



3 3761 04559451 2



Collection
de
Chroniques Belges inédites.

Publiée
par ordre du Gouvernement.





ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

MM. Le baron KERVYN DE LETTENHOVE, Président.
GACHARD, Secrétaire et Trésorier.
ALPHONSE WAUTERS
STANISLAS BORMANS.
EDMOND PULLET.
CHARLES PIOT.
LÉOPOLD DEVILLERS.
GILLIODTS-VAN SEVEREN, Membre suppléant



COLLECTION

DES

VOYAGES DES SOUVERAINS

DES PAYS-BAS.



COLLECTION
DES
VOYAGES DES SOUVERAINS
DES PAYS-BAS;

PUBLIÉE PAR

MM. GACHARD ET PIOT,

DE L'ACADEMIE ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, ETC.

TOME QUATRIÈME.

JOURNAL DES VOYAGES DE PHILIPPE II, DE 1554 A 1569,
PAR JEAN DE VANDENESSE.

VOYAGE DE L'ARCHIDUC ALBERT EN ESPAGNE, EN 1398,
PAR GILLES DU FAING.

ITINÉRAIRE D'ANTOINE, DUC DE BRABANT, DE 1407 A 1415.

ITINÉRAIRE DE JEAN IV, DUC DE BRABANT, DE 1415 A 1427.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE DE ST-POL, DUC DE BRABANT, DE 1427 A 1450.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1882

DC
611
B772C6
E.4

1070460

INTRODUCTION.

Le quatrième volume des *Voyages des souverains des Pays-Bas* renferme :

1^o Le *Journal des voyages de Philippe II*, de 1554 à 1569, par Jean de Vandenesse;

2^o Le *Voyage de l'Archiduc Albert en Espagne*, en 1598, par Gilles du Faing;

3^o L'*Itinéraire d'Antoine, duc de Brabant*, de 1407 à 1415;

4^o L'*Itinéraire de Jean IV, duc de Brabant*, de 1415 à 1427;

5^o L'*Itinéraire de Philippe de St-Pol, duc de Brabant*, de 1427 à 1450.

Nous allons dire quelques mots de chacune de ces publications en particulier.

I

Les travaux concernant les voyages de Philippe II ne font pas défaut : Juan Christoval Calvete d'Estella fit imprimer, à Anvers en 1552, un livre in-folio intitulé : *El felicissimo viaje d'el muy alto y muy poderoso principe, Don Phelippe, hijo del emperador Don Carlos quinto maximo, desde España a sus tierras de la Baxa Alemañia, con la descripcion de todos los estados de Brabante y Flândes*. M. Petit en publie dans ce moment une traduction française, dont trois volumes in-8^o ont paru.

Commencée en 1546, cette relation se rapporte aux voyages du prince dans une partie de l'Espagne, dans le nord de l'Italie, en Tyrol, en Bavière, en Alsace et aux Pays-Bas, où il fut reçu en qualité de futur souverain de nos provinces. Cette publication présente un intérêt tout spécial pour la Belgique. Les fêtes célébrées à cette époque dans notre pays avec un éclat extraordinaire, y sont décrites dans leurs moindres détails. Pas d'historiens de Philippe II, point de biographes de ce prince, qui n'en aient parlé d'une manière très-résumée bien entendue, entre autres, Sandoval et Cabrera ¹.

C'est surtout l'itinéraire de Philippe II en Angleterre, pendant l'année 1554, qui a été décrit avec prédilection par les Espagnols. La Bibliothèque nationale à Madrid possède un manuscrit intitulé: *Codice de varios, copiado d'el de la Bibliotheca del Escorial, que fué de Ambrosio Morales*, qui renferme une description de cette excursion. D'après les renseignements donnés par M. Gachard sur ce manuscrit, la relation, composée de vingt pages d'écriture, a été rédigée par une personne de la suite du prince ². Elle commence au 12 juillet et finit au 31 du même mois, lorsque tous les invités se retirèrent chez eux. En voici le résumé: dans la journée du jeudi 12 juillet, le prince s'embarqua à Coruña en compagnie d'une nombreuse suite, dans laquelle figuraient, entre autres, les ducs d'Albe et de Medina Celi, le marquis de Pescara, le comte de Feria, Ruy Gomez de Silva, Gonzalo Perez, le comte d'Egmont, le marquis de Berghes, le comte de Hornes, l'amirante de Castille ³. La flotte, composée de cent vingt-cinq voiles, appareilla le lendemain. Elle arriva, le 19 entre Southampton et l'île de Wight. La flotte

¹ Voir à ce sujet: SANDOVAL, *Historia de la vida y hechos de emperador Carlos V*, Anvers, 1681, t. II, p. 488; et CABRERA, *Filipe segundo, rey de España*, p. 11; et l'édition de 1876, t. I, p. 15. D'autres écrivains espagnols tels que HERRERA, *Historia general del Mundo*, Madrid, 1401-1612, SAN MIGUEL, *Historia de Felipe II, rey de España*, Madrid, 1844 et suiv., t. I, etc., en parlent également, mais d'après les sources indiquées ci-dessus. Voir aussi: *Triumph bewzen den prince van Spaengien te Gend*. Gand, 1549. | ² *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escorial*, p. 64.

³ Voir dans notre volume, p. 422, la liste des espagnols nobles qui accompagnèrent le prince.

anglaise et celle de Flandre, formant ensemble environ 40 voiles, vinrent à sa rencontre. Pendant la journée suivante, le prince reçut l'ambassadeur en Angleterre et plusieurs seigneurs anglais. Le prince et la reine étant réunis le 24, le conseiller Figueroa présenta à Philippe, de la part de l'Empereur, des lettres qui lui faisaient don du royaume de Naples. Après la cérémonie du mariage, le prince dansa avec la reine à la manière allemande. Marie comprenait bien la langue espagnole, mais ne la parlait pas, en dépit d'assurances contraires données par certains auteurs ¹. Tel est le résumé de ce manuscrit, resté inédit jusqu'à ce jour.

Dans la Bibliothèque de l'Académie à Madrid se trouve un autre codice intitulé : *Joannis Berzose Ciesar-Augustani regio Romæ tabulario præfecti, a transitu Philippi II, Hispaniarum regis, in Angliam, annualium liber primus*. Ce manuscrit, composé de 60 feuillets, raconte l'arrivée et le mariage de Philippe en Angleterre, pendant l'année 1554, le rétablissement de la religion dans ce royaume et finit au décès de Pie IV en 1568 ².

Une troisième relation de ce voyage, conservée dans la Bibliothèque de l'Escurial, est publiée dans la collection des *Documentos inéditos para la historia de España* (T. 4, p. 564). Cet écrit, composé de onze pages imprimées in-8°, est intitulé : *Viaje de Felipe II, á Inglaterra en 1554, cuando fué á casar con la reina doña Maria*. Il est rédigé par Juan de Varona. La narration en semble moins circonstanciée que celle de la Bibliothèque nationale de Madrid, indiquée plus haut.

M. Pascual de Gayángos vient de publier (Madrid 1877) une nouvelle édition du *Viaje de Felipe segundo á Inglaterra* décrit par André Muñoz et imprimé à Saragosse en 1554. Dans l'introduction l'éditeur précité parle encore d'une autre publication imprimée par André Burgos et intitulée : *Traslado de una carta embiada de Inglaterra u esta ciudad d' Sevilla, en*

¹ LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, assure, l. VII, p. 296, qu'elle parlait le français et l'espagnol.

² GACHARD, *l. c.*, p. 549.

que se da relacion del suscesso del viaje del principe don Philippe nuestro señor: desde que se embarco en la Coruña puerto de España hasta que se caso con la serenissima reyna de Inglaterra año 1554. A la fin de son volume M. de Gayángos imprime une liste d'ouvrages semblables traitant de ce voyage, entre autres: *Primera parte de la Carolea inchiridion, que trata de la vida y hechos del invictissimo emperador don Carlos Quinto por Juan Ochoa de la Salde*, Lisbonne, 1585; *Sucesos acaecidos desde el año 1521 hasta 1549, recogidos por Florian de Ocampo*, avec la continuation d'Ambroise de Moralès. Puis il donne la nomenclature d'une série de vingt-trois documents se rapportant au même événement, et d'un grand nombre d'autres relations semblables, écrites soit en langue espagnole, soit en langue latine, ou italienne, soit enfin en langue anglaise, en tout quarante-neuf articles.

C'est une bibliographie complète, qui constate l'importance de l'événement, et l'intérêt que les écrivains et le public y attachaient à cette époque.

Tytler, dans son excellent travail intitulé: *England under Edward VI and Mary*, a publié une relation en anglais du mariage (voir plus haut p. 422) et Vertot en donne en français une description dans sa *Correspondance de Noailles* (voir *ib.*, p. 425).

Un Hollandais, Henri Cock, natif de Gorinchem, décrit le voyage du roi à Saragosse, à Barcelone et à Valence en 1585, puis il rédigea la relation d'une autre excursion du même monarque pendant l'année 1592, lorsqu'il se rendit aux séances des Cortès d'Aragon qu'il avait convoquées à Tarazona. Cet écrit publié par M. Alfred Morel-Fatio et don Antonio Rodriguez Villa porte pour titre : *Jornada di Tarazona hecha por Felipe II en 1592, recopilada por Enrique Cock, archero de Su Majestad* (Madrid 1879, in-8°). En vain le lecteur y chercherait des renseignements sur les Cortès : Cock donne seulement une description très-développée, il est vrai, des lieux qu'il parcourait en compagnie de son souverain ¹.

¹ *Bulletins de la Commission d'histoire*, 4^e série, t. VII, p. 285; article de M. Gachard.

Ce sont là les principaux écrits relatifs aux voyages de Philippe II.

La relation, que nous publions sous le titre de *Journal des royages de Philippe II*, commence en 1554 et finit en 1569. Elle est due à la plume de Jean de Vandenesse, personnage sur lequel M. Gachard donne les meilleurs renseignements dans l'Introduction du tome II des *Voyages des souverains*, p. iv. Il remplissait, auprès du prince Philippe, la charge de contrôleur, qu'il avait déjà exercée à la cour de Charles-Quint.

Ces fonctions donnent à la relation de l'auteur toutes les garanties d'authenticité voulues. Celle-ci mérite d'autant plus de croyance, qu'elle est dédiée à Antoine de Granvelle, évêque d'Arras, puis archevêque de Malines, et l'homme de confiance de Philippe II « non obstant, dit-il, que ce ne soit » son gibier (de l'auteur bien entendu) de mettre par escript choses élégantes, ni en termes qui méritent ung si sublime entendement, que celui » de Sa Seigneurie révérendissime, occupée en tant de grands et importants » négoes ».

La copie moderne du manuscrit, dont nous nous sommes servi, ne porte pas d'indication de la provenance de l'original. M. Gachard pense que celui-ci provient de la Bibliothèque publique de Rheims, dans laquelle se trouvent des manuscrits de Vandenesse signalés par feu M. Warnkœnig. Ils appartiennent, dit-il, au XVII^e siècle, d'une écriture très-lisible. de 226 feuillets in-folio sur papier ¹.

Ce manuscrit n'est pas resté jusqu'à ce jour dans un oubli complet. Lesbroussart l'a mis à profit dans ses *Notice et Extraits d'un manuscrit du XVI^e siècle*, par Jean Vandenesse, contrôleur de Charles-Quint et de Philippe II, son fils ². A la page 265 de ce mémoire il en a tiré partie pour rédiger le *Précis de la pompe funèbre de Charles V, célébrée dans l'église de S^{te}-Gudule les 29 et 30 décembre 1558*. La narration de la cérémonie

¹ *Bulletin de la Commission d'histoire*, 1^{re} série, t. I, p. 130.

² *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, t. I, p. 250.

n'était pas cependant aussi inconnue au moment de la publication de Lesbroussart qu'on pourrait le croire de prime abord. De Meerbeeck en avait fait imprimer une description, puisée probablement au manuscrit de Vandenesse, et complètement ignorée de Lesbroussart ¹. Elle renferme, il est vrai, quelques vers en plus que ceux transcrits dans l'œuvre de Vandenesse (p. 41).

L'oraison funèbre de l'empereur prononcée par Richardot, et copiée dans le Voyage de Philippe II, n'est également pas inédite. Plantin l'a imprimée à Anvers en 1559 dans un volume devenu très-rare aujourd'hui ². Cette circonstance nous a engagé à ne pas la supprimer dans notre édition : nous en avons reproduit le texte entier d'après celui de Vandenesse.

Cet auteur s'explique comme suit sur les causes du voyage de Philippe :

« Ayant doncques les années précédentes l'Empereur faict venir le prince »
 » son fils es pays de Flandres, par la mer de Levant, prennant port à »
 » Genes, et venant par toute l'Italie et l'Allemagne treuver l'Empereur »
 » son père, en la ville de Bruxelles, en la duché de Brabant, et y ayant »
 » veu et visité tous les Pays-Bas et estre juré en toutes les villes pour »
 » prince et futur seigneur naturel desdictes provinces, et y ayant demeuré »
 » environ deux ans, et retourné avec l'Empereur son père en la dyette »
 » d'Augsbourg. y ayant demeuré aulcungs jours, fut conclud qu'il retour- »
 » neroit en Espagne par la mesme mer qu'il estoit venu.

Le prince prit en conséquence congé de son père, et accompagné des ducs de Savoie et de Holstein, ainsi que de plusieurs autres grands seigneurs. il arriva en Bavière. De là il descendit en Italie, après avoir passé par le Tyrol, et arriva au mois d'août 1551 en Espagne. En juillet 1554 il vint en Angleterre pour y épouser Marie Tudor.

Les commencements de cette relation n'offrent pas autant d'attrait que

¹ V. *Pompes funèbres*, p. 37, et *Théâtre funéraire des princesses*, Bruxelles, 1621.

² Voir les nos 26,211 et 26,212 du catalogue Van Hulthem.

les précédents voyages décrits par Vandenesse. On y trouve quelques faits relatifs à doña Juana, devenue l'épouse du prince de Portugal (p. 9, 12) et à l'organisation de la maison de l'Infant don Carlos (p. 10). C'est tout. A partir de l'époque vers laquelle il est question du mariage entre Philippe et Marie Tudor, reine d'Angleterre, la relation présente plus d'intérêt. L'auteur y raconte, jour par jour, ce que le prince fit; toutes les cérémonies de réception et du mariage y sont décrites; mais le lecteur y chercherait en vain des renseignements sur les affaires politiques du temps, sur le mobile qui guidait les parties intéressées à conclure cette alliance, et sur l'opposition de la France et de Venise. Vandenesse se contente de rapporter la partie matérielle du voyage du prince : comment il quitta l'Angleterre pour retourner aux Pays-Bas; puis il revint dans les îles Britanniques, et fut contraint, par la guerre, de se rendre de nouveau sur le continent, négocia la paix avec la France, célébra « les obsèques et pompes funèbres de l'Empereur » et conclut finalement le traité de Câteau-Cambrésis; la courtoisie avec laquelle il reçut et traita les envoyés du roi de France (p. 66), et comment il apprit la nouvelle de l'accident arrivé à Henri II et de la mort de ce souverain. Ensuite il nomma des membres de la Toison d'or, et s'embarqua pour retourner définitivement en Espagne. Là, accompagné de son fils, de sa sœur, de plusieurs seigneurs et du conseil de l'Inquisition, il assista dans la ville de Valladolid à l'exécution de vingt-huit hommes et femmes accusés d'hérésie. Les obstinés furent brûlés vifs « qu'estoit grande pitié à voir », les autres furent ramenés en prison (p. 74). Suit la relation du mariage entre Philippe II et Isabelle de Valois, événement sur lequel Martha Freer et Du Prat¹ donnent une description très-circostanciée. Celle de Vandenesse renferme en plus des détails sur le palais de Madrid (p. 77).

En Espagne, l'écrivain prit congé du roi, le 6 juin 1560 « rendant grâces à » son Créateur de lui avoir fait tout de grâce d'avoir vescu jusqu'à ceteaige,

¹ *Elisabeth de Valois, queen of Spain; Histoire d'Élisabeth de Valois.*

» et repartiit au contentement de son maistre et au regret de plusieurs, » arriva en sa maison le 22 juillet audit an. » C'est le dernier mot de Vandenesse. Au 6 juin 1560, il arrêta sa narration.

Une relation si maigre à propos d'un des événements les plus marquants de la vie de Philippe II — le mariage entre lui et Marie Tudor — doit nécessairement produire aujourd'hui un singulier effet, en présence des nombreux documents politiques publiés ou restés inédits concernant cette alliance.

Nous avons voulu porter remède à ce défaut. A la relation de Vandenesse nous avons ajouté, sous forme d'appendice, une collection de pièces diplomatiques relatives à la négociation de cette union. Dans le but de rendre notre travail aussi complet que possible, nous avons compulsé toutes les correspondances politiques sur ce mariage.

Aux analyses des lettres du roi de France déjà publiées par Vertot ¹ et Charrière ² et adressées à ses agents diplomatiques de Noailles, de Selve et Oby, nous avons ajouté celles des missives émanées de l'Empereur, du cardinal de Granvelle, et publiées, soit dans les *Papiers* dudit cardinal, soit dans la *Coleccion de documentos inéditos*, soit dans le livre du père Griffet ³, soit dans les *State papers, foreign, reign of Mary*, soit dans les publications de Tytler ⁴ et de Lantz ⁵. En outre, nous avons ajouté à ces analyses, et dans l'ordre de leurs dates, les lettres inédites des ambassadeurs de l'empereur Jean de Montmorency, seigneur de Courières, Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, Jean Scheyfve, Simon Renard, appelé parfois le lieutenant d'Amont, Nigri, les comtes d'Egmont et de Hornes, celles adressées à leur souverain par ces agents ; celles de Marie Tudor, de Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, de Philippe II et d'autres personnages.

¹ *Ambassades de M. de Noailles en Angleterre.*

² *Négociations de la France dans le Levant.*

³ *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre.*

⁴ *Eyland under Eduard VI, and Mary.*

⁵ *Correspondenz Kaiser Karel V.*

Les textes de ces lettres sont empruntés en grande partie aux copies des correspondances politiques, dressées au siècle dernier par les soins du comte de Wynants, d'après les originaux conservés ci-devant aux Archives du royaume à Bruxelles, et déposés, depuis la fin du XVIII^e siècle, aux Archives impériales à Vienne. Grâce à la bienveillante intervention de M. Castan, bibliothécaire à Besançon, nous avons aussi recueilli des lettres et des documents dans la correspondance de Renard, contenue dans ce dépôt littéraire. D'autres collections aux Archives du royaume à Bruxelles nous ont aussi fourni leur contingent. Toutes les sources en sont indiquées à la suite de chaque document.

Au XVI^e siècle, l'Angleterre commandait au nord de l'Europe par sa position et sa puissance maritime. La prépondérance de ce pays était si bien établie, que Charles-Quint et François I se disputaient l'alliance de Henri VIII. Les deux rivaux la recherchaient n'importe sous quelle forme, et spécialement par le mariage. Charles et le dauphin de France voulaient épouser Marie Tudor, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon¹. C'était un des points les plus chatouilleux dont Marguerite d'Autriche se préoccupait très-tôt : « Quant au mariage de madicte dame Marie, disait-elle à son père, » en avril 1515, vous sçavez comment il nous est utile et nécessaire pour » le bien et service des pays de par de çà². »

Cependant l'or du Portugal et les intérêts des pays méridionaux soumis au sceptre de l'empereur l'emportèrent. Charles épousa Isabelle, fille d'Emmanuel, roi de Portugal, et de sa première femme Marie de Castille³. Jeune encore, Marie Tudor fut quasi oubliée. Elle ne vit que des malheurs.

¹ MIGNET, *Rivalité de François et de Charles-Quint*, t. I, p. 257.

² LE GLAY, *Correspondance de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, t. II, p. 120.

³ Voir dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. VII, année 1880, notre article intitulé : *Correspondance politique entre Charles-Quint et le Portugal*.

Sa mère, répudiée par le roi, dut subir l'humiliation d'un divorce ; elle-même fut déclarée bâtarde, fille illégitime et par conséquent incapable de succéder au trône d'Angleterre. Malgré tant de revers, Charles-Quint portait encore le plus vif intérêt à sa cousine. C'était son droit, nous dirons même son devoir. Par l'intermédiaire de sa sœur Marie, reine de Hongrie, ce monarque lui prescrivait la règle de conduite qu'elle devait observer vis-à-vis du gouvernement anglais : « elle doit continuer, disait la reine, de parler » et répondre au roy et ceulx de son conseil modestement, usant de termes » qui les pourront mouvoir, à luy tenir respect comme à seigneur et roy, » et les requérant qu'ilz la laissent ès termes, comme elle estoit au trépas » de feu roy son père, du moins jusques venant ledit roy en plus grande » eage ; que lors, elle espère, il la respectera comme humble et obéissante » servante ¹. »

L'intérêt que l'Empereur portait au sort de sa cousine fut singulièrement interprété par les protestants anglais. A les entendre, Charles voulait enlever la princesse Marie, la transporter aux Pays-Bas pour y traiter de son mariage avec le prince Philippe, et rétablir, par son intermédiaire, l'antique foi en Angleterre². Malgré l'in vraisemblance de ces faits, en dépit de l'impossibilité patente de pouvoir les mettre à exécution, ces bruits n'éveillèrent pas moins les susceptibilités de la France, toujours ombreuse lorsqu'il s'agissait d'une union entre l'Angleterre et l'Empereur. Le ministre français aux Pays-Bas ne se fit pas faute de demander immédiatement des explications à ce sujet³. C'étaient les avant-coureurs des difficultés si graves qui se présentèrent plus tard à propos du mariage anglais. Cependant, et malgré tant de prétendants si haut placés, Marie Tudor passa

¹ Voir cette lettre dans notre article intitulé : *La diplomatie concernant les affaires maritimes des Pays-Bas*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. XII, 1875, p. 840.

² DE RAPIN DE THOYRAS, *Histoire d'Angleterre*, t. VII, p. 65.

³ Voir *Bulletin* précité, p. 855.

son jeune âge dans le célibat; elle fut en butte à des tracasseries sans nombre. Constamment poursuivie, espionnée par un gouvernement ombrageux, elle dut s'abaisser devant les femmes que les divorcées, les meurtrés et l'impudicité de son père appelaient successivement à partager le trône. Elle fut contrainte de renier publiquement ses croyances religieuses pour obtenir un morceau de pain, obligée d'abandonner sa malheureuse mère pour trouver grâce et merci devant ses persécuteurs ¹. Néanmoins, d'après ses propres aveux faits en présence de Renard, elle avait toujours dit au feu roi, en son conseil, qu'elle ne changerait jamais de religion « et ont seeu qu'elle oyait la » messe en secret » (p. 89). Jusqu'à l'âge de trente-sept ans, elle végétait dans l'opprobre, lorsque son frère, Édouard VI, succomba à la petite vérole et à d'autres maladies qui le minaient pour ainsi dire depuis sa naissance. La voix publique alla même jusqu'à accuser Northumberland d'avoir empoisonné celui-ci pour transmettre la couronne de l'Angleterre à Jeanne Grey.

Au moment de la mort du jeune roi (6 juillet 1557), une réaction contre le despotisme de Henri VIII et le conseil de son fils mineur se fit jour. Une partie de la noblesse, fatiguée de la conduite et des prétentions du duc de Northumberland, se décida à faire passer la couronne royale sur la tête de Marie, en dépit des stigmates de bâtardise que son père, aidé d'un parlement complaisant, lui avait infligés depuis bien longtemps ², et malgré le testament d'Édouard VI.

Quant au peuple, il suivait la direction partie de haut lieu. Jean Micheli, ambassadeur de Venise, l'a dit : L'exemple et l'autorité du souverain ont force de loi pour les gens de ce pays. Ce que le roi croit, ils le croient : judaïsme ou islamisme, c'est tout un pour eux. Ils se conforment aisément à sa volonté, tout au moins en ce qui concerne les pratiques extérieures;

¹ M^r STRICKLAND, *Lives of the queens of England*, t. V, p. 162 et suiv.

² FROUDE, *History of England*, t. VI, p. 50, 51. TYTLER, *England under the reigns of Edouard VI and Mary*, t. II, p. 182 et suiv.

mais le font bien plus aisément encore quand cela s'accorde avec leur plaisir ou leur profit¹. Les ambassadeurs de l'Empereur disaient à Marie Tudor, sans chercher à voiler leur pensée : persistons toujours que V. M. doize s'asseurer de plus que sera possible entre gens et subjects si frivoles inconstants (p. 84). Plus tard, ils firent observer à leur souverain que « comme les nobles d'iceluy royaume d'Angleterre, ambitieux, vindicatifz, » amateurs de nouveleitez, inconstans et conspirateurs, et qui les a toujours » comme tenu en crainste soulbz le joug de la force et espée, ainsi emporte il » pour la Reine que la pluspart de ceulx qui lui pourroient ou voudroient » nuire estans réservez et affoibliz, elle conserve et cuncuerie la faveur et » bénévolence du peuple, qui lui a grandement aidé en son advènement » (p. 110). Griffet avait déjà fait remarquer aussi que les Anglais de ce temps étaient gens mous, infidèles à leurs engagements et toujours prêts à changer de parti quand ils croyaient y trouver quelque avantage². L'or de Charles-Quint ne fut pas étranger non plus aux influences et aux négociations. Simon Renard conseillait à l'Empereur d'en répandre à foison (pp. 280, 506, 514), et Paget se plaignait amèrement de ne pas avoir été récompensé comme il croyait devoir l'être (p. 451).

Les hommes à convictions profondes ne manquaient pas cependant dans l'un et l'autre camp³. Chez les protestants surtout il y en avait qui, selon l'expression des ambassadeurs impériaux, l'étaient « par pertinacité et opinion, pendant qu'une multitude d'estrangiers, tant François, Flamengs, » Allemands que aultres se sont réfugez en ce royaume d'Angleterre » (p. 85). La passion emportait parfois les sectaires jusqu'à assommer, au nom de la liberté de conscience, les prêtres restés fidèles à la religion catholique, traités par eux d'hérétiques et de paiens, qualifications que ceux-ci

¹ PRESCOTT, *Histoire du règne de Philippe II*, traduction, t. I, p. 84.

² *Nouveaux éclaircissements*, p. 15.

³ Voir à ce sujet MERLE D'AUBIGNÉ, *History of the reformation*, liv. XX, chap. 15 à 16.

ne manquaient pas de leur renvoyer à leur tour. Telle était la situation de l'Angleterre en ce moment.

A l'avènement de Marie Tudor (19 juillet 1555) l'ancienne idée de Charles-Quint d'établir, par le mariage de la fille de Henri VIII, une sorte de fédération entre les États du Nord soumis à son pouvoir et l'Angleterre, ne le quitta plus. L'union de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de l'Allemagne au Nord, à l'Ouest et à l'Est, celle de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal au Midi devaient contenir la France, l'empêcher de s'agrandir aux dépens de ses voisins, l'êtreindre de tous côtés à la fois. L'union des flottes anglaises et néerlandaises, dispersées sur l'immense étendue des mers, devait interdire à la France l'accès de la mer du Nord et de l'Océan. L'Empereur surtout tenait à cette alliance à la fois politique et matrimoniale. Dans ses propositions aux principaux seigneurs des Pays-Bas et à son conseil d'Etat, il disait qu'elle devait se conclure « pour le repos et tranquillité de » ses païs, pour l'assurance des deux monarchies, et exclure les François » de la mer Océane, seul moïen pour entretenir le commerce, sur lequel ces » païs sont fondez, et de tenir les François en perpétuel frain... Et a l'on » toujours veu combien lesdits François ont sentu quand les forces de S. M. » se sont jointes avec les Anglois, les bons effectz qu'en sont succédez... Et » aussi seroit grand frais aux François, non seulement pour se soubstenir » contre eulx, mais que peult estre se pourroit adonner moïen par la susdite » conspiration avec lequel l'on les pourroit ranger à la raison » (pp. 218, 219). Idée grande, projet pratique, auxquels les conseillers intimes de l'Empereur, tels que Granvelle et Marie d'Autriche, s'associaient de tout cœur, mais en vain. Les événements et les dissensions religieuses ne permirent pas de la réaliser, si ce n'est momentanément. La France, toujours aux aguets, sut déjouer, à son plus grand profit, toutes ces combinaisons politiques ourdies contre elle. Elle sortit victorieuse d'une lutte dans laquelle son existence était mise en jeu.

Aux derniers moments de la vie d'Édouard VI, l'Empereur avait envoyé

à Londres des agents, chargés de contrecarrer l'alliance projetée entre l'Angleterre et Henri II, roi de France¹. A l'avènement de Marie Tudor (19 juillet 1555), la question politique changea complètement de face. Charles-Quint, devenu maître de la position, exerçait sur la reine un ascendant des plus actifs. Libre à lui d'en tirer, sans retard, le meilleur parti pour ses parents et sa politique absorbante. Une alliance matrimoniale entre un membre de sa famille et la nouvelle reine, était, à ses yeux, la garantie la plus solide d'une alliance politique. Sans perte de temps, il arrêta les négociations entamées pour le mariage de son fils Philippe avec doña Maria, fille du feu roi de Portugal et d'Éléonore. Le 30 juillet 1555, il fit part à son fils de la nécessité de renoncer à cette alliance et des avantages à résulter de son union avec la fille de Henri VIII. Celle-ci avait atteint dans ce moment trente-sept ans; elle était malade, minée par les chagrins et les inquiétudes et paraissait plus vieille qu'elle ne l'était. Philippe, au contraire, âgé de vingt-six ans seulement, avait tous les agréments du jeune âge. A des manières pleines de distinction, il ajoutait une certaine vivacité, une figure agréable, un regard plein de feu². Les soucis du gouvernement personnel n'avaient pas encore imprimé à ses traits le caractère sévère, dur et inflexible dont sa troisième femme, Isabelle de Valois, paraissait effrayée quand elle le vit pour la première fois. En un mot, le contraste entre les deux futurs époux était frappant. Qu'importe! La raison d'État ne prime-t-elle pas toute autre considération? Philippe se résignait : ce que vous voudrez, répondit-il à son père, se fera. Et les agents diplomatiques envoyés en Angleterre d'agir en conséquence.

Ils devaient inviter secrètement Marie Tudor à se marier selon son choix; mais l'Empereur avait soin de faire ajouter à cette recommandation qu'il

¹ HENNE, *Règne de Charles-Quint*, t. X, pp. 66, 67.

² Voir GACHARD, *Relations des ambassadeurs vénitiens*. Voir à la Préface, p. 1, t. I, le portrait de la reine dans la publication précitée de M. Gayángos, et de Tyler.

était prêt à donner à sa cousine les meilleurs conseils sous ce rapport¹. Ils déclarèrent en outre à la reine que S. M. I. était soupçonnée à tort « d'avoir affection au mariage estrange » (p. 83).

A cette proposition elle répliqua « qu'elle n'avoit jamais pensé à mariage » avant qu'elle fût royne, et qu'elle appelloit Dieu en tesmoing que, comme » personne privée, elle ne désireroit d'y entendre aultrement, ains voudroit » finir ses jours en ceste continence ; mais, comme elle tenoit lieu de personne publique, qu'elle cognoist la charge qu'elle soustient et les raisons » qui meuvent et ont meu S. M. et de choisir tel party qu'elle advisera, et » que après Dieu elle ne désire de obéyr à autre que S. M. comme son » père, confiant qu'elle prendra esgard à son eaige de 57 ans; qu'elle ne » pressera de traicter alliance qu'elle n'ait veu et ouy parler de personne » naige et elle se remettoit du tout à ce que S. M. disposeroit » (p. 90). C'était un premier pas. Renard devint plus hardi. Enfin, au mois d'août, il posa définitivement, par ordre de son maître, la question du mariage avec le prince Philippe d'Espagne. Marie accueillit la proposition par un grand éclat de rire. Jamais elle n'avait senti, disait-elle, l'aiguillon de l'amour; jamais elle n'avait pensé au mariage. Un pareil aveu se conçoit facilement de la part d'une personne minée par les maladies, les souffrances et les inquiétudes; Marie n'était plus en âge de pouvoir se marier. Mais elle était femme. La coquetterie inhérente à son sexe et par conséquent la crédulité à propos de ses charmes avaient été excitées. En dépit de son âge, elle aimait la belle toilette, touchait du luth avec habileté, avait beaucoup de sentiment et d'amour-propre, de la fierté surtout, et parlait différentes langues, au grand étonnement de ses contemporains. Toutes ces qualités finirent par lui faire croire qu'elle pourrait être bonne épouse, excellente mère, et qu'elle était appelée à fonder en Angleterre une nouvelle dynastie dévouée à l'Église (p. 175). Elle en était si bien convaincue, qu'après le

¹ GRIFFET, l. c., p. 50. WEISS, *Papiers de Granvelle*, t. VI, p. 56.

mariage, elle prenait les symptômes avant-coureurs de la mort pour des indices de grossesse.

De prime abord, la demande de Renard lui semblait singulière, même étrange. Insensiblement elle passa de l'étonnement à d'autres sentiments, surtout lorsque l'Empereur, son premier prétendant, avait déclaré que si l'âge et la goutte le lui permettaient, il voudrait lui-même épouser sa cousine (pp. 128, 137). Courtenay, à la fois si jeune et si beau, avait aussi affiché des prétentions à sa main, avant de devenir un des plus grands viveurs de l'Angleterre. Un moment on avait aussi songé au prince de Portugal. Finalement elle se fit illusion. C'est là que les agents de l'empereur l'attendaient; elle était prise.

Plusieurs partisans, très-dévoués à la reine, eurent beau lui conseiller de se choisir un mari dans son propre pays; le Parlement lui faisait en vain des représentations sur son choix¹; rien n'y fit. Marie n'entendait pas s'asseoir sur un trône à côté d'un sujet. Sa fierté castillienne s'y opposait. Elle voulait pour mari un grand prince étranger, fût-il même espagnol, race peu sympathique au peuple anglais en ce moment (pp. 181, 186, 188, 244, 427). Informé de ces circonstances, Ferdinand, roi des Romains et frère de Charles-Quint, voulait faire épouser la reine (p. 171) par son fils Ferdinand, déjà uni, clandestinement, en 1550, à Philippine Welsler, mais dont le mariage n'avait pas été reconnu par le roi, son père. C'était immoral, il est vrai, mais le roi des Romains ne persistait pas moins dans son projet, au grand mécontentement de l'Empereur et au risque de se brouiller totalement avec toute la branche de sa famille en Espagne et aux Pays-Bas. En vain celle-ci tâchait-elle de dissimuler ce contre-temps, le monde politique s'en préoccupait vivement (pp. 181, 199, 200). En France, le gouvernement escomptait déjà le parti qu'il pourrait en tirer, pour combattre la politique de son ennemi. Son attente fut singulièrement détrompée. Toutes les

¹ TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 259.

démarches de Ferdinand et de son agent n'eurent aucun succès. La reine ne s'en souciait pas plus que de l'opposition suscitée de toute part à son mariage avec le prince d'Espagne. Son choix était fait, et si certaines considérations particulières ne l'avaient portée à réflexion, dès l'ouverture des négociations elle n'aurait pas hésité de se prononcer en faveur de Philippe. Ces considérations toutes personnelles, dont nous disons ici un mot, n'avaient aucun caractère politique.

Différents personnages lui avaient rapporté « que S. A. n'estoit si saige » que l'empereur; qu'il estoit bien jeune et n'avoit que vingt-six ans; que » s'il souloit estre voluptueux, ce n'est ce qu'elle désire pour estre de tel » eage que l'empereur seet, et qu'elle n'a jamais eu affection ou pensée » d'amour; qu'elle aimera et obéira parfaitement celui à cui elle soit dédiée, » suivant le commandement divin, et ne fera rien sans son vouloir; que si » vouloit attemper au gouvernement du royaume, elle ne le pourroit com- » porter, moins entremectre ès offices » (p. 151). On lui avait insinué aussi que le prince ne mettait pas, dans la direction des affaires, une bien grande intelligence : « elle avoit entendu que le roi de Bohême, estant en Espagne, » avoit acquit un grand renom par l'administration des affaires du » royaume d'Espagne, en absence de S. A., et que, par le contraire, » S. A. n'estoit estimée à comparaison de Maximilien » (*ibid.*). De plus, elle redoutait que, si un jour toutes les couronnes de l'Empereur passaient sur la tête de son fils, celui-ci, trop préoccupé des affaires du gouvernement, ne l'abandonne souvent et ne s'absente du pays. Un autre point très-chatouilleux à son avis était la question de savoir si le prince n'était pas définitivement engagé par des promesses de mariage à la princesse de Portugal. Elle exprimait aussi le désir de voir son futur époux avant toute décision. Sur ce dernier point, elle fut plus ou moins contentée par l'envoi, que lui fit la reine de Hongrie, du portrait de Philippe par le Titien, celui peint par Cranach n'étant pas encore achevé.

A toutes ces questions, Renard répondit avec beaucoup d'adresse.

Le compte qu'il en rend dans ses lettres écrites à l'empereur (pp. 159, 147), en donne tout le détail. Il finit par convaincre la reine pleinement sur tous les avantages à résulter de ce mariage, sur la nécessité, la possibilité et la convenance de le contracter. Un partage entre don Carlos et son père des royaumes à lui échoir dans la suite, devait la tranquilliser en ce qui concerne les absences par trop fréquentes de son futur mari (p. 218). L'union de l'Angleterre et des Pays-Bas présenterait des avantages immenses pour les deux pays, et permettrait au prince d'être assidu auprès de sa femme.

Enfin, après avoir récité le *Veni Creator* et en présence du Saint-Sacrement, déposé dans sa chambre, elle fit la promesse formelle d'épouser Philippe (p. 557). C'était pour Renard un des plus beaux jours de sa vie quand il put annoncer cette nouvelle aux Pays-Bas. L'Empereur, la reine de Hongrie, Granvelle surtout, étaient enchantés du résultat (p. 428).

A propos du *Veni Creator* et d'autres circonstances encore, Marie a été traitée de bigote¹. La bigoterie, c'est-à-dire la dévotion outrée et l'attachement superstitieux aux moindres pratiques de la religion, n'était nullement dans les habitudes de la reine. Si elle vénait ce que tous ses coreligionnaires vénèrent, elle ne poussait pas ce respect jusqu'au ridicule. Le Turc s'incline devant le Coran, le Juif devant le Talmud, la loi de Moïse et l'emblème d'alliance des tribus, l'Indou se prosterne devant les livres de Buda, le Protestant vénère la bible et l'évangile, sans qu'on puisse les taxer de bigots. Loin de donner dans ces excès, Marie tenait tête à Gardynner, le catholique le plus entier, le plus intransigeant de l'Angleterre en ce moment. Elle ne prétendait pas laisser inquiéter les détenteurs des biens ecclésiastiques (p. 402). Esprit passablement élevé, elle n'a jamais pensé de s'adonner aux aberrations idiotes de la bigoterie, qui appartiennent aux parias de la nature, aux déshérités du bon sens. Dans toutes les circon-

¹ ANNES STRICKLAND, *Lives of the queens of England*, t. V, p. 526.

stances, même les plus difficiles, telles que l'insurrection de Wyatt, elle conservait une présence d'esprit remarquable, montrait un excellent jugement. Elle n'était jamais prise au dépourvu, comme le démontrent ses discours aux ambassadeurs, à son conseil, au Parlement et au peuple¹. Elle était loin d'être niaise comme le sont les bigotes.

Lorsque les négociations matrimoniales étaient terminées, le prince n'arrivait pas, au grand étonnement de la reine et au désespoir de l'Empereur. Tout le monde avait beau le presser, Philippe n'arrivait pas. Son départ était différé sous plusieurs prétextes : il devait pourvoir à l'administration intérieure du pays ; sa flotte n'était pas prête ; les gens y faisaient défaut par suite de maladies ; les Français armaient sur mer dans le but de s'opposer à son passage ; des symptômes de révolte se manifestaient en Angleterre. Enfin il arriva, accompagné des flottes anglaise et néerlandaise ; il passa sous la fenêtre par laquelle sa fiancée le vit pour la première fois.

Le mariage s'accomplit au milieu d'un luxe de cérémonies et de fêtes décrites par Vandenesse et ses contemporains.

Aux Pays-Bas, les habitants accueillirent avec joie cet événement (p. 427). Notre commerce, notre industrie et notre marine surtout, si souvent maltraitée et volée par les flibustiers anglais, sous les règnes des prédécesseurs de Marie, avaient plus de confiance dans la justice d'une reine alliée par les liens du mariage à la famille de nos souverains. Leur espoir ne fut pas dé trompé. Les pirateries, dont le gouvernement des Pays-Bas s'était si souvent et en vain plaint à celui de l'Angleterre, cessèrent complètement sous le règne de Marie Tudor. Nous n'avions plus sur mer d'autres ennemis que les Français, dont Charles-Quint espérait se rendre maître par l'action commune des flottes anglaise et néerlandaise.

Plusieurs auteurs, aigris par la passion, ont donné à Marie Tudor l'épi-

¹ TYTLER, *l. c.*, t. II, pp. 277 à 281.

thète bien cruelle de sanguinaire, *the bloody Mary*¹. A les entendre, son règne serait un tissu d'horreurs, de cruautés et d'inconséquences. Après avoir bien étudié les auteurs anglais, les plus recommandables, après avoir compulsé soigneusement les documents officiels publiés dans notre volume et ailleurs, nous nous sommes demandé si cette manière de voir est pleinement justifiée en ce qui concerne les commencements du règne de Marie; si c'est là un jugement irrévocable et impartial que l'histoire est en droit d'exiger sur la conduite de la fille d'Henri VIII ?

Sans vouloir faire l'apologie de la reine, sans nier ses défauts, surtout ceux commis vers la fin de sa vie, disons toute notre pensée sur son compte.

Partout, à cette époque, la cruauté et les persécutions étaient à l'ordre du jour. Henri VIII, sa fille Élisabeth en Angleterre, la plupart des souverains de cette période de lutttes et de centralisation du pouvoir visaient au despotisme en matière civile, comme en matière religieuse. Ces tendances leur permettaient-elles d'être indulgents? Pouvait-ils pardonner aux ennemis de leur foi, quand celle-ci devenait entre leurs mains un instrument politique et de domination? Souffraient-ils bénévolement les attaques dirigées contre leur personne et leur pouvoir? Nul n'oserait l'affirmer.

Pendant le règne de Marie, comme sous celui d'Élisabeth, il faut distin-

¹ Voici comment s'exprime sur le compte de Marie Jean Utenhove, prédicant gantois, qui quitta l'Angleterre, après l'avertissement donné par Gardynner pour se rendre chez lui, en septembre 1555 : *Papismus, per (Eduardi VI) sororem Mariam (cui Elisabeta ex parte soror, pietate nihil inferior Eduardo fratre, post varia fidei exercitia, in regnum, divino beneficio, non ita pridem jure successit) reductur, aut potius retrahitur, tanta celeritate et crudelitate, ut ministerium nostrum publice amplius cum salute Ecclesie obire integrum non esset.* Mais il ne s'explique pas sur la véritable cause qui l'engagea à quitter l'Angleterre. (Voir, JOHANNES UTENHOVIUS, *Simplex et fidelis narratio de instituta et demum dissipata Belgarum, atiorumque peregrinorum in Anglia Ecclesia*, p. 12). La lettre qui fait connaître le moyen inventé par Gardynner pour se débarrasser des prédicants étrangers date du 11 septembre 1555, et Utenhove partit le 17 du même mois. — Voir aussi TYTLER : *England under the reign of Edward VI and Mary*, t. 1, p. 49.

guer deux époques différentes. Au commencement de leur gouvernement, l'une et l'autre de ces souveraines étaient tolérantes, affichaient beaucoup de bienveillance, et se montraient constamment humaines. Marie brillait par ces belles qualités jusqu'au moment de l'insurrection de Wyatt (février 1554), si malencontreusement excitée, soutenue et encouragée par la France et par Venise, dans le but de rompre le mariage entre Philippe et Marie. La première de ces puissances se fit un devoir d'exciter contre le gouvernement anglais les dissidents qu'elle faisait exécuter chez elle ou persécutait avec acharnement en Écosse. Le roi de France voulait bien un mariage entre le Dauphin et l'héritière du royaume d'Écosse pour dominer dans ce pays; mais il ne prétendait pas qu'un autre souverain usât du même droit en Angleterre. Tous les moyens, n'importe lesquels, lui semblaient bons pour parvenir à ce but. Des conspirations préparées à la cour de France, des efforts suprêmes pour exciter la noblesse anglaise, des émeutes organisées sur place, des encouragements secrets donnés aux émeutiers, des calomnies répandues à foison dans le public, des promesses de secours aux agents de la révolte, tel est le bilan de l'influence française à cette époque en Angleterre. Des procédés si singuliers et mieux encore les événements qui en furent le résultat, forcèrent la reine de se jeter dans la réaction la plus décidée contre les intransigeants. « Les Luthériens » et rebelles, disait Renard, conspirent pour inquiéter la Royne et son » règne. Et, selon que povions descouvrir, l'intention de ceulz qu'ilz » conseilloyent ce changement tendoit à aultre fin, assavoir pour mettre » en doute et dispute le règne de ladicte Royne (p. 124). » Elle se crut obligée, par conséquent, de déclarer la guerre aux auteurs d'une révolte soulevée par l'étranger. Triste alternative : Marie devait anéantir ses ennemis, ou succomber sous leurs efforts.

Élisabeth donna, à son avènement, un exemple semblable de modération jusqu'au moment où le refus maladroit du pape de reconnaître l'hérédité de la princesse, força celle-ci de retirer ses promesses de ne violenter les

consciences de personne ¹. Pour soutenir son pouvoir, elle dut s'allier aux protestants contre l'élément catholique. Elle aussi préféra l'anéantissement de ses ennemis à sa propre perte. Personne n'y trouve à redire lorsqu'elle persécutait ou faisait exécuter les anciens croyants, ses adversaires personnels, dans le but de sauver son gouvernement, sa personne et son pouvoir.

En ce qui concerne la conduite modérée de Marie, au commencement de son règne, les correspondances diplomatiques imprimées dans notre volume et ailleurs, fournissent des preuves irrécusables de sa circonspection.

Ces correspondances ne sont pas toujours exemptes de certaines exagérations. Simon Renard et Noailles avaient intérêt d'augmenter, aux yeux de leurs maîtres, l'importance de certains faits. Mais quand Renard rapporte les paroles toujours sincères de Marie Tudor, quand il transcrit dans ses dépêches les aveux et la pensée intime de la reine, il faut bien le croire. Rien ne permet de mettre en doute les faits rapportés par Marie ou d'en contester la véracité. Ils sont toujours d'accord avec l'histoire. Qu'il nous soit permis d'en dire ici un mot.

A propos des obsèques de son frère, Édouard VI, Marie déclare qu'elle ne veut forcer personne à assister à la messe; elle désire, sous ce rapport, laisser à chacun la liberté la plus complète (p. 89). Quelques jours plus tard, elle avait trouvé, disait-elle, un excellent expédient destiné à lui concilier l'affection de tous ses sujets « celui de laisser ung chacun en sa » liberté quant à la religion : si aucuns désiroient suivre l'introduction de » feu roy Henry, son père, qu'ilz le peussent faire, si aucuns la vieille religion au semblable, la nouvelle pareillement, jusqu'à ce que par le parlement prochain autrement fut ordonné, sans contraindre ou forcer » personne à l'ung ou à l'autre (p. 98) ² ». Elle critiquait seulement « l'inso-

¹ WIESENER, *La Jeunesse d'Élisabeth*, donne sur ces affaires d'excellentes explications.

² Voir aussi M^c STRICKLAND, *Lives of the queens of England*, t. V, p. 289. *The queen*, dit-elle, *directly the arrived in London, published a pacife manifesto, exhorting each party to refrain from reviling by the*

» lence d'aucuns prédicans, qui, délaissans la parole de Dieu et prédication
 » de l'évangile et vérité, usoient de propos scandaleux et séditions, tant
 » contre la religion que contre elle. et qu'il faudroit les remplacer par
 » prédicans modestes et tempérez; qu'ilz deussent prêcher ce qu'il convient,
 » autrement qu'elle y feroit donner ordre (p. 98) ».

Ce fut à cause d'excès semblables que l'évêque de Canterbury a été incarcéré par ordre du Conseil, parce qu'il s'était permis de publier une lettre injurieuse pour la reine et sa religion (p. 126). La tolérance en matière de culte était de prime abord si bien enracinée chez Marie, elle faisait si bien partie de son programme, que « la plupart de son conseil suyt ladicte
 » religion nouvelle, signamment le conte d'Arondal, chef d'icelluy (p. 99). » Et cependant elle sut maintenir ce corps en dépit des avis contraires donnés par les agents de l'Empereur, très-disposés à y faire introduire de l'unité, dans leur sens bien entendu. Sachant combien le cardinal Pole était opposé à une semblable tolérance, Marie tâchait de l'éloigner de l'Angleterre (p. 240), au grand contentement de l'Empereur qui voyait, dans ce prélat, l'adversaire le plus décidé du mariage de Philippe avec la reine, et le défenseur dévoué des prétentions de Courtenay à la main de sa cousine (pp. 116, 120, 240, 257). Granvelle ne le détestait pas moins : il le regardait comme un homme incapable, ne comprenant rien aux affaires d'État et de cour, pas même bon en Angleterre pour conseiller, ni pour gouverner ¹.

Marie engageait aussi secrètement le pape à lever les censures ecclésiastiques publiées contre l'Angleterre protestante (p. 105). Elle ne voulait en aucune façon que le pontife inquiêtât les détenteurs de biens ecclésiastiques

epithets of idolater and heretic. Two proclamations of the kind had been published within a short time : the first promised liberty of conscience unconditionally ; in the last a clause introduced which declared religion was to be settled by a common consent, meaning by act of parliament. Il est vrai que maître Dobbs fut puni par le Conseil, mais non par la reine, pour avoir fait une demande en faveur des réformés d'Ipswich, ib., p. 289.

¹ GACHARD, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 107.

(p. 402), sachant très-bien que la possession de ces propriétés pesait pour beaucoup dans la balance des convictions de plusieurs nouveaux croyants.

Plus ou moins disposé à conseiller la modération, Charles-Quint faisait cependant remarquer « qu'il est besoing que la reine face tenir l'œil au aiguet (p. 115) ». Tandis que le roi de France proposa à Marie le secours de ses troupes pour anéantir brutalement les mécréants, l'Empereur lui conseilla la modération, au point de contrarier Gardyner, si intransigeant en matière de religion (p. 568). Néanmoins il crut devoir insister particulièrement sur la nécessité d'éloigner de l'Angleterre les sectaires étrangers, prêts à susciter des troubles et des embarras à sa protégée (p. 82). Sur ce point Marie ne voulait pas se prononcer catégoriquement. Seul Gardyner assumait la responsabilité d'une mesure prise contre les prédicants étrangers, sans publier aucun édit. A cet effet, il employa une ruse qui réussit à merveille : il fit appeler chez lui tous ces étrangers qui, par crainte d'être enfermés dans la Tour, s'empressèrent de déguerpir sans retard (111, 118) ¹. Le gouvernement défendit seulement les réunions des Français et des Flamands, qui se permettaient des sermons séditieux (p. 101). Quant aux autres pasteurs, ils jouirent plus ou moins d'une certaine liberté. Le Conseil alla jusqu'au point de faire incarcérer un prêtre catholique, qui, en célébrant publiquement et sans autorisation une grand'messe, avait provoqué l'émeute chez les protestants.

Examinons le caractère de Marie au point de vue de l'humanité. Jusqu'au moment de l'insurrection, le sang lui répugnait. « Son caractère, dit Micheli, ambassadeur de Venise, était élevé et magnanime ² ». Noailles se plaint seulement de la cruauté de Marie, à partir de l'insurrection

¹ Ce fut à la suite de cet avertissement que Jean de Laseo, Martin Mieronius et Jean Utenhove de Gand quittèrent l'Angleterre pour le Danemark, le 17 septembre 1555, et non par suite de persécutions, comme Utenhove le soutient.

² PRESCOT, *l. c.*, p. 88.

de Wyatt (p. 557) quand elle sévissait contre les instrumens aveugles de la politique française. Froude commence sa longue liste des victimes de la persécution, dans le chapitre intitulé : *The Martyrs*, à l'année 1555¹.

Malgré l'implacable inimitié vouée par le duc de Northumberland au gouvernement établi, malgré les émeutes et les conspirations de ses adhérents, Marie ne demandait pas leurs têtes : sa générosité alla jusqu'au point de pardonner à William Parr, un de ses plus redoutables ennemis (p. 96), et à plusieurs autres auteurs de conspiration haut placés (p. 110). Si elle a dû parfois sévir contre certains individus, c'est à contre-cœur : « Et semble à » plusieurs, dit Renard, que ladiete Royne a deu faire procéder contre les » prisonniers rebelles par punition exemplaire et prompte, et que son » autorité se diminua par les compositions pécuniailles que l'on fait des » délitz. Et tombe l'on si avant jugement de ses actions, jusqu'à les » interpréter en moquerie. Ce qu'a meu ladiete Royne, comme entendons, » de prendre aultre détermination quant auxdicts prisonniers, et de faire » sentencier les cinq filz du feu duc de Northumberland (p. 126). »

En ce qui concerne Jeanne Grey, la malheureuse victime de l'ambition de ses parents, Marie voulait l'épargner en dépit de certaines insinuations de l'ambassadeur impérial, qui, pour justifier sa manière de voir, invoquait à ce sujet un épisode de l'histoire ancienne (p. 97). Quant à Jeanne de Suffolk (Grey), disait-elle, que l'on avoit voulu eslever en Royne, elle ne pouoit » estre induiete à consentir qu'elle mourust, ... et que trois jours avant que » l'on partist de Sion-House pour la mener en la Tour et faire entrée en ceste » ville comme Royne esleue, elle n'en seavoit à parler, et ne fut jamais participante ou consentant aux pratiques et menées dudit duc; qu'elle feroit » conscience de la fair mourir, puisqu'elle est innocente (p. 96) »². Est-ce décisif?

¹ FROUDE, *History of England*, t. VI, p. 555.

² Conf. M^r STRICKLAND, t. V, pp. 294, 525. LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. VII, p. 135.

Toutes ces bonnes dispositions changèrent subitement par suite de l'insurrection de Wyatt. La tolérance fit place à la persécution; l'horreur du sang se métamorphosa en exécutions par trop nombreuses. Elle pardonna au peuple de Kent, il est vrai, mais elle fit exécuter une centaine de coupables (p. 557). A qui la faute? Aux intransigeants d'abord, qui, excités par le fanatisme religieux, prétendaient seuls se trouver sur la bonne voie, par conséquent vouloir dominer tout le monde et obliger leurs adversaires à penser comme eux; ensuite à l'étranger, toujours prêt à encourager, en Angleterre, des principes qu'il condamnait chez lui; toujours en train d'exciter, par des promesses fallacieuses de secours, une population remnante¹; l'instiguant à faire des émeutes, malgré la défaite de Wyatt (p. 584); poussant la duplicité au point de féliciter la reine au sujet de sa victoire sur les insurgés qu'il avait excités (p. 522); en troisième lieu aux provocations de l'agent de l'Empereur, qui conseillait la punition sévère des coupables (pp. 559, 541, 559, 564, 584, 595)². Cependant Marie montrait certaines propensions à la clémence; même en présence de nouveaux dangers de soulèvements (p. 408). Mais elle eut le grand tort de ne pas épargner Jeanne Grey, si digne de pitié³. Par malheur les noms de Grey et de Suffolk avaient figuré dans l'émeute (p. 520). La reine, pressentant en quelque sorte dans ce moment le mot si vrai de Froude: *The house of Suffolk would soon be extinct*, eut le tort d'écouter les agents impériaux, qui lui reprochaient son indulgence, cause première, disaient-ils, de la nouvelle insurrection. Dès lors elle ne recula plus devant le supplice d'une jeune fille de 17 ans, dont elle avait elle-même proclamé l'innocence. Horrible exemple, imité quelques années plus tard par Elisabeth, lorsqu'elle fit décapiter Marie Stuart.

¹ FORNERON, *l. c.*, pp. 29, 50, 55.

² Conf. aussi LINGARD, t. VII, p. 196.

³ FROUDE, *History of England*, t. VI, p. 185.

Passons à l'examen des procédés de la reine envers sa sœur. Une conduite peu correcte pendant tout le règne de Marie (pp. 159, 542, 555, 574); des accointances directes ou indirectes avec l'ambassadeur français et prouvées par les dépêches volées à cet agent (pp. 91, 241, 550, 551); des conversions religieuses contredites le lendemain (pp. 111, 117, 118, 222, 226, 252, 255, 507); une complicité avec Wyatt, dénoncée, puis révoquée par lui (pp. 548, 589)¹. tous ces faits inspiraient aux agents de l'Empereur très-peu de confiance dans les allures d'Élisabeth. Jamais ils ne manquaient, de leur propre aveu, de dénoncer la princesse à Marie, de l'engager à s'en débarrasser, en la reléguant dans un château éloigné, ou en l'envoyant aux Pays-Bas chez la sœur de l'Empereur (pp. 150, 151, 556, 441). « Néanmoins, dit » Prescott, Marie eut assez de force de caractère pour résister aux sollicitations de Charles-Quint et à son ambassadeur, qui s'évertuaient à lui » démontrer que la mort d'Élisabeth était indispensable à sa propre sécurité et à celle de Philippe² ». Les démarches des agents impériaux dans le but d'éloigner Élisabeth sont patentes. Allaient-ils jusqu'à demander sa tête? Charles-Quint ni personne de la famille impériale ne pouvaient y songer. Dans les instructions données à ses ambassadeurs, l'Empereur dit : « Elle » (Marie) doit regarder s'il est possible de s'attacher à leurs personnes (Élisabeth et Courtenay), sans dissimuler en leur endroit chose que la justice » puisse comporter, et si avant qu'elle puisse persuader à ceux de son » conseil qu'ilz le tiennent bon. Et s'ilz ont délinqué, procéder seurement à » leur chastoi, et s'en faire quite, avec l'observation qu'elle peut avoir sur » la mémoire si fresche de ce dernier trouble, de proeurer tout ce que » convient pour son assurance; et que, pour Dieu, elle veuille considérer » que ces choses d'estat et mesme en ceste qualité où conspirations se des-

¹ Voir aussi PRESCOTT, *l. c.*, t. I, p. 91. Cet auteur dit : une complicité évidente. Nous n'allons pas si loin, en nous référant aux termes des documents. Conf. aussi TYTLER, *l. c.*, t. II, pp. 421, 425.

² PRESCOTT, *l. c.*, t. I, p. 91.

» couvrent si manifestes contre sa personne, peu de cause doit suffire pour
» du moins s'assurer des personnes, et les mettre en lieu où l'on soit
» certain qu'ilz ne peuvent nuir (p. 542). » On le voit, par cette citation, il s'agissait simplement de se débarrasser des coupables en les mettant dans un lieu sûr. C'est ainsi que les ambassadeurs interprétèrent auprès de Marie Tudor la longue tirade de Charles-Quint. Au surplus la mort de cette princesse aurait eu peut-être, au moment du décès de Marie, le résultat le plus funeste pour la politique impériale. De graves contestations existaient concernant la succession au trône d'Angleterre, après le décès de Marie Tudor. Si Marie Stuart était appelée à la remplacer, cette princesse n'aurait-elle pas favorisé en Angleterre l'influence de la politique française, si opposée aux intérêts de Charles-Quint? Lorsque Élisabeth s'était de nouveau singulièrement compromise dans la conspiration ourdie entre la France et Henri Dudley, pour toute vengeance, Marie envoya à sa sœur un anneau, comme signe d'affection, en la déclarant innocente. Seuls les deux officiers les plus compromis de la maison d'Élisabeth furent exécutés.

L'inhumanité et la cruauté de Marie Tudor ne sont pas les seules questions relatives au règne de cette souveraine. Il en est encore une autre tout aussi vivace: celle de l'intervention de Philippe dans les affaires religieuses de son nouveau royaume. Les pronostics compromettants pour le prince ne manquaient pas (p. 181). On en a fait des réalités, en lui attribuant les nombreux bûchers allumés en Angleterre pendant le règne de Marie. Ces reproches sont-ils fondés? Il y a lieu d'en douter en présence de certains faits très-patents. Au moment de son mariage, le prince venait d'atteindre sa vingt-sixième année. A cet âge, la générosité est en général le caractère dominant de l'homme. Philippe n'avait pas encore assez palpé les affaires d'État pour devenir égoïste. Aucune opposition impérieuse n'avait aigri son caractère, ni excité sa colère, ni provoqué une résistance violente. A ses yeux la religion n'était pas encore une affaire sociale et d'État, une question d'être ou de ne pas être pour lui. En Angleterre surtout, où il

n'y avait pas de Maures à combattre, comme en Espagne, les mots catholisme, patriotisme et nationalité n'étaient pas des synonymes. En un mot, la religion n'était pas, dans ce moment, entre les mains de Philippe, comme plus tard, un instrument politique à l'usage de son gouvernement personnel, même en dépit du pape. La scène si horrible de l'auto-da-fé de Valladolid, mentionnée par Vandenesse (p. 74) comme chose « de grande pitié » ne s'était pas encore passée.

Sans doute le fils de Charles-Quint a contribué au rétablissement de l'ancienne foi en Angleterre (pp. 20, 451, 457, 442) ; il a aidé à rappeler le cardinal Pole (pp. 20, 451, 449), personnage très-peu disposé à faciliter une transaction en matière religieuse, et par suite très-suspect aux yeux de l'Empereur : mais Philippe ne prit aucune part directe ou indirecte aux violences et aux persécutions. Si celles-ci étaient les résultats de nouvelles conspirations, constamment répétées sous des formes différentes, il ne voulait pas de vengeance. Cette idée lui vint plus tard, pendant le soulèvement des Pays-Bas. Des malfaiteurs anglais, des pic-pockets de l'époque, eurent beau le voler au moment de son arrivée (p. 427), ils eurent beau détrousser ses gens et les agents de son père, il n'en disait mot. A l'égard de la noblesse anglaise, il se conduisait en vrai gentleman¹ ; il sut plaire aux masses, malgré une prévention bien caractérisée de la race anglo-saxonne contre les Espagnols (p. 181). Ni le prince, ni personne de sa suite ne manifesta-

¹ Voici comment s'exprime Rui Gomez de Silva à ce sujet : *Cuanto al trato que hace à estos señores es tal, que ellos mismos que nunca han tenido Rey en Inglaterra que tan presto les haya ganado los ánimos à todos.* (Coleccion de documentos inéditos, t. III, p. 551.) L'ambassadeur vénitien, Michel Suriano, ne lui rend pas moins justice sous ce rapport : Pour plaire à ces peuples, dit-il, il se montra extrêmement affable envers tout le monde ; il remit entre leurs mains sa propre personne et sa vie ; il déclara hautement ne rien vouloir d'eux ; il fit des dépenses considérables et donna des pensions à tous les grands ; il réduisit les conseillers de la couronne, de vingt-quatre qu'ils étaient, à six seulement, choisit entre ceux qui avaient le plus la confiance de la Reine. (GARCIAUD, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 104.)

rent le moindre symptôme de la morgue espagnole tant redoutée par Charles-Quint (pp. 244, 547, 550), et sévèrement interdite par lui (p. 417). Dans le but de ne pas froisser la rigidité des mœurs anglaises, il était défendu aux Espagnols de se faire suivre par des femmes. Un agent de police, l'alcade de la Cour de Bruxelles, devait tout surveiller, tout prévenir, avec défense expresse de ne se mêler, sous aucun prétexte, des affaires des Anglais. Cet officier reçut même à ce sujet des instructions spéciales (p. 569).

D'instinct les Anglo-Saxons préféraient aux Espagnols (p. 188) les Flamands, sortis d'une patrie commune, la Saxe, ayant le même amour des libertés, les mêmes soucis des devoirs sociaux, peuples démocrates haïs par l'aristocratie. Anglais et Flamands avaient la même aversion des Espagnols (p. 276). Quand les Anglais accueillirent, au nom de la liberté, les protestants flamands chassés de leur pays ¹, nous recevions au nom du même principe les catholiques persécutés en Angleterre ². Les Anglais et les Flamands ont souvent versé leur sang sur le même champ de bataille. Nulle part enfin il n'y avait et il n'y a encore plus grande sympathie qu'entre ces deux peuples. On comprend dès lors cette préférence et la défiance à l'égard de l'Espagnol. Philippe le comprit aussi. Il ne se mêlait en aucune façon du gouvernement anglais, laissant à la reine pleine et entière liberté de s'arranger et de gouverner le pays comme bon lui semblait, question capitale à laquelle elle tenait beaucoup (p. 158), comme aussi à ne pas employer d'étrangers. Sur ce dernier point, le prince était si scrupuleux qu'il se forma une maison composée d'Anglais (pp. 442 et suiv.). Quant à la punition des hérétiques, il demandait si peu leur sang que, selon M. Fournier, les exécutions furent interrompues durant cinq mois par suite de

¹ RAULENBECK, dans la *Revue de Belgique*, année 1880, pp. 128 et suiv.

² PROOST, Les réfugiés anglais et irlandais en Belgique; dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1865, p. 275.

son influence¹. Aucun bûcher ne fut allumé en Angleterre par ses ordres, aucun mécréant ou hérétique n'y fut précipité de son consentement.

L'Empereur exerçait incontestablement sur Marie le plus grand ascendant, avoué et reconnu par tous les auteurs et par tous les documents (pp. 117, 154, 449). Cette influence, il ne voulait l'exercer d'une manière directe. Constamment guidé par la prudence, il avait soin de se mettre à couvert, en faisant connaître sa volonté à ses agents, soit par lui-même, soit par sa sœur Marie de Hongrie, soit par le cardinal de Granvelle. Rarement il écrivait lui-même à sa cousine. Il se gardait bien de lui faire sentir qu'il visait à une sorte de tutelle sur sa personne. Lorsqu'il voulait faire mettre à exécution une mesure quelconque, il employait à cet effet ses agents diplomatiques, spécialement Simon Renard, l'âme de la légation impériale en Angleterre.

A cette époque, les ambassadeurs n'avaient pas encore dans notre pays de caractère permanent, à l'instar de ce que la Cour de Rome et Venise pratiquaient depuis longtemps. Tous nos ambassadeurs étaient chargés de remplir des missions temporaires, organisées dans un but spécial. Tel était aussi le mobile de l'envoi en Angleterre de Simon Renard. Les autres agents qui lui furent adjoints étaient, nous l'avons dit plus haut : Jean de Montmorency, seigneur de Courières, Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, les comtes d'Egmont et de Hornes, Nigri et Scheyfve, personnages sur lesquels nous croyons devoir dire un mot.

Simon Renard, né à Visoul dans la Franche-Comté, mourut à Madrid le 8 août 1575. Après avoir terminé ses études à Dôle, il acquit la charge de lieutenant du bailliage d'Amont. De là la dénomination de lieutenant d'Amont, qui remplaçait parfois son véritable nom dans les correspondances. Perrenot de Granvelle l'ayant pris sous sa protection, il passa à Londres en qualité d'agent de l'Empereur, dans le but d'y traiter le mariage

¹ *Histoire de Philippe II*, t. I, p. 58.

entre Philippe et Marie Tudor. Son habileté était grande, son sens très-droit; enfin il avait toutes les qualités du diplomate de bon aloi. Ces excellentes dispositions le servirent à merveille dans les négociations auprès de la Reine d'Angleterre et de son conseil. Là il avait à combattre l'opposition soulevée par le peuple anglais contre l'étranger, celle d'une partie du conseil de la Reine, la ténacité du Parlement qui voulait un prince indigène. Il avait à lutter à la fois contre les excitations de la France, les intrigues de Venise, les agissements des luthériens, et en général contre tous les ennemis de l'Empereur. Finalement il emporta la victoire, grâce à l'adresse qu'il sut mettre dans ses négociations et à l'influence qu'il exerça sur la Reine. Il réussit pleinement, parvint à contrecarrer avec adresse l'action des ambassadeurs de France et de Venise et sut aplanir toutes les difficultés, au grand contentement de l'Empereur et de son chancelier. Beau parleur, il put se faire écouter par ses auditeurs; mais quand il devait exposer, par écrit, les faits dont il était obligé de rendre compte, il était long, diffus, souvent très-flandréux. En général il était l'opposé de son antagoniste l'ambassadeur de France, Antoine de Noailles¹. Celui-ci, beaucoup plus intrigant, plus crédule, au point de devoir contredire quelquefois le lendemain ce qu'il avait écrit le jour auparavant, montrait souvent peu de tact, et commettait des maladresses singulières. Mais quand il prenait la plume, sa rédaction était sobre, sévère, correcte et concise. Il était, sous tous les rapports, l'antipode de l'agent impérial.

Chargé ensuite de deux autres missions en France, Renard finit par se brouiller avec son protecteur, au point de devoir abandonner la carrière de la diplomatie. Dès le mois d'avril 1554, il fut accusé, mais sans preuves, de se laisser soudoyer en certaines circonstances (p. 568).

Plus tard, il se jeta dans l'opposition contre Philippe II, sans cependant

¹ Voir TEULET, *Relations politiques de la France et de l'Écosse avec l'Écosse*, t. I, p. 279; préface, *ib.*, p. IX.

se compromettre complètement. Du moins son souverain ne jugea pas convenable de continuer les poursuites commencées contre lui.

Jean de Montmorency, seigneur de Courières, Ourges, Quesnoy, Mesnil-sur-Rielle, nommé successivement au conseil d'État, capitaine des archers de l'Empereur, grand-bailli d'Alost, de 1546 à 1560, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Lille, Douai et Orchies (11 avril 1554), avait aussi accompagné Charles pendant son voyage en Espagne en 1517. Il mourut en 1565, après avoir épousé Ferry de Lannoy. Ce n'était pas un négociateur, mais un seigneur brillant, haut placé, et tel qu'il convenait pour représenter son souverain. A ce titre, il faisait partie de l'ambassade, comme Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, fils de Jean et de Jeanne de Cerf. Créé chevalier en 1545, il fut nommé ensuite commissaire des montres des gens de guerre, et s'occupait beaucoup d'affaires militaires.

Nous ne dirons rien des comtes d'Egmont et de Hornes, dont les biographies sont suffisamment connues, surtout par suite de leur triste fin sous le gouvernement tyrannique du duc d'Albe.

Nigri l'est moins. Né à Boulogne-sur-Mer, il étudia la théologie et embrassa l'état ecclésiastique. Successivement, il fut appelé à siéger au grand conseil de Malines (51 mars 1522), ensuite au conseil d'État, puis de nouveau au Parlement de Malines (5 juin 1555). Il fut nommé prévôt du chapitre de Harlebeke (5 novembre 1541), chevalier de l'ordre de la Toison d'or, doyen à Bruxelles et à Malines, prévôt de Sainte-Pharaïlde à Gand, archidiacre de la Morinie; enfin Philippe II l'avait désigné pour occuper le siège épiscopal d'Anvers, lorsque la mort vint le surprendre le 4 janvier 1562.

Nigri s'occupait beaucoup des affaires publiques, comme le constatent ses nombreuses lettres. Il fut chargé, en 1558, de répondre au manifeste des Gantois, de haranguer, au nom de l'Empereur, les États généraux réunis à Bruxelles. A différentes reprises, il dut remplir des fonctions diplomatiques, par exemple en Danemark, où il se rendit avec le comte de

Lannoy, Charles Boisot et Georges d'Esplechin, pour réclamer, en faveur du commerce belge, la liberté du Belt et du Sund, puis aux conférences de Cambrai, pour y aplanir les différends au sujet des limites des pays des deux contractants.

En 1546, il avait été appelé à prendre part, avec Bouton, le comte de Buren et Louis de Schore, à la conférence de Grave pour y traiter de la paix entre l'Empereur et le duc de Gueldre. Plus tard, en 1544, il fut chargé de présenter au nom de Charles-Quint, des condoléances à la veuve de René, prince d'Orange ¹.

Il était aussi auteur d'un écrit intitulé: *Tractatum de exemptione canonica*. A une bonne et solide instruction, il joignait beaucoup de formes et d'habileté surtout.

Jean Scheyfve, diplomate consommé, avait déjà fait ses preuves depuis longtemps, lorsque, sous le règne d'Édouard VI, il avait été chargé par la gouvernante des Pays-Bas de réclamer contre les pirateries exercées par les Anglais sur notre commerce maritime. Nous ne répéterons pas ce que nous en avons dit ailleurs ².

II

L'archiduc Albert d'Autriche devint souverain des Pays-Bas par suite de son mariage avec l'Infante Isabelle d'Espagne, et de l'acte d'abdication fait en leur faveur par Philippe II (pp. 462 et suiv.). A ce titre le voyage de ce prince figure dans notre collection ³.

Les excursions entreprises par lui ont fait l'objet de diverses publications De Montplainchamp en parle dans son *Histoire de l'archiduc Albert*,

¹ BEAUVOIS, *Le Bourguignon Claude Bouton*, pp. LXXII, LXXIX, XCVI.

² *Bulletins de l'Académie*, 2^e série, t. XI, 1875, p. 840.

³ *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1^{re} série, t. I, p. 129.

publiée par feu M. de Robaulx de Soumoy ¹. Bochiüs en traite *ex professo* dans l'*Historica narrationis perfectionis et inaugurationis Alberti et Isabelle* ².

Quant à la relation de Gilles du Faing, imprimée dans notre volume, elle n'est pas complètement inédite. Feu le baron de Reiffenberg l'a insérée, par extraits, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles* ³, sous le titre de : *Itinéraire de l'archiduc Albert, de la reine d'Espagne Marguerite d'Autriche et de l'Infante Isabelle en 1599 et 1600*. Il a cru devoir en supprimer plusieurs passages; souvent aussi il n'a pas jugé convenable d'expliquer les noms des localités y mentionnées et orthographiées parfois d'une manière peu correcte.

Nous avons suivi une tout autre méthode. Le texte du manuscrit a été reproduit en entier; des notes y ont été ajoutées dans le but d'expliquer les noms des localités et les faits y mentionnés. Ce manuscrit est le même que celui mis à profit par le baron de Reiffenberg. Il est indiqué au catalogue de feu M. Lammens, sous le numéro 77 des manuscrits, et fut acquis en octobre 1840 par l'État. Aujourd'hui il porte au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles le n^o 18455. C'est un volume in-4^o sur papier, comprenant cent et douze feuillets ⁴, écriture du XVII^e siècle, et portant des corrections qui, selon le baron de Reiffenberg, sont de la main de l'auteur. La Bibliothèque royale précitée en possède deux copies anciennes, l'une cotée n^o 12961, provenant de la bibliothèque Le Candèle et consistant en un volume in-folio, intitulé: *Mémoire et brief recueil des journées et choses qui se sont passées au voyage qu'a fait le sérénissime archiduc Albert, à l'allée, séjour et retour d'Espagne*; l'autre, qui appar-

¹ Bruxelles, 1870, in-8^o.

² Anvers, 1602, in-folio. M. Tailliar signale, dans un MS. de Douai, l'entrée des archiducs en cette ville. *Comptes rendus de la Commission d'histoire*, 1^{re} série, t. I, p. 264.

³ T. XIV, Bruxelles, 1841, in-4^o.

⁴ *Bulletins de la Commission d'histoire*, t. IV, p. 154.

tenait à la bibliothèque Van Hulthem, y porte le numéro 1398. C'est une copie défectueuse¹.

Après avoir parlé du manuscrit, disons un mot de son auteur. Gilles du Faing était fils de Jean, dit de Tassigny, seigneur du Faing, Linay, La Crouée et Griffomont, et de Françoise de Cugnion-St-Erpigny, dame d'Ethel-Belmont. Il naquit à Jamoigne vers 1560 et mourut à Gand le 2 décembre 1655. Ayant terminé ses études, il entra en qualité de volontaire dans un régiment haut-allemand, obtint le grade de capitaine d'une compagnie et assista successivement aux sièges d'Anvers, de Grave, de Venloo, de Zutphen, de Berg-op-Zoom, de Rhinbuechel, de l'Écluse et de l'île de Bommel. En 1590, le duc de Parme l'envoya à la cour de Philippe II, où il résida pendant vingt ans, et y fut employé aux affaires des Pays-Bas et de la Ligue. Armé chevalier (26 septembre 1595), il reçut une chaîne d'or et une gratification; puis il rentra aux Pays-Bas, où Philippe IV érigea en sa faveur, le 24 janvier 1623, la terre de Jamoigne en baronnie. En 1596, il entra au conseil provincial de justice à Luxembourg, comme conseiller noble ou de courte-robe. Ensuite il fut attaché à la maison des archiducs en qualité de gentilhomme de la bouche. Il fut en outre appelé aux fonctions de prévôt et gruyer de Chiny et Etale (12 décembre 1600 au 50 décembre 1625), jusqu'à ce que son fils, encore mineur, pût lui succéder; mais son père administra en son nom cette prévôté jusqu'en 1652. A ces emplois il ajouta encore (1601) ceux de gouverneur de Florenville, de juge-député ordinaire des assises de Marville et des Terres Communes, de conseiller du conseil suprême de guerre. Le 8 août 1617 il devint souverain bailli de Flandre, fonctions qu'il céda à son fils mineur, et les remplit au nom de celui-ci. Chevalier *fort accort*, selon l'expression de l'Espinoy, il fut envoyé, pendant le mois de mai 1600, en qualité de député à la diète de Spire, puis à Nancy pour y rendre visite, en 1605, aux princes et princesses

¹ *Bulletins de la Commission d'histoire*, t. XIV, pp. 140, 141.

de Lorraine de la part de l'archiduc, et en 1601 et 1602 à la conférence tenue avec les commissaires du duc de Bar, pour la terre de Marville et autres domaines. Philippe III, roi d'Espagne, l'envoya (1612) en Danemark pour présenter à Christiern IV et à la famille royale ses condoléances à propos de la mort de la reine¹.

Lorsque l'archiduc entreprit son voyage en Allemagne, en Italie et en Espagne, pour revenir ensuite en Belgique, du Faing accompagna le prince partout, le représenta parfois, et nous a laissé la description de ses excursions.

Profondément dévoué à ses souverains, notre auteur se préoccupe spécialement des honneurs qui leur étaient rendus, à l'étranger comme à l'intérieur du pays. Sous ce rapport, son récit ressemble à ceux d'Olivier de la Marche, de Vandenesse, de Vital, de Montoiehe et d'autres narrateurs semblables. Il affectionne les cérémonies civiles et celles faites dans les églises, mentionne avec prédilection les offices religieux auxquels ses maîtres assistaient, les visites qu'ils recevaient, celles qu'ils rendaient, surtout quand lui-même y remplissait un certain rôle. Les mentions des cérémonies religieuses sont nombreuses, on le comprend facilement. Les archiducs aimaient les églises : jamais ils ne manquaient de visiter celles des localités par lesquelles ils passaient. Ce qui donne à du Faing souvent l'occasion de mentionner les objets d'art et les reliques qui y sont déposés. Il savait la passion dominante des archiducs : celle d'encourager les arts et d'acheter des reliques. Annuellement ils y consacraient des sommes considérables, comme pour les entrées triomphantes. Ce qui a fait dire par M. de Robaulx de Soumoy : l'archiduc avait dissipé pour son entrée solennelle à Bruxelles et à Anvers des sommes considérables, et il se trouva sans argent quand il s'agit de défendre le

¹ NYEN, *Biographie luxembourgeoise*, p. 179; *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. 1, p. 755; DE L'ESPINOY, *Antiquités de Flandre*, p. 96; ГАСНАРО, *Rapport sur les Archives de la chambre des comptes à Lille*, pp. 537, 539, 540, 544, 547. *Archives de la chambre des comptes à Bruxelles*, registres, 15279, 15529.

pays¹. Aussi du Faing enregistre-t-il avec une vive satisfaction les localités où le prince ou bien le souverain défrayent ses maîtres à titre de gracieuseté.

Les objets d'art signalés par du Faing sont le monument de la famille des Secundini à Igel (p. 465), les sépultures impériales à Oggersheim (p. 467), le célèbre calvaire en la même ville (p. 468), un groupe de bronze à Matran (p. 476), etc.

Malgré la rigidité exceptionnelle et l'ennui proverbial de la cour des archiducs, ceux-ci ne dédaignaient pas, pendant leurs voyages, ni les bals ni les fêtes dansantes (pp. 485, 502, 810, 515, 525, 551), pas même les spectacles (pp. 485, 487, 490, 511, 556, 541, 548). Ils y prenaient parfois plaisir.

L'archiduc se faisait aussi un devoir de servir le Pape. Du Faing l'enregistre avec complaisance.

Les questions relatives à la domination des catholiques et des protestants dans les localités visitées par les archiducs intéressaient aussi beaucoup du Faing. A ce propos il mentionne Frankenthal, « ville bastye par les » Flamands et gens réfugiés des Pays-Bas pour vivre à leur volonté. Et » le comte palatin leur a donné ceste demeure, où se trouvent toutes » nations et exercices de toutes religions, hormis catholiques (p. 467). »

III

M. Gachard a publié, au premier volume de la collection des voyages des Souverains, les itinéraires de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, de Jean Sans-Peur et de Philippe le Bon. Il avait commencé aussi à recueillir différents extraits de comptes destinés à la publication des itinéraires d'Antoine, de Jean IV, et de Philippe de St.-Pol, ducs de Brabant. Ces premiers éléments

¹ *Histoire de l'archiduc Albert*, p. 75.

ont été complétés; nous avons réuni le tout pour en former les itinéraires que nous publions sous forme de supplément aux pages 565 et suiv.

Dans les comptes de la recette générale du duché de Brabant, nous avons trouvé les renseignements les plus complets sous ce rapport, parfois aussi dans des comptes d'hôtels.

Ces comptes sont rendus par :

Étienne de Nederalphe de 1407 à 1411 (recette générale);

Jean Raimbouts de 1411 à 1412 (*id.*);

Le même de 1412 (compte d'hôtel);

Jean Raimbouts et Quentin Clarensonne de 1412 (recette générale);

Jean de Schoonvorst de 1412 à 1415 (*id.*);

Le même de 1415 à 1414 (compte d'hôtel);

Le même de 1415 à 1414 (recette générale);

Jean de Grimbergen de 1414 à 1415 (*id.*);

Jean Vander Elst de 1415 à 1416 (*id.*);

Guillaume Vanden Berghe de 1416 à 1417 (*id.*);

Jean Vander Elst de 1417 à 1418 (*id.*);

Guillaume Vanden Berghe de 1418 à 1419 (*id.*);

Jean Seigneur de Rotselaer de 1419 (*id.*);

Louis Boeten de 1419 à 1420 (*id.*);

Laurent Van Beert de 1420 (*id.*);

Jean Vander Elst de 1420 à 1421 (compte d'hôtel);

Jean Seigneur de Rotselaer de 1421 à 1422 (recette générale);

Gérard Vander Sipe 1422 à 1425 (*id.*);

Jean van Winghe 1425 à 1425 (*id.*);

Un trousseau de comptes d'hôtel de 1427:

Arnoul Quap de 1425 à 1427 (recette générale);

Jean Van Winghe de 1427 à 1428 (*id.*);

Pierre Du Chesne ou Vander Eycken de 1428 à 1429 (*id.*);

Jean Baillyaerts 1451 (*id.*).

Tous ces documents sont conservés aux Archives du royaume à Bruxelles.

Les comptes d'hôtel devaient nécessairement renseigner les gites des dues, et le receveur général, obligé de rendre compte de toutes les recettes et dépenses, les répétait dans ses comptes. Sans cette circonstance, notre travail aurait été très-incomplet, sinon impossible. La plupart des comptes d'hôtel font défaut dans nos archives.

Tous ces comptes renferment bon nombre de renseignements. Nous y avons fait un choix, en nous bornant à transcrire en note les visites de grands personnages, d'ambassadeurs, les mentions des réunions des États de Brabant, des villes et des nobles, des fêtes religieuses et civiles, les usages admis à la cour, par exemple les grands diners offerts pendant certains jours de l'année à la bourgeoisie de Bruxelles, les citations faites à propos de la chapelle du duc, les cérémonies pratiquées aux enterrements de nos souverains, la date fixe de leur mort. Ainsi le jour du décès de Philippe de St-Pol, sur lequel tous les auteurs n'étaient pas d'accord, reste fixé au 4 avril 1450. Le comptable n'a pas même oublié de désigner l'heure à laquelle le duc expira. C'était à 8 heures du soir, dit-il, et son corps resta sur terre jusqu'au 7 octobre suivant, lorsqu'il fut enterré à Tervueren en présence du nouveau duc, des États, des évêques de Tournai et de Soissons, et du chancelier de Bourgogne.

La table des quatre volumes est rédigée avec beaucoup de détails. Les particularités, concernant les principaux personnages, sont destinées à remplacer les sommaires des lettres diplomatiques, insérées dans la collection.

Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit dans l'Introduction du tome III à propos de la publication, par M. Gachard, des tomes I et II et d'une partie du troisième. Le tome IV a été édité exclusivement par nous.

TABLE DE L'INTRODUCTION.

	Pages.
Voyages et itinéraires des souverains imprimés dans le quatrième volume	1
§ I. Indications des livres et manuscrits relatant les voyages de Philippe II	<i>Ib.</i>
Relation des voyages de Philippe II par Jean Vandenesse	v
Des extraits en ont été publiés par Lesbroussart	<i>Ib.</i>
Renseignements principaux, fournis sur ces voyages	vii
Vandenesse arrête sa narration au 6 juin 1560, et se retire.	viii
Vandenesse n'y parle pas, à propos du mariage entre Philippe et Marie Tudor, de l'opposition de la France et de Venise à cette union	<i>Ib.</i>
Correspondances et négociations diplomatiques à ce sujet	<i>Ib.</i>
Projet de Charles-Quint d'unir l'Angleterre et les Pays-Bas par le mariage de son fils avec Marie Tudor	ix
Marie Tudor n'aime pas le mariage; elle finit par y consentir	xv
Opposition à ce mariage en Angleterre	xvi
Projet du partage des États de Charles-Quint entre son fils et son petit-fils	xviii
Marie Tudor est qualifiée de bigote	<i>Ib.</i>
Les Pays-Bas accueillent avec joie le mariage entre Philippe et Marie Tudor.	xix
Marie Tudor est qualifiée de sanguinaire.	xx
Sa tolérance en matière de religion au commencement de son règne	<i>Ib.</i>
Élisabeth donne un pareil exemple au moment de son avènement	xxi

	Pages.
Examen de la conduite de Marie Tudor au point de vue de l'humanité	XXIV
Marie reconnaît l'innocence de Jeanne Grey	XXV
L'insurrection de Wyatt change toutes les bonnes dispositions de la Reine. . .	XXVI
Elle fait exécuter Jeanne Grey.	<i>Ib.</i>
Élisabeth est reléguée dans un lieu écarté, conformément aux conseils de Charles-Quint	XXVII
Intervention de Philippe II dans le gouvernement anglais.	XXVIII
Philippe II contribue au rétablissement de l'ancienne foi en Angleterre, sans persécuter les protestants	XXIX
Aversion des Anglais à l'égard des Espagnols	XXX
Notes sur les ambassadeurs envoyés par Charles-Quint en Angleterre	XXXI
§ II. Voyage de l'archiduc Albert en Espagne par Gilles du Faing	XXXIV
Renseignements sur le manuscrit et la vie de cet auteur	XXXV
Faits principaux mentionnés par du Faing	XXXVII
§ III. Itinéraires d'Antoine, Jean IV et Philippe de St-Pol, ducs de Brabant . . .	XXXVIII
Nomenclature des documents qui ont servi à composer ces itinéraires . . .	<i>Ib.</i>
Renseignements y recueillis	XXXIX et XL



JOURNAL

DES

VOYAGES DE PHILIPPE II.

JOURNAL
DES
VOYAGES DE PHILIPPE II.

Monseigneur, comme je m'estois enclin, estant au service de l'Empereur Charles cinquiesme de ce nom — le servant en estat de contrerolleur — mectre par escript les voyaiges que Sa Majesté avoit faicts dez l'an 1554, le desdiant à Vostre Seigneurie Révérendissime, nonobstant que ce ne soit mon gibier de mectre par escript choses élégantes, ny en termes qui méritent que ung si sublime entendement, comme celluy de Vostre Seigneurie Révérendissime, occupé en tant de grandz et importans négoes, se abbaïsse à lire ung si mal orné langaige maternel; mais congnoissant la bonne volonté que me portez, ay bien voulu dédier ce mien présent mémorial à Vostrediete Seigneurie pour, en manière de récréation, il vous plaise aulcunesfois, vous deschargeant des affaires, passer demie heure de temps à ouyr lire ledit mémorial et recœuil des voiaiges que le Roy des Espaignes, nostre maistre, a faicts depuis le 25 de may 1551, que l'ay encommené de servir et suyvre, m'estant commandé par l'Empereur le servir au mesme estat que l'avoye servy; que me vient à grand regret habbandonner le service de mon maistre pour entrer en nouveauul service. Mais congnoissant le désir et volonté que le Roy avoit à ce, et désirant obéir au commandement de mon

Mai. — 1551.

1351. — Mai. maistre, ayant lieu l'advís de mes bons Se^r, dont vous fustes du nombre, acceplay ledit service, dont ne me suis repentü. Et encommenceray à discourir dez ledit jour 25^e en may, jusques au temps qu'il plaira à Dieu me donner le sens et santé pour y persévérer. Ayant doneques les années précédentes l'Empereur faict venir le prince son filz ès pays de Flandres, par la mer de Levant, prennant port à Gennes, et venir par toute l'Ytalie et l'Allemagne treuver l'Empereur, son père, en sa ville de Bruxelles, en la duché de Brabant, et y ayant séjourné et visité tous les Pays Bas, et estre juré en toutes les villes pour prince et futur seigneur naturel desdictes provinces, et y ayant demouré environ deux ans, et retourné avec l'Empereur son père en la dyette d'Ausbourg, y ayant demouré aulecungs jours, fut conclud qu'il retourneroit en Espagne par la mesme mer qu'il estoit venu. Et, le 25^e de may 1551, ayant prins congíe de l'Empereur son père, par ung lundy, partist dudit Ausbourg accompagné des ducez de Savoie et de Holst¹ et plusieurs aultres grandz seigneurs, vint coucher à Lansberg².

Le 26^e à Savangaier³.

27^e à Amberg⁴.

28^e audit Amberg, que fut la feste Dieu.

29^e à Mielttenaund⁵.

30^e à Ysbrocqs⁶, où il fut receu par cinq filles du roy des Romains, ses cousins germaynes, et y demoura jusques le 2^e de júing, duquel lieu le due de Holst print congíe pour son retour vers Ausbourg.

Ledit 2^e ledit prince print congíe des princesses et vint coucher à Steersinghe⁷.

5^e à Brixie⁸, où il fut deffrayé par les gens du cardinal de Trente.

4^e à Bolsau⁹.

5^e à Tremuo¹⁰.

6^e à Trente¹¹, où luy vint audevant le cardinal dudit lieu, et le deffraya, et luy feit plusieurs festins, tant dedans que dehors la ville, avec force dames et plusieurs passetemps. Audit Trente estoit le cardinal Moron¹², légat pour le concíle, et plusieurs prélatz et gens de lettres pour le mesme effect.

¹ Albe ? | ² Landsberg, en Bavière. | ³ Schongau ? *ibid.* | ⁴ Ammergau, *ibid.* | ⁵ Mittenwald, *ibid.*

⁶ Innsbruck, dans le Tirol. | ⁷ Sterzing, *ibid.* | ⁸ Brixen, *ibid.* | ⁹ Bolzano, *ibid.*

¹⁰ Tramin, *ibid.* | ¹¹ *Ibid.* | ¹² Marcel Crescentio, cardinal, évêque de Marsico.

9^e coucher à Ronchères ¹.

Jun. — 1331.

Le 10^e idem, attendant le S^r Fernando de Gonzaga et les chevaux legiers, qu'estoient au duché de Milan, pour luy faire compaignie pour la Lombardie.

11^e à Douleey ², où les Vénétiens feirent construyre ung pont sur bas-teaux pour passer la rivière d'Ade ³. Audit lieu vindrent faire la révérence audit prince des principaulx de la seignorie de Venize, et luy feirent plusieurs présens de Malvisée, sucre, cire blanche, confictures, fromaiges par-misans et plusieurs aultres gratienseitez, et le deffroient.

Le 12^e à Vellafranca ⁴, où le duc de Mantua le deffroia, et vint trouver là Son Altèze le S^r Vespasian de Gonzague et plusieurs gentilzhommes Mantuans, tous en coches.

15^e à Mantua ⁵, où luy vint au devant pour le recevoir le duc dudit Mantua, accompagné du cardinal son oncle et plusieurs seigneurs; et fut deffroicé ledit prince par ledit duc et y demeura jusques le 15^e, lesquelz jours il fut visiter la duchesse mère dudit duc et l'assiette de la cité.

15^e à Canette ⁶, qu'est au cardinal de Mantua ⁷, lequel deffraya la compaignie.

16^e à Cremona, duché de Milan.

17^e à Pisqueton ⁸.

18^e à Plaisance jusques le 21^e.

21^e à Lody ⁹.

22^e à Milan, où luy vindrent au devant le S^r Fernando de Gonzague, gouverneur de Milan, les conseilliers et habitans dudit Milan, tous bravement accoustrez, tous les gens de guerre en grand nombre; ledit prince demoura à Milan quatre jours, pendant lequel temps fut veoir le chasteau et fortification de la cité.

26^e à Pavye.

27^e à Valguière ¹⁰.

28^e à Tortonne ¹¹, où vint ung gentilhomme François de la part du conte de Laude, gouverneur pour le roy de France en Provence, présenter audit

¹ Ronchi ou Roverdo, dans le Tyrol. | ² Dolce. | ³ Adige. | ⁴ Villafranca, dans la Lombardie. | Mantoue. | ⁵ Inconnu. | ⁷ Hereule de Gonzague, évêque de Mantoue. | ⁸ Pizzighettone, au Milanais.

⁹ Lodi, *ibid.* | ¹⁰ Voghera. | ¹¹ Tortona.

1331. — Juin. prince tous vivres et prendre port, si luy plaisoit, audit Provence, et passaige à luy et aux siens; auquel gentilhomme fut donné une chaîne de trois cens escuz. Ledit prince fut deffrayé audit Tortonne par les gens de la duchesse douaigière de Lorraine; car elle tient ledit Tortonne, comme douaigière de Milan.

29^e à Sarraval.

50^e al Burgo.

Juillet. Le dernier jour de juillet 1331 à Gennes. Luy furent au devant les duc et seigneurie de Gennes, puis après le prince de Melphe, en la maison duquel ledit prince fut logé et deffrayé tout le temps qu'il demeura audit Gennes. Et le second jour arriva audit Gennes le Roy de Bohême, beaul frère dudit prince, qui venoit pour passer en Espagne en sa compagnie¹.

Le dymenche 25^e ², ledit prince, le roy de Bohême, le prince de Piedmont et toute la compagnie s'embarquarent chacun à part en leurs galères, et feirent voile jusques arrivant auprès de Nyce, où ilz se desembarquarent sur le soir et furent veoir la forteresse, où il y eust un banquet et force dames, et revindrent coucher chacun en sa galère, et navigearent tant, qu'ilz arrivarent à Barcelonne le dymenche douzième, où ilz furent receuz à grande joye, et y furent fait plusieurs feuz de joye et danses trois jours durantz, à la mode du pays.

Le 14^e ledit roy de Bohême partit par la poste pour Sarragoce³, où estoit arrivé la Roine sa femme.

Le dernier dudit mois, le prince vint coucher à Matule⁴.

Avôit. Sambedy premier jour d'aoust 1331, coucher à Nostre-Dame de Montsarrat⁵ jusques le 4^e.

4^e à Aigaulade⁶.

5^e aux Hostales⁷.

6^e à Belpuche⁸.

7^e idem maison à l'admiral de Naples.

8^e à Lerida, où le duc de Segorne⁹ vint faire la révérence au prince.

9^e à Borgeleroz¹⁰.

¹ L'itinéraire semble désigner Maximilien, fils de Ferdinand I^{er} et époux de Marie, fille de Charles-Quint, morte en 1605. | ² Le 25 juillet 1331 était un samedi. | ³ En espagnol Zaragoza.

⁴ Martorell. | ⁵ Monserrat. | ⁶ Squalada. | ⁷ Oleza? | ⁸ Bellpérig. | ⁹ Segorbe? | ¹⁰ Bajarasosos.

Août. — 1351.

10^e à Orzera ¹.11^e à Sarragoça, où l'on trouva la royne de Bohême.

Le 13^e les roy et royne de Bohême prenaus congier du prince, leur frère, partirent prennans leur chemin vers Barcelonne pour eulx embarquer et aller en Allemagne treuver l'Empereur, et dez là passer en Austrice treuver le roy des Romains, leur père.

Le 17^e le prince à Alagon ², duquel lieu le prince de Piedmont print cougié pour son retour.

18^e à Malem ³.

19^e à Tudella de Navarre, où ledit prince fut juré pour prince de Navarre.

21^e à Hitera ⁴.22^e à Agreda.Le 25^e en Aldera del Pozo ⁵.24^e en Soria.25^e en Quintana Redonda.26^e en el Burgo d'Osma ⁶.27^e en Horadera ⁷.28^e en Harenda ⁸.

29^e en la Nar de Roa ⁹, duquel lieu Son Altèze print la poste [pour] aller à Terra ¹⁰ veoir et treuver sa sœur la princesse de Portugal et son filz; et la court vint coucher à Quintanila ¹¹.

Mardy, premier jour de septembre 1351, le prince arriva devant jour à Vaildolit ¹², et la court au disner. Septembre.

Le 12 à Tourdesilla ¹³ veoir la Royne, sa grand mère

14^e à la Torre de Lovaton ¹⁴.

Le 15^e à Torre jusques le 29^e, pendant lequel temps s'y feit ung tournois, à la campagne de soixante hommes d'armes contre soixante, qui fut fort galand. Et sur une galerie, que l'on avoit fait dresser à ce propos, fut la princesse et les dames pour voir le pasetemps, où le prince leur feit donner ung banquet, qui fut fort habondant.

¹ Osera. | ² Alagon. | ³ Mallen, en Aragon. | ⁴ Hitero. | ⁵ Aldeo el Pozo. | ⁶ Burgo de Osma.

⁷ Mersadera. | ⁸ Aranda. | ⁹ Roa, près d'Aranda. | ¹⁰ Toro. | ¹¹ Quintanilla. | ¹² Valladolid.

¹³ Tordecillas. | ¹⁴ Torre la Ventosa.

1551. Le 29^e coucher à la Nau de Medina ¹.
Le dernier à la Fuente de Cocqua ².
- Octobre. Le premier jour d'octobre à Sainete Marie de Nieva ³.
2^e le prince au Bois de Segovia, qu'est une maison de chasse, et la court
à Segovia.
Le 6^e à Serezadilla ⁴.
Le 7^e le prince au parc de Madril, la court à Madril.
9^e le prince à petit train vint coucher à Val de Mora ⁵, où arriva le duc
d'Alve, venant par la poste d'Allemagne.
10^e à Arenchues ⁶, où il demeura jusques le 16^e, duquel lieu se partist le
duc d'Alve pour sa maison.
Le 16^e le prince à Madril jusques le 23^e de novembre.
- Novembre. Le 23^e de novembre coucher à Arenchoues ⁷, où luy vint baiser les
mains l'archevesque de Toledo, nommé Celizer ⁸, qui avoit esté son pré-
cepteur.
27^e à Villeseeque ⁹.
28^e à Tolledo.
- Décembre. Mardy, premier jour de décembre, à Villeseeque.
2^e à Aranchues.
4^e à Villa Todas ¹⁰.
6^e à Aranchues.
7^e à Madril, où demeura la court; et le prince print la poste et fut faire
son Noël à Torre ¹¹ vers sa sœur, et revint après à Madril, où il demeura
jusques le 6^e d'avril 1552.
1552. — Avril. Le 6^e d'avril 1552, al Pardo.
7^e à Serezadille ¹².
8^e à Bosque ¹³.
9^e Al Parnal, monastère ¹⁴.
11^e à Sainete Marie de Nyeve ¹⁵.
12^e à la Megorade ¹⁶, monastère, où l'on feit Pasques.

¹ Medina del Campo. | ² Fuente de Coca. | ⁵ Santa Maria de Nieva. | ⁴ Cerecedilla.

⁶ Valdemoro ou Baldemor. | ⁶ Aranjuez. | ⁷ Aranjuez. | ⁸ Martin Silieco. | ⁹ Villasca.

¹⁰ Villatobas. | ¹¹ Toro. | ¹² Cerecedilla. | ¹³ Bosque, bois au Pardo. | ¹⁴ Paraael ailleurs.

¹⁵ Santa Maria de Nieva. | ¹⁶ Mejorada.

18^e à Tourdezilles¹.

19^e à Torre², où il demeura jusques le 4^e de may, auquel lieu et jour May. — 1552. arriva don Joan Manrique³, maistre d'hostel de l'Empereur, venant par la poste pour donner à entendre audit prince la nécessité en quoy estoit l'Empereur, son père, et l'extrémité en quoy les Allemans l'avoient mis; fut conclud audit Torre le partement de la princesse Donna Joanna, pour soy aller espouser au prince de Portugal, et que l'on enveroient après le duc d'Alve pour soy trouver à Madril et adviser sur les affaires, et le despescher en toute diligence pour l'Empereur.

Le 4^e à Tourdesilles⁴.

5^e à la Meiorada⁵.

Le 5^e à Sainte-Marie de Nyeve.

7^e à Bosque.

8^e à Serezadilla, où arriva le duc d'Alve.

9^e à Madril, jusques le 28^e, pendant lesquelz jours fut despesché le duc d'Alve pour Allemaigne et aller en poste trouver l'Empereur. Et après luy fut despesché don Joan Manrique avec finances, pour au semblable aller trouver l'Empereur.

Le 28^e à Aranchues⁶.

Le dernier à Madril jusques le 15^e de juing.

Le 15^e de juing le prince partist, par la poste, pour aller prendre congié Juin. de sa sœur, laquelle estoit partie de Torre pour son voiaige en Portugal; et ce dit jour la court vint coucher à Alcalá de Henares, conduite par don Pedro de Cordoa, maistre d'hostel.

17^e la maison à Gadelajair⁷.

18^e à Hita.

19^e à Zidracq.

20^e à Siguensa⁸.

21^e à Medina Celi.

22^e à Heriza, qu'est Arragon.

25^e à Terrier⁹.

¹ Tordecillas. | ² Toro. | ³ Juan Manriquez. | ⁴ Tordecillas. | ⁵ Meiorada. | ⁶ Arangues.

⁷ Guadalajara. | ⁸ Dans le manuscrit de l' Arsenal, la marquise de Croy a ajouté ici : « Jour de ma nativité, DIANE DE DAMPMARTIN. » | ⁹ Terruel.

1552. — Juin.

24^e à Ladmonia ¹.25^e à La Mola ².26^e à Sarragoce.28^e à Aleavierres ³.29^e à Carmenne ⁴.

30^e à Montson ⁵, où Son Altèze arriva peu de jours après par la poste. Et y furent tenues les Cortes des royaumes d'Arragon, Castille et Valence, lesquelles durèrent jusques le 26^e de décembre, pendant lequel temps le prince commenda à don Antonio de Roges ⁶, son sommelier de corps, Gonttieres Lopes de Badille ⁷, son maistre d'hostel, à Jehan de Vandenesse, son contrerolleur, se assembler et adviser de dresser quelque façon d'estat et maison pour le Seigneur Infante, son filz, qui jusques alors avoit esté conduit et gouverné par femmes, à la charge de donna Elenora de Masquerelle, Portuguesè; et Son Altèze desiroit le donner en charge audit don Antonio; ce que fut résolu et conclud. Et partist ledit Sr don Antonio pour Torre ⁸ et emmena ledit petit prince jusques à Madril, ne voulant soy entremectre en riens, ny l'oster à ladicte dame, que le prince ne fût arrivé.

Décembre.

Le 26^e de décembre 1552 à Carinane ⁹.28^e à la Perdriguerre ¹⁰.30^e à Saragoce ¹¹.

1555. — Janvier.

Le 2^e de janvier 1555 à la Mola ¹².5^e al Fresno.4^e à Wiergue ¹³.6^e à Orta, monastère ¹⁴.

7^e à Medina Celi en Castille, où le prince fut receu du duc et duchesse dudit lieu et deffrayé.

8^e à Siguensa.9^e à Hita.

10^e à Godelazar ¹⁵, où le duc de l'infantasio receut ledit prince à l'entrée de sa maison.

11^e en Alcalá ¹⁶.

¹ La Almunia. | ² La Muéla. | ³ Aleavierre. | ⁴ Carména. | ⁵ Monzon. | ⁶ Rojas. | ⁷ Padilla.

⁸ Toro. | ⁹ Carinena. | ¹⁰ Perdiguera. | ¹¹ Zaragoza. | ¹² La Muéla. | ¹³ Huerta.

¹⁴ Santa Maria de Orta, près de Barcelonne. | ¹⁵ Guadalajara. | ¹⁶ Alcalá de Henares.

12^e le prince al Pardo; la court à Madril.

15^e à Madril jusques le 20^e de mars, pendant lequel temps se traictoit Mars. — 1555.
ung mariage dudit prince et de la Infante donna Maria de Portugal, fille de la royne Léonor de France, lequel ne sortit nul effect.

Le vingtième de mars, coucher à Pintho ¹.

21^e à Aranchues.

25^e à Espérance.

26^e à Villatonas ².

27^e à S^{te} Cruz ³.

28^e à Oeclese ⁴, qu'est le couvent des commendateurs de l'ordre de Saint Jacques du royaume de Castille, où l'on fait les Pasques; et disna Son Altèze le jour de Pasques au réfectoire à une table seul et les commendateurs à une aultre.

Le 5^e d'apryl 1555 à Saincte-Cruz.

Avril.

4^e à Villatonas.

5^e à Aranchues jusques le 14^e.

14^e à Pinte ⁵.

15^e à Madril jusques dix-neufième de may.

Le 19^e de may 1555 à Val de Moras ⁶.

Mai.

20^e à Aranchues, la court à Occainne ⁷.

21^e à Bonne-Espérance ⁸, monastère de saint François, lez Occainne, qu'estoit de la Penthecouste.

22^e à Aranchues.

26^e à Val de Moras.

27^e à Madril.

Le 11^e de juing al Pardo.

Juin.

15^e à Val de Sillo ⁹.

16^e à Odon.

17^e à Herrera.

18^e à Bosque, où vint ung ambassadeur de Portugal, qui alloit vers l'Empereur pour résouldre et conclure sur le mariage dudit prince et de ladiete infante de Portugal, pendant lequel temps mourut le roy Édouart d'Angle-

¹ Pinto. | ² Villatolas. | ³ Santa-Cruz de la Sarta. | ⁴ Uclesia. | ⁵ Pinto. | ⁶ Val de Moro.

⁷ Occaña. | ⁸ Monastère près d'Occaña. | ⁹ Val de Cilla.

1555. — Juin. terre; à cause de laquelle mort demouroit royne madame Marie, sa sœur; et incontinent l'Empereur envôia ambassadeur en Angleterre pour traicter le mariaige du prince, son filz, et de ladicté dame, qui vint depuis en effect, dont l'Empereur advertist son filz.
- Le 28^e à Segovia.
50^e à Garcillazo ¹.
- Juillet. Sambedy premier jour de juillet 1555 à la Meiorada ².
4^e à Tourdesilles.
- Septembre. Cinq^{me} à Vaildolit jusques le 2^e de septembre.
Le 2^e de septembre 1555 à la Meiorada.
4^e à Nostre-Dame de Nyeva.
5^e al Bosque
10^e al Cerezeda ³.
11^e al Prado jusques le 15, auquel lieu arriva don Diego d'Azevedo, maistre d'hostel, venant de devers l'Empereur, et ayant passé et veu la royne Marie d'Angleterre.
15^e à Pinto.
15^e à Aranchues.
22 à Montsegeon ⁴.
25^e à Odon.
24^e al Pardo ⁵.
26^e à Serezeda ⁶.
- Octobre. Le premier jour d'octobre 1555 al Bosque jusques le vii^e, où il eust nouvelles que le mariaige de luy et de la royne dudit Angleterre estoit conclud, et que l'Empereur avoit despesché le prince de Gavre pour fiancer ladicté royne au nom dudit prince.
Le 7^e à Montsogillo ⁷.
8^e à la Sarrette ⁸.
9^e à Bon Grada ⁹.
10^e à Consojo d'Iscar ¹⁰.
- Décembre. 11^e à Valdolit jusques le 25 de décembre.
Le 25 de décembre 1555 à la Broche ¹¹, monastère de Sainet-François.

¹ Garcillon. | ² Meiorada. | ³ Cereceda. | ⁴ Moncejon. | ⁵ El Pardo. | ⁶ Cereceda.

⁷ Mozoncillo. | ⁸ Araguetas. | ⁹ Buengrado. | ¹⁰ Iscar. | ¹¹ Bráojos.

27^e à Valdolit jusques le 20^e de mars 1534. Ayant Son Altèze nouvelles de l'effet du mariage, despescha le marquis de Lassenave¹, son maistre d'hostel, pour de sa part aller visiter la Royne, et luy porter des bagues jusques à la valeur de soixante mil escuz². Au semblable eust nouvelles que de la part de ladiete Royne estoit despesché, pour venir vers luy, Millort Previzel³, chevalier de la Jarettièrre, et Millort Souhastre⁴, pour lesquelz recepvoir, conduyre et deffrayr ledit prince despescha Gonttièrre Lopes de Padille, son maistre d'hostel, accompagné de gentilzhommes et officiers dudit prince pour iceulx servir et les attendre au port de Larredo. Lesquelz ne partoient si tost que l'on pensoit, pour aulcune rébellion que causa en Angleterre ung nommé Huet⁵; et, pour le mauvais temps qu'il feit, lesdits S^{rs} Anglois ne peurent prendre port audit Larrede, ains furent contrainctz courrir jusques à la Corongne⁶, où l'on envoya incontinent le marquis de Sario⁷ et l'évesque d'Astorgo⁸, qui les receurent, traictarent et deffrayarent jusques à la venue du prince à Saint Jacques. Le prince de Gavre et conte de Oostre⁹, Anglois, prindrent port à Larredo, vindrent à Valdolit, où le S^r Riugomes¹⁰ les logea et deffraya.

En janvier 1534, le prince eust nouvelles que le prince de Portugal estoit mort, laissant sa femme encincte. Ledit prince commist don Pedro de Cordoa, son maistre d'hostel, et Jehan de Vandenesse, son contrerolleur, pour entendre aux obsèques dudit feu prince, lesquelz furent célébrées en l'église Saint-Pol à Valdolit, le 20^e de febvrier. Et fut le cheur de ladiete église tendu de noir de quatre profondeurs de drap, sur lesquelz estoit tiré ung velour noir soulbz une lambourde¹¹ de boys, chargée de chierges d'une livre pièce. et sur ledit velour force escussions aux armes dudit S^r deffunct. La chappelle ardante estoit de trois estaiges en quarrure, l'ung tendu de velour noir et les aultres de toile d'or, le tout chargé d'escussions et chargé de croix recroisetées plain de chierges jusques au nombre de sept cens,

¹ Don Pedro Davila, marquis de las Navas. | ² V. à ce sujet : *Calendar of state papers, forcing, reign of Mary*, p. 85. | ³ Sir John Brussel, conte de Bedford, lord Privy Seal.

⁴ Souastre. V. *Papiers d'État de Granvelle*, publiés par M. WEISS, t. IV, p. 279.

⁵ Thomas Wyat. | ⁶ En espagnol *la Coruña*. | ⁷ Don Fernando Ruiz, marquis de Sarria.

⁸ Astorga. | ⁹ Ossory? | ¹⁰ Ruy Gomez de Silva, duc de Pastrana, prince de Melito.

¹¹ *Lambourde*, lambris, plancher, parquet, plafond.

1554. — Février. souz laquelle estoit la représentation du corps couvert d'ung poisle de drap d'or frizé avec une croix de satin cramoisy. Le siège du prince estoit à main droite de ladicte chappelle, la plus part de la maison vestuz en doeuil.

Aulecuns jours après l'on eust nouvelles que la princesse vefve estoit accouchée d'ung filz; et estant relevée et requise du prince son frère vouloir accepter le gouvernement d'Espagne en son absence, elle partist de Portugal pour son retour en Castille.

Mai. Le 10^e de may 1554, le prince partist de Valdolit par la poste pour aller trouver la princesse sa sœur, aux limites de Castille, et dès là venir treuver sa Maison [par] le chemin de Sainet-Jacques. Ayant mis ordre aux affaires d'Espagne et pourveu en toutes choses, la Maison partit dudict Valdolit le 16^e de may, vint coucher à Paigneflor ¹.

17^e à Villa-Garcia ².

18^e à Villepando ³.

19^e à Benavente.

22^e à la Vaignesse ⁴.

25^e à Asturgue ⁵.

26^e à Ranaval.

27^e à Pontferrade ⁶ jusques le 15^e de juing que le prince y arriva, pendant lesquelz jours la duchesse d'Alve passa par ledict Pontferrado pour tirer à la Corongue ⁷ et faire le voiaige avec ledit prince.

Juin. Le 15^e de juing coucher à Villafranca, où il fut receu et deffrayé du marquis dudict lieu.

14^e à la Vegna ⁸.

15^e à Severe ⁹.

16^e à Trie-Castello ¹⁰.

17^e à Saria ¹¹, où il fut receu et deffrayé du marquis.

18^e à Pourto-Marin ¹².

19^e à Legundi ¹³.

20^e à Melida ¹⁴.

¹ Peñafior. | ² Villagarcia. | ³ Villalpando. | ⁴ Vergade Nabez. | ⁵ Astorga.

⁶ Ponferrada. | ⁷ La Coruña. | ⁸ La Vega. | ⁹ Sevér. | ¹⁰ Triacastéla. | ¹¹ Sarria.

¹² Puerto Marin. | ¹³ Legonde au t. I, p. 26, des *Voyages des souverains*. | ¹⁴ Mellid.

21^e à Ferreros ¹.

Juin. — 1534.

22^e à Compostella, que autrement se nomme Sainct Jacques, où il trouva lesdits ambassadeurs Anglais, lesquelz heurent le lendemain audience publique, et les receut en une grand salle. Après, ayans aucunes devises ensemble, le prince se retira avec eulx en sa chambre, et après se retirarent en leurs logis; et avoient lesdits ambassadeurs esté deffrayez et traictez tout le temps qu'ilz avoient esté attendant Son Altèze et jusques l'on s'embarqua. Et le lendemain vindrent en court, où par vertu du pouvoir qu'ilz avoient de la Royne, fut rattillié et apprenvé le traicté et alliance de mariaige, faict et conclud en Angleterre avec elle, par le prince de Gavre, comme procureur especial de Son Altèze. Le dymenche suyvant Son Altèze fut à la messe à la grand église, accompagné desdits ambassadeurs.

Le lundy 23^e vindrent coucher à Polo ².

26^e à Cambrey ³.

27^e à la Coloigne en Galice ⁴, beau port de mer, où l'armée de mer pour ledit voiaige estoit toute équipée et en ordre, ayant pourveu aux affaires d'Espagne et despeschés les pouvoirs pour les gouvernemens sur la princesse sa sœur, estant le vent assez bon.

Le 12^e de juillet 1534, Son Altèze ouyt messe à Saint-François et s'embarqua; et le mesme jour envoya Son Altèze par Vandenesse, son aide de chambre, audit Privizel une coupe ⁵ d'or de six mil ducatz et a Millort Souatre une espée, la glaive toute d'or chargée de piereries jusques à la valeur de quatre mil ducatz, et à plusieurs gentilz hommes des chaynes d'or.

Juillet.

Le vendredy 15^e de juillet, environ les trois heures après midy, l'on feit voile et navigea l'on jusques le joeudy 19^e, que l'on arriva au Canal, où aucunes navieres furent ouvertes et en dangier. Néanmoins n'y eust nulle de périe. Et Son Altèze vint meetre à quatre mil près Anton ⁶, où le visadmiral de Flandres avec son armée le receut. Au semblable feit l'admiral d'Angleterre, lequel avec plusieurs seigneurs Anglais vinrent en de petites barques en la naviere de Son Altèze luy faire la révérence, lequel la receut avec visaigne fort allègre ⁷. Et le vendredy 20^e vindrent vers Son Altèze le

¹ Ferreras. | ² Pola. | ³ Cambre. | ⁴ La Corogne ou Coruña. | ⁵ V. plus haut, p. 15.

⁶ Southampton. | ⁷ V. *Catender of State Papers, foreign series, of the reign of Mary*, p. 106.

1554. — Juillet.

Sr de Courrières ¹, régent, Figuerol ², conseillers Renard ³ et Vilvisque ⁴, tous députez de l'Empereur, asseavoir ledit Courrières et Renard, comme ambassadeurs vers ladiete Royne et ledit Figuerol et Vilvisque, comme procureurs espéciaux de l'Empereur. pour faire la renunciation des royaumes de Naples et duché de Milan, que Sa Majesté Impériale renunçoit et donnoit à son filz le prince; et dès lors luy en donnoit l'investiture, et de cy enavant se nommera Roy. Et après, environ les dix heures du matin, arrivarent vers ledit Roy l'admiral et plusieurs seigneurs d'Angleterre avec plusieurs barquettes pour mener et conduire ledit Roy en terre, lequel estoit accompagné, pour descendre avec lui, du due d'Alve, grand maistre d'hostel de l'admiral de Castille, du due de Medina Celi, du conte de Feria, du marquis d'Aguillar, du prince de Gavre, du conte de Horne et de plusieurs aultres seigneurs et barons ⁵. Après, ayant receu Sa Majesté, les Anglays, se meit en une barque avec eulx, et vindrent débarquer audit Anton, qu'est une villette assez bonne, où il fut receu du conte d'Arondel ⁶, grand maistre d'hostel d'Angleterre, lequel donna à Sa Majesté l'ordre de la Jarretière. Et y avoit plusieurs seigneurs, entre lesquelz estoit milord Montagu ⁷, qui luy presenta une haquenée de la part de la Royne, sur laquelle Sa Majesté monta, et alla à l'église rendre graces à Dieu du bon et bel passage qu'il avoit heu. Et revint disner en son logis, où il trouva que l'on luy avoit dressé ung estat et maison toute d'Anglais ⁸, dès un grand chambelan, jusques à ung garçon de cuisine, et les accepta aux mesmes gaiges que les siens. Et le dimanche suyvant Sa Majesté disna en publique et fut servie des Anglais, et dès là en avant ne servirent plus; car Sa Majesté vouloit estre servye à sa mode. Et le sambedy 12^e, le Sr Rigomes ⁹, sommelier de corps, fut à Vincestere ¹⁰ vers la Royne de la part de Sa Majesté; lequel jour la plus part des seigneurs gentilz hommes, qui ne s'estoient débarquez les jours précédens, se débarquerent; et toutes les navieres tirarent à

¹ Jean de Montmorenci, Sr de Courrières. | ² Juan de Figueroa. | ³ Simon Renard.

⁴ Le licencié Breviesque, alcade, qui reçut ses instructions, le 5 avril 1554, pour conclure le mariage.

⁵ V. *Négociations de Noailles*, publiées par l'abbé VERTOT, t. III, pp. 285 et suiv.

⁶ Arondel ou Arundel. | ⁷ Sir Anthony Browne, vicomte de Montague.

⁸ V. à l'Appendice, la liste des personnes composant la maison du prince.

⁹ Don Ruiz Gomez. | ¹⁰ Winchester.

Parce qu'on n'y a nul port pour débarquer les chevaux et bagues ² de la Court. Juillet. — 1534.

Le lundy 25^e, Sa Majesté accompagnée de tous les princes et seigneurs, tant d'Espaignes, Flandres que d'Angleterre, vint coucher à Vinsestre, où estoit la Royne. Audevant de Sa Majesté vindrent, de la part de ladicte Royne, tous les chevaliers de la Jarretierre, seigneurs, gentilzhommes, pages, massiers, roys d'armes et trompettes de ladicte Royne. Elle estoit secrètement en une fenestre pour veoir passer le Roy, lequel estoit accoustré d'ung accoustrement de velour violet cramoisy, tout fait de broderies, monté sur un puissant cheval d'Espaigne. Et luy estant arrivé et changé d'accoustrement, accompagné desdits princes, fut veoir la Royne, laquelle il treuva en une salle accompagnée de plusieurs princesses et dames; et fut receu et volontiers veu de toute la compaignie. Et après quelques devises en général, fit l'en la renunciation du royaume de Naples et duché de Milan: puis l'on se retira.

Et le mercredi suyvnt, 25^e de juillet, jour de Saint-Jacques, les Majestez accompagnées de tous les princes, seigneurs et dames, tant d'Espaigne, Flandres que d'Angleterre, vindrent accoustrés tous deux d'ung mesme drap d'or frizé bien riche, et elle ³ force pierries de grand valeur sur la teste et sur son corps. arrivèrent en la grand église, où ilz treuvent, à l'endroit de la porte du cheur, un théâtre fait en ron de dix degrez de hault, tout couvert de scarlate, où pouvoient estre au dessus cinquante personnes, qu'est le lieu où ilz furent espousez. Et eux estans arrivez en ladicte église, y avoit desoubz le jubey, avant que d'entrer au cheur, deux oratoires, l'ung pour le Roy et l'autre pour la Royne, où ilz entrèrent pour faire oraison: puis vindrent sur le théâtre, où ilz treuvent l'archevesque de Vinestre ⁴ et plusieurs évesques habillez en pontifical; lequel archevesque espousa lesdictes Majestez, et puis les mena devant le grand autel. Et chacun mis en son oratoire, fut la messe célébrée par ledit archevesque. Laquelle achevée, lesdictes Majestez revindrent à pied au logis de la Royne, où en une grande salle treuvent les tables couvertes, un buffet de dix degrez chargé de vasselle dorée et aulcune d'or, fait ledit buffet en forme triangulaire. Y estoit la table des Majestez sur un passet de six degrez, soubz un bien

¹ Portsmouth. | ² *Bagues*, bagages. | ³ La Reine. | ⁴ Étienne Gardiner, évêque de Winchester.

1554. — Juillet. riche dossieret de drap d'or frizé, et ladicte salle tendue d'une bien riche tapisserie d'or et de soye. Au bas dudit passet, comme au milieu de la salle ung peu à main droiete, estoit une table de trois platz, où estoient assiz les ambassadeurs du Roy des Romains, du Roy de Bohême, de Venise¹ et aulecuns seigneurs des Pays-Bas. Derrière ceste table, et à la mesme main droiete contre la paroy, y avoit une table de cinq platz pour les seigneurs d'Espagne et des Pays-Bas; à l'autre coustel, à l'opposite de la table des ambassadeurs, y avoit une table pour les duchesses, marquises et contesses d'Angleterre, et derrière icelle, une aultre pour les seigneurs et chevaliers de la Jarretière; en aultres salles des tables pour les damoiselles et gentilzhommes.

La table de Ses Majestez et les aultres furent somptueusement et habondamment servies à la mode d'Angleterre. A la table de Ses Majestez estoit assis l'archevesque de Vincestre. Du long du disné y eust force musique d'instrumens. Le disné achevé, que dura fort longuement, l'on dansa deux ou trois danses, et puis chacun se retira en son quartier, et souppa chascun à part. Et quant il fut temps de coucher, le Roy alla coucher avec la Roïne, laquelle ne se monstra jusques le dymenche suyvant, que le Roy disna avec elle publicquement, elle estant accoustrée en velour noir. La duchesse d'Alve arriva audit Vincestre le lundy, après les nopces, pour ce qu'elle estoit débarquée à Plemon², et demeura-l'on audit Vincestre jusques au dernier dudit mois.

Le dernier du mois, coucher à Vuesin³, maison au marquis de Vincestre⁴, grand trésorier d'Angleterre, lequel deffraya la compaignie.

Le 2^e d'aoust 1554, à Reddin⁵.

5^e à Vindezole⁶, où le Roy et la Roïne vindrent descendre à l'église, où Sa Majesté fut mis au siège comme chief de l'ordre de la Jarretière, et furent offrir comme est de coustume quant les Roys d'Angleterre viennent audit Vindezole, ou à une lieue près, sont obligez selon leurs statutz venir

¹ Selon la relation de Juan de Varaono, les ambassadeurs, dont les noms suivent assistèrent à la cérémonie: don Antonio de Tolède et don Juan de Benavodes, au nom de l'empereur, don Pedro Laso de Castille au nom du roi des Romains, don Hernando de Gamboa au nom du roi de Bohême, puis les ambassadeurs de Venise (Jean Micheli) et de Florence (*Documentos inéditos*, t. I, pp. 569, 571). | ² Plymouth. | ³ Wasing? | ⁴ John Paulet, marquis de Winchester. | ⁵ Reading.

⁶ Windsor.

en ladicte église et descendre en l'église, avec leur grand manteau et collier de l'ordre et offrir. Ledit Roy estant audit lieu, tint le chapitre de l'ordre de la Jarretiére. Ses Majestez furent logez au chasteau, qu'est une maison bien ancienne, que souloit estre des Templiers et depuis des chevaliers de Rhodes.

Le unzième, coucher à Richemont, auquel lieu Sa Majesté eust nouvelles que les François tenoient assiégé Ranty¹, et que l'Empereur, son père, estoit party de Bruxelles pour se treuver audit lieu, pour faire lever le siège ou donner bataylle. La pluspart et quasi tous les seigneurs et gentilzhommes, qui estoient passez avec le Roy en Angleterre, demandarent congïé pour soy treuver à ladicte bataille; ce que Sa Majesté leur accorda; à raison de quoy tout ce temps Sa Majesté mangea à retiré, jusques lesdits gentilzhommes fussent de retour; que fut en brief, car l'on eust nouvelles que les François estoient retirez.

Le 17^e, coucher aux faulbourgz de Londre, en une maison que souloit estre des ducz de Sufocz².

Le 18^e, Ses Majestez firent leur entrée en Londre, passans par sus le pont de la rivière de Tamise et tout le long de la Cité, et vindrent descendre et loger aux faulbourgz que l'on nomme Vuesmonstre³, au palais qui aultresfois avoit esté au cardinal d'Yorte⁴, où les roys d'Angleterre ont coustume de loger; et estoient fort bien accompaignez de grandz seigneurs et dames en grand nombre.

Le dymenche suyvant, furent ouyr la grand messe en l'église et abbaye de Sainct et demeura Sadiete Majesté audit Londre jusques le 25 d'aougst.

Le 25^e d'aougst 1554, coucher en Antoncourt⁵, maison fort magnifique, où ilz demeurarent jusques le 28^e de septembre, lequel jour retournerent à Londre jusques le 4^e d'avril 1555. Pendant lequel temps vindrent des pays de Flandres faire la révérançe au Roy tous les seigneurs des Pays-Bas à diverses fois; et le 27^e de septembre y arriva le duc de Savoie⁶, qui fut logé en court et deffracé par Sa Majesté. Aussi en ce mesme temps Ses Majestez traveillarent de remectre sus la religion et les églises qui avoient

Août. — 1554.

Septembre.

Avril. — 1555.

¹ Renty. | ² Suffolk. | ³ Westminster. | ⁴ York. | ⁵ Hampton-Court.

⁶ Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.

1555. — Septembre. esté, du temps des roys Henry VIII^e et Édouart, profanées; et fut envoyé Mil-lorte Paget ¹ vers le cardinal Pol ², Anglois, qui estoit à Bruxelles légat du Pape, pour venir en Angleterre. Lequel l'amena et fut receu et admis comme légat. Vint par eau descendre en court, faire la révérence à Ses Majestez et fut logé oultre la rivière de Tamise, en un palais nommé Lambeck ³, appartenant aux évesques de Canturbie ⁴. Lequel estoit en prison pour hérétique et comme pertinax ⁵, fut depuis exécuté ⁶, et l'éveschié pour-veue audit cardinal. Aussy au mesme temps le Roy fut ouyr la messe en la grande église de Londre, où ledit cardinal se trouva comme légat. Et après la messe, fut Sadiete Majesté et ledit légat en des fenestres regardans la place, où tout le peuple estoit assemblé, où fut faict un sermon par l'archevesque de Vincestre, chancelier d'Angleterre, exposant entre aultres choses l'erreur en quoy ilz avoient esté de non tenir le Pape en l'auctorité qu'ilz devoient. Et pour résolution fut ledit cardinal accepté et tenu pour légat apostolique; et se remeirent à l'obéyssance de l'Eglyse Romaine, remettans les Sainetz Sacramens à l'église et les monastères en l'ancienne coustume. Que fut une œuvre miraculeuse et de la main de Dieu, que ung peuple et royaume, tant desvoyé et désolé, fut réduyet à l'obéyssance et union de l'Eglise, sans effusion de sang, par la Providence Divine et bonne diligence de Ses Majestez et de leur conseil. Furent despeschez pour ambassadeurs à Rome l'évesque de Eli ⁷, Millort Montagu ⁸ et le docteur ⁹, lesquels furent très volontiers ven et receu de Sa Sainteté. Semblablement Sa Majesté, pendant icelluy temps, feit délivrer hors de prison plusieurs seigneurs et gentilzhommes détenuz en la tour de Londre pour rebelles. pour les altérations passées, comme les enfans et frère du duc de Nootomberlande ¹⁰ et aultres.

Et ceste mesme saison se feirent les joustes réales, où Sa Majesté josta, et aussy des jeux de eaignes ¹¹ à la mode d'Espagne.

Maï. Le 4^e de may 1555, Ses Majestez à Antoncourt ¹², où l'on pensoit que la

¹ Sir William Paget, secrétaire d'État. | ² Pole. | ³ Lambeth. | ⁴ Canterbury.

⁵ *Pertinax*, opiniâtre. | ⁶ Thomas Crammer, archevêque de Canterbury, exécuté le 21 mars 1534.

⁷ Thomas Thirlby, évêque d'Ely. | ⁸ Sir Anthony Browne, vicomte de Montague.

⁹ Le chevalier Édouard Carne, célèbre juriconsulte. | ¹⁰ John Dudley, duc de Northumberland.

¹¹ V. t. III des *Voyages des Souverains*, p. 248. | ¹² Hamton Court.

Royne devoit faire sa couche; car l'on tenoit qu'elle estoit enceinte; ce
 que après venoit en vain. Mai. — 1533.

Le 4^e d'augst 1533, coucher à Bottelant ¹.

Août.

Le 8^e, le Roy alla coucher à Vindezore.

10^e retourna à Bottelant.

15^e Ses Majestez en Antoncourt.

26^e à Londres.

27^e en Grenuche ².

Le 29^e, le Roy laissant la Royne et la pluspart de sa maison en charge
 de don Diego de Dazevedo ³, son maistre d'hostel, se partist pour Flandres
 par la poste et vint coucher le 30^e à Canturbie ⁴.

Le 5^e de septembre, le Roy coucher à Douvre. et le lendemain, passant Septembre.
 la mer, vint à Calaix, au partir duquel lieu treuva des gens de guerre de
 l'Empereur son père, qui le conduyrent à seurté; et vint treuver l'Empereur
 à Bruxelles débilité de maladies.

Le 29^e d'octobre, la maison du Roy vint à Londres jusques le 20^e de Octobre.
 décembre.

Estant ledit Roy à Bruxelles, l'Empereur, son père, ayant dès long temps Décembre.
 délibéré soy retirer et se descharger de ses grosses affaires, et ayant aussi
 expérimenté la sullisance, sens et ydoiniété du Roy, son filz, se sentant
 journallement augmenter de peynes, maladies et tourmentz, et avec meure
 délibération du conseil, renueca entièrement et librement tous ses
 royaumes, provinces, pays et seignories au Roy, son filz, sans riens retenir
 ny réserver, tant en Espagne, Ytalie que Pays-Bas, et toute auctorité et
 souveraineté, saulf l'empire, qu'il entendoit — comme feit — remectre au
 Roy des Romains, son frère, soy dévestant et investant son filz de toute au-
 thorité, préeminence et drois. Et dès lors les seaulx furent renouvellez et
 les offices confirmées de nouveau, toutes choses changées, ne plus ne moins
 que si ledit seigneur Empereur fut decédé. et le Roy, comme son vray
 légitime héritier, fût venu à la succession. Ce fait, Sa Majesté Impériale
 encommença à mettre ordre, et au semblable les Roynes douaigières de
 France et d'Hongrie, ses seurs, pour leur partement vers Espagne. où ilz

¹ Outlands. | ² Greenwich.

³ Don Diego d'Azevedo. | ⁴ Canterbury.

1555. — Décembre. avoient délibéré eulx retirer, et partirent de Bruxelles le huitième d'augst 1556, prenant leur chemin par Gand.

Le 20^e de décembre 1555 partist don Diego d'Azeleque¹, par commandement du Roy, de Londre et vint coucher avec la maison à Rochestre.

21^e à Sainet Yborne².

22 à Cantubin³.

25^e à Douvre.

Le 25^e. de nuit, l'on s'embarqua et passa la mer avec grand temente, vindrent à Calaix à neuf heures devant midy, y périt une charrue⁴ avec vingt muletz du Roy et vingt cinq personnes.

Le 29^e à Gravelinghe.⁵

30^e à Dunckerke.

1556. — Janvier. Le premier jour de janvier 1556 à Odenbourg.

2^e à Bruges.

5^e à Gand.

4^e à Terremonde.

5^e à Bruxelles.

Tout ce temps l'Empereur deffraya le Roy, son filz, et estoit servy des officiers de l'Empereur jusques au retour d'Anvers. Audit temps fut conuoqué le chapitre de la Thoison d'or en Anvers, où le Roy fut le tenir comme chief et souverain dudit ordre, par vertu de la renunciacion qu'en avoit fait l'Empereur son père, et partit le 17^e, vint à Malynes.

18^e en Anvers, jusques le 5^e de mars, où l'on tint le chapitre de l'Ordre. Et furent crééz nouveaulx chevaliers dudit ordre les suyvens :

Charles, filz unique du Roy, prince des Espaignes.

L'admiral de Castille⁶.

Le duc de Segorbe⁷.

L'archiduc Ferdinand d'Austriche.

Le duc Jehan de Brunswick, le viel.

Le baron Parnestain, Bohemoys⁸.

Le marquis de Piscara⁹.

¹ Don Diégo d'Azevedo. | ² Sittingbourne. | ³ Canterbury. | ⁴ Charrue, charroi, grande chaloupe.

⁵ Gravelinnes. | ⁶ Le duc de Medina de Rio, amirante de Castille. | ⁷ Segorve.

⁸ Ladislav, baron de Bernstein. | ⁹ Pescara.

Le conte de Sante Flor¹.

Janvier. — 1556.

Le prince d'Orénges.

Le duc d'Arschot.

Le conte de Meghe.

Le conte de Horne.

Le marquis de Berghes.

Le conte d'Overande².

Le Sr de Berlaymont.

Le Sr de Glayjon.

Le Sr de Courrières.

Anthoine Dorya. Et fut nommé le duc de Cessel³, qui ne l'accepta ny refuza, et depuis l'a accepté.

Le 5^e d'avril 1556 à Malines.

Avril.

4^e à Bruxelles. En ceste saison estoient assamblez au lieu de Cambray, pour conclure aucune trefve et aussi pour entendre aux rançons des prisonniers de la part de l'Empereur, le conte de Lallain et le conseiller Renard, et de la part du roy de France l'admiral⁴; et conclurent une trefve de cinq ans. Vint audit Bruxelles ledit admiral, et le conte de Lallain fut en France pour ratifier ladicte trefve, que les François rompirent avant deux ans. Et pour aucune suspicion de maladies contagieuses que rénoient audit Bruxelles, l'Empereur se retira à Canbeck⁵, deux lieues dudit Bruxelles, et le 28^e de juing le Roy vint coucher au Rouge cloistre⁶.

Juin.

29^e à la Vue⁷.

Le 6^e juillet 1556, le Roy à Louvain, pour recevoir le Roy et Royne de Bohême, lesquels venoient veoir l'Empereur, leur père, et prendre congie de luy avant son partement.

Juillet.

Le 17^e, lesdits Roy et Royne vinrent coucher à Bruxelles, où l'Empereur estoit arrivé le jour précédent, et y demeura l'on jusques le 15^e d'aougst. Pendant lequel temps se feirent à Bruxelles plusieurs joustes, combatz à pied, festins et banquetz, tant sur la maison de la ville, que en court, pour festoier les Roy et Royne de Bohême; lesquels ayans prins congie de

Avôit.

¹ Santa Fiora. | ² Jean, comte d'Over Embde. | ³ Gessa, comte de Cabra.

⁴ Gaspard, comte de Coligny, amiral de France. | ⁵ Groenendael ou Lombek.

⁶ Prieuré à Auderghem. | ⁷ Tervueren.

1556. — Août. l'Empereur, leur père, des Roynes douaigières de France et d'Hongrie, leurs tantes, et du Roy, leur frère, ayans receu plusieurs présens, prindrent leur chemin pour leur retour.

Le 15^e d'aougst 1556, le Roy à Alost.

16^e à Gand, où estoient arrivez deux jours devant l'Empereur et les deux Roynes, ses socurs

Le 28^e d'aougst, estant l'Empereur et les deux Roynes partiz pour leur voyaige vers Espagne, le Roy les alla visiter à Tassenay ¹, et le 50^e fut de retour à Gand.

Septembre. Le 15^e de septembre 1556, le Roy à Breevelt ² pour aller veoir son père en Zéelande.

Le 16^e s'embarqua, vint dormir à Sombourg.

17^e à Esinghe ³ et dez là fut veoir l'Empereur en sa navière; et, à son retour, visita l'isle de Zéelande.

19^e fut de retour à Gand.

Le 9^e de novembre 1556, coucher à Terremonde.

10^e à Bruxelles, où il demeura toute la reste de l'année jusques le huitième de mars 1557.

1557. — Mars. Ledit 8^e de mars 1557, laissant le Roy sa maison à Bruxelles, menant seulement son grand escuyer, deux gentilzhommes de sa chambre, le conte de Feria, le marquis d'Aguilar ⁴, le prince de Salmone, le marquis de Saria ⁵, le conte de Chichont ⁶, le conte de Sonsalide ⁶, le contrerolleur et la moitié des officiers de bouche, vint coucher à Terremonde.

Les 9^e et 10^e à Gand.

11^e à Escluz ⁷.

12^e à Bruges.

15^e à Audembourg ⁸.

14^e à Nieuport.

15^e à Dunckereke.

16^e à Gravelinghe.

17^e à Calaix.

18^e s'embarqua et alla coucher à Douvre.

¹ Sas de Gand? | ² Biervliet. | ³ Flessingue. | ⁴ Sarria. | ⁵ Chinchou. | ⁶ Fuensalida.

⁷ L'Écluse. | ⁸ Oudenbourg.

19^e Sa Majesté print la poste pour aller treuver la Royne à Grenuche ¹, et la Maison vint coucher cedit jour à Canturbie ². Mars. — 1557.

Le 20^e à Rochestre.

21^e audit Grenuche ³, où l'on demoura jusques le 24^e.

Le 24^e à Londre par eau, jusques à la Tour, et dez là par la ville jusques à Weestmonstre ⁴, où ilz vindrent loger. Et peu de jours après arrivarent, audit Londre, les duchesses de Lorraine ⁵ et de Palme ⁶, audevant desquelles la Royne envoya, jusques à Douvre, une licrière, des hacquenées et des chariotz, et jusques à Gravezende ⁷ la contesse de Clidact ⁸, et l'admirale et aultres seigneurs et dames par eau. Et arrivarent à Weesmonstre, estant la Royne à la messe. Le Roy les receut sur le bord de l'eau en une galerie et les mena en hault, où la Royne les receut à l'entrée d'une salle. Et furent logées en court : celle de Lorraine embas sur le jardin, celle de Palme en hault sur la rivière de Tamise.

Le 15^e d'avril 1557, Ses Majestez et les duchesses vindrent à Grenuche ⁹ pour faire leurs Pasques, où elles furent logées en court, et furent deffrayez tout le temps qu'elles demeurarent audit Londre. Avril.

Le 22^e l'on retourna à Londre. La Royne leur donna ung banquet, où furent assis à table le Roy et la Royne, la duchesse de Lorraine, la duchesse de Palme, et au bas boult auprès d'elle le prince de Palme, son filz. Et quelques jours après ladicte duchesse de Palme print congïé pour son retour en Flandres et dez là en Ytalie, laissant le prince son filz au Roy, son frère; et huit jours après celle de Lorraine feit le semblable.

Le 10^e de juing 1557. coucher à Antoncourt ¹⁰.

Juin.

15^e de retour à Londre, ès quelz jours les Anglois déclararent la guerre aux François.

Le 5^e de juillet 1557, Ses Majestez coucher à Santiborne ¹¹.

Juillet.

4^e à Canturberie.

5^e à Douvres.

Le 6^e, prennant le Roy congïé de la Royne, s'embarqua le matin à trois heures, vint disner à Calaix et alla coucher par la poste à Berghes Saint

¹ Greenwich. | ² Canterbury. | ³ Greenwich. | ⁴ Westminster. | ⁵ Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint. | ⁶ Marguerite, duchesse de Parme. | ⁷ Gravesend. | ⁸ Kildare, ou Lady Marguerite Douglas, contesse de Lennox? | ⁹ Greenwich. | ¹⁰ Hampton Court. | ¹¹ Sherburn?

337. — Juillet. Vinocque, et passant par Ypre et Audenarde arriva à Bruxelles le vendredy 9^e. Et le contrerolleur avec les officiers y arriva le unzième ; où l'on demoura jusques le 28^e. Pendant lesquelz jours l'on prépara toutes choses pour aller au camp, où estoit desjà le duc de Savoye¹ avec les gens de guerre, sur la frontière.

Le 28^e à Enghien.

29^e à Ast².

30^e à Valenchiennes, où le Roy eust nouvelles de la mort du roy de Portugal son beaul-père³.

Dernier jour à Cambray.

Août. Le 5^e d'aoust 1557, de retour à Valenchiennes, où l'on fait le service en la chappelle en court pour ledit Roy de Portugal.

Le vendredy 6^e, coucher à Cambray jusques le 12^e.

Le 11^e vindrent nouvelles que le duc de Savoye, ayant les jours précédents mis le camp et assiégé la ville de Sainct Quentin, venoit le connestable de France⁴, pour secourir ledit Sainct Quentin avec puissante armée, tant de gens de pied que de cheval, assçavoir dix-huict mil piétons, six mil chevaux, 20 pièces d'artillerie, avoit esté deffaict du tout, et luy et plusieurs principaulx de France prisonniers ou mortz.

Le 12^e, Sa Majesté avec banière desployée partist de Cambray et vint coucher à Beaurevoir, village tout destruit, où Sa Majesté eust particulièrement certaines nouvelles du nombre des principaulx prisonniers, assçavoir :

Le connestable de France,

Son maisné filz⁵,

Le duc de Longueville,

Le duc de Montpensier⁶,

Le prince de⁷

Le mareschal de Sainct-Andrey,

Le Ryngrave.

La Roche Foucaute⁸, et plusieurs aultres.

¹ Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. | ² Ath, en Hainaut. | ³ Jean III, roi de Portugal.

⁴ Anne, duc de Montmorency. | ⁵ Henri de Montmorency. | ⁶ Louis de Bourbon, duc de Montpensier. | ⁷ Louis de Gonzague, frère du duc de Mantoue. | ⁸ La Roche Foucault.

Le Sr d'Enghien ¹. mort.

Avril. — 1557.

Le 15^e, en un petit villaige à lieue et demye de Sainet-Quentin, où le duc de Savoye et tous ceulx qui s'estoient treuvés à la bataille, vindrent baiser les mains au Roy.

Le 14^e. au camp devant Sainet Quentin, où estoient dedans l'admiral de France, le Sr d'Anelot et nng filz dudit connestable de France.

Et le vendredy 27^e, ledit Sainet Quintin fut prins d'assault, et mis au sacq, ledit admiral prins et tous ceulx qui estoient dedans. Et pour les peynes et travail que, nuyet et jour, avoit prius aux tranchez le Sr don Bernardino de Mendoza, capitaine général des galères d'Espagne, homme de bon cerveau, mourut.

Estant le conte d'Arenberg avec nng régiment d'Allemands et douze cens chevaux sur le Chastelet ², luy fut rendue la place.

Le 7^e de septembre 1557, le duc de Savoye fut meetre le siège sur Ham ³, et le 9^e laissant Sa Majesté le conte de Meghe dedans Sainet Quentin pour gouverneur, marcha contre ledit Ham et vint coucher en un petit villaige à demye lieue près. Et l'unzième estant la ville de Ham bruslée par les François, se rendit le chasteau. Sa Majesté vint loger près de la ville, où il demeura entendant aux fortifications, jusques le 12^e d'octobre. Pendant lequel temps la ville de Chaulny ⁴, Noyon, et plusieurs autres places furent prises et saccaigées. Et coururent noz chevaux légers jusques à Compeigne, La Fere, Péronne et Guyse, bruslant tout le pays. Pendant lequel temps le Roy donna un disné aux duex de Savoye, Saxe, Brunzwick, Sr Fernande de Gonzague, et prince d'Orenges.

Le 12 d'octobre 1557, laissant Sa Majesté le conte de Meghe, gouverneur ⁵ es pays de Vermandois, garnisons en Sainet Quentin, Ham, et Chastelet, demeurant l'armée en charge au duc de Savoye, vint Sa Majesté disner à Sainet Quentin et coucher au Chastelet.

Le 15^e à Cambray, où l'on se mouroit fort de peste.

14^e à Valenchiennes.

13^e à Ast ⁶.

16^e à Anghien ⁶.

¹ Jean de Bourbon, duc d'Enghien. | ² Catelet. | ³ Ham en Vermandois.

⁴ Chauny. | ⁵ Ath. | ⁶ Enghien.

1337. — Octobre.

17^e à Bruxelles, où l'on a demeuré toute la reste de l'année. Et revenant le Sr Fernande de Gonzague, prince de Melphette ¹, du camp malade, estant aulecns jours à Bruxelles, il mourut. Ce avoit esté ung bon capitayne en son temps. Estant le duc d'Alve visroy de Naples et gouverneur de Milan. faisant la guerre contre Pape Paule quatrième, traicta une paix au nom de Sa Majesté avec ledit Pape; à cause de quoy vindrent à Bruxelles les cardinal Caraffa et marquis de Montebello, son frere, par la poste, fort accompaignez. Et pour les recevoir à l'entrée du pays et conduyre, l'on envoya le Sr de Petem ² à Mastrocht et le prince de Salmone à Saint-Tron, le marquis de Cortes ³, gentillhomme de la chambre, à Louvain. Le duc de Savoye les fut recevoir environ une lieue de Bruxelles, et le Roy — pour austrial que ledit cardinal venoyt comme légat à *latere* — le fut recevoir à la porte de la ville de Bruxelles, le menant à sa maison gaulche jusques devant le cimetièrre de Saint Goele, où les chanoines et clergié le receurent, luy mectant ung poisle ⁴ sur luy, le conduisarent en l'église. Sa Majesté, laissant le duc de Savoie pour l'accompaigner, s'en revint en court par la porte du Parcq. Lequel légat, ainsi laissé à l'entrée du cimetièrre, entra en l'église, faicte son oraison revint accompaigné dudit duc de Savoye et de plusieurs aultres au long de la ville descendre en son logis, qu'estoit la maison du conte d'Hoochstrate; dèz lequel logis y avoit une galerie qui passoit en court. Audit logis fut receu par le conte de Melito ⁵, sommelier de corps de Sa Majesté, et conduit jusques en sa chambre. L'on luy avoit accoustré son logis, et fut deffrayé tout le temps qu'il demeura audit Bruxelles, et servy par les officiers de Sa Majesté. Et le lendemain qu'il fut arrivé, l'évesque d'Arras, conte de Melito et don Joan Manrique ⁶ furent querré ledit légat et le menarent vers Sa Majesté, laquelle le receut en la première salle, et donna audience publique en sa chambre tout deboult. Et depuis souventesfois, sans cérimonies, fut négocier avec Sa Majesté, et plusieurs fois à la chasse. Avant la venue dudit légat estoit arrivé audit Bruxelles le cardinal de Trente ⁷ pour ses affaires particulières. Sa Majesté donna ung souppé

¹ Molfetta. — Les historiens le font mourir le 15 novembre 1337. | ² Sic. Meghem?

³ Sic. Falcès? | ⁴ *Poisle*, *pallium*, ornement sacerdotal. | ⁵ Ruy Gomez de Silva, comte de Melito.

⁶ Don Juan Manrique de Lara. | ⁷ Christophe de Madruce, évêque de Trente, créé cardinal par Paul III, et puis gouverneur de Milan.

audits deux cardinaux; et estoient assis à table au hault bout, souz le dossier, auprès de luy. le légat, et vis à vis dudit légat le cardinal de Trente; auprès du légat le duc de Savoye, et au bas bout le prince de Parme.

Octobre. — 1557.

Janvier 1558, l'on eust nouvelles que les François, le 6^e dudit mois, avoient prins Calaix par composition.

Janvier. — 1558.

Le 22^e arriva audit Bruxelles, par la poste, le duc d'Alve; et lors l'on encommença d'entendre sur les affaires du légat.

Le 2^e de février 1558, l'on fit la bénédiction des chandelles en court. Le légat fut à la grand église souz ung dossier qui estoit sien, et bénist les chandelles et feit publier le jubuley pour la paix.

Février.

Le 15^e de mars 1558, Sa Majesté fut disner au Rouge Cloistre¹, où le légat print congé et partist par la poste pour son retour à Rome.

Mars.

Le 6^e d'avril 1558, Sa Majesté fut à Boutendale lez Bruxelles, monastère de Sainet-François, faire ses Pasques et revint le 12^e. En ceste saison le mareschal de Sainet-Andrey, François, estoit prisonnier et sur sa foy estoit à Breda, et par le moyen de madame de Lorraine eust congé six semaines pour aller en France entendre à ses affaires. Et à son retour rapportoit commission, sur le connestable de France, aussi prisonnier en Audenarde, et sur luy avec bons moyens et ouverture pour entendre à la paix, s'il plaisoit au Roy y commectre aucuns pour les ouyr. Et, à la poursuytte de ladiete dame de Lorraine, fut mené le connestable à Lisle et ledit mareschal, où quelques jours après le Roy commeist le prince d'Oranges, évesque d'Arras et conte de Melito de se y trouver pour entendre ce que lesdits de France vouldroient dire.

Avril.

Le 25^e de may 1558. coucher en Anvers, où l'on eust nouvelles que les François avoyent mis le siège devant Thionville; et fut envoyé le conte de Hornes veoir s'il pourroit entrer dedans ledit Thionville.

Mai.

Le 6^e de juing 1558, coucher à Malynes.

Juin.

7^e à Bruxelles. L'on eust nouvelles le 25^e que Thionville s'estoit rendue, après avoir soustenu vingt jours le siège. Le duc de Savoye est party pour Namur, pour y asssembler le camp.

Le 2^e de juillet 1558, les François à main armée entrarent en la basse Flandres et prindrent de sursault Dunckerke et Bergues Sainet Vinocque,

Juillet.

¹ V. plus haut, p. 25, note 6.

1558. — Juillet. qu'ilz bruslarent, et pillarent tout le plat pays; et environ huit jours après, le conte d'Aigmont¹, le Sr de Bugnicourt, don Loys de Carrenajal et aulcunes bendes de gens de cheval furent trouver lesdits François sur leur retour; et y ayans já passé la rivière de Gravelinghe, chargeant sur eulx, les défirent entièrement, et furent tous morz ou prins, recouvrant Duncercke et la reste.

20^e Sa Majesté vint coucher à Brayne.

21^e à Mons, où vint le due de Savoye.

Août. Premier jour d'aooust 1558, coucher à Beaulroye (?).

2^e disner au camp et coucher à Maubuse².

5^e de retour à Mons.

9^e coucher à Tournay.

10^e et 11^e à Lille.

12^e à Arras, auquel lieu estoient convocquez les Estatz et y furent tenuz.

Le 20^e au camp, qui estoit près de Dorlens³, où Sa Majesté demeura jusques le premier jour d'octobre. Pendant lesquels jours se faisoient plusieurs escarmouches, sans exploict de grandz faictz d'armes ny d'ung coustel, ny d'autre. Aussy audit temps, à la sollicitation de madame de Lorraine, estant sollicitée du coustel de France, furent commis les prince d'Oranges, évesque d'Arras et conte de Mileto, de la part de Sa Majesté pour soy trouver à Lille, où l'on avoit amené le connestable de France⁴ et mareschal de Sainet-Andrey⁵, pour adviser s'il y auroit aulcung moyen d'ouverture de paix. Et avec sauffconduit vint au camp le seerétaire l'Aulbepine⁶, François, qui se devoit trouver à l'assamblé.

Octobre. Le premier jour d'octobre 1558, Sa Majesté passa son camp de l'autre coustel de Dorlens⁷ environ deux lieues, et le 5^e a veue d'Aussy⁸, où vint l'abbé de Bassefontayne⁹, François, et fut mené en la tente du due de Savoye.

¹ Lamoral, conte d'Egmont. | ² Maubeuge. | ³ Doullens. | ⁴ Anne de Montmorency, connestable de France, tué en 1567. | ⁵ Jacques d'Albon de St-André, créé maréchal de France en 1547, tué le 19 décembre 1562. Prisonnier à la bataille de St-Quentin, il fut du nombre des négociateurs de la paix de Cateau-Cambrésis en 1559. | ⁶ Claude l'Aubespine, baron de Châteauneuf, diplomate français, né vers le commencement du 16^e siècle, mort le 11 novembre 1567. Il portait, le premier, le titre de Secrétaire d'État, et appartenait au parti du prince de Condé. | ⁷ Doullens.

⁸ Auxy-le-Château. | ⁹ Sébastien de l'Aubespine, abbé de Basse-Fontaine et frère de Claude.

Ce mesme jour, qu'estoit le jour de saint Martin, deffit la bende du Se de Tende, François. et print environ vingt quatre hommes d'armes. Octobre. — 1338.

Le 7^e passa le camp de l'autre costel d'Aussy et les chevaux-légers demeurarent audit Aussy.

Et les commis d'ung costel et d'autre estans à Lille commencèrent, le 8^e de septembre, à parler ensemble, où ilz eurent plusieurs disputes, sans prendre résolution aucune, pour ce que estant rompue une difficulté, il en naissoit beaucoup d'autres en guise de la teste de Hydra; par où sembloit laisser à part les anciennes querelles, comme du duché de Bourgoigne, visconté d'Auxonne, Malconnois, Bouloignois, de la Provence, des terres de la rivière de Somme et plusieurs aultres choses que prétend Sa Majesté Catholique contre France; de laquelle part à l'opposite demandoient, le royaume de Naples, la duché de Milan, la supériorité de Flandres, Artois, Arras, Lille, Douay et Orchies; desquelz l'on les deut réciproquement récompenser, ou traïter, et entendre seulement aux choses fresches de 25 ans ençà.

En toutes ces différences on eust beaucoup de grandes disputes. Et comme le connestable persistoit à la demande faïete par eulx, requéroit que la paix fût traictée en lieu neutre et méditroffe¹, entendu que Lille en Flandres est au milieu des estatz de Sa Majesté Catholique, et qu'il sembleroit au monde que les François se fussent venu rendre à la miséricorde de Sadiete Majesté, et que, luy estant prisonnier, ne luy convenoit prendre le poix d'une négociation tant importante, s'il ne vouloit estre reprins de prodigalité des choses de son Roy et maistre pour soy délivrer de captivité; en tant il resercha que le secrétaire l'Aulbepine peult venir communiquer avec luy, aussi que l'on luy permeist escrire à son Roy.

Sa Majesté Catholique fut de ce content. Et à la venue de l'Aulbepine fut conclud d'aller faire l'assablée en l'abbaye de Cercamps, du demaine de Sa Majesté Catholique, à trois lieues de Dorens.

Plus, parmy leurs voyes, moyens et fondemens, reserchoit ledit connestable de s'emboucher et approcher avec son maistre, seigneur et Roy, pour plus rendre leur négociation facile, présentant seurté de retourner au terme que luy seroit préfix; donnant respondant et bons hostaiges de cinq

¹ Méditroffe, médiateur, neutre.

1558. — Octobre.

cens mil escuz, voire pour ung milion d'or, il obtint son seurté; que estant esleu le duc de Savoie de préférer sa parolle et foy à toute aultre caution, fut relaxé comme il désiroit.

Et le quinziesme d'octobre les seigneurs duc d'Alve, prince d'Orenge, évesque d'Arras ¹ et conte de Melito et secrétaire Courteville ², pour Sa Majesté Catholique, le conte de Stroppiana, pour monseigneur le duc de Savoie, vindrent en Cercamps, où ilz trouverent, de la part du roy de France, le cardinal de Lorraine, le connestable, le mareschal de Saint Andrey, l'évesque d'Orléans, le secrétaire l'Aulbespine, députez pour traicter. Là furent fait beaucoup de congrégations et disputes. En premier lieu furent concordez les différends des deux Roys : que celluy de France restitueroit Mariebourg, Thionville, Bonillon, Montmedy, Dampvillers, Yvois et aultres places occupées des estatz de pardeçà; celluy d'Espagne rendroit Saint Quentin, Ham, Chastelet, et plus, que l'on feroit le mariaige du prince d'Espagne ³ avec la fille aînée du roy de France, avec convenante dotte et cession du prétendu sur le royaume de Naples et duché de Milan.

Puis furent traitez les choses du duc de Savoie, et luy fut offert en premier madame Marguerite, sœur du Roy de France, avec huit cens mil escuz de dot, la restitution de toute la Savoie, et récompense en Piedmont; à laquelle part ne fut si tost donné l'oreille; parquoy vindrent de eulx-mesmes à offrir de restituer Montdevy ⁴ et biens inclusifz jusques à Carignan, et Vigon ⁵, et dedans trois ans toute la reste. Pendant lequel temps l'on auroit à reconnoistre par voie de concadance ⁶.

Le prétendu des François contre le duc, et non suyant la liquidation, se retenoient six fortresses et la suytte, puis qu'ilz demeurassent en leur arbitre de la desmolition d'icelles; ce que fut refusé, là où ilz exhibarent tout le Piedmont avec rétention de douze places, jusques à ce que fussent déclarées lesdictes prétensions.

Finablement les nostres consentirent, par extrême, de quatre fortresses de celles de la vielle conquête, assçavoir de sept ans ençà, pour les retenir ung an seulement, cédant et renunçant le prétendu; par aussi lesdits Fran-

¹ Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras.

² Juste de Courteville, homme d'État, né à Bailloul, mort le 12 mai 1572.

³ Don Carlos. | ⁴ Montodovi. | ⁵ Vigone | ⁶ *Concadance, concordance, accord.*

çoys se réduirent à cinq places, assçavoir : Thurin ¹, Chivasse ², Quiers ³ et Villeneuve d'Ast ⁴ avec réserve de quelque territoire et l'administration de justice. Ce que leur fut refusé, persistant les nostres aux quatre seules ⁵ et desvidées pour ung an seulement et sans réserve, et que en lieu de Quiers ilz prenguent une aultre place de la vielle conquête, en leur excluant en toutes manières [de] Villeneuve d'Ast.

Octobre. — 1558.

Estant les choses en tel terme, les François firent instance, avant que passer plus oultre, que l'on print aux différendz des Anglois proposées par leurs ambassadeurs, assçavoir, le conte d'Arondel, l'évesque d'Ely ⁶ et le doyen de Canturbery ⁷, illec venuz pour demander la restitution de Calaix et de Guynes, la continuation de la pension de cinquante mil escuz par an et deux millions d'or davantage.

Les François s'opposoient à icelle demande, et que Calaix et Guynes estoient anciennement du royaume de France, ausquelles ilz ne vouloient plus admettre leurs capitaulx ennemys, et que les pensions et la reste estoient mis à néant, pour ce que les Angloys avoient rompu la paix. Eulx répliquaient non avoir leurs antécresseurs conquis Calaix *jure belli*, mais avec juste titre, ayant esté librement donné pour la taille de Jehan, Roy de France, leur prisonnier de guerre, et que la pension leur estoit due et leur estoit payée pour cause de la duché de Guyenne et de la Normandie, que les François occupoient; et venant à faire paix ne pouvoient retenir l'ung ny l'aultre *jure belli*, mais failloit faire restitution de toutes partz du malprins. Les François requiéroient que telz affaires se remissent sur arbitres, et que l'on ne laissast à faire la paix, voulant faire toutes aultres choses devant que de rendre Calaix pour le présent.

L'on print pour expédient d'en adviser la Royne d'Angleterre, et pendant que l'on entendroit la responce, l'on traicta de la restitution de Montferrat au duc de Mantua : ce que fut accordé. Puis fut traicté de Corsica et des terres de la Tuscanie. Ce que, après plusieurs disputes, fut remis à Sa Majesté Catholique; mais ilz ne voulurent arrester les choses du duc de Savoye avant celles des Anglois, craignant que Sa Majesté Catholique ne leur meist au devant ses affaires propres et celles de ses adhérens, et que si

¹ Turin. | ² Chivasso. | ³ Chieri. | ⁴ Asti. | ⁵ (Sic) villes. | ⁶ Thomas Thirloy, évêque d'Ely.

⁷ Nicolas Wotton. Voir *Calendar of dignitaries*, t. 1, p. 52.

1558. — Octobre. pour eux convenoit faire guerre, luy donnant moyen, le feroient pour tirer avec cest art argent hors de ses royaumes.

Au mesmes instant survint la mort de la Royne d'Angleterre; pour cause de quoy ne se peust résoudre ceste particularité; fut trouvé bon différer le traité de paix pour deux mois, finissant le 25^e de janvier, et que cependant l'on esliroit lieu pour instaure l'embouchement; lesquelz se séparèrent prenant licence l'ung de l'aulture, et partirent le 2^e de décembre; et fut nommée la rasssemblée au Chasteau en Cambrésiz.

Depuis poursuyvant le conestable pour sa liberté à fin qu'il peust assister librement à telles négociations, et congnoissant le duc de Savoye luy estre optime instrument de paix, se contenta. avec le bon vouloir du Roy Catholique, de le mettre en liberté, comme librement le feit, moyennant la taille de deux cens mil escuz, à payer à certains termes proferez.

Le 7^e d'octobre au camp.

Le 19^e à Aussy-le-Chasteaul ¹.

20, 21 et 22^e à Flet ².

25^e à Andinifer ³.

24^e à Boson ⁴.

25^e à Ra ⁵.

26^e à Arras.

Novembre. Mardy, premier jour de novembre 1558, en Arras. Et Sa Majesté eust nouvelles certaynes, venans par France, de la mort de l'Empereur son père. lequel décéda en monastère de Sainct-Hierome près de Plaisance, au royaume de Toledo ⁶, où il s'estoit retiré. Et incontinent Sa Majesté à petite compaignie vint le 4^e, dormir à Douay, ayant despesché le conte de Linares, maistre d'hostel, par la poste pour Bruxelles et ung courrier à Gand, où le contrerolleur Vandenessa estoit malade, et ung aulture à Lille. où estoit Thoyson d'or, à fin que incontinent ilz se deussent trouver à Bruxelles, où Sa Majesté avoit résolu faire les obsèques et service pour l'âme de feu de bonne mémoire l'Empereur, son père, à fin que par ensemble ilz advisassent de conclure tout ce que convenoit à la pompe funèbre desdits obsèques.

¹ Aussy-le-Château, dép. du Pas-de-Calais. | ² Flers, *ibid.* | ³ Adinifer, *ibid.* | ⁴ Corron? *ibid.*

⁵ Pas? *ibid.* | ⁶ Monastère de San-Yuste, près de Plasencia, où l'empereur mourut le 21 septembre.

Le 5^e dudit mois Sa Majesté vint coucher à l'abbaye de Vicoigne ¹.

6^e à Boussu ².

7^e au monastère de Bonne Espérance lez Binst ³.

9^e à Nyvelle.

10^e à Grunendale, cloistre en la forest de Soigne, où Sa Majesté demeura jusques le tout fusse prest pour lesdits obsèques. Au mesme temps et lieu vindrent nouvelles de la mort de la Roïne d'Angleterre, femme de Sa Majesté ⁴. Les obsèques de laquelle furent célébrées à Saincte Goule en Bruxelles, en absence de Sa Majesté, faisant le grand doeuil le duc de Savoie ⁵. Et vindrent plusieurs ambassadeurs de divers royaumes condouloir le doeuil. Semblablement Sa Majesté despescha à l'Empereur moderne et au Roy de Bohême, son beaul frère, et aux princes de l'Empire, les advertissant des piteuses nouvelles. Semblablement feit adviser tous ses royaumes et provinces, à fin que chascun feisse son devoir de sonner et prier Dieu pour l'âme de son seigneur deffunct.

Estants toutes choses préparées pour les obsèques et pompes funèbres de l'Empereur — à cui Dieu face paix —, Sa Majesté vint, le 28^e de décembre 1558, coucher à Bruxelles, où il demeura la reste de l'année. Et fut l'ornement de l'église de Saincte Goule en la sorte et manière que s'ensuyt ⁶:

Novembre. — 1558.

Décembre.

Et premièrement la nef de l'église jusques à cheur fut fermée de tables de six piedz de haulteur, et devant la porte du cheur fut dressé un passet de 25 piedz en quarrure, sur lequel et contre la porte dudit cheur fut dressé l'autel; à main droicte duquel y eust un bancq pour les évesques; et au long dudit passet aux deux costelz y eust deux bancqz pour les prélatz et abbez, qui assistoient audit office tous revestuz en pontifical, jusques au nombre de 28. Ledit passet estoit de quatre marches de haulteur; dez la dernière marche jusques entre les deux premiers pilliers du nef y avoit 22 piedz de distance. Entre les quatre premiers pilliers fut dressée la chap-

¹ Près de Valenciennes. | ² Province de Hainaut. | ³ Binche.

⁴ Morte le 17 novembre 1558. | ⁵ Philibert-Emmanuel, duc de Savoie.

⁶ Lesbroussart a publié (*Nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. I, p. 251) la description des obsèques de l'Empereur dans une *Notice et extrait d'un ms. du XVI^e siècle par Jean Vandenesse, contrôleur de Charles-Quint et de Philippe, son fils*. V. aussi DE MEEBEECK, *Pompes funèbres*, p. 57.

1358. — Décembre.

pelle ardante de 22 piedz de longueur, 18 de largeur et 20 piedz de haulteur, jusques au premier estaige. Soubz lequel estaige y avoit ung passet de quatre degrez de haulteur, sur lequel estoit la représentation du corps. Ladiete chappelle avoit quatre estaiges de haulteur en quarrure et trois estaiges en rondeur, en forme de couronne pyramidolle. Sur lesquelles rondes estaiges y avoit trois coronnes, et sur icelles la couronne impériale, sur laquelle estoit le Monde, et sur ladiete chappelle plusieurs croix recroisetz en plusieurs manières, le tout chargé de chierges jusques à la quantité de trois mille chacun d'une livre pesant. Au premier estaige de ladiete chappelle y avoit quatre chierges, chacun de 16 livres; et au second quatre, chacun de 12 livres; au troisième aultres quatre, chacun de huit livres, ausquelz estoient attachez escussons des douze principaulx royaumes du Seigneur deffunct, et au-dessus de ladiete chappelle estoit ung chierge de quatre livres. Ladiete chappelle avoit de haulteur environ soixante-seize piedz, et estoit chose fort magnifique à veoir. Le premier estaige estoit par embas tendu d'ung drap noir en parfondeur et par dessus ung velour noir, le tout chargé d'escussons aux armes dudit Sr deffunt. Le premier des aultres trois estaiges estoit tendu de la haulteur de deux toilles d'or figuré de rouge, et l'aultre de toile demye figuré de blancq, et le troisième d'ung drap d'or de haulteur, le tout chargé d'escussons. Le passet d'embas couvert de drap noir, et la représentation couvert d'ung poisle de drap d'or frizé de trois haulteurs grands et spacieux de sept largeurs, trainant de tous costelz, avec une grande croix de velour cramoisi, aussi long et aussi large que ledit poisle. Sur laquelle représentation estoit la couronne impériale, fort riche de piereries et de perles, extimée à la valeur de cent mil escuz. Sur ung coussin de drap d'or noir, et sur ung aultre coussin de mesme drap d'or estoit le collier de la Thoison d'or; et davantaige estoient sur ladiete représentation la coste et espée d'armes dudit Sr deffunt. A main droicte de ladiete représentation, sur une haulte scabelle, couverte de velour noir et ung coussin du mesme, estoit le sceptre impérial, et à main gaulche de mesme sorte estoit le monde, tous deux d'or, enrichiz de piereries et de perles. A l'entour de ladiete chappelle y avoit des torsiers plains de torses; et à la teste de ladiete chappelle y estoient des rateliers, où estoient posez les mistères servans à ladiete pompe, comme escuz aux playnes armes, heaulmes, banières et aultres pièces. La nef et croisée de l'église estoient

tenduz de quatre profondeurs de drap noir, et pardessus ung velour tiré Decembre. — 1358. par dessus tout du long, chargé d'escussions aux armes du Sr defunt. Sur lequel velour estoit une lambourde de bois, tout à l'entour chargé de chierges jusques au nombre de cinq cens. Sur la grande porte de ladicte église, par dedans et par dehors, pendoit ung grand lambeau de velour noir, sur lesquels estoient painetz en bois ung escusson aux armes dudit Sr. A main droiete de la chappelle ardante et au premier pilier estoit le siège du Roy de trois marches de haulteur, le tout couvert de noir; et derrière icelluy estoit une retraiete fermée de bois pour retirer le Roy en ung besoing. Trois piedz plus bas, tirant contre la nef, estoit le siège de deux marches de haulteur, qu'estoit la place de monsieur le duc de Savoye, comme prince du sang. Et trois piedz plus bas, d'une marche de haulteur, estoit la place des dues et princees résidens en ceste court, avec ung banecq devant eulx. Trois pieds plus bas jusques au bout de la nef estoit ung banecq pour ceulx du Conseil et des finances des royaumes d'Espaigne, Naples et Pays-Bas. A main gaulehe de la chappelle ardante, vis à viz de monsieur le duc de Savoye, estoit ung banecq d'une marche de haulteur, pour les ambassadeurs; et deux piedz plus bas de la mesme qualité, ung banecq pour les chevaliers de l'ordre, avec ung banecq devant; et deux piedz plus bas y avoit ung banecq jusques au bas de la nef pour les marquis, contes et seigneurs. Et tel estoit l'accoustrement de ladicte église.

Depuis ladicte église jusques en court estoient tirées deux bailles pour tenir la rue franche par où devoit passer le doeuil, ausquelles estoient les jurez des mestiers et gens de bien de la ville, jusques au nombre de deux mil, tenant chacun une torse ardante en la main de huit livres pièce, avec les escussions aux armes dudit Sr defunt. Sur la porte de la Court et sur la porte de la grande salle pendoit ung drap noir, sur lequel avoit ung lambeau de velour noir et ung escu painet de bois aux armes, comme les aultres.

L'ordre que se tint au marcher à la pompe funèbre le vingtnuësième, à vigilles, est tel que s'ensuyt :

Premièrement estans assemblez en l'église Sainte Goule, tous les religieux et chappelains des églises de la ville sortirent avec eroix et confanons¹, marchantz les premiers les petitz enfans, revestuz de surpeliz en

¹ *Confanons, gonfanons, bannières.*

1338. — Décembre. grand nombre. Suyvoient les religieux en leur ordre; après les chappelains et curez des églises parochiales, les chanoines réguliers de Cauberghe ¹, les chanoynes de l'église collégiale de Sainte Goule, tous revestuz de riches chappes, marchans en procession devers la Court, et faisant le tour par ladicte Court, retournarent vers l'église. Suyvirent les chantres et chappelains de la chappelle du Roy Catholique, revestuz par sus leurs robes de doeuil de chappes de drap d'or; après suyvoient vingt huit abbez mitrez, trois suffragans et les évesques de Liège et d'Arras, revestuz tous en pontifical.

Après marchoiēt les gens de la loy, comme gouverneurs, eschevins de Bruxelles et aultres desputez des Estat, le prévost de l'hostel et drossart de Brabant.

Suyvoient après les président, S^{rs} et suppoz de la Chambre des comptes de Brabant et de Luxembourg, ausquelz suyvoient les chancelier, conseillers, advocatz, secrétaires et suppoz de la Chancellerie de Brabant.

Suyvoit la Maison du Roy.

Premièrement les chevaucheurs d'escuyrie. Et commençarent à marcher aux aysles les deux cens povres revestuz de robes de doeuil, de chapperons embrouchez, portans chacun une torse allumée, de six livres pièce, avec doubles escussions aux armes du S^r deffunct. Après suyvoient les aydes d'offices de la Maison du Roy et ceulx du mesme estat du S^r deffunct, vestuz de cappes et saye de doeuil.

Les portiers, huissiers de chambres, sale et salette, leurs robes de doeuil et chapperons sur l'espaule.

Les algozilles ², escripvains de crime des alcades ³.

Les fourriers de la Maison.

Les chief d'offices.

Les chirurgins et médecins de la Maison.

Les aydes de chambre, médecins de chambre, garde-robe et garde-joyaulx du Roy.

Les paiges du Roy, conduictz par leur gouverneur.

Après venoient les gentilzhommes consteliers et varletz servans.

¹ Abbaye de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. | ² *Algozilles*, de l'espagnol *alguacil*, huissier. | ³ *Alcades*, juges du tribunal de la Cour, dit Alcadie.

Les gentilzhommes de la Maison tant du Roy que du S^r deffunct.

Les gentilzhommes de la bouche.

Les trompettes ayans leurs cloches ¹ renversées.

Marchoient après un roy d'armes et deux poursuyvans : le roy d'armes avec la cotte de l'Empire, le poursuyvant à main droiete la cotte d'armes de Haynault, celluy à main gaulebe celle d'Artois.

Suyvoit après eulx don Pedro de la Cerde ², portant la cornette aux playnes armes du S^r deffunct.

Venoit après le S^r de Castre ³, portant le guidon des couleurs.

Venoient deux gentilzhommes ensemble, qu'estoient à main droiete le S^r de Lalin ⁴, qui portoit le heaulme de joust, et à main gaulebe don Joan de Castelle ⁵, qui portoit la targe ⁶ des couleurs du S^r deffunct.

Venoit après une navière fort artificieusement ouvrée et richement dorée et paincte, que tiroient des monstres marins, toute paincte à l'entour de petits escussions avec les armes des royaumes et provinces du S^r deffunct, et les gabyes ⁷ qu'estoient trois, de grandz guidons aux armes impériales pendans jusques en la mer. Sur ladiete navière y avoit les bannières suyvantes, outre celles que seront portées par des gentilzhommes des pays et seignories dudit S^r deffunct :

La banière de Frize porte azur.

La banière de Lembourg porte d'argent, ung lyon de geule, la queue forchue, coronné.

La banière de Luxembourg porte bigarée d'argent et d'azur, en douze pièces, et sur le tout ung lion comme Lembourg.

La banière de Haynnault porte d'or à quatre lyons, les premiers noirs et secondz de geule.

La banière de Hollande porte d'or, ung lyon de geule, armé.

La banière de Zéelande porte d'argent et d'azur en six pièces en chief d'or, ung demy lyon de geule, armé.

¹ *Cloches*, espèce d'habillement, que l'on portait à cheval. | ² Pedro de la Cerda, gentilhomme de la Maison du Roi. V. GACHARD, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, ÉTAT DE LA MAISON DE PHILIPPE II, p. 251. | ³ Jacques de Castre, *ibid.* | ⁴ Le comte de Lalaing. | ⁵ Don Juan de Castilla, gentilhomme de la Maison du Roi. | ⁶ *Targe*, bouclier. | ⁷ *Gabyes*, hunes ou cages placées au haut d'un mât de navire.

1338.— Décembre. La bannière d'Artois porte d'azur semée de fleurs de liz d'or, un lambreau de geule semé de neuf chasteaux de castilles d'or.

La bannière de la conté de Bourgogne porte d'azur à lyon d'or, billetté de mesmes armes.

La bannière de Namur porte d'or un lyon de sable couronné lampassé et armé de geule et un baston endanté de mesmes.

La bannière de Zutphen porte d'or une croix encrennée¹ de geule, un chief d'azur à un passement d'or armé de geule.

La bannière de Rossillon porte coppé d'argent et de geule, fiché l'un en l'autre.

La bannière de Charrolois porte d'or à un lyon de geule, la teste renversée, armé et lampassé d'azur.

La bannière de Salins porte de geule et une bende d'or.

La bannière de Malynes porte d'or à trois pans de geule.

Aux voilles de la navière estoient escriptz les vers que s'ensuyvent² :

Imp. Caes. Carolo Max. P. F. Aug. Gal. Indico Turc. Africo Saxon. Victori triumphatorique multarum gentium. Tametsi res ab eo terrae marique gestæ, singularis humanitas, incomparabilis prudentia, ardentissimaque religio satis terrarum orbi conspicue sunt; respublica tamen Christiana ob memoriam justicie, pietatis virtutisque ejus, victoriam navim que mundum circumvit, quem suis ipse victoriis illustravit.

P. D. S. B. P.

Propterea quod novum orbi nostro orbem patefecerit, exteris gentibus Christiano nomini additis, multisque regnis, provinciisque aucto Hispaniarum Imperio.

Quod Solymannum, Turcarum Imperatorem, cum CCC equitum MCM peditumque Germanie impendentem ruptis in fuga pontibus amissisque VVV. M equitum in suos fines compulset, Germaniæ serrata.

¹ *Encrennée*, ancrée. | ² Ces inscriptions sont reproduites d'une manière plus étendue, avec variantes, et accompagnées d'une traduction en français, par Adrien de Meerbeeck, dans son *Théâtre funèbre des princes*. Bruxelles, 1621, in-12.

Quod classe Peloponnesum iradens, civitates Turcarum Methonem et Coronem vi cepit. Décembre. — 1358.

Quod Barbarossam tyranum cum CCM peditum XVI. M. Eqq. prelio ad Carthaginem superatum, arce Goleta, LX trirēibus, multis piraticis navibus, omni nautico bellicoque apparatu, ipso Tunceto, Hippone novo, Hippone regio civitatibus captis, regno Tuncetano imperioq; Lybie spoliaverit, restituito rectigaliq; facto veteri legitimoque rege Maleasse.

Quod XIX Christianorum M. eo bello liberata in patriam reduxerit.

Quod regnum Tremessenum justo devicto prelio Mauritanie regi restituerit.

Quod Aphrodisium, Lybie nobilissimum emporium, Sussam, Monasterium et Clupeam classe cepit, maritimasque Lybie civitates principesque rectigales fecerit.

Quod duas Turcarum classes mare nostrum infestantes, duobus preliis, altero ad litus Mauritanie, altero ad Siculum deleverit.

Quod assiduis piratarum rapinis mare infestatum navigantibus securum reddiderit.

Quod pristinam Reipublice Genuensium libertatem restituerit.

Quod ducatum Mediolanensem sex exercitibus hostium repulsis tribusque magnis preliis devictis, Imperio Romano bis, Francisco Sfortie ducis semel restituerit.

Quod incredibili celeritate ducatum Gueldrensem armis sue ditioni restituerit.

Quod preclaro rei militaris peritiae exemplo primum cunctando, mox longis difficilibusque itineribus celerrime confectis, ubique transmissis tumultuantis Germanie motus, pacata insuper Boemia, victor sedaverit.

Quod contra Christiani nominis hostes sponte, contra Christianos non nisi lacessitus et injuriam propulsans, arma sumpserit¹.

¹ Le Théâtre funèbre des princes renferme en plus le passage suivant :

Quod plures Germanorum principes et provincias tumultuantis compresserit, presidia civitatibusque vi cepit, ducibus copiarum fuis, et pacata Germania.

Quod Romanorum imperator Albin trajecerit, atque hostibus prelio victis civitatibusque in ditionem acceptis, urbibus captis ducibusque victor inde redierit.

Quod contra Christiani nominis hostes sponte, contra Christianos non nisi lacessitus et injuriam propulsans, arma sumpserit.

1358.— Décembre. *Fortissimo, catholico optimoque principi titulos trophæaque additis tumultu regnorum signis devictarumque gentium imaginibus eadem Christiana respublica Numini, Majestatique ejus devotissima. P.*

Et à l'entour de ladicte navière estoient escriptz les vers suyvantz :

*Non auri sitis, aut fame ambitiosa cupido,
Non sceptri persuasit amor tot adire labores :
Humanè sed te generis pia cura coegit,
Navibus ignotas investigare per oras,
Quis sacra inferies, populos Christoque dicares,
Membra salutarum lustrans aspergine lymphæ.
Successus neque te, Cesar, spes certa petiti
Destituit, donec de littore solvit Ibero
Neptuno sternente viam, et Tritonibus undas
Auspiciis veneranda tuis, transque æquora vecta
Religio tandem auriferis allabitur oris.
Luce nova irradians morsas caligine mentes.*

Hors de ladicte navière et tenant icelle y avoit quatre isles, signifiant les conquestes que le feu Empereur avoit faict aux Yndes et en Barbarie, comme de Temistitam ¹, Thunis, le Pérou et la Neufve Espagne, qu'estoient en forme de quatre villes. où il y avoit des bannières de Mores trainans par bas et renversées par terre.

Et derrier ladicte navière estoient les colonnes d'Hereules, où estoit escript :

Jure tibi Hercules sumpsisti signa columnas monstrorum domitor temporis ipse tui.

Le tout estoit faict semblant qu'elle navigeoit sur et aux ondes de la mer. Suyvoient ladicte navière les gentilzhommes conduisantz comme s'en-suyt :

Francisco Merlez ² et Anthoine de Beerzele ³ menoient ung cheval couvert jusques en terre des couleurs de Sa Majesté deffuncte.

¹ Tremecen. ² Marles de Mayla. ³ De Vereele.

Le Sr Stephen Doria portoit le grand estandart desdictes couleurs.

Décembre. — 1558.

Marchoient après les gentilzhommes de la chambre, les seigneurs de tiltres, comme contes et marquis.

Suyvoient après trois roys d'armes, celluy du milieu avoit vestu sa cotte de l'Empire, celluy à main droicte la cotte d'armes de Brabant, celluy à main gaulche la cotte d'armes de Flandres.

Ausquelz suyvoient don Joan Mausigur¹ et Erick de Brecht², conduysans le cheval de Flandres.

Philippe de Lannoy portoit la banière de Flandres, d'or au lyon de sable.

Don Pedro Reynozo³ et Jacques de Villey⁴ mennoient le cheval de Gueldres.

Le Sr de Champaigney⁵ portoit la banière de Gueldres, armoyée de Gueldres et de Juilliers.

Don Joan Ninon de Portugal⁶ et le Sr de Charin⁷ conduisoient le cheval de Brabant.

Don Garcia Sarmiento portoit la banière de Brabant, de sable à lyon d'or.

Joan Baptista Suardo et le Sr d'Armestorff conduisoient le cheval de la duché de Bourgongne.

Hector Spinola portoit la banière de la duché de Bourgongne, bendée d'or et d'azur à la bordure de geule.

Don Martin de Goui et Adrian de Wassenaire conduisoient le cheval d'Austriche.

Don Joan Tavera portoit la banière d'Austriche, de geule à la face d'argent.

Venoient après trois roys d'armes : celluy de milieu vestu de sa cotte d'arme de l'Empire; celluy à main droicte de celle d'Austriche; et celluy à la main gaulche de celle de la duché de Bourgongne.

Venoit après :

Don Philippe de Silva et Philippe de Chassey conduisoient le cheval de Cordua.

Le Sr Lelio Doria portoit la banière de Cordua, de lyon à la bordure de Castille.

¹ Mausino. | ² Gery de Brecht. | ³ Reynoso. | ⁴ Jean de Villey?

⁵ Frédéric Perrenot, Sr de Champagni. | ⁶ Juan Niño de Portugal. | ⁷ Chavez?

1358. — Décembre. Don Carlos de Arellano et Charles Vander Noot conduisoient le cheval de Sardeyne.

Don Petro Manuel portoit la banière de Sardeyne, d'argent à la croix au pied fiché de geule, à chacun canton une teste de Morisque de sable taché d'argent.

Les S^{rs} de Mol et de Marnel conduisoient le cheval de Civile¹.

Le conte de Salme portoit la banière de Siville, d'azur à ung roy assis en chayère couronné d'une coronne close, le sceptre à la main.

Don Diego de las Rochas² et le S^r de Brancion conduisoient le cheval de Maïllorque.

Don Gonçalon Chacon³ portoit la banière de Maïllorque, de geule à quatre pans d'or.

Don Pedro de Velasco et le S^r de Varrembourg conduisoient le cheval de Galice.

Don Joan d'Avalos d'Arragon pourtoit la banière de Galice, d'azur semée de croisettes à pied fiché d'or à une coupe couverte de mesme.

Don Joseph Dacunain⁴ et le S^r Philippe de Vignancourt menoient le cheval de Valence.

Don Rodrigo de Moscoso portoit la banière de Valence, à une cité fermée, murée et barrée d'argent, passée et massonnée de sable.

Don Francisco Manrique et Charles de Lengastre conduisoient le cheval de Toledo.

Le S^r de Mingoval portoit la banière de Toledo, d'azur à une couronne close, d'or.

Gomez Peres⁵ de las Marinas et Hierome de Mol conduisoient le cheval de Grenade.

Don Antonio de Velasco portoit la banière de Grenade, d'argent à une grenade sur une branche feuillée de senople, ladicte grenade fendue et remplie de grains de geule.

Arnoul de Gruninghe et le S^r Philippe Vander Meren conduisoient le cheval de Jérusalem.

Don Loys d'Ayalla portoit la banière de Jherusalem, d'argent à la croix potanée d'or, à chacun canton une croisette de mesme.

¹ Seville. | ² Diego de Ruelas. | ³ Gonzallo Chacon. | ⁴ Joseph de Acuña. | ⁵ Gomez Perez.

Don Philippe Manricque et Jacques Quarrey conduisoient le cheval de Sicille. Décembre.—1338.

Le S^r de Sombernon¹ pourtoit la banière de Sicille et d'Arragon, flanquée d'argent à l'aigle de sable, ornée en becq d'or, membrée de geule.

Don Loys Vieque² et Philippe de Schoonhove conduisoient le cheval de Naples.

Garcilasso Puertocarrero portoit la banière de Naples, d'Hongrie premier et tierce, d'Arragon second et quart.

Joan de Herrera et le S^r Guillaume de Hincart conduisoient le cheval d'Arragon.

Le S^r de Vaulx portoit la banière d'Arragon, d'or, à quatre pans de geule.

Don Petro de Baçan et Philippe de Courteville conduisoient le cheval de Léon.

Don Francisco de Mendoça portoit la banière de Léon, d'argent au lion de geule, couronné d'or.

Don Joan de Vivaro et le S^r Pierre de Monbeke conduisoient le cheval de Castille.

Le S^r de Rasinghien portoit la banière de Castille, de geule à ung chasteaul d'argent percé et massonné de zable.

Marchoient après deux roys d'armes vestuz de leurs cottes impériales, après lesquelz venoient :

Le conte de Fuensalida, qui portoit le penon, aux armes impériales.

Don Pedro de Ulloa et le S^r de Vertain conduisoient le cheval bardé aux armes impériales.

Le conte de Pollicastre portoit le grand estendart aux armes impériales.

Don Pedro de las Ruelas et Camillo Corrego conduisoient le cheval houssé jusques en terre de drap d'or.

Le conte de Castillar portoit la grande banière aux armes impériales.

Le conte de Reulx, marchant à la main droicte, portoit l'escu aux armes du duc Charles de Bourgogne, second quartier paternel.

Le conte de Ribadinera, marchant à senestre, portoit l'escu aux armes de Castille, escartelé de lyons, second quartier maternel.

¹ Somburnon. | ² Dans l'état du roi : Wick; il faut lire Vieque.

1358. — Décembre.

Le marquis de Saralbo ¹, marchant à main dextre, portoit l'escu aux armes de l'empereur Maximilien, premier quartier paternel.

Le marquis de Renty, marchant à senestre, portoit l'escu aux armes du Roy Catholique, premier quartier maternel.

Le duc d'Atria, marchant à dextre, portoit le heaulme timbré.

Le duc de Seminara, marchant à senestre, portoit l'escu aux plaines armes du S^r deffunct.

Le prince d'Asculi ² portoit l'espée d'armes.

Le prince de Sulmona portoit la cotte d'armes.

Puis marchoient trois massiers.

Après trois roys d'armes, vestuz de leurs cottes d'armes de l'Empire.

Don Manricque de Lara et Charles de Veintevilla ³ conduisoient le cheval de doeuil, housé de velour noir jusques en terre.

Le conte de Schwertsenbourg portoit, sur ung coussin de drap d'or noir, le collier de l'ordre de la Thoison d'or.

Le marquis d'Aguillar portoit le sceptre impérial.

Le duc de Villermosa portoit l'espée d'honneur.

Le prince d'Oranges portoit le Monde.

Le grand prieur de Castille, de l'ordre de Rhodes, portoit la couronne impériale.

Suyvoient les maistres d'hostel, leur baston en main.

Le duc d'Alve, grand maistre d'hostel, son baston eslevé.

Thoison d'or, revestu de sa cotte d'arme, ung baston blanc en sa main.

Venoit, après la Majesté du Roy, son grand manteau et chaperon enbrouché, le collier de l'ordre par dessus, accompagné à dextre du duc Erick de Brunswick et à senestre du duc d'Arcos, qui lui soustenoient le manteau devant, et luy portoit la queuhe, qu'estoit de cinq aulnes, le conte de Melito, son sommelier de corps.

Peu d'intervalle après suyvoit seul monseigneur le duc de Savoye, son chaperon enbrouché.

Après venoient deux à deux les chevaliers de l'ordre, à grandz manteaulx, le chaperon sur l'espaule et leurs grandz colliers, ausquelz suyvoient les trois officiers dudit ordre.

¹ Sarria? | ² Aculi. | ³ Ventivilla.

Après venoient les régentz, conseillers et secrétaires des royaumes de Castille, Arragon, Naples, Pays-Bas, Messieurs des finances et du bereau. Et, pour clore ladicte pompe, venoit le lieutenant du capitayne des archiers, et les cent archiers en troupe. Et en cest ordre marchoient jusques en ladicte église de Sainte Goule, où chacun mis en son reneq, les banières et mistères mis en rateliers qui à ce estoient préparez, furent encommencés les vigilles par l'évesque de Liège et chantées par les chantres du Roy. Lesquelles achevées, l'on retourna au mesme ordre que l'on estoit venu, saull le clergié que demeura dedans l'église et les banières et mistères jusques au lendemain, que chacun se trouva en Court. Et environ les neuf heures encommencèrent à marcher contre ladicte église au mesme ordre que le jour précédent, où à l'entrée de ladicte église les évêques et prélatz receurent le doeuil. Et, chacun mis en son lieu, fut encommencée la messe et y procéda jusques à l'offertoire, que lors Thoison d'or marchant le premier, et après tous les chevaux et banières vindrent offrir, conduitz et menez par les mesmes gentilz hommes et seigneurs du jour précédent, faisant une grande révérence au corps, au Roy et à l'autel, offroient la banière sans baiser la plattine et passant outre comme aussy les chevaux; saull et réservé les quatre quartiers, le sceptre, le collier de l'ordre, l'espée d'honneur, la cotte d'armes, le Monde et la couronne impériale demourant sur la représentation du corps, sans estre ouffertz. Et ne fait l'on au Roy nulle cérémonie comme nouveaul héritier dudit Sr deffunct, pour ce que, longtemps avant son décès, avoit renoncé entièrement audit Roy, son filz, tous ses royaumes et pays, et en estoit en réelle et actuelle possession.

Après se meirent en double reneq les chevaliers de l'ordre, par le milieu desquelz le Roy descendant de son siège vint offrir or et cyre pour l'ame de son père. Et après, chacun remis en sa place et fait silence, fut encommencé, par le suffragant d'Arras, nommé Richardot, l'oraison funèbre à la louange dudit Sr deffunct, comme s'ensuyt¹ :

« Sire, si la louange des hommes excellentz peut servir de semence à la

¹ Le Sermon funèbre, fait devant le Roy, par messire François Richardot a été imprimé par Christophe Plantin, Anvers, 1559. In-fol. — Cet éloge funèbre, comprenant en outre ceux de la reine Marie et du duc de Savoie, est d'une grande rareté. Ce qui nous a engagé, malgré cette publication, à le reproduire tel qu'il se trouve dans le manuscrit.

1558. — Décembre. postérité, pour en elle faire renaistre et régénérer leurs vertuz, certainement l'honneur que nous leur répartissons en leurs funérailles et obsèques ne peust qu'ilz ne soient grandement fructueux et profictables; car où les bienfaictz des majeurs et ancestres sont admis et recongneuz facilement, les successeurs attisent en eulx le désir d'atteindre au faict et à la palme de l'honneste labour. Ce que ayans bien entendu, les anciens Grecz, Barbares, Latins, Romains et Hébreuz eurent le soing d'illustrer la renommée de leurs avantciers ¹ et antécresseurs, qui, par monumens sumptueux, qui par pantagéricques, qui par pompes et aultres telles cérémonies, extimant par ces moyens tenir vie — entre eulx — leurs vertuz, et du mesme fil leur rendre le devoir de la gratitude, sans lequel il est mal possible que le vouloir de bien faire prengent fond ny racine au cœur de qui que ce soit. Et posé que ceulx, qui vivoient et versoient aux ténèbres du paganisme ne fussent esté mehu ad ce faire d'aultre cause ny raison, sinon du bien qu'en pouvoit redonder à leur républicque, certes noz pères, qui eurent plus à plain congnoissance de l'estat et conduite des mortz, ont célébré telles pompes funèbres, non seulement pour la mémoire des hommes vertueux, mais aussi pour icy bas représenter le triomphant recoeil que le Ciel faict à ceulx qui, laissant ceste mortelle vie, arrivent au lieu des bien heureux; voire que par telles solemnitez les Chrestiens publicquement protestent la foy et l'esperoir qu'ilz ont de la sainte résurrection des justes. A quoy regardant, le patriarche Abraham fut plus soigneux de construire son sépulchre pour illecq reposer mort, que de bastir pour la reste de sa vie ny palais, ny villes, ny chasteaux. Et comme à telles honorables pompes l'Église, nostre mère, applique, oultre ses suffraiges et dévotes oraisons, la haulte victoire et précieux sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, nostre Sauveur et Rédempteur, tant plus religieusement doit estre entre les Chrestiens maintenue ceste façon de rendre telz honneurs funéraulx à qui l'ont mérité. Lesquelles choses toutes en général font icy grandes concurrences à ce que présentement ce devoir et office soit dévotement rendu à la mémoire de ce grand prince, de ce grand Empereur, de ce grand monarque. Je diz grand; car si Sirius entre les Perses, Alexandre entre les Grecz, Pompée entre les Latins, Charlemagne entre les Chrestiens ont

¹ *Avantciers*, devanciers, prédécresseurs.

mérité le nom de grand, tel tiltre convient bien à celluy de qui les haultz faictz, les héroïques entreprises, les heureux progrès et succès ont mis en admiration non seulement les provinces de l'Europe, mais quant et quant toute la rondeur de la terre : j'entendz ce très puissant, très victorieux, toujours Auguste Empereur Charles cinquem^e; lequel estant yssu du costel paternel des très haultes maisons d'Austrie et de Bourgongne, du maternel de royale race de Castille et d'Arragon, toutes renommées de tant de bienfaictz, accreues de tant de coronnes, célébrées de tant de vertuz héroïques, print norriture conforme à son extraction, et telle en effect que convient à personaige à qui Dieu — en temps si difficile et périlleux — avoit remis et réservé la deffence de son honneur, la tutelle de son Église, la protection de ses enfans, l'espouventement des mescréans. Ce qu'ayant bien et constamment exploicté, après avoir faict ce que peust rendre l'homme immortel devant Dieu et devant le monde, a rendu à nature le commung tribut, en mourant, pour tousjours vivre, a apperceu et receu le froiet, le salaire et couronne de ses labeurs. Et pour ce que Dieu luy meist entre mains la principale monarchie des Chrestiens, et au pourpris des princes, le fait soir au siège suprême et souverain, j'ay délibéré — si vous plaist me donner audience — par le discours que feray d'aulcunes ses actions, de déclarer comment il a conduict le train de son Empire, de ses royaumes et aultres estatz, selon le desseing et patron de la divine Majesté, dont Ézéchiel, et, depuis luy, saint Jehan, font mention, disans avoir veu ung siège, à l'entour duquel estoient quatre animaux : ung semblable à l'homme, l'autre au bœuf, le tiers à ung lyon et le quart à ung aigle; lesquels en premier lieu signifient les quatre mistères principaulx du Royaume éternel de Jésus-Christ. Je diz l'incarnation dénotée par l'homme, pour ce que par elle le grand Verbe et profunde pensée de Dieu, son infinie et éternelle sapience fut translacée en langaige humain, et fut vérifié, comme dit saint Jehan : *Verbum caro factum est*. Par le bœuf, dédié à la sacrificature, est adombré le supplice et précieux sacrifice de la mort de nostre Rédempteur, par lequel il a tollu et aboly l'ypothèque et chirograffe de nostre damnation, selon que tesmoingna saint Paul, disant : *Delens cyrographum decreti quod contrarium nobis erat*. Par le lyon est entendu sa puissante résurrection, suyvant la prophétie du patriarche Jacob, par laquelle nostre Seigneur a puissamment butiné et saccagé l'empire et les forces de la mort.

1688. — Décembre. Par l'aigle, qui semble plustost domesticque du Ciel que de la terre, est anombree la triumpante Assension, par laquelle, surpassant toutes créature, monta à la dextre du Père, tenant la monarchie du Ciel, de la terre et des enfers. Mais comme l'escripture est de soy féconde et reçoit plusieurs diverses intelligences, oultre ce, ces quatre animaux nous enseignent quatre parties principalement requises pour seurement establir et heureusement régir toutes monarchies, principaultez et aultres estatz de la sorte des hommes; desquelles parties ce grand Empereur a très bien seeu emparer et mûnir le trosne de son auctorité. J'entendz par la face de l'homme la prudence, par le bœuf le labour, par le lyon la magnanimité, et par l'aigle la diligence et célérité. Car, en effect, si la prudence n'est aux délibérations, le travail aux actions, la magnanimité aux périlz, et la célérité aux occasions, mal se peust maintenir la monarchie, estant peu gardée l'harmonie de toutes les parties de la République. Or commenceray je doncques à la prudence, laquelle certainement a esté en ce grand prince dez le commencement de son eaige, jusques à l'achèvement de ses jours, comme fut la colonne ardante que feit voye et chemin aux Ysraélites en celle longue et dellicille pérégrination des désers. Je diz son premier eaige: car luy estant en la première fleur de son adolescence, eaigé seulement de seize ans, freschement émancipé, pour entrée de ses régnés, il treuva l'Espagne troublée de tumultes et factions; lesquelles il sceut tellement, par sa prudence, déprimer avec l'ayde de ses bons et fidelz subiectz en sesdictes royaumes des Espaignes, qu'en peu de temps ceste tempeste se tourna en tranquillité. En quoy tant plus en luy fut spectable et mirable ceste vertu, d'austant que son bas eaige ne sembloit permettre qu'avec la fleur de sa jeunesse, il portast tel fruit, que ne croist ordinairement qu'en vieillesse. Mais non seulement en ce poinct se monstra il prudent alors, ains comme tost après il se sentit vivement assailly des forces de ce puissant Roy françois, il sceut faire tel choix et élection de gens ydoines pour le fuict de la guerre, que tant icy, qu'en Ytalie, l'ennemy n'emporta que perte et desplaisir. Qu'est bien partie principale de la prudence; car où les princes en la distribution des charges et élection des ministres se forcomptent souvent, de telles faulces succèdent inconveniens irréparables, comme apert par la charge follement donnée à ce furieux jeusne homme Aleybiades. Et si l'imaige de la prudence se void aux gestes et au parler, qu'est ce que la nature a formé, que la na-

ture a façonné de meurs et gestes plus séantes à ung prince? Et quant au parler, sembloit-il pas ung Salomon, et comme ung Agislaus, nourry en Sparte? Tant estoit il grave en ses propoz, sententieux en son dire, agu et ingénieux en ses responces. D'autre part si l'ellicace de la prudence se déclaire principalement aux choses doubteuses et ambiguës, certainement les dangiers qu'il a destourné, les désordres qu'il a rhabillez, les tumultes qu'il a appaisez, les tempestes qu'il a repoussez en font telle preuve, que ses ennemiz ont austant ou plus redoubté son cerveau que ses forces. Et quel homme treuverons nous, prince ou privé, de tant de siècles en çà, qui mieux que luy ayt seu anticiper les dangiers, espier les opportunitéz, treuver remède aux choses désespérées et conseil aux précipiteuses; mais comme non la seule prudence, ains quant et quant l'innocence du patriarche Joseph donna remède à la publicque calamité et famine des Égyptiens, ainsy ce grand prince, pour remédier aux inconveniens survenuz en son siècle, a tousjours mis en œuvre, avec sa prudence, la bonté et simplicité colombine; de sorte que jamais il ne fut apperceu cauteleux ny malicieux; bien entendant que ceste fraudulente prudence serpentine, violatrix de la foy et vérité, rend souventesfois aux trompeurs le Ciel ennemy et propice à l'adversaire, comme assez l'on peust veoir par le désastre et malheur du cauteleux parjur Sédéchias, roy des Juifz. Toutesfois peu davantaige est apporté à ce grand Empereur sa prudence, si quant et quant il n'eust seu apporter les peynes et labeurs signifiés par le second animal de nostre description, qu'est le bœuf. Dequoy je ne diray aultre chose que tous savent, que comme la molle oisiveté a mis souvent en extrêmes discrimés et ruynes plusieurs grandes monarchies, celle des Babiloniens du temps de Balthazar, celle des Perses du temps de Darius, celle des Macédoniens soubz Persée le malheureux, ainsi que la labeur et travail souventesfois les ont redressées et remises sus, ce que l'on void clèrement par le règne de Philippe, père d'Alexandre. Mais entre tous, les peynes et fatigues d'ung seul David monstrent assez que Dieu — partissant les honneurs — a quant et quant réparty les labeurs.

Voyons doneques si ce grand Empereur a extimé tant de royaumes, tant de duchez, tant de contez, tant de principaultez, mesmes ce grand Empire, luy avoit esté mis en mains pour mollement reposer ou laboureusement travailler.

Décembre. — 1558.

1388. — Décembre.

Venu qu'il fut à ce premier degré des principaultez chrestiennes, voyant le besoing qu'avoit la Germanie de sa présence, tant pour dresser quelque forme et légitime administration de l'empire, que pour retenir l'intégrité de la religion — que lors commençoit prendre altération par la meute et furieuse emprinse de Luther — soudain se trouva au lieu de Wormes, et là donna ordre à toutes choses, ainsi que mieulx luy fut possible. De là revint en ses aultres pays, et signament en Espagne, pour les importantes affaires de ses royaumes; où quelque temps après il s'embarqua pour Ytalie. Laquelle — après son triomphant coronement — il rendit tant tranquille et paisible et tous les princes et potentatz d'icelle tant concordz et uniz, que je ne seay si, depuis le temps d'Auguste, elle a jamais sentu si longue et ferme paix. Tost après, la playe faicte à la religion, qui tousjours empirroit, et aultres urgens négocez le rappelloient en Germanye, dont sans dilay il se trouva au lieu d'Ausbourg, où il assembla tous les estatz de la province, et là feit saluer le Roy des Romains, le Roy son frère, à présent empereur, en participation de la charge impériale. De là descendit en ses Pays d'Embas, là où, ordonné qu'il eust pour gouvernante feue de bonne mémoire la Royne d'Hongrie, print son chemin devers Reynsbourg pour, avec les princes de l'Empire, donner ordre au repoussement du Turcq. Dez Reynsbourg vint à Vienne, dez Vienne en Ytalie, dez l'Ytalie en Espagne, fut voille en Barbarie, en Sicille, à Rome, en Provence et de retour en Espagne.

Et qu'est il besoing que je meete en compte tous les loingtains, pénibles et périlleux voiaiges par luy faictz? Quelz sont les portz de rivaige de ces mers qu'il n'ayt veus? Quelz cantons de ses royaumes n'a il visité? La postérité s'esbahira, quant elle lira tant de choses avoir esté par luy en si peu de temps faictes, à quoy à peyne souffriroit non ung, non deux ny trois aiges. Et combien que dès lors il sentit sa personne apesantir de maladies, il ne pouvoit choisir le repoz, que ayant, par ses précédantes victoires et aultres actes héroïques, amplement satisfait à l'imortalité de son nom. Toutesfoys il n'a jamais espargné peynes qu'il ayt sentu pouvoir venir au bénéfice des Chrestiens, et signament de ses pays; bien sachant que la divine ordonnance, qu'est de manger le pain en sueur, s'adresse aux grandz comme aux menuz. Ce que je ne seay de tant de serviteurs qui l'ont servy, si se trouveroit ung qui se osast vanter d'avoir souffert plus que luy ny

enduré. En quoy certes il a mérité d'estre de ses subiectz non seulement honoré comme seigneur, ains aymé et révééré comme père. Mais s'il a esté — comme j'ay dict — laborieux, moins n'a il esté magnanime et courageux, ains a voulu, pour passer les destroitetz de la lettre pithagoricque, j'entendz les difficultez que constumiérement surviennent és choses grandes et ardues, que la force — signifiée par le lyon — fut tousjours la première pièce de son harnoyz. Dequoy il a donné très certaine expérience en toutes ses actions, mais principalement aux actes que présentement je diray.

Le Turcq, capital enemy des Chrestiens, enflé de ses précédentes victoires, allumé et stimulé d'ung furieux désir qu'il a de perdre le nom de nostre profession, vint, avec multitude innumérable, aux portes de la Germanye, et quant et quant meit le siège devant Vienne, ville fort principale. Dequoy les provinces chrestiennes conceurent tel espouventement, que aultresfois eust la Grèce, tant quant Cyrus y jecta les forces de Syrie, et tel qui print Jherusalem, quant Sannaacherib y mena ceste infinie troupe d'Assiriens. Mais ce grand César ayant dressé sa belle et puissante armée, délibéré de vivement charger son enemy, luy vint au devant de tel front et visaige, que le Barbare ne sceut aultre party prendre, que de honteusement fuyr.

Et quel courage monstra il à l'expugnation de la Goulette et prinse de Thunis, places desquelz Barberousse, prince des pirates, s'estoit emparé, comme de lieux opportuns pour travailler la Cecille, infecter la Sardayne, encombrer les Espaignes, molester l'Ytalie? Quoy voyant, ce grand Empereur, et bien pesant le domnaige qu'en pouvoit advenir, entreprint celle non moins périlleuse que heureuse navigation, de laquelle l'issue glorieuse est plus notoire que ce qu'il faille dire que je le dise. Elle est telle certainement, qu'elle mérite estre en mémoire éternelle en la postérité, quant bien aultre fruit n'en seroit provenu, que la délivrance de tant de milliers de povres Chrestiens, oppressez de misérable servaige de ce sanguinaire et cruel brigant. De quelle grandesse de cœur usa il quant, pour trouver moyen de quelque bonne et solide paix, il se meit si constamment à Aiguesmorte, terre de l'enemy, quant pour le fait des Gantois il passa si asseurément par le travers du royaume de France? Monstra il point avoir le cœur assez en bon lieu, quant près d'Inglestat il soustint, sans se troubler, ceste fouldre

1338. — Décembre. et tempeste de canonnades? Mais les deux partyes principales de la magnanimité sont de garder modestie aux choses prospères, et de non perdre cœur aux aduerses.

Certes, ce grand Empereur s'est tellement comporté en l'ung et en l'autre, que malaisément pourroit l'on dire de quel costel des deux il a rapporté plus de gloire : car s'il a seu vaincre; aussi a il usé doucement de la victoire, et non content d'auoir vaincu de force, quant et quant vouloir vaincre de bonté et bénignité. Et qu'ainsi soit ceste guerre Germanique, de quoy j'ay tantost touché, print telle yssue par les assistences de ses généraulx, coronelz, capitaynes et gens de son armée, que les autheurs des troubles et d'autres assez luy vindrent entre les mains. A il souillé sa victoire de leur sang? A il en cela fait quelque chose insolente? A l'on en luy apperceu une seule sintelle de cruauté, ung seul vestige d'ambition, quelque note ou suspicion d'avarice? Non. En cest acte seulement ne s'est il monstré entier et magnanime; mais de tant de victoires qu'il a heu, à quantes fois l'ennemy luy a esté rendu, jamais il n'a laissé, jamais il n'a oublié aucun deuoir, ny office d'humanité et chrestienne bénignité. Xénophon attribue en lieu de première louenge — et Cyrus, homme tant célèbre par les saintes escriptures — ce que de l'ennemy vaincu, il taiche faire ung amy. Mais de ceste gloire ce grand César ne sera pas forchuz, comme il a très bien monstré par le traictement qu'il fait à ce puissant roy François, lequel — prins qu'il fut à la route de Paye et dez là conduict en Espagne prisonnier — il le traicta si doucement, visita si courtoisement, relâcha et allia à conditions tant équitables, que l'on ne sçauroit attribuer tel acte que à singulière bénignité.

Ce qu'il a fait semblablement à l'endroit d'autres, en quoy il a fait clèrement entendre que envers luy tousjours la religion, la pitié et la bonté ont plus pesé que ses profictz et intérestz : que luy doit estre certainement singulière louenge d'auoir tant vertueusement usé de la fortune quand elle ridt, mais trop grande d'auoir tousjours monstré bon cœur quant elle s'est courroucée; car tel peult commander à son appétit quant aux choses douces, qui ne peust le forcer aux amères, tellement que l'excellence de la magnanimité se voidt plustost aux choses aduerses que prospères. Laquelle ce grand Empereur monstra évidemment, quant près d'Argel la tormente le meist en telle extrémité, qu'il sembloit tous moyens

Décembre. — 1558.

luy estre tolluz de prendre party, fût de demeurer ou fût de s'embarquer. voires sembloit que le Ciel, les élémens, la terre, la mer, les vertuz fussent bendées et armées contre luy : à quoy il monstra tel visaige que facilement l'on apperceut qu'il ne sceut jamais rien moins que d'avoir peur, et qu'il avoit au cœur profondément gravé le dict de saint Pol : *Aporianur sed non destituimur, dejicimur sed non perimus*. Les bons sont quelquesfois pressez et angoissez, mais non pas habandonnez, ny délaïssez.

Ach grand César! certainement le bonheur et accès de vos adventures ont grandement illustré la renommée de Vostre Majesté pour la prospérité; mais le revers de ceste infortune a mis au jour ceste vostre magnanimité parfaicte, si que les siècles advenir tousjours vous tiendrons au reneq de ceulx lesquelz, ayant jecté l'ancre au ferme rocher de la Dêité, se sont assurez contre tous le effortz et tempestes de la fortune, et qui ont dict avec David : *Dominus protector citæ meæ a quo trepidabo*. Ceste tempeste, comme vaincue et honteuse de la vertu de ce grand prince, peu à peu s'appaisa, et luy feit Dieu ceste grâce de prendre port à Carthagena, sans avoir fait perte d'ung seul homme de fait de tous ses gens, desquelz — avant que s'embarquer — il n'en voulut jamais laisser ung seul en terre de l'ennemy, tant fut il magnanime, cordial et vertueux. En quoy, pour vray, je treuve que Dieu le favorisa lors de mesme faveur qu'il feit à son ehier et fidel serviteur saint Pol, quant au naufrage de Maltha, bien que le vasseaul fût en pièces brisé, il le garda et sauva et pour le respect de luy et de tous les aultres qui quant et quant navigeoient : tant vault il quelques fois estre en compaignye de gens de bien. Estant doncques ce grand Empereur en Espagne retiré, les François pensans de luy avoir bon marchié, lequel ilz pensoient estre lassé et recreu, luy meurent la guerre de trois coustelz, vers Parpignan, en Luxembourg et en Brabant; mais ilz le treuvent plus tost prest et deboult qu'il n'avoient extimé. Car tost après, d'Espagne venant en Ytalie, et dez là descendant en la Germanye, dressé qu'il eust son armée, après avoir amiablement fait avec le duc de Clèves, il poursuivoit l'ennemy et le serra, de sorte qu'il fut contrainct se couvrir de la nuit, et sans sonner trompettes laisser la place vuide. Et que plus est, l'esté suyvant il entra si avant au royaume de France, que le puissant Roy François fut contrainct d'en faire son amy. Nous avons jusques icy entendu — si me semble — comme ce grand Empereur, par sa prudence, tollérance et ma-

1358. — Décembre. ghanimité, a suivy le desseing des trois premiers animaux de nostre distinction : il reste que nous voyons s'il a semblablement correspondu avec l'aygle en diligence et célérité. Mais avant que je traicte ce poinct, j'entendz satisfaire brièvement à ceulx qui le pensent pouvoir tacher de quelque non point vicieuse, mais toutesfoys quelque peu dommaigieuse tardivité, pour ce que l'occasion — comme l'on diet — se doit recevoir quant elle s'offre, non pas suyvre quant elle fuit.

Il a esté vraiment tardif — si semble — à prendre le glaive de la guerre, auquel jamais il n'a mis la main, sinon forcé et deurement offensé. Qu'est certes l'une des premières louanges qu'il avoit, pource que tousjours il a abhorry l'effusion du sang humain, la dissipation des familles, la confusion des choses sacrés et profanes, la misérable viduité et pupillanité de tant de povres ames, la licence et habandon de tant de maulx, les briganderies et pillages, les sacrilégies et blasphèmes, les mespriz des loix et de la justice et tant de maulx — pour le faire court — qui suyvent ordinairement la guerre. A quoy si les auteurs et promoteurs d'icelle avoient regard, quel terrible jugement de Dieu attendroient-ils contre eulx ! Il a esté respectueux — diz-je — quelquesfois à prendre les armes, pour ce qu'il a bien sceu le glaive de la guerre estre chose sacrée, à quoy il ne fault légèrement toucher, sans équité et expresse nécessité de la cause, et pour ce que estant Chrestien il n'a pas voulu faire ce tort à sa profession, que de vouloir achepter l'exploit de ses affections si chier ; que pour y parvenir il y ayt voulu espandre et despendre tant de sang humain, ayant trop mieulx estre du rencq des bons princes Chrestiens, que de ressembler à ces sanguinaires et ambitieux espandeurs de sang, comme furent Alexandre, Pirus, Pompée, Cayus et tant d'autres. Mais où besoing a esté de faire diligence, l'aigle n'est de riens plus soubdain en son vol, qu'il a esté à ses exploitz. La guerre de Saxe donne prompt tesmoingnaige quant de si loing, marchant par quatorze jours à longues journées et sans cesser, il arriva et se fait veoir à l'ennemy avant qu'il en fût bruit, et le vainquist soubdain qu'il le assallist : tellement qu'il pouvoit dire ce que aultresfois César dictateur avoit dit : *Veni, vidi, vici*, je vins, je viz, et je vainquist.

De quelle diligence usa il — bien qu'il fût mal dispoz de sa personne — à Namur, Valenchiennes et devant Ranty, quant l'ennemy fut plus content se retirer que jouer lors avec la fortune à toute reste ? Par lesquelles choses

il est plus que manifeste que, au besoing, ce grand Empereur n'a heu faulte non plus de diligence que de force, de labeur et de prudence. Icy diray je ung mot en passant que, comme il a tenu de l'aigle quant à la célérité, aussi a il quant à la félicité. Car ainsi que cest oiseau entre aultres, selon que disent les fiscologues, est exempt des carreaux, esclatz et fouldre du ciel, ainsi ce grand Empereur a esté tellement chéry, je ne diray pas de la puissance des astres, car là n'est pas la motrice du bonheur ou malheur, mais la faveur divine qui faict par ses bénédictions prospérer la vye des justes, qui peust estre à bon droict tenu du rencq des plus heureux princes de son siècle, et tant plus heureux que sa vertu luy a faict sa fortune, combien que quelquesfois le ciel a bataillé pour luy, comm'il apert par la defaict de celle belle armée que les François envoièrent au royaume de Naples soubz la conduite du Sr de Lautrec ¹.

Ces quatre vertuz par lesquelz il correspond aux quatre animalx, dont avons fait mention — et desquelz il s'est servy non seulement à la maniance d'armes, mais aussi au faict des loix et de la justice — luy ont faict ung nom, ung loz, ung renom immortel. Mais une vertu entre aultres luy a coronné son immortalité : j'entendz la piteuseté, je diz envers ses pays qu'il a plus aymé que ses prouffietz, envers l'Église qu'il a honorée comme mère, envers Dieu qu'il a adoré comme Créateur, aymé comme Rédempteur, et redoubté comme Rétributeur. Et pour ce que ce point est comme lieu commun de ses principales louenges, je ne puis le passer sans en toucher quelque chose : ce que feray toutesfois brièvement. Et diray en premier lieu hardiment, pour faire veoir sa grande piété, que le principal fruit qu'il a cherché de toutes ses victoires, a esté le repos publicque des Chrestiens, l'union de l'Église, l'honneur et gloire du saint nom de Dieu; lesquelles victoires il a poursuiy vrayement, non pour en faire ambition, ains pour satisfaire à la juste affection, laquelle il a tousjours porté à la totale pacification, deffense et protection de l'Église des Chrestiens, si que l'on pourroit dire, le zel de Gédéon contre les ennemiz du peuple de Dieu, celluy d'Hélye contre les faulx prophètes de Balan, celluy de Judas Machabée contre les prophanateurs du peuple de Dieu avoir esté en luy resuscitez, en tant qu'il a extrêmement procuré le bien et repos publicque des Chres-

¹ Odet de Foix, Sr de Lautrec.

1538.—Décembre. tiens, l'intégrité de la religion et la révérence du saint nom de Dieu. A quoy — postposant tous autres intérestz — il a employé non seulement ses biens et ses forces, mais quant et quant sa personne, austain et si avant que le corps brisé de tant de peynes le peust porter, voyres quasi jusques au dernier supplice de sa vye.

Combien de dictes pour la religion, combien de colloques pour letablissement de la doctrine, combien de poursuyttes pour le concille, combien d'expéditions tant par terre que par mer contre le Turcq! Qu'en dict tu, Chrestienté? Quantes fois heusse tu veu le glaive de ces Barbares ennemiz sur la gorge de tes enfans, n'eust esté l'arrest et diligence de ce grand Empereur? Qu'en dictes vous, royaumes et pays, et signament vous Provinces Belgieques? Quantes fois vous a il fait rampars de sa personne? Quantes fois a il serché vostre repos jusques aux portes de la mort? De quel zel et affection envers vous a il fait le descombre de Théroouanne et de Hesdin, et bordé vostre frontière de ses nouveaulx fortz, Hesdinfert, Gyvet, Charlemont? Qu'en dictes vous, clergié? Quelz désastres et malheurs, quelz calamitez et naufrageis eussions nous veu en nostre estat, n'eust esté sa piété et religion? Concédonz à Constantin ceste gloire d'avoir esté fondateur de la paix en l'Église. Soit cest honneur entier à Théodose d'avoir prins les armes pour exterminer le relief du paganisme. Donnons ceste louenge à Charlemagne d'avoir mis ses forces pour maintenir l'auctorité du Sainct Siège Apostolicque. Certes tandis que le Ciel sera et léans le soleil fera son cours, au grand Empereur sera deu l'honneur d'avoir esté deffenseur, protecteur, propugnateur de vous, ô Saincte Mère Église. Bien le peust l'on dire une, deux et trois fois icy par manière d'incident.

J'entremesleray quelque chose que servira à propos. L'Escripture Saincte menasse les Chrestiens de deux terribles ennemys appelez Gog et l'autre Magot, a nombrez comm'il me semble par les deux cornes, dont saint Jehan fait mention en son Apocalipse, par lesquelles j'entendz les Arabes, desquelz Machomet print son origine, et des citez desquelz est yssue la faction turquesque, lesquelz, comme avant coureurs d'Antechrist, ont de longtems ençà extrêmement travaillé ce petit anglet de la Chrestienté, voyres que les incursions des Vandales, des Huns, des Ostrogotz et aultres sembloient rosée auprès des malheurs qu'ont apporté ces deux monstres. Mais Dieu, qui n'oublie point de faire miséricorde aux siens, a fondé contre ces deux

fouldres deux puissantz bolewercks pour la deffence des Chrestiens : la maison de Castille et des aultres royaumes d'Espagne contre les Barbares, sectateurs de Mahomet, et celle d'Autriche contre les Tureqz, lesquelles jusques icy, par plusieurs actes chevalereux, ont tousjours chevalereusement repoussé ces deux tempestes Si que je ne sçay, si l'on trouveroit en l'ung et en l'autre des pays une seule famille noble qui ne soit teincte du sang de ses suppoz aultresfois espandu pour la deffense des Chrestiens, tel honneur ont à bon droict gaigné ces deux nations, mais comme les Arabes et les Tureqz convindrent — pour mieulx nous vexer — en mesme superstition, aussi a baillé nostre Seigneur que de ces deux maisons sortit une race, en laquelle seroit l'attente et l'expectation du siècle doré, la deffense de l'Église et le repoz des Chrestiens; de laquelle race ce grand Empereur a esté le tronc radical, en qui Dieu a semet et contregaigé sa race et postérité pour estre chief de ses armes, comme fut jadis la maison de David.

O haulte et auguste Maison! desjà avez vous heu cest honneur que, du temps de ce grand César, par vous et les vostres, la trompette évangélique a esté ouye aux régions Barbares, ausquelles les estoilles de nostre hémisphère sont incongneuz, tant sont elles longtaines. Desjà avez vous heu ceste faveur d'avoir heu en vostre sang toutes les couronnes des Chrestiens, une seule exceptée. Desjà avez vous heu ce bonheur d'avoir heu plus de trophées, plus de triumphes, plus de victoires que d'ennemiz. Toutes lesquelles choses sont retenuez, à fin que vous retenez la possession de gardienne et tutrix de l'Église et de ses enfans, à fin qu'employez les deux bras de la République, j'entendz l'ung les loix, l'autre les forces : l'ung contre les effortz des ennemiz de nostre foy, l'autre contre les intestines commotions des hérétiques, à fin, diz je, que soyez tousjours imitateur des vertuz de piété des grands princes. Laquelle il a déclarée par une infinité d'actes vertueux que je ne sçauroie en si peu de temps transcourrir. Et mesmement par les édictz et ordonnances qu'il a fait contre les publiques offenses de Dieu, contre les hérésies, les blasphèmes et contre toutes aultres deshonestetez insupportables. Lesquelles choses bien pesées et considérées, je treuve qu'il a prétendu en sa vye que son règne ressemblast entre aultres à celluy de David, duquel il semble avoir hérité le zel, l'affection et la magnanimité, voire la fortune et le succès, comme bien je pourroye faire apparoir par le mesme, si le loisir me le permectoit.

1558.—Décembre.

Mais une chose diray je toutesfois que, comme David se sentant brize de tant de peynes par luy supportées, déclara successeur en son royaume Salomon son filz, suyvant la confidence qu'il eust de son grand sçavoir et sapience. Aussi ce grand Empereur se voïant débilité des peynes précédentes et des maladies présentes, remeist la charge de ses royaumes et pays ès mains de la Majesté du Roy son filz, y ayant recongneu la prudence, la diligence et les vertuz requises, pour bien porter ung si grand faiz. En quoy tant s'en fault qu'il se soit forcompté, qu'il a veu avant son trespas, par les exploietz de la journée de Sainet-Laurens, par la prinse de Sainet-Laurens, par la prinse de Sainet-Quentin, Chastelet et Han, et par la victoire de Gravelinghes, que telle charge n'estoit que saïgement laissée à tel prince, qui d'arrivée a donné telle preuve de sa vertu, et que, par ce devestement de ses estatz, il revestit de ceste royalle purpure personnaige à qui elle convient et siet très bien. Ce qu'il fait aussi en espoir que, comme Salomon après le trespas du père édifia et dédia ce beaul temple en Jherusalem, ainsi que la Majesté Royale après luy emploieroit ses biens et ses forces pour estansonner les ruynes du vray temple de Dieu, qu'est l'Église, laquelle — à vray dire — a grand besoiing de puissantz estançons pour le temps où nous sumes.

Ayant doncques ce grand prince en ceste sorte disposé de ses royaumes et estatz, et conséquamment l'auctorité de son empire au Roy son frère, aprésent Empereur, print le repoz pour la reste de ses jours, lequelz il voulut estre appliquez aux tranquilles et paisibles exercices de l'oraison et de l'intérieur service de Dieu; et pour ce il choisist la solitude en lieu de dévotion. Là, où après tant de choses par luy vertueusement faictes, il peult dire à bon droiet, comme fait David, quant il se veit descombré de tous les tumultes de la guerre, disant : *Dominus petra mea, robur meum, et salvator meus*. Seigneur Dieu, dit ce grand Empereur, vous avez esté le rocq, le fort, le donjon de ma retraitte; tousjours avez vous presté l'oreille à ma requeste, ouvert vostre cœur à ma demande, estendu le bras de vostre secours à ma nécessité.

Finablement voyant l'heure approchier de son dernier repoz, et bien sachant qu'encores avoit il pour son dernier chief d'œuvre ung combat à faire contre les puissances de Sathan, comme ont aussi tous Chrestiens, n'eust aultre soing que de se bien préparer et équipper à ce dernier doeuil :

et certes non pas sans raison, pource que nous attendons ce combat avec quelque désavantage, entant que nous avons à faire à ung ennemy trop plus ruzé que nous ne sumes, et, que plus est, nous n'avons point le choix des armes : car nous ne sçavons si d'estocq ou de taille il nous assaillira, comme aussi nous ignorons le temps et l'heure où et comme ce sera. Ce que ayant très bien considéré, le vertueux soldat de la guerre chrestienne fortiffya sa foy, laquelle lors il protesta telle que aultresfois au baptesme il l'avoit prins et juré, dressa son espoir en Dieu, attisa le franqz désir qu'il avoit de parvenir au refrigere des justes, et quant et quant s'habilla d'ung harnois que saint Paul ordonne aux Chrestiens. Puis se munit des saintez sacramens de l'Église, lesquelz il demanda tant révéramment et recent tant dévotement, avec ung esprit présent et attentif, qu'il donnoit grande admiration aux assistans. Et en la fin requérant la faveur des anges et des saintez spectateurs de ce combat, et principalement l'ayde du parin et patron de ce doeuil Jésus-Christ, nostre Sauveur, entra en ce camp cloz, et, — comme nous pouvons croyre — en rapporta la victoire et la palme, passant heureusement ce destroit de la mort, laissant à la terre son corps, au monde sa renommée, aux siens la bonne odeur de son nom, et à Dieu son esprit.

Je diz le corps à la terre, lequel dormira et prendra son repos en paix, jusques au grand reveil général, quant la trompette archangélique sonnera; et lors — s'il plaist à Dieu — il prendra la luisante livrée du grand Roy soubz lequel il a fidèlement guerroyé, quant il sera réformé à la semblance et ymaige du filz de Dieu, et orné des dotations de la gloire.

Il a, diz je, laissé au monde sa renommée, laquelle croistra et s'espandra par tous les cantons de la terre et florira, voire durera tandis que les hommes seront aux saintez. Et à sa postérité il a laissé la bonne odeur de son nom, qu'il leur vaudra et tiendra lieu de bénédiction, comme la mémoire d'Abraham à ses enfans, comme l'intégrité de Jacob aux douze duchez d'Ysraël, comme la sainteté de David à ses descendans successeurs. Et n'ayant ce grand prince et vray chrestien aultre chose que donner, rendit, par la dernière voix qu'il proféra, son esprit à celluy dont il estoit venu.

O nostre bon Dieu amyable! — de qui la clémence outrepasse le jugement — nous vous faisons présentement ceste humble oraison, intitulée et aucthorisée du nom de vostre filz — lequel a dit : *Petite in nomine meo et*

1558. — Décembre.

accipietis, — dictée et composée du dictier de vostre escript — selon qu'il est dit — qui interpellat *pro nobis gentibus*, etc., fondée et appuyée sur vos promesses, comm'il est escript : *Est autem Deus verax sicut scriptum est, ut justificeris in sermonibus tuis*, accompagnée du vaillable sacrifice du corps et du sang de nostre grand sacrificateur et rédempteur Jésus-Christ, nostre vray propiciatoire, comme il est escript : *Ipse est propitiatio pro peccatis nostris*, assistée de la prière du Sainct Esprit qui règne avec vous, comme d'ung parfum et encens acceptable, selon qu'il est dict : *Odoramenta orationes sanctorum sunt*. Par laquelle oraison, grand Dieu, Père de miséricorde, humblement vous requérons, par le chief de vostre déité, par la fermeté de voz promesses, par vostre infinie bonté, par les entrailles de vostre miséricorde et par la saincte victime du corps et du sang de vostre Filz, espandu pour la purgation de noz amez, que l'esperit de vostre serviteur soit près de vous en gloire couronné, recueillir au saing d'Abraham, garder au réfectacle des justes. Las! nous seavons très bien que pour arriver vers vous, il fault entrer non pas par le hault et sublime portal de la justice, mais par la basse porte d'humilité, disant humblement en baissant la teste : *Peccavimus nos et prophete nostre, sacerdotes et reges*. Pourtant ne vculons nous pas oster celluy pour qui nous vous prions du rencq du ceulx qui congnoissent d'avoir besoing du mérite de vostre dit filz. et passer par la chancelerie de vostre grâce, plustost que passer le destroiet et sévère jugement de vostre justice. Pourtant, ô bon Dieu, élément et véritable, monstre en cest endroict que jamais la confidence de vostre miséricorde, l'assurance de voz promesses, le fruit de vostre service ne peult estre anéanty ny frustré; et quant à sa race et postérité soyez à l'entour d'elles comme un mur de feug, suyvant vostre promesse; soustenez le trosne de vostre auctorité, maintenez son sceptre et sa couronne. et fortifiez le bras de sa puissance contre voz ennemiz; mettez vostre paix au milieu d'elle, et tousjours l'oeuil de vostre bénignité sur elle, veillez et surveillez pour la garder, conduyre et gouverner; et à nous tous faictes ceste grâce et faveur de parvenir au vray port de repos, lequel vous avez préparé à vos esleuz avant le fondement du monde. »

Le sermon achevé, l'on procéda au parachèvement de la messe, et les recommandations faictes, l'on se mit au retour vers la Court.

1559. — Janvier.

Le dymenche, premier jour de janvier 1559, stîl de Rome, en Bruxelles,

le Roy disna publicquement. Ce qu'il n'avoit faict depuis qu'il avoit heu les nouvelles de la mort de l'Empereur, son père. Et se devoient rasssembler les commiz des Roys au Chasteau en Cambrésiz le me de febvrier. Et pour ce que le Roy Catholique a tousjours préféré la paix et repos publique à son particulier, ne voulut que à son occasion l'on n'entendit à la paix, despescha à cest effect le duc d'Alve, son grand maistre d'hostel, le prince d'Oranges, l'évesque d'Arras, le conte de Melito, son sommelier de corps, et le secrétaire Courteville. Et y fut aussi pour Monsr le duc de Savoie, le conte de Strapiano, et pour les Anglois les avant nommez. Et de la part du Roy Henry de France, le cardinal de Lorraine, le connestable de France, le mareschal de Sainct-Andrey, l'évesque d'Orléans et le secrétaire l'Aulbépine, pour soy trouver par ensemble audit Chasteau en Cambrésiz, pour adviser et moyenner quelque ouverture de paix. Où se treuva aussi madame la duchesse douaigière de Lorraine, qui avoit grandement tenu main à ceste asssemblée, estant fort sollicitée du constel des François. Lesdits commis du Roy Catholique partirent de Bruxelles le deuxième jour de febvrier audit an. Et eulx estans arrivez audit Cambrésiz, vindrent les députez du Roy Très Chrestien.

Janvier. — 1559.

Et ayans demeuré plusieurs jours en grandes altercations, disputes et différendz, et avoir envoyez et estez plusieurs fois vers leurs maistres, estant les choses en plus grande apparence de rompture que de conclure, Dieu jectant son oeil de pitié et miséricorde sur son peuple, inspira ces deux Roys et leurs ministres s'accorder, et conclure une paix selon les articles qui s'ensuyvent sommairement, conclutes au mois d'avril 1559¹.

Avril.

L'on remet la confirmation des articles ey après des deux constelz :

Premièrement de procurer le bien de la République Chrestienne, et à tel effect ung Concile général.

Cession de tous arrestz et prises, et que l'on n'en puisse user ey après.

Confirmation réciproque des privilèges que les subjectz de l'ung des princes ont es terres des aultres.

Restitution des biens des subjectz de toutes deux parties, et pardon à ceux qui auroient servy auleung des princes à l'encontre de l'autre, saulffz ceux qui sont banniz de Naples, Seicille et Milan.

¹ V. le texte du traité, en date du 5 avril 1559, dans Dumont. *Corps diplomatique*, t. V, part. I, p. 54.

1559. — Avril. Confirmation des collations des bénéfices conférés par droict de guerre. Sera restitué au Dauphin Crèvecoeur, réservant à Mons^r de Cruninghen son droict.

Aussi sera restituée à madame de Touthville¹ la conté de Sainct-Pol, à elle appartenante, mais elle en fera recongnissance au Roy d'Espagne.

Seurté à la infante de Portugal, fille de la feue Royne Éléonor de France, à fin qu'elle jouysse du douaire de ladicte dame sa mère et ce que reste davantaige dudit douaire.

Le Roy d'Espagne restituera au Roy de France Sainct Quintin, Chastellet² et Ham, et le Roy de France audit Roy d'Espagne Thionville, Mariembourg, Damvillers, Montmédy et Yvoys, et généralement tout ce que l'ung a prins sur l'autre, sans desmolir les fortifications faictes, retirant chacun ses artillerie, munitions et victuailles.

L'on restituera audit Roy de France Théroouenne en l'estat qu'elle est, et pourra ainsi faire abbatre les murailles et fortifications d'Yvoys, avant de la rendre pour contrepoix de Théroouenne, laquelle ne sera permis refortifier ny aussi Yvoix.

Le Roy de France restituera à l'évesque de Liége la duché et chasteau de Bouillon et tout ce qu'il luy aura prins, le tout en tel estat qu'il est présentement.

Hesdin et son bailliage, patrimoine du Roy d'Espagne, demeurera audit Roy, et se déportera ledit Roy de France de tout ce qu'il y pourroit prétendre.

Les différendz des confins seront déterminéz par commissaires sans information de choses quelconque.

Le Roy d'Espagne retournera en la possession et jouyssance de sa conté de Charrolois, joint à celluy de Bourgogne.

Sera restitué au duc de Mantua tout ce que luy aura esté prins des deux coustelz, au marquisat de Monferrat, et que l'ung et l'autre pourront ruyner ce que par eulx aura esté fortifié, en cas que tel soit leur plaisir, retirant leurs artillerie munitions et victuailles, avec pardon à tous ceulx dudit marquisat qui ont servy à l'ung ou à l'autre desdits coustelz.

Le Roy de France rendra Valence, qu'est de l'estat de Milan, et rendra

¹ Estouteville. | ² Catelet.

aussi aux Genévois toute la Corcica , retirant son artillerie, provision et victuaille, sans riens ruyner de ce qu'aura esté fortifié, avec pardon à ceulx qui auront servy le party de France. Avril. — 1559.

Ledit Roy laissera les lieux qu'il occupe en la Tuscane et Génois, et pardon à ceulx qui se sont retirez à Montelchino ¹, s'ilz se veulent submettre au nouveau gouvernement de Sene ².

Le Roy d'Espagne se allie en France, prennant la fille aisnée dudit Roy de France, avec dot de trois cens mil escuz.

Le due de Savoie prendra la sœur dudit Roy de France avec dot de deux cens mil escuz, et la duché de Barry ³ que l'on luy donne sa vye durant.

Sera restitué audit due tout ce que le Roy de France tient de luy par occupation, saulf Pinerolle ⁴, Thurin, Chivas, Quiers et Villeneuve d'Ast; lesquelles villes le Roy de France se retient pour l'espace de trois ans, pendant lesquelles se déterminera de son prétendu touchant lesdictes villes.

Ledit due demeurera prince naturel.

Le Roy d'Espagne se retiendra Ast et Versel, jusques au temps que ledit Roy de France aye restitué lesdictes villes qu'il se retient.

Aussi en ce traicté de paix seront comprins tous confédérez d'ung coustel et d'aultre.

L'accord des Anglois avec les François assçavoir que lesdits François retiennent Calaix l'espace de huit ans, à la fin desquelz ilz le doivent restituer libre et entier, avec seize pièces d'artillerie, et pour cela donner seurté de cinq cents mil escuz, en marchans ayans bien à souffisance hors de France, et au contentement desdits Anglois. Et durant ceste paix les aultres différendz qu'ilz ont par ensemble se debyront résoudre et finir.

L'accord des Anglois et Escossois, assçavoir que les Escossois desmoliront les fortresses qu'ilz ont dressées en leurs confins, devers Angleterre.

Le Roy de France commencera à restituer premier déans ung moys et achèvera déans deux, sans donner hostaiges.

Le Roy d'Espagne debyra restituer ung moys après que celluy de France aura satisfait à sa restitution, et pour seurté donnera hostaige de quatre personnaiges à la satisfaction desdits François.

¹ Montalcino. | ² Siene. | ³ Berry. | ⁴ Pigneroll.

1559. — Mai. Le 10^e de may 1559, arrivarent audit Bruxelles le cardinal de Lorraine ¹, l'évesque d'Orléans ², et le mareschal de Sainct Andrey ³ y estoit desjà, qu'éstoient les commis pour, de la part du Roy de France, venir vers Sa Majesté Catholique pour ratifier la paix, et avec ledit cardinal en sa compaignie le marquis del Bœuf, son frère ⁴, don Loys de Ferrare et plusieurs aultres S^{rs} et prélatz de France venans avec luy. Il fut recepvoir aux limites du pays, de la part du Roy Catholique, le marquis de Berghes ⁵ et le Sr de Molenbais ⁶, chevalier de l'ordre. Et à une lieue de Bruxelles le fut recepvoir le duc de Savoye, accompaigné de grand nombre de S^{rs} et gentilzhommes. Vint descendre en court, où Sa Majesté fut le recepvoir à la porte de la Salette, devant sa chambre. Et estoit accompaigné ledit Roy de ceulx de sa chambre, des duez de Parme ⁷, d'Alve, d'Arcos, de Franqueville, de Villermosa, grand prieur de Sainct Jehan d'Espaigne, et aultres. Et après l'avoir receu, le mena en sa chambre, où ilz eurent quelques devises, tout deboult; puis fut reconduict par le duc d'Alve en son logis, que l'on passoit sur une galerie sans sortir de Court. Et incontinent que ledit duc l'eust laissé, ledit cardinal revint en Court vers la duchesse de Lorraine. Et ung peu d'intervalle après, le duc de Savoie fut recepvoir le cardinal de Guyse, duez de Lorraine et de Nemours, qui venoient en poste et descendre en Court. Sa Majesté les receut au milieu de la Salette, et les mena en sa chambre. Après quelque peu de devises, furent conduictz vers la duchesse de Lorraine, mère dudit duc, lequel logea en son quartier, et le duc de Nemours au quartier du duc de Savoye; le cardinal de Guyse, marquis del Bœuf, don Loys de Ferrare, et enfans de Mons^r de Guyse et de l'admiral furent logez au logis du cardinal de Lorraine, lequel Sa Majesté avoit faict accoustrer, et les deffraya tout le temps qu'ilz furent. Et la veille de Penthecoustes furent lesdits cardinaulx ouyr les vespres en la cappelle en Court avec Sa Majesté, lequel fut en son oratoire de damas noir. Et à l'opposite fut accoustré, pour lesditz cardinaulx, un velour eramoisy tendu derrier eulx, ung tappit par

Juin.

¹ Charles de Guise, archevêque de Reims, puis cardinal de Lorraine, premier pair de France.

² Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, conseiller du roi. | ³ Jacques de St-André, v. plus haut, p. 50.

⁴ René de Guise de Lorraine, marquis d'Elbœuf, général des gallères de France.

⁵ Jean marquis de Berghes, comte de Walhain. | ⁶ Baudouin de Lannoy, Sr de Turcoing, Molenbais, etc. | ⁷ Octave Farnèse, duc de Parme.

terre, deux chayères de velour cramoisy, ung bancq devant eulx du mesme velour couvert et les coussins de mesmes; plus bas ung pour les ambassadeurs. Et auprès de l'oratoire y avoit ung aultre, où furent assiz, le premier en renc, le duc de Lorraine, le duc d'Arcos, le mareschal de Sainct Andrey, le Sr del Bœuf, les deux grands prieurs d'Espagne. Et en ung aultre bancq du travers, aussi couvert, estoient assiz les chevaliers de l'ordre de la Thoison d'or; entre l'aultel et l'oratoire les prélatz. Et se treuvant le duc de Lorraine agravié¹, prétendant qu'il devoit estre en l'oratoir soubz les courtines, ne vint plus en la chapelle, ains ouyt l'ollice avec madame sa mère dès en hault. Et le jour de Penthecouste furent à la messe au mesme ordre que à vespres. Le lendemain Sa Majesté vint ouyr la messe en ladiete chappelle, où le cardinal de Lorraine fut en son lieu seul, et ung peu plus bas le mareschal de Sainct Andrey et l'évesque d'Orléans, ayant bancq devant et derrièr couvertz de velour crmoisy, comme commis du Roy, leur maistre, pour recevoir la ratification de la paix, que devoit faire le Roy Catholique. La messe fut célébrée par l'évesque d'Arras. Le Roy se tira devant l'aultel. Aussi feit ledit cardinal, mareschal de Sainct Andrey et évesque d'Orléans, commis à cest effect, et l'évesque de Lymoiges², ambassadeur ordinaire. Et estant là et tenant le Roy la main sur le fust de la vraye croix, leut la ratification de ladiete paix, et jura entretenir ce que par ses commis avoit esté conclud et accordé au Chasteau en Cambrésiz. Ce faict, vindrent disner avec Sadiete Majesté en la galerie haulte, sur ung hault passet. Soubz un riche dosseret fut dressée une table de trois platz, où furent assis Sa Majesté au milieu, à main droicte de luy la duchesse de Lorraine³, et auprès d'elle le duc son filz⁴; à main gauleche de Sa Majesté les deux cardinaulx, la duchesse d'Arshot, le prince de Parme, l'aisnée fille de Lorraine⁵; à l'opposite, le duc de Lorraine, le mareschal de Sainct Andrey; près de luy le duc de Savoie, l'escuyer tranchant et le pannetier; après estoient les évesques d'Orléans et de Lymoiges, l'aultre fille de Lor-

¹ *Agravié*, fait du tort, blessé, froissé. | ² Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, mort le 2 juillet 1582. | ³ Antoinette de Bourbon, veuve de Claude de Lorraine, duc de Guise, pair et grand veneur de France, morte le 20 janvier 1585.

⁴ François de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale, etc., mort le 4 février 1565.

⁵ Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise, née le 29 novembre 1513.

rayne¹, don Loys de Ferrare; et au boult le marquis del Bœuf. Le disner fut de quatre services deux de chair chaude, ung de friambre² et ung de fruit.

Le mardy, lesdits cardinaux vindrent ouyr la messe en ung oratoire en hault avec la duchesse de Lorraine, pour ouyr un sermon que feit le docteur Gaillo, Espagnol.

Le merquedy, furent en Anvers conduitz par le prince d'Oranges et conte d'Arenberg. Cedit jour Sa Majesté fut coucher à Grunendale, et le sambedy vindrent tous coucher à Bruxelles. Sa Majesté feit présent au cardinal de Lorraine d'ung buffet de vasselle dorée jusques à la valeur de dix mil escuz, et à l'évesque d'Orléans ung de trois mil escuz, au mareschal de Sainct Andrey, outre luy avoir remis rançon, ung de deux mil escuz; et envoya l'on au connestable ung buffet de vasselle d'or et dorée à la valeur de quinze mil escuz. Prindrent congé le dimanche de Sa Majesté, et le lundy matin partist le cardinal par la poste; les aultres partirent après. En ce mesme temps vint visiter le Roy Catholique ung des filz du connestable de France de la part du Roy, son maistre; il eust une chayne de mil escuz.

Mardy, environ les trois heures du matin, partist le duc d'Alve, et après partirent le prince d'Oranges et conte d'Aigmont³ pour leur voiaige en France, et se mectre hostaigiers pour l'entretènement de la paix. Et le quinzième arrivarent à Paris en grand triomphe et bien en ordre, accompagnés de plus de deux mil chevaux; furent bien receuz, et outre ce que le duc d'Alve alloit pour hostaigier, estoit procureur espécial du Roy Catholique pour espouser, au nom dudit Roy, madame Ysabeau de France, fille aînée du Roy Henry⁴.

Et le dit 15^e partist de Bruxelles le duc de Savoye en poste avec trois cens chevaux, tous accoustrez en velour violet cramoisy, doublé de toile d'or, tout passémenté d'or, et ses paiges vestuz de velour noir, passémentez d'or. Et alloit en France pour espouser madame Marguerite de France, sœur dudit Roy Henry.

Le deuxième de juillet Sa Majesté fut advertie que le Roy de France, en une jousté, avoit esté blessé d'un esclat de lance, qui luy avoit donné dessus l'œil droict, et en grand dangier. Sa Majesté y envoya deux chi-

¹ Probablement Antoinette de Lorraine, née le 31 août 1551, morte le 24 mars 1561. | ² *Friambre*, friandise. | ³ Egmont. | ⁴ Ysabeau ou Elisabeth, fille de Henri II, roi de France.

rurgiens fort estimez, et lundy suyvant le conte de Melito, son sommelier de corps, et partist de Bruxelles par la poste à 22 chevaux pour aller visiter le Roy de France, et aussi porter à la Roine Catholique, de la part de Sa Majesté, des bagues pour cent mil escuz. Juillet. — 1359.

Le 4^e Sa Majesté fut à Malynes visiter et répartir son artillerie, et revint coucher à Bruxelles.

5^e, coucher à Alost.

6^e, coucher à Gand, où il eust nouvelles que le Roy de France Henry estoit mort. Sadiete Majesté envoya en France le duc d'Arcos condouloir le doeuil, et se tient retiré jusques le vingtquatrième, qu'il print le grand deuil. L'on donna grand doeuil aux maistres d'hostel, gentilzhommes de la chambre, capitaines des gardes et à ceulx du bureau, aux aydes de chambre et chiefs d'offices cappes et soyes. Et ledit 24^e estant l'église Sainet Michiel préparée, la chappelle ardente, comme il convenoit, Sa Majesté fut à vigilles, le lendemain à la messe pour le S^r defunct.

Et, le sambedy 29^e, estant auparavant convocqué le chapitre général de l'ordre de Thoison audit lieu. et les chevaliers qui lors pouvoient estre presentz assemblez en une salle en Court, où estoit Sa Majesté. l'église Sainet Jehan, laquelle fut toute tendue de riche tapisserie d'or et soye, les formes du cheur de velour cramoisy, la place du Roy et des aultres Roys de drap d'or, sur chascune forme les armes de chascun chevalier, jusques au nombre de cinquante et ung, sortirent de ladiete église en procession. Les chanoines, vingt-huict abbez et quatre évesques, tous revestuz en pontifical, marchoiert vers la Court; où estans arrivez retournarent vers ladiete église, les suyvant tous les gentilzhomes et seigneurs. Après [venoient] les trois officiers de l'ordre, asseavoir : chancelier, trésorier et greffier, vestuz de grandz manteaulx de velour cramoisy, doublez de satin blancq. Après venoient jusques à seize chevaliers dudit ordre, deux à deux, les plus nouveaux audit ordre les premiers, vestuz de robbettes longues de satin cramoisy, ceinetes, et pardessus des grand manteaulx de velour cramoisy, doublez de satin blancq et faictz de broderie, ung bourlet de mesme en la teste. Et estoient lesdits chevaliers présens :

Le S^r Anthone Dorya ¹ et à dextre de luy :

¹ Antoine Marie Doria.

1359. — Juillet.

- Le Sr de Courrières¹.
 Le conte d'Overande² et
 Le conte de Horne³,
 Le marquis de Berghe⁴ et
 Le prince d'Oranges⁵.
 Le conte de Meghe⁶ et
 Le Sr de Glajon⁷.
 Le Sr de Barlaymont⁸ et
 Le duc d'Arschot⁹.
 Le Sr de Molembaix¹⁰ et
 Le conte d'Arenberghe¹¹.
 Le conte de Mansfelt¹² et
 Le conte d'Aigmont¹³.
 Le duc de Savoye¹⁴ et

Le conte de Boussu¹⁵, et après La Majesté du Roy seul, tous à cheval. Et estans arrivez en l'église, chacun mis en sa place soubz ses armes, furent encommencées les premières vespres par l'évesque de Tournay. Et icelles achevées, retournarent en la mesme ordre, saulf le clergié qui demeure en l'église. Et le dymenche matin revindrent à ladicte église, et procéda l'on à la messe jusques à l'offertoire, où que les chevaliers mis en reneq hors des fourmes, vint Thoison d'or. Et ayant faict trois révérences, encommença à déclarer tous les tiltres du Roy, l'invocant qu'il vint à l'offertoire. Après, le Roy descendit de sa forme, marcha vers l'aultel et vint offrir. Après, chacun remis en son lieu, ledit Thoison convoquoit à chacun chevalier présens et absens à venir offrir. Ceulx qui avoient procuration des absens se mettoient en leur place et offroient pour eulx. Ce achevé, que dura longtemps, fut faict ung sermon

¹ Jean de Montmorency, Sr de Courrières. | ² Jean, comte d'Oostfrise.

³ Philippe de Montmorency, comte de Hornes. | ⁴ Jean, marquis de Bergues, comte de Wallain.

⁵ Guillaume de Nassau, prince d'Orange. | ⁶ Charles de Brimeu, comte de Meghem.

⁷ Philippe de Stavele, comte de Harlies, etc., Sr de Glajou. | ⁸ Charles, baron de Berlaymont, Sr de Perwez, etc. | ⁹ Philippe de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, etc. | ¹⁰ Baudouin de Lannoy, Sr de Turcoing, Molembois, etc. | ¹¹ Jean de Ligne, comte d'Arenberg, prince du St-Empire, etc.

¹² Pierre Ernest, comte de Mansfelt. | ¹³ Lamoral, comte d'Egmont. | ¹⁴ Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. | ¹⁵ Jean de Hennin, comte de Bossu.

par le chancelier ¹. La messe achevée, l'on revint sur la maison de la ville, où en une grand salle tendue d'une tapisserie bien riche, sur ung grand passet fut mise une table, où Sa Magesté, soubz ung bien riche dosseret, fut assiz au milieu, et à chascun costel de luy les chevaliers tous d'ung renc; et furent serviz chascun son plat à part par leurs gentilzhommes. Et le prélat ayant faict l'office, fut assiz au bas boult; les officiers de l'ordre en une table à part en la mesme salle. Après disner furent à vespres en ladicte église, accoustrez de velour noir, les formes du cheur de velour noir, les places des roys tapissiez de drap d'or noir. Les vigilles commencées par l'évesque d'Utrecht ² et achevées, l'on retourna en court. Et le lendemain l'on vint à la messe, que l'on procéda jusques à l'offertoire. que Sa Majesté et les chevaliers furent offrir ung chierge blancq en la main, et Thoison d'or ouffroit pour les chevaliers trespassez. Le tout achevé, l'on revint sur la maison de la ville, en la mesme salle, où Sa Majesté disna seul à une table et les chevaliers à une aultre. Et après disner furent à vespres en ladicte église, où les formes furent tendues comme le premier jour et eulx vestuz de longues robes de damas blancq ceinetes. Les vespres commencées par l'évesque d'Arras ³ et achevées, l'on retourna en court. Et le lendemain l'on vint à la messe; après laquelle le Roy retourna disner en son logis seul, que fut la conclusion de l'ordre. Et l'après disné s'assemblerent, avec Sadiete Majesté, lesdits chevaliers, où ilz tindrent chapitre pour reprendre ceulx qui avoient fait aucune chose et aussi visiter la nomination qu'avoient envoyé les absens des nouveaulx chevaliers, et semblablement donner leur voix. Et après avoir nommé les nouveaulx furent déclarez asçavoir :

Le duc d'Urbain ⁴,

Mar Antonio Colone ⁵,

Le Sr d'Hacicourt ⁶, qu'est de la maison de Memorency,

Le marquis de Renty ⁷, de ceulx de Croy,

¹ Philippe Nigri, doyen de S^{te}-Gudule, puis évêque d'Anvers, mort en 1362.

² Georges d'Egmont, mort le 20 octobre 1359. | ³ Antoine Perrenot.

⁴ Guidebald de Montefeltre de la Rovere, duc d'Urbain.

⁵ Mare Antoine Colone, duc de Tagliacozzo. | ⁶ Philippe de Montmorency, Sr d'Achicourt.

⁷ Guillaume de Croy, marquis de Renty.

1559. — Juillet.

Le prince de Salmone ¹, de ceux de Lannoy,Le Sr de Tereoin ², de ceux de Lannoy,Le conte de Ligne ³,Le conte d'Hoostrate, de ceux de Lallain ⁴,Le Sr de Montigny, de ceux de Memorency ⁵,

Et cinq places réservées à la volonté de Sa Majesté. L'une a esté déclarée pour le Roy François, second de ce nom, Roy de France.

Août.

Le lundy, 7^e d'augst 1559, furent assamblez tous les Estatz en ce lieu de Gand, où Sa Majesta leur donna à entendre l'occasion qui le mouvoit partir pour ses royaumes d'Espagne, prennant congé d'eulx, laissant madame Marguerite, duchesse de Parme, sa sœur naturelle, pour régente et gouvernante de ses Pays-Bas.

Et le 10^e, environ minuit, Sa Majesté se meit en un g bateau sur la rivière et vint au poinct du jour au port de mer nommé Sauch ⁶, où il s'embarqua et passa en Zeelande, arriva à Flessinghe, accompagné de tous les Srs du Pays-Bas.

L'unzième à Soubrou ⁷.

Le sambedy suyvant, passant par Middelbourg, fut disner à la Feire ⁸, et passant un bras de mer fut dormir à Norieszée ⁹, qu'est une yslé, où pour le mauvais temps fut contrainct demourer jusques le sambedy; après qu'il passa avec grand tormente en une aultre yslé nommée Tergoust ¹⁰.

Le mardy [12] vint disner à Armue ¹¹, passant par Middelbourg fut à Flessinghe, pensant s'embarquer, où il treuva la duchesse de Lorraine, qui print congé de luy. Le mardy à Sombourg ¹², attendant le vent propice, et le joeudy, jour de Sainct Bertholomey, 25^e en augst, Sa Majesté souppa audit Soubourg; et après souppé vint à Flessinghe. Et environ les onze heures de nuit s'embarqua en sa nave, demeurant sur l'ancre jusques le vendredy sur le tard, qu'il feit voile. Ledit jour, environ les neuf heures du matin, les princes et seigneurs des Pays-Bas prindrent congé du Roy et

¹ Charles de Lannoy, prince de Sulmon. | ² Bandoûin de Lannoy, Sr de Turcoing, Molembais, etc.

³ Philippe, comte de Ligne et de Fauquemberghes, baron de Wassenaer, etc.

⁴ Antoine de Lalaing, comte de Hoogstracten. | ⁵ Florent de Montmorency, Sr de Montigny.

⁶ Sasse de Gand. | ⁷ Souburg. | ⁸ Ter Veere. | ⁹ Zirikzee. | ¹⁰ Ter Goest.

¹¹ Arnhemide. | ¹² Souburg.

de tous ; que ne fut sans regret, souspirs et larmes et pitié à veoir , voyant leur Roy, prince naturel, les habandonner. Et ainsi se partirent. Et environ le midy arriva la duchesse de Parme, accompagnée du prince, son filz, et de plusieurs aultres seigneurs ; vint prendre congé de Sa Majesté. Et sur l'heure de vespres, Sa Majesté feit voile, et passant avec assez bons vens les destroitcz et dangiers des bancqz à veue de Dunckereke, de Calaix et de Douvre, navigea jusques au cannal près l'isle de Vieq¹. Entrant en la mer d'Espagne nous prindrent les calmes, de sorte que fumes quinze jours en mer. Et le huictième de septembre, jour de la Nostre Dame, Sa Majesté et aulcunes navières prindrent port à Laredo, où Sa Majesté débarqua et fut ouyr la messe en l'église et y coucha cedit jour, qu'estoit ung vendredy ; et fut l'on emesché tout le jour à débarquer ce que l'on peust. Les ulques², que sont vasseaux pesantz, et aussi aulcunes aultres navières ne peurent prendre port si tost. Et le sambedy Sa Majesté partist dudit Laredo, environ une heure après midy, pour aller à Colibre³, qu'est demye lieue plus en terre que Laredo. A laquelle heure s'encommença une si véhémentement tormente en mer et en terre, que les navières qu'estoient au port sur l'ancre ne pouvoient résister qu'elles ne vissent à périr et donner à travers ; qu'est grande pitié à veoir perdre les naves, gens et bagues. Et les aultres furent contrainctes courir la fortune par la mer.

Août. — 1559.

Septembre.

En terre les arbres desracinoient et les thuielles vouloient des thoyz des maisons ; et dura tout le jour et toute la nuit.

Le lundy unzième, Sa Majesté avec bien peu de gens print la poste ; vint coucher à Medina del Ponne⁴.

Le mardy, à, monastère.

Le merquedy à Bourgues⁵.

Le joedy à Vaillolit, où il treuva le prince, son filz, ayant la fiebre quarte ; et aussy y treuva sa sœur, la princesse de Portugal, qui le deffraya tout le temps qu'il fut audit Vaillolit.

Le mardy douzième, le contrerolleur partist de Laredo avec la maison et arriva audit Vaillolit le 21^e, que Sa Majesté fut coucher à Burses⁶, monastère de Sainet François, où l'on feit l'an révolu⁷ pour l'Empereur son père.

¹ Wich. | ² *Ulques*, ou *Hulques*, gros vaisseaux. | ³ Colindres. | ⁴ Medina de Pomar.

⁵ Burgos. | ⁶ L'Abrojo. | ⁷ Anniversaire.

1559. — Septembre. Le 22^e, retourna audit Vaildolit, où le duc d'Alve estoit arrive, venant par la poste de France.

Octobre. Le 8^e d'octobre mil cinq cens 59, estant le Roy, le prince son filz et la princesse, sa sœur, accompagnez de plusieurs S^{rs} et de ceulx du grand conseil et du conseil de l'inquisition, sur la place de Valdolit, sur ung eschaffau, et plus de deux cens mil personnes, furent amenez jusques à vingt huit tant hommes que femmes hérétiques ; les procès desquelz furent leuz publicquement, et leurs sentences publiées. Ceulx qui demeuroient obstinez en leurs opinions furent bruslez, aucuns tout vif, qu'estoit grand pitié à veoir, et les aultres remenez en prison.

Le 9^e à la Mejorada.

10^e à Sainet Marie de Meva ¹.

Novembre. Le unzième au bois de Segovia à petit train, dez là au Parcq de Madril, Madril à Aranchues, aussi maison de chasse, et allant ainsi et venant jusques qu'il fait son entrée en Toledo, que fut le . . . de novembre. Et le dernier jour donna à disner aux chevaliers de l'ordre, à une table à part, où estoient assiz le duc d'Alberquerque ², l'admiral de Castille, le prince d'Espagne et le marquis del Gasto.

Décembre. Le 9^e de décembre 1559, furent assemblez en court les députez des villes de Castille, et d'aultres qui en deppendent. Sa Majesté, assiz soubz ung dossier, le prince son filz auprès de luy sur une selle rose, fut leue, par le secrétaire Jehan Vasques, la proposition des Estatz, et la raison de leur convocation.

Aussi en cesdits jours Sa Majesté despescha gens, argent, muletz et haquenées et aultres provisions pour aller rencontrer la Royne, pour la servir par chemin et la conduire, outre les S^{rs} cardinal de Bourgues ³, duc de l'Infantasco ⁴ et contesse du Roigne ⁵, qui ja estoient partiz pour la recepvoir à l'entrée du royaume et lymites du pays, et luy faire compaignie ⁶.

1560. — Janvier. Le Roy ayant faict son Noël à lez Isles ⁷, monastère de Sainct Hiérome lez Toledo, le lundy, premier jour de janvier 1560, stil de Rome, à Nostre Dame d'Espérance.

¹ Santa Maria de Nieva. | ² Albulquerque. | ³ François de Mendoza y Robadilla, archevêque de Burgos, cardinal. | ⁴ Don Inigo Lopez de Mendoza, duc de l'Infantado. | ⁵ Uruña. | ⁶ V. au sujet de l'Entrée de la reine Isabelle de Valois, les *Documentos inéditos*, t. III, pp. 418 à 448. | ⁷ Sisa.

Le 4^e à Toledo.

Et le 6^e. jour des Roys, fut ouyr la messe à la grand église en la chapelle des Roys, et offrit trois coupes d'argent dorées qui luy furent présentées toutes trois par le duc Erich de Brunswick. Et disna Sa Majesté publiquement en salle; et à sa table disna le conte de Salme¹, qui par privilège a ce droict. Et l'accoustrement que ledit Roy porte ce jour est audit conte, pour ce que ung sien prédécesseur ayant tué ung homme à Valdolit se retira en France, où eust nouvelles que les Castiliens tenoient enserrez en Tourdesilles leur Roy, son naturel seigneur, trouva moyen de faire quatre mil hommes de pied et deulx mil chevaulx, et vint en Espagne mectre son Roy en liberté, et le jour des Roys le mena à Valdolit, puis s'en retourna en France, où il fina ses jours. Le Roy de Castille luy donna ce privilège, que l'on leur a tousjours observé. Sa Majesté a esté tout le moys de janvier à Toledo, à Aranchues et Madril, vint à Alcala pour soy aller espouser, à Goadelajarre², à madame Ysabeaul de France; laquelle avoit esté conduite et menée par le cardinal de Bourbon, duc de Vendosme et aultres, jusques aux limites d'Espagne, et fut délivrée à Ronceval és mains du cardinal de Bourgues et duc de l'Infantasco, commis et députez à ce par le Roy Catholique et conduite par eulx jusques audit Gandelajar, où elle feit son entrée le . . . jour de janvier. Venoient en sa compagnie le prince de la Roche-Sur-Yon, madame de Rieux³, mademoiselle de Montpensier, la dame de Clermont et aultres dames. Elle fut recue audit Gaudelajar par la princesse de Portugal, sœur dudit Sr Roy, et defrayée par elle tout le temps qu'elle y demeura.

Le mardy, pénultième dudit mois, le Roy arriva secrètement audit lieu, environ les dix heures de nuict, accompagné du cardinal de Bourgues, des ducz de Brunswyck, d'Alve, de l'Infantasco, de Vegea⁴, de l'admiral de Castille, du conte de Benavente, du marquis de Zenette⁵, du marquis de Deigne⁶, des deux grandz prieurs de Castille, du maistre de Montese⁷, du conte d'Alve, du marquis de Soria, du duc d'Ascalone⁸, du prince de Salmons⁹, tous grands seigneurs, et plusieurs aultres marquis, contes, seigneurs

¹ Salinas? | ² Guadajajara. | ³ Suzanne de Bourbon, comtesse de Rieux. | ⁴ Veragua.

⁵ Cenete. | ⁶ Deña. | ⁷ Maître de l'Ordre royal de Montesa à Valence. (V. BERNI, *Creation, antiquidad y privilegios de los titulos de Castillo*, p. 85.) | ⁸ Escalona. | ⁹ Sulmona.

1560. — Janvier. qui ne sont compez ny mis au reneq des grans, et grand nombre de gentilz hommes; vous assurant que chascun s'estoit mis en ordre, tant leurs personnes que leurs gens, d'accoustemens, de broderies et livrées tant riches et les enharementz de leurs chevaulx, qu'il n'est possible de les extimer.

Le merquedy, dernier jour dudit mois, audit an soixante, Sa Majesté accompaigné des dessus nommez, accoustré de chausses, pourpoint et colet blancq, tous chargez et ouvrez d'or et argent batu, la robe de velour violet cramoisy, la bende de broderie, la robe toute chargée de feuillage d'or et d'argent batu, doublée de drap d'argent de mesme ouvrage, qu'il n'est possible la faire plus riche, sortit de sa chambre par une galerie, vint en une sale, où il treuva la Royne, la princesse et le cardinal de Bourgues, lequel cardinal les fiança, et par ensemble vindrent en une aultre salle, où ledit cardinal les espousa; qui dit une basse messe, laquelle achevée, le Roy, la Royne et la princesse dînarent ensemble. Ladiete Royne avoit une robe de drap d'argent à grandz manches, fourée de loupve serve¹, et sur la teste son chapperon de velour, et sur icelluy des broderies, piereryes et grosses perles; et luy portoit la queue de sa robe la contesse de Hue-ronne², sa dame d'honneur. Le dîné achevé, l'on dansa, et soupparent eulx trois retirez en la chambre de la Royne.

Février. Le joedy, premier jour de febvrier 1560, vint l'après disner en Court le prince de la Roche-Sur-Yon, vers le Roy, en sa chambre, où il luy donna l'ordre de Saint Michiel; et ainsy accoustreiz vindrent en la chappelle à vespres, où Sa Majesté fut en son oratoire, et à l'opposite fut assiz ledit prince représentant le Roy son maistre. Et ung peu plus bas fut assiz ung représentant le chancelier dudit ordre; puis après en sièges différendz furent assiz le prévost dudit ordre et ung roy d'armes françoys. Ledit prince avoit ung bancq devant luy couvert de velour cramoisy et une chayère de mesmes, et derrier une queue de dossier de toile d'or; le chancelier ung petit bancq devant luy couvert de velour cramoisy et ung bancq pour s'asseoir couvert de tapiz; et les aultres deux petitz bancqz couvertz de tapiz. Les vespres achevées, le Roy se retira. La robe que le Roy avoit vestue, quant l'on luy donna l'ordre de France, estoit de droiet aux officiers de l'ordre; pour laquelle l'on leur donna sept cens escuz.

¹ *Loupee servee, loup cervée* ou loup-cervier. | ² Marie de la Cueva, comtesse d'Uruëña.

Le vendredy, 2^e jour de la Purification Nostre-Dame, le Roy fut à la messe à Sainct François et la Royne et princesse à Saincte Clere, lequel jour après disner y eust jeux de cainnes et de tores ¹.

Le sambedy 5^e. Ses Majestez tous vindrent coucher à Alcalá.

Le dymenche, vindrent en ung petit villaige près de Madril.

Le lundy 5^{me}, le Roy arriva à Madril le matin, et la Royne après disner y feit son entrée accompagnée du cardinal et tous les princes avant nommez, sur une haquenée blanche bien en ordre, et elle accoustrée en velour cramoisy tout fait de broderie: entra soubz ung poisle ², lequel estoit porté par douze gouverneurs de la ville vestuz de robbes courtes de toille d'or frizé, fourées de maltes ³.

La maison de Madril estoit accoustrée comm'il s'ensuyt :

La grande salle, que servoit aux deux quartiers de la Royne et de la princesse, estoit tendue d'une bien riche tapisserie d'or, d'argent et de soye, de l'histoire et voyaige de Thunis que feit l'Empereur Charles V^{me} ⁴. Au boult ung passet de deux degrez, couvert de tappiz veluz, et ung grand dossier de drap d'or frizé, les bordz de broderie sur velour cramoisy. En ladicte salle tous les soirs y avoit trois grandz torsiers ⁵ d'argent, qui pouvoient peser chascun mi^{xx} marez, et en chascun une torche de cyre blanche. Au coustel de ladicte salle estoit la chappelle tendue d'une tapisserie et dossier d'or et d'argent, de l'histoire de la Passion, et deux oratoires de drap d'or frizé. A main droicte de ladicte salle estoit le quartier de la Royne, une sallette où elle disnoit, tendue de tapiz turquoiz, ung dossier de drap d'argent ouvré de broderie relevée bien riche, une chayère d'argent emmaillé et ung torsier d'argent comme en la salle.

Sa chambre toute parée enbas et couverte de riche tapisserie turquoise de soye, dont les deux bien grandz auprès du lit estoient d'or et de soye;

¹ V. le t. III des *Voyages des Souverains*, p. 248. | ² *Poisle*, dais. | ³ *Maltes*, molleton.

⁴ V. t. III des *Voyages des Souverains*, INTRODUCTION, p. xvii. — Ces tapisseries, au nombre de douze pièces, tissées de 1550 à 1554, en vertu d'un contrat passé avec Vermeyen en juin 1546, existent encore aujourd'hui à Madrid. (V. à ce sujet : ПОРТОВ, *Les tapisseries représentant la conquête de Thunes par Charles-Quint*, Lille, 1875, et PISCHART, *Les tapisseries représentant l'histoire de la conquête de Tunis*, dans l'Art, t. III, 1875, p. 448.)

⁵ *Torsiers*, candélabres destinés aux torches (*torsils*).

1560. — Février. la tendure de la chambre estoit de drap d'argent et par dessus brodée et faicte à l'éguille de toutes sortes d'oiseletz et de fleurs d'or et de soye; le grand ciel de mesme. Le ciel du lit de camp soubz le grand ciel de mesme ouvrage; les cortines de toille d'or violet à deux endroitz; la couverte de retz d'or; ung ciel avec son pendant sur la cheminée de mesmes; y avoit une petite table ou buffet couvert de drap d'or violet frizé, une chayère d'argent, six coussins de drap d'or frizé, et la eyre blanche dont l'on avoit à faire. Oultre y avoit ung cabinet tendu de rehtz d'or sur satin cramoisy, où y avoit deux tables, l'une couverte de drap d'or incarnat, et l'autre de velour cramoisy, ung grand tapit velu de soie, qu'estoit où la Royne s'accoustroit. Oultre y avoit une retraicte ou chambre tendue de tapisserie d'or, d'argent et de soye, ung dossier de drap d'argent figuré d'eau forte, fort beau et fort riche, une chayère de drap d'or incarnat, ung passage pour aller dez la chambre à la retraicte tendu de tapisserie, où estoit ung petit buffet pour mettre le vin de couche, sur lequel y a trois potz, ung bassin et une aigière d'argent doré, et une grande cruque d'argent pour mettre l'eau.

En entrant à main gaulche en ladiete salle estoit le quartier de la princesse, la salette où elle disnoit, tendue de tapisserie d'or, d'argent et de soye, ung dossier de drap d'argent broddé et relevé bien riche, ung passet couvert de tapiz turquois, et le soir ung torsier d'argent comme ceulx de la salle; sa chambre tendue d'une tapisserie d'or, d'argent et de soye bien riche; le lit de camp de mesmes, et par embas de tapiz veluz bien fins; ung buffet couvert de drap d'or cramoisy, et la chayère de mesmes, et six coussins de velour cramoisy; oultre cela deux chambres tappissées.

A l'opposite de la salle de la Royne estoit le quartier du Roy, qu'estoit une grande salle, une salette toute dorée par en hault, tendue de tapisserie, et ung dossier de drap d'or frizé; sa chambre tendue de mesmes; le lit de camp de velour cramoisy faict de broderies; la couverte du buffet et la chayère de mesmes, et venoit respondre à la chambre de la Royne. L'autre quartier de la maison n'est encore parfait. Les dames de la Royne estoient logez dessoubz son quartier, et celles de la princesse dessus le sien; les offices estoient embas au quartier de la court et les cuisines encores plus basses.

Le joudy, Ses Majestez furent veoir sur la place les passetemps des jeux

de caignes et de torre ¹. Le Roy dellraya toute la compaignie tout le temps qu'ilz furent audit Madril. Février. — 1560.

Le 9^e Sa Majesté alla coucher à Aranchues.

Le 10^e, la Royne et la princesse vindrent coucher à Chetafz ², et le Roy à Secq ³.

Le dymenche, le Roy alla coucher à Toledo, et les dames à Lyesque ⁴.

Le lundy, la princesse vint coucher à Toledo, la Royne à Vargas ⁵, où le Roy alla coucher.

Le mardy 12^e, le Roy vint le matin à Toledo, et après disner la Royne y feit son entrée, accompagnée de tous seigneurs et princes d'Espagne; fut receue dehors de la ville de grand nombre d'habitans, gentilzhommes et seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers. les rues toutes tapissées et les fenestres furnies de beaulcoup de belles dames, et arez triomphantz: fut receue à la porte de la cité par les gouverneurs accoustrez en grandes robbes de velour cramoisy, tenans ung poisle de drap d'or frizé, soubz lequel elle se meist sur ung cheval blancq d'Espagne, que le Roy luy avoit donné, accoustré et housé de velour violet cramoisy, toute la selle, garnison ⁶ et housse toutes chargez de grosses perles et piereries fort riche, et elle bien en ordre entra en la cité. Laquelle entrée dura depuis une heure après midy jusques à sept heures du soir. Elle fut conduite et descendit à la grand église, et dès là au palais, où elle fut receue à l'entrée par le prince d'Espagne, ayant la fievre quatre, lequel estoit accompagné don Juan d'Austriche. filz donné ⁷ de feu l'Empereur, et du prince de Parme, et conduite par eulx en son quartier, où la princesse de Portugal la reccut. Ce faict, chascun se retira pour ce qu'elle estoit bien lasse.

Le 2^e de mars, la Royne devint malade de la petite vérolle.

Mars.

Le joendy 22^e de mars 1560, estant le cheur de la grande église de Toledo adressé, tappissé par en hault et par embas, le Roy, la princesse de Portugal, sa sœur, le prince son filz, accompagnez de tous les grandz seigneurs de tiltre, prélatz, gentilzhommes et desputez des Estatz de Castille et ce qu'en deppend, vindrent en ladicte grande église, où fut célébrée la messe par le cardinal de Bourgues et chantées par les chantres du Roy.

¹ V. les *Voyages des Souverains*, t. III, p. 248. | ² Getáfe. | ³ Secada. | ⁴ Sista?

⁵ Vargas ou Bargas. | ⁶ Garnison, garniture. | ⁷ Donné, bâtard, illégitime.

1560. — Mars. Laquelle achevée, et estant dressé au bas de la nef un grand eschaffault de huit degrez de haulteur en quarrure de quarante piedz, tout couvert de tapiz veluz, et tout tendu de drap d'or frizé, un aultel dressé au milieu, et un dossier sur icelluy; à main droicte duquel y avoit un grand dossier, souz lequel y avoit un licteaul¹, trois coussins et trois chayères de drap d'or : celle du milieu pour le Roy, celle à main droicte pour la princesse et celle à main gauche pour le prince. Du costel de la princesse et un peu de distance d'elle hors du dossier, y avoit une pour don Joan d'Autriche; et devant l'aultel une chayère de velour cramoisy pour le cardinal; devant luy une petite table couverte de mesmes et un coussin sur lequel estoit le missel ouvert, et une croix d'or dessus; devant ladicte table un coussin de velour cramoisy, où se mectoient à genoulx ceulx qui venoient faire le serment de fidélité; et au bout de ladicte table en pied, à main gauche, estoit le marquis de Mondejar, qui recevoit les fiez. Apres de luy trois du conseil réal de Castille, et quatre du conseil réal d'Arragon, pour estre tesmoingz de l'acte qui se passeroit là. Apres d'eulx les massiers et roys d'armes et maistres d'hostel du prince. A main droicte de ladicte petite table et devant le Roy estoit le duc d'Alve, grand maistre d'hostel dudit Roy, et apres luy le conte d'Oropeso, tenant l'espee d'honneur. Et derriere don Joan d'Autriche estoient les quatre maistres d'hostel du Roy, tenans leur bastons en main. Au bas du degré, viz-à-viz du Roy, un petit en arriere, y avoit un bancq couvert pour les prelatz, et un, peu plus en devant, couvert de tapperie pour les ambassadeurs, et devant eulx un aultre couvert de velour cramoisy. Viz à viz desdits ambassadeurs un bancq couvert de tapis pour les Grandz qui estoient en nombre de dix-huit; au bout duquel, un peu de distance entre deux, et au bout de celluy des ambassadeurs, à chascun costel y avoit un bancq couvert de verd pour les seigneurs de tiltre. Oultre ceulx là y avoit bancqz couverts de verd pour les députez des villes, qu'estoient trente-six; et le milieu de la nef toute vuide. La messe achevée, et le Roy venu et mis en son siège, chascun en son lieu et place, silence faicte, fut, par le conseiller Muchat, leu à haulte voix la forme du serment que chascun devoit faire, qu'est en substance qu'ilz juroient et recevoient et faisoient hommaige et fidélité à

¹ *Licteaul*, espèce de tringle nommée liteau.

Charles, filz unique de Philippe, leur naturel et légitime seigneur, pour prince et successeur aux royaumes de son père après ses jours, et dès lors le juroient pour adonques pour leur Roy et seigneur naturel. Après fut à haulte voix dit, par ung roy d'armes, que Sa Majesté commandoit que tous vinsent jurer conforme qu'ilz se treuvoient pour lors assiz, sans meetre différence et sessions. Ce faict, se leva la princesse, l'accompagnant le Roy et le prince, se vint meetre à genoulx devant le cardinal et jura et voulut baiser les mains au prince, ce qu'il ne voulut permettre; et estans de retour assis en leur lieu, vint don Joan d'Autriche et feit le semblable serment: puis vindrent d'en bas de l'eschauffault où tous estoient assiz, les prélatz, les grandz, tous l'ung après l'autre, jurer et faire l'hommage; et alloient baiser les mains audit prince. Eulx ayans achevé, furent appellez par ung roy d'armes les seigneurs de tiltre, puis après les procureurs et députez des villes. Où sourdit un différend entre ceulx de Toledo et de Bourgues: en fin Bourgues précéda, et Toledo demeura le dernier. Ayans achevé, le duc d'Alve, le conte d'Oropeso, don Garceya Manrique, gouverneur du prince, les maistres d'hostel du Roy et le marquis de Mondejara, y furent tous l'ung après l'autre. Et, ce faict, l'on encommença de marcher pour le retour vers la Court. Les ambassadeurs vindrent congratuler au Roy et au prince, et dura ce mistère depuis neuf heures du matin jusques trois heures après midy.

Le 4^e dudit mois se feit ung combat à pied en Court, dont le Roy en estoit; et au soir y eust danses au quartier de la Roïne et y furent donné les pris.


Le 10^e dudit mois, se feit ung tournois à cheval hors de la ville. Le Roy y menoit une hende vestuz de jaulne, et le prince de Salmone une vestuz de bleu.

Le douzième, arriva ung ambassadeur de France, lequel jour Sa Majesté eust nouvelles que Millort de Montagu, Anglois, estoit arrivé à Laredo, venant vers Sa Majesté de la part de la Roïne d'Angleterre.

Le premier jour de may, y eust jeux de torre, présens le Roy et la Roïne.

Et congnoissant que toutes choses prennent fin, et mon eage de soixante-trois ans, ayant suyvy l'Empereur Charles V^{me} en tous ses voiaiges, guerres et paix, dez l'an 1514 jusques l'an 1551. et l'ayant servy en estat de contre-

1560. — Mai. rolleur, et par son commandement au mois de may dudit an, estant Sadicte Majesté en Ausbourg, passay au service du Roy son filz, auquel j'ay suivy en trois voiaiges de mer tant de Ponent que de Levant, Angleterre, Flandres, Allemaigne ès guerres, et le reconduict en Espaignes, ne permettant ma santé plus avant travailler, ay résolu me retirer en ma maison et mettre fin en ce mien mémorial; ayant obtenu mon congié dudit Roy, à son regret et de plusieurs, me partiz de Toledo, le 6^e de juing l'an 1560, rendant grâces à mon Créateur m'avoir faict tant de grâce d'avoir vescu cest eaige, et me partir au contentement de mon maistre, et au regret de plusieurs, arrivay en ma maison le 22^e de juillet audit an.



APPENDICES.

CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES ET ACTES OFFICIELS CONCERNANT LE MARIAGE
ENTRE PHILIPPE, PRINCE D'ESPAGNE. ET MARIE, REINE D'ANGLETERRE.

I

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre¹.

21 juillet 1555.

Ils inviteront secrètement la Reine à se marier. Son choix doit être libre ; mais si elle veut consulter l'Empereur, il lui donnera son avis.

(GRUPEY, *Eclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*, p. 90. — Analyse.)

¹ Ces ambassadeurs sont : Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, etc., bailli d'Alost ; Jacques de Marnix, seigneur de Thoulouse, Jean Scheyve, Simon Renard et le lieutenant d'Amout.

II

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à la Reine Marie.

Vers le 24 juillet 1555.

Madame, au retour de Anthoine Garriz ¹, avons entendu ce qu'il a pleu à Vostre Majesté nous fere déclarer, consistant en trois poinetz : l'un que Vostre Majesté ne sépareroit ses forces pour ne se confier aux personnaiges à qui elle a affaire ; le second qu'elle nous déclaireroit le lieu où elle entendoit la deussions aller trouver ; le troisieme et principal, que Vostre Majesté est en délibération de faire enterer et sépulturer le fen S^r Roi Édouard avec les cérémonies anciennes, mesmes prières, suffrages, et autres façons de faire coustunées entre ceulx qui snivent la vraye et ancienne religion, respectant en ce Vostre Majesté sa conscience et l'honneur dudit feu S^r Roy. Mais que néantmoins Vostre Majesté désiroit avoir nostre avis sur ce qu'est le poinet où il gist responce, estans les deux premiers vuidez ; et ne bougerons que n'aions autres nouvelles de Vostre Majesté. Quant à ses forces, nous tenons que, puisque le duc de Noorthumberland ² et les principaulx de sa suite sont arresté et en la puissance de Vostre Majesté, que, avec moindre force, elle pourra asserrer et encheminer son entrée en ce lieu, et establir son royaume et administration d'icellui, d'autant que véons le peuple entièrement favorable et dédié à Vostre Majesté ; et que les adversaires et compéteiteurs n'ont forces assemblez, et qu'ilz n'ont liberté ou pouvoir de par eulx machiner ou conspirer contre Vostre Majesté. Et néantmoins persistons toujours que Vostre Majesté doize s'asseurer de plus que sera possible entre gens et subjectz si faciles inconstans.

Avant que de toucher la responce au 5^e poinet, après l'avoir examiné entre nous, il nous a semblé qu'il deivoit estre menrement pezé, pour estre poinet notable, difficile, d'importance et conséquence, comme concernant la religion et le scrupule de conscience que Vostre Majesté y meet ; ne veullant Vostre Majesté fléchir pour occasion de régner aux choses temporelles en ce que deppend de la religion et service de Dieu. Et jaoit, Madame, que ceste opinion soit sanctissime, en laquelle il fault persévérer jusques au boult pour la félicité promise et salut de l'âme, si est ce qu'il nous semble, Vostre Majesté devoir considérer l'estat où la religion se treuve, les difficultez et contrariétez que les hérétiques ont resuscitez, que l'erreur est non seulement en ce royaume, ains en la Germanie, France, Suisse et la plus grande partie de l'Europe infecté ; que Sa Majesté Impériale a travaillé, par la voye du con-

¹ Antoine Guarras ou Gwerras. V. les *State papers, domestic series*, 1547-1580, pp. 73, 326, 437, 489, 563, 695.

² John Duddleley, duc de Northumberland, exécuté à Londres, en 1554. V. sur son supplice, VERTOT, *Correspondance de Noailles*, t. II, p. 117, et *Sa confession publique* dans TYLER, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, t. II, p. 250.

eil général, par la force, par la voye de l'intérin et par tous les moyens qui a esté possible, d'y donner ordre et réduire les choses ès vrayz termes et limites èsquelz la religion doit estre; à quoy elle n'a seu parvenir jusques à présent, tant pour l'observation des Luthériens, par ce que les chiefs et prélatz d'Eglise n'ont gousté la réformation nécessaire, pour toujours maintenir leur auctorité et richesse temporelle, que pour la calomnie des François, qui ont traversé les desscingz de Sadiete Majesté Impérialle, renouvelé les guerres et mis en trouble toute la Chrestienté, jusques à y entremesler le Tureq; que Vostre Majesté peult considérer qu'il y a de plusieurs sortes de Luthériens : les ungs le sont pour la liberté, comme le peuple qui n'entend la doctrine, ni que s'est de la religion, tant pour la simplicité que par faulte de non lui imprimer par publication ce qu'il convient; les autres le sont par pertinacité et opinion; les autres pour l'avarice pour le bien de l'Eglise qu'ilz tiennent; les autres pour se fonder en interprétaeion maligne de l'Eseripture; tellement que, entre eulx mesmes, ilz ne conviennent, ains sont contraires et ne s'entendent; les autres le sont par force et pour erainete des édietz et constitutions sur ce fetes, mesmes en ce royaume. Avec ce l'erreur a dez long-temps commencé et prins progrès, qu'est plus difficile à remédier pour y avoir esté plusieurs nourriz et instituez. Davantaige Vostre Majesté est assez informée de la multitude d'estrangiers, tant François, Flamengs, Allemans que autres, qui se sont retirez et réfugié en ce royaume, la pluspart desquelz sont esté bannyz et déchassez par les prinées et justices chrestiennes.

A quoy l'on peult adjouster ce que fraîchement ceulx de pardeçà ont fait pour exelure Vostre Majesté de la coronne, à elle deue légitimement et héréditablement, et, oultre la faulecté qu'ilz ont, commise au testament dudit S^r feu Roy, l'occasion qu'ilz ont choysie la dame Janne de Suffocq¹; aiant fait prescher publicquement et par escript déclairé que Vostre Majesté, advenant à la coronne, vouldroit echanger la religion au préjudice de leurs consciences, se marier à estrangier, et echanger le gouvernement, loix et statuz anciens du royaume, et introduire nouvelles façons de vivre et poliee. Aussi ne se doit obmettre que la pluspart d'eulx ne sont encores affectionnez à Vostre Majesté, et qu'ilz sont partiaux : les ungs inclinans au party François, les autres au party de l'Empereur. Et est vraysemblable que les practiques françaises sont esté grandes, jaçoit, Dieu grâces, elles soient tombées en fumées. Et il y a plusieurs qui ne désireroient, sinon d'avoir occasion de maligner et tumultuer le peuple et divertir de l'affection qu'ilz ont cogneu et expérimenté, il porte à Vostre Majesté, pour empêcher son règne, mettre son royaume en trouble, engendrer scandale et réduire les choses en confusion.

Et sur ce, Vostre Majesté entendra que Sa Majesté Impérialle, pour effacer la suspicieion et opinion de ceulx du conseil, nous commenda remonstrer audit conseil, comme avons fait, que à tort l'on suspicieionnoit que Sadiete Majesté eust affection au mariage estrangier, ne à induire

¹ Jeanne Grey, fille aînée de Henri, duc de Suffolk, et de Françoise Brandon. Née en 1558, elle fut proclamée reine d'Angleterre le 10 juillet 1553. Dix jours plus tard, elle fut obligée de céder le trône à Marie Tudor. Le 12 février 1554, elle eut la tête tranchée. V. la relation de sa mort dans VERTOT, *l. c.* t. III, p. 64.

Vostre Majesté à nouvelleté préjudiciable, ains le remectoit à leur prudence et discrétion des Estatz du royaume, aiant toujours désiré le bien, repos et seurté d'icellui; et que Vostre Majesté, commeneant la constitution de la religion par ledit enterrement et funérailles dudit feu S^r Roy, ce seroit pour occasionner lesdits du conseil de dire que Sa Majesté leur avoit fait tenir propos contraire aux effectz

Aussi avons nous pesé que les cérémonies, que l'on garde aux sépultures et enterremens, ne touchent de si près la religion, comme autres articles, et que tant moins y ay scrupule de conscience, joint que ledit feu S^r Roy est mort tenant la nouvelle religion; que quant aux pompes, que l'on y fait, elles sont jugez superflues; et que quant il sera question de ladicte religion, l'on pourra, avec autre occasion, commencer comme par le Parlement, par constitutions qui se pourront fere par l'advis de ceux que Vostre Majesté y appellera, tant théologiens, prélatz, gens d'église que autres personaiges de qualité; que se veullant haster quant à ce point, qu'est très difficile, l'on pourroit reculer les affaires de la religion, au lieu de la pronovoïr; délaissant plusieurs autres considérations que déclarerons à Vostre Majesté, quant il lui plaira nous mander; par lesquelles ne povons estre d'advis que Vostre Majesté doïge présentement et promptement effectuer sa délibération, et tant moins pour estre encores en pied le duc de Noorthumberlant et ses adhérans. Et si tant estoit que Vostre Majesté fut de tout résolue de faire, selon qu'elle nous a mandé, il nous semble qu'il vaudroit mieulx surceoir et délayer ledit enterrement et sépulture à quelque temps. Nous remectant néanmoins à ce que Vostre Majesté en arbitrera et trouvera par son meilleur conseil.

Atant, Madame, nous prions le Créateur, etc.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre*, 1555-1554, 1^{re} partie, folio 125.)

III

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à la Reine Marie.

Août 1555.

La Reine est prévenue des relations entre Courtenai et M^e Elisabeth.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 62.)

IV

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, le 2 d'août 1555.

Sire, la Roïne nous donna audience ce 29^e jour du mois passé, en présence de ceux qui présentent son conseil, qui sont : le conte d'Arundel¹, le Privesel², Paiget³ et cinq aultres, les noms desquelz nous ne savons encoires. A laquelle délivrasmes les lettres de Vostre Majesté, repétant les recommandations très affectueuses d'icelles que jà le jour précédent lui avoient esté faictes, comme l'avons escript par nos dernières lettres; lesquelles elle leust entièrement. Puis lui déclarasmes la erédence y contenue, consistant en trois poinetz : le premier pour lui tesmoigner l'extrême contentement Vostre Majesté a eu d'entendre son advènement à la couronne d'Angleterre, à elle deue méritoirement et hériditairement, pour lui conjoir⁴ et congratuler et recommander, encoires qui ne soit de besoing le royaume, et qu'elle procure le repoz, tranquillité et bien d'icellui; recognoissant ceulx qui l'ont assisté satisfaire aux subjectz de toute qualité, et par bon conseil et administration s'aquite de l'obligation, où il a pleu à Dieu la constituer et lui en rendre grâces.

Le second pour reconfermer et l'asseurer de continuation de bonne volunté et affection envers elle et le royaume, qui est redoublée et acruée par l'advenement à ladiete couronne pour la proximité⁵ et parentaige, et qu'elle conservera toujours la parfaicte amitié et voisinance, dont se ressentiront les pays, royaumes et subjectz de Voz deux Majestez; déclarans de point en point ce que Vostre Majesté nous a commandé par ses lettres.

Le troiesme que, comme Vostre Majesté nous avoit délégué ambassadeurs devers le Roy Édouard, et qu'il estoit mort, sans que nous avons eu moyen d'effectuer nostre charge en son endroit, étant maintenant le royaume tumbé en ses mains, Vostredite Majesté nous a commandé fere offices d'ambassadeurs devers elle, et à cestuy effect nous offrir, comme ambassadeurs; la réquerant nous recepvoir, submeectans de l'obéyr et fere son commandement.

Laquelle promptement nous respondi-t qu'elle remercioit humblement Vostre Majesté de la souvenance qu'il lui avoit pleu prendre d'elle, de ladiete congratulation et contentement qu'elle avoit de sa promotion, des bons et salutaires exhortemens et de la bonne volunté

¹ Henri Fitzalan, conte d'Arundel.

² John Russell, conte de Bedford, lord Privy Seal.

³ Sir William Paget, secretaire d'État sous Édouard VI, Marie et Elisabeth, après avoir été ambassadeur en France et auprès de Charles-Quint. Il était le partisan le plus décidé du mariage entre Marie et le prince d'Espagne.

⁴ Conjoir, faire bon accueil.

⁵ Proxite, accointance, alliance, parente.

qu'elle lui portoit et avoit toujours porté, tenant lieu de père en son endroit, et de l'assurance de bonne et parfaite amitié qu'elle lui reconfermoit. Ce que de son costel non seulement elle y correspondroit, ains l'accoroistroit par toutes les occasions et moyens qui se représenteroient pour le bien, seurte et repoz du royaume et subjectz, et sans aultrement respondre à l'offre ou réception d'ambassadeurs, pour non savoir qu'emportoit cela que présumons elle nous demanda, qui estoit celui qui demeureroit pardeçà pour ambassadeur. A quoy fut respondu que l'on ne sçavoit que Vostre Majesté se fust résolue sur ce aultrement, sinon elle nous avoit commandé fere cestuy office. Et fut l'audience bien prinse par ceulx du conseil et y assistans. Et aussi nous avons bien comprins que c'estoit l'intention de Vostre Majesté que ceste crédençe se déclaira publiquement; dont advertismes ladiete dame.

Quant à la crédençe particulière ce que Vostre Majesté entendoit estre déclaré à part, Sa Majesté, environ les quatre ou cinq heures après midy, nous manda que ung ou deux de nous la deussent aller trouver en son oratoire, et entrer par la porte derrière, pour éviter toute suspicion. Pour à quoy satisfaire députasmes le lieutenant d'Amont ¹ pour aller devers elle; que, comme par le rapport qu'il nous a fait, lui feit entendre l'intention de Vostre Majesté, l'occasion de nostre envoi pardeçà pour assister ledit avancement à la coronne, par tous moyens qui seroient possible pourveoir pour la seurte de la personne de Sa Majesté, si tant estoit que l'on cogneust l'intention du due de Noorthumberlant estre de s'y attacher; ce que particulièrement avoit esté traité et négociée avec le conseil du feu Roy, et particuliers l'apprest que Vostre Majesté faisoit de ses navires de guerre, pour la secourir; les propoz que Majesté tint aux ambassadeurs d'Angleterre estans lors vers Vostre Majesté, comme elle ne vouldist donner audience à Schelle ², sans entendre de par qui il estoit là envoié, de ce que lui semble convenir pour l'establisement de son royaume, pour encheminer les choses en bon et sheur port, pour non se haster ès choses de la religion, pour non changer les constitutions du pays ny entrer en police odieuse ou nouvelle, pour soy accrédieter au royaume et gagner le cueur de vassaulx et subjectz, pour se monstre bonne angloise et avoir sa totale affection au bien publique du royaume et correspondre à l'expectation que l'on a concene d'elle, temporiser plus qu'il sera possible ès conjuncture présente, non eroire aux affections particulières. Et comme Vostre Majesté considéroit que de l'administration du royaume plusieurs actes dépendent, qui ne peuvent facilement conduire par dames, ny sont de leur profession, et mesmes qu'il emporte elle soit assistée, soutenue, emparié ³ et soulaiçée en son gouvernement, il sembloit à Vostre Majesté que, le plustot qu'elle pourroit ce seroit le mieulx, de adviser quelque party de mariage, et qu'elle deust regarder qui lui sembleroit estre plus convenable; que s'il lui plaisoit faire part à Vostre Majesté, avant que de se y déterminer, Vostre Majesté lui donneroit son advis, avec la sincérité et affection plus que paternelle, dont Vostre Majesté veult toujours user envers elle, comme en toutes choses qui la concerneroient, et qu'elle lui vouldroit consulter; et que le plus grand plesir que Vostre

¹ Le lieutenant d'Amont, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, puis en France.

² William Cecil?

³ *Emparic*, fortifié.

Majesté scauroit recevoir, seroit d'avoir souvent de ses nouvelles, tant par nous que par ses ambassadeurs; à quoy Vostre Majesté lui correspondroit jusques au bout, l'assurant de relief de toute bonne intelligence et vraye amitié.

A quoy elle respondit que Vostre Majesté l'obligeoit tant, par la bonne souvenance et recommandation que Vostre Majesté avoit lieu d'elle par le passé et avoit présentement, qu'elle ne scavoit comme assez humblement la remercier; qu'elle avoit bien seen le bon office qu'avons fait pendant ces troubles et mutacions; qu'elle suivroit les bons advis et conseil de Vostre Majesté; entrant en divises particulières de ses affaires, que quant au point de la religion, avant qu'elle fut Roynne, elle avoit toujours ouvertement dit au feu Roy, en son conseil, qu'elle ne changeroit sa religion, qui ont seen qu'elle oyoit la messe en secret; que si scavent elle fut en ceste auctorité, elle a toujours fait profession d'estre chrestienne; que maintenant elle ne devoit estre ingrate envers Dieu, qui l'a appellé elle indigne à ce degré; qu'elle feroit trop grand scrupule de conscience de consentir le feu Roy son frère autrement que la religion ne le veult; qu'elle y est obligée par le testament du feu Roy Henry, par lequel il eue chargea des cérémonies, messes et prières qu'il vouloit estre faictes; que si elle se montre si timide, ses subjectz en seront plus audacieux, signamment les Luthériens et publieroient qu'elle n'aït osé faire autrement; qu'elle a intencion de dire à ceulx du conseil qu'elle est délibérée de faire dire une messe audit enterrement, pour l'aquit de sa conscience et pour l'observation du testament dudit feu S^r Roy Henry, son père, et leur remonstrer que la religion a esté changée puis son trespas en ce royaume, pendant la popularité du feu Roy son frère, et à la volonté du feu protecteur; que quant à elle, ne veult forcer personne pour venir à ladiete messe, sinon le laisser en la liberté de ceulx qui la voudront ouyr; et que plustost leur fera publier publiquement et par mandement son intencion, pour éviter les inconveniens et doute que Vostre Majesté et nous y pouvons retrouver; nous priant d'avoir encores nostre advis sur ce que ce point de la religion lui est tant en vénération et obligation, qu'il seroit difficile de la retirer de ceste opinion, regardant le Sainct Sacrement, qui estoit sur ung autel, qu'est en sa chambre; disant qu'elle s'assheurerait que son conseil ne seroit de contraire opinion, et que jaçoit il en y a plusieurs qui ne consentiroient, sinon par dissimulation et erainete, si est ce elle s'aideroit de leurs dissimulations pour ung si grand bien, et par ledit consentement elle les retiendroit de machiner autre choses contre elle ou son règne; qu'elle a la force à l'entour d'elle; qu'elle ne la séparera, que ledit enterrement ne soit fait; qu'elle se treuvoit esbahye de cognoistre la division qu'est entre ceulx du conseil, s'accusans les ungz aux autres, les autres se déchargeans, les autres varians tellement, qu'elle ne povoit enfoncer la vérité de ce qu'est passé quant au testament dudit feu Roy, son frère, des practiques de France, ny des conspiracions que l'on a dressées contre elle; qu'elle leur avoit mis en avant, si elle devoit acellérer son entrée à Londres ou la différer; que les ungz estoient d'une opinion, les autres d'autre, qui disoient que non pour les chaleurs, mauvais air et danger de peste et maladie, qu'est d'ordinaire à Londres au mois d'aout; les autres lui conseilloyent qu'elle deust faire ladiete entrée le plus tost que lui seroit possible, pour mettre en ce que seroit requis pour se conserver audit royaume et pourveoir à l'administration d'icellui.

Adjoustant qu'elle avoit receu lettres des ambassadeurs qui sont en France, qui se tenoient perplex de n'avoir confirmation de leur charge par elle, attendu que leur ambassade estoit linie; et le mesme estoit y du costel de Vostre Majesté; qu'elle avoit tant à faire à démesler les négoces, qu'elle ne sçavoit par quel bout commencer; qu'elle avoit pourveu à Calaix ce qu'elle pent; que le debitis¹ avoit fait bon devoir, et faisoit et avoit fait responce au connestable d'homme de bien; l'advertissant que ledit due, comme traistre, estoit prisonnier; qu'il n'estoit de besoin d'envoyer secours; que si ledit connestable² venoit pour assaillir Calaix, qu'il adviseroit de se défendre de son povoir, comme ung gentilhomme et homme de bien, qui a son honneur pour recommandé doit faire; et qu'elle avoit despesché millord Grey³ à Guysnes; demandant nostre avis sur ces pointz; avoit l'on fait sonner le tambourin à Londres pour lever gens et publier que c'estoit pour aller à Guysnes, pour faire démonstration ouverte que la pratique du connestable soit eogneue et descouverte et pour la rompre du tout.

Quant à l'ouverture du mariaige que lui avoit esté faite, elle n'avoit jamais pensé à mariaige avant qu'elle fut Roynie, et qu'elle appelloit Dieu en tesmoing, que, comme personne privée, elle ne désireroit d'y entendre aultrement, ains voudroit finir ces jours en ceste contenance; mais, comme elle tenoit lieu de personne publique, qu'elle cognoist la charge [qu']elle soustient et les raisons qui meuvent et ont meu Vostre Majesté lui fere ladiete ouverture, elle se résout de fere et suivre l'advis de Vostre Majesté, et de choisir tel party qu'elle advisera; et que après Dieu elle ne désire de obéyr [à] autre que Vostre Majesté comme son père; confiant qu'elle prendra esgard à son eaige de 57 ans; qu'elle ne la pressera de traicter alliance qu'elle n'ait veu et ouy parler de personnaige; répétant que le mariaige qu'elle fera, sera contre sa propre affection, et que tant plus Vostre Majesté considérera de lui donner part correspondant; que entendant ce que nous remontrames dudit mariaige au conseil, que Vostre Majesté n'entendoit qu'elle print party estrangier; que c'estoit remonstrance pour servir au tempz et estoit dissimulée; et que enfin elle se remettoit du tout à ce que Vostre Majesté disposeroit tant dudit mariaige, que d'autres ses affaires, puisque lui plaisoit prendre ceste peyne et la tant obliger à prier Dieu pour la bonne prospérité de Vostre Majesté; ce qu'elle fait et fera toujours.

A quoy lui fut respondu, par ledit lieutenant d'Amont, qu'il nous communicqueroit ce que dessus, et lui donnerons nostre avis, et que adverterions Vostre Majesté de nostre négociation et responce. Et aiant entendu le rapport dudit lieutenant et les responces et divises particulières qu'il a tenu à Sa Majesté, avons mis en mémoire et par escript ce que nous a semblé des pointz qu'elle nous a consulté; dont envoions copie à Vostre Majesté pour savoir ce qu'est passé en cecy.

Le pénultième du mois passé, il y tumba ung paquet de l'ambassadeur du Roy de France

¹ *Debitis*, fonctionnaire chargé de percevoir les droits du fisc dans le port de Calais, et d'y exercer le gouvernement.

² Anne, due de Montmorency, connétable de France, tue à la bataille de Saint-Denis, en 1567.

³ William Grey, gouverneur anglais à Guines.

ès mains de Sa Majesté, qu'elle nous envoya pour adviser si en scaurions tirer chose pour le service de Vostre Majesté et d'elle. Auquel trouvasme les lettres adressans audit S^r Roy, qu'avons copié et cy jointes, pour autant que ne les avons déchiffrez et sumes après si les pourrions déchiffrez, et les enverons, pour ce qu'avons entendu que l'on avoit trouvé quelque chiffre à Hesdin, pour sçavoir si ce seroit la mesme. Et avons bien compris que les motz et clauses qui ne sont chiffrez, sont motz faitz et desguisez.

Aussi avons nous joint copie d'une lettre escripte par le connestable audit ambassadeur de France, par laquelle il fait mencion de l'armée du Roy pour combattre ses ennemis. Mais pour ce qu'avons entendu, le connestable a voulu plus braiger ¹ de parolles, que les effectz ne sont, ny seront. Car nous avons advis que ledit Roy a et aura peyne de joindre armée si forte qu'il pense, et que ledit connestable est tant haly au royaume de France, qu'il ne sçait pas par quel boult commencer pour remettre et remédier les affaires de France, aiant santu la mutucion en ce royaume plus que ne scaurions exprimer; bien prévoiant qu'elle ne fait à leur prouffit, et qu'ilz sont hors du chemin de leurs practiques. Et pensons que l'on descouvrera de grande méchanecté, quand à la mort du feu Roy Édouard, pour ce que la duchesse de Suffoek ² est venue trouver la Roïne à Beaulieu ³ environ les deux heures après minuyt, pour l'avertir comme le due son mari estoit emprisonné, et comme le due de Noirthumberland l'avoit fait, priant pour son eslargissement de la Tour, où il avoit esté mis deux jours devant; à ce conforme ce que l'on nous a dit que ung appoticiaire, saichant la priuse du due de Noirthumberland, s'estoit aller noyer.

La Roïne nous fait communiquer les lettres escriptes par les ambassadeurs d'Angleterre lez Vostre Majesté à ceux qui représentoient le conseil du feu Roy Édouard datées du 20^e du mois passé, par lesquelles ilz escrivoient que le S^r d'Arras ⁴ avoit dit ausdits ambassadeurs que Vostre Majesté n'entendoit que ladiete dame se maria à estrangier, ains avec quelque noble homme du royaume; et que ledit royaume demeura en bonne administration, police et religion, selon qu'il est maintenant; disant Sa Majesté qu'elle ne pouvoit croire que ledit S^r d'Arras eust adjousté ceste queue selon qu'il est maintenant, suspicionnant que ce soit esté Morissin ⁵ ou Obly ⁶; [ce] que n'avons voulu délaissier à ce qu'en puissions résoudre à Sadiete Majesté nous en tient propoz.

Sire, si Vostre Majesté désireroit faire surprendre le S^r évesque d'Orléans ⁷ et S^r de Gyé ⁸

¹ Braiger, faire des bravades.

² Catherine, femme de Henri Grey, duc de Suffolk.

³ Au comté de Southampton, en Angleterre.

⁴ Antoine Perrénot de Granvelle, évêque d'Arras.

⁵ Sir Richard Morysine, ambassadeur anglais auprès de Charles-Quint.

⁶ Sir Philippe Hoty, également ambassadeur, *ibid.*

⁷ Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, conseiller et maître des requêtes, plus tard garde des sceaux du roi de France. Il fut délégué pour assister de Noailles dans sa mission en Angleterre, en 1555. V. VERTOT, *Négociations de Noailles*, t. II, pp. 75, 81, 95, 101.

⁸ François de Rohan, S^r de Gié, chevalier de l'ordre, envoyé en Angleterre. V. VERTOT, *ibid.* et *State Papers forcing, reign of Mary*, pp. 3, 6, 188, 405, 404.

venant pardeçà, il seroit facile de tenir sur eulx au passaige et sur le Sr d'Oysel¹, qui est lieutenant pour le Roy d'Esosse, qui n'attend si~~mon~~ un passeport pour partir. Sire, en plusieurs lieux de ce royaume l'on a escript en placeardz : *Vox populi, vox Dei*. Le troisieme de ce mois ladiete Roïne fera son entrée en ce lieu de Londres.

Atant, Sire, nous prions le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses haultz, nobles et vertueux désirs.

Londres, le second jour d'aoust 1555.

DE MONTMORENCY, MARNIX, JEHAN SCHEYFFE, SIMON RENARD.

(*Ibid.*, fol. 145.)

V

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à Marie, Reïne de Hongrie.

Londres, 2 août 1555.

Madame, nous avons présenté à la Roïne d'Angleterre les lettres que Vostre Majesté a escriptes et fait ses cordiales et affectueuses recommandations, luy confermant verbalement le grant contentement Vostre Majesté a eu de son advènement à la couronne et bonne prospérité, et la bonne et mutuelle intelligence et correspondance Vostre Majesté entend de continuer envers elle. Laquelle nous a dict qu'elle remercioit humblement Vostre Majesté de la bonne souvenance qu'elle a eu d'elle par le passé et tesmoigne avoir en présent; et que, comme elle lui a tousiours tenu lieu de mère, elle y correspondra toute sa vie par office de bonne et obéyssante fille; et espéroit de faire visiter Vostre Majesté de brief par un gentilhomme, qu'elle doit dépescher devers l'Empereur; nous demandant du portement et santé de la Roïne de France, et enjoignant de ses humbles et affectueuses recommandations.

Madame, si nous scavons que Vostre Majesté désire avoir copie de ce que escripvons à l'Empereur, nous y satisfierions en tout deivoir, comme eussions fait par le passé, n'est esté que entendions toutes noz lettres tumber ès mains de Vostre Majesté. Sur quoy il emplaira nous commander son bon vouloir et plaisir.

¹ Henri Clutin, Sr d'Oysel, ambassadeur français en Angleterre, en Écosse et à Rome.

Atant, Madame, nous prions le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses haultz, nobles et vertueux désirs. De Londres, le second jour d'aoust 1555.

De Vostre Majesté,
Très humbles et très obéissants serviteurs,

J. DE MONTMORENCY, MARNIX, JEHAN SCHEYFFE, M^e SIMON RENARD.

(Original aux Archives du royaume.)

VI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à l'évêque d'Arras.*

Jusqu'ici ses efforts pour obtenir un entretien avec la Reine n'ont pas réussi. Il voudrait lui parler de son mariage.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 717.)

VII

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, 9 août 1555.

D'après les renseignements qu'il a recueillis de leurs lettres, il semble que la Reine est disposée à contracter mariage avec un prince étranger.

(Ibid., p. 75.)

VIII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 14 août 1535.

Simon a une bonne idée d'entamer, avec la Reine, une conversation concernant le mariage de Courtenay, et de lui faire comprendre que Philippe, prince d'Espagne, n'est pas disposé à contracter mariage avec la fille du roi de France. L'Empereur engagera son fils à faire des avances à la Reine. Un mariage contracté avec un prince étranger serait très-convenable.

(Ibid., p. 76.)

IX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à l'évêque d'Arras.

13 août 1535.

La Reine a ri de bon cœur quand il lui a parlé de mariage. Ses propositions lui ont été très-agréables sur ce point.

(Ibid., p. 78.)

X

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, le 16 d'août 1535.

Sire, sachans que la Roynie devoit partir pour Richemont samedi dernier, nous en-vioiasmes devers le contrerolleur¹ pour avoir audience particulière pour l'ung de nous devers

¹ Sir Robert Rochester, grand partisan du mariage espagnol, et en haute faveur auprès de la Reine.

elle, pour, souz couleur de prendre congé d'elle, savoir son séjour audit Richemont, si elle nous vouloit aucune chose commander pour son service et autres semblables offices ou conventions, négocier le contenu des deux dernières lettres de Vostre Majesté, l'une du 19^e du mois de juillet dernier et l'autre du 9^e du présent, pour, par ce moyen, assentir l'estat des affaires de pardeçà, tant publiques que particulières, pour en faire part à Vostre Majesté et pour faire entendre à ladiete Royne ce que entendons d'ung et d'autre de l'administration de la Royne; aians bien préveu que n'avions grande matière pour fonder audience solempnelle, et aussi que les poinz contenuz esdiètes lettres n'emportoient audience prompte ny hastyve, selon mesmes que l'avons escript amplement à Vostre Majesté par nos dernières. Et pensant ladiete Royne que l'audience deust estre publique et pour chose d'Estat, elle nous assigna une heure après midy dudit jour, où nous nous trouvasmes. Mais comme elle fut occupée avec son conseil plus qu'elle ne pensoit, et qu'elle craignoit la marée estant bonne ne se passa, après l'avoir saluée, elle nous remeit au jour suivant audit Richemont, où la fusmes trouver. Et comme nous apparraismes que ceux du conseil entendoient que nostre audience fut pour négociation d'Estat, nous advismes de remonstrer trois poinz en public: le premier que l'audience, que lui avions demandé, avoit esté pour, selon que Vostre Majesté nous commende, nous offrir et présenter toujours à son très humble service, et s'il lui plairoit nous commander aucune chose pour icelluy, si son séjour seroit long audit Richemont, si elle entendoit la deussions suivre ou approcher, et savoir son intencion. Le second, pour lui participer et son conseil les lettres du Sr prince de Piédmont¹ à nous adressez et celles du lieutenant du capitaine de Gravelinghes, par lesquelles estions adverty que les François tenoient praticques à Guysnes, et que le premier de ce mois, jour de la feste du lieu, ilz avoient entrepris de saisir de la place par le moïen d'auleuns traistres, avecq lesquels ilz tenoient intelligence; que ledit prince de Piédmont nous avoit enjoinct faire ses humbles recommandations à sa bonne grâce, et, comme il entendoit la volonté de Vostre Majesté et affection qu'elle porte à ladiete Royne et royaume, en cas qu'il fut besoing, et que les François convertissent leurs forces de ce costel là — ce qu'il ne pouvoit eroire pour estre pressez d'autre costel —, il les suivroit de si près, qu'il ne leur donneroit le loisir d'exécuter, sans difficulté, leur entreprinse; et d'aautant moins convenoit il les doubter et eraindre, pour l'ordre et provision que ladiete Royne y avoit jà donné comme préadvertie de leurs desseings. Le troisième d'auleune marchandise prise et détenue par auleuns officiers et subjectz de ce royaume, appartenant à plusieurs marchans Espagnolz à Bruges.

Sur lesquelz poinz la Royne fit responce qu'elle remercioit Vostre Majesté et ledit Sr prince de la bonne volonté que lui porte et audit royaume, que conferme tant plus l'amitié ancienne et bonne voisinance; disant qu'elle espéroit que les François changeroient d'opinion. Et quant à la poursuite desdits marchans Espagnolz, que l'on escripveroit aux détenteurs des liens pour obtenir ladiete justice.

Tost après ladiete Royne donna audience appart au lieutenant d'Amont, qui, comme il

¹ Emmanuel-Philibert de Savoie, né le 8 juillet 1528, mort le 30 août 1580. Il fut au service de l'Empereur Charles-Quint.

nous a relaté, lui remontra que Vostre Majesté avoit en telle recommandacion le bon progrès et établissement de son règne; que, par ses lettres, elle nous faisoit toujours répétition d'iceluy, et de ce que lui sembloit convenir pour encheminer toutes choses au degré qu'elle désire; et mesmes que, comme Vostre Majesté estoit advertie de la multitude des prisonniers qu'estoient accuzez pour s'estre élevéz et avoir prins les armes contre elle et avoir voulu trahir le royaume, et combien qu'ilz méritoient chastoy exemplaire, si est ce elle ne pouvoit délaissier de l'exhorter à clémence, à ce que, chastiant les plus culpables, elle eust considéracion à la multitude qu'a esté séduicte par les auteurs et inventeurs de ladicte conspiracion, modérant le désir que aucuns pourroient avoir à vengeance pour les injures qu'ilz ont receuz; et que, combien Vostre Majesté nous eut commandé lui fere ceste exhortacion, néanmoins il ne nous avoit esté nécessaire, pour cognoistre sa grande bonté et naturelle clémence, et dont elle a usé envers plusieurs, tant de son conseil que autres, signamment que l'on nous a dit l'avoir estendu jusques au marquis de Noirhanton ¹, que l'on estimoit estre le plus culpable après le duc de Northumberland ²; adjoustant que Vostre Majesté, par ses dernières lettres faisant mention desdits prisonniers, trouvoit bien que l'on feist leur procès le plus tost qu'il seroit possible, pour tant plus assurer ladicte Roïne et pacifier le trouble jà suscité, et qui se pourroit accroistre sur leur longue détention. A quoy ladicte dame respondit si Vostre Majesté par ce voudroit qu'elle pardonna audit duc et ne le feist mourir, déclairant qu'elle n'avoit encores pardonné à personne, mesmes audit m^{rs} de Noirhanton; et quant à Jehanne de Suffolk, que l'on avoit voulu eslever en Roïne, elle ne pouvoit estre induit à consentir qu'elle morust, pour autant que l'on a treuvé que mariage ne peult estre entre elle et Gilfort ³, fils dudit duc, pour ce que auparavant elle estoit promise par motz obligatoires qu'emportent mariage avec ung serviteur de l'évesque de Wincestre; et que trois jours avant que l'on partist de Syon ⁴ pour la mener en la Tour et faire entrée en ceste ville comme Roïne esleue, elle n'en seavoit à parler et ne fut jamais participante ou consentant aux pratiques et menées dudit duc; qu'elle feroit conscience de la faire mourir, puisque elle est innocente; et que quant aux autres prisonniers, l'on faisoit leur procès en diligence, et avoit laissé des commissaires en ce lieu pour les examiner. Sur ce ledit lieutenant luy dit qu'il ne pensoit ce fut l'intencion de Vostre Majesté qu'elle deust pardonner audit duc ny autres, qui sont le plus culpables et adhérens dudit duc; et que ladicte exhortacion tendoit seulement pour éviter mauvaïse impression que leur pourroit occasioner sa rigueur, sans que modération auroit lieu, signamment où il est question de multitude; que quant à ladicte Jane ny autres, Vostredicte Majesté n'estoit entrée en particularité. Et lui fut proposé l'exemple de Maximus et Victor,

¹ William Parr, marquis de Northampton. Il obtint définitivement son pardon en janvier 1554. V. THOMAS, *Historical Notes*, t. I, p. 373.

² John Dudley, comte de Warwick, duc de Northumberland, exécuté le 22 août 1555. V. son exécution dans VERTOT, *Négociations de Noailles*, t. II, p. 117, et sa confession publique dans TYTLER, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, t. II, p. 250.

³ Guilford Dudley, quatrième fils du duc de Northumberland, exécuté le 17 février 1554.

⁴ Sion-House.

son filz, que Théodose Empereur feit morir pour s'estre attribué le nom d'Empereur par tyrannie, et l'avoir voulu continuer en sondit filz Victor le jeune eige¹; escriivant l'histoire que l'on feit morir le filz pour le scandale et danger qu'en eust peu advenir; qu'il faisoit à craindre que ce mariage avec le serviteur de l'évesque de Wincestre ne se propose dolusement pour la saulver; que encores qu'elle fut mariée à ung moindre, si est ce le titre qu'elle a heu, encores qu'il ne soit suffisant, si est ce il est coloré et par lequel l'on pouroit troubler la succession de la couronne en pays mesmes, où force et tyrannie a souvent plus de lieu que droit ou justice; que nous avions discours plusieurs inconveniens sur ceey, et aussi sur le séjour auprès d'elle de madame Elisabeth, que, par ambition et persuasion, pouroit penser en chose dangereuse et exécuter sa pensée par moyens, que seroit difficile d'éviter pour estre d'esprit et eaulte². Et aussi avions nous considéré ce que l'on nous a dit esté respondu par le duc de Noirthumberlant, quant il a esté interrogué, qu'il avoit esté promoteur de défaire le mariage de ladiete Jana et de son filz, et à quelle intencion il se faisoit; aiant dit le conte de Pennebroeck³ avoit sollicité et esté cause seul de faire ledit mariage, lorsque Catherine de Suffolk, seur maisnée de ladiete Jana, fut mariée au filz dudit Pennebroeck; que comme ledit Pennebroeck a esté de la partie avec ledit duc pour fere les nouvelletez, dont nous par ci devant escript à Vostre Majesté amplement, estant rappellé au conseil de ladiete Roync, et sa belle fielle estant aussi rappellée à la couronne par le testament du feu Roy Édouard, et faisoit à craindre il ne machine aucune chose dangereuse; que la crainete que nous avions de sa personne nous lui faisoit représenter ces difficultez, pour y avoir tel regard qu'elle treuvoit convenir pour sa seurté. A ce repliequa ladiete Roync qu'elle estoit après pour renvoyer ladiete dame Elisabeth, et qu'elle avoit jà pensé ce que lui disions; et que, avant que ladiete Jana soit mise en liberté, elle prendra la plus sùre résolucion que sera possible pour l'advenir. Oultre fut déclaré à ladiete Roync que le peuple murmuroit fort de ce qu'elle faisoit dire messe en sa chambre publicquement. Et dernièrement le peuple feit ung grand oultrage et chandale de la religion à ung presbrite, qui se hazarda de dire messe en une chappelle de ce lieu de Londres, pour ce que les ungs prindrent le calice, les autres les habitz, et meirent en pièces les ornemens d'autelz. Il y avoit assemblée de deux ou trois cens personnes murmurans tellement, qu'il avoit convenu au maire de la ville y accourir pour l'appaier; ce qu'il feit par et soulbz couleur de l'emprisonner, et sauflva ledit homme d'esglise; que, sans le Parlement, il estoit malaisé remédier ladiete religion, mesmes où il y abonde tant d'estrangers des pays de France, de la Germanye et des pays de Vostre Majesté, bannys et déchassez pour l'hérésie et autres délitz, et craiguans ilz ne seroient contraints eulx retirer si la religion est restaurée; ne cherchant synon occasion de tumultuer et troubler le règne de ladiete Roync; que jà aucuns de sa garde propre mauldisoient et mesdisoient de l'évesque de Wincestre, lui imputant la cause de la célébracion de la messe. Sur ce ladiete Roync dit qu'elle avoit receu lettre du mesme jour de l'Audience d'aucuns ses officiers, qu'elle avoit

¹ C'est-à-dire : durant le jeune âge.

² *Sic. Caulte?* prudence, précaution.

³ William Herbert, comte de Penbroke.

laissés à Londres, et avoit advertissement comme à Saint Paul le peuple estant assemblé à la prédication d'ung personnaige sçavant et lisant en ce lieu de Londres, avoit tumultué et voulu outrager ledit prédicant, pour ce que, en son sermon, il feit mencïon de l'évesque de Londres, qui a esté si longement détenu en prison, lequel y fut présent; discourant ledit prédicant que ledit évesque avoit esté immeritamment constitué prisonnier passé quatre ans, à l'occasion de certaine sa prédication qu'il avoit faicte au mesme lieu de l'esglise dudit Londres; sur quoy aucuns malingz incontinent criarent : Papiste! et empescharent de passer oultre à sa prédication; et mesmes il y en avoit eu ung entee les autres qui avoit desgaigné son épée ou poignard, qu'il jecta après lui pour le tuer, et feust fait, ne fust esté qu'il fut retenu par auleuns chréans ou assistans, tellement que, sans le maire et assistance de Cortenay, de sa mère qui estoient audit sermon, qui appaisoient le tumulte, il y avoit apparence que sédition publique se fust ensuivie; et que, tost après ledit acte, aucuns tindrent propos en public, que, puisque l'on vouloit changer la religion, il estoit mieulx de délivrer le duc de Noirthumberland; qu'elle avoit donné lesdites lettres à ceulx de son conseil; que le jour qu'elle partit de Londres elle feit venir le maire et ceulx de la loy dudit Londres, que l'appelle andermans, en la Tour, ausquelz elle recommanda l'administration de la justice, police, passification et tranquillité de ses subjectz; et qu'elle n'avoit trouvé plus grand expédient, sinon de laisser ung chacun en sa liberté quant à la religion; que si aucuns désiroient suivre l'introduction du feu Roy Henry, son père, qu'ilz le pensent faire, si aucuns la vielle religion, au semblable la nouvelle, pareillement jusques à ce que par le Parlement prochain autrement fut ordonné, sans contraindre ou forcer personne à l'ung ou à l'autre. Ce que son conseil avoit trouvé [bon]; et par advis d'icellui, aussi pour respect de sa conscience, elle avoit fait chanter messe et entendoit fere chanter à l'advenir en sa Court, sans vouloir forcer personne d'y assister, s'il n'y avoit vouloir ou inclination; leur donnant par escript la résolution pour, selon ce, se ranger et régler, et le fere entendre où il seroit de besoing, sans en fere publication solempnelle. Ce que ledit maire et oldermans avoient trouvé bon et respondu qu'ilz l'observeroient; que ceulx de son conseil ne lui avoient encores fait semblable qu'il eust résolu aucune chose sur lesdictes lettres. Aussi avoit elle fait remonstrance ausdits de la loy de l'insolence d'aucuns prédicans, qui délaissans la parole de Dieu et prédication de l'Évangile et vérité, usient de propos scandaleux et séditiens, tant contre la religion que contre elle; et que à ce ilz deussent pourveoir et eslire prédicans modestes et tempérez; qu'ilz deussent prêcher ce qu'il convient; autrement qu'elle y feroit donner ordre; que c'estoit ung poinet notable, auquel ilz devoient tenir principal esgard pour le bien publique et pour éviter commotions populaires et conspirations pernicieuses; qu'elle veoit de grande difficulté en cecy, et qu'il luy seroit difficile de restablir la religion, jacoit que sa conscience le stimule et presse de si près; qu'elle voudroit volentiers trouver moyen d'y pourveoir; que s'estoit le principal soing qu'elle avoit, et à quoy elle estoit plus obligée; nous prians d'avoir nostre advis sur ce; et que comme le secrétaire dudit ambassadeur Scheyve devoit aller prendre lettres qu'elle escript à la Roynne de France, avec cette occasion il pourroit porter nostre advis par escript. Et entendant ledit lieutenant este nouvelleté advenue depuis nostre parlement de Londres, respondit à ladite Roynne que, par les lettres et billet que luy avions

envoyés, elle avoit veu ce qui nous sembloit. Quant à ladiete religion et le conseil que Vostre Majesté lui avoit donné, que l'on ny scauroit aucune chose adjouster, toutesfois que communierions par ensemble ce fait et entendrions comme la chose est passée, et lui donnerions nostre avis. Lui répétoit ledit lieutenant les difficultez que l'on y retreuve, actendu que la pluspart de son conseil suyt ladiete religion nouvelle, signamment le conte d'Arundal¹, chief d'icelluy. Et est vraysemblable que, comme ilz se voient accusez par ledit due de la conspiration, ilz désireront et peult estre procureront toutes nouvelles, pour mettre en difficulté les affaires de la Royne et lui donner crainte pour usurper plus d'auctorité et faire oublier le passé. Entrant sur le propoz du Parlement, qu'il seroit bon que Sa Majesté le convoque et assemble, pour donner ordre et achever ce qu'est nécessaire pour l'entier établissement de son règne et de mesmes accélérer sa coronation, et qu'elle devoit bien délibérer si ledit Parlement se doit fere général, ou y appeller particuliers et notables du pays, pour représenter ledit Parlement, selon que le due de Noïrthumberland l'a introduict; à quoy elle respondit qu'elle avoit ung mémorial de ce qu'il convient fere pour sa coronation, et que le plusot qu'il seroit possible, elle le feroit, et incontinent après se tiendroit le Parlement.

Plus ledit lieutenant feit tumber le propoz et négociacion en propoz de mariage, dont il lui avoit jà parlé à Beaulieu, par lui dire que les affaires du royaume estoient telz qu'il estoit difficile elle y peut satisfaire, et que la considération que Vostre Majesté avoit hen de luy fere mention de prendre party, avoit esté ladiete difficulté, et que nous avions fait entendre ce qu'elle nous avoit respondu, mais comme pour lors le temps de l'audience n'avoit permis de parachever le propos, mesmes qu'il seroit malaisé Vostre Majesté lui donna avis sur ceuy, si elle n'entendoit ce qu'elle treuve par son conseil que le royaume pourroit comporter et lui seroit plus agréable, il seroit expedient elle esclaroist ce point; et que ne faisons doute Vostre Majesté la conseileroit paternellement et sincèrement. A quoy elle respondit qu'elle considéroit estre chose nécessaire de choisir party de mariage pour la raison du publicq, encores que ce fut contre sa propre affection; et qu'elle remercioit grandement Vostre Majesté des bons offices qu'elle continue envers elle; et que lui semble que Vostre Majesté pourroit mieulx fere assentir de ceulx dudit conseil leur intencion que elle, pour ce que les dames ne doivent estre les premiers qui facent l'ouverture de mariage ou lui donner avis, comme elle le devoit fere envers lesdits du conseil. A ce replicqua ledit lieutenant qu'il seroit trop plus facile et plus propre que ladiete royne deust assentir les avis de ceulx dudit conseil en particulier, que Vostre Majesté le feisse fere par ses ambassadeurs pour éviter toutes les suspicions; que nous adverterions Vostre Majesté de ladiete response; donnant assez entendre, par ses devises, qu'il n'y a mariage correspondant pour elle en ce royaume, et qu'elle prendra party estrangier; confiant que celui qui luy sera proposé et mis en avant, sera catholicque, et qu'elle aura moyen de le veoir et l'oyr parler, et qu'il ne soit trop jeusne. Sire, de ce que dessus Vostre Majesté pourra facilement colliger l'estat où les affaires de ce royaume se retreuvent, signamment quant à la religion, et pour n'avoir encores resolu quel avis lui pourrions donner outre celui que jà lui avions donné, n'en

¹ Henri Fitz-Alan, conte d'Arundel.

faisans aultre mention par cestes; mais par les premières en informerons Vostre Majesté. Et est apparant que les François et adhérans dudit due ne cesseront de fere aller avant ce tumulte, si leur est possible, pour revolter et troubler les affaires de la Roynne. A quoy espérons elle remediera par deux voyes : l'une qu'elle ne persistera plus avant à ladiete religion et attendra l'assemblée du Parlement; l'autre que, avant la fin de eeste sepmaine, nous entendons justice se fera dudit due; lequel estant chastyé, ses complices feront cesser toutes practiques contraires. Et à celle fin et pour plus grande seurte de la personne et s'asseur de la ville et contre ceulx qui voudroient favoriser ledit due et susciter quelque tumulte soubz ombre de la religion, ou autrement, Sa Majesté fait assembler et tenir prestz sept ou 8 cens chevaulx et deux mil piétons.

Il y a ung autre moyen, dont avons pourparlé, qu'est de fere sortir du royaume tous banniz et attainctz de crisme, qui se sont retiréz, vagabondes et autres qui ne sont domiciliéz. Et, oultre le point de la religion, nous entendons qu'il y a ung grand mescontentement et quasi publicq, de ce que la Roynne a si facilement acerédité à son conseil ceulx qui ont conspiré contre sa vye, contre sa personne, contre son droit et contre son honneur. Et comme elle [ne] se peult fyer, veu leur inconstante legiereté et mechanceté, signamment ce mescontentement entre ceulx qui ont assisté la Roynne en ses adversity et contrariétéz, ausquelz il semble estre recueilliz comme ilz méritoient, estans eslevez en auctorité les conspirateurs, et ceulx reculez et mes-prizez après avoir fait si bon office et si léal service. Et mesmes milord Darby ¹, homme principal de ce royaume, qui avoit assureé de 15 à 20 mil hommes pour le service de la Roynne, s'en est doli audit ambassadeur Scheyfve, lui aiant dit en confidence que ladiete Roynne pourroit tumber en inconveniént par ce moyen, et qu'il ne le disoit pour luy, pour estre personaige qui peult vivre honorablement en sa maison, sans charge, dont il n'est ambitieux, mais pour ce qu'il en y a une infinité qui s'en sont descouvertz à lui, qui facilement pourroient changer leur inclination, puisque ilz ne sont recogneuz, et que leurs ennemiz et contraires sont avancez en degré, auquel ilz peuvent nuire et préjudicier ceulx qui ont tenu le party de ladiete Roynne. Auquel respondit ledit ambassadeur avec la mesme confidence, et pour le destourner et bien édifier, qu'il e-timoit que la Roynne, comme très saige princesse et pourvue de discrétion, s'accommodoit un temps et saison pour plusieurs respectz, laquelle ne delaisseroit par succession de temps de donner ordre et recognoistre ceulx qui luy avoient assisté et porté bonne volunté en ses adversitys; tellement que luy et les autres auroient cause de leur contenter, et que, l'occasion s'offrant, ledit Scheyfve en feroit ouverture où il appartiendroit.

Henry Dudley ² a esté interrogué, selon qu'avons entendu de bon et seur lieu, qui, sans torment, a faict confession approchant et vraisemblablement touchant son envoy en France et erédence, qui eust du roy de France devers la Jana de Suffoec; aiant diét que le due, lorsqu'il le despescha en France, ne pensoit qui fut besoing qu'il eust prompt secours des François, n'aiant faict compte de la Roynne, ny de ce qu'elle polroit assembler pour son secours, se

¹ Edouard Stanley, comte de Derby.

² Henri Dudley, fils de John, due de Northumberland.

confiant à ceulx du conseil et à ceulx de la loix de ceste ville, et seulement l'envoyait devers le Roy, pour, en cas que Vostre Majesté s'en empescha, estre assisté; et que ledit S^r Roy de France lui dict qui deust assurer ledit due qui employeroit son armée de mer et de terre et sa propre personne pour le séjour dudit due, et laisseroit l'emprise qu'il avoit contre Vostre Majesté; et qu'il tient pour véritable que, si l'on l'eust employé, il l'eust satisfait à sa promesse; et que devisant avecq ledit S^r Roy, les nouvelles de la prise de Hesdin lui furent apportées. Surquoy meetant sa main contre l'estomac, il dict qui se vangeroit du traitement qu'on avoit fait à ses gens, qui y estoient.

Depuis l'on nous a dict que Wothon ¹ a escript pardeçà le mesme, et aussi que ledit S^r Roy lui a dict qu'il estoit adverty que l'on traieoit le mariage dudit S^r prince de Piédmont ² et de ladiete Royne.

L'on fait bruit en ce lieu que les Français tenoient pratiques sur le chasteau et estat de Florence, qu'avoit esté deseouvert; que l'armée du Turc par mer estoit ès portz de France; que ledit S^r Roy de France estoit en campagne avec forte armée, et aussi estoit fort en Piédmont, et avoit conquis puis deux mois ença deux ou trois places; aultres font courir le bruit que le légat Dandino ³ importune Vostre Majesté pour la paix. Chacun parle des affaires d'Etat pardeça selon son affection.

Le S^r Doisel ⁴ est party pour retourner en France. Dois que l'entrée de la Royne fust faite, les évêques d'Orleans et le S^r de Gy ⁵ sont passez l'estroit, estans arrivez hier à soir à Cantelberye ⁶ pour eulx trouver en Court à Richemont et fere la congratulation et officies, suivantes noz précédentes.

L'on a ces jours passez deffendu la prédication aux concionateurs ⁷ François et Flamenz, qui entremesloient en leurs sermons propoz séditions. Et a l'on trouvé le jour d'hier certain billet diffamatoire semé par les rues de ceste ville, dont la copie va avecq cestes; lequel avons fait translater en haste.

Atant, Sire, nous prions le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses haultz, nobles et vertueux désirs.

Londres le 16 d'aoust 1555.

DE MONTMORENCY, MARNIX, JEAN SCHEFFVE, SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulée : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. 1^{re} partie, folio 166.*)

¹ Le docteur Nicolas Wotton, doyen de Canterbury et ambassadeur anglais en France.

² Emmanuel-Philibert, due de Savoie, prince de Piémont.

³ Le cardinal Jérôme Dandini, évêque de Castiani, puis d'Incola, légat en France et aux Pays-Bas. Il naquit à Cesena en 1509, et mourut le 4 décembre 1559.

⁴ V. plus haut, p. 92. | ⁵ V. *Ibid.*, p. 94. | ⁶ Canterbury.

⁷ *Concionateurs*, gens qui font des assemblées ou tiennent des discours.

XI

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

25 août 1555.

Nécessité en Angleterre de punir les coupables sans miséricorde, et ceux qui ont contribué à la mort du Roi. Les exécutions doivent se faire en même temps. Si la Reine ne peut se résoudre à faire mourir Jeanne Grey, elle doit la reléguer dans un lieu sûr.

(GRIFFET, *l. c.*, p. 55. — Analyse.)

XII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

25 août 1555.

Il doit continuer d'entretenir la reine Marie de son mariage avec le prince d'Espagne, mais de manière qu'elle ne puisse avoir le moindre soupçon.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 79.)

XIII

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, le 25 août 1555.

Chiers et féaulx, nous avons receu voz lettres du 16 du présent, et veu, par icelles, les termes que vous avez tenu en l'audience, que dernièrement vous a donné tant en publicque, que appart au lieutenant d'Amont, au nom de vous tous, la Royne d'Angleterre, Madame nostre bonne seur et consinne. Et nous semble tout ce que y avez fait et passé très bon. Et si tenons à service très agréable que si particulièrement nous avez adverty de tout, et [ne]

doutons que en la responce, que lui avez donnée par escript sur ce qu'elle avoit demandé vostre advis pour les troubles advenuz à l'occasion de la religion, vous aurez ensuyvy ce que, par voz lettres précédentes, vous avez congneu sur ce point de nostre intencion; puisqe elle se remet à non vouloir passer plus avant en cecy, sinon avec l'auctorité du Parlement ny sans se contraindre [ny] contraindre personne à suyvre plus l'une que l'autre, en ayant fait si expresse déclaration. Et peult estre les choses s'accorderont; mais il est de besoing qu'elle face tenir l'eveil au guet sur ceulx qui voudroient commouvoir, soit par prédications, billetz ou autrement, le peuple. Et certes celuy qu'on a publié, dont nous avez envoyé la copie. est scandaleux et de bien mauvaïse digestion, digne de très grande considération, voyre et du chastoy, qui pourra découvrir l'auteur. Et est apparent que les estrangiers fugitifz pardelà sont ceulx qui astant lui seront contraires, doutans le changement de ladiete religion, et que sortis de là ilz ne trouveront aisément si commode refuge qu'ilz ont eut là. Et à ceste cause semble qu'il sera le mieulx s'en faire quiete le plus tost que l'on pourra, sans le funder sur la religion, comme aussi vosdites lettres démontrent ain-sy que l'on le considère pardelà, et que généralement le placart serve contre tous fugitifz estrangiers qui se sont départiz de leur país à l'occasion d'imputation de crimes quelz qu'ilz soient. Et si cecy se pouvoit fere par l'auctorité du Parlement, à quoy vraysemblablement l'on le pourroit attraire, pour la hayne naturelle qu'ilz ont contre les estrangiers, ce seroit bien le mieulx, et mesmes, estant ladiete Roïne délibérée de si tost se coronner, et incontinent après convocquer ledit Parlement. Et certes il luy emporte grandement de procurer que toutes choses concernant son establissement à la coronne se effectuent tost, s'assheurant de tout ce que lui pourroit estre contraire.

Et à ceste cause treuvons nous bon que l'on donne si grande presse à fere le procès du due de Noirtumberlant et ses complices; et encoires que briefvement s'achève l'exécution contre tous coupables. Et pourrez déclaire à ladiete Roïne que ce n'est point nostre intencion de, l'exhortant à clémence, de laquelle il est bien qu'elle use, comme lui avez dit en l'endroit de la multitude, luy persuader qu'elle doige fere part d'icelle aux principaulx, soit en la conspiracion tenue pour lui oster son droit au royaume, ou pour fere morir le feu Roy son frère, estant deux cas telz et tant qualiffiez, qu'elle est obligée de généralement chastier ceulx qui en l'ung ou en l'autre auront défailly. Et si sera bien que advertissez qu'il nous semble que la rigueur se doit fere tout en ung cop si tost, pour, après avoir donné l'exemple et crainté du chastoy, rasseurer les autres, ausquelz elle voudra pardonner, pour leur repaiser les esprits et non leur donner occasion que, par crainte, ilz entrent en nouvelles pratiques, se servant de la tumultacion du peuple, soubstenans et augmentans icelles et des pratiques des François; et que, pour Dieu, elle ne se fourcompte desoubz couleur de clémence, délaisser de s'assheur — par le moyen de juste chastoy qu'elle a en la main — de ceulx qui vraisemblablement luy pourroient ou voudroient troubler l'estat de son royaume. Et quant à la Jeanne de Suffoec, si tant est que, pour les respectz qu'elle vous a touchez ou autres, elle [ne] vouldrist luy irroguer¹ peyne de mort, que du moins elle regarde s'il sera bien la

¹ *Irroguer*, infliger, du latin *irrogare*.

reléguer en quelque lieu sheur, où elle puisse estre gardée et vivre, sans que l'on aye doute qu'elle puisse procurer altération audit royaume.

Et au regard du resentement, que aucuns de ceulx qui luy ont adhéré pour la soustenir en son bon droit, démontrent avoir à l'encontre d'elle, à l'occasion de ce qu'elle retienne en son conseil ceulx qui luy sont esté contraires, et ont machiné à l'encontre d'elle, il sera bien que, avec bonne occasion, vous luy remonstrez ce que millort Derby en a dit à vous l'ambassadeur Scheyfve; l'exhortant à ce qu'elle tienne respect à ceux qui se sont mis en hazard pour rendre leur devoir envers elle; mais que quant à non se servir des autres, c'est chose que, à nostre advis, elle ne peult changer, pour estre aucuns d'iceulx ceulx qui ont plus de congnoissance de l'estat du royaume et desquelz, à l'advenir, elle pourra tirer du service. Et il est besoing que, avec sa prudence, elle regarde de satisfaire et ungs et aux autres respectivement selon leur qualité, comme elle verra convenir, puisque il luy est besoing donner contentement et satisfaire à tous. Et si verrez occasion telle que, sans qu'elle le prengue mal, vous lui puissiez aussi remonstrez ce que l'on entend que aucuns se resentent que aucunes de ses dames empiètent crédit auprès d'elle en choses dont elles tirent particulièrement intercession et prouffit, et qu'il sera bien qu'elle y prengne regard; puisque donnant pied d'arrivée à telles choses, encores que, du commencement, il semble que ce ne soit riens, peu à peu souvent elles croissent; de sorte que le remède se treuve après plus difficile.

Au regard du mariage de la Roïne, que nous congnoissons, par vosdictes lettres, qu'elle encline plus au party estrangier, peult estre seroit y mieulx différer de toucher pour le présent ce point, puisque jà ilz se resentent de ce qu'elle a fait de la religion. Car si l'on venoit tumber en l'autre, les malveuillans peuvent s'en servir pour donner à entendre que les causes, que prétendoit le duc de Northumberland, fussent véritables; et peult estre ne seroit y discovenable de différer d'en parler jusques après le Parlement tenu, auquel il est vraysemblable que ceulx du royaume ne délaisseront de luy en toucher quelque chose, quant ce ne seroit que pour demonstrez qu'ilz désirent d'avoir d'elle succession, et apparent qu'ilz l'a supplieront qu'elle se détermine tost et pour son éaige, et pour sheurté et repos du royaume. Et lors ceulx du conseil entreoient à lui communiquer de ceey et diroient leur advis. Et puisque il viendroit à propos, leur pourroit ladiete Roïne demander, sans serupule, ce que nous treuverions meilleur que de venir à ce que de nostre costel l'on le proposa, et pour estre la nacion Angloise tant jalouse que scripuleuse, et qu'il est vraysemblable que incontinant ilz imagineront que y tenons quelque fin particulière. Et quant il sembleroit à ladiete Roïne le contraire et que, sans attendre plus de temps, iceulx se doient proposer à ceulx de son conseil de nostre part, nous ne veons qu'il se doient fere en autres termes, que leur représentant combien qu'il conviendroit qu'ilz eussent ung Roy pour assister ladiete Roïne, sans entrer en autre particularité; qu'ilz y vouldissent persuader ladiete Roïne et adviser sur le party que leur sembleroit plus convenir; tenant principal respect au contentement de ladiete Roïne, bien du royaume, sheurté et tranquillité d'icelui. Et certes pour estrangier nous veons les condicions que ladiete Roïne y appose estre difficiles, et signamment pour le point de l'éaige, et davantaige pour le désir qu'elle a de veoir le per-

sonnaige, que, comme vous sçavez, seroit mal practicable, qui que ce soit à qui elle voudroit prétendre, puisque il n'y a nul prince de la qualité qui revient à la sienne, qui se vouldist mettre en l'aventure d'aller là pour estre refusé; qu'est la cause pour laquelle non seulement les princes, mais encoires les seigneurs et particuliers se marient, sans que les parties se voyent l'ung l'autre. Ce que vous escripvons, comme tout le surplus contenu en ceste, pour vous en servir, si et quant verrez qu'il pourra venir à propoz. Mais il emporte que fectes bien entendre à ladiete Royne que, non seulement en ce point de son mariage, mais encoires en tout le surplus, nous désirons de luy procurer en tout ce que pouvons tout contentement.

Vous ne nous avez encoires donné aucun advertissement des particularitez de ce que confesse ledit due de Northumberland et autres, ny de ce que l'on a avancé à l'encontre d'eulx, synon seulement de ce qu'avez entendu d'aucuns particuliers et non de la Royne, que Dudley a déposé. Et pour austain qu'il nous convient en sçavoir certainement la vérité, tant pour mieulx conseiller à ladiete Dame ès choses qui s'addonneront, que aussi pour qu'il nous emporte pour la correspondance que ces gens ont tenue avec France, encoires que ladiete Royne de soy mesmes ne vous en informe et de l'estat présent de son royaume, il sera bien que, avec la modestie convenable, vous l'interrogez pour entendre d'elle mesme le plus avant que pourrez la certitude.

Nous donnames avant hier audience à millord Warden¹, lequel nous vint trouver accompagné des évesque de Norwyth², Obly³ et Morison⁴. Et, après nous avoir donné les lettres de crédence de ladiete Royne, nous feit recit de ce que l'on avoit machiné à l'encontre d'elle, et comme tost bonne partie de ceulx du conseil et les propres gens du due de Northumberland, mesmes l'armée équipée par luy et plusieurs Sg^{rs} et nobles, avec gens et argent, s'estoient venuz joindre de son coustel; nous remerciant, de la part de ladiete Dame, l'affection que luy ayons toujours pourtée, et nous recomendant l'amitié qu'avons tenue avec ledit royaume. A quoy nous correspondismes avec tous gracieux propoz, nous resjoyssans de son advènement à la couronne, comme à chose justement à elle due de port et faveur que Dieu miraculeusement luy avoit donné; tesmoignans la grande amitié que luy avons toujours portée; exeusans ce que n'ayons peu fere pour elle, pour son propre respect et pour sa sheurté, et magnifians grandement la valeur des Anglois, qui n'avoient peu comporter une si grande mechanecté, et que pour rendre leur devoir s'estoient si animeusement et, sans crainte de péril ou dangier, joinctz avec elle; et que outre ce que naturellement nous avons toujours esté enclin et favorable ausdits Anglois, ce qu'ilz avoient fait en ce cy nous rendoit encoires plus affectueux en leur endroit; offrant à ladiete Royne toute faveur et assistance; et que tiendriens soing de ce que la concernoit et le bien de son royaume, comme de nostre propre et davantage; et qu'elle s'asseura que lui donnerions toujours toute faveur et assistance

¹ Lord Thomas Wharthon.

² Thomas Thirlby, évêque de Norwich.

³ Sir Philippe Hoby. V. plus haut, p. 91.

⁴ Sir Richmond Morysine. V. *ibid.*

possible. Et après y avoir aussi ledit millort Warden correspondu en mesmes termes, il nous présenta, pour ambassadeur ordinaire, ledit évesque de Norwytz, avec lettres de ladiete Roynie à ceste effect; lequel nous acceptames favorablement, luy offrant toute volenté et affection. Et depuis se licencièrent lesdits Obby et Morisson, estans rappelez par ladiete Dame; lesquelz, après avoir prins licence, nous requirrent chacun particulièrement de les vouloir recommander à ladiete Dame et tesmoigner le bon office qu'ilz ont fait. Et au mesme instant, tirant devers nous ledit millort Warden, nous luy declarasmes que les deux dessusdits avoient toujours fait bon office d'ambassadeurs, selon la charge que l'on leur avoit donnée, et le priasmes qu'elle les voulsist avoir pour recommandés. Et s'ilz vous en requièrent, vous pourrez faire le mesme office de nostre part et és mesmes termes devers ladiete Roynie.

Cecy achevé, ledit millort Warden print congé de nous, disant qu'il n'avoit icy autre négociacion à fere, et que, pour non nous travailler de plusieurs audiences, il désiroit achever le tout en ung coup. Et encores que luy offrimes de parler plus souvent à nous s'il vouloit, finalement s'arrestant à ce que dessus, nous le licenciames, et prinsmes temps pour fere respondre aux lettres qu'il nous avoit apportées. Et avons bien voulu advertir aussi particulièrement de ce que dessus, afin que, sachant le tout, vous y puissiés conformer en ce que sera de besoing.

Quant à l'advertissement que nous donné de la practique, qu'avez entendue, estoit sur le chasteau de Florence, jusques astheure nous n'en avons entendu aucune chose du coustel d'Ytalye. Et si en avons nouvelles fresches, bien que le due ayt fait prendre prisonnier ung Florentin de Rocy, lequel tenoit intelligenee et venoit pour mener pratique contre la personne du propre due et contre son estat. Et aussi, par lettres du roy de France interceptées au Paulin ¹ et à Drage Reis ², ledit roy sollicitoit l'armée de nier du Turcq pour venir donner sur la colthe de Austane ³. Esperant obtenir ce qu'il prétendoit, ses ministres ont acereu de forces ou coustel de Senne, delaisant d'accomplir la tresve indiete par le Pape; mais jusques à oyres ladiete armée tient le chemin d'Afrique et des ysls, n'ayant fait jusques à présent donmaige d'importance, mais bien en a elle receu de tous costels où ilz ont mis gens en terre. Aussi disoit l'on que ladiete armée tenoit fin de assaillir Savonne; mais l'on espère que don Fernando de Gunsaga ⁴ pourvoyra de son coustel pour contremener leurs descings, se trouvant ja en compaignie et marchant ja contre le camp du roy de France, conduyt par le Sr de Bussie ⁵. Et de cestuy advertissement vous pourrez vous servir contre le déguisment que les François pourront donner en ce coustel là.

Atant, etc.

Bruxelles, le 25 d'aoust 1555.

(*Ibid.*, p. 179).

¹ Antoine Paulin, connu sous le nom de *capitaine*, général des galères de France, né en 1498, mort en 1578.

² Dragout ou Dragut Reis, commandant dans la Méditerranée de la flotte turque, à laquelle s'était unie celle de France.

³ Sic. Ostiane ou Toscane ?

⁴ Ferdinand de Gonzague, commandant de l'armée impériale en Italie, né le 28 janvier 1507, mort le 15 novembre 1557. | ⁵ Bussy-d'Amboise.

XIV

Jean Vargas de Molina à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Valladolid, 1^{er} septembre 1555.

MUY MAGNIFICO SEÑOR.

Con Gamboa ¹ se recibió la carta que V. M. y esos señores escribieron al príncipe nuestro señor, a los xx de julio, y Su Al. responde lo que vera y queda con mucho contentamiento del buen successo de la Ser^{ma} Reyna, y no menos alegría ha cabido a todos los destos reynos por ser como es nieta de aquellos buenos Reyes catholicos, plegue a N^{ro} S^{er} que Su Al. lo goze por muchos años.

Ya V. M. esta avisado de como Su Al. la mando pagar todo lo que se le devia, assi de su salario como los mill ducados que Su M^d le dio de ayuda de costa, y a mi no me queda mas que hazer en ello, y Ayala me ha dicho que por orden de V. M. dio todo lo que el tenia à Juan Fernandez de Paredes, el qual y el thesorero Domingo de Orbea ereo que havran dado orden en embiarlo; V. M. vea sy ay otra cosa en que yo le pueda servir.

El dicho Gamboa buelve con la respuesta de Su Al., y le mando dar por su viaje de venida y buelta dozientos y cinquenta escudos, y de merced otros dozientos como el dira, y V. M. mientras ay estuviere no dexé de avisar de todo lo que huviere, y a essos. SS. embaxadores de Su M^d beso las manos de sus mercedes, y specially a Mussiur de Curriers, N. S. la muy magnifica persona y casa de V. M. guarde y acresente. Como dessea, de Valladolid a primero de septiembre 1555.

Servidor de V. M.,

JUAN VARGAS DE MOLINA.

Au dos on lit : Al muy mag^{co} señor. el s^{er} Simon Reynaldo, del consejo de Su M^d, embaxador en Inglaterra.

(*Correspondance de Renard*, t. III, fol. 45, à la Bibliothèque de Besançon.)

¹ Don Hernando de Gamboa, ambassadeur de Maximilien, roi de Bohême, en Angleterre. V. p. 18.

XV

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à l'évêque d'Arras.*

5 septembre 1555.

La Reine l'a entretenu des projets de mariage. Jamais elle n'a senti « aguillon de ce qu'on appelle amour, ni entré en pensément de volupté; elle n'avoit jamais peusé à mariage, sinon de puis que a pleu à Dieu la promouvoir à la couronne, et celluy qu'elle fera sera contre sa propre affection. »

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 98.)

XVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

7 septembre 1555.

Négociations diverses à propos du mariage de la reine Marie. La Cour est divisée sur ce point. Un parti propose pour mari le prince d'Espagne, un autre parti Courtenay.

*(VERTOT, Ambassades de M. de Noyailles en Angleterre,
t. II, p. 142.)*

XVII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, le 9 septembre 1555.

Sire, la commission qu'il a pleu à Vostre Majesté nous donner, tant par instruction, que ce qu'elle nous a commendé par ses lettres, puis nostre arrivée en ce royaume, semble respec-ter quatre pointz : l'establisement, ou royaume, de la Royné Marie, la religion, le mariage

de ladiete Roynne, et entretient de bonne paix et voisinance entre ses royaume et pays avec ce royaume. Et jaois que, de temps à aultre, lui avons escript ee qu'est succédé, et qu'avons négocié et donné compte particulier de ce qu'est venu à nostre connoissance, si est ee, comme de jour à aultre, choses nouvelles s'entendent concernans lesdits pointz, nous avons répété le substancial d'iceux, pour plus distinctement l'informer de ce qu'avons entendu puis noz dernières lettres.

Et quant audit établissement, les apprestz pour la coronation de ladiete Roynne se font en grande diligence pour le premier jour d'octobre. Et doit venir, déans quatre jours, ladiete Roynne en une maison prouchaine de Westmunster, que l'on nomme la maison Sainet Gerns¹, que le feu Roy Henry VIII^e de ce nom fait fere pour norrir les enfans d'Angleterre, pour donner millieur ordre à ee qu'est nécessaire et requis pour ladiete coronation. Ce que ceux de son conseil ont désiré et conseillez pour leur plus grande commodité. Et cependant l'on pourveoye à la police du pays, et a l'on fait publier deux mandemens, puis deux jours ença : l'un, par lequel l'on fait entendre la valeur de la monnoye d'or et d'argent que l'on forge, et mélioration d'icelle envers celle qu'avoie cours en ce royaume, qu'est ung grand bien pour les subjeetz et pour les pays voisins, pour ee que la monnoye de pardeçà estoit tant adultérée et meslée de mauvais aloy, et les monnoies des princes estrangiers et voisins si bas et inégalement évaluées, que l'on ne pouvoit négocier ny traficquer, sinon avec grande perte et diminution. Et ceste réformation estoit fort désirée du peuple, qui s'aperçoit jà de l'utilité dudit mandement, en ee que le pris des victuailles et marchandises est desjà ravallé et amoindris de plus d'un tier, comme l'on nous a certifié.

L'autre, par lequel la Roynne fait expresse déclaration qu'elle veult et entend payer tous les debtz du feu Roy son père, et du feu Roy Édouard, son frère. Ce que l'on ne espéroit. Et pensoient plusieurs que, pour avoir esté excluse de la couronne par le testament du feu Roy Édouard, par les manières que Vostre Majesté a entendu, et estant parvenue à la couronne par la force et chastoy de ceux qui avoient entrepris la frustrer de son bon droit, elle se pourroit exuser de paier lesdits debtz. Et a esté fait ceste publication en temps et saison oportune; qu'a remis le cueur de plusieurs anciens serviteurs, ministres, officiers, marchans, banquiers, capitaines, pensionnaires, souldars et d'autres, qu'ilz n'attendoient ou espéroient que ladiete dame se deust résoudre audit paiement. Ledit mandement second contient ung aultre point, qui a grandement confirmé et acree la volenté du peuple, et dont il en a fait démonstration publique, pour ee que, comme au dernier Parlement l'on eust accordé un subside et contribution, le tier de laquelle fut encores à paier, ladiete Roynne a quieté et deschargé le peuple dudit tier. Et en faisant ladiete publication, le peuple y assistant erioit : Vive la Roynne! et la prospère.

Et comme, par sesdits mandemens, elle tesmoigne la singulière souvenance qu'elle a du bien publique, du bien particulier, de l'amour de ses subjeetz, la bonne conscience et grande bonté qu'est en elle, ainsi le peuple, qui en reçoit l'utilité, entre en confiance que son règne sera selon Dieu, raison et justice, et assure tant plus l'établissement du règne de

¹ St-James

ladiete Roïne. Car, comme le royaume d'Angleterre a esté toujours subject à grande mutation, et les nobles d'iceluy ambitieux, vindicatifz, amateurs de nouvelletez, incoustans et conspirateurs, et qui les a toujours comme tenu en crainte souz le joug de la force et espée, ainsi emporte il pour la Roïne que — la plus part de ceulx qui lui pourroient ou voudroient nuire estans réserez et alloibliz — elle conserve et cunctuerie¹ la faveur et bénévolence du peuple, qui lui a grandement aidé en son advenement.

Plusieurs, qui jugent sincèrement de ses actions, louent la clémence et modération de la rigueur de la justice contre ceulx qu'ilz lui ont procuré et machiné la mort et exhérédation de non seulement non les chastier, ains leur pardonner les mesus, et user de grâce et miséricorde; estant chose notoire que le retardement de l'exécution des sentenees capitales prononcées ces jours passez, n'a esté sinon pour user de ladiete clémence, dont est participant le m^{rs} Northampton² et les cinq filz du feu duc de Northumberland, ausquelz elle a donné la vie, comme l'on nous a dit, à millort Fery³ et à plusieurs aultres, qui sont prisonniers. Auleuns, pour congnoistre le danger où elle se met de leur donner la vie, ne treuvent bou qu'elle nourisse ceulx qu'ilz luy pourroient cy après nuire, et estre contraires, si est ceste clémence donne impression de sa bonté et compassion. Et comme noz nous sumes informez si la grâce acorderée aux filz dudit feu due se extendoit en pure et plaine liberté, l'on nous a dit que la peine estoit convertie en prison perpétuelle. Et ne veons que l'on parle davantaige de l'exécution desdictes sentenees, ne que l'on poursuyve le proces commencé contre les arrestez que l'on dit que l'évesque seconde et instruit en l'évesché de Londres⁴, sera chastie de la prédication scandaleuse qui fit lors que Jana de Suffolk⁵ fut publiée pour Roïne.

En Irlande il y a quelque commotion et mescontentement. Mais nous n'avons encores entendu la cause d'icelle, sinon celle qu'avons jà escripte à Vostre Majesté, qu'estoit seulement entre les souldars que l'on y entretient, qui n'estoient paieez ny souldoiez. Mais il nous semble qu'il n'y a aultre fondement que n'avons encores entendu, dont nous informerons plus amplement pour en faire part à Vostre Majesté. Ainsy procède et prent progrès ledit établissement avec la justice ordinaire, dont ne faisons mention, pour ce qu'elle est réglée par les loix municipales du pays. Seulement treuve l'on que ladiete Roïne a appellé trop plus de personnes en son conseil, que n'estoit requis, ny seur pour la bonne et fidèle direction des affaires. Et s'en sont doluz auleuns de son propre conseil, desquelz l'on l'a assentie, aians joint les noms de ceulx dudit conseil à ce Vostre Majesté congnoisse et entende le grand nombre; mais il semble que la pluspart tienne lieu de conseiller aux homeurs, et que

¹ *Cunctuerie*, pour : *conquiert*.

² Guillaume Parr, comte d'Essex, ensuite marquis de Northampton, condamné à mort le 18 août 1553, puis gracie. V. plus haut, p. 96.

³ Lord Ferrys.

⁴ Cette phrase, très-embrouillée et probablement mal lue par le copiste, se rapporte à Nicolas Ridley, évêque de Londres, qui prêcha (16 juillet 1553) contre la légitimité des filles de Henri VIII, et qu'il considéra par conséquent comme exclues du trône. Il défendit chaudement la cause de Jeanne Grey.

⁵ Jeanne Grey, voir plus haut, p. 85.

toutes choses se despeschent par le grand chancelier ¹, conte d'Arondelle ², Paiget ³, et secrétaire Pieter ⁴.

Ladiete Roïne a délibéré, par l'avis de sondit conseil, de faire adjourner tous ceulx qu'ilz ont assisté le feu due de Northumberland, qui ne sont prisonniers, tant pour user de misericorde devers la multitude et la tirer de la crainte du chastoy, que pour faire finance, par la déclaration de mulette et condemnation pécuniaire.

Quant au point de la religion, où nous avions pensé que ne se deust estendre plus oultre, sinon de remettre la messe, la communion et les choses atouchans ce point comme elles estoient au trespas du feu Roy Henry, nous entendons, par l'advertissement que ladiete Roïne nous en a donné, qu'elle passe jusques à l'auctorité du Pape, pour remettre les royaumes d'Angleterre et d'Irlande souz l'obéissance de l'Eglise, comme ilz estoient avant les mutations. Et quant au premier, encores que avons escript à Vostre Majesté, que la messe et office se commence dire en plusieurs lieux, esglises et universitez, si est ce que, en la plus part des esglises de ce lieu, l'on y chante et sacrifie à la mode de la nouvelle religion. Et y a plusieurs practiques, mescontentement et secrètes délibérations entre eulx qu'ilz sont obstinez en icelle. Et nous a esté dit que Madame Élisabeth, sachant le portement que vouloient faire aucuns prédicans françois de ce royaume, l'un desquelx l'a endoctriné en ladiete religion et langaige françois, elle les contremanda, leur faisant dire qu'ilz ne se retirassent et ne se caichassent, ains allissent par les rues. Aussi y a il unq prédicant qui a proposé, en son sermon, qui ne convenoit plus dire : *Vox populi, vox Dei*, ains *Vox populi, vox diaboli*, tellement que ce commencement est toujours douteux et umbrageux pour l'avancement de ladiete Roïne.

Et, selon que le grand chancelier nous dit dernièrement en sa maison où il nous festia, l'on a esté après ladiete dame Élisabeth pour la réduire et retirer de l'erreur; laquelle a donné bon espoir de se reconnoistre, et que, à ceste Nativité Nostre-Dame, elle en donneroit bon tesmoingnaige. Si c'est, par dissimulation, pour tant mieulx jouer le jeu, dont l'on se doute, les effectz le démonstreront; et de ce qu'en adviendra en advertirons Vostre Majesté.

Aussi nous a dit ledit chancelier qui a treuvé unq bon expédient pour fere escarter les estrangiers Luthériens de ce royaume, sans mandement ou édit, et que quant il a seeu auleun prédicant, ou des principaulx de leur secte, il les a mandés en son legis; qu'ilz, craignans d'estre mis en la Tour, n'y ont comparuz, ains se sont absentez. Et nous dit que useroit de cestuy artifice à l'endroit de celuy qui souloit estre confesseur de la Roïne d'Hongrie ⁵, et

¹ Etienne Gardlyner, évêque de Winchester.

² V. plus haut, p. 99.

³ V. *ibid.*, p. 87.

⁴ William Petre, secrétaire d'Etat sous Edouard VI, Marie et Élisabeth.

⁵ Pierre Alexandre, né à Bruxelles, où sa famille jouissait d'une certaine considération. Il quitta la cour de la reine de Hongrie pour se fixer en Angleterre. En 1562, il était pasteur de l'une des nombreuses communautés protestantes établies dans la Grande-Bretagne. (V. TE WATER, *Tweede eeuwvetijde*, p. 19; *Memoires*

le manderoit comme les aultres; et que si venoit devers luy, il luy diroit, comme Vostre Majesté et le Roy François sont après paru répéter plusieurs fugitifs de leurs subjects, que s'il advenoit ainsi, et que fut répété, l'on ne pourroit fere aultrement, sinon le délivrer,

d'Enzinas, t. II, p. 518; les *Varia de Foppens*, à la Bibliothèque royale de Bruxelles.) Nous donnons ici la sentence prononcée contre lui, d'après une copie du temps, que nous avons trouvée dans la précieuse bibliothèque de M. Rahlenbeck, à Bruxelles :

Sentence prononcée par les inquisiteurs des Pays-Bas contre la personne et les écrits de Pierre Alexandre, chapelain de S. M. la Reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas.

ISTI SUNT ARTICULI MAGISTRI PETRI ALEXANDRI, CARMELITE, DAMNATI PER DOCTORES INFRA NOMINANDOS.
BRUXELLE IN TEMPO DIVE GEDULE, ANNO DOMINI 1545, 2 JANUARI.

In causa inquisitionis coram nobis Petro Curtio, plebano ecclesiæ collegiatæ et parochialis Sancti Petri Lovaniensis, Francisco de Campo a Zon, canonico insignis ecclesiæ Trajectensis, et Thoma de Capella, priore prædicatorum in Attrebat, sacre theologiæ professoribus, iudicibus auctoritate sedis apostolicæ subdelegatis, pendente indecisa inter promotorem Reverendissimi Domini episcopi et ducis Cameracensis, denuntiantem sive actorem, ex una, et fratrem Petrum Alexandri, sacre theologiæ professorem, religiosum ordinis Carmelitarum, legitime et peremptorie per nos ad audiendum ferri sententiam citatum, contumacem et non comparentem, ex altera partibus; visis et mature examinatis articulis pro parte ejusdem promotoris contra dictum fratrem Petrum exhibitis, ejusdem fratris Petri responsione, ac pro ipsius parte aliis articulis ad sui defensionem tendentibus, testium quoque hinc inde productorum et examinatorum depositionibus ac exceptionibus reproborariis, una cum salvationibus, aliisque actis et actitatis et ceteris in hac eadem causa et partibus exhibitis ac deductis; visis etiam voluminibus sermonum, duobus latinis et uno gallico per dictum fratrem Petrum compositorum et conscribi jussorum in judicio recognitis, que non ipsius responsione scripto facta ad propositiones ex illis contractas, cum tam ex eis quam ex prædicatorum testium depositionibus constet dictum fratrem Petrum, reum, pluries prædicasse, scripsisse, docuisse ac sustinuisse propositiones suspectas, scandalosas, lutheranas, piarum aurium offensivas, seditiosas, hæreticas, et ab Ecclesiâ condemnatas in Luthero ac aliisque et inter alias :

Omnia necessaria ad salutem continentur in Evangelio, et nihil oportet credere, quam quod continetur in Evangelio et Sacra Scriptura.

Tantum immobiliter inherendum est verbo Dei et Evangelio, hoc est quod Scripturis omnibus contradicere licet, propter quam divinis et canonicis et quantummodo canonicis Scripturis fides sit adhibenda.

Item commissio legatorum Christi apostolorum, siveet summorum Pontificum et epi-coporum sunt Sacra Scripturæ et Evangelium, nec prout ergo homines plus obligare quam obligat Sacra Scriptura. Quod si ad majora obligent, tam videntur suam commissionem excedere.

Sola fides justificat immediate coram Deo, et opera justificant hominem coram hominibus.

Homo intus in spiritu coram Deo sola fides ra¹ justificatur, externe vero et palam coram hominibus . . . se ipso per opera justificatur, et cognoscit certiorque redditur intrinsecus se fidelem esse et justum, ut alteram vero internam nominare queas. Ita tamen quod externa justificatio fructus sequela et ostensio bene sit interne, quod in corde est justificatio et quod ea coram Deo non justificatur quisquam.

Veræ indulgentiæ comparantur sine auro et argento, sola siveet fide et confidentia meritorum Christi.

¹ Lacune de deux ou trois mots par suite d'une déchirure dans le texte.

suiuant le traicté de paix, à ce que par ceste crainte il se retire et face retirer les aultres.

Quant au second point de l'auctorité et obéissance de l'Eglise, ladite Roynie nous a fait

Non potest esse vera fides sine operibus.

Qui opera charitatis non habet, nec fidem habet.

Quando fidem opera charitatis non sequuntur, certissimum simbolum est, fidem nullam adesse, sed mortuam dumtaxat cogitationem et inane somnium quod quidam falso fidem nominant.

Si quis cognoscit se peccatorem filium ire et dignum morte, cognoscit se sub Deo esse, detestetur peccatum suum et firmiter credat Christi promissionibus, talis debet certissime scire (certitudine fidei) se salvandum, et propterea sic dispositus, et dicens si moriar nescio quo avolabo, damnabitur et est infidelis, dicere oppositum est negare Christum.

Qui pœnitet de suis peccatis et non credit se consequentum remissionem peccatorum injuriam facit passionem Christi et sanguini ejus.

Fides est unio quædam et indubitata opinio qua homo certus est super omnem certitudinem nominalem, sese placere Deo, se habere Deum propitium in omnibus quæ generit et fecerit, et ignoscentem propitium in bonis et ignoscentem in malis.

Quia primam regenerationem, quæ fit per fidem, carnalis intelligere non potest propterea illa Christus signis visibilibus et sacramentis ac bonis operibus attribuit, quamvis enim homo apud Deum sit fide justificatus, non reputatur inde justus coram mundo et hominibus et Ecclesia Dei, nisi sacramento baptismi et bonis operibus fuerit innovatus.

Nullus damnabitur, nisi infidelis et obstinatus.

In Christum non credere hoc demum verum et unicum est peccatum quod damnat.

Non est distinctio inter baptismum Joannis et apostolorum Christi, uterque enim adscribitur civis regno celorum, per utrumque datur Spiritus Sanctus et remissio peccatorum; insuper idem baptisma prius a Joanne Baptista institutum et postea inter gentes dispensatum, organum est quo in Christum credentibus datur Spiritus Sanctus.

In baptismo promissa est homini celestis hereditas absque illa conditione, si legem observaverit, imo illa promissio celestis gratiæ et gloriæ, nullis nostris peccatis impediri potest, aliquin incredulitas nostram fidem Dei evacuet.

Non ideo condemnantur homines quod peccaverunt, sed ideo damnantur homines, quia gratiam sibi in Evangelio oblatam per Christum respiciunt et contempnunt et de suis peccatis pœnitere nolunt.

Vera pœnitentia est abstinere a peccato.

Pœnitentia est agnitio peccati, quæ est prima pars, secunda est confidentia meritorum Jesu Christi satisfaciens in ejus misericordia.

Sicut in veteri lege nihil legitur factum pro peccato præter oblationem, ita et in nova lege nihil faciendum est in vim satisfactionis pro peccato, quia Christus est satisfactio nostra.

Facere fructus dignos pœnitentiæ est confidere in una vera fide et in merito pretiosi sanguinis Christi.

Non requiritur major delestatio peccati adulterii, incestus, vel quantumvis peccati magni quam simplicis fornicationis.

Per veram fidem homo in eodem beneplacito tamquam profunde in divino corde persistit, quam ipse Christus, et contra Dei beneplacitum et affectus tam alte illi inseritur quam Christo.

Quicumque in Christum crediderit, is per fidem a Christo omnia bona ipsius participat, nam per fidem illi communicantur omnia merita ipsius, ita ut non minus de illis gloriari posset, quam si propria essent merita.

Eadem justitia quam Christus habet, imputatur nobis quotquot in Christo credimus perfecta et ex omni parte absoluta.

dire que, puis ung mois ença, elle a fait instance secrète devers le Pape à ce qu'il remette les censures ecclésiastiques, anathèmes et déclarations factes contre ce royaume et les yhabitans, pour tant plus les attirer à reconnoissance du vray chemin de la religion, pour la tant

Erroneum est et scandalosum asserere quod liceat pluris facere aut majori devotione venerari sacramentum miraculosum, quam sacramentum in privata missa.

Sacramentum Eucharistiæ cum ea fide sumendum est, ut ea manducatione sacramentali certo credamus nobis remissa esse peccata et vitam æternam Christi merito nobis esse concessam.

Sancti non sunt adorandi adoratione latrice aut dubie, sed bene propter virtutem imitandi sunt et venerandi. Quicumque oro Christum, ipse Deum orat, pro me et non prout sancti aliquid pro nobis impetrare, nisi Christo pro nobis orante.

Facilis per nos ipsos quam per sanctos impetramus.

Errant qui tribuunt curationem alicujus morbi sancto, ut Joanni vel Huberto.

Non debemus honorare beatam Mariam aut sanctos plus quam Evangelium aut Sacra Scriptura eos honorat. Non sunt nisi duo mediatores immediati inter Deum Patrem et Hominem scilicet Filius et Spiritus Sanctus, qui possunt dirigere nostras orationes ad gloriam Dei Patris.

Solus Christus servavit omnia mandata.

Nemo deligit Deum quantum diligere debet.

Opera nostra post justificationem facta solum attestantur fidem, quæ vero ante justificationem fiunt, non sunt utilia, imò displicent Deo, quod respexit Deus ad Abel et ad munera ejus.

Bona opera solum serviunt ut laudetur Deus, vel ut bonum exemplum detur proximo vel ut evitetur otium.

Nihil necemur per bona opera nostra aut merita, nec gratiam, nec remissionem peccatorum, nec gloriam.

Nulla opera, nullus cultus, nullum prorsus vitæ genus, sed fides sine fiducia operum valet.

Sic soli Deo fidendum est, quod nec operibus nec meritis.

Omnis conatus oneraque studia illorum, qui non sunt ex spiritu regenerati, prava sunt.

Quidquid agit peccator extra gratiam constitutus peccatum est, et semper peccat.

Certum est in optimis operibus quantumcumque et iam bonis esse pravitatem omissionemque gravissimam.

Religio monastica est hipocrisis.

Christus, dicendo adolescenti Mathei 19: Si vis perfectus esse, vade et vende omnia, irrisit juvenem.

Non est cura Deo si semel aut bis comedatis qualesve cibos.

Jejunium quod nos commendat Deo, non est abstinencia a cibo et potu.

Jejunium evangelicum est jejunium Dei, non autem quadragesimale.

Jejunium Dei est continuum, non autem hujus aut illius diei.

Jejunium quadragesimale non est evangelicum, quod in Evangelio non percipitur.

Erravimus multis annis in fundamentis fidei nostræ loquendo de fide et justificatione.

In trecentis annis non fuit predicatum verum sive parum Evangelium.

Illoc tempore non licet predicare Evangelium, quod si predicarent, predicans reputaretur hereticus.

Aliqui in dignitate constituti nolunt predicare Evangelium neque permittunt ut predicetur, ut cardinales et abbates, quod per hoc eorum vitia reprehenduntur. Imo etiam prohibent predicari Evangelium.

Et quod dictus reus post hujusmodi processus instructionem, in præsentia consiliariorum per Casaream Majestatem ad hoc commissorum factam, non ostendit se corrigi paratum aut sponte ad fidei catholice unitatem velle recurrere, errores præctacos ad arbitrium superioris abjurare et satisfactionem congruam exhibere. Sed quod deterius est in contemptum nostre imò verius apostolice jurisdictionis sui copiam non fecit, sed se clam nulla petita licentia absentavit et absentat, indicans etiam per hoc et per præctacos (quos publice docuit) errores animi sui pertinaciam. Christi nomine invocato, pro tribunali sedentes et solum Deum ac justitiam pro oculis habentes, jus dicentes, per hanc nostram suam definitivam quam de magistrorum Sacre Theologie et jurisperitorum consilio nobis communicato fecimus in his scriptis, dicimus, decernimus et decla-

plus aisément restaurer, et pour le bien de la conscience de ceulx qu'ilz n'en sont culpables, ou adhérens, et qu'ilz n'y ont jamais volontairement consentiz; et que comme le Pape et consistoire entendit ceste réquisition, il receut grand contentement tant de ce que de l'avènement à la couronne de ladite Roïne *sic*; et que sur ce il a été résolu que l'on enverroit pardeçà le cardinal Pol¹ pour fere office de légat; et que, pour préparer son voiage, l'évesque de Voester², qu'est à Rome, joyssant titulairement de l'évesché, que Sa Saincteté a toujours réservé à sa disposition, passeroit en ce royaume pour voir sur ce que la Roïne prétend, et que ledit légat auroit tout pouvoir et mandement à ce requis, et que le légat Dandino³, au mois passé, avoit envoyé devers ladite Roïne ung gentilhomme⁴ pour la préadvertir de ce, pour sçavoir si ledit légat Pol viendroit incontinent, ou s'il délayeroit son voiage, s'il seroit d'heur, si ce seroit avec fruit, et principalement si le temps et saison et estat des affaires du royaume le comporteroit, la requérant d'y prendre résolution; disant qu'il y avoit ung gentilhomme dudit cardinal Pol à Louvain qui attendoit la responce. Et luy laissa l'escrict, dont la copie va avec ceste; nous faisant dire que, comme estoit trop plus difficile que la restauration de la messe, qu'elle désiroit nostre advis sur icellui. Et aians discouruz plusieurs choses que se sont représentez et débatu longuement la difficulté qu'il y auroit de en ceste saison meestre en avant ce point, de faire passer lesdits légat et évesque pardeçà, avant que l'on sçaiche en quoy se résouldra le Parlement prochain, et assigné la difficulté et quasi l'impossibilité de faire lacher les biens d'Église à ceulx qu'ilz les tiennent, que l'on craindra que l'on ne vouldist réparer et remettre les religions, et une infinité des objectz qui sont considérables, il nous a semblé que, jàçois ce seroit ung grand bien pour toute la Chrestienté que l'auctorité et obéissance papale fut remise, que union fut en l'Église et congrégations des fidèles, que ceste opinion soit la plus véritable et qui se doit plustost persuader, il sera mieulx et plus seur que ladite Roïne diffère le voiage dudit légat et secrètement face entendre au Pape que ceste commission n'est exécutable en ceste saison et commencement, et que Sa

ramus dictum fratrem Petrum Alexandri reum graviter et multipliciter contra fidem catholicam et universalis Ecclesie dogmata, multis seculis recepta et approbata errasse, eundemque esse manifestum hereticum et pertinacem ac ob id excommunicationis summam a jure latam incidisse, atque ut talem ab ordiibus sacris deponendum ac solemniter degradandum, totisque ordiibus ecclesiastici prerogativa uadandum, arbitrio putantis secularis relinquendum, ac penis a jure contra tales hereticos pertiuaces statutis corrigendum et puniendum, præacta quoque volumina et alia ipsius pernicioso scripta in aliorum exemplum igui esse tradenda ac comburenda, ideoque præscripta auctoritate qua fungimur dicta volumina et alia ipsius scripta pernicioso, in loco publico et solempni apud cancellariam Brabantie, in quo ignem construi decernimus, comburi volumus et mandamus.

¹ Renaud Polus ou Pote, cardinal et archevêque de Canterbury, né le 5 mars 1550, fils de Richard, cousin germain de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Marguerite, fille de George, duc de Clarence, frere du roi Edouard IV. Il devint légat du Pape en Angleterre, écrivit plusieurs ouvrages et ne semble pas avoir été grand partisan du mariage entre le prince d'Espagne et Marie Tudor. Il mourut le 5 novembre 1538. V. PHILLIPS, *History of the life of R. Pole*. Oxford, 1784, 2 vol.

² Rochester? Maurice Grilith, évêque de Rochester?

³ V. plus haut, p. 101.

⁴ Gian-Francesco Commendone, chambellan du Pape.

Saincteté considère les dangers et hazardz où elle s'est retrouvée en son advènement, la difficulté qu'elle a de remettre la messe et dont l'on est encore assuré; que, considéré la nature de vassaulx et subjectz qui examine comme ce point est odieux, non seulement en ce royaume, ains en plusieurs parties de l'Europe, et mesmes que fault du temps en ce, puisque par concile général ou provincial la chose ne se peut traicter, et qu'elle procurera, par tous moyens à elle possible, pour incliner ceulx de son royaume à l'intencion et obéissance qu'elle a pour sa personne au Saint Siège Apostolicque, et fera toutes les bonnes euvres pour correspondre à l'intencion de Sadiete Saincteté; et que fault confier qu'elle ne prendra ses excuses, sinon de bonne part; et que comme ledit Parlement se tiendra déans ung mois, l'on pourra proposer à icelluy le point de la religion, et assentir à quoy l'on le pourra réduire, pour selon ce encheminer et parachever l'ung et l'autre point; et qu'elle n'a aultre soing sinon que la religion soit remise en son pristin ¹ estat; toutesfois si Vostre Majesté treuvoit mieux que l'on en usa autrement, nous en advertissant, nous le ferons entendre à ladicte Royne; et jà ceste poursuyte est publicque en plusieurs lieux, mesmes ladicte Royne nous a fait dire que son ambassadeur, qui est à Venise, a escript à son conseil qu'il deust adviser que ladicte Royne ne fut trop papiste, entendant qu'elle ne se résolve sitost à l'obéissance papale. Et nous a semblé qu'elle devoit tenir cecy secret et n'en fere participation, sinon à son chancelier, pour en avoir son advis, pour non occasionner les malings à pire intencion et machination.

Quant au mariage de ladicte Royne, il en est grand bruit pardeça, et a l'on publié, selon qu'avons escript à Vostre Majesté, que Don Diego de Mendoza ² et de Azevedo ³ fussent passez pardeça pour en tenir propoz pour Son Alteze. Et nous a ladicte Royne envoyé une lettre que ledit de Mendoza luy a escripte à sa requisition, comme elle dit. Et, sur ung article y contenu, elle dict au secrétaire de l'ambassadeur Scheifve, que Son Alteze estoit bien jeusne. Et estoit ledit escript ung advis qu'il donnoit à ladicte Royne, eopie duquel est joint aux présentes. Et sur ce que ledit secrétaire luy parlist de la difficulté de veoir personnaige que l'on voudroit mettre en avant pour ledit mariage avant que de le conclure, ladicte Royne lui respondit qu'elle l'avoit bien pensé. Paget persiste toujours à ses interrogats des exiges de Don Louys de Portugal ⁴ et du Sg^r prince de Piédmont, à présent duc de Savoie ⁵. La commune opinion est pardeça que la Royne se marira à Courtenay ⁶, et se fonde et confirme ceste opinion sur ce que ladicte Royne le fit et érèa dernièrement conte d'Anchir ⁷. Et dit l'on que de bref il sera fait marquis de Excestre, et puy duc de York. Toutesfois, si elle est toujours fondée sur l'eage, celluy dudit Courtenay est aussi considérable que aultre que l'on pourroit mettre en avant pour l'alliance. Comme que en soit, ladicte Royne dit toujours

¹ *Pristin*, ancien.

² Don Diego Hurtado de Mendoza, maître d'hôtel.

³ Don Diego de Azevedo y Fonseca, comte de Fuentes, maître d'hôtel de Philippe II.

⁴ Don Louis, infant de Portugal, fils d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal.

⁵ Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.

⁶ Edouard Courtenay, comte de Devonshire, beau jeune homme, d'origine royale, mais ayant une conduite très-peu morale. (V. VERTOT, *Correspondance de Noyailles*, t. II, pp. 142, 170, 219.)

⁷ Devonshire.

qu'elle ne se mariera, sans le conseil et advis de Vostre Majesté, et désire singulièrement entendre sa détermination.

Quant au dernier point, outre la volonté que ladiete Roynce porte à Vostre Majesté et la singulière recommandation en laquelle elle a le bien de paix, nous faisons tous les offices convenables pour conserver et assurer la correspondance et mutuelle volonté et affection, tellement que ne veons que les François, par leurs practiques générales, pour maintenant puissent aliéner ne divertir ceulx de pardeça à l'alteracion. Aussi entendons nous qu'elles tendent plus à troubler les affaires de la Roynce, que à aultres fins.

Puis peu de jours ença lesdits François ont fait semer que l'armée de Vostre Majesté s'estoit retirée en Arthois, et n'avoit volonté, hardiesse, ny force souffisante pour attendre la bataille; mesmes le grand chancelier ¹ nous a diet avoir veu lettres escriptes du connestable ² de France au Roy pardeça, par laquelle il luy mandoit que incontinent que le camp François fut passé de la rivière de Somme, le camp de Vostre Majesté se retra en grand heurt; dont il advertissoit pour en parler pardeça à la verité. Et jâçois que de ce ne soit venu aulcung inconvenient ou dommaige, si est ce lesdits François l'ont figuré ou desavantage de Vostre Majesté. Sur quoy fusmes esté interroguez par plusieurs si en avions auleunes nouvelles, où estoit le camp, pourquoy il s'estoit retiré. Et pour n'en avoir eu advis, n'en avons secu que respondre. Et fut esté malaisé d'effacer le bruit semé par les François, pour ce que estoit certain que le camp de Vostre Majesté s'estoit levé de Miremont, et que leur a esté facile, à leur accoustumé, de desguiser les choses. Auleuns ont tenu propos que ledit camp fut rompu, et les souldars retirez es villes des frontières; que n'a esté sans discour et mensonges.

Il y a arrivé en ce lieu ung bateau chargé de picques, que le feu due de Northumberland avoit fait acheter en Oslant ³.

Les subjectz de Vostre Majesté ont prins deux navires françaises venans de la pescherie.

La Roynce, faisant serupule que les sainctes onctions ⁴, qui se font pardeça, ne soient telles que convient pour lesdictes censures ecclesiastiques ci-dessus atouchez, désirant que son couronnement soit faict, comme il appertient, nous a fait dire que deussions escrire au Sr d'Arras, pour luy envoyer des trois onctions sacrez pardeça, et que ce soit le plustost et le plus secrètement que fere se pourra, pour estre le temps dudit couronnement prochain.

Les présentes achevez, l'on nous a advertis que, jedy dernier, Madiete Dame Elisabeth s'est retirée de l'opinion et erreur où l'on l'avoit mise quant à la nouvelle religion; que n'a esté sans cérémonie, selon que l'on nous a compté pour verité. Car s'appersevant que la Roynce ne luy monstroit si bon visaige qu'elle eust désiré, et jugeant et imaginant que fut pour ce qu'elle se monstroist obstinée en l'erreur, elle supplia ladiete Roynce luy donner audience particulière et appart. Ce que la Roynce différa par deux jours. Et après elle luy accorda, sur une gallerie, où il y avoit une porte ou demie porte entre ladiete Roynce et

¹ Étienne Gardyner. V. plus haut, p. 17.

² Anne de Montmorency, connétable de France, né en 1495, mort en novembre 1567.

³ Oostland, pays sis près la mer Baltique.

⁴ Huiles saintes.

ladiete Dame Elisabeth, accompagnées, asavoir : ladiete Royne d'une dame et ladiete Elisabeth d'une demoiselle. Et à l'heure de l'audience, approuchant ladiete Dame Elisabeth ladiete Royne, elle se mist à deux genoux, et pleurant, luy dit, qu'elle congnoissoit clerement que ladiete Royne ne luy portoit bonne volonté, et ne savoit que ce fut pour aultre chose, sinon pour la religion; que en ce, elle estoit excusable pour y avoir esté nourrie, et n'avoir jamais entendu doctrine de la vielle religion; la suppliant lui voulsit fere donner livres contraires à ceulx qu'elle a toujours versé et leuz, pour savoir si, par la lecture, elle pourroit vainere sa conscience, ou luy donner ung homme seavant pour l'informer de la vérité. Ce que luy accorda ladiete Royne, qui fut moult rejouie de la veoir tumber en eeste bonne dévotion. Et, suivant ce, s'est recongneue et retractée et fut à la messe le jour de Nativité Nostre-Dame, dont elle se voulsit exuser, se disant malade et se lamentoit haultement y allant, disant que l'estomac luy faisoit mal, tenant contenance de malade. Et selon qu'avons peu entendre de bon lieu, plusieurs du conseil s'en sont empeschez. Et tient l'on que l'on luy ait fait dire que, si elle ne recevoit la vielle religion, ladiete Royne ne la scauroit comporter en sa Court. Comme que en soit, ceste recongnissance, encoires qu'elle fut dissimulée, sera toujours exemplaire et promovera le point de la religion davantage.

Nous sumes advertis que plusieurs Luthériens estrangiers, qui demeuroient en ce royaume, se retirent és pays d'Embas de Vostre Majesté, saisis de plusieurs livres scandaleux, plains de faulce doctrine et prohibez, dont pouroit advenir inconvenient aux subjectz de Vostre Majesté; que n'avons peu délaisser d'escripe à ce que Vostre Majesté y fasse prendre garde comme elle treuvera pour le mieulx.

L'on nous advertit, hier soir, que la flotte d'Espagne avoit esté veue sur la coste d'Angleterre.

Ung personnaige venant de France a déclaré que, à son partement de Hable Neuf¹, il entendit que les batteaux, que le roy de France faisoit esquiper et armer en la coste de Normandie, estoient pour fere quelque empreinte du coustel de Zélande. Et encoires que tel advis soit assez mal fondé en vérité et raison, si est ce afin que Vostre Majesté en eroie ce qu'il luy en semblera, et y pourvoie comme mieulx elle voira; l'avons adjousté aux présentes.

L'on a descouvert, en Escosse, que le baptard d'Escosse menoit quelque secrète practique, et ja avoit suyte pour se faire roy d'Escosse; mais nous n'entendons que la practique voise avant, pour avoir esté relevée.

Atant, Sire, prions le Créateur qui fortune et prospère les affaires de Vostre Majesté et luy doint, etc.

Londres, le 9^e septembre 1555.

DE MONTMORENCY, MARNIX, JEHAN SCHEYFFE, SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'evêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre 1555-1554* 1^{re} partie, folio 204.)

¹ Le Havre, port de la Normandie.

XVIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à l'évêque d'Arras.*

9 septembre 1555.

La Reine et son conseil semblent incliner vers le mariage avec le fils du roi des Romains. D'un autre côté, Marie paraît jeter les yeux sur Courtenay.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 99.)

XIX

M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 12 septembre 1555.

État de l'Angleterre par suite de l'avènement de Marie Tudor. Charles-Quint arrête le cardinal Pole dans son voyage. Il veut faire épouser Marie par le prince Philippe. Celui-ci fait des préparatifs pour quitter l'Espagne, mais Marie ne se hâtera de conclure mariage. De Selve la connaît et ne pense pas qu'elle épousera un Anglais. Elle est trop fière pour s'allier à un sujet, et suivra les conseils de l'Empereur.

(*CHALBIÈRE, Négociations de la France dans le Levant*, t. II, p. 275.)

XX

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

(Extrait.)

Londres, le 16 septembre 1555.

Nous avons donné, par escript, nostre advis à la Roïne sur le despeche de l'absolueion, dont elle fait instance seerète devers le Pape, et sur le voaige et commission du eardinal Pol.

en conformité de ce qu'avons escript à Vostre Majesté; qu'elle a treuvé bon, et dit qu'elle fera dilayer ¹ la venue dudit cardinal.

Nous ayant fait dire que, puis quatre à cinq jours passez, l'évesque de Wincestre ², Rochestre ³, son contreoleur, Ingelfelde ⁴, Walgrave ⁵, ses conseillers, luy avoient fait tenir propos, par lesdits Ingelfelde et Walgrave persuasifz pour se marier, et qu'ilz luy avoient nommez Cortenay, pour party désiré et agréable en ce royaume, digne dudit mariage; et qu'elle leur respondit ledit Cortenay estre bien jeusne, qui avoit toujours esté norryz en captivité; qu'il failloit veoir ce qu'il seavoit fere, et qu'elle ne vouloit entendre en aucuns affaires particulières avant le Parlement, et que l'on la laissa reposer, et qu'elle entend l'ouverture que lui a esté faicte par lesdits particuliers conseillers [n]estre conforme à l'intencion des autres de son conseil; qu'elle a esté de plus esbahie du monde du raport que Obby ⁶ et Morisson ⁷ ont fait devant son conseil, que Vostre Majesté aye dit son intencion et advis estre qu'elle se maria à un Anglois, usans de telle affection, comme s'ilz eussent eu la chose fort pour respondre; et que millort Warden ⁸ luy a aussi tenu propos dudit mariage et conforme l'intencion de Vostre Majesté en party anglois; mais néanmoins qu'elle vouloit interroguer ledit Warden pour seavoir véritablement ce dernier point, et qu'elle se esmerveilloit de ce que Vostre Majesté diffère si longuement de luy donner son advis et bon conseil sur ce, qu'elle attend avec grande dévotion.

Ladite Roïne a mandé l'évesque de Norwitz ⁹ pour assister au Parlement, non pour le révoquer de l'ambassade, et comment qu'elle pourvoie à quelques éveschez vacans, dont elle est en peine pour le serupule de sa conscience, et contre l'autorité du Pape, et pour ce que l'on ne treuve pardeçà les personaiges que l'on désireroit doctes et confidens pour tenir la main à la religion à ce Parlement, qu'est bien requis. Car, à ce que l'on entend, l'on dresse plusieurs menées secrètes, pour le soubstènement de la nouvelle religion, et plusieurs prédicans, qu'estoient prestz pour eulx retirer de ce royaume, ne partent; et juge l'on qu'ilz attendront le Parlement pour seavoir quelle résolution l'on y prendra. Aussi n'a l'on encoires publié l'édit pour faire retirer les estrangiers fugitifz pour cas de crime.

L'on a député commissaires pour composer ¹⁰ ceulx qu'ilz ont adhérez au due de Northumberland. Et jà l'admiral ¹¹ a été composé à six mil livres, qui vailent dix huit mil dueatz, millort Fery ¹² à sept mil, et plusieurs selon leurs faultez, que l'on ne treuve bon en ceste

¹ *Dilayer*, retarder.

² Etienne Gardiner, évêque de Winchester. V. plus haut, p. 17.

³ Sir Robert Rochester, contrôleur de la maison de la Reine. V. plus haut, p. 94.

⁴ Sir Francis Ingelfyld.

⁵ Sir Edouard Waldegrave ou Walgrave.

⁶ Sir Philippe Iloby. V. plus haut, p. 91.

⁷ Sir Richard Morysine. V. *ibid.*

⁸ Lord Thomas Wbarthon.

⁹ Thomas Thirly, évêque de Norwich, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur.

¹⁰ *Composer*, imposer par composition ou par accommodement.

¹¹ Edouard Clynton, lord-amiral. | ¹² Lord Ferrys. V. p. 110.

saison. Car il est vraisemblable que les composez en auront resentement, oultre ce que telles compositions de soy sont odieuses.

Atant, Sire, prions le Créateur qui doint à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz, très nobles et très vertueux désirs.

Londres, le 15^e septembre 1555.

P.-S. — La Roynie a voulu que l'on feit, par ceste, rencharge¹ pour envoyer de trois unctiōns² pour son coronement.

DE MONTMORENCY, MARNIX, JEHAN SCHEYFVE, SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.*
— 1^{re} partie, fol. 215 v^o.)

XXI

L'évêque d'Arras à Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Mons, 15 septembre 1555.

Philippe a écrit que rien n'est décidé au sujet de son mariage avec la fille d'Éléonore, reine de Portugal. En conséquence, l'Empereur pense qu'il serait convenable de faire des propositions à la reine d'Angleterre.

(*Papiers de Granvelle.* t. IV, p. 102.)

¹ *Rencharge*, réitération d'ordre.

² *Unctiōns*, chrême ou sainte huile. L'évêque d'Arras lui envoya « les trois saintes unctiōns », par lettre du 15 septembre 1555. (V. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 105.)

XXII

*L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.*Mons, le 14^e septembre 1555.

Chers et féaulx, nous avons receu voz lettres des 27^e d'aougst, 8^e et 9^e da présent, et nous avez fait service très agréable de nous advertir si particulièrement de tout ce qu'avez passé avec la Royne et ceulx de son conseil, et des propoz qu'elle a tenus au secrétaire de vous, l'ambassadeur Scheyfve, estant chose que désirions très fort de sçavoir le progrès de l'estat des affaires en ce coustel là. Et certes les choses concernans le point de la religion y procédent miraculeusement, quoyqu'il y puisse avoir dissimulacion en aucuns; combien que nous doubtions que de se haster si fort yl y pouroit succéder quelque inconvenient. Et treuvons bon ce qu'avez conseillé à ladiete Royne que la venue du cardinal Polo se diffère. Et ja l'avoyons nous ausy fait respondre à ung sien secrétaire qu'il nous avoit despeché. Et après que le Parlement sera tenu, l'on pourra mieulx veoir s'il conviendra le fere venir. Et le terme est court, et peult estre que Dieu mettra la main comme au surplus à toucher les ceueurs de ceulx de pardelà, afin que, par le commencement ja donné par ladiete Royne, ceulx du royaume se laissent persuader à fere constitutions plus salutaires que l'on n'eust espéré en si peu de temps, et mesmes estant exécuté le due de Northumberlant et les autres ses adhérens principaulx. Et combien que la clémence de ladiete Royne est à toucher, si sera y bien qu'elle aye regard de non en user au préjudice de l'establisement de son règne. Et sur le lieu l'on peult mieulx connoistre ceulx qui, par ung boult ou autre, il conviendra eslongner que l'on ne feroit dois icy. Et sera bien que luy ramenteuez¹ qu'elle y aye regard et de s'assheurer, par tous les moyens qu'elle pourra, pour non perdre l'occasion de service qu'elle pourra fere à Dieu, par l'établissement de sondit règne.

Le nombre des conseillers qu'elle prent est grant, n'estoit que, comme vous escripvez, elle se réduyt en peu en ce qu'est de confidence. Si loubons nous grandement le conseil que luy avez donné, afin que d'arrivé elle ne se soubmette tant que cy après elle s'en puisse trouver empeschée.

Et aiant considéré ce que escripvez, par plusieurs voz lettres, du soubçon que pregnent ceulx de pardelà du si long séjour de vous tous, et pour éviter icelluy, nous nous sumes résolu, suivant l'instance que vous en fettes, de rappeler d'entre vous les S^{rs} de Corrières² et de Tholoze³ et vous ledit ambassadeur Scheyfve, pour l'instance, que si souvent avez fettes et l'absence si longue de vostre maison, pour vous donner moyen de retourner, mettre ordre

¹ *Ramenteuez*, remémorer, rappeler.

² Jean de Montmorency, S^r de Courrières, etc.

³ Jacques de Maraix, S^r de Thoulouse.

en voz affaires, et que vous, le lieutenant d'Amont, demeurez pour quelque temps pardelà, pour continuer les négociations en charge d'ambassadeur, et jusques à ce que y pourveons d'autre, ou que ledit Scheyfve y retourne; vous recommandant de nous advertir de temps à autre de tout ce que pourrez descouvrir de l'estat des affaires en ce constel là, et de tenir soing de faire les offices convenables, pour entretenir la bonne amytié et voisinance et la parfaite amytié et intelligence qu'est entre ladiete Royne et nous. Et afin que vous, lesdits S^{rs} de Corrières, Tholoze et Scheyfve, puissiés prendre vostre congé pour vous retourner, nous vous envoyons lettres à ladiete Royne, telle que verrez par la copie, sur laquelle vous, ledit lieutenant, pourrez fonder vostre charge, pour contener icelle, à la fin crédence sur vous et déclaracion comme vous députons pour nostre ambassadeur ordinaire.

Et afin que nous puissions mieulx résoudre sur tout ce que voudrons encharger à vous ledit lieutenant, tant sur aultres affaires de la Royne et ceulx qui nous pourront concerner, comme sur le point de mariage, sur lequel ladiete Royne désireroit avoir nostre advis, il sera requis que vous, lesdits S^{rs} de Corrières, Tholoze et Scheyfve, retournez le plus que pourrez de l'estat dudit royaume, et mesmes de ce que sera succédé doiz voz dernières lettres, erédit des conseillers, bonne intelligence ou division entre iceulx, ce à quoy ladiete Royne, son conseil et le pays aspireroient le plus, et généralement de tout ce que pourrez descouvrir pour, à vostre venue, nous en fere particulière relacion, et aussi de ce qu'elle vous aura res-pondu sur l'escript que lui avez dernièrement fait donner, dont nous avez envoyé copie; désirant que icelle soit le plus tost possible que faire se pourra. Atant, etc.

Mons en Haynault, le 14 septembre 1555.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* — 1^{re} partie, fol. 217 v^o.)

XXIII

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

16 septembre 1555.

Il croit difficilement aux avis qu'il reçoit sur le mariage de la reine Marie avec le prince d'Espagne.

(VENTOT, *ibid.*, t. II, p. 142.)

XXIV

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, le 19 septembre 1555.

Sire, ce n'a esté sans occasion qu'avons souvent réitéré, par nos lettres précédentes, ce royaume estre subiecte à mutacion, et les y habitans légiers et désireux de chose nouvelle, pour ce que de jour à aultre nous en veons l'expérience et les exemples, signamment par l'advertissement que la Royne nous a fait faire puy la date de noz dernières à Vostre Majesté; nous aiant fait dire l'homme de Scheyve que aucuns de son conseil soient esté d'opinion que l'on deust tenir le Parlement avant la coronation, pour plus assurer et confermer l'establisement de son règne, pour congnoistre la volonté des Estatz en général, et affection des particuliers, et descouvrir sy y auroit pratique contraire, pour annuler la déclaration de baptardise, que fut faicte par le Parlement du vivant du feu Roy Henry VIII^e, l'an mil cinq cens et trente cinq, et annuler le testament du feu Roy Edouard dernier; et oultre ce que l'on entendoit que en ce lieu de Londres l'on faisoit plusieurs menées contre ladiete Royne, et en plusieurs maisons amas de haquelentes¹, arquois² et armes; que estoit à craindre que où temps de ladiete coronation, comme il convient que ladiete Royne voise à Westminster par la rue, que dure ung mil anglois ou plus, l'on ne fit outrage à sa personne; que, pour éviter tous inconveniens, ilz estoient d'avis que ledit Parlement se tint avant le coronement, et qu'elle estoit troublée d'entendre ceste mutation; et que le conseil ne s'estoit treuvé d'accord, pour ce que Paiget et aultres tenoient que l'on deust faire la coronation, et suyvre l'ordre et résolution prise et conclue au paravant; nous demandant avis sur ce.

Et jàçois, Sire, que les conseillers, aians mis en terme ceste opinion, la pourroient avoir fondée sur choses et raisons particulières que ignorons, si est ce, pesans les fondemens qu'avons peu comprendre, nous avons esté d'avis que ladiete coronation se debvroit fere le jour assigné, sans mettre en dispute la validité ou annulation des actes et testament susdits, que se pourra fere après ladiete coronation; et que l'on se debvoit informer à la vérité des maisons où se faisoit ledit amas d'armes, pour prévenir et cependant faire lever quelques gens de guerre, pour par la force s'assurer et donner ordre que sa personne soit gardée et conservée, attendu qu'il est certain que les Luthériens et rebelles conspirent pour inquiéter la Royne et son règne. Et, selon que povions descouvrir, l'intention de ceulx qu'ilz conseilloyent ce changement tendoit à aultre fin, assavoir pour mettre en doute et dispute le règne de ladiete Royne, l'asubjectir plus au conseil et Parlement qu'elle ne doit estre, la brider

¹ *Haquelentes*, houppelandes, vêtements de gens de guerre.

² *Arquois*, arcs, arme favorite des Anglais.

qu'elle ne se puisse marier à estrangier, que le mariage se conduise pour Cortenay, selon l'affection de l'évesque de Winecester, pour empescher le rétablissement de la religion, et mettre à effect les practiques pourjetez; aiant ledit évesque de Winecester suyvie ceste opinion pour son affection particulière, et les aultres conseillers tenans la nouvelle religion pour les aultres considérations. Et entendant ladicte Royne nostre advis, avec celluy des plusieurs aultres, elle délibéra faire ledit coronement avant le Parlement, et suivre l'ordure accoustumé du passé, et faire lever bon nombre de gens de guerre pour sa seurte. Et ne treuve l'on que le Parlement ayt précédé le coronement, sinon par une foys, pour occasion différent de celle sur laquelle l'on veult prendre fondement.

Quant à l'advis qu'elle nous a demandé sur le scrupule qu'elle faisoit de créer évesques, nous luy avons fait entendre que, nommant et pourvoiant aux éveschez des personnaiges caigez soufflisamment, qualifiez en lettres et bonnes meurs pour faire office de bon pasteur, par manière de provision, souz la confirmation et institution de celluy que appartient, puisque c'est chose nécessaire pour le Parlement, qu'elle pourra excuser le scrupule; d'aaultant plus que l'on pourra fere confermer secrètement, par Sa Sainteté, lesdictes nominations et provisions. En quoy faisant, non seulement elle ne consentira au seisme, ains fera bon office pour la réunion et auctorité dudit Saint Siège Apostolique. Avec ce luy avons fait dire qu'elle pourra obtenir dispence et pouvoir du Pape pour fere lesdictes nominations et provision, jusques à ce que le seisme soit effacé et l'union et réduction proeurée.

Et, pour plus la tirer hors dudit scrupule, qu'elle pouroit protester, devant son grand chancelier, que ladicte provision soit faicte pour la nécessité, non pour contrevenir à l'auctorité de l'Eglise, et pour le bien de la religion; d'aaultant que emporte que les nommez assistent au Parlement, et qu'ilz tiennent la bonne main à ladicte religion. Ce qu'elle a treuvé à propos; mais elle a dit qu'elle vouloit fere ladicte protestation pardevant ledit Scheyfve et le lieutenant d'Amont.

Ladicte Royne, craignant que l'on ne lui vouldist proposer ung concept et nouvelle forme de seirement, que les Roys et Roynes font à leur coronement, et mesmes qu'il n'y eust quelques motz ou articles concernans la nouvelle religion, nous demanda aussi advis comme elle se debvroit et pouroit conduire. A quoy avons respondu, que convenoit fere veoir la forme dudit seirement; et que si, par icelle, l'on faisoit mention de la nouvelle religion, que ne convenoit auleunement qu'elle fit tel seirement, pour ce que contrarieroit à ce qu'elle a fait publier par éditz publiques, qu'elle vouloit vivre et mourir en la vielle religion, et que, *propter regnum humanum*, il ne convenoit, *abnegare Cristum et sponsam suam Ecclesiam*, et mesme, *abnegare eum per quem reges regnant*; et aussi se lieroit les mains, et ne pourroit ey après promouvoir le bien de ladicte religion; et qu'elle debvoit suivre l'ancienne et accoustumée forme de seirement. Et depuis elle nous a dit avoir veu ladicte forme ancienne, et que, par icelle, l'on ne fait mention de ladicte nouvelle religion, ains dispose en général qu'elle gardera les loix d'Angleterre; et que, pour toller toute doubte, elle fera adjouster qu'elle gardera les loix justes et licites. Et non seulement en ce se montre la mutation et instabilité des affaires de pardeçà, ains sur le point de la religion, la réformation de laquelle est plus douteuse et difficulteuse à présent, que de commencement. En quoy la venue de Obby et

Morisson ¹ y a bien aidé, comme il nous semble. Car puyz huytz jours ençà l'évesque de Canturbery a escript une lettre qui s'adresse au peuple d'Angleterre, qu'est par multitude de copie parsimée en aultant de mains, comme si elle avoit esté imprimée, par laquelle il dit que ceulx qu'ilz ont fait semer ou fait raport à la Royne que lui eust fait dire, que vouloit célébrer la messe devant elle, ont desguisé la vérité, et que veult maintenir avec troys ou quatre prédicans, qui nommés par icelle, que la nouvelle qui tient, et qu'a esté en observance en ce royaulme puyz six ans ençà, est millieure, que celle que l'on a observée puyz huitz cens ou mil ans; et que ce que l'on dit messe à Canturberie, n'a esté par son consentement, ains par force; parlant du sacrifice de la messe deshontement; tendant le surplus afin de énuouvoir le peuple, et causer scandalise et mutacion. Et pour ceste occasion il a esté mandé par devers le conseil et constitué prisonnier en la Tour de ce lieu. Et jointement y furent mis auleuns prédicans de sa secte. Et entendons que s'est faicte et fait eneor plusieurs assemblez en plusieurs lieux, où l'on parle estrangement de la religion.

Et dimenche dernier, madame Elisabeth ne fut à la messe. Et nous a faict dire ladiete Royne qu'elle est jà à demie devoiée du bon chemin qu'elle avoit prins. Et se forgent plusieurs practiques souz son nom, port, adveu et espoir, tellement, Sire, que n'y a rien de certain pardeçà quant à ladiete religion et règne de la Royne.

Et semble à plusieurs que ladiete Royne a deu faire procéder contre les prisonniers rebelles par punition exemplaire et prompte, et que son auctorité se diminue par les compositions pécuniailles que l'on fait des delictz. Et tombe l'on si avant en jugement de ses actions, jusques à les interpréter en moquerie ce qu'a meu ladiete Royne, comme entendons, de prendre aultre détermination quant ausdits prisonniers, et de faire sentencier les cinq filz du feu duc de Northumberland et Jana de Suffoek, et déclairer le peines capitales, èsquelles ilz sont tombez par leurs delictz, et de faire emprisonner millord Chamberlant² en la Tour, et procéder plus aigrement contre lesdits rebelles. Et encoires que fut esté plus propre de l'avoir faict auparavant, si est ce la justice que l'on fera, servira pour maintenir et restabliir son auctorité, que ne peult estre pardeçà, sans l'accompagner de la force.

Ung personnage de ce lieu, gouverneur et conducteur de Cortenay et de madame Elisabeth, nous est venu trouver en nostre logis pour nous communiquer l'escript dont la copie est ci jointe, pour assentir si serions d'avis que ledit Parlement se tint avant le coronement ou après, comme apposté à ce, pour seavoir si en avions communiqué à ladiete Royne; disant que plusieurs du conseil de ladiete Royne estoient de ceste opinion que le Parlement se tint avant la coronation, pour tant plus assurer les afferes de ladiete dame; que plusieurs parloient desjà qu'elle vouloit aller contre les loix d'Angleterre et statuz du Parlement; que y avoit apparence de contrariété ès afferes de la Royne; que luy sembloit, pour le mieulx, que se fit ainsi. Auquel avons dit que nostre charge ne se extendoit si avant que de consulter matières à nous incongneues et non concernans nostre charge; mais que nous sembloit que celui qui avoit fait ledit escript taisoit le testament du feu Roy Henry VIII^e, par lequel il

¹ Hoby et Morysine. V. plus haut, p. 91.

² Lord Henri Clifford, comte de Cumberland

avoit disposé le contraire; que ledit testament avoit esté approuvé, enregistré et consenté par le conseil et Parlement comme entendions, et néantmoins que nous sembloit l'orde de la publication du Parlement et coronement se devoir ensuyvre; que la Royne et le pays estoient rempliz et formez de gens du conseil, pour y pourveoir ce que sembleroit pour le mieulx. Et se sèment telz billetz par ce lieu pour conduire à chiefz la practique de Parlement devant le coronement pour traverser les affaires de la Royne, qui n'est sans danger et doute.

Nous entendons de bon lieu que les conseillers de ladiete Royne ne s'accordent parensamble et qu'ilz sont fort partiaux.

Le frère du cardinal Polo, qu'estoit à Liège, est arrivé en ce lieu; et, comme Cortenay l'a sceu, il s'est déterminé de se tuer, pour aultant qu'il dit qui fut cause de la mort de son père, et de la mère dudit cardinal, et que les accusa¹. De quoy advertie, ladiete Royne et son conseil, pour éviter que ledit frère dudit cardinal ne fut tué, l'on le fit mettre en la maison d'un gentilhomme de ce lieu, où il est gardé.

Ledit Cortenay commença jà de ce sentir, et est courtisé et suyvi par toute la Court. Et nous a esté dit que aucuns prélats à lui se mectent à genou, comme l'on faiet devant la Royne, comme si le mariage fut arrêté. Et pour bien jouer son personnaige et tesmoigner à la Royne qu'il est de la vielle religion, quant auleun gentilhomme ou serviteur se présentent à son service, il les interroque, si sont de la vielle ou nouvelle religion, déclarant que ne veult serviteurs que ne soient de la vielle religion, et appelle l'évesque de Wincestre son père², et la dame sa mère. L'on avoit faiet bruit que désirent aller en pour veoir du pays; mais il a esté vain. Et nous a faiet dire la Royne que est bien aimé du peuple et que ne partira du royaume.

Sire, nous avons faiet demander audience devers ladiete Royne et son conseil, pour effectuer le contenu des lettres de Vostre Majesté du 14^e du présent, que est remise à jedy prochain, pour aucuns empeschemens du conseil.

Atant, Sire, prions le Créateur qui doit à Vostre Majesté accomplissement de ses très haultz, très noblez et vertueux désirs.

Londres, le 19^e de septembre 1555.

DE MONTMORENCY, MARNIX, JEHAN SCHEYFFE, SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-154, 1^{re} partie, folio 220.*)

¹ Le frère du cardinal Pole se nommait Geoffroi. Son frère aîné et non son père, comme le dit notre texte, a été mis à mort, ainsi que leur mère, par ordre de Henri VIII. Pour se sauver la vie, Geoffroi avait révélé au roi les secrets de ses parents et amis. Cette trahison le jeta dans le désespoir.

² Étienne Gardynier. V. plus haut, p. 17, note 5.

XXV

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Valenciennes, 20 septembre 1555.

S'il n'était pas si avancé en âge, il s'empresserait de s'offrir à la Reine; « mais au lieu de ce, il ne sauroit assez mettre en avant son propre fils », alliance à laquelle il tient, parce qu'elle serait favorable à la Reine, « tant pour l'espoir qu'elle auroit de plus tost enfans, que pour tous autres respectz, plus à propos; qu'est la cause pour laquelle le luy faisons proposer si avant qu'il luy semble que ce soit chose conduitable; ce que préalablement désirons entendre d'elle confidemment. »

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 108.)

XXVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

22 septembre 1555.

Renseignements sur les négociations secrètes à propos du mariage de la reine Marie.

(VERTOT, t. II, p. 153.)

XXVII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, le 25 septembre 1555.

Sire, à l'audience, que la Roynie d'Angleterre nous donna, jeudi dernier, en présence de l'évesque de Wincestre, conte d'Arondel et de Paget, nous lui présentames les lettres de Vostre Majesté, lui déclarant l'occasion de nostre révocation de la charge d'ambassadeur, et

commission du lieutenant d'Amont, pour continuer l'office ordinaire, usans des excuses et propos accoustumés pour prendre congé et licence, et pour présenter ambassadeur. Laquelle, aiant leu et communiqué lesdites lettres à son conseil, dit que la révocation n'estoit si absolue que pensions, pour ce que, par lesdites lettres, Vostre Majesté entendoit que ledit congé fut prins par sa bonne licence; qu'elle ne vouloit licentier, ains user de pouvoir que Vostre Majesté lui donnoit; nous priant vouloir attendre le temps de son coronnement si prochain. A quoy respondismes que, quand nous lui penserions faire service par nostre séjour, non seulement attendrions ledit coronnement, ains plus long temps, et que nous confions ledit séjour ne seroit désagréable à Vostre Majesté, ains le nous commandroit plus tost pour l'affection que seavions Vostre Majesté avoit de lui gratifier en tout et par tout. Sur quoi elle dit qu'elle en escriroit à Vostre Majesté et feroit nos excuses. [Ce] que nous a men despescher les présentes pour entendre le bon vouloir et plaisir de Vostre Majesté, et ce que lui plaira nous commander. Et nous a sembler que lesdites lettres sont venues à propos, pour defonder¹ la suspection que ceulx du conseil pouvoient avoir de nostre séjour pardeçà, qui tendit afin de mariage.

Et le jour précédent, à la réquisition de ladiete Royne, nous avions esté devers elle, environ les six heures du soir, en la maison où elle est logée, par le pare et ung jardin, sans avoir esté appereu de personne, sinon de deux serviteurs de chambre et de dame Clarence², qu'elle tient confidens. Et nous avoit desjà fait les mesmes prières de séjourner, et déclaré que ses affaires estoient tant troublez et incertains, tant pour le fait de la messe, que pour les conspirations des malings; qu'elle ne seavoit comme s'asseurer et disposer ses affaires, moins les osoit communiquer, sinon à nous, pour non se confier trop de son conseil et connoistre les humeurs des particuliers y estans; que l'on avoit mis en dispute si l'on devoit tenir le Parlement avant la coronation, ou faire la coronation devant ledit Parlement, selon qu'elle est publiée et assignée; et que le conseil ne s'estoit peu bonnement accorder, ni peu résoudre pour les difficultez, dont avons jà informé Vostre Majesté, et comprises on bille t jointe aux dernières lettres que lui avons escriptes; que l'on doubtoit ausi de sa personne pendant qu'elle passera par la ville; mais néantmoins que entendant nostre advis, elle s'estoit résolue de fere ladiete coronation au jour nomé et choisi; et qu'elle faisoit lever gens de guerre pour estre assistée et accompagnée; qu'elle faisoit grand scrupule sur le titre de chief de l'Eglise, dont l'on la intitule par escrit et par les despaches, qu'a esté incorporé à la couronne par actes et statutz du Parlement; et que à ladiete coronation elle ne la pourra demesler; dont elle a communiqué avec l'homme du cardinal Pol qui a esté devers elle;

¹ Defonder, anéantir, faire disparaître.

² Selon M. Weiss, elle était probablement la sœur ou la nièce du cardinal Pole, issue, comme lui, de sang royal, par sa mère Marguerite, comtesse de Salisbury, fille de George, duc de Clarence. (V. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 112.) En faisant la nomenclature des dames de la suite de la reine Marie, M^{re} Strickland (*Lives of the Queens of England*, t. V, p. 356) la nomme Susanne Clarentieux. Ce qui est conforme aux *State papers, foreign of reign Mary*, p. 110, où son nom est écrit Susanne Clarentienx. L'éditeur pense qu'elle appartenait à la famille Harwey.

toutesfois, pour excuser icellui, comme elle a entendu que ledit cardinal estoit créé légat d'Angleterre et avoit tout pouvoir de dispense, adjoustant que ledit cardinal n'a esté d'avis de veuir pardeçà jusques à ce que l'on voise comme les choses se pouroient encheminer et préparer, et lui avoit donné plusieurs bons avis pour l'establisement de son règne.

Sur quoi lui avons répété ce que lui avoient jà fait dire et escript, et persuadé, le plus qu'il nous a esté possible, qu'il s'assure par la force; lui confirmant ce qu'elle nous disoit des practiques que l'on dressoit contre elle et son règne; que nous entendions les hérétiques et rebelles conspirer entre eux pour traverser ses affaires; que leurs conseilz et emprinses estoient particepez à Madame Élisabeth, et en elle mis toute leur espoir et attente. Et, à la vérité, si mesadvenoit de la Roine, et que ladiete Élisabeth fut haulsée à la couronne, le roialme seroit du tout hérétique et les Catholicques persécutez. A quoi elle nous respondit qu'elle ne se confioit d'elle, et que, puis peu de jours ençà, elle avoit parlé avec elle, et lui avoit demandé si elle creoit fermement ce que les Catholicques ont creu et croient du Saint Sacrement; lui déclarant que l'on estimoit que ce qu'elle alloit à la messe fut par dissimulation, par crainte ou fiction; la priant de lui parler librement et dire ce que sa conscience en jugeoit. Laquelle lui dit qu'elle se déliberoit de déclarer publiquement que, ce qu'elle fait et va à la messe, est pour ce que sa propre conscience la juge et stimule; que s'est de son propre mouvement et franche volonté, sans crainte, fiction ou dissimulation; nous déclarant que ladiete Élisabeth est fort craintive, et que en parlant à ladiete Roine elle trembloit. Toutesfois, Sire, nous avons autrement interprété sa responce et tremblement, ne sonnent et persister¹ que nous sembloit estre plus seur non se arrester et fier, que autrement, pour les avis que de temps à autre en avons, et mesmes veons, que les estrangiers hérétiques et prédicans, que l'on devoit fere retirer, s'assurent, et n'est question de partement, sinon de demeure. Et dient auelens d'iceux que les papistes ont leur temps, mais qu'il ne durera guères: nommans ladiete Élisabeth qui y doige pourveoir. Et n'y a que douze ou quinze jours que le capitaine Mirtiz² ou ung de ses serviteurs donna deux coups de poignard à ung païsant en ung villaige ci près, pour ce que le païsant vouloit que l'on dit la messe ondit villaige; pour lequel fait ledit Mirtiz est prisonnier. Et est le premier à cui la Roine fit grâce, après son advènement à la couronne, qui avoit suivit le feu due de Northumberland avec quatre cens hommes contre ladiete Roine.

Et après ladiete audience, pendant que l'on faisoit jouer du lut ung petit enfant et chanter une demoiselle de la Court, ladiete Roine nous advertit que la nuit précédente l'évesque de Wincestre avoit eu en sa maison rent hommes pour sa garde, craignant ung tumulte qui s'est fait à Grunvitz³ entre les païsans sur la célébration de la messe, distant seulement quatre mil de ce lieu; et que l'on doubtoit fort que trouble ne se esliève pour ladiete reli-

¹ *Sic.* Des mots ont été probablement oubliés ou mal lus. La phrase nous semble devoir être interprétée dans ce sens qu'Élisabeth ne tremblait pas par suite de crainte, mais par indécision et manque de confiance dans l'état présent des affaires.

² Un des capitaines du due de Northumberland.

³ Greenwich.

gion; répétant ausi que l'on doubtoit ausi le jour dudit coronnement. pour ce qu'il fault qu'elle passe par la ville, pour aller à Westmunster.

Et outre ce que les hérétiques ont mauvaies intentions, les rebelles, que l'on comprend, pour deux raisons seront faciles à commouvoir: l'une pour le resentement et regret qu'ilz ont d'estre composez et de perdre leurs offices, l'autre pour avoir toujours esté contraires à ladiete Roine, et pour venger l'exécution et punition capitale dudit feu due de Northumberland. Et les ungs et les aultres pourront servir et seconder l'intention de ladiete Élisabeth. Ainsin l'establissement de la Roine est toujours douteux. Et n'y a rien de certain pardeçà; qui nous a meu dire à ladiete Roine qu'elle se fortifie le plus qu'elle pourra, puisque son règne et sa personne ne se peuvent autrement assenrer, retenir ou confermer; et surtout qu'elle se pourvoie d'ung bon et confident admiral, qui lui soit léal, afin que, si elle avoit affere de force extérieure et d'estrangiers, qu'elle s'en puisse aider, et mesmes qu'elle aie toujours trois ou quatre ports de mer à son commandement. Et lui avons sommairement touché que la dilacion de faire justice des prisonniers lui pouroit nuire; que l'on parloit de plusieurs, tant de ses conseillers, ses dames que aultres, qu'ilz prennent argent des prisonniers pour les réconcilier envers elle et incliner à élémence. Et retourmans aux devises, que eusmes le jour précédent de ladiete audience, nous feismes tumber le propos sur Cortenai et sur l'affection que ledit de Wincestre avoit que le mariage de ladiete Roine et de lui se fait; et qu'avions diseouru et présumé que ledit de Wincestre soit esté d'opinion que le Parlement se tint avant le coronnement pour brider la Roine qu'elle ne se peult marier à estrangier; qu'il lui emportoit grandement de s'allier à personaige qui ait crédit, auctorité et pouvoir en la saison qui règne; que Vostre Majesté lui a fait faire ouverture de mariage pour bons respectz, et jugeant que, pour maintenir son règne, il soit nécessaire qu'elle prenne alliance; et qu'il nous sembloit Vostre Majesté ne se résouldroit facilement du personaige, si elle n'entendoit son intencion et affection, qu'estoit la principale partie, et que surtout Vostre Majesté désiroit son contentement, et si le roiaulme et son conseil comporteroit party estrangier; car autrement Vostre Majesté ne voudroit estre cause, par conseil d'alliance estrangier, que ses affaires et roiaulme se troubla ou altéra; davantaige qu'elle désiroit de veoir et parler avec cellui qui seroit nomé avant que conelure le mariage, et qui fut de son eage, qui pouroit retenir Vostre Majesté et passer plus oultre en ce poinet, s'il n'en avoit esclaireissement; mais que ces poinetz estans vuidez et esclarez, nous confions Vostre Majesté lui donneroit son conseil qu'elle treuveroit plus que paternel pour avoir ses affaires et prospérité en autast de recommandacions comme les siens propres. A quoi elle respondit qu'il estoit vrai que ledit de Wincestre avoit partielière affection audit mariage pour Cortenai, et que les cinq conseillers dénommez en noz précédentes lettres lui avoient fait tenir propos du mariage en termes généraulx, sans lui nommer Cortenai, combien qu'elle sceut qu'ilz enclinoient sur ledit Cortenai; et que ledit Cortenai estoit fort aimé du peuple, et qu'il seroit bien agréable pour icellui; mais qu'elle n'a encores parlé audit Cortenai et a toujours dit qu'il estoit bien jeune; qu'il avoit esté nourri en prison, qu'il faloit sçavoir ses conditions et ce qu'il sçavoit faire; qu'elle pensoit bien que, au Parlement, l'on lui fairoit parler de mariage; mais qu'elle ne eroit que l'on la veulle fruster de sa liberté, ni que ses conseillers lui osassent pro-

poser telle peine, à peine de leurs vies; qu'elle aura autre conseiller en ce fait après Dieu, qu'est Vostre Majesté, qu'elle tient pour son bon père, et confiant entièrement qu'il ne lui conseillera chose, sinon bonne et prouffitabile; et que ce qu'elle désire est que le personnage, que Vostre Majesté lui nommera, soit catholique, honorable et de bonnes conditions; et que, pour autant que aucuns se esmerveilloient que Vostre Majesté ne lui faisoit fere ouverture de mariage, elle avoit pensé et seroit propre que Vostre Majesté escripvist lettres générales à son conseil sur le faict dudit mariage. Sur quoi répliquames qu'il sembleroit miculx convenir que l'on dilaiä jusques après le Parlement, pour non donner occasion audit conseil de dresser partie contraire par la voie dudit Parlement; et que cependant l'on esclarcist les doubtes susdictes, et néantmoins qu'en advertirons Vostre Majesté, pour, selon qu'elle nous en respondroit, lui fere seavoir.

A ladiete audience dernière, ladiete Roine nous dit qu'elle désire mander pour ledit Parlement l'évesque de Norwitz et encores en son lieu devers Vostre Majesté mettre Maçon, et qu'elle prie Vostre Majesté qu'elle ne prenne de mal part este révoation, pour ce que ledit évesque servira grandement audit Parlement, lequel elle renvoira incontinent que sera achevé et fini; à quoi avons respondu que Vostre Majesté ne le prendra sinon de bonne part et que lui en escriptions.

Ladiete Roine nous a ausi dit qu'elle n'a encores pourveu de l'office d'admiral, et qu'elle n'a intention d'y laisser celui qui y a esté du temps du feu Roi Édouard, et qu'elle a pensé que le débits de Calaix, frère du due de Nortfoeq¹, sera à propos pour ladiete charge, et qui avoit donné ben tesmoingnaige de sa fidélité à la garde de Calaix. Et nous a l'on dit que le Roy de France lui avoit fait offrir cent mil escuz, pour lui rendre la ville.

Nous tenons que la flotte d'Espagne soit arrivée en Hollande, pour ce qu'il y a sept jours qu'elle fit voile du port de Plencoup², et que le vent a esté assez bon.

Nous avons entendu que au rencontre où le due d'Arfort fut prins, le prince de Ferrare, et le grand prieur, frère du S^r de Guise, furent prins et reseoup depuis à la retraicte. Et ainsi le nous a certifié Chalinger³, qui estoit pour lors à Amiens.

Atant, Sire, prions le Créateur qui doint à Vostre Majesté victoire de ses ennemis et accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 25 septembre 1555.

DE MONTMORENCY, MARNIX, SIMON RENARD, JEHAN SCHEYFFE.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.*
— 1^{re} partie, fol. 259.)

¹ William Howart d'Edingham, gouverneur de Calais.

² Plymouth.

³ Sir Thomas Chaloner ?

XXVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

25 septembre 1555.

Renseignements nouveaux sur le mariage de la Reine. Celle-ci y travaille de toutes ses forces.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, pp. 10, 164.)

XXIX

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

28 septembre 1555.

Il a de la peine à croire aux négociations du mariage entre la reine d'Angleterre et le prince d'Espagne.

(*Ibid.*, t. II, p. 191.)

XXX

Le même au même.

2 octobre 1555.

Il lui ordonne d'inspirer l'éloignement pour l'alliance de l'Empereur aux seigneurs anglais, qu'il reconnaît comme dévoués à leur patrie.

(*Ibid.*, t. II, p. 204.)

XXXI

Simon Renard, ambassadeur en Angleterre, à l'Empereur.

5 octobre 1555.

Il a reçu l'ordre de communiquer à Paget le projet de mariage entre le prince Philippe et la reine Marie. Compte rendu de l'entretien secret avec ledit Paget.

(GRIFFET, *l. c.*, p. 69. — Analyse.)

XXXII

« Négociation faite par le seigneur de Noailles, ambassadeur pour le Roi en Angleterre, depuis le 6 de ce mois de septembre (1555), qu'il a esté adverty que ceste Royne a voulu escouter la pratique des ministres de l'Empereur, pour la marier avec le prince d'Espagne. »

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 174.)

XXXIII

« Discours d'un seigneur anglais publié à Londres, au sujet des propositions de mariage entre la reine d'Angleterre et le prince d'Espagne, fils de l'Empereur. »

(*Ibid.*, t. II, p. 182.)

XXXIV*L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.*

Bruxelles, 8 octobre 1555.

Il apprend, par les ambassadeurs qu'il a envoyés en Angleterre pour assister au couronnement de la Reine, les idées de celle-ci concernant son mariage.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 116.)

XXXV*De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.*

8 octobre 1555.

La reine d'Angleterre passe un temps considérable enfermée avec Courtenay et la mère de celui-ci. Ce qui fait supposer qu'elle doit épouser ce seigneur.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 217.)

XXXVI*L'Empereur à Marie, Reine d'Angleterre.*

Bruxelles, 10 octobre 1555.

Elle devrait se marier pour avoir de la postérité.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 125.)

XXXVII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 10 octobre 1555.

Renard doit s'informer auprès de Paget de ce qu'il pense des propositions à faire à la Reine pour son mariage. Puis il pourra entrer en négociations sur ce point avec elle.

(*Ibid.*, p. 122.)

XXXVIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à la Reine Marie.*

Londres, 11 octobre 1555.

La Reine devrait se marier. Il n'y aurait pas d'inconvénients si elle choisissait un prince étranger.

(*Ibid.*, p. 128.)

XXXIX

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, le 12 octobre 1555.

Sire, à l'audience que la Reine d'Angleterre me donna, le 7 de ce mois, pour les négoes particulières dont avons escript à Vostre Majesté du 10^e, je fis entendre à ladicte Reine comme j'avois lettres escriptes de la main de Vostre Majesté adressantes à elle, erédenciales

sur moi, pour lui déclairer ce qu'elle avoit désiré de l'ouverture de mariaige, mentionnée par aultres noz précédentes lettres; et que, quant il lui plairoit, je me treuverois devers elle, pour lui déclairer ladiete erédence et contenue ès lettres de Vostre Majesté du 20^e du mois passé. Ce que je n'avois seu fere plus tost, tant pour les empeschemens du coronnement et cérémonies, que pour n'avoir peu avoir accès de parler à elle, joint que Vostre Majesté désiroit que le tout demeura secret, sans communication ou participation d'aultres. Laquelle m'assigna, à mardi dernier, heure d'environ cinq à six du soir, pour l'aller treuver au palais de Westmunstre, et y entrer par la galerie, qu'est sur la rivière de la Tamise; se joignant de si près contre moi, que j'ai eu moïen lui délivrer les lettres de Vostre Majesté, sans estre appereu de ceulx et celles qui estoient en la chambre. Et audit jour de mardi elle envoya son chambrier, qui me conduict devers elle, et lui lut lesdites lettres de erédence, qu'elle n'avoit peu entièrement fere; puis lui déclaira la substance des lettres particulières de Vostre Majesté, reprenant sommairement nostre envoie pardeça, partie de nostre négociation, le soing que Vostre Majesté a eu, et a de ses affaires, le contentement qu'elle eu de son advènement à la coronne, du bon progrès d'icellui, du prospère establissement de son règne, du bon et fervant zèle qu'elle a à la religion, de l'encheminement du Parlement, le désir qu'elle a lui confirmer, par les effectz, la singulière et paternelle affection qu'elle lui porte, l'occasion qui la meut lui faire ouverture de mariaige pour le bien publicque, pour la postérité et pour continuer la succession de la coronne en la vraie et directe ligne; et conséquemment pour estre soulagée et relevée des peines et travaiz qui deppendent plustost de la profession des hommes que des dames; respectant sa seurté, repos, satisfaction, autorisation et le bien publicque et tranquillité du roiaulme; que la prudence et magnanimité que Vostre Majesté avoit retrouvées en ses actions lui avoit redoublé la bonne opinion, que a toujours conceu et espérée d'elle; que, comme ladiete Roine nous a fait déclaration qu'elle ne se marieroit, sans le seu et advis de Vostre Majesté; et qu'elle [ne] conçoit grande fantasie à personne du roiaulme pour l'alliance; Vostre Majesté, après avoir longuement pesé ce que lui sembloit convenir, et veu comme ses affaires se dispoient, qu'il est nécessaire qu'elle entende à mariaige pour les considérations susdites, pour lui tesmoingner l'estime que fait de sa personne, elle m'avoit commandé lui dire, que si l'age et disposition le pouvoit porter, elle ne souhaitroit aultre partie; mais considérant qu'elle feroit peu pour ladiete Roine de lui offrir sa personne, pour estre chose que lesdits ages et disposition ne consente, elle n'avoit seu penser en personne, que lui soit plus ehier, ni plus à propos, sinon monseigneur nostre prince, son fils, d'age médiocre, de conditions et qualités principales, partie honorable et catholique, qu'elle m'avoit commandé lui proposer, si avant toutesfois qui lui fut agréable et que l'alliance fut conduisable, sinon que lui pleut me déclairer plainement son vouloir et volonté et inclination, à laquelle Vostre Majesté s'accommoderoit toujours, pour ne tenir en ce particulier respect, et pour lui avoir semblé ne pouvoir offrir partie plus correspondant, et dont elle et le roiaulme deust espérer plus d'utilité ou seurté; et, sans sçavoir son affection, Vostre Majesté ne voudroit entrer en communication de ce fait avec personne du monde, pour ce que ne conviendroit, et pour ce qu'elle désiroit sa satisfaction plus que nulle chose.

A quoi elle respondit qu'elle meritoit humblement Vostre Majesté de la bonne souvenance et de l'honneur qu'elle lui fait de lui offrir tel et si grande partie qu'elle ne mérite; qu'il est vrai qu'elle nous a réitéremment dit qu'elle ne se marieroit, sans l'advis et secu de Vostre Majesté; et que, comme je la requerois de parler franchement et plainement, elle ne sevoit comme le peuple d'Angleterre s'en contenteroit, pour estre tel et de tel naturel comme Vostre Majesté congnoist; comme ceulx de son conseil le prendront : s'ilz y consentiroit ou non; qu'ilz y pouront meetre difficulté, pour ce que Son Altéze tient et tiendra, après le décès de Vostre Majesté, plusieurs roiaulmes et provinces, que ne voudra abandonner pour venir demeurer en Angleterre; c'est qu'est plus que requis, pour le contentement du roiaulme; me interroquant qui sera Empercur après la mort de Vostre Majesté; que le partie ne pouroit estre plus catholique et honorable; que quant aux conditions de Son Altéze, elles lui estoient incongneut, et avoit entendu de plusieurs que Son Altéze n'estoit si saige que Vostre Majesté, qu'il estoit bien jeusne, et n'avoit que vingt-six ans; que s'il souloit estre voluptueu, ce n'est ce qu'elle désire pour estre de tel caige; que Vostre Majesté seet, et qu'elle n'a jamais eu affection ou pensé d'amour; qu'elle aimera et obéira parfaitement celui à cui elle soit dédiée, suivant le commandement divin, et ne fera rien sans son vouloir; que si vouloit attemper au gouvernement du roiaulme, elle ne le pouroit comporter, moins entremectre ès offices et charges d'icellui estrangiers, comme aussi le roiaulme ne le comporteroit; qu'il estoit difficile, et quasi impossible se résoudre si promptement, et sans la participation d'aucuns de son conseil; que la chose estoit de grand poid, et pour toute sa vie; qui ne seroit séant qu'elle entra en conférence de mariage avec sondit conseil, sans quelque occasion; qu'elle a toujours rebouté ceulx qui lui en ont parlé; de sorte qu'ilz ne lui en osent plus faire mention; qu'elle entend que le Parlement lui en veult fere parler; qu'elle est ausi libre qu'elle estoit le premier jour de sa naissance, et n'a encores prins fantasie à personne; que si Vostre Majesté escripvoit lettres en termes généraulx à elle, et à cinq ou six de son conseil qu'elle m'a nommés, qui sont ceulx que Paget m'a donné par escript, sans nommer personne, ni passer oultre en particularité du partie, ce seroit un chemin qui lui sembleroit estre plus à propos, et expédient; que lors elle auroit occasion de leur en parler, d'assentir leurs vouloirs, entendre les difficultez, sur qui ilz inclineroient, ce que le peuple pouroit comporter, mesurer et compasser leurs affections à la raison, et dont elle feroit part à Vostre Majesté; que, en ce faisant, la persuasion ne pouroit estre sinon bien priuse, et interprétée; et que quant le conseil auroit prins résolution sur quelque partie qui ne pleust à Vostre Majesté, entendant son intention, elle y obviéroit par tous les millieus moiens qu'elle pourra; et qu'elle confie tant de la bonté que intégrité de Vostre Majesté; qu'elle pesera que ceci ne se peut conduire ni achever par elle seule, sinon que ses affaires deussent tumber en altération, et sa personne en doute; me conjurant lui dire qu'en estoit des conditions de Son Altéze; et qu'elle avoit entendu que le Roi de Bohème, estant en Espagne, avoit aequit ung grand renom par l'administration des affaires du roiaulme d'Espagne en absence de Son Altéze; et que, par le contraire, Son Altéze n'estoit estimés à comparaison de Maximilien¹. Sur ce, dis

¹ Maximilien, fils aîné de Ferdinand, roi des Romains.

à ladicte Roïne que je ne vois comme Vostre Majesté trouveroit bon d'escripre à elle et son conseil lettres sur ce point de mariage, attendu que son inclination et affection passoit tout ce que le conseil pouvoit conseiller et proposer; que c'estoit le principal que Vostre Majesté désiroit d'entendre; aultrement je doubtois si elle s'en voudroit empescher jusques à ce que sa volonté lui fut congneue; que, quant aux objetz qu'elle faisoit, il y gisoit facile responee: premièrement, quant au peuple, je ne vois que le peuple d'Angleterre deust trouver mauvais une si grande alliance, si prouffitabile au roïaume, et l'on ne pouroit espérer sinon paix, repos et tranquillité d'icellui, richesse du peuple et liberté du païs; moins sembloit il que le conseil le deust mal prendre, s'il désiroit la grandeur, satisfaction, accroissance du roïaume, et seurté de sa personne, ne qu'il deust répugner ou contrarier à son inclination; que quant l'on entendroit son affection, l'on penseroit et pourjeeteroit les môiens pour les induire à cela, encores que d'elle mesme elle le pouroit mieulx faire que aultre; que quant à la pluralité de roïaulmes que Son Altèze tiendra, il sembloit que l'on deust plus tost désirer ung roi, qu'ung simple seigneur, pour le bien de ses affaires et du roïaume; et que, si ladicte alliance se faisoit, il n'auroit rien de si cher que de demeurer avec elle; et avec ce, ses roïaulmes et païs estoient si voisins, que estant en iceulx, l'on ne le pouvoit dire absent, si non présent; qu'il avoit l'infante d'Espagne, son filz, pour demeurer en Espagne, et administrer les choses d'Italie et de Naples; que l'alliance seroit autorizée, tant pour teur le lieu et degré tel qu'elle congnoit, que pour estre prince puissant, et dont le roïaume recevroit secours et aide, et les vassaulx advancement provenant du sien propre, non du roïaume d'Angleterre; que quant à la succession de l'Empire, il estoit électif et passoit par la voie ordinaire, et prescrite par les privilèges et monumens de l'Empire; que quant à ses conditions, je ne doubtois qu'elle fut abreuvée de personnaiges trop suspectz, et trop inclinez à mal parler et mesdire, qui par passions parloient plus que par vérité; que ses conditions estoient telles, si louables, si vertueuses, si prudentes et modestes, que c'estoit plustost chose admirable que humaine; qu'elle pouroit presumer que je lui en respond comme son subject et serviteur; mais que l'on en parloit véritablement; que j'entendois assés les François et autres de la suite du due de Northumberland ne trouveroient bonne ceste alliance pour leurs intérêts particuliers, non pour le bien de ladicte Roïne; mais que Vostre Majesté avoit pesé et examiné ce que plus convenoit à la grandeur de ladicte Roïne, et bon succès des affaires du roïaume, il n'avoit seeu penser à personnaige plus convenable qu'elle; et son conseil devoit peser qu'elle a quatre ennemis certains et decouverts: les hérétiques et schismatiques, les rebelles et la dame Élisabeth, qui ne cessent et ne cesseront l'inquiéter et la troubler, et, si la conjuncture l'addonne, attemper contre elle et le roïaume; que non seulement Sa Majesté a consulté le présent, ains l'advenir; que quant à son eaige, il estoit médiocre, et de vingt sept ans; que sembloit estre difficile de trouver ung prince de l'eaige qu'elle désiroit; que de les prendre de cinquante ans, s'estoit trop hault eaige pour la postérité; que les eaiges sont déclinéz; que les hommes sont viez à cinquante ans ou septante; que peu s'en voient qui passent les soixante; qu'elle devoit respecter¹ que les enfans des princes délaïsez

¹ *Respecter, considérer.*

pupilles eurent grande fortune et hazardz, comme il est advenu du feu Roi Édouard de fresche mémoire; que jà Son Altèze a esté marié, et avoit ung filz eaigé de huit ans; qu'il estoit prince si retenu et rassi, que son eaige n'estoit plus jeusne; et que aujourd'hui l'homme approuchant trente ans est estimé comme ceulx qui, par le passé, avoient quarante ans; que Vostre Majesté ne proposoit ladicte alliance pour devoir penser que Son Altèze deust estre aultre envers elle, sinon comme d'ung bon prince et de vertu doit estre envers une dame de sa qualité; que quand à la doute qu'elle faisoit qu'il ne vouldist attemper au roïaulme, elle ne devoit avoir ceste craincte, pour ce que l'on seet assez ce que lui pouroit estre attribué par ladicte alliance, que se pouroit déclarer et régler par le traité; que sur ce se pouroit fere et assurer par seremens inviolables; que la fidélité et sincérité de Vostre Majesté lui doit estre congneue, et moins vouldroit Vostre Majesté penser, ou consentir que estrangiers deussent estre appelez ou entrevenuz aux offices, charges et bénéfices du roïaulme; que, grâce à Dieu, Son Altèze avoit moïen avancer et récompenser ailleurs ses ministres et serviteurs; que quand à ce qu'elle disoit ne se pouvoir ou vouloir si promptement résoudre en ceci, sans la participation d'aucuns de son conseil, et que Vostre Majesté deust escrire lettres générales comme dessus, je l'en advertirois et du tout ce qu'elle m'avoit respondu; la priant croire que Vostre Majesté procédoit en ceci sincèrement, respectant le bien de ses affaires et non aucune particularité, et en cas que ce puist conduire, et non aultrement. En quoi ladicte Roïne répéta qu'elle confioit tant de l'humanité et bonne affection que Vostre Majesté lui porte, qu'elle ne jugeoit que fut possible, ou seur, elle se peut ou deust d'elle mesme résoudre, sans la participation de son conseil; non qu'elle veulle fere mention du personnage, ni que Vostre Majesté lui ait fait parler si avant, sinon seulement pour assentir d'eulx de quelle opinion ilz seront. Ce qu'elle ne sçauroit fere, si Vostre Majesté ne lui en donne l'ocasion par lesdictes lettres générales; répétant qu'elle ne se mariaera jamais que Vostre Majesté ne sçaiche son intention avant son confesseur, et que, après Dieu, il n'y a personne à cui elle désire tant que à Vostre Majesté; et que je l'advertisse que le plus tost que lesdictes lettres se pourront escrire et envoyer, ce sera le mieulx, que seront bien prises; qu'elle seet les pratiques que les François peuvent tenir, et ce qu'ilz dient; à quoi elle n'adjouste foi, et seet bien que leurs pratiques et trames se entendent jusques à se vouloir emparer du roïaulme si pouvoient; et que ne praetiqueront rien avec Cortenai, ni Élisabeth, qu'elle n'en soit advertie, selon que la mère dudit Cortenai lui a promis; que quant à ladicte Élisabeth, s'est une bastarde, partie de celle que j'ai peu congnoistre par la bonne fame qu'elle a acquise, et dont elle a esté puiné; que puis trois jours ença elle a parlé à Cortenai plus qu'elle n'avoit jamais faict auparavant; et que ledit Cortenai l'a advertie comme ung gentilhomme de ce roïaulme, qu'elle m'a nommé, lui avoit tenu propos que le failloit marier avec ladicte Élisabeth; lui disant que ne s'attendit de parvenir à l'alliance de ladicte Roïne; que prenant ladicte Élisabeth, il auroit ou ses enfans le roïaulme en espoir de succession; que ladicte Roïne estoit vielle et eaigée; que ledit Cortenai lui avoit respondu n'avoir jamais pensé à telle et si haulte alliance, comme indigne, ni à celle de ladicte Élisabeth; qu'il supplioit très humblement ladicte Roïne qu'elle deust considérer que se reconnoissoit toujours estre en servitude, et ne vouloit jamais prétendre liberté, sinon celle que de sa grâce elle lui

eslargiroit, moins estre ingrat du bien et honneur qu'il a receu d'elle, et ne vouloit en riens désobéir ladicte Roine, sinon faire ce que lui commendroit; que quant elle le voudroit marier, que ce fut plustost à une simple demoiselle que à ladicte Élisabeth, pour estre hérétique, trop superbe, et de race trop suspecte quant à la mère; que quant aux François ilz lui avoient fait tenir plusieurs propos généraux, non particuliers. Auquel ladicte Roine avoit respondu, que quand elle seroit mariée, si tant estoit qu'elle se résolut en mariage, elle adviseroit de lui donner partie catholique et honneste, et proeurerait son advancement, selon qu'il se conduiroit; réitérant pour la tierce fois que je deusse escrire à Vostre Majesté pour lesdites lettres et les diligenter. Entrant en propos que le Parlement prenoit bon commencement et espérait que la fin en seroit bonne, qu'elle avoit contremandé le cardinal Polo pour non venir à Liège, jusques à ce l'on voie comme ledit Parlement s'enchemineroit; que, grâces à Dieu, ceulx que l'on pensoit deussent estre plus contraires, estoient jà à demi esbranlez et convertiz; me méritant la peine que j'avois prins d'aller devers elle à heure si tardive. Sur quoi je lui dis que j'entendois les pratiques des François passer plus oultre et d'ailleurs de son roiaulme, et que je ne pensois qu'elle les deust croire; et que je despescherois incontinent un corrier à Vostre Majesté. Qu'est tout ce que j'ai négocié sur ce point, que j'ai exprimé au plus près des termes dont elle a usé. A ce Vostre Majesté entende les difficultez et pèse que, sans gagner les conseillers, la chose ne se conduise si aisément, et que les lettres qu'elle désire, est pour entrer en communication dudit mariaige.

L'on a eslevé un bruit, en ceste ville, que Son Altèze devoit de brief passer en ce roiaulme pour ledit mariaige, et don Innigo de Mendoza¹ devoit venir pardeçà de la part de Son Altèze pour préparer son vœage et visiter ladicte Roine. Ausi a l'on publié que Vostre Majesté estoit malade. Et ne cesse l'ambassadeur de France d'aller de maison en maison des conseillers et principaulx du païs, ou envoyer son secrétaire pour dissuader ladicte alliance.

Atant, Sire, je prie le Créateur qu'il doint à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 12 octobre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulée : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. 1^{re} partie, fol. 276 v^o.*)

¹ Inigo Lopez de Hurtado de Mendoza, duc de l'Infantado, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, né vers 1494, mort le 17 septembre 1566.

XL

Le docteur Wolton, ambassadeur anglais en France, à sa souveraine.

Ferté-Milon, le 14 octobre 1555.

Madame, il plaira à Vostre Majesté entendre que, le 27 de septembre, j'ai receu voz lettres du 25^e dudit mois, et pourtant que le Roi de France estoit encores coy à S^t-Germain, supposant de tenir la feste et solemnité du jour S^t-Michel, ce que n'estoit semblable de son prochain retour. Et lendemain du jour qu'avoie receu lettres de Vostre Majesté, estant à S^t-Germain avec le cardinal de Thournon¹ pour parler avec lui, fus appointé d'estre vers lui le jour suivant de S^t Michel, audit lieu de S^t Germain, estant invité au disner avecque ledit S^t cardinal, avec lequel lui donnis d'entendre à lui mesme le contenu et effect de mon instruction, suivant et accordant au contenu des lettres de Vostre Majesté; adjoustant ad ee, que j'avois adverti Vostre Haulteur de la communication qu'avoit esté auparavant entre lui et moi, et aussi comme avoit esté fait, entre le Roi et sir Anthoine Scleuger², à l'occasion des parolles dudit cardinal, que lui mesme me dit la dernière fois qu'avois esté avec lui, Vostre Majesté me aiant présentement déclaré vostre volonté; ce que je lui ai entièrement dis, ce que aurois fais au Roi, si je me fusse trouvé plus près de lui. C'est pourquoi lui ai requis advertir le tout au Roi de toute ma relation que lui ai faicte, au plus tost que lui seroit possible, à la première opportunité, afin que je puisse avoir responce pour signifier le tout à Vostre Majesté. Le cardinal s'en démonstroit merveilleusement joieux en soi mesme de ce, et dit que sur sa profession il estoit un homme de paix et non homme de guerre, en souhaitant à ses deux princes une bonne et pure volonté de paix entre eux deux. Et de tout ce qu'il m'a dit auparavant, me l'a derechef redit que il n'y a personne qui puisse mieus moienner une paix que Vostre Majesté, en aiant Vostre Majesté en grande recommandation de ce qu'il vous plaist aussi déclairer vostre bonne et sincère intencion, que de prendre en voz mains un ouvrage de si grande importance, que consiste le repos et tranquillité de toute la Chrestienté. Et dit qu'il ne deffauldroit d'advertir le Roi, son maistre, en toute diligence. Et entre aultre communication de ceste matière, il me dit, entre aultre pourpos, que les princes en telz affaires sont fort respectifs, qui doit parler le premier; et que présentement il n'estoit de besoing d'user de telle seremonie, puisqu'il plaisoit à la Roine, ma maistresse, en parler la première.

Et, comme Sa Majesté peult sçavoir, se sont deux grands princes et à la bride : il y aura de

¹ François de Tournou, cardinal d'Ostie, né en 1489, mort le 22 avril 1562. Il était ministre d'Etat, garde des sceaux, chancelier de l'ordre de S^t-Michel, etc.

² Sir Antoine Scleuger, envoyé par Marie à la cour de France. (*V. State papers, foreign, reign of Mary*, pp. 4, 5 et 6.

grands pourpas peu vallables; néanmoins une telle affaire ne fault qu'elle soit rejeztée, ni délaissée pour leur hault parler. Car ores que avec le temps l'on pourroit les amener et faire approcher de quelque paix, certainement il sera bien mal possible de les accorder, à cause qu'ilz ont des si grandes querelles à reconnoistre entre eux deux, que semble estre chose par aventure mal aisée de les accorder ensemble; nonobstant c'est grande vertu et honneur à la Roine, de ce qu'il plaist à Sa Majesté de soi accomoder et entremectre de nous unir en paix.

Je dis au cardinal que quant les princes sont en guerre, que, si veullent, ils peuvent reposer sur quelque bonne raison. Sur quoi il me respondit : Vous avez bon tiltre de raison; et s'ils ne se veillent condescendre à la raison, il ne fault avoir regard pour nulle paix. Car qui seroit juge entre eux deux? Mais si telz princes se veillent accorder, il fault qu'ilz prennent la paix qu'ils peuvent avoir et non comme ilz demandent. Car cela n'est possible. Et je vous promés que je souhaite une bonne paix; vous assurant que si mon conseil peult avoir lieu, je tiendrai la main de mon costel de non refuser chose que nous soit honorable. Et ceci a esté l'effect de toute nostre communication à ceste fois sur ceste matière.

Le cardinal me dit que Mgr le Daulphin, avec la Roine d'Escosse, devoit partir dès ce jour vers Ville Coustré¹. Et pareillement la Roine iroit là pour encontre le Roy. Si j'eusse seu aultant, je me fusse déporté de non vous troubler en ceste matière, puisque nous approchons si près du Roy. J'ai escript au cardinal pour sçavoir ce que les ambassadeurs doivent faire. De quoi je n'ai encore nulle responce. Certainement je crois qu'ilz suivront et logeront là entour, comme sont accoustumé de faire. Et ausitôt que j'en sairai adverti, ne deffauldrai vous en advertir. Et deux ou trois jours après fut envoyé un poste vers moi et autres ambassadeurs aiant lettres : en vous advertissant que le Roy vouloit estre à Ville Coustré environ le 7^e ou 8^e de ce mois, et que c'estoit le plesir du Roy que les ambassadeurs fussent logez à la Ferté Millon², environ deux lieues de la Cour; et ainsi le 7^e, pour pouvoir entendre en ceste matière, en telle sorte que je pensisse contendre à quelque bonne fin de toute la Chrestienté, m'en voudroie volentier advanher; certainement, mons^r l'ambassadeur je ne sçai ouvrir aultre chemin au Roi pour parler en termes aultres que je n'ai prédit ou parlé, assavoir que, quant il me sera démontré quelque raisonnable condition que me sera offerte, jamais ne les voudrai refuser; dès que ces guerres furent commencées, aiant prins plusieurs places sur nostre ennemi, encores n'est ce rien au respect de ce qu'il tient de nous injustement. Et comme Dieu nous a aidé et assisté en nostre droit, m'est cause de espérer avecque le temps de recouvrer de plus en plus.

Me semblant assés que les parolles du Roy sont assés conformables aux communications du cardinal de Lorraine³, refusant assés de non rompter⁴ le moien pour lequel Vostre Majesté pouriés avoir accès d'entrer en l'affaire de ceste bonne matière, aultres que celles que j'ai

¹ Villers-Cotterêts, département de l'Aisne.

² La Ferté-Milon, *ibid.*

³ Charles de Guise, cardinal dit de Lorraine, archevêque et duc de Rheims, membre très-influent du conseil royal, né le 17 fevrier 1524, mort à Avignon le 26 décembre 1574. Il fut chargé de négocier la paix.

⁴ *Rompter*, rompre, arrêter.

ci devant advertir Vostre Majesté; lesquelles semblent estre fort inraisonnables. Voiant que lui requiert avoir raisonnables offres estre à lui faictes, je lui dis que Vostre Majesté entendoit de sçavoir comme vous pouriés entendre d'entamer ceste matière pour parvenir au contentement de ce que lui peult penser avecque quelque bon espoir de quelque bon succès. A quoi je l'ai assuré que Vostre Majesté seroit fort content travailler en ceste affaire au mieux que pouriés. A quoi n'ai sceu sçavoir moïen comment Vostre Majesté pourroit procéder plus outtre. Et ne voiant moïen de quelque assurance de bon succès, néantmoins n'ai vossu defaillir en advertir Vostre Majesté de sa responce.

Et semble que le bon succès qu'il peult avoir eu à Scne¹, en Piédmont et Corsica, et la repousse, comme ils l'appellent, d'avoir constraint son ennemi reculer, n'ayant osé combattre avecque lui, semble que cela l'a encouragé, ou par aventure se veullent encore prévaloir de quelque appointment. Dempuis le Pape et ses légatz ont donné outtre ceste matière avecque bon visage; sur quoi il se montre plus assuré.

Le 10^e de ce présent le légat allist en Court pour prendre congé. Et cependant qu'il fut là, il reçut une lettre de son compaignon le légat Dandino, laquelle il déchiffrifit. Par laquelle lettre Dandino certifioit à lui qu'il avoit prins congé de l'Empereur, le jeudi précédent, et qu'il vouloit tourner droit à sa maison. Il escrivoit pareillement que l'Empereur avoit désarmé son camp, et qu'il n'y avoit nulle force pour pouvoir faire quelque chose de ce costé là que fut d'importance. Par lesquelles nouvelles ledit légat allist vers le Roi prendre semblablement son congé. Dont le lendemain partist vers Paris, soi retournant à journées vers sa maison, n'ayant rien fait nul de deux.

Le cardinal de Lorraine devisant avecque moi, après avoir disné avec lui, entre aultres chose, me demandi si Vostre Majesté estees en chemin de quelque mariage. A quoi respondis que de rien n'avoie ouy parler; disant ledit cardinal qu'il estoit expédient, pour l'amour du roïaulme, que Vostre Majesté fut tost mariée; quant à ce lui respondis que: Vostre Majesté esties assés prudente, sage et vertueuse pour sçavoir ce qu'il convient pour le bénéfice et bon prouffit de vostre roïaulme, certainement nous sommes advertis que Sa Majesté se doit marier avec le prince d'Espagne. Et comment je pensoie que le prince d'Espagne fut marié avec l'infante de Portugal, seur du Roi, le cardinal me dist que ce estoit rompu; et comme sommes adverti de Rome, l'Empereur en fait ses excuses, prétendant de faire venir le prince au Païs d'Embas, et passant par Angleterre, il se marira avecque vostre maistrresse, je pensois que le mariage du prince fut conclud et accordé avec l'infante, car il a esté ainsi publié par le seu de l'Empereur en Italie; et je vous assure que de mon costé je n'en ai rien ouy parler. Et maintenant à la première vue, il me semble que Espagne se contenteroit mal sans la présence de leur prince, et nous en Angleterre ne sçaurions estre sans la présence de nostre maistrresse, mesmement en ceste saison que la Roine est si requise et bien volue de tous les Estatz du roïaulme. Le cardinal dit que l'Empereur a offert à Vostre Majesté ung grand et excellent douaire, que seroit donné sur les Païs d'Embas, sur tous les gouvernemens et Estatz dudit Païs durant la vie de Vostre Majesté, en eas qu'il vous pleut condescendre.

¹ Sienne.

Estant arrivé à la Ferté, je fus troublé d'une fièvre, laquelle m'a retardé de non avoir eu sitost audience d'ung jour ou deux, comme j'eusse fait sans ceste maladie.

Le 12^e de ce mois, je fus en Court dîner avec le cardinal de Loraine, qui, en l'absence du connestable, se mesle de toutes les affaires d'Estat. Et après dîner communica avec moi comment le cardinal de Thournon avoit déclaré au Roi toutes les matières qu'avois convenu avecque lui sur une paix entre les princes chrestiens, et pourtant « les communications, » lesquelles il avoit eu avecque moi, me semble qu'ilz procèdent de son propre mouvement. » Et à vous dire vrai, il me semble que c'est un bien rude compte à amener à fin. Nostre » St Père le Pape, avecque ses légatz, ont prins des grandes peines pour nous accorder à » quelque paix, espérant que avec le temps les choses se méneroient en quelque assurance. » Mais l'Empereur n'y veult incliner l'oreille, disant qu'il a receu trop d'oultrage, et à grand » tort. En oultre l'Empereur demande ravoïr tout ce que le Roi lui a prins, et le Roi entend » de retenir ce qu'il a prins. Et si demande il encore davantaige d'estre à lui restitué. Pour- » quoi je vous puis assurer qu'il sera mal possible de les accorder. Car la matière n'est » point mince, ni les personnes point inclinées. » Et après plusieurs pourpos, il se levist disant : il me fault aller vers le Roi, et quand il sera temps, je vous manderai; délaissant près de moi mons^r de Gyé¹ pour me entretenir. Cependant et peu de temps après, je fus appellé vers le Roi, où, après certain pourpos, lui déclaroïis l'effet de mon instruction. La responce du Roi fut et disoit que : le cardinal de Thournon lui en avoit parlé les mesmes parolles par manière d'advertissement; « néantmoins il n'a jamais eu charge de moi ni » aucun commendement de ce fere, et comme vous pavez sçavoir, je suis esté tout le temps » aux champs regardant à chacune heure de combattre mon ennemi, duquel n'estoie guères » espouventé de lui; pourquoi je vous assure que jamais n'ai esmeu nulles telles semblables parolles. Néantmoins je suis la mesme personne que me trovastes à la première fois que » vins pardeça à Compiègne quant je parlis avec mon^r S^r Léger². Et certainement si lors je » eusse vousu et que le plesir de Dieu fut esté, me fusse mieux valu. Et à ceste heure je l'ai » cherehé en ung pais, lui offrant qu'il démonstret le pais qu'il me pouvoit faire. Et quant le » nonce vint vers moi en mon camp, estant lui malade, pour pacifier, me trouvant lors en » ma bonne fortune, je ne demandis non plus lors comme auparavant, comme eux pou- » roient tesmoigner. Et comme j'estois lors, suis je encore maintenant, assavoir : si l'on me » offre quelque honorable party d'appointement, ne deffauldrai d'y entendre pour le repos » de toute la Chrestienté; remerciant de très bon cœur de sa bonne affection qu'elle a en » l'endroit de sa bonne intention. Et en cas qu'il y eust moïen de nous pouvoir pacifier, je » vous promés que je aimerois aultant le traïtement de son costé, comme de caeun costé » que ce soit en ce monde. Je vous promés que je vois bien que Dieu ne l'a point appellée » seulement pour faire bien à vostre roïaume, mais à toute la Chrestienté. » Madame, quant au cardinal de Thournon, des parolles qu'avons eu par ensemble de pourpos à aultres, vrai est que je crois que ce qu'il a dit doit avoir esté dit comme de soi mesme : nonobstant quel- que chose qu'il en soit, « si d'aventure il tumboit de lui quelque bon moïen, il me semble

¹ François de Rohan, S^r de Gié. | ² V. plus haut, p. 142.

- » que la chose ne deuvoit point estre refusable. Et encore que plus est, puisqu'il plaist à la
 » Roïne, ma maïtresse, y tenir la main et y travailler, le mieulx qu'elle pourra pour et afin
 » de trouver moïen d'une si bonne euvre, en cas qu'il pleust à Vostre Majesté estre content
 » d'ouvrir quelque chemin de princesse, je ne le sçaurois. Je tiens que les roïaulmes d'An-
 » gleterre et Irlande sont si grands, qu'il y peult avoir assés des ministres pour eux occuper
 » à l'entour du gouvernement de voz roïaulmes et aultres. Mais comme je vous dis n'en
 » aiant aultre advisement de ceste matière, je ne vous sçaurois faire aultre responce. »
 De la Ferté Millon, le 14 décembre 1555.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.*
 — 1^{re} partie, fol. 527.)

XLI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
 à son souverain.*

Londres, le 15 octobre 1555.

Sire, la Roïne d'Angleterre, aiant pensé de plus près ès propos et ouverture d'alliance que je lui tiens le 10^e du présent, elle m'envoia le lendemain ung sien aide de chambre avec ung petit billet, par lequel elle me prioit lui envoier ung mémorial par escript, de ce que lui avois dis le jour précédent, et qui puist servir pour respondre aux difficultez et objectz, que ceulx de son conseil lui pouroient mouvoir. Et comme il me semble qu'elle le demandoit à bonne fin, je lui envoia l'escript, copie duquel est jointe aux présentes, qu'elle a tant goustée, examinée et incorporée, que, le 14^e de ce mois, elle m'envoia le billet par escript, ausi joint aux présentes, pour me treuver devers elle. Ce que je feis à l'heure de six heures le soir. Laquelle me dit millord Paget avoir, le 15^e de ce mois, longuement communiqué avec elle sur le point de mariage; et qu'il lui en avoit parlé si avant, qu'il lui avoit conseillé, donné son advis que son mariage ne deuvoit estre simple, ains anetorisé, profitable au roïaulme et à ses suljectz et peser l'advenir; que se mariant à Cortenai ou princez porre, le roïaulme n'en sçauroit tirer assistance; se mariant à prince puissant et de qualité, l'asseurance et repos d'elle et du país en deppendoit; lui représentant l'alliance d'Escosse et practiques françoises tendre à mauvaïse fin. Que fut par alliance, par traité, ou autre providence, il estoit bon de obvier et prévenir lesdictes practiques; que comme Vostre Majesté porte telle affection et au

roïaulme qu'il tesmoigne, il lui sembleroit l'on deust, par renouvellement des traittez, entrer en plus estroite amitié et confédération; et, au lieu de cinq mil hommes de pied, que l'on doit de secours, traiter deffense générale, commune et réciproque pour les païs; et que si alliance se pouvoit choisir de ce costel là, ou avec Son Altèze, encores viendroit plus à propos; déclairant l'alliance de Cortenai ne convenir à sa grandeur, par termes couvertz; et que, comme elle entendit qu'il lui parloit de telle affection qu'elle la jugea sincère, elle lui répondit, que comme elle n'avoit eu affection à mariage, et que Dieu l'avoit rappelée à la couronne et avoit juré le bien et utilité d'icelle, ainsi se résolvoit elle de se marier, et prendre partie duisant et profitable à la république et tranquillité du roïaulme; et que, si son conseil à ce mesme respect, elle confioit que, si l'establissement de son règne a prins bon commencement, le succès d'icellui seroit encores meilleur, à la louange et service de Dieu; qu'elle confioit entièrement Vostre Majesté; pour son respect effectueroit en toutes occasion la bonne volonté qu'elle lui faict confermer tous les jours; que quant à l'alliance de ce costel là, Vostre Majesté n'estoit en disposition pour mariage, et Son Altèze estoit marié à l'infante de Portugal; que quand lui et les autres de son conseil tiendroient ce chemin, Dieu pourveroient au partie correspondant; et que, comme elle veoit jà aucuns de son conseil inclinés en l'alliance de Son Altèze, elle m'en avoit bien voulu advertir, et m'avoit mandé principalement pour ce, et pour sçavoir si Vostre Majesté, par ses lettres, m'avoit point fait mention du traitté et condicions souz lesquelles ladicte alliance se pouroit fere; si elles seroient adventageuses et profitables à la république et roïaulme, tant pour le présent que pour l'advenir; et, si ladicte alliance se faisoit, et qu'il pleust à Dieu lui donner ung filz ou une fille, quelle partaige ou portion lui demeureroit; si, par ladicte alliance, Vostre Majesté traicteroit confédération et mutuelle déffence du roïaulme. A quoi je respondis que, par le mémorial que lui avois envoyé, et ce que lui avois déclaré, elle avoit peu congnoistre l'intention de Vostre Majesté estre sincère et entière en son endroit, et lui avois proposé l'alliance de Son Altèze pour la fin que ledit Paget respecte, et pour la juger plus convenable pour elle, et son avis et conseil estoit entièrement fondé sur l'utilité publique, sans tenir particularité en ceci, sinon le respect de sa grandeur, magnanimité et vertu; que Vostre Majesté ne m'avoit touché par ses lettres aucune chose des condicions; mais que quand Vostre Majesté entendroit son intencion et inclination, je m'asseurois elle condescendroit en conventions et partaige si égal et raisonnable, et en confédération si seure et inviolable, qu'elle et son conseil en prendroient contentement, fut que sa postérité fut de filz ou de fille. Sur quoi elle entremesla qu'elle ne voudroit que Cortenai se maria ou roïaulme; me déclairant expressément — que j'avois il fut de bonne condicion —, si est ce il n'estoit à propos pour ledit mariage; et qu'elle avoit pesé l'article final de mon mémorial; et, quand tout est dit, il ne seroit honorable elle print ung sien subject, vassal et serviteur; et que si elle le prenoit, l'on ne pouvoit autre chose espérer de lui, sinon sa personne, et donner occasion de dire qu'elle se soit mariée à ung sien vassal. A quoi je lui respondis que, quant audit Cortenai, il me sembloit le mesme de ce qu'elle jugeoit, et que s'il plaisoit à Dieu que l'alliance se fait avec Son Altèze, j'espérois que Vostre Majesté adviseroit à quelque parti hors du roïaulme pour lui, tant pour le contentement du peuple, comme de ladicte Dame. Ce que seroit tant plus facile, d'autant que j'entendois

qu'elle lui vouloit donner la duché d'York, avec laquelle et le revenu de la conté d'Enchir¹, et ce qu'il a coustel maternel, il seroit mariable, et treuveroit bon parti, d'autant que son origine est du sang roïal, et outre ce, Son Altêze l'auroit en bonne souvenance et recommandation. A ce ladiete dame me dit, que ce seroit l'ung des grands expédients que l'on sçauroit choisir pour contenter ceulx de pardeça. Sur quoi je adjousta que, outre ce, Son Altêze feroit de sorte avec la noblesse qu'elle seroit contente, soit pour prendre des enfans des nobles à son service, que pour leur donner entretien honororable, comme ausi il respecteroit tous personnaiges que lui seroient recommandés de par elle. Et, en me prenant la main, elle me conjura de lui dire s'il estoit vrai que Son Altêze fut tel que lui avois dis dernièrement, s'il estoit modéré, rassis et bien conditioné. A quoi je respondis que si ma caution estoit suffisante, je l'obligerois pour le tesmoingnage de ses qualitez aultant vertueuses que de prince qu'il soit en ce monde. Et me serrant la main, elle mē dit : bien, sans passer outre. Et me semble qu'elle vouloit dire que son affection fut là dressée. Puis elle me demandoit si je lui en respondois par vérité, ou si l'affection de serviteur et subject, amour ou crainte me mouvoient? A quoi je lui respondis qu'elle print l'honneur et la vie pour ostaige, si advenant qu'il plaise à Dieu que l'alliance se effectue et que la puisse appeller et révéler comme ma princesse, si elle ne treuvoit véritable ce que je lui en disois. Sur quoi elle me dit : avant qu'elle dit le dernier mot, s'il seroit possible qu'elle veit Son Altêze, et si sçavois que Vostre Majesté l'eust adverti des propos de ceste alliance, et que, comme elle entendoit qu'il devoit bientost passer en Flandres, s'il pourroit passer par ce roïaulme, fut devant ou après qu'elle auroit dit le mot, et avant que consumer le mariage, faisant semblant d'aller en Flandres devers Vostre Majesté.

Sur quoi je respondis que je ne sçavois s'il seroit seur qu'il passa par ce roïaulme, si ce n'estoit que ce fut pour l'effect de l'alliance, ne s'il seroit convenable que j'en escriprois à Vostre Majesté et assentirois son intention et advis sur ce; et que Son Altêze aiant entendu sa grande vertu, n'avoit entendu que Vostre Majesté lui feit ouverture de ladiete alliance, ains ultérieurement lui avoit représenté l'inclination qu'il y auroit; et que si la chose estoit conclute, en brief temps elle se pourroit achever. Sur quoi elle dit : si Son Altêze si mettroit en mer en ceste saison, et s'il craindroit point les François? A quoi je respondis que, grâces à Dieu, il avoit telle force en mer, qu'il gardroit bien les François de lui empescher le passage, et qu'il ne respectroit la saison, s'il entend qu'elle l'ait pour agréable et désiré. Et, de ce propos, nous tumbames sur les lettres que Vostre Majesté pourroit escrire en termes généraux à elle et ceulx de son conseil. Et me interroga quand elles arriveroient, disant que en parlant aux particuliers de son conseil, je leur pourois fere mention de l'utilité publique que le roïaulme recevroit d'une bonne alliance, sans partialiser personne. Sur quoi je lui dis que j'attendois de brief lesdictes lettres; et que si elle se inclinoit à Son Altêze, il n'y avoit personne qui peust mieulx l'encheminer qu'elle devers ces conseillers. A quoi elle respondit que je feisse de mon coustel, et qu'elle feroit du sien ce que lui sembleroit pour le mieulx, et qu'elle se armeroit des raisons et commoditez que lui avois baillé par escript; me

¹ Devonshire.

disant que ce mot que j'avois mis audit mémorial que serviroit *conjugio non reipublicæ*, lui avoit fait avoir récordaïon du serment qu'elle feit à sa coronation, que lui est représentée par ung anneau qu'elle porte à son doigt; et que, comme Vostre Majesté m'avoit choisi pour communiquer avec elle ce point de mariage, ainsi me choisissoit elle pour spirituel confesseur en ceci; et que le sieur de Corrières lui avoit fait dire, par le secrétaire de Scheff, que si elle vouloit faire mander quelque chose de bouche et de secret à Vostre Majesté, qu'elle l'en advertit, et il feroit le message en toute confidence; et que ledit secrétaire avoit usé de mots tendans à ce qu'il peust tirer d'elle, si je traitois aucune chose de mariage en appart; mais qu'elle ne lui en avoit fait semblant, et que, parlant audit S^r de Corrières, elle ne lui parlera de rien, sinon en termes généraulx, et que ses empeschemens la garde qu'elle ne pense à mariage, signamment le Parlement. Ce que j'ai transcrit le plus simplement que j'ai peu pour représenter plainement la négociation, et le bon espoir que l'on doit prendre que j'enfoncerai de temps à autre pour le participer à Vostre Majesté.

Lesdites achevez, ladite Dame vouldist entendre aucuns poinctz d'un advis que lui avois envoié par escript sur les pièces et sentences envoiez pour servir à la légitimation du mariage du feu Roi Henry et de Dame Catherine, de bonne mémoire, sa première espouse, et mère de ladite Dame, me déclarant comme la première chambre du Parlement, qu'est des conseillers de ladite Dame et évesques, a résolu qu'il convenoit annuler tous les actes et statutz faitz dois ung an devant la déclaration du divorce dudit mariage jusques à présent, tant pour servir audit mariage, que pour tacitement abolir les statutz préjudiciables à la religion, et auctorité du S^t Siège Apostolique; mais que la chambre d'Embas, qu'est du peuple, y meet difficulté, pour ce qu'elle dit que, par ce moïen, l'on vouldroit remettre l'auctorité de l'évesque de Rome en avant, et desjoindre le tiltre de chief suprême de l'Eglise, qu'a esté incorporé à la coronne par ledit Parlement; que quant au mariage, ledit Parlement ne fera difficulté de l'approuver, non par l'auctorité du Pape, sinon par la sienne; qu'elle ne set comme elle se gouvernera en ce, et qu'elle tient pour certain que ledit Parlement lui fera demander si elle veut accepter ledit tiltre de chief suprême ou non; et que sa conscience ne permet qu'elle l'accepte ou consente; et que hormis ledit point de l'auctorité du Pape, elle a bonne espoir que le surplus de la religion s'acheminera à l'honneur de Dieu, et son saint service. Sur quoi je lui ai déclaré, quant au mariage, que, par l'annulation et révocation des statutz du Parlement, y estant celui concernant ledit mariage compris, ledit mariage demeureroit en son entier, vrai et légitime; et que si ledit Parlement le conferme et approuve en termes généraulx, il souffrira; et qu'elle ne devoit faire scrupule en ce sur l'auctorité du Pape. Car tacitement ilz apprenveront ladite auctorité et dispence, sans laquelle ledit mariage ne se pavoit fere. Et avec ce, pour estre la matière toute spirituelle, ledit Parlement n'avoit pouvoir de la valider ou invalider, et que tout ce qu'il avoit fait et feroit, seroit nul; que quant à l'auctorité du Pape, en quoi le Parlement se rendra difficile, il ne me sembloit l'heure que l'on deust pour maintenant traicter de ladite auctorité, et que l'on devoit attendre ung autre Parlement, et cependant établir la vraie religion; que quant à ce qu'elle devoit répondre, si l'on l'intercognoit, si elle vouloit prendre et accepter le tiltre de chief suprême de l'Eglise, je lui donerois par escript huit raisons, dont elle se pouroit aider pour s'en execu-

ser, et avec telz termes qu'il me sembloit ne seroient mal prins par ledit Parlement. Et m'ap-
perçois, Sire, qu'elle voudra que je tiene lieu de conseiller ès choses de théologie, en laquelle
je n'ai estudié ni fait profession, et en choses obscures et difficiles, que requerroient autre
cerveau que le mien. Toutesfois comme je vois que ceulx de pardeça ne sont de riens plus
agutz que les autres, plus confidenment et hardiement je labeure, pour satisfaire au com-
mendemement de ladicte Dame, pour servir au point principal; et aiant mis lesdictes raisons
par escript, j'en envoierai copie à Vostre Majesté.

Ladicte Dame m'a dit qu'elle nous veult banqueter comme a fait la Roine d'Hongrie millord
Werden¹, et que mardi prochain, quand les S^{rs} de Corrières, de Tholouse et Scheff² pren-
dront congé, elle les retiendra au souper. Le séjour desdits S^{rs} me gardera de si tost présenter
les lettres que Vostre Majesté m'a envoïées pour le mariage, que j'ai reçues escripvant
cestes.

Ladicte Dame m'a dit n'avoir encores receu lettres de Woton³, et que incontinent qu'elle
en recepvra, elle les m'envoira⁴. Et sur ce propos des affaires de France l'on m'a dit que le
S^r de Vendosme⁵ est parti de la Court du Roi de France mal content, pour ce que l'on lui a
imputé qu'il eust mal pourveu les frontières de Picardie, et mal versé en son gouvernement,
et que pour ceste raison le Roi de France a fait le S^r de Chastillon capitaine général de ladicte
Picardie, et que ledit S^r de Vendosme est allé trouver sa femme en Gascongne; et qu'il y a
aussi quelque désordre et mescontentement des S^{rs} de Montpensier⁶ et prince de la Roche⁷.
Sur quoi, et si ainsi est, Vostre Majesté considéreroit s'il seroit temps de meetre en avant au
S^r de Vendosme quelque pratique, selon que jà le S^r d'Alembret et lui ont autrefois démontré
d'y vouloir entendre.

Ausi m'a l'on dit que le Roi de France estoit parti de S^t Quintin pour aller à S^t Germain,
et qu'il n'en estoit voulu partir plus tost jusques à ce il sceut s'il y auroit danger au connes-
table ou non, et que, comme les médecins Pavoient assuré, il s'en estoit parti, et que ledit
conestable devoit aller à Chantilli.

L'ambassadeur de Venice envoïa quérir ces jours passez Gable⁸, et le pria lui dire s'il avoit
entendu aucune chose que l'on traita le mariage de Son Altéze avec ladicte Dame; lui
disant que si cela se faisoit, le Roi de France estoit perdu et l'Italie; soupirant et faisant
démonstration tout ainsi comme la chose lui atoucha ou aux Vénitiens. A quoi respondit
ledit Gabote n'en avoir ouï parler, et qu'il ne le croioit. Et ledit ambassadeur lui dit qu'il
entendoit le contraire. Par ce Vostre Majesté peult congnoistre la craincte qu'ilz ont, l'al-

¹ Lord Thomas Wharton. V. plus haut, pp. 105 et 120.

² V. plus haut, p. 85.

³ Wotton, ambassadeur en France. V. plus haut, p. 101.

⁴ V. cette lettre plus haut, p. 142.

⁵ Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, puis roi de Navarre, né le 22 avril 1518, mort le 17 novembre 1562.

⁶ François de Bourbon, duc de Montpensier.

⁷ Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, mort le 16 octobre 1365.

⁸ Plus bas Gabote : Chabot ?

liance ne se face. Et me suis appereu de plusieurs actions dudit ambassadeur qu'il est fort bon François, et qu'il sert à l'ambassadeur de Noailles de spie.

J'ai entendu des ambassadeurs de Scillardz ¹, signamment de celui de Lubech et de Dansieh, que les choses d'Allemagne se troublent fort, et que la réconciliation du marquis Albert ² avec le duc Auguste ³ a esté procurée par le Roi de Dannemareque ⁴, beau père dudit Auguste; que les villes maritimes en sont estonnez; que le jadis électeur de Saxe Frédéric ⁵ mène plusieurs pratiques contre ledit Auguste; que les princes d'Allemagne, ducz de Bavière ⁶, de Wurtemberg ⁷, de Clèves ⁸, électeur Palafin ⁹, Maience ¹⁰ et autres prélatz sont assemblez à Hullebrun ¹¹, pour traiter ligue par ensemble; en laquelle ilz n'ont voulu comprendre l'évesque de Cologne ¹²; et que le Roi de Bohême ¹³ est entré es dictes ligues pour suspectez desseingz; que le Sg^r Roi des Romains de s'entretenir avec les ducz Frédéric, Auguste, Albert et lesdits princes conféderez d'autre costel. Et l'ambassadeur de Lubech m'a dit que Vostre Majesté devoit estre soingneu pour entendre toutes confédérations; et qu'il entendoit que l'on y traïtoit plusieurs choses suspectes et dangereuses; que quant aux François, ilz n'avoient grand crédit en ladicte Germanie, pour avoir esté auteurs du trouble et pour n'avoir argent; et néanmoins qu'il seavoit, pour certain, qu'ilz avoient gens en ladicte Germanie pour y practiquer.

Madame de Clèves ¹⁴ a tenu propoz à la Roine du mariage de l'archiduc ¹⁵. Et Paget a receu lettres de l'ambassadeur que le feu duc de Northumberlant envoïa en Hongrie, avant la mort du feu Roy Édouard, par lesquelles il lui parle dudit mariage et que ledit Sg^r Roy des Romains le désire singulièrement.

Les présentes escriptes, il y arrive ung serviteur de l'ambassadeur de France, par lequel l'on a entendu que ledit comestable ¹⁶ estoit extrêmement malade, et que l'on désespéroit

¹ *Scillards* ou *Stillards*, nom donné aux membres de la Hause ou compagnie des marchands allemands de la balance (*Steylgard* ou *Stillyard*) jouissant de grands privilèges abolis par la reine Marie. Voir à ce sujet LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. VII, p. 502, et les *State papers, Domestic, 1547-1580*. Verbo *Stillyard*.

² Albert, markgrave de Brandebourg.

³ Auguste, duc de Saxe, électeur.

⁴ Christiern III, roi de Danemark.

⁵ Jean-Frédéric I, électeur de Saxe.

⁶ Albert V, duc de Bavière.

⁷ Christophe, duc de Wurtemberg.

⁸ Guillaume, duc de Clèves.

⁹ Frédéric III, électeur palatin.

¹⁰ Sébastien Heusentam, électeur et archevêque de Mayence.

¹¹ Heilbronn sur le Neckar, au duché de Wurtemberg.

¹² Adolphe III de Schaumbourg, électeur et archevêque de Cologne.

¹³ Maximilien, fils de Ferdinand, roi des Romains.

¹⁴ Anne de Clèves, femme divorcée de Henri VIII, par sentence du 9 juillet 1540.

¹⁵ Le fils de Ferdinand, roi des Romains. V. plus haut, p. 158.

¹⁶ Anne de Montmorency, tué en 1567.

de sa convalescence; et que de nouveau l'on fait amas de gens de guerre en la Picardie; l'occasion pourquoi ne s'est peu entendre.

L'on murmure fort pardelà de ce que l'on dit pardeça Vostre Majesté avoit fait mettre la main sur tous les bateaux de la flotte qu'est venue d'Espaigne, pour avoir tiré argent sans licence de Vostre Majesté, et que ce sera la ruine de plusieurs marchands qui y ont part.

Atant, Sire, prie le Créateur qui doint à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 15 octobre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* — 1^{re} partie, fol. 253.)

XLII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 15 octobre 1555.

L'Empereur désire qu'il se serve de tous les arguments contenus dans ses deux lettres, pour s'assurer s'il y a moyen de négocier le mariage de la Reine.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 155.)

XLIII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 15 octobre 1555.

Il devrait engager Paget à lui écrire au sujet du mariage de la Reine.

(*Ibid.*, p. 152.)

XLIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

16 octobre 1555.

Les ambassadeurs de France et de Venise agissent de concert pour traverser le mariage de la reine Marie avec le prince d'Espagne.

(VERTOT, l. c., t. II, p. 212.)

XLV

Le même au même.

17 octobre 1555.

La conduite immorale de Courtenay l'éloigne du trône. Sa mère jouit de la confiance de la Reine.

(Ibid., t. II, p. 219.)

XLVI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, le 19 octobre 1555.

Sire, la Reine d'Angleterre a reçu lettres de Vothon¹, son ambassadeur en France, par lesquelles il répond aux dernières qu'elle lui avoit fait escrire sur le poinct de la paix que

¹ Nicolas Wotton. V. cette lettre plus haut, p. 442.

le Roy François et cardinal de Tournon ¹ avoient désiré se traictant par elle, et entrevint pour concorder les différends d'entre Vostre Majesté et ledit Roy François, et que, suivant son commandement, il avoit parlé audit cardinal de Tournon, avant que le Roy de France arriva et fut de retour de son dernier voiage à Vy le Cotheret ², et lui avoit fait déclairer que, à quantesfois ladiete Dame entendroit que son intervention en ce fut agréable et désirée et qu'elle sceut les moïens qu'elle y debvroit tenir et quelles condicions se pouroient proposer, elle ne refuseroit jamais ung si bon salutaire et louable arbitraige; ains feroit tous les offices possibles et correspondens à Dame qui désire la paix et repos de la Chrestienté, oultre le particulier désir qu'elle avoit de gratifier aux deux princes; mais n'entendant quel chemin elle tiendroit en ce, doutant que ce qu'elle pouroit faire ne fut mal prins, et au lieu de moïenner les choses, elle ne tumbit en hazard de ceulx qui se meectent entre les particuliers qui s'entrebattent, et reçoivent les coups, elle ne seauroit passer avant en cecy sans savoir quel fondement, quelz moïens et occasions elle pouroit prendre pour effectuer la sincère et bonne volonté qu'elle a à ce bien de paix. A quoi ledit cardinal avoit respondu qu'il ne pouvoit, sinon grandement louer le bon zèle de ladiete Dame, et respect particulier qu'elle tient aux deux princes; que le Roy de France, son maistre, approcheit, et que ledit Vothon lui en pouroit tenir propos. Ce qu'il feit. Mais, à ce qu'il escript, ledit Roi de France désavoua plâinement ledit cardinal de Tournon, disant ne lui en avoir donné aucune charge, ou commission, et que, Dieu grâces, il avoit fait retirer ses ennemis, et avoit fait ce qu'il désiroit, qu'estoit conserver son roïaulme, nuire à son ennemi, le faire retirer et acquérir l'honneur, pour lui avoir présenté la bataille, qu'il n'avoit voulu accepter; que ses affaires se conduisoient en Italie de sorte qu'il avoit conquis Siene, et l'isle de Corsica; qu'il espéroit l'année venante se meectre en campagne de telle heure qu'il prévienendroit plustost que d'estre prévenu; que son roïaulme estoit en son entier; qu'il avoit des amis et confédérez, et desquelz il tireroit assistance, bravigeant de parolles tout le possible; que Vostre Majesté avoit faict proposer des articles si desraisonnables, et si estranges du chemin de paix, que les propres légatz et ministres du Pape, qui s'en empeschoient, l'avoient peu connoistre; mais néanmoins que, si Vostre Majesté lui proposoit condicions recepvables, il s'y accommoderoit, et céderoit plustost du sien pour servir à la républicque; remerciant le bon vouloir que ladiete Dame démonstroit en cecy, que tesmoingnoit entièrement ce qu'il a entendu de ses grandeurs vertuz. A quoi ledit Vothon répliqua que, ce que ladiete Dame lui avoit escript sur ce, avoit esté fondé sur les devises que ledit Roi tient à Salingier ³, quant il fut devers lui à Amiens, et sur les propos dudit cardinal; que, puisqu'il trouvoit son intencion contraire, il en advertiroit ladiete Dame. Et aultre chose ne passa en ladiete négociation. Iceelle finie, le cardinal de Lorraine aborda ledit Vothon, et lui demanda plusieurs particularitez de ce roïaulme, de ladiete Dame et singulièrement de son mariage; et ce que l'on entendoit en France qu'elle se marioit

¹ V. plus haut, p. 142.

² Villers-Cotterêts, dép. de l'Aisne, où se trouvoit un château royal.

³ Sir Antoine Sentleger, ou Saintléger, envoyé à la cour de France par la reine Marie. V. *State Papers, foreign, reign of Mary*, pp. 4, 5, 6, et THOMAS, *Historical notes*, t. III, p. 1147.

avec Son Altèze, combien que lui ni aultres François ne povoient croire que le roïaulme d'Angleterre consente alliance — qu'il baptisoit — préjudiciable et de servitude. Anquel ledit Vothon respondit n'avoir entendu aucune chose dudit mariage; et qu'il couffoit tant de ladiete Dame qu'elle ne feroit mariage, dont peust succéder inconvenient audit roïaulme.

Ledit Vothon, pour informer ladiete Dame des occurrens qui passent pardelà, l'advertit confidenment et l'assure les François estre tant troublez, tant estonnez, tant espouventez, tant affoibliz, qu'ilz ne scaivent couvrir ce-tui humeur mélancolicque et plain de regretz, ains le démontrent clèremment en toutes actions, représentacions et propos. Et n'y a personne qui ose parler à son compaignon de affaires de la guerre; et que ce que le Roi de France a bravigné¹, a esté par dissimulation pour couvrir sa nécessité, désirant plus que jamais que ladiete paix se traicte; et que jaçois le légat Capo de Ferro² soit esté de pièça licentié, si est ce, il est demeuré et a esté retardé à Paris, où il se retrouveit encores il y a dix jours.

Millord Feutre³ m'a dit que Loys⁴, prince de Condé, frère du S^r de Vendosme, marié à la fille de madame de Roÿe, fut tué de l'artillerie devant le fort de Valenciennes; et que c'est celui que les François ont tant plaint avec le S^r de Genly⁵, et qu'il a entendu que le S^r d'Anguien⁶ est prisonnier au camp de Vostre Majesté; mais néanmoins il ne le seavoit si certainement comme la mort dudit prince de Condé

Puis trois jours ença l'ambassadeur de France⁷ a eu deux couriers, l'un sur l'autre, qu'il a redespesché incontinant. Que m'a mis en rescupèle de deux choses: l'une que, comme les affaires du Parlement ne prennent bon succès et qu'il y a difficulté sur la religion, auctorité du Pape et restitution des biens de l'Eglise, voire que l'on a descouvert une conspiration, même entre ceulx qui tiennent ledit bien de l'Eglise, tant pour libéralité des feuz Roys Henry et Édonard, par achatz ou récompence, que plustost se feroient ilz massacrer que lascher prinse, et que la généralité du Parlement s'arreste entièrement sur l'auctorité du Pape, qu'ilz ne veuillent aucunement consentir estre réintégré, ledit ambassadeur pouroit entrevenir èsdietes conspiracions et les promouvoir par leurs ruses accoustumées, jaçois son maistre est tant foible et tant empesché ailleurs, que ceste présomption ne me semble si véritable que la seconde, qu'est qu'il sollicite, par tous moïens qu'il lui est possible, pour divertir et practiquer que l'on ne consente au mariage de Son Altèze. Et ces jours passez l'ambassadeur de Venise⁸ a fait le mesme office, et tenu longs propos à Cortenai, pour le persuader de se divertir de la Roÿne, si elle le exclud dudit mariage. Et qu'il pourra estre qu'il y aura presté

¹ *Bravigné*, dit par bravades.

² Le cardinal de St. Georges Capo di Ferro, légat du Saint-Siège en France.

³ Sir John Forster?

⁴ Louis de Bourbon, prince de Condé, né le 7 mai 1550, tué en 1569 à la bataille de Jarnac, où il commanda.

⁵ Jean de Genlis.

⁶ Jean de Bourbon, duc d'Enghien.

⁷ De Noailles, ambassadeur français en Angleterre.

⁸ Giovanni Michelli.

l'oreille et que lesdictes despeschies tendront à ceste fin, qu'est plus vraisemblable. Et scai, pour certain, que, à ung disner, en la maison dudit ambassadeur de Venise, y estant ledit Cortenai et deux autres gentilzhommes, l'un nommé Jonck¹, ledit Jonck tint propos deshonneur des Espagnolz. Et ai certain advisement que ledit ambassadeur de Venise dit et presche que si ladicte alliance se fait, Son Altèze se voudra fere monarque de la Chrestienté. Tant ont ilz à eueur tous deux et peur que l'alliance se face. Et comme je n'ai eu audience de la Roynie, pour n'estre encores mes collègues partiz, je ne lui ai peu donner cestui advis de Cortenai, et espère qu'il se recullera plustot par ce bout que avancera. Car il s'est jà tant oblié depuis que lesdits ambassadeurs l'ont commencé pratiquer, qu'il est tumbé en une fierté, si odieuse, si abhorrie de toute la Court et signamment des principaulx du conseil, qu'il en a aquis desréputation et mesestime. Et ne fait l'on plus tant de compte de lui, que l'on faisoit au commencement. Entre autres il y a millord Grez, frère du duc de Suffoe², pour émulateur, qui pour estre homme de Court, aimé, homme d'esprit et en grâce de la Roynie, lui fait tel umbraige, que, où il est, Cortenai n'ose comparoir, et a déclaré à ung mien ami que l'on est du tout desgousté dudit Cortenai; qu'il nous a tesmoigné la suspicion qu'il a conceu contre nous; que lui soions contraire, pour ce que au banequet, que la Roynie nous feit mardi dernier, quand mes collègues prindrent congé d'elle pour retourner, ledit Cortenai ne feit semblant de nous saluer, non pas regarder. Et ai jugé les propos, que j'ai dernière-ment escripts à Vostre Majesté, que ladicte Roynie désiroit que l'on le maria hors du roiaulme, venir de l'avis d'aucuns de son conseil pour ce respect.

Sur ce propos de mariage, Paget me demanda mardi si j'avois receu les lettres de Vostre Majesté, suivant ce qu'il m'avoit conseillé. Auquel je dis que ouy; mais que je voulois attendre le partement de mesdits collègues à ce que la chose fut moins suspecte et plus secrète. Et me interroga, si l'on tumboit en alliance de Son Altèze, si Vostre Majesté entendroit que les Anglois entrissent et rompissent la guerre aux François. Auquel je dis que, quant à l'alliance de Son Altèze, Vostre Majesté ne m'en avoit touché aucune chose par ses lettres; mais que si elle estoit conduisable et désirée, que je ne me pouvois persuader ni croire que Vostre Majesté voulut que, par ladicte alliance, ledit roiaulme tumbt en altération, ou guerre. Sur quoi il me print par la main, et respondit que, à nostre première vue, il me diroit le surplus; entrant en divises des nouvelles qu'il avoit receues d'Allemagne, et qu'il entendoit que le Sg^r Roi des Romains, les duez de Wirtemberg³, Bavière⁴, Clèves⁵, Auguste⁶, et conte Palatin⁷, s'assembloient en Bavière pour conclure plusieurs confédérations; et qu'il se doubtoit qu'elle ne fussent favorables à Vostre Majesté, ou Son Altèze; et qu'il entendoit de bon lieu que le

¹ Jones?

² Léonard Grey.

³ Christophe, duc de Wurtemberg.

⁴ Albert V, duc de Bavière.

⁵ Guillaume, duc de Clèves.

⁶ Auguste, duc de Saxe.

⁷ Frédéric II, comte palatin.

marquis Albert¹ avoit offert son service au Roi de France. Et à ce que j'ai peu recueillir d'ung et autre, il se brasse quelques menées en la Germanie contre Vostre Majesté; mais la particularité ne se peult encores enfoncer ou descouvrir.

Ladicte Roine a esté fort scandalisée ses jours passés d'une lettre, que son ambassadeur résident à Venise² lui a escript, par laquelle il advertit que l'homme³ que le légat Dandino⁴ [envoya] pardeça, pour secrètement communiquer avec elle sur l'absolution générale des censures et excommunications qu'elle désiroit du Pape, au lieu de tenir le secret requis, arrivant à Rome, avoit au plain consistoire et dehors publié la poursuite qu'il disoit estre commune en Italie; et que sur ce le Pape avoit esté d'avis de révoquer la commission du cardinal Polo. Et comme son conseil a entendu la négociation, elle ne la seeu ou peu desguiser. Et vient mal à propos pour cause du Parlement, qui ne craint, sinon ladicte auctorité du Pape soit remise. Mais, comme l'on ne peut y remédier, je lui ai fait dire que le conseil ne sauroit mal prendre ladicte poursuite, pour ce qu'elle tend à bonne fin, et que l'on ne doute aucunement qu'elle persévérera en la vielle religion; et qu'elle pouroit escrire audit cardinal Polo pour entendre ce qu'est passé à Rome, et si l'homme dudit Dandino aura descouvert le secret tant recommandé. Ce qu'elle a fait.

L'on m'a adverti que, dimanche dernier, il y eust deux troubles faits en deux esglises de ce lieu sur le poinct de la religion, et que en l'une il y eust ung prescheur qui fut grièvement blessé par ung marchand de ce lieu, pour avoir dit que tout ce qui avoit esté faiet, depuis l'establisement de la nouvelle religion en ce roïaulme, avoit esté fait à la damnation des âmes, et que la communication sacramentaire ne leur avoit profité. L'autre eust peine de se saulver pour avoir presché qu'il convenoit eroire le vrai corps de Dieu estoit en l'hostie après les motz de la consécration; qui fut desmenti par les hérétiques, qui y assistoient. Et sans l'aide d'aucuns bons personnages, qui le saulvèrent, il fut esté en grand dangier. Et, à ce que l'on prévoit, il sera difficile de contenir les hérétiques qu'il n'y ait scandale. Ce qu'entend bien l'évesque de Wincestre, qui s'est logé au palais, pour estre soubz la garde de ladicte Dame, bien sachant que l'on s'adressera à lui pour le premier. Ce qu'est à craindre en eey, est que ladicte Dame, avec l'ardeur et zèle qu'elle a à la religion, vouldroit restablir les choses tout pour ung coup; qui ne se peult faire entre tel peuple si abreuvé d'erreur, et si aisé à desbaucher.

Un nommé Baptiste Spinola⁵, qui a esté au service de France, qui souloit estre pensionnaire du feu Roi Henry, est de retour pardeça, pour rentrer en sa pension. Et l'ai pour suspect, aetendu qu'il ne fait que parler de France.

¹ Albert, markgrave de Brandebourg.

² Pierre Vannes, ambassadeur anglais à Venise. V. la lettre visée par la Reine dans les *State Papers, foreign, reign of Mary*, p. 14. Elle est datée du 25 septembre 1555.

³ Gian-Francesco Commendone, chambellan du Pape.

⁴ V. sur Dandini, plus haut, p. 101.

⁵ Un échangeur du nom de Baptiste Spinola se trouvoit en Angleterre sous le règne d'Élisabeth. V. *State Papers, domestic, reign of Elizabeth*, pp. 205, 507. Un personnage du même nom commandait les arquebussiers, qui prirent part aux troubles de 1549. V. THOMAS, *Historical notes*, t. I, p. 562.

Bernardin¹ s'en va en Court de Vostre Majesté, pour servir à Maçon. Et pour le congnoistre vrai espie, et avoir servi pardeça aux François et au duc de Ferare, je n'ai peu délaissier en toucher ung mot à Vostre Majesté, pour le faire remarcher de ses hantises. Et peult tel personnage nuire à la matière du mariage, pour escrire choses mensongièrès et inventez, comme faisoit Morisson², selon que ledit Bernardin le m'a confessé.

L'on m'a dit que le connestable³ de France se porte mieulx qu'il n'a fait, et qu'il est hors danger.

Cortenaï est en disgrâce de Madame Élisabeth, pour avoir parlé d'elle autrement qu'elle n'espéroit des amourettes que l'on semoit entre eulx deux. Et se retire ladiete Élisabeth en brieuf de la Court, selon qu'elle mesme me le dit mardi dernier.

Mesdits collègues s'appresent pour partir dimenche ou mardi prochain. Et après leur parlement, je ferai ce qu'il a pleu à Vostre Majesté me commander envers ladiete Dame, conseil et particuliers, pour persuader le mariage, et dont je informerai amplement Vostre Majesté.

Henry Dudcley⁴ est hors de la Tour, qu'est celui qui fut en France pour le secours du feu duc de Northumberland; le conte de Edicton⁵ pareillement.

Au banquet susdit il n'y eust autre solemnité, sinon la Roïne soupa en salle. Et estoient à la fenestre ladiete Élisabeth et la miladi Doubley, que s'est retirée d'Escoce; à la dextre nous quatre ambassadeurs; pendant le souper la musique, aubois et cornetz, fleutes, harpes et douleines ne cessa. Le souper achevé, mesdits collègues prirent congé comme dessus.

Gahote a en congé de la Roïne d'aller trouver Vostre Majesté.

Ladiete Roïne m'a fait dire que si elle veult consentir que l'on ne face mencion de l'auctorité du Pape au Parlement, la ligitimacion du mariage de feu la Roïne Catherine, Madame sa mère, se déclairera sans difficulté, et que le Parlement se poursuivra et achevra à plus grand contentement que l'on n'espère; que ce lui seroit une paciense bien dure. Sur quoi je lui ai fait responce qu'il n'estoit question de l'auctorité du Pape pour le présent, et qu'il ne me sembloit sa conscience pouvoir recevoir intérestz en ce.

Sire, escriivant ceste, j'ai receu les dernières de Vostre Majesté du 13^e de ce mois, et eusse de pieça satisfait à ce qu'elle m'a commandé par ses précédentes lettres, ne fut esté mes collègues ne sont encores partiz. Mais je ne cesserai de promouvoir la négociacion du mariage en telle diligence qu'elle congnoistra par les promptz depesches que j'en ferai. Et tiens que, par mes dernières lettres, elle aura congneu le commencement estre jà bien avancé, et les choses estre en termes d'espoir. Toutesfois s'il y survient changement, Vostre Majesté s'en

¹ John Bernardin était un agent anglais, chargé d'espionner différentes cours. Il fut aussi à Venise et ailleurs. V. *State Papers, foreign, reign of Mary*, pp. 194, 318, 370.

² Sir Richard Morrison, ou Morsyne, a été ambassadeur anglais auprès de Charles-Quint.

³ Anne de Montmorency.

⁴ Henri Duddeley, gentilhomme de la chambre, compromis pendant l'insurrection du duc de Suffolk, obtint sa grâce. V. LINGARD, *Hist. d'Angleterre*, t. VII, p. 147.

⁵ François Hastings, comte d'Hungtindon.

appercevra de temps à autre. Et ne fault doubter que, si ladictè Dame veult, le succès sera très bon.

Atant, Sire, je prie Nostre Seigneur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, ce 19^e d'octobre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre 1555-1554* 1^{re} partie, folio 500.)

XLVII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 21 octobre 1555.

Sire, l'on m'a adverti ejourd'hui que le Parlement a annullé tous les actes et statutz faictz par icellui, puis et ung peu avant la déclaration du divorce de mariage du feu Roy Henry, et de la Roïne Catherine, sa première espouse, èsquelz peine de trahison estoit imposée contre ceulx qui en parleroient au contraire, que sont ceulx concernans ledit divorce, et la religion; n'ayant voulu consentir que généralement ladictè révocation se fait, et que si la Roïne d'Angleterre se contente d'une déclaration générale, elle se fera, sans fere mention du Pape, ni de son auctorité. Sur quoi les évesques se sont assemblez pour conclure ce que ladictè Dame pourra et debvra fere. Et de ma part, devisant avec l'évesque de Norwitz, je lui ai diz qu'il me sembloit que l'on deust user du temps, et s'y accomoder, en espérant mieulx, et que meilleure conjuncture s'adonne pour metre en terme l'auctorité de l'Eglise; qui est de mesme opinion, mais il m'a dit que l'évesque de Wincestre tient le contraire.

Ausi ai je entendu comme l'on treuve ung statut dudit Parlement, par lequel le Parlement a donné pouvoir absolu au feu Roy Henry de disposer testamentairement de la succession du roïaulme, et d'y appeller tous ceulx que bon lui sembleroit; et que aiant institué Madame Élisabeth cohéritière de la couronne, encore qu'elle soit bastarde, il convient annuller ledit testament et statut: autrement elle pouroit toujours quereller la succession et y metre trouble, jaçois que l'on la déclare bastarde. Et comme ladictè Dame ne succède par vertu dudit testament et qu'il [ne] lui emporte, pour estre seule et vraie héritière de ladictè couronne, je tiens qu'elle consentira facilement ladictè annulation, pour éviter les difficultez que ladictè Élisabeth y mettra, si elle a le moyen.

Le secrétaire de Seeff¹ me dit hier comme ladicte Dame lui avoit déclaré que ledit évesque de Wincestre, le controlleur, Walgrave, Inglisfelde² et Sudvez³ lui ont tenu propos de se marier, et lui ont nommé ouvertement Cortenai; déclarant que c'estoit le party plus agréable au peuple et satisfaction du roiaulme; que l'on [n']avoit veu audit roiaulme du temps passé Roy estrangier; que le mot estoit odieux; que Cortenai estoit bien né, bien morigéré, et vertueux; que comme son cage passoit, il estoit plus que nécessaire qu'elle se résolu sur ledit mariage pour le bien du roiaulme; qu'elle deust prendre de bonne part leur conseil et advis, qui procédoit de l'entière et sincère affection qu'ilz avoient à son très humble service et bonne direction de ses affaires; qu'ilz s'estoient enhardiz lui en parler, comme ses plus viez serviteurs. Ausquelz ladicte Dame respondit qu'elle ne scauroit mal prendre telles persuasions, comme venans de si confidens conseillers; mais que, comme ilz la dissuadoient de party estrangier, elle les requéroit de peser les raisons qu'il lui sembloit devoir estre considérez et pesez, qu'estoient celles que Vostre Majesté a entendu par mes pénultièmes lettres, tendans à deux fins à l'utilité publique du roiaulme; et s'il seroit convenable qu'elle espousa ung sien vassal et subject, oultre sa satisfaction particulière; qu'elle seavoit ilz avoient eu souvenance, pour non l'induire en chose que [ne] lui fut après agréable. Et desbatit de sorte la matière, que lesdits conseillers entendirent clèrement qu'elle ne goustoit Cortenai, et n'y avoit affection. Et n'y eust autre résolution, pour ce que lesdits conseillers ne lui seurent répliquer chose à propos. Et comme ledit secrétaire a fait tout ce que lui a esté possible pour descouvrir si j'avois parlé ou avois charge de parler dudit mariage, oultre les termes généraux que jointement avons tenu à ladicte Dame, me doubtant qu'il ne me tint ces propos à cest effect, je fus retenu, et lui dis que les mariages sont faiz en paradis; bien entendis je que lesdits conseillers sont gaignez pour Cortenai, et qu'ilz font partie contre party estrangiers. Et pour n'estre encores mesdits collègues partiz, je ne puis encores négocier et achever le commencement, dont j'ai escript à Vostre Majesté. Ce sera dans trois jours.

Il est grand bruit pardeça que la Royne d'Hongrie doige aller de brief en Allemagne, pour communiquer des affaires publiques et de l'Empire avec le Sgr Roi des Romains, électeurs et princes dudit Empire.

Les François courent le passage de Calaix avec treize ou quatorze basteaux de guerre et estoient la coste et portz d'Angleterre, dont il sera expédient donner advis où il est requis, pour les préadvertir, et éviter surprinse.

Atant, Sire, je prie Nostre Seigneur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très-haultz et très nobles désirs.

Londres, le 21 octobre 1553.

SIMON RENARD.

(*Ibid.*, fol. 307.)

¹ Schyffe, attaché à la légation de l'Empereur.

² V. plus haut, p. 120.

³ Sir Richard Southwell.

XLVIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

22 octobre 1555.

Le chancelier est, de tous les ministres, celui qui s'oppose le plus au mariage de la Reine avec Philippe. Celle-ci a fait connaître à Renard les raisons alléguées à ce propos par le chancelier. Les propres sujets de l'Empereur disent que le prince est fier, peu raisonnable et mauvais. Marie n'y croit pas. L'ambassadeur français fait l'impossible pour arrêter ce mariage.

(GRIFFET, *l. c.*, p. 71. — Analyse.)

XLIX

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, le 25 octobre 1555.

Sire, samedi dernier la Roynie d'Angleterre m'envoia les lettres ei jointetes, pour me treuver devers elle le soir à l'heure accoustumée. Ce que je feis, et me dit m'avoir mandé pour trois respectz : le premier, pour me faire entendre ce que l'évesque de Wineestre, le controleur, Walgrave, Inglifeld, et Sudvel¹ lui avoient communiqué du mariage de Cortenai, selon que, par mes dernières du 21 de ce mois, Vostre Majesté l'aura entendu, et que le principal fondement, qu'à print ledit évesque, ce fust de dire que le roiaulme ne comportant estrangier, il n'y avoit que Cortenai, qui peust estre duisant pour ledit party; et que, quant à Son Altèze, pour estre étrangier le roiaulme ne l'auroit pour agréable. Inglifelde passa plus outre et dit que Son Altèze, pour avoir ja ung roiaulme, ne le voudroit laisser pour venir en Angleterre; et que les propres subjectz de Son Altèze mesdisoient de lui, tellement qu'ilz la persuadarent de se marier en Angleterre. Walgrave adjousta que, se mariant avec Son Altèze, le roiaulme entreroit en guerre avec les François. Et comme ladicte Dame veit qu'ilz avoient pourjeté ladicte persuasion par ensemble, à l'inseu des aultres de son conseil, elle dit audit

¹ V. plus haut, p. 160.

chancelier qu'il estoit ung peu suspect en ce, et le pria que, postposans toutes affections particulières, qu'ils voulsissent considérer l'estat des affaires du roïaulme, les practiques françoises, le mariage du Daulphin de France avec la Roïne d'Escoisse, et peser quel prouffit viendra au roïaulme qu'elle se marie à Cortenai, et quel prouffit si elle se marie à ung estrangier; et qu'il n'y eust pour lors résolution, ni aultre conclusion, et tient que, deans trois ou quatre jours, ilz lui feront la mesme recharge; qu'elle ne seavoit que leur respondre, sinon leur proposer le bien publicque du roïaulme. Sur quoy je lui dis que j'avois les lettres générales qu'elle avoit désiré de Vostre Majesté, que je délibérois présenter lundi prochain quant mes collègues seroient partiz, et qu'elle pourra temporiser autre responce jusques à ce j'eusse fait ce que Vostre Majesté m'a commendé; que si son affection est de suivre leur opinion, je la suppliois le me déclarer pour les considérations que je lui avois dis; si elle avoit affection à Son Altéze le mesme, et que d'elle dépendoit principal le conseil; que quant il lui plaira, elle fera incliner son conseil en telle opinion qu'elle voudra. Sur quoy elle me dit qu'elle n'avoit affection à Cortenai, et ne s'estoit résolue en l'ung ni en l'autre; qu'elle a entendu que les François practquent tout ce qu'ilz peuvent pour empescher l'alliance de Son Altéze, comme l'ambassadeur Vothon¹ lui a escript expressément; qu'elle voudroit volontier entendre les condicions et articles du traité de mariage, que Vostre Majesté voudroit fere; que s'il lui plaisoit me les envoyer, pour lui communiquer, elle les tiendra si secretz, que jamais personne ne sçaura à parler; non que par ce elle entende que je deusse escrire à Vostre Majesté qu'elle eust donné son mot et parole, pour ce qu'elle ne la voudroit donner, si elle ne la pensoit maintenir pour le bien que Vostre Majesté tient en son endroit, et pour ne vouloir estre jugée inconstante; mais que, incorporans lesdits articles, elle pourra tant plustot convertir sondit conseil à choisir le party plus à propoz. A quoy je respondis que j'en escrirais à Vostre Majesté pour en fere ce que lui sembleroit pour le plus convenable, et que je m'esbaissois comme elle se submectoit tant à sesdits conseillers, que de leur donner pouvoir de commander à sa volonté et affection, et la presser de se marier à ung sien vassal quant elle ne le désire. Sur ce elle me dit qu'ilz n'avoient ce crédit en chose que lui touche de si près; qu'elle se confioit ès propoz, que je lui avois tenuz, des vertuz de Son Altéze, et ne croioit ce que l'on lui en disoit, répétant que les propres subjectz l'en blasmoint, qu'il fut trop fier, et peu saige. Et si Vostre Majesté délibéroit d'envoyer les articles, que l'on pourroit concepvoir pour ledit mariage, Vostre Majesté aura souvenance qu'il y soit couché: que estrangiers ne puissent avoir officie, administration, charge ou bénéfice au roïaulme; que Son Altéze ne [se] servira seulement d'Espaignolz, ains des vassaulx du Pays-Bas et d'Angleterre; que, par ladite alliance, le roïaulme n'entrera en guerre; que Son Altéze demeurera en Angleterre, ou Pays-Bas prochain; que les deux pais seront alliez et confédérez généralement pour mutuelle aide et defence; que Son Altéze ne changera ou innovera les loix ni aucune chose de la poliee, et autres condicions servans pour effacer l'objet d'estrangier; que les finances demeureront au roïaulme; que le roïaulme sera régi par le conseil du roïaulme, et en absence de Son Altéze sera auctorizé comme il conviendra; que nul estrangier sera réconi-

¹ Wotton. V. plus haut, p. 101.

pensé des deniers du roïaulme; m'en remettant néanmoins à ce que Vostre Majesté en arbitrera pour le mieulx.

Pour le second, ladiete Dame me dit comme ledit Cortenai avoit deux serviteurs avec lui, qui avoient descouvert deux pratiques que l'on menoit contre elle et le bien du roïaulme; et comme Salinger ¹ devoit prendre congé d'elle pour aller en Irlande, avec argent pour la soule de gens de guerre que l'on y entretient, ledit Cortenai avoit entendu que trois capitaines anglois, qui devoient partir avec ledit Salinger, avoient esté pratiquez pour prendre lesdits deniers et tuer tous ceulz qui ne seroient de la pratique, puis se retirer en Escosse, ou France; item que plusieurs subjectz du roïaulme hérétiques s'estoient adressez à l'ambassadeur de France, et lui avoient demandé si le Roy, son maistre, vouldroient entendre en aucune pratique avec eulx; si les vouldroit soubstenir, aider et furnir aux fraix, qu'ilz lui feroient bon service; à quoy ledit ambassadeur auroit respondu que, quant à furnir deniers, le Roy ne le feroit pour maintenant; mais que s'ilz avoient moyen lui fere service, allans devers lui, ilz seroient ouys, bien receuz, et bien récompensez, sans entrer en quelque particularité queleconque; et que l'ambassadeur de France pratiqueoit ledit Cortenai tout le possible; mais que comme le bruit est si grand du mariage d'elle et lui, elle n'osoit parler avec lui, sinon en présence de sa mère; mais que, pour entendre lesdits pratiques, elle délibéroit de parler à lui le jour suivant. A quoy je respondis que telles pratiques estoient dangereuses, et venoient de la mente des François, auxquelles il falloit pourvoir et prévenir; et qu'elle pouroit prendre argument sur icelles pour respondre à ses conseillers qui lui persuadent le mariage dudit Cortenai, duquel elle, ni le roïaulme ne scauroit tirer secours ou aide; et que, en parlant audit Cortenai, elle le pouroit interroguer des propoz que lui a tenuz l'ambassadeur de Venise puis quatre ou cinq jours; lui donnant aussi advis que Piquerin ², dernier ambassadeur du feu Roy Édouard, en France, avoit devisé plus de deux heures avec Madame Élisabeth; que je présumois les devises se faire souz le nom de l'ambassadeur de France. Sur quoi elle me dit que son conseil avoit jà commencé à prendre information desdites pratiques, et que l'évesque de Wincestre s'en estoit esbahi, et n'avoit secu dire autre chose, sinon que Dieu les avoit rebelz.

Pour le tier elle me dit comme elle avoit esté le mesme jour au Parlement, pour ouyr les actes jà résoluz, que sont deux : l'ung pour l'annulation des statuz, imposans peine de trahison, concernans le mariage du feu Roy Henry avec Madame sa mère, et la religion, pour ce qu'il n'y avoit personne qui osa parler du Pape, sinon sur peine de trahison; l'autre que le Parlement a restitué Cortenai et sa mère en son honneur, et déclairé les arretz, incarceration et exécution d'eux et du père et mary ne devoir irroguer note ou infâmie. Sur quoi j'ai demandé à ladiete Dame qui avoit sollicité ladiete restitution? et qu'il me sembloit icelle n'avoir esté si précipitée sans respect dudit mariage, et qu'il y avoit autres pointz plus importants qui se devoient traicter. A quoi elle respondit que ledit Cortenai et sa mère en

¹ V. plus haut, p. 142.

² William Pickering, ambassadeur anglais en France. V. les notes que lui consacre Tytler, *England under Edward VI and Mary*, t. I, pp. 86, 176, 178 et 408.

avoient fait instance, par l'advis du chancelier, et ne seavoit que cela fut esté fait pour considération dudit mariage.

Ce fait, ladicté Dame me dit avoir receu plusieurs lettres du cardinal Polo, par lesquelles elle entendoit que ledit cardinal devoit passer par Bruxelles, pour, au lieu du cardinal Dandino, moïenner la paix d'entre Vostre Majesté et les François. Et, à ce qu'elle m'a déclaré, elle défère plus audit cardinal et lui a plus de respect que à tout son conseil. Ausi m'a elle dit que ledit cardinal est fort serviteur de Vostre Majesté, et qu'il la loue grandement par toutes les lettres qu'il lui escript, mesmes en celle faisant mention que Sa Sainteté eust désiré que Vostre Majesté fust esté arbitre entre elle et les Anglois. Sur quoi j'ai pensé que s'il sembloit bon à Vostre Majesté fere escrire ledit cardinal à ladicté Dame dudit mariage, il seroit à propos, n'estoit qu'il fait partie pour Cortenai, à cause du parentaige.

Ladicté Dame m'a dit que le S^r de Courrières l'avoit fait solliciter, par le secrétaire de Scheff, pour avoir escript de sa main, ce qu'elle lui a dit et à nous autres ensemble, qu'elle ne se mariera que premier Vostre Majesté n'en soit advertie avant tous autres; et que pour le contenter elle le fera.

Je pensois négocier cejourd'hui le surplus; mais pour ce que Scheff ne part avec les S^{rs} de Courrières et Thoulouze, qui partent cejourd'hui, et qu'il ne part devant jeudy, je suis contrainct différer jusques audit temps. Et ont eu mesdits collègues chacun ung buffet de vaselle doré de divers prix, le plus hault ne passe deux mille cinq cens florins.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté, l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 25 d'octobre 1555.

SIMON REXARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* — 1^{re} partie, fol. 509 v^o.)

Billet original de la Reine à l'ambassadeur de l'Empereur mentionné dans la lettre.

Monsieur, je voudroy très volentièrement parler avecq vous ce soir, si vous pourriés convenablement venir icy, comme souliés, sans estre congneu à vos compagnions. Car j'ai beaucop de choses à vous dire. Escript en haste, ce présent samedi, devant disner.

Vostre bonne amie,

MARIE.

(*Ibid.*, fol. 514, v^o.)

L

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

24 octobre 1555.

Le prince d'Espagne envoie le fils du vice-roi des Indes Mendoza à la Reine d'Angleterre.

(VERTOT, *l. c.*, p. 225.)

LI

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

26 octobre 1555.

Irrésolution de la Reine d'Angleterre à propos de son mariage.

(*Ibid.*, t. II, p. 228.)

LII

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

28 octobre 1555.

Le cardinal Pole, sur l'avis de Paget et de Marie, sera retenu et empêché de retourner en Angleterre, où la présence de ce prélat pourrait aigrir les esprits et arrêter le mariage.

(GRIFFET, *l. c.*, p. 78. — Analyse.)

LIII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 28 octobre 1535.

Moyens employés par l'évêque de Westminster, contrôleur, et autres personnages pour engager la Reine à épouser Cortenay. Renard doit employer toute son influence pour détruire cette tendance.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 158.)

LIV

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, le 28 octobre 1535.

Sire, le mesme jour que Scheff partit de ce lieu, que fut vendredi dernier, la Roine d'Angleterre et son conseil me donna audience, en laquelle je présenta les lettres de Vostre Majesté à ladiete Roine; laquelle, pour avoir ja veu la copie en appart, les leut promptement et couramment; et, sans attendre autre déclaration de crédençe, elle me dit qu'elle avoit pleuré plus de deux heures le mesme jour, et pria Dieu qu'il la voulut inspirer pour se résoudre sur le point dont faisoient mention lesdictes lettres; qu'il n'estoit de besoing que je lui tinsse autre propoz, outre la souvenance qu'elle avoit de ce que lui avois déclairé particulièrement; et que, comme elle m'avoit choisi pour second père confesseur, ausi elle ne pouvoit plus retenir le mot, ni déclaration de sa volenté et inclination; et qu'elle croioit qu'elle s'accorderoit au mariage de monseigneur nostre prince, que Vostre Majesté lui a proposé; et confiant que Vostre Majesté ne lui a proposé, sinon pour le respect que lui avois déclairé; et qu'elle me retenoit pour hostaige et eantion des conditions, vertuz et qualitez de Son Altèze; qu'elle ne veoit qu'elle peut fere autrement, sinon suivre le bon et fidèle conseil de Vostre Majesté. Laquelle désiroit parler à moi en appart, et me dire les propoz qu'elle a tenu à Cortenai; et qu'elle ne pourroit passer plus outre sans tumber en larmes; qu'elle me feroit donner audience devers son conseil. Et n'y avoit personne en la chambre, sinon l'évesque de Winchester, le conte d'Arondel, Paget et le secrétaire Pietre, ausquelz elle dit avoir receu lettres

de Vostre Majesté persuasives à mariage; et qu'il lui suffisoit avoir entendu l'intencion de Vostre Majesté par lesdites lettres; leur enjoignant de me ouyr en ce que leur vouldrois dire et y entendre en tous devoirs. Et avant que venir en ladicte audience, j'avois, par l'advis de Paget, donné en apart lettres audit de Wincestre, à ce que l'on recogneut le degré qu'il tient, et l'estime et confiance que Vostre Majesté a en lui. Et lui avois entamé la négociation; mais la Roynne le manda et interrompit le propoz. Et incontinent qu'il fut devers ladicte Dame, il lui dit comme je lui avois donné lettres de Vostre Majesté, qu'il lui présenta pour lire, que servit grandement, pour ce que estimant que je n'eusse lettres, sinon à lui, il se résolut me mander en son logis pour lui dire le surplus. Et pour retourner à ladicte audience, ledit Wincestre me conduict en sa chambre, où il appella les conte d'Arondel, Privesel, l'évesque de Norwitz, Paget et Pietre, et non autres. Et ceertes, Sire, je me trouva perplex de ce que je leur proposerois, aetendu que ladicte Dame m'avoit fait entendre son intencion, et qu'elle s'estoit remise entièrement à moi de remonstrer audit conseil ce que jugerois mieulx convenir, et que Vostre Majesté ne m'avoit donné instruction particulière pour traicter négociation de telle qualité, ains s'estoit remise à ce que ladicte Dame adviseroit. Néanmoins, Sire, comme le temps ne permettoit autre consultation, confiant que Vostre Majesté de son humanité costumière excusera ce qu'elle vera estre excusable et prendra la bonne volunté de bonne part, je déclaira audit conseil que Vostre Majesté ne veullant délaisser offices quelconques envers ladicte Dame, par lesquels elle puisse tesmoigner l'affection qu'elle lui porte et au roiaulme; aiant considéré l'estat présent de ses affaires, le bon progrès et établissement de son règne, l'encheminement du Parlement; entendant la peine qu'elle prent en l'administration de sondit règne, et pesé de plus près ce que semble plus convenir à ladicte Dame, elle m'avoit commendé faire deux offices en ladicte négociation: l'ung, pour excuser ce plustôt Vostre Majesté n'ait fait tenir plustôt propoz de mariage à ladicte Dame, sur ce qu'il ne lui a semblé convenir avant qu'elle se fust demeslée des grandz et premiers empeschemens qu'elle a heu pour son coronement et Parlement, et aussi qu'elle estimoit que lesdits conseillers, aians l'entière administration du roiaulme et de sa personne comme méritans le nom de vrais conseillers, ne faudroient de lui en faire quelque ouverture et persuasion, en temps par occasion et raisons opportunes et fondées; le second, que Vostre Majesté, jugeant que l'ung des plus grandz biens qui pouroit advenir audit roiaulme, seroit que ladicte Dame délaissa postérité que lui peut succéder, quoi qu'il fut de la délibération du célibat qu'elle pouroit avoir fait par ci-devant avant qu'elle parvint à la coronne; qu'il estoit plus que requis qu'elle regarda de prendre quelque party convenable et à propoz au bien du roiaulme; et que le plustot qu'elle se pouroit déterminer seroit pour tous respectz le meilleur, en tant que ledit conseil le treuva bon et non autrement, tenant fin principale au bien du roiaulme et de ladicte dame; que je confiois ilz prendroient de bonne part l'office que Vostre Majesté m'avoit commendé faire sur ce comme office de bon prince, de bon parent, de bon ami, de bon voisin, et de bon anchien confédéré, ne m'ayant donné commission de passer outre ladicte généralité; et que j'estimois que [si] ladicte Dame se inclinoit à mariage, et que ledit conseil jugea convenir et il désire entendre autre advis de Vostre Majesté, il y corespondroit.

Et après que ledit conseil eust longuement communiqué sur ledit propos, il me dit que Vostre Majesté n'avoit jamais fait office envers le roiaulme et ladiete Dame plus obligatoire, que le présent; et que, au nom dudit roiaulme, de ladiete Dame et d'eulx en particulier, ilz remercioient très humblement Vostre Majesté de ceste tant sainete, bonne, utile et nécessaire souvenance; que combien aucuns y eussent desjà pensé, si est ce pour estre le fait de telle qualité et concernant spécialement la personne de ladiete Dame, il n'y avoit personne qui eust print ni osé prendre l'ardiesse de tumber si avant en ouverture; que Vostre Majesté leur avoit préparé le chemin pour tumber en la persuasion; qu'ilz feroient rapport à ladiete Roine de ce que leur avois dis, et feroient leur possible pour promouvoir, et assentir son inclination; et icelle entendue, la participeroient à Vostre Majesté, et consulteroient sur toutes choses en deppendants; réitérant que telle ambassade leur estoit tant agréable, que l'on ne scauroit dire plus. Ausquelz je respondi que, à quantesfois, ilz désireroient avis de Vostre Majesté sur chose concernant le bien du roiaulme et de ladiete Dame, elle feroit office paternel et fidèle.

Ce fait par bon avis, je n'en alla trouver le contrôleur¹ en sa chambre, auquel je présenta les lettres de Vostre Majesté, et dis, pour erédence, ce que j'avois avec le conseil en termes généraux, et quelz personnages avoient esté présens; que entendant Vostre Majesté le lieu qu'il tenoit envers ladiete Dame, la léaulté dont il avoit esté envers elle jusques à exposer sa vie et biens pour son service, Vostre Majesté avoit désiré que lui communicasse particulièrement ma négociation pour, en tant que ladiete Dame se condescendit en mariage, entendre de lui ce qu'il sembleroit plus convenir pour le bien du roiaulme et de ladiete Dame; et que Vostre Majesté tenoit ce seul respect, et à quoi il s'accommoderoit toujours; et que je passerois oultre en ceste négociation par son avis; et que Vostre Majesté auroit souvenance de la peine qu'il prendroit en ce. Et combien l'on m'eust conseillé voire ladiete Dame, de lui ouvrir l'entière négociation, si est ce il me semble mieulx de limiter ceste première ouverture et la régler à cela, jusques à ce que j'aurois congneu son humeur et affection, mesmes pour avoir seeu qu'il avoit parlé pour Cortenai. Et après qu'il eust leu les lettres, il remercia très humblement Vostre Majesté de l'honneur qu'elle lui faisoit de lui communiquer telle matière. Et encore qu'elle toucha le service de ladiete Dame sa princesse, si est ce il se sentoit miraclement obligé à Vostre Majesté que, non seulement elle avoit autorisé ladiete communication par moi, son ambassadeur, ains par son propre escript, et qu'il se délibéroit entièrement et confidement négocier avec moi ce fait; mais qu'il falloit sçavoir que la Roine avoit en son conseil gens fort dangereux, qui ne lui estoient fort serviteurs ni inelinez, sinon par nécessité et actes extérieurs; que la pensée intervenue estoit contraire; qu'il avoit expérimenté au Parlement qu'ilz faisoient mauvais offices ès choses concernans la religion et l'autorité de ladiete Dame, et qu'il estoit bon de prendre esgard des personnes à cui je voudrois communiquer de ce fait; que je deusse penser que ladiete Dame avoit serviteurs et conseillers viez et nouveaulx, entre autres Ingelfelde et Walgrave; et que quant à Walgrave, pour estre son parent, il ne vouloit dire ses qualitez; mais qu'il estoit personnage entier et confident; et

¹ Sir Robert Rochester. V. plus haut, pp. 94, 120.

que, déans deux jours, il viendrait devers moi et me droit le surplus; et que je deusse asseuer Vostre Majesté qu'il lui fera très humble service en tout ce que lui sera possible. A quoi je ne répliqua autre chose, sinon que je suivrois son avis, et que j'avois lettres audit Walgrave. Sur quoi il me dit que je ne délivrasse lesdictes lettres jusques il eust parlé à moy.

Par ce, Vostre Majesté entendra comme le mariage est si avancé, qu'il ne reste sinon l'avis des conseillers, puisque ladiete Dame a donné son mot. Et jaçois qu'elle l'ait limité par croire, si est ce Vostre Majesté entend assez que veult dire cela; et tient que quant elle me mandera pour parler en rapport avec elle, elle passera oultre et simplement. Et pour ce conviendra, Vostre Majesté se résoudre le surplus.

Quant aux conseillers, je m'apperçois qu'ilz entendent assez que ladiete Dame ne gouste le mariage de Cortenai, et sont bandez l'ung contre l'autre, pour sçavoir que négocier ce fait pour le gré et le prouffit, et sera difficile les accorder. Si l'ung le fait sans le secu de l'autre, il en prendra mescontentement et pourra perturber l'estat du roialme et affaires de ladiete Dame. Et, pour ceste considération, je suis après pour entretenir l'ung et me fier en l'autre. Et comme la matière est de tel poid qu'elle passe ma capacité, je la supplie très humblement me prescrire son vouloir. Car je erains tant de fere chose qui ne lui fut agréable, qu'il pouroit estre par ladiete erainete je délaisserois ce que seroit nécessaire. Ce que je répète à Vostre Majesté afin qu'elle supplée les faultes.

Je tiens que Vostre Majesté aura prins résolution sur les conditions du traicté qui se pouroit convenir, selon que ladiete Dame me dit dernièrement le désirer, et que par ses premières il lui plaise m'en respondre.

Quant aux oeurens, le Parlement est fort arrêté sur le point de la religion, tellement qu'il y a huit jours que l'on n'a fait autre chose, sinon disputer et mettre en avant plusieurs articles, que le coneil général auroit peine de résoudre. Lundi dernier les évesques [se sont] assemblez : quatre seismatiques et protestans et six docteurs de la vielle religion. Mais la communication se convertit en contention injurieuse et scandaleuse. De sorte que comme elle est parvenue aux oreilles du peuple et du Parlement, l'on a plus desgousté le Parlement qu'il n'estoit auparavant. Et ne treuve l'on le conseil du chancelier bon en ceci, précipitant chose impossible à conduire tout à ung coup au port, qui seroit requis et nécessaire. Et m'a dit confidemment Paget que Vostre Majesté doit proeuer le retardement de la venue du cardinal Polo en Flandres, pour respect dudit Parlement et du mariage: et que s'il approche, il fait à eraindre que le Parlement ne passe chose desadvantageuse; et que, quant au mariage, pour estre parent de Cortenai, il y pouroit nuire. Et oultre ce qu'il me l'a dit de bouche, il le m'a escript et répété avec grande affection.

Ladiete Dame m'envoia dernièrement l'escript ci-joint, auquel je respondis résolument qu'elle ne devoit consentir la venue de Trogmenton¹ y nommé, pour respect dudit Parle-

¹ Nicolas Throekmorton, grand agitateur protestant. V. TYTLER, *England under Edward VI and Mary*, t. II, p. 574. Plus tard il devint agent diplomatique. V. *State papers, Scotland*, 1500 à 1650, t. I, pp. 109, 162, 174, etc.

ment et de l'autorité du Pape, que eulx de pardeçà reboutent plus que jamais. Et ne lui adjousta l'autre raison qu'estoit pour ledit mariage à ce qu'il ne traicta chose préjudiciable; je ne scai comme elle s'y conduira.

Ledit Paget m'a dit avoir lettres de bon lieu et de bon personnage que le Sgr Roi de Bohème veult grand mal à Son Altèze, et qu'il brasse tout ce qu'il peult pour lui nuire et fonder querelle.

Madame Élisabeth s'est retirée de Court. Et discourt l'on qu'il fust esté mieulx l'entretenir en Court et l'emploier, pour ce qu'il est difficile de lui oster le droit que lui est aquis de la coronne par la disposition du feu Roy Henry, autorizée par le pouvoir à lui donné par acte dudit Parlement, pour disposer de la succession à la coronne; et que advenant le trépas de la Roine d'aujourd'hui sans hoirs, toujours le roïaulme demeurera en querelle; et que estant en Court elle n'auroit occasion ni moien de pratiquer, comme elle pourra fere absente. Les autres ont discouruz que, pour la seurté de la personne de ladiete Dame, il estoit mieulx de l'escarter; et que l'on la pourra espier pour sçavoir ses hantises et conversation.

Ausi à l'on discouru que, pour incliner le peuple d'Angleterre à mariage estrangier, que l'on feit le mariage de ladiete Élisabeth avec Cortenai, et que par le Parlement l'on conferma la volonté et disposition dudit feu Roi Henry quant à la succession de la couronne en la personne de ladiete Élisabeth, pourveu qu'elle print la religion vielle et catholique. Autres dient que ledit mariage ne se doit faire, eraignant qu'ilz ne procurent quelque inconvenient à ladiete Dame; que sont discours qui en passent entre les gens du conseil et S^r de qualité.

Un bon personnage de pardeça m'a dit qu'il convenoit emboucher le conseil de trois considérations pour l'induire à party estrangier: l'une, que se mariant ladiete Dame à Cortenai, si elle n'a hoirs, il se vouldra fere Roi et troublera le roïaulme pour le droit contraire que y prétend ladiete Dame Élisabeth; l'autre, que aiant hoirs ladiete Dame, il usurpera le roïaulme pendant le bas cage des enfans et non comme protecteur et administrateur le tiendra, ains se fera Roi absolu; la tierce, qu'il est superbe, povre, testu, peu expérimenté et vindicatif jusques au bout; et que venant audit mariage il deschassera tous les serviteurs, conseillers et officiers de ladiete Dame et les changera. Quand au premières, je les ai treuvé considérables; quand à la dernière encores qu'elle soit véritable, si est ce elle n'est adoptable.

L'on a advis que le cardinal Polo soit desjà passé Isbourg¹; mais l'advis n'est de lieu seur.

L'on a advis que le port et le fort de Calaix est secouru, et que l'armée turquesque est partie pour Levant avec mescontentement et irritation contre les François, et que le S^r prince Doria s'appreste pour secourir l'isle² et en deschasser lesdits François.

L'on publie pardeça que les François apprestent matière pour dresser ung fort auprès d'Hesdin.

Les François ont huit ou dix basteaux au passage de Calaix, et pensoient prendre ma

¹ Inspruck.

² La Corse.

femme en passant, l'ayant approché d'environ ung trait d'arquebouse. Mais Dieu voulut que le maronnier gagna le vent dessus eulx et aborda à la rade de Dovres.

Bernardin ¹ m'a escript les lettres ci-jointes de Calaix, par lesquelles il me donne avis d'ung espie Florentin, et envoie lesdites lettres à Vostre Majesté à ce que l'on face instance devers ledit Bernardin pour congnoistre ledit Florentin, puisqu'il va en Flandres.

L'évesque de Wineestre en plain Parlement a confessé avoir sollicité à Rome la dissolution du mariage du feu Roy Henry et de Madame Catherine, sa première espouse, et en ce avoir failli et l'avoir fait par le commandement du Roi et pour lui complaire.

J'envoie à Vostre Majesté copie des lettres de Wothon, n'ayant eu loisir de les fere translater, pour ce que le secrétaire de Scheff les m'a seulement donné despeschant ee courier, et ai joint la copie de l'acte du Parlement dernièrement résolu.

Atant, Sire, je prie Nostre Seigneur donner à Vostre Majesté accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, ce 28 d'octobre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, 1^{re} partie, fol. 519.*)

LV

Ferdinand, roi des Romains, à Marie, reine d'Angleterre.

Vienne, 28 octobre 1555.

Madame, ma bonne seur et cousinne. Voiant ce que par Martin de Gusman², mon grand chamberland, m'avez escript si confidente, me a semblé vous escrire ceste en confidence que le parentaige, qu'est entre nous, et l'amour que vous porte le requérant, Madame, je considère que, puis il a pleu à Nostre Seigneur de vous meetre en la pacifique possession et

¹ Jhon Bernardine, agent anglais sur le continent.

² Le baron Martin de Guzman, grand chambellan de Ferdinand, roi des Romains. Il avait été envoyé en Angleterre par son souverain, dans le but de complimenter la reine Marie, par lettres du 18 septembre 1555. *V. Calender of State papers, foreign series, 1555 à 1558, p. 12.*

gouvernement de vostre roïaulme d'Angleterre et estes desjà, grâces soient à icellui, couronnée, que devez penser à vous marier, puis qu'il est tant juste et nécessaire, tant pour avoir héritiers, espérance ausi pour estre assistée au gouvernement, comme la raison le requiert. Et considèré qu'il y a deux sortes : l'une, si ceulx du pais voulessent que vous deussiez marier audit roïaulme et à personne d'icellui et non estrangier, au cas et que ce soit pour vostre honneur et prouffit et du gouvernement de vostre roïaulme, je n'en parle volentiers, ou si d'aventure vous congneussiez plus convenable de vous marier hors dudit roïaulme à quelque puissant, pour estre assistée en vostre roïaulme. Aussi je considère que aiant regard aux grandes vertuz que sont en Monsgr^e mon bon nepveu le prince d'Espagne, et ausi sa grande puissance, que ce pouroit estre ung mariage pour vous convenant. Et en cas que ainsi fut vostre volonté et de vostre roïaulme, j'en serois bien aise, et ne le voudrois moins promouvoir que s'il fut mon propre filz, et serois ausi aise, comme la raison et le parentaige et l'amour que lui porte le requièrent. Mais, Madame, si cela n'eust son progrès, pour causes que pouroient survenir et estre en considération, je n'ai voulu obnecetre de vous escrire que, en deffault de deux mariages dessus mentionnez, que si vous, Madame, treuvissiés estre à vostre propos mon filz l'archiduc Fernande, que moi aurois singulier plaisir de l'entendre; et sçai qu'il a grande affection en vostre personne, et ne désire rien plus que il peust entendre que telle fut vostre volenté. Et de ma part, s'il peut venir à effect, je vivrois tous ces jours de ma vie tant plus joyeux. Dont, Madame, de ceste nostre volonté que moi et mondit filz avons, vous ai voulu bien en toute confidence advertir par ceste de ma main, et non user de grandes cérémonies ni ambassade au commencement, sans premier sçavoir et avoir quelque clarté de vostre volonté, et que je ne faillisse d'envoier ambassade, cuidant bien et par adverture préjudicier et nuire à voz affaires, que pour les miens ni de mes enfans ne voudrois faire en façon queleconque que fut. Et pour cestui respect ai obmis de le faire par ambassade, et m'a semblé le faire ainsi secret et confidenment, comme entre telz parens que sumes se doit faire. Vous suppliant, Madame, ma bonne seur et cousinne, que si, ai si audacieusement fait, le me pardonner et le prendre de bonne part; puis Dieu sçait il a esté fait de bon zèle. Et sachant, par vostre responce, que ne treuvez mauvais que moi et mon filz envoions ambassade pour ce faire, usera comme est requis et de sorte que tous voient et congoissent que le commencement de l'affaire et poursuite ne vient de vostre coustel, sinon du nostre, comme la raison le requiert. Mondit filz Fernande va depuis le 14^e de juing aux 25 ans de son eage. Des autres qualitez de sa personne ne veux rien escrire, puis suis son père. Et vous, Madame, vous povez bien informer. Et ceey, que vous escrips, n'est sinon, afin que sachez ma bonne volonté, et de mon filz Fernande qu'il porte envers vous, et à ce que ce mariage puisse suivre son effect; soiant à Vostre Majesté gré et bien vostre et de vostre roïaulme. Car si eela ne fut, ni moi, ni mon filz ausi que pour nostre désir particulier, que avons en cestui mariage, deust vous venir à quelque mal ou inconvenient, ou empescher autre que vous fut plus honorable, profittable et commode. Et ausi, Madame, vous supplie que ne aiez nul scrupule de me librement escrire que voulez que je face, ou si désirez que envoions à Calaix, et que le surséons pour le présent, ou que le délaissions du tout. Car ce que sera comme dit, est pour vostre plus grand prouffit et de vostre roïaulme, ce nous sera

à tous deux le plus chier, comme Dieu scait, qui scait la vraie vérité ce que vous escript, auquel prie, Madame ma bonne seur et cousine, que il vous doint bonne vie et longue, ensemble toute prospérité comme je la vous désire.

C'est de Vienne, le 28^e octobre 1553.

Vostre bon frère et cousin, signé

FERNANDE.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, 2^e partie, fol. 586 v^o.*)

LVI

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 30 octobre 1555.

Chier et féal, Don Iñigo de Mendoza¹ est arrivé ici, lequel le prince, nostre filz, a despesché expressément pour visiter la Roine, Madame nostre bonne seur et cousine, de sa part. Et comme il ne seavoit en quelz termes seroient les affaires d'Angleterre, ni si iceulx comporteroient que ledit office se feit au temps qu'il pouroit arriver, jugeant que de l'estat d'iceulx nous aurions plus particulièrement congnoissance, il le nous a remit, lui enchargeant de non s'avancer de fere ledit office, sinon comme et quand le treuverions bon, doubtant que, au lieu de rendre le devoir deu au parentage et amitié, eeste visite faite en saison desraisonnable ne porta préjudice aux affaires de ladiete Dame. Et ceste commission si expresse a esté cause que, combien il soit passé par Angleterre voire et par Londres, aiant fait — à ce qu'il dit — ce qu'il a peu pour non estre congneu, il ne s'est voulu avancer en ce qu'il avoit en charge, sans préalablement venir devers nous. Et comme, à ce qu'entendons, il a esté recongneu audit Londres d'aucuns, par où vraisemblablement son passage par celle part s'entendra par ladiete Roine, il nous semble qu'il sera besoing que l'advertissez plainement de ce que dessus, et de la commission avec laquelle ledit Don Iñigo a esté despesché; lui disant davantaige, qu'il nous semble mieulx de différer encore l'aller dudit Don Iñigo celle part, jusques l'on voit quel chemin prendra la négociacion, dont vous lui avez parlé, pour non donner par ceste visite quelque soubson hors de temps à ceulx de pardelà. Et est requis qu'elle sache ledit

¹ Iñigo Lopez de Mendoza. V. plus haut, p. 141.

envoi et la fin d'icelui, qu'elle n'entre en opinion que ledit prince nostre filz se soit oblié en l'office qu'il convenoit, il feit en l'endroit d'icelle pour lui congratuler son advènement à la couronne et lui tesmoigner le contentement qu'il en a, comme si proche et affectionné parent. Et se despesche ce courrier seulement à ceste fin : actendant avec désir de voz nouvelles, pour entendre ce que dois le parlement de voz collègues aurez négocié. Atant, etc.

De Bruxelles le pénultième d'octobre 1555.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, 2^e partie, fol. 517 v^o.*)

LVII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 31 octobre 1555.

Sire, pois la dernière audience, dont mes dernières lettres du 28 de ce mois font mention, je fus trouver le conte d'Arondel en son logis, et lui présenta les lettres de Vostre Majesté, lui déclarant la crédençe y contenue, comme j'avois fait le jour précédent au contrôleur; qui remercia très humblement Vostre Majesté de la souvenance qu'elle a eu de lui, et l'honneur qu'elle lui fait de lui communiquer particulièrement ce que jà il a entendu au conseil de la Roine. En quoi il fera tel et si bon office, que Vostre Majesté congnoistra l'affection qu'il a au service du roiaulme, de la Roine, sa maistresse et princesse, et ce qu'il juge de l'intégrité et confidence, dont Vostre Majesté use envers ladicte Dame; que comme il entendoit mienx latin qu'il ne le parle, il se retiroit aux effectz qui suppleroient les parolles. Et en passant je dis au secretaire Pietre, qui estoit au logis dudit conte, que j'avois ausi lettres à lui pour lui refreshir sa souvenance de ce que j'avois proposé audit conseil. Lequel me dit qu'il feroit ce que l'on peut désirer d'ung fidèle serviteur et conseiller, n'estant adressé à eux, pour austant que eulx, l'évesque de Wincestre et Paget gouvernement les affaires d'Estat et d'importence.

Dimanche au soir, ladicte Dame manda pour venir devers elle. Ce que je feis, et, en la chambre où elle me parlit, le S^r Sacrement y estoit, et me déclaira comme, depuis que lui avois présenté les lettres de Vostre Majesté, elle n'avoit dormie, ains avoit toujours ploré et prié Dieu qu'il la vouldist inspirer et conseiller pour me respondre sur le point de mariage, dont lui avois entamé le propos à Beaulieu; et que lors le S^r Sacrement estoit ausi en sa chambre; qu'elle l'avoit toujours invocqué comme son protecteur, conducteur et conseiller;

qu'elle le prioit encore de bon cueur lui estre en aide en ceuy, se mectant à deux genoux, disant : *Veni Creator Spiritus*. Et n'y avoit en ladiete chambre, sinon maistresse Clarence¹ et moi, qui feismes là ensemble. Mais, quant à ladiete Clarence, je ne sçais si elle entendit ladiete oraison, ce que je crois par la caresse qu'elle me feit. Et après que ladiete Dame fut relevée, elle me dit que, comme Vostre Majesté m'avoit choisi pour traicter ceste négociation avec elle, elle m'avoit choisi pour son premier père confesseur, et Vostre Majesté pour le second; et que comme elle avoit pesé toutes choses et ramentué² les divises que lui avois tenu, ausi aiant parlé avec lesdits d'Arondel, Paget et Pietre, confiant sur ce que lui assure des qualitez et conditions de Son Altèze, que Vostre Majesté l'aura en bonne recommandation et souvenence; qu'elle s'accommodera à toutes conditions servans au républicque du roïaulme; qu'elle lui demeurera bon père, comme il a esté, et d'austant plus qu'elle sera deux fois père; qu'elle procurera devers Son Altèze qu'il lui soit bon mari et espoux; se sentant conseillée de Dieu, qui a déjà fait tant de miracles en son endroit, elle me donnoit le mot de princesse de mariage pour Son Altèze devant ledit S^t Sacrement absolument son inelination tendre là; qu'elle ne changera jamais, ains l'aimera parfaitement, et ne lui donnera occasion d'estre jaloux; qu'elle avoit fainct d'estre malade ces deux jours passez; mais que la maladie dépendoit du travail qu'elle a heu pour prendre ceste résolution. Sire, la joye que je receu de ceste déclaration fut telle, que Vostre Majesté peult penser. Et si elle avoit invoquée le S^t Esprit, j'avois invoqué la Trinité pour l'inspirer à ceste désirée response. Et lui dis que j'en advertirois Vostre Majesté, et que meilleures nouvelles ne sçauroit entendre ni que lui fussent plus agréables; qu'elle observeroit en son endroit ce qu'elle désireroit. Et quant aux qualitez et vertuz de Son Altèze, que j'avois pleisjés, elle congnoistroit pour les effectz lui avoir esté dietes. Ce faict, je lui dis les offices que j'avois fait devers le conte d'Arondel, controleur et Pietre. A quoi elle respondit qu'il n'en failloit plus disputer ni parler, sinon au chancelier, et que j'en divisasse entièrement à Paget; et que quant à Arondel et Pietre, ilz estoient de ceste opinion; qu'il resteroit maintenant de deviser l'on feroit en l'endroit de Cortenai; que plusieurs estoient d'opinion, que l'on deust marier à Madame Élisabeth comme appelée à la coronne; qu'elle avoit receu lettres du cardinal Polo de Insbrug adressans audit Cortenai, qu'elle avoit ouvertes, èsquelles il ne parloit, sinon de la légation envers Vostre Majesté et le Roi de France, et l'admonestant de lui estre fidèle et reconnoissant du bien qu'il avoit receu de son humanité. A quoi je respondis que je parleroïs au chancelier et qu'il me sembloit bon d'entretenir le controleur et les vieux serviteurs et leur donner part de la négociation; que quant à Cortenai, pourveu qu'il persévèrera en la fidélité qu'il desmonstre, il méritoit d'estre respecté; que le mariage avec Madame Élisabeth se devoit bien peser et consulter pour la conséquence, et que, comme elle avoit des bons conseillicrs auprès d'elle, je confiois, ilz lui en respondroient sincèrement; que quant à moi, j'en advertirois Vostre Majesté, et en mon particulier je y penserois pour lui en respondre plus meurement et seurement.

Sur ce, elle me dit comme Son Altèze pouroit passer la mer en ceste saison; s'il se vouldra

¹ V. plus haut, p. 129.

² *Rementué*, rappelé, remémoré.

commectre à la mutation du temps; et que quant au surplus de ce qui reste à fere, elle remettoit le tout à l'arbitrage de Vostre Majesté. A ce je respondis que, comme il avoit pleu à Dieu l'inspirer à ladicte alliance, je confiois il commectroit aux ventz, à la mer et au temps, pour guider le passage de Son Altéze; et que, quant aux conditions, je les attendois, et m'assurois que Vostre Majesté feroit fere l'ouverture publique par les solempnitez requises. J'espère parler audit de Wincestre et Paiget pour sçavoir l'intention dudit Wincestre et entendre de Paget son advis sur ce que restera à fere, dont je informerai Vostre Majesté à diligence. Et n'ayant courrier pardeça, j'ai despesché le présent porteur, auquel il plaira à Vostre Majesté faire païer son veage. Et sont retournez deux courriers devers moi, qui n'ont esté payez de leurs veages, ne seai à quel occasion. Et pour ce il plaira à Vostre Majesté commander qu'ilz soient païez; car je ne puis toujours recouvrer courriers des marchans à propos, et le temps auquel on négocie ne le permet.

Sire, pour les alebriches ¹ de ses bonnes nouvelles, je ne demande autre chose à Vostre Majesté, sinon qu'elle ait mon service pour agréable et excuse les fautes.

Ladiete Dame m'a donné les lettres dudit cardinal Polo audit Cortenai, et les lettres de Wothon du 27^e de ce mois, que j'ai fait interpréter. Et, quant à celles de Cortenai, il n'y avoit autre chose que ce que dessus. Quant à celles de Wothon, il escript comme ung Italien nommé Thabot, serviteur dudit cardinal, estoit arrivé en Court du Roy de France, et avoit dit et publié la légation dudit cardinal devers Vostre Majesté et le Roy de France pour moïenner les différens et promouvoir la réconciliation d'entre Vostre Majesté et ledit Roi, et que à cest effect, le Pape l'avoit nommé légat de *latere*; et que la légation finie, il devoit passer en ce roïaulme; et que les François, encore qu'ilz louent la prudence et vertu dudit cardinal, si est ce ilz l'ont à suspect, pour l'affection que les Impériaux lui tesmoignarent à la dernière vacance du Pape; toutesfois que l'on espère il fera plus que les deux autres qui sont partis; suppliant la Roïne lui faire entendre son vouloir sur ce qu'il debvra fere en son endroit, pour le recevoir à son arrivée en France.

Puis il escript que les François entendans l'amas de gens de guerre que don Fernando ² fait en Italie, les apprestz des Genévois, du duc de Florence et princee Doria, ilz estoient après pour despescher à Salerne Strossy, et tous les capitaines Italiens, pour aller en Italie au secours de l'isle de Corsica, pour la defendre pendant qu'ilz fortifieroient deux ou trois places; espérant que, si l'on leur donne loisir de achever les fortifications, ilz la garderoit perpétuellement, et qu'ilz ont fait finances à Lion de quatre cens mil franes, et à Venice de quatre vingt deux mil escuz.

Que l'armée du Turcq est retournée en Levant; que l'ambassadeur de Sophy ³ eust audience devers le Turcq, le 20^e d'aoust dernier, et que le Turcq estoit parti avec son filz aîné pour Alepo; et que les ambassadeurs du Sg^e Roi des Romains eurent audience dudit Turcq le 25^e dudit aoust; que les François sont à demi desgousté de faire fort près de Hesdin; que le grand

¹ Alebriches, allégresse.

² Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile et général impérial en Italie.

³ Schah Thamas ou Thamaspi, roi de Perse.

maistre de Rhode ¹ est mort, et en son lieu mis ung François dont les Espaignolz et Italiens ne sont contens ². Le secrétaire, qui a apporté lesdites lettres, a dit de bouche à ung mien ami, que les François s'assemblent sur les frontières et ont jà bruslé quelques villaiges; que le filz du S^r de Vendosme est mort; que le Roi est toujours à Vy la Costeret ³; qu'il n'est créable la povreté qu'est en France, le mescontentement du peuple et l'estonnement qu'ont les S^{rs} d'Estat; mais que les François avoient quelques nouvelles d'Allemagne, qui les réjouissoient aucunement.

Cejourd'hui est arrivé en ce lieu ung gentilhomme qui se dit serviteur de la Roine de Bohême, qui dit aller visiter Son Altèze de la part de ladiete Dame. Je suis entré en suspicion que ce soit pour discourir et entendre ce que passe en Espagne et pour y fere quelque mauvais office.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 31 octobre 1555.

SIMON RENARD.

P.-S. — Sire, il emporte que Vostre Majesté retarde, ou empesche la venue dudit cardinal Polo pardeça, pour les considérations mentionnées en mes dernières; et pour ce, m'assure que ladiete Dame lui a escript en ceste conformité.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre 1555-1554.* 1^{re} partie, folio 556.)

LVIII

Marie, reine d'Angleterre, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en ce pays.

31 octobre 1555.

Demande s'il n'y a pas de contrat de mariage entre le prince Philippe et la fille du roi de Portugal? Elle attend une réponse fidèle et consciencieuse sur cette question.

(GRIFFET, p. 75.)

¹ Jean d'Omedes, mort le 6 septembre 1555.

² Claude de la Sangle, natif du Beauvoisis, de la maison de Montchauvie, près de Beaumont-Sur-Oise, fut élu, pendant son ambassade à Rome.

³ Villers-Cotterêts.

LIX

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 1^{er} novembre 1555.

Sire, puis mes dernières, la Roïne d'Angleterre m'a envoié l'escript ey enelos, par lequel Vostre Majesté vera la confirmation de la promesse et parolle qu'elle m'a donnée du mariage de Son Altesse, luy aiant respondu que, quant au mariage de Portugal, il n'y avoit obligation, ains estoient les choses entières et les parties libres. Ce que Vostre Majesté pourra encores certifier par ses lettres à ce, puisque elle ne fait difficulté, sinon sur ce point qu'il soit du tout esclarcy. Et quant à l'avis qu'elle me demande par icellui, je lui ai respondu qu'il me sembloit plus convenable qu'elle attendit que son conseil lui fait rapport de ce que lui avois dis à la dernière audience, et que, sur ceste occasion et fondement, ouverture et communication ultérieure s'en fait; l'advertissant que j'avois sollicité l'évesque de Winecestre¹, et qu'il m'avois remis à jeudi prochain après dîner; et que, de ma part, je solliciterois ceulx de son conseil pour lui tenir propos dudit mariage. Et à ce que j'ai peu colliguer de la façon et fere dudit de Winecestre, il se treuve empesché comme il se conduira en ce, comme il vainera l'affection qu'il a à Cortenai², et se conformera à l'inclination de la Roïne et ceulx de son conseil, qu'est contraire. Et tant plus est il empesché pour la haine qu'il seait l'on lui porte tant pour la religion, que pour ce qu'il manie les affaires par une forme, qui n'est agréable à ceulx du conseil. Et, selon qu'il m'a esté certifié de bon lieu, dois qu'il a esté en prison, il semble que le sens soit altéré. Car il négocie toutes choses par timidité et doubte non convenable. J'espère jeudy prochain entendre et enfoncer de lui son intencion quant à ce point, dont je ferai part à Vostre Majesté.

Par ce que dessus, Vostre Majesté peult entendre le désir que madiete Dame a, que l'on diligente la consommation du mariage. En quoi il sera expédient Vostre Majesté se résolve le plustost qu'il sera possible, tant sur les articles du traicté, sur la manière d'ouverture et sur le passage de Son Altèze. Et ne me veult eslargir d'avantaige sur lesdits articles, pour ce que je tiens Vostre Majesté considérera combien il emporte qu'ilz soient communément avantageux pour ce roiaulme, pour l'incliner davantaige et l'induire qu'il treuve bon et utile ledit mariage. Ce que l'on diseourt estre plus facile, pour astant que ses vassaux et subgetz du pays d'Embas treuveront à propos icelluy pour la seurté et commune defence et pour les raisons communes, que Vostre Majesté entend trop mieulx que moi. Et conviendra qu'ilz

¹ Étienne Gardyner. V. plus haut, p. 17, note 5.

² Edouard Courtenay. V. plus haut, p. 116.

soient en latin et en françois, pour la satisfaction de ceux du conseil qui sçavent, pour la plus part, quelque peu de latin.

La principale occasion des présentes est pour advertir Vostre Majesté que j'ai advis, du costeil de France, que le Roi fait amas des gens de cheval et de pied à l'entour de Ville Costere¹, et qu'il a quelque entreprise sur main. Mon homme ne m'a seu dire la particularité de l'exploit, sinon qu'il fait amas d'environ trois mille chevaux.

L'on a fait un maire nouveau en ce lieu de Londres, qu'est bon catholique et de la vielle religion; duquel l'on prend bon espoir qu'il fera bon office pour ladiete religion.

L'on continue la disputation des articles de la religion entre les Catholiques et Sacramentaires, dont l'on ne espère, sinon confusion et inconvenient, pour ce que ni par raison, ni par doctrine, ni par erainete, l'on ne peult convertir les disputans qui sont obstinez. Et pour toute résolution, ilz se exposent volontairement à la mort.

Le grand trésorier est arresté en son logis. Et jà parle l'on que son office soit donné au conseiller Walgrave². Ledit trésorier est tenu et estimé le plus riche d'Angleterre, tant en bien d'esglise, que pour avoir manié les biens des pupilles et moindres d'ans, desquelz les Rois d'Angleterre ont la garde jusques à ce qu'ilz aient dix huit ans.

Le duc de Suffoq fait très mauvais office en la religion. Et est ladiete Dame fort irritée contre lui, pour ce qu'il a usé de la facilité et clémence de ladiete Dame.

Je suis maris que le temps a empesché que Vostre Majesté n'ait plustot reçu mes dernières lettres, que satisfont entièrement à ce que Vostre Majesté [désire]; et en confirmacion de ce, j'ai redespéché le présent courrier, à ce qu'elle connoisse, par la main de ladiete Dame, ce qu'elle m'a dit de bouche.

Puis le partement de Adrian Crole³, et ce que j'en ai escript à Vostre Majesté, je n'en ai eu nouvelles, sinon qu'il a vendu la munition qu'estoit en l'isle d'Arsereq⁴ au lieutenant de l'isle de Odreney⁵ Anglois.

La Roine s'est treuvée fort pesante ces jours passez, et présentement se porte mieulx. Le temps tant inconstant en a esté cause.

Je me informerai du surplus contenu aux lettres de Vostre Majesté, pour lui en respondre plus particulièrement.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très-haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 1^{er} novembre 1555.

¹ Villers-Cotterêts, département de l'Aisne.

² Sir Edouard Waldegrave.

³ Adrien Crof d'Enkhuizen, célèbre marin néerlandais. V. notre article intitulé : *La diplomatie concernant les affaires maritimes des Pays-Bas* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE, t. LXI, année 1863, p. 853). *Papiers de Granvelle*, t. IV, pp. 154, 156.

⁴ L'île de Sark, Serk ou Cers, sise près des côtes de la France et appartenant à l'Angleterre. V. *ibid.* et LEWIS, *Dictionary of England*, t. II, p. 278; VERTOT, *Ambassades de Nouilles*, t. II, pp. 229, 265, t. III, pp. 242, 277; *Papiers de Granvelle*, t. IV, pp. 154, 156, 157.

⁵ L'île d'Alderney, dans le canal entre l'Angleterre et la France.

P.-S. — Sire, le seigneur Roi des Romains m'a escript et envoyé lettres de sa main, pour présenter à la Roine, en responce de celles qu'elle lui avoit escriptes, et désire que je lui fasse part des occurens, comme je faisais estant en France. Mais pour non seavoir l'intention de Vostre Majesté, j'ai différé lui respondre, attendant son bon vouloir quant aux occurens générales, bien seachant que quand au négoce principal, le secret n'est assés recom-mandé.

SIMON RENARD.

(*Ibid.*, p. 345.)

LX

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 4 novembre 1535.

Sire, comme Cortenai a esté adverti de la négociation, que je traieta à la dernière audience, que la Roine et conseil me donna, et qu'il a entendu du chancelier et controleur que je leur avois donné lettres de Vostre Majesté, par l'advis dudit chancelier et participation de plusieurs autres qu'il a gagnés, il a commencé practiquer pour traverser le descing et poursuite du mariage. Et a esté devers Ingelfeld¹ par trois fois, pour seavoir si sa disposition pouroit comporter qu'il allist en Court, pour ce qu'il a une fièvre quarte et mélancolie de sa femme, qui l'a abandonné, et qui vit à sa volupté, que le retient au logis. Et y a quelques jours qu'il n'en est sorti, joint que l'air est fort et muable. Et oultre ce, s'est adressé au conte de Penbroeck², pour avoir son avis et conseil de ce qu'il devoit fere. Et sa mère, la marquise, entendant que ledit Penbroeck prétoit l'oreille à ce que ledit Cortenai lui avoit dit, a esté pour le prier tenir bon pour lui. Et ont résolu ensemble qu'ilz feroient tenir propos à ladicte Dame, de la part du Parlement, du mariage, avec prière de non prendre party estrangier, et avec propos de eraincte que, prenant party estrangier, le peuple ne le pouroit bonnement comporter; ne s'estans voulu ingérer les dessusdits de passer plus avant en leurs particulières affections, pour non en recevoir le mauvais gré et indignation, et pour, par erainte du peuple, retirer ladicte Dame de l'affection et inclination qu'elle pouroit avoir à Son Altèze; bien sachans que ne s'inclinant à party estrangier, Cortenai parviendra audit mariage, pour estre seul au royaume, qui soit du sang roial. Et ai entendu que les raisons et fondemens,

¹ Sir Francis Ingelfyld. V. plus haut, p. 120.

² Sir Guillaume Herbert, conte de Pembroke. V. plus haut, p. 97.

que prend le chancelier pour dissuader ceste alliance, sont fondez en deux pointz : le premier que, si ladiete alliance se fait, le roïaulme d'Angleterre entrera en guerre avec les François, et que, rompant avec les François, il pourra advenir que ledit roïaulme en recevra intérêt et dommaige, discourans que le S^r Roi de Bohême, par les pratiques qu'il tient en Allemagne, troublera la succession et hoyrie de Son Altêze; que les potentaulx d'Italie se joindront avec France pour s'assurer contre l'alliance et desseing de Son Altesse; que, advenant le trépas de Vostre Majesté, Son Altesse se trouvera plus foible qu'il ne semble, pour les divers assaulx que l'on lui prépare; que le landgrave pratique pour se vanger; et que ledit roïaulme d'Angleterre ne sera jamais en repos. Le second point et fondement que le peuple et noblesse ne comportera Espaignolz en ce roïaulme, pour les qualifier d'ambition, d'orgueil et d'importunité. Et ne voit l'on, sinon Cortenai, par les rues témoignant la jalousie que corivales¹ et compétiteurs ont en amour. Et chacun juge qu'il soit plus jaloux du roïaulme, que de la personne. Sur quoi Vostre Majesté peult penser que l'ambassadeur de France ne dort ni celui de Venise. Combien qu'ilz y procédent plus diserètement et secrètement qu'ilz n'ont fait, aians entendu dudit Cortenai ou de ses ministres que la Roïne avoit esté informée de ce qu'ilz avoient communiqué avec ledit Cortenai, si est ce que j'entens que le Roi de France promeet audit Cortenai tant de choses, que la moitié le devoit contenter. Et de ce que dessus j'ai adverti ladiete Dame et Paget², qui par ensemble ont résolu qu'elle ne donnera audience à personne, sinon en particulier, comme au chancelier en apart et aux autres ainsi. Et copperra le chemin aux pratiques par leur dire que, comme le mariage lui touche plus que à personne du monde, qu'elle confie qu'ilz ne la voudroient conseiller de s'allier ou prendre parti contre son vouloir et affection et dont elle eust regret et desplesir; que quant au publique, elle l'a en recommandation, comme Dame qui a souvenance du serment qu'elle a fait à la coronation, et veult entièrement respondre à l'obligation qu'elle a à la couronne, et qu'elle veult invoquer le S^t Esprit pour estre conseillée ce que sera convenable. Et avec ces propos elle monstrera mine de Roïne et Dame souveraine. Et ausi m'a semblé, pour cognoistre l'humeur du conte de Penbroeck, pour le retenir de passer oultre en ce qu'il pouroit avoir délibéré avec ledit Cortenai, qu'elle lui pouroit déclairer comme l'on l'a sollicitée pour se marier, et qu'elle est en délibération de choisir parti à propoz pour le roïaulme et satisfaction de sa personne. Et par ceste seule déclaration elle convertira le conte de Penbroeck en telle opinion qu'elle voudra. Car il ne désire sinon une gracieuse parole. Ce que je erois elle fera. Les François et ceulx qui tiennent la nouvelle religion publient que, si ladiete alliance se fait, Son Altêze voudra réformer la religion et user de force; dont Cortenai se sert, encores qu'il dissimule en la religion. Et jusques à maintenant l'évesque de Wincestre ne m'a donné audience, moins m'a l'on respondu à ce que leur proposai dernièrement, ni le contreroleur est venu en mon logis, comme il m'avoit promis. Ce qu'ilz ont différé, pensans faire parler à la Roïne de la part dudit Parlement avant autre audience.

Néanmoins ladiete Dame a esté d'adviz que je doige presser ledit chancelier pour ladiete

¹ *Corivales*, rivaux.

² Sir William Paget. V. plus haut, p. 97.

audience, ou qu'il la refuse absolument; et, en ce cas, que demandant audience à ladite Dame, elle entendra les raisons pourquoi ledit chancelier ne m'aura ouy. Paget, qui a entrepris ceste négociation, par le moïen d'icelle est entré en crédit devers ladite Dame et emporte les affaires d'Estat. Et m'a asseuré comme ladite Dame ne changera d'opinion contre sa parole donnée. Et m'a dit les raisons pourquoi il n'a voulu conseiller que l'on feist retirer Madame Élisabeth de ce lieu de Londres de la maison que la Roïne lui a donnée, où elle est demeurée, n'estant allée au païs, comme l'on m'avoit dit, pour autant que, jaçoit le Parlement ait volontairement consenti que le mariage du feu Roi Henry et de Dame Catherine, sa première espouse, fut déclaré bon et légitime et les hoirs en issus légitimes, et révoqué l'acte du Parlement au contraire, et tacitement déclairé la bastardise de ladite Dame Élisabeth, si est ce comme elle est appellée à la couronne par le consentement dudit Parlement, morant ladite Dame sans héritiers, et qu'il est difficile de lui oster le droit acquis, sans que ci après trouble advienne, et mesmes que l'on treuve les enfans du duc de Suffoq estre bastardz pour ce qu'il avoit fiancé par motz de présent la seur du conte d'Arondel, avant qu'il print madame Françoise sa femme, et que le droit retourneroit à la Roïne d'Escoce, l'on ne pouvoit mieulx faire, pour contentement du roïaume, du peuple et des nobles, que de fere approuver par le premier Parlement, qui se fera après celui qui se tient présentement, la succession de la couronne en ladite Dame Élisabeth, moïennant qu'elle se marie à Cortenai, et en cas que la Roïne ne délaisse enfans d'elle, et traiter expressément que, audit cas, ladite Élisabeth et leurs hoirs, et defaillant ladite Élisabeth sans hoirs, ledit Cortenai hérite et succède à la couronne; et par ce moïen, pour l'espoir de ladite succession, toutes parties se pourroient contenter; et évitera l'on le trouble et pratiques qu'en pourroient sourdre et provenir, et qu'il estoit mieulx entretenir ladite Élisabeth, que de la débouter; qu'il n'avoit trouvé le conseil de ceux qui eussent désiré de la faire mettre en la Tour bon ni convenable au temps présent; que faisant ce que dessus, l'on appaisera Cortenai et ladite Élisabeth et leur osterà l'on tous moïens et pratiques; adjoustant que ladite Roïne est enveloppée en cinq difficultés: la première pour la religion, et est impossible que l'on puisse réformer icelle jusques à l'auctorité de l'Eglise, et que tout ce que se pourra fere pour maintenant, et sera d'abolir et annuler tous actes faictz pendant la vie du Roy Édouard, et de remettre les choses comme elles estoient au temps et trépas du feu Roy Henry, son père; la seconde que l'on avoit conseillé à la Roïne de révoquer et réunir au domaine de la couronne toutes les récompenses et libéralitez desditz feus Rois Henry et Édouard, tant du bien d'Eglise, que autrement, mais que comme ceey touche toute la noblesse et la plus part des gens d'Estat du païs, la chose n'est conduisable sans grand tumulte et révolte, et qu'il n'a jamais trouvé bonne l'invention pour ce commencement; et que ce point touche indifféremment à tous ceulx du conseil, principalement le conte de Penbroch; la troisième c'est de la révolte, qu'est en Irlande par les pratiques Françoises et assistance des Escessois, que passe plus avant que l'on ne voudroit, et à quoi il est difficile remédier pour n'avoir finance promptement, et estre le roïaume en arrière de plus de quinze cens mil escuz, si l'on devoit paier tous ceulx à cui l'on doit; la quatrième est la composition que l'on a faicte avec plusieurs de la noblesse, qui les a fort aliéné et desgousté de l'affection qu'ilz portoient à la Roïne, pour ce qu'il est impossible

d'avoir le cuer et les biens, et ne reçoivent la composition pour clémence et miséricorde, et que l'on a deü compasser les fautes de plusieurs avoir esté commises par crainte, force et ignorance, que sont excusables; la cinqüième, ledit mariage est la principale que, pour la conduire seurement au port que l'on a déterminé, il lui sembleroit que ladiete Dame deust quieter la plupart des compagnons, ne passer oultre à la réunion des dotations des feuz Rois, jusques l'on vit autre temps pour maintenant restablir la messe et religion comme elle estoit du vivant du feu Roi Henry, temporiser avec ladiete Élisabeth et Cortenai, et le sur-plus se feroit avec le temps; qu'il me parloit non comme estrangier, sinon comme conseiller de la Roine; que venant devers elle, il seroit bon lui parler en ceste conformité, ce qu'elle ne se laisse persuader légèrement chose que pouroit embarasser ses affaires et empescher l'establissement de sa chaire et couronne; qu'elle a tant des conseillers et si partiaux, que pressant l'oreille à chacun, elle n'aura jamais repos; me confessant que l'évesque de Wincestre avoit prins quelque remord contre lui, pour ce qu'il donna advis à la Roine que l'on ne devoit emprisonner ladiete Élisabeth pour le fait de la religion, sinon la réduire par bons moïens; et que si l'on l'eust fait, il eust falut garde ordinaire pour la personne de la Roine, autrement elle ne fuste assurée; davantaige que l'on donnoit conseil à ladiete Dame de appovvir la noblesse qu'estoit mal fondé, pour ce que appovrissant la noblesse et l'affoiblissant, le peuple se haulsera et sera gouvernement populaire et conséquement plus dangereux et scandaleux. Et ne m'a semblé hors de propos son advis, sinon en tant qu'il touche le mariage de ladiete Élisabeth et Cortenai, pour lequel je craindrois que si après ilz ne tombissent en obliance et révoltassent le roïaulme, s'ils povoient; ne m'estant voulu eslargir pour le contredire, pour non monstree que j'eusse affection de dissentement de ce qu'ilz délibèrent, et pour ce que, si ladiete alliance promise passe oultre, l'on pourra pourveoir à toutes choses, signamment à l'asseurance des personnes, qu'est le premier que l'on doit avoir en recommandation.

Plus ledit Paget m'a demandé si Vostre Majesté m'avoit envoié les articles et conditions dudit mariage, et si elle avoit já déterminé comme elle fera proposer ledit mariage, et qu'il lui sembleroit convenir que Vostre Majesté deust adviser d'envoier quelques personnages d'auctorité et maison, pour avec plus de solemnité traicter, et que le plustot est le meilleur. A ce je lui ai respondu que Vostre Majesté ne se pavoit encores résoudre jusques à ce que l'on sceut si le conseil et roïaulme suivra la résolution de ladiete Dame, mais que l'entendant elle fera tout ce que l'on pourroit désirer; et que quant aux articles, Vostre Majesté ne les avoit encores envoiés. A quoi il répliqua qu'il convenoit que Vostre Majesté les feit concevoir pour en convocquer quand il appertiendra, et puis préparer les choses jusques à la consommation; qu'il ne falloit attendre que la Roine proposa articles ou conditions, pour ce qu'elle entend que Vostre Majesté dispose et face toutes choses qu'il lui semblera convenir, autrement elle n'achevroit jamais avec le chancelier, qui tient opinion formelle et contraire à ce. Et pour ce que Vostre Majesté m'a escript, par ses dernières, qu'il conviendroit attendre les articles de ladiete Dame, Vostre Majesté entendra qu'elle les attend de Vostre Majesté, à laquelle j'ai voulu représenter par les présentes les pratiques contraires et divises dudit Paget, à ce que Vostre Majesté entende ce que passe en ceci, et prenne telle délibération qu'il lui semblera convenir et estre requise, et me commender son bon plesir sur le tout.

Ladicte Dame escripvant à Vothon ¹, a fait entendre que, puisque le Roi désavoue les propos du cardinal de Tournon ², il n'est question qu'elle passe oultre en la négociation, et qu'il soufflit que le Roi et ses ministres aient congneu son affection, et qu'il n'en parle davantage si le Roi ne lui en touche premièrement.

Shere ³, que le feu due de Northumberland ⁴ avoit envoié devers le S^r Roi des Romains pour y practiquer, est de retour, qui a déclaré comme ledit S^r Roi délibéroit fere ouverture de mariage du S^r archiduc avec ladicte Dame, et que Vostre Majesté lui avoit promis tenir la main pour icellui; ausi a il fait raport que la Roine d'Hongrie avoit parlé à Vostre Majesté pour mettre les païs d'Embas en la main dudit S^r archiduc. Ce que je n'ai peu croire. Et s'est fort démesuré en propos, aiant affermé qu'il y ait mauvaïse intelligence entre Son Altèse et le Roi de Bohême, et qu'il y ait grande pratique en la Germanie contre Vostre Majesté et Son Altèse.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, le 4 novembre 1555.

SIMON RENARD.

(*Ibid.*, fol. 345.)

LXI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

4 novembre 1555.

La Chambre basse se dispose à présenter une requête à la Reine au sujet de son mariage avec le prince d'Espagne.

(VERTOT, *L. c.*, t. II, p. 255.)

¹ Le docteur Nicolas Wotton, ambassadeur anglais en France.

² François de Tournon, cardinal d'Ostie, homme d'Etat français, né en 1489, mort le 22 avril 1562.

³ Son nom est écrit, dans les *State papers et Historical notes*, tantôt John Sheres, tantôt Sheren. C'était, paraît-il, un agent anglais.

⁴ Henri Percy, comte de Northumberland.

LXII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 6 novembre 1555.

Sire, j'ai tant poursuït le chancelier¹, qu'il me donna audience dimenche matin, au poinct du jour. A laquelle je lui dis que, comme il y avoit dix jours que j'avois remonstré au conseil ce qu'il avoit entendu, et que l'on ne m'avoit fait responee, je ne sçavois qu'en juger, ni que s'en pavois respondre à Vostre Majesté. Et me doubtois que le propos ne fut esté mal prins. A quoi il respondit que je le deusse excuser, pour ce qu'il avoit eu tant d'empeschemens les jours passez, tant pour le Parlement, pour le poinct de la religion et communes affaires du roïaulme, qu'il n'avoit eu loisir de respirer; et que le propos et ouverture de mariage par moi tenu avoit esté très agréable, et dont le roïaulme en particulier auroit souvenee, et tesmoingneroit toujours l'obligation; et que, suivant icellui, la Roïne s'est résolue de se marier pour le seul respect de postérité, et pour le bien publicque du royaume; que quand je parlerai à elle de ce fait, elle m'en respondra en ces termes. Sur ce je lui dis que Vostre Majesté m'avoit commandé que, en cas que l'on me respondiit qu'elle fut inclinée à mariage, que je lui déclarasse confidenment comme tenant le lieu et degré qu'il représente au roïaulme et devers ladiete Dame, congnoissant son intégrité et loiaulté et l'affection qu'il a démontrées envers Vostre Majesté, que si elle poroit entendre en eui ladiete Roïne inclineroit pour ladiete alliance, elle le promoueroit volontier et passeroit oultre en ce, fut qu'il fut du roïaulme ou estrangier, ne tenant particulier respect, sinon la satisfaction de ladiete Dame et bien du roïaulme; que si c'estoit un estrangier il proposeroit party non disconvenable et conditions probables à la seule fin du bien publicque, et confirmation de bonne paix, amitié et alliance; et que comme ceci dépendoit de l'affection de ladiete Dame, que doit estre libre, ainsi je le priois, s'il en avoit entendu aucune chose, le me dire franchement, pour ce que Vostre Majesté entendoit procéder en ce point avec la réputation, retenue et considération qu'il convient, et qu'il lui feroit plesir et service, dont Vostre Majesté auroit souvenee s'adonnant l'occasion. A quoi il me respondit qu'il n'avoit caecore communiqué si avant avec ladiete Dame, comme aussi il n'eust convenu, et que Vostre Majesté tenoit le vrai chemin et respect que l'on devoit tenir; car il estoit raisonnable que l'inclination et affection de ladiete Dame précède et soit congneue, pour estre la partie à eui ce fait touche; et que quand à lui, il me vouloit parler librement et confidenment, et me dire ouvertement ce qu'il a advisé en soi mesmes; qu'il ne parlera jamais à ladiete Dame de personaige quelconque pour lui persuader de le prendre

¹ Lord chancelier, Étienne Gardyuer, évêque de Winchester. V. plus haut, p. 17.

pour mary, ni lui particularizer personne, ains lui conseiller penser en elle mesme sur cui elle pourra geeter son affection et s'incliner; que si c'est au roïaulme, il fera tout le possible et selon qu'il est attenu de promouvoir l'effect de son affection; que si c'est hors du roïaulme, il fera le semblable; mais que si ladiete Dame lui demande s'il seroit mieulx déans ou dehors ledit roïaulme, il lui confermera toujours estre mieulx et plus seur pour le publique du roïaulme, pour la seurte de sa personne, pour le repos et tranquillité de ses subgeetz, qu'elle choisisse party dudit roïaulme, pour ce qu'il sera malaisé et dillicille que le peuple consente en estrangier, pour lui estre le nom seul odieux, et les humeurs estre telz et avoir toujours esté telz en ce roïaulme; pour ce que s'alliant à Son Altèze, ledit peuple ne pourra jamais comporter les conditions des Espaignolz, à l'exemple mesme des propres subgeetz de Vostre Majesté, qui ne les peuvent souffrir ni veoir en Flandres; pour ce que le roïaulme espousera guerre et crainte perpétuelle avec les François; car jamais le Roi de France ne laissera en paix Son Altèze ni les païs d'Embas; et pour le roïaulme d'Angleterre sera toujours en fraiz; et si les affaires de Son Altèze se portioient mal, conséquemment le roïaulme tombera en la main des François; et jà ont ilz accès par terre en icellui dans l'Escosse et practiequent pour s'impatronir de l'isle de l'Irlande, pour plus assurément nuire au roïaulme, tenant autres practieques que lui sont assez notoires, pour ce que les Eseoissois prétendent droit à la coronne pour les raisons de proximité, et par les actes propres du Parlement du roïaulme; pour ce que si l'on fait alliance avec Son Altèze, il faudra obtenir dispence du Pape pour le parentaige, que ne pourra estre publique, ains seerète; autrement le peuple se révolteroit pour l'auctorité du Pape, qu'il ne veult admettre et revoir; et jaoût qu'il y eust enfans de ladiete alliance, l'on pourra impugner le mariage par faulte de dispence publique; pour ce que encore Vostre Majesté et Son Altèze n'ait intention sinon de s'accommoder aux façons du roïaulme, néantmoins le peuple eraindra que l'on ne veulle fere autrement; et que en ung peuple austant est la crainete que l'effect, pour ce qu'il convient, avant toute oeuvre, remédier la religion, que de passer plus oultre en mention de mariage estrangier; car, comme l'on entend assez que le Roi de France soubstient tacitement les hérétiques de ce roïaulme et leur promet faveur, mettant ce mot de mariage estrangier, ce sera pour nourir et occasionner davantage leurs pratiques; et feront publier que, par force, Son Altèze voudra remectre la religion; et jà du vivant du feu due de Northumberland, la seule suspiccion de erainete de mariage estrangier fit inclier plusieurs vassaux du roïaulme pour suivre sa délibération, et machiner contre la personne et droiz de ladiete Dame; pour ce que Vostre Majesté doit estre assurez que le cueur du corps du roïaulme est impérial et ne scauroit plus désirer d'eulx, sinon eeste volonté compromise et certaine, pour ce que les effectz de mariage ne sont toujours telz que l'on désigne et propose; que quant à lui, il n'est homme de pratique, et est plus retiré des discours du monde et chose d'Etat, que l'on ne pense, si est cependant qu'il a esté en prison. Il a discoursu beaucoup de choses sur la disposition des affaires présentes, sur les empeschemens de Vostre Majesté, sur le trouble de la Chrestienté, sur la façon de faire des François et Allemans par ung paradoxe: qu'il seroit mieulx que Vostre Majesté retint l'amitié du roïaulme, sans autre plus estroiete alliance, et ausi sera mieulx que le roïaulme soit ami de Vostre Majesté et ses païs, que seigneur propriétaire des païs d'Embas,

pour ce que l'effect du mariage ne prendra telle extendue, que de remédier les affaires de Vostre Majesté, ni les affaires de la religion; et comme il est dangereux de se mesler de mariage des princes, à l'exemple de Crombel¹, qui procura le mariage du feu Roi Henri à la fille de Clèves, pour persuader que l'Allemagne, pour considération d'icelui, assisteroit à jamais ce royaume, qu'a esté un mariage d'une nuit, et dont ledit Crombel a esté ruiné; ainsi il délibère de non se mesler si avant du mariage de la Reine, que si après l'on lui en puisse imputer notte, ou faulte; davantaige qu'il fault considérer que Son Altèze et ses gens ne sachans parler anglois, et sera confusion grande entre gens qui sont rudes, inconstans et superbes; et ne les pouva l'on entendre, moins pouront ilz estre entenduz, ni communiquer ee que seroit raisonnable; adjoustant, pour fin, que comme il seet qu'il n'y a mariage estrangier qui fut plus duisant que celui de Son Altèze, et que Vostre Majesté ne sauroit proposer plus grand party, il m'avoit bien voulu particulariser ce que dessus, avec la confidence, soubz laquelle je lui avois parlé, j'aëois je ne lui eusse fait mention de Son Altèze, et qu'il feroit grand doute de la garde que Son Altèze pouroit prendre pour assurer sa personne; que je deusse tenir pour certain, il n'y a homme au royaume plus incliné au service de Vostre Majesté que lui, pour avoir eogneu son intégrité, magnanimité et vertuz, et s'estre justifié par tant d'aetes et tesmoingnaige; qu'il ne lui sembleroit fere, ee que doit ung homme de bien, s'il ne estimoit Vostre Majesté, s'il ne lui déferoit selon ses mérites, et lui représentoit ses desirs qu'il a à son service.

A ce je répliqua que, puis de la généralité il en avoit fait une particularité, il me sembloit que le chemin qu'il tenoit en ee de suyvre l'affection et inclination de ladiete Dame, qu'est la partie principale, estoit le vrai et plus prudent conseil, que l'on pouvoit choisir en ee, pour raison que tous ceulx qui ont parlé et traité de mariage, ilz ont toujours estimé qu'il deust estre libre; que si entre les princes cela se garde et observe, par plus forte raison entre les princes et princesses de telle maison et qualité que ladiete Dame: que Vostre Majesté en useroit toujours ainsi; que quant à ee qu'il conseileroit toujours plustot qu'elle print party au royaume, que dehors, pour estre nouveau venu au royaume, ne congnoissant les personnes qui seroient propres et capables, je ne pouvois respondre à ceste partie, sinon qu'il me sembloit l'on devoit considérer la fin de ladiete alliance, l'honneur de ladiete Dame, l'utilité qu'en pouva recevoir le royaume, si ladiete Dame et ses affaires en seront plus autorisez, si ceulx qu'elle a choisiz pour son conseil seront maintenus, si le personnage sera agréable à la noblesse et peuple; et que les argumens qu'il avoit allégués pour party estrangier, pourroient estre adoptables pour party du royaume. Quant à la religion, et quant aux pratiques françoises et come par forme de divise, il me sembloit que ses allégations estoient fondez sur inconveniens qui ne pouvoient avoir lieu à l'endroit de Son Altèze, pour ee que l'ancienne amitié, confédération et fidélité résult ceste erainete, et que jamais Vostre Majesté n'a failly à sa promesse, jamais Vostre Majesté n'a consenty chose contre traité qu'elle ait fait, ains, pour non tumber en ee blasme, a mis en hazard ses affaires et diminué de son droit; que

¹ Thomas Cromwell, domestique du cardinal Wolsey, élevé en 1540 à la charge de grand chambellan et au comté d'Essex. Trois mois après son élévation il fut accusé de trahison et mis à mort.

quant à la première considération du peuple, je tenois que quand le peuple seroit à la vérité informé du bien que l'on doit espérer de ladicte alliance avec Son Altèze, si alliance se fait, il consentiroit plustot et approuveroit icelle que au roïaulme, pour estre telle qu'il semble le temps requérir, estre de prince bien né, puissant, fidèle catholique, qui puisse plus pour le repos du peuple que persoune, que l'on puisse désirer; que s'il vouloit marier ladicte Dame, par l'affection du peuple et pratique que l'on pouroit tenir envers icellui, se seroit se gecter hors du chemin qu'il avoit proposé tenir; qu'il sçavoit assez que c'estoit d'ung peuple, et pour ce ne passois plus oultre.

Quant aux conditions des Espagnolz, je ne vois que leurs conditions fussent deshonnêtes, ni telles que le peuple ne les deust comporter et s'accommoder; que quant à ce qu'il disoit les subjectz de Vostre Majesté ne les pouvoit souffrir, que c'estoient disées¹ et inventions. Que vrai est, non seulement Espagnolz, ains gens de toute nation faisant profession de solda rsn'estoient jamais bien venus envers le peuple; que à ce l'on pouroit pourveoir, pour ce que Son Altèze se serviroit, non seulement d'Espagnolz, ains de Flamengs et Anglois, jaçoit que les Espagnolz se contiendront en telle modestie, qu'ilz s'accommoderont aux meurs des Anglois, et n'en viendra inconvenient. Quant à ce qu'il disoit que le roïaulme espousera guerre et craincte, il ne me sembloit que, par ladicte alliance, guerre s'en deust ensuir, pour ce que l'on pouroit traicter que le roïaulme, pour quelque guerre que puisse advenir, ne sera obligé hors des traitez anciens, et qu'il se pouvoit souvenir que, quand l'on traicta le mariage du feu Roy Édouard avec la fille aînée de France, expressément il fut dit que le roïaulme ne romproit les traitez et amitié qu'il avoit avec Vostre Majesté et ses païs; et que plustot l'on pouvoit espérer assurance que craincte, pour ce que si le François, avec toutes ses forces et révoltes, tant en la Germanie que du coustel du Tureq, n'a peu adomaiger Vostre Majesté, ni ses païs d'Embas, moins le poroit il faire ou oseroit entreprendre, ladicte alliance estant; et que, à raison d'icelle, le roïaulme se deust déclairer contre les François; qu'il sçavoit assez en quel terme les affaires de France sont réduitz, la nécessité où se treuve le Roi, et qu'il est esloigné de ses desseings, comme Dieu a disposé contre sa délibération; davan-taige que si le roïaulme vouloit entretenir et renouveler les anciens traitez avec Vostre Majesté, comme je confiois, les François ne pouvoient entreprendre sur les païs d'Embas, sans qu'ilz donnassent le secours promis et juré par lequel ilz entreroient en guerre avec les François. Et seroit difficile de deffendre les païs d'Embas sans rompre avec les François; et que l'on pouroit retorquer la craincte que l'on a desdits François contre lui, pour ce que, si les François ont l'acces audit roïaulme, comme il disoit, et qu'ils tiennent pratiques contre la quiétude du roïaulme par lesdictes pratiques, ilz rompent jà avec eulx tacitement. Et ne peut l'on plus espérer de defence et aide que du coustel de Vostre Majesté, et que tant plustot debyroit l'on entendre en alliance de prince puissant et moien pour la commune defence et liberté d'iceulx.

Quant au droit qu'il dit la Roine d'Escoce prétendre à la couronne d'Angleterre, cela aussi se retorquoit contre son advis. Ce que d'autant plustot debyoit l'on incliner en party qu'est

¹ *Disées, dires.*

moien de maintenir ladiete Dame et sa postérité, pour obvier à ce qu'estoit vraisemblable, et mesmes d'austant, que ladiete Roine d'Escosse est alliée en France au Daulphin; que leur devoit euser plus de craïnete et donner occasion de contremiuer et prévenir les trames et desseings François et Escossois; qu'ilz sçavoient assez que les deux pais jointez ensemble, assavoir le roiaulme d'Angleterre et les pais d'Embas, avec l'aide d'Espagne, il n'estoit au Roi François d'effectuer ses délibérations au préjudice des deux pais; que quant à la dispence qu'il conviendrait obtenir du Pape, cestui argument n'estoit considérable, pour ce que les François ne voudroient impugner le mariage par faute de dispence, et que la secrète auroit austant d'effect que la publicque; qu'il avoit jà conseillé à ladiete Dame d'en obtenir une secrète de plus grande importance; et davantaige qu'il sçavoit assez que le roiaulme entendoit que ladiete Dame ait pouvoir de dispenser pour lui approprier tiltre de chief suprême de l'Eglise; que j'entendois assez que si le François aspire audit roiaulme, il le fera par l'espée et non par faute de dispence.

Que quant à la craïnete où pouroit tumber le roiaulme que Son Altèse ne vonsist changer les loix du pais, ceste craïnete n'est fondée, pour ce que Son Altèse et son conseil considérera assez combien il lui emporte de s'accommoder aux façons du pais et l'inconvénient qu'en pouroit advenir; et que ce que Vostre Majesté promettra, il sera entretenu inviolablement; que la craïnete cesse quand il est question de traicter avec prince de foi, d'honneur, ancien ami, la fidélité auquel est comprouvée en toute la Chrestienté.

Que quant aux choses de la religion qu'il disoit se devoir remédier avant toute œuvre, je serois bien de cestui avis, s'il se pouvoit faire; mais que je n'y vois grande apparence; et que tant plus qu'il veoit le François traverser les affaires de la réduction et pratiquer chose tant malheureuse, et soubstenir l'erreur pour respect de ses affaires et affections particulières, tant plus devoit il penser d'assurer le roiaulme contre telle volonté tant désordonnée; et que l'on avoit toujours veu que les princes ont désiré alliance estrangère, pour s'aceroïstre d'amitié et force; et qu'il sçavoit en quel trouble et desréputation le roiaulme s'estoit trouvé par les alliances que le feu Roi Henry print avec ses subjectz et vassalles; que le duc de Northumberland songeoit toutes les inventions qu'il pouvoit pour conduire le roiaulme en ses mains, et pour se faire Roi; et que plus est, il estoit souvenant que l'on a voulu marier ladiete Dame du vivant de son père à prince estrangier; que comme elle avoit espoir à la coronne comme héritière, ainsi avoit l'on pensé que, advenant l'escheute du roiaulme, l'on ne romproit ou dissoldroit le mariage estrangier fait avant qu'elle parvint à la coronne.

Quant à ce qu'il disoit que le cueur du corps du roiaulme estoit affectionné à Vostre Majesté, je lui dis que l'alliance aceroïstroit ceste bonne affection davantaige, et au réciproque le cueur des subjectz du pais d'Embas; que quant aux effectz de mariage, que ne sont toujours telz que l'on attend, je n'espérois sinon bien de ladiete alliance, si elle se faisoit, pour ce que j'en espérois lignée, qu'est le principal effect et qui se doit plus désirer du roiaulme pour oster tous objectz à bonne paix et amitié, intelligence et tranquillité des subjectz, aceroïssance du roiaulme, assurance et defence; que quant au discours qu'il a fait, il me sembloit n'estre fondé, et qu'il pouvoit veoir le peu d'apparence qu'il y a que le Roi de France puisse faire grand dommage à Vostre Majesté; que, quant à son paradoxe, moins estoit il fondé,

pour ce que amitié d'un païs et s^{rie} d'un païs sont deux; car le S^r tient anitié et obéissance, et l'amitié est volontaire; que de penser que Vostre Majesté espère de remédier ses affaires par ladiete alliance, n'estoit discourir en vain, pour ce que les années passées elle s'est passé de de ses voisins et eust peu requérir l'aide accordée quand les François furent près de Valenciennes; ce qu'elle n'a fait; et néanmoins ilz n'ont effectué leur entreprise; que quant aux choses de la religion, il y avoit plus d'apparence que ladiete alliance les deust promouvoir, que reculer, pour les raisons que de lui mesmes il pouvoit considérer; quant à ce qu'il disoit qu'il fut dangereux de se mesler du mariage des princes, cela pouroit avoir lieu quand l'on persuadroit ou conseileroit mariage non désiré, ni utile; quant au langage qu'il requeroit à Son Altèse, oultre ce qu'il entendoit le latin et le françois, je m'asseurois que, en peu de temps, il l'apprendroit; et que quant il avoit particularisé les objectz susdits sur Son Altèse, je tenois pour certain que Vostre Majesté avoit en tel respect ladiete Dame, que si sa disposition le comportoit, il desiroit ladiete alliance, et au deffault de lui, il ne sçavoit proposer personne qui lui fut plus chière ni plus convenable au royaume que Son Altèse, en tant que ladiete Dame s'y inclina, et que le royaume le comporta; et que, advenant que l'on entendit ladiete inclination, Vostre Majesté feroit ouverture convenable et probable; que je tenois pour certain ce qu'il me parloit de l'affection qu'il portoit à Vostre Majesté, et que suivant ce, Vostre Majesté m'avoit commendé m'adresser à lui, le priant et requérant tenir main que je puisse avoir responce, et pour cestui effect audience devers ladiete Dame. A quoi il répliqua que vrai estoit qu'il y avoit plusieurs fondemens qu'estoient disputables *in utraque partem*, mais que, quant à lui, il ne pouvoit estre diverti de ceeste opinion, pour ce que la crainte est aultant entre le peuple comme l'effect; et que nonobstant ce, s'il congnoist l'inclination de ladiete Dame hors du royaume, il n'y dissentira¹ aucunement, ains fera tout le bon office que Vostre Majesté pouroit espérer d'un sien serviteur bien humble; que je remercia, lui disant que j'en informerois Vostre Majesté. Et incontinent que ledit chancelier fut en Court, il dit à ladiete Dame les propos que lui avois tenus en termes généraux du mariage, et ce qu'il m'avoit respondu touchant l'inclination de ladiete Dame, qu'estoit la première et plus considérable, et celle qu'il desiroit suivre, sans attoucher les doubtés et fondemens contraires, pour reboutement du party estrangier. Et comme ladiete Roine estoit jà instruite et résolue, elle dit absolument audit chancelier qu'elle avoit esté huit jours fort affligée; qu'elle avoit prié Dieu et ploré pour estre inspirée; et que enfin il n'estoit possible qu'elle sceut prendre affection à mariage du royaume; et que plutôt elle ne se marieroit jamais, ains perpétuellement se contendroit comme elle est; et que comme il tenoit lieu en son endroit de premier conseiller et plus confident, elle lui vouloit bien déclarer son intention à ce que, selon ce, il y pensa. A laquelle ledit chancelier respondit: et que dira le peuple? comme se contentera il? comme comportera il estrangier? et, mesmes, qu'ilz promettront choses qu'ilz ne garderont, le mariage achevé. A quoi ladiete Dame répliqua qu'elle estoit résolue en ce, et que s'il préféreroit la volonté du peuple à son affection, que ce ne seroit garder en son endroit ce qu'il lui a toujours promis; et que quant à elle, elle le pense faire

¹ Dissentira, aura avis contraire.

pour le plus grand bien du roiaulme. Et comme les conte d'Arundel¹ et Privesel² entrarent en la chambre, le propos fut fini. Et incontinent que ladicte Dame eust parlé audit chancelier, elle me manda, par ung billet ei joint, et me dit, en présence de Paget, ce qu'elle avoit passé avec lui, et que ceulx dudit Parlement la pressent extrêmement pour avoir audience, pour lui parler dudit mariage; qu'elle entend bien que c'est par pratique dudit chancelier et de Cortenai; mais qu'elle ne donnera audience, sinon au proloquiteur dudit Parlement. Et advisames que, avant de donner ladicte audience, je demanderois audience, et lui demanderois responee à la lettre et ouverture que lui avois faite, et qu'elle respondroit après les remerciations très affectueuses; qu'elle s'estoit laissé persuader de se marier pour la raison publique, et trouvant le conseil de Vostre Majesté conforme à celui de son conseil; et que entendant ceste responee, je dirois Vostre Majesté m'avoir commandé de lui déclarer que, avec l'estime qu'elle tient d'elle pour le bien du roiaulme et publique, si sa disposition le pouvoit porter, il feroit offre de sa personne; mais que sa disposition contrariant, il ne lui scauroit fere offre ni ouverture de party que lui fut plus cher ne plus convenable, que de Son Altesse; et que quand elle entendroit qu'il lui fut agréable, je confiois, elle lui en feroit fere l'ouverture aux conditions si raisonnables qu'elle et son conseil congnoistroit l'affection, sincérité et intégrité de Vostre Majesté envers elle et le roiaulme, et observeroit les solemnitez et honneur requis. Mais comme son affection estoit celle qui devoit précéder, je la suppliois ne déclarer ce qu'elle désireroit en ce; et je confiois Vostre Majesté s'accommoderoit en tout et pour tout à icelle. A quoi ladicte Dame respondra, après en avoir communiqué à ceulx de son conseil, qu'elle a réduit à six personnes: chancelier, Arundel, l'évesque de Norwitez³, Paget, controlleur⁴, et Pietre⁵; qu'elle ne peult sinon remercier, de rechief et avec humilité, l'honneur que Vostre Majesté lui fait, et escouter ouverture si grande et honorable, confiant que Vostre Majesté tiendra toujours respect au bien dudit roiaulme et publique. Et avant ladicte audience, elle en doit communiquer en à part auxdits conseillers particulièrement. Et encore que je doute si Vostre Majesté desire que telle négociation se traicte si soudainement, si est ce comme ladicte Dame et ledit Paget l'ont résolu, je n'ai voulu reculer pour non lui donner occasion de divertissement de sa parolle. Car ausi que ainsi la chose ne peult estre passée si avant, je ne voulu dire à ladicte Dame la communication des difficultez dudit chancelier, pour non lui donner occasion de entrer en erainete; ains lui ai toujours mis audevant qu'elle estoit Roine et Dame souveraine. Certifiant à Vostre Majesté que Paget fait l'office tel, que Vostre Majesté peult congnoistre du succès des choses. Et je oblige le moins de gens qu'il m'est possible, à ce que la recongnissance ne soit de charge. La Clarence⁶ y a interposé son décret et a tenu nostre opinion jusques au houl.

¹ Henri Fitz-Alan, comte d'Arundel. V. plus haut, pp. 87, 99.

² Privyseal, c'est-à-dire sir John Russel. V. plus haut, p. 13.

³ John Hopton, évêque de Norwich.

⁴ Robert Rochester. V. plus haut, pp. 94, 120.

⁵ William Petre, secrétaire d'Etat. V. plus haut, p. 111.

⁶ Susanne Clarentieux. V. plus haut, p. 129.

Ladictè Dame m'a envoié le petit billet ci enclos de ce que le chancelier lui avoit dit, dont j'ai fait mention ci dessus. En quoi ledit chancelier monstre la partialité qu'il tient, aiant respondu à ladictè Dame que Vostre Majesté tiendra sa parole, soubz obligation de sa foy inviolable, comme ausi fera Son Altèze.

Sire, présentement la difficulté de ce mariage consiste sur le poinct du consentement du peuple, dont ledit chancelier fait boudier. Et là vois je clèrement que Cortenai se repose, et qu'il fonde ses pratiques. Et sera expédient Vostre Majesté advise et fasse tenir prest les personnaiges qu'il lui semblera convenir pour proposer ledit mariage et traitié. Car ladictè Dame voudroit que ce fut plustost aujourd'hui que demain. Et Paget m'a dit qu'il emportoit que l'on ne attendit que l'hiver fut passé. Car aultrement il y pouroit survenir chose qui feroit changer ceste bonne affection. Aussi m'a dit ladictè Dame que Vostre Majesté procure ladictè dispence, qu'il convient envers le Pape pour le parentaige.

J'ai déclaré à ladictè Dame la commission de don Inego de Mendoza¹ en son passaige par ce lieu, et ce que l'avoit men de non l'exécuter. Ce qu'elle a print de bonne part. Et dit que ce que Vostre Majesté fera en ce fait, ne lui scauroit desplaire. Et certes, Sire, si ce n'est ung personnaige en languaige et de négoes, il est mieulx qu'il soit passé, que de faire l'office enjoinct à ceste saison pour non desgouter ceulx de pardeça. S'il eust parlé à moi et que j'eusse congneu qu'il eust correspondu, je l'en peu encheminer en conjuncture propre, et qu'eust plustot servi. Mais comme il est passé sans m'en advertir, je n'en ai fait semblant. Et scavoit l'on, il y a plus d'ung mois, qu'il venoit de la part de Son Altèze.

Il y a passé par ici ung religieu, qui se dit frère du conte de Mendina del Campo², et don Joan Henrico de Gusman, qu'ilz désiroient baiser les mains de ladictè Dame, et lui présenter lettres de doña Anna d'Arragon congratulatoires. Mais comme elle se portoit mal et tenoit chambre, je les ai dissuadés, tout ce que j'ai peu. Néantmoins ilz sont esté en Court, et a ledit Gusman parlé à Madame Elisabeth et à Cortenai. Et, selon que Ladictè Dame m'a dit, il vouloit bailler lesdictes lettres à ladictè Elisabeth, se disant parent ou ledit religieu de ladictè Roine. Vostre Majesté entend assez de quoi peullent servir telz actes entre Anglois. Sur quoy je ne me eslargirai autrement, lui certifiant que toute la doubte que Paget m'a toujours faicte, a esté principalement que les Espaignolz ne s'accommodent comme il convient, et qu'ilz ne veullent passer oultre en administration et conduicte.

Le Parlement se pourra finir d'huit en quinze jours. Et se passe aujourd'hui l'acte de la religion et réduction ès termes qu'elle estoit au temps du trépas du Roy Henry en la première chambre. Et doit de brief retourner l'évesque de Norwitz devers Vostre Majesté, pour continuer son ambassade. Et avant son partement, ladictè Dame lui fera la déclaration de ce que passe audit mariage.

Masson³ a escript lettres à la Roine, que j'ai désiré veoir, pour scavoir quel office il pouoit faire. Et, à ce que j'ai recuilli, il n'y a chose sinon bonne, et tesmoignant l'affection impé-

¹ Don Inigo de Mendoza, duc de l'Infantado. V. plus haut, p. 175.

² Medina del Campo. V. *State papers, foreign, reign of Mary*, pp. 141, 142.

³ Sir John Masone, ambassadeur anglais à Bruxelles.

riale que j'ai toujours congneue en lui. Et a enuoyé les articles traitiez entre le Roi de France et le Tureq, que sont venuz à propos, pour ce que l'on le public. Et mesdit l'on des François, selon l'occeasion qu'ilz en donnent. Il escript que le conte d'Egmont estoit parti, et que les François estoient forts sur les frontières, aiant entreprinse sur Ranty ¹, et pour fortifier ung fort pour geeter la guerre hors de leur país, comme ilz feirent à Landrecey, et que Vostre Majesté fait gens de nouveau pour les empescher.

Item que le marquis Albert ² a fait finance, et présume l'on que ce soit de Jehan Frédéricq ³, et qu'il y a intelligence avec le Roi de Dannemarek ⁴ et due Auguste ⁵, qui travaille ceulx de Nuremberg et les évesques de Pamberg ⁶ et Wispurg.

Sur ce propos du Roi de Dannemarek, l'on a advis que les Irlandois ont recourru à lui pour estre aidez, et qu'il a permit aux protestans, qu'estoient pardeça, qu'ilz se ruèrent en son roïaulme, d'y séjourner et habiter.

Atant, Sire, prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 6^e de novembre 1555.

SIMON RENARD.

Copie du premier billet original de la Reine.

Monsieur, j'ai apperceu, par la communication de M. Paget, le discours entre vous deux, et ausi comme vous deux assemblerez demain après dîner à sa maison. Et si vous semblera bon, s'envoira ce porteur jusques là pour vous conduire scerètement à moi environ cinc heures, veu que Paget seait le discours entre nous. Car je voudroi très voulentièrement deuiser avec vous, devant que je vous respondroi en la présence du conseil. Néantmoins je remectrai ma requeste touchant ceeste chose à vostre grande prudence et discrécion. Escript environ misnuict, ce samidy.

Vostre bonne amie,

MARIE, Roine d'Angleterre.

¹ Renty, dép du Pas-de-Calais.

² Albert, markgrave de Brandebourg.

³ Jean-Frédéric I, due de Saxe.

⁴ Christiern III, roi de Danemark.

⁵ Auguste, due de Saxe, électeur.

⁶ Frédéric de Wisberg, évêque de Bamberg et de Wurtzbourg.

Copie du second billet original de la Reine.

Monsieur, j'avoie oublié de vous déclarer une chose ceste nuit, c'est à dire comme le chancellier, en parlant de mariage outre la mer, disoit qu'ilz pouroient bien promectre grandes choses; mais le mariage estant achevé, ilz les garderoient à leur plaisir.

MARIE, Roine d'Angleterre.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1535-1534.*
— 2^e partie, fol. 534.)

LXIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 8 novembre 1555.

Sire, puis mes dernières, le chancellier m'a mandé qu'il désireroit parler à moi avant que je demandasse audience à la Roine d'Angleterre, et que je le deusse aller trouver en son logis, entre six et sept heures du matin, qui fut mardy dernier. Ce que je feis. Lequel, sans me dire qu'il eust parlé à ladiete Dame, et qu'elle lui eust fait la responce contenue en mes dernières lettres, me interroqua si j'avois charge aucune de Vostre Majesté, pour particularizer le personnage et conditions. Auquel je respondis que, quand j'entendrois la délibération de ladiete Dame, et si elle s'inclineroit à mariage, Vostre Majesté n'avoit commendé faire entendre à ladiete Dame et audit chancellier en appart, que, pour l'estime qu'il fait de ladiete Dame, pour tous bons respectz, pour la singulière affection qu'elle lui porte, et pour le bien du royaume, si sa disposition et eage le pouvoient comporter, il désireroit l'alliance pour sa personne; mais que obstant sadiete disposition, eage et propoz qu'il a toujours eus de non se remarier, ne pouroit offrir personnage à lui plus cher, que son filz le prince, avec toutes condicions raisonnables et probables que l'on pouroit désirer. Et effaçans les objectz dont il m'avoit tenu propoz, à la dernière divise que nous avons eue sur ce point, et que comme Son Altéze avoit jà ung filz, l'infante d'Espagne, si ladiete alliance estoit conduisable et qu'il pleut à Dieu que postérité en survint, Son Altéze partageroit ses enfans des roïaulmes d'Espaignes et d'Italie à l'ung, et les país d'Embas à l'autre, et s'accommoderoit aux humeurs,

loix et condicions d'Angleterre, et laisseroit le gouvernement à lui, et autres fidèles conseillers que seroient choisis, et se serviroit d'Anglois, et gouverneroit de manière que le peuple ni personne en pourroit prendre mescontentement, sinon en recevoir prouffit; et que pour cela le royaume n'entreroit en guerre avec les François; que Vostre Majesté ni Son Altéze ne promectroient que ce qu'ilz voudroient tenir; qu'il connoissoit la fidélité et intégrité de Vostre Majesté; que oultre ce toutes choses, qui lui sembleroient utiles et honnestes, se proposeroient et traiteroient. A quoi il me respondit que c'estoit grand offre, grand party, tesmoignaige de grande affection, condicions avantageuses et non refusables, et qu'il estoit bien aise d'entendre ceste particularité, dont il feroit rapport à ladicte Dame. Mais comme il estimoit que je fusse homme d'entendement et de descretion, qu'il me vouloit bien déclarer qu'il lui sembleroit mieux, pour la seure direction de cestui affere, que l'on n'en fit autre semblant pour maintenant, jusques à ce que l'on verroit comme le poinct de la religion passeroit au Parlement, pour non meetre difficulté sur difficulté, et qu'il ne sçavoit que pourroient dire les marchans du país de ce mariage, sinon que l'on voudra enrichir et favoriser les estrangiers et leur donner accès au roiaulme, et appauvrir les propres subjectz du roiaulme; que pour avoir confirmé les privilèges des Stillartz ¹, et pour les avoir restitué et remis en l'estat qu'ilz estoient avant la déclaration de la privation d'iceulx, ilz en avoient fait une grande quérimonye ² et démontré mescontentement. Auquel je respondis que, si ladicte Dame trouvoit bon ladicte dilation, je ne la pouvois sinon treuver bonne; mais que, comme il y avoit près de quinze jours que j'avois présenté lettres à ladicte Dame de Vostre Majesté, je desirois entendre sa responce, à ce que Vostre Majesté ne me peust imputer négligence; que, quand à l'object et difficulté que les marchans y pourroient retrouver, il me semble que ce seroit plustot leur richesse et avancement, que povreté, pour ce que la navigation seroit plus ouverte, plus seure et la négociacion et commerce plus libre, le priant tenir main que j'eusse responce de ladicte Roine. Sur quoi il me dit qu'il parleroit à elle, et me feroit entendre son advis. Et au partir de devers lui, j'escripvis à Paget ce que j'avois négocié avec lui. Et l'ayant fait entendre à la Roine, et la suspicion que je prenois qu'il voulsist esloigner ceste matière pour promouvoir Cortenai par la voye dont j'ai amplement informé Vostre Majesté, il me manda que ladicte Dame estoit fort marie contre ledit chancelier, et que allant à quatre heures en son logis, il me diroit le surplus. Ce que je fis. Et me dit que la Roine entendoit que je demandasse audience, et que je effectuas la résolution contenue en mesdites dernières lettres, et que ledit chancelier ne lui avoit encores fait rapport de nos divises; que quand il lui feroit, elle lui respondroit par termes qu'il entendroit qu'elle congnoit sa particulière affection; que quand au poinct de la religion, sur quoi il fondoit la dilation du mariage, il seroit terminé déans deux jours et entièrement résolu;

¹ *Scillards* ou *Stillards*, nom donné aux membres de la Hanse ou compagnie des marchands aliéniands, de la balance (*Steelyard* ou *Stillyard*), jouissant de grands privilèges abolis, puis rétablis par la reine Marie. Voir à ce sujet LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. VII, p. 500, et les *State papers, Domestic*, 1547-1580. *Verbo*: *Stillyard*, et REYMER, *Conventiones, literæ*, t. VI, pars IV, p. 15.

² *Quérimonye*, plainte.

me disant que je deusse envoyer divers le conte d'Arondel pour avoir audience. Sur ce, il me dit que Vostre Majesté pouroit faire faire quelque part à l'ambassadeur Masson des occurrens générales, et que le Sr d'Arras¹ pouroit démonstrer plus de familiarité, accueil et confidence, et qu'il le me disoit pour bon respect; me demandant si j'avois aucunes nouvelles de France, Allemagne ou Italie. Auquel je dis que je n'avois fresches nouvelles, sinon que les François avoient changé d'opinion, et s'estoient retirez de l'emprinse qu'ilz avoient sur Renty, pour le mauvais temps, qui ne leur avoit permis conduire l'artillerie; que don Fernande² estoit en Piémont avec une forte armée; que l'armée des Tureqs s'estoit retiré de Corsica mal contente des François; que les gens de chevaux de Vostre Majesté se revanchoient en France, et brusloient comme les François avoient fait du costel de S' Pol; touchant ces nouvelles générales, pour n'avoir autre particularité, ni correspondance pardelà pour en dire davantage, délaissant à la considération de Vostre Majesté, s'il emporte que, quelquesfois ses ambassadeurs soient advertiz des choses qui passent, pour selon ce culx conduire, et mieulx exécuter leurs services. Et incontinent que fus de retour, j'envoia devers le conte d'Arondel pour ladicte audience, qui en parlit à la Roine, et l'accorda pour cejour d'hui. Et ausi j'envoia devers ledit chancelier pour sçavoir s'il avoit parlé à ladicte Dame pour ma responce, et pour l'audience que j'eusse désiré pour cestui effect, qu'il me manda, qu'il en parleroit à ladicte Dame. Et me sembla mieulx de dissimuler avec ledit chancelier, pour estre personne de conduite, et pour avoir congneu, à la seconde communication, qu'il estoit à demy changé d'opinion, par les démonstrations et caresses extérieures dont il usa envers moi. Et cejour d'hui, à l'audience accordée, j'ai remonstré à ladicte Dame ce que par mes lettres dernières j'ai amplement escript et dont je ne fais répéticion. Laquelle avec contenance roiale, modestie convenante, visaige intimidé et gestes tremblans, a prins advis de son conseil présent, qu'estoit le chancelier, Arondel, l'évesque de Norwitz, Paget et Pietre. Puis m'a dit qu'elle remercioit Vostre Majesté, en toute humilité, de l'honneur et bonne souvenance qu'elle a d'elle, et que aiant communiqué ses lettres à son conseil, jaçois son affection soit esté contraire à désir de mariage, si est ce, pour le service et bien du roiaulme, elle vainera son affection, et suivra la bonne persuasion de Vostre Majesté et de son conseil. Puis, je lui ai déclaré es présence que dessus le surplus, et que Vostre Majesté lui en feroit faire ouverture telle qu'elle mérite et par personnaiges d'auctorité, avec proposition des condicions qu'elle treuvera raisonnables, suivant de point en point ce que j'en ai escript à Vostre Majesté. Et après m'avoir entendu, elle s'est retirée avec sondit conseil et longuement a communiqué sur ce qu'elle me devoit respondre, desguisant le fait, comme si jamais elle n'en eust ouy parler. Et lui tint longs propos l'évesque de Norwitz, qui m'a semblé fussent favorables. Et après, avec ung visaige riant, elle remercia de rechef Vostre Majesté, disant qu'elle confioit d'elle, qu'elle ne scauroit sinon bien prendre et escouter l'ouverture que Vostre Majesté lui voudra faire, et qu'elle aura souvenance du serment qu'elle a presté à sa coronation. A quoi j'ai respondu que j'en advertirois Vostre Majesté, et qu'elle tesmoigneroit par les effectz

¹ Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras.

² Ferdinand de Gonzague. V. plus haut, p. 176.

la volonté et bonne affection envers elle et le roïaulme. Et avant ladicte audience, le chancelier me feit entrer en la chambre du conseil, et me dit comme cejourd'hui le Parlement avoit conclud le point de la religion, selon que l'on le désiroit, et que audit Parlement de trois cent et cinquante personnes qui ont eu voix, il n'y en a eu sinon quatre vingt qui ont contredit, et tous les autres indifféremment ont résolu que la religion seroit restablie, comme elle estoit au temps du trépas du feu Roy Henry, annullans neuf actes faitz du temps du feu Roi Édouard, et que lesdits quatre vingtz n'estoient gens d'estime : tellement que la messe, le Sacrement, la procession, la confession, et autres ordonnances ecclesiastiques sont approuvées et remises par loix et statutz du Parlement, et conséquemment la difficulté de ce premier poinct de la religion voidé; me donnant ledit chancelier d'entendre que, puisque ledit poinct estoit résolu, je pouvois entrer en la matière du mariage, comme j'ai fait. Et ja ledit chancelier et les susdits, qui ont assisté audit conseil, sont gagnés et inclinez en l'advis de ladicte Dame : le controleur ¹, Walgrave ² et Inglistfelde ³ m'ont donné bon espoir, principalement ledit controleur m'a dit qu'il fera service à Vostre Majesté. Ainsi restera que Vostre Majesté se résolve pour envoyer personaiges, pour faire le surplus avec les condicions et traicté. Et que ce soit le plustot qu'il sera possible. Et, à ce que je puis entendre, ladicte Dame désireroit singulièrement de veoir et parler à la Roine d'Hongrie, si l'occasion le permettoit, et que ce fut chose convenable, aiant en elle confidence et affection non pareille. Ce que je touche à Vostre Majesté, à ce que lui plaise me respondre pour, selon ce, en communiquer avec ladicte Dame, si elle m'en tient propos.

Pour fonder ladicte audience, je prins occasion sur ce que le conseil m'avoit envoié l'ung des secrétaires pour m'avertir comme les François armoient en Normandie quelques naves, et levoient environ mille souldartz pour venir recouvrer l'isle du Sereq. Et m'avoit prié que je deusse faire entendre ledit apprest au capitaine ⁴ qui l'avoit prinse, et commander de l'abandonner et démolir; disant à ladicte Dame comme j'avois nouvelles certaines qu'il y eust, lundî passé huit jours, que ledit capitaine l'avoit habandonné et l'avoit bruslée et gastée tant ce qu'il avoit peu, et qu'il avoit gecté à la mer les grosses pièces d'artillerie, pour ce qu'il ne les avoit peu charger sur bateaux, et conséquemment que ce que le conseil avoit désiré estoit effectué; mais que puis les François faisoient telz apprestz, je doubtois ilz la fortifieroient de nouveaux. Et sont adressez devers moy quatre soldats, qui ont servis audit capitaine, qu'il n'a payés, pour estre payés de leurs gaiges. Et mesla ceste particularité avec la susdicte négociation, pour non démonstrer trop d'affection de la pousuite.

Ladicte Dame m'a fait communiquer une lettre qu'elle a receue du capitaine de Guysne ⁵, par laquelle il advertit comme les François se sont retirez de l'emprise de Renty, et que

¹ Sir Robert Rochester. V. plus haut, p. 120.

² Sire Edouard Waldegrave. V. plus haut, *ibid.*

³ Sir Francis Ingleyfeld. V. plus haut, *ibid.*

⁴ Adrien Crot. V. plus haut, p. 179.

⁵ William Grey, commandant de Guines, dép. du Pas-de-Calais.

ung capitaine anglois, nommé Creat ¹, lui a offert mettre en ses mains Bolongne, si l'on y vouloit entendre.

Item, que le Ringrave ² a escript audit capitaine de Guysne qu'il fut passé en ce roïaulme à la coronation de ladiete Dame, si elle l'eust prins de bonne part.

Item, que ledit Creat est homme despert ³, et qui a crédit avec le Sr de Senarpont ⁴; qu'il est expérimenté, et qu'il se pouroit recevoir au service de ladiete Dame, désirant son intention sur ce. Et comme elle demandoit mon advis pour respondre audit capitaine, veant que l'entreprise est tant générale et si difficile, je lui ai respondu qu'il ne me sembloit convenir que l'on le deust escouter, s'il ne déclaroit autres particuiers moïens pour l'effectuer; et que, si lesdits moïens estoient telz qu'ilz puissent souffire pour l'entreprise, si son conseil estoit d'advis que la pratique se conduict par les souldatz de Vostre Majesté, et que l'on print la ville, je confiois que facilement Vostredicte Majesté en accommoderoit le roïaulme ci-après; et comme c'estoit chose concernant ledit roïaulme, il me sembloit elle feroit bien de communiquer lesdictes lettres à son conseil. Je ne sçai ce qu'elle résoldra.

Sire, je n'ai seeu tant faire que le religieu Espagnol ⁵, dont j'ai fait mention par mes lettres, n'ait importuné la Roine pour audience et à heure extraordinaire; dont plusieurs ont parlé et se sont moquez, pour avoir entendu qu'il fut religieu, délaissant à la considération de Vostre Majesté si telz offices servent ou peuvent nuire à la négociation. Les serviteurs dudit religieu ont dit qu'il alloit devers Vostredicte Majesté pour estre son confesseur.

Paget m'a dit que les marchans Anglois, qui demeurent à Anvers, ont escript qu'il y a eu quelques débats entre aucuns Espagnolz et Anglois en Anvers, et qu'ilz se sont batuz par deux fois, et qu'il se esmerveille comme Vostre Majesté n'y a fait donner quelque ordre à ce que ces particularités, qui pouroient divertir ceulx de pardeça, cessent; m'ayant répété que le plustot que Vostre Majesté pourra envoyer pardeça pour le parachèvement dudit traicté, sera le meilleur et plus sheur.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, ce 8^e novembre 1555.

P.-S. — Sire, les François ont respondu au conseil sur les deux négociations que j'ai traicté devers icellui, qu'ilz sont contents que le passaige demeure neutre pour Vostre Majesté et ses subjectz et pour les subjectz du Roi, et que quant à la navire d'Ostende, que faisant apparoir qu'elle soit esté prise es franchises d'Angleterre, il advisera ce que sera raisonnable. Et sur le premier point je observerai ce que plaira à Vostre Majesté me commander; sur le second point, la poursuite sera longue et de peu de fruit.

SIMON RENARD.

(*Ibid.*, fol. 570.)

¹ Thomas Crayer?

² Philippe-François, rhingrave, né en 1518, mort en 1561.

³ *Despert*, vif, entreprenant.

⁴ Jean de Mouchy, Sr de Senarpont, capitaine de Boulogne.

⁵ V. plus haut, p. 192.

LXIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

9 novembre 1555.

Le mariage de la Reine se négocie toujours secrètement. Elle diffère de donner audience aux députés de la Chambre basse.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 259.)

LXV

9 novembre 1555.

« Mémoire de ce que La Marque aura à dire au Roi, suivant la charge qu'il a d'aller vers S. M. de la part du seigneur de Noailles, son ambassadeur. »

(*Ibid.*, t. II, p. 245.)

LXVI

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 15 novembre 1555.

Cher et féal, nous avons receu six vos lettres, et demeurons fort satisfait de bon devoir que jusques à oyres avez rendu en la négociation dont avez eu charge, et va très bien que les choses soient si tant avancées, et avez bien et dextrement besoigné. Et pour austant que désirons, de nostre coustel, encheminer les choses comme il convient à la grandeur et réputation de la Roine, nous ne vous pouvons ce cop. satisfaire pour vous advertir de ce à quoy, suivant voz lettres, nous résouldrons. Mais ependant vous avons bien voulu advertir, par ce courrier, que à ceste cause despeschons exprès de ce qu'avons entendu, qu'est, que le licen-

ciado Gomes ¹, qui a ici charge des affaires du Roy Monseig^r nostre frère, a envoié pardelà ung sien messenger avec lettres dudit Sg^r Roy pour la Roïne, contenans, à ce qu'on a entendu dudit licenciado en substance, que, si tant estoit que l'on peut conduire que la Roïne vouldist incliner à mariage estrangier, et que à icelle le princee nostre filz ne peut parvenir, incliner la volonté de ladiete Roïne envers l'archiduc nostre neveu. Et cest fait ledit envoi, sans en donner part ni à nous, ni à noz ministres, et à echarge expresse d'aetendre la responee de ladiete Roïne, donnant temps à icelle de la faire avec sa commodité. Et combien que sumes bien assheuré que tel office ne pouroit aucunement faire impression à la volonté de ladiete Dame, ni faire changer celle qu'elle porte audit princee nostre filz, si est ce que nous n'avons voulu délaïsser de vous en advertir en diligence, et que l'office qu'il nous semble devrez faire, afin que de l'allée du desusdit et de icelui qu'il fera et du contenu ès lettres du Roy, se faisant le tout sans nostre seü et de nos ministres, l'on ne print pardelà conjecture que fut de confirmation à ce que l'on publie, tant pardelà que outre, qu'il y ait peu d'intelligence entre ledit S^r Roy et nous, puisque c'est l'ung des fondemens que l'on objecte pardelà pour difficulter l'alliance. Et à ceste cause, nous semble il, qu'il sera bon que fecte entendre, à ladiete Dame et à qui jugerez estre plus de besoing, que ledit S^r Roy nous escript de sa main sur ledit envoi; et que, comme ledit licenciado nous a fait advertir qu'il avoit lettres dudit Sg^r Roy pour nous et commission de nous parler d'aucune choses, comme nous avons différé l'audience aucuns jours, pour avoir esté ung petit travaillé de la rume, ledit licenciado a despesché ependant soudit messenger. Et toutesfois auez vous regard d'entendre les offices qu'il fera, sans démonstrer ombre ni pour lesdictes lettres, ni audit messenger. Et toutesfois auez vous regard d'entendre les offices qu'il fera, sans demonstren ombre ni pour lesdictes lettres, ni audit messenger, auquel il sera bien que, pour éviter toute suspicion, vous faite tout favorable recueil. Et vous entendrez de ladiete Roïne trop mieulx que de nul autre tout ce qu'il aura négocié. Bien sera il requis que l'advertissiez que comme ledit licenciado a monstré, par lettres dudit Sg^r Roy, qu'il n'a autre charge que de donner lesdictes lettres et solliciter la responee; qu'il se garde d'entrer, pensant bien faire, en autre diligence, qui puist faire préjudice ni aux affaires de pardelà, ni à la négociacion. Et poura ladiete Roïne différer de lui faire responee le temps que bon lui semblera. Et pour estre ceste à l'effect susdicit seulement, ferons fin, priant Nostre Seigneur vous avoir en sa s^e garde.

De Bruxelles, le 15 novembre 1555.

(En copie dans le registre intitulé: *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554.* — 2^e partie, fol. 378.)

¹ Le licencié Alonzo de Gomez, chargé d'affaires du roi de Hongrie.

LXVII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 15 novembre 1555.

Le portrait du prince Philippe, par Lucas de Craenach ¹, est difficile à transporter; la tête seule en est achevée. Il serait bon d'envoyer à la Reine le portrait peint par le Titien. Celle-ci devrait être advertie que ce portrait est déjà vieux, et n'a pas « si bonne couleur que » le naturel, outre que pour maintenant il sera plus formé et forbu ².

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 144.)

LXVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 14 novembre 1555.

Sire, la Reine d'Angleterre me manda hier pour aller parler à elle à l'heure accoustumée, et me donna trois lettres, copie desquelles vont avec ceestes, que le cardinal Polo lui a escriptes. Et me dit que l'homme du cardinal, qui les apporta, lui avoit tenu long propos sur sa venue en Angleterre, outre ce qu'il lui en escripvoit, tesmoignant assez que la commission qu'il a devers Vostre Majesté et le Roy de France, n'est la principale, ains la négociacion d'Angleterre. Et m'a semblé qu'il ne prenoit de bonne part le séjour à Thielingen ³ par les lettres qu'il a escriptes à Vostre Majesté. Et pour ce que ladite Dame me demanda advis de ce qu'elle lui respondroit encores que sa venue poura plus reculer les affaires de l'auctorité de l'Esglise que de les avancer, et que je doute il ne le face pour conduire le mariage de Cor-

¹ Célèbre peintre allemand, mort à Weimar le 16 octobre 1555.

² La gravure du portrait de Philippe II, d'après le Titien, est publiée dans McSOS, *Viaje de Felipe segundo á Inglaterra*, par GAYANGOS. V. aussi au sujet de ce portrait, TYTLER, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, t. II, p. 257.

³ Dillingen, résidence de l'évêque d'Augsbourg.

tenai, si est ce comme le Parlement se finit déans douze jours, sans lequel l'on ne peult procéder en sa commission, que le poinct de la religion est résolu comme l'ai escript à Vostre Majesté; et pour non dégouster ledit cardinal, le pourra entretenir quelque temps à Bruxelles, il m'a semblé que Vostre Majesté, pouroit consentir sa venue, et que ladiete Dame lui réitérera les difficultez de son passaige pardeça pour l'effect de la religion, selon que desjà elle a fait par lettres que lui feis, le hazard ou il se mettra, la déclaration du Parlement sur ce poinct, et sa finale intention. J'ai demandé à ladiete Dame si ledit cardinal lui faisoit mention de mariage. A quoy elle m'a respondu que non, me confermant la parole qu'elle m'en a donnée, adjoustant que l'évesque de Wincestre estoit du tout converti, et qu'il n'y avoit autre doute, sinon qu'il craindroit que Son Altèze ne vouldist mener et conduire ladiete Dame en Espagne. De manière, Sire, que si ledit cardinal ne traverse ceste délibération, que je ne crois, je tiens ledit mariage accordé aux condicions qu'elle attend avec grande dévotion et désir. J'ai déclaré à ladiete Dame l'arrivée de Alonso de Gomes pardeça aiant apporté lettres du Roy des Romains pour elle, tendant afin de mariage pour le Sg^r archiduc son filz, et qu'il desiroit lui même les présenter avec simple commission d'entendre la responce. A quoy elle m'a dit qu'elle se treuvoit ung peu mal, et que si elle se treuvoit mieulx, elle le me feroit seavoir; et quant à la responce, elle n'en seauroit faire autre, sinon celle que je seavois, que Vostre Majesté et ledit Sg^r Roy lui faisoient plus d'honneur qu'elle ne méritoit de lui offrir telz et si grandz partys; et que, quant à moi, que l'avois fait amoureux de Son Altèze, et que Son Altèze n'en seroit guères obligé à moi; néantmoins qu'elle feroit à jamais tous les offices à elle possible pour lui complaire. Sur ce je lui dis que s'il lui plaisoit me communiquer les lettres dudit Sg^r Roy, je ferois ce qu'elle me commanderoit. Et pour ce que m'a dit ledit Alonso, j'ai colligué¹ que le Roy des Romains tient à suspect Vostre Majesté en ceste poursuite, pour ce qu'il m'a dit que le licenciado Gomes, ambassadeur dudit Sg^r Roy, n'avoit peu avoir audience, ni responce aux lettres envoiées à Vostre Majesté par ledit Sg^r Roy, il avoit commendé audit Alonso passer pardeça et faire l'office enjoinct par ledit Sg^r Roi. Et avec ce j'ai recuilli de ses propos et par les adresses qu'il a prins des grenades(?) que ledit Sg^r Roy estoit conseilcé poursuivre ledit mariage; et qu'il seroit plustot escouté que Vostre Majesté. Et j'ai escriptis à Vostre Majesté, comme Madame de Clèves en avoit fait ouverture à ladiete Dame, et comme ledit Gomes m'a donné les lettres qu'il a pleu audit Sg^r Roi m'escrire, que j'envoie à Vostre Majesté, pour non préjudicier à la bonne intelligence, pour mieulx faire que laisser et atendu la parole de ladiete Dame, si solennellement réitérée, et que la poursuite sera vaine. Je lui ai dis que je ferois tout le service et office possible, et que j'envoierois seavoir devers ladiete Dame quand elle lui pouroit donner audience; que j'ai néantmoins esloignée ces deux jours passez, pensant que Vostre Majesté me manderait ce que je devois faire en ceci. Et quand à ce qu'il m'a dit n'avoir attendu la responce de Vostre Majesté, je lui ai dis que, si ledit ambassadeur ne seavoit les empeschemens et grandes occupations de Vostre Majesté, qu'il seroit excusable, et que je doubtois ledit Sg^r Roi, son maistre, ne le print de bonne part. A ce il répliqua que Vostre Majesté avoit déclaré audit ambassadeur que Son

¹ Colligué, combiné, compris.

Altée sera incapable usant de ces mots, et qu'elle feroit toute l'assistance que l'on pourroit désirer pour ledit Sg^r archiduc son neveu; et que, suivant ce, ledit ambassadeur confiant que Votre Majesté ne treuvoit sinon bonne la diligence lui avoit commendé anticiper son partement.

Et de divises en divises, nous sumes entrez en communication de la ligue traitée à Halle-brun ¹ et autres occurrens de la Germanie. Et ai entendu que le marquis Albert ² avoit appointement avec le duc Auguste ³ par l'intervencion du Roi de Dannemarek ⁴, et que ledit Roi (*sic*) Auguste avoit aussi correspondance avec les Sg^{rs} Rois des Romains et de Bohême; et que comme ledit S^r Roi de Bohême s'estoit treuvé mélancolique plus que à l'accoustumé, après le trépas du duc Mauris ⁵, Votre Majesté lui avoit fait dire qu'elle n'avoit jamais ereu qu'il fut participant des conseils et entreprises que ledit Maurice avoit pourjetés pour guerrier le país d'Embas pour lui oster la mélancolie. Et comme j'entendis la fin de la ligue, et qu'il me disoit du conte de Plan ⁶, qui alloit contre le marquis Albert avec le duc de Brunswich et armée des évesques, et que ceci contrarioit à l'intelligence dudit duc Auguste avec ledit Albert et conséquement dudit Sg^r Roy, je lui dis comme cela se pouvoit conduire en telle répugnance. A quoy il ne seeut que respondre, sinon qu'il me dit qu'il ne seavoit comme cela pouvoit estre. Ce que je reprend à Votre Majesté pour ce que, de jour à autre, les François font publier qu'il y a entreprise du costel dudit Sg^r Roi de Bohême contre Votre Majesté, confirmant la malvaaise intelligence.

Masçon ⁷ a escript ces jours passez lettres à ladiete Dame, dont j'ai faict l'extrait ci-joint. Aussi ai je veu lettres de Vothon ⁸, par lesquelles il escript comme le Roi a esté voir le connestable à Chantilly, et que ledit connestable se porte mieulx et que ledit Vothon a faict doléances des Escossois, qui entreprennent de jour à autre sur les limites et pasturages d'Angleterre, et envoient gens en Irlande pour assister les saulvaiges contre ladiete Dame, contrevenans aux traitez; et que le Roy a désavoué le tout, disant le tout se faire à son insceu; qu'il n'a désir sinon de voisiner et entretenir paix; qu'il en escriproit à la Roine d'Esosse pour entendre ce que passe en ceci, pour, par la voye amiable et communication, congnoistre du différend.

Et quand au passage de Calais à Douvres, qu'il seroit très content qu'il demeura franc pour Vustre Majesté et ledit Roy, et qu'il se feroit informer de la déprédacion contre les subjectz de Portugal, et commenderoit la restitution.

¹ Heilbronn sur le Necker, au duché de Wurtemberg.

² Albert, markgrave de Brandebourg.

³ Auguste, électeur de Saxe.

⁴ Christiern III, roi de Danemark.

⁵ Maurice, duc de Saxe.

⁶ Henri V, comte de Reuss-Plaun. V. sa biographie dans PIEREN, *Universal-Lexicon oder neues Encyclopædie*, t. XIII, p. 42.

⁷ Sir John Masone, ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles.

⁸ Wotton, ambassadeur en France. V. plus haut, p. 101. V. l'analyse de la lettre de Wotton, datée du 4 novembre, dans le *Calendar of State papers, foreign series*, 1535-1538, p. 25.

Lois Allemani¹, maistre d'hostel de la Roine de France, doit passer pardeça de bref avec ung ouvrage que les dames de la Roine ont fait pour présenter à ladicte Dame, et come le cardinal de Tornon l'a dit audit Vothon. Vostre Majesté congnoist assez ledit Allemani et les pratiques qu'il a mené par le passé. Et est vraisemblable qu'il ne vient pardeça, sans suspicion.

Que Pierre Strozy², le duc de Somma³ et autres capitaines italiens partirent le premier de ce mois pour Marsilles, et que ledit Strozy est lieutenant pour le Roy à Siena et Corsica⁴.

Que le Roi va à Fontainebleau passer son hiver.

Qu'il estoit bruiet en France que les François avoient bruslé beaucoup de villaiges ès lisières d'Artois et conté de S^t Pol, et que les soldars de Vostre Majesté faisoient le semblable d'autre coustel.

Ladiete Dame me dit comme la mère de Cortenai lui avoit demandé congé pour son filz pour aller souper avec l'ambassadeur de Venise jendi dernier, où estoit l'ambassadeur de France; et que ladicte Dame lui dit qu'il y avoit esté souvent sans congé; qu'elle confioit il se conduiroit si saignement en tout et par tout, qu'il ne feroit chose contre son devoir. Et m'a semblé que ceste demande venoit de l'invention dudit ambassadeur de Venise, pour assentir la voulonté de ladicte Dame. Et n'est croiable la pratique que lesdits ambassadeurs tiennent pour traverser le mariage de Son Altèze; se démontrant plus partial celui de Venise que la S^{te} ne lui commende, du moins pour si deshontement s'offrir mesdire de prince de telle qualité, des nations estrangières et faire pratiques si ouvertes avec les François.

L'on a cejourd'hui mené en la haste de Schepsie⁵ trois des filz du feu duc de Northumberland, Jehanne de Suffoe⁶ et l'évesque de Canturbery, qui sont esté condamnez à mort. Et des cinq filz dudit duc, ne reste sinon millord Robert, qui ne soient condamnez. L'exécution est incertaine. Vrai est que, pour le respect de la religion, ladicte Dame est irritée contre le duc de Suffoe. Néanmoins l'on tient que ladicte Jeanne ne sera exécutée.

Par le billet escript en espagnol, cy enclos, Vostre Majesté congnoistra l'advis que l'on m'a donné des nouvelletez faictes par les Escossois contre les Irlandois.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles desirs.

De Londres, ce 14^e novembre 1553.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554.* — 2^e partie, fol. 580.)

¹ Signor Luigi Alemanni, maître d'hôtel de Catherine de Médicis. V. sur sa mission *Calendar of State papers, foreign series, 1553-1558*, p. 24.

² Pietro Strozzi, S^t d'Épernay, maréchal de France. V. sur son départ pour Marseille, le *Calendar, l. c.*, p. 24.

³ Le duc de Soma. V. *ibid.*

⁴ V. *ibid.*

⁵ Sheppy?

⁶ Jeanne Grey, fille du duc de Suffolk.

LXIX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

14 novembre 1555.

La nouvelle du mariage de la reine Marie avec le prince d'Espagne se confirme. Courtenay veut se retirer en France. La Reine feint une maladie pour ne pas devoir recevoir la requête de la Chambre basse.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 255.)

LXX

La reine Marie au cardinal Pole.

Londres, 15 novembre 1555.

L'arrivée du cardinal en Angleterre irriterait les esprits. Le Parlement a admis la validité du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et reconnaît ainsi tacitement l'autorité de l'Église.

(Correspondance de Pole publiée par le cardinal Quirini, part. IV, p. 122, citée par GRIFFET, *l. c.*, p. 80.)

LXXI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 15 novembre 1555.

Sire, puis mes lettres escriptes, Alonzo de Gomes a présenté les lettres du S^r Roy des Romains à la Roine d'Angleterre, qu'elle m'a incontinent envoiées; desquelles j'ai fait copie¹,

¹ V. la lettre du 28 octobre 1555, p. 171.

et lui ai minuté une response que j'ai joinete avec les présentes. Et ne ferai autre discours sur l'artifice contenue èsdictes lettres, pour ce que Vostre Majesté pèsera la fin à quoy elles tendent.

L'on m'a jà demandé plusieurs fois si j'avois responsee des lettres que j'ai escriptes par ei devant à Vostre Majesté. Ce que je reprens volentiers à Vostre Majesté, à ce que, si lui semble bon, elle escrive une lettre de sa main à ladiete Roine, pour confermer sa promesse, et qu'elle entende la diligence que l'on requiert de ce coustel pour meetre le pourparlé à effect. Atant, etc.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1533-1534.* — 2^e partie, fol. 586.)

LXXII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 17 novembre 1535.

Sire, la Roine d'Angleterre me dit hier comme le proloquiteur du Parlement, accompagné du duc de Norfoe¹, des contes d'Arondel², Strosbery³, d'Arby⁴, Pendroce⁵, des évesques Wincestre et Norwitz, des millordz Privesel⁶, Paiget et plusieurs autres, tant de la noblesse du conseil que de la basse chambre du Parlement, fut devers elle et lui tint, de la part dudit Parlement, ung long et raceordé propos, plain d'artifice et rhétorique, confirmé par exemples, histoires, et allégations, pour parvenir à deux fins, l'une, pour lui persuader de se marier, l'autre, pour choisir mary au roïaulme, lui aiant remonstré l'estat où la succession du royaume estoit tumbée, elle deffailant sans postérité, la dispute et trouble que demuerait au roïaulme, l'inconvénient, la porte que l'on ouvreroit aux Escossois, représentant le

¹ Thomas Howard, duc de Norfolk.

² Fitz-Alan, grand-maitre de la maison de la Roine. V. plus, pp. 87, 99.

³ Lord George Talbot, comte de Shrewsbury.

⁴ Edouard Stanley, comte de Derby.

⁵ William Herbert, comte de Pembroke.

⁶ John Russel, comte de Bedford, lord Privy Seal.

bien que ce sera, qu'elle laisse hoirs d'elle; et pour le second poinet, lui proposant toutes les incommoditez, dangiers et difficultez que l'on scauroit songer, inventer et penser, prenant party estrangier; alléguant le meseontement du peuple, le désir contraire d'icellui et de la noblesse; que l'estrangier voudra régner et gouverner sur eulx; que ce seroit fraix que le roïaulme portera pour son eutretien et nourriture; que mourant ladiete Dame sans hoirs, le mary voudra prendre et emporter les finances, l'artillerie et ce qu'il pourra; qu'il promettra et ne tiendra; qu'il la voudra distraire et enmener hors le roïaulme par subjection maritale; que aiant enfans et mourant ladiete Dame, il voudra attirer hors du roïaulme ses enfans; que mourant sans hoirs, il pourra empiéter le roïaulme pour lui; qu'il pourra usurper ce que les Anglois tiennent en terre ferme, l'Escosse et Irlande; et plusieurs autres remonstrances provenans de l'escole et pratique de l'évesque de Wineestre et de ceulx qui tiennent pour Cortenai; aiant, comme m'a dit ladiete Dame, ledit proloquiteur esté si confus, si long, et tant meslé d'alléguacions impertinentes, qu'elle avoit esté contraincte s'asseoir, et jusques à avoir prins à desplaisir la façon de faire dudit proloquiteur; mesmes pour ce que assez indiscrettement, comme les pratiques et passions dominoient en lui, il avoit dit qu'il seroit mieulx que ladiete Dame se maria à ung sien subject, et que ce mot de subject l'avoit irritée et stimulée pour lui fere responce elle mesme, sans garder la forme que l'on a accoustumé garder quand il est question que le Parlement fait porter propos aux Rois d'Angleterre, pour ce que le chancelier qui assiste les Rois, fait toujours la responce, et qu'elle lui avoit respondu assez scielement en ung poinet et humainement en l'autre, aiant remercié le Parlement du bon office qu'il faisoit par la persuacion du mariage; et que comme il treuvoit convenir qu'elle s'inclina à mariage, encores que ce fut contre sa propre affection; puis qu'il estoit question du bien et tranquillité du roïaulme, elle vaincroit sadiete affection et s'accoumoderoit à mariage; mais qu'elle treuvoit le second poinet estrange, que le Parlement n'a accoustumé de tenir aux Rois et princes d'Angleterre telz propos, comme ausi il ne sciet et n'est honnête ou convenable, et que l'on ne treuveroit par [dans] toutes les histoires et croniques que telz propos soient esté tenus; mesmes que, si les privez aians enfans, leur laisse liberté quand il est question de mariage, que par conséquent les princees doivent joyr et user de la mesme liberté; autrement de la vouloir forcer de prendre partie qui ne lui seroit agréable ni correspondant, ce seroit procurer l'inconvénient de sa mort; car estant mariée à son regret, elle ne vivroit trois mois, et conséquenment elle n'auroit postérité, sur laquelle il fondoit ses persuasions, et contrarioit à soi mesme; appellant à tesmoings ceulx de la noblesse, s'ils en avoient vu user en ceste sorte; et s'il estoit convenable que l'on usa de telz termes; que l'on avoit touché plusieurs incommoditez, sans peser les commoditez, ni son inclination particulière; et que, quand à elle, elle estoit souvenante du serement qu'elle avoit presté à sa coronation; qu'elle estoit obligée de procurer le bien du roïaulme; que toutes ses affaires avoient esté conduitz par vouloir et disposition divine; qu'elle priera Dieu qu'il la veuille conseiller et inspirer, pour prendre parti utile au roïaulme et à sa satisfaction; et que, selon qu'il lui plaira l'inspirer, elle se mariera, ayant toujours le bien dudit roïaulme en souvenance, comme bonne princeesse et maitresse doit avoir; lui coppant ehemain à toute réplique. De sorte que les nobles dient qu'elle avoit raison. Et estans retirez lesdits du Parlement,

estans demeurez aucuns conseillers et l'évesque de Wincestre, qu'il avoit perdu ce jour là son office de chancelier, et que la Roine lui avoit usurpé se moquant de lui: m'ayant ouvertement déclaré ladiete Dame qu'elle avoit ineontinent entendu l'artifice dudit Wincestre, et jugé ses affections; car il lui persuadoit à l'une de fois que le peuple lui seroit obéissant, et feroit ce qu'il lui plairoit, tant de choses de la religion, que d'autres; et en ce poinet que lui touche, il lui proposoit toujours inobédience de ce coustel là; et que nonobstant toutes ces pratiques, elle ne changeroit le mot, confiant que Vostre Majesté tiendra ce qu'elle lui promettra; et aura le bien du royaume en recommandacion; et par les articles dudit traité pouvoiera à tous objectz que l'on scauroit inventer; me demandant si jà Vostre Majesté m'avoit envoié les articles, et qu'il seroit bon les avoir pour en communiquer avec l'évesque de Norwitz, avant son retour en Court de Vostre Majesté. A ce je lui ai dis la responce qu'elle avoit faite avoir esté inspirée et conseillée de Dieu, et que je m'esbaissois du peu de respect que l'on lui tenoit, de lui proposer alliance d'un sien subject; que, puisqu'elle avoit respondu si déterminement, je confiois qu'ilz ne feroient autre instance, et que, quand aux incommoditez et difficultez, Vostre Majesté et Son Altéze y pourvoieroient par les effectz du traité et proposeroient articles si profitables et honnestes, que le proloquiteur ni autres pouroient juger que Vostre Majesté eust sinon bonne intencion envers elle et ledit royaume, et l'intégrité et fidélité de Vostre Majesté estoient assez congneues et expérimentées; à quoi elle me dit que ledit proloquiteur ne lui avoit fait mention de Cortenai, et qu'elle se confie de tout en Vostre Majesté, qui, si avant l'alliance elle lui a esté bon père, icelle faiete l'affection sera redoublée. Comme Vostre Majesté entendra trop mieulx que moi qu'emportent telles dissuasions, et répétra ce que lui en ai escript, je n'entreprai en plus long discours, sinon qu'il sembleroit Vostre Majesté deust escrire une lettre à ladiete Dame, et l'asseur de l'observance de ce que sera traité, et d'avoir en recommandacion le bien du royaume pour l'entretenir en ceste volonté, et aussi faire coucher les articles dudit traité et les dériver à l'utilité, commodité et bien du royaume; et afin, contraire dudit proloquiteur, effaceant les objectz et difficultez, dont j'ai desjà fait mencion par autres mes précédentes, pour ce que la moindre occasion que ledit de Wincestre pourra prendre pour traverser ceste alliance, il s'en servira pour troubler le bon effect. Et je m'apperçois qu'il gaigne jà aucuns du conseil et de la noblesse, qui lui estoient ennemis, pour conduire le mariage selon qu'il propose; me remettant néanmoins à ce que Vostre Majesté en arbitera, délaissant à sa prudente considération combien il emporte que l'on use de diligence en cecy, et que, dans le cairesme, la chose soit faiete.

Quant aux lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire du 15^e de ce mois, que j'ai recuees hier, par autres mes précédentes du 14^e et 15^e j'ai satisfait à ce que Vostre Majesté a désiré estre faiet à l'endroit de Alonzo Gomes, et envoira la copie des lettres et responce que ladiete Dame fera; m'estant ineontinent apperecu de la menée, pour laquelle dissimuler j'ai fait tout le bon accueil que l'on scauroit fere audit Gomez et sollicité pour son audience; faisant tous les offices qu'il m'a semblé convenir pour, au lieu de ce que l'on publie de la mauvaïse intelligence, me rendre à demi ambassadeur du S^r Roi des Romains. Aiant obmis, par mesdictes lettres, que à la dernière fois que je parlai à elle, je lui dis comme ledit S^r Roi lui avoit

escript lettres pour l'assistance de la poursuite, lui monstrant les lettres que ledit S^r Roi m'en avoit ausi escriptes, et ferai au surplus selon l'intention et commandement de Vostre Majesté; aiant fait remarcher en toute diligence ce que a fait ledit Alonzo dois qu'il a esté en ce lieu et où il a esté; aiant secu pour vérité qu'il a esté en la maison de l'ambassadeur de Veniee, comme il le m'a confessé en la maison de Loys de Pas, Espagnol, et parlé aux grenades (?). Mesme ledit Alonzo m'a dit que ledit ambassadeur de Veniee lui avoit tenu plusieurs propos dudit mariage, qu'il désiroit qu'il se fait avec ledit Sg^r Roi des Romains, et l'avoit eurieusement interrogué des occurens de la Court de Vostre Majesté, des affaires d'Allemagne et négoecs particuliers. Ledit Alonzo a escript longues lettres, que l'on pouroit veoir, aiant enjoinet au présent courier de délivrer toutes les lettres qu'il porte ès mains du Sg^r d'Arras pour cestui effect, par lesquelles l'on pourra veoir ce qu'il aura peu négoeier.

Le duc de Suffoe s'est recongneu quand à la religion, et pour ceste raison la Roine lui a remis la composition de vingt mille livres sterling et réintégré par un pardon général. Et quand à la Jeanne, l'on m'a dit que la vie lui demeurera saulve; combien que plusieurs poursuivent pour la faire morir. Elle a fait le semblable vers le conte d'Édineton¹, tellement que les susdits démontrent grande affection de perpétuelle loialté, jusques à dire qu'elle se marie à cui elle voudra. Car le party qu'elle choisira sera par eulx honoré, obéy et maintenu; que poura servir à la matière principale, et d'autant plus que millord Thomas, frère du duc de Suffoe, veult mal à Cortenai et ne s'entendent.

L'on est après pour exécuter la sentence rendue contre l'évesque de Canturbury. L'on tire grande quantité d'or et d'argent de Flandres par les navires qui viennent des ports de Vostre Majesté, pour raison que la valeur des monnoies de pardeça est changé [et] emporte ung grand prouffit.

L'on m'a adverti que le port du Hable Neuf ou de Dieppe est empesché par une nave venitienne, qu'est percée² en la bouche, qui la remplit.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 17 novembre 1555.

SIMON RENARD.

(*Ibid.*, fol. 590, v^o.)

¹ Francis Hastings, comte de Huntingdon.

² *Percée*, coulée bas.

LXXIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

17 novembre 1555.

Pour cacher ses intentions au sujet de son mariage avec le prince d'Espagne, la Reine se rapproche de la mère de Cortenay. Les ministres anglais reçoivent avec déférence ceux de France, dans le but de les empêcher de pénétrer leurs liaisons secrètes avec l'Empereur.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 258.)

LXXIV

Marie, reine de Hongrie, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 19 novembre 1555.

Les affaires du mariage de la reine d'Angleterre prennent bonne tournure. Il faut choisir des personnes convenables pour les envoyer en ambassade à Londres et chargées de faire ouverture des négociations sur cette affaire. En attendant, il doit continuer à entretenir la bonne volonté de la Reine et gagner celle de ses conseillers. La reine de Hongrie lui envoie le portrait du prince par le Titien¹, pour le remettre à Marie, suivant son désir.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 149.)

¹ V. plus haut, p. 201, ce qui concerne ce portrait.

LXXV

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 20 novembre 1555.

Sire, Alonzo Gomez, porteur de cestes, a esté depesché par la Roine d'Angleterre, et lui a donné une lettre escripte de sa main au S^r Roi des Romains, en responce de celle qu'il lui avoit rapportée. Et tesmoingnera l'office, accueil et assistance que je lui ai fait en sa poursuite, comme saichant l'intencion de Vostre Majesté envers ledit S^r Roi et ses ministres. Et lui a donné ladiete Dame cincquante angelotz, qui font cent escuz d'Angleterre.

L'ambassadeur de France demanda audience à ladiete Dame et son conseil samedi dernier, dont elle me fait advertir, pensant que c'estoit pour chose de grande importance, et principalement pour ce que je lui avois donné l'advis, que comme l'on avoit veu que le Parlement ne l'avoit peu incliner à prendre party au roiaulme ni l'induire en affection à Cortenai, l'on feroit traicter quelque négociation par ledit ambassadeur François, selon que j'en avois eu advis, pour l'intimider souz couleur de lui remonstrer que, traictant alliance avec Son Altésse, le roiaulme entreroit en guerre contre les François, pour estre jà la guerre ouverte entre Vostre Majesté et lui, et l'inimitié toute déclairée, combien que telle négociation fut esté mal séante et hors de propos et raison. Et usa ledit ambassadeur François de toutes démonstrations et apparence qu'il deust traicter grandes choses en icelle : aiant espié le jour de dimenche, auquel ordinairement la Court est plus fréquentée des S^{rs} et dames. Et disna avec les conseillers, et leur fait entendre que, après avoir parlé à ladiete Dame, il leur droit la charge; tellement que ladiete Roine vouldist que la plusspart des conseillers fussent et assistassent à ladiete audience; à laquelle ledit ambassadeur dit avoir demandé audience, pour sçavoir et entendre son bon portement et la visiter de la part du Roy; pour ce que l'on l'avoit adverti qu'elle s'estoit treuvée indisposée les jours passez; pour lui confirmer l'affection que le Roy son maistre a de garder bonne amitié et les traictiez faitz sur icelle; que l'on se deust confier en lui; qu'il estoit prince d'honneur; qu'il maintiendroît jusques au bout sa parole; que l'on ne deust croire ce que les ennemis dudit Roy, son maistre, lui pourroient persuader du contraire; qu'ilz avoient eslevé un bruit en ce lieu de Londres que le Roy, son maistre, assistoit et conseilloit les Escossois pour fere nouvelletez et emprinses du costel de Irlande et Escosse; mais qu'il ne se treuveroit que ce fut du seu du Roy, pour désirer continuation de paix et amitié; estimant que ladiete Dame feroit le semblable; meslant que du costel de Guisnes ses subjectz passoient les limites et enjamboient sur le roiaulme de France, en un certain héritage particulier, dont autresfois a esté question. Et comme il n'y avoit fondement ni occasion d'audience ou de négociation, ledit ambassadeur fut si confus, qu'il ne sceut couvrir que ladiete audience ne fut doloise, et desguisée. Et lui faillirent les termes,

comme la matière; que [ne] passa sans grande moquerie et impression devers ceulx du conseil, tel que l'on doit prendre. Et ausi ladite Dame lui respondit de mesme. Laquelle lui dit que, grâce à Dieu, elle n'avoit eu maladie pour laquelle elle eust gardé le lit; que à Beaulieu¹ elle feist jà entendre audit ambassadeur son intencion envers le Roy, son maistre, qu'estoit de garder et observer toute bonne voisinance et amitié; qu'elle ne desiroit, sinon le bien publicque et tranquillité de son roialme; que quant à ce qui touchoit les Escossois, Wothon, son ambassadeur, en avoit fait remonstrance au Roy, son maistre, et que son conseil lui en respondroit, comme ausi sur le poinct du costel de Guisnes. A ce ledit ambassadeur répliqua, qu'il s'asseuroit bien de ladite Dame qu'elle garderoit l'amitié, mais que les subjectz estoient chastilleux. Et partant de devers ladite Dame, ledit ambassadeur reprist le mesme au conseil, qui en fait rapport à ladite Dame, confessant que telle négociation estoit importune, sans respect; adjoustant le chancelier que ledit ambassadeur ne disoit mot de vérité, sans passer oultre en autre matière ou mention de mariage, que je craignois; et ne cessa ladite Dame jusques à ce qu'elle m'eust récité ceste façon d'audience, pour laquelle elle s'estoit préparée et habillée autrement qu'elle n'avoit envie. Sur quoi je lui dis que quand les François ont quelque pratique et emprins sur main, ilz font volontiers et ordinairement telles négociations pour la couvrir, proposans confidence et amitié; qu'elle avoit jà expérimenté partie de leur desseign et bonne volonté; que j'estois souvenant que, quand ilz voulurent traicter le mariage du feu Roi Édouard, ilz mirent en dispute ledit héritage de Guisne et les pasturaiges et limites d'Escosse; que c'est l'occasion qu'ilz réservent pour quand ilz voudront rompre, fonder la guerre et la colorer, que diffidence et prévention estoient nécessaires; que en ceci seroit bon que l'on préadvise les capitaines de toutz costelz; me remectant à la prudence de son conseil, lui représentant la doubte, j'avois qu'ilz n'aient grand moïen pour maintenant, pour toujours venir au but principal et l'entretenir. Et certes, Sire, la négociation l'a mirablement reboutée et desgoustée des François, et à servir à la matière quand à ceulx du conseil. Ce que, après ladite audience, l'évesque de Wincestre, en présence du comte d'Arondel, lui déclaira. Et de divises en divises, tumba sur le propos de mariage. Et veant ladite Dame que ledit de Wincestre de lui mesme y estoit tumbé, elle lui dit, qu'elle l'avoit suspieonné d'avoir racordé le proloquiteur du Parlement, pour ce qu'il lui avoit jà dit tout ce que ledit proloquiteur remontra en faveur de Cortenai; que enfin qu'il ne se foureompte en ce, elle lui vouloit bien parler si franchement et librement, comme à son bon et seul conseiller, qu'elle ne espousera jamais Cortenai; que comme elle ne fait profession de dissimulation, ne hipocresie, ainsi elle lui avoit bien voulu esclaircir ce qu'elle en avoit pensé; et que quasi elle avoit esté en colère d'entendre propos de si peu de respect. A quoy ledit chancelier respondit en plorant qu'il n'avoit verbalement ni par escript instruit ledit proloquiteur; confessant assez qu'il lui avoit dit les mesmes considérations, et qu'il estoit vrai qu'il avoit porté affection audit Cortenai dois qu'il fust en prison. Sur quoi ladite Dame lui demanda s'il seroit convenable que, pour l'amitié qu'il a prins en prison, l'on la deust forcer de se marier avec lui? Reprenant sur ce l'affection des François, le pouvoir et auctorité dudit Cor-

¹ Lieu de résidence de la reine Marie, dans le comté de Southampton.

tenai et l'estat et povreté du roïaulme, tellement que ledit chancelier lui dit, que ce ne seroit la raison que l'on la voulsist forcer à l'ung plus que à l'autre; et ce que celui qu'elle désiroit seroit celui qu'il obéiroit.

J'ai sceu, pour vérité, que l'on pratique tout ce que l'on peult pour Cortenai devers ceulx de la noblesse, pour empescher et traverser que ladiete alliance ne se face avec Son Altèze, et que jà ledit Cortenai a la promesse du conte d'Arby¹, du conte d'Excestre² et de quelques autres particuliers. Mais veant la constance et magnanimité de ladiete Dame et qu'elle a résolu si ouvertement audit chancelier son intencion, j'ai espoir que ladiete pratique cessera. Et pour ce, Sire, Vostre Majesté considéra comme la diligence est requise que les articles soient couchez, de sorte que l'on ne délaisse occasion audit de Wincestre³ de les calumnier. Car il ne scheroit autre chose. Et pésera Vostre Majesté se il sera bon avoir lettres au blanc, pour s'en aider envers ceulx qu'il semblera convenir.

Après que ladiete Dame m'eust communiqué la négociation de l'ambassadeur de France, je lui fis les très affectueuses recommandations de Vostre Majesté, l'advertissant qu'elle avoit mandé les principaulx S^rs du pais d'Embas pour parachever le bon commencement de l'alliance; et que déans peu de jours elle verroit les effectz de la bonne affection et respectz que Vostre Majesté lui porte, de la sincérité dont elle veult user, et recognoistroit sa grandeur, vertu et mérite; que quant au désir qu'elle avoit de veoir la Roine d'Hongrie, selon qu'elle l'avoit dit à Paget⁴, je confiois que l'occasion se pouroit adonner si, après de la veoir, fut devant ou après ladiete alliance, mais qu'elle deust peser s'il conviendroit, et mesmes avant, que le tout fut résolu. A quoi elle me respondit qu'elle ne méritoit que ladiete Dame print ceste peine pour elle; que vrai estoit qu'elle désiroit singulièrement de la veoir, et qu'il lui semble que toute la mélancolie naturelle, qu'elle a toujours eu jusques à maintenant, n'aïent sceu que c'est de prospérité, seroit guérie; que outre la peine qu'elle prendroit, elle feroit trop d'honneur au roïaulme. A quoy je respondis que la peine n'estoit tant en considération, comme les fraix que le roïaulme debvroit porter au voiage, dont le proloquiteur et le chancelier avoient parlé, et aussi qu'il sembleroit estre mieulx que, avant ladiete visitation, le traité fut accordé et résolu. A ce, elle me dit qu'il estoit vrai, qu'il n'y avoit argent en ce roïaulme, et que le feu Roy Édouard, son frère, devoit sept cens mil livres, et qu'elle en communiquera avec aucuns de son conseil, pour sçavoir ce qu'il leur en semblera; et que, quant à la résolution des articles, elle les tient pour résolus, bien sachant que Vostre Majesté fera ce qu'est expédient; lui remettant le tout pour en disposer comme à son bon père.

Ladiete Dame m'a dit que l'homme du eardinal Polo⁵ lui avoit demandé si Vostre Majesté permectra que ledit cardinal vienne à Bruxelles, ce fini de brief, et que l'article de la religion est résolu; et que j'en deusse escrire à Vostre Majesté en ceste conformité.

¹ Lord Henri Stanley, comte de Derby.

² Cecil, comte d'Exeter.

³ Étienne Gardyner, évêque de Winchester, chancelier.

⁴ Sir William Paget. V. plus haut, p. 97.

⁵ Renaud Pole, cardinal, archevêque de Canterbury. V. plus haut, p. 115.

J'ai advisé que, en France, l'on forge escuz, qui ne reviennent à quarante sols; et que la peste tourmente de telle sorte Paris, que tous les escolliers sont sortiz hors de ladite ville. Et est la contagation fort véhémente.

Aussi m'a l'on adverti que le Roi de France redresse pratique en Allemagne avec le duc Auguste, et qu'il a quelque espoir de reconquer finances, l'année venant, des Vénétiens.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, 20^e novembre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* 2^e partie, folio 598.)

LXXVI

L'Empereur à Marie, Reine d'Angleterre.

Bruxelles, 21 novembre 1555.

Madame, ma bonne seur et consinne. J'eusse bien désiré que la goutte m'eut tenu encores tant de très, que de me donner le moien d'escripre cestes de ma main, comme il convient, pour vous remercier très affectueusement, comme je fis, que vous aiez treuvé bon ce que, de ma part, mon ambassadeur résident rière vous, vous a mis en avant conforme à ce que lui avois escript sur la dernière lettre, que je vous escriviz de ma main, contenant sur lui crédençe, et l'honneur que vous fecte au prince mon filz, accommodant vostre volonté à son alliance, et davantaige de la peine que vous avez prinse pour communiquer familièrement et confidenment à mondit ambassadeur sur ce, et les offices faiz par vous tant à propos devers voz conseillers pour les conduire et gaigner leur volenté. En quoy je congnois tant plus combien que vous correspondez à l'amitié et singulière affection que je vous ai toujours portée et porte, et m'oblige par ce tant plus à continuer en icellui, et tenir soing particulier de tout ce que peult concerner et le bien de vostre royaume, et vous assister de tout mon pouvoir à la bonne conduiete et administration d'icellui. Et pour continuer la négociacion sur ce commencée, avec le respect que ce doit à vostre réputation, j'ai fait ici convoquer aucuns des principauls de mes Païs de pardeça, pour communiquer avec eulx, et choisir d'iceulx aucuns, que je pense de brief envoyer pardelà, pour requérir vostre dite alliance, qui partiront tost et iront instruits pour offrir telles condicions, que je tiens pour certain seront jugées pardelà bonnes, honorables et raisonnables, et que leur devra donner toute juste occasion de

contentement. Et si congnoistront, par ce, que je les désire asseurer contre tout ce que ceux qui voudroient contrarier à ceste négociacion, voudroient proposer à l'encontre d'icelle. Et povez estre bien asseurée que le tout s'observera punetuellement et jusques au bout, et que l'on procurera de vous donner toute satisfaction. Et davantage voirez vous que vous aiant, jusques à oïres, porté affection de père, que tant plus me treuverez vous tel, s'il plait à Dieu, comme j'espère, guider les choses jusques au parfait du mariage. Vous priant excuser que ceste ne va de ma main, pour me treuver à présent restraint en icelle de la goutte; de sorte qu'il me seroit impossible d'y satisfaire. Et à faulte de ce, ai prié la Reine douagière d'Hongrie, Madame ma bonne seur, prendre la peine de l'escrire pour moi. Et pour fin prie le Créateur qu'il, Madame ma bonne seur et cousine, vous doint voz désirs.

De Bruxelles, le 21 de novembre 1555.

(Ibid., 407 v^o.)

LXXVII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 21 novembre 1555.

Simon est chargé de dire à la Reine qu'il serait enchanté de pouvoir lui écrire et la remercier de la bonne volonté qu'elle démontre à propos de son mariage. La goutte l'en empêche. L'Empereur a appris l'assaut que la Reine a dû soutenir de la part du Parlement à propos de son projet de mariage.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 155.)

LXXVIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 21 novembre 1555.

Sire, comme le conseil de la Reine a esté d'avis que Vostre Majesté envoie les articles du traicté de mariage, avant que de faire passer pardeça les seigneurs, qui se pouroient députer pour faire l'ouverture et conclusion solennelle, j'ai despesché le présent courier pour en

advertir Vostre Majesté, et résoudre ce que lui semblera pour le mieulx. La raison que les meust est qu'il y pouroit avoir difficulté telle, que, sans la résolution d'icelle, l'on ne pouroit passer oultre, sans communication réciproque, et que l'évesque de Norwitz, à son retour, estant informé de la matière, pourra faire l'office nécessaire. Et Paget est de cest advis, adjoustant, pour autre considération, que, comme l'on espère, ce traicté sera honorable et profitable pour le roiaulme; le peuple en estant imbuit, sera appaisé et satisfait avant l'envoi desdits S^{rs}; m'ayant dit que quand il sera question dudit traicté, ce sera celui qui objectera plus de difficulté qu'il m'a communiqué, mesmes sur l'estat des pays d'Embas, sur les terres et S^{tes} esuelles l'Empire prétend droit de fief et ressort, sur la nature de Brabant, de Gheldres et de Zutphen, de Utrecht, de Luxembourg; sur les partaiges d'entre Vostre Majesté et le S^r Roy des Romains; si les héritiers dudit S^r Roy, y peuvent contrarier; s'il y a eoustume locale qui puisse empescher le partaige, que Vostre Majesté pouroit désigner pour le second hoir de Son Altéze; si Son Altéze a traicté aucun mariage par procureur spécial avec l'infante de Portugal, pour ce que l'on a publié pardeça qu'il y avoit promesse de mariage; que Son Altéze ne pourra pourveoir des capitaines es places fortes, ne pourra altérer les loix et eoustumes du país, ne pourra distraire les joyaulx, munitions et artilleries; ne pourra distraire les hoirs, si hoirs ilz ont, hors du roiaulme; que si la Roine meurt sans hoirs, que Son Altéze ne pourra prétendre droit au roiaulme, ne disposer d'office, bénéfice ou chose de la couronne; qu'il ni souffrira Espaignolz, qui doivent estre facheux, ains se servira de ceulx du pays d'Embas et d'Anglois pendant qu'il sera en Angleterre; m'ayant dit ledit Paget que c'est l'une des grandes doubttes que l'on face; m'advertissant que, pour divertir l'affection de ladiete Dame, l'on lui a fait rapport que Son Altéze estoit fort voluptueux; qu'il avoit des bastardz et bastardes; que le chancelier avoit imprimé à Cortenai que ledit Paget lui vouloit mal, et fait publier qu'il favorisoit les estrangiers; que la pratique du Parlement a esté menée par le chancelier, le grand escuier ¹, et Walgrave ²; que l'on se donne garde du frère dudit Walgrave, qui est retourné au service de la Roine d'Hongrie; que ce que son frère tient entièrement pour ledit Cortenai; que pour asseurance du traicté l'on requerra que Son Altéze le conferme, et sur ce reçoit le Sainct Sacrement avec la Roine; et que Vostre Majesté ne perde le temps et l'occasion. Et j'ajois que j'ai touché par mes précédentes lettres la plus part des objectz susdits, si est ce, je les ai voulu répéter, à ce Vostre Majesté délibère ce que lui semblera pour le mieulx.

Ledit Paget m'a dit qu'il fut esté bon que l'ambassadeur de Portugal, qui est arresté en Court de Vostre Majesté, et qui doit passer pardeça, fut venu, et que l'on eust fait présenter les lettres dudit S^r Roy des Romains devant le conseil, puisque l'on est assuré de l'affection de ladiete Dame.

Cejourd'hui j'ai disné en la maison de Privesel ³, où estoient la pluspart du conseil d'Angleterre et Cortenai; lequel m'a monstré visaigne correspondant à l'affection qu'il a contre moi,

¹ Sir Antoine Browne, vicomte de Montague.

² Sir Edouard Waldegrave ou Walgrave. V. plus haut, p. 120, note 5.

³ Sir John Russel. V. plus haut, p. 15.

qu'est mauvaise, selon que j'ai entendu d'ung mien amy, qu'il l'a ouy en la maison de l'ambassadeur de France. Et quant audit chancelier, il m'a tiré à part, et dit que ledit ambassadeur de France dit, en plain conseil, que les subjectz du Roy, son maistre, avoient mis à fond grande quantité de vaissaulx de mer des subjectz de Vostre Majesté, et adommaigé de plus de six ou sept millions d'or; et que dernièrement, quand il eust audience, il dit que le Roy, son maistre, désireroit que la Roine entrevint pour la pacification des différends qu'il a avec Vostre Majesté, n'estoit que Vostre Majesté veult avoir les choses à son avantage, comme il a eu par le passé; me interroquant si j'avois nouvelles aucunes de Vostre Majesté sur le poinet de mariage. Auquel je respondis que je n'avois entendu que les François eussent eu rencontre en mer contre les navires de Vostre Majesté; que les François se demensuroient souvent en publication de telles nouvelles, selon leurs passions; que, quand à la paix, Vostre Majesté s'accommoderoit toujours à choses justes et raisonnables; mais que comme les François vouloient mettre en dispute tous les traictes faiz avec eulx par le passé, je ne vois comme l'on puist traicter avec eulx chose qui puisse estre assuree ou arrestée; que quand au poinet du mariage, Vostre Majesté avoit fait assembler les principaulx S^r du pays d'Embas, pour conclure avec eulx ce que seroit convenable, pour plus ample ouverture, et que de brief j'en attendois nouvelles; et que comme j'entendois plusieurs pratiques que l'on dressoit au contraire, je ne me avançois trop de passer avant; mais qu'il povoit estre assuré que Vostre Majesté entendoit procéder en ceci sincèrement et effacer les objectz inventez par contraires effectz. A quoy il m'a respondu que l'affection de la Roine estoit la première chose que l'on devoit considérer, et que, selon icelle, toute chose se conduiroit. Car sa volunté sera celle du roiaulme, et de son conseil. Auquel je dis que Vostre Majesté confioit tant de sa prudenece et loyauté envers ladiete Dame, qu'il feroit ce que tel ministre est obligé envers sa Dame et princesse. J'ai entendu d'un autre coustel qu'il seroit propre que, par les articles de mariage l'on fait mention, que, le cas advenant que ladiete Dame mourut sans hoirs, que Son Altéze ne pourra quéreller aucune chose audit roiaulme, et que le roiaulme retournera à ceulx qu'ilz ont ou auront droit à ladiete couronne.

Ladiete Dame a treuvé bon, pour tous respectz, ce que je lui dis de la venue pardeça de la Roine d'Hongrie; et m'a demandé qu'il ne conviendrait aucunement qu'elle print ceste peine, mesmes en eeste saison, et que Dieu lui fera ceste grâce que cy après elle la pourra veoir.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, le 21 novembre 1553.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554, 2^e partie, fol. 410.*)

LXXXIX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

24 novembre 1555.

La Reine a surpris les députés de la Chambre basse. Ceux des membres de cette Chambre qui devaient lui remettre la requête au sujet de son mariage étaient absents.

(*Ibid.*, t. II, p. 267.)

LXXX

PROPOSITION A FAIRE PAR L'EMPEREUR AUX PRINCIPAUX SEIGNEURS ET CEULX DU CONSEIL D'ESTAT DE PARDEÇA, EN LA VILLE DE BRUXELLES, LE 25^e DE NOVEMBRE 1555.

Ce que l'Empereur (à correction) pourroit proposer à ses Seigneurs, seroit leur déclarer le soing continuel que Sa Majesté a tenu au bien, repos et tranquillité de ces païs, et ce qu'ilz ont veut qu'il a toujours travaillé pour les assseurer, et que souvent pansant l'estat, assiette et disposition d'iceulx, elle a considéré la difficulté qu'il y auroit de les soustenir à la longue contre France et la Germanie, s'ilz ne sont assistez et favorisez d'ailleurs, et que ceste dernière guerre en a donné plus clere démonstration. Ce qu'a esté cause qu'ayant Dieu le Créateur, par sa divine bonté, appelé à la couronne d'Angleterre, tant miraculeusement comme tous sçavent, sa cousine Madame Marie, veant qu'il lui convenoit pour touz respect prendre party de mariage, elle avoit jugé que le vray moïen d'assurer cesdits pays, seroit si Monseigneur nostre prince pouvoit parvenir à son alliance, puisque ledit royaume est si près, et que, si enfants provenoient de tel mariage, l'on leur pourroit donner pour partaige avec le royaume d'Angleterre les païs de pardeça, délaissant les autres royaumes et païs tant d'Espaigne, d'Italie que des isles adjacentes au filz du premier mariage; que seroit l'asseurance de tous deux païs, et exclure les François de la mer oecéane; vrai moïen pour entretenir le commerce, sur lequel ces païs sont fondez, et de tenir les François en perpétuel frain. Et a l'on toujours veu combien lesdits François [ont] sentu, quand les forces de Sa Majesté se sont jointes avec les Anglois, les bons effectz qu'en sont succédez. Que donne à congnoistre quand tout seroit souzb ung même prince, combien plus l'on en devroit espérer; cessant par ce moïen tous les respectz que tous princes confédérez, quelque estroitement qu'ilz le soient,

ont accoustumé respectivement tenir chacun à leur particulier ; et que si l'on ne parvenoit à avoir enfans, l'on se serviroit du moins, pour le temps que dureroit ce mariage, de ceste conjunction pour avoir la commodité d'avoir sheurement secours d'Espagne, par le moïen d'Angleterre, toutes les fois que l'on auroit besoin. Et si seroit grand frain aux François, non seulement pour se soubstenir contre eulx, mais que peult estre se pourroit encores adonner moïen par la susdiete conjunction, avec lequel l'on les pourroit ranger à la raison ; que considérant ce que dessus, après avoir suractendu l'establissement de ladiete Roïne en la coronne et sa coronation, et le chemin que au commencement prendroit le Parlement pour non se mettre en telle poursuite, sans fondement, elle a voulu faire assentir, par son ambassadeur rière elle, si l'on y pourroit attirer sa volonté, et si ceulx de son conseil jugent que la chose se puisse conduire. De sorte que, sans inconvéniement, il y eust apparence de venir à chief ; et que aiant entendu par lettre de sondit ambassadeur que la Roïne et aucuns de son conseil ne le reboutent, ains y monstrent avoir inelination, Sadiete Majesté se délibère d'entrer en la négociation, et la presser, avant que les pratiques de France, lesquelles sont vives pour l'empescher à cause de la crainete que l'on a du bien qu'en pourroit succéder en ces païs, prennent plus grand pied, et pour encommencer le besoigné, avec la réputation que convient à ladiete Dame, et à la mesme négociation, y envoyer personnaiges pour proposer et demander ladiete alliance. Ce qu'elle n'a voulu faire, sans préalablement leur en donner part, comme aux principaulx du pays, et avoir sur ce leur advis ; ne faisant doubte que tous le considéreront avec le respect qu'ilz doivent à leur propre sheurté et obligation qu'ilz ont au bien publique des pays et le service de Sadiete Majesté et de Monseigneur nostre prince.

(En copie dans la *Correspondance de Charles-Quint*,
l. c., fol. 413 v^o.)

LXXXI

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 28 novembre 1555.

Considérations sur l'ambassade solennelle à envoyer en Angleterre pour demander la main de la Reine. Il envoie à Renard le traité de mariage. Explications sur cet acte. Le mariage de l'infante doña Maria de Portugal avec Philippe n'est pas conclu. Il y a eu des pourparlers ; rien de plus. Les ambassadeurs à envoyer sont nommés.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 137.)

LXXXII

John Masone, ambassadeur anglais aux Pays-Bas, au conseil de la reine d'Angleterre.

28 novembre 1555.

La résolution a été prise d'envoyer en Angleterre le comte d'Egmont, le sire de Lalaing, le seigneur d'Hoogstracten, Jean de Montmorency, Sr de Courrières, et Negri, chancelier de l'ordre. Ils y viendront en qualité d'ambassadeurs pour traiter du mariage. Arrivée de personnes qui doivent aller chercher le prince en Espagne et le conduire en Angleterre.

(TYTLER, *Edward VI and Mary*, t. II, p. 255.)

LXXXIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 28 novembre 1555.

Sire, samedi dernier la Roïne d'Angleterre me manda pour aller parler à elle et me communiquer aucune chose en présence de Paget. Et à l'heure accoustumée son homme de chambre me conduisit devers elle; et, en présence dudit Paget, me dit comme l'on avoit advisé qu'il seroit bon et seur, pour le repos et quiétude du royaume, que l'on pensa pour la succession future à la coronne, en cas qu'elle mourut sans hoirs; et que l'on traicta avec Son Altèze pour le traicté de mariage; que se poura faire du mariage de ladiete Dame avec Son Altèze, pour éviter les troubles et desputes que s'en pouroient fere, présupposant l'estat ou la succession tumberoit, que seroit en dispute entre la Roïne d'Escosse, fiancée au Dauphin de France, par droit de vrai succession et boyrie, entre Madame Francesca, femme du duc de Suffoe¹ pour mesme raison, et prétendant exclusion de ladiete Roïne d'Escosse pour estre née hors du royaume, estre Escossoise et mariée au Dauphin de France, et entre Madame

¹ Francesca Brandon, marquise de Dorset, femme du duc de Suffolk.

Élisabeth, qui prétend droit à la couronne par la disposition du feu Roy Henry, consentue et autorisée par acte du Parlement, qui n'est révoqué ny annullé; que enfin le meilleur droit est celui de la Roynie d'Escosse, pour estre de Marguerite, seur du Roy Henry lorscogñite, et le mariage de ladiete Françoise avec le duc de Suffoc estre plustot concubina que mariage, pour avoir esté ledit duc de Suffoc auparavant fiancé par mot de présent à la seur du conte d'Arondel; que quant à Madame Élisabeth, elle feroit conscience de consentir qu'elle succéda à la couronne pour l'hérésie qu'elle tient, pour estre illégitime, et pour autres condicions approchant celles de sa mère; et que, comme sa mère fut cause de troubler et altérer tout le royaume, elle craindroit que ladiete Élisabeth continua et ruina icellui; signamment qu'elle eraint que, à l'exemple de sa mère, elle fut Françoise, et que la contesse Dureley¹, femme du conte de Linoch², Escossois, fille de ladiete Marguerite douairière d'Escosse³ lorsqu'elle espousa ledit conte Dureley, en seconde nopee, après le trépas du Roy Jacques, Roy d'Escosse, estoit celle que lui sembleroit très à propos pour la succession de la couronne, en cas que Dieu fit son commandement d'elle, sans hoirs de son corps; et que en aiant communiqué particulièrement de ce fait avec ledit Paget, il lui avoit semblé bon le me faire sçavoir et entendre, pour en avoir l'advís de Vostre Majesté, comme de celui qui tesmoigne continuellement l'affection qu'il porte à ladiete Dame et au royaume, et jointement lui en dire mon advís; et que ledit Paget avoit pensé que, assurant ladiete succession par ledit traicté, l'on pourroit contenter le peuple et la noblesse pour volontairement s'accommoder, et avoir pour agréable le mariage de Son Altéze; pour ce que traictant et assurant la succession, l'on osteroit l'objet et erainete que ceulx du royaume ont et meent en avant que Son Altéze ne se vouldist fere Roy d'Angleterre, mourant ladiete Dame sans héritiers, se treuvant fort et emparer dudit royaume; estant d'opinion que, puis le Parlement avoit en Madame Élisabeth pour agréable en la succession, il seroit difficile, jagois les considérations de ladiete Dame soient grandes et apparentes, et qu'elle soit notoirement illégitime, et qu'il faisoit à eraindre que veuillant éviter ung inconvenient, l'on ne tumba en plusieurs hazards; et que les François cependant entrassent au royaume par ceste contention; et que le danger, qui retrouve en cecy, seroit que ladiete Élisabeth, venant à la corone, ne changea de nouveau la religion. A quoi l'on pourroit pourveoir et remédier pour traicter avec condicion de persévérer en la vielle religion; que Cortenay estant son mari et catholique, comme il démontre, la contiendrait en la vielle religion, dont elle fait profession, joint qu'elle ne peult, sans le Parlement, innover aucune chose touchant ce point; et est vraisemblable qu'il y aura ei-après plus grand nombre de catholiques, que d'hérétiques qui ne consentiront facilement à errer,

¹ Lady Marguerite, comtesse Darnley, femme de Mathieu, conte de Lennox. Elle était fille de Marguerite d'Angleterre et d'Archibald Douglas, et fut mère de Henri Darnley. (V. DOUGLAS, *Peerage of Scotland*, t. II, p. 437.)

² Lennox.

³ Marguerite, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre, qui épousa, en 1503, Jacques IV, roi d'Angleterre, mort le 9 septembre 1513. Le 6 août de l'année suivante elle devient la femme d'Archibald Douglas, conte de Lennox et Darnley, et mourut en 1539, après avoir été divorcée avec son second mari en mars 1527. V. TEULEY, *Relations politiques*, t. I, p. 69.

dont ilz ont expérimenté tant de troubles et de discommoditez; que quant à la crainete d'estre François, cela ne pouroit estre, sinon qu'elle voulsist perdre le royaume, pour ce qu'il est impossible de faire le cuer du royaume françois, si ce n'est par l'extrême de la force. Et me souvenant de ce que Paget m'en avoit jà dit et ce que j'en ai escript à Vostre Majesté, je respondis à ladiete Dame que ceste communication estoit de matière de grande conséquence et importence, et que, pour ce, elle devoit estre murement pesée, consultée et délibérée; et qu'il me sembleroit bon que l'on en fit communication à autre de son conseil pour en avoir leur advis; que les considérations et doubtes de ladiete Dame estoient fort urgent et les argumens dudit Paget considérables; que, quand à moy, il me seroit difficile d'en opiner pour n'entendre si bien les humeurs et affaires du royaume qu'il convient; que quand à Vostre Majesté, je confiois il treuveroit bon tout ce que ladiete Dame adviseroit pour le mieulx avec son conseil, et sçavois que, quand à la religion, elle se arrosteroit plus que à la note de légitimation; néantmoins que je lui en escriprois en conformité de désir de ladiete Dame; et que, comme le temps ne courroit encores, et que l'on y pouroit penser plus meurement, il me sembloit que, avant se résoudre, l'on devoit bien comprendre, entendre et digérer ce point; que de l'alliance de Cortenai avec ladiete Elisabeth je sçavois le peuple prendroit contentement, et seroit grand moyen pour assurer les affaires et mariage de ladiete Dame, pourveu que ladiete Elisabeth et Cortenai se deussent conduire par la discrétion, fidélité et prudence requise; autrement l'on pouroit espérer plus d'ennuy et trouble de ce costel là, que de tous autres fondemens, et ne voulsist incliner en résolution particulière, sinon balancer les difficultez pour ce que ladiete alliance et confirmation de succession en ladiete Elisabeth appaiseroit la noblesse et peuple, et faciliteroit l'entrée en ce royaume à Son Altèze et feroit treuver bon le mariage; et la veullant exclure, elle ne cessera, par practiques françoises et hérétiques, songer tous les môiens pour nuire et traverser les desseings de ladiete Dame, tellement ou qu'il faudra du tout rompre avec elle, l'emprisonner et reserrer ou du tout dissimuler. D'autre costel je pensa que ledit Paget voudroit promouvoir ceste alliance pour son particulier respect et affection, pour s'asseurer et sa famille pour l'advenir, et servir au temps. Et, selon que j'ai entendu dudit Paget, quand ladiete Dame voudroit faire rétracter l'acte de Parlement touchant la succession, il tient que le Parlement ne le feroit, et conséquemment que ladiete Dame travailleroit en vain pour dériver la succession de la couronne en autre. A quoi répliqua ladiete Dame que la chose estoit de grande importance, et qu'elle sentiroit sa conscience trop chargée de consentir que la succession tumba en ladiete Elisabeth, disant que, ce qu'elle va à la messe, est par hypocrisie et fainctise plutôt que autrement. Car elle n'a ung seul serviteur ou damoiselle à son service qui ne soit hérétique; qu'elle converse tous les jours avec les hérétiques; qu'elle preste l'oreille à toutes malvaises practiques; qu'il ne seroit honorable pour le royaume que une bastarde succéda; qu'elle y penseroit encores et en parleroit à aultres de son conseil et en attendroit l'avis de Vostre Majesté.

De ce que dessus j'ai colligé que Paget treuve difficile comme l'on pourra incliner tout le peuple et la noblesse à consentir le mariage estrangier, qu'il n'y ait quelque trouble et dissentement partial. Et aussi, par le rapport que j'entens de plusieurs mes amis, le peuple et

la noblesse tenant le party de Cortenai, signamment les hérétiques en parlent estrangement, jusques à dire que plustot se feroit ilz morir que souffrir que Espaignolz gouvernent pardeça. Les practiques françoises sont grandes, mais encores plus de l'ambassadeur de Venice, et de son secrétaire, qu'il ne sort de S^t Pol pour practiquer tous ceulx qu'il peult, et les mal imprimer de Son Altèze et des Espaignolz. Tant ont ilz craincte et à eueur ceste alliance. Vrai est que depuis la responee que ladiete Dame fait audit Parlement et à l'évesque de Wincestre, plusieurs de la noblesse et du conseil ont changé d'opinion et se sont rangez à la volonté et affection de ladiete Dame; mesmes Cortenai, entendant que ladiete Dame a déclaré à l'évesque de Wincestre qu'elle ne l'espousera jamais, s'est recongneu et retiré de passer outre à plus grande poursuite et demonstration. Et jà demeure il sans suite et caresse. S'estant adressé à Paget, lui aiant dit onques il n'avoit pensé en l'alliance de ladiete Dame pour non mériter tel degré, et qu'il vouloit continuer et demeurer vassal et serviteur d'elle. Ausi plusieurs du conseil ont déclaré audit Paget que la Royne ne devoit estre forcée de se marier à personne qui ne lui fut agréable; mais que, comme ceulx de pardeça sont doubles et inconstans, il ne se fioit autrement en leurs propos, bien saichant qu'il estoit hay dudit Cortenai et d'autres; qu'ilz s'addressoient à lui, pour ce qu'ilz voient que ladiete Dame l'entremet en ses principaux affaires. La clémence dont a usé ladiete Dame envers le duc de Suffoc, conte de Adinton¹, conte de Autlay² et plusieurs aultres, ausquelz elle a purement pardonné et remis la composition, a grandement servy à la négociation et a diverti grande partie de la noblesse pour entendre la bonne intention que lesdicts Sg^{rs} ont envers ladiete Dame. Oby³, aiant esté absent du parlement, entendant ceste poursuite, a fait très bon rapport et office pour Son Altèze, et pratiquee tout ce qu'il peult pour renverser les disées communes, espérant d'entrer au conseil et d'aller audevant de Son Alteze, comme plusieurs autres font, pour avancer au service de Son Altèze leurs enfans. Et horsmis les hérétiques et François, je ne fais doute que, avec l'auctorité de la Royne et inclination, l'on parachevera le commencement, sans trouble. Mais le conseil insiste toujours que Vostre Majesté envoie les articles du traicté, avant l'envoi des Seigneurs qu'elle veult choisir pour faire l'ouverture solennelle, selon que, par mes dernières, Vostre Majesté l'aura veu, à ce que, quand ilz viendront, le traicté soit jà accordé, et le peuple abreuvé de l'utilité que resultera au roiaulme par ladiete alliance; que servira pour contenir lesdits hérétiques et François. Et emporte que Vostre Majesté diligente l'envoi, pour ce que la Royne demande incessamment quand ilz viendront, et s'il sera possible que Son Alteze passe bien tost pardeça.

Je enviois, dimanche matin, à ladiete Dame les lettres de Vostre Majesté, avec une lettre que lui escryvis, actendu que ne pouvois avoir ni demander audience. Et, sur la nuit dudit jour, je lui enviois la pourtraicture⁴ de Son Altèze, que la Roine d'Hongrie lui a envoyée,

¹ François Hastings, conte de Huntingdon.

² Robert Duddeley.

³ Sir Philippe Hoby,

⁴ V. plus haut, pp. 201, 210.

qu'elle vist très volentiers. Mais encoires plus volentier veroit elle la vive image. Et, à la première conjuncture, je ferai l'office enjoinct par les dernières de Vostre Majesté et lui en responderai.

Quant à la venue de l'ambassadeur de Portugal, je suivrai le chemin que Vostre Majesté m'a prescript.

Quant au cardinal Polo, Vostre Majesté pesera si dois Thilinghe il ne pourra ausi bien practiquer contre ladiete alliance, que dois Bruxelles, et s'il ne sera mieulx de dissimuler avec lui, puisque ladiete Dame est si constante, et qu'elle a donné sa parolle et promesse. Et quant l'on me demande pourquoi ledit cardinal n'approche Bruxelles, je reponds que Vostre Majesté eust désiré qu'il fust passé en France premier, que venir devers Vostre Majesté, pour ce que les François pouront dire et publier que Vostre Majesté ait sollicité et procuré sa venue, et les recherches de paix.

Le parlement se finira déans deux ou trois jours. Et est on après pour adviser sur la police, sur la traicte des cuirs, du bled, de la servoise, sur le nombre de bestial que les Seigneurs pouront nourrir, et comme l'on fera des presbitres, qui sont mariez, qui sont en nombre de plus de quatre mille, si l'on les privera de leurs bénéfices; estant jà resolu que estant mariez ilz ne pouront consacrer ni sacrifier. Et à la publication des actes dudit parlement, l'on vera s'il y aura inobédience ou murmuration, que aucuns doubtent du cousteil de Suffocq et de Cornuaille ¹.

Je n'ai obligé particulièrement Vostre Majesté à recompence de personne pardeça, sinon à Paget. Quant à Privesele ², Ingilffelde ³, Walgrave ⁴, comte de Pembroq ⁵, évêque de Norwitz ⁶, Soudvel ⁷, Wincestre ⁸, comte de Stroberg ⁹, l'obligacion y demeure par recommandacion générale. Quant au comte d'Arundel ¹⁰, Pieter ¹¹ et contrôleur ¹², quelque présent en reconnoissance se pourra fera pour les entretenir en devocion. Quant à Clerence ¹³ et une Dame d'honneur de la Roine et les deux chambriers, qui ont toujours esté fidèles et secretetz, et qui ont toujours assisté quant j'ai traicté avec ladiete Dame, Vostre Majesté seait que l'on ne peult de laisser de leur fere quelque présent. Plusieurs autres m'assurent de leur vouloir, soubz espoir d'estre receuz au service de Vostre Altéze. Et ne fault que Vostre

¹ Sir Thomas Cornewaleys.

² Sir John Russel, comte de Bedford, lord Privy Seal.

³ Sir Francis Englefeld.

⁴ Sir Edouard Waldegrave ou Walgrave.

⁵ Sir William Herbert, comte de Pembroke.

⁶ John Hopton, évêque de Norwich.

⁷ Sir Richard Southwell.

⁸ Etienne Gardlyner, évêque de Winchester.

⁹ Lord Georges Talbot, comte de Scherwsbury.

¹⁰ Henri Fitz-Alan, comte d'Arundel.

¹¹ Peter. V. plus haut, p. 111.

¹² Antoine Browne, viconte de Montague.

¹³ Suzanne Clarencieux. V. plus haut, p. 129.

Majesté pense la chose estre secrète. Car la négociation est publiée par Cortenai et l'évesque Wincestre.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles desirs.

De Londres, ce 28 novembre 1555.

SIMON RENARD.

P.-S. — Je renvoie à Vostre Majesté les pièces par inventoire concernans la procédure faicte à Rome sur le mariage de la feue de bonne mémoire la Roine Catherine, que j'ai recouvrées.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, 2^e partie, fol. 415 v^o.*)

LXXXIV

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 29 novembre 1555.

Sire, la Roine me manda hier soir pour aller parler à elle. Ce que je fis. Et me dit m'avoir mandé pour entendre de moi si les articles du traicté de mariage ne s'envoieroient avant la venue des Sg^{rs} que Vostre Majesté délibère envoyer pour la solemnité de l'ouverture, pour ce qu'il lui sembloit que les lettres que Vostre Majesté lui a escriptes, qu'elle entendoit que lesdits S^{rs} deussent apporter lesdits articles, et que son conseil parsistoit toujours que Vostre Majesté les envoia avant leurdiete venue. A quoi je respondis que les lettres de Vostre Majesté avoient esté escriptes avant la réception de celles que lui ai envoiées sur ce point, et que j'en attendois de jour à autre la responce. Surquoi, après plusieurs divises de la maladie de Vostre Majesté, de la peine que la Roine a prinse d'escripre les lettres, de tant de bons offices que Vostre Majesté continue envers elle, et le soing qu'elle a de ses affaires, elle m'a dit qu'il estoit expédient [que] Vostre Majesté envoia lesdits articles, et qu'elle confioit il n'y auroit difficulté; me parlant par les termes tant de Vostre Majesté que de S. A. comme si l'alliance estoit faicte et conclute, et qu'elle ne voit que du costel de la noblesse, ni de ses conseil-lers il y deust avoir contradiction; que si ce n'estoit les hérétiques et pratiques françoises, elle espéroit que toutes choses passeroient paisiblement et au contentement du peuple;

qu'elle seroit toujours constante et corresponderoit à Vostre Majesté de tout son pouvoir; qu'elle n'entendoit que, pour la qualité et degré de Roine que Dieu lui a donnés, Vostre Majesté usa d'autre respect, sinon comme avant qu'elle fut Roine; qu'elle parleroit aux comtes d'Arby ¹, Strasberg ², Penbroch ³ et à ceulx qu'il lui sembloit, elle pourroit parler, pour les attirer à son intencion; que jà elle avoit faict ces jours passez envers les principaulx du país offices requis, et usé de clémence, mesmes envers le fils de Privesel ⁴, auquel, en présence de son père, elle avoit pardonné et remis l'offence; que Cortenai ⁵ se reconnoissoit et avoit parlé à Paget ⁶ plus de deux heures, lui confessant que l'évesque de Winchester, Walgrave ⁷, Soudvel ⁸ et Ingelsfelde ⁹ lui avoient mis en fantasie qu'il pourroit parvenir à son alliance, et l'avoient incité d'en fere secrète poursuite, et que quand à soi, il n'y avoit pensé auparavant; qu'il se doubtoit que ladiete Dame n'eust changé de volonté en son endroit et fut mariée contre lui; et que celui qu'elle ne le veit volontiers; et que l'on ne lui eust fait mauvais de lui; confessant aussi que l'on lui avoit fait entendre que ledit Paget avoit divertit ladiete Dame de son affection; mais que entendant comme ladiete Dame s'estoit resoluë de soi mesme, il lui avoit bien voulu déclarer franchement ce que dessus, et le prier de remonstrer à ladiete Dame, de sa part, l'envie qu'il a de continuer tout très humble et obéissant service en sen endroit, en toute fidélité, et l'avoir toujours pour recommandé comme celui qui tenoit la vie, honneur, biens et liberté d'elle; et que ledit Paget lui avoit respondu ladiete Dame lui porter plus d'affection qu'il ne pense, et l'asseuroit que celui, qui l'espouseroit, l'auroit en respect et recommandation, comme il affiert envers ung parent du sang de ladiete Dame; qu'il ne creust de ligier et ne se laisse persuader chose contraire que, à l'expérience, il le connoistroit; que, quant à lui, il n'avoit jamais eu tant de crédit ni prins tant d'audace que de parler à ladiete Dame de tel fait, moins avoit il fait raport ou mauvais office pour lui; de sorte qu'il avoit tenu ledit Cortenai de bonne volonté et sans espoir de laditte alliance. Sur quoi je dis à ladiete Dame que je confiois Vostre Majesté enveroit lesdits articles de brief, lui persuadant de continuer les offices commencez envers les principaulx de la noblesse pour les gagner; et qu'il me sembloit qu'elle pourroit fere dire audit Cortenai, ou si l'occasion se presentoit lui dire elle mesme, qu'elle aura toujours en souvenance son avancement, pour le contenir et par ce contenter le peuple. Ce qu'elle a promis faire.

Puis ladiete Dame me dit comme deux des principaulx de la Dame Élisabeth et du conseil, desquelz elle s'est aidée jusques à maintenant en toutes ses affaires, s'estoient adressez audit Paget, et l'avoient confidemment adverti que jàçoit ilz fussent serviteurs, domestiques et

¹ Lord Henri Stanley, comte de Derby.

² Lord Georges Talbot, comte de Sherwsbury.

³ Sir William Herbert, comte de Pembroke.

⁴ Sir Francis Russel, fils de John, comte de Bedford, lord Privy Seal.

⁵ Edouard Courtenay, comte de Devonshire.

⁶ Sir William Paget, secrétaire d'Etat.

⁷ Sir Edouard Waldegrave ou Walgrave.

⁸ Sir Richard Southwell.

⁹ Sir Francis Englefeld.

anciens de ladiete Élisabeth, et qu'ilz eussent obligation à elle, si est ce que l'obligacion, qu'ilz ont à la Roine, leur souveraine Dame et princesse, estoit première et plus grande qu'ils ne vouloient aucunement oublier, ains, suivant icelle, lui dire que, puis ung mois ença, ladiete Élisabeth ne leur avoit communiqué aucunes choses de ses affaires, ains s'estoit cachée d'eulx, et parle à ung presbître, que l'on dit estre françois de nation et prédicant de l'Esglise françoise; que jaoit ilz ne sçavoient pourquoi ni à quel fin. Et ce afin que ei après l'on ne leur puist imputer note ou enlpe si ladiete Élisabeth faisoit chose contre son devoir, ilz en advertissoient ledit Paget, comme conseiller d'Etat de ladiete Dame, pour y prendre esgard et y pourveoir, comme il convient; et que ledit Paget jugeoit ladiete Élisabeth estre enfarinée¹ de pratiques françoises et hérétiques; et que la généralité des pratiques, que l'on a desconvert ces jours passez, deppend de ladiete Élisabeth. Et à ces propos raconta que, dimanche dernier, l'ambassadeur de France invita au disner ledit Paget seul. Et pour ce que ledit Paget s'exeusa, pour astant qu'il estoit seul invité, ledit ambassadeur invita le comte d'Arondel, le docteur Pieter² et Privesel³. Et après le disner tint propos audit Paget pour avoir ung passeport général pour passer librement en Escosse toutz pasquetz du Roi de France et de ses subjectz, avec leurs hardes et meubles; et qu'il y devoit passer de brief par ce roiaulme ung personnaige venant de France pour aller audit Escosse. Et, pour non importuner le conseil, il demandoit ledit passeport; qu'à mis en suspicioen que ce soit pour passer argent ou pour practiquer trouble en ce roiaulme et Irlande, ou pour retirer ladiete Dame Élisabeth; et que le conseil ne s'est voulu resoudre ni accorder passeport, selon que ledit ambassadeur le désiroit, pour ceste erainete. A ce j'ai respondu à ladiete Dame que l'advis, que lui avois repeté les jours passez, approchoit ces menées; et qu'il estoit expédient à remarcher⁴ de plus près ladiete Élisabeth, et plutôt l'enserrer en la Tour, que d'attendre l'issue de ces pratiques; que l'advertissement de ses conseillers estoit souffisant pour l'emprisonner; qu'elle devoit tenir main vers son conseil que l'on secust la vérité de ses pratiques et communication avec ledit prédicant françois, et prévenir le trouble qu'elle pouroit causer au roiaulme. Sur quoi, elle me respondit que Arondel et Paget devoient parler cejourd'hui à elle, comme d'eulx mesmes, pour entendre d'elle ce qu'ilz en pouroient tirer; et qu'ilz lui feront entendre l'on sçait le malvais conseil qu'elle suit et prent; et que, selon ce, l'on veillera pour découvrir le surplus et procéder contre elle, comme l'on trouvera plus à propos; me reprenant s'il seroit convenable que l'on lui donna pied au roiaulme, puisque ses intentions sont telles, sans en avoir autre confidence et sheurté; et qu'elle désiroit je deusse faire part à Vostre Majesté de ces discours, pour ce que entièrement elle a espoir en Vostre Majesté, et qu'elle l'assistera comme elle lui escript. Ce que lui ai confirmé de la part de Vostre Majesté.

Ce matin j'ai donné advis à Paget que l'on faisoit plusieurs assemblées illicites de jour et de nuit en ceste ville, èsquelles les hérétiques se treuvoient et plusieurs François, lui nom-

¹ Enfarinée, imbibée.

² Sir William Petre, secrétaire d'Etat.

³ V. plus haut, p. 15.

⁴ Remarcher, remarquer, surveiller, observer.

mant aucunes maisons et personaiges; et que aucuns se pourvoient d'armes; qu'il seroit expédient y remédier et fere retirer les estrangers hérétiques.

Le parlement se devoit finir cejourd'hui. Mais il est retardé jusques à vendredi, ou samedi, pour raison de la prétension du duc de Norfoe¹, qui voudroit estre restitué en tous les biens que le Roi Édouard vendit, qui lui avoient esté donnez par le feu Roi Henry. Ce que ne se peut fere, sans rendre le prix. Et la Roine ne le sçauroit fere, sans grands interestz.

L'on a nouvelles pardega par les navires angloises, qui sont venues d'Espagne, que la flotte des Indes est arrivée à Civille², avec grande quantité d'or et d'argent.

Ladiete Dame escripra de brief à Vostre Majesté de sa main en responce de sa lettre.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ee 29 novembre 1555.

P.-S. — Sire, j'ai certain advis que les François arment plusieurs batteaux de guerre en Bretagne et Normandie. L'occasion pour quoi n'est certaine; sinon que ce sont pour deux respectz : ou pour faire emprise contre ce roïaume, soit du costé d'Escosse, Irlande ou d'ailleurs, ou pour le bruit que l'on fait du passaige de S. A. en Flandres, ou l'empescher s'ilz peuvent. Et raconte cestui advis à ce que desus.

SIMON RENARD.

(*Ibid.*, 451 v^o.)

LXXXV

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à la Reine d'Hongrie.*

Londres, 29 novembre 1555.

Madame, j'ai déclaré à la Roine d'Angleterre la condition sur laquelle Vostre Majesté lui a envoieé la pourtraicture de S. R.³, et continué l'excuse reprise par mes précédentes à l'Empereur et à Vostre Majesté de la visitation, laquelle a volu que lui leusse article final des lettres de Vostre Majesté, faisant mention de ladiete condieion; m'enchargeant de lui remercier très affectueusement, de sa part, le présent, et lui certiffier avoir esté très

¹ Thomas Howard, duc de Norfolk.

² Seville.

³ V. plus haut, pp. 201, 210.

desiré et très agréable, tant pour l'affection qu'elle porte à S. A., par ladicte pourtraicture, que pour la bonne main dont elle vient, et jointement lui remercier la peine qu'elle a prise d'escripre ces lettres que l'Empereur lui a dernièrement escriptes, ausquelles elle respondra de brief; et qu'elle ne peult sinon prendre, de bonne part, la dilacion de la visiter, non seulement pour les grandes occupations de Vostre Majesté, sinon qu'elle ne voudroit (disant ainsi ne mériter) qu'elle print ceste peine, oultre autres plusieurs respectz et considération jà touchées par mes dernières lettres. Et n'est créable, Madame, comme l'on lui avoit desguisé S. A. par couleurs mensongières, à lui attribuer, par les practiques, signantmant par les Italiens, qui sont pardeça. Et pour ce, Madame, sera expédient poursuivre l'issue de l'alliance commencée, sans discontinuation. Car les François sont après pour traverser le bon effect par leurs pratiques coutumières, et naturelles; me remectant à ce que Vostre Majesté en jugera pour le mieulx.

Atant, Madame, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très nobles et très vertueux désirs.

Londres, le 29 novembre 1555.

SIMON RENARD.

(*Ibid.*, p. 456.)

LXXXVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

50 novembre 1555.

La Reine tache de gagner les principaux seigneurs anglais, dans le but de les engager à consentir à son mariage.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 272.)

LXXXVII

Marie, reine d'Angleterre, à l'Empereur.

Londres, 1^{er} décembre 1555.

Monseigneur, n'estoit que vostre ambassadeur devers moi m'a certifié avoir, de temps à autre, informé Vostre Majesté de la négociation qu'il a traictée avecq moi sur l'alliance mentionnée en vos lettres, de la responce, volonté et affection que lui ai déclarées j'avois à Mon-

seigneur le prince, mon cousin, des considérations qui m'ont menée, fondez sur l'utilité du royaume, auquel j'ai obligation que Votre Majesté sçait, sur les qualité et vertus dudit Sieur prince, sur la confidence que j'ai Votre Majesté me sera toujours bon Seigneur et père, et proposera condicions correspondans à ce, sans oublier mes très humbles et très affectueuses remerciations que lui ai enjoinct faire, par ces depêches, de l'honneur que Votre Majesté m'a fait par ouverture de si grande et honorable alliance, de la bonne souvenance qu'elle a de ce royaume et de moi, et du soing continuel qu'elle tient de tous affaires qui me concernent; je commencerai cestes par excuses de ce que plustot ne lui ad escript, et que me suis laissé prévenir en office qui devoit procéder de moi, et répéterai la communication que j'ai eue avecq vostre dit ambassadeur. Mais comme vos lettres tesmoignent qu'il n'a obmis la négociation, je m'assure ainsi qu'il aura satisfait à l'un et à l'autre, que tiendra lieu d'excuses et me gardera de longue escripture par répétition. Et serviront cestes pour réitérer mes remerciations en toute humilité de tant d'honneur et office plus que paternelz, que Votre Majesté continue de demonster en mon endroit, ausquelz je correspondrai toute ma vie, et l'asseurer qu'elle me trouvera constamment en la parole que j'ai donnée à vostre dit ambassadeur pour l'alliance dudit Seigneur prince. Et me seront les très bien venuz, les Sg^{rs} que Votre Majesté enverra pardeça pour le parachement d'icelle; présupposant que, avant leur venue, Votre Majesté enverra les articles et condicions du traité pour les considérations que vostre dit ambassadeur lui a fait entendre; ne faisant doute, que l'observance inviolable s'ensuivra. Et me déplaît grandement de l'assault que les gouttes ont donné à Votre Majesté. Mais comme ce sont infirmités, ausquelles nature par le vouloir de Dieu nous rend subjectz, Votre Majesté le comportera avec la pacience requise; remerciant très affectueusement à Madame ma bonne sœur et cousine, la Roine d'Hongrie, la peine qu'elle a prise de suppléer la main de Votre Majesté, et de l'envoie de la pourtraicture dudit sieur prince, que j'ai plus volontier veu pour l'affection que je porte au Seigneur et personaige qu'elle représente, et pour venir de si bonne main¹; l'ayant reçu à la condicion qu'elle a commendée à vostre ambassadeur me déclarer; lequel se a montré envers moi l'office d'ung serviteur, plustôt que d'un ambassadeur, avec plus grande peine et diligence que je pourois souhaiter. Priant le Créateur qui me doit grâce de respondre à tant d'obligation que suis entenu à Votre Majesté et à ladiete Dame, ma bonne seur et cousine, et doint guérison et prospérité à Votre Majesté; me recommandant toujours très humblement à sa bonne grâce.

De Londres, le 1^{er} décembre 1555.

Vostre très humble et indigne cousine,

MARIE.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554.*

— 2^e partie, fol. 457.)

¹ V. plus haut, pp. 201, 210, 228.

LXXXVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.


1^{er} décembre 1555.

Détails sur son entretien avec Paget au sujet du mariage de la reine avec le prince d'Espagne.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 274.)

LXXXIX

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, le 3 décembre 1555. 

Sire, notamment par les lettres que j'escripvis à Vostre Majesté du 20 et 21 du mois passé, je l'advertis comme le roine d'Angleterre m'avait dit qu'elle communiceroit à son conseil sur la venue de la Roine d'Hongrie pardeça, et par celles du 21^e j'escripvis que ladiete Dame avoit resolu l'envoi des articles avant l'envoi des Sg^{rs}, qui se pouvoient envoier pour la solemnelle ouverture et conclusion, sans fere mention expresse que ce fut l'advis de ladiete Dame, pour ce que seulement elle m'avoit mandé que son conseil avoit prins ladiete conclusion, et ombien que je sceusse elle eust consenti et treuvé bon leur advis, et qu'il avoit esté prins sur la communication de la venue de ladiete Dame Roine d'Hongrie; si est ce, je n'en voulu faire mention par lesdites lettres, jusques à ce j'eusse parlé à ladiete Dame. Et par celle du 28 je reprins le mesme, avec adjoustence de ce que ladiete Dame m'en avoit dit de la doute que Paget avoit de conduire la chose à seur port, sans trouble partial. Par celle du 29^e je reprins ce que ladiete Dame m'en avoit encoires dit. Par toutes lesquelles Vostre Majesté a peu cognoistre que ladiete délibération a esté du secu et participation de la Roine. Aussi quand l'on parle de son conseil, mesme en tel fait, encoires que ce soit l'opinion et arraisonnement du conseil, si est ce l'on entend toujours que ce soit l'intencion de ladiete Dame. Et tiens que Vostre Majesté, aiant pesé l'advertissement que lui ai donné des practiques de Madame Elisabeth et négociation des François, et ce que lui ai touché du peuple et d'aucuns

de la noblesse, les humeurs des Anglois, la contrarité de l'évesque de Wincestre, principal conseiller, l'estat de ce roiaulme sur la mutacion de la religion et autres circonstances, elle trouvera qu'il est mieulx que les articles se resolvent avant la venue desdits Sg^{ts}, que estans pardeça il y eust difficulté et disputes ou autre mouvement, que pouroit non seulement préjudicier les affaires de ladicte Dame, ains du roiaume, et causer la desréputation que Vostre Majesté pèse. Et n'ont treuvé bon ceux de pardeça que le partement desdits Seigneurs soit esté publié, comme l'on a fait; aians les marchans d'Anvers escript ledit envoi à plusieurs. Maçon¹ l'a escript si particulièrement, selon que j'ai veu par ses lettres, que ladicte Dame m'a communicuées, qu'il a dit comme les Seigneurs d'Oranges² et d'Osnade³ avoient esté choisis, et que l'on avoit longuement debatü l'affaire pardela, et changé d'opinion sur l'envoi desdits Seigneurs que Vostre Majesté a nommez par ses lettres, que les Seigneurs de Bevres⁴ et de Boussu⁵ alloient en Espagne pour le passage de S. A.; adjoustant ledit Maçon que l'on disoit beaucoup de choses pardela des affaires de ladicte Dame, et qu'il prioit Dieu qu'il la voulsist inspirer de faire chose utile et seure pour elle et le roiaulme; ne particularisant autrement ce qu'il entendoit, sinon tacitement lui donnant entendre que c'estoit chose à quoi elle devoit bien penser. Et d'autre costel l'on a escript pardeça que les Espagnolz murmurent fort de ladicte alliance, jusques à dire que l'on veult deshériter le Seigneur Infant don Carlo; estimans qu'il fut esté miculx tenir l'envoi secret, pour ce qu'il semble que, puis l'on est si avant jusques à envoyer ambassadeurs et procureurs généraulx, que l'on ne doute de la conclusion, et que l'on en a la assurenee. Et pour effacer ceste opinion, l'on a esté d'advís que je deusse présenter lesdits articles en autre forme, sans présenter le proëme et conclusion, et meetre en teste que ce soient les articles desquelz l'on a pourparlé sur le mariage de S. A. et ladicte Dame, contenant les condicions qu'il a semblé à Vostre Majesté convenir pour la bonne et sincère allianee, s'il plaist à Dieu qu'elle se guide à bon port, et tendans à confirmation. Ce que j'ai fait, et suis assigné à ce jourd'hui vers ladicte Dame et ceulx de son conseil. Et le premier de ce mois, que fut le jour de la réception d'iceulx, je les communicqua à ladicte Dame à l'heure accoustumée, qu'elle leut de mot à autre, et les treuve à propos, combien qu'elle me dit elle sca voit que ceulx de son conseil les pouront de plus près pérer. Et en voulsist avoir copie, que lui envoia le lendemain. Et a l'on esté d'advís que je présente les articles généraulx et particuliers des deux traittez jointement: autrement la présentation séparée pouroit causer suspicion. Et sont venuz très à propos avant la conclusion et dissolution du partement pour les participer aux principaulx de la noblesse, après que le conseil les aura resolu, pour, à leur depart, fere entendre au peuple l'utilité et bien qu'en depend, et dependra à l'advenir audit roiaulme, et le contenir, sans ce qu'il se esliève et meuve à la

¹ Sire John Masone, ambassadeur anglais en France. V. la lettre de Masone, dans le *Calendar of State papers, foreign, reign of Mary*, p. 52.

² Guillaume, prince d'Orange Nassau.

³ Le comte Philippe de Lalauq, comte de Hoogstraeten.

⁴ Maximilien de Bourgogne, Seigneur de Beveren, mort le 1^{er} juin 1558.

⁵ Jeu de Uenin, Sr de Boussu. V. VERTOT, *Ambassades de Noailles*, t. II, p. 500.

persuasion des hérétiques et partiaux. Et, selon que ledit conseil respondera, et que la négociation s'encheminera, s'en informera de temps à autre Vostre Majesté; à laquelle j'envoie la lettre que ladiete Dame escript à Vostre Majesté¹ en responce des siennes, m'ayant dit qu'elle ne faisoit mention des articles par icelle; mais que, comme les lettres estoient escriptes avant l'arrivée; j'en deusse advertir Vostre Majesté pour ses excuses.

Ainsi ai je despesché à courir pour lui participer comme l'ambassadeur de France practique ouvertement contre ladiete alliance. Et s'est adressé à plusieurs du conseil et de la noblesse, ausquels il a dit et proposé tous les inconveniens que l'on scauroit excoigiter, si ledit mariage se fait, et qu'il sera impossible que le roïaulme sera asservi pour jamais soubz règne d'Espagnolz, la liberté du païs et noblesse tollue et appauvrie, touchant et blasonnant les qualitez de S. A., et ce que j'ai desjà escript et repeté à Vostre Majesté que l'Allemagne, les potentaulx d'Italie et Rois voisins ne s'en contenteroient, et une infinité d'autres propos tendans à dissuasions, et pour les commouvoir à dissentement. Et signanmant il a tant poursuït Paget pour lui donner audience en apart, que le premier de ce mois ledit Paget allist en son logis, auquel il feit la mesme déclaration, lui jetant audevant propos de subordination, et lui parlit si avant, qu'il lui dit qu'il ne creoit que ladiete Dame se vouldist marier, sans prendre l'advis de la noblesse; donnant à entendre que si elle demandoit l'avis d'icelle, il scavoit leur délibération par les practiques que Cortenai a tenues devers la plus grande partie. Auquel ledit Paget respondit que le Roi, son maistre, et lui ne devoient prendre diffidence que ladiete Roine eust autre volonté, sinon de continuer bonne amitié et observer les traictez passez avec France, fut devant ou après son mariage, et qu'il treuvoit estrange ce que ledit ambassadeur lui disoit de prendre advis de la noblesse pour se marier; que ce n'estoient termes ni façon de fere convenables à prince; que le Roi de France, son maistre, n'en avoit ainsi usé, ni le Roi François son père, ni les Rois d'Angleterre, comme aussi il ne seroit raisonnable que ladiete Dame fut subjecte aux passions d'aucuns particuliers, ses subjectz, et qu'elle avoit bien secu que l'on avoit tenu practiques envers aucuns; mesmes le vouloit confidenment advertir que, jaçois il sceut que, quant à lui, il ne se voldroit tant oublier ni desmesurer que fere chose contre le devoir de bon ambassadeur, qui doit tendre à confirmation de bonne paix et amitié, si est ce il entendoit que aucuns François faisoient profession de practiquer plusieurs menées, qu'estoient descubertes, et dont ilz se pouvoient repentir; que, quant à lui, il le tenoit assez prudent et discret pour non consentir à chose tant contaïre à la bonne amitié. A quoi ledit ambassadeur respondit que, quant à lui, il se garderoit bien de fere chose que puist altérer ladiete amitié, et éviteroit toutes les occasions que pouvoient donner umbrage et suspicion de ce que, si les hérétiques practiquoient, qu'il y avoit mauvaïse intelligence entre ladiete Dame et Madame Elisabeth; mais qu'il ne s'empêchoit sinon de fere tout bon office pour maintenir son maistre et ladiete Dame en bonne amitié et intelligence; et que le meilleur que l'on scauroit fere, ce seroit de faire congnoïstre l'alliance de S. A. ne convenir aucunement au bien dudit roïaulme, quelques conditions que l'on sceust proposer de annexer les païs d'Embas à la coronne d'Angleterre. Car le

¹ V. plus haut, p. 229, la lettre de la reine, datée du 1^{er} décembre 1555.

Roi, son maistre, y prétend droiet d'empire [de] plusieurs auctoritez, et le Roi des Romains plusieurs actions. A ce ledit Paget respondit qu'il n'entendoit que les choses fussent si avancées de ce costel là; que vray estoit ledit Seigneur Roi des Romains, le Roi de Portugal et plusieurs princes pourparloient d'alliance, mais que l'on n'avoit encores certitude de la resolution de ladiete Dame sur le personaige. Moins ledit conseil en estoit adverti, plus ledit ambassadeur lui parlit de la part du Roi de France, pour meetre et assoir postes sur le chemin d'Escoce, pour avoir meilleur et plus prompte commodité d'envoyer ses paquets; disant que l'on ne pouvoit recouvrer chevaux de louaige; le priaunt instanment de tenir main que cela se fait. A quoi ledit Paget respondit qu'il seroit difficile que la Roine fut induite à faire nouveaux fraix pour l'assiete des postes sur le chemin d'Escoce, que ne lui seroit d'aucun usaige de ce costel là; joint qu'il seavoit que si ladiete Roine faisoit telle instance en France, que l'on ne l'accorderoit, et ne veoit que ce fut chose raisonnable; lui respondant absolument quant à ce; se souvenant des practiques qui sont en estre, et que jà ledit ambassadeur lui avoit parlé d'un passeport général. Et ainsi le déclaire ledit Paget.

La Roine m'a dit comme ladiete Elisabeth lui vouloit demander congé pour s'en aller en sa maison mercredi prochain; qu'elle ne seavoit si elle lui vouloit donner ou non, m'en demandant mon advis. A quoi je respondis qu'il seroit bon elle print l'advis de son conseil, et qu'elle leur participa entièrement ce qu'elle a entendu desdites practiques; que, quant à moi, il me sembloit que le temps estoit suspect. Car c'estoit sur la fin du parlement et publication des actes d'icelui; que s'il y doit avoir mutation, elle se fera à ladiete publication; que l'ung d'iceux concerne ladiete Elisabeth; que puisque l'on entend les hérétiques se fonder sur ladiete Dame, il seroit mieulx la retenir encores quelque temps, jusques à ce que l'on voie comme le peuple acceptera lesdits actes; que de deux choses l'une se devoit délibérer, ou de dissimuler entièrement avec elle, ou la fere enserrer en la Tour. Surquoi elle m'a dit qu'elle en communicueroit à son conseil; et que, le jour de la S^t André, il y eust un homme qui cria à haulte voix en sa cour: trahison! pendant qu'elle alloit à vespres; et que non obstant cela, elle ne delaisa d'aller en la chappelle; et que ladiete Elisabeth oiant ceste voix, fut si perturbée, qu'elle ne seavoit qu'elle contenance tenir. Et pour excuse et couverte de sa manière, elle fait toucher son estomach par maïstresse Clarence, lui disant qu'elle s'ebahissoit comme ladiete Dame ne se retirait sur tel advis, et qu'elle trembloit, pour la erainete qu'elle avoit, l'on ne oultragea ladiete Dame; adjondstant comme l'on avoit tiré un cop d'arquebouse contre un homme d'esglise qui célébroit messe en un villaige; mais que le cop n'avoit prins; que en plusieurs esglises de Norfoe¹ l'on n'avoit voulu souffrir célébrer messe, ni au païs de Kemp²; que d'autre costet l'on avoit tué deux hommes d'esglise pour la religion; que la rebellion se commençoit découvrir. Sur quoi je n'ai voulu passer plus avant, pour non l'intimider davantage, sinon qu'il seroit bon que, en toute diligence, elle fait pourveoir sur le gouvernement de l'admirauté et assurance des ports de mer et qu'elle deust fere peser toutes choses par son conseil. Lequel, Sire, est si partial, que ledit Paget m'a dit

¹ Le Norfolk.

² Le comté de Kent.

que ledit chancelier ne fait aucun devoir ès choses d'estat; que le comte d'Arondel dissimule, eraindant que ladiete Élisabeth, parvenant à la coronne par le port des hérétiques et practiques françoises, n'en reçoive après interest à sa personne et biens; que ledit chancelier, quand il est question de parler des practiques des hérétiques, il diet qu'elles sont fondées sur la faveur que les François leur promectent, et que le point du mariage estrangier est aussi dangereux que celui des hérétiques. Tellement que, encores qu'ilz sachent l'apparence du danger desdits hérétiques, ilz ne font semblant d'y rémédier; et que ledit Paget ne treuve meilleur expédient, sinon de fere publier que la pratique soit revelée et decouverte, comme il a fait à l'ambassadeur de France, et ouvertement le fere entendre à ladiete Élisabeth, et fere demonstration de providence pour traverser lesdictes pratiques. Et me informant pourquoi ledit homme avoit crié : trahison! l'on m'a dit qu'il n'a sceu respondre de la particularité, sinon qu'il vouloit taxer le chancelier, qui l'avoit fait emprisonner, l'accusant d'avoir fait ung livre contre la Roine Catherine, mère de ladiete Dame, il y a 25 ans passés. Et néantmoins cela a servi pour ce que le peuple, n'entendant ceste particularité, a jugé que l'on eust decouvert aucune trahison; mesmes pour autant que l'on a emprisonné ledit homme.

Je suis informé que l'on a posté gens qui vont par le païs, publians que ce Roïaume sera gouverné par Espagnolz, et que ladiete Dame a le sang espagnol; et que tant les nobles, qui se trouvent au païs, que le peuple murmurent austant de ceste alliance que de la religion.

L'on a destroussé ung courier portugalais entre Boulongne et Calais, qui venoit de Portugal, et portoit deux masles de lettres, et ung aultre qui y alloit. Et tiennent les François les passaiges et se arment par mer en Bretagne, Normandie et Rochelle, selon que j'ai escrips à Vostre Majesté par mes dernières.

L'on a advertissement d'Irlande que les sauvaiges se reconnoissent et qu'ilz veuillent obéir à ladiete Dame et donner ostaiges pour asseurance.

Sire, j'ai practiqué le comte d'Arby et milord Gueret ¹, qu'est principal millord d'Irlande. De sorte qu'ilz feront tout l'office qui sera possible pour ladiete alliance : ledit Arby, en espoir qu'il sera envoyé en Espagne pour ledit traicté; ledit Gueret pour l'espoir qu'il a, il sera au service de S. A. Et certes, Sire, c'est ung gentilhomme bien nourri et bien acrédité, qui a esté nourri à Liège et ès païs de pardelà. Et m'a prié ledit Gueret pour escrire à Vostre Majesté pour un passeport pour deux chevaux roussains, qu'il désirerait achepter en Flandres. Ce que lui ai promis fere. Et comme ce n'est nombre d'importance, s'il plaisoit à Vostre Majesté, lui accorder, ce seroit tant plus d'obligation; ou si e'estoit trop de deux, que ce fut pour ung; m'en remectant à ce qu'il plaira à Vostre Majesté en ordonner, l'assurant qu'il est S^r de crédit pardelà.

Mes lettres escriptes, j'ai eu audience de ladiete Dame ès présences du chancelier, du comte d'Arondel, de l'évesque de Norvitz ², Paget, controlleur et secrétaire Pieter, à laquelle j'ai présenté lesdits articles, avec propos requis et convenable; laquelle m'a dit qu'elle le

¹ Lord Garret.

² John Hopton, évêque de Norwich.

feroit veoir par sondit conseil, et m'y feroit responee le plustot qu'il seroit possible. Outre ce, elle m'a dit comme Maçon lui a escript lettres, par lesquelles il lui a fait entendre que le cardinal Polo est fort mal content de ce que Vostre Majesté le retient si longuement à Tilinghen ¹, et que le Roi de France, entendant ledit retardement, a déclaré que veuille [ou] non veuille Vostre Majesté, il passera en Angleterre ², et que le secrétaire dudit cardinal, estant à Bruxelles, aiant demandé au Sr d'Arras s'il avoit nouvelles de sondit maistre, lui avoit répondu assez sèchement qu'il falloit [qu']il eust encore patience; et que pour ceste raison il avoit prins congé pour aller trouver le cardinal, son maistre, et l'advertir que Vostre Majesté désiroit qu'il approcha Angleterre, et qu'il prioit ladiete Dame d'escrire à Vostre Majesté qu'elle permit la venue dudit cardinal; qu'elle pensoit Vostre Majesté ne feroit difficulté de le laisser venir à Bruxelles, elle craignoit que ledit cardinal, estant entretenu, ne dit qu'elle n'eust fait ce qu'elle avoit dit à son homme; me requérant d'en escrire à Vostre Majesté pour laisser venir ledit cardinal à Bruxelles, et l'asseur de sa part qu'elle n'aura jamais d'autre mari que S. A., et qu'elle mourra plustost que fere eontre sa parole, et que Vostre Majesté n'en face double. A laquelle j'ai dis qu'il pouroit estre que les lettres, que j'avois escriptes à Vostre Majesté, ne seroient arrivées avant la responee dudit Sr d'Arras audit secrétaire, et que les propos, que escript Maçon, ne la doivent en riens mouvoir. Car je ne crois que le Roi de France eust telle affection à remectre l'auctorité de l'Eglise, qu'il vouldist solliciter le passage pardeçà dudit cardinal pour exécuter sa commission de legat. Et comme ceci touche non seulement ledit cardinal, ains Sa Sainteté et les practiques françoises, il plaira à Vostre Majesté le considérer, atendu que le parlement se finit demain infailliblement, et que la volonté et promesse de ladiete Dame sera observée.

J'ai joint à ceste une requeste que le conseil de ladiete Dame m'a envoyée, sur laquelle il plaira à Vostre Majesté me commender son bon vouloir.

L'ambassadeur de Portugal n'est encore arrivé, et est sur le chemin venant pardeçà. Je ferai ce que Vostre Majesté m'a commendé.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 5 décembre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* — 2^e partie, fol. 458 v^o.)

¹ Dillingen sur le Danube, où l'empereur fit retenir le cardinal Pole, sous prétexte d'y attendre les ordres de la reine d'Angleterre; mais en réalité dans le but d'arrêter toute opposition qu'il pourrait faire au mariage de Philippe avec Marie.

² On lit en note : Ceci est faux, ains lui est répondu que l'on attendoit responee de son maistre apres qu'il auroit veu toutes les lettres que l'on lui a envoyé, et est le secretaire encores ici. Du moins je le vis avant hier en l'esglise.

XC

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

6 décembre 1535.

L'empereur envoie quatre ambassadeurs en Angleterre, pour négocier le mariage de son fils avec la reine.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 299.)

XCI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, le 8 décembre 1535.

Sire, le conseil de la Roine me manda hier pour aller devers lui entre deux et trois heures après midi, pour communiquer, pour la seconde fois, ce qu'il avoit resolu sur les articles et condicions du mariage de S. A. avec la Roine d'Angleterre. Et à l'heure assignée arrivant en court, j'entendis que ledit conseil avoit convoqué et assemblé les principaulx du roïaulme et la généralité des conseillers, pour leur faire ouverture dudit mariage, faire entendre l'intencion de ladiete Dame, donner à congnoistre le fruit et grand bien qu'en dépendra pour le roïaulme, la sincérité et honnesteté dont a usé Vostre Majesté, et par la lecture que s'en feit leur participa les condicions adventageuses que sur ce estoient mises en avant, pour en avoir leur avis et opinion. Et pendant ceste communication, je fus adverti que aucuns de la compagnie avoient fait plusieurs remonstrances pour traverser et empescher l'effect du pourparlement dudit mariage; mais que nonobstant toutes remonstrances à plus saine partie, avoient trouvé les articles et alliance non seulement utiles, mais nécessaires au royaume. Et estoit environ cinq heures du soir, avant que le chancelier, Arondel, évesque de Norvitz, controleur, Paget, Pieter¹, le grand trésorier et ung avocat de la loi d'Angleterre vissent pour me fere la communicacion, pour laquelle ilz m'avoient mandé; lesquelz excusarent le sejour que j'avois fait sur ladiete assemblée. Puis remerciarent Vostredite Majesté de l'honneur et

¹ V. plus haut, p. 221.

souvenance qu'elle a du roïaulme, et singulière affection qu'elle tesmoigne envers icelui et la Roine; que après avoir conféré lesdits articles à ladiete Dame, et pesé ce qu'il convenoit, il sembloit que Vostre Majesté n'avoit voulu délaisser occasion à ladiete Dame et à son conseil de changer, adjouster ou diminuer aucune chose en iceulx, néantmoins que en trois ou quatre articles ilz avoient changé et adjousté les articles cothez; et que, quant au premier, par lequel Vostre Majesté disoit que ladiete Dame apporteroit pour dot ses roïaulmes et païs, par la coustume d'Angleterre l'on ne pouvoit parler de donner en dot un roïaulme; item que par droiet escript il n'estoit nécessaire à l'héritier de parler de se donner de son règne, joint que telle constitution eust peu offencer les oreilles de ceulx qui n'eussent entendu que telz motz n'emportent autres effectz, que ceulx qui sont esté surroguez, et mesmes le mot de tiltre, dont l'on parloit, se pouroit prendre *pro jure*; que tant pour observance des coustumes du païs, pour n'estre nécessaire, pour satisfaction de ceulx de pardecà, gardant la substance, l'on avoit couché ledit premier article, selon que Vostre Majesté verra par la copie ci jointe; item en l'article commençant, *porro*: par lequel il estoit dit, que le eas advenant qu'il n'y eust sinon femelle dudit mariage, qu'elle succéderoit ès terres patrimoniales, à condition qu'elle se maria du consentement du Seigneur Infant d'Espagne, son frère; que jaçois telles conditions soient disputables par droiet escript, et est ce pour garder que lesdits païs ne passent en mains suspectes, ilz avoient trouvé raisonnable ladiete condition, en tant qu'elle se vouldroit marier hors des roïaulmes d'Angleterre et païs d'Embas, et adjouster audit article la elause que Vostre Majesté vera; qu'ilz ne pensent Vostre Majesté doige trouver sinon raisonnable, puisque, par ladiete alliance, l'on espère perpétuelle fraternité, amitié et communication des païs, voire commixtion; item qu'ilz avoient adjousté que ladiete Dame ne pouroit estre distraite du royalme, si ce n'estoit de son vouloir; aians apprevu tout le surplus desdits articles, après avoir entendu de moi les particulières difficultez qu'ilz objectoient, que je ne repète pour n'estre de grande considération, et mesmes pour ce que j'avois instruit Paget de la pluspart d'icelles, qui a fait si bon delvoir en ceci, que la fin se demontre; ausquelz je respondis que je verois les articles et leur en respondrois le plustot qu'il me seroit possible. Et comme je n'ai trouvé qu'ilz aient changé la substance d'iceulx, sinon quant à l'article *porro*, est que l'adjoustence est considérable et temperée. Aiant parlé à la Roine au partir dudit conseil, j'ai conclud avec elle que je rendrai demain lesdits articles au conseil, et lui dirai que je confie Vostre Majesté agréra iceulx, et envoie les Seigneurs ses ambassadeurs le plustôt qu'il sera possible, pour iceulx conclure et arrester et fere l'ouverture solennelle, aiant eu advis qu'il ne seroit à propos prendre terme pour advertir Vostre Majesté et suspendre la négociation, d'autant que ja tout le conseil et principauls ont entendu le fait, et que cejourd'hui l'on le communique au maire, odermans¹, gens de la loy, et officiers de justices dudit païs, qu'estoient au parlement, et que la pluspart de la noblesse est arrestée pour attendre la venue desdits Seigneurs ambassadeurs. Et toutesfois, pour non mesprendre, je me suis remis à l'arrest et conclusion desdits Seigneurs ambassadeurs. Oultre ce le chancelier me dit que, s'il y survenoit quelque chose à congnoissance, qui ne fut esté pensé, qu'il

¹ *Odermans*, Aldermans.

se pouroit, par communication réciproque, adjouster ou changer, pour meilleur et plus solide négociation. Et, au réciproque, je lui dis que de la part de Vostre Majesté cela aussi se pouroit faire, pour, si Vostre Majesté ne vouloit consentir lesdits articles ainsi qu'ilz les ont couchez, l'on eust le moïen de communiquer de nouveau, et que ma responee ne peust emporter obligation. Et sur ce, Sire, il conviendra que Vostre Majesté se résolve, et envoie le pvoïr requis pour traicter de sa part, et que le Seigneurs ambassadeurs partent le plustôt qu'il sera possible. Car jà l'on a escript à Calaix pour les recevoir et conduire. Mais néanmoins, Sire, il conviendra s'asseurer par convoi de pardelà. Car les François tiendront sur eux. Et à leur arrivée, la Roïne se resoldra pour envoyer en Espagne. Et tiens que le comte d'Arby ¹ sera l'ung, et Oby ² l'autre. Des autres deux la résolution n'en estoit faicte. Et en envoieront aultant que Vostre Majesté fera. Et pesera Vostre Majesté s'il seroit convenable envoier de la part de S. A. quelque présent à ladiete Dame, pour donner entré aux fiançailles par accés, oultre les motz de présent ³, soubz lesquelz, elle se pourront faire, délaissant le surplus à la considération de Vostre Majesté.

Sire, puis mes dernières j'ai seeu que le chancelier, aiant veu lesdits articles, a ouvertement déclairé ledit mariage estre trop plus convenable que autre de la Chrestienté, et persuadé, ce qu'il lui a esté possible, les Seigneurs et bons personnages pour le comprendre, aiant fait très bon office. Et, soit que pour la vérité du fait, ou qu'il ait veu qu'il ne pouvoit faire autrement, puisque la Roïne avoit donné son mot, il se soit monstré si affectionné, et prompt, si est ce sa persuasion a servi. Et est personnage de respect, pour n'en avoir en ce roïaulme beaucoup qui soit de telle expérience. Et singulièrement l'évesque de Norwitz a tesmoigné l'affection entière qu'il a au service de Vostre Majesté; aiant practiqué ce qu'il a peu pour parvenir à ladiete alliance.

Après ladiete communication, et en présence desdits Seigneurs conseillers, ledit chancelier me dit comme la Roïne feroit partir, dans quatre jours, ledit évesque de Norwitz pour retourner en court de Vostre Majesté et poursuir l'office d'ambassadeur; et qu'il avoit charge de fere une requeste picuse à Vostre Majesté pour réparer les esglises ruinées et despoullées, pour avoir permission de tirer, hors des païs de Vostre Majesté, jusques à dix mille marez d'argent, pour faire calices, eroix et autres choses, que l'on a prins en icelles et consumez; et que ladiete Dame et son conseil, signamment les prélats du roïaulme, confient que Vostre Majesté s'accommodera à ce, et d'aullant plus qu'elle doit estre assuree que ce n'est pour fere de service à Vostre Majesté ou assister les François; me priant que j'en deusse escripre favorablement à Vostre Majesté; et que, s'il y a chose en quoi l'on puisse ausi accommoder ceulx de pardelà, Vostre Majesté congnoistra eeste obligation ne sera sans correspondence, et que je n'ai voulu prétermettre ⁴ à ce Vostre Majesté soit préadvertie, et en ordonne comme il lui plaira.

¹ Edouard Stanley, comte de Derby.

² Sir Philippe Hoby.

³ *Motz de présent*, promesse formelle de mariage.

⁴ *Pretermettre*, omettre.

Le conseil a esté d'advís que l'on escripve à Vothon ¹ le succès de ceste alliance, pour les considérations que Vostre Majesté peult entendre, pour le fere entendre au Roi de France, temporiser et cortiser. Ausí a esté d'advís ladicte Dame d'envoier vers le seigneur Roi des Romains ung gentilhomme pour fere le mesme office, mais avec termes convenables, et sur fondement qu'elle prendra des lettres dernières dudit Seigneur Roi, et de sa responce, pour garder l'honesteté, entretenir la bonne amitié et correspondence.

Quant à la dispence, elle se remet de tout à Vostre Majesté, à ce qu'elle en fera devers le Pape.

L'ambassadeur de Portugal estant arrivé à Grunewitz ², m'envoia ung sien serviteur pour le faire accompagner en cour, pour avoir logis. Ce que je feís. Et néantmoins il n'a prins celui que lui avoit esté donné; ains s'est logé en la maison d'ung Italien nommé Bap^e Calvacanti, qu'est d'affection françoise. Et l'aíant envoyé visiter et offrir tout ce qui estoit possible, et inviter au disner, il me manda que, jusques à ce qu'il auroit parlé à ladicte Dame, il ne partiroit de son logis pour fere visite. Et ce jourd'hui il est assigné après le disner pour l'audience; aiant prévenu ladicte Dame de la responce qu'elle fera, s'il fait mention de mariage et s'il passe les termes de visite, selon qu'il a promis à Vostre Majesté; aiant sçeu pour vérité qu'il a regret que sa commission soit esté si limitée et restrainete. Et en a parlé assez ouvertement à d'aucuns mes amis, qui m'en ont fait le rapport.

Le cardinal Polo a envoyé pardeça ung sien serviteur avec lettres responsives à celles que la Roine lui avoit escripte ou mois d'octobre; n'aíant receu les dernières, par lesquelles, il n'est contenté du séjour qu'il fait à Thilinghen ³, selon que, par l'instruction qu'il a donnée à Hotto ⁴, pour le remonstrer à Vostre Majesté, il appart; aiant envoyé à ladicte Dame une longue instruction et advís pour proposer au parlement la restitution et auctorité de l'Eglise, et envoyé deux personaiges qu'il dit estre sçavans, qui sont já à Anvers, qu'il eust volu se fuser déclairés ouvertement, en proposition, dispute et communication sur ledit fait. Et jointement a envoyé copie des lettres que Vostre Majesté, lui a escriptes en espagnol, copie de celles du Pape que Vostre Majesté lui envoia, copie de la lettre du Roi de France, et copie de l'instruction dudit Sotto ⁵. Et enfin ladicte Dame a conclud qu'elle fera passer pardeça lesdits personaiges les plus secrètement qu'il sera possible, qu'elle les entendra et les informera de l'estat du roiaulme et de la dissolution du parlement, et des raisons qui l'ont meue pour retarder la venue dudit cardinal; aiant joint les copies qu'il m'a semblé propres aux présentes, pour faire entendre ce que passe en ceci à Vostre Majesté; persístant ladicte Dame que Vostre Majesté souffre venir à Bruxelles ledit cardinal; aiant incontinent discouru ladicte Dame que les François feroient tout ce qu'ilz pourroient envers lui, pour lui persuader sa venue pour le trouble d'Angleterre, plustot que pour le prouffit et pour empescher ladicte

¹ Le docteur Nicolas Wotton, ambassadeur anglais en France.

² Greenwich.

³ V. plus haut, p. 256.

⁴ Pierre Sotto, confesseur de l'empereur.

⁵ V. VERTOT, *Ambassades de Noailles*, t. I, p. 247.

alliance; et semble que, par l'article contenu en l'instruction dudit Sotto, ledit Sg^r cardinal s'est bien apperçue que ladicte alliance se traieoit, et qu'il estoit retenu pour cela.

Le jour que l'on conclud¹ le Parlement, l'on geeta ung chien, rasé sur la teste, les oreilles coppées, et ung chienestre au col, en la chambre de présence, portant ung escripteau chandaleu, signifiant que l'on pendroit les presbitres et évesques. Dont la Roine a esté fahcée, et dit au Parlement que l'on la pouroit contraindre par telz actes à justice plus esloignée de clémence qu'elle ne voudroit ou désireroit.

Madame Élisabeth est partie pour aller à Auban², qu'est sur le chemin d'Escoffe, distant de ce lieu trente mille. A prins honneste congé de ladicte Dame, et ausi la Roine a très bien dissimulé en son endroit, lui aiant fait présent d'une très belle cornette de sable. Le mesme jour de son partement je la visita; et feis tous offices servans au temps et contraires aux practiques françoises, par le seyn toutesfois de ladicte Dame; qu'elle a bien prins et treuvé à propos. Et néantmoins l'on a donné ordre pour remareher ses actions. Et est l'on entré en suspicion que l'instance, que faisoit l'ambassadeur de France pour asseoir postes sur le chemin d'Escoffe, estoit pour servir à ladicte Élisabeth et seconder ses practiques. Deux chiens Arondel et Paget parlèrent à elle franchement, et lui remonstrarent ce qu'il leur sembla convenir; lui faisant entendre que si elle suivoit aultre chemin que le droit et adhéroit aux practiques des hérétiques et françois, qu'elle s'en pouroit repentir. A quoi elle respondit que quant à la religion, ce n'est faintaisie ou hipocrisie qui la meust, sinon la conscience et affection, et qu'elle le tesmoignera par les effectz, et prendra gens d'esglise avec elle, osterà les serviteurs qui sont suspectz et fera toutes choses agréables à ladicte Dame; se offrant de justifier qu'elle n'ait presté l'oreille aux François et hérétiques. Et à son partement elle fit une requeste à ladicte Dame, que si l'on lui faisoit raport d'elle, autre que bon, qu'elle ne deust escouter delateurs, ains lui faire tant d'honneur que de l'en advertir pour se justifier, et qu'elle feroit congnoistre les inventions et mensonges de ceulx qui ne désirent sinon son malheur. Et y a bien à faire de persuader ceste dissimulacion à ladicte Dame, pour ce qu'elle a remort de l'injure que fut faicte à la Roine Catherine, Madame sa mère et elles, par les poursuites de Anne Bolan³, mère de ladicte Élisabeth, les regretz et troubles qu'elle a reçeu en son advènement et devant icelui, la mutacion qu'en est advenue et autres inconveniens. Et ne la peult l'on oster de l'opinion qu'elle a conceue que ladicte Élisabeth doige estre cause de grandz maulx, si l'on n'y remédie.

Ladicte Dame a parlé à Cortenai en présence de sa mère et Paget, et est demeuré très satisfait et très content, sinon de ce qu'il voit que l'on ne lui fait plus tant de caresses que l'on faisoit.

¹ *Conclud*, ferma.

² *Sic*. Il faut lire probablement : Ashridge. Voici ce qu'en dit M^e Agnes Strickland : It was in the beginning of december (1555), that Elizabeth obtained the long delayed leave from her royal sister to retire to her own house at Ashridge, in Buckinghamshire. (*Lives of the queens of England*, t. IV, pp. 76, 80. V. encore *ibid.*, t. V, p. 546.)

³ Anne Boleyn.

Laubespine ¹ doit venir pardeça de la part de la Roine de France, comme l'on m'a adverti.

Le courier François, que l'on appelle Protestant en France, doit venir pardeça de brief. Et comme l'on dit que c'est celui qui porte toujours les blancz signez et despeschés suspectz, l'on a pourveu qu'il sera destroussé pour sçavoir ce qu'il porte, et par moïen qu'il ne s'apperceva que cela procède d'embuche.

L'on a proposé au Parlement si l'on deyroit apposer peine contre ceulx qui n'assisteroient au sacrifice de la messe. Et après avoir longuement débalu, l'on a résolu que, pour maintenant, l'on ne adjousteroit peine, sinon par indirectz contre ceulx qui iroient au contraire de la loi et statutz du Parlement. Et quand le peuple l'a entendu, il s'est fort remit des troubles que l'on craignoit à la publication desdits actes et statutz. L'on vira la répugnance, pour laquelle prévenir, l'on a donné charge à tous officiers d'estre sur leur aguet.

Chacun discourt que, par ladiete alliance, paix se doige plus tôt establir entre Vostre Majesté et le Roi de France.

Le Sgr Dosel ² doibt de brief repasser par ce païs pour retourner en Escosse.

Atant, Sire, je prie donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 8 décembre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.*
— 2^e partie, fol. 446 v^o.)

XCII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, le 11 décembre 1555.

Sire, cejourd'hui je fus devers le chancelier, Paget et Pieter, pour leur déclarer que j'avois envoié à Vostre Majesté les articles du traité de mariage annotez et revuez par eulx, et que je confiois, iceulx veuz, Vostre Majesté feroit partir les S^r choisiz pour la solemnelle

¹ Claude de l'Aubespine, secrétaire d'Etat de Henri II, roi de France.

² Le S^r d'Oysel, ambassadeur de France en Écosse.

conclusion d'iceulx. Et, oultre ce, je leur communiqua la forme de procuracy que S. A. pourroit envoyer, pour traicter, capituler et ratifier ce que par lesdits S^{rs} seroit fait, avec spécialité convenable. Lesquelz me dirent, de la part du conseil, que lesdits S^{rs} seroient très bien venuz, et que pour les recevoir la Roine avoit escript à Millord Guillaume, admiral d'Angleterre ¹, qu'il les deust recevoir audit Calaix, et armer quatre batteau de guerre, pour leur convoi, pour prendre possession de son admirauté; mais qu'il seroit bon, pour éviter tous inconveniens, que, du coustel de Vostre Majesté, l'on feit armer quelques autres bateaux, pour ce qu'il est vraisemblable que les François tiendront sur le passaige, et que, arrivant à Douvres ², Millord Warden ³ les recevra, et conduira jusques dans la maison de Millord Comban ⁴, et que Millord Comban les conduira dois sa maison en ce lieu de Londres, où leur logis est prins, en la maison du trésorier de l'augmentation, joignant à mon logis, que l'on nomme Bredvel ⁵, et y fait l'on une porte pour aller d'ung logis à l'autre; et que la Roine, pour bonnes considérations, ira à Richemont, distant dix mille de ce lieu, où lesdits Seigneurs ambassadeurs seront receuz et logez en la maison du feu due de Sommerset; et que ilz négocieront et concluront les articles espousailles par motz de future, pour raison que l'on désire que, en Angleterre, le mariage se traicte et solemnise de personne à personne, et que, en présence du peuple, S. A. promecte observence de traictez; et que où la procuracy parle de spécialité par motz de présent, l'on pourra mettre par motz convenables ce que l'on fait pour bon respect et pour extindre le bruit que se eslève entre les Lutheriens et aucuns, qui ne désirent ladite alliance; me demandant quand lesdits S^{rs} pourroient arriver. Ausquelz j'ai dis que, quant aux convoi, je creois Vostre Majesté y pourvoiroit, et quant à la spécialité que, jaçois elle fut emple, si est ce l'on ne l'emploiroit, si l'on ne vouloit, et se restraindroit à ce que se pourroit traicter; et que quant à ce que l'on désiroit S. A. ratiffa et promit l'observance en publicque, je confiois Vostre Majesté ne treuveroit en ce difficulté; et que lesdits S^{rs} pouront estre à Calaix déans huit ou dix jours.

Plus ledict chancelier me diet qu'il estoit nécessaire Vostre Majesté pourveut devers le Pape pour la dispence du parentage. Auquel j'ai respondu que j'en advertirois Vostre Majesté, et que je tenois elle envoiroit à Rome pour icelle, et qu'elle se tiendroît secrète.

¹ William Howard d'Effingham, lord amiral.

² V. à ce sujet les *State papers, foreign, reign of Mary*, p. 58, une lettre de Lord Howard.

Les François capturèrent un vaisseau de la Reine dans lequel se trouvaient des chevaux et effets de l'ambassadeur de l'Empereur (v. VERTOT, I. c., t. III, p. 214); mais en ce qui concerne la flotte royale, destinée à prendre le prince d'Espagne, de Noailles recommanda au connétable de France de ne pas y toucher (VERTOT, I. c., t. III, p. 144). De Noailles avait dit cependant, par lettre du 6 décembre 1555, au roi de France lorsque les envoyés de l'Empereur devaient se rendre en Angleterre pour y traiter du mariage de son fils, « qu'il seroit fort à propos de rendre ce navigaige plus difficile pour eulx, faisant aller tant de navires cour- » saires de Bretagne et Normandie, qui vont en mer pour leur plaisir sur ladite route et costes d'Espagne, » pour teoir tousjours de tant plus en crainte ledit passaige, et possible s'y pourroit faire telle prinse qui en » vaudroit bien la peyne. » (VERTOT, I. c., t. II, p. 300.)

³ Lord Thomas Wharthon. V. plus haut, p. 120.

⁴ Georges Brooke, lord Cobham.

⁵ Bredvelt?

Le cardinal Polo fait grande instance pour venir pardeçà, soit comme légat ou comme privé. Et j'ajois la venue de la patrie soit doulee et delectable, si est ce, s'il ouyoit ce que je vois de yeux, il ne précipiteroit son veage; advertissant Vostre Majesté pour chose véritable que la pluspart de ceux du conseil ont ouvertement déclaré qu'ilz ne consentiront l'obédience du Pape comme elle a esté sans reformation, pour ce qu'ilz prévoient qu'il faudroit rendre les biens de l'Eglise. J'ai joint à cestes copie d'ung discours envoié à la Roine par ung serviteur dudit cardinal, par laquelle Vostre Majesté cognoistra le peu de prudence et discrétion pour encheminer un fait tant odieux pardeçà, et tant difficile en ce commencement.

Plusieurs gentilhommes et bons personnages m'ont adverti confidentment que Vostre Majesté pourvoit que les Espagnolz, qui viendront pardeçà, soient de la modestie que l'intempérance et fierté pardeçà requiert; autrement qu'il sera impossible de contenir ceux de pardeçà¹ qu'ilz ne leur face outrage irréparable; que la question qu'ilz ont eue en Anvers contre les Anglois, et le rapport que les propres subjets de Vostre Majesté ont fait de leurs insolences², et acte advenu dernièrement à Douai, et le mescontentement que aucuns de pardeçà ont de ce mariage, avec les pratiques geetées par les François, les rendent abhoriz, et mesmes par les tesmoignages malheureux que aucuns Espagnolz fugitifs et résidens pardeçà en donnent. Et s'est descouvert une menée que aucuns du conseil et de la noblesse avoient pourjeté paresemble pour empescher ladiete alliance, en laquelle le comte d'Arby³ s'est trouvé, encore qu'il eust promis à la Roine le contraire, et à moi aussi, tellement que la Roine a changé d'opinion. Et tiens que le Privesel⁴ et Oby⁵ iront en Espagne, non ledit Harby⁶. Paget m'a fait entendre qu'il seroit convenable que l'on eust envoié quelque présent à ladiete Dame en signe d'aires de mariage, comme desjà je l'ai escript, pour tant plus prévenir devers le peuple, qui ne croit de ligier et congnoisse l'honneur, bien et utilité que deppendra de l'alliance. Et certes, Sire, il convient Vostre Majesté pourvoit pour la seureté de S. A., et sur les moïens l'on tiendra pour icelle entre ceste nation tant barbare, à ce que inconvénient n'en subvienne, soit en sa personne, ou que division ou trouble n'en succède pardeçà. Que seroit pour fere perdre le roiaulme, attendu que là les pratiques de France et d'Ecosse reposent. Et dient plainement ceulx de pardeçà que ceulx du païs d'Embas seront les très bien venuz; mais qu'il sera difficile de vivre en paix avec les Espagnolz.

Le secretaire qui souloit demeurer avec le Boys Dauphin⁷, du temps qu'il estoit ambas-

¹ V. au sujet de l'averion des Anglois à l'égard des Espagnols, les *State papers, foreign, reign of Mary*, pp. 75, 115.

² V. au sujet de l'antipathie entre les Néerlandais et les Espagnols notre article dans les *Bulletins de l'Académie*, t. LXI, année 1873, p. 585 et 584.

³ Edouard Stanley, comte de Derby.

⁴ Sir John Russel, comte de Bedford, lord Privy Seal.

⁵ Sir Philippe Hoby.

⁶ Le comte de Derby.

⁷ Claude Laval de Bois-Dauphin, ambassadeur de France en Angleterre avant 1555. Vertot l'appelle Beaudauphin.

sadeur pardeçà pour le Roi de France, est arrivé en ce lieu pour paier les debtz de son maistre, comme il a publié; mais j'ai seeu qu'il est reparti aiant communiqué avec l'ambassadeur sept ou huit heures continues, et qu'il a dit comme le Roi de France est à S^t-Germain, et qu'il doit envoyer pardeçà le S^r d'Oysel ¹, Laubespinne ² et autres personnages, qu'il fait équiper et armer les meilleurs batteaux de guerre qu'il ait en son roiaulme, et que, devant qu'il soit Paques, l'on vera une mutacion en Angleterre plus grande qu'elle ne fut oncques.

L'on a ici fait courir un bruit que le S^r duc de Savoie ³ venoit pardeçà pour espouser Madame Élisabeth, dont la noblesse a fait démonstration qu'elle le désireroit, et que l'on traicta la confirmation de la succession de la couronne en elle et ledit S^r duc, mourant la Roine sans hoirs. Et a jà tant présumé ladiete Élisabeth, qu'elle a envoyé ung sien cousin de par sa mère, nommé Milord Quaré ⁴, pour veoir ledit Sg^r duc, qu'il en a fait si bon raport entre la noblesse et à sa cousine, qu'il a laissé désir à la noblesse, et amour, affection et espoir à ladiete Dame Élisabeth. Et m'en a l'on tenu propos approchans, ausquelz je n'ai fait response pour les raisons que Vostre Majesté peult considérer.

L'on a dict pardeçà que plusieurs navires, aiant fait voile pour Espagne, se sont périés ses jours passez en Hollande, sur lesquelles il y avoit plusieurs souldartz Espaignolz, et ausi que les François sont entrez en l'isle de Serg ⁵ et, qu'ilz la fortifient de nouveau.

Mes lettres escriptes, Paget me manda en son logis, pour me rendre la procuracion ci dessus mentionnée, revue par le conseil pour l'envoier à Vostre Majesté; m'advertissant comme l'évesque de Londres ⁶ ira en Espagne avec lesdits Privetel et Oby, et qu'il sera expédient escrire en Espagne pour les recevoir à Laredo ⁷, où Billebeau ⁸, pour ce que ceulx de pardeçà entendent recevoir honorablement lesdits S^{rs} que Vostre Majesté envoira, et que l'on désireroit sçavoir quel nombre de gens, chevaux et muletz pourra amener S. A. pardeçà, quel port il prendra; discourant que le port de Plamoux ⁹ est loingtain de ce lieu, et sur le chemin, ni aux environs il n'y a commodité de logis, ni de chevaux; que, si ce débarquement se pouvoit faire à Hampton ¹⁰, il seroit fort propre, ou que si S. A. aimoit mieulx se desembarquer à Bristoue ¹¹, qu'est ung port entre l'Irlande et l'Angleterre, combien qu'il est lointain ausi; quant c'est qu'il pourra venir, et qu'il convient Vostre Majesté ne face dilation en son veage, ne que l'on attende le printemps, si ce n'est que le temps ne le permette, pour

¹ Henri Cutin, S^r d'Oysel, successivement ambassadeur de France en Écosse, en Angleterre et à Rome.

² Claude de l'Aubespine. V. plus haut, p. 242, note 1.

³ Emmanuel-Philibert duc de Savoie. V. M^c STRICKLAND, *Lives of the queens of England*, t. VI, pp.1109, 118.

⁴ Sir Peter Carew.

⁵ L'île de Sark ou Serk. V. sur cette prise, VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 265 et *Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 157. Martin de Ballay, lieutenant du roi en Normandie, s'empara de cette île en novembre 1555.

⁶ Edmond Bonner, évêque de Londres.

⁷ Laredo, port de mer, dans les provinces basques.

⁸ Bilbao, en Biscaye.

⁹ Falmouth, port de mer anglais.

¹⁰ Southampton, port de mer anglais.

¹¹ Bristol, port de mer anglais.

ce qu'il emporte Vostre Majesté poursuive la consommation avant que les humeurs se remuent, ni que l'on donne occasion aux François de troubler et retarder l'effet de tant de bon commencement. Et ainsi convieut penser pour le nombre d'officiers et serviteurs Anglois, que l'on lui pourra bailler et quelz, qu'ilz lui soient fidèles; et jointement que S. A. approche le plus près qu'il pourra la coste de Biscaye, tant pour négocier la ratification, que pour accélérer son voiage; et qu'il seroit bon préadvertir en Espagne S. A. à ce qu'il envoie pardeçà ung gentilhomme ou personnage disant dever la Roine avec quelque présent, et pour advertir du temps dudit passage et de ce que dessus; et que ladicte Dame est conseillée d'aler à Vinesor ¹, pour recevoir S. A.; et qu'elle préparera une chasse en ung pare, où elle fera tendre tentes et pavillons, et ira là audevant de S. A.; et singulièrement que Vostre Majesté informe S. A. pour régler et renger le train à modestie convenable pour le commencement. Auquel j'ai dis que j'enverrois ledit procuratoire et informerois Vostre Majesté de ceste communication, pour y donner l'ordre requis et convenable; et que quant au passage de S. A., je tenois pour tout certain que Vostre Majesté le hasteroit pour les considérations qu'il avoit pensé; et que quant auxdits officiers et gentilzhommes, qui se pouvoient donner à S. A., qu'il seroit bon en communiquer avec la Roine ou fere une liste de l'ordonnance, pour après la communiquer à Vostre Majesté. Ce qu'il a promis de faire.

L'ambassadeur de Portugal a eu audience de la Roine, en laquelle il n'a fait mention d'alliance et mariage. Et se doit de brief partir pour son retour. Et passera par France; aiant fait en son endoit ce que Vostre Majesté m'a commendé en accueil et devises.

L'on a ici semé la nouvelle de la surprinse de Vercel de tant de manière, que, jusques à l'avis que Maçon en donne, l'on a tenu qu'elle fût entre les mains des François. Et a l'on fait discours sur le S^r Don Fernando ² estranges et peu advenans à sa réputation; et qu'il n'attend, sinon le trepas de Vostre Majesté, pour se faire duc de Milan et descouvrir la mauvaise volonté qu'il a au service de Vostre Majesté et le contentement qu'il auroit de fere perdre tout l'estat du S^r due de Savoie. Et a l'on adjousté que les François avoient emporté tous les meubles laissez en l'horie ³ du feu S^r due de Savoie dernier.

A tant, Sire, et⁴.

De Londres, le 11 décembre 1537.

SIMON RENARD.

(*Ibid.*, fol. 455, v^o.)

¹ Windsor.

² Don Fernando de Gonzague, gouverneur de Milan.

³ Horie, famille, succession.

XCIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 12 décembre 1555.

Sire, la Roine m'a fait dire cejourd'hui, par Paget, que, aiant passé au temps que l'Esglise permet espousailles, il sera difficile et quasi impossible que S. A. puisse estre pardeça pour, déans icelui, consumer le mariage conclud, pour estre la Septuagésime le 21 du mois prochain; et qu'elle désireroit, s'il estoit possible, qu'elle ne fut empeschée de recourir pour dispence; néantmoins que si l'on ne pouvoit autrement, elle s'accorderoit à ce que Vostre Majesté voudroit; mais que, si la venue de S. A. ne peut estre devant le Quadragésime, je deusse certifier Vostre Majesté qu'elle ne se espousera en caresme, ains attendra après Paques. A quoi j'ai respondu que Vostre Majesté feroit haster ledit passage de S. A. le plus qu'il seroit possible, pour, au plustot que faire se pourra, consumer ledit mariage, non seulement devant le Quadragésime, mais devant le Septuagésime; et que j'avois advis l'admiral de Vostre Majesté devoir partir de brief avec la flotte et armée, pour assurer et diligenter ledit passage, et que j'en advertirois Vostre Majesté à diligence. Et soit, par serupule de conscience on pour autre occasion, ladiete Dame désire la diligence. Vostre Majesté en fera ce que lui semblera pour le plus expédient. L'advertissement que plusieurs bons personnaiges m'ont confidamment communiqué d'aucuns catholiques et malvaise et desraisonnable volonté des hérétiques, qui indifféremment repugnent audit mariage, tant comme Anglois pour la religion, que pour les practiques Françoises, qui se sement entre eux par les prédicans et autres ministres appostez, et que pour toute seurte il est convcnable que Vostre Majesté faee diligenter la consumation dudit mariage en cestui hiver, pour éviter le danger et inconvcnient qui pouroit advenir au printemps par tumulte, trouble et mutinerie populaire; et que audit printemps ce sera pour le mieulx que S. A. passe en Flandres, pour veoir comme les choses se conduiront; qu'il ne fault craindre que en l'hiver ceux de pardeça se mutinent, mesme en ceste saison si pluvieuse et inconstante, que, depuis l'eage de vivans, l'on n'a veu les eaves en Angleterre, si grandes, et que Dieu fait tout pour le mieulx, et qu'il pourra permettre que S. A. sera si agréable, que toutes conspirations se convertiront en fumées; mais que ceux de pardeça sont si traistres, si inconstans, si doubles, si malicieux et si faciles à esmouvoir, qu'il ne se fault fier autrement; et que si l'aliance est grande, ausi est elle hazardeuse pour la personne de S. A.; que, si mutacion advient pardeça, l'aliance sera plus incommode que prouffitable, et pouroit favoriser aux François, pour la peine et empeschement que l'on auroit de secourir et saulver S. A.; me particularisant que ceux qui avoient practiqué au Parlement pour persuader la Roine se marier pardeça et conséquenment à Cortenai, sont irritez

de ce qu'ilz n'ont peu conduire à chief leur entreprinse; que le grand chambellan ¹, le grand esceuer ², le comte d'Arby ³, Walgrave ⁴, qui est le principal, et plusieurs du conseil de la Roine sont après pour se distraire du service de ladiete Dame; que l'on a grande envie sur Paget [de] ce que ladiete Dame lui preste l'oreille; que l'on incite les catholiques et ceulx qui ont assisté ladiete Dame en ses troubles pour se divertir de son affection, pour dire qu'elle donne crédit aux hérétiques, use de clémence, pardon et libéralité envers eulx, et ne recognoit ceulx qui sont catholiques qui lui sont esté fidèles; que ledit Paget a esté suspecté d'hérésie; qu'il a gouverné le Roi Henry et conseillé ladiete hérésie; que ladiete Dame fait plusieurs choses par importunité de plusieurs particuliers, sans communication et advis de son conseil; que le Roy de France a délibéré envoyer pardeça le mareschal S^r André ⁵ ou autres pour remonstrer à la Roine et son conseil plusieurs choses tendans à la fin de esmotion, pour donner cueur aux hérétiques, pour entretenir les catholiques audit mescontentement, et peult estre pour passer en termes de romptures avec ce roiaulme, ne saichans la particularité, sinon par les discours et advis incertains, et signamment pour commouvoir Madame Élisabeth à quelque malheur; qu'il importe Vostre Majesté considérer ce que dessus; et mesmes si aucuns de la noblesse et particuliers ont déclaré avoir contentement de ladiete alliance, c'est plustot faintement et contre cueur que de bon vouloir; me représentans plusieurs doubtes et considérations qu'ils jugeoient se devoir pèser; et qu'il convient S. A., à son arrivée, entendre ce que dessus, pour selon ce y prendre garde et revocquer le contraire à meillieure intention; que si Vostre Majesté ou S. A. entreprend par la force d'encheminer ladiete alliance, ce sera trouveil, peine et hazard, et si par confidence des Anglois, il sera périlleux; et que entre ces deux, maturité de conseil, prudence, prévention et providence est requise. Et comme cestui discours et advis procède de gens de crédit, et mesme que le controleur ⁶ m'en a touché quelque chose, qui au commencement suivoit l'advis de Walgrave, je n'ai voulu délaissier fere part à Vostre Majesté, pour sur le tout resoudre et adviser ce qu'il lui semble convenir.

L'on m'a confirmé que les François font gens de pied pour les passer en Escosse déans Pacques, pour effectuer la practique et dessaing, plustot que pour occasion de défense ou de Vostre Majesté; et que si Dieu n'y pourvoie, il sera difficile ne terreur qu'il ne se revolte; dont j'ai donné advis aux principaulx du conseil pour y obvier.

Atant, Sir, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 12 décembre 1555.

SIMON RENARD.

(*Ibid.*, fol. 439.)

¹ Sir John Gage?

² Sir Antoine Browne, vicomte de Montague.

³ Edouard Stanley, comte de Derby.

⁴ Sir Edouard Waldegrave ou Waldgrave.

⁵ Jacques d'Albon, S^r de S^t-André, marquis de Fronsac, maréchal de France, mort en 1562.

⁶ Sir Robert Rochester.

XCIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

13 décembre 1555.

Compte rendu de la conférence qu'il a eue avec Paget, et de l'audience que la Reine lui a accordée à propos de son mariage avec le fils de l'Empereur.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 554.)

XCV

Le roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

14 décembre 1555.

Son ambassadeur doit demander à la Reine des explications sur la conduite qu'elle prétend tenir à l'égard de la France, si elle épouse le prince d'Espagne.

(*Ibid.*, t. II, p. 512.)

XCVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

14 décembre 1555.

La reine Marie est obsédée par l'ambassadeur de l'Empereur, qui lui sert de ministre et de conseil.

(*Ibid.*, t. II, p. 507.)

XCVII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 15 décembre 1555.

Il est satisfait de la tournure des négociations du mariage de la Reine avec son fils. Renseignements sur le traité de mariage. Simon doit l'avertir des moyens mis en usage, à propos de ce mariage, par la France aidée des protestants, et surveiller Elisabeth.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 167.)

XCVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

15 décembre 1555.

Il lui envoie certains articles sur lesquels l'Empereur et la Reine sont d'accord pour le mariage.

(*VERTOT*, t. II, p. 518.)

XCIX

Le même au même.

15 décembre 1555.

Pendant une assemblée extraordinaire des lords, le chancelier a proposé le mariage de la Reine avec le prince d'Espagne.

(*Ibid.*, t. II, p. 517.)

C

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 17 décembre 1555.

Sire, la Roine m'a mandé cejourd'hui pour aller parler à elle à trois heures après midi, m'ayant mandé qu'elle entendoit doresnavant communiquer avec moi ouvertement, et que son conseil avoit esté d'icelui advis, puisqu'elle tient l'alliance et mariage accordés et coneluds. Et me retrouvant à ladicte heure en court, elle me dit comme elle avoit esté indisposée ces jours passez de mélancolie, que le bruiet commun, qu'est entre ses subjectz, lui avoit causé, dont elle avoit esté advertie de plusieurs costelz; et que, tant verbalement que par escript, l'on avoit publié plusieurs choses contre les Espagnolz et contre ladicte alliance, jusques à tumber en propos sentant tumulte; que les propres dames de chambre, intimidéz desdits propos et advertissemens qu'elles avoient eut conformes de plusieurs gentilshommes, lui avoient fait rapport si paour¹, qu'elle en avoit conceu mélancolie et tristesse, que l'avoit rendue malade. Ausi avoit elle eu advis de Wothon, confirmatif de ce que j'ai escripts à Vostre Majesté, de l'aprest que les François font pour eulx armer en mer; certiffiant que le Roi de France ne peult aucunement digérer ceste alliance; oultre ce que plusieurs rebellions et desobéissances se descouvrent de jour à autre contre les actes du Parlement touchant la religion; et que pis est, que ceulx de son conseil sont en division et jalousie sur ladicte alliance; que mellant l'ung avec l'autre, c'est occasion pour estre perturbée; et néantmoins qu'elle se montreroit si constante, que plustost la mort, que d'espouser autre mari que S. A.; me déclairant qu'elle avoit mandé tout son conseil en sa chambre le mesme jour, et lui avoit déclairé ce que dessus, et leur avoit requis de fere leur devoir, selon qu'elle se confie en eulx: qu'ilz ne deussent estre partiaux, ni contrarier à son affection fondée sur l'honneur et bien du roiaulme; qu'ilz deussent fere ce qu'est en eulx; et que de son costel elle les assisteroit et autoriseroit, austant qu'il seroit en elle; et que unanimement ilz avoient respondu qu'ilz feroient leurs devoirs et monroient tous à ses pieds pour son service; et que si l'alliance n'estoit conelute, qu'ilz ne seauroient estre d'autre advis, sinon qu'elle se deust faire; et qu'ilz le passeroient tout oultre contre tous, et pourvoieroient à ce qu'ilz estimeroient estre nécessaire; que ceste responee l'avoit aucunement consolée et renise; dont elle m'avoit volu faire part; que jà ilz estoient après pour donner ordre pour l'équipage de navires de guerre d'Angleterre pour les tenir prestes; semblablement que du costel d'Escosse et Irlande l'on se

¹ Paour, peureux, alarmant.

fortifioit et feroit l'on démonstration de bonne garde et résistance; que, par fortune de mer, une navire chargée de munition et d'artillerie, que l'on envoioit en Irlande, avoit couru fortune, néantmoins que l'artillerie estoit saulvée; que plusieurs de ce roïaume estoient d'opinion que le mariage de Madame Élisabeth avec Cortenai seroit occasion de contenter la noblesse et peuple, pour raison que l'on a semé que l'on vouloit marier ladicte Élisabeth au duc de Savoie et hors du païs; que les mettroit en suspicïon que à perpétuité les estrangiers voudroient emporter le gouvernement de pardeça; que ladicte Dame Élisabeth lui avoit escript puis son partement et envoï emprunter sa litière, comme si elle s'estoît treuvé mal à dix miles d'ici; et qu'elle lui avoit escript pour aornemens de la chappelle, des chapes et chasubles, calices, eroix, plats et autres telles choses pour une chappelle; et qu'elle avoit commendé que l'on lui envoia ce que seroit nécessaire, puisque c'estoit pour le service de Dieu; et que par effect elle vouloit tesmoigner la religion qu'elle a déclaré vouloir suivre; que, quant à elle, elle désiroit en avoir l'avis de Vostre Majesté; me demandant si j'en avois escript à Vostre Majesté; qu'elle avoit promis à Cortenai de non lui parler dudit mariage, ni le forcer à icelui, comme elle ne voloit fere; mais que comme elle a entendu d'aucuns de son conseil qu'il s'y accommoderoit, si elle en estoit contente, elle n'en avoit volu respondre à ce que premier elle n'en eust l'opinion de Vostre Majesté. A quoi je respondis qu'il ne me sembloit convenable qu'elle print mélancolie pour les avis desusdits; et que puis son conseil avoit prins à sa charge de pourveoir par tout, je confiois il feroit ce qu'estoit requis; que les jours passés j'avois informé ledit conseil de plusieurs particularitez correspondans; que je confiois Vostre Majesté donneroit bon ordre que les François n'auroient moien de tant embarrasser d'emprinses et fere tant d'ennemis; que j'avois amplement escript à Vostre Majesté du mariage de ladicte Dame Élisabeth avec ledit Cortenai; que je n'en avois encore responce; que je l'attendois de temps à autre; que l'on m'avoit ces jours passez confidenment déclaré que traitant ledit mariage, toute la noblesse et le peuple d'Angleterre agréeroit celui de S. A., discourant que, quant il seroit fait, ladicte Élisabeth n'auroit plus de forces qu'elle a; qu'elle pourra promouvoir la religion, et par le contraire, si l'on la désespère, elle pourra practiquer et prester l'oreille aux François; que si ladicte Roine a enfans de S. A., ledit mariage de Madame Élisabeth ne sera en considéracion; que le tout se pourra traicter, pourveu qu'elle persiste en la vraie religion; que la succession du roïaume touche principalement le Parlement; que après sa mort elle ne peut gouverner le monde; que le vrai croiet est à la Roine d'Escosse; et que si ledit mariage ne se fait, il sera difficile de contenir les hérétiques mal contents; qu'ilz ne se révoltent néantmoins; que je interprétois ce discours en double sens: en suspicïon pour ne congnoistre l'humeur du gentilhomme qui le me disoit, et qu'il pouvoit estre meu par ladicte Élisabeth, l'autre qu'il le me pouvoit dire pour tirer de moi ce qu'il m'en sembloit. Comme qu'il en soit, je ne puis délaïsser de répéter à Vostre Majesté que grande partie de la noblesse et du peuple est troublée de ladicte alliance. Et me dit l'on de jour à autre que millord Thomas Grey ¹ et son frère nommé Jehan ², frères du duc de Suffoq, le comte de

¹ Thomas Grey, frere de Henri Grey, duc de Suffolk.

² Jean Grey, *idem*.

Wincestre ¹, millord Faltré ², Sommerset ³, celui qui souloit estre admiral, ung parent de Cortenai, le beau fils du feu de Northmberlant et plusieurs autres, que Pelisayn ⁴ m'a nommés, conspirent pour empescher le desembarquement de S. A., et pour ruer dessus les Espaignolz; n'iaians plus d'occasion de contredire ladicte alliance, sinon par la crainte qu'ilz ont que les Espaignolz voudroient gouverner, puisque ilz ont entendu les articles et condicion que le conseil a publiés en termes généraulx. Néanmoins puisque tout le conseil s'accorde en ce, j'espère que l'on pourvoira et préviendra ladicte conjure et conspiration, mesmes si ladicte Dame fait trois ou quatre mille hommes pour sa garde, que je tiens elle fera, si le bruit ne s'appaise.

Puis ladicte Dame m'a dit que les serviteurs du cardinal Polo la present pour avoir responce aux lettres qu'il lui a escript, et que, par une sienne du 2^e du présent, il démontre estre mal content du séjour qu'il a fait à Thilingue ⁵; et qu'elle prie Vostre Majesté le souffrir venir à Bruxelles; me interroguant si j'avais nouvelles de sa venue. A laquelle j'ai respondu que j'avois entendu Vostre Majesté mandé, pour s'approcher par une lettre des serviteurs dudit cardinal, et non par lettres de Vostre Majesté; que soudain j'en aurois advis, je l'en advertirois.

Et jointement m'a reprins ce qu'elle me fit dire par M. Paget, de non se espouser en la carsme; et que si S. A. ne peut passer déans le Septuagésime, qu'elle entend Vostre Majesté demende dispence du Pape, tant sur le parentaige, que sur l'espousaille; mais que en carsme elle ne délibère se espouser.

Ladicte Dame se part mardy pour Richemont, où elle attendra les S^{rs} ambassadeurs de Vostre Majesté. Et sont leur logis prestz en ceste ville et ledit Richemont.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, le 17 décembre 1555.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre. 1555-1554.* — 2^e partie, fol. 464 v^o.)

¹ William Paulet, comte de Wilshire, marquis de Winchester.

² Le fils aîné de lord Stanley, comte de Derby (v. VERTOT. *l. c.*, t. III, p. 159).

³ Thomas Seymour, de la famille de Somerset.

⁴ Nous n'avons pu reconnaître ce personnage.

⁵ Dillingen. V. plus haut, p. 256.

CI

M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 18 décembre 1555.

Nouvelles de la conclusion du mariage entre le prince Philippe et Marie, Reine d'Angleterre. Le roi des Romains sollicite, de son côté, la main de la Reine en faveur de son fils. Le Roi devrait mettre à profit ce différend.

(CHARRIÈRE, *ibid.*, p. 291.)

CII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

18 décembre 1555.

La Reine d'Angleterre a nommé des ambassadeurs, qui seront envoyés en Espagne pour y régler les articles de son traité de mariage.

(VERTOT, t. II, p. 522.)

CIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 20 décembre 1555.

Sire, comme ceulx de la noblesse et du peuple ont entendu que tout le conseil s'estoit accordé, consenti et résolu l'alliance de Son A. et de la Roine, que le comte d'Arby ¹ s'estoit

¹ Édouard Stanley, comte de Derby.

retiré de l'intelligence qu'il avoit avec Walgrave ¹ et Cortenai ², que Millord Daere ³ tenoit bon pour ladite Dame; que les comtes de Painbroch ⁴, Strosbergh ⁵, et Arondel ⁶, principaux Millords, et autres avoient assuré ladite Dame de leur bonne volonté et fidélité; que l'on a publié le contexte des articles du traicté, par lequel l'on a compris l'avantaige et profit qu'en recevra le roiaulme; que si la Roine d'Escosse a prins ung daulphin de France, ladite Dame, n'ayant personne correspondant en son roiaulme, peust choisir alliance de prince puissant, pour retenir la mauvaïse et ouverte volonté que les François et Escossois ont toujours porté à ce roiaulme; le mescontentement et murmuration que l'on avoit oüy auparavant s'est fort appaisé. Et se sont plusieurs retirés des praticques èsquelles hérétiques et François les vouloient attirer, et mesmes comme l'on a entendu que l'on pourparloit de marier Madame Elisabeth à Cortenai; que la Roine avoit envoyé visiter ladite Elisabeth, envoyé chappelle, licitières et offrir toute faveur et courtoisie; que le duc de Suffoe estoit content: que ladite Dame avoit monstré visage ⁷ au grand escuier ⁸ et Walgrave, jusques à leur dire qu'elle ne voudroit souffrir personne en son conseil et principaux offices de sa maison qui contrariassent son affection et intention en chose de telle qualité, et qui donnassent mauvais exemple aux autres, jusques à dire que, si l'on abusoit de sa bonté et clémence, elle seroit, contre son naturel, forcée à monstrier son auctorité; les ungz par craincte, les autres pour espoir, les autres pour la raison, les autres pour dissimulation, et les autres pour complaire ont changé d'opinion. A quoy n'a nuit la démonstration que l'on a fait d'armer les bateaux de guerre; les despèches que l'on a fait audit Millord Daeres pour l'envoier sur les frontières d'Escosse avec tiltre de gardian d'icelles, avec ample pouvoir pour tenir gens de guerre; que l'on a préadvisé les capitaines des ports de mer, pour estre sur leur aguet; que la Roine fait publier se vouloir armer; que l'on a prins plusieurs qui parloient contre les actes du Parlement et fait entendre que ladite Dame se préparoit pour obvier aux tumultes et séditions. De manière, Sire, que j'ai espoir l'entrée de S. A. en ce roiaulme sera seure, pourveu que les Espagnolz, qu'il amenera avec lui, puissent escuser et dissimuler la fierté des Anglois au commencement, et les entretenir et s'accommoder. Et, selon que je puis assentir, les François oseroient bien faire tant de choses, que les Anglois se résoldroient à guerre contre eux, et useroient de l'occasion et opportunité du temps. Ce que j'escris notamment à Vostre Majesté, afin qu'elle entende la mutacion de choses de moment à moment, signamment puis mes deux lettres. Et néantmoins Vostre Majesté considérera que, pour l'inconstance naturelle, il est mieulx s'assenrer, que par confidence tumber en danger.

¹ Sire Édouard Waldegrave ou Walgrave.

² Sir Édouard Courtenay, comte de Devonshire.

³ Lord William Daere.

⁴ Sir William Herbert, comte de Pembroke.

⁵ Lord George Talbot, comte de Shrewsbury.

⁶ Henri Fitz-Alan, comte d'Arundel.

⁷ *Monstré visage*, fait mauvaïse mine, montré sevére.

⁸ Sir Antony Browne, vicomte de Montague.

A ce propos le controlleur ¹, que du commencement tenoit le parti de Cortenai avec Walgrave et les collègues, m'est venu trouver en mon logis, par deux fois en trois jours, se plaindre à moi de ce que la Roine ne lui communicquoit plus tant familièrement ses affaires qu'elle souloit; qu'elle les communicquoit plutôt à Paget ou à Petre; que plusieurs ses amis s'estoient esbalis dont procédoit ce changement en son endroit et dudit Walgrave; que, quant à lui, il avoit longuement et fidèlement servi; qu'il pourroit plus fere en tous endroitz pour son service, que ceux desquelz elle prend confiance; qu'il avoit toujours esté délié au service de Vostre Majesté; que, s'il eust eue l'affection que ladiete Dame portoit à S. A., il eust non seulement de sa part promu et avancé icelle, ains eust empesché le Parlement et Walgrave de passer si avant, comme ilz ont fait en la matière; me priant de lui dire si ladiete Dame lui avoit dit aucune chose de lui, ou si j'avois suspieion qu'il fut autre sinon incliné à Vostre Majesté; que si ainsi estoit, ce seroit sans cause; qu'il ouyt plusieurs propos de mescontentement, mais qu'il vouloit tesmoigner à ladiete Dame l'obligation et le bon vouloir qu'il lui tient, et vouloir mettre la main à la besongne; mais que confidenment il me vouloit advertir que plusieurs ont regret de ce que Paget a accès vers ladiete Dame. Auquel j'ai respondu que j'avois toujours entendu que ladiete Dame lui portoit affection de bonne Dame et maistresse, reconnoissoit toujours sa fidelité parlant de lui; que, quant à l'entremise de Paget, j'entendois qu'il estoit homme d'esprit et de conduite; néantmoins ladiete Dame avoit autres conseillers, sans la participation desquelz je ne pouvois croire qu'elle fait aucune chose; le priant de continuer aux bons officies qu'il promettoit, et que S. A. en auroit bonne souvenance; usant de ses propos pour trois respectz: pour la jalousie qu'il a et Walgrave son parent contre Paget; pour la crainte qu'il a que la Roine change d'opinion à l'endroit dudit Walgrave; et qu'il soit en la bonne grâce de S. A.; et qu'il est vieux serviteur et de pratique, je l'entretiens et les autres le plus qu'il m'est possible.

L'on publia, lundi dernier, les actes et statutz du Parlement concernans la religion. Et commença l'observance d'iceulx le 21^e de ce mois. Et combien que l'on ait arraché les placartz en plusieurs lieux, et que aucuns hérétiques se soient assemblez en l'esglise S^t-Matthieu, pour conférer de ses articles, si est ce, comme l'on en a saisi dix ou douze et pendu deux, il n'y a apparence de contradiction telle que l'on pensoit quant à ceste ville; et quant au país, l'on n'entend encores ce qui pourroit estre.

J'ai despesché ung François pour aller, avec aucuns Flamengs, avec une navire à leur aventure, pour descouvrir l'apprest de mer des François. Outre ce que j'en ai escrips à Vostre Majesté, qu'est véritable, et s'arment astant qu'ilz peuvent, selon les advis que l'on reçoit de Rohan ² et de Brestz ³. Et m'a l'on continué la nouvelle de vingt quatre navires.

La Roine partist hier pour Richemont. Et, avant son partement, je lui fis entendre la venue desdits S^s ambassadeurs et le jour qu'ilz pourroient estre à Calaix, selon les Lettres que Vostre Majesté m'en avoit escript, en date du 15^e de ce mois, que j'ai réitéra au ehan-

¹ Sir Robert Rochester.

² Sic.

³ Brest.

cellier et Pieter, leur déclairant que Vostre Majesté avoit accepté les articles reveuz par eulz; les prians me dire qu'il estoit du bruit que l'on faisoit sur la venue des S^{rs} ambassadeurs. Lesquelz me dirent que, quant au bruit que l'on faisoit, c'estoit une voye populaire et hérétique; mais puisque la noblesse avoit donné sa parolle, il n'en failloit fere grand eas, attendu mesmes qu'ilz y donneroient bon ordre, et qu'ilz ne devoient traicter autre chose en ces festes, sinon le fait du mariage, et regarder quelz officiers et gentilzhommes ilz choisiroient pour meetre au service de S. A., qui soient catholicques et confidens.

Je ne leur parlis de la promesse par motz de présent, pour ce qu'il sera mieulx que à la venue desdits S^{rs} ambassadeurs l'on la persuade, combien que Vostre Majesté ne doit doubter aucunement de la volonté de ladiete Dame. Car elle m'a réitéré motz obligatoires, encores qu'ilz soient du futeur, et y rendrai tout le devoir possible.

Quant à Madame Élisabeth, ladiete Dame dissimulera avec elle et temporisera autant qu'il sera possible, sans entrer en communication du mariage de Cortenai, si ce n'est que le conseil ou la noblesse le mectent en avant; demonstant ladiete Élisabeth grand contentement de ladiete Dame. Et néanmoins l'on a commis gens pour espier ce que se fera en sa maison.

Ladiete Dame insiste que Vostre Majesté impêtre du Pape dispence pour espouser oultre le temps de la Septuagésime.

Le cardinal Polo a fait publier qu'il s'en vouloit retourner à Rome, puisque Vostre Majesté ne lui avoit permis venir devers lui. Dont ladiete Dame a esté perturbée, pour ce qu'il semblera au Pape et Consistoire qu'elle ne veulle pronouvoir l'obéissance de l'Esglise en son roïaulme. Et m'a réitéré si Vostre Majesté ne lui permectra venir à Bruxelles. A laquelle j'ai dis que je crois que ouy.

Ladiete Dame ne sera plus intitulée chef suprême de l'Esglise ès despèches que se feront pardeçà, ains par ung et *cætera* l'on excusera.

Les gens dudit cardinal ont donné à la Roine une bulle en forme d'indulgence, pour prier Dieu pour la paix et pour inspirer ceulx de ce roïaulme à la religion, que l'on n'a osé publier.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 20 décembre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* 2^e partie, fol. 467 v^o.)

CIV

*Instruction de l'Empereur donnée à ses ambassadeurs
envoyés en Angleterre.*

Bruxelles, 21 décembre 1555.

Instruction à vous mes cousins, chevaliers de nostre ordre, messires l'Amoral¹, comte d'Egmont, prince de Gavre, Charles comte de Lalaing, gouverneur, capitaine général et grand baillly de Flainaut², et nos très chiers et féaulx de Montmorency, chevalier, grand baillly d'Alost³, et Philippe Nigry⁴, conseiller et maistre aux requestes ordinaire de nostre hostel et chancelier de nostredit ordre, de ce que aurez à faire, négocier, dire et proposer de nostre part à la Roine d'Angleterre, madame nostre bonne seur et cousinne, et ceux de son conseil, où présentement vous envoions.

Vous irez en la meillieure diligence, que vous pourez. Et venans à Calaix, vous informerez tant à la provision faicte de la part de ladiete Dame, pour asseurer vostre passaige, que des batteaux que avons fait encheminer au mesme fait, et ausi de la minne et contenance que tiennent les François, et signamment s'ilz ont batteaux de guerre armez près de là, pour tenir sur vostre passaige, afin de vous conduire selon ce, pour procurer de passer sheurement en Angleterre.

Vous vous adresserez en premier lieu à nostre ambassadeur⁵ y estant pour, par son moïen, advertir ladiete Roine de vostre arrivée, prendre temps pour l'audienee avec sa commodité, pour la visiter de nostre part, lui faire nos très cordiales recommandations, présenter noz lettres et négocier ce que aurez en charge, communicquant préalablement avec nostredit ambassadeur. Et afin que, prenant de lui l'information requise à l'effect susdit des choses passées en ceste négociacion, et l'estat auquel, pour lors, se treuveront toutes choses, vous regardiez, selon ce, la forme et manière de l'office que devez fere, de nostre part, devers ladiete Dame, pour la requérir de son alliance avec le prince nostre filz; fondant le tout sur ce qu'en a esté mis en avant de nostre part, et que elle et son conseil ont démontré trouver bon; lui faisant entendre le contentement et satisfaction qu'en avons, et l'esperoir que nous avons du bien et prouffit que ses roiaumes et pais et les nostres ausi respectivement en recevront.

Et, après ce premier office, et avoir entendu la responce que sur ce ladiete Roine vous fera, vous vous offrirez pour, suivant la charge que vous avez, passer oultre à la négociacion, arrester et conclure les articles, suivant le pouvoir que vous sera délivré; duquel ferez

¹ Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavre, etc., décapité par ordre de Philippe II, le 4 juin 1568.

² Charles comte de Lalaing, baron d'Escornaix, etc., mort en 1585.

³ Jean de Montmorency, sr de Courrières, d'Orgues, etc., mort en 1565.

⁴ Philippe Nigri, chancelier de l'ordre de la Toison d'or.

⁵ Simon Renard.

ostencion quand il sera de besoing , et lequel se pourra insérer au traité, jointement avec icelui que la Roine donnera à ceulx qu'elle députera pour conclure ladite négociacion.

Et pour vous donner plus particulière informacion de ce que aurez à fere quant à ladite résolucion des articles et traité de mariage et choses en deppendans , oultre ce qu'en a esté débatu en vostre présence, vous emporterez copie des articles que nous avons fait dresser et des lettres particulières que jointement escripvismes à nostredit ambassadeur, de celles dernièrement qu'il nous a escriptes du 8^e du présent, et de ce que lui respondons sur icelles, qui vous donneront souffisante instruction pour tout ce que présentement vous aurez à fere pardelà, et pour parvenir à la conclusion desdits articles.

Lesquelz résoluz et arrestez et les lettres bien et sheurement despeschez et en forme deur, vous tiendrez main à ce qu'ilz nous soient envoiez, enfin que sur iceulx nous envoions nostre ratification, pour la délivrer à ladicte Dame, prenant la sienne. Et sera bien que vous aiez regard à ce que toutes solemnitez se observent, pour la plus grande sheurté et validité de ce que se traictera.

Et, pour astant qu'avons escript audit prince, nostre filz, afin qu'il vous envoie pouvoir en toute diligence pour, ledit traité conclud et arresté, pouvoir, en son nom et comme ses proenreurs, passer ledit mariage avec ladicte Dame par motz de présence. Incontinent que vous aurez reçu icelui, vous en advertirez ladicte Dame pour la requérir qu'elle prenne temps et opportunité pour passer ledit mariage, observant les solemnitez à ce requis, et tenant regard à ce que les motz réciproques soient exprès et convenables pour asseurer ladicte obligation; espérant que cependant, si avant que ledit pouvoir arrive, selon la diligence que faisons faire au coustel de Rome, l'on aura obtenu dispence souffisante, pour, nonobstant les degrez de consanguinité qui sont entre les parties, pouvoir canonicquement et selon Dieu et les ordonnances de Nostre Mère S^{te} Eglise, contracter ledit mariage; et ne deffauldrions de incontinent que aurons entendu que Sa Sainteté l'aura accordé, le vous fere sçavoir, puisque cela suffira; n'estant besoing d'en fere pardelà autre ostencion et déclaration, sinon à ladicte Roine et à qui bon lui semblera.

Et pour astant que, comme vous verrez, par les lettres de nostredit ambassadeur, sadicte Dame se délibère de, incontinent que la conclusion sera prinse sur lesdits articles, despescher aucuns de sa part devers nostredit filz, pour l'advertir de la résolucion de ladite négociacion, il sera besoing que tenez la main et sollicitez que les dessusdits portent pouvoir de ladicte Dame souffisant, pour contracter, au nom d'icelle avec nostredit filz, mariage par motz de présent, de mesme que vous ferés avec ladicte Dame, afin que les choses soient tant plus assurees de deux costelz.

Vous portez davantage lettres, tant pour l'évesque de Wincestre, grand chancelier, Paget et autres et aucunes en blanc, telles que verrez par la copie de chacune d'icelles; suivant lesquelles ferez, de l'advis de nostredit ambassadeur, les offices envers chacun d'iceulx de pardela à qui ilz s'adressent, pour leur gagner la volonté, ce que vous voirez convenir, et estre plus à propos pour la bonne direction de ceeste affaire.

Et combien que nous tenons pour certain que, comme qu'il soit, que nostredit ambassadeur nous escript, ledit évesque de Wincestre lui avoit dit que, s'il est de besoing faire

quelque changement audit traité pour plus d'esclarsissement, il se pourra faire, si pensons nous toutesfois que, leur accordant, comme nous faisons plainement, celui que, comme avez entendu, ilz ont fait en trois articles, le tout passera sans ultérieure dispute. Toutesfois si l'on mectoît quelque chose en avant, vous vous conduirez en ce, selon que le changement sera : ne faisant difficulté en ce que sera conforme à ce que avez entendu estre nostre intention, que vous sera ramentué par les pièces que emporterez. Mais si les changemens, que l'on prétendrait faire, estoient audehors d'icelle, vous regarderez de le dissuader modestement et par fondemens raisonnables. Et en cas que tout ce nonobstant ilz y persistassent, vous vous en démeslerez par dire que n'avez charge d'entrer en telz changemens; et offrant de nous en advertir, sans les désespérer, ni vous mettre en chose que peut altérer la principale négociation.

Le mesme fairez vous, s'il venoit à faire quelque changement en la matière des entrecours, combien qu'il est apparent qu'ilz se contenteront de n'entrer en aucune dispute sur iceulx, ni sur aultre précédens traitez, attendu qu'ilz sont expressément réservés par le précédent. Et pour excuser d'y entrer, pourrez dire que ce sont chose qui se pourront mieulx traicter et négocier plus favorablement après l'alliance consummée. Et toutesfois advertirez vous ce qu'ilz pourront proposer pour nous en donner advisement, comme aussi fairez et de temps à autre non seulement de vostre besoigné, mais encore de tous occurrens que pourrez entendre en ce costel là, sans vous partir que préallablement la négociation achevée selon l'estat pour lors des affaires, nous vous advertissions de ce que dévoirez faire.

Remectant le surplus à vos prudences et discrétions, selon la confidence qu'en avons, et à ce que de temps à autre correspondant à vos lettres, nous vous faisons entendre de nostre volonté.

Fait à Bruxelles, le 21 décembre 1555

(*Ibid.*, f° 471.)

CV

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, 25 décembre 1555.

Instructions données par Charles-Quint à Lamoral, comte d'Egmont, Charles, comte de Lalaing, Jean de Montmorenci, S^r de Courrières, Philippe Nigri et Simon Renard, pour aller traité en Angleterre du mariage entre le prince Philippe et Marie ¹.

(*State papers, foreign, reign of Mary*, p. 40.— Indication.)

¹ Ce sont probablement les mêmes instructions que celles imprimées sous la date du 21 décembre 1555.

CVI

L'Empereur à Marie, Reine d'Angleterre.

Bruxelles, 25 décembre 1555.

Ambassade des comtes d'Egmont et de Lalaing, du S^r de Courrières et du chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Ils sont chargés de traiter du mariage avec son fils.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 471.)

CVII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 25 décembre 1555.

Les remerciements de l'évêque de Norwich lui sont très agréables. Ce prélat l'avait remercié des soins que l'on prend aux Pays-Bas des affaires de la Reine.

(*Ibid.*, t. IV, p. 472.)

CVIII

Millord Paget à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Richemont, 25 décembre 1555.

Monsieur, hier après disner, l'ambassadeur de France avoit audience. La cause — comme il me semble — s'a arrêté sur trois poinetz : pour chercher la certitude de ce que, par bruit, son maistre a desjà entendu du mariage entre la Royné et le Prince, pour nous abuser de

belles parolles, et pour avoir occasion de mener pratique de la paix. Car son premier propos à Sa Majesté, ce fust que, combien que lui n'ayant ja longtemps visité Sa Majesté, désirait à la veoir. Toutesfois, la principale cause, pourquoi il demandoit audience, estoit de faire l'office de celui qui toujours s'avoit employé et s'emploieront à continuer et confirmer l'amitié entre son maistre et Sa Majesté; et pour ce qu'elle, par plusieurs fois, avoit faict promesse et diet à lui, tant elle mesme, comme ses conseillers, qu'elle favorisoit; et pour sa part désiroit nourrir ceste amitié entre Sa Majesté et son maistre; aiant ja piéça ouï parler que ung mariage est entreaté asture entre Sa Majesté et le prince d'Espagne, filz de l'Empereur, — lesquelz tous deux sont les plus grands ennemis en ce monde à son maistre —, il priast Sa Majesté de lui faire entendre si elle demoure en la mesme intention d'amitié qu'elle paravant avoit ainsi certifiée son maistre; lequel ainsi entendist, et pour sa part ne voudroit omettre chose en quoi il pourroit remonstrer l'affection qu'il porte à Sa Majesté et le désir qu'il a de correspondre à Sa Majesté en toutes bénévolences. Voicy, Monsieur, la somme de son harangue. La Roine respondist — je vous en assure — très saigement et en peu de parolles que, comme il est vrai qu'elle avoit [promis] et à lui et par messire Wootton ¹, son ambassadeur, au Roi, son bon frère, d'observer et garder, pour sa part, l'amitié et traitez qu'ilz le feu roi et son frère portoient à lui et avoient faictz et passés ensemble, ainsi elle entendist de continuer et de non donner occasion de rupturè ni audit roi, ni à nul aultre, moënnant ausi qu'elle recevye de eulx la réciproque. Ici l'ambassadeur repliquast que cest amitié par mariage passast oultre toutes autres amitiés, et qu'il seroit grandement à doubter que, combien qu'elle voudroit encores, il ne seroit en son pouvoir, estant une fois mariée, de faire ce que Sa Majesté désiroit. A quoi elle respondist que ni mari, ni père, ni cousin ne feroit jamais qu'elle fist chose contre Dieu ni son honneur, et qu'elle estoit délibérée de non donner occasion de violation des traitez que son père et son frère avoient faictz ou avecq l'Empereur ou avecq le Roi, son maistre; mais les garderoit en sorte, comme il est convenu et avecq l'un et avec l'aultre, et qu'elle estoit fort desplaisant que ses deux grands princes maintenoient la guerre ensemble au destruction de leurs subgeetz et païs et au grand dommage de tout la Chrestienté; souhaitant qu'ilz se contenteroient plustost de faire accord et paix entre eulx, œuvre digne de Princes Chrestiens, que ainsi de faire espendre le sang de povres Chrestiens, leurs subgeetz, qu'ilz n'ont pas en rien offencé ni mérité une si grande ruine et perdition. Ici l'ambassadeur commençoit à prodiguer la Chrestienté, disposition du Roi son maistre à la paix, mais non pas pour la peur et^a, et à déclarer que la faulte avoit esté à l'Empereur, lequel avoit donné occasion et^a, et que néanmoins, pour le bien publicq de la Chrestienté, son maistre désiroit la paix et la recevroit plustot par les mains de la Majesté de la Royne, sa bonne sœur, que par nul aultre Prince en la Chrestienté; et qu'il avoit encharge, de par son maistre, ainsi dire à Sa Majesté, si elle tomberoit par quelque occasion en propos de la paix; faisant sur ce point auleune discourse du bon opinion que son maistre avoit de Sa Majesté; et qu'il tenoit pour certain que Dieu conduiroit ceste paix plustot par elle, que par aultrui; aiant déclaré desjà, par plusieurs voies, la faveur et grâce qu'il porte à elle et^a. Sa Majesté, après avoir respondue à ce poinct

¹ Le docteur Nicolas Wotton. V. plus haut, p. 101, note 1.

vércundement — comme vous sçavez bien sa modeste nature —, disoit qu'elle se réputeroit heureuse, si plairoit à Dieu donner à elle sa grâce de faire une œuvre tant sainete et agréable à lui, et que, à cette fin, elle s'emploieroit. Vous voiez, Monsieur, la substance de ce que hier fust passé entre Sa Majesté et le sudit ambassadeur; laquelle je vous ai escript par expresse commendement de Sa Majesté, vous priant de vouloir bien interpréter si, par faulte du langage, auleuns motz m'ont eschappés, mal assises.

Touchant l'évesque, par lequel la Roine d'Escosse demanda passage, c'est nommé David Panter ¹. Il est évesque de Rose, et celui qui fust en Flandres — moi estant là ausi —, pour solliciter la réintégration de l'amitié entre la Majesté de l'Empereur et les Escossois, après la paix faicte dernièrement entre Sa Majesté Impériale et le feu Roi François. La Roine ne le sçauroit renier pasport. Car le traicté entre Sa Majesté et Escosse le veult. Et ce n'est rien de octroier pour lui et quarente en sa compagnie, combien que [dans] ceste compagnie, par aventure, vint quatre seront François. Et quant tous les François seront partis d'Escosse, ilz ne me desplairont pas, et crois que les Escossois se trouveront aise.

L'ambassadeur de France n'a rien parlé sur ce passage, ni aussi a sonné mot touchant le passage de la Roine d'Escosse à Sa Majesté. Vrai est, j'ai cherché de lui sur ce poinct. Et m'a dit expressément que la Roine d'Escosse n'est point passée, ni en son opinion — dit-il —, passera devant que estre premièrement mariée au Daulphin; chose que je crois, et ausi que les François ne la permettront de passer de France, sans que le Daulphin passe ausi avec elle, et, que encore ne permettront ² point le Daulphin ès mains des Escossois, juques au temps qu'il parviendra en âge suffisant pour se gouverner et le roiaume: ausi tant mauvais sont les Escossois de leur nature contre les François et non moins amateurs de leur liberté que les Anglois. Autre chose il n'est point pour asture, sinon que je me recommande à vostre bonne grâce, priant à Dieu vous donner, Monsieur l'ambassadeur, la sienne.

De Richemont, ce 25 décembre 1555.

Le tout vostre, prest à vous faire service,

WILLAME PAGET.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554*, 2^e partie, fol. 477.)

¹ David Panter, évêque de Ross, en Ecosse, mort le 1^{er} novembre 1558. Gams, dans son livre intitulé : *Series episcoporum*, p. 241, écrit : Pon[ter].

² Permettront, pour confieront.

CIX

*Le docteur Wotton, ambassadeur en France, au conseil
de la Reine d'Angleterre.*

Mélun, 25 décembre 1555.

Le Roi de France est disposé à bien se conduire à l'égard de la Reine d'Angleterre, malgré son union prochaine avec le fils de son plus grand ennemi. Cependant il est certain que le mari exercera de l'influence sur sa femme; par conséquent il y a lieu de croire qu'elle ne pourra exécuter ses bonnes intentions. Toutesfois le Roi se conduira à l'égard de Marie, comme elle l'obligera par elle-même. Wotton a combattu les idées du Roi en ce qui concerne l'influence du mari sur sa femme.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 261. — Analyse dans les *State papers, foreign, reign of Mary*, p. 51.)

CX

*Le Conseil de la Reine d'Angleterre au docteur Nicolas Wotton,
ambassadeur en France.*

28 décembre 1555.

L'ambassadeur français a fait à la Reine des représentations sur son mariage avec le prince d'Espagne. Le Roi de France est néanmoins très bien disposé à entretenir la paix avec l'Angleterre.

(*State papers, foreign, reign of Mary*, p. 40. — Analyse.)

CXI

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 24 décembre 1535.

Cher et féal, ceste sera pour respondre à vos lettres des 12 et 17^e du présent, et signaument sur le poinet touché par icelles du mariage de Madame Élisabeth avec Cortenai. Sur quoi la Roïne d'Angleterre, Madame nostre bonne seur et cousine, actend, comme escripvés, que lui donnons advis. Pour lequel vous lui pourez dire que nous nous arrestons à ce que, par noz dernières, vous avons escrips qu'est, que si auleunement il se peult excuser que ce mariage ne se face, ce sera pour le mieulx. Et nous semble estre chose que millieur pouroit convenir à ladiete Dame, pour ce que, non seulement ne seroit les induire pour donner chief à la faction qui lui est contraire, mais ausi seroit à craindre qu'ilz ne conspirassent contre la vie de ladiete Dame, afin de pouvoir parvenir à la coronne. Et comme les practiques se penvent maintenant plus faicillement rebouter, pendant qu'il n'y a rien joint ni chief à qui les practiques puissent avoir recours, se faisant ladiete alliance, tons se joindroient avec Cortenai pour l'opinion que lui accroistroit vers ung chacun, le veans assheuré de la succession de la coronne, en cas que la Roïne décéda sans enfans. Lequel cas, il est apparent, ils procureront par tous les moïens et le plustot qu'il leur seroit possible; qu'est le principal fondement, pour lequel vous escripvistes, pour nostre advis, ce qu'avez veu par nosdites dernières. A quoi nous arrestons et nous doubtons que la craincte, que Paget peult avoir de choses que peuvent succéder au roiaulme, deffaillant ladiete Dame sans enfans — que Dieu ne veuille —, soit ce que le fait incliner en ceste opinion, tenant regard à son partieulier, et eraignant ce que lui pouroit succéder. Et de ceste opinion sera bien que procurez de le desmouvoir dextremement, sans le désespérer, pour maintenant, que ledit mariage ne se peult à l'advenir, selon que l'on voira le train des affaires; et lui donnant à entendre que, si quelque chose s'en fait ei après, ce sera par sa main; et que s'achevant le mariage de la Roïne, l'on tiendra soing d'assheurer et établir ses affaires, de sorte qu'il n'aura occasion de eraindre que mal ei après lui en puisse advenir. Et nous ne faisons doute que, s'assheurant par ce boult, il ne soit pour divertir faicillement ce desseing, selon qu'il est par spécial et egoïst les humeurs du roiaulme; et, lui représentant ce que emporte la sheureté de la personne de ladiete Roïne, il est apparent qu'il n'ausera contendre au contraire.

Et puisque, selon que vos dernières lettres contiennent, notwithstanding toutes les practiques et bruiet que l'on avoit semé, voire et par escript, tendans à donner craincte de sédition, ceulx du conseil se sont si raisonnables résoluz à présenter tout aultre l'opinion de la Roïne, et à se déclarer si avant, que de demonstrier qu'ilz cognoissoient le prouffit que de ce mariage le roiaulme tirera, voire et jusques à dire que, si elle ne s'estoit résolue, ilz lui persuade-roient qu'elle le fit, il fait à espérer que, s'ilz y marchent de bon pied et sont sollicitez, ce

que sera de besoing que faictes si dextrement, toutesfois et tant à tems qu'il ne sera mal prins, et évitant la jalousie qu'ilz peuvent avoir que l'on ne se vouldist trop mesler de leurs affaires, il n'y peult avoir conspiration si fondée, que y mectans eulx la main selon qu'ilz cognoissent l'humeur du royaume et le chemin qu'il faut tenir pour y empescher esmotion, qu'elle ne se puisse facilement dissoldre; pourveant du commencement au remède, sans attendre que le mal prengue sa racine, comme que se dit notamment, par ce que vos lettres contiennent, que aucuns, que sont des reliques de la faction du duc de Northumberland, devoient conspirer, pour empescher le desembarquement du prince, nostre filz, et ruer sur les Espagnols. Et certes si quelque chose de eeste qualité se descouvre, et qu'il en ait fondement souffisant pour s'attacher à quelcuns, non seulement en ce ei, mais encores en aultres conspirations, qui peuvent tendre au préjudice de ladiete Dame et du royaume, peult estre ne seroit il mauvais de user de sévérité, puisque, pour bien gouverner, il la fault balancer avec la clémence; et mesmes que l'on a freschement veu en ce royaume combien icelle sévérité peult, et signamment au gouvernement du duc de Northumberland, et ceulx du conseil de ladiete Dame, et mesmes ledit Paget lui searoit mieulx déclarer selon l'exigence des cas, la conseilant sincèrement le chemin qu'elle y debvra tenir; puisque une partie du fondement des altérations se fondent, comme escripvez, sur la religion, il ne seroit à nostre advis hors de propos de faire quiete des principaulx instigateurs d'iceulx. A quoi, selon qu'il nous semble, l'on eust en grande partie remédié, que eust peu achever ce que au commencement de la venue de la Royne à la coronne fut mis en avant, d'éjecter tous estrangers fugitifs par delict quel qu'il soit; n'est que, pour quelque autre considération que n'est venue à nostre cognoissance, l'on ait treuvé pour le mieulx le délaisser auleunement, il nous semble que ce seroit encores le meilleur ainsi en user.

Et enfin, comme ce point est si délicat et important pour la sheureté de la personne de ladiete Royne et de nostredit filz, tant plus est il requis que soiez vigilant pour descouvrir ce que pourez, et exciter la diligence et vigilance des ministres de ladiete Dame, afin de réparer à toutes choses, et pour nous advertir, de temps à autre, du progrès qu'icelles prendront, les descouvrant avec fondement pour, selon ce, nous résoudre, selon l'estat et disposition dudit royaume nous voïrons convenir. Et comme veons y entrevenir changement souvent et de moment à autre, tant plus emporte il que continuez à nous advertir soigneusement et circonstantieusement de tout ce que passe et peult venir à vostre cognoissance. Et arrivant là noz ambassadeurs, que dernièrement y avons envoié, il sera bien que satisfaietes au point que vous avons ei devant escrips, répété par leurs instructions, d'adviser par ensemble de ceulx auxquels il conviendroit faire quelque don pour les gaigner, non seulement les principaulx, le service desquelz il fault reconnoistre, mais ausi souvent est il bien de gaigner quelqu'un de ceulx de plus basse sorte, qui sont amis de parler, leur donnant quelque chose sobz main, afin du moins ce qu'ilz diront soit à l'avantage de la négociation, et où vous voïrez qu'il soit requis. Et en chose, mesmement qui ne souffrira dilacion pour nous consulter, vous pourez bien, par commun advis, eslargir la main jusques à quelque raisonnable somme, comme de deux, trois ou quatre cens escus; nous préadvertissant, quant aux autres en l'en-droit desquelz le temps le pourra consentir.

Aussi est il besoing que aiez soigneu regard à ce que font les François, et mesmes pour descouvrir certainement si ce qu'on dit des apprestes qu'ils font par mer est avec fondement, et quelles elles sont, et afin que l'on en sache la particularité, qui vous sera tant plus facile, et de descouvrir l'estat présent des affaires de France, non seulement parce qu'en escript l'ambassadeur Wothon ¹, que confions la Roynie vous de ce déclarera, mais aussi y envoians personnes convenables à ce propos; et vous servant de la commodité que vous donne le mutuel commerce d'entre France et Angleterre.

Vous direz à ladiete Dame que nous avons despesché à Rome pour obtenir la dispensation nécessaire, non seulement pour la consanguinité, mais encore afin que, en tout temps et mesmes en ceulx qui sont prohibiz par le droit canon, le mariage se puisse célébrer. En quoi nous tenons pour certain ladiete Dame ne formera aucun scrupule de consentir, lui remonstrant que cela du temps est chose mesmement positive, et où entièrement la licence de qui la intérest il n'y a matière de scrupule quelconque, et que toutesfois tenons nous la main tout ce qu'il nous est possible au brief passage dudit prince nostre fils. Mais, comme il ne peut partir qu'il n'ait nouvelle de la finale conclusion du tout, et que, en vertu du pouvoir qu'il doit envoyer, le mariage ne soit passé par mot de présent, et que l'on est à la miséricorde des vents, il est bien mal possible de donner sheur espoir de temps certain. Et sera bien que vous tenez le mesme langage, sans s'assurer plus expressément dudit temps, pour ce que ce trouvant forcompité sur vostre asseurence, selon que pourroit advenir, comme ceulx de par-delà sont délicatz et soubconneux, ilz ne se peuvent persuader que l'on les eust par ce voulu circonvenir, et y treuvans forcompité, peuvent calomnier et donner à entendre à ceulx qui sont peu affectionnez que le mesme pourroit advenir de ce que l'on leur promet et assure en autres choses, ne sachant dont avez eu l'advertissement que lui avez donné de l'envoi de nostre admiral, dont, par ce que vous avons escripts, n'est faiete aulcune mention ni n'en est nouvelle quelconque.

Quant à l'envoi des maistres d'hostel nostre fils, il nous a semblé le mieulx qu'il nous advertisse de la compagnie qu'il amenera, l'ayant jà précédverti qu'elle soit de gens meures et practiques, et qui sachent tenir tel soing de leurs gens que désordre n'en advienne. Et incontinent que l'aurons entendu, regarderons s'il sera bien d'envoyer par-delà queleun de pardecà pour adviser à ce que conviendra de pourvoir et le recevoir; ce que nous pensons ceulx de pardecà feront mieulx au gré des Anglois pour la communication du langage et façons de faire que non ceulx que de nostredit filz pourroit envoyer d'Espagne. Et jà là nous vous précédvertissons afin qu'il mette ordre au bon recueil de ceux que ladiete Roynie envoie par-delà, et que lui mesme s'approche de la marine, tant pour encheminer sa court au voiage, que pour estre plus près, et se pouvoir par ce plustost embarquer. Par où vous voirez le soing que l'on tient de ce coustel à la diligence. Ce que vous pouvez certifier à ladiete Dame pour son contentement. Et certes aussi convient il ainsi au bon encheminement de la négociation pour prévenir, par la consommation du mariage, tout ce que l'on pourra des practiques françoises.

¹ Nicolas Wotton, ambassadeur anglais en France.

Quant au cardinal Polo, vous pourrez dire à ladite Dame la détermination qu'avons prinse de, selon son advis, le faire venir jusques ici; satisfaisant ausi à ce qu'il nous en a escript et fait dire. Et à sa venue entendrons nous ce qu'il voudra dire, pour faire le tout entendre de ladite Dame.

Atant, et^s.

De Bruxelles, le 24 décembre 1555.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* — 2^e partie, fol. 479.)

CXII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 24 décembre 1555.

Sire, l'ambassadeur de France, résident en ce roiaulme, a eu audience de la Roïne d'Angleterre, en laquelle il a traicté les poinetz contenuz ès lettres de Millort Paget ci encloses ¹, dont je ne ferai répétition, ou interprétation, pour ce que Vostre Majesté, par la lecture d'icelles, [voie] la fin à quoi tendent les François, que je ne puis comprendre estre à fin de paix, pour avoir advis qu'ilz practiequent fins contraires, pour faire mutiner le peuple d'Angleterre, non seulement pour le poinet de la religion, ains pour le poinet du mariaige avec Son Altéze, et faire armer les Escossois pour, avec cestui advantaige, guerroyer les frontières, et parvenir à leurs desseings. Et confirme à ce propos l'advis que j'ai que ledit ambassadeur à préadvisé plusieurs marchans françois, fréquentans ce païs, qu'ilz se deussent rétirer et pourveoir à la seureté de leurs affaires; et que ledit ambassadeur traicte continuellement avec auleuns hérétiques, pour encheminer practiques, et communiquer avec capitaines escossois sur ce poinet; dont j'ai donné advertissement audit Paget, respondant à ses lettres, pour informer ladite Dame.

Je suis toujours attendant nouvelles des S^{rs} ambassadeurs, que Vostre Majesté envoie pardeçà, pour la conclusion, et leur ai escripts, par le présent courier, l'ore ² qu'on a mis pour leur passaige.

Atant, Madame, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très vertueulx desirs.

A Londres, le 24 décembre 1555.

SIMON RENARD.

(*Ibid.*, fol. 476 v^o.)

¹ V. plus haut, p. 261.

² *L'ore*, pour l'ordre.

CXIII

Lamoral d'Egmont, le comte de Lalaing, Jean de Montmorency et Philippe Nigri, envoyés en Angleterre, à la Reine de Hongrie.

Calais, 24 décembre 1555.

Madame, le 22^e de ce mois, en la nuit, nous estans arrivez à Gravelinegez, avons receu le paquet qu'il a pleu à Vostre Majesté envoyer, auquel nostre instruction, commission, lettres de l'Empereur escriptes à son ambassadeur en Angleterre, et réciproquement dudit ambassadeur à Sa Majesté, avec plusieurs autres missives, estoient encloses; dont userons estant vers la Royne d'ici, selon l'intention de Sadiete Majesté Impériale et la vostre.

Hier, comme à deux heures après midi, arrivâmes en ce lieu, où nous vindrent audevant, hors de la porte de la ville, Millort Willem, moderne debitis ¹, frère du duc de Norfolk ², l'évesque de Nortwis ³, Millord Grey ⁴, et celui qui en bref succédera à l'estat dudit debitis, et plusieurs autres S^{rs}, qui nous rescheurent fort honnestement et gracieusement. Et par ce que en chemin, nous estoit venu un homme advertir, que si grande multitude de gens et chevaux que avions, n'entroient en ladiete ville, ledit debitis, à l'aborde, en fist les excuses, disant que ledit homme avoit l'affaire mal entendu, et tous estions les bien venuz, estoit vrai que, pour nous embarquer commodieusement, noz chevaux et varletz se pourroient logier hors ladiete ville, pour estre plustot prestz. A quoi respondismes que, quant à entrer ou logier, fairions ce qui voudrions. Parquoi entrâmes tous en la ville. Et au surplus jusques aprésent nous monstré tous bon visaige.

Nous avons enquis dudit debitis de la seureté de nostre passage, quant et comment le porrions faire sans dangier. Lequel nous a respondu avoir envoié en Boulogne sa trompette, souz quelque sainte occasion, pour veoir si de ce co-tel là y avoit quelques bateaux arrivez. Ont semblablement envoyé vers Dycppe, où ne s'est trouvé aucune apparence d'aucuns bateaux de guerre, et que encoires la nuit passée enveroit deux batteux passagers exploicter s'il y auroit sur la mer aucuns tendans sur nostredit passage. Dont à leur retour nous feroit advertence. Et le futur debitis dit à l'ung de nous que ladiete nuit fairoient passer ung batteaux pour haster les navires armées de ceste Royne. Pourquoi nous conseilloit ledit debitis retarder nostre partement jusques à mardy matin, afin d'avoir plus commode

¹ *Debitis*, gouverneur d'un port. Voici ce qu'on lit dans VERTOT. *l. c.*, t. II, p. 85 : Lord Howard, *debitis* ou gouverneur de Calais. V. aussi *Papiers de Granvelle*, t. IV, pp. 52, 65 où le mot *debitis* est employé, sans explication.

² William Howart, d'Effingham, lord amiral, et frère de Thomas Howart, duc de Norfolk.

³ John Hopton, évêque de Norwich.

⁴ Henri Grey, duc de Suffolk.

navigation, et passer de jour; y joindant qu'il nous baileroit trois batteaulx arniez pour lors nous conduire et mieux asscurer nostre passaige. Que nous donne, Madame, occasion de croire son advis, veu la petite apparence qu'il y a que les batteaulx de cestedicte Royne puissent sortir la Tamise par ce vent. Ausi que ce sera adventure, si ceulx que Vostre Majesté a mandé de Zéelande, nous pourront servir, veu que s'ilz ont esté prestz, ilz se seront partiz pour Espagne, avant vostre commendement. Et s'ilz n'estoient prestz, ne pourront de long-temps estre ici, et nous conviendrait perdre beaucoup de temps. Nous voirons, entre ici et ledit jour de mardy, quelles nouvelles nous porrons avoir des François, pour, selon ce, faire nostredit passaige. Cependant noz chevaux et varletz passeront vers Douvres, afin que puissions plus commodieusement nous servir des batteaulx, qui retourneront, et que aions moins d'empeschement à l'embarquer.

Nous entendons que ceste Royne s'est parti de Londres, et allée à Richemont faire sa feste de Nouël, où elle attendra nostre venue : à cest effect nous y aiant ordonné logis.

Madame, à ce midy avons receu les sommes qu'il a pleu à Vostre Majesté nous avancer sur noz traitemens, dont humblement la remercions.

Madame, après nous avoir très humblement recommandé à la bonne grâce de Vostre Majesté, prions Dieu lui donner santé et bonne vie.

De Calaix, ce 24 décembre 1555.

LAMORAL D'EGMONT, DE LALAING, JEAN DE MONTMORENCY
ET PHILIPPE NIGRY.

(*Ibid.*, fol. 475.)

CXIV

*Les ambassadeurs de l'Empereur, envoyés en Angleterre,
à Simon Renard.*

Calais, 25 décembre 1555.

Les navires anglais sont attendus en ce port pour les transporter en Angleterre.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 175.)

CXV

Lamoral d'Egmont, comte de Lalaing, Jean de Montmorency et Philippe Nigri, envoyés en Angleterre, à la reine de Hongrie.

De Calais, 26 décembre 1555.

Madame, à ce matin l'admiral d'ici nous a mandé que les quatre batteaux armez de eeste Royne sont arrivez en ce port, et partant que seurement pourons faire nostre passage. Ce que sommes déterminez faire demain au matin à la ghetide ¹ d'entre cinq et six [heures]. Mesmes ledit admiral nous a dit s'en venir quant et nous, et avoir charge d'asseurer nostre-dit passage. Parquoi, Madame, espérons, moiennant l'aide de Dieu, que n'aurons auleun dangier des François. Nous avions mandé ung bateau de Dunckercke, voiant la longueur et tardence des autres; mais par ceste poste l'avons contremandé.

Madame, nous eumes hier lettres de l'ambassadeur de Sa Majesté, lieutenant d'Amont ², du 21^e de ce mois, nous mandant que ladicte Dame Royne estoit résolue à l'alliance que prétendons, et que serons les très bien venuz; que sont très bonnes nouvelles, dont nous a semblé devoir advertir Vostre Majesté, aians la commodité de ce courier.

Madame, après nous avoir très humblement recommandé en la bonne grâce de Vostredicte Majesté, nous prions Dieu lui donner santé et longue vie.

De Calais, ce 26 décembre 1555.

LAMORAL D'EGMONT, COMTE DE LALAING, JEAN DE MONTMORENCY
ET PHILIPPE NIGRY.

(En copie dans le registre intitulé : *Corres, ondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. — 2^e partie, fol. 485.)*

¹ Ghetide, marée.

² Le lieutenant d'Amont, ambassadeur de l'empereur en Angleterre. Son nom est parfois écrit Dumont. V. *State papers, foreign, of the reign of Mary*, p. 12.

CXVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

26 décembre 1553.

Nouvelle conférence avec Paget et seconde audience de la Reine au sujet de son mariage et de la paix proposée à l'Empereur.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 549.)

CXVII

Lamoral d'Egmont, comte de Lalaing, Jean de Montmorency et Philippe Nigri, envoyés en Angleterre, à l'Empereur.

Douvres, 27 décembre 1553.

Sire, ceste servira pour advertir Vostre Majesté que cejourd'hui sommes embarquez devant Calais environ quatre heures du matin, acompaignez de deux batteaux armez, envoyez par la Roïne d'ici, et autres passagers pour nous et noz gens, chargez d'auleunes pièces d'artillerie à l'asseurance de nostre passaige. Et, Dieu merci, sommes tous arrivez en ce lieu, sans dangier ou péril des ennemis, environ les neuf heures devant midi, aians vent fort prospère. Du quel lieu nous attendoient ung hérault et auleuns officiers et pensionnaires envoyez ici de la part de ladiete Dame Roïne pour nous recevoir. Ce qu'ilz ont fait de bien bonne grâce, aians fait provision de ce que nous est nécessaire et besoin pour nostre progrès. Et fusions encores cejourd'hui partis d'ici, ne fut l'indisposition d'auleuns travaillez de la mer : aians délibérez de partir d'ici demain de matin pour Cantorberye, et de là à la meilleure diligence que polrons nous trouver vers ladiete Dame et exploier nostre charge.

L'admiral d'ici, selon que par ei devant avons escrips à la Roïne régente, suivant l'ordonnance de ladiete Roïne d'ici, est passé avec nous, et nous a laict jusques ores fort bonne adresse et assistance, espérans qu'il continuera.

Sire, après nous avoir très humblement recommandé en la bonne grâce de Vostre Impériale Majesté, nous prions Dieu lui donner l'entier de ses très haultz et vertueux désirs.

De Douvres, 27 décembre 1553.

LAMORAL D'EGMONT, COMTE DE LALAING, JEAN DE MONTMORENCY ET PHILIPPE NIGRI.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554, 2^e partie, fol. 485 v^o.*)

CXVIII

Lord William Howard au conseil de la Reine d'Angleterre.

Canterbury, 28 décembre 1555.

Détails sur le train des ambassadeurs de l'Empereur, et leur logement à Canterbury.

(*State papers, foreign, reign of Mary*, p. 45. Analyse.)

CXIX

Nicolas Wotton, ambassadeur anglais en France, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Melun, 28 décembre 1555.

Les bruits répandus à propos du mariage entre le prince d'Espagne et la Reine Marie font croire au peuple français qu'une guerre aura lieu incessamment entre la France et l'Angleterre.

(*State papers, foreign, reign of Mary*, p. 45. Analyse.)

CXX

Décembre 1555.

Articles du traité de mariage proposé par l'Empereur pour le mariage de son fils avec la Reine d'Angleterre.

(*State papers, foreign, reign of Mary*, p. 44. Indication.)

CXXI

Décembre 1555.

Articles pour le traité de mariage entre la Reine Marie et le prince d'Espagne.

(Ibid., p. 44. Indication.)

CXXII

Note établissant les droits de succession en faveur des descendants futurs de la Reine Marie et du prince Philippe.

(Ibid., p. 44. Indication.)

CXXIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*Staunborgue ¹, 29 décembre 1555.

Sire, l'ambassadeur Vothon ² a adverti la Royne d'Angleterre, en son conseil, comme, suivant l'instruction à lui envoyée, il avoit eu audience à Fontainebleau du roi de France, non sitost qu'il eust désiré, pour ce que ledit Roi a esté attainet d'un catarre qui l'a rendu indisposé pour négocier pour quelques jours. En laquelle il feit entendre audit Roi le pourparler du mariage d'entre Son Altèse et ladicte Dame, l'envoie des S^{rs} ambassadeurs de Vostre Majesté pour la conclusion d'icelui, les raisons et occasions que mouvoient et avoient meues ladicte Dame d'y entendre et soi incliner à ce parti, et que afin il n'entroit en ce discours scrupules ou plustost dilidenece que ledit mariage se feit par quelques practiques, tendans à rompture

¹ Stamburne?² Nicolas Watton, ambassadeur anglais en France

de paix entre les roïaulmes de France et d'Angleterre, et changement de volonté et amitié en son endroiet, elle avoit commendé à sondit ambassadeur lui déclairer expressément qu'elle entendoit continuer la bonne amitié et voisinence, par observence des traitiez de paix, accordez entre les deux roïaulmes, sans, à l'occasion dudit mariage, y déroger, ou préjudicier, si ledit Roi ne lui en donne l'occasion; nsant de mots et persuasions convenables et telle que la matière réqueroit. A quoi ledit roi de France respondit qu'il estoit joyeu d'entendre le désir que ladiete Dame avoit de correspondre à bonne amitié; mais qu'il s'apercevoit clerement que jàçois elle eust ceste bonne intention, qu'il seroit difficile la retenir, ou continuer; que, comme elle se alioit au plus grand ennemi qu'il eust en ce monde, il seavoit assez quelle force a l'auctorité maritale sur une Dame, et qu'il n'eust pensé qu'elle se fut condescendue à parti à lui si odieux et tant suspect pour conservation d'amitié, et qu'il la pouvoit non seulement altérer, ains convertir en termes qu'il lui desplairoit, pour l'affection qu'il a toujours eu au roïaulme d'Angleterre et à elle, signamment depuis la dernière alliance traitée entre le feu roi Édouard et sa fille ainée; non que, par ce, il voulsit prescrire loix à ladiete Dame, ni s'empescher de son mariage, si non seulement respondre ouvertement ce qu'il lui en sembloit, et néantmoins attendre ce que Dieu en disposeroit ci après; non qu'il ait peur, pour estre ses forces entières et gaillardes, et avoit deffendu son roïaulme de l'injure de son ennemi, comme il espéroit faire à l'advenir. Auquel ledit Vothon repliequa qu'il ne devoit penser que ladiete Dame lui eust commendé faire tel office en chose de tel importance et qualité, si elle n'avoit volonté accomplir sa parole, et par les affectz la confermer pour estre princesse de paix, de consciencie et d'honneur; que telle négociation n'estoit obligatoire, ains volontaire; qu'il confioit ladiete Dame ne s'estoit résolue en ladiete alliance, sans avoir pesé et considéré ce poinet comme concernant l'estat et tranquillité du publicque et roïaulme; non qu'il sceut les conditions particulières, pour n'estre encore conclues ni accordées; mais que, congnoissant les personaiges qui se meslent de ses affaires, il ne pouvoit croire qu'ilz aient négligé ce poinet; que ladiete Dame ne s'estoit condescendue à ce parti pour entrer en querelle avec ledit Roi; et que, par autres négociations précédentes, l'on avoit peu cognoistre que non seulement elle vouloit continuer ladiete amitié, ains promouvoir la paix et réconciliation d'entre Vostre Majesté et ledit Roi. Et, selon ce que adjouste Vothon, le Roi démonstroït par ses gestes et parolles trainées, et à demi mangées et retenues, ung grand et évident mescontentement. De sorte que le regret, qu'il en a, ne lui souffroit repliequer ni conclure le propos, et que toute la France, la Court, le conseil. les gens d'Estat sont fort estonnez dudit mariage; n'en espérant sinon desavantage pour le roïaulme de France. Puis ledit Vothon parlit au connestable longuement, et reprint les divises tenues avec ledit Roi. Et, selon qu'il escript, il lui fit plus de caresses qu'il n'avoit accoustumé. Et encore qu'il eust au Roi racordé la responce qu'il lui avoit faite, si est ce il lui profonde plus outre ce poinet, disant qu'il avoit pitié du roïaulme de le voir tumber es mains et gouvernement des Espagnolz, tant abhorriz en toute la Chrestienté, et des propres subjectz de Vostre Majesté, tant à Naples, Cécile, Italic, Milan, Allemagne, Flandres que par tout où ilz ont mis le pied; qu'ilz entreront avec belles parolles et promesses au roïaulme, puis en tiendront ce qu'ilz voudront, et voudront empiétre le gouvernement, s'emparer des fortz, et

navires; que ni le conseil, ni ladiete Dame pouront résister à l'auctorité que le prince d'Espaigne prendra sur eulx par ledit mariage; car il changera le conseil, et attirera ladiete Dame en ce qu'il voudra, et fera à son prouffit; que si ledit Vothon avoit été marié, il sçauroit mieulx l'effect et pouvoir de mariage pour persuader à une femme; qu'il n'eust creu que ladiete Dame se fust sitost laisser persuader d'entrer en telle alliance pendant la guerre notoire entre Vostre Majesté et ledit Sg^r Roi, ains eust attendu la fin et résolution d'icelle, et commandé et tempéré son affection pour le respect public; que, si le conseil eust pesé la conséquence pour le général et particulier du royaume, il n'eust si facilement suivi et comploté l'intention de ladiete Dame, avec plusieurs fondemens qu'il lui objecta, préméditées de long tems, et dont jà l'ambassadeur dudit Roi devers ladiete Dame avoit fait mention en ses dernières négociations et audience; adjoustant que l'on avoit donné à entendre pardeça qu'il maintenoit le Roi en guerre, et ne désiroit la paix, mais que Dieu pouvoit estre tesmoing s'il y a au monde personne qui ait plus d'affection au bien et repos de la Chrestienté, ne qui désire plus la paix que lui; mais que comme Vostre Majesté avoit occasionné le Roi prendre les armes en mains, il estoit prince magnanime; qu'il ne vouloit en rien diminuer de son honneur, droit et réputation; et que, grâces à Dieu, il avoit moïen pour ce faire, tant de soi que ses amis; qu'il estoit mari d'avoir entendu que les communications de la paix mises en avant par le cardinal de Tournon, n'estoient passez en avant; que s'il fust esté en Court, la chose fust esté mieulx entendue; et que l'on avoit autrement prins et interprété la responce dudit Roi, qu'il ne l'entendoit; que quant ladiete Dame feroit si bon office, elle n'en sçauroit rapporter, sinon loz ¹ et honneur; qu'il ne tiendra à lui que les propos ne sortissent effect, non qu'il eust peur du succès des affaires du Roi son maistre. A ce ledit Vothon respondist ce que jà il avoit replicqué audit Roi, et qu'il ne croit que le royaume vouldist souffrir que Espaignolz gouvernement pour l'exemple de Flandres; qu'ilz ne veuillent permettre que Espaignolz tiennent offices en leur païs; que le parti estoit tel qu'il pouvoit estimer de la maison qu'il congnoissoit; que s'il ne fut esté à propos pour le royaume d'Angleterre, ladiete Dame en son conseil ne se fut si facilement accommodée ou résolue; que ladiete Dame entendant ce que l'on désire, elle face quel chemin elle tiendra, quelz moïens elle proposera, elle fera tout le possible pour promouvoir la paix, comme utile à toutes parties. Ledit conestable répliqua que, sans la crainte que Vostre Majesté a que les Flamens se rendent au Roi, elle eust jà consentie la maniere des affaires des Pays-Bas aux Espaignolz, se demensnant grandement en mesdisence d'eulx et de la nation, tellement que ledit ambassadeur escript que, comme le conestable parle beaucoup par colère et desplaisir de ladiete alliance, il tumbit en propos mal convenables à personaige de son eage et entremise; dérivant sa colère sur la douceur de paix, et que le Roi la recevra plustot des mains de ladiete Dame que de personne que vive; que Vostre Majesté a fait publier en Rome les articles dudit traité de mariage, par lesquelz l'on dit Vostre Majesté avoir promis mettre es mains de ladiete Dame la Normandie, la Guienne et le Boulonnois; que, si ainsi est, ce sont conditions esloignées d'amitié; reprenant audit Vothon qu'il avoit pitié du royaume d'Angleterre. Oultre ce, ledit Vothon

¹ Loz, louange.

escript que l'abbé de St-Salus ¹, que ledit Roy envoia devers le cardinal Polo à Thilinghen, à son retour, certifia au Roi le cardinal Polo lui avoit dit que ledit mariage ne se feroit jamais, et qu'il sçavoit l'intention de ladiete Dame, tant en ce point que en la religion; et que les François s'estoient assurez sur ledit raport, et que croient que jamais le mariage viendroit à effect; que redouloit la colère et despleisir du connestable.

Ledit Vothon escript comme le Roi faict grant apprest pour, en ce printemps, avoir armée plustot preste que l'année passée; que, par ce qu'il a recueilli des desseings, les François veulent divertir la guerre en Italie; et que le Roi a changé d'opinion et a fait son lieutenant général en Italie, le jadis prince de Salerne ², combien qu'il eust advisé de faire Pierre Strossy ³ général, tant pour éviter le mécontentement du Sr duc de Florence ⁴, que pour accréditer ledit de Salerne en Italie; et qu'il prend indifféremment la vasselé d'argent de son roiaulme, qu'il fait fondre pour faire finence, ne trouvant plus de moïeu, sinon par ladiete vasselé, pour estre la France espuisée de finence.

Ainsi escript il que les galères de France, sur lesquelz estoient le grand prieur Pierre Strossy, Polin ⁵ et plusieurs autres capitaines François pensans aller à Corsica, avoient esté escartez par une tourmente; de sorte que le Polin estoit retourné à Marseilles, et dois là venue par la poste à la court, pour dire au Roi la nouvelle; et que l'on ne sçavoit qu'estoit devenu Pierre Strossy, ni la pluspart desdites galères; mais que l'on avoit depuis escript d'Italie que ledit Strossy estoit arrivé à Sienne.

Avec ce, il escript que l'on avoit faict bruiet que le M^{rs} Albert ⁶ estoit appoineté avec le Roi de France; mais qu'il a entendu le contraire, et que l'on publie en France que Vostre Majesté l'entretient et souloïe secrètement son armée; et que le comte de Mansfelt, protestant, est en France, attendant charge du Roi pour passer en France lansquenetz. Qu'est la substance des lettres dudit Vothon, desquelz Vostre Majesté peult colliger le sentement que les François ont de ladiete alliance. Et à ce que j'entens, par advis que je reçois du costel de France et de pardeçà, ilz sont après pour empescher la consommation et constituer leurs practiques pardeçà plus que jamais, tant avec les hérétiques que autres de ce roiaulme. Et continue que l'apprest de mer, qu'ilz font ès costes de Normandie et Bretagne, est pour empescher le passage de S. A. pardeçà; et que non seulement ilz avoient les grans basteaux, ains les moïens et ceulx qui peuvent diure et servir; et qu'ilz proposent dresser un; fort en Escosse, et geter gens de guerre, s'ilz ne peuvent empescher ledit passage, si toutesfois les Escossois le veullent permectre, dont ilz doutent. Et m'a l'on conferné que le gouverneur

¹ L'abbé de St-Salus ou Salut, homme d'État français. (V. *State Papers, Domestic of the reign of Edward VI*, etc., p. 134.)

² Ferdinand San Severino, prince de Salerne. Par suite de l'opposition qu'il fit au vice-roi de Naples, il se réfugia en France.

³ Pierre Strozzi, sr d'Espernay, maréchal de France, fils de Jean-Baptiste. Il naquit vers 1300, et fut tué devant Thionville, le 20 juin 1538.

⁴ Côte de Medici.

⁵ Antoine Escalin, baron de la Garde, dit capitaine Paulin.

⁶ Albert, marquis ou markgrave de Brandebourg.

tient pratiques pour non les admettre ou recevoir, et que, soit par ung boult ou aultre, ilz susciteront trouble pardeça; qu'ilz jugent ce pouvoir faire, pour estre en traicté et pratiques avec les Véniétiens, pour estre aidé d'eulx, aians à cueur ladiete alliance autant que les François ou plus; aiant avis de bon lieu que lesdits Véniétiens lui donneront secours; et d'avantage les François preignent espoir que les princes de la Germanie colligeez ne gouteront ce mariage, et craindront que la force de Vostre Majesté estant redoublée par icelui, ne se convertisse contre eulx, si les François font paix. Et jà publie l'on pardeça que lesdits princes ont concludz, par ensemble, qu'ilz ne souffriront que S. A. passe par la Germanie. Et pour mieulx enclémener leurs desseings et menées, ilz ont procurez envers eulx qui ont contrarié l'alliance de S. A. de persuader à ladiete Dame faire venir pardeça le cardinal Polo, non comme légat, ains comme prince, soubz prétexte qu'il seroit honorable qu'elle fut espousée par la main dudit cardinal, pour estre personnaige de grande preudhommie, de son sang et de grande auctorité; espérant qu'il pourra empescher la perfection du mariage, pour le respect de Cortenai; qu'il embrassera le gouvernement des affaires et declassera Paget de son crédit; et que si ledit cardinal ne peult empescher ledit mariage, il pourra occasionner le roïaulme à troubles par sa commission de légat, et par la chaleur dont il voudra user pour reestabli incontinent l'auctorité du Pape et obédience de l'Eglise. Et tellement ont poursuit ceci, que ladiete Dame me manda, le lendemain de Noël, pour aller devers elle, et me dit qu'elle avoit entendu que ledit cardinal viendroit devers elle, selon qu'elle voudroit comme légat ou privé, et que, selon ce, elle désiroit le mander pour estre espousée de sa main; que comme subget du roïaulme, elle ne lui sçauroit refuser l'entrée au roïaulme, et que je le deusse escrire à Vostre Majesté. A laquelle je respondis que ledit cardinal n'estoit encore presbtre et n'avoit chanté messe, et qu'il ne la sçauroit espouser; aussi qu'il avoit commission de la paix que lui estoit recommandée; et que je doubtois sa venue fut cause de quelcque émotion ou trouble; et qu'elle pouroit prendre l'advis de son conseil pour peser le surplus. Surquoi, elle dit qu'elle estoit estonnée de ce que Vothon escripvoit que ledit cardinal avoit asseuré les François qu'elle ne se mariroit à A. S., pour ce que jamais ledit cardinal ne lui en fit parler; et ausi ne lui en a elle jamais communiqué aucune chose. Sur quoi, je lui dis que, s'il avoit commencé sa commission de paix par ce bont, le progrès ne seroit jà bon. Et à ce que j'entens, elle avoit jà accordé et dit aux hommes dudit cardinal, qu'il envoie d'heure à autre pardeça, que ledit cardinal pouroit venir, comme prince, en ce roïaulme. Et enfonçant le plus curieusement qu'il m'a esté possible ceste matière, j'ai entendu que ung gentilhomme, nommé Jean Ally, qui a accès devers elle, a mené ceste pratique; et que le contrerolleur, Walgrave, Ingelfelde, Sudval et autres, qui ont tenu le parti de Cortenai en la poursuite du mariage, ont inventé et procuré la venue dudit cardinal, veans estre hors de crédit pour desaccréditer Paget et rentrer en la grâce de la Roïne, laquelle a prins en disgrace le contrerolleur puis peu de jours ença, tant pour ung office qu'il a voulu avoir et prendre de son auctorité, sans le demander, que pour la fierté dont il est; m'ayant dit ledit contrerolleur qu'il voloit demander son congé pour se retirer avec Walgrave; et pour oster tout scrupule à ceulx du conseil, et qu'ilz n'eussent occasion de discourir sur mon allée à Richemont, je dis à ladiete Dame qu'il seroit bon qu'elle manda les principaulx de son conseil, et que je prendrois occa-

sion pour fonder ma venue devers elle sur deux poinctz : l'ung, pour l'advertir de l'arrivée des Sg^{rs} ambassadeurs à Calaix, l'autre pour, suivant ce que par cidevant Vostre Majesté m'a escript, lui dire que, entendant que les François désiroient qu'elle arbitra ès choses de la paix, Vostre Majesté m'avoit commandé lui déclarer que, pourveu les François recongneussent et rangeit à la raison, Vostre Majesté s'accommodera à toutes choses, qui seront pour le bien publicque de la Chrestienté, et tant plus volontier, pour lui estre l'arbitre tant agréable. Ce qu'elle treuva bon; et fit venir le chancelier Arondel, Pieter et Paget, en présence desquelz je déclaira ce que dessus. Ainsi je excusa mon allée en Court. Et m'a semblé, Sire, que le pourparlement de paix, et bruit que s'en esliève pardeça, ne peult nuire, sinon servir pour retirer des practiques [de] plusieurs qui auroient volonté de maligner. Car oires qu'il soit difficile de traicter ladiete paix pour les grandes difficultés que se retrouvent, et quant il n'y auroit aultre occasion sinon que le Vénitien ne le désire, et se eraigne de veoir altération entre Vostre Majesté et ledit roi, si est ce l'opinion poura plustôt aider que nuire, par laquelle le dessein que Vostre Majesté tient à ses affaires ne sera changé ou retardé. Et jà discours l'on que l'on pouroit linir les querelles par le mariage du Sg^r Infante d'Espagne ¹ avec la fille aisnée dudit Roi ², cédant aux deux et pour leurs hoirs réciproquement les droits que Vostre Majesté et le roi de France prétendent à la duché de Milan, sans tumber en aultre ultérieure dispute; item que le mariage du Sg^r due de Savoie ³ avec madame Marguerite, seur dudit roi de France, restituer entièrement ledit Sg^r due; item par le mariage du Sg^r due de Loraine avec la fille mesnée de France éviter toutes contentions et mutations de ce costel là; et que ce sont instrumens apparans de ladiete paix. Et que jàçois Vostre Majesté ait moien souloier la guerre, si est, ce, considérant l'estat de la religion, de la Germanie, l'affection des particuliers, d'Italie, l'age et disposition de Vostre Majesté, qu'est le principal poinct, l'advenement de S. A. et établissement du règne à advenir, présupposant que, entrant en paix, l'on pensera à l'infidélité des François et à tous apprestz et provision de guerre, l'on discours la paix ne sera hors de saison pour Vostre Majesté, combien que autres discourent que si, par ladiete alliance, l'on pouvoit esmouvoir les Anglois pour, du costel de la Normandie, faire emprise, Vostre Majesté pourroit advantaiger ses affaires; qu'est conseil difficile de mettre en exécution, pour ce qu'il n'y a finance de pardeça; et que du costel d'Esosse l'on pouroit ependant entrer en ce roïaulme; me remettant à ce qu'il plaira à Vostre Magesté en arbitrer.

Ung François nommé Berteville, que le roi de France a sollicité faire dechasser de ce roïaulme, m'a advrti que, s'il plaisoit à Vostre Majesté faire emprise du costel de la Normandie, il fera tel service à Vostre Majesté qu'elle aura occasion de soi contenter pour congoistre le país et savoir le moien; assheurant Vostre Majesté qu'il est personaige, duquel l'on se pouroit confier et servir. Car les ambassadeurs de France pardeça l'ont fait demeurer en prison trois ans entiers. En, sans le comte de Penebroc, il estoit en danger de sa vie.

¹ Don Carlos, fils de Philippe II.

² Elisabeth, fille de Henri II, née le 15 août 1543, devenue plus tard, 1558, la femme de Philippe II.

³ Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.

L'on a parlé pardeçà que le Pape soit esté fort malade et en danger de mort.

Sire, partant de Richemont, comme j'entendis que l'ambassadeur de France avoit demandé audience pour le jour de feste S^t Jean Évangéliste, je laissa un homme audit Richemont pour sçavoir ce que négocieroit ledit ambassadeur. Et me raporta, par escript de la part de ladicté Dame, l'escript que va avec cestes; par lequel Vostre Majesté congnoistra la fin qu'ilz tiennent pour eulx asseheur contre ceste alliance; les propos de paix qu'il a tenu à Paget, et ce que ledit Paget me respoud touchant le chevalier Bernardi. Sur quoi je ne ferai plus long escripts pour estre de chemin avec les Sg^{rs} ambassadeurs.

Quant aux lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre du 24^e de ce mois, j'ai, par mes précédentes, satisfait au premier article. Et est du tout desgoutée la Roine du mariage de Cortenai, encore plus Paget, pour avoir entendu que la noblesse ne le désire, signamment que le chancellier conseille à Cortenai de plusôt espouser la plus vile d'Angleterre, que ladicté Élisabeth. Néanmoins ladicté Dame continue la dissimulation requise et propre pour la saison.

Quant au second poinct, ladicté Dame ne sera surprinse pour faulte de préadvertissement, pour ce que, de jour à autre, de mon costel je travaille ce qu'il m'est possible, et Paget de l'autre, qui a des bons espies. Et j'ai adverti aujourd'hui comme l'on estoit après Cortenai pour le persuader d'entrer en pratique pour se saisir de la Tour de Londres. Et quant à faire retirer les estrangers, après en avoir communiqué avec aucuns du conseil, ilz me respoudent qu'il ne conviendroit maintenant faire l'édit, pour ce qu'il préjudicieroit à la matière du mariage estranger.

Au troisième poinct, Vostre Majesté peult congnoistre, par mes lettres, que je fais tout le possible pour descouvrir les humeurs de pardeça. Et espère que s'il y a apparence de mutation ou trouble sur la venue de S. A., que l'on la descouvrira pour y remédier comme il convient. Et seroit très à propos eslargir quelque argent ça et là, pour gagner ceulx qui pouront nuire et préjudicier, dont je tiendrai propos auxdits Sg^{rs} ambassadeurs pour y adviser. Et mesme si Vostre Majesté treuvoit bon se servir d'aucuns de la noblesse et gens de guerre de pardeça l'esté prochain, qui sont sollicitans après moi pour sçavoir l'intention de Vostre Majesté, outre ce que l'on repurgeroit le roialme de plusieurs raffians¹ et gens desbauchez (qui sont promptz à mutinerie), l'on gagneroit le cueur de beaucoup de gestilzhommes. Signamment Guillaume Pelhain, dont la royne d'Hongrie a bonne congnoissance, m'a dit qu'il leveroit gens de chevaux et de pied, entre lesquelz il y auroit cinquante ou soisente gentilzhommes.

Quant au poinct pour descouvrir ce que peuvent faire les François, j'ai plusieurs particuliers qui vont en France, lesquelz pour non avoir occasion de suivre la Court et pour n'estre rusez ne font rapport, sinon communs; néanmoins j'espère trouver moien d'avoir gens d'entendement qui pouront faire bons offices et dont je informerai Vostre Majesté de temps à autre.

Je ferai entendre à la Roine la diligence que Vostre Majesté reconmande pour la dispence,

¹ *Raffians*, pour *rafahans*, insatiables, affamés.

aiant toujours dit à ladiete Dame que Vostre Majesté feroit passer S. A. le plustôt qu'il seroit possible, et pour ce que tant par son ambassadeur Maçon que par autres avis l'on lui a dit que Vostre Majesté faisoit apprestre la flotte, et que les Sg^{rs} de Bevres et de Bousu devoient aller audevant de S. A., signamment ee que concerne la requeste de Steurly dont respondrai à Vostre Majesté.

Le cardinal Polo est pourveu de l'archevesché de Canturbery, s'il la veult accepter.

Jusques à maintenant l'on n'a entendu contradiction sur le statuts concluz par le Parlement tant sur la religion que autre police. Et se célèbre la messe par tout le pays, hormi quelque burgades, qui se rendent difficilles, s'excusans sur la démolition des autelz et perdition des ornemens, non sur rebellion ou désobéissance.

Si le pouvoir de S. A. estoit arrivé, lesdits Sg^{rs} ambassadeurs pouroient tant plustôt satisfaire à la commission de Vostre Majesté, tenant pour certain que le courier Vallete, qui s'embarqua le 18 de ee mois à Plémone¹, est en Espagne, il y a huit jours passez, s'il n'a eu rencontre d'ennemis, pour avoir eu le vent en pope.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Staunborgne, ce 29^e de décembre 1555.

SIMON RENARD.

P. S. — Le conseil de ladiete Dame propose d'envoier dix pilotes en Espagne pour conduire S. A., pour estre bien expérimentez.

(En copie dans le registre intitulé: *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, 2^e partie, folio 484.*)

CXXIV

Le cométable de France à de Noailles, ambassadeur français en Angleterre.

30 décembre 1555.

Projet de mariage entre le prince de Piémont et Élisabeth. L'ambassadeur doit arrêter cette négociation.

(VERTOT, t. III, p. 4.)

¹ Plymouth.

CXXV

*De Noailles, ambassadeur français en Angleterre,
au connétable de France.*

31 décembre 1555.

La Reine d'Angleterre ne veut pas renouveler les anciens traités avec la France, de peur de prendre des engagements contraires à l'inclination qu'elle a pour la maison d'Autriche.

(VERTOT, t. III, p. 4.)

CXXVI

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à William Peter.

Paris, 26 janvier 1554 (n. st.).

Considérations sur l'affinité entre la Reine d'Angleterre et le prince d'Espagne. Mention de quelques clauses du traité de mariage. L'empereur demande des sûretés en faveur de son fils, pendant son séjour en Angleterre.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 285.)

CXXVII

M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 2 janvier 1554.

L'Empereur a fait remettre aux seigneurs de Venise des lettres annonçant le mariage de son fils avec la Reine, Méintelligence entre Charles-Quint et le Roi des Romains.

(CHARRIÈRE, l. c., p. 294.)

CXXVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à la Reine d'Écosse.

5 janvier 1554 (n. st.).

Les ambassadeurs de l'Empereur viennent de conclure ouvertement ce qu'ils avaient négocié secrètement à propos du mariage de la Reine d'Angleterre avec le prince d'Espagne.

(VENTOT, *l. c.*, t. III, p. 12.)

CXXIX

Plein pouvoir donné par Philippe, prince d'Espagne, à ses procureurs, pour traiter de son mariage avec Marie, Reine d'Angleterre.

Valladolid, 5 janvier 1554.

Philippus, Dei gratia Princeps Hispaniarum, Archidux Austriae, Dux Burgundiae, Lotharingiae, Brabantiae, etc. Tenore praesentium recognoscimus, et notum facimus universis : quod cum inter invictissimum ac potentissimum dominum Dominum Carolum quintum, Romanorum imperatorem, regem Hispaniarum, etc., Dominum ac genitorem nostrum observandissimum, et Serenissimam ac potentissimam dominam, Dominam Mariam, Reginam Angliae, etc., per literas ac oratores certa intercesserit communicatio super matrimonio inter Nos, et dictam Serenissimam Dominam Mariam contrahendo, atque ea non alienum a nostro consortio animum ostenderit : Nos eidem in affectione conjugali respondere desirantes, perspicentes hoc matrimonium nostrum, non solum ad propagationem generis nostri, verum etiam ad augmentum et bonum publicum statuam, regnorum, et dominiorum nostrorum hinc inde convenientissimum esse ; Hinc Nos, id ipsum ad optatum, effectum perducere cupientes, confisi de integritate, prudentia ac dexteritate quibus fideles nobis dilecti, generosi, nobiles ac spectabiles : Lamoratus de Egmonda, Princeps Gaviae, etc. ; Carolus comes de Lalaing, baro Scornaci, etc., locum tenens capitanei generalis ac supremus ballivus Annoniae, equites Aurei Velleris ; Joannes de Montmorenci, dominus de Corriers, ballivus comitatus Alostii ; Philippus Nigri, praepositus Harlebecensis, cancellarius dicti ordinis Velleris aurei ; et Simon Renard, locum tenens ballivatus d'Amon, supplicum libellorum magister, et orator, omnes consilarii praefati invictissimi Domini Genitoris nostri, praediti sunt, eosdem vel duos, seu unum eorum, qui melius infrascriptis vacare, et perso-

naliter interesse poterunt, fecimus, constituimus, et ordinavimus, ac præsentium litterarum tenore facimus, constituimus et ordinamus, nostros veros, indubitatos et irrevocabiles procuratores, et oratores, ad nostro nomine tractandum, concordandum et concludendum cum dicta Serenissima Regina, ejusve consiliariis et procuratoribus, super capitulis dicti matrimonii, dependentiis, et circumstantiis ejusdem; ac etiam ipsum matrimonium, et vera sponsalia per verba de presenti, cum dicta Domina Maria, nostro nomine contrahendum, et ad conveniendum de dote dotalitioque, nec non successione liberorum inde nascendorum, aliaque omnia tractandum quæ ad securitatem et bonorum regnorum et dominiorum utrinque atque ad conservationem statuum nostrorum et dictæ Serenissimæ Reginæ expedire videbuntur; nec non etiam ad ratificandum quæcunque nostro nomine, per dictum invictissimum Dominum Genitorem nostrum, ejusve oratores, consiliarios et procuratores tractata, conclusa et promissa erunt; nec non promittendum, Nos omnia acta et conclusa, tam præfate Cæsareæ Majestatis Domini ac patris nostri colendissimi, quam nostro nomine, quatenus ex abundanti opus erit ratificaturos, superque prædictis quodlibet licitum juramentum, in animam nostram et nostro nomine præstandum et subeundum, bona etiam nostra quæcumque si expedierit obligandum et hypothecandum, et generaliter ad omnia et singula, in premissis et circa ea dicendum, et agendum quæ nosmet dicere, et agere possemus, si præmissis personaliter interessemus; etiam si talia forent, quæ mandatum requirerent magis speciale: dantes, et concedentes, eisdem plenam, amplam, ac liberam potestatem, cum pleno amplo ac libero mandato, in omnibus et singulis antedictis; promittentesque nos ratum et gratum habituros quidquid per dictos nostros Oratores et procuratores ant duos vel unum ex eis in predictis, et circa ea actum et gestum fuerit, etiam si talia forent quæ mandatum requirerent magis speciale, quam præsentibus est expressum. Quæ omnia hic intelligi, et pro expressis haberi volumus, non secus ac si de verbo ad verbum hic adscripta essent. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium, his presentibus litteris, manu nostra signatis, sigillum nostrum apponi fecimus. Datum in oppido Vallisoleti, die quinto mensis januarii, anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo quarto. Presentibus ibidem pro testibus: Don Fernando Alvarez de Toledo, duce Albæ, marchione Cauriæ, æconomus majori et consiliario status Cæsareæ Majestatis ejusque capitaneo generali; et Roderico Gomez de Sylva, somelero corporis præfati Serenissimi Principis; ac licentiato Francisco de Menchaca, consiliario regio, ad premissa vocatis.

(Signatum) PHILIPPUS.

Et quia ego Joannes Vargas de Molina, S. Cæs. ac Catho^{ca} Mag^{ca} consiliarius et secret. ac pu^{ca} autoritate regia notarius, his omnibus interfui, ideo hoc mandati instrumentum correfeci, signavi et subscripsi, in fidem præmissorum.

(Signatum) JOANNES VARGAS DE MOLINA,

Secret^{ca} ac public^{ca} not^{ca}.

(Original sur parchemin, dans la *Correspondance de Renard*, t. III, fol. 106, Bibliothèque de Besançon.)

CXXX

*Philippe, prince d'Espagne, à Simon Renard, ambassadeur
de l'Empereur en Angleterre.*

Valladolid, 7 janvier 1554.

La marche des affaires de son mariage avec la Reine lui fait plaisir. Il en approuve le traité.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 177.)

CXXXI

*Le même aux personnes chargées de traiter de son mariage avec Marie,
Reine d'Angleterre.*

Valladolid, 7 janvier 1554.

EL PRINCFE,

Illi, spectabiles, nobiles fideles syncere dilecti. Por cartas del Emperador, mi señor, he entendido la eleection, que ha hecho de vuestras personas para yra entender en lo de mi matrimonio, que se tracta con la S^{ma} Reyna de Ingalaterra, de que havemos holgado mucho por que sabemos con la prudencia affiçion y buena manera que lo tractareis, y como cosa que tanto importa y desseays el servicio de Su Mog^d y nuestro, y el accrescentamiento de nuestras cosas, y correspondiendo à la voluntad que Su M^d y yo os tenemos, y assy holgare de saber de vuestra llegada a esse reyno, y de lo que huvieredes fecho en el negoçio, el qual speramos que se acabara plaziendo a N^{ro} Señor, como se desseca pues sera para servicio suyo y bien de la Christiandad, rogamos os mucho nos aviséis muy particularmente de todo ello que entre tanto he mandado que con gran diligencia se adereçe aca lo necessario para mi partida y embareacion, en que no se perdera hora de tiempo, como mas particularmente lo scrivo a l'embaxador Simon Reynart a quien me remito, que en ello reçibire mucho contentamiento, y sed ciertos que del servicio que en esto me hazeis terne la memoria que es razon

para os favoreçer y hazer merced, en lo que se offresciere como vuestras personas y servicios lo mereçen.

De Valladolid VII de Enero, 1634.

(Sig.) Yo EL PRINCIPE, (Contrasig.) VARGAS.

(A tergo) Ill^{us} sp^{ua} fid. sincere nobis dilectis Principi Gaviaræ, ac comiti de Lalaing, equitibus auroi velleris, et Joanni de Montmorenci D. de Corrière. ac cancellario Philippo Nigro, consiliariis et oratoribus Cæsareis in regno Angliæ.

(Correspondance de Simon Renard, t. III, fol. 109, Bibliothèque de Besançon.)

CXXXII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, à leur souverain.

Londres, 7 janvier 1554.

Sire, pour exploiter nostre charge, selon le commendement de Vostre Majesté, nous sommes arrivez le second de ce mois auprès de la Cour de ceste ville, où trouvismes beaucoup de grands et nobles personnaiges, nous y attendans; lesquelz nous receurent, à la contemplation de Vostre Majesté, en grand honneur. Et à l'entrée de la ville trouvismes le comte d'Anchier Courtenai¹, lequel venoit audevant de nous, et plusieurs autres comtes et seigneurs, nous faisons tous bon visaige. Mesmes y avoit grande affluence de populaire, qui, à nostre advis, se resjouissoit de nostre venue. Et estans descenduz, vindrent vers nous pour nous saluer ceulx du conseil de ceste Roine, saul le chancellier, lesquelz s'offrirent à nous faire tous plaisirs et amitié. Quelque petite espace après, envoiasmes deux gentilzhommes vers ledit chancellier pour sçavoir quand il plairoit à la Roine que lui vinsions baiser les mains, et nous donner audience. Auxquelz fust respondu que le jour ensuivant, à deux heures de l'apresdisner, Sa Majesté nous oiroit. Parquoi nous tenismes prestz. Et vindrent plusieurs S^{rs} de la Court et du conseil, qui nous accompaignèrent pour y aller. Et après avoir présenté les lettres de Vostre Majesté, ses très cordiales récommendations et la réquisition solempnelle du mariage de l'Altéze de Monseigneur nostre prince et de sa Réginale Majesté, nous déclarasmes, par l'advis de moi lieutenant d'Amont, en briefz motz, la sincérité dont en toutes ses actions, signamment en ceste affaire d'alliance. Vostre Majesté avoit usé et usoit, l'occasion

¹ Edouard Courtenay, comte de Devon ou Devonshire.

que l'avoit meu à mettre en termes ladicte alliance, qu'estoit pour le bien de toute la Chrestienté, confirmation et corroboration des anciennes alliances, amitié et confédération aiant toujours esté entre les pais de Vostredicte Majesté et cestui d'Angleterre, et pour le repos, quietude et tranquillité des roïaulme, païs et subjectz, d'une part et d'autre; concludant, veu que les articles du traicté de mariage avoient esté veuz, examinez, pesez et résoluz, il ne restoit que rediger par escrit, et le passer, il pleut à Sadicte Majesté s'accorder et par effect tesmoigner la bonne volonté qu'elle avoit toujours démontré à Vostredicte Majesté; mettant fin audit affaire, et que avions amplissime pouvoir et mandat espécial, pour, avec elle ou sondit conseil, conclure et passer ladicte alliance, dont férions exhibition quand il lui plairoit. A quoi elle, aiant leu lesdites lettres de Vostredicte Majesté, et demandé de Vostre portement, et santé, des Roynes, et de la duchesse de Lorraine, elle dit que ce n'estoit l'affaire d'une femme de parler de son mariage ou en traicter, et qu'elle ne s'en scauroit mesler, ains commectroit ceulx de sondit conseil pour traicter avec nous, et garder le droiet de son roïaulme, lequel avoit espousé, monstrant l'anneau de son doigt, que l'évesque de Wineestre lui avoit baillié le jour de sa coronation; répétant seconde fois l'obligation qu'elle avoit à sondit réaulme, et qu'elle avoit bien mercier Vostre Majesté; car l'alliance estoit fort honorable. Ce entendu, la merciames, alléguans que l'intention de Vostre Majesté n'estoit préjudicier à sondit roïaulme en chose qui fust, ains le favoriser et assister, selon que jusques ores avoit fait. Et aians prins congé d'elle, nous rentrames en une chambre à part, avecq ledit conseil, où jointement prismes jusques au lendemain à l'après diner à deux heures nous trouver en Court vers eulx, et communiquer nostredit pouvoir, et lire lesdits articles accordez et résoluz et les arrester. Et délivrasmes nos lettres particulières audit chancelier et autres dudit conseil, en l'absence de ladicte Dame, les merchiant du bon office qu'ilz avoient jusques ores fait pour cedicte alliance, et qu'ilz feroient encoires, dont Vostredicte Majesté et S. A. entendoient avoir souvenence.

Audit quatrieme jour et heure, nous vindrent quérir grand nombre de gentilzhommes et Sgrs d'ici, mesme ledit Cortenai et nous conduisent jusques en la Court, où trouvismes ledit évesque chancelier, acompagné du grand trésorier, conte d'Arondel, le privé seel, l'admiral, Paiget, Pieter¹, et plusieurs autres dudit conseil, jusques environ quatorze ou quinze. Et aians en brief reprins la cause de nostre assemblée, baillames audit chancelier nostredit plain pouvoir, lequel il leut tout en long, et sembla suffisant, et lui en baillames copie; requérans de leur costel faire semblable exhibition de leur pouvoir. A quoy nous respondist que, le jour précédent, avions ouy la Royne dire qu'elle commectroit sondit conseil pour traicter avecq nous. Ce qu'ilz estoient prestz faire, et qu'ilz nous exhiberoient ledit pouvoir quand viendriens au parfait de nostre capitulacion; requérans que passissions outre à la lecture desdits articles. Et pour non mettre la chose en longueur, fismes de ce contens, attendu mesme la présence de ladicte Royne, laquelle porroit promptement ratifier leur besongne; et fismes lecture desdits articles. Et estant le premier article leu, jeelui chancelier dit que, en substance, nous estions bien d'accord, mais qu'ilz penseroient jusques lendemain, à ce qu'il se porroit

¹ V. au sujet de ces personnages plus haut p. 224.

adjouter pour plus grande liquidation et seurte de l'affaire, et en feist en son langai-e anglois déclaration aux autres dudit conseil, n'entendant latin. La mesme responce fist il au second et troisième articles, parlant de la succession des enfans qui proviendront de ce mariage, et de l'alliance des païs. Et quand se vint aux points particuliers que son S. A. debvra jurer avant la solempnisation dudit mariage, il demanda s'ilz ne seroient insérez audit traictié. A quoi fust respondu qu'il avoit esté advisé, pour certaines considérations, que ce seroit traictié à part, non compris et rien n'ayant de commun avec cestui d'alliance. Ce nonobstant sembla vouloir persister, alléguant que, par ledit article de ladicte alliance, estoit dit que lesdits roïaulmes et païs s'aideroient l'un l'autre. Par où l'on polroit estimer, si ledit article n'estoit plus liquide, qu'ilz devoient entrer en guerre avec Vostre Majesté contre France, que n'estoit leur intention; disant finalement que lendemain, cinquième jour à deux heures après midi, se treuveroient vers nous, et nous déclareroient plus amplement leur intention; adjoudstant toujours, quant à la substance, qu'ilz ne mueront ni changeroient rien, car estions d'accord, ains seulement entendoient liquider et esclaireir l'affaire, et les seuretez nécessaires. Et moi, lieutenant d'Amont, avois auparavant par bon moien recouvré la minute du pover qu'ilz auront de ceste Roïne, que nous a en partie munie de ce que debvrions respondre; dont copie s'en va avecq cestes; par laquelle Vostre Majesté eutendra ce qu'ilz désirent pour leur seurte, et entendent d'avoir l'agrément des Estatz.

Ledit 5^{me} jour, ceulx dudit conseil se sont trouvez vers nous, et avons, parenssemble, resolu lesdits articles, auxquelz ilz ont désiré estre adjousté quelque petite chose, en rien changeant la substance du traictié, selon que Vostre Majesté cognoistra par la pièce ici jointe. Et considérant qu'il n'y avoit matière de débattre, et veuillans satisfaire à l'intention de Vostredicte Majesté, ains pour acclerler l'affaire, avons passé lesdits changements à nostre jugement peu ou rien importens, sinon en l'article commençant finaliter, où il y a, *juxta vin, formam et effectum*, aiant pesé l'advenir. Enfin outre la substance desdits articles, ilz nous firent recherche de deux difficultez, à savoir que, pour faciliter le paiement du douaire de ladicte Dame, si le cas en advenoit, ilz désiroient que vouldissions penser à quelque bon expédient, et qu'il leur sembloit qu'il seroit bien d'avoir assignation pour contraction de marchans, ou banque, veu que Vostre Majesté et S. A. estes de difficile convention. Le second poinct estoit, qu'ilz vouldroient, par dessus le traictié et confirmation d'icelui, que fera Vostredicte Majesté icelle, par instrument à part, fist une ratification, et répéast la disposition des roïaulmes et païs par manière de partage, conforme audit traictié, le faisant agréer par Son Altèze, et les Estatz des Pays-Bas. A quoi avons respondu, que la promesse, que Vostre Majesté fera, et sa confirmation pardesus ce que povons présentement contracter en vertu de nostre pover, estoit par trop plus efficace et suffisante que une banque, ou marchans. Et de ce ilz se devoient bien contenter, atendue mesmement que ledit traictié achevé et confirmé, il se fera particulier assignal des pièces qui se bailleront en douaire, selon que l'on est accoustumé de faire en tous mariages de princes. Et aussi en usa l'on en cestui de feu Madame Marguerite d'Angleterre, jadis femme de feu de très louable mémoire le duc Charles de Bourgogne¹.

¹ V. le traité dans Держот, *Corps dipl.*, t. III, part. I, p. 372.

Quant à la disposition que Vostre Majesté feroit à part, et ratification des Estatz, disions n'en estre besoing. Car ledit traictié et ratification avantdits ilz auroient l'effect dudit instrument, et ne devoient faire doute de la succession. Car Vostre Majesté, par la coustume des Païs-Bas, peult de consentement de son apparent héritier, disposer desdits païs, comme bon lui semble. Ce qu'il fait par ledit traictié, ratification et consécutivement se fera par l'agrération de S. A., joint que c'estoit chose nouvelle, dont n'avions charge, et dont jusques ores ilz n'avoient fait mention es communications passées; que si Vostredite Majesté en eust eu quelque advertence, elle nous eut donné quelque instruction. Et sur ce poinct nostre assemblée se rompit. Toutesfois aucuns d'entre nous avons parlé audit chancelier et millord Paiget, les prians qu'ilz ne voulussent préférer la seureté des marchans à la promesse : asseurance, foi et serement de Vostredite Majesté estant beaucoup plus seures que marchans faisans souvent banqueroute; lesquelz dirent d'y penser et faire leur mieulx. Dismes d'avantaige que désirions fort que ledit traictié se passit absolument sans plus de délai, ependant que les choses sont en bon train, sans faire mention dudit instrument, partage, ou agrération des Estatz des Pays-Bas, veu que serions contens adjouster en la conclusion que Vostre Majesté promettrait ratifier icelui traictié, avec toutes les seuretez et hipotecques nécessaires et convenables. Ce que leur devoit souffrir; dont ilz nous ont donné quelque bon espoir. Et peult sembler, Sire, soubz toute bénigne supportation, qu'il n'est hors de propos de demander que ledit traictié soit agréé par lesdits Estatz. Parquoi, afin d'asseurer ladiete alliance sans plus la retarder, sommes intentionnés, à l'aide de Dieu, en brief faire l'arrest et passement dudit traictié pour l'envoier à Vostredite Majesté, et l'informer du surplus de ce que aura esté fait. Et espérons en brief avoir fait, si avions le pouvoir de S. A., pour contracter par motz de présent. En deffaulte duquel ne pourons faire chose vallable, encore que ladiete Dame vouldist contracter avecq nous, par lesdits motz de présent, actendu que à ee ne sommes qualifiés. Dont, pour bon respect, advertissons Vostredite Majesté, afin qu'elle hatte tant ledit pouvoir que Sadiete Altèze, dont la venue est très fort désirée, nous advertissant de ce que devons faire, nostredict traictié passé.

Le jour des Rois Sa Majesté nous fist dire que venissions ouir le service en la chapelle de sa Court, et disner avec elle. Ce que fismes, où fusmes fort honorablement traictés. Et comme nous estions environ à la fin du disner, l'admiral d'Angleterre, aiant disné en une prochaine chambre, se mist debout devant elle, et la voiant pensive, lui tint quelque propos en anglois, et icelui fini, retourna vers nous, demandant si voulions sçavoir ce qu'il avoit dit. Et combien que Sa Majesté l'eust volontiers empesché de le nous interpréter, toutesfois il passa outre, et dit, qu'il avoit souhaidié S. A. auprès d'elle assis, pour remplir ceste place, monstrant au droict costel de Sadiete Majesté, pour l'oster de pensement et mélancolie; dont elle se rougit, demandant pourquoi il disoit cela. A quoi fist responce, qu'il sçavoit bien qu'elle n'en estoit mari, et l'ouiant volontiers; dont Sadiete Majesté et la compaignie se mist à rire, et furent les propos prins de fort bonne part.

Ledit admiral, Sire, est personnage de grande auctorité en ce roïaume, bien apparenté et bien volu de plusieurs, et homme de service, lequel, depuis Calaix jusques ici, ne nous a abandonné ung pas, et très bien assisté, et mérite bien d'estre respecté et recognu; si sont

plusieurs, comme ledit chancelier, Paget, le contreroleur, et aucuns autres. Vostredite Majesté avoit escript à moi lieutenant d'Amont, que à nous autres ambassadeurs, en nostre instruction, elle répétoit ce que touchant ce point aurions à faire; ce qu'est obmis. Et fust toujours esté très nécessaire pour captiver la bénévolence et gagner ceulx qu'il conviendroit, et que S. A. à sa venue fust mieulx et de millicure affection rechure, veu que ce peuple est fort fondé sur telz présens. A cause de quoi, s'il plaisoit à Vostredite Majesté envoyer quelque bonne somme, nous le repartirions, selon que pour le plus grand service d'icelle et de S. A. voirrions convenir, et que Vostredite Majesté a de nous la confidence.

Nous despeschames vers Vostre Majesté doiz Douvrez, ne sçachans s'elle aura rechet noz lettres.

Si Vostre Majesté avoit quelques nouvelles de la dispençe de Rome, nous pourrions adviser ce que sçaurions faire attendant le povoir de S. A.

Sire, après nous avoir plus que très humblement recommandé à Vostredite Majesté, nous prions nostre Créateur lui donner longue vie.

De Londres, ce 7^e janvier 1554.

L'AMORAL D'EGMONT, DE LALAING, DE MONTMORENCY,
PHILIPPE NIGRY ET SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* 2^e partie, folio 491.)

CXXXIII

Le comte d'Egmont au prince Philippe.

Londres, 7 janvier 1554.

Il fait connaitre au Prince ce qui s'est passé à propos de son mariage. Le peuple n'est pas encore fixé. Le prince devrait presser son arrivée en Angleterre.

(*Documentos inéditos*, t. III, p. 448.)

CXXXIV

M. De Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 8 janvier 1554.

L'ambassadeur de l'Empereur a donné des fêtes à propos du mariage du Prince. Sommaire des principaux articles du traité de mariage.

(CHARRIÈRE, *l. c.*, p. 296.)

CXXXV

Le connétable de France à de Noailles, ambassadeur français en Angleterre.

9 janvier 1554 (n. st.).

L'ambassadeur de la Reine d'Angleterre le presse de connaître les intentions du Roi au sujet de la paix qu'elle veut ménager entre la France et l'Empereur.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 6.)

CXXXVI

Le docteur Wolton, ambassadeur anglais en France, au Conseil de la Reine Marie.

Melun, 9 janvier 1554.

Compte rendu des négociations qu'il a entreprises à la Cour de France en vue de rétablir, selon les recommandations de la Reine, la paix entre l'Empereur et le Roi de France.

(*State papers*, *l. c.*, p. 46. Analyse.)

CXXXVII

*Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.*Londres, 12^e janvier 1554.

Sire, nous fusmes le 8 de ce mois appelez au disner, au logis de M^r de Wincestre, grand chancelier d'ici, avecq tout le conseil de ceste Royne, et grand nombre des comtes, S^{rs} et autres notables personnaiges, où fumes fort honorablement et grandement receuz, et traitez, et ledit chancelier et conseil, pour prendre résolution absolute sur les articles de l'alliance de Mg^r nostre Prince et de ladiete Dame Royne, que leur avions le jour précédent envoiés mis au net, comme entendions que passer se deussent. Et finalement, en adjoustant si peu de chose, que rien si enporte, nous accordames tous lesdits articles, et fut conclut qu'ilz se mettroient en parchemin avec insertion des pouvoirs d'une part et d'autre pour les passer, signer et sceller. Ce que, moïennant l'aide de Dieu, après quelques aultres petites difficultez par eulx proposées et par nous solues, ce jourd'hui s'est fait, le tout, comme espérons, selon l'intention de Vostre Majesté, en bonne forme et avecq seureté convenable, que envoions par hommes exprès, afin que à Vostrediete Majesté plaise interposer sa ratification, et la nous envoyer pour recouvrer celle de ladiete Dame Royne, laquelle, comme nous ont diet ceulx de son conseil, elle n'est conseillée bailler que S. A. préalablement n'ait baillié la sienne, atendu que c'est aux maris à parler le premier, et non aux femmes. Ce que nous semble fondé en toute honnesteté et conforme à la raison. Et pour aultant qu'en la conclusion dudit traictié est expressement capitulé que Vostre Majesté, en parole d'Empereur et prince, solemnellement promettrait pour soi et ses successeurs entretenir et garder ledit traictié, sans contravention auleune, ils nous ont demandé si l'ambassadeur rendant vers Vostrediete Majesté ne seroit présent à la prestation dudit serment. A quoi avons respondu que si, comme serons présens au serment et ratification que ladiete Dame Royne fera, et l'accepterons au nom de Vostrediete Majesté et Son Altèze.

Sire, combien que le vent ait quelques jours esté bon pour avoir nouvelles d'Espagne, toutesfois jusques ores n'en avons eu auleunes, combien toutesfois seroit plus que nécessaire que eussions le pouvoir espécial pour contracter les espousailles par motz de présent, afin de mettre fin à nostre charge. Ce que ne povons faire, que n'aïons ledit pouvoir; autrement l'acte seroit nul de droict.

Sire, nous avons trouvé ledit conseil grandement affecté au service de Vostrediete Majesté et de S. A., en sorte qu'ilz ont bien mérité d'estre recongneuz, mesmement ceulx aiens traictié avecq nous, qui se sont trouvez si modestes et favorables, que rien plus. Ce que nous semble devoir mander à Vostrediete Majesté pour nostre devoir et pour cognoistre les humeurs de pardeçà.

Nous ne servirons de guères plus ici, sans avoir ledit pouvoir. A cause de que Vostredite Majesté nous ordonnera s'il lui plait ce que aurons à faire, d'aautant mesme que lesdits du conseil nous ont demandé quand partirions; entendant que, selon le premier article de nostredit traictié, le mariage, par motz de présent, se debyroit contracter en personne ici par Son Altèze. Surquoi il plaira à Vostredite Majesté nous mander sa volonté, aetendu que sommes grand nombre de gens, bien de quatre cens personnes.

Sire, après nous avoir plus que très humblement recommandé à la bonne grâce de Vostre Majesté, nous prions Dieu la garder en santé et prospérité.

De Londres, ce 12 jour de janvier 1554.

L'AMORAL D'EGMONT, DE LALAING, DE MONTMORENCY,
PH. NIGRY ET SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'evêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.*
— 2^e partie, fol. 495.)

CXXXVIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 15 janvier 1554.

Sire, par les lettres communes, Vostre Majesté entendra comme le traictié et capitulacion de mariage d'entre S. A. et la Roynie d'Angleterre fut signé, scellé et delivré, d'une part et d'autre, le 12^e de ce mois, pour proeurer la ratification de Vostre Majesté, de Son Altèze et de ladiete Dame; laquelle se treuve conseillée de non ratifier icelui devant Son Altèze, pour le respect et considération que Vostre Majesté peult penser; tellement, Sire, que la commission des S^{rs} ambassadeurs est achevée quant à ce poinet. Et ne reste, sinon la promesse et fiançailles, pour lesquelles lesdits S^{rs} ambassadeurs n'ont pouvoir spécial de Son Altèze. Et, selon que ladiete Dame me dit, s'ilz se vouloient contenter de la parole qu'elle donneroit, elle la donneroit en telz termes que l'on la seouroit désirer. Sur quoi il plaira à Vostre Majesté considérer; la constance de ladiete Dame, l'affection qu'elle tient à Vostre Majesté, l'effect du traictié, comme l'on prendra si long séjour d'une telle compagnie sans occasion de négoce, combien il emporte l'on diligente le passaige de Son Altèze, pour estre ladiete Dame en ceste opinion de non se espouser en earesme; certifiens à Vostre Majesté que, s'il estoit possible

qu'il vint devant icelui, la fin de ceste alliance seroit ausi seure et possible que chose qui fut advenue en ce royaume puis l'advènement de ladiete Dame à la couronne. En quoi le temps sert. La venue desdits ambassadeurs a fort remis le peuple et donné grand contentement pour les avoir treuvé, et la noblesse qui les a acompagné, humains et conversables. En quoi le Sr d'Egmont s'est autant bien accomodé que, par tesmoignage d'autres, Vostre Majesté aura confirmation. La noblesse, pour la plus part, est satisfaite. Tout le conseil est d'accord, et m'a dit le controlleur que, puis trois jours, il avoit fait si bon office pour préparer la venue et consummation de ce mariage sans tumulte, qu'il espère les choses s'enclencheront sans troubles. Et de jour à autre je travaille tout le possible, pour gagner le plus de gens, tant de la noblesse, que autres. Vrai est que aucuns hérétiques, craignans la réduction de la religion, murmurent toujours, et désireroient que l'on conferma la succession de la couronne en Madame Elisabeth ou Courtenai, lequel l'on m'a dit estre de ladiete nouvelle religion, pour l'espérer qu'ilz auroient que la religion nouvelle se maintiendrait, et que les François continuent leurs pratiques. A quoi j'espère l'on donnera bon ordre, si ladiete Dame suit le chemin que l'on lui a proposé, qu'est de faire justice exemplaire des hérétiques et contrevenans à la loi du Parlement, et faire démonstration de s'armer, puisque les François, ses voisins, s'arment, et que l'on descouvre leur pratique, et que l'on appercevoit bon nombre de capitaines de gens de pied et de cheval; qu'elle face mettre en ordre ses navires de guerre et face toutes démonstrations extérieures pour se servir de la force, s'assurer contre les François et son peuple, et d'icelle accompagner la justice. Et jà ledit conseil commence guster ledit conseil et avis, aïans envoyé deux pinasses et une navire armée du costel de la Normandie pour descouvrir l'armée des François; et aussi ont envoyé, pour savoir la vérité de l'emprise. Et m'a fait dire ledit conseil que je deusse escrire à Vostre Majesté pour obtenir licence pour tirer mil harois de gens de chevaux Liégeois et d'hommes d'armes, pour s'en aider, et joinctement que Vostre Majesté face rendre la pouldre de canon qu'elle a empruntée par ei devant du feu roi Henri. Et pourroit estre que l'apprest serviroit au détriment et domaiges des François. Et, selon que Vostre Majesté trouvera à propos ce que desus, je persuaderai la continuation, et ferai ce qu'il plaira à Vostre Majesté me commander; laquelle pesera combien il emporte que, par quelque libéralité et reconnoissance, l'on maintient le conseil en ceste bonne dévotion, et que l'on l'accroisse pour l'advenir.

Le Sr d'Oysel¹ est arrivé en ce lieu, qui a eu audience de la Royne. En laquelle il n'a traité de chose quelconque, sinon par vertu de deux lettres de crédençe, l'une du roi de France, l'autre de la jeunse Royne d'Escosse incite² la Royne à continuation de bonne paix et amitié, estans les deux lettres sans date. A quoi ladiete Dame fait response que, si le Roi ne lui donnoit occasion, elle observeroit amitié et les traictez de paix.

Hier, le conseil reçut lettres de Vothon³, par lesquelles il escript avoir négocié avec le

¹ V. plus haut, p. 92.

² *Incite* pour *incitant*, engageant.

³ Wotton. V. plus haut, p. 101. L'analyse de cette lettre, datée du 9 janvier 1554, est reproduite dans les *State papers*, I. c., p. 46. V. plus haut, p. 291, u^o CXXXVI.

roi de France et connestable sur le point de la paix d'entre Vostre Majesté et ledit Roy; et que après que lesdits Roi et connestable lui eurent dit plusieurs choses de Vostre Majesté, et qu'elle tenoit tord dudit Roi en plusieurs poinetz, le Roi dit qu'il s'accommoderoit à la paix et diminueroit de son droit, pour respect de ladiete Dame, non pour peur ou nécessité, et pourveu que Vostre Majesté ne s'arreste aux articles qu'il lui a fait monstrer, qu'il treuve exorbitans. Et le connestable dit audit Vothon que ladiete Dame pourroit, pour moïen de ladiete paix, assentir d'une part et d'autre les difficultez pour moïenner icelles, et qu'il lui sembleroit que, pour donner voye à ceste besoigne, l'on pourroit faire une trefve, pendant laquelle la résolution desdites difficultez se feroit; et qu'il en deust escrire en ceste conformité, et prier ladiete Dame d'y tenir la main; qu'est la substance desdites lettres quant au poinet de la paix. Surquoy, il sera expédient Vostre Majesté se résolve à ce que s'en puisse respondre parçèà, bien sachant que ladiete Dame et son conseil m'en tiendront propos.

Il escript davantaige que le Roi a en suspicion que l'on traicta avec les Anglois pour la conqueste d'Escosse, et que oultre, quelque advis que lui en auroient pu donner ses ambassadeurs, il fondoit sa suspicion sur ce qu'il voit le roïaume d'Escosse fort desgousté de lui et de ses ministres, et tient que l'on ait practiqué devers le gouverneur l'Escosse pour contrarier le mariage du Daulphin de France, et l'entrée des François en Escosse; estant chose véritable, que de ce costel là, il n'y a bonne intelligence.

Le roi de France a fait son lieutenant général audit Escosse ledit d'Oysel¹; qui iritera davantaige lesdits Escossois, et davantaige pour ce qu'il mène avec lui le capitaine Saragoee avec quelques autres capitaines Gascons, pour les meetre à Dommar² et autres lieux forz dudit Escosse.

L'ambassadeur de France s'est enquis curieusement si ledit d'Egmont ira en Espagne, et quand viendra Son Altèze, mesme du chancelier et du Privésel³.

L'on a eslevé ung bruit que le Roi de France avoit fait arester les navires anglois qu'estoient à Diepe et Rouen; mais le bruit est encore incertain selon que m'a dit ledit chancelier, et que si ainsi est, c'est pour ce que aucuns Anglois ont prins quelques petits basteaux pescheurs sur deux François.

L'on continue fort parçèà que aucuns princes de la Germanie, signamment le due Auguste⁴, s'arment contre Vostre Majesté, et que les potentaux d'Italie sont après pour se colliguer avec le roi de France contre Son Altèze.

Atant, Sire, je supplie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et vertueux désirs.

De Londres, ce 15 de janvier 1554.

SIMON RENARD.

(Ibid., 2^e partie, fol. 496 v^o.)

¹ V. plus haut, p. 92.

² Dunbar.

³ John Russel. V. plus haut, p. 13.

⁴ V. plus haut, p. 205.

CXXXIX

Le seigneur d'Oisel au roi de France.

14 janvier 1554 (n. st.).

Murmures en Angleterre à propos du mariage de la Reine avec le prince d'Espagne. Projets de rébellion.

(VERTOT, *loc. cit.*, t. III, p. 14.)

CXL

L'évêque d'Arras aux ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 14 janvier 1554 (n. st.)

La dispense nécessaire au mariage de Philippe avec la Reine arrivera bientôt. L'évêque approuve les changements introduits dans le traité de mariage.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 181.)

CXLI

Le même à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 14 janvier 1554.

Il est enchanté du résultat des négociations à propos du mariage. Renard doit bien s'entendre avec les autres ambassadeurs de l'Empereur et se méfier du chevalier Bernaldi ¹.

(Ibid., t. IV, p. 185.)

¹ Diplomate vénitien. V. Papiers de Granvelle, t. IV, p. 175.

CXLII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

Londres, 15 janvier 1554 (n. st.).

Par suite du projet de mariage entre la Reine et le prince Philippe, les mécontents d'Angleterre demandent quels secours ils pourraient attendre de la France¹.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 17.)

CXLIII

Le même au Connétable de France.

15 janvier 1554 (n. st.).

Naissance, caractère et conduite de Paget, qui a toute la confiance de la Reine dans l'affaire du mariage.

(*Ibid.*, t. III, p. 19.)

CXLIV

« INSTRUCTION A LA MARQUE DE CE QU'IL AURA A DIRE AU ROY DEVERS LA MAJESTÉ DUQUEL
» MOY DE NOAILLES LE DEPECHE PRÉSENTEMENT. »

15 janvier 1554 (n. st.).

Affaire du mariage anglais. Projets de soulèvement des Anglais, etc.

(*Ibid.*, t. III, p. 22.)

¹ V. à ce sujet FROUDE, *History of England*, t. VI, p. 144.

CXLV

« NOUVELLES ET AVIS QUE LA MARQUE (LEQUEL ESTOIT DESPESCHÉ EN COURT PAR M. DE NOAILLES)
» AURA A DIRE AU ROY ET A MONSIEUR LE CONNESTABLE. »

15 janvier 1554 (n. st.).

L'Empereur, toujours malade, passera par l'Angleterre pour retourner en Espagne. La Reine de Hongrie délibère sur la question de savoir si elle assistera aux noces de son neveu. Les agents de l'Empereur sont parvenus à découvrir l'action de l'ambassadeur de Venise tendant à arrêter le mariage et à favoriser Courtenay. Par suite, l'évêque d'Arras s'en est plaint à l'ambassadeur vénitien qui réside auprès de l'Empereur. Depuis ce moment, l'ambassadeur vénitien en Angleterre n'a plus de relations avec de Noailles. Certains Anglais ont dévalisé, pendant la nuit, les seigneurs flamands arrivés à Londres. Ceux-ci ont été maltraités par les voleurs. Brueston rend de bons services aux Français. De Noailles ne doit-il pas se retirer?

(*Ibid.*, t. III, p. 25.)

CXLVI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, le 18 janvier 1554.

Sire, puis mes dernières, la Roïne m'a communiqué les lettres de Wothon ¹, desquelles j'ai estraict l'escript ci joint, par lequel Vostre Majesté entendra toute la négociation dudit Wothon avec le connestable de France, dont le conseil de pardeçà ne m'a fait samblant, pour ce que, comme j'entens, il voit peu d'apparence que l'on puisse induire Vostre Majesté à prendre une trefve et suspence d'armes, quand ce ne seroit, sinon pour l'article final desdites lettres, et que pendant icelle le Roi de France vouldroit tenir les places qu'il occupe de çà et de là les mons puis la rompture de la paix. Oultre, et comme l'on descouvre de jour à autre les practiques que tiennent les François pardeçà pour esmouvoir le peuple, inciter

¹ Voir plus haut, p. 291 en ce qui concerne la lettre de Wotton du 9 janvier 1554.

rebellion et troubler le royaume, il leur semble que pendant lesdictes trêves les François pouroient, avec plus d'avantage et commodité, séconrir et aider lesdits rebelles et conspirateurs, selon la promesse qu'ilz leur ont faite. Et entend l'on qu'ilz préparent leur armée de mer es costes de Normandie et Bretagne pour cestui effect, et qu'ilz envoient plusieurs capitaines pardeçà pour conduire, guider et conseiller le peuple quand il sera eslevé¹. Ce qu'ils attendent de brief; se déterminans les François de rompre et faire le pis qu'ilz pouront avec les Anglois et prendre leurs avantages, jugeans que ainsi, comme ainsi estant pardeçà Son Altèse, il sera impossible que les Anglois n'entrent en guerre avec les François si elle continue. Et jà le conseil est si imbu desdites practiques, que ayant mandé venir vers lui Pierre Caro², qui practiquoit au païs de West et Dangie³ pour mutiner le peuple, ledit Caro n'est venu et s'est excusé pour dire qu'il n'avoit chevaux; et sur recharge que l'on a fait, il se rend rebelle, demonstant par ce clèrement la mauvaise intencion qu'il a. Et erait Cortenai et ses adhérens qu'il ne révèle le secret s'il vient. Néanmoins ledit Conseil despesche aux officiers pour le saisir au corps et rendre prisonnier en la Tour de Londres. Et les jours passez l'on a prins six ou sept tant gentilzhommes que citadins, qui sont esté accusez. Et pour entièrement descouvrir l'humeur, la Royne a fait publier le mariage d'elle et de Son Altesse à tous les gentilzhommes, officiers, serviteurs et ministres de sa Maison et requérir qu'ilz deussent estre obéissans et fidèles à Son Altèse. En signe de quoi, ilz haulsèrent tous la main. Le semblable a l'on fait aux maire, eschevins, chiefs, aldermans et gens de la loi de Londres, qui ouvertement n'y ont contredit. Bien a l'on ouy que les marchands Florentins, Génois, Vénétiens et plusieurs de Londres ont murmuré, disans que ce seroit leur ruine. Et veult l'on faire le semblable au pays, avec remonstances et persuasions de le trouver bon. Et ausi a l'on entendu que les hérétiques estrangers sont esté en plusieurs maisons publier — que les prédicans, qui ont presché par ci-devant la vérité — que le royaume tumberoit en mains estrangers, et que l'Évangile et religion seroit altérée.

Antoine Boiviz⁴ y a publié que le Pape se déclareroit pour les François, et qu'il ne donneroit la dispense que Vostre Majesté désire pour ledit mariage, et qu'il y a gentilzhommes en la Court de Vostre Majesté qui certiffient les promesses de mariage avoir esté faictes avec l'Infante de Portugal. Et comme je sçai qu'il est du tout pour le cardinal Polo et Cortenai, et que les serviteurs dudit cardinal logent en sa maison quand ilz viennent pardeçà, et qu'il s'est déclaré n'avoir désiré que l'alliance se fit avec Son Altèse, ayant usé de plusieurs propos confirmatoires de son intention, j'ai présumé que les nouvelles qu'il publoit venoient dudit cardinal, qui pouroit avoir fait mauvais office devers Sa Saineté pour la dispence, soit pour la dilier, ou conditionner, ou excuser. Car le refuser, je ne le puis croire, pour estre le parentage au tiers degré, et pour ce que le Pape se déclareroit pas trop, et seroit moien pour parvenir à la reformation que l'on juge nécessaire pour l'entier retablisement de la religion.

¹ *Eslevé*, soulevé.

² Pierre Carew.

³ Devonshire.

⁴ Antoine Bonvisi, financier à Anvers. V. *State papers, foreign, reign of Mary*, pp. 197, 199, 212, 567.

Le Conseil de la Roine m'a envoié le mémorial ci joint, dont j'ai desjà escript à Vostre Majesté par mes dernières.

Les François prindrent dimanche dernier sept vasseaulx des subgettz de Vostre Majesté en la Tamise, en environ vingt quatre (*sic*) arrière la bouche de la mer, chargez de marchandises, quatre d'Ostende, une de Flissinghes, une de Bruges et une de Nieuport. Dont j'ai fait doléances audit Conseil pour en avoir réparation. Et furent recogneuz deux navières de Dicppe, une de Fécant ¹ et une de Boulogne, qui firent lesdites princes en la propre jurisdiction d'Angleterre. Et sera expédiant Vostre Majesté advise pour le mieux pour garder la costé par contraire force, autrement les subgettz de la junete ² recevront grands intétretz, puisqu'ilz commencent de rompre avec les Anglois.

Il y arriva hier une navire Angloise venant de Billebau ³. Le pilote de laquelle a déclaré que l'on apprêtoit une grande flotte, et qu'il y avoit ja cent et sept navires pour le passage de Son Altése, et que Don Diego de Assevedo ⁴ y estoit; mais nous n'en avons advis particulier.

Le chancelier Bernardi ⁵ donne advis à Paget, il y a deux jours, que le seerétaire de Venize lui avoit dit que avant que Caro ⁶ vienne, il y morront dix mille hommes; l'advertissant que l'ambassadeur de Venize ⁷ practiquoit tout ce qu'il pouvoit avec l'ambasseur de France ⁸ pour révolter le peuple. Néanmoins j'ai prié ledit Paget ne se fier en lui, pour les raisons comprises ès lettres du Sieur d'Arras ⁹.

L'on a scu pour vérité que Spinola ¹⁰, qui prétend une pension de cinq esuez de ladiete Dame, traficque pour le Roy de France pardeçà, et ainsi l'a déclaré ung Sieur du Conseil d'Angleterre au seerétaire de l'ambasseur de France.

Berteville et autres capitaines Anglois attendent responce sur ce que j'ai escript à Vostre Majesté par mes précédentes ¹¹.

L'on m'a confirmé que Steucly ¹² a esté au service de France depuis qu'il est sorti d'Angleterre, et qu'il estoit avec les François quand Ivoix fust prinse. Je pense avoir recogneu la main de celui qui a escript la requeste qu'il a présentée à Vostre Majesté. Et me semble que

¹ Fécamp, département de la Seine-Inférieure.

² *Junete*, hanse?

³ Bilbao.

⁴ Don Diego de Azevedo, maître d'hôtel du prince Philippe d'Espagne.

⁵ Il faut sans doute lire : Chevalier Bernardi ou Bernardi, diplomate vénitien, sur lequel Granvelle donne des renseignements. V. *Papiers de Granvelle*, t. IV, pp. 175 et 185.

⁶ Carew. V. plus haut, p. 299.

⁷ Giovanni Micheli, ambassadeur vénitien en Angleterre.

⁸ De Noailles.

⁹ V. plus haut, p. 296, n° CXXI.

¹⁰ Probablement Baptiste Spinola, qui était déjà en Angleterre sous le règne d'Edouard VI.

¹¹ V. plus haut, p. 280.

¹² Thomas Stukeley, Anglais qui était tantôt au camp des Français, tantôt dans celui de l'Empereur. V. *State papers, foreign, reign of Mary*, pp. 56, 55, 126, 146, et THOMAS, *Historical notes*, p. 467. Il servait aussi d'espion aux Anglais.

celui qui l'a escripte est François. S'il plaisoit à Vostre Majesté lui en faire présenter une autre pour mieulx confronter l'escripture, l'on pouroit mieulx cognoistre ce qui en est.

L'ambassadeur de Venize, aians visité les S^{rs} d'Egmont et de Lalaing, s'est curieusement enquis si ledit S^r d'Egmont partiroit tost pour Espagne, si Son Altèze viendroit bientost, si la Roynne avoit signé les articles, si le ducq de Suffoeq¹ et le comte d'Arby² les avoient signez; confermant à Vostre Majesté, qu'il fait pire office que les François.

Sire, j'entens pour vrai que le Roi de France a desscing de jecter en ce roiaume gens de guerre pour assister les rebelles, et que, dedans peu de temps, il le doit faire pour troubler le royaume, empescher le mariage, faire Roi Cortenai par mariage avec Madame Élisabeth. Qu'est advis venant de telle lieu, que l'on ne doit doubter de la vérité. Et pour ce est expédient d'adviser ce qu'il semblera pour le mieux, tant par mer que par terre, pour assister la Roynne; en quoi prévention doit avoir lieu.

Le discours des François est que, par ce moïen, ilz jecteront la guerre hors du roiaume; que cependant les Allemans feront guerre à Vostre Majesté en Frise, ou duché de Luxembourg, et cependant le duc de Vendosme³, avec huit ou dix mille François, s'essaiera de faire du costel de Biscie et Navare ce qu'il pourra, aiant advis qu'il fait et lève gens de guerre en Gascogne.

Ceulx de la Rochelle et de Bordeaux ont armé quatre grosses navires, qui courent la costé de Biscie. Et s'esbaissent ceulx de pardeçà comme Vostre Majesté ne fait apprest de mer, ou ne permet à ses subjectz eulx armer, puisque Vostre Majesté est tant informée de l'apprest que le Roi de France fait en ses ports de Normandie et Bretagne; et que jà aucuns bateaux de guerre sont en mer, aiant fait les prises ci dessus mencionnées et dominant la costé d'Angleterre.

Il est ausi certain que le Roi fait grand amas de forsaires⁴ pour ses galères.

Oultre la vaisselle d'argent, que le Roi prend de ses subjectz, il demande un emprunt de toutes les villes de son roiaume, et a remis l'imposition sur chacun cloché, qu'est de vingt frans; se déterminant d'assembler ce qu'il pourra de finanee pour maintenir la guerre. Car l'on lui persuade que Vostre Majesté ne peult vivre longuement, et qu'elle est grièvement malade.

Je n'ose si ouvertement déclarer ce que dessus à la Roynne et à son conseil, comme seroit de besoing, pour ce que la promesse par motz de présent n'est faiete, et pour les difficultez que le chancelier me mist au commencement de la négociation du mariage. Néantmoins j'ai fait le tout entendre à Paget. Et est parti l'admiral pour armer les navires. Et ai particularisé audit Paget les noms de ceulx qui ont intelligence avec ledit Roi. Le pis que je vois, c'est que le conseil est divisé en partial, et que aucuns tiennent pour Cortenai, et que, de leur naturel, ilz sont inconstans et doubles de meurs et pensées. Ledit Paget me sollicite fort pour

¹ Suffolk.

² Derby.

³ Antoine de Bourbon, duc de Vendôme.

⁴ Forsaires, forçats.

entendre s'il seroit possible que Son Altèze passa tost pardeçà, estimant qu'il pourveiroit à tout et remederoit ce qu'il couvient. Car, comme il dit, le François seoit qu'il n'y a argent en ce roïaulme, que les hérétiques sont malcontens, que plusieurs catholiques ne désirent le mariage, et qu'il y a plusieurs Anglois [et] François que la Roïne comme Dame ne pense à leurs ruses ni aux choses d'Etat; suppliant très humblement Vostre Majesté peser ce que dessus et y pourveoir en temps.

Le Sr d'Oisel¹, qui est passé en Escosse, conduisoit avec lui cinq capitaines François, oultre six qu'estoient jà passez, pour dresser armée audit Escosse, aiant charge de faire apprester tous les bateaux dudit Escosse, pour se joindre et faire effectuer le descing dudit Roi de France, et que ung spic François a descouvert. Et rencontre à autres avis, que jà l'on en avoit heus.

Mes lettres escriptes, Paget m'est venu trouver en mon logis et advertir comme Caro a assemblé huit ou dix gentilzhommes en la ville de Excestre², et assemblée grande multitude de peuple de ladiete ville, pour entendre s'ilz voudroient signer et advouer une lettre qu'il avoit faiete à la Roïne d'Angleterre, par laquelle il disoit qu'ilz n'entendoient aucunement que Son Altèze desembarquer du costel de West avec Espagnolz, pour ce que, comme il disoit, les Espagnolz voudroient venir à descretion et deflorer leurs filles, ce qu'ils ne voudroient souffrir ou comporter, ains plustot mourir, commançaient la révolte et rebellion ci dessus touchez. A quoi le peuple n'a voulu entendre. Et me sont esté envoïées les lettres. Et aiant communiqué lesdites lettres à Messieurs les ambassadeurs de Vostre Majesté, ilz sont esté d'avis que je les deusse envoyer à Vostre Majesté et déclarer absolument ce que dessus à ladiete Dame. Ce que j'ai fait. Estant de chemin, j'ai rencontré son homme de chambre, qui me venoit quérir, pour ce qu'elle désiroit aussi parler à moi. Et comme elle sçavoit que j'avois esté adverti du fait dudit Caro, elle me feit communiquer lettres dudit Caro, signées de lui et de sept autres gentilzhommes dudit West, adressées au conseil de ladiete Dame, par lesquelles ilz s'excusarent de l'assemblée du peuple qu'ilz avoient fait audit Excestre : disans n'avoir sceu son intencion quand au mariage de Son Altèze, et que l'on leur avoit persuadé que les Espagnolz venoient en armes pour entrer en Angleterre et pour fouler le peuple; supplians ledit conseil de prendre leurs excuses de bonne part. Mais l'on a entendu, pour vérité, qu'ilz ont fait tout ce qu'il leur a esté possible pour commouvoir le peuple; mais que, pensant qu'ilz procurassent ladiete émotion pour respect de la religion, le peuple n'y avoit voulu entendre; m'advertissant ladiete Dame qu'elle a despesché pour faire prendre ledit Caro, et qu'elle envoiera en toutes les contrées lieutenans et capitaines pour lever gens de guerre et faire tous offices d'eux, pour contenir le peuple, chastier les rebelles et donner à cognoistre aux François qu'elle ne sera desponvue par mer ni par terre; faisant armer ses bateaux et toute la démonstration possible. Ce que lui ai persuadé le plus qu'il m'a esté possible pour éviter surprise. Et au surplus je l'ai informée de ce que

¹ V. plus haut, p. 92

² Exeter.

avons conelu par ensemble; mais elle m'a dit qu'elle se repose entièrement sur Vostre Majesté, à ce que de son coustel elle face ce que lui semblera convenir.

Puis elle me parla de la venue de Son Altèse, me confermant que, s'il ne passe déans le Carême, elle ne se espousera devant Paques. Sur quoi, lui ai dis que sa venue se hastoit tout le possible; mais qu'il estoit difficile qu'il vint devant le Careme, et que je confiois Vostre Majesté prendroit esgard à l'advis ci dessus contenu, pour de son coustel faire ce que sera convenable, actendu que l'issue de l'emprinsse françoise est connue à Vostre Majesté et à ladiete Dame. Et actendrai ce qu'il plaira à Vostre Majesté en ordonner.

Escripvant cestes, j'ai receu un paquet de Son Altèse du 12 novembre. Et a demeuré quarante jours le courier au port de Plaisance, n'ayant eu nouvelle de trois autres qui sont passez pardeçà. Et par les lettres Son Altèse me donne pouvoir et commission de promettre ce qu'il conviendra pour le mariage. Mais pour estre en ziffres lesdietet lettres, je ne seai comme l'on s'en pouroit aider. Néantmoins pour conformer tant plus sa volonté, je le ferai entendre de ladiete Dame.

Atant, Sire, je prie le Créateur doint à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très nobles et très vertueux désirs.

A Londres, le 18 janvier 1554.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'écêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554.* — 2^e partie, fol. 502.)

CXLVII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à la Reine de Hongrie.

Londres, 18 janvier 1554.

Madame. En l'absence de Vostre Majesté et celle de l'Empereur, estans empeschez, nous avons receu lettres de Monseigneur d'Arras responsives sur aucuns points concernans nostre charge d'ici, bien advancée, Dieu merci, selon que Vostrediete Majesté a peult cognoistre par les traités autentiques naguères envoiés à Sadiete Majesté, et encore miculx se parachevoit, si Monseigneur nostre Prince envoioit son povoir pour contracter mariage, par motz de présent, avecque ceste Royne, et hastoit sa venue. Mais voians sa longueur et tardence, les François sont occasionnez à l'accoustumé de troubler ces païs et peuple, aïans le moïen, par l'intelligence qu'ilz ont avecques aucuns malcontens et ceulx de la nouvelle religion, selon

que Vostrediete Majesté pourra plus amplement et particulièrement entendre par les lettres de moi lieutenant d'Amont, lesquelles il plaira à Vostrediete Majesté bien pésar, tenant la main vers sadiete Majesté Impériale, que de son costé, si avant que faire se porra, promptement y soit obvié et mise convenable provision; autrement il seroit apparrant d'avoir en ce quartier quelque gros inconvenient, que Dieu ne veuille. Auquel prions, Madame, donner à Vostrediete Majesté santé et prospérité, nous recommandans très humblement en sa bonne grâce.

De Londres, ce 18 de janvier 1554.

LAMORAL D'EGMONT, DE MONTMORENCY, DE LALAING,
P. NIGY, S. RENARD.

(*Ibid.*, 2^e partie, fol. 501 v^o.)

CXLVIII

Le comte d'Egmont au prince Philippe d'Espagne.

Londres, 21 janvier 1554.

Il lui fait connaître que le traité de mariage est déjà conclu, et insiste sur le prompt départ du Prince pour l'Angleterre.

(*Documentos inéditos*, t. III, p. 450.)

CXLIX

L'Empereur à son fils Philippe.

Bruxelles, 21 janvier 1554.

Charles-Quint informe son fils de la réception qui a été faite à ses ambassadeurs en Angleterre, de la nécessité d'avancer son départ pour Londres, et de ce que la Reine Marie a promis secrètement à propos du futur mariage, avec recommandation d'apprêter l'armée et de bien accueillir les envoyés de la Reine.

(*Ibid.*, p. 45.)

CL

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

21 janvier 1554 (n. st.).

Voyage différé du prince d'Espagne. Préparatifs faits par la flotte qui doit le conduire en Angleterre. La noblesse et le peuple anglais sont mal disposés à l'égard du prince; ce qui contrarie singulièrement la Reine et son conseil. Le cardinal Pole doit être en ce moment à Bruxelles.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 28.)

CLI

Le même au même.

22 janvier 1554 (n. st.).

Courtenay a fait connaître au chancelier toute la conspiration de Carew.

(*Ibid.*, t. III, p. 51.)

CLII

Wotton, ambassadeur anglais en France, au connétable de France.

23 janvier 1554 (n. st.).

Malgré son futur mariage avec le prince d'Espagne, la Reine Marie conservera de bonnes relations avec la France. Elle le promet formellement. Quant au nouveau traité demandé par le Roi en faveur des navigateurs français, la Reine et le conseil ne pensent pas qu'il y ait lieu de le conclure.

(*Ibid.*, t. III, p. 57.)

CLIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 25 janvier 1554.

Sire, la Roynes et son conseil aiant de plus pesé la façon de faire des François, les desseings qu'ilz ont peu conclure sur le sentiment et mescontentement qu'ilz ont du mariage de ladiete Dame avec Son Altèze, la fin à quoi peult tendre son apprest de guerre, considérant le peu de fidélité que l'on a treuvé en eulx, les avis que l'on a de jour à autre de l'intelligence qu'ilz ont en ce roiaulme et singulièrement l'acte advenu au pays de West par la practique de Caro ¹ et de ses adhérens, elle s'est résolu de faire gens de pied et de cheval et envoyer, par toutes les contrées, lieutenans et capitaines, avec pouvoir pertinent, comme le comte de Penbroeck ² audit West et Cornuaille, le comte Strosbery ³ en sa comté, le comte Derby ⁴ et d'autres, et tenir à l'entour d'elle sept ou huit mille hommes de guerre, pour s'en aider en ung besoing, et contenir le peuple par le devoir et par la force, que servira non seulement pour sa seureté, pour la conservation des bons, pour préparer et asseurer l'entrée de Son Altèze en ce roiaulme, ains pour, par ceste démonstration, divertir les desseingz des François, prévenir leurs menées, et, à leur exemple, se tenir pretz selon l'occasion qu'ilz en donneront. Et par la mer l'amiral a charge de armer les meilleurs et plus sheurs bateaux jusques à 14 ou 15; ce confiant ladiete Dame et son conseil que Vostre Majesté, de son coustel, fera le semblable par mer et par terre; que ne servira seulement pour contreminer les François et éviter leurs premiers assaulx, ains pour asseurer le passage de Son Altèze, asseurer la navigation et liberté de ses subgettz, et mesmes pour faire entendre au peuple d'Angleterre que ce soit pour secourir ladiete Dame et l'assister, et qu'elle fera toutes les démonstrations possibles; jugeant ladiete Dame, comme je lui ai escript dernièrement, *quod communis res agitur*. Et si ceulx de pardeçà procédent à l'exécution du commendement qu'ilz ont fidèlement, je me foucompte grandement ou il sera facile convertir l'apprest au préjudice des François. Et y a plusieurs personnaiges affectionnez au service de Vostre Majesté, qui trouveroient bon que Vostre Majesté ou Son Altèze donnassent quatre ou cinq en commendement aux principaulx, pour servir de pension pour les plus incliner, et qui tint lieu de reconnaissance, et que l'on donne au grand chancelier quelque bénéfice, et que l'on usa de la libéralité envers les autres nommez au billet, que l'on a envoyé à Vostre Majesté; auquel on

¹ Sir Pierre Carew. V. plus haut, p. 299.

² Sir William Herbert, comte de Pembroke, chargé de combattre la révolte excitée par Pierre Carew.

³ Lord Francis Talbot, comte de Shrewsbury.

⁴ Edouard Stanley, comte de Derby.

a obligé le comte Strosberg, Millord Warden et deux autres, desquelz je n'ai les noms. Et a l'on proposé d'envoyer vers Vostre Majesté Cortenay sur occasion de, avec l'ambassadeur Norwitz¹, prendre et recevoir le serment de Vostre Majesté sur le traicté, pour discouvrir plus véritablement la practique qu'il peult tenir avec les François et hérétiques, présupposant que, si ainsi est, il n'acceptera la commission; sinon et l'acceptant que Vostre Majesté le faisant recevoir honnorablement, il pourra oblyer le sentement qu'il a de l'alliance. Et ausi, pendant son absence, l'on vera quelle dévotion le peuple a en lui, ce que l'on en publiera et dira. Et s'il refuse la commission, actendu que la dispute est du roiaulme pour lequel l'on violeroit tous drois et loix, ladiete Dame se treuve conseillée de le faire meetre en la Tour. Oultre ledit grand chancelier, comme de soi mesmes, doit lui remonstrer plusieurs choses pour le contenir en l'office de bon vassal et subject, et dissuader de non prester l'oreille à ceulx qui le voudroient meetre en emprinses et conseil dangereux pour sa vie et honneur, et lui proposer le bien du bien et le mal du mal; estant ladiete Dame entrée en suspicion contre lui, pour ce qu'il s'escarte de la Court et suit malvaïse compagnie de ruffiens² et hérétiques; et singulièrement que sa mère se retire de la familiarité que la Royne lui a donnée, sans lui parler ni en bien ni en mal de son filz, ni d'autres affaires.

Ladiete Dame, pour contretenir Madame Élisabeth à dissimuler avec elle, lui a envoïé, avec lettres de crédençe, pour lui faire [part] de son mariage, actendu qu'elle entend que, depuis qu'elle est au pays, elle a toujours continué la messe et gardé extérieurement les statutz du Parlement. Et m'a semblé que Mg^{ss} les ambassadeurs de Vostre Majesté pourroient envoier quelque gentilhomme pour la visiter de leur part, et crois qu'ilz le treuvent bon pour le mesme effect.

L'on a commandé aux prédicans estrangiers ceulx retirer de ce roiaulme dedans huit jours, à peine de la hart.

Ladiete Dame, saehant que j'avois receu lettres de Son Altéze, me manda devers elle pour savoir le contenu. Et n'est eroiable le contentement qu'elle a reçu d'entendre l'affection que Son Altéze avoit à son alliance, et qu'il lui eust pleu me donner poavoir de traicter et négocier icelle. Et me dit que, puisqu'il avoit commencé, je deusse, par mes lettres premières, faire ses affectueuses recommandations, et l'asseurer qu'elle fera en son endroit tous offices que Dames sont obligées devers espoux et mary, m'enchargeant expressément lui escrire pour amener médeceins et cuisiniers fidels.

Ainsi me dit elle comme l'on avoit emprisonné ung particulier de peu de crédit, qui l'avoit appellée bastarde, et dit que l'on devoit tuer tous les ministres de Vostre Majesté pour le mariage, et que si ainsi, elle en feroit faire justice exemplaire.

L'on m'a donné, par escript, les noms de onze gentilzhommes, desquelles Vostre Majesté se pouroit servir, s'il lui plaisoit l'esté prochain de quelque nombre d'Anglois. Ausi m'a dit Paget que, si Vostre Majesté désiroit recevoir ceulx qui sont en France à son service, qu'ilz

¹ Thomas Thirlby, évêque de Norwich, ambassadeur auprès de Charles-Quint.

² *Ruffiens*, affamés, mauvais sujets.

viendroient volontiers, pour ce que les François les irritent pour le mariage et les prennent en suspicion.

L'on me dit cejourdhui que aucunes navires de Flissinghen avoient repris les bateaux prins dernièrement par les François sur les subjectz de Vostre Majesté, et prins les propres bateaux des François; mais je n'en ai encore confirmation.

L'on a eslevé bruiet pardeça que aucuns de West ne vouloient souffrir que Espagnolz courriers ni autres passent par leur pays, ne qu'ilz desembarquent en ceste coste là; mais ausi n'en ai je advis certain. Et néantmoins j'en ai adverti le Royne pour y remédier.

Le chancelier m'a fait offrir ung gentilhomme pour l'envoyer en Espagne par France si Vostre Majesté le treuve bon, et que l'on demandera saulfeconduit pour lui, et que si les François le refusent, la Royne ne laissera passer personne par ce roiaulme pour Escosse. Sur quoi Vostre Majesté prendra la résolution telle qu'il lui plaira. Et si elle le treuve bon, elle envoira lettres chiffrées et argent; et je le despescherai incontinent.

J'ai information de bon lieu que le gouverneur d'Escosse ¹ n'est content du Roy de France, et que l'on ne le rapesera sans grande difficulté, entendant que ledit Roy envoie lieutenant général en son nom audit roiaulme; et tient l'on ausi que le peuple ne le consentira.

Les hérétiques ont fait courir ung bruiet en ce roiaulme que le Roy Édouart n'estoit mort, et qu'il apparroit de brief. Sur quoi l'on a prins plusieurs particuliers qui en parloient pour en savoir la source.

La Royne n'a reçu aucunes lettres de Wothon puis les dernières dont j'ai envoyé l'extrait; moins le conseil m'a parlé de la trêve que le connestable a mis en avant, et se refroidier propos de paix. Et par ceulx qui viennent de France, il n'est question, si non de grand apprest pour continuation de guerre.

Quant à Steucly ², dont Vostre Majesté m'a escript, j'ai sçeu pour vérité qu'il est personaige de service, et que la suspicion, que l'on eust contre lui d'avoir eu intelligenece en France, est faulse, et qu'il avoit charge d'ainsi en user pour espier les François.

Le chancelier ³ m'a cejourdhui tenu long propos, en son logis, de Cortenay comme il lui avoit remonstré que la compagnie qu'il hautoit estoit suspecte, que l'on murmuroit fort qu'il se vouloit oblyer à l'endroit de la Royne, que si il le faisoit il s'en treuveroit mal, qu'il ne deust croire les François ou autres appasseonnez, et se contenir en la règle d'honneur et modestie; lui déclarant que la Royne vouloit qu'il allist devers Vostre Majesté pour la congnoistre, et sur occasion honorable. Lequel respondist que j'avoit plusieurs lui eussent voulu persuader plusieurs choses touchant la religion et le mariage, il n'avoit jamais presté l'oreille à leur dire; ains se délibéroit de vivre et de morir pour le service de la Royne; que l'on lui avoit parlé du mariage de Madame Élisabeth; mais plustot estoit il content de rentrer en la Tour que de prendre alliance avec elle; que quant à la commission, il l'accepteroit volontiers, et tiendrait icelle en plus grande obligation que tous autres bénéfices qu'il a reçus de la Royne,

¹ James Hamilton, comte d'Arram, régent d'Écosse.

² Thomas Stukeley. V. plus haut, p. 500, note 12.

³ Gardyner, évêque de Winchester.

et se mettroit en ordre et équipaige pour l'exécuter. Ce que la Royne a treuvé très bon et à propos. Il m'a requis en advertir Vostre Majesté pour l'avoir en recommandation; à laquelle j'ai dis que je confiois que Vostre Majesté le respectroit tout le possible. Puis ladicte Dame me dit que ledit chancelier lui avoit dit que si l'on le pouoit marier pardedà, ce seroit bonne euvre pour les occasions que j'ai touché à Vostre Majesté, et que de son coustel elle l'avanceiroit tout le possible en faveur de l'alliance et selon qu'il plairoit à Vostre Majesté adviser. Ce qu'il m'a semblé devoir escrire en diligence pour la préadyiser du voiage et commission qu'est pour recevoir le serment de Vostre Majesté en confirmation du traicté, à ce qu'il plaira à Vostre Majesté faire pourveoir qu'il soit reçu et traicté; certilliant à Vostre Majesté que les Sg^{rs} ambassadeurs de Vostre Majesté sont estez fort accaressez ¹ pardedà.

Ainsi ledit chancelier m'a adverti comme, de jour à autre, Dieu permet que les practiques des hérétiques se descouvrent de jour à autre, disant que Dieu a voulu que le mariage soit esté conclud pour reformer et réduire la religion; qu'il est certain [que] les François tiennent practiques avec les hérétiques, avec Madame Élisabeth et aucuns particuliers du roïaulme, et qu'ilz practiquent devers le Roy de Denemarque pour le faire joindre et attirer avec eulx, soubz espoir de marier le filz dudit Roy de Denemarque avec ladicte Élisabeth, et faire tumber le roïaulme en ses mains; et que l'on a advisé que le Roy de Denemarque gousteste ceeste pratique; que là tendent les apprestz et desseings des François et des hérétiques pour confondre la religion; que la Royne fait et fera tout ce que sera possible pour y obvier, comme elle espère Vostre Majesté fera ainsi de sa part; que quant à l'aete advenu au pays de West, eulx qui ont signé les lettres avec Caro s'excusent, disant que ledit Caro leur feit entendre que Son Altèze se devoit desembarquer à Plemode ² avec grande multitude des Espagnolz; que le peuple en estoit malcontent; qu'il convenoit en advertir la Royne; que pensans que ce qu'il disoit estoit vrai, ilz avoient signé les lettres; que entendant la volenté de la Royne quant au mariage, ils avoient tous conclud de obéir à ladicte Dame en ce qu'elle commanderoit, accusant Pierre Caro de la pratique, et que jà deux d'eulx estoient en ce lieu pour eulx purger; que ledit Caro seroit prisonnier devant peu de jours; que ce matin ung nommé Predies lui est venu dire et révéler partie de l'entreprise des François; et que après disner il le devoit aller treuver pour lui dire le surplus; que l'ambassadeur de France avoit demandé audience à la Royne, et qu'il lui fera entendre que, si le Roy son maistre ou ses ministres contiennent ces façons de faire, il s'en pourroit repentir; et que jà il a fait emprisonner ung particulier dudit West, qui publia à Exceestre que Cortenai s'estoit saulvé de la Court, et devoit arriver audit West et prendre les armes en main contre ladicte Dame. Davantaige il m'a dit qu'il dit à Cortenai qu'il trouveroit à Bruxelles le cardinal Polo, et qu'il lui avoit demandé s'il ne le voudroit amener et conduire en ce roïaulme. Lequel respondist que ouy, et le maintenir contre tous hérétiques. Et sur ce, j'ai donné plusieurs advis audit chancelier conformes à ce, mesmes de la surprise de la Tour, de la pratique de Wernier, qui estoit capitaine d'icelle, et de dix ou douze hérétiques pour les exciter à pourveoir à ce

¹ Accaressez, choyés, bien accueillis.

² Plymouth.

qui convient. Et semble que miraculeusement Dieu descouvre les conseils des adversaires. Sur quoi il plaira à Vostre Majesté adviser de son coustel faire ce qu'il lui semblera pour le plus sheure, tant pour empescher lesdictes pratiques, que pour y remédier. Et selon que j'ai conclud avec ledit chancelier, le plus sheur sera de faire emprisonner ladiete Élisabeth, puisque l'on sçait véritablement ceste menée. A quoi je tiendrai la main tout le possible. Et m'a dit ledit chancelier que, si Son Altèze estoit en ce roiaulme, il y pouveiroit. L'évesque de Mondour¹ doit desembarquer. Et pense l'on qu'il aura quelques lettres de Son Altèze.

Atant, etc.

De Londres, le 25 janvier 1554.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554.* 2^e partie, fol. 508 v^o.)

CLIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

25 et 26 janvier 1554 (n. st.).

Par suite des révélations de Courtenay, les conspirateurs ont été obligés de prendre les armes plutôt qu'ils ne l'avaient compté faire. Wyat s'est déclaré. La Reine envoie contre lui des troupes commandées par le duc de Norfolk et le comte de Hastings. Grande est la consternation de la Reine et des impérialistes. Élisabeth est envoyée trente miles plus loin. Des arrestations sont faites. Tout marche bien dans le sens français. On attend un soulèvement à Londres.

(*Ibid.*, t. III, p. 45.)

¹ (Sic) Mondovi?

CLV

*L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre*¹.

Bruxelles, 24 janvier 1554.

Mes cousins, eliers et féaulx, nous avons reçue vos lettres des 10 et 12 du présent, et nous a esté très agréable d'entendre, par icelles, le progrès et discours de vostre voiage, et le bon recueil, adresse et commodité qui vous sont esté donnés en tous lieux de l'obéissance de la Royne d'Angleterre, Madame nostre bonne seur et cousine, aiant si bien pourveu à vostre sheureté et fait accompaigner et traicter si honorablement; dont, en premier lieu, après lui avoir fait nos très affectueuses recommandations, vous lui remercierez de nostre part.

Ausi avons nous entendu, par vosdictes lettres, le succès de vostre besoigne, et les honnestes et modestes termes que l'on y a tenus de ce costel là. Et si avons ven finalement le traictiez passez, signez et selon que vous nous avez envoyez. Et nous semble très bien que, sans avoir interposé difficulté quelconque, vous ayez condescendu au changement que l'on a fait d'aucuns motz au concept que vous avions donné desdits articles, tant ceulx du traicté de mariage, comme de la promesse particulière, attendu mesmes d'importance. Et pour satisfaire de nostre part à ce qui convient, nous avons, en la présence des ambassadeurs de ladiete Royne, juré solemnellement lesdits traictiez et fait despecher les ratifications que vous envoions avec cestes, pour les présenter à ladiete Dame et à ceulx de son conseil; et davantaige envoions nous en Espagne, en toute diligence, copie bien tellement desdits traictiez au Prince, nostre filz, le sollicitant afin que, sans dilacion, il envoie sa ratification pour, moienant icelle, recevoir celle de ladiete Dame. Et lui donnons toute la presse qu'il nous est possible, non seulement afin qu'il envoie son pover pour contracter, par motz de présent, selon la forme que lui en a esté envoiée par plusieurs voyes, et que tenons pour certain, il aura piéça receuz, voire et peult estre le vous aura il envoié avec la commodité de ce temps, mais ausi afin qu'il haste sa venue tout ce que lui sera possible. De quoi toutesfois ne pouvons encore prendre conjecture de temps certain en dedans lequel il peult venir, jusques à ce que sur ce que lui avons escript, nous aions responee de lui.

Et afin que le pover venu, vous puissiés, sans seripule quelconque de la Royne, passer outre à la contractation du mariage, nonobstant la proximité du sang, nous vous envoions le bref despesché par Sa Saineté, que lui pouvez communiquer appart, pour non donner seripule à ceulx de pardelà. Et lui direz davantaige que, pour plus grande sheureté, les bulles se despeschent, que nous attendons de jour à autre, encore que ledit bref souffit par l'entière assureence de sa conscience, comme lui povez remonstrer, si elle y faisoit serupule, pour

¹ En partie publiée dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 188.

lequel lui oster de tout en ce qu'elle le pouroit mettre, et ausi pour l'apaisement de la nostre et de nostredit filz. En ce que l'en pouroit dire leurs ministres d'Eglise, mesmes leurs évesques de pardelà, ne pouvoir avoir légitime administration des sacremens, pour estre esleuz et instituez par personnes seculières et non ecclésiastiques, pour pourveoir à tout, nous avons escrips à Rome pour obtenir dispence de Sa Saineté, afin que l'ung desdits évesques de pardelà, nonobstant ce que desus, peut légitimement et, avec l'auctorité de Sa Saineté, entrevenir à la solempnité dudit mariage, par motz de présent, et ausi, au temps de la consumacion, faire les bénédictiones accoustumées; sur quoi nous n'avons encore response. Et pour oster toutesfois toute occasion de longeur, nous avons pensé Constalus¹ qu'est des vieulx et institué au temps que l'auctorité dudit Sainet Siège apostolique estoit observé pardelà, pouroit en ceci entrevenir à ce que passeriez avec elle comme procureurs. Et devant nostredit filz, pour consumer ledit mariage, il pourra amener quelque prélat en sa compagnie, lequel lors pouroit faire l'office; dont ausi lui donnons advertissement.

Et pour astant que, par vosdictes lettres, tant communes que particulières, nous advertissez que ceulx que ladiete Roynie veult envoyer en Espagne devers nostredit filz sont ja prestz à partir, et que à ceste cause il nous sembleroit que vous, mon cousin le S^r d'Egmond, pourriez user de ceste opportunité, pour passer jointement avec eulx, combien que nous eussions bien désiré que vostre partement fut esté après le mariage contracté par motz de présent. Et comme encore ne pouvons nous conjecturer que jusques alors ladiete Dame veuille envoyer ses ambassadeurs devers nostredit filz, toutesfois il nous a semblé que, comme vous aurez ja habitude et congnoissance de ceulx qui de la part de ladiete Dame feront ce voiage, il sera bien que, en tout cas s'ilz partent, vous vous partiés avec eulx, pour aller donner advertissement particulier à nostredit filz de toutes choses comme elles sont passées, solliciter et assister ausi à sa venue et pour aider à faire bon recueil auxdits ambassadeurs, les encheminer et insinuer à la congnoissance de ceulx de pardelà pour les bien incliner à l'affection mutuelle, comme il convient que doresnavant les ungs aient avec les autres, et afin que, à leur retour, ilz en facent tant meilleur raport aux autres. Et lors seroit requis que, avant que partir, vous vous assureissiez de la promesse, par motz de présent, de ladiete Dame, selon que ja elle en a fait l'offre, pour porter ceste nouvelle et assurance à nostredit filz. Et si tant est que lesdits ambassadeurs ne partent jusques ledit mariage soit passé, par motz de présent, tant mieulx. Et en ce cas tiendrons nous le meilleur que assistées à icelui.

Davantaige, considérant ce que escrivez par vosdites lettres, que la multitude et grande compagnie, que avez, pouroit facher pardelà, et que ce qu'ilz ont ja demandé quand vous partiés donne conjecture que, puisque le traicté est passé et la cérémonie de réquerir le mariage avec la solempnité requise est accompli, il est vraisemblable qu'ilz ne trouveront mauvais d'estre déchargez de si grande compagnie, nous jugeons qu'il sera bien que vous, mon cousin le comte de Lalaing, puisque ausi, comme vous savez, vostre présence est tant requise sur la frontière, et vous ausi, le chancelier de l'ordre², prenez le plustost, que

¹ Dans les *Papiers de Granvelle* (t. IV, p. 189) on lit : « que l'évesque de Constalus ». M. Weiss l'explique par Ponsal. | ² Philippe Nigri, prévôt de Harlebeke, chancelier de la Toison d'or.

convenablement pourez, congé de ladite Dame pour vostre retour, encheminant icelui avec la plus grande sheurté que vous pourez; et que, en cas que lesdits ambassadeurs de ladite Royné se partent avant la passacion du mariage par motz de présent, en ce cas, vous, mondit cousin le comte d'Égmond, procurerez de passer avec eulx comme desus. Et lors sera il requis que vous, le S^r de Courières, et vous le lieutenant d'Amont, aubassadeurs ordinaires, demourez ensemble pardelà, afin que, venant le pover, vous deux, selon les termes d'icelui, puissiez entrevenir de la part de nostredit filz à la passacion dudit mariage par motz de présent. Mais en cas que le passage desdits ambassadeurs de la Royné se différoit jusques ledit mariage par motz de présent passé, puisque le partement de vous, mondit cousin d'Égmond, ne devra estre plustot, vous pourez, en ce cas, entrevenir avec ledit lieutenant d'Amont audit mariage par motz de présent pour nostredit filz, et vous, ledit S^r de Courières, audit cas retourner avec les dessusdits S^{rs} de Lalaing et chancelier de l'ordre.

Quant au présens qui se devront faire, nous actendons vostre advis, selon que parec que vous aurez entendu. Et cependant l'on vous envoie les trois mille escuz, dont lesdites lettres faisoient mencion, pour le repartir à qui verrez convenir, selon que vous a desjà esté escript. Et demourez au surplus très fort satisfait du bon devoir que en tout avez rendu, et de ce que congnoissons évidemment que la bonne conduite et familière conversation de vous et vostre compagnie ont peu beaucoup pour encliner la bonne volonté de ceulx de pardelà, tenons a service très agréable.

Quant aux propoz que, non seulement le Roy de France, mais ausi le connestable ont tenuz à l'ambassadeur Wothon, touchant la paix et ausi quant à la trêve pour, avec meilleure commodité, négocier ladite paix, et davantage ce que en ceste conformité l'ambassadeur de France résident pardelà en a parlé à Millord Paget, il sera bien que vous respondiés, de nostre part, que nous avons toujours eu et aurons encore la mesme volonté de désirer la paix, union et repos publique de la chrestienté. Et, pour éviter d'entrer en rompture, nous avons souvent comporté et dissimulé beaucoup de choses aux François; et que ceste dernière rompture, ilz l'ont faite, comme tout le monde seait, volontairement et par leur libre élection, sans cause quelconque; que toutesfois et nonobstant toutes les choses notoirement si mal passées, nous n'avons jamais rebouté d'entrer en négociation de paix, si avant que l'on mit en avant condicions raisonnables, et que nous tenons que si, sans passionz l'on extime et juge celle que, à la réquisition du cardinal d'Yvola¹, nous mîmes en avant, au mois de septembre dernier, que l'on la tiendra acompagné de toute raison, combien que, sur icelle, le Roi de France n'a jamais donné responee quel quel soit, ni déclaré plus avant à quoi il voudroit tenir pour retourner à paix. Et puisque nous sumes et continuons en la mesme volonté que dessus, de facilement condescendre à négociation de paix si avant que l'on offre condicions convenables, vous pourez bien certifier, de nostre part, ladite Dame, afin qu'elle le face entendre où que bon lui semblera: que tant plus y enclinerons nous, pour estre chose qui se négocie par elle et où elle meet la main; mais qu'il faudroit préalablement entendre ce que les François voudront dire, non seulement en ce de la paix, mais ausi de la trêve,

¹ Jérôme Dandini, évêque d'Inola. V. plus haut p. 101.

puisque, selon les condicions qu'ilz y voudront mectre, nous pourons juger de quel pied ilz echeminent, et l'apparence qu'il y aura de pouvoir tirer quelque fruit de ce qu'ilz déclarent en avant pour revoz publique. Et sera bien que vous, le lieutenant d'Amont, assentiz dudit Paget si l'ambassadeur de France ne lui aura depuis parlé plus avant des partiz de mariage, dont ses lettres à vous faisoient mention. Et de ce que l'on vous respondera ci dessus et que, avec le temps, entendrez plus avant de ce que l'on voudra dire du coustel de France, il sera bien que, temps à aultre, nous donnez advertissement, pour regarder à quoi nous voudrions resouldre selone ce.

Davantaige pour observer ce qu'est de coustume en négociation de telle qualité, il nous a semblé que le mariage conclud par motz de présent et avant que prenez congé de ladiete Dame, il convient de faire présent à icelle de quelque bague et joyau de valeur. Et à ceste cause vous en envoions une d'ung diamant fort riche et bien garnie, que porterez à ladiete Dame de nostre part, pour tesmoigner que la reconnoissons, oultre l'ancienne consanguinité et le respect que lui devons tenir pour le lieu qu'elle tient, pour propre fille par ceste nouvelle alliance; la priant qu'elle l'accepte avec aussi bonne volenté, comme est celle dont elle procède.

Et au regard des présens qu'il conviendra de faire à ceulx de pardelà qu'ont assisté à ceste négociation, et aussi pour gagner la volenté d'aucuns de plus d'importance, surquoi nous vous avons fait escrire par l'évesque d'Arras pour vous rafraichir de la mémoire de ce que jà ci devant vous en avions escrips, nous avons veu ce que sur ce nous repondiats. Sur quoi eussions bien désiré avoir vostre advis particulier, pour astant que congnoissant, comme faictes, les personnes les aians veu pardelà, et l'extime que l'on en fait, vous auriez peu plus sheurement arbitrer ce dont ilz se contenteroient, et nous treuvans enveloppés avec la généralité de vostre response, et mesme pour estre le nombre grand, sans nous dire, pour advis, autre chose, sinon qu'il ne fault donner peu, pour ce que pardelà l'on en tiendroit peu de compte; mais de ce ne pouvons nous entendre ce que l'on estimeroit peu ou assez. Et pour vous donner moyen de plus certainement nous y donner advis particulier, comme désirons que faictes, nous avons pensé à ung expédient duquel, à ce qu'il nous semble, vous pourrez très bien servir, et mesmes que ci devant nous souvenons d'avoir usé de mesmes, lorsque passant par Angleterre nous distribuâmes quelque notable somme entre les ministres et serviteurs du feu Roy Henry. En quoi nous usames de son conseil, et nous déclara franchement à qui et combien il lui sembloit que pouvions faire donner. Ce que tant plus vous pouvez franchement demander à ladiete Dame, puisque la fiancée y est plus grande, et que dorénavant ce devra estre une mesme chose, et qu'elle sçaura mieulx que personne qui aura fait bon ou mauvais office, et la qualité d'ung chacun, et mesmes ceulx auxquels il emportera plus de gagner l'affection, et ce dont raisonnablement il se pourroit contenter; envers laquelle vous pourrez, à l'effect susdit, faire instance de nostre part, lui représentant jointement que aucuns y a d'entre eux auxquels, pour les gagner, l'on pourroit gratifier, par son moyen, les pourvoiant de bénéfices, offices et d'autres charges, dont ilz pourront avoir plus de contentement; et que, par son advis, vous dressiez ung billet particulier où les personnes viennent plus spécifiées, et jointement ce dont ilz se pourroient contenter.

Et quant à ce que vous, ledit lieutenant d'Amont, nous avez escrips particulièrement, à quoi les lettres communes de vous tous se réfèrent, assavoir les practiques et menées qui se cuehement pardelà au préjudice du repos du roïaulme, surquoi ladiete Dame se remet à l'assistence qu'elle espère nous lui ferons de nostre coustel, nous sumes après faire examiner le tout et veoir quelles provisions d'ici y pourons faire, pour après vous répondre plus particulièrement. Mais cependant il nous semble que le principal est de descouvrir pardelà lesdictes practiques, et y obvier dois le commencement, et avant qu'elles prennent tel pied qu'il soit besoing de plus grandes forces pour y obvier; et mesmes si l'on descouvre les chefs, fut qui que ce soit, l'on assicure de leurs personnes, les mettant en la Tour, si avant que la disposition présentement du roïaulme le souffre, et que, accompagnant la clémence de la Roïne de quelque sévérité, ce fut pour donner quelque frain, pour ce que nous considérons que en telles practiques, quant les chefs défailent, icelles tombent d'eux mesmes; mais il fault que le tout se guide par le conseil de pardelà, et que ce que vous descouvrez desdictes practiques et menées, le déclarer incontinent à la Roïne et sondit conseil, et mesmes ce où il y aura fondement, afin que les choses qui se pourroient dire sans fondement ne mette en crainte de ladiete Roïne; que lui peult donner désespoir d'y remédier. Et incontinent que ayons résolu sur ce que, comme desus est dit, nous pourons faire, pour faire obvier aux emprinses et menées Françoises, nous vous en advertirons, afin que ceux de vous, qui demeureront, le facent entendre à ladiete Roïne et ceux de son conseil: n'estant de besoing que, à l'occasion de ce que dessus, vous lesdits seigneurs de Lalaing et chancelier de l'ordre, vous detenez plus longuement pardelà, ni ausi vous le Sr de Courières, n'estoit que le Sr d'Egmont se partist pour l'Espagne avec les ambassadeurs que ladiete Roïne y veult envoyer, avant le pövoir de nostredit filz veue et le mariage par paroles de présent contracté, selon qu'il est déclaré ci dessus, ains que venez pour ausi nous advertir de l'estat auquel vous laisserez les affaires pardelà; desquelles vous, le lieutenant d'Amont, tiendriez soing pour nous advertir de temps à autre, selon qu'il est plus que requis pour tous respectz.

De Bruxelles, le 24 janvier 1554.

(Ibid, 2^e partie, folio 512.)

CLVI

L'évêque d'Arras, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 24 janvier 1554.

Monsieur l'ambassadeur, je n'ay nulles lettres de vous plus fresches que celle du xiii^e de ce mois, lesquelles m'a appourté le maistre des postes de Londres avec les articles du mariage. Ce que je dis, ne sachant si vous m'avez escript par le dernier courrier, et ce scelle-

ment afin que vous entendiez que si vous m'avez escript, je n'ay reçu voz lettres et non a aucune aultre fin.

Vous verrez ce que Sa M^{te} vous escript à tous. Et a semblé le mieulx le faire ainsi que par lettres particulières à vous pour leur donner ce contentement pendant qu'ilz son là. Et pour ce que l'on satisfait, par icelles à tout ce que je vous pourroye escrire, je m'y remectray, sans vous respondre aultre chose quant à la paix et tresve que les François ont mis en avant plus de ce que dernièrement l'on vous en escripvit.

L'on besoingne après le vase pour les unctons tel que celluy que je vous envoyay dernièrement pour la Royné, et ne fauldray que incontinent qu'il sera achevé de le vous envoyer pour le luy présenter avec mes très humbles recommandations, me tenant bien heureux toutes les fois que je puis avoir occasion de luy faire très humble service.

Il n'a semblé à la Royné d'accorder audiet maistre des postes le passeport pour conduyre auleuns tonneaux de vin de France pardeçà, tenant respect à la conséquence, mais bien luy a elle fait donne une chaîne jusques à deux cens escuz.....¹

(MS. de Simon Renard à la Bibliothèque de Besançon,
pièce VII.)

CLVII

Richard Shelly, envoyé anglais en Autriche, au conseil de la Reine.

Vienne, 25 janvier 1554.

Dès son arrivée à la Cour, il fut interrogé sur la question du mariage de l'archiduc avec Elisabeth d'Angleterre. Mais on lui fit comprendre que le Roi Ferdinand avait des vues beaucoup plus élevées : le mariage de son fils avec la Reine Marie. Les conversations roulèrent beaucoup aussi sur les prétentions de l'Empereur, qui voulait unir le Prince Philippe à ladite Reine.

(State Papers, foreign, reign of Mary, p. 50. —
Analyse.)

¹ Le reste de la lettre est publiée dans les *Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 192.

CLVIII

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

26 janvier 1554 (n. st.).

La Reine Marie, étant sur le point d'épouser le Prince d'Espagne, refuse de ratifier les traités conclus anciennement entre la France et l'Angleterre. Elle peut, par cette conduite, se réserver la liberté d'unir ses armes à celles de l'Empereur, quoiqu'elle fasse dire le contraire au Roi. De Noailles doit faire semblant de croire à ces assurances. Il doit agir avec prudence, et faire introduire, dans le traité de mariage, que l'Angleterre n'aura pas à faire la guerre à l'Écosse par suite d'une querelle quelconque de l'Empereur. La guerre célera certainement entre la France et l'Angleterre. Il doit encourager « les conducteurs des entreprises qu'il connaît. » Il doit les aider et favoriser sous tous les rapports. A cet effet le Roi a remis à de la Mareque cinq milles écus au soleil. Le sieur de Gyé aidera les insurgés par la côte de Bretagne. Plusieurs autres personnes ont reçu des instructions semblables.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 54.)

CLIX

*Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France,
à la Reine Marie.*

Paris, 26 janvier 1554.

Il a été reçu par Bochetel, secrétaire d'État du Roi Henri II, qui l'a entretenu du futur mariage de la Reine Marie. Le Roi semble vouloir se contenter des assurances qui lui ont été données de n'introduire aucun changement dans la politique anglaise envers la France par suite du mariage. Préparatifs sur mer pour intercepter le passage du Prince d'Espagne, selon l'opinion commune. Le Roi amasse des fonds par tous les moyens possibles.

(State papers, foreign, reign of Mary, p. 51 — Analyse.)

CLX

Le même à William Petre, secrétaire d'État.

Paris, 26 janvier 1554.

Il envoie une déclaration constatant le degré de parenté entre la Reine Marie et le Prince Philippe d'Espagne. Discussions sur ce degré. Il faut des dispenses, pour la validité du mariage. On dit que l'Empereur demande à la Reine des otages pour la sûreté de son fils. Ce qui ne lui semble pas très-équitable. Les Français pensent que la guerre sera inévitable par suite du mariage.

(*Ibid.*, p. 52. — Analyse.)

CLXI

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, 27 janvier 1554.

Ils lui font connaître les troubles surgis en Angleterre, à l'occasion du mariage du Prince avec la Reine, et des affaires de religion.

(*Documentos inéditos*, t. III, p. 454.)

CLXII

Pierre Vannes, ambassadeur anglais à Venise, à William Petre, secrétaire d'État.

Venise, 27 janvier 1554.

On s'occupe généralement à Venise de la conclusion, à Bruxelles, du mariage entre la Reine Marie et le Prince d'Espagne. Armements de la France sur mer et sur terre.

(*State papers, foreign, reign of Mary*, p. 55. — Analyse.)

CLXIII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, 28 janvier (n. st.).

L'arrivée de Philippe est attendue avec impatience. Les Français suscitent partout des difficultés par leurs « indues et cauteleusses pratiques. »

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 186.)

CLXIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

28 janvier 1554 (n. st.).

Rochester est au pouvoir des rebelles. Ils ont pris de l'artillerie et des vaisseaux destinés à l'escorte du Prince d'Espagne. L'ambassadeur s'attend à de bons résultats.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 46.)

CLXV

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 29 janvier 1554.

Sire, comme nous avons entendu que Vietz ¹ et ses consors estoient entrez en Rochestre, qu'est passage ordinaire des couriers pour aller à Douvres, et qu'il a fait publier que l'on ne laisse passer couriers ou autres allans ou venans des pays de Vostre Majesté, craignans que

¹ Sir Thomas Wyatt.

le courier ne soit esté arrêté, encore que eussions superscript le paquet au connestable de France, nous avons desperché par duplicata ¹ nosdictes premières lettres, puis lesquelles le duc de Sulfoe ² et ses deux frères nommez Milord Thomas et Milord Joan s'en sont allez en la maison dudit duc, distante de ce lieu environ mil^{xx} milles, eulx déclarans rebelles et traistres; et doute l'on grandement que aucuns du conseil de la Royne ne soient participans et consentans de l'entreprinse et rebellion pour la partialité évidente qu'est entre eulx, et pour le peu de remède et provision qu'ilz mectent tant aux affaires publiques que pour la seureté de ladiete Dame, et mesmes que les conclusions qui se font par eulx ne sont effectuez ni exécution, que nous a meü faire advertir ladiete Dame par le lieutenant d'Amont qu'elle se deust mieulx asseurer, et nous faire entendre ce qu'elle ou son conseil désireroit ee que Vostre Majesté fait pour son aide et assistence; que nous esbahissons de ce que le conseil ne nous communiquoit aucune chose de l'estat des affaires, veu les anciens traitez, le parentaige et l'alliance contractée; mais nous faisoit il entendre ce que touche la seureté de noz personnes si ceste ville se eslevoit et mutinoit; laquelle, comme nous a référé ledit lieutenant, dit qu'elle se treuvoit bien prolixé de la division de ses conseillers, et de ce qu'il y a jà quatre jours qu'ilz devoient pourveoir pour avoir gens de guerre à l'entour d'elle, et qu'elle n'avoit ung seul homme, sinon deux cens arches de sa garde ordinaire, et volut entendre de Paget la cause pourquoi l'on ne commiequoit avec nous les affaires comme elle l'entendoit. Lequel, se mectant à genoux, dit qu'il y avoit plus de quinze jours qu'il travailloit le possible pour avoir gens de guerre; mais que, comme il n'avoit qu'une voix au conseil, il ne pouvoit seul promouvoir l'effect des délibérations; et que quant à la cause pour quoi l'on ne commiequoit avec nous, elle estoit telle qu'il ne la voloit ni pouvoit dire pour estre estrange; la suppliant l'entendre de tout le conseil, non de lui seul; donnant à entendre qu'il y a audit conseil personnaiges suspects, mal affectionnez à Vostre Majesté et qui ont malvais valoir. Oultre ce ladiete Dame commanda audit Paget dire au conseil que incontinent l'on fait gens de guerre pour venir à l'entour d'elle pour l'asseurer. Et attendons ce que s'en fera. Ledit lieutenant advertit ladiete Dame et le grand chancelier de ce qu'il avoit entendu d'ung espie françois, que le Roy de France avoit envoié deux gentilzhommes devers son ambassadeur ici résident, l'ung pour passer en Eesosse, l'autre pour retourner en France, qui avoient apporté blanes signes pour délivrer à plusieurs particuliers de ce roiaülme, dont l'on avoit jà délivré six; et que ledit Roy faisoit advertir les rebelles qu'il avoit vingt quatre navires en victuailles, armez et équippez et dix huit enseignes de gens de pied pour mettre desus pour les secourir; et que ledit ambassadeur François avoit fait retirer ledit duc de Sulfoeq pour lui avoir mandé que, s'il ne se retiroit, le conseil le feroit saisir; qu'il avoit intelligence en aucuns portz de mer de ce royaume. Surquoi, le conseil a délibéré de ne bailler saufconduit pour lesdits gentilzhommes françois. Et on despechera à Portsmue ³ pour fortifier et munir ledit port et l'isle

¹ *Par duplicata.* Ceci s'entend la lettre qui précède et a été envoyée double dans la présente en date du 27 janvier 1551 (note transcrite en marge de la lettre).

² Henri Grey, duc de Suffolk.

³ Portsmouth.

de Vich ¹. Et aucuns du conseil sont d'opinion que les conspirateurs ne souffriront entrer François en ce royaume, et que ce seroit l'avantage de la Roynie. En quoi, il semble, ilz se pourroient fourcompter.

Millord Coban ², que l'on a tenu suspect pour estre fortifié en une sienne maison, et pour estre allié avec ledit Vietz ³, qui a espousé sa seur, a escript lettres audit conseil qu'il ne deust doubter de sa fidélité et serviee; car ce qu'il avoit fait tendoit au mellieur service de ladiete Dame.

Millord Warden ⁴ tient bon pour la Roynie, et a mille chevaux en campagne pour emploier contre les rebelles.

Le duc de Noirfoeq ⁵, avec le grand eseuier ⁶ et Jaringhen ⁷, capitaine de la garde, vont pour rencontrer ledit Vietz. Le temps pluvieux est fort contraire aux rebelles, qu'ilz ne peuvent encor tenir la campagne.

L'on a despesché mandement par tout le roïaume pour informer que le tout tend pour subvertir la religion, et que le bruiet que les rebelles ont semé que Son Altéze vint pour conquerre le roïaume d'Angleterre est faulx. Et a l'on envoié les articles du mariage pour faire publier, tant par les officiers, que prédicans du roïaume.

L'on a mandé Madame Elisabeth, et en attend l'on aujourd'hui responce. Et si elle ne vient, il ne fault doubter que la conspiration est advouée par elle.

Le comte de Edineton ⁸, pour estre ennemi mortel du duc de Suffoec, a supplié la Roynie lui permettre d'aller après lui, pour le combatre et obvier à son entreprise. Ce qu'on lui a permis, avec pouvoir et mandement pertinent.

L'on a nouvelle que Caro ⁹ et son frère, qui avoit voulu sublever le peuple de West, s'est saulvé en France. Que donne à cognoistre la pratique procédée de la mente des François. Et avant que partir, il a escript à un particulier du conseil qu'il sçavoit ung Roy qui le traiteroit miculx que la Roynie. Il plaira à Vostre Majesté considérer ce que dessus. Le trouble où est ladiete Dame; le danger où nous sumes; si nostre séjour sert ou proffite pour estre la négociation du mariage suspendue; combien il emporte Vostre Majesté pèse la conséquence si les hérétiques sont supérieures; et que en toute diligence elle se résolve pour nous advertir de ce que devons faire; délaissant à l'arbitraige de Vostre Majesté si l'affection tant sincère de ladiete Dame envers Vostre Majesté mérite assistance et prompté démonstration de correspondance. Surquoi ne nous eslargirons d'avantage, bien sachant que Vostre Majesté y donnera l'ordre requis et convenable.

¹ Wich

² George Brooke, Sr de Cobham.

³ Wiath.

⁴ Lord Thomas Wharton.

⁵ Thomas Howard, duc de Norfolk.

⁶ Sir Antoine Browne, vicomte de Montagu.

⁷ Sire Henri Jerningham.

⁸ Haddington.

⁹ Carew.

Nos lettres achevées, l'hérault, qui fut envoyé de la part de ladiete Dame au pays de Kempt¹ pour publier traistre Vietz et ses adhérens, nous a dit que, estant au lieu de Rochestre, où est encore ledit Vietz, habillé de sa cotte d'armes et sur le point de faire ladiete publication, ledit Vietz vint devers lui, et lui deffendit de passer plus oultre, autrement le tueroit, et lui arracha des mains les mandemens et instructions qu'il portoit; et néantmoins qu'il ne délaissa de faire entendre sa commission par copies, qu'il communicat soubz main; de sorte que le peuple entendant que la rebellion tendoit pour empêcher la célébracion de la messe, et que par les articles dudit traicté de mariage l'on cognoissoit l'invention dudit Vietz estre faulse et mensongière, s'est appaisé. Et n'avoit en sa compagnie einc cens hommes, aucuns desquelz l'ont desjà habandonné. Et Aeper, qui estoit et sa compagnie, a mandé à Jarnighem que, s'il plaisoit à ladiete Dame lui pardonner, il feroit retirer toute sa compagnie et lui rendroit ledit Vietz prisonnier. Paget a fait avvertissement au S^r d'Egmont que ledit Vietz parloit desjà pour pardon et appoinement, se veant assiégé audit Rochestre du duc de Noirtfoeq d'ung costel, de Millord Wardin d'autre, et de Millord Borgoin², tellement que espérons, deans deux jours, le tumulte commencé audit Kempt cessera.

Quant au tumulte du costé de West, ledit Paget a mandé dire audit S^r d'Egmont que Caro³, que l'on pensoit se fut retiré en France, estoit prisonnier, et que l'on l'amèneroit de brief en ceste ville. Ainsi Dieu a permis que les conspirateurs n'aient effectué leurs délibérations. Ne reste, sinon la fuite du duc de Suffoq et de ses frères, auquelz l'on espère ausi de remédier de brief.

Madame Elisabeth s'est excusée de venir au mandement de la Royne pour dire qu'elle est malade, l'aïant priée de lui envoyer son médecin pour savoir si c'est feinte ou non. Ce que nous a semblé devoir participer à Vostre Majesté. Et envoie le S^r de S-Martin pour verbalement informer de ce qu'elle a veu, et pour lui avoir responee de Vostre Majesté quant à la négociacion de mariage, et lui confermer le grand apprest que les François font par mer, comme l'on l'a entendu cejourd'hui de nouveau par lettre venans de Normandie: mesmes qu'il y a vingt trois enseignes de gens de pied qu'ilz tiennent prestz en ladiete Normandie. Et pour ce que le passage estoit occupé, nous avons convenu avec ung maronnier, subject de Vostre Majesté, pour conduire et passer ledit S^r de S-Martin en Anvers, et convenu avecq lui dix livres sterlinex de ceste monnoye, qu'il plaira à Vostre Majesté faire rembourser.

Atant, Sire, nous prions le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 29 de janvier 1554.

LANORAL D'EGMONT, DE LALAING, DE MONTMORENCY, SIMON RENARD
ET PHILIPPE NIGRY.

¹ Kent.

² Sir Antoine Browne, viconte de Montagu

³ Carew.

P. S. — De l'ambassadeur Simon Renard.

Sire, nos lettres escriptes, et que le S^r de S^t-Martin vouloit partir, la Roynne m'a mandé pour m'avertir comme l'on avoit destroussé un paquet que l'ambassadeur de France envoioit au Roy, auquel l'on a treuvé copie d'une lettre que Madame Élisabeth avoit escripte à la Roynne n'y a que trois jours, par laquelle l'on a cogneu l'intelligence qu'elle a avec ledit Roi de France. Et a l'on desjà déchiffré aucuns articles des lettres dudit ambassadeur. Et demain ladiete Dame me doit faire veoir le tout. Néantmoins je n'ai voulu retarder ledit S^r de S^t-Martin à ce que Vostre Majesté entende que le Roy de France délibère promouvoir ladiete Élisabeth à la couronne et y employer ses forces, et signamment j'ai advisé que ledit Roy envoit victuailles, munition et artillerie en Escosse pour, de ce costel là, exécuter l'emprinsé, confiant que, avecq les rebelles, il fera retourner le royaume en ses mains. Surquoy plaira à Vostre Majesté adviser pour aider ladiete Dame, et obvier, par contraires appretz, ce que lui semblera pour le mieulx. On tient que endéans demain Vietz sera prisonnier ès mains de la Roynne, et que de tout la tumulte excité en Kempt sera appaisé. J'ai conseillé à ladiete Dame pour incontinent envoyer après ladiete Élisabeth, pour s'en saisir. Car je crains qu'elle se retirera.

Vostre Majesté entendra que puis le François a telle volonté contre la Roynne, qu'elle ne peut excuser qu'elle n'entre en guerre avec le François; suppliant très humblement Vostre Majesté prendre prompte résolution sur ce, et advertir du costel d'Espagne ce que lui semblera expédient pour, de ce costel là, aider ladiete Dame.

L'on avoit convenu avecq ung batelier; mais le vent a esté contraire, tellement que ledit S^r de S^t-Martin prend son chemin par la Tamise jusques en la maison de Millord Warden.

De Vostre Majesté, très humble et très obéissant subject et serviteur,

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* — 2^e partie, fol. 518 v^o.)

Copie de la copie du translat d'une lettre de Madame Élisabeth, adressée à la Reine Marie, mentionnée dans le postscriptum de la lettre précédente.

Combien que négligence de mon deu très noble Roynne pouroit m'apporter blâme, par n'ayant escrips quelque souvenance de mon pauvre bon veail envers Vostre Haulteur depuis mon département de vostre Court, toutesfois j'ai espoir que Vostre Grâce de sa nature et noble inclination m'en excusera et remettra la faulte là où véritablement elle consiste. J'ai tant le reume et mal de teste, lesquelz asseurement m'ont si fort grevé et tant troublé depuis ma venue en ma maison, que jamais n'en ai sentu la pareille; spécialement durant le temps

de trois semaines, sans en avoir eu auleun soulagement, tant en la teste, que pour ung mal qui m'est descendu sur les bras. Et jaçoit ce que devant la présente j'ai eu occasion de donner à Vostre Haultesse mes humbles remertiemens, tant pour si souvent avoir envoieé vers moi pour savoir de ma disposition, que ausi pour la vaisselle que Vostre Majesté m'a donnée, néantmoins encore plus l'ai je pour ce qu'il vous a pleu, Madame, présentement m'avoir non seulement avoir escript une lettre de vostre main propre, ce que je vous congnois vous estre grandement tédicieux, mais davantaige que par icelle me signifiez la conclusion de vostre mariaige et les articles et convenences d'icelui, lesquelz d'aultant que cest une pesante cause et profonde matière, tout aussi, je ne doubt que le tout succedra à la gloire de Dieu, au repos de Vostre Majesté, et à la saulve garde et conservation de voz royaulmes; desquelz trois choses si comme le premier doit estre bien regarder, sans lequel rien ne peult prospérer — *quia frustra enim nititur decretum hominum contra voluntatem divinum* —. Ausi vous estant, Madame, sur ce bien asseurée, je ne doubt que vostre vouloir ne soit pas le moïen du sien pour vous en faire succéder bonne issue. Car une maison bastie sur bonne fondatiou ne peult que demeurer ferme, là où à l'oposite estant édiifiée sur sablons, petitz soufflements de ventz et soudaines tempestes peuvent incontinent tout ruiner; et d'aultant que je ne congnois nully plus obligé, tant par nature que selon mon devoir, à désirer l'estat de Vostre Haulteur et prospérité, que moi, ausi ne se treuvera il nul — *comparata odiosa* — plus diligent à prier Dieu ni davantaige plus désirant vostre grandeur que moi.

A tant, Madame, eraignant troubler Vostre Majesté, que je remetiz à la garde et tuition du Créateur, je ferai fin en cest endroit.

(*Ibid.*, 2^e partie, fol. 521 v^o.)

CLXVI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

31 janvier 1534.

Il presse l'arrivée du Prince Philippe. La Reine d'Angleterre ne veut pas se marier pendant le carême. Les ambassadeurs impériaux ont été bien accueillis par le peuple et la noblesse.

(GRIFFET, *l. c.*, p. 151. — Analyse.)

CLXVII

Extrait des délibérations du conseil de la Reine Marie.

Fin de janvier 1554.

L'ambassadeur fait au conseil des communications au sujet du voyage du Prince d'Espagne, de son débarquement en Angleterre et de son logement.

(*State papers*, I. c., p. 54.)

CLXVIII

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, 31 janvier 1554 (n. st.).

Attendu que le mariage est publié partout, il convient de gagner les meneurs du peuple, pour leur faire comprendre les avantages de cette union. La conduite que son fils tiendra chez les Anglais, les rassurera. Il arrivera quant le vent le permettra. L'épuisement des finances de la Reine vient mal à propos. Le départ de Courtenay serait une bonne affaire. Élisabeth devrait être colloquée dans la Tour.

(*Papiers de Granvelle*, I. IV, p. 195.)

CLXIX

*Le même aux mêmes.*Bruxelles, 1^{er} février 1554 (n. st.).

Les deux actes contenant les pouvoirs de son fils sont remis, ainsi que le bref du pape adressé à la Reine. Quelle assistance devrait-il donner à la princesse?

(*Ibid.*, p. 201.)

CLXX

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

1^{er} février 1554.

Rebellion de Wyatt. Enlèvement de lettres chiffrées de l'ambassadeur français. Situation des partis en Angleterre. Ordonnances de la Reine Marie pour se défendre contre ses ennemis. Esprit hostile des Anglais contre le mariage de Philippe.

(*Documentos inéditos*, t. III, p. 458.)

CLXXI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

1^{er} février 1554 (n. st.).

Millord Cobham ¹ a dévalisé le courrier français près de Rochester. De sorte que les lettres du Roi ne lui sont pas parvenues. Wyatt va bien. Il marche sur Londres, après avoir pris le château de Cobham. S'étant rendu à Guildhal, la Reine y a fait un discours tendant à prouver que le peuple ne doit pas s'émouvoir à propos de son mariage. Elle veut à ce propos convoquer le Parlement. Le comte d'Egmont et les envoyés de l'Empereur se sont enfuis par la Tamise. Ils veulent expédier des secours à la Reine et lui envoyer des troupes Espagnoles et Allemandes.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 49.)

¹ Georges Brooke, sr de Cobham.

CLXXII

L'Empereur à Ferdinand, Roi des Romains.

Bruxelles, 5 février 1554 (n. st.).

Annouee du futur mariage du Prince Philippe avec Marie, Reine d'Angleterre. Les articles du traité sont signés, mais le Prince n'a pas encore envoyé les pouvoirs nécessaires. Des difficultés surgissent à chaque instant par suite des agissements de la France. L'Empereur déclare qu'il a pris ce parti, parce que son fils ne pouvait parvenir à l'empire.

(LANTZ, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 603.)

CLXXIII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

5 février 1555.

Révolte de Wyatt. Embarras des ministres. Départ subit des ambassadeurs de l'Empereur.

(GRIFFET, *l. c.*, p. 156. — Analyse.)

CLXXIV

Éraso, secrétaire de l'Empereur, au Prince Philippe.

Bruxelles, 5 février 1554.

Il fait connaître à Philippe que les pouvoirs pour procéder au mariage ont été reçus. Nouvelles répandues au sujet des troubles d'Angleterre. Demande de la Reine tendant à obtenir sept cent mille ducats. Il serait convenable de faire frapper de l'argent et du meilleur or, que S. A. devait emporter.

(*Documentos inéditos*, t. III, p. 469.)

CLXXV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

3 février 1554 (n. st.)

Les bourgeois de Londres, séduits par le discours de la Reine, s'opposent les armes à la main aux progrès des rebelles. Fuite du comte d'Egmont et des Flamands, qui ont abandonné chevaux, meubles et bagages. Il ont été dévalisés en ville et ailleurs. Un évêque espagnol a été traité de même; les siens ont été outragés. Wyatt avance, mais il ne se soutiendra pas.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 55.)

CLXXVI

Le duc de Florence à la Reine Marie.

Florence, 3 février 1554.

Félicitations adressées à la Reine à propos de son mariage avec le Prince Philippe d'Espagne. Protestations de dévouement envers l'Empereur.

(*State papers*, l. c., p. 56. — Analyse.)

CLXXVII

Thomas Stukeley¹, agent de l'Empereur et du duc de Savoie, à la Reine Marie.

St-Omer, 3 février 1554.

Il communique la copie d'une lettre du roi de France adressée à son ambassadeur en Angleterre. Cette lettre datée de Paris, le 26 janvier dernier, déclare que, par suite du mariage espagnol, la guerre est inévitable.

(*State papers*, l. c., p. 55. — Analyse.)

¹ Espion anglais. V. plus haut p. 500, note 12.

CLXXVIII

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, 4 février 1554.

Il voit avec satisfaction que les affaires d'Angleterre prennent une meilleure tournure. Propositions de secours à donner à la Reine. Dispositions prises pour le retour des ambassadeurs.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 204.)

CLXXIX

La Reine Marie de Hongrie au Prince Philippe.

Bruxelles, 4 février 1554.

État critique dans lequel se trouvent les pays soumis à la domination de l'Empereur. Elle recommande au Prince d'y arriver le plus tôt possible pour porter remède à la situation. Demande de fonds.

(Documentos inéditos, t. III, p. 475.)

CLXXX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

4 février 1554 (n. st.).

Wyat est toujours dans les faubourgs de Londres. Effroi de la Reine; aucun de ses seigneurs ne veut rien faire contre le rebelle, dans l'espoir de voir tomber le gouvernement. Les bourgeois résistent, parce qu'ils ont peur d'être pillés. Quant aux seigneurs du con-

seil, tous déclarent avoir désapprouvé le mariage. Malgré l'obstination de la Reine à vouloir le célébrer, il n'aura pas lieu. Le comte de Pembroke retarde son entreprise parce qu'il redoute que ses gens ne se rallient à Wyatt. Efforts de la Reine pour arrêter Wyatt et promesse qu'elle lui fait de ne pas épouser le Prince d'Espagne.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 55.)

CLXXXI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 5 février 1554.

Sire, depuis mes dernières envoyées au Sr de Vendeville¹ pour fère tenir à Vostre Majesté, les S^{rs} d'Egmont, de Lalaing, de Courrières et Nigry, par l'advis du conseil de la Roync d'Angleterre, sont partyz pour retourner devers icelle, pour raison du trouble et motion mencionnée esdictes lettres dernières, pour n'avoir eu nouvelles ou responce de Vostre Majesté, pour éviter occasions et dangers, et signanment pour n'avoir négociation en main méritant sejour, selon que plus amplement ilz réciteront à Vostre Majesté. Et ou temps qu'ilz prindrent congé ladiete Dame, ses affaires et ses conseillers estoient fort estonnez d'entendre que Vietz approchoit ceste ville de Londres avec trois mille hommes, et qu'elle n'eut résistance prompte ny confiable, craignans mesme plusieurs hérétiques de ladiete ville, avec lesquels ledit Vitz avoit intelligence, et principalement pour ce que, par les lettres de l'ambassadeur de France déchiffrées, l'on s'apperceut comme toute la rébellion se faisoit en faveur de Cortenai, aucteur d'icelle, et que Elisabeth faisoit gens de guerre de son coustel; que aucuns du conseil estoient de la partie; qu'ilz se reprochoient les ungs aux autres qu'ilz en estoient cause: les ungz disans que le chancelier avoit esté trop chault et hatif es choses de la religion; qu'il avoit esté trop sévère à l'emprisonnement de Wothion et d'autres hérétiques; les autres dient que les conte d'Arondel et Paget en avoient donné l'occasion pour avoir conseillé le mariage de ladiete Dame avec Son Altesse; les autres que la rebellion venoit de la meute et invention de ceulx du conseil pour porter la querelle dudit Cortenai et de ladiete Elisabeth. Et sur ces reproches, divisions, partialité et troubles l'on disputa longuement comme et par quelle voye l'on asseureroit la personne de ladiete Dame, où l'on la retireroit; disans que ce seroit pour le mieulx aller en la Tour de Londres que à Winsor²,

¹ Estoummel, Sr de Vendeville, capitaine à Gravelines.

² Windsor.

se meetre entre le peuple catolique et se fortifier en compagnie, attendans secours. Ceux qui tenoient le party de Cortenai meetoient en avant qu'il seroit estre assisté de Vostre Majesté. Et un espie, nommé Flores, hérétique parfait, s'adressa audit S^r de Lalaing pour l'emboucher de ce. Puis vint à moy, après son partement, pour fere semblable office, que je rejecta de façon qu'il s'apperceut que j'entendois le mystère. Et tiens qu'il soit de présent en la Tour, pour ce que j'en donna advis à ladiete Dame. Enfin le conseil se résolut que l'on enveroit le grand escuier ¹ et Cornuaille ² devers ledit Vitz, avec instruction et charge de luy dire que l'amas des gens de guerre, qu'il avoit fait contre ladiete Dame, estoit crime de lèse Majesté, tendant à perturbation de son règne contre la tranquillité et liberté d'icelui; que la publication qu'il avoit fecte pour esmouvoir le peuple estoit faulse et inventée; que si lui ou autres avoient ocession de remonstrer aucunes choses à ladiete Dame, il le devoit fere par requeste et non prendre les armes en main contre sa princesse et Roynes; que s'il prenoit fondement sur le mariage qu'elle avoit contracté avec Son Altèze et trouvoit par icelui que ladiete Dame eut fait divorce du premier mariage et serement qu'elle a à la coronne d'Angleterre, elle estoit contente l'escouter par lui ou commissaires ou par communication; autrement elle n'estoit obligée entendre sa prétension; et conséquemment, s'il avoit autre fondement, qu'elle l'escouteroit volontiers et lui feroit rendre raison du tout satisfactoire. Et se excécuta ceste délibération, tendant pour entretenir ledit Vitz jusques à la force de ladiete Dame fut assemblée, et par ce l'ineiter reposer les armes, et signamment pour decouvrir les fondemens de l'entreprise, pour, selon sa response, adviser ce qu'il sembleroit miculx convenir. Et avant l'envoy desdits escuier et Cornuaille, ladiete Dame me manda pour aller devers elle, pour ce que le conseil me devoit dire aucune chose de ses affaires. Ce que je fis incontinent. Et furent deputez Paget et Pieter pour m'advertir de ceste conclusion, m'en demandans mon advis comme ambassadeur de Vostre Majesté et conseiller fidèle de ladiete Dame; déclarans qu'elle n'entendoit aucune rompture de l'alliance contractée, sinon aux fins susdits, et pour servir au temps; me prians que je deusse persuader ladiete Dame de croire et s'accommoder à ladiete résolution; et que si Vietz refusoit la communication, l'on feroit entendre au peuple qu'il prétend et aspire à la corone et la subversion et confusion de ladiete religion, à effusion de sang, à s'accager ceste ville, à la ruine du royaume, et pour donner entrée en icelui aux François. Ausquelz je dis que je ne scavois trouver leurs délibérations sinon bonnes, comme meurement pesées. Et fut signée ladiete instruction par ladiete Dame qu'elle me leut et interpréta, à ce que je n'entrasse en suspiccion qu'elle contint autre chose de ce que lesdits conseillers m'avoient dit, pour ce que, quant la lettre dudit ambassadeur de France fut déziffree par le chancelier, l'on ne déziffra le nom de Cortenai, ains demeura au blanc, comme je l'ai escript à Vostre Majesté. Et fais tant, que ladiete Dame me meit en main l'original de ladiete chiffre, que je déziffra et trouva que studieusement l'on avoit laissé le nom dudit Cortenai, qu'estoit entier sans entremeslure de lettres meslées et perdues, comme

¹ Sir Antoine Brown.

² Sir Thomas Cornualls. V. *State papers, domestic, reign of Mary*, p. 56. D'après ce passage Sir Edouard Hastings fut chargé de cette commission de concert avec Cornualls.

je le monstra ausdits Sg^{rs} ambassadeurs. Et l'aiant déziffré, je diz à ladiete Dame qu'elle deust bien peser lesdictes lettres et fondement d'icelles, et se souvenir que le chancelier et autres de son conseil avoient toujours favorizé ledit Cortenai pour le mariage; que je me doutois ilz fussent consentans de l'emprinsé dudit Vietz. Sur quoi ladiete Dame me repéta qu'elle se tenoit pour femme de Son Altèze, et que tant qu'elle vivroit, elle n'auroit autre mary; que plustot elle perdrait sa couronne, son estat et la vie.

La responce dudit Vietz fut qu'il vouloit avoir la Tour de Londres à son commandement et ladiete Dame, pour la pourveoir de meilleur conseil que celui qu'elle a auprès d'elle; qu'il vouloit avoir en sa puissance trois ou quatre dudit conseil, pour les chastier et remectre la religion, comme elle estoit il ny à guères¹. Ceste responce entendue par le conseil, l'on fut d'avis qu'elle deust aller en la maison de ville, que l'on nomme halle, convocquer le peuple de Londres et leur fere entendre ladiete responce, tendant à tyrannie. Et jeudi dernier, à deux heures après midi, ladiete Dame fut conduite audit lieu par ceulx de son conseil, de sa garde, plusieurs gentilzhommes et dudit Cortenai. Et elle mesme remoustra au peuple que la fin qu'elle avoit toujours tenue, puis son advènement à la corone, avoit esté pour administrer justice, polieier son peuple, l'entretenir en union, tranquillité et liberté; que le rebelle Vietz avoit, souz prétexte qu'elle se fut mariée à Son Altèze, prins les armes en main; mais que par sa responce l'on avoit clerement entendu qu'il aspiroit à la corone, tyrannie et pour inquieter et molester le peuple; déclarant particulièrement la responce, que ce qu'elle avoit fait quant audit mariage, avoit esté par l'avis de son conseil, pour le bien et sheureté du roïaulme, non pour complaire à son affection particulière; que si l'on n'avoit entendu les causes et occasions, elles se pouvoient répéter à ung Parlement; que comme Vietz approchoit ceste ville, elle désiroit sçavoir d'eulx s'ilz vouloient rendre devoir de bons subgeetz, la maintenir et deffendre contre ung tel rebelle; se disposant, s'ilz le vouloient faire, vivre et morir avec culx, employer toutes ses forces pour les conserver; qu'il estoit question de leurs biens, fortunes, honneur, conservation de leurs personnes, de leurs femmes et enfans; que faisans offices de bon subgeetz, elle seroit obligée au réciproque à bons offices de bonne Dame et princesse, et avec persuasions décentes les exhortans de prendre les armes en main. Et fut son propos si élégant et de telle efficace, que tout le peuple eria haultement voloir morir pour son service, appellant traistre ledit Vietz, geetans leurs bonnetz en l'air en signification de bonnes volontez. Et afin que tout le peuple fut imbut de son propos, l'on en fit signification ès lieux accoustumez, et déclara l'on traistre Vietz. Et incontinent toute la ville se mit en armes. L'on mit quatre pièces d'artillerie sur le pont; le maire receut l'admiral pour capitaine de la ville; l'on fit tout ce qui estoit nécessaire pour empescher le descing des ennemis; de sorte que les entrepreneurs et adhérens dudit Vietz, qui estoient en ceste ville, et desquelz il attendoit secours, se sont retirez de leurs emprinses, et n'ont osé accompagner. La nuit que ledit propos fut tenu, il y partit plus de cinq cens paisans du camp dudit Vietz, qui se veans en danger pour estre suivis de Millord Bourgoing², pour estre assiégé de

¹ Ny à guères, autrefois.

² Browne, V. plus haut p. 551, note 1.

ceulx de Londres et du comte de Penbroeck ¹. Wyat envoia, le jour d'hier, ung gentilhomme de ses rebelles, avec ung tamborin, pour parler audit conte de Penbroecke d'appointement, que l'on ne veulst ouyr ni escouter. Et avoit l'on donné advis à ladicte Dame de les fere pendre et estrangler; mais aucuns empescharent ce conseil, non sans suspiccion telle, que Vostre Majesté peult penser. Et espère l'on que, déans de deux jours, ledit Vietz soit constrainet s'enfuir et désemparer, ou qu'il sera vaincu et puny. Et a l'on publié ung ban contre lui que qui le pourra appréhender ou tuer, il aura cent livres de gros de rente perpétuelle et héréditable. Ainsi Dieu a, par sa miséricorde, assisté ladicte Dame et reconfirmé de la crainte d'ung tiran. Et y a espoir que les choses se remédieront, et que la mutacion tournera à bien et auctorisation plus grande.

Le jour de Purification elle eust nouvelles comme le conte de Adineton ² avoit rompu le due de Suffoq, avoit prins tous ses gens prisonniers, prins tout son argent et équipage, l'avoit constrainet fuir avec ses deux frères accompagné seulement de cinq chevaux; que ledit Adineton le poursuivoit, le publiant par tout traistre, et qu'il prenoit son chemin contre Escosse, et que le peuple ne s'estoit voulu movoir pour lui, et que l'on espéroit, de brief, ou qu'il seroit prisonnier, ou qu'il seroit constrain de sortir du roiaulme.

Aussi eust elle nouvelles que le cousin de Pierre Caro et deux de ses adhérens estoient prisonniers, et qu'il n'y avoit motion, sinon dudit Vietz.

Ladicte Dame avoit mandé ladicte Elisabeth; mais elle est fort malade, et tient l'on regard sur elle.

Quant lesdits Sg^{rs} ambassadeurs prendrent congé du conseil, il leur remonstroit l'estat des affaires comme la Royne estoit au terme qu'elle devoit recevoir son revenu, qu'elle n'avoit argent; que, s'il plaisoit à Vostre Majesté la secourir de deux cent mille escuz par son crédit, elle les recevroit de brief pour les rembourser avec tous intérestz et seroit grande obligation, outre ce qu'ilz espèrent Vostre Majesté l'assistera de son armée de mer contre les François; bien prévoians que, par lesdites lettres interceptées, l'on ne peult divertir d'entrer en guerre avec lesdits François, et qu'il fault que, incontinent avec Vostre Majesté, l'on leur résiste et divertisse leurs desseingz.

A quoi lesdits Sg^{rs} ambassadeurs dirent qu'ilz en feroient rapport à Vostre Majesté, et viseroient de persuasions convenables pour l'assistence de ladicte Dame

Ladicte Dame feit présenter ausdits ambassadeurs, à chacun d'eulx, ung buffet de vaiselle dorée qu'ils refusarent, disans avoir tant de considération de ses empeschemens, que non seulement ilz ne vouloient accepter présent d'elle, ains lui offroient ce qu'ilz avoient pour son service.

Elle donna au S^r de Corrières ung diamant pour contreestaine du présent, que Madame la duchesse de Lorraine lui avoit envoyé.

Ledit Vietz a surprins le paquet de l'évesque de Noirwitz, auquel estoit la ratification de Vostre Majesté du traicté de mariage ou la copie.

¹ Pembroke. V. plus haut p. 506, note 2.

² Haddington. V. plus haut p. 521.

Wothon a escript lettres à la Royne, comme le 24^{me} du mois dernier, pour sa maladie, il avoit escript ce qu'il devoit négocier avec le Roi de France au connestable, qu'estoit répétition de ce que le conseil avoit respondu à l'ambassadeur de France : qu'il prétendoit rénovation des traitez et confirmation d'iceulx par ladicte Dame, qu'estoit qu'elle ne se trouvoit conseillée de ce fere, pour n'avoir occasionné ledit Roi de dillicence de l'observance des traitez passez par ses ancestres; moins vouloit elle donner suspicion aux princes voisins, comme à Vostre Majesté, de présumer que l'on traicta chose nouvelle, attendu mesmes que, par ledit traicté de mariage, expressément il estoit pourveu à ce qu'ilz désiroient et requéroient, et que, pour responce de son escript, le connestable envoya devers lui le secrétaire Bouchetel ¹, qui lui déclaira le Roy avoir contentement de ladicte responce, pourveu que son ambassadeur fut admis et peut estre présent quand Son Altèse prestera le serement de l'observance du traicté; qu'estoit chose résonnable, afin qu'il sceut s'il jugeroit ledit article, et que carte fut rédigée par escript pour mémoire et tesmoignage. Puis ledit Bouchetel demanda audit Wothon s'il avoit nouvelles d'Angleterre, qui lui respondit n'avoir receu lettres dez longtems, et seulement sçavoir ce que l'on avoit bruit à Paris que les passages d'Angleterre fussent bouchez, et que ladicte Dame, sa maîtresse, fusse morte ou en danger. Ce que aucuns avoient creu, meuz peult estre du proverbe commun; *quod facile credimus quod cupidi credimus*; puis ledit Bouchetel offrit audit Wothon les médecins du Roy et toute courtoisie ².

Plus ledit Wothon escript que tous capitaines de la marine sont prestz pour conduire l'armée de mer du Roy; que la commune opinion est que Son Altèse sera reconstrée en son passaige, encoires qu'il vint plus fort que les François et qu'ilz hazarderont ce qu'ilz pouront.

Que l'on a publié, en toute la coste de la marine, que nulz bateaux de soixante tonneaux ou au dessus ne fassent voile, sans licence expresse du Roy.

Que le Roy de France ne partira de Paris avant les carnevaux; qu'il fait amas de finances de tous costelz; qu'il a créé en toutes les villes de France nouveaux offices, et a vendu les offices; que au parlement de Paris il a fait trente nouveaux conseillers qui ont baillé chacun quatre mille escuz de leurs offices; et que combien lesdits offices ne doigent estre perpétuelz, ains seulement servir de finances pendant la guerre, que l'ambition les meut à l'achat.

Que l'on n'entend encores que les François aient secouru Corsica.

Que les Anglois poursuivans la restitution des navires depredez, ont esté maltraitez par les sentences des juges.

Que les François dient ladicte Dame avoir renouvelé le traicté de plus estroicte amitié, pour aider Vostre Majesté, dont ilz ne sont contens; qu'est la substance desdictes lettres.

Ladicte Dame m'a envoyé autres lettres dudit Norwitz du 16^e du mois passé, escriptes, par forme de duplicate, de la négociation qu'il traicta avec Vostre Majesté à la dernière audience; la responce qu'elle lui fist, lui participant l'état de sa santé, et disposition arrivée du cardinal

¹ Bernardin Bouchetel, évêque de Rennes, secrétaire d'Etat de Henri II, roi de France.

² V. l'analyse de cette lettre plus haut p. 505. n^o CLII.

Polo; comme elle a juré et signé le traicté de mariage qu'il a envoié; comme Masson a prins congé, et répétant que les nouvelles qu'il a escriptes d'une rotte ¹ faicte en Piédmont n'ont continué; et qu'il n'y a demeuré que quarante hommes, et la reste estre saulvé par fuite.

L'on a fait pendre et estrangler ung serviteur du duc de Suffoëq, qui fut prins portant ung placard dudit due pour le publier par le pais, par lequel il disoit qu'il y avoit douze mille Espaignolz à Callaix et aultant du costel de West pour conquerre le roiaulme d'Angleterre, et que le peuple s'esmeut et prins les armes contre culx et contre le chancelier et Paiget, l'ung pour la religion, l'autre pour le mariage.

Le cardinal Polo a esté préadverty de l'entreprise, et pense redresser le mariage de Cortenay, selon que Bonvisy ² le donne à entendre. Et, pour ce j'avois parlé à ladiete Dame, pour prendre advis dudit chancelier, que l'on devoit fere sur les lettres de l'ambassadeur de France faisans expresse mention dudit Cortenay, dont je n'ai eu responce, et quant je monsturai audit chancelier le déchiffrement que j'avois desdictes lettres à la vérité, et qu'il vit le nom de Courtenai, il changea de couleur si évidemment que l'on en peut juger son affection.

Plusieurs bons personaiges regrettent le départ des Sg^{rs} ambassadeurs par tel trouble, et dient que Dieu a volu que ceste conspiration se soit découverte, pour conduire l'alliance à meilleur et plus sheur port, pour extirpir les mauvais et pour punir les François.

Le vieux Coban ³ vint hier devers la Royne, pour s'excuser de ce que aucuns de ses enfans estoient avec les rebelles, et s'est départi avec promesses qu'il servira fidèlement ladiete Dame.

L'on a prins suspicion que le lieutenant du capitaine de la Tour de Londres y ait mis ung gentilhomme nommé Pringz, pour servir à la garde et practique de ladiete Élisabeth, pour ce qu'il est hérétique, et a ung filz et une fille avec elle.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté accomplissement de ses très haultz et vertueux désirs.

De Londres, ce 5 de février 1554.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1534.*
— 2^e partie, fol. 559.)

¹ Rotte, dérouté.

² Bonvisi. V. plus haut p. 299, note 4.

³ George Brooke, lord Cobham.

CLXXXII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

8 février 1554.

Tout le tumulte est apaisé en Angleterre. Simon a conseillé l'arrestation d'Élisabeth. Quant aux autres ambassadeurs de l'Empereur, ils sont partis.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 207. *Documentos inéditos*, l. c., p. 481.)

CLXXXIII

*Philippe, Prince d'Espagne, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur
en Angleterre.*

Valladolid, 8 février 1554.

Le Prince engage Renard à employer tous les moyens possibles pour détruire les intelligences nouées par les Français en Angleterre, et de faire en sorte que les gens de ce pays soient favorables à son mariage. Réception qu'il pourrait faire aux envoyés de la Reine Marie. Nombre de gens, dont il devrait être accompagné à Londres.

(*Documentos inéditos*, t. III, p. 478.)

CLXXXIV

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

10 février 1554 (n. st.).

Wotton, ambassadeur anglais, a été reçu en audience. Il a demandé au Roi des explications sur les secours sollicités par Carew, et s'il les lui accorderait. Le Roi prétend qu'il n'a rien entendu de ce rebelle, ni rien promis à ce personnage. Au surplus, il avait bien pensé que le mariage avec le Prince d'Espagne exciterait du mécontentement en Angleterre.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 57.)

CLXXXV

*De Noailles, ambassadeur français en Angleterre,
au connétable du royaume.*

11 février 1555.

Défaite des rebelles; leur chef est arrêté. Le connétable doit faire des remontrances à l'ambassadeur anglais à propos des lettres qu'il avait adressées au Roi et qui, après avoir été volées à Gravesend, ont été remises au conseil. Le porteur de ces lettres a été complètement dévalisé. Au moyen des secours fournis par les Anglais, les Flamands ont détruit à Margath une frégate française. Dans sa détresse la Reine a déclaré que les négociations relatives au mariage du Prince d'Espagne ne sont pas si avancées, au point de ne pouvoir être rompues. Mais depuis la défaite de Wyatt, elle a changé de ton. L'argent et les hommes lui manquent. Néanmoins elle se dispose à faire mourir les prisonniers, même les plus innocents, auxquels elle avait promis pardon. On lui reproche d'être aussi cruelle que feu son père. Pour se soutenir, il lui faudra les forces de l'Empereur. Il était question d'envoyer Courtenai en ambassade auprès de Charles-Quint; mais il n'en est rien.

(*Ibid.*, p. 59.)

CLXXXVI

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à la Reine Marie.

Paris, 12 février 1554.

Pierre Carew est en France. Wotton a obtenu une audience du Roi, et a tenu une conférence avec le connétable. Ils protestent de leur bonne volonté d'entretenir des relations d'amitié avec la Reine.

(*State papers*, l. c., p. 56. — Analyse.)

CLXXXVII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au S^r d'Oisel.

13 février 1554 (n. st.).

Relation de la révolte de Wyatt. Supplice de Jeanne Gray et de son mari. La Reine tient prisonniers « tous les plus grands et vaillants personnages de son royaume, mesme millord de Courtenay, et délibère comme on doit faire mourir tous ceux qui ont conspiré à contrarier son mariage. » Pierre Carew, actuellement réfugié en France, s'est heureusement retiré à temps.

(*Ibid.*, p. 64)

CLXXXVIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

14 février 1554.

Bon nombre de gentilshommes ont juré fidélité et service au Prince et à la Reine. Ceux de Plymouth recevront honorablement le Prince. A Londres le peuple se dispose à donner la bienvenue à S. A., à condition de ne pas amener des soldats étrangers. L'ambassadeur français fait des menaces pendant que la Reine attend « avec dévotion » la ratification du Prince et la dispense du Pape.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 211.)

CLXXXIX

M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 15 février 1554.

Tumultes et insurrections en Angleterre. Les seigneurs de Venise n'en sont pas contents.

(*CHARRIÈRE*, *ib.*, p. 505.)

CXC

L'Empereur à son fils le Prince Philippe.

Bruxelles, 16 février 1554.

Besoins d'argent. Recommandation de lui en envoyer.

(Documentos inéditos, t. III, p. 488.)

CXCI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

1554.

Troubles qui se manifestent en Angleterre. Les intelligences et la complicité des Français avec M^{me} Élisabeth sont patents. Il conseille de punir sévèrement les coupables.

(Ibid., p. 492.)

CXCI

Le même au même.

1554

Prison et confiscation prononcée contre quelques Anglais d'Anvers. Plusieurs mutins sont condamnés à la peine capitale. Procédure dirigée contre M^{me} Élisabeth. La Reine manque de ressources. Projet de rétablir l'autorité de l'Église. Projet de convoquer le Parlement pour conclure l'affaire du mariage. Expulsions d'étrangers. Réclamations de l'ambassadeur anglais à Paris. Conférences de l'ambassadeur de France à Londres avec la reine Marie. Résolution de la Reine de vérifier son contrat de mariage avec Philippe.

(Ibid., p. 502.)

CXCIII

Lord Grey, gouverneur de Guines, à la Reine Marie.

Guines, 16 février 1554.

La France a fait des efforts pour soutenir les rebelles, malgré le défaut d'hommes, d'argent et de munitions. Cependant elle continue des préparatifs dans ce but. Le maréchal de Saint-André marche vers les frontières.

(*State papers*, l. e., p. 58. — Analyse.)

CXCIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

17 février 1554.

Pendant l'audience que la Reine Marie a accordée à de Noailles et à son frère, celle-ci lui a donné l'assurance qu'elle ne contreviendrait pas, malgré l'Empereur et son fils, à ses promesses de paix. Par l'examen d'un article du traité de mariage, il pourra se convaincre de la vérité. Elle lui assurait qu'elle savait comment quelques-uns des rebelles, et spécialement Pierre Carew, s'étaient réfugiés en France et y étaient reçus à la Cour. Désir exprimé par la Reine de faire rechercher les coupables en France, et d'en faire la proposition au Roi, comme elle le fit à l'égard de Sechelles et autres sujets français. De Noailles a répondu qu'il ignorait le séjour de Carew en France. Celui-ci faisait répandre le bruit que le Roi de France lui procurera aide et secours. Les membres du conseil de la Reine seraient charmés de voir leur souveraine renoncer au mariage espagnol. De Noailles répondit que le Roi ne voulait rien faire qui fût contraire à leur amitié. Par crainte de mauvais traitements, des Espagnols ont quitté l'Angleterre et sont passés en France. Il conseille au Roi de ne pas les accueillir dans les bandes. Masson est parti de Bruxelles, porteur de la dispense pour le mariage.

(Verrort, l. c., t. III, p. 70.)

CXCv

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

17 février 1554.

Deux cents soldats pris au combat de St-James sont exécutés avec leurs officiers. Compte en est rendu à l'Empereur qui approuve ces exécutions et les avait conseillées.

(GRIFFET, *l. c.*, p. 175. — Analyse.)

CXCvi

« INSTRUCTION A VOUS NOSTRE COUSIN LE COMTE D'EGMOND DE CE QUE AUREZ A FAIRE
» EN VOIAGE OU PRÉSENTEMENT VOUS ENVOIONS. »

Bruxelles, 18 février 1554.

Premièrement, vous prendrez votre chemin vers Angleterre, en la meilleure diligence qu'il vous sera possible, tenant le regard requis à ce que y arrivez tost et sheurement. Et y estant, vous communiquerez ceste vostre instruction à nostre ambassadeur ordinaire et résident, le lieutenant d'Amont, lequel ausi vous informerez de l'estat pour lors affaire [de] celle part, après avoir communiqué par ensemble, advertir la Roine de vostre venue et lui demander audience.

A laquelle — après lui avoir donné noz lettres de crédençe que portez, et fais nos très affectueuses recommandations — vous déclarerez le très grand et singulier contentement et plaisir qu'avons receu d'entendre qu'il a pleu à Dieu de donner si bonne et heureuse ressource à ses affaires contre les rebelles, et que vous avons enchargé de lui congratuler de nostre part, ne font doubte qu'elle cognoist assez qu'il n'y a personne qui ait plus de contentement de si bon succès, que celui qu'avons prins; l'assheurant du désir qu'avons eu — au temps que les choses estoient troublées et difficiles — lui donner secours et assistance, et les préparations qu'avons fait faire d'aucuns de noz bateaux pour y pouvoir servir, attendant pour entendre quel secours elle entendoit que lui feissions et de quelle qualité, pour non nous mettre en chose qui, au lieu d'assistence, eust peu causer plus grand trouble en ses affaires, selon que nous feismes communiquer sur ce point avec son ambassadeur, et avons

escript audit lieutenant d'Amont pour, par le moyen de l'ung ou l'autre, parvenir à la connoissance de son désir; nous aiant très fort desplu que les difficultés des passages n'aient donné moyen à ce que noz lettres à nostredit ambassadeur sur ce point et autres n'aient peu sitost arriver, comme il fut esté requis.

Que nous espérons que puisqu'il a plu à Dieu, comme dessus est dit, lui donner telle assistance que, non seulement lesdits rebelles soient estez vaineuz, mais que leurs chiefs ou soient morts, ou prins, ou reduietz entre ses mains; que se servant bien, comme espérons, que par sa prudence elle sçaura faire de ceste occasion que Dieu lui donne et met en main et sera la vrai resouree et establissement de ses affaires; usant envers les culpables de la seureté requise, puisque ilz ont si grandement mesusé de sa élémence. Et en cas que l'exécution ne fut encore faicte des culpables, vous lui persuaderez qu'elle le face, et que le chastoï soit prompt et tost, pour, avec la faveur que lui donne la victoïre, se faire quiette de ceulx qu'ont déclaré leur mechante volenté en son endroit, et donner l'horreur aux autres; et que, pourvoiant ausi promptement au surplus, elle assene la volenté de ceulx qui suivans les chiefs pourroient avoir erré, afin que par la élémence leur ostant la scrupule et doublet en quoi ilz pourroient estre, elle leur face perdre la volenté que la craincte leur pourroit donner pour mouvoir chose nouvelle, afin de s'asseurer.

Davantaige que, tenant regard et considération à ce que, par les advertissemens qu'elle a de plusieurs lieux, de peu de sincérité dont Madame Élisabeth et Cortenai usent en son endroit, et que à ce que l'on connoist par les lettres interceptées de l'ambassadeur de France, le but des conspirateurs tendoit à leur faveur, elle regarde de, s'il est possible, s'attacher à leurs personnes, sans dissimuler en leur endroit chose que la justice puisse comporter, et si avant qu'elle puisse persuader à ceulx de son conseil qu'ilz le tiennent bon. Et s'ilz ont delinqué, procéder seurement à leur chastoï, et s'en faire quiete, avec l'occasion qu'elle peult avoir sur la mémoire si fresche de ce dernier trouble, de proeurer tout ce que convient pour son assurenee; et que, pour Dieu, elle veuille considérer que en choses d'estat et mesme en ceste qualité où conspirations se descouvrent si manifestes contre sa personne, peu de cause doit souffire, pour du moins s'asseurer des personnes, et les mettre en lieu où l'on soit certain qu'ilz ne peuvent nuire.

Et si avant qu'elle ne peult persuader son conseil à ce qu'il y eust cause souffisante pour s'attacher audit Cortenai, que toutesfois ne nous povons persuader, nous semble qu'il sera de besoing venir du moins à l'autre expédient mis en avant, qu'est de, avec occasion, le faire passer pardeçà. Et combien que en eecy y pourroit avoir hazard, pour ce que secrètement il pourroit practiquer, fut par le moyen des marchans ou autres, ou peult estre ung jour dois ici se retirer secrètement en France, toutesfois considérons nous que, comme qu'il soit, il sera mieulx dehors que dedans Angleterre: puisque n'aïant encore eu grand moïen de gagner crédit, dois sa prison, et que aueuns le tiennent pour insolent, l'esloignant de la vue du peuple, ilz tolleront plus facilement; et, comme qu'il soit, aura moins de moïen de conduire ses pratiques de plus loing que s'il estoit sur le lieu; combien que toujours nous arrêtons nous à ce que pouvant treuver moïen de le reserrer en la Tour ou s'en faire quiete du tout par justice, ce sera le mieulx; et que, pour Dieu, elle tienne principal regard à

asseurer ses affaires et à la seureté de sa personne et soustènement de son auctorité, et afin que tout le conseil et le roiaulme lui porte le respect; se servant des moïens qu'elle vera convenir et estre requis, selon la nature et condicion de ses subjectz.

Et puisque l'on a si èlèremēt descouvert les malheureuses pratiques de l'ambassadeur et de France, vous lui pourrez représenter, de nostre part, que peult estre seroit il à propos ou de renvoyer ineontinent en France ledit ambassadeur, ou de le reserrer afin qu'il n'eust moïen de pratiquer, atendant que le Roi, son maistre, le rapelle; laissant entendre audit Roy, en l'ung cas ou en l'autre, que, combien elle eust eu très grande occasion pour procéder à l'encontre de sa personne seurement, aiant si grandement forfait, et perdant par ce les privilèges d'ambassadeur, que toutesfois elle a voulu porter pour ce coup respect audit Roi de France, et le renvoyer, sans lui faire autre chose, ou le reserrer jusques à ce qu'il le rappelle, pour éviter qu'il ne continue; l'advertissant que veuillant envoyer autre ambassadeur par devers elle, il pourvoit à ce qu'il en use différemment, et qu'elle ne pourra délaïsser de — sans tenir plus de respect au degré d'ambassadeur — procéder au chastoï de quicouque, estant là, fera telz offices, atendu que par iceulx, comme desus est touché, il forfait les privilèges et prérogatives de telle charge.

Et si tant est que l'on advertit que l'ambassadeur de Venise ait fait, comme souvent ledit lieutenant a escript, si mauvais offices, et mesmes si l'on pouoit entendre de certain que la nave Venecienne eust donné l'artillerie aux rebelles et que ce fut du gré et consentement dudit ambassadeur, dont nous désirons que nous advertissiez, il n'y aura mal que persuadez modestement à ladicte Dame qu'elle faee donner garde audit ambassadeur et à ses gens, afin qu'ilz ne pratiquent; le traitant au surplus favorablement, et qu'elle escripvē au due et seigneurie de Venise, afin qu'ilz changent ledit ambassadeur, sur fondement qu'il se soit meslé, comme elle présuppose à leur deceu, de pratiques contraires à ladicte Dame, et contre ce qu'il devoit estant personne publique, puisque ces démonstrations sont cause que ci après autres ambassadeurs cheminent avec plus [de] respect.

Et pour astant que les advisemens, que vous aviez quant vous estiés là avec les autres ambassadeurs vos collègues, estoient que l'on faisoit grosses préparatives par mer en la coste de France, et que le mesme se continue par les dernières lettres que avons dudit lieutenant d'Amont, vous tiendrez main à ce que, suivant ce qu'avons jà escript, aucuns personnages s'envoient soubz autre couleur qui pénètrent personnellement jusques à la coste et portz de France, et que à l'œil recognoissent spécialement ce que se fait, pour astant donner souvent ilz seiment grand bruiet de telles apprestes pour mettre leurs voisins à fraix, et que quelques-fois l'on treuve que en effect ou ilz ne font rien, ou bien peu. Et tenant regard à ce que le temps n'est encore bien propre au navigaige, et que d'assaillir l'isle d'Angleterre ilz aient moins de moïen, aiant en leurs pratiques celle part la fin qu'il a pleu à Dieu donner tant en faveur de ladicte Dame, il y aura temps pour — après avoir entendu plus certainement ce qu'ilz font, qui vraisemblablement sera tout ce qu'ilz pourront pour empescher le passaige du prince nostre filz — regarder ce, l'accreue qui se devra faire de nostre costel aux apprestes de mer. Et regardant ne se perdra temps à la préparation des quatorze bateaulx, à quoi dès le commencement du trouble l'on a mis la main. Et si regardera l'on quel moïen

et opportunité l'on pourra avoir pour faire davantage. Et aussi se prépare la flotte des hollandois, qui doit passer en Espagne, laquelle en ung besoing pouroit ausi servi, outre que le prince, nostre filz, continue les apprés de son passage; de sorte qu'il sera mal possible aux François de tenir la mer; et mesmes que, si l'on voit qu'ilz intentent chose au préjudice du royaume d'Angleterre, les privant de la commodité des portz de l'isle, la navigation leur seroit par trop difficile et hazardeuse, signamment aiant à l'encontre les forces de mer qui se prépareront.

Et tenant regard à peu de moïen que les gens de ladiete Dame ont eu de équiper ses bateaux de mer, et que, à ce que avons entendu de vous et des autres qu'estes retiré de pardelà, la difficulté principale consistoit en la faulte de poudre, municions, cordaiges et autres choses nécessaires pour ledit esquippage, et que l'on aura jà remédié à la pouldre, pour ce que Gressen¹ y aura envoyé par nostre permission, vous pouvez déclarer à ladiete Dame que nous ferons accommoder ledit Gressen et lui donnerons congé de faire transporter de ces pays autres choses, dont à l'effect susdit, l'on pouroit avoir besoing pardelà, tant que la commodité de pardeçà le pourra comporter.

Et pour austant que, avant que partir, ceulx du conseil vous feirent mention de la nécessité en laquelle ladiete Dame se treuvoit, et de combien il eust convenu à ses affaires que dès lors l'eussions accommodé de deux cens mille escuz, puisque les choses sont, grâces à Dieu, en autres termes, et que ou elle pourra recouvrer ses rentes ou sur icelles avoir crédit, tenant regard à la nécessité en laquelle nous retrouvons, si l'on ne vous en parle, le mieulx sera de n'en faire semblant; mais en cas que l'on vous en die quelque chose, vous pouvez dire que, pour avoir veu, comme dessus est dit, les choses en meillieures termes, et pensant que peult estre aprésent n'en aura elle besoing, que vous avez entendu que, lors que les choses estoient en trouble, l'on faisoit ici diligence pour les recouvrer. Et vous verrez ce qu'ilz vous diront sur ce point plus avant, vous en desmellerez avec dire que nous en advertirez. Mais le mieulx sera, s'ilz n'en entament le propoz, de n'en faire semblant quelconque.

Et sera bien leur ramentevoir² qu'elle considère d'où procède la faulte que ses rentes et ce que lui est deu en soit esté receulli plus diligenment, pour ce que l'on pouroit souçonner qu'il se fut fait avec quelque malice, et pour lui oster le moïen de résister contre le mouvement que l'on lui a suséité, afin que, selon qu'elle vera d'où procède la faulte, elle pourvoie au remède.

Vous remercierez ausi ladiete Dame, de nostre part, très affectueusement la constance et fermeté en la continuation de la bonne volonté en nostre endroit et du prince, nostre filz; l'assheurant ausi de celle de nous deux, et lui délivrerez nostre ratification, excusant la dilacion de la venue d'icelle entre ses mains, pour ce que jaoit pieçà l'eussions signée et juré en présence de ses ambassadeurs, et que l'eussions envoié, le tout s'est detenu jusques à oïres à

¹ Thomas Gresham, envoyé en Flandre pour faire des emprunts et procurer des muitions de guerre à l'Angleterre.

² *Rementevoir*, rappeler, remémorer, faire comprendre.

Gravelinghes pour la difficulté des passaiges. Et trouverez le paequet où lesdits ratifications sont encloses entre les mains du Sr de Vandeville ¹, capitaine dudit Gravelinghes, auquel nous escrivons pour le vous délivrer. Et le porterez avec vous et en userez conforme à ceste nostre instruction. Et ausi direz à ladiete Dame que aians receu les povoirs dudit prince, nostre filz, pour pouvoir passer le mariage par motz de présence, que vous avons tant plus despesché avec iceulx, pour estre l'ung de ceulx qui y sont demeurez, afin que après l'avoir achevé au temps et comme elle advisera pour le mieulx, vous puissiez passer en Espagne, pour en aller advertir le prince nostre filz, et le rencontrer, ou en cas qu'il ne fut encores parti, haster son passage. En quoi vous tiendrez advertance à ce que ce soit en publique et à part et en secret, pour juger ladiete Dame qu'il soit mieulx ausi ledit mariage se face par motz de présent, suivant les lettres que sur ce vous avions escriptes à tous ensemble, lorsqu'estiés en Angleterre; lesquelz vous trouverez audit paequet avec la lettre que lors vous envoiames pour nostredit filz, et que de ce prenez enseignement vallablement comme vous ledit lieutenant entendrez estre de besoing, lequel porterez à nostredit filz audit mariage passé. Vous présenterez à ladiete Dame, de nostre part, la bague que vous trouverez ausi audit paequet, l'accompagnant de beaux motz et courtois, que jugerez convenir pour lui faire entendre que c'est une souvenance et bien de la parfaiete amitié que lui portons, la tenant en lieu de propre fille.

Et une chose sera y de besoing, que tenez grande advertance, qu'est de la proposition que lui ferez, en présence de ceulx de son conseil, pour la visiter de nostre part, lui congratuler bon succès, lui offrir toute faveur et assistance et de la charge que vous avez de, conforme au pouvoir que vous portez, passer ledit mariage par mots de présent soit en telz termes que convient à l'estat que trouverez les affaires, en sorte qu'ilz ne se chandalisent, vous servant en ce avec nostredit ambassadeur de l'advis de ladiete Dame; lui faisant entendre à part la commission qu'avez pour en user comme elle trouvera pour le mieulx; et que, quant à l'advis que lui donnons de, comme il nous semble, elle se doit conduire en l'establisement de ses affaires, qu'est en conformité de ce que jà lui a dit nostredit ambassadeur, et mesmes ce que touche ledit Cortenai et Madame Élisabeth et tout le contenu ci-dessus, que ce soit apart et afin que comme d'elle mesmes, si bon lui semble, elle l'enchemine vers sondit conseil; de sorte qu'il ne semble que rien procède d'autre mérite que d'elle et d'eulx, pour éviter la jalousie qu'ilz peuvent prendre, comme si jà de nostre part l'on vouloit entreprendre l'entier gouvernement de ses affaires de ce costel là, sans leur participation, pour ce que pour estre si scrupuleux et jaloux, comme ilz sont, ilz s'en peuvent resentir au deservice de ladiete Dame. Et il emporte que en tout elle use de sorte que les choses, qui se feront, s'exécutent ou par leur avis ou par le mérite de ladiete Dame, et comme procédant d'elle, et surtout qu'ilz ne puissent conjecturer que l'on tiene au désir de ce constel de les mettre en guerre avec France, ou il est vraisemblable qu'ilz troubleront pour non pouvoir comporter les malheureuses pratiques que les François dressent à l'encontre d'eulx, et mesmes s'ilz continuent de vouloir troubler les choses d'Escoce. Mais il vaut beaucoup mieulx qu'il procède d'eulx

¹ Jean d'Estourmel, Sr Vandeville.

que non de nostre part ou de noz ministres, encores que en secret lui voulons bien, comme père et la tenant en lieu de propre fille, lui participer nostredit advis.

Oultre ce que aurez à faire, comme dessus, avec ladicte Dame, il sera besoing et très requis que vous visitez de nostre part les S^{rs} principaulx du conseil, qui lui ont fait assistance en la perplexité où elle s'est treuvée; leur demandant les lettres dernières que vous porterez à cest effect, auxquelz vous remercierez de nostre part le bon devoir qu'ilz y ont rendu, qui nous aceroit grandement l'obligation que jà leur aions pour l'affection qu'ilz ont monstré en nostre endroit et de nostredit filz à la promocion et avancement dudit mariage; et les assurez de la souvenance que tous deux en tiendrons à jamais, et de la reconnoissance qu'ilz doivent attendre pour s'estre si bien et volontairement employé en l'ung et en l'autre. De quoi vous les assurez par les meilleurs motz que vous pourez trouver servans à ce, vous eslargissans en l'endroit d'un chacun en l'office que deviez faire selon leur qualité. Et si regarderez d'entendre de ladicte Dame son advis, suivant ce que, par nos susdites lettres, nous vous avions escrips de ceulx de qualité et devoir qu'ilz auront rendu par l'advis dudit lieutenant d'Amont, à qui se devra faire les reconnoissances de la part de nostredit filz, et qu'elle a à chacun d'iceulx, selon leur qualitez et condicions sur ce qu'ilz ont fait et celui que l'on devra attendre d'eux à l'advenir; et signamment ce sera mieulx pour les tirer tant plus à l'advenir que ce soit par pensions plustot que en deniers comptans, qui ne se paient que une fois, et quelquesfois après se oublie le bienfait. Et si montreroit que leur voudroit donner contentement à grandes sommes, que en ceste saison seroient mal recouvrables, que sont les causes pour lesquelles nous jugerons plus à propoz que ladicte reconnoissance à telz personaiges fut en pensions et à les avancer au surplus en ce que s'adonnera. A quoi ne doutons ladicte Dame tiendra regard; et de même chasteroi les rebelles, usera de reconnoissance envers ceulx qui sont demeurz de son costel.

Au regard de ceulx qui sont de moindre qualité et plus maniables, et qui ont donné adresse à l'encheminement de la négociacion et travaillé pour icelle, et pour autres qu'il convient gagner, vous porterez avec vous la somme de cinq mille escuz, de laquelle vous recouvrez vers ledit S^r de Vandeville les trois mille; et le surplus vous sera ici délivré, oultre les deux cens escuz ordonnez pour furnir aux espies, selon que ledit lieutenant l'a requis; ne faisant doute qu'il tiendra le soing qu'il convient pour les distribuer utilement.

Ledit mariage passé et les offices faiets que vous enchargeons par cestes, vous déclarez à ladicte Dame la commission qu'avez de passer oultre en Espagne devers nostredit filz susdit, démontrant toujours très grand désir de nostre part au parfait de ceste alliance. Mais si vous véez que elle ou ceulx de son conseil facent scrupule à la consommacion pour maintenant, ou que le passage de nostredit filz se peult faire sans dangier, en ce cas lui pourez vous déclarer qu'elle se peult bien souvenir que quelque désir que nous avons eu de ceste alliance, faisant toutesfois l'office que lui déclarons, nous avons toujours préféré à nostre très grand désir sa sheureté et l'establisement de son roiaulme; et que vous tenez pour certain que à ceci postposserons encore toutes autres choses, selon qu'il convient à la parfaicte affection que lui portons, et sans presser plus avant la besogne. Après avoir la

première fois déclaré le désir que nous avons de passer oultre et proeuer briefvement ladiete consommation, vous vous enchargerez de nous en advertir, de vous tenir là jusques aiez de nous responce. Mais si elle n'en fait semblant et demontre trouver bon vostre dit passage, nous ne veons comme de nostre part il peult convenir d'y mettre scrupule ou difficulté, sans mettre ladiete Dame en extrême desespérance. Mais pour estre la sheureté de nostredit filz chose que tant nous emporte, vous nous informerez, comme qu'il soit, le plus soigneusement que pourez de l'estat des affaires et apparence qu'il y aura de la sheureté pour le déclarer à nostredit filz, afin de, selon ce, lui pover tant plus sheurement escrire le chemin qu'il devra tenir, soit pour descendre en Angleterre, ou pour venir le droit chemin ici. Et pour aller vers nostredit filz, tiendrez regard d'encheminier vostre dit passage le plus sheurement et diligence que vous pourez. Et y arrivant, lui donnerez compte de toutes choses, et l'assisterez de ce que convient pour son passage, encheminant à c'est effect toutes choses, et l'instruirez de ce que lui et sa suite devront faire pour, en leur voiage, donner plus grand contentement aux Anglais et éviter toute occasion de scandale; estant chose en quoi il lui va tant, selon que jà l'en avons adverti; et mesmes qu'il regarde de faire choix de gens maniables, modestes et courtois; et les advertissans qu'ilz souffrent de la main angloise pour y gagner crédit; et que non seulement eulx vivent comme il convient, mais que chacun d'eulx tienne soing particulier de sa famille, la tenant déclinée; de sorte que eulx mesmes faent office d'alcande¹ chacun en sa maison, sans les soubstenir ni delfendre en ce où ilz peuvent exéder: puisque le principal desordre provient ordinairement plus des servants insolens, outrecuidez et malsouffrans que des propres maistres. Et la faulte de ceste qualité par eulx commise est à ceulx de ceste nacion la plus insupportable. Et si ladiete Dame avoit ambassadeurs pardelà, comme il est apparent qu'elle fera pour ausi y passer le mariage avec nostredit filz par motz de présent, ce que sera bien que d'extrêmement sollicitiez; de sorte toutesfois que vous ne les mettez en scrupule vostre présence celle part sera fort apropoz pour les recevoir et les festoyer et introduire à la congnoissance de nostredit filz et ceulx de sa Court, et afin que les choses passent de sorte que non seulement l'on leur donne contentement, mais qu'ilz aient occasion de, à leur retour, faire bon rapport des bons et honnêtes termes, dont on aura usé en leur endroit.

Fait à Bruxelles, le 18 de février 1554.

(En copie dans le registre intitulé: *Correspondance de Charles-Quint et de l'evêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, 2^e partie, folio 575.*)

¹ Alcande pour alcade, chef de police.

CXCVII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 18 février 1554 (n. st.)

Le comte d'Egmont, muni des pouvoirs du Prince Philippe, devra partir. Renseignements sur l'action de la France.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 214.)

CXCVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, au Prince Philippe.

19 février 1554.

Complicité d'Élisabeth dans la conspiration contre la Reine. Le cabinet français, fauteur des révoltes, fournit aide et argent aux coupables. Puniton de ceux-ci. Nécessité dans laquelle se trouve Philippe d'organiser une armée, comme on le fait pour l'Empereur, à cause des entreprises et dessins de la France.

(*Documentos inéditos*, l. c., p. 498.)

CXCIX

Gaspard Schetz¹ à la Reine de Hongrie.

Anvers, 19 février 1554.

Madame, combien que je tiens V. M. advertie de ce qu'est passé en Angleterre, ei est ce que n'ai volu laisser sur toutes aventures d'escripre à icelle les particularités que ce matin,

¹ Gaspard Schetz, Sr de Grobbendonck, trésorier général des Pays-Bas.

par lettres du 15^e de ce mois, avons entendu de la justice que la Royne a faiet faire des rebelles, assavoir que Madame Jehanne avecques son mari, fils du duc de Suffocq, sont décapitez, la blanche rose remise en la Tour, en laquelle sont aussi le duc de Suffocq avecques deux ses frères, et autres plusieurs seigneurs culpables jusques en nombre de xxvii. Des souldars escrivent qu'il y a xl pendus et n^e condamnez de ceulx qui abandonnoient le duc de Norfore ¹ aux champs, se joindans avecques les rebelles. Lequel duc dit on trespassé en son païs. Aussi escript on que le comte de Pennebroek ² est envoié vers le pays de Kent avecque n^e chevaulx legiers, pour s'enqueter de ceulx qui ont esté de la rebellion et en faire justice. Qu'est, Madame, le sommaire que j'ai peu entendre, et davantage que le bruit est semé audit Angleterre que Monseigneur nostre Prince doit venir accompagné avecques viii^m souldars espaignolz, dont ilz ne se contentent trop.

L'on dit que la Royne envoie pardeçà ung ambassadeur, le comte de Fewaters ³, qu'il pourra de tout plus seurement advertir V. M. Sur ce, Madame, je prie à Dieu avoir V. M. en sa sainete garde. D'Anvers ce xix^e de février 1554.

De V. M. très humble et très obéissant serviteur,

GASPAR SCHET.

(En copie dans les *Documents historiques*, t. X^{bis}, p. 55.)

CC

Simon Renard, ambassadeur en Angleterre, à l'Empereur.

Londres, 20 février 1554.

Résolution de réunir le Parlement. Le chancelier insiste, mais en vain, sur la nécessité de rétablir les relations avec le souverain Pontife. Le cardinal Pole n'a pas répondu à la Reine, preuve évidente de son mécontentement, de ce que la princesse ne lui a rien communiqué concernant son mariage. William Peto ⁴, théologien, conseille à Marie de ne pas se marier. L'ambassadeur vénitien s'excuse à propos des armes prises par les insurgés à un navire vénitien. C'est un mensonge : il a fourni des secours à Wyatt. Le Prince a envoyé à Renard les pouvoirs nécessaires.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 502. Cité par GRIFFET, *l. c.* p. 185.)

¹ Thomas Howard, duc de Norfolk. V. plus haut, p. 521, note 5.

² Sir William Herbert, comte de Pembroke. V. plus haut, p. 506, note 2.

³ Fitz-Gerald ou Fitz-Walter ?

⁴ Théologien attaché à la personne du cardinal Pole et légat.

CCI

L'Empereur à son fils, le Prince Philippe d'Espagne.

Bruxelles, le 21 février 1554.

Il lui remet les clauses de son traité de mariage avec la Reine Marie, pour qu'il les ratifie. Les troubles de l'Angleterre, quoique excités par les passions de certaines personnes, lui semblent avoir principalement pour cause les affaires de religion. Retour des ambassadeurs de Charles-Quint en Flandre. Départ du comte d'Egmont en qualité d'envoyé de l'Empereur. Nécessité de hâter les préparatifs de l'armée par Philippe. Mouvements hostiles de la France. Sébastien Caboto réveille le projet conçu par les Français d'attaquer les possessions espagnoles au Pérou. Nomination du vice-roi de ce royaume (v. la lettre du 15 novembre 1554).

(Documentos inéditos, t. III, p. 508.)

CCII

Le conseil de la Reine au docteur Wotton, ambassadeur anglais en France.

Westminster, 22 février 1554.

Détails sur les rebelles et leurs chefs, qui sont actuellement enfermés dans la Tour. Réclamations de l'ambassadeur français tendant à être remis en possession des dépêches qu'il avait adressées à son maître, et dont l'envoyé de l'Empereur a eu communication, sans pouvoir les déchiffrer.

(State papers, l. c., p. 160. Analyse.)

CCIII

La Reine Marie au même.

22 février 1554.

Elle désire beaucoup de voir terminer les procès dirigés contre Pierre Carew et autres rebelles, réfugiés en France. Elle demande aussi quels secours les Français accordent à ces réfugiés. Il paraît que Carew a fait à Rouen des levées de matelots du consentement du Roi de France.

(*State papers*, t. c., p. 161. Analyse.)

CCIV

Pierre Vannes, ambassadeur anglais à Venise, à l'évêque de Norwich, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur.

Venise, le 24 février 1554.

Il a reçu des lettres de France, d'où il résulte que les Français sont en relations suivies avec les rebelles du comté de Kent.

(*State papers*, l. c., p. 62. Analyse.)

CCV

Le même à la Reine Marie.

Venise, le 24 février 1554.

La conduite de la Reine pendant les troubles est hautement appréciée, ainsi que la valeur de ses généraux.

(*State papers*, l. c., p. 65. Analyse.)

CCVI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à . . .

24 février 1554.

La Reine a fait grâce au peuple du comté de Kent, et se contente de faire exécuter une centaine de coupables.

(GRIFFET, *l. c.*, p. 175. Analyse.)

CCVII

Les commissaires, chargés d'examiner Wyat, à William Petre, secrétaire d'État.

25 février 1554.

Wyat affirme qu'il a été instigué par Élisabeth, et ce par l'intermédiaire de son serviteur William Saintloo. Il avoue aussi qu'il a été en relation avec James Croft.

(TYLER, *l. c.*, t. II, p. 515.)

CCVIII

Le connétable de France à de Noailles, ambassadeur français en Angleterre.

Fontainebleau, 27 février 1554.

En félicitant la Reine Marie à propos de la défaite des rebelles, de Noailles a agi avec habileté, quoique le peuple anglais ne puisse subir l'influence d'un prince étranger. Si, à l'avenir, il est encore question de rebelles, l'ambassadeur pourra donner, à la cour d'Angle-

terre, l'assurance qu'aucun d'eux n'est en France. Le connétable a eu soin de faire connaître en Espagne « le langage que tout le peuple tient ainsy licencieusement dudit mariage, et ne » doute point que l'Empereur et le Prince, son fils, n'en soyent en grande peyne, et qu'ilz » ne trouvent la perfection dudit mariage plus dangereuse et difficile qu'ilz ne se l'étoient » premièrement promis. »

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 89.)

CCIX

1^{er} mars, 1554 (n. st.).

« Conventionum super matrimonio per principem Hispaniarum ratificatio. »

(REYMER, *Conventiones, etc.*, t. VI, pars VI, p. 20.)

CCX

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 1^{er} mars 1554 (n. st.).

Mauvaise situation des esprits en Angleterre. Animation suscitée par la France contre les Espagnols. Renard est troublé quand il songe à la sûreté du Prince. Cependant le mariage ne peut être retardé. Les poursuites contre Courtenay et Elisabeth se font avec mollesse : on veut les sauver.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 356.)

CCXI

Le même au même.

2 mars 1554.

Grandes dissensions au sein du Conseil de la Reine Marie, à propos de l'arrestation d'Élisabeth. Des conseillers veulent la faire transporter à la Tour, d'autres sont d'opinion contraire. Enfin les premiers l'emportent.

(GRIFFET, *l. c.*, p. 167. Analyse.)

CCXII

« INSTRUCTION POUR LE SIEUR LA MARQUE SUR CE QU'IL AURA À DIRE AU ROY
» ET À M. LE CONNESTABLE (DE FRANCE.) »

4 mars 1554 (d. st.).

La Reine réunira le Parlement à Oxfort et non à Londres, où les esprits sont mal disposés. On dit qu'elle a choisi Oxfort pour s'approcher plus près du lieu où doit débarquer le Prince d'Espagne. Des forces imposantes l'accompagneront. Les garnisons de Calais et de Guines seront renforcées. A Anvers elle a pu se procurer des fonds. Le mécontentement augmente tous les jours, au point qu'il est question d'enlever les armes aux habitants. Renseignements sur l'arrivée du cardinal Pole à Bruxelles. L'Empereur est très faible par suite des maladies qui l'épuisent. La Reine a été avertie de l'arrivée, en France, de Pierre Carew et de plusieurs de ses complices; ce qui lui cause des embarras et excite ses soupçons sur la conduite du Roi. Wyat a dénoncé plusieurs de ses complices. Sir William Pikering, qui est arrivé en France, semble devoir y épier les réfugiés. Les comtes d'Egmont et de Hornes, venus en poste, feignent de retourner en Flandre; mais ils paraissent devoir aller prendre le Prince d'Espagne.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 59.)

CCXIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

4 mars 1554.

Ratification du traité de mariage. La Reine remercie l'Empereur de l'affection qu'il continue à lui porter. Relation de tout ce que le comte d'Egmont a fait à ce propos.

(GRIFFET, *l. c.*, p. 157. Analyse.)

CCXIV

*L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur
en Angleterre.*

Bruxelles, 5 mars 1554.

Le comte d'Egmont, muni d'instructions et du pouvoir donné par le Prince Philippe, est sans doute déjà arrivé sur place. Négociations à Anvers à l'effet de procurer de l'argent à la Reine Marie, et pour lesquelles la Reine de Hongrie doit s'obliger personnellement. Les quatorze navires de guerre sont prêts et peuvent se joindre à ceux des Anglais. Demande de renseignements sur la flotte anglaise et le but de son armement.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 217.)

CCXV

Lord Grey, gouverneur de Guines, à la Reine d'Angleterre.

Guines, 6 mars 1554.

Un espion l'a informé que les Français ont armé trente navires de guerre, placés sous le commandement de De Cleres, et sont prêts à partir pour l'Écosse, avec beaucoup de monde,

mais en réalité pour opérer une descente en Angleterre, arrêter le Prince d'Espagne, quand il se dirigera vers ce pays, et s'emparer du comte d'Egmont, quand il partira de là. L'espion pense que ledit comte n'échappera pas aussi facilement, comme il l'a fait précédemment, lorsque tout était prêt pour se jeter sur lui. Ce qui a fort mécontenté le Roi de France.

(*State papers*, l. c., p. 64. Analyse.)

CCXVI

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

7 mars 1554.

Demande de pourvoir à la sûreté de son fils quand il arrivera en Angleterre.

(*GRIFFET*, l. c., p. 180. Analyse.)

CCXVII

M. De Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 7 mars 1554.

Rigueurs et cruautés de la Reine d'Angleterre. Elle ne pardonne à personne. Les impériaux disent que le Roi de France prépare des troupes pour secourir les rebelles.

(*CHARRIÈRE*, l. c., p. 508.)

CCXVIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 8 mars 1554 (n. st.).

Masson et d'autres personnages ont été envoyés par la Reine au comte d'Egmont, au moment de son arrivée à Londres, le 2 mars. Renard a vu ses instructions. D'Amont avait déjà sondé, il y a quelques jours, les opinions de certaines personnes à propos de la question du mariage. Renseignement sur ces entretiens. La Reine est reconnaissante des indications qui lui sont données sur la conduite d'Élisabeth et de Courtenay, pendant la rébellion. Elle fera tout son possible pour faire réussir le mariage en déclarant sur le Saint Sacrement, présent dans la chambre, qu'elle n'a jamais consenti à épouser le Prince, par sentiment de cupidité ou d'affection charnelle, mais uniquement pour le bien et profit de son royaume. L'échange des ratifications et les serments furent prêtés de part et d'autre. Ensuite l'évêque de Winchester reçut les promesses, appelées *paroles de présent*, qui furent prononcées d'une manière intelligible par le comte d'Egmont et par la Reine. La bague destinée à la princesse a été présentée par le comte d'Egmont. Pension à l'admiral.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 513.)

CCXIX

*Le connétable de France à de Noailles, ambassadeur français
en Angleterre.*

Nemours, 8 mars 1554 (n. st.).

Plaintes réciproques des Français et des Anglais. L'ambassadeur anglais a fait au connétable des représentations sur les secours fournis par la France à Carew et à ses complices. Il a répondu qu'il ne se trouvait plus dans ce pays. S'il y a été, c'était par suite de la bonne et franche liberté accordée aux Anglais de venir en France et par considération de l'amitié entre les deux royaumes. Enlèvement des dépêches françaises à Gravesend. Demande de renseignements sur les comtes d'Egmont et de Hornes.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 105.)

CCXX

*Remontrance de l'ambassadeur d'Angleterre en France,
envoyée à de Noailles.*

Vers le 8 mars 1554 (n. st.)

Avantages que présente le mariage de la Reine avec le Prince d'Espagne. Ressources que l'Angleterre tire et peut encore tirer des Pays-Bas. Au moyen des richesses de ce pays, l'Angleterre développera son commerce et son empire sur la mer.

(Ibid., p. 109.)

CCXXI

M. De Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 8 mars 1554.

Les insurrections sont calmées en Angleterre. L'Empereur presse son fils d'aller en Angleterre, et de se faire accompagner d'une bonne armée. Celle-ci, dit-on, sera de 8,000 Espagnols. L'Empereur tient prêts 12,000 Allemands. Quant à la Reine, elle se laisse guider par ce monarque.

(CHARRIÈRE, ib., p. 506.)

CCXXII

*De Noailles, ambassadeur français en Angleterre,
au connétable de France.*

10 mars 1554 (n. st.).

Un corsaire anglais, chargé de conduire en Écosse un vaisseau chargé d'armes appartenant à la France, est venu les remettre à la Reine Marie; ce qui lui a causé une grande joie à elle

et aux siens. A cette occasion ils se promettent de faire beaucoup de mal aux Français. Un ancien clerc du conseil porte des accusations contre un grand nombre de nobles, qui se seraient entendus avec Wyatt. Les soupçons de la Reine contre tout le monde sont entretenus par l'ambassadeur de l'Empereur, qui l'excite à exterminer tous les rebelles. Il jouit de toute la confiance de la Reine. C'est lui qui lui a fait prêter de l'argent par son maître, pour équiper la flotte. L'Empereur et la Reine font beaucoup de présents aux serviteurs « sans espargner » chose qui puisse servir à conduire le mariage, mesmes les consciences, lesquelles ilz ont » desia eslargies, que la pauvre M^e Élisabeth s'en pourra bientost appercevoir. »

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 119.)

CCXXIII

Le protonotaire de Noailles au connétable de France.

12 mars 1554 (n. st.).

Relation de la mort de Jeanne Grey.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 125.)

CCXXIV

Le même au connétable de France.

12 mars 1554 (n. st.).

Les enfants à Londres se battent entre eux à propos du mariage de la Reine, avec autant d'acharnement que le pourraient faire leurs parents, partisans ou adversaires dudit mariage.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 128.)

CCXXV

*De Noailles, ambassadeur français en Angleterre,
au connétable de France.*

Sans date.

On l'a fait déloger. Ensuite il a obtenu de la Reine une audience, pendant laquelle il s'est plaint de l'enlèvement des dépêches françaises, qui étaient exploitées par l'ambassadeur de l'Empereur. Il reconnaît qu'elles contiennent des renseignements désagréables pour l'Empereur et son fils, ennemis de son maître, mais rien qui soit contraire à la Reine. A ce propos il dit qu'après avoir été visiter son nouveau logement, à peine quitté par Simon Renard, il y a trouvé des morceaux de papier sur lesquels étaient tracés des chiffres de lui Noailles; mais, malgré l'aide de quelques Italiens, Simon n'est pas parvenu à les déterminer. Enfin il ne pouvait rien tirer de la Reine. « Elle s'en taisoit et remettoit à MM. de son conseil de la me » faire entendre; et sans vouloir permettre que je l'enquise plus avant, me laissa... que ce » fust d'une telle fureur et avec un tel visage de colère, qu'il n'y avoit rien de la douceur » féminine. » L'affaire de Carew lui pesait. Elle se dépitait de l'accueil qu'il avait reçu en France, où il fait équiper des navires; ce qui prouve combien les Anglais sont au courant de ce qui se passe. Il serait bon d'éloigner ce rebelle, s'il n'est pas prêt à faire son entreprise.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 151.)

CCXXVI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
au Prince Philippe d'Espagne.*

Londres, 15 mars 1554 (n. st.).

John Russel, comte de Bedford, et le vicomte Fealter¹, accompagnés de plusieurs person- nages, sont envoyés au Prince d'Espagne par la Reine d'Angleterre pour prendre la ratification des traités et promesses de mariage, amener le Prince en Angleterre et l'instruire sur toutes ses affaires. Simon attend les instructions pour les pensions. Certaines personnes pensent qu'avant de se rendre en Angleterre, le Prince ferait bien de passer aux Pays-Bas. Il n'y a pas de danger. Toutes les mesures sont prises, malgré la France.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 332.)¹ Fils de lord Stanley, comte de Derby. V. VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 153, note G.

CCXXVII

Thomas Wentworth, envoyé à Calais, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Calais, 14 mars 1554.

Le marquis de Bergues ¹, gentilhomme de la Chambre du Prince d'Espagne, est arrivé à Calais pour se rendre en Angleterre. Il est chargé d'affaires très-pressantes.

(*State papers*, l. c., p. 65. — Analyse.)

CCXXVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à

14 mars 1554.

Irritée des combats des enfants de Londres (v. plus haut, p. 559), la Reine ordonne d'infliger aux plus jeunes des châtimens proportionnés à leur âge et d'emprisonner les aînés.

(GRIFFET, l. c., p. 177. — Analyse.)

CCXXIX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

14 mars 1554.

Inquiétudes de Renard sur l'état de l'Angleterre. Partout il y a violences, trahisons et manifestations contre les Espagnols. L'état de choses est trop avancé pour reculer. Il faut se contenter d'agir d'après des espérances, sans exiger des cautions et des garanties, que l'on ne peut jamais obtenir.

(GRIFFET, l. c., p. 180. — Extrait.)

¹ L'auteur de la lettre écrit Bergues, et l'éditeur des *State papers* interprète le nom par Vargues, chambellan du Prince.

CCXXX

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 19 mars 1554.

Le monarque est très-satisfait des résolutions prises par la Reine et son conseil, et surtout des assurances qu'ils donnent de ne voir surgir aucun trouble au moment de l'arrivée de son fils. Néanmoins Simon doit s'informer de tout ce qui a rapport à l'arrivée prochaine du Prince. Il faut songer aussi à réunir une bonne flotte, qui impose à la France. Quatre-vingt grandes hulques de Hollande vont de conserve en Andalousie. Le Prince Philippe pourra les joindre aux soixante navires dont il dispose. Réception des actes de ratification du mariage et pièces y relatives. Tout marche bien chez la Reine. Le seigneur de Courrières doit tacher d'arranger d'une manière convenable tout ce qui concerne les Espagnols, appelés à accompagner le Prince susdit. Celui-ci doit lui-même distribuer les pensions et les présents pour qu'il puisse « gagner en ce coustel la plus d'affection et crédit. »

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 225.)

CCXXXI

20 mars 1554 (n. st.).

« Super tractatu matrimoniali inter reginam et principem Hispaniarum confirmatio reginæ. »

(REYNER, *Conventiones, etc.*, t. VI, part. IV, p. 20.)

CCXXXII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

22 mars 1554.

Renseignements sur l'arrestation d'Élisabeth. Les « hérétiques » proposent de faire grâce aux coupables.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 542.)

CCXXXIII

Thomas Crayer, capitaine, à lord Grey, gouverneur de Guines.

Guines, 24 mars 1554.

Pickering est favorisé par le Roi de France, qui fait apprêter, en ce moment, cent navires, destinés à arrêter le Prince d'Espagne. Pickering et Carew en auront la direction.

(*State papers*, I. c., p. 66. — Analyse.)

CCXXXIV

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
au Prince Philippe d'Espagne.*

Londres, 24 mars 1554.

Mesures à prendre pour la pacification de l'Angleterre, et le voyage du Prince en ce pays, contre les tentatives des Français, qui favorisent le parti contraire. Ceux-ci tâchent d'exceiter de nouveaux troubles par l'intermédiaire de leurs affiliés en Angleterre, et continuent leurs intelligences en Allemagne, où ils causeront de grands dommages, s'ils ne sont arrêtés à temps.

(*Documentos inéditos*, I. c., p. 515.)

CCXXXV

L'Empereur à son fils, le Prince Philippe d'Espagne.

27 mars 1554.

Route qu'il doit suivre, et dispositions qu'il convient de prendre pour son voyage en Angleterre.

(*Ibid.*, p. 517.)

CCXXXVI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

27 mars 1554.

La Reine lui a dit qu'elle a employé la clémence à l'égard de quelques individus compromis par suite des troubles. Simon exprime des regrets sur ce point, et fait pressentir à la Reine le doute qu'il avait sur l'arrivée du Prince Philippe en Angleterre. La division entre les conseillers de la Reine est regrettable, au point de vue de la sûreté du Prince. La Reine, protestant de son bon vouloir, déclare en pleurant qu'elle aimerait « n'avoir jamais été née, que l'on fit outrage à S. A. » Tout le monde se prépare à le recevoir et se met en frais. L'arrivée des femmes, qui accompagneront les envoyés d'Espagne, causeront un grand désordre dans la Cour. L'alcade ne sera pas bien vu en Angleterre.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 547.)

CCXXXVII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au S^r d'Oisel.

29 mars 1554.

Difficultés suscitées par les Anglais au passage des courriers français envoyés en Écosse. Préparatifs pour la réception du Prince d'Espagne en Angleterre. Le lord Priveseel ¹ et Foaltre ², accompagnés des comtes d'Egmont et de Hornes, s'embarqueront à Plymouth, où cinq grands navires de guerre anglais doivent les recevoir pour aller prendre le Prince, qui ne tardera pas à arriver. Tous les vaisseaux de la Reine sont prêts à se joindre aux forces maritimes envoyées par l'Empereur. Il y aura en tout « de sept à huit vingts navires de guerre » (ce que je ne puis croire), sans les autres petits vaisseaux de leur suite pour pourter » les victuailles et les autres choses nécessaires. Vous pouvez penser, Monsieur mon com-

¹ Lord John Russel. V. plus haut, p. 15.

² Fils de lord Stanley, comte de Derby, IV. VERTOT, *ibid.*, note C.

» paignon, quel équipage ce sera, et quelles forces il faudroit pour le deffaire. » L'évêque de Norwich, ambassadeur auprès de l'Empereur, célébrera le mariage. Wyat est condamné, et accuse différentes personnes.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 157.)

CCXXXVIII

Lord Grey, gouverneur de Guines, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Guines, 51 mars 1554.

Il envoie au conseil des lettres du capitaine Crayer, touchant les manœuvres de Carew, Pickering et leurs complices.

(*State papers*, l. c., p. 68. — Analyse.)

CCXXXIX

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à la Reine Marie.

Paris, 51 mars 1554.

Pendant la conversation qu'il a eue avec le connétable de France, celui-ci a reproché aux Anglais différents faits, surtout le vol des dépêches françaises. Les chiffres de ces dépêches ont été vus entre les mains de l'ambassadeur impérial. De son côté, Wotton a reproché aux Français différents actes commis contre les Anglais, spécialement à Dieppe. Le connétable a soutenu aussi qu'un tiers au moins des Anglais a pris fait et cause contre le Prince d'Espagne.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 552.)

CCXL

*De Noailles, ambassadeur français en Angleterre,
au connétable de France.*

31 mars 1534.

Préparatifs faits par la flotte anglaise pour aller au-devant du Prince d'Espagne. Elle est commandée par l'amiral Guillaume Howard, « dont on peut dire que le glaive est en la main du furieux. » Il a proféré des menaces contre les Français. Il serait convenable de recommander aux marins des ports de Normandie et de Bretagne de se tenir sur leurs gardes. L'ambassadeur de l'Empereur arrange tout à sa guise auprès de la Reine. Celle-ci, instiguée par cet agent, semble vouloir épargner Wyatt, pour se l'attirer. Renard traite cette affaire avec la femme de Wyatt, et promet de sauver son mari s'il fait connaître les coupables. La flotte anglaise ne semble pas, d'après certains rapports, aussi forte qu'on le dit. Les envoyés anglais ne sont pas encore partis; mais d'Egmont s'est déjà embarqué le 26, et a passé en mer avec trois petits navires. Aujourd'hui plusieurs gentilshommes anglais attachés à la maison du Prince ont prêté serment.

(VERTOT, *L. c.*, t. III, p. 144.)

CCXLI

INSTRUCTION A VOUS NOSTRE CHIER ET FÉAL LE S^r DE COURRIERES ¹ DE CE QUE AUREZ A FAIRE
EN ANGLETERRE OU PRÉSENTEMENT VOUS ENVOIONS.

Bruxelles, 2 avril 1534.

Vous adresserez en premier lieu au lieutenant d'Amont, nostre ambassadeur ordinaire, afin que, lui ayant déclaré la cause de vostre envoi et communiqué vostre instruction, vous treuverez devers la Roynne, à laquelle vous présenterez, en premier lieu, noz cordiales recommandations; lui déclarant que, aiant entendu la haste que le Prince, nostre filz, donne aux apprestes de son passage, nous espérons que de brief il pourra arriver pardelà; et que, considérant que ses maîtres d'hostel et autres officiers ont peu de congnoissancee, non seulement des personnes, mais encores des costumes et façons de faire de ce pays là, et que, à ceste cause, pouroit à faulte de bien entendre succéder à son arrivée quelque desordre, et veu l'instance que nous fait nostredit filz d'y vouloir envoyer queleun de ce coustel congnois-

¹ Jean de Montmorency, S^r de Courrières. V. plus haut, pp. 16 et 83.

sant jà les façons de faire du pays et lesdites personnes, et ausi ceulx qui viennent avec nostredit filz et leur façon de vivre, peult estre bon moyen afin de prendre bonne intelligence et correspondance par ensemble, il nous a semblé vous devoir envoyer pardelà, pour assister aux affaires avec nostredit ambassadeur, et signamment pour tenir soing en particulier de ce que desus, et mesme pour, par temps, vous trouver es ports et havres, où vraisemblablement nostredit filz pouroit descendre, pour veoir la commodité des lieux, non seulement d'iceulx, mais encores des autres, qui sont entre là et Londres, et depuis audit Londres, mesmes pour adviser, avec ceulx que ladiete Royne députera à cest effect, à tout ce que sera requis pour ledit desembarquement, regarder sur le repartement des logis, et faire par temps les provisions requises des lieux circonvoisins, tant des victuailles, comme des chevaux et autres choses nécessaires pour ledit desembarquement, et que d'ici, au temps d'icelui, vous regardez de prendre plus particulièrement congnoissance des maistres d'hostel et autres officiers et serviteurs domestiques de ladiete Dame, afin que, arrivant nostredit filz avec les siens, vous puissiés tant mieulx advertir ung chacun de ce qu'il devra faire et estre bon moyennneur de la susdiete correspondance.

Et pour ce que de eeste généralité dependra pour l'exécution et pratique une infinité de particularitez et que tous les jours en succéderont nouvelles, desquelles il seroit difficile vous donner instruction particulière, nous nous remettons quant ausurplus à vostre discrétion, et principalement à ce que, communicant les difficultez qui pourront succéder avec nostredit ambassadeur ordinaire, et participant toutes chose à ladiete Royne et ceulx de son conseil, vous regarderez de vous aecommoder et faire aecommoder les maistres d'hostel et autres officiers de nostredit filz à ce que ladiete Dame trouvera pour le mieulx et dont ceulx de pardelà puissent avoir contentement; recommandant de nostre part audit Prince, nostre filz, à sa venue, qu'il y veuille tenir la main; au quel donnerez ausi particulièrement à entendre tout ce que trouverez estre requis à la bonne intelligence.

Et pour ce que telles assemblées ne se peuvent faire avec si grande règle qu'il n'y succède toujours quelque desordre, nous envoions ausi pardelà, jointement avec vous, l'alcade de nostre Cour, le licenciado Breviesque ¹, avec l'instruction telle que verrez, afin que, par temps, il communique avec ceulx que ladiete Royne commendera touchant la jurisdiction qu'il devra tenir pour prendre congnoissance des difficultez qui peuvent succéder et le chasti des excès que peuvent commettre ceulx qui viennent avec nostredit filz; et afin qu'il use de sa jurisdiction conforme à ce que ladiete Royne et sondit conseil trouveront pour le mieulx, sans prétendre à autre fin, sinon que la bonne intelligence et correspondance soit entretenue, comme il convient.

Fait à Bruxelles, le 2^e d'avril 1554.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554.*
2^e partie, folio 621 v^o.)

¹ V. à la page 569 la note concernant Brevisque.

CCXLI

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 2 avril 1554 (n. st.)

Si l'Empereur a tardé à répondre, c'est parce qu'il voulait consulter la Reine de Hongrie, en ce moment absente. Le Prince est averti qu'il ne doit pas différer son voyage, et ne pas faire attention à des conseils qui soient contraires à son départ. Courrières a voulu entreprendre le voyage en Angleterre. Dubois a déclaré que Renard a reçu de l'argent pour procurer la grâce du marquis de Northampton.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 234.)

CCXLIII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 2 avril 1554 (n. st.).

Il comprend toutes les difficultés que présente l'arrivée de son fils. Puisque la Reine le désire, il est nécessaire de marcher en avant et de ne rien arrêter. Son fils doit se rendre directement en Angleterre. Nécessité de modérer le zèle du chancelier en ce qui concerne les affaires de religion. Renard doit négocier celles-ci en particulier avec la Reine.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 226.)

CCXLIV

De Candignac, ambassadeur français à Constantinople, à son souverain.

5 avril 1554.

Ferdinand, Roi des Romains, est très-contrarié du mariage anglais. L'Empereur entend céder l'empire à son fils.

(*CHARRIERE*, *ib.*, p. 316, note.)

CCXLV

INSTRUCTION A VOUS LE LICENCIADO BREVESQUE ¹, ALCALDE DE NOSTRE COURT, DE CE QUE AUREZ A FAIRE EN ANGLETERRE, OÙ PRÉSENTEMENT VOUS ENVOIONS.

Bruxelles, 2 avril 1534.

Désirant que, puisqu'il a plu à Dieu conduire les affaires de l'alliance d'entre la Roynne d'Angleterre, Madame nostre bonne seur et cousinne, et du Prince, nostre filz, si avant que les articles soient jà arrestez, concludz, passez et ratifiez de deux costez, et le mariage contracté par motz de présent, l'on convienne à la consummacion d'icelui le plustot qu'il sera possible, pour en pouvoir tirer le fruit que l'on espère; et aiant donné à cest effect à nostredit filz toute la presse possible pour son brief passage, et lui sollicité icelui pour le désir qu'il a veoir ladiete Roynne, et estans toutes choses tant avancées qu'il fait à espérer que de brief il pourra, avec l'aide de Dieu, arriver en Angleterre, pour éviter les désordres qui peuvent succéder, et afin que la justice tant civile que criminelle ait son chemin et cours à l'endroit de ceulx qui suivent la Cour de nostredit filz, et de sorte que l'on évite tout schandale, tumulte et inconvénient que, à faulte de ce, pourroient succéder; congnoissant l'expérience que vous avez, par la longue conversation, de comme il convient se conduire avec ceulx qui ne sont des roiaulmes d'Espaignes, et pour éviter le désordre qui ordinairement succède quand ceulx qui sont entremis en telles choses n'ont ladiete expérience, quelque zèle et bonne affection ilz puissent avoir à la direction des choses deppendans de leur charge; nous sommes résolu vous envoyer audit Angleterre pour avoir charge en la Cour de nostredit filz de ladiete justice civile et criminelle, et vous envoions celle part avant l'arrivée de nostredit filz, afin de vous donner temps pour préparer toutes choses; en sorte que venant nostredit filz, vous sçachez ce que aurez à faire; et y arrivant joinetement avec le S^r de Courières, vous communiquerez ceste nostre instruction avec lui et le lieutenant D'Amont, nostre ambassadeur ordinaire, pour après, par commune intelligence, faire entendre à ladiete Roynne l'occasion de vostre envoit et charge que vous donnons; la requérant qu'elle veuille députer queleun de son conseil pour communiquer avec vous sur la charge que vous deviez avoir; et afin que, aiant entendu les termes et limites qu'il lui semblera se devoir mettre à vostre jurisdiction, vous vous conduisez en icelle sans l'excéder; et tenant cette maxime pour principale de vous accommoder à ce que ladiete Dame et ceulx de son conseil treuveront pour le mieulx, puisque ne tenons autre fin, sinon de nourrir bonne intelligence et correspondance entre les nations, et éviter, tout ce que l'on pourra, le désordre que en ce pourroit advenir.

¹ Ce personnage est désigné de la manière suivante dans l'état de la maison de Charles-Quint de 1546 à 1547 : Jacques de Bierbiesca et Maniatones, licencié ès lois, conseiller, grand prévôt de la Cour, que l'on nomme alcade en espagnol. (BUTKENS, *Trophées de Brabant*, supplément, t. I, p. 109.)

Et mesmement demanderez vous déclaration et résolution particulière sur les articles suivants endressés à la fin susdite :

Premièrement qu'il sera requis de faire aucuns statutz et loix raisonnables et telles qu'il conviendra, pour entretenir l'amitié et conversacion entre les nacions, leur deffendant de non se injurier l'ung l'autre, ni de parolles ou autrement, se moquer des usances, façons de faire et coutumes l'ung de l'autre; et que les statutz et ordonnances qui sur ce se feront, soient et mesmes en ce commencement exécutez avec toute rigueur.

Que ceux qui auront délinqué, mesmement contre la nacion diverse, soient par leurs juges compétamment chastiez et de peines égales, sans remission, comme chose qui convient grandement, outre la satisfaction qu'en prendra la partie intéressée, au bien et repos publique. Et, afin que ladiete Royne et ceulx de son conseil entendent le zèle que l'on a, que ceulx qui seront délinquans du costel de S. Altèze soient chastiez, et que par subterfuges ou autrement ilz ne puissent esclapper les peines qui seront imposez, leur sera déclaré que les juges que ladiete Dame députera et ceulx des lieux où se fera la résidence, pourront appréhender tous délinquans. Et à cest effect, afin qu'il n'y ait résistance, s'en fera publication à voix de cri en la Cour dudit S^r Prince, à condicioin que, après la prinse, iceulx prisonniers, pour faire leur procès et le chastoi, seront mis es mains de l'alcaide de la Cour dudit Prince. Et si en ce l'on treuvoit difficulté de l'autre costel, l'on pourra acorder en ce cas que ladiete Royne ou son conseil pourront faire joindre avec ledit alcaide tel juge que bon leur semblera, pour, par ensemble, déterminer le différend. Ainsi sembleroit il chose convenable et encore nécessaire et requise, pour mieulx entretenir ladiete amitié et conecorde, que le susdit alcaide se peut trouver en la maison de la ville ou autre lieu, où l'on a accoustumé administrer justice et aux jours et heures qu'ilz adviseront, et dont chacun peult estre adverti, afin que, de commun accord et consentement, ilz députent ung personnaige, qui, jointement avec ledit alcaide, entende, confère et détermine les négoes et affaires, tant civilz que eriminelles, qui leur seront proposez par qui et de quelque nacion qu'il soit. Et par ceste conférence et congnoissance des personnes de toutes nacions, que les susdits deux juges auront, se pourra mieulx et plus dignement administrer ladiete justice et s'entretenir toute conecorde et pacification.

Semblablement, sembleroit il fort à propos que ladiete Royne ou ceulx de son conseil députassent quelque bon personnaige, pour, jointement avec ledit alcaide, se trouver au port où ledit S^r Prince desembarquera, pour, par ensemble, faire justice en ce que pouroit survenir et suivre Son Altèze, pour pourveoir ce que pouroit de cheemin succéder.

Et pour ce que ledit Sg^r Prince, à ce que l'on entend, mène en sa compagnie aucuns théologiens, lesquelz ou par faulte d'expérience, ou congnoissance, ou non estre imbuz de l'estat présent de toutes affaires, mesme audit costel d'Angleterre, peuvent sehandalizer, par leurs propos ou autrement, ceulx de pardelà, il sembleroit convenable, puisque ledit Sg^r Prince y doit séjourner par quelque temps, que ladiete Royne ou ceulx de sondit conseil ordonnassent aucuns théologiens, lesquelz, outre leur doctrine et sçavoir, eussent expérience et pratique pour traicter avec les desusdits, avec toute modestie et môiens honnestes, convenables et sans aucun sehandale.

Et pour austant que plusieurs pointz pouroient résulter de la communication que l'on

pouroit tenir sur ce que dessus, et que le temps et le succès en pourra descouvrir d'autres, il sera requis que, par vostre dextérité et expérience, vous regardez de les traicter et mettre en avant, selon que l'occasion le pourra adonner, usant de l'assistance desdits S^r de Courières et ambassadeur ordinaire, auxquels avons ordonné tenir avec vous toute bonne correspondance. Et par leur moien pourez mieulx encheminer toutes négociations pour la congnoissance qu'ilz ont des personnes et humeurs de ce coustel là. Et surtout sera requis que aiez grand regard à donner à cognoistre que désirez favoriser la nacion angloise, faisant grande démonstration à l'encontre de ceulx qui suivent nostredit filz, et mesmes en chose de moindre importance, puisque le danger y est moindre, et se donne grande opinion de la faveur que l'on veult faire de l'autre coustel. Ce que sera bien que représentez avec les occasions à nostredit filz, afin qu'il en use de son coustel de mesme, et que nul des siens vaine au contraire de ce que se déterminera par ladicte Royne et ceulx de son conseil.

Fait à Bruxelles, le 2^e d'avril 1554.

(*Ibid.*, 2^e partie, fol. 622 v^o.)

CCXLVI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 5^e avril 1554.

Sire, puis le partement de mon secrétaire, j'ai continuellement travaillé tout ce qu'il m'a esté possible devers la Royne d'Angleterre, pour lui faire entendre combien il emporte elle assure l'entrée de Son Altèse en ce royaume; qu'elle rapaise la discorde et partialité de ses conseillers; qu'elle dissimule, pour ung temps, avec ceulx qu'elle tient à suspect; qu'elle gaigne le cuer de ceulx qui lui peuvent faire service et nuisance; qu'elle reconnoisse le service de ceulx qui l'ont servie en la dernière rebellion; qu'elle ne suive l'affection particulière de ceulx qui la pouroient mettre en nouveau dangier, sans avoir le pouvoir de l'en tirer; qu'elle advise estre chose nécessaire son conseil soit réformé, et la multitude qui engendre confusion reduite au nombre que l'on lui conseille; qu'elle tienne la main que les procès et exécutions des criminelz, signanment de Cortenay et Dame Elisabeth, soient concludz et achevez avant la venue de Son Altèse, et que, au Parlement prouchain, l'on ne propose chose qui puisse altérer le peuple ou la noblesse; lui discourant toutes les particularitez qu'il m'a semblé convenir pour lui représenter l'hazard, où elle pouroit tumber, négligeant ce que dessus; que le bon commencement de l'alliance n'estoit rien, sinon que la

consommacion s'en ensuive; et s'asseurer que, avec le temps et bon conseil, l'on pourra remédier à toutes choses, signamment à la réunion de l'auctorité ecclésiastique et chastoï¹ des hérétiques. Laquelle me respondit et afferma qu'elle ne dort, ni repose pour le souci elle tient de la seure venue de S. A.; que ses conseillers ne sont esté sitost de retour de leurs maisons qu'ils avoient promis; qu'elle a parlé au chancelier Arondel, Paiget, Pieter, et contrôleur² en à part et à tout eulx ensemble, et leur a fait toute remontrance requise pour les reconcilier et donner la charge de tous affaires d'Estat; les requérant d'y entendre en toute diligence et confidence, et faire et parfaire les procès des prisonniers, conclure la proposition du Parlement, et donner ordre à la seure entrée et venue de S. A. si prochaine que je leur déclarerois; et qu'ilz deussent communiquer, avec moi, sur le mémorial que j'avois dressé sur ce; qu'elle reconnoistra Penbroch³ de six mille livres esterlins, qu'il lui sera possible; que sesdits conseillers ont promis faire tout ce que sera possible pour son léal service; qu'ilz voudroient plustot mourir que souffrir tort estre fait à S. A.; qu'ils feroient les préparatifs nécessaires et communicueroient avec moi sur mon mémorial, et conséquemment la prioient n'avoir dillidence de l'estat de ses affaires; que le chancelier en à part lui avoit tenu propos d'homme de bien, Arondel l'avoit asseurée particulièrement de son vouloir, Paiget et Pieter le semblable, ou qu'il falloit eroire à leur dire ou ne se fier jamais à personne; qu'ilz me donneroient audience sembmedy. Auquel jour je me trouva devers eulx, ausquelz je fis remontrances de l'esquipage de S. A. pour son passage, que pouroit estre brief; les requérant de pourveoir à ce qu'il leur sembleroit convenir pour sa seureté et donner l'ordre requis ès choses concernans sa venue; pour le second arrester le lieu où il desembarquera, le lieu où il trouvera la Roynie, et où se consumera le mariaige.

Pour le tier, que l'on pourveust aux taux des vivres des personnes et chevaux.

Pour le quart, que l'on évalua les esuez d'Italie et d'Espagne et les dueatz de Portugal.

Pour le cinqueisme, que l'on ordonna certains commissaires pour estre ès villaiges, çà et là, où le trrain logera, pour regler toutes choses.

Pour le sixiesme, que l'on députa ung mareschal Anglois avec le mareschal de S. A. pour, jointement, faire ce qu'il conviendra, pour contenir les subjectz à ce que injure ne soit faite à personne, et signamment que l'on défende aux Anglois de non rencontrer les estrangiers du constel ou boucher, comme ilz font ordinairement.

Pour le septiesme, que l'on me désigna les officiers et serviteurs que l'on veult donner à S. A., pour commencer les provisions nécessaires, et que, à la venue du maistre d'hostel que V. M. envoira, ilz soient desjà congneuz et assermentez pour estre employez.

A quoi lesdits conseillers m'ont respondu qu'ilz donneront tel ordre pour l'entrée de S. M. en ce royaume, qu'ilz confient en Dieu il sera ausi asseuré que en Espagne, et que je n'en deusse doubter; qu'ilz feront trois cens chevaux, qui seront à vingt milles de la Cour en divers lieux, pour garder que personnes ne se eslève; que à Londres l'on donnera bon ordre

¹ Chastoï, châtiment.

² V. pour ces personnages plus haut, p. 226.

³ Pembroke. V. plus haut, p. 506, note 2.

et y députera l'on millord Clinton ¹; que ès contrées et provinces ilz y pourvoieroient raisonnablement.

Au second, ilz m'ont respondu absolument que S. A. desembarquera au port de Hampton ², et partie de son bagage à Potzmout ³; que la ville de Hampton est fort belle et plaisante, en laquelle S. A. pourra séjourner et reposer ung jour ou deux; que au quartier de Hampton le peuple est catholique et paisible; que S. A. dois là passera à Wolthon ⁴, qu'est ung chasteau distant de Hampton de sept milles; que le jour suivant S. A. et la Roynes se trouveront à Wincester distant sept lieux dudit Wolthan, où le mariaige se consummera, et que la Roynes prendra son chemin dois ce lieu de Londres à Richemont, dois Richemont à Guillefert ⁵ et à Farnan ⁶, et dois Farnan audit Wincester; que le mariaige consommé S. A. et ladicte Dame passeront par ensemble en ceste ville de Londres, et prendront advis du lieu qu'ilz voudront choisir pour passer l'esté.

Au troisieme, qu'ilz pourvoient au taux raisonnable; mais que le fouraige sera chier.

Au quatrieme, que l'on autorisera la mise des esuez d'Espagne, Italie et ducatz de Portugal; et y fera l'on évaluation convenable.

Au cinquesime, l'on députera commissaires habillés et expérimentez pour la guide et conduite du trahin.

Au sixiesime, que l'on députera ung mareschal avec le mareschal de S. A., qui auront puissance de prendre et incarcerer tous ceulx qu'ilz trouveront mesurans en l'estendue de la maison, qu'est de vingtz lieues à l'environ de la Cour, pour après procéder au jugement de la voie ordinaire.

Au septiesime, que mardi prochain l'on fera venir en Cour les serviteurs et officiers, qui doivent servir, pour faire le serment nécessaire ès mains du grand maistre et chamberlant, et que je y serai présent, signamment qu'ilz ont advisé de choisir cent archers Anglois de ceulx de la Roynes, de miculx en langaiges et plus confidens pour la garde de S. A., que l'on repartira ça et là pour garder les maisons des seigneurs qui viendront, et pour, estant avec la garde ordinaire de S. A., leur apprendre à congnoistre les personnes et enseigner la façon du pays; que plutôt cela ne se peult faire, pour raison que lundi commence le Parlement, et qu'ilz feront si bien que Vostre Majesté et S. A. en auront contentement; m'ayant délivré les noms des officiers escript au billet ey joint. Le chancelier particulièrement m'a dit qu'il avoit en telle recommandation de ce desembarquement et seureté, comme ausi il vroit qu'il lui touchoit pour la vie, qu'il fera son miculx, pour l'encheminement au port désiré; que l'ambassadeur de France parlist à lui vendredi dernier, et lui dit comme Wothon avoit repeté au Roy de France, son maistre, la négociation qu'il traicta dernièrement avec le con-

¹ Édouard Clynton, lord grand amiral, comte de Lincoln.

² Southampton.

³ Portsmouth, au comté de Southampton.

⁴ Waltham, au comté de Southampton.

⁵ Gilford, dans le comté de Surrey.

⁶ Farnham, *ibid.*

seil de ladicte Dame, et fait entendre la responce que lui fut faict à la charge du Sr d'Oysel et de lui; que le Roy estoit irrité contre lui, comme il s'estoit apperceu, par ses lettres, comme s'il eusse mal versé en sa charge et fait office contraire à l'intencion du Roy, qu'a esté et est entièrement adonné au bien de la paix et bonne voisinance de ce royaume; qu'il avoit lettres du Roy adressans à ladicte Dame confirmatives de son intention; que quant à Pieter Caro, il ne le vouloit recéler ni recepter en son royaume, puisqu'il sçavoit son forfait; que le bruit l'on fist courir que le Roy fist apprestz et équipaige de navires pour empescher le passage de S. A. en ce royaume pour la consommation du mariage, estoit faux; qu'il vouloit et entendoit justifier ses actions par contraires effectz aux disées du peuple; qu'il estoit Prince vertueux et d'honneur, recitant en propoz particulier de son paequet retenu; et qu'il se souvenoit avoir envoïé, par icelui, copie d'une lettre escripte à la Roïne par Madame Élisabeth, que lui estoit tumbée ès mains fortuitement, non par communication de ladicte Dame; jurant et blasphémant tous les sermens du monde pour la justification de ladicte Dame Élisabeth; concluant pour avoir audience de ladicte Roïne, je vis ceste négociation estre faicte à propoz pour la descharge de ladicte Élisabeth, et que les propoz de paix estoient telz qu'il me sembloit il ne se devoit fier ains, avec la raison et vérité, repeter ledit Caro, et tenir ferme; puisqu'il parle doucement, que n'estoit sinon pour le tromper, et couvrir nouvelles practiques, que j'entendois les François tiennent en ce royaume avec les hérétiques et partials pour ladicte Élisabeth; qu'il emportoit grandement il advisa à son procès: car estant en liberté, elle mettroit en servitude et erainete perpétuelle ladicte Roïne, et lui mesme; que de là consiste et de là despend la réformation de la religion; que l'on estoit esbahi comme l'on a tant tardé de faire les procès des prisonniers. A ce, il me replicqua que vivant Élisabeth, il n'a espoir à la tranquillité du royaume; qu'il avoit respondu à l'ambassadeur de France ce qu'il lui sembloit convenir, bien entendant que la fin de ladicte audience tendoit à excuse de ladicte Élisabeth; que quant à lui, si chacun alloit si rondement en besongne comme il fait, les choses se porteroient mieulx, et qu'il espère que S. A. les remédiera; et pour ce, ne cessera de penser tous les moïens convenables pour l'asseurer en ce royaume; que quand le mariage sera consumé, il n'y aura plus de danger, et se rangeront les maulvais.

J'ai ausi parlé par deux fois à Paget, et l'ai remis de telle sorte, qu'il ne fault espérer de lui, sinon continuation de bon et léal service: m'ayant confessé que lui et autres du conseil sont esté fort irrités contre le chancelier; mais néantmoins que plustot la mort, que de penser en chose préjudiciable au service de ladicte Dame. Et ai recongneu par les effectz son dire véritable; aiant jà plus besongné et expédié de négoes dois que la Roïne a réformé son conseil que l'on n'avoit fait en deux mois auparavant; s'estant esclarci envers moi quant à la religion, qu'il a autrefois esté en erreur quant à la transubstanciation du Sacrement par la persuasion d'un évesque de pardeçà; mais qu'il a clèrement congneu l'erreur et s'en est retiré dois longtemps, et congnoist qu'il est impossible remédier les affaires du royaume, sans le retablissement de ladicte religion; que sera difficile, comme il dit, si l'on suit l'opinion dudit chancelier, qui voudroit que, par feu et sang, l'on y procédât. Et si ledit Paget n'eust mis la main à la besongne, la doubte que j'avois de la venue et entrée de Son Altièze en ce

royaulme ne seroit encore résolue. Je n'ai délaissé de feire le mesme office envers le comte d'Arondel¹ qu'il m'a assuré de son bon vouloir envers Son Altèze, que la Royne a nommés et esleus, qui sont tous catholiques. Et n'est créable l'apprest que lui et ledit conseil fait en tous lieux de ce royaume pour la venue de S. A. Ainsi, Sire, le conseil s'est réformé et réunis, et les affaires de ce constel là redressées.

Quant aux prisonniers, l'on a député nouveaulx commissaires pour les examiner. Et m'a promis ledit Paget d'y user de la diligence requise. Et tiens que ceste sepmaine Wyat sera exécuté, qui a fort scandalisé ladicte [Royne?] à ses Pacques, pour s'estre communiqué avec autres prisonniers, sans estre confessé, par l'erreur et inadvertence du lieutenant de la Tour, et pour avoir dit propos estranges de la religion et sacrement. Et quant à Cortenai, il y a matière souffisante contre lui pour le punir. Mais quant à Élisabeth, l'on ne peut encores tumber en peines souffisantes par les loix d'Angleterre contre elle, pour ce que ceulx qui ont traité avec elle sont fugitifs. Néanmoins, ladicte Dame m'a dit que, de jour à autre, l'on trouvoit nouveaulx indices contre elle : signamment l'on avoit plusieurs tesmoins qui déposeroient de l'apprest d'armes et de victuailles qu'elle faisoit faire pour rebeller avec les autres et se maintenir forte en une maison de ce royaume, où elle envoioit la provision. Et après avoir communiqué longuement avec ledit Paget ladicte Élisabeth, il m'a dit que si l'on ne peut trouver occasion souffisante pour la faire morir, qu'il ne veoit plus sheur expédient pour la contenir et retirer, sinon de la marier avecq ung estrangier; et que si l'on pouvoit conduire le mariage du Seigneur Prince de Piedmont² avec elle, facilement le Parlement et le conseil consentiroit la succession de la couronne en elle en faveur d'icelui, en eas que ladicte Dame n'ait enfans; car je ne vois moïen que l'on puisse pour maintenant l'exclure ou priver du droit qu'elle a par le Parlement à icelle; et que cela advenant, et la noblesse et le peuple agréeroit le mariaige de S. A. sans difficulté quelconque; et seroit mariaige que pouroit autant aider le S^r duc au recouvrement de ses pays que mariaige que l'on sçauroit dresser, pour ce que le royaume contribueroit volontier et se mettroit en devoir pour l'aider. A quoi je ne lui ai voulu respondre, ains ai passé oultre pour assentir son opinion quant à Cortenai, qu'il ne treuve convenir qu'il soit relaché de la prison encore, qu'il n'y eust matière pour parvenir à condamnation de mort. Et aussi, Sire, le point concernant les prisonniers s'enchemine.

Quant au Parlement, il fut hier comencé, et y fut conduite la Royne solemnelement; et se fit la proposition par le chancelier qui, par le raport de ceulx qui y assistarent, tint fort bon propos du mariaige, concluant que jàcis ladicte Dame ne fut obligée faire communication d'icelui à ses subjectz, néanmoins, pour conferrer la bonne volonté elle a envers le roïaulme et la tranquillité qu'elle prétend d'icellui et de ses subjectz, elle leur vouloit bien communiquer les articles qu'estoient tout contraires à ce que les conspirateurs avoient divulgez; car au lieu qu'ilz ont dit que Son Altèze vouloit conquérir le roïaulme, le roïaulme conqueroit Vostre Majesté, Son Altèze et ses roïaulmes et pays; et confioit que les aiant

¹ V. plus haut, pp. 87 et 99.

² Emmanuel-Philibert de Savoie.

entendu, au lieu de les contredire, l'on remerciroit en toute humilité ladite Dame de la bonne affection et feroit l'on cuire correspondant à icelle; que l'on avoit assez entendu l'occasion de la conspiration et rebellion dernière n'avoir été fondée sur le mariage, ains sur la religion, sur laquelle il dilata son propos et toucha vivement le point du sacrement. Et jeudi prochain l'on commencera de procéder sur la résolution des articles que l'on y proposera, qui concernent en premier lieu la confirmation du traité de mariage, dérogation aux loix d'Angleterre sous l'administration du royaume, que devoit tumber ès mains de S. A. par icelles comme propriétaire; et que ce que S. A. fera ou pourra faire contre icelui traité sera nul, s'il n'est agréé par le Parlement; que ce que établira ladite Dame, aura lieu comme si elle n'estoit mariée; secondement, que tous ceulx qui useront de mauvais propos ou machieront contre S. A., tumberont en peine de rebellion, comme s'ilz avoient machiné contre ladite Dame.

Tierciement, que l'on supprimera le titre de suprême chef de l'Eglise en ladite Dame, et sera suspendu.

Quartement, que, par ledit Parlement, les rebelles seront déclarez avoir fourfait et encheuz ès peines de rebellion, qu'est une façon accoustumée pour la confiscation des biens; qu'est le substancial dudit Parlement. Aulcuns des plus seavans en la loix d'Angleterre, qu'ilz appellent, ont pensé qu'il fut convenable déclarer si S. A. sera nommé le premier, s'il signera le premier, s'il sera requis qu'il signe tous dépêches; mais l'on a respondu que, quant à la nomination, la raison veut que S. A. soit le premier; quant à la signature aussi; néantmoins qu'il y auroit moins d'inconvénient quant à la signature. A quoi ont repliequé lesdits de la loix, que feue de bonne mémoire, Madame Isabel d'Arragon, signa seule les despèches après qu'elle fut mariée.

Et, selon que j'entens de bon lieu, il y aura plus de contradiction sur le point de la religion que sur le point de mariage. Car si ne sont aucuns hérétiques et en petit nombre, il n'y a apparence de ouverte contradiction. Et m'a l'on nommé trois qui pourroient dissenter, qu'est le comte de Versberlant ¹ qui se tient au Nort, millord Borgain ² et millord Tallebon ³, qui par indisposition ne se treuvent audit Parlement et se sont excusez. Par le progrès d'icelui l'on verra et congnoistra les humeurs et volonte, que sera déans cinq ou six jours: m'ayant dit ladite Dame que le Parlement se pourra conclure à dix ou douze jours, et qu'elle fait son mieux pour s'asseurer de mauvais comme de bons; que, en l'esglise de Wesmonstre, avant l'on commença la messe du S'-Esprit accoustumée de dire quand l'on s'assemble pour le Parlement. Veant Pembroe, qui estoit de retour de sa maison, où il estoit allé faire ses Pacques, elle l'accressa devant tout le monde, et lui dit le bienvenu et à sa femme aussi. Et se confie que les choses prendrent bonne issue. Qu'est ce que je puis escrire pour le présent, quant audit Parlement. Et certes, Sire, si l'on eust présenté les pensions avant icelui, et avant la venue de S. A., ce fust esté ung moïen pour les attirer à ce que l'on eust désiré et voulu pour

¹ Henri Nevill, comte de Westmoreland.

² Antoine Browne, viconte de Montague, ecuyer de la Reine.

³ François Talbot, comte de Schrewsbury.

estre nation qui se doit entretenir par libéralité et dons, selon que je l'ai compris par mes lettres; et sçait Vostre Majesté l'importance du mariage et ce que despend de l'assurance d'icelui, laquelle ceulx du conseil préparent selon que je l'ai touché ci-dessus : mais pour tant plus seurement conduire toutes choses, il sembleroit à plusieurs que les navires de l'armée tant de Biscaye que de Flandres ne se devroient sitost retirer, ains pouroient coustoier la couste d'Angleterre à l'entour de Douvres et l'isle de Wich, de Portzmou et de la bouche de la mer pour, s'il y survenoit mutacion, avoir moïen s'aider desdits navires et des gens de guerre qui seront sur icelles; et qu'il seroit bon que l'on mesla, parmi le trahin de S. A. et des S^{rs} et officiers qui viendront avec lui, plusieurs souldars habillez de la livrée desdits S^{rs}, pour, advenant l'occasion, s'aider d'eulx et fortifier. Car, supposant que la compagnie du trahin se monte à trois mille, il y en pourra avoir deux mille qui pourront mettre la main aux armés; et au lieu de pages et laquetz prenans souldars, l'on s'en serviroit en ung besoing contre ung peuple qui ne se peult sitost rassembler qu'il ne soit secu, et auroit l'on moïen ou de résistance en ung fort, ou de gagner les navires. Et comme l'on sçet la guerre d'entre Vostre Majesté et le Roy de France et le passage estre espié, cela escusera que S. A. et ceulx de la Cour pourront porter es navires et estre fourniz d'armes, qui se pourront encore couvrir et mettre arquebutes et morrions es coffres, outre ce que les maisons de ladicte Dame sont assez garnis de toutes armes. Avec ce, Vostre Majesté considérera s'il seroit à propos approucher la lisière de Dunckerque avec quelque nombre de souldars, pour terrer le peuple qui auroit mauvais vouloir et qui pouroit assister de secours si l'on le fortifioit en une maison ou en ung port. Et sur ce l'on a discoursu s'il seroit à propos reconnoistre l'isle de Wich pour s'en saisir au cas de tumulte et non autrement, ou se saisir de l'isle de Quinsbourg, qu'est à la bouche de la mer du costel de la Margate. Et comptant que les navires seront armées de plus de six mille personnes, que S. A. aura environ deux mille hommes qui pouroient servir, à savoir mille de cheval et mille arquebuziers et piequiers à pied avec les confidens de la Roïne et le secours de Vostre Majesté, l'on pouroit non seulement résister à ung souldain tumulte, ains vaincre les conspirateurs. Et en ce considérera Vostre Majesté qu'il seroit expédient accroistre la garde de S. A. jusques au nombre de cent tant archiers que hallegardiers. Et combien je confie en Dieu qu'il n'y aura rebellion ou tumulte, si est ce, pour non estre surprins ou prins au despourveu, je n'ai voulu délaïsser de toucher ses deux motz, me remettant à ce qu'il plaira à Vostre Majesté en disposer; et présupose que Vostre Majesté pèse assez que les François n'espargnent argent ni diligence pour, s'ilz peuvent, troubler ladicte venue; mais, selon que chacun me dit, si le mariage peult estre consummé, le danger est delhors, n'estant qu'ilz apostassent quelques désespérez pour tuer S. A. d'un copt de traits.

Et sur le propos des François, l'ambassadeur de France eust audience de la Roïne dimence dernier, à laquelle il présenta lettres de crédençe du Roy, son maistre, et répéta ce qu'il avoit dit au ebancellier, se plaignant de ce que Wothon avoit fait si mauvais raport de lui audit Roy, et qu'il désireroit se retirer puisqu'il n'est agréable. Auquel la Roïne respondist sèchement qu'elle avoit trop plus d'occasion de se douloir des ministres du Roy, que ceulx dudit Roy des siens; qu'elle n'avoit encores voulu déclarer ce qu'elle en sçavoit, et qu'elle attend l'effet des propos d'amitié que ledit ambassadeur lui a toujours porté, tant sur le fait de

Pierre Caro que d'autres fugitifs; et que, de sa part, elle tiendra son mot et promesse qui ne l'occasionnera du contraire. Et, à ce que je puis colliguer, ledit ambassadeur a fait ses préparatifs pour son congé.

Crayet, serviteur du duc de Clèves, eust audience le mesme jour; à laquelle il ne traita négociation, sinon qu'il conjoit la victoire de la Roynes de la part du S^r duc et Dame duchesse de Clèves et le mariage avec S. A.; et remercia le favorable traitement que ladite Dame fait à la seur dudit duc demandant congé pour aller devers elle pour la consoler du deuil qu'elle porte de la mort de son beau frère et seur Jehan Frédérick de Saxe et sa feue femme, prenant congé de ladite Dame, déclarant qu'il ne vouloit séjourner que six ou 8 jours devers elle. Je suis après pour assentir s'il traitera autre chose.

Le mesme jour ung agent du Roy de Pologne eust audience, concernant poursuite particulière d'auleuns marchans subjectz du Roy de Pologne.

L'admiral d'Angleterre est résolu de se trouver au jour assigné et prins au lieu de Douvres, où il pense trouver l'admiral de Vostre Majesté. Et a charge et instruction du conseil que si les François invalissent ou se perforent nuire à ceux de Vostre Majesté, de les aider et défendre, estimant que ceulx de Vostre Majesté ne assailliront les François, s'il ne convient, pour non occasionner la rompture de paix du coustel d'Angleterre avec eulx, et puisque l'adjunction est pour l'assurance du passage de Son Altéze.

Il y a repassé par ce lieu six capitaines François, de ceulx que j'ai escrips estoient passés en Escosse avant la rebellion; et, comme j'entens, les autres retourneront ausi et doivent repasser de brief en France, que l'on diseoure estre pour deux raisons.

La première, que la pratique, que les François avoient avec les rebelles d'Angleterre, est faillie; l'autre qu'ilz ont trouvé les Écossois divisez et desgoustez des François; certifiant à Vostre Majesté que le gouverneur d'Escosse se fortifie de jour à autre contre la douairière d'Escosse, et s'est résolu de non laisser entrer les François les plus fortz audit roïaulme. Et sur ce propos, Paget m'a communiqué comme ladite douairière se trouvant faible a fait escrire au comte de....., qui a espousé Madame Marguerite, fille de seur du Roy Henry, que fut mariée en Escosse et qui du second liet ladite Marguerite, que les François ont déchassé et privé de ses terres, que s'il veult retourner en Escosse, elle lui fera recouvrer son bien et le traitera comme il convient à son estat, pour le gaigner et faire partie contre le gouverneur, pour estre personnage acrédité et qui a espoir à la couronne d'Escosse; et que, aiant conféré sur ladite lettre, l'on a esté d'avis qu'il approcha les lisières d'Escosse et respondera que, pourveu l'on le veuille mieulx traiter que du passé, il retournera très volontiers en son pays pour l'affection naturelle et pour n'estre trop bien venu entre Anglois, comme il dira pour donner argument de mescontentement, et que, selon la recharge que l'on lui pourra faire, il passera en Escosse, et interposément prendra intelligence avec le gouverneur contre ladite douairière pour non seulement la déchasser, ains se faire Roy s'il est possible ou mettre en désordre les affaires d'Escosse, et selon qu'il conduira ceste pratique, la Roynes l'assistera de ce qu'elle pourra: mais qu'il seroit expédient qu'elle fit quelques finances, adjoustant qu'elle a trouvé marchans qui lui veillent faire partie de deux ou trois cens mille esuz en Espagne, non seulement elle asséreroit ses affaires contre ceulx qui voudroient rebeller, ains pour

suivre ladiete pratique, et s'appresteroit pour s'en aider Vostre Majesté et Son Altéze contre les François, n'estant conseillée de demander argent ou contribution du peuple jusques à ce que le mariage soit consommé; me priant d'en escrire à Vostre Majesté pour en avoir sa response et l'asseurer que ce sera l'argent le mieulx employé qui se financera jamais, et autant au prouffit et advantaige de Vostre Majesté que de ladiete Dame. Et certes, Sire, la nécessité de ladiete Dame est telle, que s'il lui survenoit quelque affaire par faulte d'argent, elle tumberoit en extrême danger. Sur quoi il lui plaira prendre résolution pour, selon ce, en respondre.

Le Sr d'Egmont s'embarquera le jour de Paeques, et n'ai nouvelles qu'il ait eu empeschement en son voiaige.

Les ambassadeurs de la Royne sont à Plémouë attendant le bon vent. Et ont perdu l'occasion du bon vent, par le retardement de leurs navires. Et emporte que le Sr d'Egmont soit passé devant, pour préadvertir de l'estat des affaires de pardeçà, et préparer pour recevoir lesdits ambassadeurs, et cependant le Parlement se finira.

L'on désireroit fort pardeçà que le duc d'Alborquerque¹ vint avec S. A., pour estre cogneu et avoir laissé bonne mémoire de libéralité; mais il plaira à Vostre Majesté de considérer s'il convient que les Srs d'Espaigne amènent avec eulx leurs femmes et, selon ce, en escrire pardelà.

Et sera temps d'envoyer ung maistre d'hostel pour faire les apprestz et qu'il soit attif et tel que le fait et nation requiert, et qu'il saiche accommoder les Espaignols, et ausi, s'il sembloit bon à Vostre Majesté, d'envoyer les Srs de Courières et alcade à l'effet contenu en ses dernières lettres, elle pourra délibérer ce qu'il lui en semblera pour le mieulx, et que ledit alcade prenne nom de marechal, sans amener personne qui porte pardeçà halebarde, ou s'il sembloit mieulx à Vostre Majesté attendre la résolution du Parlement, que sera briefve.

L'évesque de Norwitz a escript que le Sr président du conseil privé lui avoit dit que je repondrois pardeçà d'un procès qu'a esté démené contre Denroch, beaulfrère de Jacques Grenade, sur la confiscation de certaine pouldre à canon; mais je n'en ai riens entendu, et moins peu respondre à ceulx de pardeçà.

Maçon a tesmoigné sa dissimulation et affection contraire à ce qu'il a dit touchant le mariage, à ce qu'il a feint d'estre malade pour non aller en Espaigne avec le Privesez, aiant secu pour vérité qu'il en a parlé estrangement; et mesmes Paget m'a dit qu'il l'avoit dissuadé, mais que, pour estre de tout fait de sa main et l'avancé, il l'a remis. Et je suis souvent en avoir autrefois touché à Vostre Majesté quelque chose. Et pour ce emportera il que, à son retour, l'on se conduise envers lui selon cela, attendu mesmes le resentement qu'il a de ses beaulx frères, qui sont été exécutez. Et, tant en la religion que au mariaige, il se démontre fort partial.

De ce que desus, il plaira à Vostre Majesté collèguer l'estat des affaires de pardeçà et, selon ce, prendre finale détermination sur la venue et entrée de S. A. en ce roiaulme, que ceulx de pardeçà assurent comme dessus. Et certes, Sire, pourveu que ceulx qui viendront avec

¹ Bertran de la Cueva, duc d'Alberquerque.

S. A. soient modestes, et que ceulx du conseil suivent le chemin qu'ilz ont commencé, que je confie, je ne vois moïen que S. A. doige différer d'y venir. Et s'il y survient mutacion, l'on pourra toujours de temps à autre préadvertir, et, selon ce, se conduire : non que, par ce, je puisse coutionner et resondre des volontez secrettes de pardeçà, moins prendre à ma charge ladiete asseurence, pour ce qu'il seroit par trot téméraire, ains seulement sur ce que l'on voit et que l'on peult descouvrir et congnoistre, avec l'asseurence que donne ladiete Dame et son conseil, escripe à Vostre Majesté ce que passe et peult passer ; confiant, Sire, que Vostre Majesté prendra de bonne part mon travail et vouloir.

L'on a cejourd'hui commencé prendre le serment des officiers qui serviront à S. A. Et y a assisté le comte d'Aronel, controleur et vice chambelant et moi ; demain le reste présentera le serment et envoira lors le billet des noms et particularisera les raisons qui ont meü ladiete Dame et le conseil les disposer ainsy.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles desirs.

De Londres, le 5 avril 1554.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554*. — 2^e partie, fol. 625 v^o.)

CCXLVII

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

Fontainebleau, 4 avril 1554.

La Reine, bien trop sévère à l'égard de Cortenay, d'Élisabeth et d'autres prisonniers, se joindra certainement à l'Empereur contre la France.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 148.)

CCXLVIII

M. De Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 5 avril 1554.

Le 18 mars dernier les cérémonies pour le mariage anglo-espagnol ont été faites publiquement par la Reine et le comte d'Egmont, chargé de procuration de la part du Prince d'Espagne. On dit que l'Empereur envoie tous les jours des gens à cheval, en petit nombre, en Angleterre. Il fait des levées de gens de guerre, et tient 50 navires prêts à agir. La Reine fait enlever les armes aux habitants de Londres, et a frappé la ville d'un grand impôt.

(CHARRIÈRE, *ib.*, p. 509.)

CCXLIX

Le comte d'Egmont à l'Empereur.

Falmouth, 6 avril 1554.

Sire, il plaira à V. M. savoir, après avoir esté dix jours à Plumude¹ pour passer en Espagne, suivant le commandement de V. M., puis après arrivarent les ambassadeurs de la Roïne d'Angleterre audit Plumude bien accompagnés de seigneurs et gentilzhommes Anglois. Mais combien que j'avois déterminé de passer avec lesdits ambassadeurs, voiant que le vent estoit demeuré fort bon et aparent de durer, et que les bateaux des ambassadeurs n'estoient arrivéz, et que leur venue estoit incertaine, je m'avisai de m'embarquer dans mon bateau de Dumpeerque et prias une assabre², qui estoit venue d'Espagne avec un courier, et encore ung bateaul zélandais, bien armé et trois bateaux anglois marchands qui alloient en Biscaye. Et eumes fort bon temps jusques à soisante lieues près d'Espaignes, où que le vent se changit tout contraire, et se renforsat; de sorte que nous faillit retourner le mesme chemin qu'estions venus jusques à dix lieues d'Angleterre, où que me print un calme. Puis après se levit ung vent de terre, avec une brume bien espesse, et reprimes nostre première deroute et couru-

¹ Plymouth.

² Assabre, espèce de frégate ou de brigantin en usage dans la mer de Biscaye, et nommé en espagnol *zabra*.

mes bien quarante lieues ainsi. Et de rechef se retournit le vent zud, qui nous forçoit de retourner en Angleterre. Et fut la brume si espesse que, de six bateaux que nous estions, je revins avec deux au port de Falmude ¹. Sitost qu'il plaira à Dieu permettre quelque temps pour poverir partir, V. M. peult estre asseurée que n'en perdrai point l'occasion. Car me déplaist fort que ne poveris plutôt achever le commedement de Vostredicte Majesté. J'ai entendu que les bateaux anglois ne sont encores arrivés à Plumude. S'ils y eussent esté, j'en ai esté bien aise pour aller avec eulx. Car la mer est plaine de François, comme l'on certiffia. Si est ce que tout le temps, que suis esté en mer, ne vismes que quinze bateaux qui alloient la volte de Terre-Neuve, et quatre aultres bateaux, qui ne nous approchoient point à deux lieues près. Sire, je me suis appuiez d'escrire à V. M. eestes, qui est pour ma descharge que ne suis plustost en Espagne. Car quand il me iroit la vie, je n'en scaurois faire davantaige. Et sur cet endroit, je baiseraï les mains de V. M., priant le Créateur de lui donner bonne vie et longue.

De Falmude, ce 6 d'avril 1554.

De V. M. très humble et très obéissant serviteur et vassal,

LAMORAL D'EGMONT.

(Copie dans les *Documents historiques*, t. X^{bu}, p. 13.)

CCL

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 7 avril 1554.

Sire, cejourd'hui la Royne d'Angleterre m'a mandé quérir et m'a communiqué deux lettres qu'elle a receues de l'ambassadeur Wothon, escriptes à Paris du premier de ce mois; par lesquelles il lui rend compte de ce qu'il a traicté avec le connestable de France à la dernière audience qu'il eust le 28^e du mois passé, que fut répétition de ce que l'ambassadeur de France avoit traicté pardeçà, selon que j'à je l'ai répété par deux mes lettres, quant à la doléance que la Royne faisoit de l'insolence dudit ambassadeur du Roy, et des practiques de d'Oisel ², les excuses des lettres prinses et retenues, poursuite pour l'apprehension de Pierre

¹ Falmouth.

² V. plus haut, p. 92.

Caro ¹ et ses consors fugitifs, et quant à la conservation de la bonne volonté de ladiete Dame a à la paix et voisinance. A quoi le connestable respondist que ledit ambassadeur avoit esté norri de sa main, et avoit longuement démoré avec son filz aisé; que, pour le congnoistre homme de bien et de paix, il l'avoit envoié en ceste charge; que, si l'on veoit ses lettres, l'on treuveroit les bons offices qu'il faict contraires ausdites doléances; qu'il avoit juste occasion de se plaindre pour ce qu'il estoit tenu à suspect, espié, maltraité, privé de la hantise des Anglois; qu'il ne se pouvoit servir d'eulx pour la défense l'on leur avoit faite; qu'il ne croioit que d'Oisel se fut tant oblié que faire pratique contraire ou vouloir du Roy, et sans son commendement ou commission, ne qu'il fut si simple que, passant par ung royaume avec sa femme, il se vouldist déclarer et mettre en danger sa vie et son honneur; et que si aucuns prisonniers avoient déposé contre lui, ilz n'estoient créables, non plus que si ung tesmoing parloit contre ledit Wothon; que l'on n'avoit seulement retenu ung paquet, ains deux ou trois, et argent des couriers; que s'estoient actes peu advenans à conseillers qui désirent continuation de bonne amitié; que le Roy a mandé en Bretagne et Normandie pour, si Caro est treuvé, l'apprehender et ses consors; faisant venir le serviteur dudit ambassadeur de France qu'estoit arrivé en cour deux ou trois jours auparavant, qui parlit ausi avantageusement que son maistre. Enfin le connestable conclud son propos par excuses, par dire qu'il convenoit continuer la paix, et que le Roy n'a eu autre intention, ni a esté si mal conseillé que de commencer guerre contre ladiete Dame, aiant si fort et puissant ennemi que Vostre Majesté; adjoustant que le Roy de France avoit entendu que la troisième partie du royaume conspire de nouveau contre la Royne, comme ne veullant admettre Espagnolz en ce royaume.

Puis escript que le cardinal Polo a séjourné à S-Denis jusques au jeudi après Pasques; que le cardinal de Chastillon partit pour l'aler quérir et l'amener à Fontainebleau, où il fut receu fort solennellement: mesmes, à une demie lieue de Fontainebleau, les S^{rs} d'Anghien et Nemours, le grand prieur et ung il dit l'on appelle le jeusne du due de Bavières, accompagnez de plusieurs S^{rs} et gentilzhommes, s'aillirent audevant. A l'entrée de la grande court le daulphin et le Seigneur due de Lorraine le recurent estans à pied, et lui donna la main ledit daulphin, en la bassecourt, où est la fontaine, le Roy, connestable, S^r de Guyse et autres grandz personnaiges le recurent; et vouloit le Roy qu'il marcha au coustel droit; ce qu'il ne vouldist faire. Puis aiant salué ledit Roy, la Royne de France et les Dames, ledit cardinal de Chastillon le conduict dans une chambre de la cour, ordonnée pour son logis. Et le soir dudit jour, ledit connestable fut trouver le cardinal Polo, où il demeura plus de deux heures divisant avec lui. Et il avoit eu encores audiences du Roy sur le fait principal, combien il eust communiqué avec ledit connestable, le sambedi suivant. Ung nepveu dudit cardinal nommé Staffort ², accompagné de deux siens cousins de son nom, allèrent trouver ledit cardinal et

¹ Pierre Carew, chef de l'insurrection, éclatée en 1534, dans le Devonshire, et étouffée par le comte de Bredford. A la suite de ce revers, Carew, accompagné de plusieurs de ses complices, se réfugia en France.

² Thomas Staffort, ennemi déclaré du mariage entre Philippe et Marie, Reine d'Angleterre. V. TYTLER, *England unter Edward VI and Mary*, t. II, p. 565.

dirent plusieurs séditieux propos de ladite Royné et mariage de S. A., et que tous bons Anglois devoient prendre les armes en mains pour éviter que Espaignolz n'entrent en ce royaume; dont ledit cardinal fut fort scandalizé et deschassa sondit neveu, lui défendant sa maison. Puis lui envoya dire qu'il se retira de la Court, et que lui et tous ceulx qui feroient contre la volonté de ladite Dame, seroient ses ennemis; dont il donna advis audit Wothon, pour s'en donner garde et adviser ce qu'il lui sembleroit pour le mieulx.

A la fin de ses lettres il dit que l'on entend que le Turcq envoïe soïsante galères pour aider le Roy à la défence de Corsica, et que l'on tient le grand prieur Capua est appointé avec le Roy de France, pour le venir servir avec cinq galères siennes, et que l'on a interdit que nuls maîtres de postes donnent chevaux à Flamands, Bourignons, Espaignolz ou Anglois pour courir postes par le royaume de France, sans avoir mandement du Roy; qu'est le substantiel desdictes lettres.

Sur ce que le connestable a dit que l'on avoit prins et retenu deux ou trois paequetz de l'ambassadeur du Roy, l'on entend que le chancelier les a heu et déchiffrés, sans les communiquer; et tient l'on qu'il y auroit quelque chose contre Cortenai, dont ladite Dame se doit enquérir.

Quant à ce que le connestable dit que la troisième partie du royaume conspiroit contre le mariage, l'on commence découvrir une pratique que l'on a pourjeté entre le peuple hérétique. Et se sont assemblez des jours passez à Essex huit ou dix hérétiques, qui ne vouloient souffrir que le comte d'Oxford vint au Parlement et avoient baré le chemin, disans ilz ne vouloient [qu']il s'y trouva ou comparut audit Parlement; ains qu'ilz vouloient que lui [fut] cheif d'eulx; dont l'on en a prins huit qui sont prisonniers. Et est venu ledit comte au Parlement. Ausi a l'on treuvé une lettre que l'on a semé par les rues, aultant sédiciouse que l'on scauroit dire et en faveur de Madame Élisabeth, et une autre en laquelle il n'y avoit escript, sinon que : « vous vous tenez bon et vous joignez, et nous garderons le prince d'Espaigne d'entrer en ce royaume ». L'admiral s'est colère au grand chamberlant de la Royné, qui a la garde de ladite Élisabeth, et lui a dit qu'elle feroit encoires trancher tant des testes que lui et autres s'en repentiroient. Et font les hérétiques ce qu'il est possible par les trames françoises de faire prendre les armes en mains au peuple pour de nouveau rebeller. A quoi ladite Dame m'a dit son conseil pourveoit, et faisoit gens de guerre; mais que le mal est qu'elle n'a argent, et qu'elle ne peult achever avec son conseil qu'il face justice des prisonniers. Et n'est encores exécuté l'hoies¹. Et, comme j'entens, différent les progrès à ce que venant S. A., ilz aient grâce. Et est telle et si inconstante la nature de ceulx de pardeçà, que sans la force l'on ne seet comme s'asseurer.

Le Parlement commença seulement le jour d'hier, pour ce que le jeudi il fit si grand vent, que ladite Dame ne se voulsist mettre sur l'eau; et n'entens l'on encore que l'on ait procédé à aucune résolution, comme ausi le temps ne l'adonne.

Le Sr d'Egmont, après avoir esté sept jours sur la mer et avoir approuché la couste de Bis-

¹ Thomas Wyatt, auteur de l'insurrection qui éclata dans le comté de Kent. Il eut la tête tranchée le 11 mars 1534.

eaye, par contraire vent, a esté contrainct prendre part à Falamoue ¹, où il est retourné avec la navire nommée le Chien de Dunkerke et un azabra ², n'ayant trouvé rencontre de François, sinon qu'ilz virent treize bateaux françois qui alloient à la Terre Neuve pour la pesche de molues ³. Et m'a escript ledit Sr d'Egmont qu'il a escript aux ambassadeurs de ladiete Dame, qui sont à Plémoue ⁴, afin qu'ilz se joignent quand le vent permeetra.

Les deux cousins de Staffort, ci-devant nommez, estoient choizis par l'admiral pour estre capitaines de deux navires de ladiete Dame avant leur fuite en France. Et comme l'on a veu cela, l'on a changé les capitaines, qui sembloient estre suspectz comme Henry Dudeley et autres. Et doit partir lundi prouchain ledit admiral avec ses navires pour aller à Douvers.

Le chevalier Bernard ⁵ a demandé congé à la Royne pour se retirer, demandant confirmation de sa pension et récompence de certaines navires, qu'il dit avoir perdus au service du Roy; auquel, comme j'entens, la Royne confermera sa pension, et lui donnera congé, estant conseillé de ce faire par auleuns qui portent ledit echevalier.

Il y a arrivé, ses jours passez en ce lieu, ung gentilhomme anglois nommé Brasbery, qui a servi en France, et s'est retiré quand il a entendu le désordre qu'estoit en ce roïaulme, pour advertir la Royne de ce que Pierre Caro et ses consors ont négocié en France. Et m'a prié escripre en sa faveur à Vostre Majesté et à la Royne d'Hongrie pour estre reçu en son service en ceste saison. Et ne le cognoissant, craignant qu'il ne soit aposté pour servir d'espie ou faire quelque pratique, je m'en remis à ce qu'il semblera pour le mieulx à Vostre Majesté; bien m'a l'on diet qu'il est vaillant homme et exercité en fait de guerre.

Vothon escript que l'on ne seet où est Pierre Caro, sinon qu'il soit en Bretagne ou sur la mer.

L'on ne s'asseur trop des debitis ⁶ de Calaix et de Guynes pour estre hérétiques.

Morisson ⁷ et plusieurs autres hérétiques ont demandé congé pour partir du roïaulme, que l'on a accordé. Ne sçai si ledit Morisson s'en aidera, pour ce qu'il craint perdre son bien. Et m'a l'on dit que Oby ⁸ s'en va ausi, soubz prétexte d'aller au bains en Italie ou de Oquins-grain ⁹. Et selon que l'on discoure, l'on tient qu'ilz ont forgé quelque nouvelle révolte et qu'ilz se retirent, attendans l'issue d'icelle. Surquoi, j'ai ouvertement dit à ladiete Dame que, si elle et son conseil ne pourvoient en temps deu à ce qu'est nécessaire pour contenir le peuple, le danger est évident de sa vie et couronne. Car il est vraisemblable que les entrepreneurs ne voudront faillir comme Oyoit ¹⁰, et qu'ilz prendront eueur pour se eslever sur l'absence des gentilzhommes, qui s'en vont avec les ambassadeurs et admiral.

¹ Falmouth.

² *Azabra*, sorte de frégate ou de brigantin en usage dans la mer de Biscaye; en espagnol *Zabra*.

³ *Molues*, morues.

⁴ Plymouth.

⁵ Bernardi, ambassadeur vénitien en Angleterre? V. plus haut, p. 500, note 5.

⁶ *Debitis*. V. plus haut, p. 96.

⁷ Sir Richard Morysine. V. plus haut, p. 91.

⁸ Sir Philippe Boby. V. plus haut, pp. 91, 105.

⁹ Aquisgranum ou Aix-la-Chapelle.

¹⁰ Wyat.

Les archers ont presté le serment en ma présence d'estre fidèles à S. A. Et seroit requis qu'ilz fussent habillez avant que S. A. passe, pour estre d'une parure avec ceulx que S. A. amènera.

J'ai point le billet des olliciers esleuz pour son service. Et n'est créable l'apprest que l'on faict à Hampton ¹ et Wincestre pour sa venue, ni la despence que plusieurs font en ce roïaulme en habillemens et livrées.

Incontinent que le Parlement aura résolu sur le point du mariage, je despescherai de nouveau à Vostre Majesté pour lui participer comme la chose aura esté concludte, s'il y aura eu dissentement ou non, et de quelle grâce l'on y aura procédé.

J'ai nouvelle que le courier, que je depescha à S. A. pour l'advertir de la victoire de la Royne, arriva le septième du mois passé à Burgos, qu'aura peu retarder lès appretz du passage de S. A. jusques à ce qu'il ait nouvelle du S^r d'Egmont de l'estat des affaires. Et attens la résolution qu'il plaira à Vostre Majesté prendre sur ce que lui ai escript dernièrement pour, selon ce, me conduire.

Atant, Sire, je prie le Créateur qui doint à Vostre Majesté ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 7 de avril 1554.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554.*
— 2^e partie, fol. 655.)

CCLI

« ASSEMBLÉ DU PARLEMENT. »

9 avril 1554.

Compte rendu de tout ce qui s'est passé au Parlement pendant cette session. Le mariage de la Reine y a été notifié, et le traité en a été approuvé.

(VERTOT, *l. c.*, t. IV, p. 135.)

¹ Hampton Court.

CCLII

*Le Conseil de la Reine d'Angleterre au docteur Wotton,
ambassadeur anglais en France.*

Westminster, 10 avril 1554.

L'ambassadeur français a fait des représentations à propos d'un navire de France, pris par les Flamands dans les eaux anglaises. Ce fait lui semble contraire aux relations amicales entre la France et l'Angleterre. Il a demandé aussi des explications sur la réunion de la flotte de l'Empereur à celle de l'Angleterre, et si celle-ci prendrait fait et cause en faveur des vaisseaux flamands dans le cas où la flotte française venait à les attaquer. Quant au premier point, le conseil l'ignorait. En ce qui concerne le second, les vaisseaux néerlandais ont été simplement envoyés dans le but de pourvoir à la sûreté du Prince d'Espagne. Les deux flottes ont ordre exprès de ne rien entreprendre contre aucun pays. Si elles étaient attaquées, elles se défendraient l'une l'autre.

(*State papers, l. c.*, p. 70. Analyse.)

CCLIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 12 avril 1554.

Sire, cejourd'hui l'acte du Parlement, touchant la confirmation et agrégation du traité de mariage de S. A. avec la Roïne d'Angleterre, s'est passé par tous les assistans audit Parlement, sans dissentement ou difficulté. Comme par l'acte, que j'espère envoyer par le premier despêche, Vostre Majesté verra que je n'ai encores peu recouvrer, pour ce que seulement, entre dix et onze heures du matin, la chose a esté conclute; que ne contente les hérétiques et François, qu'estimoient que la chose ne deust passer, sans grande contradiction. Et aiant commodité du porteur de ceste, qui va en Anvers, je n'ai voulu différer advertir Vostre Majesté de ce que dessus, pour estre nouvelle qui préparera la seureté de la venue de S. A. Et comme j'ai entendu la résolution de V. M. sur son passaige pardeçà, je despêche ung

homme expres pour, en conformité du vouloir de Vostre Majesté, haster le passaige de S. A.; lui aiant escript si certainement la résolution des doubttes que j'ai participés à Vostre Majesté, que je ne erois il retardé son apprest pour mes lettres. Et vera Vostre Majesté, par le billet ei enelos, que, puis naguères, il y a eu nouvelle partialité, que j'ai rapaisée le plus qu'il m'a esté possible, procédant de ce que le chancelier a voulu mesler audit Parlement l'article de la religion et auctorité du Pape, establir forme d'inquisition contre les hérétiques, réintégrer l'auctorité des évêques, et traicter l'auctorité du Pape, que Paget a treuvé dangereux en ceste saison. Et a esté d'avis qu'il se deust remettre jusques à ung autre Parlement, pour non altérer le peuple et noblesse et conciter nouveaul tumulte. Ne seai que s'en ensuivra. Si est ce en conformité de ce que Vostre Majesté m'a escript; j'en ai communiqué avec ladiete Dame.

Quant aux avis que le Sr Deyle a receus de l'apprest de mer du costel de France, il est certain que les François avoient armé et permis aux particuliers d'armer quantité de navires pour seconder la rebellion de feu Houyet ¹ qu'eust hier là la teste trenchée, et pour promouvoir les practiques qu'ilz tenoient en Angleterre. Mais aiant veu que l'entreprise estoit faillie par la victoire des moules et marquereaux ², ils ont retenu les grandz bateaux de la Normandie et Bretagne. Et n'y a que trois jours que dix d'iceulx, par l'impétuosité du vent, furent jectez au donnes ³ près de Douvres. Et le plus grand nombre est à Brest en Bretagne; que l'on ticat ne fera grand effect, puisqu'il seavoit que l'admiral d'Angleterre se jointe avec les bateaux de Vostre Majesté, qui se partist lundi de ce lieu, et que Son Altéze sera accompagné de plus de cent et cinquante voiles. Mais il est certain que, jusques à ce ilz ont entendu la defaite de Houyet, ilz avoient armez et retenuz les bateaux pour l'effect susdit.

Le Guillegroux, Williams, Cortenai et deux autres anglois tiennent la marine avec trois bateaux, qui ont prins le navire de Middelbourg, que l'on publioit estre le Chien de Dunkereke.

Ung évesque escossois nommé David, qui a esté autrefois en Flandres pour le traicté de paix, est passé par ce lieu, qui s'enva en France de la part du gouverneur d'Escosse.

L'on a publié pardeçà que Pierre Strosse ⁴ avoit fait une saillie sur les gens du marquis Marignan ⁵, et qu'il a rompu dix enseignes et prins trois prisonniers de nom.

Quant à ce que Vostre Majesté me commende et encharge traicter avec les S^{rs} de Courières et alcade ⁶, ledit Sr de Courières comme ambassadeur, je ne faudrai, en toute obéissance et devoir, faire ce qu'il plaist à Vostre Majesté commander. Mais, Sire, puisque ledit de Courières est ambassadeur, il seroit réquis avec ung maistre d'hostel actif, diligent et qui sache faire ce qui est nécessaire pour l'apprest de la venue de Son Altéze et accommoder les

¹ Thomas Wyat.

² Allusion à la défaite de Wyat.

³ *Donnes*, dunes.

⁴ Pierre Strozzi, Sr d'Espernay, maréchal de France.

⁵ Medicino, marquis de Marignan, général des impériaux en Italie.

⁶ L'alcade espagnol, envoyé en Angleterre pour faire la police des étrangers. V. *State papers, foreign, reign of Mary*, p. 81. — Courières. V. plus haut, pp. 96, 85.

Espaignolz à l'entrée pour éviter la confusion, desordre et inconvenient qu'en pourroit sourdre, en tant que ledit Sr de Corrières n'eust charge de ce. Et quant à l'alcade, j'en ai escript à Vostre Majesté ce que j'en ai entendu. Et sera difficile que les Anglois souffrent que l'on exerce jurisdiction contre estrangers jusques à punition corporelle, sinon que par la loix d'Angleterre, qu'est ung jugement ancien et accoustumé és matièrs criminelles.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, ce 12^e avril 1554.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* — 2^e partie, fol. 658 v^o.)

CCLIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au Sr d'Osiel.

15 avril 1554.

Relation du supplicé de Wyatt. Avant de mourir il a déclaré qu'il avait accusé à tort Elisabeth et Courtenay. La flotte est prête à prendre la mer, pour conduire le comte d'Egmont et les seigneurs anglais, désignés dans sa lettre précédente. Elle se compose de 28 à 50 navires bien équipés. Le Prince arrivera à Southampton, puis les noces seront célébrées à Winchester. Il y aura beaucoup de mécontents.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 154.)

CCLV

La Reine d'Angleterre à l'Empereur.

Londres, 15 avril 1554¹.

Monseigneur, il ne me semble aucunement convenir que celle qui a deux filiations envers Vostre Majesté d'affection et d'affinité, use de lettres cérémonieuses pour l'envoi de Masson,

¹ Cette lettre est mentionnée dans la suivante de l'ambassadeur Simon Renard.

au lieu de l'évesque de Norwith, que j'ai révoqué, pour les occasions qu'avez peu entendre par vostre ambassadeur lez moi, ni que l'on donnasse tiltre d'ambassadeur audit Masson. Toutesfois, pour ce que mon conseil a advisé il estoit mieulx pour maintenant en user ainsi, j'ai suivi leur résolution, non mon opinion; que je n'ai voulu laisser sans excuse, à ce que Vostre Majesté pourra entendre, que je ne voudrois faire office, sinon correspondant à l'obligation que je vous suis atténué. Et encore que ledit Masson pourra suppléer ceste par information de mes affaires et estatz d'iceulx, si est ce, je n'ai voulu délaïsser vous advertir que le Parlement, que j'ai fait assembler, prend bon progrès; et espère que les choses commencées prendront bon succès, comme plus amplement vostre dit ambassadeur vous pourra advertir. A quoi je me remets, me recommandant très humblement à Vostre Majesté, remerciaint icelle avec toute humilité pour l'excellent joiau qui vous pleust m'envoyer par M^r d'Egmont.

Atant, Sire, je prie et prierai le Créateur qui vous doint, Monseigneur, en santé longue et prospère vie.

Londres, le 15^e de apriil.

Vostre très humble et bonne fille,

MARIE.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554.*
— 2^e partie, fol. 64 v^o.)

CCLVI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 17 avril 1554.

Sire, la Royne d'Angleterre m'envoia hier les lettres ci jointes, qu'elle escript de sa main à Vostre Majesté, pour les encheminer et adresser avant que Masson arrive à Bruxelles, qui part cejourd'hui; m'ayant envoié jointement l'aete du Parlement escript en latin pour l'envoier à Vostre Majesté, comme je fais; par lequel Vostredite Majesté congnoistra comme ledit Parlement a approuvé et agréé le traicté de mariage et la limitation qu'il a adjousté, que n'est de grande importence.

J'ai nouvelles que les ambassadeurs d'Angleterre s'embarquarent mercredi dernier à Ple-

inoue ¹. Et comme ilz ont eu vent continuel à propos qui dure encore, il est vraisemblable que, s'ilz n'ont eu rencontre, ilz seront en Espagne. Et par ce, tant plus sera accéléré le parlement de Son Altez, que ceulx de pardeçà appellent jà Roy d'Angleterre, jàçois il soit diet qu'il ne se appellera Roy, sinon après la consommation du mariage.

Le conseil de la Roynie a proposé que ladicte Dame partira incontinent après la St-George, pour approcher Wincestre; et que déans ledit jour l'on prendra résolution finale sur les prisonniers, mesmes sur Cortenai et Élisabeth. Et ne treuve l'on preuves entières pour condempner ladicte Élisabeth, pour ce que ceulx qui ont traité avec elle, sont fugitifs. Que mette en doute les affaires de la Roynie : car de la laisser en la Tour, il sera dangereux de la mettre sitost en liberté, il ne convient; de lui permettre suivre la Cour, n'est honnorable ni sheur, ni raisonnable. Surquoi aucuns estoient d'avis que l'on deust envoyer en ung chateau qu'est au pays de Nort, où le peuple est bon chrestien et paisible. Autres ne le treuvent bon. Et présentement la question est ce que l'on en fera. Aueuns m'ont tenu propoz que si l'on la povoit marier à ung estrange, ce seroit bien pour le mieulx, me nommant Don Loys de Portugal ² ou le Sgr duc de Savoie ³. A quoi je n'ai respondu, non plus que à Paget, qui me parloit dudit Sgr duc de Savoie.

Le Parlement se finira dans huit jours et se prorogera jusques en l'hiver. Et attend l'on seulement ungne lettre du cardinal Polo, qu'il doit escrire audit Parlement, pour assentir s'ilz le voudront admettre au pays comme privée personne, et non comme légat, pour ce qu'il a esté condamné par Parlement, pour après mettre fin audit Parlement.

L'on n'a aucunes nouvelles de la négociation dudit cardinal, sinon que les François font publier que le Roy de France ne veult entendre la paix, pour estre ses finances et forces entières et gaillardes, et pour attendre secours du Turcq.

Depuis l'on a ici semé que ledit Turcq estoit mort, et que les gemissaires auroient esleu à l'Empire de Constantinople le filz du Mostopha.

Ung nommé Als, juge de la loix, s'est mit ung cousteau en l'estomac, disant qu'il aimoit mieulx se tuer que d'estre puni de la peine que l'on veult introduire contre les hérétiques. Et a l'on punit ung Anglois, qui a fait chose exécrable contre le Saerement. Et craint l'on mirablement nouveau tumulte en ce mois de may en faveur de M^e Élisabeth et de la religion nouvelle.

Ce jourd'hui l'on a condamné sept gentilzhommes rebelles à la mort. Mais l'on n'a espoir d'exécution, tant sont partialx ceulx du conseil.

Atant, Sire, je prie le Créateur qui doint à Vostre Majesté l'entière accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 17^e avril 1554.

SIMON RENARD.

(Ibid., 2^e partie, fol. 640 v^o.)

¹ Plymouth.

² Duc de Beja, fils d'Emmanuel le Fortuné, Roi de Portugal, né en 1504, mort en 1555.

³ Emmanuel-Philibert, né le 8 juillet 1528, mort le 30 août 1580.

CCLVII

*Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France,
à la Reine Marie.*

Paris, 17 avril 1554

Le cardinal Pole a été reçu par le Roi de France, et s'est plaint à Wotton de la manière dont il a été traité en Angleterre. Ce qui ne l'empêche pas de se dévouer à l'ordre des choses établi en ce pays. Il est très contrarié des propos tenus par les réfugiés sur le futur mariage de la Reine avec un Espagnol. Quant à la paix, le cardinal croit qu'il ne faut pas y songer; mais un armistice est possible. Le Roi de France assure qu'il ne veut en aucune façon contrarier la Reine en prenant les réfugiés à son service. Carew assure qu'il est parti, non pour conspirer contre son pays, mais pour sauver sa vie. Cependant d'après des révélations faites par des Italiens, ils sont en correspondance avec des agents en Angleterre et armeraient dans le but de s'opposer à l'arrivée du Prince d'Espagne.

(State papers, l. c., p. 72. Analyse.)

CCLVIII

Le même à William Petre.

Paris, 17 avril 1554.

Le nombre des réfugiés anglais accroît singulièrement en France, où ils sont employés. S'ils obtenaient leur pardon, plusieurs d'entre eux retourneraient de bonne volonté chez eux.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 370. State papers, l. c., p. 72. Analyse.)

CCLIX

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

Paris, 17 avril 1554.

Approbation de la conduite de Noailles pendant l'audience qu'il a eue de la Reine. Récriminations à propos de la conduite du gouvernement anglais. Celui-ci veut le contredire à son tour en se basant sur les faveurs qu'il accorde aux rebelles réfugiés dans son pays. S'il en a pris à son service, c'est dans le but d'être agréable à la Reine. Ces gens ne sont pas aussi coupables qu'on le dit. Mécontentement du Roi à propos du mariage de Marie avec le Prince Philippe, que le Roi qualifie de « son bien grand ennemy. »

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 160.)

CCLX

« SUITE DE LA RELATION DE CE QUI SE PASSE DANS LE PARLEMENT ET A LA COUR D'ANGLETERRE. »

17 avril 1554.

Élisabeth a obtenu sa liberté, sans cependant pouvoir sortir de la Tour, et sans parler à personne. On dit que l'Empereur et la Reine veulent marier Élisabeth au prince de Piémont ou à un autre personnage, sur lequel ils puissent exercer puissance et autorité. Les gentilshommes, officiers et gardes, qui ont prêté le serment, doivent aller à Winchester et à Hampton Court et y préparer le logement du Prince. Milord Grey, capitaine et gouverneur de Guynes, est très-affecté de la mort de ses parents. Les articles du mariage sont admis par le Parlement. Celui-ci a également adopté les titres des deux époux : Philippe et Marie, par la grâce de Dieu, Roi et Reine d'Angleterre, France et Irlande, défenseurs de la foi, princes d'Espagne, ducs de Brabant, comtes de Flandre, etc.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 160.)

CCLXI

Le magistrat de Danzig à la Reine Marie.

Danzig, 5 avril 1554.

Les membres du magistrat précité ont appris, avec peine, la publication, dans leur ville, d'un libelle dirigé contre la Reine et son futur époux : un exemplaire en est joint à la lettre. C'est William Hotson, qui l'a fait imprimer par des typographes ignorant la langue. Les imprimeurs et leurs complices sont emprisonnés.

(State papers, t. c., p. 105. Analyse.)

CCLXII

John, comte de Bedford, Russel, lord Privy Seal, et Thomas, vicomte John Fitz-Walter, envoyés en Espagne, au conseil de la Reine.

Coroña, 18 avril 1554.

Ils ont quitté Plymouth le 12 du mois dans le but d'arriver à Laredo. Mais par la force des vents, ils ont débarqué à Coroña, où ils ont été bien reçus. Mesures prises pour avertir le Prince d'Espagne de leur arrivée.

(State papers, t. c., p. 74. Analyse.)

CCLXIII

L'évêque de Norwich, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Bruxelles, 22 avril 1554.

L'Empereur et son conseil ont bien reçu Jacques Grenade, qui a rendu des services à la Reine contre les rebelles. L'ambassadeur que le Roi des Romains envoie à propos du mariage de la Reine Marie est arrivé. Lui et sa suite se rendront en Angleterre lorsqu'ils apprendront le voyage du Prince d'Espagne.

(State papers, t. c., p. 75. — Analyse.)

CCLXIV

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

22 avril 1554.

Dans le conseil la division augmente. Plusieurs membres veulent sauver Élisabeth et Courtenay. Le chancelier a proposé la restitution des biens de l'évêque Durand. Un rebelle a été acquitté au grand contentement du peuple. Wyatt a été exécuté et sa tête a été plantée sur un gibet. Courtenay obtiendra sa liberté, et Élisabeth n'est pas condamnée. La mise en liberté de Courtenay sera fatale pour le Prince d'Espagne. Simon a engagé la Reine d'être sur ses gardes, sinon l'entrée du Prince sera « hasardeuse. » De son côté, la Reine fait prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté dudit Prince, dans l'espoir que son arrivée calmera tout le monde. Un billet menaçant a été trouvé dans la cuisine du palais. La Reine charge Simon d'écrire à Philippe pour lui demander s'il acceptera l'ordre de la Jarretière.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 571.)

CCLXV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

25 avril 1554.

Suite du procès fait aux complices de Wyatt. La Reine ne reprend pas le titre de chef de l'église anglicane.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 172.)

CCLXVI

*Jean, comte de Bedford, et Thomas, vicomte Fitz-Walter,
envoyés en Espagne, au conseil.*

Betanzos, 26 avril 1554.

Détails sur leur voyage, et réception de lettres du Prince d'Espagne à propos du plaisir que lui cause leur arrivée. Les dépenses sont à charge du Prince. Celui-ci les rejoindra le plus tôt

possible, sans les attendre à la Cour, où ils ne doivent pas se rendre, par suite des difficultés du voyage, et l'impossibilité de se procurer des vivres pendant le trajet. Le Prince a nommé un conseil pour le remplacer pendant son absence; ce qui entrainera un certain retard.

La copie de la lettre de Philippe y est jointe.

(*State papers*, l. c., p. 76. — Analyse.)

CCLXVII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

29 avril 1554.

Nouvelles exécutions des complices de Wyatt. Généalogie du fils de l'Empereur, qu'on fait remonter à Jean de Gand, descendant d'une maison d'Angleterre. Paget a confirmé le fait.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 185.)

CCLXVIII

Le même au connétable de France.

29 avril 1554.

Le cardinal Pole revient à la cour de l'Empereur, où il est en suspicion. Wotton, ambassadeur anglais en France, donne avis à la Reine Marie que rien ne se passe au conseil, sans que lui, de Noailles, en soit averti.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 187.)

CCLXIX

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Du camp près Bouchain, 5 mai 1554.

Il attend des nouvelles de ce qui s'est passé. Le cardinal Pole a dépêché vers l'évêque d'Arras un de ses gens, qu'il avait envoyé à Rome. Cette personne lui a rapporté que « le » pape, jugeant que pour réduire les affaires de la religion en Angleterre, nul temps pour- » roit estre plus à propos que en l'instant de la venue celle part du Roy, nostre filz. » L'en- » voyé a remis en même temps à l'Empereur « le bref congratulatoire tant de la venue du Roy, » nostre filz, que de la consommation du mariage. » Le pape a décidé aussi que les actes seraient adressés au Roy et à la Reine à la fois. Interrogé sur les intentions du cardinal Pole à propos des affaires de religion, l'envoyé a répondu que l'on ne pourrait assez tôt entamer cette question; mais il faudrait cependant une certaine tolérance. L'évêque d'Arras est d'avis de temporiser. Les ambassadeurs doivent prendre cet avis pour point de départ de leurs communications.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 281.)

CCLXX

*De Noailles, ambassadeur français en Angleterre,
au connétable de France.*

4 mai 1554.

Les ministres de l'Empereur désirent la paix avec la France. Les Anglais sont persuadés que le Roi peut disposer de forces maritimes respectables pour empêcher le passage du Prince d'Espagne. Il serait bon de mettre cette crainte à profit par une démonstration quelconque, pour forcer l'Empereur à faire des dépenses et assurer les projets de négocier une paix définitive. L'Empereur voudrait seulement la paix pour favoriser le mariage de son fils.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 188.)

CCLXXI

De Nouilles, ambassadeur francais en Angleterre, à son souverain.

4 mai 1554.

Il a obtenu gain de cause auprès de la Reine à propos de plusieurs griefs. Marie a fait dresser une généalogie tendant à prouver que la couronne d'Angleterre appartient au Prince d'Espagne, si elle meurt sans se marier, ou sans postérité. Les Anglais n'ont pas de honte de publier partout ce fait, qui est un véritable non-sens.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 194.)

CCLXXII

M. De Selve, ambassadeur à Venise, au Roi de France.

Venise, 4 mai 1554.

Le Parlement a approuvé le mariage.

(CHARRIERE, *ib.*, p. 315.)

CCLXXIII

Philippe, Prince d'Espagne, à l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Mai 1554.

Le Prince lui envoie son majordome, qui lui remettra la ratification du contrat de mariage, arrêté de commun accord entre lui et l'Empereur.

(*Documentos ineditos*, l. c., p. 518.)

CCLXXIV

L'évêque d'Arras, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 4 mai 1554.

D'après les dernières lettres de Renard, il semble que les affaires prennent une meilleure tournure en faveur de la Reine et du Prince Philippe. Ces circonstances ont engagé l'Empereur à presser le départ de son fils. L'alcade, qui accompagne le Seigneur de Courrières, ne doit effrayer personne en Angleterre, puisqu'il n'y exercera aucune juridiction, si ce n'est sur les étrangers. Dubois n'ira pas en ce pays, pour ne pas contrarier Renard. L'alcade est chargé de prendre des informations sur les sujets de plainte contre Dubois, et de celui-ci contre Renard. Les précautions, que Simon demande à prendre pour la sûreté du Prince, seront exécutées. L'évêque de Norwich va partir. La Reine de Hongrie lui a fait comprendre la nécessité de rétablir l'union entre les membres du conseil de la Reine Marie, et de modérer le zèle du chancelier.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 259.)

CCLXXV

L'Empereur à Ferdinand, Roi des Romains.

Bruxelles, 6 mai 1554.

La Reine d'Angleterre s'interpose pour qu'il fasse la paix avec le Roi de France.

(*LANTZ, l. c.*, t. III, p. 635.)

CCLXXVI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

6 mai 1554.

Le Parlement a pris des résolutions à la satisfaction de chacun. Toute la noblesse a adopté les mesures contre l'hérésie. La Reine, surtout, y a produit un excellent effet. Paget se repent

d'avoir si mal rempli ses devoirs. On a publié une généalogie, rédigée par le chancelier, et tendant à prouver que le Prince Philippe n'est pas étranger à l'Angleterre. Il descend de la maison de Lancaster. Si Paget demande son congé, la Reine le lui accordera.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 588. Citée par GRIFFET, *l. c.*, p. 189.)

CCLXXVII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

8 mai 1534.

Longue audience donnée par la Reine audit ambassadeur. Ils s'y sont expliqués l'un et l'autre sur leurs griefs mutuels. Les Flamands et les Anglais ont fait cause commune pour nuire à la marine française. Détails sur les pirateries exercées des deux côtés.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 195.)

CCLXXVIII

Avis au Roi de France.

8 mai 1534.

Nouvelles d'Allemagne. La Reine Marie a été informée de l'impossibilité dans laquelle se trouve le Prince d'Espagne d'arriver en Angleterre, si ce n'est en déans les deux mois, par suite du défaut d'activité pour ravitailler les navires. Ce contre-temps affecte vivement la Princesse. Les vivres réunis à Sout-Hampton et à Winchester, dans le but d'y célébrer les noces, se gâtent; ceux de la flotte sont épuisés. Marie avait déjà fait confectionner des costumes très-riches. On parle de la prise faite en mer par les Français d'un navire flamand, chargé d'armes et en destination d'Espagne. Les Français ont trouvé dans un navire anglais un courrier du Prince Philippe. A Westminster on travaille pour la réception du Prince,

et Marie fait des emprunts en Flandre. Les Anglais sont avertis d'une attaque des Français contre Calais. Néanmoins les bruits de paix continuent à circuler. Élisabeth est mieux traitée, mais la vic de Courtenay est en danger.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 205.)

CCLXXIX

*John Musone, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur,
à la Reine Marie.*

Bruxelles, 12 mai 1554.

L'Empereur va bien. Détails sur les armements qu'il fait et sur ceux de la France. Ce qui confirme que le Pape et le cardinal Pole ne réussirent pas à rétablir la paix entre ces deux monarques.

(*State papers*, t. c., p. 82. — Analyse.)

CCLXXX

George Everett au conseil de la Reine d'Angleterre.

Laredo, 12 mai 1554.

La réception de Bedford a été très-brillante, comme si l'Empereur y eût été lui-même. La marine de la Reine a été bien régalée. A St-George, Bedford a donné une grande fête, qui a été très-goutée. Bientôt le Prince sera à Coroña, où la flotte espagnole, composée de cent voiles, est déjà réunie. Le marquis de las Navas est parti avec quatre vaisseaux pour l'Angleterre, dans le but de remettre des bijoux à la Reine.

(*State papers*, t. c., p. 85. — Analyse.)

CCCLXXXI

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

12 mai 1534.

Il ordonne de poursuivre vivement la réparation des torts faits par les Anglais aux Français, dans le but de sonder l'intention de la Reine et de l'Empereur au sujet de la paix. Le légat a constaté certaine répugnance de la part de l'Empereur sur ce point. Quel effet a produit en Angleterre la décision du Roi de prendre ouvertement à son service Carew et plusieurs Anglais réfugiés en France?

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 207.)

CCCLXXXII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au connétable de France.

13 mai 1534.

Pasquinades publiées contre la Reine Marie, et qu'on répand jusque dans sa chambre. Elle veut demander au Pape qu'on n'inquiète point les détenteurs de biens ecclésiastiques. Le cardinal Pole veut le contraire. Ce qui engage l'Empereur à provoquer son rappel. Les Français ont pris, au passage de Calais, un navire, chargé de meubles et hardes des seigneurs de Courrières et de Bouchard, et du grand alcade ou prévôt de l'Empereur¹. Ils ont donné la chasse à un autre navire anglais jusque dans les eaux libres de Douvres. Des représentations ont été faites à de Noailles, sur ces faits, qui sont contraires « à l'amitié entre le Roi et la Reine ». Il a répondu que si le navire est anglais, il sera restitué; mais le contenu, appartenant à des sujets de l'Empereur, restera de bonne prise. Les impériaux prennent toujours aux Français ce qu'ils peuvent.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 211.)

¹ V. au sujet de l'Alcade plus haut, p. 569.

CCLXXXIII

Avis au Roi de France.

15 mai 1554

Contrairement à l'opinion du cardinal Pole, la Reine désire que le Pape fasse des concessions en ce qui concerne les biens confisqués appartenant à des gens d'église.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 216.)

CCLXXXIV

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

15 mai 1554.

Par remords de conscience, Paget a demandé pardon à la Reine pour l'opposition qu'il a faite au Parlement contre les punitions à infliger aux hérétiques. Il a obtenu sa grâce. Paget se défie du chancelier, et on excite la Reine pour qu'elle le fasse emprisonner à la Tour. Celle-ci a pris sur cette question l'avis du chancelier et de ses partisans. Après avoir parlé des mauvais desseins du Roi de France à l'égard du Prince et le danger d'exciter les hérétiques, il a été décidé de dissimuler l'affaire. Il a été décidé aussi que la flotte anglaise et celle des Pays-Bas garderont les côtes de l'Angleterre contre les invasions des Français. Élisabeth sera reléguée dans un château situé au nord. On veut sauver Courtenay ; mais la Reine est d'avis de le garder dans la Tour. Pole désire rester à Louvain, en attendant le succès du mariage.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 592.)

CCLXXXV

Lord Wentworth à la Reine Marie.

Calais, 14 mai 1554.

Des navires français attendent entre Douvres et Calais le passage du Prince de Savoie, qui se rend en Angleterre. Les Anglais, de leur côté, préparent des vaisseaux à Calais pour permettre le passage du Prince.

(*State papers*, *l. c.*, p. 84. Analyse.)

CCLXXXVI

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

15 au 20 mai 1554.

Nicolas Wotton, ambassadeur anglais en France, a rendu compte à la Reine Marie d'Angleterre de l'audience qu'il a eue du connétable de France. Dans cet entretien l'envoyé anglais a développé tous les griefs de son gouvernement contre la conduite de la France. L'arrivée de l'alcade à propos du mariage est mal vue.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 241.)

CCLXXXVII

Lord Édouard Duddeley, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Laredo, 17 mai 1554.

Préparatifs du départ du marquis de las Navas, porteur de bijoux destinés à la Reine. Le Prince, qui sera vers la fin de mai à Logroño, lui a fait cadeau d'une chaîne d'or.

(*State papers*, l. c., p. 84. Analyse.)

CCLXXXVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

18 mai 1554.

Le désunion entre les ministres de la Reine se manifeste de plus en plus. Ils veulent perdre le chancelier. Une émeute a eu lieu parmi les gens de la marine réunis à Plymouth¹. Ils

¹ Les actes d'insubordination des marins datent en effet du mois de mai, comme le dit de Noailles. Entre

n'entendent pas amener le Prince d'Espagne en Angleterre. Ce qui a forcé la Reine de dissoudre son armée navale, sous prétexte que les navires sont trop vieux. Mesures prises par les Anglais pour assurer le passage sur mer dudit Prince. Le bruit continue au sujet de l'arrivée prochaine en Angleterre de Marie de Hongrie, en compagnie du duc de Savoie et de don Ferdinand. L'Empereur, devenu mieux portant, les suivra. Conversations sur la paix répandues en Angleterre.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 218.)

CCLXXXIX

*Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à William Petre,
secrétaire d'État.*

Paris, 19 mai 1554.

On pense généralement que le Prince n'arrivera pas en Angleterre avant le 8 ou le 10 juin prochain, parce que sa sœur, la douairière de Portugal, viendra en Espagne pour remplir les fonctions de régente pendant l'absence dudit Prince. On suppose que celui-ci ira les trouver avant son départ pour l'Angleterre.

(*State papers*, l. c. p. 85 - Analyse)

CCXC

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

19 mai 1554.

Les nouvelles, que le Roi a données concernant la paix, engagent de Noailles à embrouiller le mieux possible les affaires de l'Empereur, à tel point que celui-ci sera obligé de la recher-

les Anglais et les Néerlandais des disputes continuelles surgissaient sur mer comme sur terre. Les Anglais se moquaient des vaisseaux néerlandais, que l'Empereur avait envoyés (16 août 1554) sur les côtes d'Angleterre dans le but d'empêcher les Français de secourir les insurgés. (V. dans le *Bulletin de l'Académie de Belgique*, t. LXI, année 1875, notre article intitulé : *La diplomatie concernant les affaires maritimes des Pays-Bas*, p. 858.)

cher à bon escient. La conduite du Roi à l'égard de Carew et d'autres Anglais réfugiés en Angleterre y contribuera aussi. Le fils du comte de Bedford veut se retirer en France. Nouvelle faveur dont jouit le chancelier auprès de la Reine. Elisabeth a obtenu sa liberté : il est question de la marier au Prince de Savoie.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 225.)

CCXCI

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

Compiègne, 19 mai 1554.

Approbation de la conduite pleine de fermeté tenue par de Noailles pendant l'audience qu'il a obtenue de la Reine Marie. Renseignements sur la conférence qu'il a eue avec l'ambassadeur anglais. Pendant cette audience le Roi a adressé des récriminations à cet agent sur la conduite du gouvernement.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 228.)

CCXCII

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

Offemont, 24 mai 1554.

Il a fait comprendre à l'ambassadeur anglais qu'il existe seulement entre lui, Roi de France, et la Reine Marie un simple traité verbal d'amitié. Justification de la conduite du Roi en ce qui concerne les affaires de paix. L'Empereur l'accuse à tort sur ce point.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 254.)

CCXCIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

24 mai 1554.

Élisabeth est sortie de la Tour et a été conduite à Richemont, pour passer au château de Woodstock, où probablement son procès lui sera fait. Courtenay sera mené au château de Faleringhey et y attendra « la miséricorde de l'Empereur ». Les Anglais sont très-soupeux à l'égard de l'Écosse et de la France.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 256.)

CCXCIV

Le même au connétable de France.

24 mai 1554.

Conférence entre l'ambassadeur précité et le chancelier de la Reine Marie. Griefs articulés de part et d'autre. Renseignements sur l'île de Serck, dont les Flamands s'étaient emparés, et sur la conduite qu'ils y ont tenue. Plaintes du chancelier sur l'accueil fait en France aux réfugiés anglais. Protestations des deux partis de vouloir vivre en paix. Cependant l'ambassadeur français fait observer que le Prince d'Espagne, étant jeune et bouillant, désirera peut-être faire usage de ses forces, malgré la volonté de la Reine de conserver de bonnes relations avec la France.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 249.)

CCXCV

De Montmoreney et Simon Renard, ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, à leur souverain.

Londres, 25 mai 1554.

Les divisions entre les membres des conseils de la Reine sont de plus en plus accentuées. Paget voudrait emprisonner le chancelier. On dit des choses singulières sur l'arrivée de l'al-

cade. Une levée de boucliers se prépare; mieux vaut qu'elle éclate avant l'arrivée du Prince. La Reine est très-perplexe, voyant que tout tourne en faveur d'Élisabeth. Courtenay a été extrait de la Tour et conduit au château de Noirt. Les ambassadeurs de la Reine sont arrivés à Coroña, où ils ont été reçus par des délégués du Prince. En Espagne les Anglais sont partout bien reçus. De Courrières et l'alcade sont prêts à partir pour Hampton-Court. Les instructions de l'alcade sont enfin réglées.

(TYLER, *l. c.*, t. II, p. 598.)

CCXCVI

La Reine d'Angleterre au docteur Wotton, ambassadeur anglais en France.

29 mai 1554.

Elle est disposée à faire grâce à quelques rebelles. Le seigneur de Courrières et d'autres personnes envoyées en ambassade par l'Empereur en Angleterre, avaient fait leur passage en un navire anglais. Malgré cette circonstance, ils ont été poursuivis par des vaisseaux français, et ont échappé avec peine au danger. Mais leurs effets et leurs chevaux sont pris. Des plaintes ont été adressées sur ce point à l'ambassadeur français. Wotton doit rappeler à la Cour de France l'obligation de respecter les traités, qu'elle viole depuis les négociations pour le mariage du Prince d'Espagne. Le Roi de France tient une conduite singulière à l'égard des rebelles réfugiés dans son pays. La Reine se défendra.

(*State papers*, l. c., p. 88. Analyse.)

CCXCVII

Masone, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, à William Petre, secrétaire d'État.

Bruxelles, 5 juin 1554.

Nouvelles de la guerre. Invasion des Français dans les Pays-Bas.

(*State papers*, l. c., p. 89. Analyse.)

CCXCVIII

L'Empereur au Sr de Courrières et à Simon Renard, ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, juin 1554.

Don Pedro Lasso, grand écuyer du Roi des Romains, et don Hernando de Gamboa, gentilhomme de la Chambre du Roi de Bohême, sont arrivés à Bruxelles, pour aller en Angleterre et y assister aux noces de la Reine. La Cour devrait les recevoir avec affabilité et empêcher que l'ambassadeur français ne veuille les précéder aux cérémonies.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 255.)

CCXCIX

L'Empereur à Sigismond Auguste, Roi de Pologne.

Bruxelles, 4 juin 1554.

La renommée lui a probablement déjà fait connaître le mariage de son fils Philippe avec la Reine d'Angleterre. Cet événement aura donc fait plaisir au Roi de Pologne. Philippe arrivera en Angleterre au premier bon vent. Les Français infestent aussi les mers par leurs pirateries.

(LANTZ, *Correspondenz des Kaisers, Karl V*, t. III, p. 619.)

CCC

De Moutmorency et Simon Renard, ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, à leur souverain.

Richmond, 4 juin 1554.

On a découvert que Paget conseillait à Courtenai d'épouser Élisabeth. Hoby et Morison y ont aussi travaillé. On accuse ce dernier d'avoir aidé à composer et distribuer une ballade

dirigée contre le Prince et la Reine. Celle-ci a fait comprendre à l'ambassadeur français qu'elle compte peu sur les assurances de paix données par son souverain. Fureur dudit ambassadeur, au point de demander au lieutenant d'Amont de lui procurer un sauf-conduit. Paget assure que des navires anglais et néerlandais ont donné la chasse à des navires français.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 405.)

CCCI

Masone, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, à Marie, Reine d'Angleterre.

Bruxelles, 4 juin 1554.

Le Prince d'Espagne est parti, le 12 mai, de Valladolid. Sa suite a été bien reçue à Logroño. L'ambassadeur du Roi de Bohême se propose de partir pour l'Angleterre. Détails sur cette ambassade. Les Italiens sont également en route pour l'Angleterre.

(*State papers*, t. c., p. 89. — Analyse.)

CCCII

John Russel, le comte de Bedford, Thomas Ratecliff, le vicomte Fitz-Walter, et le comte de Sussex, au conseil de la Reine Marie.

San Jagoo, 5 juin 1554.

Préparatifs du Prince d'Espagne pour se rendre en Angleterre. Renseignements sur l'itinéraire que Philippe suit dans son pays.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 408. Analysé dans les *State papers*, t. c., p. 91)

CCCIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

5 juin 1554.

Tout se prépare en Angleterre pour la réception du Prince d'Espagne. Détails sur ces préparatifs. Les ambassadeurs de l'Empereur sont les ministres secrets de la Reine.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 245.)

CCCIV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Richmond, 7 juin 1554.

Discussions au conseil pour savoir si l'on nommera la Reine avant le Prince dans les dépêches. Simon prétend qu'il faut nommer Philippe en premier lieu. Un serviteur du comte d'Egmont, arrivant d'Espagne, est venu à Southampton. Holy a prêté la main à la dernière révolte.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 408.)

CCCV

Le même au même.

Richmond, 9 juin 1554.

L'amiral anglais a conçu des soupçons sur la conduite du Sr de la Chapelle. Ses accointances avec les Français font craindre qu'il n'ait de mauvaises intentions à l'égard du Prince. Cependant, la Reine est persuadée que S. A. arrivera sans inconvénients. On a délibéré sur l'envoi d'Élisabeth à la Cour de Marie, Reine de Hongrie.

(TYTLER, *l. c.*, t. II, p. 415.)

CCCVI

Le même au même.

Richmond, 14 juin 1354.

Le marquis de las Navas est arrivé à Plymouth, où il a été honorablement reçu. Après avoir pris du repos, il se rendra auprès de la Reine pour remplir sa mission. S. A. arrivera probablement vers la fin du mois seulement. Philippe fait demander à son père s'il peut accepter l'ordre de la Jarretière. La Reine lui destine un bijou de cet ordre, d'une valeur extraordinaire, et des habillements en conséquence. Elle fait beaucoup d'apprêts, mais il n'en est pas de même chez les nobles et le peuple. Les nations ont été consultées par le maire; les Vénitiens, Florentins et Espagnols ne veulent pas faire des frais. Trois cents voiles françaises sont, dit-on, en mer, et les Écossais feraient une invasion au moment de l'arrivée du Prince. Le duc de Ferrare consent au mariage de son fils aîné avec Élisabeth.

(TYLER, *l. c.*, t. II, p. 415.)

CCCVII

Le même au même.

15 juin 1354.

La Reine part demain pour Guildfort, où elle attendra le marquis de las Navas. Selon l'ambassadeur de France, le Prince Philippe arrivera en Angleterre vers la fin du mois. Résolution du conseil de placer, dans les dépêches, le nom du Prince avant celui de la Reine. Leurs armoiries figureront sur les sceaux.

(TYLER, *l. c.*, t. II, p. 919.)

CCCVIII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Richmond, mi-juin 1354.

La Reine, après avoir écarté Élisabeth et Courtenay, a fait connaître la situation du royaume, et s'est rendue à Richmond. Les ambassadeurs l'y ont suivie, conformément à

leurs instructions. Ensuite ils ont pris toutes les mesures nécessaires pour l'arrivée du Prince, et le conseil de la Reine en a fait autant. En dépit de certaines oppositions, ils espèrent que tout marchera bien. Au moment où Courtenay était conduit à Fotheringay, il a dit que Paget l'avait engagé à épouser Élisabeth. La Reine a témoigné son mécontentement à l'ambassadeur français.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 255.)

CCCIX

Avís au Roi de France.

16 juin 1554.

Le Prince de Piémont a envoyé à la Reine un de ses conseillers. Le marquis de las Navas doit également arriver, remettre des présents à cette Princesse, et présenter les excuses du Prince au sujet du retard mis à son départ. En réalité le marquis doit sonder les dispositions de la nation, pour en instruire le Prince. Si celui-ci retarde encore son arrivée de deux mois, le mariage pourrait bien prendre une autre tournure. La Reine est très-mécontente de Philippe, qui ne lui a pas encore écrit depuis le jour où le mariage a été résolu. Des placards, des lettres, des libelles diffamatoires sont répandus partout. La Reine redoute les forces navales de la France, qui pourraient arrêter le Prince.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 247.)

CCCX

*De Noailles, ambassadeur français en Angleterre,
à son souverain.*

17 juin 1554.

Malgré les assurances données par le marquis de las Navas concernant l'arrivée du Prince, la Reine n'est pas moins inquiète du retard : « Quelques heures de la nuit elle entre en telle » resverie de ses amours et passions, que bien souvent elle se met hors de soy et croy que » la plus grande occasion de sa douleur vient du desplaisir qu'elle a de voir sa personne si » diminuée et ses ans multiplier. »

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 251.)

CCCXI

*L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur
en Angleterre.*

Bruxelles, 19 juin 1554.

Malgré les assurances données par Paget d'être dévoué au Prince et à la Reine, il paraît qu'il favorise le projet de mariage du fils du comte d'Arundel avec Elisabeth. Masone et Hoby semblent du même avis. Il serait convenable, par une ruse quelconque, de s'emparer de leurs correspondances. Nouvelles de France.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 258.)

CCCXII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à l'évêque d'Arras.*

Guillefort, 21 juin 1554.

Monseigneur, je responds à vos dernières du 15 de ce mois par les lettres de l'Empereur qui sont avec cestes, et n'y scaurois adjoûter aultre chose, sinon que le personnage y nommé est très dangereux, et me doute que l'on saïssira son bien, et ne le laissera l'on retourner pardecà pour y demeurer en liberté. Et me semble que c'est Dieu qui punit les hérétiques : vous assurant que tous ceux qui sont sortis hors du royaume, en sont partis pour le regret qu'ils ont que le mariage soit enchéminé.

La Reine n'envoia hier au soir une lettre que M^e Elisabeth lui a escripte en sa justification, aultant audacieuse que j'en ai veu, ne parlant de ladiete Dame, sinon par jeu, qu'est, à vous dire, sans la qualifier du nom de Altesse ou Majesté. De laquelle on conjecture et infère intelligence et pratique avec auleuns du roïaulme et François; mais elle se pourroit four-compter.

S. A. tarde beaucoup à venir pour les respects que assez pouvez discourir. Me recomman-

dant toujours très humblement à votre bonne grâce; priant le Créateur qui vous doint, Monseigneur, ce que plus désirez.

A Euillefort, le 21 de juin 1554.

Vostre très humble serviteur,

SIMON RENARD.

P. S. — Le marquis de Las Navez ¹ a très bien exécuté sa commission.

(En copie dans les *Documents historiques*, t. X^{bis}, p. 14.)

CCCXIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

Londres, 26 juin 1554.

La Reine attend tous les jours le Prince. Arrivée de plusieurs ambassadeurs, chargés de féliciter la Princesse. Envoi d'une note rédigée par l'ambassadeur de Venise, sur les forces dont l'Empereur dispose.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 261.)

CCCXIV

Le seigneur de Wacquen, Chapelle, etc., au Sr d'Eeke ².

Dortmude ³, 29 juin 1554.

Monsieur d'Eecke, vous entendrez par François Regnier — lequel à cest fin j'envois vers vous — tout ce qu'il se passit hier, et comment sumes partist de l'isle de Wicht, et avous trouvé

¹ Don Pedro Davila, marquis de las Navas, maître d'hôtel du Prince Philippe.

² Corneille de Scheppere, seigneur d'Eeke.

³ Portsmouth ?

L'admiral d'Angleterre et l'envoïé, principalement afin que soiez advertit que tous les capitaines de ma charge me déclarent hier que qu'ilz ne sçavoient aucun moïen, ni sont délibérez de plus ravitailler à leurs charges, outre le temps, dont ilz se sont pourvez, à sçavoir de quinze jours outre le 5^e mois, point aussi plus longuement, et aucuns — c'est à craindre — bien à grande peine; mais sont très volontaires de servir tout et si longuement qu'il plaira à la Majesté, moïennant qu'il plaise à icelle ravitailler les navires, et prendront patience de ce qu'il sera recouvrable — induisant à leurs gens — comme chair, pain et servoise. Car quant à autres choses seront mal ou point recouvrables ou à bien grant argent. Toutes les pottaigeries, fromaige, beur et poisson commencent à faillir, et dois maintenant aux aucuns failliz; disant aussi que la chair que l'on salera doresavant ne pourra guère durer bonne. Et en cas qu'il plaise à Sadiete Majesté ravitailler, ilz en porteront soing comme de leur propre; vous suppliant sur ce le plus tôt qu'il vous sera possible sçavoir l'intention de Sa Majesté. Car de tout mon pouvoir m'enemploierez à son service.

Entendez pareillement, par ledit Regnier, la révolte des Anglois, dont aucuns capitaines estoient entrez dedans le port de Portsmouth¹ contre le gré et secu de l'admiral; et disoient ouvertement qu'ilz ne vouloient plus longuement servir sans recevoir argent; et vouloient estre mieulx pourvez de vivres, disant que la chair, que l'on avoit envoïée, puoit, et la cervoise estoit aigre, et que l'on leur avoit promis qu'ilz serviroient ung mois tant seulement; et ont quasi servit trois. Ilz contraïndirent l'admiral, lequel est volentier à terre, de retourner en sa navire; autrement ilz y fussent tous allez. Il est peu ou point obéi, comme je vous ai écriés par une autre mienne, et ausi plus emplement entendrez par ledit François Regnier. Il charge grandement l'ambassadeur de l'Empereur, qu'il est cause de si grands despens qui se sont faits et se font journellement en Angleterre, et qu'il a tant fait haster les navires de guerre, bien sachant que le Prince d'Espagne n'estoit, ne devoit estre prest de longtems pour passer; mais que c'estoit afin que courissions la mer pour en chasser et tenir les François qu'ilz ne vissent en Angleterre. Dit que oncques ambassadeurs n'eust si grand crédit vers Roi d'Angleterre ou Roynes, comme icelui. Il semble qu'il en est mal content. Je ne cognois son eueur. Dieu le veulle cognoistre.

L'admiral d'Angleterre dict depuis sept ou huit jours ençà avoir reçu nouvelles de la Couronne, par une sienne navire venue de là, laquelle il y avoit envoyée, en me raportant d'icelles à François Reniers, outre autres, que nostre Prince ne viendroit de longtems, et que la peste estoit ès navires des pays de pardeçà, et plusieurs autres mauvaises. Je ne sçais s'ilz les forcent. Aucuns, venans en ladite navire, veullent dire que le Roi de Portugal soit allé de vie à trepas. Ledit admiral a envoïé quelque jachtes en mer pour avoir nouvelles de la venue et flote du Prince d'Espagne; mais entre temps — comme mesmes aucuns Anglois le disent, et ne peuvent céler — ilz pillent les navires; et ne sçavons si elles sont François ou non. Et devant hier ung capitaine desdits jachtes nommé Prat vendit, à Portzumde, du butin pour deux cents angelotz; lesquelz le capitaine Schoonejan a veu recevoir, disant ledit Prat qu'il valoit mieulx que autres eussent digetté que lui. Je ne sçais quel gouvernement il y a. Je

¹ Portsmouth.

y pers l'enhort ¹. En escripvant cestes, le capitaine Hans Kuychel m'a dit, venant de terre, que l'on y dit que le quart de gens dudit admiral sont bien enfuiz.

Quant à la navirette que j'ai achetée, grande environ quarante tonneaux, dont je vous en ai adverti par autre lettre, elle passe toutes celles des deux flottes à la voile, et n'est à dire comme elle va bien.

Atant, Monseigneur D'Esche, etc.

A la rade devant Dortmude, ce 29^e de juin 1554.

(Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X^{bis}, années 1551 à 1559, folio 15.)

CCCXV

Fragment. Instructions données au Prince d'Espagne sur la conduite qu'il devra tenir en Angleterre.

Juin ou juillet 1554.

L'ambassadeur a offert des pensions à plusieurs seigneurs pour les attacher au Prince. Il a fait des présents à différents gentilshommes et officiers employés pendant la dernière insurrection. Le Prince doit faire la cour à la noblesse, montrer qu'il ne veut pas entraver l'administration du pays, promettre au peuple des libertés et de faire rendre justice, prendre à son service un traducteur, et former un conseil composé d'hommes expérimentés. Il devrait amener le duc d'Abulquerque, qui a laissé de bons souvenirs en Angleterre, et ne pas amener, pour le moment, des dames espagnoles, etc.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 267.)

¹ *Enhort*, exhortation, raisonnement.

CCCXVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

2 juillet 1554.

Le Prince n'étant pas encore arrivé en Angleterre, on suppose qu'il y viendra seulement vers la fin de septembre. De l'avis de l'ambassadeur précité, ce retard a pour but de « laisser refroidir et la colère de auleux et la chaleur de ce temps, auquel les esmotions » sont en ce pays plus de saison. » Actuellement il se hâtera sans doute d'amener des forces et de l'argent pour son père.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 264.)

CCCXVII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

2 juillet 1554.

Les envoyés des rois des Romains et de Bohême seront reçus aux noces, comme il le désire. La peste est dans les navires arrivés de Coïmbre et de Portugal pour accompagner le Prince. Il n'y a pas de provisions pour les chevaux à Coroña; ce qui retardera l'embarquement de Philippe. La Reine est au désespoir. Partout il y a désarroi. Un personnage arrivé de Naples semble venir dans le but d'outrager la Reine.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 269.)

CCCXVIII

Masone, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, au conseil de la Reine Marie.

Bruxelles, 2 juillet 1554.

Il est enchanté d'avoir reçu de bonnes nouvelles à propos du mariage du Prince. Envoi d'un état des troupes de l'Empereur.

(*State papers*, t. c., p. 101. Analyse.)

CCCXIX

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

2 juillet 1534.

Nouvelles de la guerre avec la France. A la Cour du Roi de France on fait circuler le bruit que le Prince ne peut arriver, et qu'il est obligé de retarder son voyage par suite du manque de vivres et par la peste dans les navires. Point de nouvelles de son embarquement.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 271.)

CCCXX

Hercule de Gonzague, cardinal de Mantoue, à la Reine Marie.

Mantoue, 8 juillet 1534.

Il envoie le Sr de Nola à la Reine pour la féliciter au sujet de son mariage, qui sera favorable à toute la Chrétienté.

(*State papers*, l. c., p. 105. Analyse.)

CCCXXI

*De Noailles, ambassadeur français en Angleterre,
au connétable de France.*

12 juillet 1534.

Enfin le Prince d'Espagne est en route. Quand il sera arrivé, on prétend qu'une bonne partie des forces navales qu'il amène sera dirigée vers les côtes de Bretagne et de Normandie. Depuis l'arrivée de toutes ces nouvelles, l'ambassadeur français ne peut plus rien obtenir.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 268.)

CCCXXII

John Masoue, ambassadeur anglais, à l'évêque d'Arras.

Bruxelles, 15 juillet 1554.

Monseigneur, cejourd'hui, après disner, est arrivé ici ce courier qui m'apporte des lettres de la Reine datées le 11^e de ce présent. Les nouvelles que Sa Majesté m'envoie sont que, le 10^e au soir bien tard, arriva à la Cour ung gentilhomme nommé Kemp¹, despesché de la Coroigne de par M^r le Privysecau², le 27^e du dernier mois; lequel escript que la Majesté du Prince arriva à S^t-Jago³ le 22^e, là où il donna audience à nos ambassadeurs avec le plus courtois entretenement du monde. Et après avoir ratifié, confirmé et juré le traicté du mariage, il partit de là, et le 27^e il vint à la Coroigne. Et incontinent, apres son arrivement, il donna commendement, à son de trompe, que tout fut embarqué en toute diligence. Dont il est à croire que, déans trois à quatre jours après la date desdites lettres à la Reine, qui sont du 11^e, il seroit pour le plus tard en Angleterre. Dieu lui doint temps et vent prospère. Je vous envois le courir mesme qui a esté envoié devers moi, ne doutant que devant peu de temps vous auez lesdites nouvelles plus particulièrement de vostre ambassadeur en Angleterre.

Atant, Monseigneur, le Créateur vous ait en Sa Saincte garde.

Esript à Bruxelles, le 15^e de juillet 1554.

{Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X^{bis}, années 1551 à 1559, folio 19.}

CCCXXIII

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à William Petre, secrétaire d'État.

Reims, 14 juillet 1554.

Le cardinal Tournon a dit à un des ambassadeurs que le Prince d'Espagne est retourné de la mer, par suite de la mortalité de ses soldats, et que par conséquent son départ sera différé.

(*State papers*, l. c., p. 96. — Analyse.)

¹ Kent, V. *State papers, foreign, reign of Mary*, pp. 58, 59.

² John Russel, lord Privyseal. V. plus haut, p. 15.

³ S^t-Jacques de Compostelle.

CCCXXIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au S^r d'Oisel.

15 juillet 1554.

Les impérialistes font, en Angleterre, grand bruit de l'arrivée du Prince d'Espagne, dans le but de voir si un Anglais quelconque ne prendrait pas les armes. Mais il n'en sera rien. Le peuple anglais pense qu'il y a déjà assez de sang répandu. Nouvelles de la guerre aux Pays-Bas.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 275.)

CCCXXV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Mi-juillet 1554.

Adolphe de Bourgogne, amiral belge, a écrit à Renard que les navires ont été ravitaillés seulement pour 15 jours. L'amiral Anglais lui semble suspect et malintentionné à l'égard du Prince. Les Anglais se moquent de la marine néerlandaise. Préparatifs de la Reine pour recevoir le Prince.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 274.)

CCCXXVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

20 juillet 1554.

Prise de Dinant par les Français. Suite de l'affaire de l'île de Serck. La Cour anglaise cherche différents prétextes pour ne pas inviter l'ambassadeur français à la cérémonie du mariage de la Reine. Le Prince est arrivé à l'île de Wight et descendra à Southampton.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 277.)

CCCXXVII

20 juillet 1554.

Relation, en anglais, de ce qui s'est passé, au moment de la célébration du mariage entre le Prince et la Reine Marie. (Cette relation se trouve dans le registre G, fol. 559 des archives de la ville de Louvain. Elle est différente de celle mentionnée plus loin au n° CCCXXXIII.)

(TYTLER, *L. C.*, t. II, p. 450.)

CCCXXVIII

Liste des nobles espagnols qui accompagnèrent le Prince pendant son voyage en Angleterre.

20 juillet 1554.

Le duc d'Albe, le duc de Medina ¹ Celi, l'amiral de Castille ², le marquis de Pescara ³, le marquis de Falces ⁴, le marquis de Valle ⁵, le marquis d'Aguilar ⁶, le marquis de las Navas ⁷, le comte de Feria ⁸, le comte de Chinchou ⁹, le comte d'Olivares ¹⁰, le comte de Saldaña ¹¹, le comte de Modica ¹², le comte de Fuensalida ¹³, l'évêque de Cuença ¹⁴.

¹ Jean de la Cerda, duc de Medina Celi.² Don Louis, comte de Modica.³ Fernando Francisco Davalos, marquis de Pescara et del Guasto.⁴ Don Louis Peralta, marquis de Falces.⁵ Don Martin Cortes, marquis del Valle de Oaxaca.⁶ Monrique de Lara, marquis d'Aguilar.⁷ Don Pedro, marquis de las Navas, majordome de Philippe II.⁸ Don Suarez de Figueroa, comte de Feria.⁹ Fernandez de Bovadilla, comte de Chincon.¹⁰ Don Henri de Guzman, comte d'Olivares.¹¹ Don Inigo Hurtado de Mendoza, comte de Saldaña.¹² Don Luis Enriquez de Cabrera, comte de Modica.¹³ Don Pedro de Ayala, comte de Fuensalida.¹⁴ Alonso de Castro, évêque de Cuença ?

CCCXXIX

*De Noailles, ambassadeur français en Angleterre,
à son souverain.*

25 juillet 1554.

Le Prince d'Espagne est arrivé à Southampton. Les futurs époux doivent se voir aujourd'hui, date de la lettre, à Winchester, et mercredi on doit procéder au mariage. Philippe a amené 4,000 hommes, qu'il doit envoyer à son père, après la cérémonie du mariage.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 285.)

CCCXXX

Le même au connétable de France.

Londres, 25 juillet 1554.

Le Prince d'Espagne est arrivé. Des feux de joie ont été commandés par le lord maire, de sorte qu'il y a eu à propos de ces fêtes plus de contrainte que de bonne volonté. Personne ne songe ici à s'aliéner l'amitié du Roi de France.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 280.)

CCCXXXI

*Le conseil de la Reine Marie au docteur Wotton, ambassadeur anglais
en France.*

Winchester, 25 juillet 1554.

Tout se passe très-bien en Angleterre. Le Prince est arrivé sauf. A Coroña le lord Pryvisael et le lord Fitz-Walter, chargés de faire ratifier le traité de mariage, ont été fort bien accueillis. Le Prince, arrêté par la maladie de sa sœur, était enfin arrivé à S'-Jacques de Compostelle,

où le contrat a été ratifié. Dans quelques jours il devait partir de Coroña, accompagné de 150 voiles bien approvisionnées. Les vaisseaux anglais et néerlandais ont été à la rencontre du Prince pour l'escorter. Détails sur l'arrivée du Prince à Southampton, et sa réception.

(*State papers*, t. c., p. 106. — Analyse.)

CCCXXXII

Don Juan de Figueroa, régent, à l'Empereur.

Winchester, 26 juillet 1554.

Faits et gestes de Philippe depuis son débarquement en Angleterre jusqu'au moment de son mariage. Réception qui lui a été faite. Accomplissement de sa mission auprès du Prince.

(*Documentos inéditos*, t. c., p. 519.)

CCCXXXIII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Westminster, 26 ou 27 juillet 1554.

Le Prince est débarqué à Southampton. Relation de ce qui s'y est passé au moment du débarquement et plus tard.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 277.)

CCCXXXIV

« DISCOURS DE LA CÉRÉMONIE OBSERVÉE ET DE L'ORDRE TENU EN LA DESCENTE DU PRINCE D'ESPAGNE
» A HAMPTONNE (SOUTHAMPTON). »

27 juillet 1554.

Longue description de la cérémonie, accompagnée de la liste des principaux seigneurs qui y assistèrent. Elle diffère de celle mentionnée plus haut aux n^{os} précédents.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 284.)

CCCXXXV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

27 juillet 1554.

Le mariage entre Philippe et la Reine Marie a été célébré, avec grande pompe, mercredi dernier. Envoi de la liste des seigneurs qui ont accompagné le Prince, des titres qui ont été conférés, du chiffre des troupes qui l'accompagnent, et de celles qui sont encore en chemin. Incessamment aura lieu la cérémonie de l'ordre de la Jarretière. Les derniers navires chargés de soldats espagnols sont arrivés. Ils sont actuellement au nombre de 6,000.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 290.)

CCCXXXVI

*Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France,
à la Reine Marie.*

Compiègne, 29 juillet 1554.

Carew est décidé à quitter la France. Le connétable se plaint de l'inconstance des Anglais, qui ont été si bien accueillis par le Roi. Enfin Carew est parti pour l'Italie. Renseignements sur les réfugiés anglais en France.

(*State papers*, l. c., p. 107. — Analyse.)

CCCXXXVII

Ruy Gomez de Silva à François Eraso, secrétaire de l'Empereur.

Winchester, 29 juillet 1554.

Défiances de la politique française. *Idem* des Anglais, malgré les sympathies qu'ils démontrent à l'égard de Philippe. Divisions entre les membres du conseil. Pensions et donations à plusieurs personnes influentes. Relations entre les Anglais et les Espagnols. Manière d'agir de Philippe à l'égard de la Reine. Cadeaux de la princesse de Portugal envoyés à celle-ci. Influence de l'argent sur les Anglais. Petite dote de la Reine.

(*Documentos inéditos*, t. c., p. 528.)

CCCXXXVIII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Du camp de Douchy, 50 juillet 1554.

L'Empereur a reçu la lettre par laquelle il lui annonce l'arrivée de Philippe en Angleterre. D'autres personnes l'en avaient déjà averti. Il se propose d'envoyer le S^r d'Hubermont à son fils.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 280.)

CCCXXXIX

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

Crèveœur, 51 juillet 1554.

Ordre audit ambassadeur de conserver sa préséance, s'il est invité à la cérémonie du couronnement du Prince Philippe et de la Reine Marie.

(*VERTOT, l. c.*, t. III, p. 291.)

CCCXL

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

1^{er} août 1554.

État des troupes amenées en Angleterre par le Prince d'Espagne. Elles se composent de 3,500 à 4,000 hommes peu expérimentés, mal vêtus et mal armés. Y compris les Lanças-Marillas, ou gens qui doivent servir le Roi sur mer, ils formeront un corps de 5,000 hommes, destinés à aller servir l'Empereur avec autant d'Anglois qui voudront s'embarquer. D'autres Anglois envoyés par la Reine sont déjà partis pour la Flandre. Les deux époux vont faire procéder à leur couronnement. Des coffres du Prince ont été volés. Les Espagnols sont mal reçus. Toutefois ils se comportent « le plus doucement qu'ilz peuvent. » Pendant son trajet sur mer, le Prince a eu peur des vaisseaux français. Il a défendu de tirer le canon pour les saluer. La duchesse d'Albe est arrivée avec le prince et « infiny nombre d'autres femmes de petite qualité. »

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 294.)

CCCXLI

*Le docteur Masone, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur,
à la Reine Marie.*

Bruxelles, 2 août 1554.

Joie universelle au pays par suite de l'arrivée du Prince en Angleterre et de son mariage avec la Reine. Ce mariage pacifie l'Angleterre. Nécessité de rétablir la crainte de Dieu pour maintenir la tranquillité.

(*State papers*, l. c., p. 110. Analyse.)

CCCXLII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Du camp près Bouchain, 4 août 1554.

Il a reçu ses lettres. Celles adressées à l'Empereur ont été remises à la Reine de Hongrie. S. M. a résolu d'envoyer auprès du Roi et de la Reine d'Angleterre Philippe de Montmorency, comte de Hornes, et son frère. Quant à lui, Renard, il ne peut pas encore revenir, si ce n'est après avoir bien informé le Roi et ceux de sa suite de tout ce qui est nécessaire pour s'arranger avec les Anglais. L'évêque est enchanté de voir enfin ce mariage réalisé, « pour » lequel nous avons si longuement travaillé, consumé avec contentement des parties et que » ledit Sieur Roy se conduise en tout si bien, gagnant la volonté d'ung chacun. » Sa position est délicate et difficile. Hubertmont arrivera incessamment, muni d'instructions en espagnol, qu'il communiquera à Renard.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 284.)

CCCXLIII

L'évêque d'Arras au lieutenant d'Amont, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Près de Cambrai, 5 août 1554.

Monsieur l'ambassadeur. Jay obmis d'ajouter à mes autres.... comme l'Empereur a entendu que le Roy, à la persuasion d'au...., a eu sentement que ceulx des pays de pardeçà n'ont envoyé ambassadeurs pour assister à la solemnization de ses nocpes et congratuler son mariage et arrivée en Angleterre. Et il sera bien que, avec bonne conjuncture, remonstrez audiet Seigneur Roy que ce n'a jamais esté ny est la coustume de ces pays d'envoyer vers qui que ce soit ambassadeurs, si ce n'est par l'expresse ordonnance de leur Prince, auquel ilz remettent tousiours telz offices. Et il a semblé à Sa M^{te} que en cecy il n'estoit de besoing, et que estant les affaires es termes qu'ilz sont, qu'il estoit trop plus à propoz et pour le service dudit Seigneur Roy qu'ilz s'emploient en ce que concerne la défense et préservation

desditz pays, avec ce que iceulx sont tant espousez, qu'il y a peu d'apparence de pouvoir plus tyrer pour leur propre défense et d'y envoyer, sans faire présens et démonstracions rebe..... à la volonté des bons subiectz. Il ne convenoit, et sont..... que se pourroient mieulx dresser en hault paix que..... de telz troubles. Et m'a desplaie que le S^r de H..... aye fait semblant de tel sentement, pour le Roy..... les subiectz en pourroient avoir. Et suis en opinion que Sa Majesté Royale, que considère toutes choses avec la raison, n'en aura le sentement que aucuns qu'en peullent parler, sans considérer si particulièrement le fondement. Vous verrez ce que la Royne m'en a escript par la copie joinete à ceste. Suivant quoy, vous ferez l'office que vous verrez estre convenable. Et atant prie le Créateur qu'il vous doint, Monsieur l'ambassadeur, l'entier accomplissement de voz désirs. Du camp près de Cambray, ce v^e d'aoust.

Vostre bon confrère et vray amy ,

L'ÉVESQUE D'ARRAS.

Monsieur le lieutenant d'Amont, conseiller et M^{tr}e aux requestes ordinaires de l'Empereur et son ambassadeur en Angleterre.

(*Correspondance de Benard*, t. III, fol. 106, à la Bibliothèque de Besançon. — Pièce rongée par l'humidité.

CCCXLIV

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Windsor, 6 août 1554.

Causes du retard des nouvelles du mariage. L'autorité du Pape est une question des plus épineuses, parce que « le cardinal Pole a ministres et peut estre intelligences pardeçà plus » suspectes que l'on ne pense, et les subjectz de pardeçà sont encore en suspend et quasi » irrésoluz. » Il faut attendre, pour entamer les affaires de religion, la réunion du Parlement. La Reine pense qu'il serait convenable d'en parler à l'évêque d'Ely, au chancelier et au secrétaire William Petre.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 286.)

CCCLXV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au Sr d'Oisel.

6 août 1554.

Le comte de Lenox est retourné en Écosse. Il est suspect d'avoir des intelligences avec la Reine d'Angleterre.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 299.)

CCCXLVI

Ruy Gomes de Silva à Don François Eraso, secrétaire de l'Empereur.
(*Extrait.*)

Fixamo, 12 août 1554.

Conduite privée de Philippe à l'égard de la Reine et des grands de l'Angleterre.

(*Documentos inéditos*, t. III, p. 551.)

CCCLXVII

*Extrait de la minute d'une lettre de la Reine de Hongrie,
à l'évêque d'Arras.*

Bruxelles, 14 août 1554.

Monseigneur d'Arras, j'ai aussi jointement receu avecq voz lettres, celles de noz ambassadeurs en Angleterre, avecq le pouvoir du cardinal Polo. Et aiant leu lesdictes lettres, si les desordres sont si grands en Angleterre comme elles déclairent estre parmi le peuple, il fait

à craindre qu'il n'y a encore fin aux inconveniens, mesme en eas que la conspiration entre eux de la suite de Paget eust progrès, dont lesdictes lettres font emple mention. Et certes je tiens aucunement fondé le regret que ledit Paget — à ce que lesdits ambassadeurs escripvent — a descouvert à ung sien ami de se voir destitué de tout espoir d'estre récompensé des peines qu'il a prins pour enclencher et diriger le mariage; dont il est clair et notoire qu'il est le promoteur principal, avecq grande envie et haine tant de parciaux pour Madame Elisabeth et de Cortenai et affectionnez à la nouvelle religion, que aussi de ceulx de la religion catholique. Et ne serois hors d'adviz, souz correction de meilleur, que mieulx vaudroit encores essayer de radoucir le sentiment et desplaisir que ledit Paget peult concevoir, et pouroit avoir plus grand, voiant mis en oubli ung si notable service qu'il a fait en icelui endroit, combien que ses passions particulières l'ont — peult estre — en autre endroit transporté plus loin qu'il ne convient. Si est ce que, si l'on le pavoit regaigner, estant le principal chief de la bende mentionnée esdictes lettres, ce seroit desjoindre icelle compagnie et la rendre inutile pour mal faire, et peult estre détourner ou une partie ou tous d'iceulx de la mauvaise affection qu'ilz portent au Roi et Reine d'Angleterre. Et ne doubtte que non faisant aucune démonstration de reegnoissance audit Paget, qu'il ne face entre ses complices grandes doléances de l'ingratitude dont l'on use envers lui, et que ceste couleur ne leur soit fort apparente. Par où me sembleroit que ce seroit bonne euvre, et que remédieroit à une partie des desordres dont lesdictes lettres font mention. Si le Roi d'Angleterre, Monseigneur nostre Prince, par commendement de Sa Majesté, déclarist audit Paget d'estre tenu à lui, pour le grand office qu'il a fait à la conjunction d'icestui mariage, et que en grande partie il le réegnoist de lui, faisant de fait démonstration de son vouloir vers lui par quelque bonne gratuité, avec promesse de pour l'advenir le contenter davantage, ce que Sa Majesté lui vouldist enhorter, afin qu'il veuille prendre tost chemin de persuader à ladiete Dame Royne qu'elle veuille prendre ledit Paget à reconciliation et se servir de lui. Je crois que s'il se veuille laisser redire à faire bon devoir, passant par oublience ce que ledit peult avoir fait à son mescontentement, en respect du grand devoir qu'il a par ci devant fait pour la conduite dudit mariage et de services qu'il pourra faire pour l'advenir, je ne sçais si je me avance trop à adviser en ceste affaire, mais comme ces lettres de nostre ambassadeurs sont plaines de nouvelles facheries et mauvais incidens, je ne sçais pourquoi — pour remédier par quelque bout aux desordres — l'on ne puisse taster de retablir avec ledit Paget, puisque de quelque religion ou affection il puisse estre, l'on ne scauroit nier qu'il n'ait fait notable service pour le garder de se plus eslongner. Toutesfois je remet le tout à la prudence et jugement de Sa Majesté.

Il me semble que le Roi d'Angleterre, Monseigneur nostre Prince, s'est résolu au meilleur advis touchant la dilation de la venue du cardinal ¹ d'Angleterre, laquelle, à mon advis, ne seroit autrement convenable en ceste saison, voiant l'esmotion des humeurs que sont audiet roïaulme, et encore aux facultez dudiet cardinal que m'avez envoiez. L'on a ici considéré que, touchant la dispensation et assurance de la possession de biens ecclésiastiques pour les pos-

¹ Le cardinal Pote.

sesseurs — sur laquelle le conseil d'Angleterre insiste principalement — les clauses sont assez restrictives. Car outre que Sa Sainteté lui donne pouvoir, entre autres actions, de composer — car de ce mot il use — réservé encore de consulter le Saint Siège aux affaires desdites possessions, qu'il trouveroit grandes et d'importance, pour en attendre le bon plaisir et avoir la confirmation d'icelui Siège; lesquelles clauses, je ne sais si elles seront agréables au conseil. Et, en vous renvoyant lesdites pièces, je ferai fin de cestes.

De Bruxelles, le 14 août 1554.

(Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X^{bis}, années 1551 à 1559, folio 25.)

CCCXLVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

16 août 1554.

Le Roi a retardé son entrée à Londres. De Noailles n'y assistera, si ce n'est par ordre de son maître. L'amiral de Castille partira avec la flotte espagnole par le premier bon vent. Quant aux soldats de cette nation, ils vont descendre en Flandre, au service de l'Empereur.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 301.)

CCCXLIX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au connétable de France.

18 août 1554.

Les ministres de la Reine l'ont invité à assister à l'entrée du Roi d'Angleterre à Londres. Il s'en dispense par suite des motifs qu'il allègue au connétable.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 305.)

CCCL

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 25 août 1554.

Le Roi est arrivé à Londres, où il a fait bonne impression sur le peuple.

(*Papiers de Graville*, t. IV, p. 291.)

CCCLI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

26 août 1554.

Le protonotaire de Noailles, envoyé en Angleterre, se dispose à retourner en France pour rendre compte au Roi de ce qui s'est passé pendant l'audience que l'ambassadeur, son frère, a obtenue du Roi et de la Reine d'Angleterre.

Le Mémoire y est joint et contient en substance ce qui suit :

Le Roi a fait son entrée à Londres le 18 août. N'ayant pas été invité aux noces, l'ambassadeur n'a pas voulu demander audience plus tôt. Reçu à la cour le 21, il a adressé des souhaits de prospérité aux deux époux, et des vœux pour une bonne paix. La Reine a répondu dans des termes convenables. Amené devant le Roi, l'ambassadeur répéta ce qu'il avait dit à la Reine, et reçut une réponse semblable. Celle-ci était, dit l'ambassadeur « de la forge de l'Empereur et des Anglais, » sachant très-bien que rien de semblable ne se fera.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 507.)

CCCLII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Fin d'août 1554.

Difficultés entre les Espagnols et les Anglais. Ceux-ci volent les premiers. Ils détestent les étrangers. La question religieuse et la conduite des Français aigrissent la situation. La question relative à Elisabeth n'est pas moins épineuse. L'ambassadeur français a demandé audience. Il ignore ce qui s'y est passé.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 295.)

CCCLIII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Béthune, 4^{er} septembre 1554.

Il doit continuer de lui faire connaître ce qui se passe en Angleterre. L'entrée du Roi à Londres lui a fait plaisir. L'audience demandée par l'ambassadeur français au Roi et à la Reine d'Angleterre a tourné au désavantage de cet agent. Il avait perdu la tête, et ne savait ce qu'il disait. Finalement le Roi lui a répondu qu'il observerait les traités pour autant que la France les maintienne de son côté. Le conseil anglais demande de nouveaux fonds. Il a reçu les lettres que la Reine lui a adressées.

(*Ibid.*, p. 295.)

CCCLIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au S^r d'Oisel.

12 septembre 1554.

Mécontentement des Anglais au sujet du mariage de leur Reine avec le Prince espagnol.

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 516.)

CCCLV

*Le connétable de France à l'évêque de Winchester, chancelier
d'Angleterre.*

24 septembre 1554.

Continuation de bonnes relations entre la France et l'Angleterre. Félicitations à ce sujet adressées au chancelier.

(*Ibid.*, p. 519.)

CCCLVI

Le Roi de France au Roi et à la Reine d'Angleterre.

Villers-Cotterêts, 24 septembre 1554.

Lettre semblable à la précédente.

(*Ibid.*, p. 520.)

CCCLVII

« MÉMOIRE AU PROTONOTAIRE DE NOAILLES, RETOURNANT EN ANGLETERRE. »

Villers-Cotterêts, 24 septembre 1554.

Le Roi de France le renvoie en Angleterre pour mettre à profit les ouvertures de paix faites par le chancelier.

(*Ibid.*, p. 531.)

CCCLVIII

Le cardinal Pole à Philippe, Roi d'Angleterre.

Abbaye de Dilighem, près de Bruxelles, 24 septembre 1554.

Plaintes sur son éloignement de la patrie; sa position vis-à-vis de la Reine Marie.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 508.)

CCCLIX

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 15 octobre 1554.

Depuis le retour du Roi à Londres (29 septembre), le peuple de cette ville est devenu moins insolent à l'égard de son souverain. Il commence à comprendre « l'honneur et bien que reçoit le royaume de l'alliance. » La noblesse veut aussi de son côté s'entendre avec les Espagnols, et admire « l'humanité et vertu » du Roi. Quant aux hérétiques, ils continuent leurs manèges. Les ambassadeurs de France et de Venise les aident, au moyen de leurs espions et agents, sur lesquels Renard donne des renseignements. Il a appris à regret le départ prochain du Roi pour les Pays-Bas. Renseignements sur l'arrivée incessante du cardinal Pole et les entreprises maritimes des Français pour arrêter Ferdinand de Gonzague.

(*Ibid.*, p. 515.)

CCCLX

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre au Roi Philippe.

Vers le 15 octobre 1554.

Ils donnent au Roi l'avis qu'il leur a demandé sur les affaires religieuses du pays.

(*Ibid.*, p. 525.)

CCCLXI

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à l'évêque d'Arras.*

Londres, 15 octobre 1554.

Le peuple s'est singulièrement ému à propos de la publication des articles concernant la religion. On débite des propos étranges sur le compte du Roi et de la Reine au sujet de cette affaire. Renseignements sur les mécontents, les espions étrangers et les différends qui existent entre les chefs de l'armée impériale.

(*Ibid.*, p. 529.)

CCCLXII

Gonzalo Perez à Juan Vasquez de Molina.

Londres, 4 novembre 1554.

Conduite du Roi à l'égard des Anglais.

(*Ibid.*, p. 532.)

CCCLXIII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 15 novembre 1554.

Il voit que le conseil approuve le retour du cardinal Pole en Angleterre. Puisque l'on désire le couronnement du Roi, il faut voir ce que le Parlement en dira. Après cet acte le Roi pourra agir avec plus d'autorité. Recommandation de bien se rendre compte de ce qui se passe à propos de la paix.

(*Ibid.*, p. 533.)

CCCLXIV

Sébastien Caboto à l'Empereur.

Londres, 15 novembre 1554.

Projet des Français et du duc de Northumberland d'envahir les possessions espagnoles au Pérou.

(*Documentos inéditos*, t. c., p. 512.)

CCCLXV

*Philippe, roi d'Angleterre, au légat du Pape*¹.

Londres, 15 novembre 1554.

R^{me} Intelleximus ea que scripto et nuncio, per te conceditum est, et quo studio, qua pietate,... quaque affectione erga religionem, erga reginam, erga patriam, et nos sis, quam sanetus utilis et optandus finis tue legationis in has partes, si modo tempus, rerum nostrarum tum publicarum tum privatarum status, subditorum que nostrorum animi inconstantes, falsis doctrinis et interpretationibus persuasi et a recta veritatis via deflexi paterentur. Verum enim nec tutum, nec exortum adventum tuum in hoc regnum prevideam quam potius metus et periculi plenum : verear que ne potius tue vite insidientur quam munere legati fungi sinant et ferunt. Tantum abest ut vel auctoritatem aut obedientiam debitam Ecclesie et Sedi Apostolice, sint approbaturi et recognituri ut non possim alterius esse sententie quin melius sit tuum transitum remorari, et commissionem exemptionem ad aliquot dies suspendi, quam hac occasione. R..... nostrasque res turbare potius quam promovere non q.... foret mihi gratissimus tuus conspectus nisi enim meam..... voluntatem et sinceritatem que in dies magis tuis piis officiis..... recordatione et sollicitudine eogetur. Aut quod..... desiderem, precor, aut magis commendatum habeam quam ut vide..... regnum nostrum tranquillum, heresibus vacuum, sedi apostolice obedientem et omni scismatis..... suspitione repurgatum. Sed quod non tantum difficile verum impossibile videam fore ut hoc parlamento plene, et in integrum,

¹ Cette copie, de la main de Renard, c'est-à-dire d'une assez mauvaise écriture, est trouée en divers endroits : telle est la cause des lacunes de la présente transcription

restitui pietas, religio, et ecclesiastica autoritas simul possint. Sed quod alio parlamento opus sit quod iudici posset hinc ad tres aut quatuor menses ut meum consilium sentit. Audies ex nuncio, omnia statuta facta tempore Heduardi regis bone memorie, fratris nostri charissimi, religionis statum concernentia annullata et revocata, religionisque cultum restitutum in eo statu in quo fuit tempore mortis Henrici, regis piissime recordationis, patris nostri, quod non sine contentione, disputatione, acri et summo labore fidelium factum est. Existimantque omnes qui mihi benevolunt..... et sunt a consiliis esse auspicium et initium laudabile et quasi, vocationem ad obedientiam Ecclesie recognoscendam.

Audies etiam parlamentum sine serupulo aut difficultate matrimonium serenissime Regine Katherine, matris nostre defuncte cum rege Henrico, patre nostro, approbasse tanquam legitimum et verum, quod fieri non potuit nisi et tacite autoritatem Ecclesie et Pontificis approbaret ejus dispensatione contractum est, et sententia declaratoria confirmatum; atque ita notam illam illegitimationis falso ascriptam deletam esse: ejus litteras ad Imperatorem, quarum exemplar transmisisti. Praeterea audies parlamentum brevi recessum promulgatum;que comitiis impositurum quem latius prorogari non possunt, et multa alia specialia que huic nuntio tanquam commisi: ut Scotorum factiones, practiquas, et insidias, quibus regni limites impetunt, Irlandie que rebellionem et inobedientiam fovent et sustinent, quarum Galli sunt participes potius quam ignari, qui et feratius aures prebent si mihi non fallit exploratorum fides et relatio, ut statum presentem.... tui nostri rationem ... subditorum jugera... obseratissima difficultates que..... as consideres, et quid statuendum consulas. Quod in m..... quid fieri posse iudices omni enim studio diligentia et opera exequemur que..... comodum et tutum nobis regnoque nostro tu ei consilium non existimetis et eum hec..... sunt absoluta. Nempe religionis cultus, et matrimonii app... speramus se brevi Bruxellas concessurum, alix legationis pretextu, ex quo loco tanquam viciniore commoditas erit frequentius scribendi et respondendi. Nihil enim magis opto quam ut tuis scriptis tam doctis et piis sepius inuisas, admoneas et consoleris. Interim videho quid tuo nomine possim, et promptissimo animo exequar. Bene vale quem Deus conservet. Londini decimo quinto, die mensis novembris.

(Bibliothèque de Besançon.)

CCCLXVI

L'évêque de Winchester, chancelier d'Angleterre, au connétable de France.

16 novembre 1554.

Réponse conçue dans le même sens que les lettres précédentes du connétable. (Voir le n° CCCLV.)

(VERTOT, *l. c.*, t. III, p. 521)

CCCLXVII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à Ferdinand, Roi des Romains.*

50 novembre 1554.

Depuis le mariage entre le Roi et la Reine d'Angleterre, il n'y a rien eu de remarquable. Don Pedro Lasso lui en a sans doute parlé. Depuis le départ de cet agent le connétable de France a proposé au chancelier d'Angleterre de faire intervenir la Reine pour terminer les différends entre son souverain et l'Empereur. A Bruxelles une proposition semblable a été faite. Le Roi et la Reine sont disposés a faire revenir le cardinal Pole.

(*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 545.)

CCCLXVIII

François Eraso, secrétaire de l'Empereur, à Ruy Gomez de Silva.

Anvers, 29 novembre 1554.

Il a rendu compte à l'Empereur des lettres dudit Ruy Gomez, de l'opinion qu'on s'était formé en Angleterre de la conduite de Philippe et des affaires de ce royaume.

(*Documentos inéditos*, t. III, p. 652.)

CCCLXIX

Le cardinal Pole au Roi de France.

Londres, 15 décembre 1554.

Le Pape l'a chargé de deux affaires très-importantes : 1° de remettre l'Angleterre sous l'obéissance du Saint-Siège; 2° de rétablir la paix entre lui, le Roi de France et l'Empereur. Il espère de la pitié du Roi de pouvoir réussir dans le second point.

(VERTOT, *l. c.*, t. II, p. 524.)

CCCLXX*Le même au connétable de France.*

Londres, 14 décembre 1554.

Lettre rédigée dans le même sens que la précédente.

(Ibid., p. 526.)

CCCLXXI*Le Roi de France au cardinal Pole.*

Saint-Germain en Laye, décembre 1554.

Félicitations à propos de la réunion de l'Angleterre à l'Église. Bonnes dispositions à négocier la paix avec l'Empereur.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 527.)

CCCLXXII*Le connétable de France au légat.*

Décembre 1554.

Il contribuera de toutes ses forces à la paix.

(Ibid., p. 592.)

CCCLXXIII

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 21 décembre 1554.

Le Roi Philippe lui a envoyé l'acte d'obéissance au pape reconnu par le Parlement anglais. Le cardinal Pole a été à St-Paul, où le chancelier a prêché comme d'habitude devant l'église, en présence d'un grand concours de peuple. Aucun signe de désapprobation n'y eut lieu. Le Parlement a traité de différentes affaires relatives à la religion.

(*Papiers de Gravelle*, t. IV, p. 545.)

CCCLXXIV

Le même à Philippe, Roi d'Angleterre.

Fin de décembre 1554.

Acte de sûreté du Roi, présenté au Parlement. La Reine a exprimé à Renard le désir de l'examiner. Observations sur cet acte.

(*Ibid.*, p. 857.)

CCCLXXV

THE NAMES OFF SUCH OFFICERS ASWELL OFF THE CHAMBER AND HOUSEHELDE AS ALSO OFF THE STABLE THAT BE APPOINTYDS TO FHOUT THE PRINCE GRACE OF SPAYNE.

Le grand chamberlant. — Lord chamberlen.

S^r John Willems.

Le vice-chamberlant. — Vice-chamberlen.

S^r John Suddelstone, qui est capitaine des cent archiers esleuz pour la garde.

Gentilshommes de la chambre. — The privy chamber.

Lords Matryvas, filz du conte Arundel ¹ .	Lords Harberte of Cardiff, filz du conte
Lords Strange, filz du conte Darbie ² .	Pembroe ⁵ .
Lords Ffitz-Warter, filz du conte de Sussex ³ .	Lords Tabotz, filz du conte Strosberry ⁶ .
Lords Astings, filz du conte Edminton ⁴ .	Suxel, due de Nortfox ⁷ (nom ajouté).

Aides de la chambre. — Gentlemen III.

Antoine Kenpt ⁸, qu'a servir la Royne d'Hungrie.
 Richard Shelley ⁹, qu'a esté devers le Roy des Romains dernièrement.
 Jannes Basset, qu'est au chancelier, homme de bien et de langaige.

Pourteur de la coupe, qu'ils appellent Suppoeres.

Charles Hairards ¹⁰, filz de l'admiral Persy ¹¹ (nom ajouté).

Escuyers tranchans. — Kervers.

S^r George Hairards. M^r Wyndesor.

Escuyers qui vont devant la viande. — Servers.

S^r Thomas Hastainge ¹². M^r Harvré.

Huissiers qui gardent les portes des chambres privées et salons. — Gentlemen ussirs IIII.

John Morries, pour la chambre privée.	Lyonellus Biggius.
John Ffrankewell ¹ , huissier de salle.	Evereds.

Huissiers qui sont soubz les huissiers pour aller çà et là. — Gentlemen Waighters IIII.

George Whitt.	Henri Wheler.
Charles Vrigds.	Farnan (nom ajouté).
John Poolle.	

¹ Henri Fitz-Alan, lord Maltravers, filz du conte Arundel.

² Henri Stanley, lord Strange, filz d'Edouard Stanley, conte de Derby

³ Thomas Ratiliffe, viconte Fitz-Walter, filz du conte de Sussex.

⁴ Henri Hastings, filz du conte de Huntingdon.

⁵ William Herbert, conte de Pembroke.

⁶ Talhot, conte de Schrewsbury.

⁷ Thomas Howard, conte de Surrey, due de Nortfolk.

⁸ Kent.

⁹ Richard Shelley.

¹⁰ William Howard, conte d'Eligham, lord amiral ?

¹¹ Percy.

¹² Hastings.

Serviteurs qui servent le chamberlant quant il disne ou soupe. — Savers off the chamber VI.

Richards Holforde.	George Kenpe.
Eduard Tuans.	Broughton.
Robert Huggen.	Strete.

Les cent archiers. — Yeomen Usshers and gomen.

Serviteurs souz les archiers pour aller et venir quant ils sont commandez afin que la garde ne se sépare. — Gromes.

Norton.	Anthoni Grevchm.
John Johnson.	Erman.
George Reynes.	Fleemmyng.

Qui font feug ès chambres et sont appelez paiges. — Pages IIII.

Slec.	Willelm Heybert.
Willelm Hulton.	Palyn (nom ajouté).
Hatton.	

Grand maistre d'hostel qui sert au Prince et à la Roynie. — House holds officiers.

Lords Stewards,	Charle off Arrundel, conte d'Arondel.
Treasoirres,	Sr Thomas Chayne, warden.
Comptrolleur,	Sr Robert Rochester, controleur.

L'on réserve à Son Altèze d'avoir pour sa bouche tous ses officiers avec les suivans qui serviront en commung des plats des offices :

<i>Bolengier. — The bakeher.</i>	Richards Howrer.
<i>Pancier qui porte le pain. — The Pantrie.</i>	Thomas Cock.
<i>Sommelier. — The celler.</i>	Roberts Gardenes.
<i>Souz le sommelier. — The giverie.</i>	Richards Lewer.
<i>Garde manger. — The larder.</i>	Thomas Englishhe.

Mareschal des logis. — Ringht harlinger.

Richards Whallsy (nom rayé).

Lieutenant du mareschal. — Gent harlinger.

Peter Rede.

Fouriers. — Yeomen harlinger.

John Gardwige.	Thomas Nogaic (nom ajouté).	Thomas Rige Way (nom ajouté).
----------------	-----------------------------	-------------------------------

Escuyer d'escuyerie qui aura ses fourriers et pourvaieurs pour les chevaux, qu'est le plus nécessaire office pour conduire l'escuyerie en ce royaume, avec le grand escuyer de Son Altèze. — The stable.

M^{or} off the horses, S^r Anthoni Brwane Brwne¹ (nom rayé).

Pages off honnor IIII.

Ne sont encoires nommés et les pourra schoisir Son Altèze.

Commissaires. — Truchement VI².

Lucas.	Denis.	Jehan Baf.	Haby.
Moffet.	Francisque.	Postes maistre (mots rayés).	

CCCLXXVI

THE NAMES OFF SUCH OFFICERS OF HOUSEHOULD AS AR APPOINTYD TO GIVE THEYRE ATTENDANCE UPON THE PRINCE OFF SPAYNE AT HIS GRACE ARRIVALL AT HAMPTON PER ANNUM VIZ.

The comptinghouse.

John Godge Clerke off grenecloth.

The bakehouse.

Richard Howker, yeoman.

Thomas Flysssher, yeoman porveior.

Raynoldes Turno, yeoman.

The pantrie.

Thomas Coxo, yeoman.

John Walles, grome.

Umphrey Dimmoke, yeoman.

The cellar.

Robarte Gardiner, yeoman.

Thomas Lunteley, yeoman porveior.

Angusthyne Askew, page.

¹ Sir Antony Browne.

² Cette nomenclature est ajoutée.

Edward Creswell, yeoman.
John Spene, yeoman.

John Fformann, yeoman.

Willelm Blick, yeoman.

The pytcherhouse.

Peter Bygott, page.

Anthony Weldon, secund clerk.

The spyserie.

Willyam Dobson.

Richard Lewes, yeoman.
Hugh David, grolme.

The ewerye.

John Robarte, page.

Thomas Sydwaie, yeoman.

The chaundrie.

Peter Laward, grolme.

Robarte Glascock, yeoman.

The laundrie.

John Jones, grolme.

Edward Arrell, clerke.
Richarde Bysshopp, yeoman.
Phillipp Yarowe, yeoman.

The kythen.

Willyam Mayr, yeoman.
John Boddie, grolme.
Children, everie off them.

Thomas Englishe, yeoman.
Richard Groedwyn, grolme.

The larder.

Willyam Richardson, page.
John Mawkynder, page.

Willyam Raddeley, grolme.

The boiling house.

John Bickeley, grolme.

Willyam Foster.
Thomas Lucan, yeoman.
John Goddishaffe, yeoman.

The catrie.

Proposer Harwood, yeoman.
Raiff Savedge, grolme.
John Robynson.

Willyam Gurley, yeoman porveior.
Edward Awbyr, yeoman.

The pultrie.

John Godge, yeoman.
Richard Johnson, yeoman.

SUPPLÉMENT.

XXX^{bis}

*Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre,
à son souverain.*

Londres, 5 octobre 1555.

Sire, comme j'ai entendu la résolution de Vostre Majesté sur le point du mariaige d'Angleterre, par les lettres particulières qui lui a pleu m'escripre du 20^e du mois passé, pour donner commencement et fonder la négociation, aiant entendu de ladiete Roine, que Paget inelinoit en partie estrangier, et qu'il nous a réitéré l'interrogat des eaiges de Son Altèze, de Don Luis de Portugal et du Sg^r de Savoie¹, prévenant que l'on ne peult bonnement encheminer, ou conduire la négociation, que ceulx du conseil ne le scaïchent et soient prévenuz; entendant que ledit Paget désire se remuer et recompenser des perdes et intérez, qui a soubstenu par l'injure de ses envieux et malveuillans, qui est homme d'esprit, et bien accredité ès affaires et entremises du roïaulme, je me suis adressé à lui, et lui ai dis que, comme l'on m'avoit averti, que l'on pourparloit de marier ladiete Dame, et que l'on se esmerveilloit de ce que Vostre Majesté, suivant la grande affection qu'elle porte à ladiete Roine, ne lui en avoit fait quelque remonstrance, communication, ouverture ou admonestement, j'avois despesché à Vostre Majesté un corier, et lui avois fait entendre ce que l'on disoit pardeça dudit mariage, pour non délaisser de négliger office, qui puisse estre désiré de ladiete Roine ou aultres du roïaulme, pour entendre son vouloir, et fere ce que lui plairoit me demander. Laquelle m'avoit respondu qu'elle n'avoit encore pensé à ce point de mariaige, pour avoir veu les affaires de ladiete Roine et son établissement à la couronne troublez, et pour non sçavoir si elle s'inclinerait à mariaige, ne si seroit convenable et opportun de sitost lui en fere mention, ou persuasion, et que je deusse assentir d'auleuns de son conseil ce que l'on désireroit de Vostre Majesté en ceci, et mesme puisque ledit Paget estoit dudit conseil pour avoir millieur congnoissance de lui, que d'aultres; que si je veois convenir que je lui en touchasse deux motz pour en sçavoir advis, non que Vostre Majesté tint en ceci respect particulier ou affection, sinon seulement pour tesmoigner à ladiete Roine, roïaulme et conseil ce que l'on correspondence qu'elle veult tenir par tous bons offices, et l'accroistre et promouvoir de son pouvoir; que, suivant ce, je m'adressois à lui signamment pour m'avoir toujours declairé l'affection que avoit à Vostre Majesté, et ausi que trois fois il nous avoit interrogué des eaiges desdits Sg^{rs} ci dessus

¹ V. plus haut, p. 501 notes.

nommez, le priant me donner advis et dire confidenment si seroit convenable que Vostre Majesté fit partir et tenir propoz à ladiete Roine de mariage; par quelz termes et moïens, ne veuillant entrer en ouverture, que ne soit au contentement de ladiete Roine et roïaulme; que pour non estre préadvertie des particularités du païs, l'on obmectoit souvent plusieurs offices qui seroient requis, et propres pour confirmation et asseurance de bonne voisinance et amitié; et que, en ce faisant, il feroit plesir à Vostre Majesté, qui n'oblieroit l'occasion le donnant. Lequel me respondit qui remercioit très humblement Vostre Majesté de l'opinion qu'il avoit conceu de lui, me certifiant que jaçois il soit esté et soit bon Anglois, si avoit il toujours eu et porté singulière affection et observance à Vostre Majesté, et lui en avoit donné tesmoingnage évident és dernières négociations qui traicta avec elle, et que à quantesfois que l'occasion se représentera, il monstera, par les effetz, sadiete volonté et particulière inclination, son honneur saulz. Mais avant que me respondre à ce que lui avoit proposé, il me prioit lui dire si Vostre Majesté n'avoit nommé pour m'adresser à lui. Auquel je dis que oui. Lors il me dit que, sur ceste assurance, il me droit confidenment et véritablement ce que passe en ceci, ce qui en a entendu, et ce que lui semble Vostre Majesté pourroit faire; qu'est que, comme auleuns du conseil de ladiete Roine ont veu le travail qu'elle soustient la peine qu'elle prend pour l'administration de son règne, considérans l'estat ou le roïaulme est reduit; qui n'y a plus de vrai héritier de la couronne en ligne directe, et que l'on seet assez la taiche de bataraise que Madame Elisabeth ha, pour remectre et continuer la succeasion de la couronne et pour le bien du roïaulme, ilz ont jugé estre nécessaire que ladiete Dame print alliance et se maria; et que le plustost seroit le millieur, pour raison de son eaige, et afferes; et que, comme Vostre Majesté l'avoit toujours tant favorisée en toute chose, et portée ses afferes comme les siens propres, l'on avoit esté esmerveillé comme Vostre Majesté avoit oublié ce point de mariage; et que lesdits conseillers avoient entre eux debatuz avec cui laditte alliance se pouroit fere; ains trouvé que au roïaulme il n'y avoit qu'un seul personnage qui puist estre nommé, et encore désiroit l'on en lui plusieurs qualitez, et hors du roïaulme qu'il y en avoit trois: Son Altèze, en tant qui ne fust marié, lesdits Sgr^{es} don Luis, et due de Ferare, princes honorables, et qui méritoient telle ou millieure alliance; et que, pour sçavoir l'inclination et affection de ladiete Roine, l'on lui avoit tenu propoz particuliers en termes généraulx, sans spécifier personnage, comme il ne fut ausi esté séant ni convenable à vassal ou subject de soi tant advance, ou arroguer; et que, par ses responees, l'on avoit tiré qu'elle se inclinera au mariage, non pour volupté, ou affection particuliere, ains pour servir au publique, et avoir postérité; et que je deusse asseurer Vostre Majesté que ladiete Roine ne se fiancera ou promettra à personne, que ce ne soit avec le sceu de Vostre Majesté, et qu'elle ne lui participe le tout avant que d'y entrer; et que ceci procédoit de l'Évangeliste; que si je lui donnois terme jusques au lendemain de penser aux moïens que Vostredite Majesté pourroit tenir pour entamer ce point, il m'en donneroit advis que Vostre Majesté ne treuveroit sinon bon, et que seroit bien prius par ladiete Roine et ceulx de son conseil; et que puis Vostre Majesté lui déferoit tant que de lui fere communiquer ceste matière, il me vouloit bien advertir que l'ambassadeur de France mène toutes les practiques et sollicitations qui peut pour divertir ceulx du conseil et auleuns particuliers du roïaulme, à ce que l'on ne incline

ou consente en alliance des parens de Vostre Majesté, jusques à dire et proposer que, faisant autrement, il ne seroit possible que le Roi, son maistre, demeure ami du roïaulme, ne que paix fut entretenue, pour estre Vostre Majesté tel ennemi de sondit maistre que ce chacun sect, avec lequel il n'est possible fonder une bonne paix et stable, pour raison de la duché de Milan et dès roïaulmes de Naples et Ciccille, qu'elle veult tenir; jaois les actions de son maistre soient fondez et notoires, et singulièrement que, advenant la mort de Vostre Majesté, Son Altèze voudra tenir le mesme chemin, et conséquemment tombera en mesme différent et querelle ou plus aigre; que l'on se devoit tenir pour assuré que jamais il n'y aura paix entre les deux prinées, que restitution desdictes places ne se face; et par consequent l'on devoit penser que, choisissant alliance avec Son Altèze, l'on rompra la bonne concorde et intelligence qu'est entre France et Angleterre; que ladicte Roïne et son conseil doit peser l'advenir et le trouble que Son Altèze recevra du Roi de Bohème; certifiant qui a jà pour-jecté ses desseings pour guerroyer Son Altèze, en cas qui parvienne à l'Empire après le trépas du Roi des Romains son père; et qu'il y a telle haine entre eulx deux, qu'elle ne se peult effacer ou oublier et moins dissimuler; que s'estoit chose certaine que troublera Son Altèze ou la succession de pais d'Embas; en quoi il trouvera l'assistance, tant en la Germanie, que dehors, et signamment qu'il y avoit plusieurs princes de la Germanie, qui auront souve-nance des actions de Vostre Majesté et en feront démonstration en l'endroit de Son Altèze; tellement que ausi ce passaije lui sera escouppé et empesché, et le secours que l'on pouroit espérer de ladicte Germanie sequestré et retenu; que les propres subjectz et forins, siens et autres dechasseront de l'Italie les Espagnolz; que le due de Florence, qui semble estre affectionné à Vostre Majesté, porte un dent à Son Altèze; qui ne doit espérer de lui aultre chose, sinon unisance, craincte et rigueur, tant s'en fault qui lui soit ou doige estre ami; que y a plusieurs potentatz qui facilement se joindront pour fere tirer les cornes aux Espagnolz, et que son maistre ne dormira; jusques à discourir les particularitez des estatz de la Chrestienté, et déclarer les practiques et conspirations que l'on forge pour empescher la jouissance de l'horie de Son Altèze; aiant ausi peint les Espagnolz de toutes les couleurs ombrageux, qui a peu excogiter; imprimant que si ladicte alliance se faisoit, les Espagnolz voudroient dominer pardeca, qui sont haïz par tout le monde, qu'ilz sont incomportables, et plusieurs aultres propoz, qui a tenu en détraction de la nation, et jusques à particulariser auleunes conditions de Son Altèze; et que son premier passaije de ça la mer a tesmoigné l'espoir que l'on peult prendre de lui pour l'advenir, et dont ses propres subjectz ne sont demeurez satisfaitz; que semblablement, quant au Sg^r due de Savoie, l'on sçavoit assez le différent et prétension du Roi, son maistre, et en quel estat les choses sont de ce coustel là; et que les mesmes discours et considérations avoient lieu comme en l'endroit de Son Altèze; que enfin se ne seroit sinon espouser guerre et querelle, que l'on voudroit soubstenir aux despens d'Angleterre, voire avoit passé plus avant par les divises tenues avec ledit Paget et aultres dudit conseil, et tenoit ausi aultres practiques avec auleuns dudit roïaulme, dont l'on estoit bien advertie; me demandant sur ce s'il estoit vrai que Vostre Majesté et Son Altèze ne s'entendissent avec lesdits Sg^{rs} Rois des Romains et de Bohème, me adjurant lui en dire vérité. Auquel je respondis que je lui merciois la bonne volenté qui me tesmoingnoit porter à Vostre Majesté, dont je l'en

advertirois et confiois qu'elle en auroit souvenence; que non seulement il print terme au lendemain, ains davantage, comme il lui plairoit; que quant aux practiques de l'ambassadeur de France, il me sembloit que les propoz, qui tenoit de ceci, devoit plustot émouvoir le conseil de chercher alliance estrangère que autres considérations, pour ce que par iceulx il donnoit assez à entendre qui ne desiroit que le roïaulme fut plus appuyé d'alliance, force ou assistance, pour en pouvoir miculx disposer et exécuter les desseings; que longtemps les François tiennent sur icellui pour non reconnoistre ni paier les pensions et arrérages, dont ilz sont affectez et chargez envers ledit roïaulme; que le mariaige qu'ilz ont fait du daulphin avec la Roine d'Ecosse, par les menées qui seavoit, estoit souffisant argument pour colliger la volonté qu'ilz ont d'enjamber et usurper le roïaulme; que, quant à la mauvaïse intelligence que l'on print suspon d'ingratitude contre lui; que quant aux potentatz de la Germanie et Italie, je m'asseurois que Vostre Majesté y pourvoieroit au regret et desavantage des François, et avoit temps et moïens pour ce faire; que comme je ne seavois que Vostre Majesté eust encores pensé du personnaige pour ladiete alliance, je ne lui pouvois respondre aux particularitez de Son Altèze, sinon qui estoit prince de telle vertu et qualitez, qui délaïsoit aux François de sentir tel frain à leurs desseings et ambition; et que quant l'on tomberoit si avant, je présupposois que l'on auroit bon regard à ce que duist pour le bien et conservation du royaulme; me remetant à aultre conjuncture pour lui en respondre que la peine que prenoit ledit ambassadeur de discourir impudement et mensongièrement l'estat des affaires des païs de Vostre Majesté et de blâmer les Espaignoïlz, ne pouvoit sinon me relever de la responee que l'on pouroit fere entendre à ceulx auxquels il est adressé, pour ce que je tenois pour certain que leurs façons de fere estoient assés congneuses, avoient tant et si souvent abreuvé ce roïaulme de mensonges, qu'ilz avoient perdu le crédit de vérité. Sur quoy il me replequa que estoit joieux d'entendre que l'intelligence fut bonne et continue entre Vostre Majesté et ledit Sg^r Roi des Romains et Messeigneurs leurs enfans; qui ne faisoient compte des disces des François, et que seavoit assez ce que seavoient fere et dire; et retournant sur les divises de mariaige, il me dit que, lui sembloit l'on devoit peser, le contentement de ladiete Roine, son eaige, son repos, et lui proposer partie correspondant avec lequel elle puisse vivre joïusement et allégrement, qui demeure auprès d'elle, qui a discoursu en soi mesme; que Son Altèze a tant de roïaulmes et païs et si escartez, que quant il ne seroit marié à l'infante de Portugal, si ne voudroit demeurer en ce roïaulme pour ledit mariaige, ce que le peuple desire sur toute chose; que l'eaige de Son Altèze n'est que de vingt six ans; qui n'est en languaige, comme il a entendu, et ne seet aultre languaige que l'Espaignol; que si

ledit mariage se devoit conclure avec lui, il seroit expédient il sceut parler et entendre, autrement se seroit ung mariage muet, et ne pouroit communiquer le conseil ou ceulx du pais avec lui; que jaçois par ladiete alliance il ne peult estre sinon simple administrateur du roiaulme, si est ce, il seroit requis qui entendit plusieurs choses pour relever de peine la Reine; que les mesmes objectz tumbent sur ledit Sgr^e duc de Seavoie, de l'eage et languaige; que Don Luis de Portugal a esté autrefois mis en avant et choisi par le feu Roi Henry VIII^{me} et destiné pour ledit mariaige, qui est d'eage meur et advenant, et n'a visaige de portugalois, est en languaige, en françois, latin, italien et espagnol; que Vostre Majesté l'a mis en termes autrefois, et en a parlé audit Paiget; que pour non avoir autre roiaulme, il pouroit estre à propos pour le repos et satisfaction de ladiete Roine; qu'il est parent à Vostre Majesté; que l'on ne doit craindre que le roiaulme entre jamais en contention avec les pais de Vostre Majesté, pour ce que les subjectz savent assez la nécessité et utilité qui les contrainet et inviete à vivre en paix, et continuer bonne voisinance; qui n'a encore parlé à personne de ceste particularité, ni a ouit tenir propos à personne; mais qui me vouloit parler franche-ment et afin que Vostre Majesté y pense.

Et que, retournant le lendemain, il me diroit le surplus : ne veuillant ouïr autre repliche; ainsi estoit l'heure tardive que le revoquoit pour le conseil; me demandant si Messieurs les autres ambassadeurs mes collègues en sçavoient à parler. Auquel je dis que non. Et le priois ne fere semblant à personne; ce que, dit-il, feroit, et que de mon costel je fisse le semblable, et que ceste communicacion fut tenue secreete.

Le lendemain à l'heure assignée je me retreuvois de bon matin devers lui. Et me fit entrer par la porte derière de son jardin, afin que je ne fusse apperceu; lequel me dit qui n'avoit loisir me tenir long propos pour estre mandé par ladiete Roine, pour aller resoldre les articles pour le Parlement, qu'ilz pouroient estre difficiles pour la religion; et que lui sembloit Vostre Majesté devoit escrire lettres à la Roine avec le fondement que Vostre Majesté sçaura trop mieulx adopter que ne le sçaurois dire, l'exhortant à mariaige, et simplement attoucher ledit mariaige, et en termes généraulx et l'occasion qui le meust, et pourquoi il a tant tardé, soit pour le couronnement ou establissement de son règne, ou autres occasions; et que je deusse advertir Vostrediete Majesté que la Roine se inclinera à mariaige, encores que ce fut contre sa propre affection; et qu'elle ne pensit ni détermine du personnage qui pourra estre choisi ou nommé; et ainsi fere lettre particulières pour ceulx qui m'a donné par escript, qui sont le conte d'Arondel, grand maistre de la maison de la Roine, le conte de Scrousbury¹, l'évesque de Wincestre, chaneellier d'Angleterre, Messire Robert Rochestre, chevalier, controleur de la maison de la Roine, l'évesque de Duram², le dit Paiget, de Brandeseheit, chevalier de l'ordre et conseiller d'Etat, Messire Guillaume Petre, chevalier, premier secretaire de la Roine, et que chacun ayt sa lettre à part, afin que l'on puisse particulièrement parler à eulx, qui sont ceulx qui représentent le conseil d'Etat et seeret; et qu'il a adjousté ledit conte de Scrousbury pour ce qu'il est de la plus ancienne maison d'Angle-

¹ François Talbot, conte de Shrewsbury.

² Cuthbert Tunstal, évêque de Durham.

terre ; et que par ceste voie l'on fera ouverture agréable, honorable, louable et désirée par ladiete Roine et ses conseillers ; et que quant l'on tombera sur la particularité du personnaige, sachant l'intention de Vostre Majesté, il m'en communiquera plus avant, et fera office correspondant aux divises du jour précédent, et que le plustot sera le meilleur ; et que sur ce fondement l'on pourra tant déférer à Vostre Majesté, que de la requérir et prier de son avis ; et servira à ce que mariage ne se traite sans sa participation de bonne grâce ; me réitérant qu'il seavoit pour vrai que ladiete Roine ne se maria sans l'avis de Vostre Majesté ; et assuré de ceste intention, il m'en parloit plus hardiement et confidenment ; me priant lui dire si Son Altèze estoit marié, et de quelles conditions il est, sachant assez sa grandeur et origine. Sur quoi je lui dis que je n'avois eu nouvelles fut d'Espagne ou de la Court de Vostre Majesté, qu'il fut marié ; que quant à ses conditions, il estoit princee autant humain, d'autant bon naturel, aultant en négociation prudent et discret que l'on seouroit désirer ; et que entendoit le françois et italien. A quoi il me dit qu'il estoit très aisé de l'entendre, pré-supposant que je ne lui dirois sinon vérité. Et le remercia dudit avis, dont je ferois part à Majesté. Qu'est ce que j'ai passé avec ledit Paget, et sur quoi Vostre Majesté prendra telle résolution que lui semblera convenir.

Sire, comme ceste négociation est de poid, aussi réquiert elle aultre cerveau que le mien pour la conduire. Et sens le fardeau si onéreux, et ma capacité si petite, que suis contrainct supplier très humblement Vostre Majesté me preserire les moïens que je tiendrai pour l'achever, et que lui plaise prendre de bonne part la volonté et l'aider et régler des termes, innovations et particularitez dont l'on se pourra servir. Car je prévois la difficulté que y aura de la pouvoir conduire au port désiré, pour les brigues et practiques contraires, pour l'inclination de l'évesque de Wineestre, pour la dispute que y aura sur le point d'estrangier, et pour les objectz que l'on pesera telz ou aultres que ledit Paiget a déclaré. Et si Vostre Majesté ne treuvoit ceste communicatton couvenir, m'en advertissant, je reparerai la faulte, si faulte y est, par bons moïens qu'ilz sont promptz.

Il ne m'a esté possible de communiquer avec ladiete Roine ce que Vostre Majesté m'a commandé pour n'y avoir peu avoir acés, qui ne fut suspect à messieurs mes collègues, et d'eulx sçu, selon que Vostre Majesté le peult considérer ; aiant despesché mon homme exprès pour la seurte des présentes, et pour n'avoir corrier pardeça, sinon des marchans, auquel il plaira à Vostre Majesté commander son voiaige estre payé, pour ce que le maistre des postes faiet difficulté de païer les veaiges, si ne sont carriers ordinaires.

Atant, sire, je prie le Créateur qui doint à Vostre Majesté accomplissement de ses très haultz et très nobles desirs.

Londres, le 5^e de octobre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554.* — *Ibid*, fol. 255.)

VOYAGE
DE
L'ARCHIDUC ALBERT EN ESPAGNE
EN 1598.

VOYAGE
DE
L'ARCHIDUC ALBERT EN ESPAGNE
EN 1598.

Mémoires de ce qu'a passé au voyage de la Roïne¹ et de l'archiducq Albert, depuis son partement des Pays-Bas pour Espaigne, et des choses succédées aux séjour et retour de leurs Altèzes Sérénissimes; mesmes aux entrées faictes en leurs pays et estatz. Le tous recueilli par messire Giles du Faing², chevalier, Sr de la Cronnée, gentilhomme de la maison et du conseil de feu de glorieuse mémoire Philippe second de ce nom, Roi des Espaignes, et^a, et gentilhomme de la bouche de leurs Altèzes Sérénissimes et de leur conseil aux province, pays, duché de Luxembourg et conté de Chiny, et^a.

¹ Marguerite d'Autriche, fille de Charles, archiduc de Gratz, qui épousa, le 18 avril 1599, Philippe III, roi d'Espagne.

² Gilles de Faing, fils de Jean sr de Faing, de Linay, etc., et de François de Cugnon, fut sr de Linay, Griffemont, la Coronée, Jamoigne, souverain bailli de Flandre, conseiller de courte-robe au conseil de Luxembourg et conseiller du conseil suprême de guerre, créé chevalier par lettres patentes du 26 septembre 1595. Sa terre de Jamoigne fut érigée en baronnie par lettres patentes de Philippe IV du 24 janvier 1625. Il mourut le 11 décembre 1655.

Mémoire des dames, seigneurs et cavalliers qui firent le voyage aux mariages de leurs Majestez et leurs Altèzes Sérénissimes, ès ans 1598 et 1599.

Dames.

Madame Marie Christienne d'Egmont, princesse et comtesse de Mansfelt ¹, à laquelle fut donné le coussin ou carreau comme grande d'Espagne.

Madame Marguerite de Lalaing ², comtesse de Berlaymont, faisant le voyage avec Monsieur le comte de Berlaymont, son mary.

Madame..... de Lille ³, comtesse de Busquoy, dame d'honneur de Son Altèze la Sérénissime Infante.

Mademoiselle Magdalaine ⁴ de Trassegnies, dame de la Sérénissime Infante.

Mademoiselle Marie de Montmorency, aussy dame.

Mademoiselle de Frentze Claude de Mérode ⁵, aussy dame.

Mademoiselle de Bours, Alexandrine de Noyelle ⁶, aussy dame.

¹ Marie-Christine d'Egmont, fille de Lamoral, comte d'Egmont et de Sabine de Bavière, morte en 1622. Elle avait épousé en premières noes Oulard de Bournonville, chevalier, comte de Hémin-Liétard, etc., mort le 28 décembre 1585. En secondes noes elle épousa Guillaume de Lalaing, comte de Hoogstraeten, mort en 1590, et en troisièmes noes Charles comte de Mansfeld, prince d'Empire, etc.

² Marguerite de Lalaing, fille de Philippe, comte de Lalaing, baron d'Escornaix, etc., et de Marguerite de Ligne, épousa Florent, comte de Berlaymont, chevalier de la Toison d'or, etc. Après avoir institué, en 1624, le monastère dit de Berlaymont à Bruxelles, elle mourut le 21 février 1650.

³ Marguerite de Lisle ou de Lille, dame de Fresne, etc., fille d'Adrien de Lille et d'Hélène de Bourgogne. Elle épousa Maximilien de Longueval, comte de Buquoy, mort au siège de Tournai, en 1581.

⁴ Madeleine de Trazegnies, fille de Charles, sr de Trazegnies, etc., et de Marguerite de Pallant.

⁵ Claudine de Mérode-Frentz, fille de Philippe, baron de Mérode et de Ledergheim, maître d'hôtel de l'archiduc Albert, et de Jeanne de Montmorency, dame de Croisilles, etc. Elle épousa Eustache-Pantaléon de la Fiéville, sr de Steenvoerde, et mourut le 2 avril 1665.

⁶ Alexandrine de Noyelles, dame de Bours, fille de Pontus de Noyelles, sr de Bours, et d'Anne de Rubempré. Elle épousa Maximilien de S^{te}-Aldegonde, sr de Noirearmes.

Mademoiselle de Croix, Françoise de Noyelle ¹, aussy dame.

Mademoiselle de Selles, Louyse de Noirearnes ², aussy dame.

Seigneurs et cavaliers, sçavoir : grand maistre d'hostel, grand escuyer, somelier du corps, gentilshomes de la chambre et maistres d'hostel des Sérénissimes Archidueques :

L'admiral d'Aragon, don Francisco de Mendoza ³, marquis de Guadaliste, grand maistre d'hostel, lequel ne fit le voyage, ains demeura aux Pays-Bas pour service.

Le comte de Solre, de la maison de Croy ⁴, grand escuyer.

Messire Maximilian, comte de Diechterstain ⁵, somelier de corps.

Don Rodrigo Lasso Niño ⁶, capitaine des compagnies des gardes à cheval.

Le baron de Sombornon, de la maison de Beaufremont ⁷, capitaine des archiers de corps.

Le comte d'Egmont ⁸, gentilhomme de la chambre.

Le comte de Ligne ⁹, gentilhomme de la chambre.

Messire Alexandre de Croy ¹⁰, comte de Fontenoy, gentilhomme de la chambre.

¹ Françoise de Noyelles, fille d'Adrien de Noyelles, s^r de Croix, Lisbourg, etc., et d'Isabeau de Luxembourg. Par la mort de son frère Adrien, elle devint héritière du marquisat de Lisbourg et du comté de Croix.

² Louise de S^{te}-Aldegonde, Noirearnes, etc., baronne de Selles, fille de Jean, s^r de S^{te}-Aldegonde, de Noirearnes, etc., et de Marie de Rubempré. Elle épousa Jean de Hornes, comte de Baucignies, baron de Boxel, etc.

³ François Hurtado de Mendoza.

⁴ Philippe de Croy, comte de Solre-le-Château, etc., fils de Jacques de Croy, s^r de Sempy, etc., et de Yolende de Lannoy, dame de Molenbais, etc. Il mourut le 4 février 1612.

⁵ Maximilien, comte de Dietrichstein, appartenait à une famille originaire de la Carinthie.

⁶ Don Rodrigo Lasso. V. sa notice dans la *Coleccion de Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 580.

⁷ Claude de Beaufremont, s^r de Sombornon, mort en 1650.

⁸ Charles, comte d'Egmont, fils de Lamoral comte d'Egmont et de Sabine de Bavière, mort le 18 janvier 1620.

⁹ Lamoral I, comte, puis prince de Ligne, fils de Philippe de Ligne et de Marguerite de Lalaing, mort en janvier 1624.

¹⁰ Charles-Alexandre de Croy, marquis d'Havré, comte de Fontenoy-le-Château, etc., fils de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré et de Diane de Dommartin, mort le 5 novembre 1624.

Don Luys de Cavalos ¹, premier maistre d'hostel.

Le comte de Isenghien ², maistre d'hostel.

Monsieur de Formensant ³, aussy maistre d'hostel, de la maison de Croy, ne fit le voyage.

Don Diègo de Ivarra ⁴, maistre d'hostel.

Le comte de Pondevaux ⁵, gentilhomme de la chambre.

Don Bernardino de Ayala, gentilhomme de la chambre.

Le comte Octavio Visconti ⁶, gentilhomme de la chambre.

Don Alfonso de Cárdenas, gentilhomme de la chambre.

Don Gutieres de Fonseca, gentilhomme de la chambre.

Seigneurs, cavalliers et gentilhommes de la bouche des Sérénissimes Archidueques :

Messire Maximilian de Bourgoigne Sr de Bredam, gentilhommes de la bouche, ne fit le voyage.

Messire.... de Montmorency ⁷, baron de Watines, gentilhomme de la bouche, ne fit le voyage.

Don Juan Tolido ⁸, gentilhomme de la bouche.

Messire Hughes de Noyelle, Sr de Staden ⁹, gentilhomme de la bouche.

Messire Lamoral de Hornes ¹⁰, vicomte de Furnes, gentilhomme de la bouche.

¹ Avalos? Voir sa notice dans la *Coleccion de Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 587.

² Jaques-Philippe de Gand, dit Vilain, comte d'Isenghien, baron de Rasenghien, etc., fils de Maximilien de Gand, dit Vilain, et de Catherine de Lannoy-Molembais, mort le 5 janvier 1628.

³ Claude de Croy, sr de Creeque, etc., fils d'Eustache et de Louise d'Ongnyes, mort en 1656.

⁴ Don Diego de Ibarra. Voir sa notice dans la *Coleccion de Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 566.

⁵ Charles-Emmanuel, comte de Pondevaux.

⁶ Octavio Visconti, comte de Gamalerio, devenu ehevalier de la Toison d'or, gouverneur de Côme. Il épousa, en premières noees, Deïdamia, comtesse de Somaglia, et en secondes noees Clairence d'Aremberg. Il mourut, à Bruxelles, le 11 juin 1652.

⁷ Jean de Montmorency, mort, à Malines, le 24 octobre 1650.

⁸ Juan de Toledo y de Aguila. V. sa notice dans la *Coleccion de Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 405.

⁹ Hughes de Noyelles, fils de Paul, sr de Staden, etc., et d'Anne de Cruyninghen, créé comte le 8 février 1614

¹⁰ Lamoral de Hornes, fils de Georges de Hornes et d'Éléonore d'Égmont, né en 1582.

Messire don Martin de Somogy ¹, gentilhomme de la bouche.

Messire Alexandre, baron de Wylen ², gentilhomme de la bouche.

Messire Gilles du Faing ³, Sr dudit lieu, gentilhomme de la bouche.

Messire François de Hallevin ⁴, Sr de Merkem, gentilhomme de la bouche,
ne fit le voyage.

Don Fernando Doria, gentilhomme de la bouche.

Messire..... de Montmorency, Sr de Vancourt ⁵, gentilhomme de la
bouche.

Messire Charles de Bernemicourt ⁶, Sr de la Tytoye, gentilhomme de
la bouche.

Don Beltran de la Cueva, gentilhomme de la bouche.

Le comte Fernando Spinola ⁷, gentilhomme de la bouche.

Don Fernando de la Cerda, gentilhomme de la bouche.

Don Vincente Çapata, gentilhomme de la bouche.

Don Pedro de Oualle ⁸, gentilhomme de la bouche.

Ludovico Reyna, gentilhomme de la bouche.

Eseuyers des Ser^{mes} Archiducques.

Gentilhommes de la maison des Ser^{mes} Archiducques.

Pour excuser prolixité, l'on laisse d'insérer et nommer les officiers de la
Court et Maison des Ser^{mes} Archiducques.

¹ Dans la liste des membres de la Confrérie de St-Ildefons et dans le compte d'hôtel de l'archiduc
Albert, son nom est écrit Somogli, lieutenant des haliebardiens.

² Peut-être de Wyder ou Wylor, familles luxembourgeoises.

³ V. plus haut, p. 457.

⁴ Halwin ou Halluin.

⁵ Philippe de Montmorency, sr de Waeneourt.

⁶ Charles de Bernemicourt, vicomte de Thieuloy.

⁷ Frédéric Spinola, plus tard amiral, tué dans un combat naval devant l'Écluse. V. DE MONT-
PLEINCHAMP, *Histoire de l'archiduc Albert*, pp. 224, 225.

⁸ Wacken ?

Le mesme voyage firent, encor que poinct en service n'y de la maison :

Le ducq d'Aumale, de la maison de Lorraine ¹.

Le comte de Berlaymont, chevalier de l'ordre ².

Le comte de La Fère ³.

Le vicomte de Fueges.

Le Sr de Recourt ⁴.

Aultres qui firent aussy le voyage :

Le prieur de Mortault ⁵, filz du président Richardoz, en qualité de conseiller.

Le secrétaire Prats, en qualité de secrétaire d'estat.

Le Sr de Chassey, comme aposentador mayor ⁶.

Mémoire et brief recueil des journées et choses qui se sont passées au voiage qu'a fait le Sérénissime Archiducq Albert à l'allée, séjour et retour d'Espagne.

1598 — Août. Après que feu Sa Majesté de très haulte et très heureuse mémoire eut fait résignation et cession des Pays-Bas et comté de Bourgoigne en faveur de la Sérénissime Infante Isabelle, sa fille aînée, avec condition de mariage entre elle et le Sérénissime Archiducq Albert, icelle, en vertu de la donna-

¹ Charles de Lorraine, duc d'Aumale.

² Florent, comte de Berlaymont et de Lalaing, etc., mort en 1620.

³ Jacques de Montélimart, comte de la Fère, tué à la bataille de Nieupoort.

⁴ Philippe, sr de Recourt, dit de Licques.

⁵ Jean Richardot, plus tard évêque de Cambrai.

⁶ Officier chargé de pourvoir au logement.

tion susdite ¹ et consentement du prince, maintenant Roy ², et acceptation par elle faite, envoia pouvoir et auctorisa ledit archiducq, son futur mary, de prendre, en son nom, la possession et serment desdits estatz, selon que de coustume s'estoit observé. Ce que s'observa, et passa fort sollemnelement à Bruxelles le 22^e d'aoust l'an 1598 ³. Et pour achever le mariage, Sadicte Majesté, pour plusieurs considérations, trouva convenir d'appeller ledit archiduc et le faire venir en Espagne, mesme pour rencontrer en chemin la princesse — maintenant Reyne — et venir quant et elle pour passer ces deux grands mariages à sa veue et avant son trespas. Aiant ledit archiducq donné ordre aux affaires des Pays-Bas et laissé pour lieutenant le cardinal André d'Autricce ⁴, disposa de son plus brief partement, qui fust le 14^e de septembre de Bruxelles. Mais comme Son Altèze avoit choisy quelques dames du pays pour aller trouver la Sérénissime Infante, l'accompagner au retour et se mettre en son service, elle trouva convenir pour leur aise et comodité de les faire partir avec sa première maison, quelques jours auparavant. De façon que le voiage desdites Dames se comença le 9^e de septembre 1598, et se continua comme aussy celui de S. A. et de la Reyne comme s'ensuit.

Août. — 1598

Septembre.

La conduite de la première maison et des dames destinées pour le service de la Sérénissime Infante fut enchargée par Son Altèze l'Archiducq aux comte d'Isenghien et S^r du Faing.

Le 9^e jour de septembre 1598 les dames de la Sérénissime Infante, avec la première maison de S. A., sortirent de Bruxelles et couchèrent à Wavre, deux postes, cinc heures de chemin.

¹ Voir les conditions de cession des Pays-Bas du 6 mai 1598 et la procuration de l'Infante du 50 du même mois, dans CHAPEYS, *Histoire générale*, 1^{re} partie, p. 574. VAN METEREN, fol. 425, 427. DUMONT, *Corps diplomatique*, t. V, part. V, pp. 575, 581. LUNIG, *Part. spec. contin.*, p. 164. — V. aussi PIETER BOB, *Nederlandsche Oortoghen*, liv. XXXV, p. 52 et suiv.

² Philippe III, Roi d'Espagne.

³ Cet acte intitulé : *Conditions sous lesquelles Albert, archiduc d'Autricce est reçu souverain des Pays-Bas par les États du pays*, est imprimé dans VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 452 v^o et dans DUMONT, *Corps diplomatique*, t. V, p. 1, p. 591, Smolke Philipps Abscheid von den Niederl.

⁴ André d'Autricce, gouverneur général des Pays-Bas, fils de l'archiduc Ferdinand et de Philippine Welsch, né le 14 mai 1558, mort le 2 novembre 1600. L'archiduc Albert le nomma gouverneur général le 12 septembre 1598.

1598 — Septembre. Le parlement de Bruxelles fut à deux heures après midy et l'arrivée à Wavre, bourg appartenant au marquis de Berghes.

Le 10^e à Namur, six lieues, deux postes, sept heures de chemin. Illec séjourné jusques au 12^e.

L'on séjourna audit Namur le jour suivant, qui fust l'onzième, et ce en attente de chariots de baigaige. La Meuze passe contigue de la ville et va à Huy et Liège; la ville, chef du comté de Namur, où il y a un conseil provincial et un chasteau fort ancien avec garnison. L'église principal est dédiée à St-Aubin.

Le 12^e à Sinay ¹, quatre lieues, deux postes, quatre heures de chemin.

Villette du pays de Liège, avec une église dédiée à St-Materne, avec doien et chanoines. En latin appelé *Sinacum*.

Le 15^e à Marche, quatre lieues, poste et demy, quatre heures de chemin.

Ville du pays de Luxembourg et prévosté d'Ardenne. Le mesme jour S. A. partit de Bruxelles, après disner, et vint loger à Nostre Dame de Hal, et d'illec poursuivant son chemin avecq sa Court jusques à Luxembourg. Et ces journées et gistes furent à Hal trois lieues, Nivelles trois lieues, Namur sept, Sinay quatre, Marche quatre, Bastoigne six, Useldanges cinc, Luxembourg quatre.

Le 15^e à Useldanges ², cinc lieues, deux postes, six heures de chemin.

Chasteau et bourg des marquis de Baden.

Le 16^e à Luxembourg, cinc lieues, deux postes, six heures de chemin; séjourné jusques au 18^e.

La ville principale de la province ès pays, où l'on séjourna le jour suivant. Et arriva le mesme jour madame la princesse et comtesse de Mansfelt, qui avoit party de Bruxelles, le xiii^e après midy, pour se joindre avec la troupe. Illec y a un conseil avecq un président, quatre conseillers nobles de courte robe et six de longue robe, secrétaire et greffier.

Le 18^e à Macheren ³, quatre lieues, cinc heures de chemin.

Villette du pays de Luxembourg, d'illec l'on passe par Wasserbillie ⁴ sur

¹ Ciney, province de Namur. L'église actuelle est dédiée à St-Nicolas.

² Useldange, grand-duché de Luxembourg.

³ Macheren, appelé aussi Macheren-le-Comte et Gevenmacheren; appartient aujourd'hui au grand-duché de Luxembourg.

⁴ Wasserbillig, grand-duché de Luxembourg.

ung pont et par ung villaige dict l'Aigle ¹, où se retrouve une pyramide Septembre. — 1398 ancienne fort signalée ². Avant qu'arriver à Tresves l'on passe la Moselle sur le pont de ladite ville.

Le 19^e à Tresves, trois lieues, quatre heures de chemin.

Ville d'Allemagne, où il y a l'ung des électeurs ecclésiastiques avec chanoines nobles. Et ceste ville est tenue pour la plus ancienne de l'Europe et la troisieme qui a esté bastye au monde par Trebètes, petit filz de Ninus. Elle est fort abondante en reliques. Au dôme, qui est la grande église, nous y vismes : les chefs des S^{ts} Mathias et Hélène; les clous desquels furent perchez les pieds ou mains de Nostre Seigneur; le baston de S^t Pierre, avec lequel fust résuscité S^t Materne; les chaines de S^t Pierre; quelques os du bras de S^{te} Anne, et aultres de S^{te} Barbe; le souillier de S^t Andrieu; de la manne, et aultres choses. De Tresves, pour aller à Lizer ³, l'on passe la Moselle à Schweich ⁴, deux lieues d'illec. Cette ville abonde en monastères et reliques, tant dehors que dans la ville. Le magistrat de la ville donna le vin, à l'usaige d'Allemagne. Ceste ville a esté de tout temps fort catholicque et paty pour la religion.

Le 20^e à Lizer, six lieues, sept heures de chemin.

Bourg du pays de Tresves sur la Moselle, où est la poste pour l'Allemagne.

Le 21^e à Kisburgh ⁵, quatre bonnes lieues d'Allemagne, huit heures de chemin.

Villette moitié au conte palatin et marquis de Baden, de religion martiniste ⁶. Et pour venir en ladite ville fault passer la Moselle à Lizer. Il y a deux trochdes ⁷, qui sont deux officiers pour les deux seigneurs. L'on passe par S^t Ever pour aller à Erntzemich ⁸, et l'on laisse à main gauche

¹ Igel, Prusse, arrondissement de Trèves.

² Le monument romain de la famille des Seeundini. V. la gravure dans BERTHOLET, *Hist. de Luxembourg*, t. I, p. 560.

³ Lizer, Prusse, arrondissement de Trèves.

⁴ Schweich, *ibid.*

⁵ Kirchberg, Prusse, arrondissement de Coblence.

⁶ Luthérienne.

⁷ *Trochdes*, de l'allemand *Truchses*, cénuyer tranchant.

⁸ Irmenach, Prusse, arrondissement de Coblence.

1398 — Septembre. Simmeren ¹. Et le mesme jour arriva l'archiduc à Luxembourg et y séjourna le lendemain. Voulut voir la ville et la maison de plaisance que l'on appelle la Fontaine, qu'a faict bastir le prince et comte de Mansfelt ², où il y a plusieurs raretés. De Luxembourg S. A. poursuiva son chemin jusques Spire ³ et alla premièrement loger à Sirek ⁴, ville de Lorraine, quatre lieues de Luxembourg; et pour y arriver passa la Moselle. Illec vint trouver S. A. le comte de Waudemont, filz du duc de Lorraine ⁵. Ils soupèrent ensemble. Delà retournèrent les compagnies de garde de S. A. Et ledit comte de Waudemont l'accompagna deux lieues plus avant, puis retourna. De Sirek S. A. s'en alla à Sarbruc ⁶, trois lieues, à Simbac ⁷ trois lieues, à Kaiserslauter ⁸, cinq lieues. Icy vindrent quelques comtes allemans recevoir S. A. et la diffrailer en sa maison au nom de l'électeur palatin. De Kaiserslauter à Neustat ⁹, cinq lieues. De Neustat à Spira ¹⁰, trois lieues.

Le 22^e mardy à Creutzenach ¹¹, cinq lieues, neuf à dix heures de chemin.

Ville au comte palatin et marquis de Baden, avec ung chasteau au dessus, les trois parts au premier, les deux autres au second. La rivière de Nou ¹² y passe, qui sépare la ville et va perdre son nom dans le Rhin à deux lieues d'illec. Le peuple est de religion calviniste. Il y a deux oberamptman pour les deux seigneurs; le comte palatin se tint ordinairement à Haidelberg ¹³, et le duc Charles des deux Ponts à Birkefeldt ¹⁴.

¹ Simmern, Prusse, arrondissement de Coblence.

² Ce célèbre château fut bâti, en 1390, par Pierre Ernest, comte de Mansfeld. V. la description de cet édifice, des objets d'art et antiquités y recueillis, dans le livre intitulé : *Histoire du comte de Mansfeld. Luxembourg, 1707*, in-12, par Schannat. BERTHOLET, *Hist. de Luxembourg*, t. VIII, p. 179, et PAQUET, *Die Hauptsachen der Luxemburger*, p. 402.

³ Spire, palatinat.

⁴ Sirek, Alsace-Lorraine, ancien département de la Moselle.

⁵ Charles de Lorraine, comte de Waudemont.

⁶ Saarbrücken, Prusse, arrondissement de Trèves.

⁷ Simbach, Bavière rhénane.

⁸ Kaiserslautern, anciennement palatinat, aujourd'hui Bavière rhénane.

⁹ Neustadt, dans la Bavière rhénane.

¹⁰ Spire, anciennement un palatinat, aujourd'hui Bavière rhénane.

¹¹ Krentznach, Prusse, arrondissement de Coblence.

¹² Nahe, rivière.

¹³ Haidelberg, arrondissement de Baden.

¹⁴ Birkenfeld, arrondissement de Coblence.

Le 25^e mercredi à Worms ¹, six lieues, dix heures de chemin.

Ville impériale, où il y a un évêque avec titre de prince, une grande église, diète le dom, avec chanoines, ville, à cause du voisinage du palatinat, fort infectée d'hérésie. L'évêque se tient ordinairement à un chasteau dict Ladebourg ². De Creutzenach, pour venir à Worms, l'on passe par Alsen ³, ville du comte palatin, qui est le my-chemin. Il y a illec un bourggraff qui comande, dict le baron de Weinberg, et aussy un ancien chasteau, qu'est la maison dudit comte. Le comte palatin s'intitule duc de la Basse et Haute Bavière, Simmern, électeur, etc.

Le 24^e jedy, à Spire, quelques cinc lieues, six à sept heures de chemin; séjourné jusques 26.

Ville impériale, où aussy il y a un évêque avec titre de prince et du conseil de l'Empereur et juge de sa chambre. En la diète ville est aussy la chambre impériale, avec quelques quarante et quatre accessoirs ⁴ portans espée, où se décident toutes affaires dépendantz de l'Empire. Et les procez se vuident par tour, selon qu'ilz sont furniz, concluz et exhibez. Il y a aussy ordinairement trois présidents, qui doibvent estre ou comtes ou barons pour le moins. Et maintenant sont les deux comtes de Helfenstein et un aultre baron. La grande église est dédiée à Nostre Dame. L'on passe de Worms à Franquendal ⁵, deux lieues, ville bastye par les Flamans et gens refugiez des Pays Bas pour vivre à leur volonté. Et le comte palatin leur a donné ceste demeure, où se retreuvent toutes nations et exercices de toutes religions, horsmis catholique. De là on passe à Oberschen ⁶, my chemin, qu'est aussy au Palatin. Et aux fins des limites sont accoustumez de venir quelqu'uns de la ville et magistrat, pour recevoir et prendre ceux qui viennent en leur distrit; et font estat et office de guides, qu'ilz appellent *geleidt*. En l'église cathédrale l'on trouve des sépultures fort anciennes d'Empereurs jusques à sept à huict ⁷. Et en ladite ville repose le corps

¹ Worms, dans la Hesse.

² Ladenburg, grand-duché de Bade.

³ Elsheim?

⁴ *Accessoirs*, assesseurs.

⁵ Frankenthal, Bavière rhénane, anciennement palatinat.

⁶ Oggersheim.

⁷ Ces sépultures sont celles de Conrad II, de sa femme, de Henri III, etc. V. à ce sujet *Topographia palatinatus Rheni, das ist Beschreibung von Paltz am Rhein*, p. 85.

1598 — Septembre. entier de St Guido, abbé et confesseur, qui fust illec transporté par l'Empereur Henry troisieme. L'opinion est que l'évesque d'illec arrive à quelques cent cincquante mille dalers de rente. Ving et huit chanoines doivent estre nobles. Il y a aussy en ladiete ville des jésuistes. L'évesque se tient ordinairement en ung chasteau et villette, dieu Oudenheim ¹. En l'église cathédrale de ladiete ville se trouve une cathèdre et ung Mont d'Olivet de stroiture et sculpture fort curieuse ². En ce lieu arriva S. A., le 20^e de septembre, et y séjourna le lendemain. Depuis laissa sa Court et maison et print la poste par Ausbourg ³, avec quelques trente cinc à quarante chevaux, pour aller trouver l'Empereur, passa par Stochart, maison belle où réside duc de Witemberghe ⁴, qui le traita fort bien et le mena à la chasse, et fist à sadiete Alteze toutes les démonstrations possibles.

Le 26^e à Brossel ⁵, trois lieues, quatre à cinc heures de chemin, une poste à Reinhausen.

Ville et chasteau apertenant à l'éveschié de Spire ⁶ et prévost de Wesseinbourg ⁷, où les habitans sont tous catholicques. Pour y arriver on passe le Rhin et l'on vint surgir à Reinhausen, où est la poste. L'évesque envoia son escuier et trois de ses gentillhomes recevoir les dames et train de S. A. et offrir sa maison audiet Brossel, où les dames furent logées et defraïées le soir et le jour suivant au disner, comme aussy tous aultres de la suite en la ville; le tout aux despens de l'évesque, qui a titre de prince et tient Court assés belle.

Le 27^e à Wainingen ou Waïange ⁸, trois lieues, huit à neuf heures de chemin.

Chasteau et ville du ducq de Wirtemberghe et comte de Montbellard. Les habitans de secte luthérienne. Le chasteau est sur la montaigne comendant à la ville. La rivière d'Ynd ⁹ y passe, et par chemin l'on passe la

¹ Alaisheim ?

² Voir au sujet de ce célèbre Calvaire la *Topographia palatinatus* précitée, p. 86.

³ Augsbourg, ville impériale.

⁴ Wurtemberg.

⁵ Bruchsal, dans le Wurtemberg.

⁶ Spire.

⁷ Wissenbourg.

⁸ Wäihingen, royaume de Wurtemberg.

⁹ Ens, rivière.

villette de Bretta ¹, qui est au comte palatin; de religion calviniste. Il y at Septembre. — 1598 ung amptman qui comande; ville où commencent les Suèves ou bien *Schwaben*.

Le 28^e à Constat ² trois lieues, six heures de chemin.

Villette et bourg au duc de Wirtemberghe; de religion luthérienne. La rivière de Necer ³ y passe. L'on laisse à main gauche le chasteau d'Achberg ⁴ dudit duc, fort et en belle situation sur une coline. L'on passe aussy par une villette, dicte Marcreingen ⁵, audit ducq. Et sa demeure ordinaire est à Stocart ⁶ à une heure de chemin de Constat ⁷, ville et chasteau, où il tient sa Court, et y estoit alors en ceste ville de Constat. Il y a une fontaine qui est chaude en hyver, et en esté extrêmement froide. La poste s'y retrouve. Aussy celuy qui gouverne se diet *vogt* ⁸. Le ducq deffraia tout le train, et le lendemain vindrent trouver la troupe quelques six à sept de ses gentilhommes.

Le 29^e à Keppingen ⁹, quatre lieues, huit à neuf heures de chemin.

Ville et chasteau du ducq de Wirtemberghe, de mesme religion que celle que dessus. Pour y arriver l'on passe le bourg de Surcingen ¹⁰, où qu'il y a ung pont qui traverse la rivière de Necer. Et avant de venir audit Surcingen le chemin se donne par Stocart ¹¹, où se tient le ducq de Wirtemberghe. Et y a une maison et palais fort beau et magnifique, où que furent le comte d'Isenghien et Sr du Faing trouver le ducq, qui les receut fort bien, et ordonna que les fraiz de la despense du train se continuassent audit Keppingen ¹². A une lieue de ladicte ville est celle de Eslingen ¹³, ville impériale, belle et assés grande, par où on passe, comme aussy par le bourg de

¹ Bretten.

² Constadt, aujourd'hui Wurtemberg.

³ Necker, Wurtemberg.

⁴ Asperg, Wurtemberg.

⁵ Merkingen, Wurtemberg.

⁶ Stuttgart, Wurtemberg.

⁷ Cannstadt.

⁸ *Vogt*, mambour.

⁹ Goeppingen, Wurtemberg.

¹⁰ Aldingen?

¹¹ Stuttgart.

¹² Goeppingen.

¹³ Esslingen, Wurtemberg.

1598 — Septembre. Plochingen ¹, où se vient rendre la rivière de Filtz ² à celle de Necer. Et y a ung pont assés remarquable. Bien proche de la ville de Keppingen y a une fontaine de mesme saveur de l'eau de Spa. A la main gauche il y a une ruine de chasteau, en belle essiette sur une montaigne, qui monstre la place avoir esté forte et se dict Stafouce ³.

Le 50^e dernier de septembre à Geislingen ⁴, deux lieues, quatre à cinq heures de chemin.

Ceste ville est dépendante et du territoire de Ulm ⁵, qui autrefois at esté aux comtes de Helfestein ⁶ et iceux vendue. Leur secte est maintenant luthérienne, encore qu'aparavant, et de quatre à cinq ans devant, la moitié du peuple estoit encore catholique. Mais ceux d'Ulm, leurs superieurs, les ont forcés d'ahérer et prendre la secte que dessus. Pour y arriver l'on passe et costoie la rivière de Filtz, comme aussy le bourg de Altstat ⁷. La ville est entre des montaignes.

Octobre. Le premier d'octobre à Ulm, trois lieues, cinq à six heures de chemin.

L'on passe, pour arriver à Ulm ⁸, en ung bourg dict Ourspringen ⁹. La ville d'Ulm est impériale, mais se conserve en forme de république; et est riche et de grand traficque; et a beaucoup de villes et villaiges qui en dépendent. Il y a trois bourgmestres avec le conseil qui gouverne; et lesdits bourgmestres alternativement d'an à aultre commandent, et sont et doivent estre de noble condition. Leur secte est luthérienne. Et n'y a qu'une église de St Augustin, où l'on célèbre la messe, et encore quelques chevaliers de l'ordre teutonique y sont de profession catholique. Ladiete ville estoit tenue du passé pour l'ung des villaiges de l'empire. Mais depuis at esté réduite en ville et nomée Reicstat ¹⁰. L'on dict que l'origine de ladiete ville

¹ Beringen, Wurtemberg.

² Fils, rivière.

³ Stauffen, Wurtemberg.

⁴ Geislingen, Wurtemberg.

⁵ Ulm, Wurtemberg.

⁶ Helfenstein. Cette famille s'éteignit à la fin du XVI^e siècle. Son château de Geisingen ne fut pas vendu, mais conquis et rasé par les bourgeois d'Ulm en 1555.

⁷ Cannstadt?

⁸ Ulm, Wurtemberg.

⁹ Ehingen?

¹⁰ Reichstadt, ville impériale.

provient d'un monastère ou d'un cloistre. La ville est belle et accompagnée de riches édifices. Le Danube tant célèbre y passe, que les habitans disent prendre sa source à douze ou quatorze lieues d'illec. Nous ouïsmes illec la messe le lendemain. Et la ville et magistrat donnèrent jusques à cent vaisseaux d'estain, plains de vin, selon l'usage d'Allemaigne.

Le 2^e à Sommerhausen ¹, six lieues, quelques dix à onze heures de chemin.

Bourg de la juridiction d'Ausbourg. Pour y arriver l'on passe par deux villaiges catholiques dépendants d'une abbaie de moines bénédictins. seituée sur une montaigne à la main gaulche. Et de là on vient à Leipen ². ville dernière des luthériens, encore de la juridiction d'Ulm. D'illec à petite demy lieue, l'on passe à Rinsbourg ³, ville jadis à l'archiducq Ferdinand, et depuis donnée pour partaige au marquis de Bourgau. A une lieue de ladicte ville, à la main gaulche, paroist le chasteau et le bourg dudit Bourgau ⁴, d'où le nom dudit marquisat se prend. La petite rivière de Guist passe au pied de ladicte ville de Rinsbourg. Les habitans sont catholiques, et y a quelques juifs. Il y a un beau chasteau et palais qu'est aux seigneurs susdits. Et le bruit est que les juifs l'ont fait bastir pour pouvoir avoir leur résidence audit lieu, où ilz contribuent au grand prollet du prince. A Rinsbourg ou Guisbourg nous receusmes advisement de la mort du Roy ⁵, par un gentilhomme de la chambre du ducque de Bavière, qui alloit trouver S. A.

Le 5^e d'octobre à Ausbourg ⁶, trois lieues, quelques cinc heures de chemin. Séjourné illec jusques au septiesme.

Ville impérialle, où il y a un évésque se tenant ordinairement à Dilingen ⁷. où il y a une académie. L'exercice des relligions est libre. Toutesfois proche de la moitié est encore catholique, comme tout le magistrat que l'Empereur y met. Il y a des belles églises, et entre aultres celle de Nostre Dame. Les jésuites y ont collége et église fort belle, et le bastiment propre

¹ Zusmarshausen.

² Leipheim, en Bavière.

³ Reissenberg, en Bavière.

⁴ Burgau, en Bavière.

⁵ Philippe II, roi d'Espagne, mort le 15 septembre 1598.

⁶ Angsbourg, en Bavière.

⁷ Dilingen, sur le Danube, en Bavière.

1598 — Octobre.

et commode. La rivière de Leck passe au pied de ladite ville. Elle est grande, opulente et belle, avec des sumptueux édifices. Les Foueres¹ y sont les plus renommez, et y ont beaucoup de maisons. Il y a en ladite ville une artifice pour faire monter l'eauue fort remarquable, qui distribue par toute la ville l'eauue nécessaire. L'on y trouve aussy une horeloge rare et de beaucoup de fraiz, qui se fait pour l'Empereur; une fontaine sur la place assez pleine de considération; des portes qui s'ouvrent et ferment de soy-mesme de singulière artifice. Nous y vismes pour relliques trois espines du Sauveur, l'une à part assez rougastre; de la robbe et ceinture de Nostre Dame; quelques os de S^t Sébastien, où paroissoit encore quelque tronc de la fiesche; *de ligno sancto*; la teste de S^a Afra; la teste de S^t Narcisse, qui prescha et establil la foy à Ausbourg, et quelques aultres des unze miles vierges; ung autel d'argent et crucifix de mesme; ung aultre autel que l'évesque moderne a fait dresser pour sa sépulture, assez rare, de marbre grise et rougastre. Il y a aussy en ladite ville deux corps saints. S. A. arriva illec par poste le 5^e sur les trois heures après midy, et le lendemain partit sur les sept heures du matin pour trouver l'Empereur. Elle logea chez les Foueres. Le magistrat le vint visiter, comme aussy à l'arrivée de la première maison. Ils y envoièrent les vins, selon l'observation d'Allemaigne. Ceux qui couroient la poste avec S. A. estoient le ducq d'Aumalle², le prince d'Orange³ comtes de Ligne⁴, Solre⁵ et La Fere⁶, don Diego de Warra⁷, Dietersten⁸, don Rodrigo Lasco⁹ etc. Le jour suivant arriva le comte d'Egmont¹⁰, et le jour précédent estoit aussy arrivé le comte de Berlaymont¹¹ d'Ausbourg. S. A. continua la poste, passa par la ville de Meuniec¹², où se tient le ducq de

¹ Les Fuggers, banquiers très-renommés au XVI^e siècle et au suivant.

² V. plus haut, p. 462, note 1.

³ Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, etc., mort le 20 février 1618.

⁴ Lamoral, comte, puis prince de Ligne.

⁵ Philippe de Croy, sr de Molembaix, comte de Solre.

⁶ Jacques de Colas, comte de la Fère.

⁷ Don Diego de Ibarra, commandeur de Villahermosa.

⁸ Maximilien, comte de Dietrichstein.

⁹ Rodrigo Laso.

¹⁰ Charles, comte d'Egmont, mort le 18 janvier 1618.

¹¹ Florent, comte de Berlaymont. V. plus haut, p. 462, note 2.

¹² Munich, en Bavière.

Bavière, qui le festoia et usa de toutes bones démonstrations à luy possibles. Octobre. — 1598
De là il alla trouver l'Empereur en Bohême à un chasteau, à quelques lieues de Prague, qui pour lors estoit infectée de la peste. Après que S. A. eust veu l'Empereur, qui le receut fort bénignement et bien, et demeuré quelques trois jours, elle reprit la poste et passa par Isburg ¹, où S. A. visita l'Archiducesse, vefve de feu l'archiducq Ferdinand et ses deux filles. D'illecq il continua ses postes par Tirol jusques à arriver à Trente ², où elle trouva la Reyne et l'Archiducesse sa mère, comme après se dict.

Le 7^e d'octobre à Landtsbergh ³, six lieues, six heures de chemin.

La première ville du ducq de Bavière, là où il y a ung chasteau au dessus et ung collège des pères Jésuistes. La rivière de Leck ⁴ y passe. Et aussy par artifice on fait monter l'eauue au chasteau. Il y a une invention pour faire passer les basteaus assés considérables. Au chasteau commande l'ung des comtes de Helfelsten ⁵ et aux environs. En sortant d'Ausbourg l'on costoie tousjours la rivière à main gauche. Deux gentilshomes et conseillers dudit ducq nous accompaignèrent et firent les fraiz à toute la maison. Le peuple du pays de Bavière entièrement catholique, et ne s'y souffre aucune religion. L'on ne voit, avant d'arriver, que beaux chasteaux et belles maisons de costé et d'aulture, beau chemin et toute prayrie.

Le 8^e à Scangau ⁶, quatre lieues, cinc à six heures de chemin.

Aulture ville du ducq de Bavière scituée aussy sur la rivière de Leck, qui se repasse en la sortie de ladicte ville sur ung pont. Les fraiz se firent aussy illec à la maison; et les mesmes gentilshommes que dessus l'accompaignèrent. La ville est environnée de murailles, le peuple est catholique.

Le 9^e d'octobre à Oberambringen ou Ambrigau ⁷, quatre lieues, sept à huitz heures de chemin.

Villaige du pays de Bavière entre les montaignes et chemin assez difficile.

¹ Inspruck, au Tyrol.

² Trente, au Tyrol.

³ Landtsberg, en Bavière.

⁴ Leck, rivière.

⁵ Helfenstein, probablement le comte Roldophe, dernier membre de la branche de Gundelfingen, mort en 1627.

⁶ Hohen-Schangau.

⁷ Oberambringen, au duché de Baden.

1898 — Octobre. Il y a une descente fascheuse, et par après l'on passe ung pont; et auparavant l'on passe aussy par une abbaïe de St Augustin, dict Randebourg, assés riche; c'est le dernier lieu du pays de Bavière, où le train fust aussy deffrayé.

Le 10^e à Partekirche¹, trois lieues, cinc heures de chemin.

Villaïge à l'electeur de Coloigne, à cause de l'évesché de Freisingen en Bavière. L'on passe à une demy lieue à Seingau² par l'abbaïe d'Etal³, fondée par l'Empereur Louis 4^e, de la maison de Bavière, et ce l'an 1550, de l'ordre de St Benoist, riche et opulente. Illec se garde une image de Nostre Dame de Miracle, qui fust trouvée par ledit Empereur allant à la chasse. Et son cheval broncha, et cheut par trois fois au lieu où ladicte image estoit. Et en mémoire de cecy, il fist bastir ledit monastère. Audit lieu se monstre aussy ung anneau d'or avecq quelque médaillie ancienne, qu'ilz disent estre l'ung des présents que les trois rois firent présent au fils de Dieu. Il y at ung abbé audit lieu. De là l'on passe la rivière de Loysa⁴. Et à main gaulche on laisse ung chasteau sur une montaigne, où se tient celuy qui comande en la juridiction de l'évesché de Freisingen, dict *Sfleger*⁵. Mittenvalt⁶ est à trois lieues de Partecirce⁷, dépend aussy dudite évesché. Le tout scitué entre les montaignes.

Le 11^e, dimanche, à Seefeldt⁸, six lieues, huit heures de chemin.

Terre ou premier villaïge du pays de Tirol, aux archiducqz d'Austrice. L'on y passe pour arriver de Patereirce à Mintewalt. A une lieue de Mintewalt finist la juridiction de Freisingen et sépare les limites de Tirol la rivière Isera, qui se va rendre à Meunicq. L'on passe proche d'une petite maison ou chasteau dict Schlosberg⁹. A Seefeldt y a une Saincte Hostie de miracle qui fust fait en l'an 1554. Un certain dict Oswaldt Mulser, de

¹ Partekirchen, en Bavière.

² Schöngas, en Bavière.

³ Ettal, en Bavière.

⁴ Loysa ou Libusa, qui se jette dans l'Isar.

⁵ Conservateur ou gardien.

⁶ Mittenwald, en Bavière.

⁷ Parterkirchen, en Bavière.

⁸ Seefeld, au Tyrol.

⁹ Schlosberg, Tyrol, au nord d'Inspruck.

noble condition, qui se tenoit audit chasteau, ne se voulant contenter de la comunion ordinaire, força le prestre de luy donner une grande hostie sacrée, comme les gens d'église usent. Et la recepvant avec irrévérance et en pied, s'enfonça miraculeusement en terre jusques aux genouls. Et se voulant retenir en apuiant sur l'autel, les doigts s'enfoncèrent aussy. Et les marques de l'ung et de l'autre demeurent. Mesme la Saincte Hostie estante retirée par le prestre, elle parut en partye sanglante; ce que se reconnoist encore ce jourd'huy, estant réservée audit lieu. Et sy a faict des miracles. L'homme susdit, après avoir recognu ce miracle, se recognust et fist pénitence, et mourut quelques deux ans après saintement en ung monastère à trois lieues d'illecq, où ladiete hostie se garde en une chapelle belle et de dévotion grande. De plus apparoist une peinture de la femme du susdit, qui ne voulant croire ce miracle, diét qu'elle croyoit aussy vray qu'ung troneq — qui estoit devant elle — portoit roses; et qu'alors trois belles roses apparurent audit troneq. Et les habitans disent que ladiete femme les arracha et foula aux pieds, et que, pour ceste incredulité et faict, le diable l'emporta.

Le 12^e à Isbruch¹ trois lieues, cinc à six heures de chemin.

Ville assés belle, où se trouvent ordinairement les archiducqs et comtes de Tirol. Avant qu'y arriver on rencontre d'assés belles valées et quelques chasteaux et maisons. L'air y est modérément bénigne et tempéré. L'archiducesse, femme du feu archiducque Ferdinand² de la maison de Mantoua, y tient sa court avec les deux princesses ses filles. Les dames, comte d'Isenghien³ et le Sr du Faing⁴ les furent visiter et baiser les mains. Elle envoia coches pour les dames et chevaux avec housses pour les deux aultres. Elle est princesse fort accorte⁵, bénigne et débonaire; ses filles de raisonnable beauté: la plus aînée de quelques treize ans. Sa Court, depuis la mort de l'archiduc, est retranchée, et n'est maintenant que de cent personnes. Le

¹ Inspruck.

² Ferdinand, archiduc d'Autriche, marquis de Burgau, comte de Tyrol, veuf en premières noces de Philippine Welsler, mort en 1395. En secondes noces il avait épousé Anne-Cathérine, fille de Guillaume, duc de Mantoue.

³ Jacques-Philippe de Gand, dit Vilain, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, etc.

⁴ V. plus haut, p. 461.

⁵ Accorte, complaisante, adroite.

1598 — Octobre.

marquis de Bourgau¹ se tient à demy lieue de ladicté ville en ung chasteau beau et plaisant dict Hamers².

La ville d'Ispruch prend son nom de la rivière qui passe, dict Inn. A demy lieue d'illec y a une aultre place où se forge de la monoie par artifice de l'eauue, et s'y fait des beaux verres. Il y at des Jésuites en la ville d'Ispruch, et proche les Cordeliers, où il y at jusques à 28 statues de bronze des Empereurs, Rois, Archiducquez, dames et personnes signalées³. Il y a aussy la sépulture de l'Empereur Maximilien au milieu de l'église, qui espousa la fille du ducque Charles, héritière des Pays Bas⁴. Et la sépulture est belle et magnifique, comme aussy celle de l'archiducque Ferdinand en une chapelle à part, en hault de l'église en lieu retiré. Proche d'Isbruch se voit une caverne dans ung roche avec ung crucifix, que l'Empereur Maximilien y a fait mettre en forme de mémoire, où l'on dict qu'il se trouva en la poursuite et chasse de chevreau, et fust en péril et comme miraculeusement sauvé. La chose est de considération et remarque.

Le 15^e à Steinach⁵, quatre lieues, six heures de chemin.

Bourg. L'on passe par ung aultre dict Matrech⁶, et l'on laisse une maison en forme de chasteau à la main gauche. La petite rivière de Zil⁷ y passe. Avant qu'y arriver, on trouve une mémoire de bronze à main droite, où sont les effigies de Charles le Quint et Ferdinand, son frère, qui se rencontrèrent au mesme lieu : le premier venant d'Italie et Espagne, et l'aultre des conquestes d'Hongrie. Et les effigies sont s'entrebrassants et recevants.

Le 14^e, à Sertzingen⁸, quatre lieues, cinc à six heures de chemin séjourné illec jusques au 18^e.

¹ Burgau, de la maison d'Autriche.

² Ambras ou Umbras, près d'Ispruch. V. la vue de ce château dans MERIAN, *Topographia Provinciarum Austriacarum*, p. 85.

³ Célèbres figures en bronze. V. à ce sujet : *Topographia Provinciarum Austriacarum, das ist Beschreibung und Abbildung der furnemsten statt und platz in den Osterreichschisen lande, durch MERIAN*, p. 82. Le monument de Maximilien est dû au ciseau d'Alexandre Colin, statuaire de Malines. V. *Le Messager des sciences historiques*, 1844, pp. 95 et suiv.

⁴ Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire.

⁵ Steinach ou Steinen, au comté de Tyrol.

⁶ Matran ou Matray, au Tyrol.

⁷ Zell.

⁸ Sertzingen, au Tyrol.

Bourg ou villette dépendant de Brissone, dioc Brixen¹, et ce forme d'engagière par le feu archiducque Ferdinand; et demeure en faveur des enfans du premier liect, et signament du cardinal². L'on séjourna audit lieu jusques au 18^e pour certaines considérations. Cependant le 15^e arrivèrent à Brixen l'archiducesse de Gratz avec sa fille, la Reine future d'Espagne³. Le comte d'Isenghien et le S^r du Faing furent veoire leur entrée. Et y avoit environs quelques 500 personnes. Elles mangèrent en public avec le marquis Bourgau⁴. Les deux susdits furent logés et deffraïés du palais au nom du cardinal. Ilz visitèrent l'archiducesse, don Guillon de S^t Clément, et reconnurent toutes choses. De là se retirèrent au quartier. Brixen est une éveschié que tient maintenant le cardinal Andreas d'Autricce. En la grande église il y a les corps des S^{ts} Ingenninus et Albinus, évesques *Sabonienses*⁵. Il y a les testes de S^{te} Agnès et S^t Cassianus, une partie de celle de S^t Marc, de la vraye croix et aultres reliques qui furent monstrées, le 16^e, à l'archiducesse et à la Reyne. Les séjours tant pour l'atente de l'ordre de S. A. que pour l'arrivée des princesses, qui se fermirent audit lieu sur la mesme attente, mesme pour évaporer la contagion des lieux infectez qu'elles avoient passés, et qu'il sembloit estre l'intention de Sa Sainteté, aussy les maisons de S. A. se détenoient pour respect de celles des princesses pour ne les précéder, néantmoins la stérilité et estroiture des montaignes, la réquisition des commissaires du pays, la semonce de l'ambassadeur et la volonté de gagner Trente, furent cause de passer oultre et veoir les princesses en passant.

Le 18^e à Clausin ou Chiusa⁶, six lieues, huit à neuf heures de chemin.

Passé par Brixen, ville que dessus spécifiée. La rivière de Dreisick⁷ passe aux ambedeux lieux. Celluy-cy est une ville aussy, et audessus sur ung

¹ Brixen, au Tyrol.

² Le cardinal André, fils de l'archiduc Ferdinand et Philippine Weiser. V. plus haut, p. 465, note 4.

³ Philippe III, roi d'Espagne, fils de Philippe II et d'Anne-Marie d'Autriche, épousa, le 18 avril 1599, Marguerite d'Autriche, fille de Charles, archiduc de Gratz, et de Marie de Bavière, fille du due Albert II. La Reine d'Espagne mourut le 50 octobre 1611.

⁴ Burgau. V. plus haut, p. 476, note 1.

⁵ St-Albin et St-Ingenuin furent évesques de Brixen. Les prélats de ce diocèse résidèrent aussy à Seben (Sabiona) de 770 à 976. C'est sans doute cette circonstance qui a engagé l'auteur à dire : évesques *Sabonienses* (lisez *Sabionenses*).

⁶ Clausen, en italien Chiusa, au Tyrol.

⁷ Eyak, rivière.

1598 — Octobre.

rocher y at ung chasteau en belle et forte scituation, qui est à l'évesque de Brixen, apellé Seiben¹. En passant à Brixen l'on visita avec les dames l'Archiducesse et la Reyne d'Espagne², et l'on les salua en ung monastère de nonains. Et prindrent congé en la présence de l'ambassadeur et en la maison desdictes princesses, qui les receurent fort favorablement. La Reyne a nom Marguerite et at quelques quatorze ans. L'archiducesse sa mère, de la maison de Bavière, est seur au ducq de Bavière moderne³.

Le 19^e à Botezem alias Bolsano⁴, quatre lieues, six heures de chemin.

Ville assés grande et belle, et emporium ou magasin de ce que vient d'Italie pour repartir en Allemagne; les bastiments assés beaux, et la ville commode et riche. La rivière que dessus y passe, et croys qu'elle perd son nom. L'on trouve de costé d'aoltre, des maisons et chasteaux hauttement posez et beaux. Ceste ville est de Tirol.

Le 20^e à Solormo⁵, cinc lieues, sept heures de chemins.

Bourg. L'on passe par Neumarck⁶ de Hengen, alias Hegena, scitué sur la rivière de Ladisy⁷. Illec y at ung capitaine au nom des princes qui commandent.

Le 21^e à Trento⁸, trois lieues, quatre heures de chemin. Séjourné audit lieu jusques au 22^e de novembre.

Passé par St-Michel⁹, où il y a en l'église ung miracle d'une image de Nostre Dame, qui percée d'espée, donna du sang. Aussy on passe par Seue¹⁰, où il y at ung pont et passe dessubz quelque petite rivière; à Trento passe celle de Ladezy. En Trento se trouvent les reliques suivantes: En l'église cathédralle que nous avons veue, de St-Pierre, Thomas, Bartholomé, Jacques et Philippe, deux doigts, une teste des innocentz, Apollinaire, Sébastian, Blaise, Eustache, Romidy, Jean l'élémosinaire, ung os de chascune,

¹ Seben.

² V. plus haut, p. 457, note 4.

³ V. plus haut, p. 457.

⁴ Botzen ou Bozen; Bolzano en italien.

⁵ Salurn, au Tyrol; Salurnum en italien.

⁶ Neumarkt, au Tyrol.

⁷ L'Adige, fleuve.

⁸ Trente, au Tyrol.

⁹ St-Michel, au Tyrol.

¹⁰ Souer, au Tyrol.

Octobre. — 4598

St-Vigil, patron de l'église, le bras droyt, le pied droyt de St-Jérosme, la teste de Ste-Maxentia vefve, et mère de St-Vigil, quelque os de Ste-Catherine, une espine de sa couronne. En l'église des Allemans, dédiée à St-Pierre, est le corps de St-Simon, martyr, et Innocent, enfant de 28 mois, L'église, où se tient, est assés de considération.

Le 29^e d'octobre, S. A. entra à Trento, sur les quatre heures et demy après midy, et l'Archiducesse et la Reyne le mesme jour estoient arrivez auparavant sur les trois heures après midy. S. A. avant qu'aller en son quartier les fust visiter et saluer, et ce fust la première entreveue. Lesdictes princesses et S. A. logèrent au palais de l'évesque, le cardinal Madruce ¹, beaux et magnifiques.

Le dernier d'octobre, S. A. alla trouver, en retournant de la messe de l'église de St-Pierre, où le corps de St-Simion repose, la Reyne et l'Archiducesse en leur quartier, où les trois disnèrent en public. S. A. voulut déferer toutes choses; de sorte que l'Archiducesse lava la première après la Reyne, sa fille, et après S. A. Il y eust contestation pour s'asseoir : car l'archiducesse vouloit que S. A. tinsse le milieu. Les chieses estoient en ung mesme rang. L'archiducesse eust celle du milieu, la reyne à sa main gaulehe et S. A. à sa main droite. L'on usa de la couverte des tasses en forme de salu. S. A. se fist couper par ung gentilhomme de sa bouche. Le séjour se faict à Trento, en attente de S. A. et de la Reyne.

Le 22^e de novembre, lundy, à Rovere ², quinze milles d'illecq, cinc ³ heures de chemin. Novembre.

Ville encore de Tirol, assez belle et commande. L'on laisse à main gaulehe deux chasteaux assez beaux, l'ung appartient au baron de Trop, riche et de beaux moïens, et l'autre aux archiducqs. Au dessus de ceste ville y at ung chasteau, qui est au mesmes princes. La rivière de Ladisy ⁴ costioie la ville. Les dames arrivèrent environ les trois heures après midy et S. A. sur les cinc. Le baron de Transen gouvernoit lors au nom de l'Empereur.

Le mardy 5^e, à Dolsey ⁴, vingt quatre milles, huit à neuf heures de chemin.

¹ Louis Madruzzi, évêque de Trente et cardinal.

² Rovereit ou Roverdo, au Tyrol.

³ L'Adige, fleuve.

⁴ Dolce Acqua.

1598 — Novembre. Bourgade des Vénétiens. L'on passe proche de quelques chasteaux et par une porte en sortant de Tirol qui sépare ledit pays des Vénétiens. A ung petit quart de lieue dudit bourg, lesdits Vénétiens avaient faict ériger sur la rivière d'Atesis¹ ung pont sur des barques, d'artifice assés beau et revestu de verdure. A l'entrée du pont y avoit double archure en forme d'arcqz triumpaux, quatre pointes en piramides au dessus, et en la sortie deux autres pointes, et sur les flancs à chacun sept pointes. A l'entrée dudit pont pendoit ung escriteau en langue latine qui disoit :

NOLI MIRARI. ATHESIS, PONTIS, INSOLITI ONERIS : TANTÆ REGINÆ TRANSEUNTI QUOQUE HONOREM DARE DECEBAT.

Le lendemain, qui estoit le jour de la sortie de S. A., cest escriteau fust osté à l'arrivée et sortie de S. A. A Dolecy², l'on fist trois salves de mortiers, qui firent beau et grand bruist par la réflexion et écho des montagnes. Par delà le pont estoient attendants quelques centz chevaux d'hommes d'armes vénétiens, avec six trompettes et ung estandard de St-Marc. Il y avoit quelque infanterie. Toute la maison fust illicq déffrayée par les Vénétiens.

Le 4^e à Bruzelingho³, douze milles, quatre à cinq heures de chemin. Séjourné audit lieu jusques au 8^e.

Teritoire des Vénétiens sur la rivière de l'Athesis. Il y at ung couvent de l'ordre de St-François, où ledit saint est tiré en portraict naturellement et de grande dévotion.

Le 5^e, la Reyne et l'Archiducesse arrivèrent audit lieu. S. A., accompagnée des conestable de Castille⁴ et ducq de Gandia⁵ et autres S^{rs} les furent rencontrer. Les S^{rs} susdits mirent pied à terre pour saluer les princesses ; S. A. demeura à cheval : la rencontre fust à quatre milles dudit Buzelingo. Le mesme jour le conestable parte. Le lendemain arrivèrent les ducesses de Gandia et Frias et comtesse de Haro⁶, assés bien accompagnées et avecq

¹ L'Adige, fleuve.

² Dolce Acqua.

³ Brentino?

⁴ Don Juan Fernandez de Velasco.

⁵ De Borgia, duc de Gandia.

⁶ De la famille des Velasco.

deux compagnies de chevaux : l'une de lances avec banderolles noires, et l'autre d'harquebusiers. Et quelq'uns de la Court furent au devant. La duchesse de Gandia, comme camerara mayor, demeura avecq la Reyne. Novembre. — 1598

Le 6^e nous fusmes veoir Veronne, ville grande et peuplée, où il y a ung cardinal. L'on y voit ung amphitéatre comme celuy de Rome, assés remarquable et ancien. Les églises sont assés belles et bien ornées. Aux Carmes, il y at une image comme Nostre Seigneur porte sa croix, et Nostre Dame de tristesse tombe ; de grande dévotion et artifice. Le comte Augustino Justi, il y at une maison accompagnée de jardinages, fontaines, repartimenz, pictures et plantes rares. La rivière de l'Athisis passe par le milieu. Il y at la grande église, dicté le dôme de St-Georges, assés belle et de considération.

Le 7^e, S. A., avecq toute la Court, fust rencontrer le cardinal Aldobradin¹. nepveu du pape. A demy lieue de Bruzelingho, mirent toutes deux pieds à terre. S. A. luy donna le costé droict ; après que l'autre eust quelque temps contesté, descendirent en la maison de la Reyne. Elle et l'archiduesse, sa mère, s'advancèrent jusques à la porte de la salle, qui servoit d'antichambre. Ledit cardinal les salua au nom du pape, come auparavant il avait fait S. A. Les quatre disnèrent ensemble, assis d'ung rang : le cardinal, S. A., l'Archiduesse et la Reyne ; après disner, S. A. et toute la court sortirent et accompagnèrent le cardinal demy lieu de loing. A son retour, les constable de Castille et duc de Gandia y estoient, qui aussy accompaignèrent S. A. au palais. A l'entrée et sortie dudit lieu on fist salves de pétars et mortiers.

Le 8^e à Isola dela Escala², quinze milles, six heures de chemin.

Bourg aux Vénétiens, où les maisons furent aussy défraïces. Le mesme jour les dames se joindrent avecq la Reyne et les presenta S. A. En chemin quelques quatre à cinc cents chevaux d'hommes d'armes vénétiens rencontrèrent la Reyne et S. A., avec quatorze estandardtz, et plus avant quelque nombre d'infanterie, avec mousquets, harquebusiers et corceletz. La cavallerie accompaigna les troupes proches d'Isola. Et de tout costé arrivoit peuple, coches et chevaux et dames pour se mettre au passage pour veoir

¹ Pierre Aldobrandini, neveu de Clément VIII, nommé cardinal en 1595, mort en 1621.

² Isola della Scala, dans la Vénétie.

1598 — Novembre. la Reyne et S. A. Le gouverneur de Véronne, assés bien accompagné de cochés et chevaux, fust baisser les mains à S. A., au chemin à l'opposite de Véronne. Les pétars ou mortiers en bonne quantité jouèrent aussy à l'entrée et sortie

Le 9^e à Ostia Castel¹, dix huict milles, cinc à six heures de chemin. Séjourné jusques au 12^e. La Reyne logea l'autre costé de l'eauue à Rever².

Ce lieu est au ducq de Mantoua. La rivière de Pò y passe, qui prend son nom au dessus Casal³ du territoire de Montferrat. Et de l'autre costé du Pò y at aussy ung bourg, qu'ilz appellent Castel et se nomme Rever, où la Reine et S. A. et les dames logèrent. La cavallerie des Vénétiens, cy dessus mentionnée, accompaignèrent jusques au pont molin, où il y at ung chasteau, et le pays fangeu. Et illecq se commence le territoire de Mantoua⁴, où nous trovasmes quatre compaignies d'arquebusiers à cheval : la première habillée de violet, bandé de rouge; la seconde de vert, avec croix de Bourgogne; la troisieme bleue, bandé de blanc, la quatrieme de jaune, aussy chargé de blanc. Plus avant il y avoit de l'infanterie. Et le ducq de Mantoua vint rencontrer la Reyne et S. A. par la poste avecq quelques trente gentilhomes. La Reyne, S. A. et les dames mirent pied à terre sur le rivaige du Pò, où il y avoit cinc à six vaisseaux pour y passer; et signamment [celui] où S. A. et les dames passèrent, estoit bien accomodé, avec son antichambre et retraite, toutes environnez de toille d'argent. Forces pétarts et mortiers jouèrent et harquebuserie. A une mille dudit lieu y at une Dame de miracle, dicte Nostre-Dame des Anges.

Le 10^e la Reyne, l'Archiduchesse et S. A. et le ducq de Mantoua disnèrent en public; et avant disner les vint saluer ung ambassadeur de Savoie. Le mesme jour arriva par poste le ducq de Rodena don César d'Este. S. A. le traitta d'Excellence, et le ducqz de Mantoua⁵ de Sérénissime.

Le 12^e à la Isola, dix sept miles, cinc à six heures par eauue.

Territoire du Pape à cause de Ferrare, où logèrent la Reine; S. A. et les dames à trois miles de Ferrare, sur la rivière du Pò. L'on y vint avec vais-

¹ Ostiglia, dans la Vénétie.

² Revere, *ibid.*

³ Casale.

⁴ Mantoue, dans la Lombardie.

⁵ Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

seaux, et estoient au ducq de Mantoua. Les maisons passèrent onltre et logèrent à Ferrare. Sur le rivaige y avoit quelques homes d'armes et cavalerie du Pape. Novembre. — 1598

Le 15^e à Ferrare, trois milles, heure et demy de chemin. Séjourné jusques au 18^e.

Cité maintenant au Pape par la morte du dernier ducq Alfonso¹, qui n'eust enfans de trois femmes: la première de la maison de Medicis. la deuxiesme d'Austrice, la troisieme de Gonzague de Mantoua, sœur du ducq moderne, qui vist encore. Les cardinaux Aldobrandin² et St Clément³ vindrent trouver la Reyne à l'Isola au nom de Sa Sainteté et du St Siège. Et Sa Sainteté envoia ung coche de velour rouge avec six chevaux grisons, où la Reyne et l'Archiduchesse vindrent jusques à ung tire d'arquebuze de la ville. Illec estoit une maisonnette, où descendit la Reyne; et les cardinaux Montalte⁴ et Siforza⁵ vindrent la trouver. Il y eut quelques cérémonies au lieu de l'Isola à l'arrivée des deux premiers cardinaux sur la réception et débats par les Grands, où estoit aussy le ducq de Cesa⁶, come ambassadeur proche Sa Sainteté. En la maison que dessus fust amené ung coche riche avec six chevaux pyes et entièrement garniz de toile d'or frizée avec toutes dorures, une litière de mesme parure, avec deux mulets blancs et une hacquenée blanche de mesme parure, que l'estat Milanois envoia à la Reyne. L'on fist marcher les deux coches que dessus et la litière, et la Reyne monta à hacquenée parée de toile d'argent. L'Archiduchesse monta sur une aultre hacquenée noire, couverte de violet. La Reyne précédoit, et l'Archiduchesse suivoit à la main droïete de S. A. Une belle salve d'artillerie et mortier dura presques demy heure. A l'entrée de la porte estoient attendants dix sept cardinaux en leurs habits pontificaux avec aultant de masses qu'ils usent. qui précédoient les cardinaux. Et devant marchoient les estafliers avec bastons pînets, grands comme ilz usent. Les deux cardinaux que dessus mirent la Reyne entre eux deux, et les aultres marchoient devant deux à deux.

¹ Alfonso, due de Ferrare, mort le 27 octobre 1597.

² V. plus haut, p. 481, note 1.

³ Flaminio Plati, prêtre du titre de St-Clément, nommé cardinal en 1591, mort en 1611.

⁴ André Peretti, dit Montalto, cardinal, évêque d'Albano, petit-neveu du pape, mort en 1625.

⁵ François Sforza de Ste-Flore, cardinal, évêque de Porto, mort en 1624.

⁶ Angelo Cesi, due d'Agna Sporta ?

1598 — Novembre. L'entrée fust belle, et sur les quatre heures après midy, et à la descente, où Sa Sainteté devoit recevoir la Reyne, les cardinaux allèrent prendre Sa Sainteté, qui vint en habits pontificaux en la ville, et se mit en chiese. La musique se fist. Tous les cardinaux, l'ung après l'autre, vindrent reconnoistre le Pape et luy baiser la main, comme ilz ont toujours de coutume. Quant il vint en consistoire, ung avocat du consistoire comença à haranguer sur la maison d'Austrice et venue de la Reyne. Entretiens la Reyne arrivée, la musique recommença, qui après trois révérences baisa les pieds à Sa Sainteté. Le mesme firent l'Archiduchesse et S. A. Le Pape les recut et embrassa fort bénévolement. Cecy faict, il se retira et quelques cardinaux accompagnèrent la Reyne en son quartier. D'illec S. A. se retira au sien; et les Courts pour ce jour-là se séparèrent.

Le 14^e Sa Sainteté célébra la messe en la chapelle de sa Court, où la Reyne, S. A. et les dames et quelq'uns de la Court furent présent. S. A. donna la serviette pour essuier au Pape par trois diverses fois, au commencement de la messe, avant la consécration et après le finissement. Sa Sainteté par après donna le bonjour à S. A. et la bénédiction aux assistans. De là se retira, et quelque heure et demy après vint pour disner en publicq avec la Reyne, l'Archiduchesse et S. A. Le Pape a une table séparée environ d'ung pied et demy et en chaise à deux bras; la Reyne après eu ung chaise sans bras, de velour, et les deux autres en chaise de bois, painct avec les armes du Pape, sans bras. Sa Sainteté vint à la Reyne et à S. A., laquelle luy donna tousjours la serviette pour s'essuier. Après disner la Reyne eust la musique de quatre dames principales de Ferrare, avec autres esbats qui se firent.

Le 15^e les espousailles se firent en la grande église, à l'opposite du quartier de la Reyne. Le Pape y vint, célébra la messe en pontifical, où tous les cardinaux assistèrent de mesme. Il y avoit deux doseretz dressez, l'une de toilette d'or et d'argent pour la Reyne, l'autre de damas et satin pour S. A. L'Archiduchesse estoit en celuy de la Reyne, avec carreaux de toilette d'argent. Avant l'offertoire le Pape espousa la Reyne avec S. A., qui de ce avoit pouvoir du Roy au nom de l'Infante, qui de ce avoit le mesme pouvoir. Sur la fin de la messe ils communiquèrent tous quatre de la main du Pape. Et par après il donna à la Reyne la rose d'ore, qu'est ung arbrisseaux avec du feuillage et fleurettes en forme de rose. L'église estoit bien entourée des armes

de tous les cardinaux qui vivent pour maintenant. Les cérémonies qui estoient très belles, achevées, l'on retourna en Court; et chacun manga en son quartier. Ce jour le dueil fust osté, et chacun s'habilla le plus gaiement et richement qu'il peult. Forces belles livrées sortirent, signamment ceux de Milan, qui avoient lieu le temps et la comodité de faire. Après disner force masquerades d'hommes et dames. Sur le soir, le bal se fist en la mesme salle, où le Pape fist la réception. Les plus belles et qualifiées dames y comparurent, aussy la Reyne, l'Archiduchesse, S. A.; les dames et S^{es} de la Court y vindrent, quelqu'uns dansèrent; mais ny la Reyne, ny S. A. Ceey dura quelques deux heures, puis on retourna en Court, et chacun entra en son quartier.

Le 16^e. la Reyne, l'Archiduchesse et S. A. furent visiter trois à quatre églises. Delà le Pape leur donna à disner, où il assista comme le 14^e, avec plus de magnificence qu'au premier banquet, et S. A. luy donna tousjours la serviette. Sa Sainteté après disner fust visiter la Reyne, et demeura quelque temps en conversation. S. A. fust aussy veoir le Pape, et demeura longtemps avecq. Depuis S. A. soupa avec le nepveu du Pape, Aldobrandin, en public, et les gentilhommes de sa bouche servirent.

Le 17^e, le Pape célébra en sa chapelle, et la Reyne, l'Archiduchesse et les dames, et toutes les personnes qui volurent, receurent la sainte communion de la main du Pape; et bénist beaucoup de chapeletz. S. A. fust visiter tous les cardinaux jusques au nombre de 19; et le Pape mangea en publicq avec la Reyne, l'Archiduchesse et S. A. come le jour précédent. Le soir se présenta une comédie en langue latine, et le subject estoit l'histoire de Judith. Les princes et princesses avec les dames et quelqu'uns de la Court y assistèrent. Sa Sainteté permit le mesme jour de luy baiser le pied en publicq.

Le 18^e, à la Estallata ¹, quatorze milles. quatre heures de chemin.

Lieu du Pape à cause de Ferrare, et est castel où que le Pape dellraia encore les maisons. La Reyne et S. A. s'embarquèrent à l'Isola, trois milles de Ferrare et vindrent audit lieu. La plupart de la maison passa à Sernet ou Serna ² du dueq de Mantoua, et les limites dudit dueq sont à la Estal-

¹ Stellata.

² Sernide.

1898 — Novembre. lata. La Reyne et S. A. furent assez bien accompagnez de Ferrare et le cardinal Aldobradin les accompagna comme légat.

Le 19^e à Ostia ¹, dix huit milles, six heures de chemin.

Castel comme dessus au dueq de Mantoua, où ledit dueq se trouve en personne, et où la Reyne et S. A. avoient logez auparavant. L'on y vint par basteaux et la plus parte du train par terre, et les mesmes comoditez que devant se donnèrent.

Le 20^e à Mantoua, vingt milles, six heures de chemin. Séjourné jusques au 24^e.

Ville capitale de Mantouan, où se tient ordinairement le dueq. La Reyne et S. A. firent la moitié du chemin par terre et le surplus par eau. L'entrée fust belle. Le dueq, sa femme et sa sœur, vefve du feu dueq de Ferrare, furent trouver la Reyne à son désambarquement. Elle entra en una chaise en forme de litière, dessoubz ung dossier ou baldaquin, le tout de toile d'argent, bloucqz ², et aultres choses y concernantes aussy d'argent, les deux mulets blancs et harnais de mesme. Il y avoit jusques à quarante personnes gentilshomes, de moyenne et basse eage, toutz habillez de toile d'argent, et le parement blanc qui accompagnoient de costé d'aultre la Reyne. Et huit des plus eagés et apparants portoient ou soutenoient ledit dossier jusques à l'entrée de la Court. Une belle salve se fist. Les rues estoient fort bien ornées avec arcsqz triumpaux et belles devises. Gens de pied et de cheval en assez belle couche estoient en ladite ville. Et entretient le dueq ordinairement deux compagnies d'hommes d'armes, quatre de cuirassiers et huit d'harquebuziers à cheval. A l'entrée du palais, les deux duesses se trovèrent encore avec la pluspart des dames principales de la ville, où les réceptions se firent. Le 21^e, le lendemain, la Reyne, l'archiducesse et les deux duesses ouïrent la messe en hault, S. A., le dueq Mantoua et le cardinal Aldobrandin, légat, en bas. L'après disner, à trois milles de Mantoua, l'on fist une chasse de sangliers qui estoient renserrez dans ung parc, où la Reine et S. A. furent. Le soir l'on bastit ung chasteau fort artificielle, où il y eust des belles inventions de feu, qui dura heure et demy.

¹ Ostiglia.

² *Bloucqz*, boucles.

Dimanche le 22^e, les princes et princesses ouïrent la messe au mesme lieu, et en mesme façon que le jour précédent mangèrent. Chacun retiré, l'on commença à représenter une comédie, celle du *Pasteur Fido*¹, qui dura six à sept heures. Elle fust de telle invention et accompagnée de meslanges et entremés extraordinaires, rares et jamais veuez, et le tour fust si dextrement dirigé, que tous demeurèrent avec admiration, tant pour les changements des cieux, airs, terre et mere, que pour la somptuosité des habitz, habilité des personages, excellence de la musique, voix et instruments et autrement avec la Reyne et S. A. et les dames. Les personnes les plus signalées y assistèrent le mesme jour. Avant la comédie se fist le baptesme, en la chambre de la Reyne, d'une fille du ducq de Mantoua². Et la Reyne fust marine et ung cavallier alleman, au nom de l'archiducq Ferdinand, frère de ladite Reyne, parain.

Le 25^e, la messe s'oyt au mesme lieu et en la mesme façon que les jours précédents. Les duchesses de Mantoua et Ferrara disnèrent avec la Reyne et l'Archiduchesse, et le ducq avec S. A. et le cardinal Aldobrandin. Lesdits princes et princesses visitèrent les églises, et entre aultres choses furent veoir le St-Sang qui est gardé à l'église de St-Andrieu. Et le corps de St-Anselme repose en la ville de Mantoua. Sur le soir y eust quelque musique de femmes avec instruments, en la chambre de la Reyne. En Mantoua y a le corps du bienheureux Jean le Bon, dict Jeanbony, qui est encore en son entier, et est, sy j'ay mémoire, en l'église des Augustins. Il estoit hermite.

Le 24^e, mardy, à Bozolo³, dix sept milles, quatre à cinc heures de chemin.

Terre encore du pays de Mantoua qui appartient à Julio Cesar Gonzague, frère de don Ferrante, auquel est le bourg de St-Martin, que l'on passe avant qu'arriver. Audit Bozolo y at ung chasteau avec quatre boulevers assés forts, avec artillerie. La Reyne y logea. La salve se fist de mortiers et artillerie, des petites et moïennes piesches. Et en ce lieu le roi d'Espaigne commença à defraier les maisons. Et le bourg est beau et bien accommodé.

¹ Le *Pasteur Fido*, ballet italien accompagné de chœurs, jouissait, vers la fin du XVI^e siècle, d'une grande vogue à cause de la mise en scène et de la musique.

² Vincent de Gonzague, quatrième due de Mantoue.

³ Bozzolo, province de Mantoue.

1598 — Novembre. Il y sortie une compagnie d'arquebusiers à cheval du Sr du lieu, avec devise d'une enseigne ou estoille sur la manche; et aussy quelque infanterie se mist en ordre.

Le 25^e à S. Jacomo, seize milles, trois à quatre heures de chemin.

Territoire de Milan, où la Reine et S. A. logèrent, et surplus passa jusques à Cremone, huit milles. En chemin vindrent rencontrer la Reine quelque cavallerie et homes d'armes de l'estat Milanois.

Le 26^e à Cremone, huit milles, deux heures de chemin.

Citté au duché de Milan, belle, riche et grande, où il y at ung évesque. La Reine y arriva environs les trois heures après midy. Quelque cavallerie fust la rencontrer. Soixante des plus apparants citadins de la ville, vestuz de damaz blanc avec du passément d'or, manteaux de velour noir avec des gougés dorées, avec un F et ung M gravées, qui signifient Felipe et Marguerite, mesmes avec chaisnes d'or et les cordons des chapeaux enrichys de mesme; et accompaignèrent la Reine aux costez. Le magistrat la receut à la porte. Ceulx du conseil portèrent le dossier de toilette d'or et argent; et la Reine estoit montée sur une hacquenie blanche. Devant marchoient quelques jeunes pages nobles, de ceux de la ville, habillez de toilette d'argent et passément d'or, et entre aultres huit de mesmes; mais de plus d'eage. Et avant qu'arriver au palais, l'on passa quatre arcs triomphaux de belle et gentille invention, dédiés au Roy, Reine et S. A. Mesme sur le marchief y avoit le Roy deffunct et le moderne représentés en statue, come aussy ailleurs; le tout avec devises et inscriptions substancielles et curieuses. Sur costé y avoit aussy un arc triomphal en faveur du conestable, comme gouverneur de Milan. A l'entrée se fist une belle salve de mortiers et pétarts. La Reine, LL. AA. et les dames descendirent à la grande église pour faire leurs oraisons, où le collège dez la porte l'accompaigna et conduict. La Reyne logea au palais du marquis Lafaity. S. A. tout contigue à celuy de Palavesiny¹. En ceste ville y a de beaux temples et édifices. Le cardinal Farnèse, avec quelques gentilshomes Parmetans, vindrent trouver la Reine et S. A. au nom du ducq de Parme², qui, pour son indisposition, ne pouvoit faire ce devoir.

¹ Palavicini.

² Renaud I, duc de Parme.

Le 27^e à Pisiguiton ¹, douze milles, trois à quatre heures de chemin. Novembre. — 4598

Ville petite, ville du duché de Milan. La rivière Ada y passe et par delà est le faubourg. L'on y fist ung pont de barques pour y passer. La Reyne logea au chasteau, environé d'eauue. La place est vielle, et où le roi François, après la prise de Pavie, fust prisonier trois mois, avant qu'estre envoié en Espagne.

Le 28^e à Lody ², dix huit milles, quatre à cinq heures de chemin.

Citté, où il y at évesque. Elle est assés grande et en belle scituation et propre à fortifier. Il y at chasteau avec garnison. Le pays est fort fertile, abondant en beurre et fromage. La Reyne y fust receue souzb ung dossier et ou baldequin de toilette d'or. Le magistrat la receut à la porte, en assez beau esquipage et avec bastons painctz en vermillon et couleur rouge, avec flames. Il y avoit jusques à quatre arcs triumphaux significatives, avec devises et inscriptions pour le Roy et la Reyne. Le peuple monstra beaucoup d'allégresse; et la Reyne avec l'Archiducesse entrèrent souzb le dossier en litière.

Le 29^e à Marignan ³, dix milles, trois heures de chemin.

Villette appartenant au marquis de Marignan. Il y at ung chasteau, où la Reyne logea. Des démonstrations d'allégresse y furent faictes. Les maisons pour l'incommodité du lieu passèrent à Milan.

Le dernier de novembre à Milan, dix milles, six heures de chemin.

Ville capitale du duché de Milan, belle, grande, opulente et forte. Il y at ung chasteau fort et comme inexpugnable avec garnison d'Espaignolles. La Reyne et S. A. firent leur entrée sur les deux heures après midy. Quelques compaignies de cavallerie les accompaignèrent, et entre aultres celle de don Alfonso d'Idiaquez ⁴ de cavallerie légère, qu'y estoit en persone, aussy celle de Hercules de Gonsaga ⁵ et d'ung comte se montroient fort bien. Ces trois compaignies entrèrent en la ville. Toute la noblesse sortit à cheval. Il y avoit tentes dressées hors de la porte, où la Reyne descendist et monta

¹ Pizzighetone, au Milanais.

² Lodi, au Milanais.

³ Morignano ou Malignano, au Milanais.

⁴ Don Alonzo de Idiaquez, vice-roi de Navarre.

⁵ Hercules de Gonzague, capitaine de cavalerie italienne.

1598 — Novembre. en hacquenée blanche, comme aussy fist l'Archiducesse et la ducesse de Gandia. Le cardinal et légat Aldobrandin alloit au costé gaulche de la Reyne, et S. A. à celuy de l'Archiducesse. Le Sénat et Magistrat estoient attendants à la porte. La Reyne se mit souz le doseret de toille d'argent frisée et frangée. Les principaux du Sénat le portoient. Cent et plus de jeunes gentilshommes, habillez richement de broderie d'or et argent, enrichiz de chaisnes et piereries, marchoiert devant. Et seize aultres des plus eagés et qualifiez marchoiert aux costés, habillez de satin rouge, chargé d'or et d'aultres joiaux. Et tous ceux cy avoient en la main armes en forme de javelines, bien accomodez. Les eschaffaux dressés, expressément par les rues, estoient tous chargés de peuples. Les fenestres et autres repartements pleins des dames. La multitude des choses bornoit les rues. Les musicques, allégresses et joies de tout costez. Il y avoit jusques à six arcs triumpaux, fort sumptueux et magnifiques, enrichiz de statues, peintures, devises et inscriptions fort rares. Sur la place de l'église y avoit deux chevaux relevez et dessus les effliges des feu Roys et moderne, où se démonstroït le délaisement de la couronne, que le deffunct faisoit à son filz. A la porte de l'église l'arc estoit aussy de singulière considération; outre la conduict et ordre fust tel, que riens ne fust oublié. La Reyne descendit à la grande église, où elle fist ses oraisons. De là entra au palais avec toutes les démonstrations possibles.

Décembre. Les 1^{er} et 2^e de décembre se représentèrent comédies en espagnol devant la Reyne, et le 5^e elle fust ouïr messe aux Jésuites.

Le 5^e le feu se mist en Court avec apparent péril, si l'on n'y eust remédié.

Le 7^e, jour de St Ambroise, la Reyne et S. A. furent ouïr la messe et visiter les églises de Nostre Dame de la Escala et de St Ambroise, où la messe se célébra selon la prioritive Église. L'après disner la Reyne dona audience; et quelques principalles dames de Milan y vindrent.

Le 8^e la Reyne, S. A. et les dames furent visiter les églises de Nostre-Dame-de-la-Rose et celle de St François, où ilz ouïrent messe. Après disner la Reine avec les dames furent visiter lieux de dévotion.

Le 9^e le feu se mist en Court au quartier de S. A., et icelle courut péril; car le feu estoit fort allumé souz la chambre. La Reyne ordinairement sortoit deux fois le jour à visiter les lieux de dévotion. Tous les jours se sont représentées comédies au grand salon du palais.

Le 15^e le ducq de Savoie¹ entra en la ville avec bon nombre de noblesse et cinc cents chevaux des siens. Le temps pluvieux fust cause que plusieurs ne sortirent à le recepvoir. S. A. sortit en coche du matin et le vint recepvoir à dix miles de Milan, et entrèrent ensemble à cheval. Quelque salve d'artillerie se fist. Ledit ducq, aiant mis pied à terre, fust baisser les mains à la Reyne, où il s'arresta peu. Delà passa en son quartier, où S. A. l'accompaigna. Quelques cérémonies complimentaires se firent entre ces deux princes.

Décembre. — 1598

Le 14^e S. A. donna à disner audit ducq, et mangèrent en public. Et S. A. se fist servir de ses gentilshomes de la bouche.

Le 20^e S. A. disna avec le ducq de Savoie et ledit se fist servir par les siens. L'après disner ilz furent au chasteau ou citadelle.

Le 21^e S. A. et le ducq dînèrent avec la Reyne et l'Archiduesse, où les dames adistèrent et servirent.

Le 22^e de l'an 1599 le ducq de Savoie partit sur ung matin. S. A. et sa Court l'accompaigna jusques au sortir des portes, et l'après disner se représenta devant la Reyne une tragi-comédie latine. Jusques au 27^e la Reyne et S. A. continuèrent à visiter lieux de dévotion, et signament la Reyne, à veoir cloistre de nonains et lieux de piété.

Janvier. — 1599

Le 27^e dudit mois, ung jour de jeudy, y eust ung tournoy au grand salon de la Court. S. A. y entra avec ung esquadille de douze. Ceulx de S. A. estoient habillez d'or et noir, ceulx du conestable, d'argent et noir. Il y eust des prix : S. A. eust celuy de l'espée.

Le 1^{er} de febvrier se fist une procession pour le bon passaige et succès du voiage de la Reyne.

Le 5^e S. A. et la Reyne partirent sur les deux heures après midy.

Ce qui se passa depuis le partement de Milan.

Le 5^e de febvrier à Binaseo², dix milles, trois heures de chemin.

Février.

Depuis le dernier de novembre 1598 jusques au 5^e de febvrier 1599, la Reyne et S. A. séjournèrent à Milan, en attente de la résolution du Roy

¹ Charles-Emmanuel, dit le Grand, due de Savoie, né le 12 janvier 1562, mort le 26 juillet 1650.

² Binaseo, au Milanais.

1599 — Février.

sur le passage de la mer. Et le 5^e fust le partement de Milan, environ les deux heures après midy. La pluspart de la noblesse de Milan sortit pour accompagner. Les rues estoient plaines de peuple, avec démonstrations de regret qu'il avoit du partement. La Reyne et S. A. firent ce jour dix milles, et logèrent à Binasquo, territoire milanois et bourg, où il y at ung ancien chasteau, où la Reyne et S. A. logèrent.

Le 4^e de febvrier, à Pavie ¹, dix milles, trois heures de chemin.

S. A. partit avant la Reyne, et alla entendre la messe et disner en l'abâie des Chartreux, fort belle et renommée et riche : car elle excède cinquante milles escus de rente annuelle. L'archiducesse et la Reyne ouïrent la messe et disnèrent à Binasquo; de là passèrent au monastère des Chartreux, distant de six miles, où elles descendirent et virent les reliques qui estoient préparez et disposez à l'entrée de la maison. Et cecy estoit faict en cas que la Reyne ne voulust entrer en l'église. Encore que, come dame souveraine, elle avoit de ce permission, elle ne voulust néantmoins passer la porte, et se contenta de veoir illec les reliques et les choses plus rares. L'on costoia le parc, où la bataille se donna contre les François, et illec fust faict prisonnier le roy François, premier de ce nom ². D'illecq la Reyne fist son entrée à Pavia; quelque salve de mortiers en artillerie se fist. Cent et dix des plus apparants bourgeois de la ville, habillez de velour noir, plumes jaunes et noires, avecq chaisnes belles et genettes en main, estoient à la porte, qui marchoient devant la Reyne; aultres vingt quatre nobles, habillez de blanc et violet avec plumaiges de mesme couleur, marchoient aux costez de la Reyne, qui alloit en une litière de velour noir descouverte, soubz ung baldequin ou dosseret de toille d'or, font de violet. que portoient les juges. qu'ilz appellent docteurs de la ville. L'on passa jusques à cinc arcs triumpaux avant qu'arriver au palais. Le mont Parnassus estoit aussy illec bien représenté, avec musicque accompagnée de diverses instruments. Sur les 9 heures, le chasteau fist aussi sa salve, où il y at garnison ordinaire d'Espaignolles de cent ou environ. En ladite ville de Pavie repose le corps de St-Augustin, où la Reyne fust ouïr messe avant son

¹ Pavie, au Milanois.

² A la bataille de Pavie, livrée le 24 février 1525, François I^{er}, Roi de France, fut fait prisonnier par Charles-Quint.

partement. Et illec en une chapelle y at ung sépulcre préparé pour le corps de St-Angustin, de bel artifice et considération. Et y at diverses reliques, signament au dôme, où est entre aultre le bras de Ste-Magdelaine. Le peuple de Pavie a renom d'avoir tousjours esté affectioné à son princee.

Le 5^e à St-Nazare ¹, quinze milles, cinc heures de chemin.

Ung bourg avecq ung chasteau, où la Reyne logea. Quelque petite salve se fist à l'entrée. La plupart de la maison de S. A. à Pieve de l'Alcairo ²; cinc milles plus oultre de Pavie, à St-Nazare ³. l'on passe la rivière de Gravelon, qui dérive du Thésin ⁴, qui passe audit Pavie. Et y at ung assés beau pont.

Le 6^e à Basignan ⁵, dix milles, quatre heures de chemin.

Bourg assiz sur la rivière du Pò, que la Reyne passa sur un pont fait de barques. La plupart de la maison de S. A. logèrent de l'aultre costé de l'eau en un bourg diet el Burgo francq ⁶.

Le 7^e à Alessandria de la Pailla ⁷, huit milles, trois heures de chemin.

Citté. L'entrée fust environ les quatre heures de l'après midy. Quelques bourgeois avec haliebardes, habillez de violet, en nombre de 60, marchoient devant, et quelques 24 gentilshomes avec habitz blancs tous passementez, plumaiges blancs et noirs. La Reyne avec l'Archiducesse alloit avec une litière ouverte soubz ung dossier de toille d'argent frissée. Les juges de la ville, qu'ils appellent docteurs, le portoient. Il y avoit jusques à cinc arcsq triumpiaux avecq statues, painctures, devises et inscriptions de belle invention. La Reyne logea sur la place à l'opposit de la grande église, où elle desandist pour faire ses dévotions. Une belle salve d'artillerie en mortiers se fist avant que la Reyne arriva à la porte de la ville. Le marchief estoit chargé de cinc compagnies espaignolles, qui firent aussy leur salve. Le chasteau, où il y a garnison ordinaire de deux à trois cents homes espai-

¹ St-Nazario, dans la Vénétie.

² Pieve del Cairo, près de Pavie.

³ San-Nazaro, province de Lomellina.

⁴ Le Tessin.

⁵ Bassignana, province de Lomellina.

⁶ Borgo Franco, *ibid.*

⁷ Alexandrie, province de Lomellina.

1599 — Février. gnolles. fist aussi son devoir. La rivière de Tanner ¹ sépare la ville et se dict le bourg dou costé l'on entre. La cité est grande et assez belle.

Le 8^e à Nove ², quatorze milles, six heures de chemin.

Terre ou bourg des Gênois assés beau, et ce sont les confins de l'estat de Milan. Les compagnies dudit estat, qui estoient quatre de cavallerie, accompagnèrent la Reyne et S. A. jusques aux limites, où quatre compagnies d'infanterie gènoise les receurent, et quatre sénateurs au nom dudit Gènes les accueillirent. Quelque petite salve se fist à l'entrée, selon la comodité du lieu. Et à trois milles deschà Alessandrie l'on passe la rivière de Bourbiere ³ sur un pont fait de barques.

Le 9^e à Votagio ⁴, dix milles, trois à quatre heures de chemin.

Bourg de Gênois. L'on passe à Govy ⁵, où il y a un chasteau sur une montagne avec garnison. Au dessous de Votagio passe une petite rivière.

Le 10^e à Saint Pietro de Arena ⁶, dix huit milles, six heures de chemin. C'est un lieu à deux milles de Gènes, où beaucoup de maisons de plaisance se trouvent proche de la mer. La Reyne et S. A. y logèrent, et disnèrent auparavant à Ponte de Sinero ⁷. Depuis Votagio jusques audit lieu ce sont montaignes. Mais par après jusques à Gènes, il y a plainure. Beaucoup de la noblesse gènoise sortirent avec le prince Doria et allèrent trouver la Reyne et S. A. La Reyne logea au palais du Sr Giovan Maria Spinola et S. A. en celuy du Sr Thomas Palavisiny ⁸.

Le 14^e à Genoua ⁹, quelques deux milles.

La ville capitale de l'estat gènois, scituée sur la mer Méditerranée. Il y a un port d'assés grande capacité. Il y a en l'estat un suprême qu'ilz appellent ducq, qui s'eslit de deux ans en deux ans. Et est formé son conseil de 24 sénateurs des plus apparants et principaux. La ville est de

¹ Tanaro.

² Novi, province de Gènes.

³ Orba ?

⁴ Voltaggio, province de Gènes.

⁵ Gavi, *ibid.*

⁶ San Pietro de Arena, port sur le golfe de Gènes.

⁷ Ponte-Deeimo.

⁸ Pallavicini.

⁹ Gènes.

grande renommée, riche et avec quantité de palais et belles maisons, que l'on tient pour les plus belles de toute l'Italie. Aussi l'on l'appelle : *Genova la Superba*. Le prince Doria fust le matin trouver la Reyne et S. A., et l'après disner vers les deux heures ledit ducq de Genova ¹, avecq tous les sénateurs et grand nombre de noblesse fust trouver la Reyne à St-Pierre. Devant ledit ducq marchoiert party des sénateurs et party après. Deux massiers devant sa persone; et ung portoit ung espée ou estocq assés riche et beau. La Reyne, l'Archiducesse et S. A., assiz soubz ung dossierer à l'anti-chambre, attendirent ledit ducq, et couvert, avec tous les sénateurs, s'adressa à la Reyne et luy fist ung discours et par après à l'Archiducesse, et puis après à S. A. De là la Reyne avec l'Archiducesse monterent en litière, et les accompagna bon nombre de noblesse. L'on passa proche la tour de la Lanterne, où estoit ung arcq triumphal de belle et curieuse invention, avecq statues, peintures, inscriptions et belles devises. Les gallères en belle ordre estoient disposez à la veue de la Reyne, et marchoiert quant et quant; la Réalle, qui est belle et magnifique, la première; la capitana par après, et ainsy consécutivement. La Reyne et S. A. arrivèrent au palais du prince Doria et par après qu'elle fust en son cartier, l'artillerie des quarante deux gallères comença à jouer, comme aussy celle d'autres vaisseaux, qui avoient au port. De là l'artillerie de la citty fist le mesme devoier depuis St Pierre jusques à dans la ville de Genova. Sur les chemins de tous costez estoit peuple et quantité de dames aux fenestres et lieux qu'à ce fin on avoit expressément dressez. Sur les deux coings de la maison du prince Doria en langue espaignole et italiennue estoit escrit : *Par la grâce de Dieu et du Roy, l'on n'at emprunté chose qui soit céans*. Et l'on diet que cecy fust fait sur quelques propos que le contestable de Castille devoit avoir diet à Milan, que la Reyne seroit bien accomodée à Genova chez le prince Doria, puis qu'il se pouvoit prévaloir de ses parens et amys, qui luy presteroiert et accomoderoiert des meubles.

Le 14^e, la Reine et S. A. firent leurs pasques pour leur embarquement, et l'après disner furent avec les dames visiter les églises et dôme, où il y eust musicques; et la Reyne fust receue à la porte de l'église soubz ung dossierer. L'on monstra plusieurs reliques et entre aultres les cendres du

Février. — 1599

¹ Lazare Grimaldi Ceba, doge de Gènes, qui fut remplacé le 22 février 1599 par Laurent Sauli.

1599 — Février. corps de St Jean-Baptiste et aultres choses singulières. Delà la Reyne alla aux Jésuites, et d'illecq pour retourner au palais passa par la Strada Nova, où il y at force nouveaux bastiments, édifices et maisons magnifiques.

Le 15^e le Sénat de la seignorie de Gènes fust trouver la Reyne et S. A. et prendre congé. Et le mesme jour, du matin, mourut leur ducq, qui de l'entrée de la Reyne se trouvoit mal. L'après disner la Reyne accompagnée de S. A. fust visiter ung monastère des dames.

Le 17^e la Reyne et S. A. furent encore visiter quelques lieux de dévotion, et par après allèrent veoir une fontaine de belle invention et artifice.

Sucez depuis l'embarquement.

Le 18^e sur le midy la Reyne et S. A. s'embarquèrent à cause de la comodité du temps. Toutes les galères firent une belle salve de leur artillerie. La ville de Gènes, fist de mesme. L'on alla costoiant la rivière de Gènes, où il y at des belles maisons et bourg signalez, avec fortz qui tous en passant firent salve et tirèrent. L'on arriva sur le soir à Savone¹, où aussy l'on joua de beaucoup d'artillerie et firent beaucoup de démonstration. La Réalle, en forme de remerciement, respondit de deux coups. Ceste ville est de l'estat Gênois avec ung chasteau ou citadelle de remarque, où il y at force piéces qui aussy firent leur devoir. A l'arrivée de la Reyne les galères de Sicile demeurèrent en arrière garde, et passèrent quatre cinc milles plus avant que Savone à Boia. La Réalle et les aultres demeurèrent au port de ladicté ville pour leur comodité et assurance, puisque le temps sembloit changé.

Le 19^e et 20^e, l'on ne bougea dudit port, tant pour la contrariété du vent, que pour estre la mer troublée. La Reyne ny S. A. sortirent de leurs galères.

Le 25^e de fevrier, la Reyne et S. A. et les dames furent visiter ung lieu de dévotion de Nostre Dame de Miséricorde, à une lieue de Savone, où se sont faictes beaucoup de miracles.

Le 28^e dernier de fevrier, jour de dimanche, après que la Reyne et S. A. et les dames eurent de rechef visité l'église de Nostre Dame de Misé-

¹ Savona, province de Gènes.

ricorde. après disner hors la ville, ilz rentrèrent en galères et sortirent du port quatre à cinq heures. vindrent jusques à Baya ¹, trois milles de Savone, où les aultres galères de Sicile estoient demeurez soubz la conduite de don Petro de Leyva.

Le premier de mars à l'isle de S^{te} Marguerite ², quelques 90 milles.

L'on desplaça de Baya sur les onze heures du soir à cause que le vent estoit favorable, et coste à coste l'on arriva à l'isle de S^{te}-Marguerite. L'on laissa à main gauche beaucoup de villes, bourgs et villaiges, come la cité de Noly ³, Final ⁴, Louan ⁵, Bourgetto ⁶. Arbenga ⁷. Plassy ⁸. Andola ⁹, le port de Mauricio ¹⁰, S^t-Renco ¹¹, S^t-Stephano ¹², Ventimilia ¹³, Meriton ¹⁴, Monaco, qui est une ville d'ung S^t particulier de Grimaldy, encore de l'estat génois. D'illec l'on passe proche de la Villa Franca ¹⁵, ville et chasteau, où il y at un port, et est au dueq de Savoie, à trois milles plus haut que Nice, avecq unq chasteau fort et une ville assés belle. De là l'on passe proche d'Antiboly ¹⁶, et illec passe la rivière de Vare, qui sépare l'Italie d'avecq la France. En toutes ces places et villes l'on salua les galères d'artillerie, et signament à Monaco, Villa Franca et Nice. La Realle à chasque fois respondit. L'on arriva environ les quatre heures à l'isle susdite, l'on jetta les ancras, l'on fist l'eauue. L'isle est déshabitée, encore que du passé il y ait heu chasteau et maisons, dont les ruines paroissent encore. A l'opposite de ceste isle y at une aultre islette, où il y at unq monastère assés beau, avecq unq plaisant bocaige contigue. De l'aultre costé de l'isle est la ville de Canna ¹⁷, assés apparente, qu'est de Provence.

Le 2^e à Tholon ¹⁸, dix huit milles, séjourna jusques au 9^e.

Sur les huit heures du matin, l'on fist voile, et le vent fust sy propre, encore qu'accompagné unq peu de tempeste, qu'on arriva sur les quatre heures après midy à Tholon. L'on laissa les isles de Eris ¹⁹, qui sont quatre

¹ Vadi? | ² Ile de France, dans la Méditerranée, du groupe des Lerins.

³ Noli, dans les États sardes. | ⁴ Finale, *ib.* | ⁵ Loano, *ib.* | ⁶ Borghetto-Di-Vara, *ib.*

⁷ Albenga, *ib.* | ⁸ Arassi? *ib.* | ⁹ Andora, *ib.* | ¹⁰ Porto Mauricio, *ib.* | ¹¹ San Remo, *ib.*

¹² San Steffano, *ib.* | ¹³ Vintimille ou Vintimiglia, *ib.*

¹⁴ Manton ou Mantone, principauté de Monaco.

¹⁵ Villa-Franca-di-Piemonte. | ¹⁶ Antibes, département du Var.

¹⁷ Cannes, départ. du Var. | ¹⁸ Toulon, ville maritime du départ. du Var.

¹⁹ Les îles d'Hières, vis-à-vis de Toulon.

1599 — Mars. à cinc toutes déshabitées, à main gaulche, et le chasteau de Brigançon ¹ à la droite.

Le port de Tholon est grand et capable et peult comprendre beaucoup de naves et galères. A l'entrée y a une forme de plateforme ou tour, qui sert de garde et empeschement pour l'entrée. Durant la guerre d'entre Charles le Quint et le Roy François I^{er}, Barbarose appelé vint du costé d'Affrique avec quelques deux cents galères au secours des François. A l'entrée du port, l'artillerie de la ville joua et la Réalle respondist.

Le 4^e. la Reyne et S. A. sortirent des galères avec les dames et furent ouïr la messe à la grande église de Tholon, et ouïrent deux messes. Depuis vindrent disner aux galères. Audit Tholon y at ung évesque. Le corps de St-Cyprian y repose avec aultres relicques. La ville est environnée de cinc bolevards. A six lieux d'illecq repose le corps de S^{te} Marie Magdelaine, et le lieu où elle fist pénitence se diet le St-Baulme². C'est ung lieu de belle et grande dévotion. La ville de Tholon se gouverne par ung magistrat. Le ducq de Guise³ et ceux de Marseille envoïèrent vers la Reyne avecq très belles offres au nom de leur Roy.

Le 5^e, la Reyne fust ouïr messe aux Capucins hors la ville; le mesme jour aux Jacobins; le 7^e à la grande église; et l'on séjourna jusques au 9^e au port.

Le 9^e, mardy, à Marseille.

L'on party du port sur les sept heures du matin, et sur les quatre à cinc heures du soir l'on arriva aux Pommes⁴ de Marseille. Quelques galères se mirent d'ung costé d'aultre des montaignes, et aultres passèrent au port de Marseille. L'on séjourna aux Pommes de Marseille jusques au 18^e de mars. Le ducq de Guise, gouverneur de la province, envoia et vin et aultres choses exquisés aux galères pour rafreschir. Cependant le séjour ledit ducq vint trois à quatre fois veoire la Reyne et S. A. La Reyne ne bougeoit du port, ainz ouïoit toutz les jours messe en terre, soubz des tentes qui estoient dressez.

¹ Brégançon, sur la petite ile de ce nom, départ. du Var.

² La Sainte-Baume, montagne du départ. du Var, autrefois lieu de pèlerinage, spécialement à la grotte de Sainte-Madeleine.

³ Charles de Lorraine, due de Guise, né le 20 août 1571, mort le 50 septembre 1640.

⁴ Pomègue, ile dans la Méditerranée, non loin de Marseille.

Le 17^e, S. A., avecq deux galères, fust ouïr messe à Marseille en la grande église et vist les reliques; mesme visita le lieu et église où la Magdeleine avoit fait sa première pénitence. De là retourna disner au port, où la Reyne estoit. Mars. — 1599

Le 18^e de mars, S. A. despescha ung de ses gentilshomes par poste pour France, les Pays-Bas et Allemagne; et le mesme jour, sur les dix heures du matin, l'on comença à voguer pour s'engolfer. Mais le temps contraria come l'on estoit pour s'emboucher; de sorte que les galères se mirent au port jusques au 20^e. — Et le gentilhomme qui fut despesché estoit le Sr du Faing, gentilhomme de la bouche et du conseil de S. A. —

Le 20^e, les galères s'engolfèrent et passèrent avec quelque peu de borasque et vindrent le 21^e hors du golfre à Colibre ¹. Et furent le 22^e à la veue de Cadaquez ² et Rosas ³ et Palamos ⁴. Et par après l'on passa par Barcelone, jusques à se mettre au port de las Alfagues ⁵, et arrivèrent le 27^e à Vinaroz ⁶. De Rosas fust despesché vers le Roy le ducq de Sursy, filz du prince Doria, pour l'adviser du passaige du golfe et de l'arrivée de la Reyne et de S. A. en Espagne.

Le débarquement à Vinaroz, et ce qui se passa en Espagne.

Le 28^e de mars, la Reyne et S. A. se débarquèrent à Vinaroz, port du royaume de Valence, avecq ung temps fort serain et beau. Les galères à l'arrivé au port firent une belle salve. L'artillerie qui estoit en la ville respondit. Icy ne se passa chose de beaucoup de récit pour estre le lieu pauvre et petit. L'on s'arresta icy le 29^e et 30^e.

Le dernier de mars la Reyne et S. A. partirent de Vinaroz et vindrent loger à St-Mathieu ⁷ place petite à quatre lieues de Vinaroz, où au mesme temps de leur arrivé vint le marquis de Denia ⁸, grand escuier du roy, par la poste, avec quarante personnes et huit postillons, tout habillez d'une

¹ Collioure, département des Pyrénées-Orientales et port, sur la Méditerranée.

² Caduques, petit port espagnol, sur la Méditerranée.

³ Rosas, port espagnol, sur la Méditerranée. | ⁴ Palamos, port espagnol, sur la Méditerranée.

⁵ Alfaques. | ⁶ Vinaroz, port espagnol, sur la Méditerranée. | ⁷ St-Mateo.

⁸ Francisco Sandoval y Rojas, marquis de Denia.

1399 — Avril. livré assés belle, qui baisa les mains de la Reyne au nom du Roy et s'acquitta de l'embassade, que luy estoit enchargée. L'on séjourna illecq jusques au 22^e d'avril.

Le 22^e d'avril sortirent L. A. de St-Mathieu et vindrent loger en ung lieu, dict Caban¹, assez proche; car Sa Majesté avoit adverty que l'on ne se basta, affin de donner lieu et temps à la réception, qui se devoit faire à Valence.

Le 4^e arrivèrent à Villarealle², où l'on leur fist quelque accueil et réception. La Reyne devoit entrer en une hacquenée blanche qui estoit appareillée; mais le temps pluvieux ne le permit, et par ainsy elle fist son entrée en coches.

Le 5^e jour de dimanche S. A. print congïé de la Reyne et se mit en ung coche à la légière, avec quelques siens gentilshommes pour prendre la poste à une lieue de Valence; là où il baisa les mains au Roy et à la Sérinissime Infante sa maïstresse. D'icy la Reyne et l'Archiducesse furent à Maluedro³.

Le 6^e lundy, au mois d'avril, après que S. A. eust ven ce qu'elle tant elle désiroit, print la poste vers Madrid pour se veoir avec l'Impératrice, sa mère. S. A. print aste occasion pour gagner temps, et de s'acquitter de ce devoir. Aussy bien tout estoit différé jusques après les Pasques quatre à cinq jours, et durant la Sepmaine sainte.

Cependant le Roy fust veoir la Reyne pour la première fois en habitz dissimulés, come gentilhomme particulier, avec une croisade, disant qu'il venoit de la parte du Roy trouver la Reyne. Mais il fust reconnu de la duchesse de Gandia, camerera mayor de la camera de la Reyne. Depuis Sadicte Majeste fust deux fois trouver de grandeur et magnificence.

Durant ce temps chascun s'apprestoit. Les S^{rs} et gentilshommes, tant estrangers que naturelz d'Espagne, achevoient leurs livrées et faisoient leurs efforts de paroistre à l'entrée.

Le 16^e jour d'avril, vendredy devant Quasimodo, la Reyne partit de Matuedre et vingt loger à St-Michiel des los Reyes⁴, en une abaïe riche et belle et ung quart de lieu proche de Valence.

¹ Cabañes, en Valence. | ² Villareal, en Valence.

³ Moruedre? | ⁴ San Miguel de los Bayos.

L'entrée de Valence.

Le dimanche, dixhuitiesme d'apryl, sur les dix heures du matin, l'entrée fust à Valence par la Puente del Real¹ qu'ilz appellent, bien et superbement accomodée. Et à la porte opposite de la ville estoit ung arc triumphal beau et riche avec beaucoup de belles devises et inscriptions à la louange de la Reyne. Toute la noblesse richement montée et habillée. et suivies de leurs gents avec belles livrées et différentes, marchoiēt par ordre devant. La Reyne alloit seule soubz le dossier en hacquenée blanche. S. A. avec l'Archiduesse mère de la Reyne suivoit. Les dames par après, montées en hacquenées et accompagnés des cavalliers, selon l'usage d'Espagne. Le tour fust assés grand. L'on vint à la place du mar-chief, où estoit ung aultre arc triumphal, sans comparaison plus beau que le premier, environné de force danses et musique; et pour veoir le tout la Reyne s'arresta quelque peu. Les rues et aultres endroits, où passoit la Reyne, estoient sy plaines, qu'à grande peine y pouvoit on passer. La Reyne arriva enfin sur la place de l'Asseu, où est la grande église. Et dura illec l'entrée plus de quatre heures. Le Roy et l'Infante, ce mesme jour du bon matin, avec peu de gens, se furent metre en une maison particulière d'ung citadin, proche de l'église, qui à leur aise pouvoient veoir d'une fenestre l'entrée de la Reyne et de l'Archiducq et de l'ordre qui s'observoit. Estant la Reyne à la porte de l'église, S. A. miet pied à terre et aida l'Archiduesse à descendre. De là alla aussy à la Reyne, et de là chascun des cavalliers par ordre aidant à démonter la dame qu'il avoit conduite avec beaucoup de respect et bienséance. Le Roy et l'Infante, qui estoient en hault, descendirent incontinent par dedans l'église, et, passantz par la porte, firent les salutations et accueilz à la Reyne et à S. A. Et après les solennitez passées en l'église, la Reyne et l'Infante se mirent en ung coche fort riche. Et le Roy et S. A. les accompagnirent aux estriers du coche et vindrent en Court. Sur le soir la ville fist une belle salve d'artilleries, buches et lumières partout, avec feux artificiels de plusieurs inventions, tant sur

Avril. — 1599

¹ Il faut probablement lire *Puerta del Real*, puisque le narrateur parle de la *Porte opposite*.

1599 — Avril. les murailles, tours, qu'ailleurs. Et cuy dura cinc jours continuels, avec accroissement et différence.

Le 20 d'avril, sur le soir, oultre beaucoup de luminaires, se fist une masquerade d'assés belle invention. Et estoient Leurs Majestés et Altèzes le regardant. De là, après s'estre retiréz, se mist ung tournois de trente cavailliers, naturels de Valence. avec douze parains. Quelqu'ungs combattirent pour des prix, qui furent donnés aux dames. Les juges estoient le prince d'Orange, le ducq d'Aumalle et comte de Fuentes. Le tournoy dura jusques à deux heures après minuict.

Le 21^e y eust le bal en Courte, qu'ilz appellent Serno¹, où Leurs Majestés et Altèzes dansèrent, come aussy les dames; et les principales dames estoient Alto y baxo², qu'ilz appellent, et ce à l'usaige et coutume d'Espaigne. Le mesme jour l'Archiducesse parte pour Madrid à visiter l'Impératrice, mère de S A³.

Le 22^e, Leurs Majestés et Altèzes allèrent en coche sur le marchief, et puis montèrent en une maison pour veoir courir le taureau. Ce que dura quelque temps. De là l'on courut aussy et l'on jetta les roseaux, qu'ilz appellent Juego de Cannas⁴, qu'est ung exercice particulier qu'usent les cavailliers espaingnolles.

Le 25^e pen de chose se passa digne de récit.

Le 24^e il y eust des joustes entre les Valetians et Arragonois. Les Arragonois firent le mieux. Oultre qu'ilz entrèrent mieux en ordre.

Le 25^e quelque comédie se représenta.

Mai. Depuis jusques au 4^e de may, Leurs Majestés et Altèzes se tindrent à Valence et sortirent souvent pour s'esbatre et pourmener, tant sur le rivaige de la mer, qu'ailleurs. Et durant ce temps la plupart des Grands se partirent de la Courte, qui avoient faict beaucoup de fraiz pour se faire paroistre. Beaucoup de particularitez se pourroient encore proférer; mais, pour estre le tout imprimé ce qui s'a passé en ladicte ville, l'on s'y remet.

Le 4^e de may Leurs Majestés et Altèzes sortirent de Valence et se mirent

¹ *Serenio* ? sercin.

² *Alto y baxo*, pour le monde, c'est-à-dire en plein vent, espèce de bal champêtre.

³ Marie, fille de Charles-Quint, femme de Maximilien II, morte à Madrid, le 24 février 1605.

⁴ V. sur le jeu de caigne le tome III des *Voyages*, p. 248.

en galères, pour se rendre à Barcelonne. Le temps leurs fust si favorable, qu'ilz y arrivèrent le 14^e de may. Sa Majesté voulut accompagner l'Infante audit lieu jusques à la veoir embarquer; outre aussy le serment qui devoit faire et recevoir de ce pays, et par après y tenir les Estatz qu'ilz appellent *Cortes*.

Mai. — 1599

L'entrée et choses passées à Barcelone.

Les galères, où venoient Leurs Majestés et Altèzes, arrivées au port de Barcelone, se débarquèrent le 14 de may, et entrèrent avec peu de cérémonies et accompagnées pour ce coup; car la réception fust remise jusques au 18^e dudit mois. Le Roy entra habillé d'ung habit de clair gris, et S. A. d'or et vert. La Reyne, l'Infante et les dames entrèrent en coches. Peu de chose se passa jusques au 18^e.

Le 18^e de may, le Roy sortit à Vau Donzella¹, monastère des nonains de l'ordre de St-Bernart, où il fust demy jour, donnant audience et se préparant à l'entrée de Barcelone. Selon les coustumes du pays d'illec, partit le Roy accompagné des Grands Princes, S^{rs} et cavalliers, et arriva à la Puerta Antiqua, là où estoit figuré un ange et eslevé en air avec bel artifice, qui d'une voix mélodieuse récitoit des vers à la louange du Roy, et tenoit en l'une des mains une clef qu'il présenta en passant à Sa Majesté, disant que cette citté luy gardoit foy et loiauté en son nom, et qu'en tesmoignage elle luy présentoit ceste clef. Le Roy la print et donna au conselier qui est le premier en estat en ceste province. Après l'on approcha le poille fort richement orné. Le Roy se mist dessoubz et marcha de la façon jusques à St-François. Toutes les rues et fenestres estoient plaines de Dames et peuple pour veoir ceste entrée. Sur la place de St-François estoit dressé un théâtre bien enrichy, où le Roy s'assit et jura les privilèges et coustumes du pays. Le serment fust prins de Sa Majesté par le gardien de St-François, selon que de tout temps s'est observé. Le conselier au nom des S^{rs} rendit de mesme foy et homage. Cecy achevé, l'artillerie de la ville, et commencèrent à jouer masquerades; jeux et divers

¹ Au tome I^{er} des *Voyages des Souverains*, p. 255, le nom de cette abbaye est orthographié : les Donzilles, au t. II, p. 25, Valdonzelles. C'était l'abbaye de *Valle de Doneellas*, Val des Vierges.

1599 — Mai. applaudissements se firent. Les cérémonies achevées, qui durarent plus de deux heures, le Roy descend du théâtre et va à l'église, où le clergé le receut et chanta : *Te Deum laudamus*. De là le Roy retourna au palais. Durant ce temps partout y avoit allégresse, dances, feux et luminaires de diverses inventions, qui durarent six à sept jours; les rues remplies de musique et chants divers. Ccey continua jusques au 22^e.

Le 22^e de may, le Roy reccut la foy et homage de fidélité du pays de Cathaloigne, et ce en la grande salle du palais. Et d'illec alla à la grande église, où les chanoines le receurent et firent une belle procession.

Par après ceux de Cathaloigne supplièrent le Roy de leur permettre de joindre et tenir les Estats qu'ilz appellent *Cortès*. Ce que Sa Majesté leur accorda. Et à l'entrée d'iceux Estatz, Sa Majesté fist la proposition qui luy donnèrent ung million d'or et outre ce cent mille escus.

Juin. Depuis ce temps, jusques au 17^e de juing, l'on commença à traiter de l'embarquement de Leurs Altèzes, qui furent cependant avec les dames visiter Nostre Dame de Montferrat, lieu de grande dévotion et miracles. La Reyne y avoit esté auparavant. L'archiducesse retourna durant ce temps de Madrid. Le Roy la fust rencontrer. Leurs Majestés et Altèzes sortirent souvent sur la marine et ailleurs, et entre aultres en ung monastères à deux milles de la ville. Au retour, et sur le soir, furent veoir les galères sur la marine, qui firent feux artificiels de très belle invention. Quelques joustes se préparèrent, qui ne furent faictes qu'après le partement de S. A., qui après avoir achevé ses affaires, ne voulant perdre temps, ains user de diligence pour se rendre en leurs pays et estats, se résolurent de laisser Espaigne, et s'embarquer le 7^e de Juing.

Partement de Leurs Altèzes d'Espaigne et de leurs embarquement.

Après avoir Leurs Altèzes séjourné à Barcelone quelques vingt trois jours, leur partement et embarquement furent le 7^e de juing sur les 9 heures du soir sur la Réalle avec l'Archiducesse, mère de la Reyne. Le Roy et la Reyne les accompaignèrent jusques dedans la galère et par après sur une heure après la minuict l'on comenda à voguer.

Le 8^e de juing à Rosas.

Après la minuit, comme dict est, les galères en nombre de vingt sept Jun. — 1599 comencèrent à se mettre en mer et arrivèrent sur le soir à Rosas, d'où, après avoir ouy messe le lendemain en terre, se partirent Leurs Altèzes audit Rosas, où y at un beau port et la ville est assés forte.

Le 9^e à Cadaque ¹.

Arrivèrent le 9^e à Candaque. villette d'Espagne, encore de Cathaloigne, où pour la contrariété du temps et vent l'on séjourna jusques au 12^e.

Le 12^e à Colibre ².

Le 12^e, à la veue de Colibre, l'on s'engolfa sur les 9 heures du matin, et le passaige fust favorable.

Le 15^e à la veue de la tour d'Ambucar ³.

Le 15^e à la veue de terre et tour d'Ambucar, jour de dimanche, où Leurs Altèzes ouïrent messe. De là passèrent en la veue de Marseille, et se mirent les galères au port de Promino ⁴.

Le 14^e à la veue de Nice.

Le 14^e l'on passa Nice et Villa Franca ⁵, et à la veue de Monaco; salves partout. L'on descouvre quelques trois galiottes turquesques, et quelque temps l'on les poursuit. Le vent par après contraria, qui fist courir jusques aux cinq heures du matin. Aucunes galères avec la Realle vindrent à la veue d'Antiboly ⁶ en une redoubte et port dict La Vignette. Les autres allèrent à Monaco.

Le 15^e au port de La Vignette.

Le 15^e l'on séjourna audit port de La Vignette et isle de Ste-Marguerite ⁷. L'on fist eauue.

Le 16^e à une redoute assés proche de Savone.

Le 16^e, party et repassé aultresfois à la veue de Villa Franca, Nice et Monaco, où les aultres galères se viendrent joindre. Monaco fist aultre salve. A l'opposite de St-Remo vint une galère de Genova rencontrer Leurs Altèzes, et les salua au nom de la seigneurie. L'on se ferma ce jour en une redoubte, à cause d'une petite borasque, et qu'il estoit tard pour prendre port à Savone, sept milles d'illecq.

¹ Cadaques, v. plus haut, p. 499, note 2. | ² Callioure, v. plus haut, *ibid.*, note 1. | ³ Inconnu.

⁴ Pomègue. V. plus haut, p. 498, note 4. | ⁵ Villafranca-di-Pimonte. | ⁶ Antibes.

⁷ V. plus haut, p. 497, note 2.

1599 — Juin. Le 17^e de juing arrivé à Savone.

Le 17^e arrivé à Savone sur les 6 heures du matin, Leurs Altèzes ouïrent messe de leur galère. L'après disner furent visiter Nostre Dame de Savone, à une lieue d'illecq. Au retour firent collation en ung jardin assés beau. De là entrèrent en galères.

Désambarquement de Leurs Altèzes à Gènes.

Le 18^e à Genoua.

Le 18^e partirent de Savone et vindrent disner et manger en une maison du prince Doria¹ appelée Pescho, à six milles de Genoua, où deux gentils-hommes, de la part du connestable de Castille², gouverneur de l'estaz milanois, les vindrent trouver. De là sur les cinc heures arrivèrent au port de Genoua. Une galère de Malte vint à l'embouchoir du port remonter, qui fist sa salve de là. L'artillerie de tous les bastions et murailles de la ville jouèrent; puis après celles des naves et basteaux; le tout avec fort belle ordre. L'artillerie de toutes les galères par après respondit. Et après que LL. AA. eurent mis pied à terre, elles recomencèrent aultresfois. Le ducq³ avec ceux du conseil de la ville vindrent rencontrer et recepvoir LL. AA. en désambarquement. S. A. mist le ducq à son costé gaulche et de la façon arrivèrent au palais du prince Doria hors la ville, où Leurs Altèzes logèrent. Le désambarquement se fist le mesme jour que l'embarquement, qui fust le 18^e de febvrier. Et le séjour at esté depuis le partement de Gènes quatre mois⁴.

Le 19^e le ducq et le conseil de la cité de Genoua furent aultresfois visiter Leurs Altèzes avec beaucoup de grandeur et magnificence. L'on leur a dressé en la ville deux arcs triumphaux, avec inscriptions et devises.

Le 20^e la ville fist une procession solennelle. L'Archiduchesse fust visiter la grande église.

¹ Jean-André Doria, prince de Melfi, etc., généralissime des galères du Roi en Italie, et petit-fils du célèbre amiral de Charles-Quint.

² Ferdinand de Vélasco, connestable de Castille et gouverneur du Milanais.

³ Laurent Sauli.

⁴ Cfr. DE MONTPLEINCHAMP, *Hist. de Parch. Albert*, publiée par M. de Robaulx de Sournoy, p. 172.

Le 22^e l'Archiduchesse s'en alla sur les cinq heures du matin pour Notre Dame de Loreto, et d'ilecq se rendre en ses pays. Jun. — 1599

Le 25^e le vice roy de Naples s'embarqua sur les dix heures du soir. LL. AA. sortirent en barques à veoir ung jardin à St Pedro de Arena. A cause de la veille de St Jean l'on fist beaucoup d'inventions de feux. Le palais et toute la ville en estoient environés. L'artillerie de ladiete ville et des galères joua, qui estoient toutes chargées de lumière.

Le 24^e LL. AA. firent leur entrée à Genoua : S. A. à cheval, l'Infante et les dames en litière, et prindrent leur chemin par où estoient les arcs triumpaux. Elles furent ouïr la messe sollemnelle en la grande église dédiée à St Laurent; à la porte de l'église le clergé les recout soubz ung baldequin. Après le service elles virent les relicques, et retournèrent au palais par la rue Neufve.

Le 26^e de juing les ambassadeurs de l'estat de Milan, venuz exprès pour trouver LL. AA., leur baisèrent les mains. La Courte les recout et accompagna. Le mesme jour sortirent LL. AA. à veoir la rue Neufve et quelques fontaines de belles invention et artifice.

Le 27^e LL. AA. sortirent à ouïr messe à St François, et par après furent visiter l'église lez St^e Marthe. Le conettable de Castille, gouverneur de l'estat de Milan, vint trouver Leurs Altèzes et leur baisa les mains; et le mesme jour partit encore. S. A. visita la marquise Torillas ¹, belle fille du prince Doria.

Le 28^e, veille de St-Pierre, LL. AA. furent après disner visiter ung lieu de dévotion à St Pedro d'Arena, dict Nostre Señora de la Corona, à 4 milles de Genoua.

Partement de Leurs Altèzes de Genoua pour Milan.

Le 30^e et dernier de juing à Botagio ².

Leurs Altèzes partirent de Genoua. Le ducq et le sénat les vindrent trouver à la sortie de leur chambre et les accompaignèrent jusques à les mettre en coche: elles disnèrent à Pontedesimo ³, huit milles de Gènes. De là pas-

¹ Torriglia. Le marquisat de ce nom appartenait à la maison de Doria.

² Voltagio, dans la province de Gènes.

³ Pontedecimo, district de Gènes.

1599 — Juin. sèrent et logèrent à Botagio, ville de Genoua. Les Gènévois deffraierent les estats de la maison de LL. AA. et quelques S^{rs}. Le mesme jour partit le comte de Berlaymont par postes, dépesché de S. A. vers Sa Sainteté et les princes d'Italie.

Juillet. Le 1^{er} de juillet à Hortona ¹.

Le 1^{er} de juillet, jour de joedy, LL. AA. disnèrent à Saravalle ², première place et entrée en l'estat de Milan. Il y at ung chasteau avecq garnison espaignolle. Le connestable vint trouver Leurs Altèzes avecq quelques compagnies de cavallerie, celle de ses gardes harquebusiers et lances, celle de don Alfonso d'Idiaques ³, général de la cavallerie d'illecq, celles des contes Rugere et Sansequundo d'Olivares ⁴, don Jeronimo de Silva et Hercules Gonzague ⁵, qui estoient en très belle orde et couche. Les archiers viendrent aussy trouver S. A. à la Saravalle et toutes les compagnies que dessus entrèrent avecq eux à Dortona ⁶, cité où il y avoit deux arcs triumpaux préparés à Leurs Altèzes et ung portail à la grande église. Quelques mortiers et pièches d'artillerie jouèrent au chasteau, où il y a garnison espaignolle de quelques trois cents homes. En la place y avoit aultre 500 espaignolles, qui firent aussy salves par trois fois.

Le 2^e à Vogera ⁷.

Vendredy 2^e de juillet, LL. AA. logèrent à Vogera, place dépendante de l'évesché de Dortona. L'on leur érigea quelques deux arcs triumpaux, et les habitants d'illecq sortirent à les recevoir. Entre Vogera et Pavia y avoit ung pont érigé sur le Pò, avecq deux portes et fondé sur quelque soixante ou 65 basteaux.

Le 5^e à Pavia.

Samedy 5^e Leurs Altèzes arrivèrent à Pavia. Elles y furent receuz fort magnifiquement et logèrent au mesme lieu, où S. A. fust accomodée à son passage. Il y avoit six à sept arcs triumpaux fort beaux. Le Sénat,

¹ Tortone ou Tortona, au Milanais.

² Serravalle, *Ibid*.

³ Don Alonzo de Idiaquez.

⁴ Don Henriquez de Guzman, comte d'Olivarès.

⁵ V. sa notice dans la *Coleccion de Documentos inéditos*, t. 74, p. 425.

⁶ Tortone ou Tortona.

⁷ Voghera, province de Pavie.

gentilshomes, bourgeois et aultres les furent recevoir. Il y enst des belles salves d'artillerie et harquebuserie. Le duc de Parme¹ vint illec trouver Leurs Altèzes. Juillet. — 1599

Le 4^e à Binasco².

Le 4^e dimenche, après avoir ouy la messe, elles partirent de Pavie, et vindrent loger à Binasco, dix milles de Milan, lieu appartenant à l'ambassadeur d'Espagne, qui réside maintenant à Genova. Ilz passèrent par le monastère des chartreux, tant beau, riche, et basty par les anciens ducs de Milan.

Entrée de Leurs Altèzes à Milan le 5^e de Juillet, et le duccez.

Le 5^e de juillet LL. AA. partirent de Binasco, environ deux heures après midy, et firent leur entrée en Milan. Le connestable de Castille, gouverneur de cest estaz, accompagné de toute la noblesse, richement montée et habillée, les vindrent rencontrer en chemin. Le magistrat estoit attendant à la porte. Grand peuple s'assembla pour veoir et jouir de l'entrée. Quelques cinc à six arcs triumpaux s'estoient dressez en faveur de Leurs Altèzes; et la première à l'entrée de la porte estoit fort sumptueuse et soustenue de plusieurs pilliers de belle invention, et au dessus estoient représentez les nopces roïales à Valence, à sçavoir de Leurs Majestés et Altèzes. Quelques quatre à cinc compagnies de cavaillerie de Milan les accompagnèrent. A l'entrée l'artillerie de la ville joua, et d'arc en arc Leurs Altèzes arrivèrent sur la place de la grande église, où elles descendirent et firent leur dévotion. De là se logèrent au palais, au quartier que la Reyne tenoit à son passage.

Le 6^e Leurs Altèzes furent occupez à donner audience et ouïr ceux qui leur venoient baiser les mains.

Le 7^e jour de juillet arriva ung ambassadeur de Venize, qui baisa les mains à Leurs Altèzes et, au nom de la République, venoit faire toutes offres et démonstrations.

Le 8^e arriva le cardinal Dieterstain³, comme légat envoyé de Sa Sainteté

¹ Renaud I, duc de Parme.

² Binasco, au Milanais.

³ François de Dietrichstein, cardinal, légat du pape, nommé en 1598, mort en 1656.

1599 — Juillet. pour visiter LL. AA. Et se logia à trois milles de Milan en une abaïe, dicte Scharavally ¹. Ledit cardinal entendoit — comme légat *a latere* — qu'il entreroit à Milan soubz ung poile; mais le conestable y mist je ne sçay quelles difficultés, fondées sur quelques prétextes et considérations. De sorte que l'entrée fust remise en attente — à ce l'on diet — de ce qu'ordoneroit Sa Sainteté audit cardinal; de sorte que le tout fust remis au 16^e, et que lors on pouroit avoir response.

Le 9^e, 10^e et 11^e peu de choses se passèrent dignes de récit.

Au 12^e au grand salon au palais se fist ung bal à la vue de LL. AA., où les dames et cavalliers de la ville dansèrent et quelqu'uns de la Court, mais nulles des dames du palais. Le bal fust beau; car les principales gentilshomes et dames de Milan y adistèrent, bien habillez et en très belle ordre.

Le 15^e sur le tard LL. AA. furent veoire le chasteau. Les soldatz fort bien et en ordre estoient disposez à leur passaige, qui firent très belles salves. L'artillerie qui estoit en bon nombre joua aussy fort bien à propos. Plusieurs feux artificiels se monstrèrent; et l'on peult dire que celle démonstration, qui se fist audit chasteau et citadelle de Milan, fust très belle et de bonne grâce. Après que le tout fust passé, qui dura assez de temps, LL. AA. retournèrent en Court.

Le 16^e de juillet S. A., accompagné du conestable et aultres S^{rs} de la Court, sortist pour recepvoir le cardinal Dieterstain. L'entrée fust en coche. Après estre arrivé au palais, il alla trouver l'Infante et luy déclara la cause de sa venue, comme aussy il fist à S. A.

Le 17^e une aultre feste se fist au grand salon du palais, où ceux de la ville firent belles et différentes masquerades. LL. AA. y furent présents.

Le 18^e, jour de dimanche. La messe sollemnelle ouye en la grande église, et après que le cardinal légat eust fait ung long discours à la Sérénissime Infante, il présenta à icelle, au nom de Sa Sainteté, la rose d'or comme celle qu'eust la Reine à Ferrare. Par après il s'adresse à S. A. et luy donne l'estocq, comme à défenseur de la Foy. Le tout se passa avec fort belles cérémonies et observations, à la vue de toute la noblesse.

Le 19^e LL. AA. furent par la ville veoir les raritez, joiaux et aultres

¹ Chiaravalle. V. JANAUSCHEK, *Origines Cisterciensium*, p. 59.

choses par les boutiques, qui avoient eu comandement de les mettre en lumière, et en faire monstre. De là furent en une maison, où toute sorte d'artisans estoient assemblez, et l'on pouvoit veoir la façon et forme d'ouvrage de tous mestiers, et ce en la mesme forme qu'avoit esté monstré à la Reine durant son séjour à Milan. Juillet. — 1399

Le 20^e LL. AA. furent entendre la messe à S^t-Ambroise.

Le 21^e, sur les sept heures du soir, l'on comença à représenter une comédie au grand salon du palais en langue italienne, très belle, qui approchoit celle de Mantoue. Elle dura jusques aux deux heures après minuict. Les entremès estoient beaux et les personaiges bien habillez. Je ne feray discours des particularitez de cette comédie, car elle vat imprimée. Aussi ce qui s'a obmis à dire des arcs triumpaux et aultres choses de Milan se pourra cognoistre par ung discours particulier mis en lumière. Une heure après la comédie achevée, le cardinal Diesterstain prend son chemin vers Rome.

Partement de Milan et voiage par les Suisses.

Le 22^e de juillet Leurs Altèzes partent de Milan et arrivent à Saronna¹.

Désirants Leurs Altèzes se rendre au plustotz en leur pays, partirent de Milan, le 22^e de juillet, jour de la Magdelaine, après la messe sur les neuf heures du matin, et disnèrent en une maison de plaisance dicte la maison de Gonzaga et vindrent loger à Saronna, où il y at une église assés belle dédiée à Nostre-Dame, de grande dévotion et miracles. Le jour se représenta une comédie.

Le 23^e à Tarda².

Le 25^e Leurs Altèzes partirent de Saronna vers le tard et vindrent logier à Tarda.

Le 24^e à Varez³.

Le 24^e partirent du matin et arrivèrent à Varez, lieu assez beau, encore de l'estat de Milan. Illecq y avoit une porte ornée en faveur de Leurs Altèzes. Quatre milles d'icy est Nostre Dame del Monte, que Leurs Altèzes furent visiter avecq les dames.

¹ Saronno, au Milanais. | ² Tradata, *Ibid.* | ³ Varese, *Ibid.*

1599 — Juillet. Le 25^e à Ponte de Treso¹, entrée des Suisses.

Le 25^e sur le tard partirent de Varez et vindrent coucher à la Ponte de Treso, entrée et première place des Suisses. Le Sr Alfonzo Casal, ambassadeur pour le Roy en Suisse, et quelques des plus principaux de ce canton vindrent trouver Leurs Altèzes, et leur offrir la volonté des cantons. Pour l'incommodité et peu de logement qu'il y a entre les montaignes, la maison de S. A. se répartisz et s'advança la plus part.

Le 26^e à Las Tavernas².

Le 26^e à Las Tavernas, où il y a peu de maisons.

Le 27^e à Belinsona³.

Le 27^e Leurs Altèzes arrivèrent à Belinsona, environ sur les neuf heures du matin. L'on tira quelques piesches d'artillerie des deux chasteaux. La place est assés belle et agréable et territoire des Suisses.

Le 28^e à Biasca⁴.

Le 28^e à Biasca, lieu avecq peu de maisons.

Le 29^e à Fayt⁵.

Le 29^e à Fayt, villaige pour estre entre les montaignes assés bon.

Le 30^e de juillet à Jiolo⁶.

Le 30^e à Jiolo, lieu au pied de la montaigne de St Godard.

Passaige de la montaigne de St Godard le dernier de juillet et le logement à Orsera⁷.

Le dernier de juillet Leurs Altèzes avec les dames passèrent la montaigne de St Godard fort heureusement et vindrent loger à Orsera, lieu assés comode pour estre entre les montaignes. L'on logea les personnes de Leurs Altèzes en la maison de la ville.

août. Le premier d'aoust à Altorf⁸.

Le 1^{er} d'aoust partirent d'illec et viendrent loger à Altorf, ville et chef du canton d'Ury, situé proche du lac qui passe à Lucerne. L'on passe, à une mille d'Orsera, sur le chemin d'Altorf, un passage d'assés rare structure,

¹ Ponte Tresa, en Suisse, canton du Tessin. | ² Taveuas-Superiore, canton du Tessin.

³ Bellinzona ou Bellenz, canton du Tessin. | ⁴ Biasca, *Ibid.*

⁵ Faïda, canton du Tessin. | ⁶ Airola, *Ibid.* | ⁷ Orselina, *Ibid.*

⁸ Altorf, canton d'Uri.

que l'on appelle le Pont d'Enfer, fascheux à passer quant il i a du vent. En Août. — 4599 une vallée proche d'Altorf y avoit quelques soldats suisses, qui receurent S. A. et firent salves, comme firent aussy les piesches et artillerie de leur ville.

Le 2^e à Lucerne.

Le 2^e, après disner, Leurs Altèzes s'embarquèrent avecq les dames sur une barque, qu'avoit expressément faiet faire l'ambassadeur du Roy, et passèrent le lac. En chemin et proche de Lucerne, les vindrent recepvoir les gouverneurs et sénateurs d'illecq, avecq nombre de soldatesque et aultres barques qui firent salves, comme aussy l'on list avecq l'artillerie, piesches et mortiers au débarquement, qui fust à la maison de l'ambassadeur sur le soir. En ce lieu [estoyent] les ambassadeurs du Roy, à cause de la proximité de l'estat de Milan, comme aussy celuy de Savoie, résidens comme celuy de France à Soloterne¹, à sept lieux d'illecq.

Le 5^e Leurs Altèzes ouïrent messe aux pères jésuites, et l'après disner furent veoir pescher, où elles s'entretindrent quelque temps. L'on séjourna encore le 4^e, à raison que les coches et aultres apprestz n'estoyent tous montez. L'on présenta à Leurs Altèzes, selon la façon du pays, ung gras beuf, mené par quatre homes habillez en sauvaiges, et le beuf couvert d'ung drap de couleur blanche et bleue.

Le 5^e à Sorset², où ilz vindrent loger partants de Lucerne, après disner.

Le 6^e à Stofflingen³.

Le 7^e à Liest⁴, et aultres à Sissich⁵.

Le 8^e d'aoust à Basle⁶.

Le 8^e d'aoust arrivèrent LL. AA. à Basilea ou Basle en Suisse sur les six heures du soir. Le député de ce canton, qui est de secte calviniste, les vint recepvoir. La ville est belle et grande, scituée sur le Rhin et où on comenche à naviger; estoit fournye de bon nombre de soldatz en belle couche et bien répartiz sur les rues, qui firent belles salves, comme aussy les piesches et artillerie de la ville. A l'usaige du pays, ilz présentèrent à LL. AA. vin, avoine, truites et deux gras beufs couvertz, avec cérémonies ordinaires. LL. AA. avoient proposez dez Milan de passer par leur pays

¹ Soleur, Suisse. | ² Sorger, canton de Lucerne. | ³ Zofingen, canton d'Argau. | ⁴ Liestal.

⁵ Sissach, canton de Bâle. | ⁶ V. *Hist. narr. prof. Alb. et Isab.*, p. 106. Bon, liv. XXXVI, fol. 50.

1599 — Août. de Bourgoigne; de sorte qu'elles faisoient estat de prendre leur chemin dez Basle; mais quelques nouvelles qui survindrent les obligèrent de prendre le plus courte chemin, pour se rendre en leur pays d'Embas.

Le 9^e à Auxey ¹.

Le 9^e de bon matin, LL. AA. sortirent de Basle et furent ouïr messe et disner à Otmersine ², place de l'Empereur et de ses frères archiducqs, et coucher audict Auxey, ville d'Alsatie ³, chef et ressort de ce pays et de ce que la maison d'Austrice y possède.

Le 10^e à Colombier ⁴.

Le 10^e à Colombier, ville impérialle, où la liberté de conscience est. LL. AA. y furent bien acceuillez. La ville est belle et assez grande.

Le 11^e à Rapeisweiler ⁵.

Le 11^e à Rapeisweiler LL. AA. logèrent en la maison du Sr d'illecq, qui fist toutes démonstrations possibles, et les mena à la chasse.

Entrée en Lorraine.

Le 12^e à St^e-Marie ⁶.

Le 12^e à St^e-Marie, première place de Lorraine.

Le 13^e à St-Dié ⁷.

Le 13^e à St-Dié, où le ducq de Bar ⁸, filz aîné du ducq de Lorraine, envoya visiter LL. AA.

Le 14^e à Bacara ⁹.

Le 14^e à Bacara, qui est à une lieu d'illecq, vindrent avec leurs gardes rencontrer et baiser les mains à LL. AA. Le due de Bar et comte de Waudemont ¹⁰, frères, et filz de LL. AA. de Lorraine. Leurs Altèzes les accueillirent fort bien; l'Archiducq sortit du coche à les recevoir et puis monta à cheval et se mit au milieu d'eux, demeurante l'Infante seule au coche.

¹ Augst. | ² Othmarsingen, canton d'Argau. | ³ Alsace. | ⁴ Colmar.

⁵ Rappoltswiler, en français Ribeauvillé, Alsace-Lorraine.

⁶ Sainte-Marie, départ. de la Moselle. | ⁷ Saint-Dié, *Ibid.*

⁸ Henri, filz aîné de Charles III, duc de Lorraine, et de Claude, fille de Henri II. Il naquit le 20 novembre 1565, prit le titre de due de Bar jusqu'à la mort de son père, décédé le 14 mai 1608.

⁹ Bacarat, départ. de la Meurthe. | ¹⁰ Vaudemont. V. plus loin, p. 513, note 2.

LL. AA. logèrent au chasteau d'en haut et les princes de Lorraine en celuy d'embas. Cette place est au cardinal de Lorraine. Aouût. — 1599

Le 15^e à Luniville.

Le 15^e, jour de l'Assumption de Nostre Dame, après avoir ouy la messe, LL. AA. et les dames, aïants communié, partirent d'illecq et vindrent loger à Luniville, au chasteau.

Entrée à Nancy le 16^e d'Aouût.

Le 16^e, après la messe, LL. AA. passèrent par St-Nicolas, où elles descendirent et firent leurs dévotions; et, tousjours accompaignez des princes de Lorraine, entrèrent à Nancy sur le soir. Une belle salve d'artillerie avec balles se fist de la ville, comme aussy fist l'infanterie avant qu'entrer en la ville. Par toutes les rues y avoit torches, flambeaux et luminaires ordonnés pour recevoir LL. AA. La duchesse de Bar¹, seure du Roy de France et femme au ducq de Bar, héritier de Lorraine, les attendoit au pied des degretz de la Courte, au quartier où elles debvoient loger, accompaignée de: madame la comtesse de Waudemont, femme du dernier filz de Lorraine², comme la duchesse de Brunsvic vefve de feu le marquis de Warenbon et seür au ducq de Lorraine³, de madame de Waudemont la douarière, de madame Catherine fille du ducq⁴, de mesdemoiselles de Rohan, deux seures qui attouchent à la duchesse de Bar, avec nombre d'aultres dames et demoiselles. La coche de la Sérémissime Infante approche des degrés; à la descente la duchesse de Bar s'avance et vint pour recevoir et saluer LL. AA. L'Archiducq la receut avec beaucoup de decors, depuis s'approcha de l'Infante, qui fist le mesme; de là ces aultres princesses firent de mesme. A passer avant et marcher, furent les cérémonies: car la duchesse de Bar vouloit en toute façon déferer à l'Infante; mais, après beaucoup d'excuses de part et d'aulture, l'Infante luy voulu laisser le costé droit; et ainsy, avec beaucoup de protestations, entrèrent au quartier de l'Infante, où, après

¹ Catherine de Bourbon, seür de Henri IV, roi de France, épouse de Henri, duc de Bar, morte sans enfants le 15 février 1604.

² Catherine de Salm, épouse de François, duc de Lorraine, comte de Waudemont, morte en décembre 1657.

³ Dorothee, fille de François I^{er}, duc de Lorraine, femme d'Éric, duc de Brunswick.

⁴ Catherine, fille de Charles III, duc de Lorraine, abbesse de Remiremont, née le 8 novembre 1575, morte le 7 mars 1648.

1599 — Août. quelques devises, l'Archiducq la laissa et accompagna la ducesse de Bar en son quartier, encore qu'elle fist toute instance et difficulté de ne le permettre. D'illecq S. A. l'Archiducq se retira en son quartier, et souppa retiré avecq l'Infante. Le mesme jour on eust nouvelle que S. A. de Lorraine¹ retournoit de Spa en toute diligence pour traitter LL. AA., et qu'il devoit arriver au Pont-à-Mousson.

Le lendemain, 17^e d'aoust, LL. AA. ouïrent la messe avecq les princes de Lorraine : elles en hault de l'oratoire et ceulx cy en bas. L'on avoit proposé que LL. AA. et princes et princesses disneroient en public; mais l'indisposition de la ducesse de Bar, quy puis quelques jours se trouvoit tourmentée d'une fiebvre, fust cause que ceey fust différé jusques au soir. L'après disner la ducesse fust visiter l'Infante en son quartier, où elles eurent plusieurs devises et conversations, et où mesme ladicte ducesse chanta et toucha du luth. L'on sort enfin pour aller souper : à la Sérénissime Infante servirent des dames; à l'Archiducq, ses gentilshommes de la bouche; au ducq de Bar et aultres princesses, aussy leurs gentilshommes; la table estoit assez longue. Après plusieurs cérémonies, l'Infante se meet au milieu de la table et à son costé gauche l'Archiducq, et au droit la ducesse; depuis au mesme costé madame de Waudemont, femme du dernier fils de Lorraine; après la ducesse de Brunswick, vefve de Warembon; et, au chef de la table, l'une des mesdemoiselles de Rohan, l'aisnée; du costé de l'Archiducq estoit le ducq de Bar, sa sœur madame de Waudemont, douarière et sœur du ducq d'Aumale, et à l'autre chef de la table mademoiselle de Rohan, la jeune. Durant le souper l'on fist une belle salve d'artillerie; il y eust belle musique. Le comte de Waudemont tenoit une autre table, où les seigneurs et gentilshommes, qui estoient avecq LL. AA., furent traités; puis le bal se dressa. Le comte de Waudemont le commença avecq la ducesse, sa belle sœur; quelqu'ungs dansèrent, comme fissent LL. AA., une pavane² et une gaillarde³, et sur la fin [de] la gaillarde, l'Infante alla prendre le ducq de Bar pour danser. La feste dura proche de trois heures à minuit. L'on accom-

¹ Charles III, due de Lorraine, né le 18 février 1545, mort le 14 mai 1608.

² *Pavane*, danse grave d'Espagne, pendant laquelle les danseurs font la roue l'un devant l'autre, d'où dérive le verbe *pavaner*, marcher d'une manière superbe.

³ *Gaillarde*, pas de danse française, composée d'un assemblé, d'un pas marché et d'un pas tombé.

paigna l'Infante à son quartier; de là l'Archiducq fist le mesme accompagnement à la ducesse; d'illecq l'on se retira.

Le 18^e d'aoust, au Pont-à-Mousson.

Le jour suivant, mercredi 18^e, Leurs Altèzes depeschèrent en ambassadeur le prince d'Orange¹ vers le Roy de France. La ducesse de Bar et les princes de Lorraine firent instance vers LL. AA. pour les faire séjourner à Nancy jusques à l'arrivée du ducq leur père; mais elles s'excusèrent sur les affaires qui les appeloient en leurs pays et estats. De sorte qu'après avoir ouy messe et disné, elles partirent de Nancy sur les trois heures, pour gagner le Pont-à-Mousson², distant de quatre lieues. Avant son parlement, l'Infante laissa charge à son garde joiaux de donner quelques joiaux. tant à la duchesse de Bar, que à la fille du ducq, et à la comtesse de Waudemont et aultres. Et entre aultres celuy de la duchesse estoit ung diamant, évalué à quelques dix milles escus. Au passage de Mosel atendoient les deux compagnies de la garde de LL. AA., lances, harquebusiers, habillez de casacques bleues et passément d'argent et incarnats, fort bien montez et en belle couche. En passant Leurs Altèzes, les harquebusiers firent leur salve et les lances baissèrent et saluèrent trois fois. A demy lieu de Pont-à-Mousson, le ducq de Lorraine, avecq le cardinal, son filz, le ducq de Mercure³ et l'évesque de Werdun⁴, tous de la maison de Lorraine, vindrent rencontrer LL. AA., mirent pied à terre, comme fist S. A. l'Archiduc. L'Infante se haussa du coche pour les accueillir; chacun desdits princes la salua; de là montèrent à cheval, le ducq de Lorraine à main gaulche de S. A. L'entrée fust sur le tard; Leurs Altèzes logèrent au chasteau, maison vieille, et soupèrent en public avec le ducq de Lorraine et le cardinal, son filz, chacun se faisant servir des siens. Après quelques propos depuis le soupper, chacun se retira.

Le 19^e à Novian⁵, territoire de Metz.

Le 19^e, S. A. l'Archiducq dina en publique, et, comme le ducq de Lor-

¹ Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fils du Taciturne.

² Départ. de la Meurthe.

³ Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercure.

⁴ Éric de Lorraine, évêque de Verdun de 1595 à 1610.

⁵ Novécant, Alsace-Lorraine, rive gauche de la Moselle.

1599 — Août. raine, le cardinal, son filz, le ducq de Bar, le comte de Vaudemont, l'évesque de Verdun, le duc de Mercure ¹ et le ducq d'Aumale, tous de la maison de Lorraine, sont assis à table, en mesme ordre qu'ilz sont nomez. S. A. fust servy de gentilshommes de sa bouche, les aultres de leurs gentilshommes et paiges; il y avoit trois trenchants ². Ce mesme jour, LL. AA. partirent accompagnez du ducq et de ses enfans et de ceux de la maison de Lorraine, qui s'entretirent quelque temps en chemin avec l'Infante allant à la chasse. De là, à une lieue du logement qui fust à Novian, villaige dépendant de Metz, ilz prindrent congié de LL. AA. et demeurèrent la nuit en la maison du seigneur du lieu, assés belle et commode.

Entrée au pays de Luxembourg.

Le 20^e à Thionville.

Le 20^e d'aoust, après avoir ouy messe, vindrent à Thionville et passèrent par devant et au pont de Metz, où se fist une belle salve d'artillerie avec balles. Le gouverneur, qui est le seigneur de Saubol ³, sortit avec bon nombre de cavailliers et gens bien armés, et supplia Leurs Altèzes de prendre l'entrée de la ville, les accompagna jusques à la sortie de la juridiction de Metz et frontière du pays de Luxembourg. LL. AA. arrivèrent assés tard en la ville de Thionville. En chemin et en la rencontre se trouvèrent les compaignies d'ordonnance du prince et comte de Mansfeldt, gouverneur de la province ⁴, avec le comte de Berlaimont et les franchomes ⁵, en nombre de 5^e chevaux; qui vint trouver LL. AA. à Thionville avecq quelques de la noblesse du pays. A l'entrée de S. A. se fist une belle salve d'artillerie et d'harquebuserie de l'infanterie quy y estoit. L'électeur de Trèves ⁶ envoya un gentilhomme visiter Leurs Altèzes, et sçavoir quand Leurs Altèzes seroient à Luxembourg pour les venir trouver.

¹ Mercure — | ² C'est-à-dire écuyers tranchants.

³ Roger de Cominges, seigneur de Sobolles, gouverneur de Metz depuis 1590. Il fut honteusement destitué par Henri IV en 1605, et mourut en 1613.

⁴ Pierre-Ernest, comte de Mansfeld.

⁵ C'est-à-dire hommes libres demeurant dans un fief du duché, et formant cinq bandes de cavalerie.

⁶ Lothaire de Metternich, élu le 7 juin 1599, mort le 7 septembre 1625.

Le 21^e avril, LL. AA., après avoir ouy messe et disné, partirent pour Luxembourg. Avant y arriver, selon la coustume du pays, à demy lieue de la ville, le conseil et trois Estats de la province, assistés de leur gouverneur général, vinrent baiser les mains LL. AA., et offrir ce qui estoit de leur devoir; après la ville fist une belle salve d'artillerie. Leurs Altèzes entrèrent soubz ung poil porté par le magistrat; les clefs leur furent présentez. De là elles allèrent accompaignez de trois prélatz, du clergé et du magistrat à l'église des Cordeliers, où elles tirent leur dévotion. De là vindrent loger en leur maison; le soir se firent quelques feux artificiels.

Le 22^e, Leurs Altèzes séjournèrent audit Luxembourg, ouïrent la messe en l'église des Cordeliers; après disner furent veoir la *Fontaine*, quy est une maison de plaisance et le jardin qu'à fait faire le prince et comte de Mansfeldt¹, là où il y a assés des raretés à veoir. Le jour les trois Estats de la province firent présentation de quelque some de deniers à la Sérénissime Infante, pour sa bienvenue.

Le 25^e à Arlon.

Le 25^e, après avoir ouy messe en l'église de Saint Nicolas et disné, Leurs Altèzes allèrent loger à Arlon, où elles furent receues avecq salves selon la comodité et capacité du lieu. Avant de partir de Luxembourg, LL. AA. despeschèrent ung de leurs gentilshomes vers l'électeur de Trèves, qui s'estoit avancé de trois journées pour les venir trouver et offrir le service de son pays; mais pour la haste que LL. AA. avoient de se rendre en leurs estats, n'eurent la comodité d'attendre; et ledit gentilhomme y satisfit et d'autres choses à luy enchargées.

Le 24^e, jour de Saint Barthélemy, LL. AA. vinrent loger à Bastoigne, ville d'Ardenne, distante de six lieux d'Arlon. Elles disnèrent en ung vilage appelé Martelange, my chemin. Les bourgeois de Bastoigne firent leur possible à recepvoir LL. AA.

Le 25^e, LL. AA. logèrent au dit Bastoigne, en attente de quelques nouvelles de l'électeur de Trèves; et cependant despeschèrent ung courier pour Espagnes. Le soir arriva celuy qui avait esté envoyé de Luxembourg, avecq response du susdit électeur.

Le 26^e à Marche.

¹ V. plus haut, p. 466, note 2.

1599 — Août. Le 26^e, LL. AA. allèrent loger à Marche, ville en Famine, encore du pays de Luxembourg, distante de Bastoigne de six lieues. Elles disnèrent à my chemin, en un lieu dict Gramichamps ¹. Quelque cavallerie et infanterie se retrouvait en chemin pour les recevoir.

Le 27^e, LL. AA. partirent après disner, et logèrent à Sinei ², villette du pays de Liège. Quelque noblesse dudit pays, avec quelque nombre d'infanterie estoient assemblées, qui reçurent LL. AA. à environ ung quart de lieu de la ville avec une assés belle salve. L'électeur de Coloigne, qui est évesque de Liège, avoit ordonné de defraier LL. AA. audit lieu.

Entrée au pays de Namur.

Le 28^e à Namur.

Le 28^e, LL. AA. allèrent loger à Namur, ville capitale de ce comté. Le comte de Berlaymont ³, gouverneur de la province, avecq quelque nombre de la noblesse. vint rencontrer Leurs Altèzes, qui, en leur nom, fist la proposition. A demy lieu estoient quelques attendans du Conseil d'estat et des finances de LL. AA., comme le marquis d'Havreck ⁴, le président Richardot ⁵, le seigneur de Drenewaert ⁶, et autres pour les saluer. A l'entrée de la ville, l'artillerie du chasteau donna, et aussy y eut une belle salve de mortiers et pétardtz, quy estoient posez sur le rivaige. La bourgeoisie estoit en armes, les rues ornées de verdure assés gentiment; les clefs furent présentez. et LL. AA. entrèrent soubz un poile et allèrent descendre à la grande église de Saint Aubin, où elles firent leur dévotion De là allèrent loger à leur maison, qui est assés belle et comode. Le 29^e elles séjournèrent, et ouïrent messe en la grande église; et l'après disner se firent quelques

¹ Grandchamp, dépendance d'Erneuville, arrondissement de Marche.

² Ciney, province de Namur.

³ Florent, comte de Berlaymont, gouverneur du comté de Namur, etc., mort en 1620.

⁴ Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havrè, du Conseil d'État, chef des finances, etc., mort en 1615.

⁵ Jean Richardot, président du Conseil privé, etc. V. sa biographie dans le *Tombeau des hommes illustres du Conseil privé*, p. 25, et BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 451.

⁶ Jean de Drenewaert, sr de Dormael, conseiller et trésorier général des finances, nommé le 5 décembre 1587, mort en 1606.

esbatz et exercices des échets ¹, qu'ilz apellent, par les habitants de la ville. Août. — 1599
 en forme de combat ², comme aussy quelques joustes sur l'eau, où Leurs
 Altèzes, les dames et la Court assistèrent

Entrée au pays de Brabant.

Le 50^e d'aoust, à Nivelles.

Le 50^e, après la messe, Leurs Altèzes sortirent de Namur sur les huit heures du matin, et allèrent disner à Fleru, bourg distant de Namur quatre lieues, et gagnèrent la giste à Nivelles, ville de Brabant. Le ducq d'Arschot ³ les fust rencontrer en chemin. LL. AA. logèrent à la maison de la dame de Nivelles, qui, avecq toutes les chanoinesses d'illecq, nobles et qui se peuvent marier, vindrent rencontrer et recevoir Leurs Altèzes.

Le dernier d'aoust, à Hal.

Le dernier d'aoust, après avoir oy messe et disné, LL. AA. gagnèrent la ville de Hal, où elles séjournèrent jusques au 4^e de septembre, en attente que les préparatifs qui se faisoient à Bruxelles pour leur accueil, et le bastiment de la Court fussent achevez. Illecq le cardinal d'Autriche ⁴, qui estoit demeuré gouverneur pour LL. AA. au Pays Bas, vint les saluer, et prendre congé. Il souppa au soir avecq LL. AA., et le lendemain print son chemin pour passer outre et se mettre au retour. Le ducq de Mantoua ⁵ les vint aussy trouver, quy passa à Nivelles et à Mons, jusques à ce que LL. AA. feroient leur entrée. Plusieurs dames, seigneurs et gentils-hommes, pendant le séjour de LL. AA. à Hal, leur furent baiser les mains. Ce lieu est de grande dévotion et miracles.

Le 4^e de septembre, au cloistre de la Cambre.

Septembre.

Le 4^e de septembre, LL. AA. logèrent au monastère de la Cambre, où sont religieuses nobles, et ce pour estre proche de la ville de Bruxelles, pour

¹ Échets, échasses.

² V. GALLIOT, *Histoire de Namur*, t. III, pp. 51 et suiv., et MONTFLEINCHAMP, *Histoire de l'archiduc Albert*, pp. 174 à 176.

³ Charles de Croy, duc d'Aerschot, prince de Chimay, etc., mort en 1612.

⁴ Le cardinal André d'Autriche. V. plus haut, p. 465, note 4.

⁵ Vincent de Gonzague, duc de Mantoue. V. plus haut, p. 487.

1599 — Septembre. le lendemain faire plus comodément leur entrée. Le mesme jour le ducq de Mantona et autres seigneurs vinrent [les] trouver, qui depuis retournèrent à Bruxelles.

L'entrée de Bruxelles.

Le 5^e de septembre, à Bruxelles ¹.

Le 5^e de septembre. LL. AA. partirent dudit monastère accompaignez de leur Court, et se mirent en coche; et prirent leur chemin par la porte de Louvain, selon l'ancienne coustume. La bourgeoisie les attendoit en companies, qui firent belles salves, réitérées par trois fois. Plus avant estoient aussy attendants les trois Estatz de Brabant avecq le magistrat de Bruxelles, habillez les principaux avec robes rouges de velours, et les aultres inférieurs de soye et draps de mesme couleur, les confrères des Guldes, qu'ilz apellent, d'incarnat blanc et bleu, quy aussy de leur costé firent leur salve. Après toutes réceptions et cérémonies faites, LL. AA. passèrent vers Bruxelles, et descendirent en une maison appartenante au marquis de Baden, et illecq montèrent sur chevaux magnifiquement harnachés, comme firent les dames et la Sérénissime Infante sur haquenées richement parées, icelles accompaignées des seigneurs et gentilshommes à cheval et aultres personnes à pied à ce colloquées. Le temps se rendist pluvieux: nonobstant ce, on ne laissa de marcher. Les bourgeois passèrent les premiers, de là les confréries, après le magistrat, les trois Estats de Brabant, les seigneurs gentilshommes de la Court, les ambassadeurs, hérauts d'armes et grands, les personnes de Leurs Altèzes, et consécutivement les dames et aultres personnes. L'entrée à la ville commença environ les quatre heures après midy: et avant d'arriver à l'église de sainte Goulde, passèrent un arc triumpfal fort beau, où estoit représentée la donation des Dix Sept Provinces en ung rameau ou branche. LL. AA. marchoiēt sous ung poile bien riche, mirent pied à terre à Sainte Goulde, où elles firent leur dévotion; de là remontèrent à cheval, et passèrent aultres arcs et eschauffaux fort bien appropriez, où estoient représentez les Dix Sept Provinces, chacune à part,

¹ V. MONTPLEINCHAMP, *l. c.*, pp. 479 et suiv.; HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 17. *Historica narratio perfectionis principum*, p. 411.

avec une fille en chacun endroit, quy récitoit quelque chose en la louange Septembre. — 1399 de LL. AA. et de leur heureuse entrée. Les rues, portes et fenestres estoient chargées et tapissées d'infinies dames et personnes. Le tour fust long, selon qu'on at de tout temps observé. Le marchief estoit fort bien accomodé et environé de touts costés de tableaux et armes bien appropriez. La grande rue estoit de mesme fort enrichie. L'on arriva en Court, où, à l'entrée des bailles, estoit dressé une forme de pyramide belle et haulte, où estoient représentez les alliances et successions des Dix Sept Provinces et elligies et statues au vif jusques à LL. AA. Tout ceci achevé, Leurs Altézes descendirent au palais, avec grand applaudissement et réjouissance de touts. Le soir sur le marchief et par tout se dressèrent feux artificiels et beaux, come aussy le lendemain et trois jours durant LL. AA. furent de nuit promener en coche avecq les dames par le marchief pour veoir les feux et ce qui se passoit au grand contentement de tout le peuple. Les députez des provinces, consaux, magistrats, dames, seigneurs, gentilshommes et aultres cependant ces jours baisèrent les mains à LL. AA., et chacun procura de satisfaire à ses devoirs et monstret combien l'entrée de LL. AA. à Bruxelles estoit agréable.

Cependant l'on se préparoit au tournoy, quy se fist le 19^e de septembre en la grande salle de la Court. S. A. y entra avec ung escadrille, avec quinze cavaliers habillez et avec pennasces des couleurs de la Sérénissime Infante. et le ducq de Mantoua avec quinze aultres vestus et avec pennasces noirs et blancs. Il y eut assés peu de prix avant que d'entrer au bal de la Court, qui se fist le mesme jour, et dura deux à trois heures. L'on repartit les cinc prix d'honneur, à sçavoir : celuy de la picque des dames, des meilleurs cinc coups d'espée, des meilleurs trois coups de picque, de la meilleure espée de là en la foule, et de la plus belle entrée. Au bal, LL. AA., le ducq de Mantoua, les dames et cavailliers de la Court et aultres de dehors dansèrent. Avant le bal y eust une collation, où la Sérénissime Infante assista.

Le 21^e le ducq de Mantoua se partit : S. A. et sa Court l'accompagna à ung quart de lieue hors la ville ; et le dit ducq alla pour ce soir loger à Wavre. L'on laisse les particularitez à référer, sur espoir que ceste entrée de Bruxelles et aultres choses depuis succediez s'imprimeront et se mettront en lumière.

Choses succédées depuis l'entrée de Leurs Altezes à Bruxelles.

1599 — Septembre. Après le partement du ducq de Mantoua, LL. AA. continuèrent à entendre au redressement des affaires et tindrent le Conseil d'Etat, auquel quelque-fois l'Infante assista. Et l'accreeurent de trois seigneurs qui sont le prince d'Orange ¹, le ducq d'Arscot ² et le comte d'Arenberg ³; se résolurent aussy à pourveoir le gouvernement d'Artois en la personne du comte de Berlaymont ⁴; celuy de Namur qu'il laissa en celle du comte d'Egmont ⁵; firent chief de leur finance le marquis d'Avreck ⁶ et admiral de la mer le comte d'Arenberg. Furent aussy déclarez chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, outre le prince d'Orange et le comte de Ligne ⁷, quy avoient esté déclarez en Espagne, le ducq d'Arscot, marquis d'Avreck, comte d'Egmont, comte de Solre ⁸ et comte de Champlite ⁹. Après le retour du prince d'Orange, que LL. AA. avoient despesché en France, le roi de France envoya aussy son ambassadeur, quy estoit le comte de Lude ¹⁰, avecq quelque quinze gentils-hommes par postes, visiter LL. AA., qui retourna desfraié, satisfait et honoré d'un beau présent. L'archiducq Maximilien ¹¹ envoya aussy le sien, comme de mesmes quelques aultres princes voisins. Cependant l'armée protestante, quy estoit devant la ville de Rees ¹², en Clèves, se deslit de soy-mesme voiant le maigre succès qu'elle devoit espérer en ses dessins. LL. AA. escrivrèrent à quelques princes d'Allemaigne sur ces et aultres affaires, firent aussy tous efforts pour maintenir les gens de guerre au

¹ Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, etc., mort le 20 février 1618.

² Charles-Philippe de Croy, due d'Aerschoot, prince de Chimay, mort le 15 janvier 1612.

³ Charles de Ligne, comte d'Arenberg, né le 22 février 1550, mort à Enghien, le 18 juin 1616.

⁴ V. plus haut, p. 520, note 5.

⁵ V. plus haut, p. 459, note 8.

⁶ Le marquis d'Havré. V. plus haut, p. 520, note 4.

⁷ Lamoral, comte de Ligue, d'Épinoy, etc., mort en 1614.

⁸ Philippe de Croy, comte de Solre, sr de Molembais, mort le 4 février 1612.

⁹ Claude de Vergy, comte de Champlite, sr de Fouvens, etc., mort en 1602.

¹⁰ François de Daillon, comte de Lude, né le 25 février 1570, mort le 27 septembre 1619.

¹¹ Fils de l'Empereur Maximilien II, né le 12 octobre 1558, mort en 1618.

¹² Rees, près du Rhin, au duché de Clèves.

camp, gouverné par l'admirante d'Aragon ¹. Les provinces envoièrent la Septembre. — 1599 pluspart leurs députez, comme aussy celle de Bourgoigne, [et] accordèrent quelques aydes; les Estatz de Brabant s'assemblèrent sur les choses touchant leur province, et après toutes négociations et considérations depuis le 5^e de septembre, jour de l'entrée de LL. AA. à Bruxelles, jusques au 24^e de novembre. Ce mesme jour fust arresté pour faire l'entrée à Louvain.

Entrée de Leurs Altezes en la ville de Louvain, le 24 novembre 1599.

Le 24^e de novembre, après que LL. AA. eurent oy messe, elles despla- Novembre.
cèrent de Bruxelles sur les dix heures du matin, et se mirent ambedeux en coche pour entrer en cérémonies requises en leur ville de Louvain, comme la première de Brabant, selon que de tout temps s'est observé. La ville est distante de quatre bonnes lieues de Bruxelles. Au chemin et à demy lieue de la ville estoit quelque nombre d'infanterie, compris en douze enseignes du quartier wallon de Brabant, en bon ordre, quy firent leurs salves en passant LL. AA. Elles arrivèrent à quatre heures après midy à ung quart de lieue de la ville, où elles mirent pied à terre, baisèrent les croix et firent leur dévotion en une chapelle expressément dressée à cest effect, et ce ensuite de ce que les prédécesseurs, ducqz de Brabant, avoient usé au même lieu, qui pour alors estoit ung monastère de Nonains ². Le clergé, magistrat et université les vindrent recevoir, et offrir les clefs, avecq belles cérémonies et forces flambeaux. Après toutes circonstances, LL. AA. et les dames montèrent à cheval et vindrent jusques à la porte, où ung baldequin ou dozeret de damas rouge cramoisy et franges d'or les attendoit, qui fust porté par quelques gentilshomes de la ville; les dames, accompagnées des cavalliers à leurs costez, marchèrent sur hacquenées bien aharnacées, une housse de velour passementez d'argent. L'entrée fust environ les quatre heures après midy, comme dict est. La ville avoit [fait] les apprests et démonstrations, selon que la comodité le permettoit. Quelques ares et portes

¹ François Hurtado de Mendoza.

² Le prieuré de Terbank, où les ducs de Brabant s'arrêtaient avant de faire leur Joyeuse Entrée à Louvain.

1599 — Novembre. triumpalles avecq devises, tableaux et peintures estoient colloquées en certains endroits, et y avoit quelques homes et animaux contrefaictz d'assez belle invention. La musique aussy en certains eschaffaux se chantoit, de mesme quelques comédies se représentoient. L'arbre de Jessé estoit assés bien figurée avecq personages viz; les fenestres et rues estoient peuplées de regardants l'entrée de LL. AA. L'on arrive de la façon sur le marchief, environné de tableaux et orné d'armes et painctures. LL. AA. passèrent jusques à la grande église, où elles descendirent et toutes les dames; le *Te Deum laudamus* fust chanté là. LL. AA. firent serment à l'église de Saint Pierre, ès mains du prévost d'illecq, d'observer leurs droits et privilèges, et des accessoires qui en dépendent. Après l'on passa jusques au palais, où la musique et trompettes de la ville estoient attendantz. LL. AA. entrèrent avec beaucoup d'applaudissemens, se retirèrent et soupèrent ce soir retirez. La nuit y eust luminaires et feux sur la place et rues pour déclaration de joye et contentement.

Le 25^e de novembre, jour de Sainte Catherine, LL. AA. sortirent sur les neuf heures du matin, et ouïrent la messe sollennellement en l'église de Saint Pierre, où l'on fist une oraison et discours en langue latine en louange et heureuse entrée et arrivée de LL. AA.¹ S'assirent en chaises les dames, la court, et tous les Estats de Brabant adistèrent, disposez selon leur ordre. A l'opposition de ladite église estoit dressé ung eschaffau, richement orné avecq un doseret de mesme, soubz lequel LL. AA. s'assirent en chaises, les dames, la Court et les Estats de Brabant tout alentour adistoiènt. Le chancelier de Brabant fist ung discours à LL. AA. de ce qu'il estoit à faire; l'audiencier leut tout du long, en langue flamenghe, la Joieuse entrée², laquelle LL. AA. jurarent ès mains de l'archevesque de Malines³; de là comme ducq de Brabant firent ung aultre serment aux trois Estats; par

¹ Ce discours, inprimé à Louvain, in-4^o, porte pour titre : *In triumphali adventu serenissimorum et potentissimorum, maximorumque Belgii principum Alberti, archiducis Austriae, Burgundiae, Brabantiae ducis etc. et Isabelle Claræ Eugeniæ, Hispaniarum infantis, etc., in Lovanium gratulatorius panegyricus. Habitus a Jacobo Bayo, sacre theologie doctore, regioque professore et collegii Sabaudie præsidente, totius academiæ, clerique Lovaniensis nomine, in choro insignis ecclesiæ collegiate S. Petri, anno 1599, mensis novembris die 25.*

² V. le texte aux *Placards de Brabant*, t. I, p. 210.

³ Mathias Hovius, nommé en 1596, mort en 1620.

après firent aussy un^g particulier à la ville de Louvain. Cecy achevé, les Novembre. — 1599 trois Estatz de ceste province jurèrent et firent foy et hommage à LL. AA : premièrement les ecclésiastiques, les nobles et les villes. Le pensionnaire desdiets Estats fist un discours démontrant le contentement que tous avoient d'avoir LL. AA. pour princes et souverains seigneurs. Le peuple, avec grand applaudissement, cria par trois fois : Vive les dueqz de Brabant! Les clairons, trompettes, attavalles ¹ et aultres instruments commenchèrent à toucher et démonstrer Fallégresse que chacun recepvoit de la présence de LL. AA. Les hérauts d'armes jectoient et semoient or et argent parmy le peuple, avec les effigies de LL. AA. et aultres devises. Son Altéze l'Archiducq arma trois chevaliers de sa main, pour mémoire de ce jour. Toutes ces cérémonies achevées, qui durarent presque jusques à deux heures après midy, Leurs Altézes retournerent en Court et mangèrent en public; et pour ce jour ne se fist aultre chose digne de récit.

Le 26^e, Leurs Altézes ouïrent messe en la chapelle du palais; le recteur de ceux de l'Université de Louvain eust audience d'icelles; mangèrent en public, et l'après disner le sieur de Lenoncourt, envoyé du dueq de Lorraine en ambassade. fust ouy de LL. AA. Par après elles sortirent, et furent veïre l'église de Saint Augustin, où y at des reliques, et entre aultres un^g Saint Sacrement de Miracle. De là furent veoir Université, où furent promovez et graduez quatre bacheliers en théologie en présence de LL. AA., et selon la coustume l'on donna des gands à tous. Justus Lipsius, personnage très rare et de grande renomée, fist un discours en langue latine sur l'advènement de Leurs Altézes, et ce que convient à un^g prince pour bien régir un^g peuple. Pour conclusion, l'un^g de l'Université remercia LL. AA., au nom de tous, et toutte l'assemblée, d'avoir assisté à ceste promotion. Le soir on representa une comédie en Court par les estudians. Le subject estoit : l'Estat et causes de la guerre, avec espoir d'un amendement par l'arrivée de LL. AA. et réduction de toutes choses en une paix ².

¹ *Allavalles*, ou atabals, tambours moresques, timbales.

² *Historica narratio protectionis SS. archiducum Austriae, Alberti et Isabellæ*, p. 157, où se trouvent tous les détails des inscriptions. V. aussi MONTFLEINCHAMP, l. c. p. 180; VAN LOON, *Hist. Métall.*, t. I, p. 521, 522, où figurent les jetons d'inauguration. *Histoire de l'archiduc Albert*, p. 504. PARIVAL, *Louvain, capitale du Brabant*, p. 119. PIOT, *Hist. de Louvain*, p. 296.

1599 — Novembre. Le 27^e, Leurs Altèzes furent à Hevre, maison de plaisance appartenante au ducq d'Arshot, où elles ouïrent messe en une église fondée par ceux de la maison de Croy¹, où il y a plusieurs sépultures des ducqz d'Arscot et de leurs prédécesseurs. La maison est plaisante, et en belle scituation; ledict ducqz d'Arscot fist ung banque très beau.

Retour de Leurs Altèzes à Bruxelles.

Le 28^e, Leurs Altèzes, après avoir oy messe, partirent vers les neuf heures du matin pour retourner à Bruxelles. Le temps se rendist fort facheu et pluvieu: LL. AA. demeurèrent tousiours en coche. Le magistrat et quelques gentilshomes de la ville, avecq quelque infanterie bourgeoise, accompagnèrent et conduïrent jusques à demy lieue hors de la ville. Elles arrivèrent à Bruxelles environ les trois heures après midy. Tout le clergé et personnes de religion les vindrent rencontrer: les bourgeois de mesme avecq force flambeaux. Leurs Altèzes et les dames passèrent jusques à l'église de St^e Goulde en coche, aultrement sy le temps n'eust contraire elles montoient à cheval. Le doïen et chanoïnes à l'entrée de l'église receurent LL. AA., qui baisèrent la croix; par après entrèrent au cœur, où l'on chanta: *Veni Creator* et *Te deum*; de là remontèrent toutes les dames en coches, et s'en allèrent tous au palais avec beaucoup de resjouissance².

Le 29^e, Leurs Altèzes, avecq les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, à cause de la veille de Saint Andrieu, ouïrent vespres sollemnelles à la chapelle du palais.

Le 30^e et dernier jour de novembre, jour de St^e Andrieu, Leurs Altèzes ouïrent messe à la chapelle de la Court, et l'après disner, S. A. à cheval, et l'Infante dans un coche couvert de toille d'argent, attelée de six chevaux grisons, allèrent avecq les dames à la maison de la ville, où estant assises en deux chaises souz un doseret, après que le chancelier de Brabant eust fait ung discours semblable à celuy de Louvain. Leurs Altèzes jurarent. Depuis le magistrat en leur nom et celuy du peuple fist foy et homaige. Ce que le peuple confirma par trois cris: Vive les ducqz de Brabant! L'on sema

¹ L'église des Célestins à Heverlé. V. SANDERUS, *Chor. sac. Brab.*, t. II, p. 145.

² Conf. *Historica narratio* précitée, p. 161.

par après de l'argent ¹. Le peuple y estoit en grand nombre, et toutes les fenestres du marchief plaines de dames et personnes regardants. S. A. fist trois à quatre chevaliers. Il y eust une fort belle et bien ordonnée collation. Leurs Altèzes en mangèrent. les dames et ceux de la Court; d'illecq l'on retourne avecq beaucoup d'applaudissement en Court, et le soir se firent luminaires et feux de joie et signament au marchief. Décembre. — 1599

Entrée de Leurs Altèzes à Malinnes.

Le 5^e de décembre 1599, jour de dimanche, après que Leurs Altèzes eurent ouy messe, partirent sur les dix heures accompagnées de la Court, passèrent proche de Willevorde ², à deux lieues de Bruxelles, d'où les bourgeois sortirent armez, firent quelque salve et accompagnèrent Leurs Altèzes. Le magistrat dudit lieu les vint aussy recevoir et rendre obéissance. Quelques petites piéces du chasteau et mortiers jouèrent, et sur le rempart y avoit des feux pour la démonstration de la joie qu'ilz recevoient veoir leurs princes.

Quant Leurs Altèzes furent arrivez à ung quart de lieu de Malinnes, six enseignes des couleurs de la Sérénissime Infante, infanterie avecq les bourgeois estoit attendantz, et firent une assés belle salve. Les chemins estoient aussy gardéez et assurees par les habitans d'alentour. Le magistrat de la ville, habillé de velour noir doublé de taffetas violet, vint recevoir Leurs Altèzes. L'archevesque avecq le clergé les attendoit à une chappelle dressée à cest effet. Elles mirent pied à terre, baisèrent la croix, de là montèrent à cheval come toutes les dames; le deserette ³ des couleurs de l'Infante porté par les eschevins de la ville, les démonstrations se firent; l'on tire quelques piésches d'artillerie; quelques arcs ou portes triumphalles estoient dressées, avecq devises, painctures et inscriptions sur l'arrivée de Leurs Altèzes, accompagnées de musicques et instruments; les bourgeois marchèrent aux costés avecq des flambeaux ardans. Le marchief estoit assés bien entouré,

¹ V. VAN LOON, *l. c.*, p. 522.

² Vilvorde.

³ *Deserette*, *desserte*? service.

1599 — Décembre. fermé et environné de tableaux, et autres choses d'ornement. Sur la rivière y avoit quelques batteaux quy firent salves avec leurs piesches. Leurs Altèzes et les dames mirent pied à terre à la grande église, où l'on chanta *Veni Creator*. De là fist ung discours en substance que tous leurs prédécesseurs avoient esté protecteurs de la foy et religion, et avoient maintenu les privilèges de l'Église, voir mesmes juré de les observer, et qu'on attendoit le mesme de Leurs Altèzes. Lors le président Richardot et l'audiencier s'aprochent et fust levé une forme de serment que Leurs Altèzes approuvèrent. Après, le *Te Deum laudamus* fut chanté, de là remonstans à cheval passèrent à la maison d'Hooestraten, où Leurs Altèzes logèrent. Le Grand Conseil en nombre de dix-huit consillers les attendoient et leurs firent la révérence accoustumé. Ce soir elles mangèrent retirez, et par les rues, signament sur le marchief, les feux tesmoignèrent l'allégresse qu'ilz avoient de l'arrivée de leurs princes.

Le 6^e, jour de St Nicolas, Leurs Altèzes sortirent de la Court environ les dix heures, la Sérénissime Infante et les dames en coche, l'Archiducq à cheval; ouïrent la messe solennelle en la grande église, célébrée par l'archevesque ou le magistrat estoit présent, et au sortire allèrent sur ung eschaffeau dressé pour recepvoir et faire le serment. Elles s'assirent en chaises souzb ung doseret, le tout estoit revestu de drap alentour qui estoit violet fort bien accomodé. Le président Richardot fist ung discours sur ce qui estoit à faire; après l'audiencier aproche qui leut une forme de serment que Leurs Altèzes jurarent et approuvèrent: réciproquement le fist les Estats de Malines et le peuple par trois fois les confirma disant: Vive les Archiducqs et Leurs Altèzes. Les héraults d'armes par après jectèrent et semèrent de l'argent et or; S. A. créa trois chevaliers. Cecy achevé et après le son des trompettes et clairons, Leurs Altèzes retournèrent en Court et mangèrent ensemble en publicq. L'après disner elles sortirent en coche, passèrent par les Chartreux, et furent veoir la maison de l'artillerie et la fonderie. A l'entour de la dicté maison y avoit quelque quantité d'artillerie que l'on tira. Quelques belles inventions de feux se firent, et se jettèrent diverses fusées. D'illecq on retourne en Court, et Leurs Altèzes souppèrent retirez; et la nuit les feux de joie se firent une aultrefois¹.

¹ V. l'*Historica narratio* précitée, p. 165.

Partement de Leurs Altèzes de Malinnes pour Anvers.

Le 7^e Leurs Altèzes ouïrent messe sur les huit heures et s'embarcèrent sur les neuf heures en une galiote de trente rames, fort bien revestue et accomodée. La poupe estoit couverte de velour bleu frangé d'argent, l'estandart de mesme couleur avecq le crucifix, les mariniers habillez de mesme, et de costé force banderolles avecq le cyfre et armes de Leurs Altèzes. Les dames s'embarquèrent sur une autre frégate, la poupe revêtuë de damas incaradin ou rouge, frangé d'or. Et le surplus de la Court fut distribué en aultres frégates en nombre de 26, qui portoient les noms des provinces du Pays-Bas; le baigaige suivit en des aultres vaisseaux. Les bourgeois de la ville d'ung costé d'aultre du canal accompaignoient Leurs Altèzes. A leur sortie se fist quelque salve de mousqueterie et d'artillerie. Elles disnèrent à Willebrouc, trois lieues dudit Malinnes. Le temps sur le midi se rendit obscur et plain de brouillart. Tout le long de la rivière estoient les batteaux de guerre disposez pour l'assurance du passaige, et en passant Leurs Altèzes, l'artillerie donnoit. Les rivaiges du costé du pays de Waes et de Lierre estoient bordés d'infanterie, qui firent belles salves; les forts que l'on passait firent de mesme, comme aussy le chasteau de Riple-mont. L'on arrive au chasteau sans veoir la ville: car le temps nébuleux ne le permettoit. Toute l'artillerie et mosqueterie du chasteau comença à jouer et faire salves reales avecq balles. Le gouverneur de la place vint recepvoir et faire la révérence à Leurs Altèzes. En descendant de leur galiotte, on avoit faict ung pont pour descendre avecq plus de facilité au vart¹. Les coches estoient attendants Leurs Altèzes, et les dames montèrent et se rendirent au chasteau par la Porte du Secours. Toute la soldatesque estoit fort bien disposée, qui firent bien leurs devoirs; les tambours, clairons et trompettes et hautbois touchaient de touts costez; ce soir Leurs Altèzes mangèrent retirez.

Le 8^e Leurs Altèzes avoient faict estat de faire leur entrée; mais elle se différâ pour n'estre encore les appretz achevez; ouïrent ce jour messe solemnellement en la chapelle du chasteau; mangèrent néantmoins retirez.

¹ Vart, lieu de débarquement et d'embarquement.

1399 — Décembre. L'après disner firent le tour du chasteau avecq les dames à pied, où la Sérénissime Infante se pleust à faire tirer quelques pièces d'artillerie.

Le 9^e, peu de choses passa digne d'escrire; Leurs Altèzes ouïrent messe en leur oratoire. et mangèrent retirez et s'occupèrent à donner audience.

Entrée d'Anvers le 10^e de décembre.

Les apretz achevés, Leurs Altèzes se résolurent à faire leur entrée le 10^e. et après avoir ouy messe en leur oratoire et disné retirez, sortirent du chasteau après midy. Le temps se rendit fort beau, serein et clair. Elles montèrent en coches, comme aussy les dames, sortirent par la Porte de Secours, costoians les fossetz jusques à la porte Saint George. La Court les accompagna à cheval. Au chemin les eschevins et magistrat de la ville les vindrent recevoir et faire la révérence. Les principaux d'iceux estoient habillez de robbes de velour violet doublez de taffetas de mesme, les aultres de taffetas seulement de mesme couleur. Ilz estoient en assés bon nombre; les ramparts de la ville, depuis le chasteau jusques à la porte Impériale qu'ilz appellent, estoient toutz chargés de bourgeois bien armés et en belle orde, avec forces enseignes et tambours. L'on arrive à la porte susdite. Leurs Altèzes descendirent et allèrent soubz ung repartement faict en façon d'une chapelle bien accomodé, s'assirent en deux chaises, et après quelques cérémonies faictes, à la venue de l'évesque d'Anvers et d'aulcuns ecclésiastiques, firent serment et jurarent comme marquis du Saint Empire et de Roien ¹. Cccy faict, toutz les bourgeois, qui estoient en armes sur les ramparts, firent une très belle salve d'artillerie, mosqueterie et harquebuserie. Le chasteau fist de mesme: la démonstration de la joye et contentement qu'ung chascun recevoit fut belle; les trompettes, clairons et tambours le tesmoignoient. Leurs Altèzes et les dames par après montèrent à cheval. Ung dossierer ou poil de toille d'or fort riche, porté par quelques gentilshommes de la ville, les attendoit. L'ordre au marcher fust tel : les entretenus et aultres qui acompaignoient marçoient devant, le magistrat de la ville suivoit; les trompettes et attabales entre deux. les gentilshommes de la Court, de la maison et ceux de la bouche; ceux des consaux des finances, privé et estat,

¹ Le pays de Ryen était une subdivision du quartier d'Anvers.

les maîtres d'hostel, les grands chevaliers de l'ordre, le nonce et ambassadeur d'Espagne, et devant Leurs Altèzes les héraults d'armes, le grand escuier avec l'estoc nu en main : après les personnes de Leurs Altèzes soulbz la poille derière les dames et ceux de la chambre qui les accompagnoient; aux costés les bourgeois retiréz des ramparts suivoient en nombre de seize enseignes en fort belle ordre, repartiz en trois esquadrons. Le peuple estoit rangé du costé des rues; les fenestres et aultres regards chargées de dames et personnes. L'entrée se comença à la Porte Impérialle, appelée de ce nom, parce que l'empereur Charles le Quint y entra le premier. Après qu'arriver à l'arc des Espagnolles, l'on rencontra deux théâtres avec représentations de belle invention. Cest arc ou porte triumphalle estoit fort belle et superbe, accompagnées de belles painctures, devises et significations. L'on passe à celles des Portugés, aussy très belle et enrichy de plusieurs desseins et inscriptions. Entre les arcs se trouvoient tousiours des représentations fort gentiles. L'on arrive sur le Merbruck ¹ en un bastiment rond [qui] estoit fait en forme d'amphithéâtre : la moitié estoit couvert de drap rouge et l'autre de vert. Sur le rouge estoient personnaiges représentant les Calamitez, Suceez et Incommodités de la guerre, avec leur peu agréables effets. Comme Leurs Altèzes arrivèrent à la veue de ce cy, le bastiment se tourna, où le vert apparut chargé de personaiges représentant la Paix, les Joies, Esbatz et Contentement qu'elle aporte; le tout estoit fort bien traité. L'on passe à l'arc des Génévois non moins beau que superbe, posé au milieu de la place de Merbruc, où les clairons et trompettes faisoient retentir l'air. L'on prend d'illec à main gauche et, passant devant l'église St Jacques, l'on vient à la Nieustraten, à l'arc des Milannois, de belle structure et invention. D'illec l'on passe proche de la bourse, où ceux de la ville avoient érigé un arc fort belle et riche, avecq plusieurs devises, armes et leur interprétation. L'on arrive sur la Place à la veue de la maison de la ville. Au milieu estoit un géant de haulteur extrême, représenté come un dragon ou hidre, eslevé en air jettant feu. Le théâtre pour faire et recevoir le serment estoit proche de la maison de ville. L'on marcha de la façon jusques à la grande église de Nostre Dame, où Leurs Altèzes descendirent reçues de l'évesque ²,

¹ Le pont du Meer ou de l'étang qui couvrait la place de Meer à Anvers.

² Guillaume de Berghes, nommé en 1598, mort en 1601.

1599 — Décembre. chanoines et clergé. Le *Veni Creator* fut chanté, quelque discours fust fait par l'évesque, Leurs Altèzes jurarent en l'église, après *Te Deum laudamus* fust chanté. Elles remontent à cheval, repassent un aultre arc de la ville, et arrivèrent à cestuy des Foucres¹, qui pour l'obligation et affection qu'ilz ont à la maison d'Austrice, l'avoient fait ériger, où les frais pour l'invention et effectz n'avoient esté espargnez. Je laisse icy à dire les particularitez des arcs et portes triumphalles en nombre de huit, mesme de représentation en nombre de treize à quatorze, aussy d'autres choses par accessoire, comme des éléphants, balines, daulphins, hasteau, chariot triumphal de Neptune, l'assemblée des dieux, représentations des Dix Sept Provinces et aultres choses semblables; car il seroit trop long, qui se peult excuser, puisque le tout sera aparament escrit et imprimé, à quoy je me remecteray. Après donc que Leurs Altèzes eurent sorty de l'église et passé les arcs qui estoient, elles arrivèrent environ sur les quatre heures, accompagnées comme dict est, en la maison de Saint Michiel², lieu où que les princes ont accoustumé de loger. Le portail estoit fort beau; chacun mist pied à terre pour accompaignier Leurs Altèzes en leur quartier; une compaignie des Espaignolles du chasteau vindrent faire la garde à Leurs Altèzes. Ce soir elles mangèrent ensemble retirez; après montèrent en coche avec les dames et furent veoir les feux par la ville, qui estoient beaux et de diverses inventions; ce que contenta fort le peuple. Après environ les onze heures retournèrent en Court.

Le 11^e Leurs Altèzes ouïrent messe en public en l'église Saint-Michel, mangèrent ensemble retirez, et donnèrent quelques audiences. L'après disner pourmenèrent en coche par la ville, avecq les dames, et par les ramparts, furent veoir la maison des folz, où elles s'entretindrent jusques lors que les feux du chasteau furent allumez, qui estoit tout environé de lanternes avec lumières, et y avoit des piramides et aultres choses eslevées, le tout chargé de clarté. Leurs Altèzes se retirèrent sur la place dudit chasteau pour veoir le tout; toute l'artillerie fist unne salve très belle, les mortiers, mousquetiers et harquebusiers jouèrent de mesme, plusieurs feux artificiels se firent, et fusées se jettèrent, la musique de haultbois et voix

¹ *Foucres*, famille de banquiers allemands, établie à Anvers et ailleurs.

² L'abbaye de St-Michel.

se fist aussy au chasteau; le tout achevé, Leurs Altèzes se retirèrent. La Décembre. — 1599 mesme nuit les feux et lumières se continuèrent par la ville, come la nuit précédente.

Le 12^e jour de décembre, dimanche, Leurs Altèzes sortirent sur les dix heures et ouïrent la messe solemnelle, qui fust célébrée par l'évesque à la ville, en l'église de Nostre-Dame; la musique fust fort belle. Après Leurs Altèzes passèrent d'illecq à pied à la maison de ville, où estoit dressé ung théâtre fort bien enrichi de colonnes, painctures et aultres choses, couvert au dessus et au dessous de drap rouge, et orné de tapisserie de toile d'or fort riche, le dozeret de mesme, soubz lequel Leurs Altèzes se mirent en deux chaises. Du costé de la Sérénissime Infante estoient les dames assises sur ung tapis, et après ceux de la Court; du costé de Leurs Altèzes estoient ceux des consaulx d'estat, privé et finances et ceux du magistrat de la ville. Et proche de Sadiete Altèze estoit son grand écuyer avecq l'estoc nu en main. Le marchief estoit revestu de tableaux, painctures, devises, portraits de Leurs Altèzes et aultres choses qui servoient d'ornement. Le peuple y estoit en grande quantité; les fenêtres estoient toutes occupées des dames et aultres personnes pour veoir les cérémonies du serment. Après que le silence fut ordonné, le chancelier de Brabant fist ung discours en langue françoise sur ce que étoit à faire; alors l'audiencier aproche et leut une forme de serment que Leurs Altèzes approuvèrent et jurarent, et réciproquement le magistrat au nom du peuple, qui, par sa voix réitérée par trois fois : Vive Leurs Altèzes, le confirma. Ceux du magistrat firent foy et homage : les trompettes, atavalles, clairons, touchèrent en tesmoignaige de joie. L'on sema de l'or et argent come aux aultres villes; S. A. créa quatre chevaliers. Le tout achevé, Leurs Altèzes retournèrent en Court et mangèrent en publicq; la Sérénissime Infante servie par des dames, S. A. par des gentilshomes de la bouche. L'après disner et sur les six heures du soir elles sortirent avec les dames en coche et furent veoir les feux de joie, commençèrent dez la Court, et furent par la Place et arcs suivant le mesme chemin par laquelle elles estoient entrées. L'on y vit quelques belles inventions de feux; sur les arcs triumpaux y avoit musique : haulthois, clairons et trompettes. L'on passa sur la place du chasteau, où les feux estoient plus beaux et apparants qu'aparavant, et entre aultres y avoient quatre pyramides eslevées et chargées de lumière. Tout l'artillerie tira, qui fust chose

1599 — Décembre. très belle; les mortiers du long du rempart jouèrent aussy. Leurs Altèzes passent d'illec en Court, et des fenestres descouvrent la rivière, où les basteaux de guerre, disposez en belle ordre, chargés et environez de feu et lumière jettoient force fusées et fueux¹ artificiels; lesdits bateaux de leurs pieces firent unne salve, et le retentissement de l'écho accroissoit le bruit de l'artillerie; de là Leurs Altèzes se retirèrent.

Le 15^e de décembre Leurs Altèzes ouïrent messe en Court et mangèrent retiréz. L'après disner furent aux pères jésuites, où par les estudiants fust représenté une comédie en langue latine: le subject estoit la vie de Sainte-Élisabeth. Sur la fin furent représentées les Dix Sept Provinces par aultant de filles. Celles qui sont soubz l'obéissance sont habillez d'habitz gris et de couleur, et les rebelles de ducl: chascun récita quelques vers et présenta quelque épigramme à Leurs Altèzes; le tout estoit d'assez belle invention; d'illec l'on se retira en Court.

Le 14^e ouïrent messe en Court come le jour précédent, et mangèrent retiréz; furent l'après disner veoir la bourse, où elles s'entretindrent quelque temps pour veoir la diversité de l'ouvrage; furent aussy veoir aultres sortes de verre de belle invention.

Le 15^e Leurs Altèzes tindrent conseil d'Estat le matin, où les chastelains et gouverneurs d'Anvers. Lierre et grand espaignols leur firent serment, comme ressortissant ès places du duché de Brabant. L'après disner furent veoir la maison des tapisseries et l'imprimerie de Plantin. Le soir, ceux de la ville d'Anvers firent présent à Leurs Altèzes d'une tapisserie de soye et or fort riche, réduicte en sept pieces, où estoient representez les victoires qu'eust Son Altèze à Calais, Ardres, Hulst et Amiens; firent de mesme présent à Leurs Altèzes de beaux linges.

Le 16^e, l'après disner, Leurs Altèzes furent veoir l'église de Nostre-Dame, les chapelles, autels et painctures qui s'y retrouvent; monterent aussy avec les dames la grande tour, d'où l'on descouvre plusieurs villes aux environs et tout Anvers.

Le 17^e Leurs Altèzes ne sortirent de la Court, que pour entendre la messe².

¹ *Fueux*, feux.

² Cf. BOSCHUIS, *Historica narratio inaugurationis in S. R. imperii marchionatum*, p. 180, où se trouvent des gravures représentant bon nombre d'ares de triomphe, des scènes, etc.

Partement d'Anvers pour Bruxelles.

Le 18^e, sur les neuf heures du matin, Leurs Altèzes s'embarquèrent et vindrent disner à Willebrouck, arrivèrent environ les huit heures du soir à l'entrée de la ville, se mirent en coche et allèrent au palais. Décembre. — 1599

Son Altèze donne six thoisons d'or le 21 de décembre.

Le 21^e décembre Leurs Altèzes ouïrent les vespres en la chapelle de la Court, où les chevalliers comparurent, mesme les seigneurs qui devoient recevoir l'ordre. Le lendemain, jour de saint Nicolas, tous se trouvèrent en Court sur les neuf heures du matin; les prince¹ et comte de Mansfelt et comte d'Arenbergh² et comte de Berlaymont³ avec leur grand colier; chacun des aultres fust apellé selon son ordre et selon qu'ilz avoient esté armez chevaliers de l'espée d'honneur. Le ducq d'Arseot entra le premier en la chambre de Son Altèze, où il fust armé chevalier, et après quelques cérémonies et observations, le serment receu, prenant le collier des mains du seigneur d'Assonleville, trésorier de l'ordre, le donna et mict au col du dit ducq, depuis l'embrassa; le marquis d'Haverek⁴ suivy par après, et consécutivement le comte de Solre⁵, le prince d'Orange⁶, les comtes de Ligne⁷ et d'Egmont⁸; et les trois derniers furent aussy armés chevaliers avant que de recevoir l'ordre. Après que tout fut passé à la veu des trois aultres et plus anciens chevalliers de l'ordre cy dessus només, S. A. créa aussy de sa main

¹ Pierre-Ernest, comte, prince de Mansfeld.

² Charles de Ligue, comte d'Arenberg.

³ Florent, comte de Berlaymont.

⁴ Le marquis d'Havré. V. plus haut, p. 520, note 4.

⁵ Philippe de Croy, comte de Solre. V. plus haut, p. 524, note 8.

⁶ Philippe-Guillaume de Nassau. V. plus haut, p. 524, note 4.

⁷ Lamoral, comte de Ligne, etc. V. *ibid.*, note 7.

⁸ Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, mort le 18 janvier 1620.

1599 — Décembre. le comte de Fontenoy ¹ et seigneurs de Barbançon ² et Hacicourt ³ chevaliers de l'espée d'honneur. Ccey archevê, marchent tous devant S. A. pour aller trouver la Sérénissime Infante, et l'accompaignèrent à l'église de la Court, où la messe se célébra solennellement par le nonce du Pape ⁴; les chevaliers de l'ordre estoient assis sur ung banc, selon leur ordre et rang; S. A. fust à l'offrande, tous les chevaliers de mesme deux à deux. La messe finie et après avoir accompaigné la Sérénissime Infante en son quartier, S. A. descend et se mit à table avecq tous les chevaliers de l'ordre, en nombre de neuf; S. A. fust servee par ses gentilshomes de la bouche, et les chevaliers par ceux de leur maison et paiges; et pour la disposition de la table et viandes estoient ordonez deux gentilshomes de la bouche; le tout se passa et acheva fort heureusement et au contentement de tous.

Continuation des entrées de Leurs Altèzes en leur pays et Estats, l'an 1600.

1600 — Janvier. Depuis le retour de Leurs Altèzes d'Anvers, elles s'occupèrent au redressement des affaires, donnant ordre aux choses les plus nécessaires et désirans achever les entrées qui estoient à faire en leur pays et estatz et prester et recevoir les serments accoustumez; et résolurent d'aller en Flandre, Arthois et Hainault, et partirent le 27^e de janvier 1600, jour de jeudy, pour le lendemain entrer en leur ville de Gand.

Arrivée de Leurs Altèzes à Terremonde, le 27^e de janvier 1600.

Leurs Altèzes partirent de Bruxelles sur les dix heures et demy, accompaignées de leur Court et maison et d'autre noblesse. Ils arrivèrent sur les quatre heures et demy à Terremonde, ville dépendante de Flandres, que la saison des guerres a fort appauvrye. Le magistrat les vint recevoir et

¹ Probablement Simon d'Igny, comte de Fontenoy, fils de François et de Claudine d'Ernancourt.

² Sans doute Robert de Ligne, s^r de Barbançon. V. DE MONTPLAINCHAMP, *l. c.*, p. 256.

³ Sans doute Charles de Lalaing, s^r de Hacicourt. V. *ibid.*, p. 257.

⁴ Octave Frangipani, archevêque de Tarente, qui fut nonce sous le règne de Philippe II et resta accrédité aux Pays-Bas jusqu'en 1606.

rendre obéissance; la garnison d'Espagnolles d'illec, quy est de quelque 150 homes, come la bourgeoisie, estoient en armes, qui firent salves et démonstrations selon leur pouvoir. La porte à l'entrée en forme triumphalle avec quelques colonnes en forme de pyramide; les feux de joie se firent de nuit, et le lendemain à l'église; furent veues plusieurs feux. beaux et artificiels ¹.

Janvier. — 1600

Entrée de Gand, le 28^e de janvier.

Leurs Altèzes desplaçèrent de Terremonde sur les dix heures du matin et arrivèrent à Gand sur les quatre heures du soir. A une lieue de la ville. les Estats et les quatre membre de Flandres les vindrent rencontrer et saluer; le mesme fist le magistrat de la cité; six compagnies d'infanterie de bourgeois eslevez en bel ordre et équippage. et avec pennases des couleurs de l'Infante, estoient en compaigne, qui firent tous une assez belle salve. L'on passa proche du chasteau, l'artillerie duquel se tira entièrement; une forme d'escarmouche ou rencontre se fist en compaigne, la moitié vestuz en Mores, l'autre moitié en Chrestiens. qui eurent la victoire. Arrivées à la porte de la ville, Leurs Altèzes et les dames sortent de coches. où les évesques de Gand ², Ypres ³ et Bruges ⁴, avec aultres prélatz et tout le clergé les attendoient, elles baissèrent les croix, puis montent à cheval; la mesme forme et disposition qu'en Anvers se tint au marcer ⁵. Leurs Altèzes se mirent soubz le poil des couleurs de la ville. noir et blanc, porté par quelques gentilshomes de la ville; les bourgeois, avecq des flambeaux ardants, accompagnoient des costez, et, ce qui estoit remarquable, depuis la porte de l'entrée jusques au Palais, des deux costez, estoient filles eslevées en air avecq des torches ardantes. de vingt à vingt pieds, et la plupart avoient nom Isabelle. Ceey représentoit la Pucelle de Gand, et estoient en nombre plus de huit cens. Leurs Altèzes poursuivent leur chemin par les rues ordonnées,

¹ Cfr. *l'Historia narratio inaugurationis principum* précitée, p. 514, où sont reproduites les inscriptions.

² Pierre Damant, évêque de Gand, de 1590 à 1609.

³ Pierre Simonius, évêque d'Ypres, de 1585 à 1605.

⁴ Mathias Lambrechts, évêque de Bruges, de 1596 à 1602.

⁵ *Marcer*, cortège.

1600 — Janvier. passèrent quelques quatre arcs triumpaux d'assez belle invention, où estoient representez la Pucelle de Gand, la naissance de l'Empereur Charles le Quint, les victoires de S. A., la donation des dix sept provinces, la descente des comtes de Flandre. A l'aposite de la Court estoit aussy une pyramide érigée haulte, et avecq belles devises; aussy furent veues quelques représentations come les quatre Rivières qui passent en la ville, avecq beaux vers et inventions. Vulcan¹ aussy, aulieu de forger armes, les reduisoit en instrumens d'agriculture et labour, pour signification d'une future pais; en divers endroits y avoit musique et diversité d'instrumens. Le tout passé, Leurs Altèzes descendent en la grande église de Saint Jean, où le *Te Deum laudamus* se chanta; d'illecq remontent à cheval, entrèrent en Court et mangèrent retirez; le soir y eust des feux de joie et artificiels sur les rues.

Le 29^e peu de choses se passa: car Leurs Altèzes ouïrent messe et mangèrent retirez. Et ce jour fust employé pour donner ordre à ce qui se feroit le lendemain. Le soir les feux de joies se continuèrent.

Le 30^e jour, le dimanche, Leurs Altèzes sortirent sur les huit à neuf heures du matin, et, accompagnées de leur Court et magistrat de la ville, furent à Saint Pierre, où l'abé et des religieux les receurent à la porte et conduirent à l'église en chantant le *Te Deum*. La messe se célébra solennellement par le dit abé. Leurs Altèzes furent à l'offrande; et le service divin achevé, avant que faire le serment, l'archiducq approche l'autel, à laquelle l'abé, selon l'ancienne observation, ceignit l'espée; de là le serment se fist comme au premier prélat du comté de Flandres. Par après LL. AA. disnèrent au mesme lieu; le mesme firent les dames, seigneurs et ceux de sa maison et ce aux fraiz de l'abbé, ensuite de ce que du passé s'est observé.

L'après disner Leurs Altèzes furent en l'église de Saint Jean, où ung théâtre estoit dressé et revestu de vert, là où le clergé et Estats du comte de Flandres comparurent. Et après que le président Richardot eust fait ung discours sur ce qu'estoit à faire, Leurs Altèzes jurèrent de les maintenir en leurs privilèges et de les deffendre et maintenir; réciproquement lesdits du clergé et Estats firent serment de leurs demeurer fidels, aider et servir. Et ceey fait, les clairons et trompettes touchent, et Leurs Altèzes

¹ Vulcain.

sonnent une cloche, chose observée en forme de souveraineté. Dillec Leurs Altèzes passent sur la place, où estoit aussy dressé ung eschaffault de ceux de la ville, couverte et ornée de couleur verte; les magistrats, tous vestuz de robes de velour noir, l'accompaignent, montent sur le théâtre, où les serments de costé et d'aulture se firent, comme particulièrement de la ville; le peuple le confirma et crie par trois fois : Vive Leurs Altèzes! On sème de l'argent, et furent créés trois chevaliers de la main de S. A.; les clairons et trompettes touchèrent en forme d'applaudissemens et resjouissance. Toutes les cérémonies achevées, Leurs Altèzes se retirèrent, et les feux de joie continuèrent. Le dernier de janvier, après disner, comparurent en Court les députez du quartier d'Ypres, qui firent et receurent le serment. Le mesme firent les villes et chastelainies du comte de Flandres, comme Courtray, Terremonde, Nieuport, l'Escluse, Hulst, Waes, Bourbourg, Cassel, Bailleul et aultres. Les gouvernemens des villes, comme de l'Escluse, Dunceree¹, Saes², Nieuport, etc., firent le serment, comme aussy le gouverneur du chastau et citadelle de Gand. Le soir se représenta quelque comédie au chastau par les soldatz de la garnison; les quartiers de Bruges et du Franecq différant leur serment jusques à aulture saison. Ce mesme jour arrivèrent les ambassadeurs de l'empereur que S. A. avoit auparavant envoyés rencontrer et recevoir par l'ung de ses gentilshomes. Le 1^{er} de febvrier, veille de la Purification, Leurs Altèzes sortirent l'après disner, furent veoir le chastau et maison où Charles le Quint, d'heureuse mémoire, nasquit; d'illecq furent ouïr les vespres en l'église Sainte Pharaïlde, où sont chanoines qui estoient jadis chapelains des comtes de Flandre. Retourné en Court, S. A. donna audience publique aux ambassadeurs d'Allemagne de l'Empereur, qui estoient les comtes de Isenbourg³ et de Manderscheit-Blanchenhénin⁴ et le seigneur Charles Mitzel Vanderspïel. Leur harangue fust en langue allemande fondée sur trois points. S. A. fist la responce en mesme langue. L'on représenta par après une comédie en langne latine, que les pères jésuites firent. Ceux de la ville firent ung présent à S. A. d'une fontaine et aiguier et ung pot à mettre fleurs, revestuz de diverses figures et animaux, le tout évalué à quelque neuf mille florins.

Janvier. — 1600

Février.

¹ Dunkerque. | ² Le Sas de Gand. | ³ Philippe, comte d'Isenbourg.

⁴ Herman, comte de Manderscheit-Blankenheim.

1600 — Février. Le 2^e, jour de la Purification, Leurs Altèzes ouïrent la messe sollemnelle, célébrée par l'évesque de Gand en la grande église de Saint Jean, et disnèrent en public; l'après disner furent veoir le chasteau, où l'artillerie se tira; d'illecq l'on retourna en Court, et le tout se disposa pour le partement de lendemain ¹.

A Courtrai, le 3^e de febvrier.

Après que Leurs Altèzes eurent ouy messe à Gand, les ambassadeurs de l'Empereur vindrent prendre leur congié d'icelles, comme aussy le magistrat de la ville; et sur les neuf heures, elles partirent et vindrent disner à my chemin au village Marchelen ². Le temps fust fort incomode tant pour la froidure que pour la continuelle neige qui fist; néantmoins on arriva sur les cinq heures à Courtray. Les habitants d'illecq sortirent environ demy lieue de la ville, avec quelques quatre à cinq enseignes, firent leur salve. Aussy dans la ville on tira quelques pièces d'artillerie et mortiers; le clergé, grand bailly et magistrat receurent Leurs Altèzes à la porte. Les rues estoient bornées à tous costez de lumières; il y eut trois à quatre théâtres avec représentations, entre aultres les roiaulmes d'Espagne se monstroient par des filles avec les banderolles en main, où estoient despeintes les armes de chascun roiaume. A l'entrée de la place estoit représentée la descente des comtes de Flandres en personaiges, avec les mesmes habits et armes qu'alors ils usoiënt; et cecy estoit consécutivement figuré jusques à la Sérénissime Infante; plus avant et proche du palais y avoit ung arc triumphal avec quelques devises et inscriptions. Leurs Altèzes et les dames descendent, et le soir se firent quelques feux d'assés belle invention.

Le 4^e Leurs Altèzes séjournèrent et furent ouïr messe en la grande église et disnèrent retirez; le soir furent récités quelques vers par les disciples des jésuites et louange et congratulation de Leurs Altèzes avecq des inventions qui assés pleurent à Leurs Altèzes. A l'opposite de la Court quelque facétieuse comédie, s'en fist aussy par les bourgeois en leur langue. Le matin, jour de partement de Leurs Altèzes, ceux de la ville firent

¹ Voir, pour de plus amples détails, l'*Historica narratio* précitée, p. 519.

² Machelen, province de la Flandre orientale.

présent à Leurs Altèzes de quelques centaines d'aulnes de nappes et plusieurs damasquinées fines avec les armes de Leurs Altèzes et à l'entour celles de dix-sept provinces, le tout fort industrieusement fait ¹.

Entrée de Lille, le 5^e de febvrier.

Leurs Altèzes partirent de Courtray sur les dix heures, après avoir ouy messe à St Martin, passèrent par Menin. Quelque nombre de bourgeois avec cinc enseignes les rencontrèrent à demy lieue de la ville, qui firent leur salve : le magistrat fit aussy son devoir au sortir des faubourgs. Le gouverneur de Lille avecq quelque noblesse vint trouver Leurs Altèzes plus avant; les esleux de la chastelainie de Lille en asses bon nombre se trouvèrent en campagne avecq quinze drapeaux, qui firent leurs salves et démonstrations; à demye lieue de Lille quelques six cents bourgeois, avecq six enseignes en belle ordre et fort bien armez, vindrent rencontrer Leurs Altèzes, et, après leurs salves, marchèrent les accompagnants; ceux de la ville et du magistrat et de la Chambre des comptes vindrent proche de Marquette aussy à rendre leurs devoirs. L'on marche jusques proche la porte Roiale, qu'ils apellent la porte des Malades, où Leurs Altèzes et les dames descendirent. La muraille estoit couverte d'arquebuserie et mosqueterie; l'arillerie, piesces et mortiers jouèrent. Leurs Altèzes, les dames montent à cheval; le poille de damas de couleur blanc et incarnat les attendoit à la porte, porté par quelqu'ungs de la ville habillés de damas blanc et noire; l'on comença à entrer et observer le mesme ordre qu'aux aultres entrées. De six à sept pas des deux costez des rues y avoit des torches ardentes eslevées; avant qu'arriver au marchief l'on rencontra divers théâtres avecq plusieurs représentations, tant des comtes que comtesses de Flandres, empereurs de Constantinople et aultres, avecq des héraultz qui représentoient les blaisons. Sur la place à main gauche estoient remonstrés les dix Empereurs consécutifs de la maison d'Autriche, avecq une place expectative au dernier : le tout figuré par personnes vives et approuchantes au plus près la nature. A main droite estoit dressé le théâtre

¹ Confr. l'*Historica narratio* précitée, p. 543, où sont détaillés les ornements et les inscriptions.

1600 — Février. pour le serment, fort sumptueux avecq belles colonnes, revestu de rouge et semé de fleurs de lis blanches, qui sont les armes de la ville; l'on passa jusques à 4 arcs triumpaux de belle et rare invention, avant que d'arriver à la grande église de Saint Pierre. Aussy sur aultres divers tableaux se virent au naturel quelques ducs et duchesses de Bourgoigne; mesmes sur ung aultre théâtre estoient représentées les saintes Clara, Elisabeth et Eugenia, où on n'aveit rien oublié. A l'aposte de la grande église, le doïen et les chanoines vindrent prendre Leurs Altèzes. Elles descendirent, baisèrent la croix, entrèrent en l'église ou le *Te Deum* se chanta, comme aussy la musique avecq belles cérémonies. Elles remontent à cheval, passent encore deux aultres arcs triumpaux et plusieurs théâtres de représentations. Entre aultres estoit démontrée l'institution de l'ordre de la Toison d'or par le bon ducq Philippe, ensemble l'Empereur Charles le Quint et le Roy d'Espagne decédé. Les cloches sonnoient de tous costez, les clairons et trompettes touchaient pour déclaration de joie et contentement; et, pour achever, l'on peult avecq raison juger l'une des belles qui se fait au Pays-Bas depuis l'arrivée de Leurs Altèzes : car, laissant les fraiz à part, les inventions et dispositions des choses estoient de considération. La place avant qu'arriver en Court estoit très bien armée de bourgeois, qui d'ung costel d'aultre s'estendoient jusques au palais, où Leurs Altèzes descendirent et se retirèrent. La nuit l'on continua à sonner les cloches et à faire les feux de joie, qui furent beaux et bien ordonez.

Le 6^e. le magistrat vint trouver Leurs Altèzes pour les accompagner à la grande église de Saint Pierre, où elles ouïrent la messe solemnelle, célébrée par l'abbé de Los. Bon nombre de bourgeoisie bien armée, tant de mousquets, harquebuses que de corselets et picques, marchoient devant à l'allée et retour. Les théâtres, où Leurs Altèzes passaient, estoient ornés de personnages comme le jour précédent. La messe achevée, les doïens et chanoines vindrent présenter à Leurs Altèzes pain et vin, et ce en recognoissance de l'avoir reçu de leurs prédécesseurs, et que come très humbles chapelains et orateurs d'iceux, ils estoient obligez de faire ceste démonstration, suppliant Leurs Altèzes de leur faire la mesme grâce par la confirmation de leurs privilèges, droits et franchises. Ceci achevé. Leurs Altèzes jurarent et confirmèrent ce que dessus. De là, accompagnés de leur Court et magistrat de la ville, passèrent sur la place, où le théâtre pour le serment cy dessus

spécifié estoit apercevu avecq unq dossier et deux chaises, où Leurs Altèzes s'assirent. La Court tenoit leur costé droit, ceux de la ville le costé gauche; le président Richardot fist unq discours sur les observations et costumes anciennes et sur ce qu'estoit à faire. Leurs Altèzes jurèrent l'entretien de leurs privilèges; eux en réciproque jurèrent obéissance et fidélité. Ce que le peuple confirma en haussant la main et eriant par trois fois: Vive Leurs Altèzes! Les clairons et trompettes touchent, l'on sème de la monoie; S. A. créa quatre chevaliers. Elles retournèrent en Court et disèrent retirez. Néantmoins ceux du magistrat eurent entrée pour les veoir manger. L'après disner ceux de la Chambre des comptes vindrent baiser les mains à Leurs Altèzes, et supplier de les avoir en protection et favorable recommandation. Ceux dépendant de la chastelainie de Lille et signament les quatre hault justiciers, qu'ilz apellent, firent le mesme devoir, et presentèrent dix mille escus. Le soir les pères jésuites, par les estudiants, firent quelques représentations avecq des inventions et congratulations de Leurs Altèzes; l'artillerie dessus les ramparts se tira encore, et les feux de joie se continuèrent, qui forent beaux et de belle invention.

Le 7^e ceux de la ville vindrent présenter à Leurs Altèzes six coupes d'or, évaluées à quelques douze milles florins, et la réparation de quelques dix milles florins qu'ilz avoient faict en Court fust aussy donnée. Leurs Altèze ouïrent messe en la chapelle du palais, et mangèrent en publicq. L'après disner furent veoir la chapelle de Nostre Dame de Grâce à une lieue de la ville, place de miracles et dévotions. De là furent visiter le cloistre et abaïe de Loz. L'abé et les religieux les furent rencontrer à l'entrée du cloistre, entrèrent en l'église et firent leurs dévotions. D'illecq furent faire collation et retournèrent en la ville. A leur entrée quelques pièces d'artillerie se tirèrent, donèrent audience à ceux du chapitre, soupèrent retirez¹.

Entrée de Tournay le 8^e de febvrier.

Le partement de Leurs Altèzes fust sur les dix heures du matin. Le gouverneur et ceux du magistrat les accompaignèrent; quelque artillerie se tira au sortir. A une lieue de Tournay vint le gouverneur d'illecq, avecq

¹ Cfr. l'*Historica narratio*, l. c., p. 332.

1600 — Février. quelque noblesse, recevoir Leurs Altèzes Les cérémonies achevées, plus avant ceux de la ville et du magistrat firent le mesme rencontre et devoir A ung quart de lieue estoit ung bon nombre de bourgeoisie, et jusques à 15 à 16 cents, avec quelques seize drapeaux, répartis en trois troupes, qui firent une belle salve; et entre iceux estoient les quatres confréries, la plus-part habillez de rouge. Leurs Altèzes descendent proche de la ville, et après avoir faictz collation, elles et les dames montent à cheval; quelqu'uns du magistrat habillez de damas noire les receurent à la porte souz un dossier orange et violet; à l'entree de la ville de Tournay se représentoit avec congratulations; plus avant estoit ung aultre théâtre, où douze Sibilles se monstroient, au plus proche du naturel. D'illecq l'on passe à ung arc triumphal qui estoit dédié à Leurs Altèzes, avec beaucoup de congratulations et bon succez. A la main gauche se monstroient ung théâtre, où toute sorte de mestiers et arts manueles estoient figurés et représentés, et au dessus estoient flambeaux allumez. Plus oultre se trovoit ung aultre arc, où Leurs Altèzes estoient assises en chariot triumphal, et de l'aultre costé estoient les deux elligies de Leurs Altèzes. Les rues estoient au dessus revestues de verdure et feuilles de lierre, et aux costez des tapisseries et painctures. L'on arrive à la grande église cathédrale de Nostre Dame, où Leurs Altèzes descendent. L'évesque¹ avec tous les chanoines les attendoient à la porte; l'évesque fist ung discours. Leurs Altèzes baisent la croix, passent au cœur, où le *Te Deum laudamus* fust chanté et quelque musique. Leurs Altèzes remontent à cheval, passent par ung aultre théâtre, où les saintes Élisabeth, Clara et Eugenia estoient représentées, et plus avant se montra ung aultre arc où l'Honneur, l'Envie et la Vertu estoient figurées. Leurs Altèzes entrent en Court, souppent retirez, et le soir se firent les feux de joie.

Le 9^e Leurs Altèzes sortirent sur les neuf heures, oyrent la messe sollemnelle, célébrée par l'évesque en l'église de Nostre Dame. Mais avant qu'entrer en l'église estoit ung lieu préparé, où Leurs Altèzes firent serment de maintenir les droits et privilèges de l'église, come leurs prédécesseurs; le mesme se fist par le clergé. La messe achevée, l'on passe au lieu du serment, où ung théâtre beau et revestu de drap bleu estoit dressé. Et après

¹ Guillaume d'Esne, évêque de Tournai, de 1596 à 1614.

que le président Richardot eut fait le discours sur ce qu'estoit à faire, l'on leut une forme de serment que Leurs Altèzes advouèrent, et jurèrent fidélité et obéissance. Ce que le peuple confirma, haussant la main en criant par trois fois : Vive Leurs Altèzes! L'on sema par après de la monoie; et S. A. créa trois chevaliers; retournent en Court, et mangèrent retirez. L'après disner sortent de la Court et courèrent avec les dames en traîneaux; et furent veoir le chasteau, où quelques salves se firent; ceux du baillage firent et receurent aussy le serment. Le soir les feux de joie continuèrent et le chasteau fist encore quelques démonstrations par des salves. La ville de Tournay fist présent à Leurs Altèzes de quatre chandeliers d'argent à mettre flambeaux, évalués à quelque deux mille escuz. Tournesis donna deux saliers d'or¹.

Février. — 1600

A Orchies.

Le 16^e de febvrier, Leurs Altèzes partirent de Tournay et furent disner à Orchies. Quelques einc enseignes de bourgeoisie estoient en campagne. Le magistrat les retient; et la ville, selon leur possible, fist démonstration de la joie qu'elle avoit par l'arrivée de leurs princes. Quelques vers et inscriptions le témoignoit, comme aussy quelques feux qui se firent sur le marchief, où il y avoit ung théâtre avec quelques représentations.

Entrée de Douai le 10^e de febvrier.

Pour faire l'entrée de Douai, Leurs Altèzes partirent d'Orchies environ les deux heures après midy. A une lieue de la ville les gentilshommes d'illecq les vindrent trouver, comme aussy le magistrat, les serments et confréries firent à la rencontre, assçavoir : les arbalestriers habillez de violet et à cheval, et les canoniers rouges, les espadiers ou escrimeurs de blanc, touts avec leurs enseignes et devises; quatre compagnies bourgoises bien en ordre estoient aussy aux portes. Leurs Altèzes et les dames montent à cheval, l'artillerie de la ville tira. Leurs Altèzes entrent, se mettent souz

¹ Cfr. *l'Historica narratio*, l. c., p. 572, où sont dérites toutes les ornementations et inscriptions.

1600 — Février. un poile de taffetat des couleurs de la Sérénissime Infante; de quinze pieds à quinze pieds jusques à la Court y avoit des torches allumées et eslevées que tenoient des enfans. Le surplus des compagnies estoit disposé d'ung costé d'aultre depuis la porte jusques au palais. Le recteur et professeurs de l'Université se trouvèrent à la porte, et l'entrée estoit ornée en forme d'arc triumphal, où estoit dépeinte la Foy et Relligion représentant la ville de Douay. Plus avant, et à l'entrée du marchief, estoit représenté ung arc, où estoit figuré la déesse Thésis de la terre, avec cornes d'abondance pleines de fruiets. Sur le marchief estoit le théâtre pour le serment, où la généalogie et descente des comtes de Flandre estoit mise jusques à trente et trois, le tout par personnes vives et au naturel, avec inscription des noms. A l'entrée de la rue de la Halle, ung aultre arc, où estoit représentez les deux patrons de la ville, saint Aimé et saint Moran¹, figurez au vif, avec une pucelle revestue de rouge, qui representoit la ville de Douay. De là ung aultre théâtre, où estoit représenté la conquête des Indes, avec le deschassement des Mores de Grenade par le roy Ferdinand le Catholique. Ung aultre théâtre, où estoit signifié l'institution de l'université de Douay par le Roy deffunct, lequel presentoit ladicte université en forme de pucelle à la Sérénissime Infante, lui donnant et recommandant, le tout par personnes vives. Proche de l'église de Saint Pierre ung aultre théâtre, où la piété et relligion d'ung comte de Habsbourg de la maison d'Austrice estoient représentées, qui mist pied à terre en campagne pour accompagner le Saint Sacrement. S. A. met pied à terre à l'église Saint Pierre, où l'on chante *Te Deum*, et quelque musique se fist. Elles remontent à cheval, treuvent ung aultre théâtre, où estoit Neptune avec son trident, et une nimphe Sirène chantant, et ung basteau avec ung voile tendu. A l'entrée du palais, en forme d'arc, estoient représentez les temples de Vertu et Noblesse. Quelques bourgeois avec quelques flambeaux accompagnoient des costez; Leurs Altézes descendent en Court, soppent retirez; les feux de joie se firent. Le 11^e, Leurs Altézes ouïrent messe et mangèrent retirez; sur le soir quelque comédie se fist par les disciples des Jésuites, où estoit monstrée la descente de la maison d'Austrice et empereurs.

Le 12^e Leurs Altézes ouïrent messe sollemnelle à Saint Aimé, célébrée

¹ Saint Maur.

par le doien. Le magistrat et les confréries les accompagnèrent. Par après l'on arrive sur le marchief, où le théâtre pour le serment estoit dressé et revestu de drap rouge, semé des premières lettres du nom de Leurs Altèzes. Les mesmes cérémonies s'usèrent qu'aux serments précédents : car le discours se fist par le président Richardot; de là les serments se firent réciproquement, le peuple par sa voix le confirme, l'on sème de la monoie et trois chevaliers furent créés. L'on retourne en Court; Leurs Altèzes mangèrent retirez. L'après disner furent veoir les collèges publicqz d'Anchin ¹, Marchiennes ² et le Séminaire ³. S. A. arma aussy en sa chambre chevaliers, les seigneurs de Norcarnes ⁴, Billy ⁵ et Sennegem ⁶. La ville de Douay fist présent à Leurs Altèzes de deux coupes d'or de valeur d'environ deux milles escuz ⁷.

Entrée d'Arras le 15^e de febvrier.

Au sortir de Douay, le magistrat et les confréries, qu'ilz apellent serments, accompagnèrent Leurs Altèzes; comme à l'entrée l'artillerie se tira. Et à une lieue prez d'Arras, le comte de Berlaymont ⁸, gouverneur de la province d'Arthois, avec la noblesse du pays en bon nombre, vindrent trouver Leurs Altèzes mirent la pluspart pied à terre et les saluèrent. Le magistrat de la ville fist le mesme devoir; l'évesque d'Arras ⁹ et l'abbé de St Wast ¹⁰ vindrent à la rencontre. Les confréries, asçavoir les archiers, harquebusiers, espadiers ¹¹, cononiers et arbalestriers, habillez de divers couleurs, estoient dis-

¹ Ce collège fut établi à Douai, en 1568, par Jean Lentailleur, abbé d'Auchien.

² L'érection, en 1562, du collège de Marchiennes est due à Arnoul Gantois, abbé de Marchiennes.

³ Le séminaire royal a été institué, le 24 avril 1582, par Philippe II.

⁴ Maximilien, comte de S^{te}-Aldegonde, baron de Noircarnes, vicomte de Wisque, etc., mort le 15 mars 1653.

⁵ Jean de Robles, baron de Billy, s^r de Santes, etc., mort en 1621.

⁶ BUTKENS, *Trophées de Brabant*, supplément, t. 1, p. 152, cite, au nombre des seigneurs de la chambre qui portèrent le corps de l'archiduc Albert, Eugène d'Arenberg, comte de Zeniglem.

⁷ Cfr. *l'Historica narratio* précitée, p. 379.

⁸ Florent, comte de Berlaymont, nommé gouverneur d'Artois par lettres patentes de novembre 1599.

⁹ Mathieu Moulart, évêque d'Arras, de 1573 à 1600.

¹⁰ Philippe de Caverel, abbé de St-Vaast, nommé en 1598, mort le 50 novembre 1656.

¹¹ *Espadiers*, escrimeurs.

1600 — Février.

posez chascun en son ordre avec son drapeau. Quelques mille bourgeois reduicts sous cinq enseignes faisoient aussy ung escadron; la compagnie ordinaire de la cité estoit de mesme en campagne; en passant Leurs Altèzes firent des salves de tous costez. La Sérénissime Infante et les dames descendent à Saint Michiel, prévosté dépendant de Saint Wast, où elles firent collation; puis après remontent en coches, et passent jusques proche de la ville, où estoit préparé ung édifice en forme de pavillon. Leurs Altèzes descendent, se mettent en deux chaises. Le procureur de la ville, au nom de la ville, leur congratula leur bien venue, avec souhaits d'heureux succez, les requera et supplia, selon l'observance ancienne, de faire et recevoir le serment avant qu'entrer en la ville. Leurs Altèzes le firent. Ceux de la ville, représentez par le magistrat, firent le mesme, et fust crié par trois fois : Vive Leurs Altèzes! Cecy achevé, l'artillerie joua, et fist salve realle avec balles, qui fust belle. Les bourgeois, qui estoient en compagnie, et les confréries firent le mesme par trois fois. D'illecq Leurs Altesses et dames montent à cheval; toute la noblesse d'Arthois en bon nombre et en bon équippage marchoiert entresmeslez avec ceux de la Court; le magistrat suit, et le mesme ordre s'observa au marcher qu'aux aultres villes. A l'entrée de la ville, Leurs Altèzes se mirent soubz le poile de damas de couleur bleue, frangé d'argent. L'on comence par la partie de Saint Nicolas; et pour le faire court, la ville avait dressé jusques à quatre arcs triumpaux et sept à huit théâtres avec représentations. Les arcs démonstroient l'alégresse de la bien venue de Leurs Altèzes, avec leur descente et valeur de leurs prédécesseurs et l'esperoir d'ung bon succès à l'advenir. Aux théâtres se représentoient la Sainte Manne, la Sainte Chandelle, la Piété de ceux de la maison d'Austrice. Au devant de la maison de la ville estoient montrés au plus près du naturel les comtes et comtesse d'Arthois, jusques à la Sérénissime Infante jusques au nombre de dix-sept. A main gaulche de la place le théâtre pour le serment estoit dressé, revestu de rouge, assés beau et de belle invention. Les cloches de la ville sonnoient partout; le marchief estoit rempli de soldats bourgeois bien en ordre; l'on passe d'arc en arc, de théâtre en théâtre, jusques à Saint Wast, où l'abbé avec ses relligieux vindrent recevoir Leurs Altèzes et les menèrent en l'église, où le *Te Deum* se chanta. Elles se logèrent par après audist St Wast, et le soir se firent les feux de joie.

Le 14^e le conseil de la province, composé d'ung président, deux chevaliers, conseillers de courte robe et six à sept de longue robe vint baiser les mains à Leurs Altèzes. Après le magistrat et les confréries les accompagnèrent en l'église cathédrale de Nostre Dame en la cité, où l'évesque et les chanoines les vindrent recevoir; à l'entrée elles baisèrent la croix; de là la messe se célébra sollemnellement par l'évesque. Le service divin achevé, Leurs Altèzes firent serment de maintenir les droits et privilèges de l'église; et le réciproque se fist de leur costé. L'on passe à la place, au théâtre du serment, où les trois Estats comparurent, assçavoir : le clerge, la noblesse et les villes. Au nom de Leurs Altèzes, le président Richardot fist ung discours sur ce qu'estoit à faire. L'évesque, au nom des Estats, fist aussy une remontrance à Leurs Altèzes; le serment se fist des ambedeux costez; le peuple le confirme; ceux représentant les Estats baisent les mains à Leurs Altèzes; l'on sème de la monoie, les clairons et les trompettes sonnent, et Leurs Altèzes retournent en Court, où elles disnèrent retirez. Ce jour iceux du magistrat firent présent à Leurs Altèzes d'une coupe d'or, évaluée à quelques cinc milles florins, et la province donna quarante milles florins, n'ayant peu faire davantage pour les ruines et dégats qu'elle avoit receus par les guerres dernières de France, pour estre sur la frontière.

Le 15^e, Leurs Altèzes ouïrent messe à Saint Wast, mangent retirez; ceux de Saint Omer, accoutumez de faire serment particulier, comparurent, qui le firent et receurent. L'après disner Leurs Altèzes furent veoir la Sainte Chandelle ¹. Le soir se fist ung ballet en Court de six cavalliers et d'aautant de dames : il y eust quelque apparence de serao ².

Le 16^e, au sortir de Leurs Altèzes d'Arras, le gouverneur de la province avec quelque noblesse les accompagna. Auparavant prindrent congé ceux du conseil du magistrat. Les confréries mirent aussy en ordre; d'illecq se partit l'audiencier ³ pour l'Angleterre ⁴.

¹ Chandelle miraculeuse, à laquelle fut attribué la guérison des personnes atteintes de la maladie dite *du feu des ardents*. V., à ce sujet, TERNINIK, *Notre-Dame du Joyet ou la Chandelle d'Arras*, Arras, 1855. in-4°. | ² *Serao*, sérénade ?

³ Louis-François Verrycken, nommé premier secrétaire et audiencier par lettres patentes du 4 mai 1585.

⁴ Comparez *l'Historica narratio* précitée, p. 590, où se trouvent en détail les descriptions de l'ornementation de la ville.

A Cambrai, le 16^e de febvrier.

1600 — Février.

Leurs Altèzes disnèrent à Vis en Arthois¹, trois lieues d'Arras. En poursuivant leur chemin, arrivèrent environ sur les six heures à Cambrai. Le chasteau fist avec son artillerie une salve realle avec balles; quelques mestiers aussy de la ville firent le mesmes; le magistrat de la ville les vint recevoir, comme aussy auparavant avoit fait le gouverneur. Leurs Altèzes et les dames entrèrent en coches, sans aultre entrée publique; car pour estre la ville pauvre et ruinée des guerres, ilz ne peuvent faire les fraiz que les aultres, ny faire les démonstrations qu'ilz eussent bien désirées. Ilz avoient néanmoins aperceuz un poile de taffetas de couleur incarnadine et érigé sur la place quelque théâtre. De tous costez y avoit des haches² et flambeaux allumées. Leurs Altèzes allèrent loger à la maison et abbaye de Saint Auberth.

Le 17^e, Leurs Altèzes ouïrent messe en la grande église de Nostre Dame. Les chanoines les vindrent recevoir à l'entrée de la porte en chantant *Te Deum laudamus*. Après la messe elles furent veoir la chapelle de Nostre Dame de Grâce et les aultres singularitez de l'église, qu'est très belle. L'après disner furent veoir la citadelle et chasteau, où l'artillerie fist une belle salve d'environ soixante piesches de bronze, comme aussy l'infanterie de la garnison.

Le 18^e, Leurs Altèzes ouïrent la messe sollemnelle en la grande église et ung sermon en langue française. L'après disner furent à la chasse; et au retour ceux du magistrat firent serment en chambre à Leurs Altèzes, comme protecteurs et seigneurs temporels de Cambrai et Cambresis, et abbé et elergé l'advoua et confirma. La ville donna jusques à douze piesches de toile de Cambrai des plus fines et des plus rares que l'on eust secu recouvrir. Son Altèze créa trois chevaliers³.

¹ Vis-en-Arthois, département du Pas-de-Calais.

² *Haches*, torches.

³ Cfr. l'*Historica narratio* précitée, p. 405, qui donne les détails des ornements et inscriptions.

Entrée de Valenciennes, le 19^e de febvrier.

Avant Leurs Altèzes ouy messe en la chapelle de Nostre Dame de Grâce, Février. — 1600 elles sortirent sur les neuf heures et demy de Cambray; l'artillerie du chasteau se tira comme aultrefois. Elles vindrent disner à Happe¹ et arrivèrent sur les cinq heures à Valenciennes. Quelques bourgeois, en nombre environ de deux milles, estoient rangez en trois esquadrons à demy lieu de la ville, tous bien en armes et en ordre, et habillez d'une mesme parure, toutz des couleurs de la Sérénissime Infante, et les enseignes de mesme, qui firent une belle salve en passant Leurs Altèzes. Et l'on peult dire que nulle bourgeoisie des aultres villes, où ont esté Leurs Altèzes, les devance; car quant aux armes, habitz, agillités et disposition, ceux cy sont à recommander.

Le gouverneur de la province de Hainault, le duc d'Arscot², souz lequel est aussy Valenciennes, vint rencontrer S. A. avec quelque noblesse, mit pied à terre et salua, congratulant à Leurs Altèzes leur bienvenue et entrée à Valenciennes; le magistrat s'acquitta du mesme devoir. Leurs Altèzes et les dames montent à cheval; à l'entrée de la porte estoient les armes de Leurs Altèzes, bien richement eslevez, avec vers congratulatoires; le poile de damas incarnadin, frangé d'argent et de bleue, porté par les eschevins, qui estoient à la porte. L'on observa l'ordinaire façon à marcher. L'on trouve ung théâtre, où estoient représentez les dieux anciens. Le second monstroit la fondation et premiers comencements de la ville; plus avant se représentoient les Dix Sept Provinces avec ung espoir, par le moïen de Leurs Altèzes, d'une réunion et concorde; de là estoit monsté ung chariot triumphal fort superbe, avec les effigies de Leurs Altèzes, et devises et figures fort propres et significatives selon la saison. Tout du long de la place, des deux costez, y avoit des repartitions fort bien compassées avec les armes de Leurs Altèzes et aultres dessins; aussy n'est à oublier que, depuis l'entrée jusques à celle

¹ Haspres, département du Nord.

² Charles de Croy, duc d'Aerschot. V. sa notice biographique dans MONTPLAINCHAMP, t. c., p. 590. Il vit le jour à Beaumont le 1^{er} juillet 1560 et mourut le 15 juillet 1612.

1600 — Février.

du palais, y avoit, de dix pas à dix pas, des haches et torches allumées. Sur la place y avoit une sorte de pyramide, et au dessus estoit montré le dieu Bacchus, sous lequel ung tonneau couloit de vin claire et vin blanc, et au dessous des cignes vives nageants; et ce cy vouloit signifier que la ville estoit du passé un réceptacle de cignes¹. La place se recognoissoit de tous costez par les feux qui estoient allumez; les clairons et trompettes touchoient; au sortir du marchief ung arc triumphal, non moins superbe, ains plus auctorisé que le premier, estoit dressé, où beaucoup de choses de considérations estoient figurées; l'on passe oultre, et encore d'autres théâtres suivoient, où estoit montré le Mont de Parnassus avec les neuf Muses, accompagnées de leurs instruments mélodieux, l'Espoir de la délivrance des Pays Bas par le pouvoir et prudence de Leurs Altèzes, et deschassement de tous vices, hérésies et ambitions. Au dernier et proche de la Court estoit dressé le théâtre du serment, revestu d'estamete² rouge. Leurs Altèzes et les dames descendirent et entrèrent en la chapelle de la Court, lieu ordinaire pour les entrées des princes; les chanoines d'illecq chantent le *Te Deum laudamus*; par après Leurs Altèzes se retirèrent; et encore le soir se fist une aultre salve d'artillerie come aussy quelques feux de joie.

Le 20^e, sur les six heures du matin, se fist une aultre salve d'artillerie, et Leurs Altèzes furent ouïr messe sollemnelle en l'église de St Jean, laquelle fust célébrée par l'abbé de la maison; le magistrat l'accompagna à l'allé et retour; la bourgeoisie estoit rangée en armes depuis la Court jusques à la susdiete église; au sortir on alla au théâtre dressé pour le serment, où, après les costumes et cérémonies ordinaires, Leurs Altèzes, comme seigneurs de Valenciennes, firent le serment; ceux de la ville au réciproque jurèrent fidélité. Ce que le peuple confirma par les cris ordinaires, haussant la main; l'on sema de la monoie; et S. A. créa deux chevaliers. Rentrées que Leurs Altèzes furent en Court, la bourgeoisie, qui estoit disposée en belle ordre sur celle place, tira et fist salves par trois fois réitérées. Leurs Altèzes dinèrent retiréz; l'artillerie sur le soir fist une aultre salve et les pères jésuites

¹ Un manuscrit de la Bibliothèque royale, qui porte le numéro 18455 et traite du même sujet, ajoute ce qui suit : car l'on le peult tirer de l'éthimologie du nom de Valenciennes, c'est-à-dire Vallée des cignes. V. aussi les poésies de D'OUTREMAN, dans l'*Historica narratio*, pp. 411 et 417.

² *Estamete*, *estamette* ou *estamet*, petite étoffe de laine.

représentèrent par leurs disciples la descente de la maison d'Autriche, en langue latine. Février. — 1600

Le 21^e Leurs Altèzes furent ouïr messe à une lieue de Valenciennes, en une abaie de l'ordre des Prémonstrantz, dict : *Vicoigne belle*¹, et en belle situation. L'après disner furent à la chasse du cerf : car cest endroit est fort peuplé de bois et venaison. Les salves d'artillerie durant le séjour de Leurs Altèzes se continuèrent soir et matin à Valenciennes; ceux de la ville donnèrent 5,000 florins².

Le 22^e partirent sur les 9 heures, furent disner à Condet³ et coucher à Chièvre⁴, où il y a une Nostre Dame de miracles.

Entrée de Mons, en Hainault, le 25^e de febvrier.

Après avoir ouy la messe à Nostre Dame de Chièvre, Leurs Altèzes vindrent disner à Harsy⁵, et arrivèrent, à quatre heures après midy, aux portes de Mons. Le ducq d'Arshot⁶, gouverneur de la province, accompagné de bon nombre de noblesse, les furent rencontrer et saluer. Bon nombre aussy de bourgeois bien armée, avec leurs drappeaux, à ung quart de lieue les attendoit, qui par leur démonstration et salves signifièrent la joie et l'alégresse qu'elle recevoit de leur venue. Leurs Altèzes et dames mirent pied à terre et montèrent à cheval. L'ordre s'observa come aux entrées précédentes; bonne quantité d'artillerie se tira, et firent salve realle avec balles. Avant qu'entrer à la porte y avoit ung portaille, où les armes de Leurs Altèzes estoient dépeinctes, tenuez de deux sauvages environez de

¹ L'abbaye de Vicoigne, fondée vers 1129. V. *Gallia Christiana*, t. III, p. 460.

² Conf. l'*Historica narratio* précitée, pp. 421 et suiv., où se trouve la description des ornements auxquelles travailla le peintre De Vos.

³ Condé, départ. du Nord.

⁴ Pour se rendre de Condé à Mons, en passant par Chièvres, les archidues ont dû faire un détour, dans le but de visiter la chapelle de Notre-Dame, bâtie en cette ville en 1150, par la dame du lieu. Connue sous le nom de Notre-Dame de la Fontaine, l'image de cette Vierge était très-célèbre par les miracles qui lui étaient attribués. V. *Vray rapport des miracles faits à Chièvres*; Ath, 1616 et *Notice historique sur la ville de Chièvres dans les Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VII, p. 189.

⁵ Harehies, province de Hainaut.

⁶ V. plus haut, p. 555.

1600 — Février. pierre. Au dessus de la porte estoient representez la lune et le soleil; la bourgeoisie estoit disposée aux rues en ordre d'ung costé d'aultre; les fenestres et rues estoient toutes chargées de personnes pour veoir Leurs Altèzes. A l'entrée de la ville, le magistrat, adisté de leur gouverneur, présenta les clefs à Leurs Altèzes. Elles se mirent souz le poille, et passèrent jusques à quatre théâtres avant que d'arriver sur le marchief, où quelque chose se représenta, entre aultre les Contes de Haynault, et l'Espoir de la delivrance Belgieque. L'on arrive sur le marchief, où au deux bouts estoient deux théâtres congratulatoires de la bienvenue de Leurs Altèzes; des deux costez du marchief y avoit des bois dressés, en forme de colonne qui le portoient, avec des flambeaux. A main gauche estoit le théâtre dressé pour le serment en forme de pavillon painet des couleurs de la Sérénissime Infante, et plus avant estoit couverte la fontaine du marchief d'ung théâtre, où le Jardin d'Haynault estoit représenté avec tous les blasons et escussons. D'illecq l'on passe encore deux théâtres avant qu'arriver à la grande église de Sainte Waudrude, où Leurs Altèzes descendent et baisent la croix et furent receuz par les chanoinesse d'illecq, et maisnées au cœur, où le *Te Deum laudamus* se chanta. Cecy achevé, elles remontent à cheval et passent ung aultre arc avant qu'arriver en Court; et d'illecq descendent et mangent retirez; le soir l'artillerie se tira aultreffois, et se firent les feux de joie.

Le 24^e les Estats d'Haynault comparurent sur le théâtre dressé sur le marchief; le corps de sainte Waudrude y estoit aussy; les dames chanoinesse s'y trouvèrent, quelques douze abbés et prélats, ceux de la noblesse et des villes. Avant qu'aller à la messe, Leurs Altèzes arrivèrent en la place, où se fist une très belle salve de toute la bourgeoisie qui estoit en armes, comme aussy de l'artillerie sur les remparts. Leurs Altèzes montent sur le théâtre, où, après que le président Richardot eut faiet son discours ordinaire, les quatre plus anciennes chanoinesse s'aprochent et donnent la crosse à la Sérénissime Infante; laquelle par après et S. A. firent le serment sur ung autel dressé d'observer les privilèges et droits desdictes dames. De là elles firent ung aultre serment aux trois Estats et ung à la ville de Mons; ceux du clergé, noblesse et villes font le réciproque, et baisent les mains à Leurs Altèzes. Ce que le peuple confirme en criant par trois fois : Vive Leurs Altèzes! L'on sème de la monoye, et S. A. créa quatre chevaliers; de là la Sérénissime Infante, avec la crosse en main, accompagnée de ses dames

et chanoinesses, marche à pied depuis le théâtre jusques à la grande église; les bourgeois, d'ung costé d'aulture, estoient rangez et armez. Leurs Altèzes entrent en l'église, et avant que comencher la messe, S. A. l'Archiduc baise et salue toutes les chanoinesses, selon la coustume ancienne. La messe se célèbre sollemnelement par l'abbé de Saint Guislain ¹, come premier prélat. Les dames chanoinesses respondent à la messe; et icelle achevée, Leurs Altèzes retournent en Court, et mangent retirez. Le soir, les dames chanoinesses furent en Court baiser les mains à la Sérénissime Infante, et l'artillerie fist une aulture salve avec balles. Ceux de la ville firent présent à Leurs Altèzes d'une coupe d'or d'environ quatre mille florins, et les Estats d'icelle province donnèrent quarante milles florins ².

Février. — 1600

A Binche, le 25^e de febvrier.

A la sortie que firent leur Altèzes, le 25^e sur l'après dîsner, le magistrat vint prendre congîé; le duc d'Arshot les accompagna avec quelques de la noblesse à demye lieu de la ville; l'artillerie se tira, et bon nombre de bourgeoisie bien armée se mit à leur rencontre en campagne. Elles arrivèrent sur les cinc heures à Binche, ville encore dépendante d'Haynault. Tous les bourgeois en armes et avec leur drapeaux estoient attendants en campagne, qui en passant firent la salve; ceux du magistrat estoient à la porte qui firent leur devoir; la ville fist la démonstration selon leur pouvoir: quelques deux à trois arquires et choses depeinetes estoient par les rues avec vers et devises congratulatoires. Leurs Altèzes descendent en l'église chanoïniale de St Usière, où le *Te Deum laudamus* se chanta, et où reposent six à sept corps saints que Leurs Altèzes visitèrent; d'illecq passent en Court, et quelques feux de joie se firent le soir. Le 26^e après que Leurs Altèzes eurent ouy messe, furent dîsner à Marimont, et après veoir les bois et lieux du parque, avec dessin de faire accomoder le tout.

¹ Abbaye de Saint-Ghislain, province de Hainaut. L'abbé qui dirigeait en 1599 ce monastère se nommait Jean Hazart. V. *Gallia Christiana*, t. III, p. 90.

² Conf. l'*Historica narratio* précitée, p. 469.

A Nivelles, le 27^e de febvrier.

1600 — Février. Le matin Leurs Altèzes furent ouïr messe en l'abaïe de Bonne Espérance, demy lieue de Binche¹, et après avoir disné passèrent à Nivelle, où le magistrat les receut à la porte de la ville, comme aussy les dames chanoinesses à l'entrée de la Court, et d'illec se retirèrent.

Le retour à Bruxelles, le 28^e de febvrier.

Le 28^e de febvrier, après que Leurs Altèzes eurent oy messe en l'église de Ste Gertrude, où les chanoinesses résident, elles disnèrent à demy chemin de Bruxelles, en ung villaige dict Waterloo. Quelques seigneurs, avant que venir et entrer à Bruxelles, les vindrent rencontrer; entrèrent en coche en Court. Les consaulx et magistrat les attendoient, qui leur donnèrent la bienvenue et le désiré retour. Avant de finir le voiaige des entrées de Leurs Altèzes en leur pays, disons encore quelque chose qui s'est passé à Bruxelles au désiré retour de Leurs Altèzes.

Partie de ce qui s'est passé depuis le retour de Leurs Altèzes à Bruxelles.

Laissant à part l'ordre que Leurs Altèses ont donné pour le redressement de l'Estat, affaires de guerre, appaisement de mutineries, logement des gens de guerres et aultres résolutions, l'on dira l'arrivée du marquis de Savoie² en ambassade vers Leurs Altèzes, avec lettres de crédençe pour leur congratuler l'heureuse arrivée en leur pays et Estats, et rendre compte de

¹ Le détail concernant la réception des archiducs à Binche est consigné dans l'*Historica narratio* précitée, p. 486.

² Charles-Emmanuel, duc de Savoie, par suite de ses prétentions sur le marquisat de Saluces, contestées par Henri IV, roi de France, s'était rendu dans ce pays. V. SISMONDE DE SISMONDI, *Histoire des Français*, t. I, p. 161.

ce qui s'estoit passé en France, pendant le séjour dudit ducq, sur la négociation du marquisat de Saluces et aultres choses. Le jour suivant de sa venue, il eust audience publique de la Sérénissime Infante, sans se couvrir: par après il l'eust aussy de S. A., qui le fist couvrir. Il s'arresta audit Bruxelles jusques au 18^e du mois de mars. Mars. — 1600

Enterrement du corps de feu l'archiducq Ernest, le 15^e et 16^e de mars 1600.

Le 15^e de mars fust ordoné de transporter le corps de feu l'archiducq Ernest ¹ de l'église de Cauberghe en celle de Sainte Goulde. Leurs Altèzes et les dames, la Court, tous les princes, seigneurs, cavalliers et gentilshommes, habillez en deuil, sortirent de la Court environ les deux heures après midy, et allèrent à l'église de Cauberghe ². Les gentilshommes de la bouche premièrement furent prendre le corps, qui estoit déposé en la chapelle du Conseil privé, revestu d'un vaisseau d'estain et puis couvert de bois, et le mirent au cœur. Au dessus mirent une toille frizée, richement figurée avec le chapeau d'archiducq avec belles pierreries, le chapeau et l'estoc que Sa Sainteté donne comme à défenseur et protecteur de l'Église, la thoison d'or, le baston de général, avec des esperons, heulme et aultres choses acoustumées; les ordres et clergé estoient assemblés. Avant que bouger le corps hors de l'église, l'on chanta les vespres: après les gentilshommes de la chambre le mirent à la porte, et illec le receurent les coronelles et maîtres de camp; plus avant le reprindrent ceux de la bouche ³ et le portèrent à l'entrée de l'église de Sainte Goulde, où ceux de la chambre ⁴ ache-

¹ Ernest, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II, né le 15 juillet 1555, fut nommé gouverneur des Pays-Bas. Il mourut à Bruxelles, le 20 février 1595. Le monument funéraire élevé à sa mémoire par les archiducs Albert et Isabelle, frère et belle-sœur du défunt, existe encore aujourd'hui au chœur de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles.

² Au moment de la mort de l'archiduc Ernest, son corps avait été déposé, à titre provisoire, dans l'église du monastère de St-Jacques sur Caudenberg à Bruxelles.

³ Les gentilshommes de bouche.

⁴ Les gentilshommes de chambre.

1600 — Mars. vèrent de le porter jusques au cœur. En passant que fist le deuil ¹ par les bailles de la Court, la Sérénissime Infante avec les dames estoient aux fenestres pour veoir l'ordre et cérémonies : le clergé alloit selon son ordre et observation, et de costé d'aultre marchoient les confréries et bourgeois, avec des flambeaux ardants. Ceux de la Court, qui n'estoient au corps, en portoient aussy et marchoient devant; les quatre bouts de la toille et couverte estoient tenuz par quatre chevaliers de l'ordre. Les maistres d'hostel suivoient: de là les grands, le grand maistre, les héraults d'armes et puis la personne de S. A. Toute l'église de Sainte Goulde estoit revestue de dueil et environée de velour et armes de feu l'archiducq. La pierre ou chappelle estoit très haulte et bien composée, chargée d'infinies lumières, comme aussy toute l'église estoit remplye et environée de torches et flambeaux. Le corps se met soubz la chappelle, qui estoit entourée de blasons, armes, quartiers et aultres choses représentantes sa grandeur. L'on chanta les Vigiles avec belles cérémonies, qui durèrent proche de trois heures. L'archevesque de Malines, l'évesque d'Anvers et aultres abés et prélatz y adistèrent, tous revestuz en habitz pontificaux. Cecy achevé, S. A. retourne en Court accompagnée du mesme dueil.

Le 16^e, sur les 9 heures du matin, S. A. se trouva à Sainte Goulde, où avant sa venue plusieurs messes s'estoient jà célébrées, et celle qu'oyt Son Altèze fust dicte sollemnellement par l'archevesque de Malines, adisté d'aultres prélatz. Le tout achevé avec belles cérémonies. Une oraison funèbre se fist par Damp Bernard de Montegaillart ², fort belle en louange de feu l'archiducq, icelle prise sur ung beau thème des psaumes de David. Par après l'on usa des prières et oraisons accoutumées et, sur le fin, S. A. aprocha et aida avec les aultres seigneurs lever et porter le corps jusques au lieu où il devait estre déposé, et, de ses mains et à l'entrée, le receurent ceux de la bouche, qui l'ensevelirent au lieu, où estoient jà deux ducqz de Brabant, dont l'ung mourut l'an 1512, apellé Jean, second de ce

¹ Le convoi funèbre.

² Bernard de Montgaillard, successivement abbé de Nizelles et d'Orval, a écrit différentes oraisons funèbres, entre autres celles de l'archiduc Albert, des empereurs Rodolphe II et Mathias, de l'archiduc Ernest et de la mère de ce prince. Il rédigea encore d'autres écrits, et mourut le 8 juin 1628. Voyez FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 156.

nom¹. Après que tout fust passé, S. A. retourna en Court, accompagnée de tous, et ces deux jours l'on continua à porter le dueil.

Le 19^e le chancelier de Liège, envoyé de l'Électeur de Coulogne, eust audience publique de la Sérénissime Infante, et particulière de S. A.

Le 25^e la duchesse de Brunswick de Lorraine² arriva; quelques seigneurs et gentilshomes de la Court la furent rencontrer.

Le 24^e elle vint en Court; S. A. la fust rencontrer et maisner au quartier de l'Infante, qui aussy vint à sa rencontre à l'une des chambres; elle demeura plus d'une heure en audience; elle fust bien accueillie et receue. et l'on usa de toute démonstration possible.

Le 25^e, jour de l'Annunciation de Nostre Dame, après avoir ouy la messe sollemnelle, la Sérénissime Infante donna à disner en public à 9 pauvres femmes; elle leur donna à laver, et assist la viande à table, adistée de ses dames. Les plats et viandes, qui estoient exquisés et diverses, furent recueillez au profit des pauvres, et par après on leur donna du drap et une bourse avec de l'argent pour s'habiller; le tout fust de bel exemple, humilité, considération et édification.

La Sepmaine Saincte se passa avec les mesmes sollemnitez et observations qu'on use en la chapelle royalle: les ténèbres se firent avec belles dévotions et musique. Le monument se dressa, fort sumptueusement enrichy et revestu de belles choses, et signament orné des joiaux de la Sérénissime Infante, de prix inestimable. Leurs Altèzes, le jour de la Cène, lavèrent en publicq les pieds à douze pauvres en forme d'humilité, et puis les servirent à table de viandes fort exquisés. Le soir furent à pied aux stations avec les dames visiter jusques au disner douze églises; qui donna belle édification au peuple.

Le 1^{er} d'avril, le secrétaire d'Angleterre retourne³. Le jour précédent eut audience de Leurs Altezes. Avril.

Le 2^e. jour de Pasques, le tout se passa sollemnellement. Leur Altezes commencèrent de nouveau à mangier en publicq, et le mesme jour la

¹ V. VAN METEBEN, *Nederlandsche historie*, p. 419.

² V. plus haut, p. 315, note 5.

³ Louis Verfycken, V. plus haut, p. 351, note 2.

1600 — Avril. duchesse de Brunswick disna avec elles, où quelques cérémonies s'observèrent.

Les autres festes de Pasques, Leurs Altèzes continuèrent à manger en publicq.

Le 10^e jour, le secrétaire d'Angleterre s'expédia et print congé en audience publique.



SUPPLÉMENT.

ITINÉRAIRES

D'ANTOINE, JEAN IV ET PHILIPPE DE S'-POL

DUCS DE BRABANT.

ITINÉRAIRE

D'ANTOINE, DUC DE BRABANT

DU 1^{er} MAI 1407 AU 25 OCTOBRE 1415.

Tiré : a. du compte d'ÉTIENNE DE NEDERALPHEN, commençant au 1^{er} mai 1407 et finissant au 31 avril 1408 (n° 2594 des registres de la Chambre des Comptes); b. du compte du même, commençant au 1^{er} mai 1408 et finissant au 31 avril 1409 (n° 2595, *ibid.*); c. du compte du même, commençant au 1^{er} mai 1409 et finissant le 31 avril 1410 (*ibid.*); d. du compte du même, commençant au 1^{er} mai 1410 et finissant au 31 avril 1411 (*ibid.*); e. du compte de JEAN RAIMBOUS, commençant au 1^{er} mai 1411 et finissant à la S^t-Jean 1412 (n° 2596, *ibid.*); f. du compte d'hôtel rendu par le même, commençant au 2 janvier 1412 (n. st.) et finissant au 20 juillet de la même année (n° 4786, *ibid.*); g. des comptes de JEAN RAIMBOUS et QUENTIN CLARENSONNE, commençant au 1^{er} mai 1412 et finissant au 24 décembre de la même année (n° 2596, *ibid.*); h. du compte de JEAN DE SCHOONVORST, commençant au 25 décembre 1412 et finissant au 24 décembre 1415 (n° 2597, *ibid.*); i. du compte d'hôtel du même, commençant au 30 juin 1415 et finissant au 29 août de la même année (n° 1787, *ibid.*); j. du compte du même, commençant au 25 décembre 1415 et finissant au 24 décembre 1414 (n° 2597, *ibid.*); k. du compte de JEAN DE GRIMBERGEN, commençant au 23 décembre 1414 et finissant au 8 juillet 1415 (n° 2598, *ibid.*); l. du compte de JEAN VANDER ELST, commençant au 9 août 1415 et finissant au 30 août 1416 (n° 2599, *ibid.*).

ANNÉE 1407.

1407.

4-9	mai,	à Bruxelles.
10-31	»	à Louvain ¹ .
1	juin,	à midi et le soir à Tervueren.

¹ Dysendach x in meye te Loven, daer waeren die jonchers van Assouven (Nassou), van Zaine ende Montjoie, heer van der Lecht ende andere ridders ende knechts van den lande van Brabant.

Des vrydaeghs xiii in mei, myn gnadige jouffrouwe die hertoginne van Brabant, someghe van den

1407.	2-5	juin,	à Tervueren ¹ .
	6	»	jusqu'à midi à Tervueren, le soir à Louvain.
	7	»	à Louvain.
	8	»	ibid., le soir à Bruxelles.
	9-10	»	à Bruxelles.
	11	»	ibid., le soir à Tervueren.
	12	»	à Tervueren.
	15	»	à la chasse, le soir à Louvain.
	14	»	à midi et le soir à Tervueren.
	15	»	à Tervueren.
	16	»	ibid., le soir à Louvain.
	17	»	à Tervueren.
	18-19	»	à Louvain.
	20	»	à midi à Bruxelles.
	21	»	à midi à Bruxelles.
	22	»	à midi et le soir à Bruxelles.
	25	»	à midi à Bruxelles, le soir à Tervueren.
	24-50	»	à Tervueren.
	1	juillet,	ibid.
	2	»
	5-6	»	à Tervueren.
	7	»	à midi et le soir à Bruxelles ² .
	8	»	à Bruxelles, le soir à Tervueren.
	9	»	à midi et le soir à Bruxelles.
	10	»	à midi et le soir à Termonde.

rade, jonckers ende gemeinte myns voirsereve gnadichs heeren van Brabant, wesende al dien dach te Brussel.

Donderdach xxvi in mey, mynheer die hertoghe, myn jouffrouw die hertoginne, Jan ende Pheleps van Brabant, huer kindre, myn vrouwe van Namen, heer Jan van Namen ende andere ridders ende jonckers, al dien dach tot Loven.

¹ Vrydach iii in junio, mynheer die hertoghe van Brabant, al den dach wesende ter Vucren, dair al dien dach was die heer van Heynsberch.

² Donderdach vii in julio tot Brussel, dair tsavonts quam eten ende slapen mynheer van Saint Pol ende andere ridders ende jonckers van sinen luden. — Le comte de Saint Pol continue à y résider jusqu'au 9.

11	juillet,	à Termonde.	1407.
12	»	jusqu'à midi à Termonde ¹ , le soir à Tervueren.	
15-24	»	à Tervueren ² .	
25	»	
26-30	»	à Tervueren.	
31	»	ibid., le soir à Bruxelles.	
1-2	août,	à Bruxelles.	
5	»	ibid., le soir à Tervueren.	
4	»	à Bruxelles, le soir à Grammont ³ .	
5	»	le soir à Tournai.	
6	»	à midi et le soir à Lille.	
7	»	à midi à Tournai, le soir à Ath ⁴ .	
8	»	à Hal.	
9-11	»	à Tervueren.	
12	»	mort de la première femme du duc.	
12	»	à Tervueren ⁵ .	
15	»	ibid., le soir à Bruxelles ⁶ .	
14-51	»	à Bruxelles.	

¹ Des dysendaegs xii in julio, cost gedaen te Brussel by Willem Blondel, heer van Ophem, ende somege andere officiers ende luden van mynsheeren van Brabant herberghen, dewelke waren geryeyden van Dendermonde des tsavonts lestleden, om te riden tot Brussel, doen bereetscap maken omdat men waende dat mynheer van Borgongnen dair soud gecomen hebben tsaendaegs.

² Donderdach xiiii in julio, ... al den dach ter Vueren; dair was mynheer die hertoghe van Borgongnen ende veel andere ridders ende jonckers.

Saterdag xxiii julio, ... tsavonts quam die heer van Cleve ende andere van sinen luden.

Zondach xxiiii julio, ... dair tsavont was die heer van Saint Pol. — Id. dn 25 juillet au 5 août.

³ Donderdach iii in augusti, ... dair waren die heere van Ranst, heer Jan vanden Heetvelde ende andere vrende.

⁴ Sondaech vii in oest, tot Ath, dair al dien dach waren Reynen van Berghen, heer van Withem ende heer Claux Hoen.

⁵ Vridach xi in augustus, ... dair was mynheer van Saint Pol ende veel ridders ende jonckers ende andere vrende luden, op ten welken dach verschiet van lieve ter doet myn jouffrouwe van Brabant, die God genadich sy, tusschen viii ende ix lueren van der noenen.

⁶ Saterdag xiiii in oest, ... mynheer van Saint Pol, somege prelaten ende baenroetsen, ridders, jonckers, priesters ende andere vrende; ende was op desen dach begraven myn voirsereve jouffrouwe ende huer uutaert gedaen. Ende was op dien dach ten eerden gedaen myn jouffrouwe voirsereve te Sint Jans ter Vueren.

1407-	1-14	septembre,	à Bruxelles.
	15	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.
	16-28	»	à Bruxelles.
	29	»	à Bruxelles, à midi et le soir à Louvain.
	30	»	à Louvain.
	1	octobre.	à Louvain, le soir à Bruxelles.
	2	»	à Bruxelles.
	3	»	à Bruxelles, le soir à Louvain ¹ .
	4	»	à Louvain, le soir à Diest ² .
	5	»	à Diest.
	6	»	à Diest, le soir à Vleytingen.
	7-8	»	à Vleytingen.
	9	»	à Vleytingen, le soir à Fauquemont.
	10	»	à Vleytingen.
	11-16	»	à Fauquemont.
	17	»	à Fauquemont, le soir à Maastricht.
	18-19	»	à Maastricht.
	20	»	à Maastricht, le soir à Lommel.
	21	»	à midi et le soir à Oirschot.
	22	»	le matin et le soir à Bois-le-Duc.
	23	»	à Bois-le-Duc ³ .
	24	»	ibid., le soir à Turnhout.
	25-31	»	à Turnhout ⁴ .
	1-5	novembre,	à Turnhout.
	6	»	à Turnhout, le soir à Anvers.

¹ Dair waren die greve van Namen, heer Jan, synen broeder, ende somege andere ridders.

² In syn geselschap die grave van Namen ende veel andere ridders ende jonckers van den lande van Brabant. — Id. jusqu'au 8 octobre.

³ Dair waren tsavonds etende die heere van Nevers, ende dede die hertoge van Gelre manseap.

⁴ Zondach xxx, quamen die heer van Wesemaele, de joncker van Assauwe ende heer Heynric van der Lecke.

Maendach xxxi, die heer van Wesemaele, de joncker van Assauen, van Zaine, van Montjoie ende heer Heynric van der Lecke. — Id. du 1^{er} au 17 novembre.

7-14	novembre,	à Anvers.	1407.
15-17	»	à Lierre.	
18	»	ibid., le soir à Herenthals.	
19	»	à Herenthals, le soir à Westerloo.	
20	»	à Westerloo.	
21	»	ibid., le soir à Turnhout.	
22-29	»	à Turnhout ¹ .	
30	»	ibid., le soir à Lierre.	
1	décembre,	à Lierre, le soir à Bruxelles.	
2	»	à Bruxelles.	
3-12	» ² .	
13	»	le matin à Grammont. à midi à Bruxelles.	
14-15	»	à Bruxelles.	
16	»	ibid., le soir à Boitsfort.	
17-21	»	à Boitsfort.	
22	»	ibid., le soir à Bruxelles.	
23-31	»	à Bruxelles ³ .	

ANNÉE 1408.

1408.

1-17	janvier,	à Bruxelles ⁴ .
18	» , le soir à Ath.
19	»	à Tournai, le soir à Orchies.
20	»	à Orchies, le soir à Arras.
21	»	à Arras, le soir à Beauquesne.
22	»	à midi et le soir à Amiens.
23-31	»	à Amiens.

¹ Donderdach xxiii, die drie Staten van den lande.

² Pendant ces journées, le duc ne figure pas aux dépenses du compte. Il semble avoir entrepris un voyage pour Lille.

³ Waren etende sommige riddersen ende poirters van der stat van Brussel, die here van Edlinge ende andere vrende.

⁴ Zondaeh viii. In zyn geselschap die here van de Bosche, Jan van Montfort ende x andere jonckers, zedert den iii dach van december lestleden tot den xii dach der selver maent.

1408.	4-6	février,	à Arras.
	7	»	ibid., le soir à Douai.
	8	»	à Douai, à midi et le soir à Tournai.
	9	»	à Tournai, le soir à Grammont.
	10	»	à Grammont, le soir à Bruxelles.
	11-29	»	à Bruxelles ¹ .
	1	mars,	à Bruxelles ² .
	2	»	à midi à Alost, le soir à Gand.
	3-5	»	à Gand.
	6	»	à midi à Alost, le soir à Bruxelles.
	7-18	»	à Bruxelles ³ .
	19	»	à midi à Boitsfort, le soir à Bruxelles.
	20	»	à Bruxelles.
	21	»	à midi et le soir à Boitsfort.
	22-24	»	ibid.
	25-50	»	à Bruxelles.
	51	»	à Bruxelles, le soir à Lierre.
	1-4	avril,	à Lierre, le soir à Turnhout.
	5	»	à midi et le soir à Anvers.
	6	»	à Anvers.
	7	»	à midi et le soir à Bruxelles.
	8-16	»	à Bruxelles.
	17	»	ibid., le soir à Tervueren.
	18-21	»	à Tervueren.
	22	»	ibid., à midi à Rhode-S ^{te} -Agathe, le soir à Tervueren.

¹ Donderdaech xvi. Op dezen daech was gehouden den raed ende dachvaert van den drien Staten van den lande van Brabant.

Zondach xxvi waren etende somege vrende ridders ende jonckers, ende tsavonds sommege vrouwen, joutfrouwen ende anderen van der stad van Brussel ende van eldre, ende men hilt den tiendaech van den tournoye ende beraden op desen dach.

² Tronden ende was gehouden die bruloecht van Emarde Beete ende van de jouffrouw van Flouranville.

³ Donderdaech viii was etende die greve van Ravesberge ende somege van sinen lude.

25-25	avril,	à Tervueren.	1408.
26	»	ibid., le soir à Bruxelles.	
27	»	à Bruxelles, le soir à Tervueren.	
28-29	»	à Bruxelles.	
50	»	à midi et le soir à Tervueren.	
1-4	mai,	à Tervueren.	
5	»	ibid., le soir à Bruxelles.	
6-14	»	à Bruxelles ¹ .	
15	»	ibid., le soir à Nivelles ² .	
16	»	à Nivelles, le soir à Mons.	
17	»	à Mons, le soir à Valenciennes.	
18	»	à midi à Cambrai, le soir à Bapaume.	
19	»	à midi à Lihon en Senter, le soir à Roye en Vermandois.	
20	»	à midi à Resson-sur-Matz (<i>Arisons op de Mar</i>), le soir à Senlis (<i>S'-Lis</i>).	
21	»	à midi à Senlis, le soir à St-Denis.	
22	»	à St-Denis, à midi à Paris.	
25-31	»	à Paris ³ .	
1-4	juin,	à Paris.	
5	»	à midi à Paris, le soir à Corbeil.	
6	»	à midi et le soir à Melun.	
7	»	à Melun, à midi à Corbeil, le soir à Paris.	
8-9	»	à Paris.	
10	»	à midi à Poissy.	
11-14	»	à Paris.	
15	»	à Paris, à midi à St Pol ⁴ .	

¹ Maendach vii dach. Dair waren des noemens ter maeltyt somege ambassadeurs des coninex van Beem, ende des avonds te sopperen somege vrouwen ende jouffrouwen van Brussel.

² Dysendach xv, in zynre geselschap de here van Aedinghen (Enghien).

³ Donderdach xxiii, myn here te Parys, Jan ende Philips tot Brussel; ende ter maeltyt wesende die jagers van Boutsfort, die welke brachten den yersten hert te love.

⁴ Ende dair was Mynhere van Bourgogne ende sommighe vrende ridderen ende jonckheren.

1408.	16-28	juin,	à Paris.
	29	»	ibid., le soir à Ville-Neuve-St-George (<i>St-Jorge</i>).
	50	»	à midi à Corbeil, le soir à Ville-Neuve-St-George.
	1	juillet,	à Ville-Neuve-St-George, à midi et le soir à Paris.
	2-4	»	à Paris.
	5	»	à midi à Paris, le soir à Gonesse (<i>Gomasse</i>).
	6	»	à midi et le soir à Senlis (<i>St-Lis</i>).
	7	»	à Resson-sur-Matz, le soir à Roye.
	8	»	à Roye, à midi à Libon en Senter, le soir à Bapaume.
	9	»	à Bapaume, à midi et le soir à Cambrai.
	10	»	à Cambrai, à midi à St Amand, le soir à Tournai.
	11	»	à Tournai, le soir à Grammont.
	12	»	à Grammont, le soir à Bruxelles.
	15-25	»	à Bruxelles.
	26	»	à midi à Boitsfort.
	27-28	»	à Boitsfort.
	29-51	»	à Bruxelles.
	1-5	août,	à Bruxelles ¹ .
	4	»	à midi et le soir à Tervueren.
	5	»	à Tervueren, le soir à Bruxelles.
	6	»	à midi à Bruxelles, le soir à Tervueren.
	7-8	»	à Tervueren.
	9	»	ibid., le soir à Bruxelles.
	10-14	»	à Bruxelles ² .
	15	»	ibid., le soir à Alost ³ .

¹ Woensdach 1^o dach, dair waren sommege van myns voirscreve heeren raetsleden ende te sopperen; waren dair dansen ende banquet sommige jouffrouwen ende andere vremde van der voirscreve stad van Brussel.

² Sondach xii, allen dach te Brussel, ende op den selven dach was ter Vueren gedaen djaergetide van mejouffrouwe de hertoginne van Brabant, en des daeghs te voren die vigilien; in welker stad waren sommige cappellanen ende poirteren van der steden van Loeven ende van Brussel ende sommige andere.

³ Was in syn geselschap de heer van Heverle. — Id. le 16.

16	août,	à midi à Gand, le soir à Bruges.	1408.
17-18	»	à Bruges.	
19	»	à midi à Gand, le soir à Alost ¹ .	
20	»	à Alost, le soir à Bruxelles.	
21-25	»	à Bruxelles.	
24	»	ibid., le soir à Alost.	
25	»	à midi à Gand, le soir à Bruges.	
26-27	»	à Bruges.	
28	»	à midi à Eecke (<i>Eche</i>), le soir à Gand.	
29	»	à midi à Alost, le soir à Bruxelles.	
30-31	»	à Bruxelles.	
1	septembre,	à Bruxelles.	
2	»	ibid., le soir à Tervueren.	
3	»	à Tervueren.	
4	»	ibid., le soir à Grammont ² .	
5	»	à Grammont.	
6	»	ibid., le soir à Bruxelles ³ .	
7-17	»	à Bruxelles ⁴ .	
17	»	le soir à Louvain.	
18-19	»	à Louvain.	
20	»	à midi et le soir à Tirlémont.	
21-26	»	à Tirlémont ⁵ .	
27	»	ibid., le soir à Louvain ⁶ .	

¹ Jan ende Philips al den daech te Brussel, ende des daeghs was gemaect, bi hevele ende ordonnance van minen voirsereven here, die bruloecht van Eduard Boit ende jouffrouw Claren, sinen wive.

² Syn persoon in den hove ter east mynsheeren van Bourgongnien, syn broeder, syn hoefmeester, riddersen, jonckheeren ende gesinde in syn hof te Gheertsberghe ende tsynre cost, ende desghelyek de luden ende peerde der hertogen van den Berghe tot xlv persoones ende xxxii peerden. — Id. le 3.

³ Te Brussel, dair wesende, de biscop van Chalon; was dair tsavons te sopperen.

⁴ Saterdach vii te Brussel. Tsnoenens quam te dinceren de hertoghe van den Berghe, de biscop van Chalons, heer Reynier Pot.

Donderdag xiiii, al dien daech te Brussel, dair tsnoens te dinceren ende savons te sopperen quam mynheer de hertoghe voirsereve. — Id. le 14, 17 au 25.

⁵ Woensdach xxvi. Den hertoghe van Nevers komt te Brussel.

⁶ Donderdach xxvii. In syne geselschap de hertoghe van den Berghe.

1408.	28-50	septembre,	à Louvain ¹ .
	1	octobre,	à midi à Tervueren.
	2-6	»	à Tervueren ² .
	7	»	ibid., le soir à Nivelles.
	8	»	à Nivelles.
	9	»	ibid., le soir à Hal.
	10	»	à Hal.
	11-12	»
	15	»	le soir à Bruxelles.
	14-17	»	à Bruxelles ³ .
	18	»	ibid., le soir à Ath ⁴ .
	19	»	à midi à Tournai, le soir à Lille.
	20-25	»	à Lille ⁵ .
	26	»	à midi à Tournai, le soir à Ath.
	27	»	à midi à Enghien.
	28-50	»	à Bruxelles ⁶ .
	51	»	à midi à Tervueren.
	1-9	novembre,	à Tervueren ⁷ .

¹ Vridach xxviii, in geselschap de hertoghe van den Berghe, Jan ende Philips, te Brussel. Ende ten voirsereven dach was den wyn gescinekt den raitsluden des coninx van Vraneryk.

² Vridach v. Aldair waeren de heren van Wesemaete, van Assche ende heer Reynier Pot, ende sommige andere.

³ Zondach xiiii. Dair was snoemens te dinceren mynheer Antonis van Vergy.

⁴ Donderdach xviii. In syn geselschap heer Henric van der Leek, heer Claes Hoen, heer Reynier van Bergen.

⁵ Saterdach xx. Daer waren te sopperen mynheer van Nevers, mynheer van la Tremoille, mynheer van Pigny, heer Jan van Ghistele.

Sondach xxi. Daer waren mynheer van Nevers, mynheer van la Tremoille, heer Jan van Ghistele, mynheer van Robois, heer Antonis de Craen, mynheer van Roneq.

Dysendach xxiii. Dair waren te sopperen mynheer van Bourgogne, mynheer van Nevers, de greve van Pontieure, heer Robbert du Bar, mynheer van La Tremouille, de drossaet van Henegouwe, Aymer du Boy.

Donderdach xxv. De cancelier, Heynric ende Jan Van Ranst, de heer van Huldenberge.

⁶ Maendach xxix. Te dineren de greve van Cleves, sommige van sinen luden, sommige van des biscops van Coelre raitslude, heer Robert van Leeuwergem, meester Dieric Gheerbode.

⁷ Vridach ii. Heer Henric van der Leeq, ende sopperen de heer van Aedingen, de heer van

10	novembre, à midi à Bruxelles.	1408.
11-16	»	
17	» le soir à Bruxelles.	
18-50	» à Bruxelles.	
1	décembre, à Bruxelles.	
2	» ibid., le soir à Lierre.	
5	» à Lierre, le soir à Turnhout.	
4-5	» à Turnhout ¹ .	
6	» ibid., le soir à Oisterwijk.	
7	» à midi à Bois-le-Duc.	
8-15	» à Bois-le-Duc.	
14	» à midi à Heez.	
15-17	» à Bois-le-Duc.	
18	» ibid., le soir à Herlaar.	
19-20	» à Bois-le-Duc.	
21	» à midi à Turnhout.	
22-29	» à Turnhout ² .	
50	» à midi à Oisterwijk, le soir à Bois-le-Duc.	

ANNÉE 1409.

1409.

1-2	janvier, à Bois-le-Duc.
5	» à midi à Boxstel ³ , le soir à Bois-le-Duc.
4-10	» à Bois-le-Duc ⁴ .

Fagneulles ende Augrand van Borneville. — Le 5 id.

Woensdag vii. Dair waren de jonckheer van Gaesbeque ende de heer van Assche.

Donderdag viii. Dair waeren de jonckheer van Gaesbeque, de heer van Assche, mynheer de cancellier, de rentmeester van Brabant, ende de prevoost van Mabeugen.

Vridach ix. Id., ende de abt van Vlierbeque.

¹ Du 8 au 14, le ducq de Berg.

² Dysendach xxv. Dair waren die abden van Tongerlo ende van Everbode, die heer van Hoirne ende van Helmont.

³ Ten coste van den heer van Boxtel.

⁴ Den iii. Te dineren was den heer van Boxtel. Sondach den vi. ter cost van Henric Diebiers.

Maendach vii. Te dineren de scepenen, de raetsluden, poirteren ende andere der stad van sHertogenbosch.

1409.	11	janvier,	à midi à Hilvarenbeek (<i>Beek</i>), le soir à Turnhout.
	12-19	»	à Bois-le-Duc.
	20	»	ibid., le soir à Oisterwijk.
	21-24	»	à Bois-le-Duc ¹ .
	25	»	à midi à Oisterwijk, le soir à Breda.
	26-27	»	à Bois-le-Duc.
	28-30	»	à Turnhout.
	31	»	ibid., le soir à Anvers.
	1	février,	ibid., le soir à Gand.
	2-3	»	à Gand.
	4	»	ibid., le soir à Termonde.
	5	»	sur l'eau entre Termonde et Anvers.
	6-15	»	à Turnhout ² .
	14	»	ibid., le soir à Malines.
	15	»	à Malines, à midi à Hasselgem ³ , le soir à Grammont.
	16	»	à Grammont, le soir à Tournai ⁴ .
	17	»	à Tournai, le soir à Lille.
	18-19	»	à Lille.
	20	»	à midi à Tournai.
	21	»	à Tournai, le soir à Grammont.
	22	»	à Grammont, le soir à Bruxelles.
	23-24	»	à Bruxelles.
	25	»	ibid., le soir à Malines.
	26	»	ibid., le soir à Anvers.
	27-28	»	à Anvers.
	1	mars,	à Anvers.

¹ Dyscendaech xxii. Te dinceren de hertoge van Ghelre, de hertoge van den Bergh, van Zayne, de greve van Muers, de jonckheer van Cleve.

² Maendaech xi. Aldaer was te sopperen de vrouwe van Duffele hoir dochter.

³ Hekeigem?

⁴ Somige vrende ridders ende jonckers. Aldair te sopperen ende banket. Somige joffrouwen van der selver stad van Doornike.

2	mars,	à Anvers, le soir à Hoochstraeten.	1409.
5	»	à Hoochstraeten, le soir à Bois-le-Duc.	
4	»	à Bois-le-Duc.	
5	»	ibid.. le soir à Hoochstraeten.	
6	»	à midi à Anvers.	
7-14	»	à Anvers.	
15	»	le soir à Malines.	
16	»	le soir à Bruxelles.	
17-31	»	à Bruxelles.	
4	avril,	le soir à Louvain ¹ .	
2-5	»	à Louvain ² .	
4-14	»	à Bruxelles ³ .	
16	»	à Tervueren, le soir à Bruxelles.	
17-25	»	à Bruxelles.	
24	»	à midi à Tervueren, le soir à Bruxelles ⁴ .	
25-29	»	à Bruxelles.	
30	»	à midi à Tervueren, le soir à Bruxelles.	
1	mai,	à Bruxelles ⁵ .	

¹ Maendach 1^o. In de voirsereve stad van Loven waren vergadert de iij Staten van Brabant.

² Donderdach 11^o. Daer wesende de heer van Diest ende sommige andere ridders ende jonckers.

³ Sondaeh Paesdaeh 11^o. Dair wesende de heer van Diest, daman, seepenen ende raide van der voirsereve stad van Brussel.

Woensdach x^o. Tsavonds te sopperen ende dansen somege vrouwen, jonckfrouwen, pourtressen ende andere vrende van de voirsereve stad van Brussel, ende somege ridders ende jonckvrouwen, dewelke personen gebeden waren van mynen voirsereven heeren wege, bi sinen bevelde, te comen ter brulocht mynsheere van Lille ende jonckvrouwen Alicen, Willem Blondeels dochter.

Donderdach xi^o. Te dineren, sopperen, dansen, banquet, somege vrouwen, etc.

Vridaeh xii^o. Daer wesende de vrouwe van Bouhout ende van Kersbeke, de jonckvrouwe van Laere, van Rotselair.

Sondaeh xiii^o. Savons te sopperen, dansen ende banquet, somege vrouwen, jonckvrouwen, porteressen ende andere vrende van der voirsereve stad.

⁴ Woensdaeh xiiii^o. Dien dach was mynhere jagen, dair hi vergaderinghe maecte van jaghers van Boitsfort ende sommige andere.

⁵ Dair wairen somege van sinen raitsluden ende somege vrende; ende, na den sopperen, somege vrouwen, jonckfrouwen ende andere van der voirsereve stad van Bruessel ten danse ende banquet.

1409.	2-5	mai,	à Tervueren.
	6	»	ibid., le soir à Bruxelles.
	7	»	à Bruxelles.
	8	»	ibid., le soir à Tervueren.
	9-15	»	à Tervueren.
	14-16	»	à Bruxelles ¹ .
	17	»	à midi à Louvain, le soir à Tirlemont
	18	»	à Tirlemont.
	19	»	ibid., le soir à Louvain ² .
	20-21	»	à Louvain.
	22	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.
	25-26	»	à Bruxelles ³ .
	27	»	à midi à Anvers.
	28-51	»	à Anvers.
	1	juin,	ibid.
	2-5	»	à Bruxelles. ensuite à la chasse.
	8	»	à midi et le soir à Bruxelles.
	9-50	»	à Bruxelles ⁴ .
	1-12	juillet,
	15-24	»	à Bruxelles ⁵ .

¹ Dair wairen (xiii^e) somige van mynheeren raitsluden; ende, na den sopperen, ten danse ende banquet somige vrouwen, jonckers, porteressen ende somege vrende.

² Dair was dincende tot Thienen, Jan van Beyeren, somige van sinen ridders, jonckers ende somige vrende.

³ Donderdach xiiii^e. Dair quam ten sopperen ende slapene myn vrouwe van Holland, zyne zuster, ende somige van hairen ridders, jonckers, vrouwen ende jonckfrouwen. — Le 24, id.

⁴ Sondaech xvi^e. Wairen des dags buten geleverd somige tymmerlieden, metsers ende pleckers. — Id., le 17 et les jours suivants.

Vridaech xxviii^e. Wairen somige tymmerlieden, metsers ende pleckers ende andere werklieden, de veleke wrachten in synre nuwer salen ende in sonige andere plaetsen, binnen myns voirsereven heeren hove, tot synre feesten behooven de brulochte. — Id. les jours suivants.

⁵ Zaterdag xiiii^e, dage in julio. Mynheere de hertoge van Brabant, Jan ende Phelips, syn kinderen, de hoefmaesters, raitsluden, jonckers ende gesinde van myns voirsereven heeren hove alle dien dach in syure stad van Bruessel; ende dair wairen te disneren mynheere de hertoge van Bourgongnen, myns

25	juillet,	à la chasse, le soir à Boitsfort.
26-28	»	à Genappe.
29	»	à Villers, le soir à Genappe.
30	»	à Genappe.

140p.

voirsereven heeren brueder, de greve van Ponteuere ende een groet gedeel ridders, jonckers, vrouwen ende jonckvrouwen, ende sommige andere vromde. Ende dair kwam des selfs dages ten sopperene, slapene ende banket mynvrouwe van Holland, mynvrouwe van Saint Poel, mynvrouwe van Namen, mynvrouwe van Cleve, mynvrouwe van Edingen ende een groet deel andere vrouwen ende jonckvrouwen, ridders ende jonckers van den lande van Vlaenderen ende van elders, dewelcke personen comen wairen ter feesten ende brulocht myns voirsereven heeren.

Sondach xiii^e dage in julio XIII^eIX, mynheere de hertoge van Brabant, Jan ende Phelips, syn kinderen, alle dien dach te Brussel; ende dair wairen alle dien dach mynheeren van Bourgongnen ende mynheere van Nevers, brueders myns voirsereven heeren, de greve van Ponteuere, mynvrouwe van Holland, mynvrouwe van Namen, mynvrouwe van Cleve, myn vrouwe van Edingen ende sommige andere heeren, vrouwen, jonckvrouwen, ridders, jonckers ende sommige vromde. Ende dair quam te sopperen ende slapene myn jonckvrouwe de hertoginne van Guerlyx *, huere staet ende luden, de greve van Cleremont, mit hem sommige ridders ende jonckers, de welke personen comen wairen ter feesten ende brulocht myns voirsereven heeren.

Maendach xv^e dage in julio XIII^eIX, mynheere de hertoge van Brabant, Jan ende Phelips, syn kinderen, ende syn raitsluden, alle dien dach te Brussel; ende dair wairen mynheere van Bourgogne, mynheere van Nevers, mynheere van Cleremont, mynheere van Chaerlois, mynheer van Pointeuere, mynheere van Namen, mynheere van Edingen, myn jonckvrouwe de hertoginne van Guerlyx, myn vrouwe van Holland, mynvrouwe van Namen, mynvrouwe van Saint Poel, mynvrouwe van Cleve, mynvrouwe van Edingen, ende sommige andere heeren, ridders, jonckers, vrouwen ende jonckvrouwen, ende een groet deel andere vromde van diversen steden ende landen, de welke personen comen wairen ter feesten ende brulocht myns voirsereven heeren.

Disendach xvi^e dage in julio XIII^eIX, mynheere de hertoge van Brabant, Jan ende Phelips, myn jonge heeren, syn kinderen, syn raitsluden, al den dach te Brussel; ende dair wairen alle dien dach mynheere van Bourgogne, mynheere van Nevers, mynheere van Pointeuere, mynheere van Cleremont, mynheere van Charelois, mynheere van Namen, mynheere van Edingen, myn jonckvrouwe de hertoginne van Guerlyx, mynvrouwe van Holland, mynvrouwe van Saint Poel, mynvrouwe van Cleve, mynvrouwe van Namen, mynvrouwe van Edingen ende sommige andere heeren, ridders, jonckers, vrouwen, jonckvrouwen ende een groet deel vromde. Ende desselfs daeges trouweden myn voirsereven heere ende myn voirsereve jonckvrouwe van Guerlyx.

Goensdach xvii^e dage in julio XIII^eIX, mynheere de hertoge van Brabant, myn jonckvrouwe de hertoginne, Jan ende Phelips, syn kinderen, ende alle syn raitsluden, alle dien dach in syne stad van Brussel; ende dair wairen desselfs daeges mynheere van Bourgogne, mynheere van Nevers, myn heere van Charelois, mynheere van Cleremont, mynheere van Pointeuere, mynheere van Namen, myn

* Garlitz.

1409.	1	août,
	2	»	à Bruxelles.
	4	»	le soir à Ath.
	5	»	à midi à Tournai ¹ .
	6	»	à midi à Lille.

heere van Edingen, mynvrouwe van Holland, mynvrouwe van Saint Poel, mynvrouwe van Cleve, myn vrouwe van Namen, myn vrouwe van Bourgogne, ende somige andere vrouwen, joncfrouwen, heeren, ridders ende jonckers ende sonige vrende.

Vridaech xix^a dage in julio XIII^eIX, mynheere de hertoge van Brabant, myn joncfrouwe die hertoginne, Jan ende Phelips, mys voirsereven heeren kinderen, alle dien dach te Brussel; ende dair wairen alle dien dach mynheere van Bourgogne, de greve van Nevers, mynheere van Charlois, mynheere van Cleremont, mynheere de maregreve van der Berggen, mynheere van Pointeure, de greve van Namen, de heere van Edingen, mynvrouwe van Holland, mynvrouwe van Saint Poel, mynvrouwe van Cleve, mynvrouwe van Namen, myn vrouwe van Edingen ende somige andere heeren, ridders, jonckers, vrouwen ende joncfrouwen ende somige andere vrende.

Saterdach xx^a dage in julio XIII^eIX, mynheere de hertoge van Brabant, myn joncfrouwe de hertoginne, Jan ende Phelips, mys voirsereven heeren kinderen, alle dien dach te Brussel; ende dair wairen alle dien dach mynheere van Bourgogne, mynheere van Charlois, mynheere van Pointeure, mynheere van Cleremont ende somige andere heeren, ridders, jonckers en andere vrende, ende te disneren mynheere van Nevers, myn vrouwe van Cleve ende andere vrende.

Sondaech XXI^a dage in julio XIII^eIX, mynheere de hertoge van Brabant, myn joncfrouwe de hertoginne, de hertoge van Bourgogne, de heeren van Charlois, de heeren van Pointeure wairen desselfs daeges jagen. Ter welker jacht wairen vergalert van mys voirsereven heeren jagers, ende gebracht ter selver stad, mynheere van Bourgogne, mynheere van Charlois, mynheere van Pointeure; sopperende ende slapende te Brussel, Jan ende Phelips, mys voirsereven heeren kinderen, de raitslieden ende allet tgesinde mys voirsereven heeren ende mer voirsereven joncfrouwe, alle dien dach in der selver stad ende dair wairen somige vrende.

Donderdach xxv^a dage in julio XIII^eIX, mynheere de hertoge van Brabant was desselfs daeges jagen, sopperende te Boutsfort; de spise van mys voirsereven heeren hove van Brussel gedragen te Boutsfort; myn joncvrouwe de hertoginne disnerende te Halle; sopperende ende slapende te Brussel Jan ende Phelips, mys voirsereven heeren kinderen, syn raitsluden, hoefmeesters, jonckers ende tgesinde mys voirsereven heeren ende mer joncfrouwe voirsereven, alle dien dach in der selver stad van Brussel.

Vridaech xxvi^a dage in julio XIII^eIX, mynheere de hertoge van Brabant sopperende ende slapende te Genepien.

Op ten selven dach, myn joncfrouwe de hertoginne van Brabant, Jan ende Phelips, mys voirsereven heeren kinderen, de hoefmeesters, somige van den raitsluden, jonckers ende gesinde van sinen hove, alle dien dach te Brussel; ende dair wairen somige vrende.

¹ Ce jour la duchesse, qui résidait à Bruxelles, soupa en compagnie des conseillers de Hongrie (raitsluden van Hongerien).

7-11	août,	à Lille ¹ .	4409.
12	»	ibid., le soir à Tournai.	
15	»	à midi à Enghien, le soir à Bruxelles.	
14-16	»	à Bruxelles.	
17	»	ibid., le soir à Tervueren.	
18-21	»	à Tervueren ² .	
22	»	ibid., le soir à Gheel.	
25	»	à midi à Postel, le soir à Turnhout.	
24	»	à midi à Schoonhoven (près d'Arshot).	
25-26	»	à Louvain.	
27	»	à la chasse, à midi à Tervueren, le soir à Louvain.	
28-29	»	à Louvain.	
30	»	à la chasse, à midi à Tervueren, le soir à Louvain.	
31	»	à Louvain.	
4-4	septembre,	à Louvain ³ .	
5	»	à la chasse, à midi à Tervueren.	
6-7	»	à la chasse, à midi à Louvain.	
8	»	à Louvain.	
9-10	»	à la chasse, à midi à Tervueren.	
11	»	à midi à Tervueren, le soir à Louvain.	
12	»	à Louvain.	
15	»	à la chasse, à midi à Tervueren.	
14-15	»	à Tervueren.	
16	»	à la chasse, à midi à Tervueren.	
17	»	à la chasse, à midi à Tervueren, le soir à Relegem.	

¹ Goensdach viii^e, de hertoginne, somige officiers ende andere dienaren, die raitstuden des coninex van Hongerien, alle dien dach te Brussel.

Vridaech ix^e. Mynfrouwe de hertoginne van Brabant te Brussel; ende dair waeren somige vremde ridders van den lande van Beem (Bohème). — x^e daige te Brussel by mevrouw de hertoginne somige vremde ridders van den lande van Behem ende van Hongerien. — xi^e, id.

² xx^e daghe in oest was te sopperen de greve van Namen. — xxi, id.

³ Maendaech ii^e daghe in september al den dag te Loven, ende des selfs dages waeren dair vergadert de iii Staten des lands van Brabant.

1409.	18	septembre,	le soir à Bouchout.
	19	»	à Bouchout, le soir à Tervueren.
	20	»	à Tervueren.
	21	»	à la chasse, à midi à Tervueren.
	22	»	à Tervueren, le soir à Louvain.
	25-25	»	à Louvain.
	26	»	ibid., le soir à Tervueren.
	27	»	à la chasse, à midi à Tervueren.
	28	»	à midi à Bruxelles.
	29-50	»	à Bruxelles.
	1-2	octobre,	à la chasse, à midi à Genappe ¹ .
	5	»	à la chasse, à midi à Tongrenelle.
	4	»	à midi à Namur.
	5	»	à midi à Genappe.
	6	»	à midi à Genappe, le soir à Bruxelles.
	7-11	»	à Bruxelles ² .
	12	»	à la chasse, à midi à Tervueren.
	15	»	à Tervueren.
	14	»	ibid., le soir à Bruxelles.
	13-17	»	à Bruxelles ² .
	18	»	à la chasse, le soir à Tervueren.
	19-22	»	à midi à Genappe.
	25	»	à Genappe.
	24	»
	25	»	à la chasse, à midi à l'abbaye de Villers, le soir à Genappe.

¹ Dysendach yersten dach in october mynvrrouwe de hertoginne van Brabant, Jan ende Phelips, myns voirsereven heeren kinderen, al den dach te Brussel; ende men presteerde des selfs dages; vrrouwen ende joncfrouwen sopperende bi mer voirsereve vrrouwen ende dansten na den sopperen.

² Dysendach viii^e. Dair wairen te sopperen ende dansen sonige vrrouwen ende jonckvrrouwen der stad Brussel.

³ Goensdach xvi^e daghe in october, al den dach te Brussel; ende dair wairen de cancellier van Bourgongnen, de drossert van Henegouwe, ende andere vremde, ende te sopperen en te dansene, sonige vrrouwen, joncfrouwen, poirtessen ter selver stad.

26	octobre,	le soir à Genappe.	1409.
27	»	à midi à Genappe, le soir à Bruxelles.	
28-31	»	à Bruxelles ¹ .	
1-12	novembre,	ibid. ² .	
13-14	»	à la chasse, le soir à Tervueren.	
15-16	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
17-18	»	à Bruxelles ³ .	
19	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
20-28	»	à Bruxelles ⁴ .	
29	»	à la chasse, le soir à Bruxelles ⁵ .	
30	»	à Bruxelles, le soir à Hal. Départ pour Paris ⁶ .	

ANNÉE 1411.

1411.

1-12	mai,	à Anvers.
13-21	»	à Bruxelles ⁷ .

¹ Disendach xxix^a, mynvrrouwe, Jan ende Philips te Bruessel, ende dair waeren somige van mynsheeren raits liden, ende te soupcirne somige ridders ouden lande van Beem, ende andere vrende.

² Vridach yersten dach te Bruessel. Dair waeren te disneren ende soeperen raitsluden, poirters ende andere gemeints der selver stad.

³ Sondach xvii^a te Brussel. Dair waeren des selfs dages getronwt ende brnlocht gehouden van Connet, escuier, Ade Honslem, damoiselle, mer voirscreven vrouwen lieden; ende dair waeren te disneren, soppieren ende banquet de vrouwe van Kersbeke ende andere vrouwen ende joncfvrouwen, poirtresses ende andere vrende der selver stade van Bruessel. — Maendach xviii^a was te soppieren ende dansen, de joncfrouwe van Zaine, de vrouwe van Bouchout, de vrouwe van Kersbeke, etc.

⁴ Vridach xxi^a daghe. Dair waeren te disneren de greve van Vernenborch, de castelain van Oedeckerke ende somege vrende. — xxvi^a, id.

⁵ In geselseap ende coste de greve van Vernenborch, de borchgrave van Oedeckerke, heere Henrie van der Leeq, somege andere van mer vrouwen der hertoghinnen liden van Brabant uten lande van Beem.

⁶ A partir de cette date il y a lacune dans le compte en ce qui concerne les dépenses du duc; celles de la duchesse et des enfants y figurent encore. On lit : « Ende is te weten dat van dese maent van november M.CCCC ende neghen voirtaen die voirscreve rentmeester niet meer en rekent den eost van minen voirscreven here, maer van mer vrouwen van Brabant ende van Janne ende Philips, myns voirscreven heren kinderen, mids dat Jan Itambant dairtoe geseldt ende geordineert is ende selve dair af reket van dien daghe voirt in der manieren ende omme de redenen mit meer worden verclaert hier vorent int beginsel van desen capitele. » — Nous n'avons pas pu découvrir ce compte.

⁷ Den voirscreven goensdach xiii^a dach cost gedaen, bi ordonnancie van minen voirscreven heer

1411.	22	mai,	à Bruxelles, le soir à Boitsfort.
	23	»	à midi à Bruxelles, le soir à Boitsfort.
	24-29	»
	30-31	»	à Tervueren.
	1	juin,	à Tervueren ¹ .
	2	»	à midi à Hal, le soir à Tervueren.
	5	»	ibid.
	4	»	à Tervueren.
	5-8	»	à Anvers.
	9	»	ibid., le soir à Cantecroy (<i>Conticrade</i>), dépendance de Mortscl.
	10-16	»	à Anvers.
	17	»	ibid., à midi à Malines, le soir à Bruxelles.
	18-23	»	à Bruxelles ² .
	24	»	le matin à Hal, à midi à Ath, le reste de la journée à Tournai.
	26	»	à Tournai, le soir à Arras.
	27-30	»	à Arras ³ .

ende bi bevele van hem gedaen bi monde, heeren Aelman van Staussinen, zinen hof meester, bi der jouffrouwe van Zeynne, Joan van Casmenil, Willeme den bastard van Luytzenboreh, Heinric Wyfler, myns voirsereve heeren paige, ende huclieden ende peerden, toten nomber van xi personen ende perden binnen driën geheelen dagen, begimende den maendage xiⁿ dach van der voirsereve maent, dat de voirsereve jouffrouwe schiet van Antwerpen om te gaen heffen, van mier vrouwen der hertogine wegen, heer Heinric kint van Bersel.

¹ Maendach yerste dach van junio voirsereve cost gedaen bi bevele mer voirsereve vrouwen der hertoginne dieners ende jouffrouwen, die comen waren in me voirsereve vrouwen geselseap uut den lande van Behem in den lande van Brabant. De welke, bi ordonnance van minen voirsereven heere den hertoghe van Brabant, ghisteren sehieden uut mynen voirsereven heren stad van Antwerpen om weder te keeren int voirsereve land van Behem. Ende bleven al dien dach te Mechelen. Id, le 2 et le 3, et jours suivants.

² xxiiⁿ quam savonds ter voirsereven stad de drossete van Henegowen, Renier Pot. — xxiiiⁿ quam den heere van Heillyn ende vele andere lieden.

³ Sondach xxviiⁿ de hertoginne Jan ende Philips snoenens ter malyd te Brussel, t'savonts eten. Van der maelyd ter Nuwer Muelen ende weder van daer te Brussel, daer alle dien dach waren eenige van myns voirsereven heere ende mer vrouwen edel lieden ende gesinde. Ende quamen t'savonts ter voirsereve stad ten danse ende bankette vele portressen ende andere vremde lieden der voirsereve stad van Brussel.

4-4	juillet,	à Arras.	1411.
5	»	à midi à Boyelles. le soir à Arras.	
6	»	à midi à Douai, le soir à Tournai.	
7	»	à midi à Enghien.	
8	»	à la chasse.	
9	»	ibid., le soir à Bruxelles.	
10	»	ibid., le soir à Boitsfort.	
11-15	» ¹ .	
14-20	»	à Bruxelles ² .	
21-25	»	à Gand ³ .	
24-25	»	à Bruxelles.	
26	»	à la chasse.	
27	»	
28	»	à la chasse.	
29	»	
30	»	à midi à Bruxelles, le soir à Hal.	
31	»	à Hal, le soir à Bruxelles.	
4-6	août,	à Bruxelles ⁴ .	
7	»	ibid., le soir à Nivelles.	
8-12	»	à Nivelles.	
15	»	ibid., à midi à Bruxelles.	
14	»	à Mons.	
15	»	à midi à Valenciennes.	
16	»	à midi à Somain, le soir à Douai.	
17-31	»	à Douai.	
1	septembre,	à Douai.	

¹ Le due était probablement à Bruxelles. Le compte mentionne seulement : xi^e de hertoginne, Jan ende Philips te Brussel ende t'savonds ter voirsereve stad ten danse ende banketten eenige lieden.

Sondaeh xii^e, mandaeh xiii^e, id., mais sans fête. Le drossart de Hainaut y arriva le même jour.

² Le 14 et le 16, des fêtes et danses.

³ Le 21 la duchesse était à Caelvoet.

⁴ iv^e waren ter voirsereve stad tsavonds ten danse ende bankette vele vrouwen ende andere vremde lieden van der voirsereve stad (Bruessel).

1414.	2	septembre, en campagne	près de Léluse (<i>Staus</i>).
	5-4	»	» près de Baralle.
	5-6	»	» près de Maisières.
	7	»	» près de Boursies.
	8	»	» près de Monchy-La-Gache.
	9-14	»	» près de Ham en Vermandois.
	15	»	» près de Voyennes-sur-Somme.
	16-17	»	» près de Manicourt ¹ .
	18-21	»	» près de Roye en Vermandois ² .
	22-26	»	» près de Montdidier ³ .
	27	»	» près de Manicourt.
	28	»	» près de Voyennes.
	29	»	à midi et le soir à Cambrai.
	30	»	à Cambrai. •
	4	octobre,	à midi à Valenciennes, le soir à Quiévrain.
	2	»	à midi à Mons, le soir à Braine-le-Comte.
	5-4	»	à Mons.
	5	»	ibid., le soir à Braine-le-Comte.
	6	»	à midi à Hal.
	7-18	»	à Bruxelles.
	19	»	à la chasse.
	20-26	»	à Bruxelles ⁴ .
	27	»	à la chasse, à midi à Tirlemont.
	28	»	à Tirlemont.
	29	»	ibid., à midi à Léau.
	30	»

¹ Donderdach xviii^e De hertoginne, Jan ende Philips te Brussel, ende waren ter voirsereve stad den joncker van Nassouwen, de joncker van Rotselair ende vele andere lieden.

² Vrydach xviii^e . . . de hertoginne, Jan ende Philips te Brussel. Ende waren tsachtrenoens bi mer voirsereve vrouwe de biseop van Cameryck.

³ Saterdag xxvi^e . . . de hertoginne, Jan ende Philips alle dien daech te Brussel. Ende waren dair snoenens ter maectyd de greve van Spanen, de joncker van Nassouwen.

⁴ Dynsdach xxi^e waren ter voirsereve stad de drie Staten van Brabant ende vele ander vrende lieden. Ende was op ten zelyen daech Evrarts Boets kint kersten gedaen. Les États sont encore réunis à Bruxelles, les 21 et 22 du même mois.

51	octobre,	à la chasse.	1411
1	novembre,	à Bruxelles.	
2	»	à la chasse.	
5-15	»	à Bruxelles ¹ .	
14	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
15-16	»	à Bruxelles ² .	
17-19	»	à la chasse ³ .	
20-50	»	à Bruxelles.	
1-9	décembre,	à Bruxelles.	
10	»	à midi à Bruxelles, dans l'après-dîner à la chasse.	
11	»	à Bruxelles.	
12	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
15-14	»	à Bruxelles.	
15	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
16-28	»	à Bruxelles.	
29-51	»	à la chasse, à midi à Bruxelles.	

ANNÉE 1412.

1412.

1	janvier,	à Bruxelles.
2	»	ibid., le soir à Louvain.
5	»	jusqu'à midi à Louvain, le soir à Haelen.
4	»	à Haelen, le soir à Maastricht.
5	»	à Maastricht, le soir à Limbourg.
6	»	à Limbourg, le soir à Monjoie.
7	»	à Monjoie, le soir à St-Vith.
8	»	à St-Vith, le soir à Bastogne.

¹ Sondaech viii^o. Ende waren snoenens vele vremde lieden uut den lande van Behem.

² Sondaech xv^o. Ombiten te Brussel, snoenens eten te Baethene om des jonckeren van Gaesbeque kint te heffen. Tsavonts te Brussel.

³ Goensdaech xviii^o. Tsavonds ten danse ende bankette des greven broeder van Cleve ende vele van zinen lieden.

1412.	9-10	janvier,	à Bastogne.
	11	»	à Bastogne, le soir à Arlon (<i>Herle</i>).
	12	»	à Arlon, le soir à Luxembourg.
	15-20	»	à Luxembourg
	21	»	à Luxembourg, le soir à Arlon.
	22	»	à Arlon, le soir à Ivoix.
	25-25	»	à Ivoix.
	26	»	ibid., le soir à Virton.
	27	»	à Virton, le soir à Luxembourg.
	28-31	»	à Luxembourg.
	1-29	février,	à Luxembourg.
	1-4	mars,	à Luxembourg.
	5	»	ibid., à midi au château d'Elter (<i>Halter?</i>), le soir à Luxembourg.
	6-31	»	à Luxembourg.
	1-26	avril,	à Luxembourg.
	27	»	ibid., le soir à Thionville.
	28	»	à Thionville, le soir à Arlon.
	29	»	à Arlon, le soir à Luxembourg.
	30	»	à Luxembourg.
	1-28	mai,	à Luxembourg ¹ .
	29	»	ibid., le soir à Arlon.
	30	»	à Arlon, le soir à Bastogne.
	31	»	à Bastogne.
	1	juin,	à midi à Sinthy (<i>Ciney?</i>) près de Marche, le soir à Namur.
	2	»	à Wavre, le soir à Bruxelles.

¹ Donderdach xii^e te Lutsemborch. Ende quamen aldair bi minen voirscreven heere Jan van Montjoyen, Jan van Wesemale, Jan van Rochelair ende vele riddersen ende jonckeren.

5-5	juin,	à Bruxelles.	1412.
6	»	ibid., le soir à Lierre.	
7	»	à midi à Herenthals, le soir à Breda.	
8-9	»	à Breda.	
10	»	à midi à Anvers.	
11	»	ibid., le soir à Bruxelles.	
12-14	»	à Bruxelles.	
15-18	»	à la chasse.	
19	»	à Bruxelles, le soir à Gembloux.	
20	»	à Gembloux.	
21	»	le soir à Marche.	
22	»	à Bastogne.	
25-24	»	en campagne ¹ .	
1-4	juillet,	en campagne.	
5	»	à Arlon ² , le soir à Luxembourg.	
6-15	»	à Luxembourg.	
15	»	le soir à Arlon.	
14-16	»	à Arlon.	
17	»	à Bastogne.	
18	»	à Marche (<i>Maerksen</i>).	
19	»	à Namur.	
20	»	à midi à Wavre, le soir à Bruxelles.	
21-27	»	à Bruxelles.	
28	»	à midi à Hal, le soir à Bruxelles.	
29-31	»	à Bruxelles.	
1-5	août,	à Bruxelles.	
4	»	à la chasse.	

¹ Ende es te weten dat sint den xxxiiij^{en} dach van der voirsereve maent van junio tot mi dage van der maent van julio dair na volgende al inclus, binnen den welken tide zyn xii geheel dagen negeen serouwen van myns voirsereve heere coste genaect en waren, overmids dien dat hi dien tyd lach met vele lieden van wapenen voir de sloten van Damvilliers, Marville ende Orchement.

² In syn geselschap vele heeren, riddersen, jonckeren ende eenige vrende lieden die quamen van Montmadi, Damvillers ende Marville.

1412.	5-6	août.	à la chasse, le soir à Bruxelles.
	7	»	à Bruxelles.
	8-9	»	à la chasse.
	10-12	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.
	15-15	»	à Bruxelles.
	16-17	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.
	18	»	à Bruxelles.
	19	»	le soir à Lierre.
	20	»	ibid., le soir à Turnhout.
	21	»	ibid., le soir à Bois-le-Duc.
	22-25	»	à Bois-le-Duc ¹ .
	24	»	à midi à Oisterwijk, le soir à Turnhout.
	25-26	»	à Turnhout.
	27	»	à la chasse, le soir à Turnhout.
	28-31	»	à Turnhout.
	1	septembre,	ibid., le soir à Bois-le-Duc.
	2-5	»	à Bois-le-Duc.
	4	»	à midi à Os, le soir à Bois-le-Duc.
	5	»	à Bois-le-Duc.
	6	»	à midi à Oisterwijk, le soir à Turnhout.
	7-30	»	à Turnhout.
	1-6	octobre,	ibid.
	7	»	ibid., le soir à Anvers.
	8	»	à Anvers.
	9	»	à Turnhout.
	10	»	à midi à Anvers, le soir à Turnhout.
	11-31	»	à Turnhout.
	1-5	novembre,	ibid.
	4	»	ibid., le soir à Bois-le-Duc.

¹ Maendach xxii^e des noentys ten eetene den hertoge van den Berghe ende sinen broeder van Clevn.

5-12	novembre,	à Bois-le-Duc.	1442.
15	»	ibid., le soir à Turnhout.	
14-22	»	à Turnhout.	
25	»	ibid., le soir à Anvers.	
24-30	»	à Anvers.	
1-8	décembre,	à Turnhout.	1445.
9	»	à midi à Rotselaer, le soir à Turnhout ¹ .	
10-31	»	à Turnhout ² .	

ANNÉE 1445.

1-15	janvier,	à Turnhout.
16	»	le soir à Diest.
17-18	»	à Diest.
19	»
20-31	»	à Turnhout?
1-29	février,	à Turnhout.
1-8	mars,	ibid.
9	»	à Diest.
10-25	»	à Turnhout.
24	»	à midi à Diest.
25-26	»	à Diest.
27-28	»	à Lierre.
1	avril,	ibid.
2-8	»	le soir à Anvers.
9-22	»	à Turnhout.
23-30	»	à Anvers.

¹ Was tsavonts die jonkere van Cleve ende sommige andere vrende. Id. le 10.

² Sondaech xxv^o aldaer waren de heere van Wesemale, de joncken van Nassauwen, heer Henric van der Lecq.

Donderdach xxix^o. Aldaer quam des avonts de hertoge van Berghen.

1415.	1-4	mai,	à Anvers.
	5-15	»	à Tervueren.
	14-20	»	à Anvers.
	21-27	mai,	à Bois-le-Duc.
	28-31	»	à Anvers.
	1-5	juin,	ibid.
	5	»	le soir à Bruxelles.
	4-10	»	ibid.
	11	»	à Anvers.
	12-14	»	à Lierre, Haelen et Diest.
		
	18-24	»	à Anvers.
	30	»	à Diest.
	1-4	juillet,	ibid.
.		probablement dans le Luxembourg.	
50	août,	à Haelen, revenant de Luxembourg.	
31	»	à Tervueren.	
1-30	septembre,	ibid.	
1-7	octobre,	à l'abbaye St-Bernard.	
8-15	»	à Diest.	
15-18	»	à l'abbaye St-Bernard.	
19-20	»	à Tervueren.	
21-25	»	à St-Bernard.	
26-31	»	à Lille.	
1-2	novembre,	à Lille.	
5-6	»	à Lille et Tournai.	
7-17	»	à Boitsfort, Tervueren et Grammont.	
18-19	»	à Diest.	
30	»	à Diest.	

1-2	décembre,	à Diest ¹ .	1415.
.			
7-15	»	à Anvers ² .	
14	»	à Turnhout.	
15-16	»	à Diest ³ .	
17-31	»	à Turnhout.	

ANNÉE 1414.

1414.

1-4	janvier,	à Lierre et Tervueren.
7-31	»	à Turnhout.
1-28	février,	à Turnhout ⁴ .
1-5	mars,	à Turnhout.
4-10	»	à Turnhout et Anvers.
11-26	»	à Anvers.
27-31	»	à Tervueren.
1-9	avril,	à Anvers.
10-15	»	à Tervueren.
16-21	»	à Gand.
22-28	»	à Anvers.
29-30	»	à Turnhout.
1-5	mai,	à Tervueren.

¹ Ter welcher stad ontboden waren de drie Staten van Brabant.

² Donderdach xii dage in decembri tot des goensdaechs xiii dage in de voirsereve maent. Ende dair waren saterdaechs ten eten de hertoge van Bourgoignien, de greve van Hollant, de biscop van Ludick, de greve van Charlois, de greve van Cleve, de greve van Saint-Pol, de greve van Salwerpen ende andere riddersen ende knechten.

³ Dair waren ontboden de drie Staten van den lande van Brabant, des vrydaechs xv daghe in decembri tot des zondaechs daer naest.

⁴ Des sondaechs iii tot des zaterdaechs x, in den welchen tyd de greve van Cleve bi minen voirsereven heere ende sommige baenrotsen van sinen lande waren.

1414.	6	mai,	à Tervueren, le soir à Nivelles.
	7-8	»	à Genappe.
	8	»	le soir à Tervueren.
	9-20	»	ibid. ¹ .
	21-22	»	à Bruxelles.
	25-26	»
	27-31	»	à Anvers.
	1-9	juin.	à Anvers.
	10-15	»	à Tervueren et Bruxelles.

	17-19	»	à Bruxelles.

	29	juillet,	à Anvers.
	30	»	à Louvain.

	5-18	août,	à Anvers.

	9-10	septembre,	à Lierre.
	11-25	»	à Anvers.

	7-15	octobre,	à Anvers et Turnhout.
	14-24	»	à Turnhout.
	25-31	»	à Genappe.
	1-5	novembre,	à Bruxelles.
	4-10	»	à Turnhout.
	11-12	»	à Léau.

	17-22	»	à Tervueren et Boitsfort.

	23-30	»	à Turnhout.

¹ X^e, XI^e, XII^e binnen welke dagen mynheer de hertoghe van Bourgoignen ter Vueren kwam.

1	décembre,	à Turnhout.	1414.
2-8	»	à Bruxelles.	

.

ANNÉE 1413.

1413.

1-5	janvier,	à Turnhout.
6-10	»	à Bruxelles.
.		
27-31	mars,	à Anvers.
.		
1-6	avril,	à Anvers.
7-9	»	à Bruxelles.
10	»	à Lierre.
11	»	à midi à Wecheldersande.

.		
15	»	à midi à Oisterwijk.
14	»	à midi à Bois-le-Duc.
15-26	»	à Turnhout.
27	»	à Bruxelles.
28-30	»	à Turnhout.

.		
1-4	mai,	à Bruxelles.
5-18	»	à Turnhout ¹ .
19-22	»	à Bruxelles.
25-26	»	à Tervueren.
27	»	ibid , à midi à Grimberghen.
28-30	»	à St-Bernard.
31	»	à midi à Termonde, le soir à Turnhout.

¹ Des sondagh vⁿ in de maent meye ende eindende des saterdagh xi daghe. Ende dair waren binnen der selver gisten die here van Heinsberghe, die jonckere van Wesemael, de jonckere van Monjoyche, here Arent van Craynhen ende vele andere van myns heren rade.

xii dage in die maent van meye ende eyndende des saterdagh xviiiⁿ. Ende daer was binnen die voir-sereve gisten die heer van Diest.

1413.	1-2	juin.	à Turnhout.
	3-4	»	à Diest ¹ .
	5-8	»	à Turnhout.

	11-12	»	à Louvain.
	15-16	»	à Tervueren.
	17	»	à Wavre.
	18-20	»	à Turnhout.
	21-22	»	à Louvain ² .

	25-26	»	à Tervueren.
	27-28	»	à Turnhout.
	29-30	»	à Tervueren.

	1-2	juillet.	à Louvain ³ .
	3-5	»	à Tervueren.

	11-14	août.	à Turnhout.
	14-15	»	à Louvain ⁴ .
	16-20	»	à Tervueren.
	21-29	»	à Turnhout.
	30-31	»	à Louvain.

	1-4	septembre.	à Louvain.
	5-21	»	à Tervueren et à Boitsfort.
	22	»	à Louvain.

¹ 1^{re} et 2^{de} jour en juin d'arriver onthoden eenige van den rade ende die steden van Brabant.

² In welke stat onthoden waren die heren van sinen rade van Brabant ende die steden van Brabant.

³ 1^{re} julio ende des disendach dairna volgende, aldaer onthoden waren die baenroitsen, riddersen ende steden van Brabant.

⁴ Te Lovene xiiii^{de} ende xv^{de}, daer onthoden waren die manne van leene van minen voirsereven here.

25-26	septembre,	à Turnhout.	1415.
27-28	»	à Louvain.	
.	.	.	
50	»	à la chasse.	
1	octobre,	à la chasse.	
2	»	à Glimes.	
5	»	à Val-Duchesse.	
4	»	à Tervueren.	
5	»	ibid., le soir à Alseberg.	
6	»	à Alseberg, le soir à Boitsfort.	
7	»	à Tervueren.	
8-9	»	à la chasse.	
10-11	»	à Louvain ?	
12	»	à Louvain.	
15-19	»	à Turnhout ¹ .	
20-21	»	à Louvain.	
22	»	à Bruxelles ² .	
25-25	»	à Mons, Valenciennes et Lens en Artois.	
.	.	expédition en France et mort à Azincourt le	
		25 octobre.	
28	»	son corps est transporté à St-Pol ³ .	

¹ Dair waren binnen der voirsereven giste de heere van Diest, de joncker van Nassauwen, de here van Heule, heer Henrick van der Leek, de steden van Leuven, van Brussel ende van den Bossehe, ende vele andere van myns heren rade.

² Den cost van mynen genedigen heere den hertoge van Brabant gedaen met eenegen sinre riddersen ende knechten, te weten : de joncker van Rotselaer, de heere van Assche, heer Philips end heer Henric van Liekerke, heer Ymbrecht van Kestergate, heer Dieric van den Heetvelde ende andere.

³ Maendaech xxviii dage in october XIII^e ende XV den lichaeme van myns genedighs heeren den hertoge van Brabant, met eenige van den huisgesinde ende andere, te weten : die heere van Assche, heer Gueraert Boete, heer Claes ende heer Jan die Swaef, al den dach te Sint Poel. Idem xxix te Vasseyen. Idem te Basieux. Idem xxxi te Aet in Henegouwen.

Vriedaech den iersten dach van november XIII^e ende XV myns genedighs heeren lichaem van Brabant, zaliger gedenkenisse, der heer van Assche ende meer andere.

Cost gedaen te Brussel, des saterdachs 11^o dage in november XIII^e ende XV bi den heeren van den

1413.	29	octobre,	son corps est transporté à Valenciennes.
	30	»	ibid., à Baisieux.
	31	»	ibid., à Ath.

drie staten des lants van Brabant ende vele andere, de welke daer onthoden waeren om den lichaem myns genedichs heeren tshertogen van Brabant, zaliger gedenckenisse, te halen ende daer jegen te riden om syn uutleden te doene ende anders.

Id. des sondaegs in dage in november ter Vueren om myns voirsereven heere lichaem dair te begraven ende die uutlede te doen.

ITINÉRAIRE

DE JEAN IV, DUC DE BRABANT

DU 14 NOVEMBRE 1415 AU 17 AVRIL 1427.

Tiré : *a.* du compte de Jean VANDER ELST, du 9 août 1415 au 1^{er} juillet 1416 (n^o 2598 de la Chambre des Comptes à Bruxelles); *b.* du compte de GUILLAUME VANDEN BERGHE, du 29 juin 1416 au 15 octobre 1417 et de JEAN VANDER ELST, du 15 octobre 1417 au 28 janvier 1418 (n^o 2400, *ibid.*); *c.* du compte de GUILLAUME VANDEN BERGHE, du 21 janvier 1418 au 9 mars 1419 et de JEAN, s^r de Rotselaer, du 8 avril au 5 septembre 1419 (n^o 2401, *ibid.*); *d.* du compte de LOUIS BOETEN, du 6 septembre 1419 au 25 mars 1420 (n^o 2402, *ibid.*); *e.* du compte de LAURENT VAN BEERTE, du 25 mars au 5 octobre 1420 (n^o 2405, *ibid.*); *f.* du compte d'hôtel de JEAN VANDER ELST, du 5 octobre 1420 au 15 mai 1421 (n^o 1789, *ibid.*); *g.* du compte de JEAN, s^r de Rotselaer, du 12 août 1421 à pareil jour 1422 (n^o 2404, *ibid.*); *h.* du compte de GÉRAUD VANDER SIPE, du 16 août 1422 au 20 avril 1425 (*ibid.*); *i.* du compte de JEAN VAN WINGHE, du 29 septembre 1425 au 10 décembre 1425 (n^o 2405, *ibid.*); *j.* du trousseau contenant les comptes des dépenses de l'hôtel du mois de janvier 1427 (n^o 1791, *ibid.*); *k.* du compte d'ARNOUL QUAP, du 6 novembre 1425 à pareil jour 1427 (n^o 2406, *ibid.*)

ANNÉE 1415.

1415.

- 1-16 novembre, à Louvain.
17-25 » à Louvain et à Bruxelles.
24-50 » à Bruxelles.
- 1-21 décembre, à Bruxelles.
22-28 » à Bruxelles, Ninove et Grammont.
29-51 » à Bruxelles.

1416.

ANNÉE 1416.

1-12	janvier,	à Bruxelles.
15-15	»	à Louvain ¹ .
16-20	»	à Bruxelles, où il fut reçu, le 16, en qualité de duc.
21	»	le soir à Vilvorde.
22	»	à Lierre.
25-24	»	à Anvers ² .
25	»	à Hoogstraeten.
26	»	à Oisterwijk.
27	»	à Bois-le-Duc ³ .
28	»	à Oisterwijk.
29-31	»	à Turnhout.

1	février,	à Everbode.
2-5	»	à Haelen.
4	»	à Tirlemont.
5	»	à midi à Léau.
6	»	à Tirlemont ⁴ .
7-14	»	à Louvain.
15-29	»	à Bruxelles ⁵ .

¹ Was ontfangen myn genedige heere voirscreven, ende syn eerste incomst des disendaigs xiiii dage in de voirsereve maent als hertoge van Brabant in der stat van Loven.

² Was myn genedige heere gehult ende ontfan, als hertoge van Brabant, tAntwerpen des donderdaegs xxiii dage in january.

³ Daer ontfan ende gehult was, als hertoge van Brabant.

⁴ Was myn genedige heere ontfan ende gehult als hertoge van Brabant ter steden voirscreven, te weten des maendaechs (5 février) te Haelen, des dynsdaechs (4 févr.) tot Thienen ende des goedsdaechs te Leuwen (5 février).

⁵ Des sondaechs xvi in february myn heere die hertoge van Bourgongnen met vele riddersen ende knechten te Brussel van des donderdaechs tsavonts (20 février) tot saterdaechs der navolgende.

Des sondaechs xxiii dage in february tot des saterdaechs der naestvolgende xxix, myn heere de hertoge van Bourgongnen tot des dynsdach der naestvolgende snones (26 février).

1 mars-31 décembre, à Bruxelles ¹. 4416.

ANNÉE 1417.

4417.

1 janvier-19 avril, *ibid.* ².

20-50 avril, à Louvain ³.

50 » le soir à Tervueren.

1-7 mai, à Tervueren.

8 » à Diest.

9-15 » à Maastricht.

14 » à Diest.

15 » à midi à Louvain, le soir à Bruxelles.

16-22 » à Bruxelles.

25-29 » à Bruxelles, et à la chasse dans la forêt de Soigne
à partir du 26.

50-51 » à Bruxelles.

1-5 juin, à Bruxelles, et à la chasse dans les environs de
Grimberghen.

¹ Des sondachs eerste dael van meerte XIII^e ende XV tot des saterdachs dair naestvolgende vii dage. Ende dair waren ten eten die hertoge Lodewye van Bry, die Hase van Behem ende ander ridders ende knechten in myns voirsereven heren coste des dynsdach (5 mars) snoenens.

In Kersdage xxv (december) soe waeren snoenens ten eten te hove die schepenen van Brussel, ridders ende knechten ende vele gemeeynten van Brussel.

² Des sondachs xxviii dagen in nierts myn voirsereve heere hadde ten eten vele ridders, jonckers, herauden ende piepers die hier comen waren ten toynoye.

Ende mynheere hadde des wittendonderdachs (8 avril) een mandaet van xiiii armen lieden van spisen, dranck, van linen laken ende anders, ende desgelix den Minderbruederen ende Onser Vrouwen Bruederen van broode ende van wine.

Op den Paesdaeh (11 avril) waren bi minen voirsereven heere te etene abden, ridders, jonckeren ende des noenens ten etene omtrent m^e cermte personen.

³ xxv dage in aprilte ende eindende des sondachs ii in de maent van meye. Ende myn voirsereven heere heeft gehad in den cost vele ridders, jonckers, herauden, pipers ende andere gueden luden, die te Loven comen waren ten tornoye scietspeel.

4417.	6	juin,	à Parc.
	7	»	à Heverlé, à la chasse.
	8	»	le soir à Tongerloo.
	9	»	le soir à Bruxelles.
	10-17	»	à Bruxelles.
	18-22	»	à Bruxelles et Malines.
	25-26	»	à Bruxelles, et à la chasse dans la forêt de Soigne.
	27-50	»	à Bruxelles.
	1-5	juillet,	ibid.
	4-10	»	ibid. et à Tervueren, à la chasse.
	11	»	à Bruxelles.
	12-15	»	à Louvain.
	14-16	»	à Bruxelles.
	17-20	»	à Gand et Alost.
	21-26	»	à Bruxelles.
	27-51	»	à Alost, Gand, Bouchout, Biervliet et Assche.
	1-2	août,	ibid.
	5	»	à Wavre.
	4	»	à l'abbaye de Villers.
	5-7	»	à Tervueren.
	8-10	»	à Bruxelles ¹ .
	11-18	»	à Genappe.
	19-24	»	à Bruxelles.
	25	»	à Nivelles.
	26-27	»	à Mons.
	28-51	»	à Quesnoy.
	1-4	septembre,	à Quesnoy et Mons.

¹ Sondach viii quaemen te noeneu ten eten, bi minen heere, myn vrouwe van Hollant ende myn-vrouwe de daulphine, hoir dochter, mit hoeren ridders, jonckers ende vele anderen van hoiren dieneren.

5-18 septembre, à Tervueren. 447.
 19-25 » ibid. et à la chasse.
 26-29 » à Bruxelles.
 50 » à Tervueren.

1-14 octobre, à Bruxelles ¹.
 15 » à Tervueren.
 16-19 » à Termonde et Hulst.
 20-22 » à Braine-l'Alleud, à la chasse.
 25-50 » à Bruxelles et Wavre.
 51 » à Bruxelles.

1-2 novembre, ibid.
 5-6 » à Tervueren, à la chasse.
 7-15 » à Bruxelles et Rhode-St^c-Agathe ².
 15 » le soir à Louvain.
 14-20 » à Louvain ³, Tervueren et Bruxelles.
 21-24 » à la chasse à Genappe.
 25 » à Bruxelles.
 26 » à Lierre.
 27-50 » à Turnhout.

1-4 décembre, ibid.
 5-12 » à Bois-le-Duc.
 15-14 » à Turnhout et à Lierre.
 15-51 » à Bruxelles.

¹ Sondaechs x^e tot donderdaech xiiii^e. Binnen voirsereven tide hebben gewest vele herauden, pipers ende andere vrende lieden, die hier oomen waren ten toernoye ende steekspele.

² Op sⁱnte Mertens avond (10 nov.) myn heere had een banket met de vrouwen en jonevrouw en van Brussel.

³ Des vrindaigs (19 nov.) ten noene te Loeven, dair hi was ten tournoye ende steekspel, dair veel ridders, jonckers ende herauden waeren in sinen cost.

1418.

ANNÉE 1418.

1-18	janvier,	à Bruxelles ¹ .
19-20	»	à Lierre.
20	»	le soir à Hoogstraeten.
24	»	ibid. et à Turnhout.
22-31	»	ibid. et à la chasse à Grootenhout ² .
1-28	février,	à Turnhout.
1-4	mars,	ibid.
5	»	à Heusden.
6	»	à Gorinchem, le soir à Schoonhoven.
7-8	»	à Leiden.
8-12	»	à La Haye.
.		
25-24	avril,	à Turnhout et à Anvers.
25-30	»	à Tervueren et à Boitsfort.
1-5	mai,	ibid.
4-5	»	à Louvain.
5-12	»	à Tervueren et à Bruxelles.
12	»	le soir à Lierre.
15-15	»	à Anvers.
16	»	à Hoogstraeten.

¹ Beghinnende des sondaigs 1^{re} in januario ende eindende des saterdaigs avonts viii dage inde voirsere maent, dair binnen syn viii dagen. Ende viii^{de} deser gisten hebben geweest te rade de steden, baenroitsen, riddersen ende knechten van Brabant, die hier veel wairen in den cost.

Van ix tot xv myn heere heeft gehadt veel vrouwen ende joncvrouwen van der stat van Bruessel des sondaigs, dissendaigs, goensdaigs en donderdaigs die des morgens met hem jaechden in Zonien ende des avonts met hem aten, dansten ende banket badden, tot om trent xxv seotelen.

² Saterdag xxix bi minen heere de greve van Saelwerden, myns heeren raid gemenlic, de jonckers van Montjoy ende andere ridders ende steden van Brabant.

17	mai,	à Oisterwijk.	4418.
18	»	à Bois-le-Duc.	
19	»	à Hilvarenbeek, le soir à Turnhout.	
20	»	à Lierre.	
21-27	»	à Bruxelles.	
28	»	à Braine-le-Comte, où il fut inauguré.	
29	»	à Mons, id.	
50	»	à Soignies, id.	
1	juin,	à Maubeuge, id., le soir à Quesnoy, id.	
2	»	à Valenciennes, id.	
5	»	à Mons.	
4	»	à Mons et Nivelles.	
5-7	»	à Bruxelles.	
8	»	à Waelhem, le soir à Anvers.	
9	»	à Anvers.	
9	»	le soir à Berg-op-Zoom.	
10-14	»	en Zélande.	
15	»	à Geertruidenberg.	
16-17	»	à Breda.	
18-25	»	à Geertruidenberg.	
26-50	»	devant Dordrecht.	
1-51	juillet,	ibid. ¹ .	
1-4	août,	ibid.	
4-5	»	à Gorinchem.	
6	août-29 sept.,	en Hollande, à la Haye et ailleurs.	
50	septembre,	le soir à Anvers.	

¹ Cost gedaen mit sinen ridderseap ende ghémécinte voir Dordrecht tot omtrent xv^e personen, mit den tresorier, ridderseap van Holland, vele scipluden ende pylstekers, die daer geweest hebben binnen al dese voirsereve gisten.

Cost gedaen mit sinen ridderseape, leen lude ende gemeinten voir Dordrecht, beginnende des son-daigs xxiiii in julio, ende eindende des saterdaechs avonds xxx^e.

4418.	1	octobre,	à Anvers, le soir à Hoogstraeten.
	2	»	à midi à Oisterwijk, le soir à Bois-le-Duc ¹ .
	5-7	»	à Bois-le-Duc.
	7	»	le soir à Turnhout.
	8-9	»	à Turnhout.
	9	»	le soir à Anvers.
	10-11	»	à Anvers.
	12	»	le matin à Malines.
	15-51	»	à Hal.
	1-21	novembre,	ibid.
	22-25	»	à Braine-le-Comte.
	25	»	le soir à Mons.
	24-26	»	ibid.
	27	»	à l'abbaye de Vicogne.
	28-50	»	à Mons.
	1-7	décembre,	à Mons.
	8-9	»	à Braine-le-Comte.
	9-10	»	à Hal.
	10-11	»	à Malines.
	11	»	à Turnhout.
	12	»	à Oisterwijk.
	15-22	»	à Bois-le-Duc.
	25-51	»	à Heusden.

1419.

ANNÉE 1419.

	1-5	janvier,	à Heusden.
	5-28	»	à Gorinchem.
	29-51	»	à Woudrichem.

¹ Te s'Hertogenbosche sint des sondachs avonds 11 dage in october tot des vrindachs smorgens vii dage. Ende in den voirsereven cost durende de heere van Heynsberge ende someghe ander ridders uut Hollant ende Zeclant.

1-14	février,	à Woudrichem.	1419.
14-15	»	à Heusden.	
16	»	à Turnhout.	
17	»	à Lierre.	
17-18	»	à Malines.	
18-19	»	à Hal.	
19-25	»	à Mons et à la chasse ¹ .	
1-8	mars,	à Mons ² .	
.			
11-17	avril,	à Anvers.	
18-25	»	à Mons et à la chasse.	
26-29	»	à Hal.	
50	»	à Mons.	
1	mai,	ibid.	
2-4	»	à Genappe.	
5-7	»	à Tervueren.	
8-11	»	à Heverlé, Parc (abbaye de) et Tervueren.	
.			
14	»	le soir à Hal.	
15	»	à la chasse au bois.	
.			
18-50	»	à Tervueren ³ .	
51	»	à Malines et à Vorsselaer.	
1-9	juin,	à Anvers ⁴ .	

¹ Ende v grote saimbeleyen (*réunions*) voir mynen heere ter jaecht ende in baneketten dsavonts dair inne begrepen.

² in grote baneketten ende in sambeleyen ter jaecht.

³ Dair en binnen heeft myn voirsereve heere eene dachvaert ter Vueren met zinen baenrotsen, riddersen ende meer anderen.

⁴ Binnen welken tyt myn heere een dachtvaert hielt met zinen baenrotsen, riddersen ende meer anderen, die dair ontboden waeren.

4419.	10-11	juin,	à Hoogstraeten et Oisterwijk.
	11-15	»	à Bois-le-Duc.
	15-17	»	à Hoogstraeten et Anvers.
	18-22	»	à Tervueren ¹ .
	22	»	à Vilvorde.
	25	»	à Malines.
	25-24	»	à Anvers.
	25-50	»	à Vilvorde ² .
	1	juillet,	à Vilvorde.
	2	»	à Aerschot.
	2	»	à le soir à Westerloo ³ .
	5-5	»	à Lierre ?
	6-15	»	à Vilvorde.
	16-22	»	à Anvers.
	22-25	»	à Vilvorde.
	24	»	le matin à Alsemberg.
	25-50	»	à la chasse et à Vilvorde ⁴ .
	1-2	août,	à Termonde.
	.	.	.
	4	»	à Hal.
	5	»	à Braine-le-Comte.
	6-10	»	à Vilvorde ⁵ .
	11	»	à Braine-le-Comte.

¹ Dair wesende bi minen voirsereven heere die joncker van Monjouwen, die joncker van Brederode, die heer van Assche, heer Everaert tSerclaes ende mer andere van myn heeren huusgesinde.

² Aldair wesende bi minen heer die jonckere van Gaesbeke, Wesemale, Monjouwen, Brederode, Glimes, Crayenhem ende heer Everaert Bacte, Ghysbrecht Taye, met een deel wapenturrs, steenhouwers, timmerlieden ende andere.

³ Doen myn genedige heere des avonts te Westerle reet om des joncheren van Wesemael kint te heffen.

⁴ Myn heer was hier metten heeren van den rade ende die drie Staten van den lande van Brabant.

⁵ Dair bi eenige van myns voirsereven heeren raitslieden, te weten : die joncker van Gaisbeek, van Wesemael, van Zeyne, heert Aert van Crayenhem ende die heere van Assche, hoofmeester, die aldair quamen.

11-12	août,	à Hal.	1419.
15-15	»	à Vilvorde.	
16-22	»	à Genappe.	
22-25	»	à Wavre, à la chasse.	
25-24	»	à Hal.	
24-26	»	à Genappe.	
27-31	»	à Vilvorde.	

1-2	septembre,	ibid.
2-5	»	à Hal.
4-5	»	à Vilvorde.
6	»	à Tervueren.
6-8	»	à Vilvorde.
8-10	»	à Tervueren, Alsenberg et Boitsfort.
11-12	»	à Tervueren.
12-16	»	à Malines et Anvers
17-25	»	à Tervueren.
25	»	à Boitsfort.
24-50	»	à Tervueren.

1	octobre,	à la Cambre.
2-5	»	à Tervueren ¹ .
.		
7-8	»	à Vilvorde et Malines ² .
.		
14-14	»	à Tervueren.
15-17	»	à Pare (abbaye).
.		

¹ Dysdags na der noen, dat myn genedige heere aldair quam, met hem die joncheren van Gaesbeek, van Weesmale, Jan van Asch, Jan van Aa, Robrecht van Asch et vele andere.

² Cost gedaen te Vilvorden bi minen genedigen heere den hertoghe van Brabant, vele van zine raidslieden, riddersen ende knecten, die gebeden waeren met hem te Meehelen te riden op die daelvaert die aldaer wezen zoude tusschen minen heere van Bourgouguen, mer ouder vrouwen van Holland ende minen voirscreven genedigen heere van Brabant ende dmeeste deel van zinen gesinde.

1419.	19-20	octobre,	à Bruxelles.
	24-25	»	à Hal.
	26-27	»	à Boitsfort.
	29-31	»	à Hal.
	1	novembre,	à Hal.
	2-4	»	à Boitsfort
	5	»	à Genappe.
	13-16	»	à Esschenbeek.
	17-30	»	à Boitsfort.
	1	décembre,	à Boitsfort.
	5-5	»	à Bruxelles.
	5-7	»	à Boitsfort.
	15	»	à Boitsfort.
	14-15	»	à Tervueren.
	16	»	à Ransbeek.
	17-22	»	à Boitsfort.
	23-24	»	à Malines.
	26-28	»	à Turnhout.
	28	»	à Malines.
	29	»	à Tervueren.
	30	»	à Boitsfort.
	31	»	à Tervueren.

	1	janvier,	à Tervueren.
	1-6	»	à Boitsfort.

7-10	janvier,	à Vilvorde ¹ .	1420.
10-14	»	à Boitsfort.	
14-19	»	à Bruxelles.	
20-22	»	à Anvers ² .	
25-25	»	à Tervueren.	
25-27	»	à Bruxelles.	
28-29	»	à Tervueren.	
30-31	»	à Vilvorde.	
1-5	février,	ibid.	
5-5	»	à Anvers.	
.			
10	»	à Parc.	
11-24	»	à Bruxelles.	
24-27	»	à Louvain.	
27-31	»	à Anvers.	
4	mars,	à Waelhem.	
.			
5-4	»	à Bruxelles.	
5	»	à Tervueren.	
6-9	»	à Bruxelles.	
10-11	»	à Boitsfort.	
12-17	»	à Bruxelles.	
18	»	à Boitsfort.	
.			
11-17	avril,	à Anvers.	
.			

¹ Cost gedaen te Vilvoirden bi minen genedigen heere de hertoghe van Brabant, vele van zinen raidsluden, riddersen ende knechten, te weten: die joncheeren van Zeyne, van Gaesbeecke, van Wese-maele, van Monjouwen, her Aert van Crayenhem, die heere van Asch, her Henrie van Diest, her Jan van der Vliet, her Willem van Ghent, her Aert van Leyenberch ende andere.

² Cost gedaen tAntwerpen bi minen gnedigen heeren den bertoghe van Brabant, vele van zinen raidsluden, ambaechteren, huusgesinden, jegers ende vele anderen heeren ende goede luden van der steden, die aldair ter dachvaert comen waren, van xx januario tot xxiv^o.

1420.	2	mai,	à Bruxelles.
	5-7	»	à Boitsfort.
	8	»	à Tervueren.
	9-26	»	à Bruxelles.
	27-28	»	à Hal.
	29	»	à Bruxelles.
	30-31	»	à Genappe.
	1-9	juin,	à Bruxelles.
	10	»	à Tervueren.
	11-31	»	à Bruxelles.
	1-31	juillet,	ibid.
	1-31	août,	ibid.
	1-30	septembre,	ibid. ¹ .
	1-16	octobre,	à Hoogstraeten, Herlaar, Bockhoven et Nieuwland.
	16-17	»	à Helmond.
	17-26	»	à Bois-le-Duc.
	26	»	à Nieuwland.
	27	»	à Bois-le-Duc.
	28-29	»	à Nieuwland.
		
	5-8	novembre,	à Bois-le-Duc.
	8	»	à Helmond.
	9	»	à Weert.
	10-23	»	à Maastricht.
		

¹ A partir de cette date, le comte de St-Pol réside souvent près du duc.

ANNÉE 1421.

1421.

6-17	février,	à Louvain.
.		
1-2	mars,	à Lierre.
2-3	»	à Anvers.
.		
26	»	à Hal.
.		
15	avril,	à Tamise.
15-30	»	à Louvain.
.		
1-17	mai,	à Louvain.
18-23	»	à Malines.
23-29	»	à Louvain.
30-31	»	à Hal.
31	»	à Grammont.
.		
1-2	juin,	à Grammont.
5	»	à Hal, le soir à Louvain.
4-24	»	à Louvain.
25-30	»	à Lierre.
30	»	à Anvers.
.		
1-10	juillet,	à Anvers.
11-17	»	à Louvain.
17-21	»	à Tirlemont.
21	»	le soir à Louvain.
22-31	»	à Louvain. à l'hôtel du Sauvage.
.		
1	août,	à Nivelles.

1421. 4-51 août, en Hainaut ¹.
 4-50 septembre, ibid.
 4-5 octobre, en Hainaut.
 6-11 » à Louvain ².
 12-18 » ibid.
 19-25 » ibid. et Tervueren.
 26-31 » à Genappe.
 1 novembre, à Genappe.
 2-8 » à Genappe et Tervueren.
 9-15 » à Tervueren ³.
 12-21 » à Louvain ⁴.
 21 » le soir à Herenthals.
 22 » à Herenthals, le soir à Turnhout.
 22-50 » à Turnhout.
 1-22 décembre, à Turnhout.
 22-25 » à Oisterwijk.
 25-31 » à Bois-le-Duc.

1422.

ANNÉE 1422.

- 1 janvier, à Bois-le-Duc.
 1-2 » à Oisterwijk.
 2-17 » à Turnhout.

¹ In Henegou, te Beaumont ende elders.

² Dair was myn heer van Saint-Pol, ende oic so waeren dair myns heeren rait van Bourgonguen mitten in Staten van Brabant.

³ Ende es te wetene dat myn genedige heere des donredaigs snoenens die jager van Bontsvort hadde ter Vueren, ende hielt sinen Hubrecht (*fête de Saint-Hubert*) met hen aldaer, ende reet snoe-nens te Loven tSinte Gertruden (*abbaye de S^{te}-Gertrude*) te Loven.

⁴ Ende es te wetene dat myn heere des vridaighs avonts (21 nov.) waste Herenthals, mit sommige heeren van sinen rade, ende hadden oic geweest binnen der selver gisten te Loeven die twee Staten van Brabant.

18-23	janvier,	à Turnhout et Anvers ¹ .	1422.
23-31	»	à Turnhout.	
1-5	février,	à Turnhout.	
5-4	»	à Herenthals.	
4-11	»	à Louvain ² .	
11-14	»	à Hal ³ .	
15-21	»	à Hal ⁴ .	
22-28	»	ibid. ⁵ .	
1-7	mars,	à Hal ⁶ .	
8-21	»	ibid.	
22-28	»	ibid. ⁷ .	
29-31	»	ibid.	
1-5	avril,	à Hal.	
4-26	»	à Louvain.	

¹ Ende es te weten dat myn voirsereve genedigen heere eene dachvaert hadde tot Antwerpen mit sinen twee Staten van Brabant.

² Ende dair waeren in den voirsereven cost enige van den bainroidsen ende al dat hunsgezinne, te weten: de jonckeren van Nassou ende van Zyne, die heere van Rotselaer, her Henrie van der Leck, die joncheeren van Diest, van Monjouwen ende van Glymes. Ende es te wetene dat de n Staten des lants van Brabant binnen der tyt voirsereven te Loeven waeren.

³ Ende dair waeren die joncker van Zeynen mit xviii personen, die joncker van Montjoie mit xxv personen, die heere van Rotselair xx personen, Jan van Glymes xv personen, her Jan van Wittham x personen, etc.

⁴ Mêmes personnes présentes: ende es te wetene dat die greve van Namen mit einigen van sinen riddersen ende knechten aten mit minen voirsereven genedigen heere des donredaighs ende vridaighs.

⁵ Ende es te wetene dat dair was etenen mit minen voirsereven heere, heere van Anthoigne des maindaighs ende dysdaighs.

⁶ Ende dair waeren die joncheeren nan Synen, van Diest, van Monjouwen, van Glymes, die heere van Rotselair, die heere van Wittham; ende des dysdaighs, goensdaighs ende donredaighs in de voirsereve giste so wasser die greve van Namen, des heeren rade van Bourgongnen ende des heeren van St-Pole, die in staten van Hennegou ende die steden van Brabant.

⁷ Ende dair waeren binnen den selven cost die joncheren van Nassou, van Diest, van Glymes, die heere van Rotselair, her Henrie van der Leck, die proost van Cameryek.

1422.	1-31	mai,	à Louvain.
	1-17	juin,	à Louvain ¹ .
	18	»	à Werchter et Rotselaer.
	19-21	»	à Louvain.
	22-23	»	à Lierre, Anvers et Putte ² .
	23-25	»	à Berg-op-Zoom.
	26	»	à Putte, le soir à Lierre.
	27-30	»	à Haecht et à Louvain.
	1-31	juillet,	à Louvain.
	1-2	août,	à Louvain.
	2-7	»	à Tongerloo.
	8-16	»	à Turnhout ³ .
	19-20	»	à Bois-le-Duc et à Breda.
	25-29	»	à Turnhout.
	30	»	à Herenthals.
	31	»	à Louvain.

¹ Ende dair waren die jonchere van Nassow, van Zeyne, van Diest, van Monjouwen, van Wesemale ende van Glymes ende die heere van Rotselaer.

Cost gedaen te Werchter bi zomigen van myns gnedichs heeren huusgesinne, die aldaer gesonden waeren ter schutteryen vi daghe junio, beginnende des zaterdaighs xiiii daghe in junio XIII^oXXII ende cyndende des vridaighs smorgens exclues, xix daghe in de selve maent.

Ende es te weten dat myn gnedich heere van Brabant des donredaighs xviii daghe in de voirscreve maent van junio selve quam ter schutteryen mit somigen van sinen huusgesinne. Ende reet dsavonts tot Rotselaer eten ende slapen.

² Dair bi hem waeren te somigen steden, te wetene : die joncheeren van Nassou ende van Diest, die heeren van Rotselaer ende her Henric van der Leck.

³ Ende waeren bi minen gnedighen heere die jonchere van Nassow ende van Wesemale, die heere ende joncker van Diest, Jan van Glymes, her Jan van Wittham, her Henric van der Leck, metten huusgesinne. Ende waeren dair oec die steden van Loeven, van Brussel, van Antwerpen ende van den Boseh.

1-20	septembre,	à Louvain.	1422.
26-27	»	à Hal.	
27-50	»	à Mons.	
1-2	octobre,	ibid.	
2-26	»	à Hal.	
27-51	»	à Parc, près de Louvain, et à Tervueren.	
1-7	novembre,	à Hal.	
7-14	»	à Louvain.	
15	»	à Tervueren.	
15-19	»	à Louvain.	
19-20	»	à Hal.	
21-29	»	en Flandre, à Audenarde, Grammont, Courtrai, Lille, Douai et Tournai.	
29-50	»	à Mons.	
1-6	décembre,	ibid.	
7-9	»	à Hal.	
9-15	»	à Louvain.	
14-18	»	à Braine-le-Comte.	
19-22	»	à Mons.	
22-51	»	à Hal.	

ANNÉE 1425.

1425.

1-51	janvier,	à Louvain.
1-28	février,	ibid.
1-28	mars,	ibid.
29-50	»	à Nivelles.
51	»	à Louvain.

1425. 1-20 avril, à Louvain.
20 » à Hal.

29-30 septembre, à Tervueren.

1-14 octobre, ibid. ¹.
15-17 » à Vilvorde.
17-24 » à Genappe.
25-30 » à Tervueren.

1-4 novembre, à Tervueren.
4 » le soir à Vlierbeek.
5 » ibid. et aux bois de Meerdael et de Hever
6-7 » à Rhode-Sainte-Agathe.
7-20 » à Tervueren.
21-22 » à Louvain.
22-24 » à Tervueren.
25-27 » à Bruxelles.
27 » le soir à Saint-Ghislain.
28-31 » à Bruxelles.

1-6 décembre, ibid.
6-14 » à Louvain ².
15-25 » à Bruxelles, mais le soir des 19 et 20 à Enghien ³.
24-31 » à Bruxelles ⁴.

¹ Van 111^{de} tot 117^e waren by minen heere die greve van Saint Poel, syn broeder, die bisseop van Therawaen, die here van Edinghen, heer Inbrecht van Edinghen, ende meer.

² Ende hadde te danse ende backette enige vrouwen ende joncfrouwen der stad Loven des goensdags, sondaigs ende maendaigs.

³ Dair hij hief uter vuntten des heren sone van Edinghen.

⁴ Quamen ten hove des saterdaechs dat Keirsdach was des noemens eten enige gemynten der stat van Brussel, gelijc dat van ouds gewoenlic is geweest.

ANNÉE 1424.

1424.

1-10	janvier,	à Bruxelles.
11-15	»	à Louvain.
16-22	»	à Bruxelles.
22	»	le soir à Louvain.
25-29	»	à Louvain.
29-31	»	à Bruxelles.
1-6	février,	ibid.
6	»	le soir à Louvain.
6-11	»	à Louvain ¹ .
12-15	»	à Vilvorde ² .
15-29	»	à Louvain.
1-4	mars,	ibid. ³ .
5-14	»	ibid. ⁴ .
14-27	»	à Bruxelles.
27	»	le soir à Alost.
28	»	ibid., le soir à Gand.
29	»	à Eeckloo, le soir à Bruges.
30-31	»	à Bruges.
1-7	avril,	ibid.
8	»	à Eeckloo et Gand.
9	»	à Alost.
9-22	»	à Bruxelles ⁵ .

¹ In de voirsereve giste danse ende banketten tot Loven mit den vrouwen ende jonewrouwen aldair.

² Dair eene dachvaert was van den twee Staten van Brabant.

³ Hielt myn voirsereve heer danse ende banket met vrouwen ende joncfrouwen der stat van Loven; ende waren dair ten eten hiraude ende pipers die ten tournoy quamen.

⁴ Hielt men danse ende banket des dinsdachs elcin vastelavont ende tsondaigs groot vastelavont, in de voirsereve gist mit vrouwen ende joncfrouwen der stat van Loven.

⁵ Es te wetene dat myn heere van Brabant ende die greve van St-Pol, syn broeder, beide daden in

1424.	25-26	avril,	à Bruxelles.
	27-29	»	à Lierre ¹ .
	30	»	à Bruxelles.
	1-2	mai,	à Bruxelles.
	3-4	»	à Tervueren.
	5-17	»	à Bruxelles.
	18-20	»	à Tervueren.
	21-27	»	à Tervueren et Alsenberg.
	28-31	»	à Bruxelles.
	1-2	juin,	ibid.
	3	»	à Tervueren.
	4-9	»	à Bruxelles, Alsenberg et Tervueren.
	9	»	le soir à Louvain.
	10-15	»	à Louvain.
	14-15	»	à Lierre, Anvers et Waelhem.
	15-18	»	à Anvers ² .
	19-25	»	à Bruxelles.
	24-30	»	à Louvain.
	1-8	juillet,	à Louvain.
	8-15	»	à Bruxelles; néanmoins les 9, 10, 11 et 12 à midi à Alsenberg.
	16-18	»	à Bruxelles.
	18-23	»	en Hainaut.
	24-27	»	à Bruxelles.
	28-29	»	à la chasse près de Bruxelles.
	30-31	»	à Bruxelles.

wittendonderdage dmandaet elc van xiiij armen menschen; ende dede myn voirscreve heer van Brabant gheven voir dmandaet van den Mynderbrueders ende onser Vrouwenbrueders der stat van Brussel.

¹ Dair die twee Staten des lands van Brabant vergadert waeren.

² Daer men hielt eene daelvaert van den drien Staten des lands van Brabant.

1-5	août.	à Lierre ¹ .	4424.
5-14	»	à Bruxelles ² .	
14-19	»	à Tervueren.	
19-51	»	à Louvain.	
1-25 septembre, ibid ³ .			
24-50	»	ibid. et à Tervueren.	
1-7 octobre, à Louvain et à la chasse.			
8-14	»	à Louvain et à la chasse au bois de Meerdael ⁴ .	
15-29	»	à Louvain et Tervueren.	
50	»	à Tervueren.	
1-5 novembre, ibid.			
5-10	»	à Nivelles.	
10-11	»	à la chasse.	
12-50	»	à Louvain ⁵ .	
1-11 décembre, ibid.			
11-16	»	à Tervueren et à Bruxelles.	
17-51	»	à Bruxelles.	

ANNÉE 1423.

1425.

1-19	janvier.	à Bruxelles.
19	»	à Vilvorde.

¹ Dair de Staten des lands van Brabant ontboden ende vergaedert waren.

² Ende was dair ene dachwaert van den twee werliken Staten van Brabant ende van den drien Staten van Henegou.

³ Dair was ene dachvaert van den twee werliken Staten van Brabant des saderdaets (2 sept.).

⁴ Ende waeren dair de twee Staten van Brabant vergadert des dynsdaghs, goensdaghs, donredaghs, vrydaghs ende zaterdaghs (du 11 au 14).

⁵ Waeren by mynen voirscreven heere mynheere van St-Pol, syn broeder, ende de twee Staten van Brabant. Ende quamen oie des vridaigh (15 nov.) in de giste die bisseop van Doirnick, her Jan van Luxemborch, her Roelant van Utkerke, her Willem van Lannoye ende meester Symoen van Formelles.

1423.	20	janvier,	à Malines.
	21-22	»	à Anvers.
	22-31	»	à Berg-op-Zoom.
	1-5	février,	ibid.
	5-4	»	à Steenbergem.
	4-5	»	à Rotterdam.
	5-28	»	en Hollande et Zélande.
	1-27	mars,	ibid.
	27-29	»	à Berg-op-Zoom.
	29-31	»	à Anvers et à Berlaer-lez-Lierre.
	1-2	avril,	ibid.
	2-5	»	à Lierre.
	4-22	»	à Bruxelles.
	22-27	»	à Tervueren.
	27	»	à Malines.
	28-30	»	à Lierre.
	30	»	à Malines, le soir à Tervueren.
	1-15	mai,	à Tervueren ¹ .
	14-15	»	à Nivelles.
	16-19	»	à Rœulx.
	19-25	»	à St-Denis (Hainaut).
	24-31	»	à Valenciennes et Douai ² .

¹ Es te weten dat myn voirsereve heere reet des zondaigs vi dage in mey mit synen jonckers tot Brussel, om de processie van den Heyligen Cruce op Coudenberch tsiene; des maendaighs smorghens myn voirsereve heere te Brussel; ende des selfs avonts dysdaighs, goensdaighs ende donredaighs myn heere voirsereve t'Alsenberge; des selfs donredaighs avonts te Vuereen dair hy bleef.

² Ende myn genedighe heere mit enighen van synen ridderen ende knechten omtrent v^e perden te Valenchin ende tot Douway, ter daelvaart mit minen heere van Bourgongnen, van des donredaghs savonts xxiiij daghe in meye tot des goensdaighs snoenens vi daghe in junio; ende waeren by mynen voirsereven genedighe heere, die hier in niet begrepen en is ende op synen cost, die heeren hier navolgende, te weten: de greve van Ponteuven mit synen huusgesinne ende andere, iij^e personen; de heere

1-6	juin,	à Valenciennes et Douai.	1425.
7-15	»	à Nimy.	
14	»	à Soignies (<i>Seunicke</i>).	
14-19	»	le soir à Bruxelles.	
19-50	»	à Tervueren, Bruxelles et Aalsemberg.	
1-8	juillet.	à Tervueren.	
8-14	»	à Bruxelles ¹ .	
14-25	»	à Malines.	
25-28	»	à Tervueren.	
29-51	»	à Vilvorde.	
1-8	août,	à Vilvorde.	
9-14	»	à Termonde ² .	

15 août-51 décembre, à Tervueren, Bruxelles, Boitsfort et Aalsemberg; sauf du 1^{er} au 7 octobre, lorsqu'il était à Lierre ³.

van Edinghen, vi^e personen; hern Inghbrecht van Edinghen x^e personen; de drossete van Brabant, Jan van Glymes ende Bandwyn syn brueder, baillin van den Walschen Brabant, iiii^elxxij personen, de heere van Rotselair, exxij personen; die heere van Vertaing exxij personen; Willem van Monteuaken, lx personen; her Henric van der Leck, xlv personen; de here van Wavere, lxxx personen; die here van Chantereyne, xxxij personen; Harnt van Elderen, cxxxv personen; de provost van Valenehin, lxxxiiij personen; her Gerit ende Raes van Lyntere, liij personen; Henrie van Wittham, xxvij personen; de gebruderen van Raust, xxij personen; de jonckere van Wesemal, el personen; Jan ende Lippe Hinckairts, xxij personen; de sehaut beten van Santhoven ende van Lyere, xxvij personen; wagenliede evij personen; myns voirsereve heeren herbergen mit tynmerlieden, busmeesters ende grevers ij^exxvj personen, die van Leuze iij^e personen, syn tsamen v^mvj^exlxiiij personen.

¹ Ende is te weten dat binnen deser voirsereve gisten was een dachvairt van den drie Staten van Brabant, dair onthoden waeren de steden ende heeren van Hollant ende van Zeelant.

² Dair men dachvaert hielt mit mynen heere van Bourgognen.

³ Ende was mynheere van des maendaighs avonts yersten dach van october tot des zondaighs smorgens vij dage in de selve maent te Lyere, ter dachvaert, dair die drie Staten Brabant vergadert waeren.

1426.

ANNÉE 1426.

1 janvier-2 février, à Lierre.		
3-4	février,	à Anvers ¹ .
3-20	»	à Lierre.
.		
26	»	à midi à Boitsfort, le soir à Bruxelles.
27-28	»	à Malines.
.		
1-2	mars,	ibid.
3-4	»	à Bruxelles.
4-7	»	le soir à Tervueren.
7	»	le soir à Bruxelles.
8-14	»	à Bruxelles.
14	»	le soir à Tervueren.
15-17	»	à Tirlemont et à Léau ² .
18-31	»	à Bruxelles.
.		
1-3	avril,	à Bruxelles.
3	»	le soir à Bruxelles.
4-15	»	à Bruxelles ³ .
15	»	le soir à Tervueren.
14-31	»	à Tervueren.
.		
1-3	mai,	à Tervueren.
4-15	»	à Bruxelles.
15	»	le soir à Tervueren.
14-31	»	à Tervueren.

¹ Dair mynheer danste metten vrouwen ende joncfrouwen.

² Te Thienen ende te Leeuwe, dair hi onfaen ende gehult was als hertoge van Brabant, des saterdaighs snoenens xvj dage in merte.

³ ix^e dage in aprile mynheer al den dach te Bruessel; ende was dair eene dachvart van den tween Staeten des voirserevants lants van Brabant. — x^e id., xi^e id.

1-5 juin, à Tervueren. 1426.
 4-7 » à Bruxelles.
 8-17 » à Tervueren.
 18-50 » à Bruxelles ¹.

1-4 juillet, à Bruxelles.
 4 » le soir à Tervueren.
 5-10 » à Tervueren.
 11-51 » à Bruxelles ².

1-51 août, à Bruxelles ³.

1-6 septembre, à Bruxelles.
 6-50 » en Hainaut.

1-7 octobre, ibid.
 7 » le soir à Bruxelles.
 8-51 » à Bruxelles ⁴.

1-4 novembre, à Bruxelles ⁵.
 4 » à Alseberg, le soir à Boitsfort.
 5 » à Boitsfort.
 6-15 » à Bruxelles ⁶.

¹ xviii^e tot Brussel, dair die twee Staten van Brabant waeren vergaedert. — Id. xix^e. Id. xx^e. Id. xxi^e. — xxi^e dair vergaedert waeren die drie Staten van Brabant. — Id. xxiii^e tot xxviii^e.

² xi^e in julio dair vergadert waeren die drie Staten slants van Brabant. — xii^e id.

xxiii^e by mynheere synde Henrie van der Leek ende meer andere van den raide, die vrouwe van St-Pol, de weduwe, mit haer vrouwen ende jonckfrouwen. — xxv^e id., xxvi^e id.

³ Donderdach Onser Vrouwen dach Assumptie xv^e by mynheer wesende die abt van Grymbergen ende andere sangers in der capellen.

⁴ Vrijdach xxv^e wairen dair xiii priesters die welke jairgetyde deden voir hertoge Anthonisse saliger gedincnisse.

⁵ iii^e dagen in novembri mynheer dede singhem ene messe van S^{te}-Hubrechten; ende waeren dair snoenens ten eten alle die jagers van Boutsfort.

⁶ vi^e dagen in november waeren dair vergadert die drie Staten slants van Brabant. — Id. vii^e tot x^e.

1426.	16-17	novembre,	à Tervueren.
	17	»	le soir à Parc près de Louvain.
	18	»	ibid.
	19	»	à Vlierbeek, le soir à Parc.
	20	»	le soir à Parc.
	21-22	»	à Rhode-S ^{te} -Agathe, à la chasse dans le bois de Meerdael.
	22	»	le soir à Tervueren.
	23	»	ibid., le soir à Bruxelles.
	24-30	»	à Bruxelles.
		
	3-6	décembre.	à Tervueren, à la chasse.
	7-9	»	à Bruxelles.
	10-14	»	à Tervueren.
	14	»	le soir à Bruxelles.
	15-31	»	à Bruxelles.

1427.

ANNÉE 1427.

	1-31	janvier,	à Bruxelles ¹ .
	1-28	février,	à Bruxelles ² .
	1	mars,	ibid., le soir à Louvain.
	2-6	»	à Louvain.
	5	»	ibid., le soir à Bruxelles.
	4-15	»	à Bruxelles.
	16	»	le soir à Tervueren.

¹ xxviii^e dair waeren tsavonts ten danse ende ten baneket die vrouwen ende jonckfrouwen van Brussel, ende snocens ende savonts ten eten vrende heraude ende pipers, overmits dat men dies daighs gesteken hadde op Coudenberch. — Id. xxix^e, id. xxx^e.

² v^e ende waeren aldair vergadert die drie Staten slants van Brabant. — Id. vi^e, vii^e, viii^e.

17	mars,	à midi à Bruxelles.	1127.
18-25	»	à Bruxelles.	
25	»	le soir à Tervueren.	
24	»	le soir à Bruxelles.	
25-31	»	à Bruxelles.	
1-9	avril,	à Bruxelles.	
9	»	le soir à Lierre.	
10-12	»	à Lierre ¹ .	
12	»	le soir à Bruxelles.	
15-16	»	à Bruxelles.	
17	»	mort du duc ² .	

¹ xⁿ, xiⁿ, xiiⁿ dair waeren vergadert die drie Staten van Brabant.

² xviiⁿ daech van april, myn genedige hertoge Jan van Brabant ende van Lymborch, greve van Henegou, van Hollant ende van Zelant, desen selven daech leven ende doet te Brussel ende starf ontrent der xi^{re} uuren voir noenen. Myn heere van St-Pol, syn brueder, al den daech te Brussel; ende dede die heere van Rotslelaer myns voirsereven genedigen heeren mandaet.

Vrydag xviiiⁿ, goetvrindach, myns genedichs heeren lichaem van Brabant saliger gedinknissen mit synen huusgesin al den daech te Brussel, myns heeren persoen van St-Pol, syn brueder, gerekent.

Saterdach xixⁿ daech in april, paeschavont, myns genedigen heeren lichaem van Brabant, saliger gedachten, met synen huusgesin, al den daech te Brussel op Coudenbergh; ende was dair d'abt van Perik, vrende priesters ende nonnen van sinte Jans, om den dienste te doene ende den lichame te verwaeren. — Id. xxⁿ, xxiⁿ, xxiiⁿ.

Goensdach xxiiiⁿ myns genedich heeren lichaem saliger gedachten van sinte Gudelen te Vueren in de kerke, dair hy begraven was. Mynheer van St-Pol mit sinen huusgesin, die drie Staten Islants van Brabant, veele priesters ende andere vrende lieden mit myns voirsereven heren huusgesinde tsoenens etende ter Vueren.

ITINÉRAIRE

DE

PHILIPPE DE S^T-POL, DUC DE BRABANT

DU 17 AVRIL 1427 AU 4 AOUT 1430.

Tiré : *a.* du compte d'Arnoul Quaps, du 6 novembre 1423 à pareil jour 1427 (n° 2406 de la Chambre des comptes à Bruxelles); *b.* du compte de Jean Van Winghe du 6 novembre 1427 au 7 avril 1428 (n° 2407, *ibid.*); *c.* du compte de Pierre du Chesne (ou Vander Eyecken) du 15 avril au 9 août 1428 (n° 1795, *ibid.*); *d.* du compte de Pierre Vander Eyecken du 1^{er} octobre 1428 au 18 mars 1429 (n° 1794, *ibid.*); *e.* du compte de Jean Baillyarts du 18 mars au 11 juin 1431.

ANNÉE 1427.

1427.

17-22	avril.	à Bruxelles.
25	»	à Tervueren.
24-28	»	à Bruxelles.
29	»	le matin départ pour Alsenberg, arrivée à Hal, et le soir à Bruxelles ¹ .

¹ xxix^e schiet des morgens van syne stat van Bruessel om te trecken in pelgrinagen, ende was des snoemens t'Alsenberg, ende van dair track hy tot Onser Vrouwen van Halle, ende des avonts ende nachts te Bruessel.

1427.	50	avril,	à Bruxelles.
	1-8	mai,	à Bruxelles.
	8	»	l'après-dîner à Vilvorde ¹ .
	9-15	»	à Vilvorde au Faucon.
	15	»	le soir à Bruxelles.
	14-16	»	à Bruxelles.
	16	»	le soir à Tervueren.
	17-18	»	à Tervueren, à la chasse.
	18	»	le soir à Bruxelles.
	19-20	»	à Bruxelles.
	20	»	le soir à Vilvorde.
	21-25	»	à Vilvorde ² .
	25	»	le soir à Tervueren.
	24-25	»	à Tervueren.
	25	»	le matin à Louvain ³ .
	26	»	à Louvain, le soir à Tervueren.
	27	»	à Tervueren, à midi à Bruxelles ⁴ .
	28-31	»	à Bruxelles.
	31	»	le soir à Lierre.
	1	juin,	à Lierre, le soir à Anvers, à l'abbaye St-Michel.
	2-5	»	à Anvers, ibid.
	5	»	le soir à Turnhout.
	4	»	le soir à Oisterwijk, à l'hôtel du Lion.
	5	»	à midi à Bois-le-Duc ⁵ .
	6	»	à Bois-le-Duc, le soir à Oisterwijk.
	7	»	le soir à Turnhout

¹ VIII^e dair eene dachvaert was dair die drie Staten van synen lande van Brabant ontboden waeren. Id. IX^e, X^e, XI^e ende XII^e.

² XXI^e die iij Staten van synen lande van Brabant.

³ Schiet smorgens van ter Vueren ende dede syn incompst in syn stat van Loevenen.

⁴ Ende dede mynheere dien dach syn incompst in de voirsereve stat (van Bruessel).

⁵ Ende dede dien dach syn incompst in de voirsereve stat.

8-9	juin,	à Turnhout.	4427.
9	»	le soir à Diest, à l'hôtel du Coq.	
10	»	le soir à Tirlemont, à l'hôtel de la Grue ¹ .	
11	»	à Tirlemont.	
12	»	à midi à Léau au couvent, le soir à Jodoigne à l'hôtel de la Dame du lieu ² .	
15	»	à Jodoigne, le soir à Genappe.	
14	»	à Genappe.	
15	»	ibid, le soir à Nivelles, à l'hôtel du Heaume ³ .	
16	»	ibid., le soir à Bruxelles.	
17-29	»	à Bruxelles ⁴ , sauf le 26 au soir à Hal; quitte Bruxelles le 29 sans indication du lieu où il se rend.	
50	»	à midi à l'hôtel du sir de Rotselaer, le soir à Diest.	
1	juillet,	à Diest, le soir à Louvain.	
2	»	à Louvain, le soir à Bruxelles.	
5-17	»	à Bruxelles.	
17-21	»	le soir à Lierre ⁵ .	
21	»	à midi à Herenthals, à l'hôtel de l'Aigle, le soir à Lierre, à l'hôtel de l'Étoile.	
22	»	à midi à Lierre, le soir à Vilvorde ⁶ .	
25	»	le soir à Bruxelles.	
24-29	»	à Bruxelles.	
29	»	à midi à Vilvorde, le soir à Lierre.	
50	»	à Lierre, le soir à Vilvorde.	
51	»	à Bruxelles.	

¹ Ende dede dien daeh syn incompst in de voirscreve stat.

² Ende dede dien daeh syn incompst in die voirscreve steden.

³ Ende dede dien daeh syne incompst.

⁴ xxvi^e dair was des noemens ten eten mynheer van Bourgogne, mynheer van Edingen, heer Jan van Luxemborg, de cancelier ende vele baenrotsen. Ende schiet na der noenen tusschen vij ende vij uren, om te trecken des nachts ter gisten te Halle.

⁵ xviii^e tot xx^e dair waren die iij Staten van synen lande.

⁶ In de stat van Vilvorden, in de herberge van den Valeke, daer hy syne incompst dede.

1427.	1-11	août,	à Bruxelles ¹ .
	11	»	le soir à Lierre.
	12	»	à Lierre, à midi à Santhoven, le soir à Lierre.
	15	»	à Lierre, le soir à Bruxelles.
	14-31	»	à Bruxelles ² .
	1	septembre,	à Bruxelles, le soir à Lierre.
	2	»	à midi à Bruxelles, le soir à Lierre.
	3-4	»	à Lierre.
	4	»	le soir à Anvers.
	5-16	»	à Anvers ³ .
	16	»	à midi à Waelhem, le soir à Bruxelles.
	17-29	»	à Bruxelles.
	29	»	le soir à Tervueren.
	30	»	à Tervueren.
	1	octobre,	ibid., le soir à Bruxelles.
	2-13	»	à Bruxelles ⁴ .
	13	»	le soir à Tervueren.
	16	»	à midi à l'abbaye de Parc, le soir à Diest.
	17	»	à Diest ⁵ , à l'hôtel du Coq.
	18	»	ibid., à midi à l'abbaye de Parc, le soir à Tervueren.
	19-20	»	à Tervueren.
	20-21	»	le soir à Bruxelles.

¹ xⁿ dede mynheer publiceren syne ordinance die hy gemaet hadde in syne herberge, te weten c ende xx perden, ende cxx persone van ordinantien.

x¹n dien dach present mynen heere van Jonvalle, heeren Willemme van Haelewyn ende andere ambaxateurs myns heeren van Bourgogne.

² 21ⁿ tot 31ⁿ myn vrouwe de grevinne van Lyney ende van Saint Pol hoer xx^{ster} van personen gelogeert in myns heere herberg. Elle continue de résider à Bruxelles pendant les jours suivants.

³ xⁿ tot xvⁿ aldair de in Staten van synen lande.

⁴ 11ⁿ des avonts ten eten quamen vele bacnoitsen om die dachvaert die dair geteykent was by de goede steden. xiiⁿ id.

⁵ By mynheere die joncher van Gulit, sone van den hertoge van den Bergue, ende myn vrouwe syn wyf.

21	octobre,	le soir à Genappe.	1427.
22-25	»	à Genappe et à la chasse.	
25-24	»	à l'abbaye de Villers.	
24-23	»	le soir à Genappe.	
23	»	le soir à Bruxelles.	
26-51	»	à Bruxelles.	
1-3	novembre,	à Bruxelles ¹ .	
6-11	»	à Bruxelles ² .	
12-14	»	à Tervueren.	
14	»	le soir à Bruxelles	
15-25	»	à Bruxelles.	
26-28	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
29-50	»	le matin à Alseberg, à la chasse; à midi à Bruxelles.	
50	»	à Bruxelles.	
1-17	décembre,	à Bruxelles ³ .	
18-20	»	à Louvain.	
21-51	»	à Bruxelles ⁴ .	

¹ mⁿ dair waeren die baenroidsen ende sommige van den gedeputeerden van den goeden steden van synen lande van Brabant.

iiiⁿ Dair waeren die baenroidsens van synen lande ende die gedeputeerden van synen goeden steden tot eenre daehvaert.

vⁿ id., ende waren ten avont mailtyde mynhere die greve van Vernenboreh ende vele ridders ende jonckers.

² vi dage in november waeren des selfs daegs gelevort de xiii arme ende een eluseneresse, ende waren des selfs daegs ten eten de baenroetsen ende vuel jonckeren van den lande van Brabant. Ce libellé est reproduit à peu près à tous les articles suivants.

³ vⁿ waeren op die voirscreve daehvaert sommige van den baenroetsen ende den gedeputeerden van den goeden steden. — Id. viⁿ tot xⁿ.

⁴ Bi mynheere wesende shertogen soen van den Berge met sinen ridderen ende jonckeren, dabt van Affligem, de jonckeren van Zeynen, van Zalme, van Weesmael ende de heere van Mousy. Ende es te wettene dat dair snoenens waren ten etene vuel van den goeden mannen van Brussel ende ontrent van den gemeynten iij^e persoenen, alsoe van outs op die hoegtyden gewoenlic is.

xxixⁿ by mynheer wesende hertogen sone van den Berge met sinen ridderen en jonckeren, de jonckeren van Zeynen, van Zalmen, van Weesmael, mynvrouwe van Eydingen met huere ij soenen ende

1428.

ANNÉE 1428

1-14	janvier,	à Bruxelles ¹ .
14	»	à midi à Louvain.
15-16	»	à Louvain.
17-26	»	à Bruxelles.
26	»	le soir à Louvain.
27-50	»	à Louvain.
51	»	à Bruxelles.
4-9	février,	à Bruxelles ² .
9-12	»	à Louvain.
12	»	à midi à Bruxelles.
15-19	»	à Bruxelles ³ .
20	»	à midi à Alseberg, le soir à Hal.
21-27	»	à Bruxelles.
27	»	le soir à Louvain
28	»	à Louvain, le soir à Bruxelles.
29	»	à Bruxelles.
1-25	mars,	à Bruxelles ⁴ .
24	»	départ pour Bruges.
.		

dochter slapende binnen shoefs, de jouffrouw van Nassau met huere jonckeren ende jouffrouwen. Ende stack myn voirsereve heere binnen balien. Ende is te weten dat dair savonts waeren ten eten ende baneket veel vrouwen ende jouffrouwen van binnen Bruessel ende van buyten tot iij huere toe na middernacht. Id. le jour suivant.

¹ III^e january by mynheer wesende die jonckers van Zynen, van Wesemael, de heere van Mousi. Ende waren dair ter dachvaert de iij Staeten van Brabant. — Id. tot VII^e.

² I^{re} waeren enige baenroetsen, riddersen, ende jonckeren ende sommige van sinen raede op een dachvaert die te gehouden was bi den iij Staeten van Brabant.

³ XV^e vele vrende jonckers, hyrauden ende pipers. Ende stack myn voirsereve heere op die meret.

⁴ By mynheer wesende de heer van Mousy; ende was ten eten des heren heraut van Conflans ende meer andere met hem; ende stack myn voirsereve heer op Coudenberch, houdende savonts baneket metten vrouwen ende jouffrouwen van Bruessel.

XVIII^e dair wesende 1 dachvaert by den iij Staeten van Brabant.

29	mars,	retour à Bruxelles.	1428.
30-31	»	à Bruxelles.	
1-7	avril,	à Bruxelles ¹ .	
7	»	le soir à Lierre.	
8-10	»	à Lierre.	
11-16	»	à Louvain ² .	
16-28	»	à Bruxelles ³ .	
29-31	»	à Herenthals ⁴ .	
1-2	mai,	ibid.	
5	»	à Lierre.	
5-24	»	à Bruxelles ⁵ .	
24-29	»	à Louvain ⁶ .	

¹ 1^{re} et volgende by mynheer wesende d'abt van Helesem, die den dienst Gods dede.

Saterdaech paesavont by hem wesende d'abt van Haflligem.

² Maendach xii^e int clooster van sinte Ghertrude, ende op dien avont dede men die verspreyen van een tornoyen.

xiii^e was tornoy daer myn gheneedighe heere selve met was.

xiiii^e op dien daech jousteeerde ende stae myn gheneedighe heer.

Donderdach xv^e mynheer stae op den selven daech, ende des avont dede hy houden dbanket metten vrouwen ende jouffrouwen.

³ Van des maendaeels xix daighe in april tot des donderdaighs xxvii in mey dair na volgende inclux, zoo was twyst opgestaen tussehen minen voirsereyen gheneedigen heere ende den edelen van sinen rade, ende was Olivier verboden den selven cost niet langher te doene, ende dien nam den last van den selven cost Peter van der Eycken, coukenclere.

⁴ Où y fust assignée une journée des trois Estats du país de Brabant.

⁵ Jeudi, jour de l'Ascension xiii^e, furent à ce disner et souper le prieur du S^t-Esprit d'Avignon, cubielieres du Pape de Rome, le s^r de Mouchy, l'amant de Bruxelles et l'abbé de Villers, qui chanta la messe ledit jour, et plusieurs autres cleres, ainsi qu'il est accoustumé. Et furent avec ledit prieur plusieurs du conseil de M^r de Bourgogne.

Samedi xv^e furent ce jour délivrez les xiii povres et une recluse en la manière accoustumée.

Dimanche xvi^e. Ce fust ce jour faicte la procession de Nostre-Daone de Sablon, et les xiii povres et une recluse délivrez, en la manière accoustumée. La délivrance des 15 povres et de la recluse est répétée à chaque jour jusques et y compris le 22 mai.

xiii^e jour de may, jour de Pentecoste, estoit l'abbé d'Allighem, le s^r de Mouchy et auleuns estrangers. Et furent au disner les tisserans de la chapelle et autres qu'ils ont accoustumés.

⁶ xxv^e y estoit une journée des deux Estaz du pays de Brabant et furent délivrez les xiii povres, etc. Id. le xxvii^e.

1428.	29-31	mai,	à Bruxelles.
	.	.	.
	6-8	juin,	à Bruxelles.
	8	»	le soir à Vilvorde.
	9	»	à Vilvorde.
	10	»	à Bruxelles.
	.	.	.
	10	août,	à Bruxelles.
	11	»	à Enghien.
	12-22	»	à Bruxelles.
	22	»	le soir à Louvain.
	25-31	»	à Louvain.
	1	septembre,	à Louvain.
	1	»	le soir à Vilvorde où il loge au Faucon.
	2-15	»	à Vilvorde.
	15	»	le soir à Tervueren.
	16-19	»	à Tervueren.
	19-22	»	à Anvers, logé à l'abbaye St-Michel.
	25-24	»	à Tervueren.
	25	»	ibid., le soir à Vilvorde.
	26-29	»	à Vilvorde.
	29	»	ibid., le soir à Bruxelles.
	30	»	à Bruxelles.
	31	»	à Nivelles, à l'hôtel du Heaume, au soir ¹ .
	1	juin,	à Vilvorde ² .
	2	»	à Nivelles, le matin, à midi et le soir à Vilvorde, à l'hôtel du Faucon ³ .

¹ Le due tournoya au tournoy qui y estoit assigné, et où furent en sa compagnie plusieurs chevaliers et escuyers.

² Y eust journée des deux Estaz de son païs de Brabant.

³ Y estoit une journée des banérés de son païs de Brabant.

5-8	juin,	à Bruxelles.	4428.
8	»	le soir à Vilvorde.	
9	»	à Vilvorde.	
10-11	»	à Bruxelles.	
12	»	à Louvain, le soir à Bruxelles.	
15-20	»	à Bruxelles ¹ .	
20	»	le soir à Vilvorde ² .	
21	»	à Vilvorde ³ .	
22	»	ibid., le soir à Bruxelles.	
25	»	à Bruxelles ⁴ .	
24-50	»	ibid. ⁵ .	
1-4	juillet,	à Bruxelles.	
5	»	à Lierre, au diner à Herenthals, le soir à Lierre.	
6-7	»	à Herenthals ⁶ .	
8-51	»	à Bruxelles.	
1-9	août,	à Bruxelles.	
.			

¹ Le xiv^e arriva le seigneur de Confléaux et ung des gentilzhommes de la royne de sa fille, accompagné de ix chevaux, et furent logiez en l'hostel du Chat, où fut porté pain, vin et viande pour le disner; et soupèrent avec mondit seigneur en son hostel, et furent priées les dames pour danser, où on fist banquet de vin et especes.

Mardi xv^e avec messire Jacques de Bourbon, le damoiseau de Zeine et le s^r de Mouchy. Et furent au disner et souper le s^r de Confléaux ung des gentilzhommes de la royne de sa fille et du conseil de mondit seigneur de Brabant.

Mardi xv^e avec lui messire Jacques de Bourbon et le s^r de Mouchy, et fut au souper ung des gentilzhommes de la royne de sa fille. — Id., xvii jusqu'au 21.

² Où les bançrés et une quantité du conseil de Brabant estoient mandez pour y estre, et n'y furent point.

³ Même annotation qu'au jour précédent.

⁴ Avec lui messire Jacques de Bourbon et le s^r de Mouchy. Et fust au souper l'évesque de Liège et le commandeur de Treich et de leurs esueiers et serviteurs; et furent aux vespres les dames et demoiselles de la ville.

⁵ Jacques de Bourbon et le s^r de Mouchy figurent au compte jusqu'au 5 juillet. Quant au s^r de Mouchy, il continue à y figurer aux jours suivants.

⁶ v^e, vi^e, vii^e à Herenthals, où estoit une journée assignée des Estats de Brabant.

1428. 1-12 octobre, à Bruxelles ¹.
 15-16 » à Genappe et à Villers.
 17-51 » à Bruxelles.

1-2 novembre, à Bruxelles ².
 2 » à midi à Lierre.
 5 » à Lierre ³.
 4 » le soir à Bruxelles.
 5-17 » à Bruxelles ⁴.
 17 » le soir à Enghien.
 18 » le soir à Bruxelles.
 19-50 » à Bruxelles ⁵.

1-51 décembre, *ibid.* ⁶.

¹ Den III^e waren onthoden de twee werliken Staten van Brabant.

² I^{re} waren doen al den dach ten eten d'abt van Diligem, de joncker van Nassouw met sinen twee sonen, heer Claes van Sinte Guericx, d'aman van Bruessel, Jan Diehier, meer andere, op de capelle priesters ende clercken van butyen; ende waeren daer snoens ten eten de gemeynthe van Bruessel voirsereve, ontrent III^e personen gelye van ouds gewoenlie es op den huchtden.

³ Ende waeren dair onthoden de edel ende ridderseap slants van Brabant.

⁴ Ende waren dair savondt (vii^e dach) sommige van de vrouwen ende jonckfrouwen van Bruessel ten danse ende ten baneket.

⁵ xxii^e was dair savonds de spyse voor II moyen sheeren van Edingen ende syn II soenen met hueren jonckfrouwen, die savonds by myne voirsereve heer geweest souden syn, ende niet quamen. Aldaer wesende snoenens ten etene de jonckers van Wesemacl, ende waren daer savons ten danse ende bancket van eruide ende van wyn der vrouwen ende jonckfrouwen van Bruessel.

xxiii^e was daer een dachvaert van den edelen slants van Brabant.

xxxiiii^e id. Ende waeren dair savonds ten danse ende bancket van eruide ende van wine, dachdise van Nyvel met haeren jonckfrouwen, ende vrouwen ende jonckfrouwen van Bruessel.

⁶ Le 15 et le 14, tournois à Coudenberg.

xvi^e was daer snoens ten eten shertogen raet van Bourgoinien; ende waeren daer ter dachvaert de drie Staten slants van Brabant.

xvii^e by hem wesende her Jacob van Bourbon, de heer van Mouchy vele vrende, pipers ende vele andere; ende was daer een dachvaert van den drie Staten van Brabant. — xviii^e, xix^e et xx^e id.

xxi^e waren dair ten eten snoenens ende savonds de heer van Lantereyn, Willem van Montenaken, van Graven, Jan Diehier ende meer andere van den raide.

Saterdach, Kersdag xxv^e, waeren snoenens ende savons ten eten d'abt van Gemblour, d'aman van Bruessel, heer Claes van Sinte Guericx, her Jan de Swaef, Gielys Coele, Jan Diehyer, meer andere van

ANNÉE 1429.

1429.

1-25	janvier,	à Bruxelles ¹ .
25	»	à midi à Grammont, le soir à Audenarde.
26	»	à Deinze, le soir à Bruges.
27-28	»	à Bruges ² .
28	»	le soir à Ursel.
29	»	à Gand, le soir à Alost.
50	»	à Alost.
51	»	à Bruxelles.
1-28	février,	à Bruxelles ³ .

den goeden mannen van Bruessel; ende waeren dair snoenens ten eten de gemeynthe van Bruessel ontrent tū^e personen, gelyc van outs gewoenlic es opte hoechtyde.

xxx^e waeren daer savons ten eten seoninex ambassadeurs van Vrancryx, te weten : de heer van Gramaechen, her Jacob van Latuiville ende meer andere.

¹ Ierste daeh januarius, wesende de heer van Rotsclair de heer van Chanteryen, de heer van Mouchy, heer Claes van Sinte Guerix, her Jan de Swaef, Henric van Rotsclair, Jan van Boutersem, Willelm van Moutenaken, Jan Diehyer, daman van Bruessel, dabt van Vileir ende andere priesters ende clercken den dienst op de capelle te doen met meer andere vrende.

xvii^e by mynheere synde heer van Mouchy, her Jacob van Bourbon, de drossate ende andere van den raide uten lande van Saint Pol; ende waeren daer ter dachvaert de drie Staten. — Id. xviii^e, xix^e, xx^e.

² Waren by mynen genedigen heere ten eten tot Brugge her Jacob van Bourbon, her Ruelant van Uutkerken, Marek Guidechon, synen brueder, ende meer andere.

³ Saterdag v^e dage, by mynheere wesende : de drossate uten lande van St-Pol, here Claes van Sinte Guerix, de heer van Mouchy, Gielys Coel, ende des avonds ten eten de joncker van Gaesbeke, de joncker van Opcoude, de joncker van Wesemael, her Jan de Swaef, Jan Diehyer, de joncker van Boutersem ende meer andere goede mannen ende veel vrende hirauden, pipers ende boden.

Maendach vii^e by mynheer wesende de heer van Rotsclae, de joncker van Wesemael, Henricus van Rotsclair, de drossate van St-Pol, de heer van Mouchy, her Claes van Sinte Goerix, her Wouter van Kersbeke, Gielys Coel, Reynout van Longeval, Panyet, Reyne van Scoenvorst, ende meer andere van myns voirsereve heeren raide van Brabant; ende was daer snoenens ten eten de hertoge van Bourgognen met veele van sinen bainroitsen, riddersen ende jonckers, ende waeren daer vele vrende hirauden, ende pipers. — viii id., moins le duc de Bourgogne.

xii^e id. Was daer ten eten de heer van Montfort, aldair wesende een dachvaert van den drie Staten slands van Brabant. — xiii^e id.

xviii^e by mynheer wesende de drossate uten lande van Saint Pol, de heer van Mouchy, Reniken van

1429.	1-5	mars,	à Bruxelles.
	4-7	»	à Vilvorde ¹ .
	7	»	le soir à Bruxelles.
	8-10	»	à Bruxelles ² .
	11-15	»	à Louvain.
	14-16	»	à Bruxelles.
	17	»	à Louvain ³ .
	18-21	»	à Louvain ⁴ .
	21-25	»	à Anvers.
	25	»	le soir à Lierre.
	26	»	le soir à Louvain.
	27-31	»	à Louvain.
	1-5	avril,	à Louvain.
	5	»	à midi à l'abbaye de Parc, le soir à Louvain.
	4-7	»	à Louvain ⁵ .
	7	»	le soir à Bruxelles.
	8	»	à Bruxelles, le soir à Louvain.

Seoenvost; ende was daer ten eten de heer van Gamaches ende sheeren ambassadeurs van La Troumyle.

xxii^a te eten de heer van Gamachen ende d'ambassadeurs van Vraneryx.

xxiii^a snoenens ten eten d'ambassadeurs der coningin van Scilien ende sheeren van La Troumifen.

¹ Reet mynheer slapen te Vilvorden, ter daelvaert van den 11 Staten slands van Brabant.

² Ten eten zondags snoenens den greve van Vademont.

³ By mynheer wesende de heer van Dyest, de joncker van Nassow, de heer van Rotsclair, de joncker van Montjou, Henrius van Rotsclair, Raes van Greven, Jan van Boutersem, Willem van Montenaken ende meer andere van myns genedige heeren raide; ende was daer een daelvaert van de twee weerliken Staten slants van Brabant.

⁴ xix^a by mynheer wesende de heer van Dyest, de joncker van Monjouwen, de heere van Rotsclair, Henric van Rotsclair, Jan van Boutershem, her Henric van Dyest, Willem van Montenaken, her Claes van Sinte Goerix, meer andere van myns genedigen heeren raide; aldaer wesende een daelvaert van den twee Staten slands van Brabant.

⁵ v^a by mynheer wesende de joncker van Nassow, de joncker van Monjou, de heere van Mouchy, her Claes van Sinte Guerix, Henric van Rotsclair, Jan van Boutershem, Willem van Montenaken, meer ander van myn voirsereven genedigen heeren raide; ende was daer snoenens te etene die heere van Tresengnies, her Henric van Wailhain, her Henric van Wittham, meer ander jonckers; ende was daer een daelvaert slands van Brabant.

9-19	avril,	à Louvain ¹ .	1427.
20	»	à Louvain, le soir à Haelen.	
21	»	à midi à Diepenbeek, le soir à Maastricht ² .	
22-24	»	à Maastricht ³ .	
25	»	à Looz, le soir à Léau chez les Écoliers.	
26	»	à Léau, le soir à Louvain.	
27-50	»	à Louvain.	
1-6	mai,	à Louvain ⁴ .	
6	»	le soir à Bruxelles.	
7-9	»	à Bruxelles.	
9	»	le soir à Louvain.	
10-18	»	à Louvain ⁵ .	
18	»	le soir à Tirlemont, hôtel de la Grue.	
19	»	à midi à Looz, le soir à Maastricht.	
20-24	»	à Maastricht.	
24	»	à midi à Tirlemont, le soir à Louvain.	
25	»	à Louvain.	
26	»	ibid., le soir à Bruxelles.	
27-28	»	à Bruxelles.	
28	»	le soir à Louvain.	
29-51	»	ibid.	

¹ XIX^e. Ende waren tsavonts ten danse ende bancket van wyn ende van cruyde de vrouwen ende jonckfrouwen van Loevene.

² XXI^e savonds eten ende slapen te Tricht in de herberge in den Winekel. In weleke stad myn voirsereve heere syn yerste incompst dede, ende aldair gehult was als hertoge van Brabant, by hem wesende savonts de bisscop van Luydick ende de joncker van den Berge.

³ XXII^e. Ende waeren dair by mynen heere tsavonts ten etene die greve van Varenborch, de heere van Heynsbereh ende meer ander.

⁴ I^e. Ende was myn voirsereve heere savonds ten danse ende banckette tot Gielys Ryecke, dair die vrouwen ende jonckfrouwen waeren van bynnen Loeven.

⁵ X^e. By mynen heere wesende de joncker van Nassow, de heere van Dyest, de heere van Mouchy, Henrie van Rotselair, Jan van Bontershem ende meer ander van den raide die dair outboden waeren ter dachvaert metten twee werlicken Staten slands. — Id. VI^e, id. XII^e.

1429.	4-10	juin,	à Louvain.
	10	»	le soir à Bruxelles
	11	»	à Bruxelles.
	12-50	»	à Louvain ¹ .
	4-11	juillet,	ibid.
	11	»	le soir à Bruxelles.
	12-15	»	à Bruxelles.
	15	»	le soir à Louvain.
	14-51	»	à Louvain.
	1-51	août,	à Louvain ² .
	1-50	septembre,	à Louvain.
	1	octobre,	à Louvain, le soir à Bruxelles.
	2-5	»	à Bruxelles.
	5-8	»	le soir à Louvain.
	8	»	à midi à Vilvorde, le soir à Bruxelles.
	9-12	»	à Bruxelles.
	13-51	»	à Louvain ³ .
	1-50	novembre,	à Louvain ⁴ .

¹ Ende dair was een dachvart van den edelen slands van Brabant. Ende waeren dair tsavonts ten danse ende banquette van wyne ende cruyde de vrouwen ende joncfrouwen van Loevene.

² 1^{re} was dair een dachvaert van den drien Staten slants van Brabant. — 11^{re} id., 11^{re} id., xxxi^{re} tot xxxii^{re} id.

³ xxxi^{re} snoens te eten de heere van Rotselair, Henric van Rotselair, de heere van Chantrayn, Jan van Boutershem, Jan van Woude, drie meesters phisicien ende de meesters van de capelle met twelf gesellen sengers.

⁴ 1^{re} d'abt van Perick, die den dienst op de capelle dede, de joncker van Nassow, de heere van Rotselair, de joncker van Zalmen, de cancellier, Henric van Rotselair, Jan van Boutershem, de here van Chantrayn, her Claes van Sinte Goerix, Jan van Woude, drie meesters phisichien, de meester van der capelle met xii gesellen sengers, des heren tresorir van Latremolie.

11^{re} drie meesters phisichien, de meester van der capellen met xii gesellen sengers ende snoens dabt van Perick.

4-6	décembre, à Louvain.	1429.
6	» le soir à Bruxelles.	
7-9	» à Bruxelles.	
9	» le soir à Asch ¹ .	
10	» le matin à Bruxelles.	
11	» à Bruxelles.	
12	» ibid., le soir à Louvain.	
15-28	» à Louvain ² .	
28	» le soir à Vilvorde ³ .	
29-31	» à Vilvorde.	
31	» le soir à Louvain.	

ANNÉE 1450.

1450.

1-5	janvier, à Louvain.
5	» le soir à Bruxelles.
4-18	» le soir à Louvain.
19-27	» à Bruxelles ⁴ .
28-30	» à Louvain.
30	» le soir à Bruxelles.
31	» à Bruxelles ⁵ .

¹ Tot Assche, om aldaer voort te reyden tot Brugghe, by mynen heer van Bourgognen, van dair hy wederkeerde ende quam saterdaghs smorgens tot Bruessel. Ende es te wetene dat dair sdonderdaigs (viii^o) avont waeren ten danse ende bancket van wyne ende cruyde de vrouwen ende jonefrouwen van Bruessel.

² xix^o, xx^o, xxi^o, xxii^o, xxiii^o, xxiv^o, xxv^o, xxviii^o, xxix^o, xxx^o te Loeven de meester van der capelle met xii gesellen sengers. A partir de eette date le maître de chapelle, avec ses chanteurs, est mentionné à peu près chaque jour.

³ Dair was eene daehvaert van den iij Staten van Brabant.

⁴ xxi^o waeren dair ten danse ende ten bancket de vrouwe van Edingen, beyde hoir zoenen ende een dochter, met haeren jonefrouwen ende meer andere vrouwen ende jonefrouwen van binnen Bruessel ende van buten.

⁵ Ende was myn voirsereve here des dynstdaighs (31) snoenens eten ter brulocht van sinen barbier, ende Goclys Frederix dochter, beide sinen dieneren, den welken myn voirsereve here dede gheven van gracieen te hulpen der voirsereve brulocht: coren, wyn, vleysch, capuyn, conyden.

1450.	1-4	février,	à Bruxelles.
	5-20	»	à Louvain ¹ .
	20	»	le soir à Bruxelles.
	21-26	»	à Bruxelles ² .
	27	»	à Louvain ³ .
	28	»	ibid.
	1-25	mars,	à Louvain ⁴ .
	25	»	le soir à Bruxelles.
	24-28	»	à Bruxelles.
	29	»	à Louvain.
	30	»	à Grammont.
	31	»	à Audenarde, le soir à Grammont.
	1	avril,	à Grammont, le soir à Alost.
	2	»	à l'abbaye de St-Bernard.
	5-18	»	à Anvers ⁵ .
	18	»	à midi à Lierre.
	19	»	à Diest, à midi à Diepenbeek, le soir à Diest.
	20	»	à Diest, le soir à Louvain.
	21-30	»	à Louvain.
	1-7	mai,	à Louvain ⁶ .
	7	»	le soir à Bruxelles.

¹ Dynsdach vii dagen daer hy savons danste mitten vrouwen ende joneffrouwen van Loeven, houdende banket van wyne ende ernde.

² Ende was des donredaigs (25 fév.) avonts eten in de herberge van Rummenen, dair die gesellen van den treeste hoir maelyt ende feest hielden van den steeckspeele, des selfs donredaigs dair myn heere gesteden hadde.

³ Ende staek myn voirsereve genedige here van Brabant van der noenen op ter maret te Loeven; ende savonds na dat hy gheeten hadde in der borch te Loeven, reeth hy ten predicckere (les dues de Brabant avaient un ebâteau près du couvent des Dominicains) dair men danste ende banket hielde.

⁴ Donderdach n^o was dair een dachvaert van den drie Staten van Brabant.

⁵ m^o int clooster sinte Miehiels t'Antwerpen. Ende was daer een dachvaert van den drien Staten slands van Brabant, die horen rait hielden int clooster.

⁶ n^o was daer een dachvaert van den drien Staten.

8-10	mai,	à Bruxelles.	1450.
11	»	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
12-14	»	à Tervueren.	
14	»	à midi à Louvain, le soir à Tervueren.	
15	»	à la chasse.	
16-26	»	à Louvain.	
27-31	»	à Bruxelles ¹ .	
1-15	juin,	à Bruxelles ² .	
16-25	»	à Louvain.	
25	»	à midi et le soir au prieuré de Bethléem près de Louvain.	
24-25	»	à Bethléem.	
25	»	le soir à Louvain.	
26-28	»	à Louvain.	
28-29	»	le soir à Bruxelles.	
30	»	à Louvain.	
1-10	juillet,	à Louvain ³ .	
10	»	le soir à Bruxelles.	
11-15	»	à Bruxelles.	
15-16	»	le soir à Nivelles ⁴ .	
16	»	le soir à Bruxelles.	
17-21	»	à Bruxelles.	
22-31	»	à Louvain.	

¹ Dair was een daehvaert van den drien Staten slants van Brabant (le jour n'est pas indiqué).

² 1^{er} Dair was een daehvaert van den drie Staten.

³ 2^{es} Dair was daehvaert van den drie Staten slands van Brabant. — Id. vi^o ende vii^o.

⁴ Des donredaghs savons xiii daghe in julio tot des sondaigs smorgens xvi daghe, dair een vergaderinge was van ridderen ende knechten, de welke trecken souden ende ryden om mer genediger vrouwen van Brabant syn soude, te weten : her Egelbrecht van Edingen, de heere van Rotsclair, Henric van Rotsclair, Jan van Boutersem, her Henric van Witham, her Cocnrait van Elslo ende meer andere.

646 ITINÉRAIRE DE PHILIPPE DE ST-POL, DUC DE BRABANT.

1430. 1-4 août, à Louvain ¹.
 4 » mort du duc.

¹ 1^{re} daghe te Loven al den daech de cancellier, de here van Elder, de here van Ever, Willem van Montenaken, Jan Dichier, drie meesters phisicien ende savons sommige van den borgermeesters ende scepenen der stad van Loeven.

111^{re} dage myn genedige here van Brabant mit sinen huusgesinde, al den daech te Loeven in der borch, dair hy starf omtrent vijf uren nae noenen, by hem wesende de cancellier, de here van Trasengnys, de here van Hever, Willem van Montenaken, her Claes van Sinte Goerix ende mere andere.

v^{re} dagh al den daech in der borch boven erden, by hem wesende de cancellier, de here van Trasengnys, de here van Hever, her Claes van Sinte Goerix, Willem van Montenaken, vi meesters medecien, de vrouwen ende jonckvrouwen van den gasthuys te Loeven, die mynen here kisten; ende waren dair vele priesters die misse aldair hadden gelesen. — Id. vi^{re} tot xvi^{re} october.

Saterdag vii daghe in october myns genedichs heren lichaem van Brabant, hertoge Philips saliger gedachten, des morgens gewert van der bozcht te Loeven, dair hy gestaen hadde boven eerden ix weeken lanck, ter Vueren, daer hy ter eerden gedaen was. Dair by waren de hertoge van Bourgognen, die gehult was te Loven als hertoghe van Brabant, ende waren snoemens ten cten ende luten geleverd, de drie Staten slants van Brabant, die bisscopen van Dornick, die bisscop van Soysson, die cancellier van Bourgognen ende andere.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
INTRODUCTION	I
JOURNAL DES VOYAGES DE PHILIPPE II	I
APPENDICES — Correspondances diplomatiques et actes officiels concernant le mariage	
entre Philippe, Prince d'Espagne, et Marie, Reine d'Angleterre	85
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; 21 juillet 1555	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à la Reine Marie; 24 juillet 1555	84
Les mêmes à la même; août 1555	86
Les mêmes à leur souverain; Londres, 2 août 1555	87
Les mêmes à Marie, Reine de Hongrie; Londres, 2 août 1555	92
Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre; à l'évêque d'Arras	95
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles, 9 août 1555	<i>ib.</i>
L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre; Bruxelles, 14 août 1555	94
Simon Renard, à l'évêque d'Arras; 15 août 1555	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 16 août 1555	<i>ib.</i>
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; 24 août 1555	102
L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre; 25 août 1555	<i>ib.</i>
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles, 25 août 1555	<i>ib.</i>
Jean Vargas de Molina à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre; Valladolid, 4 septembre 1555	107
Simon Renard à l'évêque d'Arras; 5 septembre 1555	108
De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain; 7 septembre 1555	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, à leur souverain; Londres, 9 sep- tembre 1555	108
Simon Renard à l'évêque d'Arras; 9 septembre 1555	119
M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain; Venise, 12 septembre 1555	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 16 sep- tembre 1555	<i>ib.</i>

	Pages
L'évêque d'Arras à Renard; Mons, 15 septembre 1555	121
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Mons, 14 septembre 1555	122
Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre; 16 septembre 1555	125
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 19 septembre 1555.	124
L'Empereur à Simon Renard; Valenciennes, 20 septembre 1555	128
De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain; 22 septembre 1555	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 25 septembre 1555	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 28 septembre 1555	155
Le Roi de France à de Noailles; 28 septembre 1555	<i>ib.</i>
Le même au même; 2 octobre 1555	<i>ib.</i>
Simon Renard à l'Empereur; 5 octobre 1555	154
Négociation du seigneur de Noailles	<i>ib.</i>
Discours d'un seigneur anglais sur le mariage de la Reine Marie	<i>ib.</i>
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 8 octobre 1555	155
De Noailles à son souverain; 8 octobre 1555	<i>ib.</i>
L'Empereur à la Reine Marie; Bruxelles, 10 octobre 1555	<i>ib.</i>
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 10 octobre 1555	156
Simon Renard à la Reine Marie; Londres, 11 octobre 1555	<i>ib.</i>
Le même à son souverain; Londres, 12 octobre 1555	<i>ib.</i>
Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à sa souveraine; Ferté-Milon, 14 octobre 1555.	142
Simon Renard à son souverain; Londres, 15 octobre 1555	146
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 15 octobre 1555	152
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 15 octobre 1555	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 16 octobre 1555	155
Le même au même; 17 octobre 1555	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 17 octobre 1555.	155
Le même au même; Londres, 21 octobre 1555	159
Le même au même; 22 octobre 1555.	161
Le même au même; Londres, 25 octobre 1555.	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 24 octobre 1555	165
Le Roi de France à de Noailles; 26 octobre 1555	<i>ib.</i>
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; 28 octobre 1555	<i>ib.</i>
Le même à Simon Renard; Bruxelles, 28 octobre 1555.	166
Simon Renard à son souverain; Londres, 28 octobre 1555	<i>ib.</i>
Ferdinand, roi des Romains, à Marie, reine d'Angleterre; Vienne, 20 octobre 1555.	171
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 30 octobre 1555	175
Simon Renard à son souverain; Londres, 31 octobre 1555	174

TABLE DES MATIÈRES.

649

	Pages.
Marie, Reine de d'Angleterre, à Simon Renard; 51 octobre 1555.	177
Simon Renard à son souverain; Londres, 1 novembre 1555	178
Le même au même; Londres, 4 novembre 1555.	180
De Noailles à son souverain; 4 novembre 1555	184
Simon Renard à son souverain; Londres, 6 novembre 1555	185
Copie du premier billet de la Reine	195
Copie du second billet original de la Reine	194
Simon Renard à son souverain; Londres, 8 novembre 1555	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 9 novembre 1555	199
Mémoire de La Marque; 9 novembre 1555	<i>ib.</i>
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 15 novembre 1555	<i>ib.</i>
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 15 novembre 1555.	201
Simon Renard à son souverain; Londres, 14 novembre 1555	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 14 novembre 1555	205
La Reine Marie au Cardinal Pole; Londres, 24 novembre 1555	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 15 novembre 1555	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 17 novembre 1555	206
De Noailles, à son souverain; 17 novembre 1555	210
Marie, Reine de Hongrie, à Simon Renard; Bruxelles, 19 novembre 1555	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 20 novembre 1555	211
L'Empereur à Marie, Reine d'Angleterre; Bruxelles, 21 novembre 1555.	214
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 21 novembre 1555	215
Simon Renard à son souverain; Londres, 21 novembre 1555	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 24 novembre 1555	218
Proposition à faire par l'Empereur aux principaux seigneurs et ceulx du Conseil d'Etat de pardeça en la ville de Bruxelles, le 25 ^e de novembre 1555	<i>ib.</i>
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 28 novembre 1555	219
John Masone, ambassadeur anglais aux Pays-Bas, au Conseil de la Reine d'Angleterre; 28 novembre 1555.	220
Simon Renard à l'Empereur; Londres, 28 novembre 1555	<i>ib.</i>
Le même au même; Londres, 29 novembre 1555	225
Simon Renard à la Reine de Hongrie; Londres, 29 novembre 1555	228
De Noailles à son souverain; 30 novembre 1555	229
Marie, Reine d'Angleterre, à l'Empereur; Londres, 1 ^{er} décembre 1555	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 1 décembre 1555	251
Simon Renard à son souverain; Londres, 5 décembre 1555	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 6 décembre 1555	257
Simon Renard à son souverain; Londres, 8 décembre 1555.	<i>ib.</i>
Le même au même; 11 décembre 1555	242
Le même au même; Londres, 12 décembre 1555	247

	Pages.
De Noailles à son souverain; 15 décembre 1555	249
Le Roi de France à de Noailles; 14 décembre 1555	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 14 décembre 1555	<i>ib.</i>
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 15 décembre 1555	250
De Noailles à son souverain; 15 décembre 1555	<i>ib.</i>
Le même au même; 15 décembre 1555	250
Simon Renard à son souverain; Londres, 17 décembre 1555	251
M. de Selve à son souverain; Venise, 18 décembre 1555	254
De Noailles à son souverain; 18 décembre 1555	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 20 décembre 1555	<i>ib.</i>
Instruction de l'Empereur donnée à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles, 21 décembre 1555	258
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles, 25 décembre 1555.	260
Le même à Marie, reine d'Angleterre; Bruxelles, 25 décembre 1555.	261
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 25 décembre 1555.	<i>ib.</i>
Milord Paget à Simon Renard; Richemont, 25 décembre 1555	<i>ib.</i>
Le docteur Wotton au Conseil de la Reine d'Angleterre; Melun, 25 décembre 1555.	264
Le Conseil de la Reine d'Angleterre à Nicolas Wotton; 28 décembre 1555.	<i>ib.</i>
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 24 décembre 1555	265
Simon Renard à son souverain; Londres, 24 décembre 1555	268
Lamoral d'Egmont, le comte de Lalaing, Jean Montmoreney et Philippe Nigri à leur souverain; Calais, 24 décembre 1555	269
Les ambassadeurs précités à leur souverain; Calais, 25 décembre 1555.	270
Les ambassadeurs précités à la Reine de Hongrie; Calais, 26 décembre 1555	271
De Noailles à son souverain, 26 décembre 1555	272
Lamoral d'Egmont, le comte de Lalaing, Jean de Montmoreney et Philippe Nigri à leur souverain; Douvres, 27 décembre 1555	<i>ib.</i>
Lord William Howard au Conseil de la Reine d'Angleterre; Canterbury, 28 décembre 1555	275
Nicolas Wotton au Conseil de la Reine d'Angleterre; Melun 28 décembre 1555	<i>ib.</i>
Articles du traité proposé par l'Empereur pour le mariage de son fils avec la Reine d'Angleterre; décembre 1555	<i>ib.</i>
Autres articles dudit traité de mariage; décembre 1555	274
Note établissant les droits de succession en faveur des descendants futurs de la Reine Marie et du prince Philippe	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Stambourne, 29 décembre 1555	<i>ib.</i>
Le connétable de France à de Noailles; 50 décembre 1555.	281
De Noailles au connétable de France; 51 décembre 1555	282
Nicolas Wotton à William Petre; Paris, 26 janvier 1554	<i>ib.</i>
M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain; Venise, 2 janvier 1554.	<i>ib.</i>
De Noailles à la Reine d'Écosse; 5 janvier 1554	285

TABLE DES MATIÈRES.

651

	Pages
Plein pouvoir donné par Philippe, prince d'Espagne, à ses procureurs pour traiter de son mariage avec Marie, Reine d'Angleterre; Valladolid, 5 janvier 1554	285
Philippe, prince d'Espagne, à Simon Renard; 7 janvier 1554	285
Le même aux personnes chargées de traiter de son mariage avec Marie, Reine d'Angleterre; Valladolid, 7 janvier 1554	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, à leur souverain; Londres, 7 janvier 1554	286
Le comte d'Egmont au prince Philippe; Londres, 7 janvier 1554	290
M. de Selve, à son souverain; Venise, 8 janvier 1554	291
Le connétable de France à de Noailles; 9 janvier 1554	<i>ib.</i>
Nicolas Wotton au Conseil de la Reine Marie; Melun, 9 janvier 1554	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 12 janvier 1554	292
Simon Renard à son souverain; Londres, 15 janvier 1554	295
Le seigneur d'Oisel au Roi de France; 14 janvier 1554	296
L'évêque d'Arras aux ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre; Bruxelles, 14 janvier 1554	<i>ib.</i>
Le même à Simon Renard, 14 janvier 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; Londres, 15 janvier 1554	297
Le même au connétable de France; 15 janvier 1554	<i>ib.</i>
Instruction à La Marque de ce qu'il aura à dire au Roy devers la Majesté duquel de Noailles le dépêche; 15 janvier 1554	<i>ib.</i>
Nouvelles et avis que La Marque (lequel estoit despéché en Court par M. de Noailles) aura à dire au Roy et à Monseigneur le connestable; 15 janvier 1554	298
Simon Renard à son souverain; Londres, 18 janvier 1554	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à la Reine de Hongrie; 18 janvier 1554	305
Le comte d'Egmont au prince Philippe d'Espagne; 21 janvier 1554	304
L'Empereur à son fils Philippe; Bruxelles, 21 janvier 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 21 janvier 1554	305
Le même au même; 22 janvier 1554	<i>ib.</i>
Nicolas Wotton au connétable de France; 25 janvier 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 25 janvier 1554	306
De Noailles à son souverain; 25 et 26 janvier 1554	310
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles, 54 janvier 1554	311
L'évêque d'Arras, à Simon Renard; Bruxelles, 24 janvier 1554	315
Richard Shelly, envoyé anglais en Autriche, au conseil de la Reine; Vienne, 25 janvier 1554	316
Le Roi de France à de Noailles; 26 janvier 1554	357
Nicolas Wotton à la Reine Marie; Paris, 26 janvier 1554	<i>ib.</i>
Le même à William Petre, secrétaire d'État; Paris, 26 janvier 1554	318

	Pages.
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 27 janvier 1554	518
Pierre Vannes, ambassadeur anglais à Venise à William Petre, secrétaire d'État; Venise, 27 janvier 1554	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 28 janvier 1554	519
De Noailles à son souverain; 28 janvier 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; 29 janvier 1554	<i>ib.</i>
Copie de la lettre de M ^e Elisabeth adressée à la Reine Marie, annexée à la lettre précédente	525
Simon Renard à son souverain; 51 janvier 1554	524
Extrait des délibérations du conseil de la Reine d'Angleterre; fin de janvier 1554	525
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles, 51 janvier 1554	<i>ib.</i>
Le même aux mêmes; Bruxelles, 51 janvier 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; 1 ^{er} février 1554	526
De Noailles à son souverain; 1 ^{er} février 1554	<i>ib.</i>
L'Empereur à Ferdinand, Roi des Romains; Bruxelles 5 février 1554	527
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; 5 février 1554	<i>ib.</i>
Éraso, secrétaire de l'Empereur, au Prince Philippe; 5 février 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 5 février 1554	528
Le duc de Florence à la Reine d'Angleterre; Florence, 5 février 1554	<i>ib.</i>
Thomas Stukeley, agent de l'Empereur et du duc de Savoie, à la Reine Marie; S ^t -Omer, 5 février 1554	<i>ib.</i>
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles 4 février 1554	529
La Reine Marie de Hongrie au Prince Philippe; 4 février 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 4 février 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 5 février 1554	530
Le même au même; 8 février 1554	556
Philippe, Prince d'Espagne, à Simon Renard; Valladolid, 8 février 1554	<i>ib.</i>
Le Roi de France à de Noailles; 10 février 1554	<i>ib.</i>
De Noailles au connétable de France; 11 février 1554	557
Le docteur Wotton à la Reine d'Angleterre; Paris, 12 février 1554	<i>ib.</i>
De Noailles au S ^r d'Oisel; 15 février 1554	558
Simon Renard à son souverain; 14 février 1554	<i>ib.</i>
M. de Selve à son souverain; Venise, 15 février 1554	<i>ib.</i>
L'Empereur à son fils le Prince Philippe; Bruxelles, 16 février 1554	559
Simon Renard à son souverain, ... 1551	<i>ib.</i>
Le même au même, ... 1554	<i>ib.</i>
Lord Grey, gouverneur de Guines, à la Reine d'Angleterre; Guines, 16 février 1554	540
De Noailles à son souverain; 17 février 1554	<i>ib.</i>

TABLE DES MATIÈRES.

655

	Pages.
Simon Renard à son souverain; 17 février 1554	541
Instruction au comte d'Egmont, envoyé en Angleterre; Bruxelles, 18 février 1554	<i>ib.</i>
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 18 février 1554	548
Simon Renard au Prince Philippe d'Espagne; 19 février 1554	<i>ib.</i>
Gaspard Schetz à la Reine de Hongrie, Auvers, 19 février 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à l'Empereur, Londres, 20 février 1554	549
L'Empereur à son fils, le Prince Philippe d'Espagne; Bruxelles, 21 février 1554	550
Le Conseil de la Reine à Nicolas Wotton; Westminster, 22 février 1554	<i>ib.</i>
La Reine Marie au même; 22 février 1554	551
Pierre Vannes à l'Évêque de Norwich; Venise, 24 février 1554	<i>ib.</i>
Le même à la Reine Marie; 24 février 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à 24 février 1554	552
Les commissaires, chargés d'examiner Wyat, à William Petre; 25 février 1554	<i>ib.</i>
Le connétable de France à de Noailles; Fontainebleau, 27 février 1554	<i>ib.</i>
Ratification de la convention de mariage avec Marie Tudor par le prince Philippe; 1 ^{er} mars 1554	555
Simon Renard à son souverain; Londres, 1 ^{er} mars 1554	<i>ib.</i>
Le même au même; 2 mars 1554	554
Instruction pour le sieur La Marque sur ce qu'il aura à dire au Roi et à M. le conné- table de France; 4 mars 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; 4 mars 1554	555
L'Évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 5 mars 1554	<i>ib.</i>
Lord Grey, gouverneur de Guines, à la Reine d'Angleterre; Guines, 6 mars 1554	<i>ib.</i>
L'Empereur à Simon Renard; 7 mars 1554	556
M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain; Venise, 7 mars 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 8 mars 1554	557
Le Connétable de France à de Noailles; Nemours, 8 mars 1554	<i>ib.</i>
Remontrance de l'ambassadeur d'Angleterre en France, envoyée à de Noailles; vers le 8 mars 1554	558
M. de Selve à son souverain; Venise, 8 mars 1554	<i>ib.</i>
De Noailles au connétable de France; 10 mars 1554	<i>ib.</i>
Le protonotaire de Noailles au connétable de France; 12 mars 1554	559
Le même au connétable de France; 12 mars 1554	<i>ib.</i>
De Noailles au connétable de France; sans date	560
Simon Renard au Prince Philippe d'Espagne; Londres, 15 mars 1554	<i>ib.</i>
Thomas Wentworth, envoyé à Calais, à la Reine d'Angleterre; Calais, 14 mars 1554	561
Simon Renard à 14 mars 1554	<i>ib.</i>
Le même à son souverain; 14 mars 1554	<i>ib.</i>
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 19 mars 1554	562
Confirmation, par la Reine Marie, du traité de son mariage avec le Prince d'Espagne; 20 mars 1554	<i>ib.</i>

	Pages.
Simon Renard à son souverain; 22 mars 1554	562
Thomas Crayer, capitaine, à lord Grey, gouverneur de Guines; Guines, 24 mars 1554	563
Simon Renard au Prince Philippe d'Espagne; Londres 24 mars 1554	<i>ib.</i>
L'Empereur à son fils, le Prince Philippe d'Espagne; 27 mars 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; 27 mars 1554	564
De Noailles au s ^r d'Oisel; 29 mars 1554.	<i>ib.</i>
Lord Grey à la Reine d'Angleterre; Guines, 31 mars 1554	565
Nicolas Wotton à la Reine d'Angleterre; Paris, 31 mars 1554.	<i>ib.</i>
De Noailles, au connétable de France; 31 mars 1554.	566
Instruction pour le s ^r de Courrières, envoyé en Angleterre; Bruxelles, 2 avril 1554	<i>ib.</i>
L'Évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 2 avril 1554.	568
L'Empereur à Simon Renard; 2 avril 1554.	<i>ib.</i>
De Cadignac, ambassadeur français à Constantinople, à son souverain; 5 avril 1554	<i>ib.</i>
Instruction au licencié Breviesque, acaede, au sujet de sa mission en Angleterre; Bruxelles, 2 avril 1554	569
Simon Renard à son souverain; Londres, 5 avril 1554	571
Le Roi de France à de Noailles; Fontainebleau, 4 avril 1554	580
M. de Selve à son souverain; Venise, 5 avril 1554	581
Le comte d'Egmont à l'Empereur; Falmouth, 6 avril 1554.	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 9 avril 1554	582
Réunion du parlement Anglais; 9 avril 1554	586
Le Conseil de la Reine d'Angleterre à Nicolas Wotton; Wesminster, 10 avril 1554	587
Simon Renard à son souverain, Londres, 12 avril 1554.	587
De Noailles au S ^r d'Oisel, 15 avril 1554	589
La Reine d'Angleterre à l'Empereur, 15 avril 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain, Londres, 17 avril 1554.	590
Nicolas Wotton à la Reine d'Angleterre, Paris, 17 avril 1554	592
Le même à William Petre, Paris 17 avril 1554	<i>ib.</i>
Le Roi de France à de Noailles; Paris, 17 avril 1554.	595
Suite de la relation de ce qui se passe dans le Parlement et à la Cour d'Angleterre; 17 avril 1554	<i>ib.</i>
Le Magistrat de Danzig à la Reine Marie; Danzig, 5 avril 1554	594
John, comte de Bedford, Russel, lord Priyyscal et Thomas Ratecliff, vicomte Fitz-Walter, envoyés en Espagne, au Conseil de la Reine; Coroña, 18 avril 1554	<i>ib.</i>
L'Évêque de Norwich au Conseil de la Reine d'Angleterre; Bruxelles, 22 avril 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; 25 avril 1554	595
De Noailles à son souverain; 25 avril 1554.	<i>ib.</i>
Jean comte de Bedford et Thomas Ratecliff, vicomte Fitz-Walter, au Conseil de la Reine d'Angleterre; Betanzos, 26 avril 1554.	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 29 avril 1554.	596

TABLE DES MATIÈRES.

633

	Pages.
Le même au connétable de France; 29 avril 1554	596
L'Empereur à ses ambassadeurs en Espagne; Bouchain, 5 mai 1554	597
De Noailles au connétable de France; 4 mai 1554	<i>ib.</i>
Le même à son souverain; 4 mai 1554	598
M. de Selve à son souverain; Venise, 4 mai 1554	<i>ib.</i>
Philippe, prince d'Espagne, à l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre; mai 1554	<i>ib.</i>
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 4 mai 1554	599
L'Empereur à Ferdinand, roi des Romains; Bruxelles, 6 mai 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; 6 mai 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 8 mai 1554	400
Avis au Roi de France; 8 mai 1554	<i>ib.</i>
John Masone à la Reine Marie; Bruxelles, 12 mai 1554	401
George Everett au Conseil de la Reine d'Angleterre; Laredo, 12 mai 1554	<i>ib.</i>
Le Roi de France à de Noailles; 12 mai 1554	402
De Noailles au connétable de France; 15 mai 1554	<i>ib.</i>
Avis au Roi de France; 15 mai 1554	403
Simon Renard à son souverain; 15 mai 1554	<i>ib.</i>
Lord Wentworth à la Reine Marie; Calais, 14 mai 1554	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; 15 au 20 mai 1554	404
Lord Edouard Duddleley, au Conseil de la Reine; Laredo, 17 mai 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 18 mai 1554	<i>ib.</i>
Nicolas Wotton à William Petre; Paris, 19 mai 1554	405
De Noailles à son souverain; 19 mai 1554	<i>ib.</i>
Le Roi de France à de Noailles; Compiègne, 19 mai 1554	406
Le même au même; Offemout, 24 mai 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 24 mai 1554	407
Le même au connétable de France; 24 mai 1554	<i>ib.</i>
De Montmorency et Simon Renard à leur souverain; Londres, 23 mai 1554	<i>ib.</i>
La Reine d'Angleterre au docteur Wotton; 29 mai 1554	408
Masone à William Petre; Bruxelles, 5 juin 1554	<i>ib.</i>
L'Empereur au S ^r de Courrières et Simon Renard; Bruxelles, juin 1554	409
L'Empereur à Sigismund Auguste, Roi de Pologne; Bruxelles, 4 juin 1554	<i>ib.</i>
De Montmorency et Simon Renard à leur souverain; Richmond, 4 juin 1554	<i>ib.</i>
Masone à la Reine d'Angleterre; Bruxelles, 4 juin 1554	410
John Russel, le comte de Bedford, Thomas Ratecliff, vicomte Fitz-Walter, et le comte de Sussex, au Conseil de la Reine d'Angleterre; Santiago, 5 juin 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 5 juin 1554	411
Simon Renard à son souverain; Richmond, 7 juin 1554	<i>ib.</i>
Le même au même; Richmond, 9 juin 1554	<i>ib.</i>
Le même au même; 14 juin 1554	412

	Pages.
Le même au même; 15 juin 1554	412
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Richmond, mi-juin 1554	<i>ib.</i>
Avis au Roi de France; 16 juin 1554	415
De Noailles à son souverain; 17 juin 1554	<i>ib.</i>
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 19 juin 1554	414
Simon Renard à l'évêque d'Arras; Guillefort, 21 juin 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; Londres, 26 juin 1554	415
Le seigneur de Wacquen, Chapelle, etc., au S ^r d'Eske; Portsmouth, 29 juin 1554	<i>ib.</i>
Fragment des instructions données au Prince d'Espagne sur la conduite qu'il devra tenir en Angleterre; juin ou juillet 1554	417
De Noailles à son souverain; 2 juillet 1554	418
Simon Renard à son souverain; 2 juillet 1554	<i>ib.</i>
Masone au Conseil de la Reine Marie; Bruxelles, 2 juillet 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; 2 juillet 1554	419
Hereule de Gonzague à la Reine d'Angleterre; Mantoue, 8 juillet 1554	<i>ib.</i>
De Noailles au connétable de France; 12 juillet 1554	<i>ib.</i>
John Masone à l'évêque d'Arras; Bruxelles 15 juillet 1554	420
Le docteur Wotton à William Petre; Reims, 14 juillet 1554	<i>ib.</i>
De Noailles au S ^r d'Oisel; 15 juillet 1554	421
Simon Renard à son souverain; mi-juillet 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 20 juillet 1554	<i>ib.</i>
Relation de ce qui s'est passé au moment de la célébration du mariage de la Reine d'Angleterre; 20 juillet 1554	422
Liste des nobles espagnols qui accompagnèrent le Prince Philippe pendant son voyage en Angleterre; 20 juillet 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 25 juillet 1554	425
Le même au connétable de France; Londres, 25 juillet 1554	<i>ib.</i>
Le Conseil au docteur Wotton; Winchester, 25 juillet 1554	<i>ib.</i>
Don Juan de Figueroa, à l'Empereur; Winchester, 26 juillet 1554	424
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Westminster, 26 ou 27 juillet 1554	<i>ib.</i>
Discours de la cérémonie observée et de l'ordre tenu en la descente du Prince d'Espagne à Southampton; 27 juillet 1554	425
De Noailles à son souverain; 27 juillet 1554	425
Le docteur Wotton à la Reine d'Angleterre; 29 juillet 1554	<i>ib.</i>
Ruy Gomez de Silva à François Eraso, secrétaire de l'Empereur; Winchester, 29 juillet 1554	426
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Douchy, 30 juillet 1554	<i>ib.</i>
Le Roi de France à de Noailles; Crèvecœur, 31 juillet 1554	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 1 ^{er} août 1554	427

TABLE DES MATIÈRES.

637

	Pages.
Mason à la Reine d'Angleterre; Bruxelles, 2 août 1554	427
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bouchain, 4 août 1554	428
L'évêque d'Arras au lieutenant d'Amont; près de Cambrai, 5 août 1554	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Windsor, 6 août 1554	429
De Noailles au S ^r d'Oysel; 6 août 1554	450
Ruy Gomes de Silva à François Eraso; Fixamo, 12 août 1554	<i>ib.</i>
Extrait de la minute d'une lettre de la Reine de Hongrie à l'évêque d'Arras; Bruxelles, 14 août 1554.	<i>ib.</i>
De Noailles à son souverain; 16 août 1554.	452
Le même au connétable de France; 18 août 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 25 août 1554	455
De Noailles à son souverain; 26 août 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; fin d'août 1554	454
L'Empereur à Simon Renard; Béthune, 1 septembre 1554.	<i>ib.</i>
De Noailles au S ^r d'Oysel; 12 septembre 1554.	<i>ib.</i>
Le connétable de France à l'évêque de Winchester; 24 septembre 1554	455
Le Roi de France au Roi et à la Reine d'Angleterre; Villers-Cotterêts, 24 septembre 1554	<i>ib.</i>
Mémoire au protonotaire de Noailles, retournant en Angleterre; Villers-Cotterêts, 24 septembre 1554.	<i>ib.</i>
Le cardinal Pole à Philippe, Roi d'Angleterre; Dilighem, 24 septembre 1554.	456
Simon Renard à son souverain; Londres, 15 octobre 1554.	<i>ib.</i>
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre au Roi Philippe; vers le 15 octobre 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à l'évêque d'Arras; Londres, 15 octobre 1554	457
Gonzalo Perez à Juan Vasquez de Molina; Londres, 4 novembre 1554	<i>ib.</i>
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 15 novembre 1554	<i>ib.</i>
Sébastien Caboto à l'Empereur; Londres, 15 novembre 1554	458
Philippe, Roi d'Angleterre, au légat du Pape; Londres, 15 novembre 1554	<i>ib.</i>
L'évêque de Winchester au connétable de France; 16 novembre 1554.	459
Simon Renard à Ferdinand, Roi des Romains; 50 novembre 1554	440
François Eraso à Ruy Gomez de Silva; Anvers, 29 novembre 1554	<i>ib.</i>
Le cardinal Pole au Roi de France; Londres, 15 décembre 1554.	<i>ib.</i>
Le même au connétable de France; Londres, 14 décembre 1554.	441
Le Roi de France au cardinal Pole; S ^t -Germain en Laye, décembre 1554	<i>ib.</i>
Le connétable de France au légat; décembre 1554	<i>ib.</i>
Simon Renard à son souverain; Londres, 21 décembre 1554	442
Le même à Philippe, Roi d'Angleterre; fin de décembre 1554	<i>ib.</i>
Liste des membres de la maison du Roi d'Espagne	<i>ib.</i>
Autre liste de la même maison.	<i>ib.</i>
SUPPLÉMENT. — Simon Renard à son souverain; Londres, 5 octobre 1555	448

	Pages.
VOYAGE DE L'ARCHIDUC ALBERT EN ESPAGNE EN 1598, par Gilles de Faing . . .	457
Mémoire des dames, seigneurs et cavaliers qui firent le voyage aux mariages de Leurs Majestés et Leurs Altèzes Sérénissimes, és ans 1598 et 1599	458
Seigneurs et cavaliers, savoir : grand maistre d'hostel, grand écuyer, somelier du corps, gentilshommes de la chambre et maistres d'hostel des Sérénissimes Archi- duques	459
Seigneurs cavaliers et gentilshommes de la bouche des Sérénissimes Archidues	460
Écuyers des Sérénissimes Archidues. Gentilshommes de la maison des Sérénissimes Archidues	461
Le mesme firent, encore que point en service n'y de la maison, etc.	462
Autres qui firent aussi le voyage	<i>ib.</i>
Mémoire et brief recuil des journées et choses qui se sont passées au voiage qu'a fait le Sérénissime Archiducq Albert à l'allée, séjour et retour d'Espagne	<i>ib.</i>
Ce qui se passa depuis le partement de Milan	491
Suceez depuis l'embarquement.	496
Le débarquement à Vinaroz, et ce qui se passa en Espagne	499
L'entrée de Valence	501
L'entrée et choses passées à Barselone	505
Partement de Leurs Altèzes d'Espagne et leurs embarquement	504
Désambarquement de Leurs Altèzes à Gènes	506
Partement de Leurs Altèzes de Genoua pour Milan	507
Entrée de Leurs Altèzes à Milan le 5 ^e de Juillet, et le duceez	509
Partement de Milan et voyage par les Suisses	511
Entrée en Lorraine	514
Entrée au pays de Luxembourg	518
Entrée au pays de Namur	520
Entrée au pays de Brabant	521
L'entrée de Bruxelles.	522
Choses succédées depuis Leurs Altèzes à Bruxelles	524
Entrée de Leurs Altèzes en la ville de Louvain, le 24 novembre 1559	525
Retour de Leurs Altèzes à Bruxelles	528
Entrée de Leurs Altèzes à Malines.	529
Partement de Leurs Altèzes de Malines pour Anvers.	550
Entrée d'Anvers le 10 ^e de décembre	552
Partement d'Anvers pour Bruxelles	557
Son Altèze donne six thoisons d'or le 21 décembre	<i>ib.</i>
Continuation des entrées de Leurs Altèzes en leur pays et Estats, l'an 1600	558
Arrivée de Leurs Altèzes à Terremonde, le 27 ^e de janvier 1600	<i>ib.</i>
Entrée de Gand, le 28 ^e de janvier.	559

TABLE DES MATIÈRES.

659

	Pages.
A Courtrai, le 5 ^e de février	542
Entrée de Lille, le 5 ^e de février	545
Entrée de Tournay, le 8 ^e de février.	545
A Orchies	547
Entrée de Douai, le 10 ^e de février	<i>ib.</i>
Entrée d'Arras, le 15 ^e de février.	549
A Cambrai, le 16 ^e de février	552
Entrée de Valenciennes, le 19 ^e de février	555
Entrée de Mons en Hainault, le 25 ^e février	555
A Binche, le 25 ^e de février.	557
A Nivelles, le 27 ^e de février	558
Le retour à Bruxelles, le 28 ^e de février.	<i>ib.</i>
Partie de ce qui s'est passé depuis le retour de Leurs Altèzes à Bruxelles	<i>ib.</i>
Enterrement du corps de feu l'Archiducq Ernest, le 15 ^e et 16 ^e de mars 1600	559
SUPPLÉMENT. — Itinéraires d'Antoine, Jean IV et Philippe de St-Pol, ducs de Brabant	
Itinéraire d'Antoine duc de Brabant	568
Itinéraire de Jean IV, duc de Brabant	599
Itinéraire de Philippe de St-Pol, duc de Brabant	629

TABLE ALPHABÉTIQUE DES QUATRE VOLUMES.

(Le grand chiffre romain indique le tome, le petit chiffre romain la page de l'Introduction et le chiffre arabe la page du texte.)

A

AA (Adolf vander), II, 505; III, 507.
 AA (Charles vander), III, 509.
 AA (Jean vander), I, 351.
 AA (vander) le jeune, III, 392.
 AARBENBURG, I, 89; III, 33.
 ABBEVILLE, I, 36.
 ABENSBERG, II, 187.
 ABEYE (Charlot de), II, 514.
 ARROJO (l'), II, 52, III, 147, 149.
 ABERGO (le monastere d'), III, 158.
 AERSALON, III, 311.
 AERSELON (Antoine), II, 522, 523.
 AÉLQUERQUE (le duc d'), IV, 417.
 ABEY (Pierre de l'), I, 531.
 ACEDEBAS, I, 199.
 ACHAYE (le duc d'), I, 298.
 ACREY (Charles d'), II, 67, 505; III, 168, 221, 222, 277, 307.
 ACHGOEBT. Voir MONTMORENCY (Philippe de).
 ACHMETR SETAN, III, 397.
 ACQUAPENDENTE, II, 131.
 ACQUINO (Jaspar de'), III, 392.
 ACULI (le prince d'), IV, 46.
 ACUNA (don Antonio de), I, 323, 346.
 ACUNA (don Antonio de, prisonnier à Simancas, Assassine le gouverneur de ce château), II, 75. — Est étranglé, *ib.*
 ACUNA (don Herraudo de), III, 309.
 ACUNA (Joseph d'), IV, 44.

ACUNA (don Juan d'), III, 308.
 ACUNA (don Pedro d'), I, 14, 308.
 ACUNA (Vasco de), III, 307.
 ACYE (Jean), III, 309.
 ADELAIS (N.), II, 514.
 ADELAYS (Guillaume de), III, 302.
 ADIGE (l'), IV, 478.
 ADINFER, IV, 34.
 ADRIATIQUE (la mer'), III, 563.
 ADRIEN, VI, pape. — Est élu, II, 63. — Part pour Rome, 66. — Sa mort, 68. Voir aussi ESKEVOORT.
 ADRUMENTUM, III, XXXII.
 AELST (Pierre van), I, 530; II, 520.
 AFPER, IV, 322.
 AÉROLITHE, tombé à Begiring, I, 303.
 AERSCHOT, II, 30, IV, 608.
 AERSCHOT (le duc d'), II, 158, 162, 272, 269, 270, 275, 288, 294, 296, 311, 316, 306, 303; IV, 23, voir aussi CROY.
 AERSCHOT (la duchesse d'), II, XXV, 377, 379, 380; IV, 67.
 AERSCHOT (la veuve du duc d'). Son fils a pour parrain le prince Philippe d'Espagne, II, 389.
 AERSCHOT (le marquis d'), II, 85, 93, 511, 561.
 AERSCHOT (la marquise d'), II, 60.
 AERT (N.), I, 354.
 AFFAYTADI (le marquis d'), IV, 488.
 AFFLEBEGQUE, I, 527.
 AFFLIGHEM (l'abbé d'), I, 97; IV, 633, 635.

- AFRIQUE, IV, 106.
- AFRIQUE (la ville d'), II, 113, 398, 404, 409, 423; III, 319, 375, 379.
- AGBRIA (l'archevêque d'). Représente le danger dans lequel se trouve la Hongrie, II, 179.
- AGON (Jean d'), III, 312, 394.
- AGRANDA, I, 219.
- AGBEDO, IV, 7.
- AGRIANE (Sanchez d'), II, 515; III, 311.
- AGRICOLA (Alexandre), I, 524.
- AGUILAR (le comte d'), II, 199; III, 202, 207.
- AGULAR (le marquis d'), II, 135; III, 126, 187, 191, 202, 227, 276, 277; IV, 46, 24, 46. Voir aussi MANRIQUE DE LARA.
- AGULAR DE CAMPOS, II, 21, 33, 66; III, 126.
- AGUILERA, II, 22.
- AGUILON (don Juan d'), III, 309.
- AHMED, II, 365.
- ABBEN, II, 259.
- AIE. Est brûlé, II, 291.
- AIGNAY, I, 66.
- AIGNY (M d'), chef du Conseil privé, I, VIII.
- AGUESMORTES, II, 71, 143, 376. — Entrevue dans cette ville entre l'empereur et le roi de France, 144. — Description de la ville, I, 269.
- AÏMERICOURT (le sr d'), I, 189.
- AÏMERIES (le sr d'), I, 331, 472.
- AÏN (I), I, 289; II, 292.
- AÏRE, I, 18, 29, 50; III, II, 166, 381.
- AÏRE (Philippe d'), I, 531.
- AÏROLO, IV, 512.
- AÏSNEY (l'abbaye d'), I, 291.
- AÏN-EN-PROVENCE, II, 436, 437.
- AÏN-LA-CHAPELLE, I, 107, 108, 112, 336; II, 28, 30, 49, 64, 98, 101, 274, 308, 307, 462, 562.
- ALA, II, 47, 95, 267.
- ALAERDT (Jean), II, 528.
- ALAIN (George), II, 507; III, 393.
- ALAIN (Houri), III, 311.
- ALAISHEIM, IV, 508.
- ALAMES (George), II, 515.
- ALARCON, II, 71.
- ALARCON (le marquis d'). Prend part à l'expédition de Tunis, III, 341, 342.
- ALARCON (Alvaro d'), III, 310.
- ALARCON (don Balsaco de), porte épée d'Aragon, I, 241.
- ALARCON (Rodrigo d'), III, 310, 392.
- ALARCON (S.), II, 510, 514.
- ALABDY (Jacob), III, 389.
- ALBA, II, 108, 133.
- ALBACETE, II, 199.
- ALBALATE, II, 43, 79.
- ALBANEL (Garceran), III, 308.
- ALBANIE (le duc d'), II, 124.
- ALBARRACIN (l'évêque d'), I, 214.
- ALBATRE (moutagnes d'), I, 457.
- ALBAYDA (le comte d'), I, 214.
- ALBE (la duchesse d'), II, 251.
- ALBE (la duchesse d'), IV, 44.
- ALBE (le duc d'), II, XVII, 60, 74, 75, 106, 118, 134, 136, 142, 144, 154, 191, 192, 200, 202, 216, 243, 235, 244, 246, 249, 252, 324, 326, 338, 344, 346, 349, 350, 354, 382, 385, 386, 397, 403, 415, 441, 442; III, 200, 224, 342; IV, 16, 32, 46, 63, 66, 68, 74, 75, 80, 81, 284, 422.
- ALBE (le duc). Est envoyé à Perpignan, II, 211. — Est nommé grand-maitre d'hôtel de l'empereur, 479. — Capitaine général d'Espagne, 253. — Amène le duc de Saxe et le landgrave de Hesse, 347. — Arrive d'Allemagne, IV, 8. — Doit rejoindre l'empereur, 9. — Vice-roi de Naples, 28. — Voir aussi TOLÈDE.
- ALBE (le duc d'), comte de Castille, III, 213.
- ALBE (le duc d'), marquis de Coria, comte de Salvatierra, III, 227.
- ALBE (le fils du duc d'), grand prieur, III, 203.
- ALBE (le fils du duc d'), commandeur d'Alcantara, III, 467, 209.
- ALBENGA, IV, 497.
- ALBERT (Bernard), III, 309.
- ALBERT (l'archiduc). Voir AUTRICHE.
- ALBI (M^e d'), I, 282.
- ALBON (Jacques d'), maréchal de France, IV, 29, 30.
- ALBON (Jacques d'), sr de St-André, II, 138; IV, 248.
- ALBEGG (M^e d'), I, 293.
- ALBRET (Jean d'), I, 26, 146.
- ALBRET (le sr). Fait une entreprise sur la Navarre, II, 200; IV, 150.
- ALBUQUERQUE (le duc d'), I, 393; II, 141, 142, 144, 247, 256, 261, 272; III, 74, 224, 227. Voir aussi CUEVA.
- ALCADIA, III, 325.
- ALCALA, I, 227, 228, 243, 279; II, 44, 82, 468, 469, 251 à 253; IV, 75, 77.
- ALCALA DE HENARES, I, 219; III, 138; IV, 10, 45.
- ALCALA DEL RIO, II, 33.
- ALCALA EL REAL, II, 39, 40, 76.
- ALCANO, III, 113, 376.
- ALCANIA (jeu d'), II, 250.
- ALCANIZ, II, 44, 80.
- ALCANTARA (l'ordre d'), I, 440.
- ALCANTARA (le grand commandeur d'), III, 61, 106, 491, 228.
- ALCAUDETE, II, 39, 76.
- ALCAUDETE (le comte d'), II, 255.
- ALCAVIERRE, IV, 10.
- ALCAYDE BALY, III, 397.
- ALCOLEA, II, 89.
- ALCOMBY, II, 107.

- ALCURIERRE, II, 107.
 ALD-EL-BEKIR. Voir VELEZ.
 ALDEGONDE Jean s^r de S^{tes} de Noircarmes, IV, 459.
 ALDEO EL Pozo, IV, 7.
 ALDERNEY (l'île d'), IV, 179.
 ALDINGEN, IV, 469.
 ALDIBRANDINI, IV, 481, 483, 485, 486, 487, 490.
 ALEMAND (Luigi, maître d'hôtel de Catherine de Médicis, IV, 204. Doit présenter des ouvrages à Marie Tudor, IV, 204.
 ALENÇON (la dame d'), II, 71, 72.
 ALENÇON (le duc d'), I, 67, 263, 373.
 ALENÇON M^{lle} d', I, 140.
 ALESFORD, II, 32.
 ALEUE (Colin de l'), II, 507.
 ALEXANDBE VI, pape. Son lieu de naissance, I, 210. Sa mort, I, 394.
 ALEXANDRE (Jean), II, 318; III, 314, 396.
 ALEXANDRE (Pierre), confesseur de la reine de Hongrie, IV, 111 et suiv. Sa condamnation, 112.
 ALEXANDRE (maître), I, 346.
 ALEXANDRIE, II, 106, 133, 190; III, 446; IV, 494.
 ALEXANDRIE (le patriarche d'), I, 26.
 ALFAJARIN, II, 25, 44.
 ALFAQUES, IV, 499.
 ALGER, II, 112, 195; III, 194 et suiv.; III, 373, 419, 458, 458, 459. — Causes de l'expédition contre cette ville, IV, 449. — Projet d'expédition, II, 119. — Expédition contre cette ville, III, xxvii, 194 et suiv., 403.
 ALGÉRIENS (les). Sont repoussés, III, 422, 423. — Emploient les sources d'eau, 423. — Leur tactique militaire, 426. — Battaient les Italiens, 427.
 ALGRIERI, II, 194.
 ALGOMEYRE, II, 114.
 ALGUES (l'évêque de), II, 169.
 ALHAMBRA l'), I, 205. — Description, 206, 208.
 ALICANTE, II, 199.
 ALICE (M^{lle}), IV, 577.
 ALJAFERIA, I, I, 241. — Description, et réception de Philippe le Beau, 239; II, 23.
 ALKMAAR, I, 72, 77.
 ALLAMAT, voir MATA (la).
 ALLARIZ, I, 520.
 ALLARTSON (N.), II, 517.
 ALLEBEZIN, I, 205.
 ALLEBRECHT (le s^r d'), II, 155.
 ALLEMAGNE, II, 107; IV, 4. — Mœurs de ce pays comparées à celles d'Espagne, III, 258. — Rébellion en ce pays, II, 406, 409. — Paix et union dans ce pays, II, 401.
 ALLEMAGNE (Henri III, empereur d'), IV, 468.
 ALLEMAGNE (Louis IV, empereur d'), IV, 474.
 ALLEMAND (Georges), II, 506.
 ALLEMAND (Hans l'), I, 351, 355, 527.
 ALLEMANDS (les). Sont victimes des querelles des Galliciens, I, 435, 436. — Beauté de leurs soldats, III, 416. — Leur intrépidité, III, xxvii, 333, 427, 430. — Ne pillent pas et se contentent de prendre des victuailles, III, 399. — Sont accompagnés de l'empereur, 422. — Ne peuvent servir en France, II, 289. — Font la guerre à leur Souverain, IV, 391. — Nouvelles de leur pays, 411. — Mauvaise situation de leur pays, 451. — Action exercée sur eux par la France, 214. — Sont licenciés, III, 379. — Deux de leurs compatriotes sont condamnés pour vol de ciboire, II, 292.
 ALLET (Guillaume), IV, 447.
 ALLEY Jean, IV, 278.
 ALMADEX, II, 39.
 ALMAGRO II, 41, 76.
 ALMAKAZ, II, 39.
 ALMAZAN, I, 512; II, 23.
 ALMAZAN (le comte d'), I, 246.
 ALMAZAN (Emmanuel d'), I, 352.
 ALMENDRALEJO, II, 39, 74.
 ALMERIA (l'évêque d'), III, 228.
 ALMEYDE (don Juan d'), III, 308.
 ALMUDÉVAR, II, 210.
 ALMUNA (la), I, 81, 239, 243, 246, 255; II, 44, 45, 107, 109, 10, 10.
 ALMST, I, 23, 37, 72; II, 29, 23, 27, 39, 159, 208, 382; IV, 24, 69, 370, 572 à 595, 602, 619, 629, 641.
 ALMST (Pierre d'), Voir ENGHIEUX.
 ALPALAS, I, 200.
 ALSACE, IV, 514.
 ALSEMBERG, IV, 597, 608, 609, 620, 622, 623, 625, 629, 633, 634.
 ALSENZ, II, 275.
 ALSINGHE (Hubert d'), III, 393.
 ALTAMIRA (le comte d'), I, 434; III, 228.
 ALTORE, IV, 512.
 ALTUSYNA (N.), III, 308.
 ALUN (fabriques d'), III, 387.
 ALYABADO (Gratin d'), I, 185.
 ALVARO DE AYALA, II, 503; III, 168, 171.
 ALVARO DE MENDOZA (don), III, 396.
 ALVARO OSORIO (don), II, 503, 512.
 ALZEI, II, 308, 310.
 AMBASSADEURS (des). Arrivent près de Philippe le Beau, I, 434, 444.
 AMBASSADEURS d'Allemagne, IV, 511. — *Id.* d'Angleterre. Voir MASON, SAINT-LEGEU, WHARTON, WOTTON, HOBY, MORYSINE, VANNES. — *Id.* d'Angleterre, Savoie, Venise, Milan et Ferrare, III, 323. — *Id.* du duc de Bourgogne, IV, 632. — *Id.* de France. Voir NOAILLES, CLUTIN, MORGILLIERS, LAVAL, VENDÔME, DE SELVE, OBY. — *Id.* de l'empereur et du roi des Romains, I, 460, 106, 264, 268. — *Id.* de l'empereur. Voir HANSAERT, MONTMO-

- BESCY (Jean), MARNIX, SCHEYVE, RENARD, AMONT. — *Id.* du pape, III, 385. — *Id.* du pape, des rois de France, Portugal, Angleterre et Venise, III, 191, 224. — *Id.* du pape, d'Angleterre et de l'empereur Maximilien, III, 453; II, 319, 325. — *Id.* d'Espagne et de France, II, 557. — *Id.* de Venise et France, III, 385; IV, 153. — *Id.* de Verone, III, 177.
- AMBOISE, I, 142, 156.
- AMBOISE (le cardinal d'), archevêque de Rouen, I, 281, 276, 293.
- AMBRAS, IV, 176.
- AMBUCCOY, I, 289.
- AMRUCAR (la Tour d'), IV, 505.
- AMELOT (Denis), I, 363.
- AMERSTORFF (Jean d'), II, 505.
- AMERSTORFF (Paul d'), II, 507, 515.
- AMERSTORFF (le Sr d'), III, 205, 209; IV, 43.
- AMETLEMONT simplicius du roi des Romains, I, 315. — *Id.* du château de Binche, II, 381, 385.
- AMIESS, I, 16, 17, 63; IV, 154, 336, 569.
- AMIESS (le bailli d'). Voir PUYES.
- AMMERGAN, IV, 4.
- AMMESBAGHE (Jean de), II, 515; III, 383.
- AMONT (le bailli d'), II, 33.
- AMONT (M^{rs} d'), III, 47.
- AMONT (le lieutenant d'), ambassadeur, IV, 83, 84, 88, 90, 105, 102, 125, 271, 304, 313 à 315, 320, 366, 410, 428.
- AMOUR (le dieu d'), II, 306, 392.
- AMP Gilles vander, I, 531.
- AMPTEMONT (don), II, 378.
- AMPEDIA, II, 22; III, 131.
- AMSTERDAM, II, 161.
- ANABAPTISTES, II, 422, 432, 438.
- ANAIS, I, 114.
- ANGENIS, I, 41.
- ANGELMANT (Pierre), I, 372.
- ANGRISE (Jacques d'), III, 322.
- ANGUËNE (Vasque d'), II, 512.
- ANGUME (don Pierre d'), II, 505.
- ANCOSE, III, 478, 534.
- ANDALOUSIE, I, 431, 519.
- ANDELOT (Jean d'), III, 398.
- ANDELOT ou ANDELO (le Sr d'), II, 103, 136, 434, 506, 514; III, 391, 398, 519, 553; IV, 27.
- ANDLËNS-SUR-SEINE, I, 39.
- ANDERA, IV, 497.
- ANDERNACH, I, 107, 108, 330, 331; II, 29, 101, 239, 275, 308, 397, 463.
- ANDRADA (don Fernando de), I, 433.
- ANDRIES (Andrien), maire de la Chambre aux deniers du roi des Romains, I, 114.
- ANDRIES (Adrien), chevalier, Sr de Waeken, II, 493.
- ANFOUÏPPE (Antonin d'), I, 522.
- ANFOUÏPPE (Philippe d'), I, 319.
- ANGEL (Jean), I, 306, 551.
- ANGLE (d') vaisseau. Est en danger de périr, III, 45. — Est brûlé, 274.
- ANGELS, ANGELZ ou ANGLES (Martelo des), II, 510; III, 313, 395, 517.
- ANGELS, ANGELZ ou ANGLES (Simon des), I, 526; II, 510; III, 385, 517.
- ANGERS, I, 41; III, 593.
- ANGERVILLE, I, 131.
- ANGLAIS (les). Leur caractère, IV, 410. — Subissent l'influence des Luthériens, 85. — Redoutent l'autorité du pape, 169, 170. — Leurs marchands ont des débats avec les Espagnols à Anvers, 198. — Font de l'opposition aux Espagnols, IV, 223. — Sont indifférents à propos du mariage de Marie Tudor, 230. — Soulevent des troubles, 318 à 320. — Demandent des secours aux Français, IV, 297. — Sont avertis d'une attaque dirigée par les Français contre Calais, 401. — Se moquent de la marine néerlandaise, 405, 421. — Sont indifférents à propos de l'arrivée du prince d'Espagne, 421. — Se font à l'idée du mariage de Marie Tudor, 436. — Naissent de concert avec les Flamands à la marine française, 400.
- ANGLETERRE, I, 498, 409; II, 81, 103, 313, 452; IV, 551, 561, 562.
- ANGLETERRE (les ambassadeurs d'), I, 21, 45, 49, 50, 53, 54, 60, 68, 90, 91, 93, 96, 98, 332, 451; II, 6, 71, 402; IV, 15, 16. Voir aussi AMBASSADEURS.
- ANGLETERRE (Henri VII, roi d'Angleterre), I, XVIII, XXV, 17, 400. — Est excité contre le roi de Castille, 401, 402, 403. — Accueille Philippe le Beau, 419, 422 et suiv. — Fait un traité avec ce prince, 424. — Lui remet les insignes de l'Ordre de la Jarretière, *ib.* — Défend à l'ambassadeur français de quitter Douvres, 425. — Reçoit mal ce ministre, *ib.*, 426. — Fait un présent à Philippe le Beau, *ib.* — Ses obsèques à Bruxelles, II, 7.
- ANGLETERRE (la reine d'), I, 17, 36, 90.
- ANGLETERRE (Henri VIII, roi d'). Son mariage avec Catherine d'Aragon est validé par le Parlement anglais, IV, 149, 265. — Arrive à Tournai, II, 12. — Fait décapiter Anne de Boleyn, II, XXII, 17. — Épouse Anne de Clèves, II, XXII, 153. — Visite Charles-Quint, II, 27. — Se rend à Gravlines, *ib.* — Envoie un gentilhomme de sa chambre à l'empereur, II, 267. — Reçoit ce monarque, 32, 66. — Part pour la France, 63, 64. — Épouse Jeanne Seymour, 117. — Fait mourir ses lemmes, 202. — Reste en paix avec l'empereur, II, 121. — Conclut la paix avec ce souverain, III, 45. — Son testament, IV, 126, 127. — Sa mort, II, 341.
- ANGLETERRE (Édouard VI, roi d'), IV, 151. — Projet de son mariage avec la fille du roi de France, 188. — Sa mort, II, 12, 87. — Son enterrement, 81, 89.
- ANGLETERRE (Marie Tudor, reine d'). Succède à son frère,

IV, 12. — Négociations pour son mariage avec Philippe, prince d'Espagne, 16, et correspondances à ce sujet 83 et suiv. — Est d'avis de faire enterrer son frère selon les rites catholiques, IV, 84, 89. — Reçoit des conseils de Charles-Quint, *ib.*, et suiv., 90, 132. — Est prête à défendre Calais, *ib.* — N'a jamais songé à se marier, *ib.*, 108, 138. — Saisit la correspondance de l'ambassadeur de France et la communique aux agents de l'empereur, 91. — Désire épouser un prince étranger, 91, 93. — Reçoit des lettres de Marie, reine de Hongrie, 92. — Est averti des menées des Français à Guines, 95. — Est conseillée de châtier les plus coupables de ses sujets, 96. — Veut sauver Jeanne Grey, *ib.* — Projette des mesures contre sa sœur Élisabeth, 97. — Défend les prêches séditieux, 101. — État des négociations de son mariage, 108. — Son couronnement, 109. — Réforme la monnaie, *ib.* — Paye les dettes de son père et de son frère, *ib.* — Bon résultat de ces mesures, *ib.* — Accorde grâce à des condamnés, 110, 111. — Désire mettre ses royaumes sous l'obéissance du pape, 111, 114. — Son chancelier repousse les étrangers, 111. — Doit différer l'envoi du cardinal Pole, à titre de légat du pape, 115, 116. — Désire voir le prince Philippe, 116, 148. — Ses différents prétendants, *ib.* — Exprime le désir d'épouser celui que l'empereur désignera, 117, 132, 138. — Demande dans les Pays-Bas les huiles pour l'octon, *ib.* — Accorde audience à sa sœur Élisabeth, 117, 118. — Semble disposée à épouser le fils du roi des Romains ou Courtenay, 119. — État de l'Angleterre par suite de son avènement, *ib.* — N'épousera pas d'Anglais, *ib.*, 191, 125, 160. — Diffère le voyage du cardinal Pole, 120, 249. — Des membres de son Conseil l'engagent à épouser Courtenay, *ib.*, 125, 160. — Menées dirigées contre elle, 124, 126. — Nécessité de faire son couronnement, 124, 125, et d'organiser le culte catholique, 125. — Consulte les ambassadeurs de l'empereur à propos de la question du serment, 125. — Son Conseil fait emprisonner l'évêque de Canterbury, 126. — Les membres de son Conseil ne s'entendent pas, 127. — Reçoit les ambassadeurs de Charles-Quint en secret, 129. — Leur expose sa situation, *ib.* — Ses soupçons à l'égard d'Élisabeth, 130. — Musique à sa cour, 130. — Ses inquiétudes sur les troubles, *ib.*, 131. — Est engagée, par les ambassadeurs de l'empereur, à faire justice des prisonniers politiques, 131. — Ils l'engagent à se marier, 131. — Reconnaît que des démarches ont été faites auprès d'elle par les partisans de Courtenay, 131. — Désire rappeler l'évêque de Norwich et le remplacer par Mason, 132, et remplacer l'amiral, *ib.* — Nouvelles concernant son mariage, 133. — Propositions concernant ce mariage, 134, 135, 149 et suiv. — L'empereur lui écrit à ce sujet, 135, 137. — Déclare qu'elle n'épousera personne sans avoir consulté

l'empereur, 149. — Ses objections au mariage avec le prince d'Espagne, 138. — Développe la conduite qu'elle tiendra envers son mari, 138. — Indique le chemin à suivre pour entrer en pourparlers au sujet de son mariage, 138. — Désire connaître le caractère du prince Philippe, et ses capacités, 138, 148. — Entre en négociation avec Simon Renard au sujet de son mariage, 146. — Répudie le projet de mariage avec Courtenay, 147, 162. — Prend des dispositions pour s'entendre avec le Parlement, 149. — Invite le Sr de Toulouse et Scheyffe à un souper, 150. — Communique à Renard les lettres de son ambassadeur Nicolas Wotton, 150. — Les ambassadeurs de France et de Venise contrarient son mariage, 153. — Fait agir son ambassadeur en France dans le but de rétablir la paix, 153 et suiv. — Les détenteurs des biens de l'Église conspirent contre elle, 155. — Est contrariée des incohérences commises par Commendone à Rome, 157. — Confie à Scheyffe et à Renard les instances de plusieurs de ses conseillers au sujet de son mariage avec Courtenay, 161, 161, 162, 166. — Désire connaître les conditions de son mariage avec Philippe, 162. — En pose quelques-unes, *ib.* — Écrit à Renard, 164. — Est irresolue en ce qui concerne son mariage, 165, 166, 167. — Invoque le Saint-Sacrement à propos de son mariage, 174, 175. — Se décide à épouser le prince Philippe, 175, et suiv., 180. — Demande des renseignements sur le contrat de mariage entre le prince Philippe et la fille du roi de Portugal, 177. — Désire contracter mariage sans délai, 178. — Est irritée contre le duc de Suffolk, 179. — Son mariage avec Philippe est contrecarré par Courtenay, 180. — Est avertie des accointances de Courtenay avec les ambassadeurs de France et de Venise, 181. — Ne donnera plus d'audience, si ce n'est en particulier, 181. — Veut rester fidèle au serment prêté au moment de son couronnement, *ib.* — Tâchera d'entraîner à son opinion le comte de Pembroke, 181. — Difficultés de sa situation, 182. — Arrête les négociations de paix entamées avec le roi de France, 184. — Représentations du Parlement au sujet du mariage de la reine, 184. — Opinions de Paget à propos de ce mariage, 183. — *Id.* de Gardyner, 185 et suiv., 190. — Réplique sur ce point, 190. — Communication qu'elle fait, à ce sujet, à certains membres de son Conseil, 191. — Apprend la mission de don Inigo de Mendoza, 192. — Des Espagnols lui rendent visite, 192. — Demande une entrevue secrète à Renard, 193, 194, 199. — Son entretien avec Renard sur les conditions du mariage, 196. — Désire voir la reine de Hongrie, 197. — Diffère de donner audience aux députés de la Chambre Basse, 199. — Reçoit des lettres et nouvelles du cardinal Pole, qui annoncent son arrivée en Angleterre, 201. — Demande l'avis de Renard à ce sujet, *ib.* — Le cardinal Pole ne l'entretient pas du

mariage, 202. — Assure que l'évêque de Winchester ne fait plus d'opposition au mariage, 202. — Renard lui fait connaître le but de la mission d'Alonzo Gomez, *ib.* — Donne à Courtenay l'autorisation d'aller chez l'ambassadeur de Venise, 204. — Est irritée contre le duc de Suffolk, 204. — Son mariage est résolu, 205. — Écrit au cardinal Pole, à propos de son arrivée en Angleterre, 205. — Reçoit, du roi des Romains, des lettres qu'elle communique à Renard, 205. — Rend compte à Renard de la réception qu'elle a faite au *protocuteur* du Parlement, 206, 212. — Sa réponse, 207, 208. — Accorde grâce au duc de Suffolk, 209. — Se rapproche de la mère de Courtenay, pour cacher son jeu, 210. — Ses ministres sont dévoués à l'empereur, *ib.* — Donne audience à l'ambassadeur de France, qui l'assure des bonnes intentions de son maître à l'égard de la reine, 211. — Sa réponse, 212. — Informe Renard du tout, 213. — Conditions de son traité de mariage, 215, 216. — Surprend les députés de la Chambre-Basse, 218. — Fait connaître son opinion concernant la succession au Trône d'Angleterre, 220, 221. — Parle du mariage d'Élisabeth avec Courtenay, *ib.* — Croit que cette princesse agit avec hypocrisie, quand elle assiste à la messe, 222. — Changement opéré dans l'esprit de plusieurs personnes, depuis qu'elle a fait connaître sa volonté au sujet de son mariage, 223. — Sa clémence est appréciée, 223. — Reçoit le portrait de Philippe, 223, 228. — Son traité de mariage, à présenter avant l'arrivée des ambassadeurs de l'empereur, 225. — Son espoir dans l'avenir, par suite de sa manière d'agir, 225, 226. — Renard l'excite contre Élisabeth, 227. — Gagne plusieurs seigneurs anglais à sa cause, 229. — Écrit à l'empereur pour le remercier, 229, 230. — Traité de son mariage, 232, 273, 274, 283, 283, 303. — Est en mésintelligence avec sa sœur Élisabeth, 233. — Reçoit de Renard des conseils en ce qui touche sa sœur, 234. — Ouverture des négociations de son mariage, 237 et suiv. — Recevra les ambassadeurs de l'empereur à Richmond, 243. — Considérations contre son mariage, 244. — Enverra une députation en Espagne, *ib.* 245, 254. — Fait prendre des dispositions pour recevoir son futur mari, 246, 247. — Plusieurs de ses conseillers ont l'intention de se retirer, 248. — Accorde audience à de Noailles, à propos de son mariage avec Philippe, 249. — Est obsédée par le ministre de l'empereur, 249. — Se montre très-inquiète des dispositions du peuple à propos de son mariage, 251. — Prend des mesures pour armer sa marine, 251. — Son opinion au sujet du mariage d'Élisabeth avec Courtenay, 252, 253. — Demande de faire venir le cardinal Pole à Bruxelles, 253. — Nouvelles de son mariage, 254. — La mollesse anglaise, le peuple et le Conseil consentent à son mariage, 254. — Affectionne Paget, 256. — Tempori-

sera et dissimulera avec Élisabeth, 257, 280. — Se montre mécontente de l'opposition de Charles-Quint contre le cardinal Pole, 257. — Changement de ses titres, 257. — Fruits répandus sur son mariage, *ib.* — Wotton lui rend compte de ses négociations en France. Voir WOTTON. — Son entretien avec Renard au sujet du cardinal Pole, 278. — Renard l'excite contre Courtenay, 280. — Refuse de renouveler les anciens traités avec la France, 282, 317. — Considérations sur son affinité avec Philippe, *ib.*, 318. — Son intervention en faveur d'une paix entre le roi de France et l'empereur, 291. — Son Conseil commence à comprendre la nécessité d'armer contre la France, 294. — Accorde audience au Sr d'Oysel, *ib.* — Est prête à garder la paix, si le roi de France la conserve, 294. — Murmures contre son mariage, 296. — La dispense de son mariage est sur le point d'arriver, *ib.* — Donne toute sa confiance à Paget, 297. — Annonce son mariage aux gens de sa maison, et aux chefs de Londres, 299. — Fait des armements, 301. — Son Conseil est divisé, *ib.* — Carew lui écrit, 302. — Prend des mesures pour combattre ce rebelle, 302. — Se préoccupe de l'arrivée de son fiancé, 303. — Observera la paix à l'égard de la France, 305, 317. — Fait armer, 306. — Annonce son mariage à Élisabeth, 307. — S'informe des lettres de son fiancé, 307. — Recommande Courtenay à l'empereur, 309. — Envoie des ambassadeurs en Espagne, 312. — Troubles causés par son projet de mariage, 318. — A Venise on s'occupe beaucoup de son mariage, *ib.* — Est effrayé de l'insurrection, 320, 321, 329. — Principaux seigneurs qui tiennent son parti, *ib.* — Est disposé à faire la guerre à la France, 323. — Est soutenue par les bourgeois de Londres, 328. — Des membres de son Conseil font cause commune avec les insurgés, 330. — Conseils divers qui lui sont donnés, 330, 331. — Se résout à faire combattre les insurgés, *ib.* — Est insinuée par Renard contre des membres de son Conseil, 332. — Déclare qu'elle veut être la femme du prince Philippe, *ib.* — Sa conduite énergique à l'hôtel de ville à Londres, 332. — Son discours, *ib.* — Triomphe complètement de l'insurrection, 333, 337. — Veut donner des vaisseaux aux ambassadeurs de l'empereur, *ib.* — Renard lui conseille d'arrêter Élisabeth, 336. — Sa situation selon de Noailles, 337. — Sa cruauté, *ib.* — Ses seigneurs, 338, 339, 341, 348, 349, 350, 356. — Bon nombre de gentilshommes lui ont juré fidélité, ainsi qu'au prince Philippe, 338. — Promet à l'ambassadeur français de conserver la parole qu'elle a donnée à son maître, 340. — Lui reproche l'accueil fait à Carew, *ib.* — Dispen- ses de son mariage, *ib.* — Sa conduite pendant les troubles est hautement appréciée, 351. — Est félicitée à propos de sa victoire par l'ambassadeur français, 352. — Pardonne au peuple de Kent, mais fait exécuter les coupables, 352. — Son royaume est très-agité, 353.

— Dissensions au sein de son Conseil à propos de l'arrestation d'Élisabeth, 354. — Ouvrira le Parlement à Oxford, 354. — Ratifications du traité de mariage, 355, 362. — Remercie l'empereur, *ib.* — Négociations à Anvers pour lui procurer de l'argent, 354, 355. — Épouse le prince non par cupidité charnelle, mais pour le bien de son royaume, 357. — Un corsaire anglais lui remet un vaisseau chargé d'armes en destination d'Écosse, 358. — Promesses formelles de mariage, 357. — Est excitée par l'ambassadeur de l'empereur contre les rebelles, 359. — Est courroucée contre l'ambassadeur français, 360. — Envoie des ambassadeurs au prince d'Espagne, 360. — Renard lui exprime du doute sur l'arrivée du prince, 364. — Montre de la clémence à l'égard de quelques individus compromis, 364. — Sa flotte se joint à celle de l'empereur, 364, et fait des préparatifs pour aller au-devant du prince, 366. — Se présente au Parlement, 372. — Propositions de son mariage communiquées à ce corps, 375, 386, 387. — Il les adopte, 393. — Autres propositions faites au Parlement, 376. — Reçoit mal l'ambassadeur français, 377, 413. — S'intéresse à ce qui se passe en Écosse, 378. — Évite de demander des contributions à son peuple, 379. — Sa sévérité à l'égard de Courtenay, d'Élisabeth et d'autres prisonniers, 380. — Promesses définitives de mariage, 381. — Communique à Renard des lettres de Wotton, 382. — Renard fait comprendre à la reine le danger de sa position, si elle ne prend des précautions, 383, 383. — Réunion de sa flotte à celle de l'empereur, 387. — Accrédite Mason auprès de l'empereur, 389, 390. — Embarquement pour l'Espagne de ses ambassadeurs, 391, 395. — Est informée de l'accueil fait en France à des réfugiés anglais, 392. — Ses titres, 393, 395. — Publications faites contre elle, 394, 402, 409. — Décisions dans son Conseil, 395. — Fait écrire à son fiancé, *ib.* — Fait dresser une généalogie en faveur de son fiancé, 398. — Nécessité de rétablir l'union dans son Conseil, 399. — Fait des démarches en faveur de la paix, *ib.* — Prend des mesures pour la réception du prince Philippe, 400. — Ses ambassadeurs sont bien reçus à Laredo, et à Coruña, 401, 408. — N'entend pas qu'on inquiète les détenteurs de biens ecclésiastiques, 402. — Demande que le pape fasse des concessions à ce sujet, 403. — Se réconcilie avec Paget, 403. — Discussion dans son Conseil, 404, 407. — Se réconcilie avec Gardiner, 406. — Est disposée à faire grâce à quelques rebelles, 408. — Irrite, par ses réponses, l'ambassadeur de France, 410. — Redoute les armements des Français sur mer, 413. — Ses inquiétudes à propos du retard que Philippe met à entreprendre son voyage, 413, 414, 418. — Reçoit d'Élisabeth une lettre dans laquelle cette princesse se justifie, 414. — Voit secrètement, par une fenêtre, passer son futur mari, 17. — Reçoit celui-ci à

Winchester, *ib.* — Relation de son mariage, 422, 425. — Conduite de Philippe à son égard, 426, 430. — Fait son entrée à Londres, 432, 435. — Est félicitée par l'ambassadeur français, 433. — Ses relations avec la France, 435. — Cérémonies de son mariage, 17, 18. — Va à Richmond, 19. — Arrive à Londres avec son époux, *ib.* — Travaille avec son mari au rétablissement de la religion catholique, 20. — Fait chercher le cardinal Pole, *ib.* — Doit aconcher à Hampton-Court, 20. — Départ de son mari pour les Pays-Bas, 21. — Celui-ci vient la retrouver, 25. — Reçoit des parents de son mari, *ib.* — Son mari retourne aux Pays-Bas, *ib.* — Déclare la guerre à la France, *ib.* — Sa mort, 34.

ANGLETERRE (Élisabeth, princesse, ensuite reine d'). Ses relations avec Courtenay, IV, 86. — Dangers que présente son séjour en Angleterre, 97. — Est endoctrinée par des pasteurs français, 111. — Renonce à ses errements, 117, 118. — Va à la messe, 222, 226, 252, 253, 307. — Est dénoncée à Marie Tudor par les ambassadeurs de Charles-Quint, 130. — Ses dispositions à l'égard du gouvernement de sa sœur, 139. — Projets de son mariage avec Courtenay, 140, 221, 222, 252, 255, 265. — Se bronille avec lui, 158. — Autres projets de son mariage, 173, 316, 391, 412. — Paget n'entend pas l'éloigner, 182. — Ses idées tendent à l'hérésie, 222. — Ses droits à la couronne, 221. — Sa conduite, 227, 231. — Nécessité de l'enfermer à la Tour, *ib.* — Mauvaise intelligence entre elle et sa sœur, 233. — Demande de s'éloigner, 234. — Son effroi, *ib.* — Part pour Asbridge, 241. — Les Français favorisent ses agissements, 241. — Projet de son mariage avec le duc de Savoie, 245, 406. — Nécessité de la surveiller, 250. — Projet de mariage avec le prince de Piémont, IV, 281. — Ses partisans désirent sa succession au Trône, 294. — Le roi de France désire son mariage avec Courtenay, 301. — Sa sœur l'informe de son mariage, 307. — Projet de mariage avec l'archiduc d'Autriche, 316. — Est mandée par la reine, 321, 322, 333. — Renard conseille son arrestation, 336. — Est de connivence avec les Français, 330, 339. — Procédure dirigée contre elle, *ib.* — Est peu sincère, 342, 353, 374. — Est complice du complot dirigé contre sa sœur, 348. — Discussions à propos de son arrestation, 354. — Renseignements sur sa personne, 357. — Tirera des avantages du mariage de sa sœur, 358. — Renseignements sur son arrestation, 362. — Son innocence certifiée par l'ambassadeur français, 374. — Difficultés pour la juger, 374, 375. — Nécessité de la marier, 375. — Rigueurs exercées à son égard, 380. — Lettre qui lui est attribuée, 323, 387. — Est accusée à tort par Wyatt, 389. — Résolution sur son sort, 391. — Obtient sa liberté, 393, 406. — Des membres du Conseil veulent la sauver, 385. — Elle sera reléguée dans un château isolé, 403. — Est conduite à Richmond,

406. — Les affaires tournent à son avantage, 407. — Paget encourage son mariage avec Courtenay, 409. — Projet de l'envoyer à la cour de Marie, reine de Hongrie, 411. — Projet de son mariage avec le fils du duc de Ferrare, 412. — *Id.* avec le fils du comte d'Arundel, 411. — Se justifie auprès de sa sœur, 414. — Est taxée de bâtarde, 419. — Envoie milord de Montagu à Philippe II, IV, 81.
- ANGLETERRE (le chancelier d'), I, 91. Voir aussi GARDNER.
- ANGLETERRE (le grand chambellan d'), I, 56.
- ANGLETERRE (l'amiral d'). Complimente Anne, reine d'Espagne, III, 374, 375.
- ANGLETERRE (archers d'), I, 53.
- ANGOUDESSANT (M^{lle} d'), I, 39.
- ANGOULENE (Clotilde d'), I, 445.
- ANGOULEME (Louise d'), III, 15.
- ANGOULEME (M^{re} d'), II, 129, 133, 154, 376, 402.
- ANHALT (Rodolphe, prince d'), I, 456, 460, 472, 473.
- ANHALT (le prince d'), II, 177, 181, 182.
- ANIAGO, II, 36.
- ANNEAU (Jennin d'), III, 396.
- ANNEBAUT (Jeanne d'), s^r de la Hunaudaye, II, 133, 291, 292, 294, 296.
- ANSAU (Hugues), III, 394.
- ANSELME, serviteur d'écrite, III, 248.
- ANTEQUERA, I, 263.
- ANTIBES, IV, 497, 505.
- ANTIBO, II, 136, 256.
- ANTIQUITES à Naples et Pouzzoli, III, 386, 387.
- ANTOINE DE BOURGOGNE, ensuite duc de Brabant, voir BRABANT.
- ANTOINE (Jean), I, 531.
- ANTOINE (le grand), III, 313, 393, 509, 517.
- ANTOINE, aide tapissier d'Éléonore d'Autriche, III, 260.
- ANTOINE, I, 95, 401.
- ANTOINE (le sire d'), IV, 615.
- ANTOINE (le sire d'), I, 102.
- ANTOINE (M^{re} d'), I, 338.
- ANTREMONT (la comtesse d'), II, 296, 300, 377, 380, 381, 382, 386.
- ANVERS, I, 22, 37, 50, 89, 104, 105, 106, 110, 112, 117, 403, 407, 438, 460; II, 6, 7 à 11, 14, 16, 30, 32, 49, 98, 160, 161, 211, 213, 249, 307, 330, 391, 519; III, 19, 32; IV, 22, 29, 68, 198, 254, 331, 568, 569, 570, 576, 577, 578, 583, 584, 589 à 593, 600, 604 à 611, 613, 616, 620, 622, 624, 630, 632, 636, 640, 644.
- ANVERS (ceux d'). Donnent un souper à l'empereur, II, 391.
- ANVERS (maison des tapisseries à), IV, 536.
- ANVERS. Les conférences de Bruges y continuent, II, 313.
- ANVERS (la foire d'), I, 98.
- ANVERS (Henri d'), II, 517.
- AP (Louis d'), I, 525.
- APFENAUWE (Gilles van), dit l'Alemant, II, 505.
- APHRODISIUM, III, XXXII.
- APOSTOLLE (Pierre l'), I, 371.
- APPENAULT (Gilles van), III, 307, 394, 513.
- APPOLINAIRE, IV, 478.
- APREMONT, III, 592.
- APULIE, III, 538.
- AQUEDUC de Ségovie, I, 169.
- AQUILA (l'évêque d'), II, 169.
- AQUILA (le comte d'), II, 145.
- AQUILA (la galère nommée), II, 140.
- AQUINO (Jaspar d'), III, 310.
- ARALES Leurs attaques et leur tactique militaire, III, 421 et suiv., 426.
- ARABY (Jean), I, 529.
- ARAGON, II, v, 211; III, 259.
- ARAGON (le royaume d'), I, 373, 381. — Philippe le Beau y est reçu, I, 240.
- ARAGON (les États ou Cortes d'), II, 210; IV, 10. — Reçoivent le prince Philippe, II, 242.
- ARAGON (le conseil royal d'), IV, 80.
- ARAGON (Ferdinand, roi d'). Son panégyrique, III, 2, 3, 4. — Sa mort et ses obsèques, II, 56.
- ARAGON (la reine douairière d'), II, 22.
- ARAGON (le comte Morate, vice-roi d'), II, 153.
- ARAGON (don Alonso d', bâtard du roi d'Espagne, archevêque de Saragosse), I, 232, 377; III, 145.
- ARAGON (doña Anna d'), IV, 192.
- ARAGON (Antoine d'), II, 144.
- ARAGON (Catherine d'). Épouse Arthur, fils de Henri VII, roi d'Angleterre, puis Henri VIII, I, 158, 533. — Son divorce avec Henri VIII, IV, 159. — Procédure de ce divorce 235. — Légitimité de son mariage, IV, 149. — Sa mort, II, 115.
- ARAGON (don Henri d'). Sa mort, I, 178.
- ARAGON (don Ferdinand d'), III, 163.
- ARAGON (le duc don Hernando d'). Épouse la reine Germaine, II, 75. — Devient vice-roi de Valence, *ib.* — II, 74, 98, 210, 215.
- ARAGON (don Francisco d'), III, 308.
- ARAGON (Jeanne d'), fille naturelle du roi, I, 173, 183.
- ARAGON (Juliana Angela del y Velasco, duchesse de Frias), II, 208.
- ARAGON (doña Maria d'), I, 128.
- ARAGON (les princes et ducs de). Prêtent serment au roi Charles, II, 23.
- ARAGON (l'ambassadeur d'), II, 14.
- ARAGON (la bannière d'), IV, 45.
- ARAGONAIS. Leur indépendance, I, 249, 257. — Leurs prélats et grands-maîtres, 250.
- ARAGUELAS, IV, 12.
- ARANDA, III, 259, 260, 261, 270; IV, 7.

- ARANDA (le comte d'), I, 250.
 ARANDA DE DEERO, II, 22, 60.
 ARANJUEZ, I, 194, 217; II, 37, 38, 41, 43, 72, 77, 82, 108, 200; IV, 8, 9, 11, 12, 14, 43, 74, 75, 79.
 ARASSI, IV, 479.
 ARRALESTRIER (maltre Thierry l'), licencié ès-droits, II, 563
 ARRALESTRIERS, voir CONGOLENS.
 ARBÉCA, I, 250.
 ARBEY (Guillaume d'), dit Charton, III, 314.
 ARBOIS, I, 55.
 ARBY (d') ou DERBY, voir STANLEY.
 ARCAMONT, voir ALCAMO.
 ARCEVÈCHÉS et évêchés d'Espagne II, 214.
 ARCHIDONA, I, 203, 204.
 ARCON ou ARTON, I, 27.
 ARCOS (los), II, 34, 68, 209, 213, 246.
 ARCOS (le duc d'), III, 191, 192, 201, 213, 227; IV, 46, 69.
 ARCOURT (Adrien d'), II, 505.
 ARCPES (Philippe d'), I, 326.
 ARQUES, voir ARCOS.
 ARDENNE (Remacle d'), II, 494.
 ARDRES, 16, 17, 63; IV, 536.
 ARELLANO (Carlos d'), IV, 44.
 AREMBERG (Clarence), IV, 460.
 AREMBERG (Eugène d'), IV, 549.
 AREMBERG (Jean de Ligne, comte d'), IV, 70.
 AREMBERG (le sr d'), II, 271.
 AREMBERG (le comte d'), II, 375, 380, 386, 387, 393; IV, 27, 68, 524.
 AREMBERG (la comtesse d'), II, 325, 379, 380.
 AREMBERG (la demoiselle d'), II, 272.
 ARENA, II, 133.
 ARENTS (Daniel), II, 502, 511.
 ARÉS (Christophe d'), I, 305.
 ARVALO, I, 511, 521, 533, 539; II, 36, 70, 133.
 ARGENTO ou ARGUNTO (l'évêque d'), II, 168, 169.
 ARGILLY, I, 11, 55, 57.
 ARGNAM (le sr d'), III, 394.
 ARIETTE (le capitaine), III, 574.
 ARILLIANO (Alonso), III, 310.
 ARILLIANO (don Carlos d'), III, 310.
 ARISTOCRATIE. Son influence sous Charles-Quint, III, xxv.
 ARIZA, I, 246. — Description, 238. — II, 44, 45, 81, 82, 253.
 ARKANGLE (N.), II, 508, 516.
 ARLAY (Jacques), III, 386.
 ARLES, Description, I, 270. — II, 136.
 ARLES (l'évêque d'), I, 281.
 ARLO (peit Jean d'), dit Sellour, III, 314.
 ARLON, IV, 519, 588, 589; II, 331. — Incendie de cette ville, II, 100.
 ARMAGNAC (le sénéchal d'), I, 266.
 ARMÉE ESPAGNOLE. Est organisé par Isabelle de Castille, I, 223.
 ARMENT Gaspard, I, 347.
 ARMENTIERES (Louis d'), III, 313, 395.
 ARMENTIERES (N. d'), II, 509, 517.
 ARMES DE GEURBE, Voir ARSENAL.
 ARMOIRES des différents pays et provinces *soumis au* sceptre de Charles-Quint, IV, 39 et suiv.
 ARMEU N., II, 501.
 ARMURES, I, 306.
 ARNAGE, III, 593.
 ARNEMUIDEN, I, 75, 76, 408; III, 43, 48; IV, 72.
 ARNHEM, I, 314, 395, 460; II, 330.
 ARNOLDA, III, 395.
 ARNOULT (Mare), III, 386.
 ARON (la verge d'), I, 470.
 ARONDEAU (le sr d'), II, 585.
 ARPEJON (M^e d'), II, 300.
 ARQUES, I, 28, 29, 111.
 ARRAS, I, 18, 21, 23, 27, 36, 37, 39, 40, 43, 45, 52, 53, 62, 63, 73, 77, 79; II, 18, 166, 384; IV, 30, 31, 34, 549, 569, 570, 584, 585.
 ARRAS (le magistrat d'). Donne à l'Infante Isabelle une coupe d'or, IV, 551.
 ARRAS (l'évêque d'), I, 35, 65, 67, 331; II, 168, 169, 207, 209; IV, 557. Voir aussi PERENNOT de GRANVELLE.
 ARRAS (le prévôt d'), I, 331, 369. Voir aussi MAIRE, (Jean le).
 ARRAS (abbaye de St-Vaast à), II, xxiii.
 ARRAS (Martynot d'), I, 552.
 ARREL. Édouard, IV, 446.
 ARREMBERG voir ERREMBERGER-CLAUDE.
 ARRERE, voir HERRERA.
 ARROUL (Guillaume), I, 531.
 ARSENAL à Innspruck, I, 310.
 ARSENAL à Nuremberg, III, 407.
 ARTEXAY, I, 134; II, 137.
 ARTILLIER (George l'), I, 332.
 ARTILLERIE (le maître d'), III, 47.
 ARTILLERIE, I, 370. — A Innspruck, 310, 310. — à Halle, 315. — En Flandre, 223. — A Nuremberg, III, 407. — A Valenciennes, II, 582, 583.
 ARTILLIER (J.), II, 309.
 ARTILLON (Remi), III, 314.
 ARTOIS (la province d'), I, 111; II, 404; IV, 31, 204. — Fait un don à l'Archiduchesse Isabelle, IV, 351.
 ARTOIS (les Etats d'), I, 555; IV, 30.
 ARTOIS (la bannière d'), IV, 40.
 ARTOIS (le hérald d'), I, 530.
 ARTUS (Jacques), II, 508; III, 289.
 ARUNDEL (le comte d'), I, 45, 410.
 ARUNDEL (le comte d'), IV, 16, 33, 174, 287, 372, 375. Voir aussi FITZ ALAN.
 ARUNDEL (la sœur du comte d'), IV, 182.
 ARUNDEL (Charles d'), IV, 444.

- ARUNDEL** (le fils du comte d'). Projet de son mariage avec Elisabeth, IV, 414.
ARVE, voir **AYERRES**.
ARVERE (N.), I, 526.
ASBRIDGE, IV, 241.
ASCAGNE-MARIE-SFORZA (le cardinal), I, 283.
ASCALONE (le duc d'), voir **ECALONE**.
ASCANO CAFABELLE, II, 378.
ASCOLI (le prince d'), 133, 386.
ASKREW (Augustin), IV, 445.
ASPERG, IV, 461.
ASPERROT, voir **ESPARRE**.
ASSCHE, IV, 602, 613.
ASSCHE (le sire ou damoiseau d'), IV, 574, 575, 597, 608, 609, 614.
ASSE (Jean d'), III, 314.
ASSE (Pierre d'), I, 530.
ASSERERTINGE, II, 374.
ASSELBOLFF (Gossuin van), III, 392.
ASSENFORT (le fils du comte d'), I, 91.
ASSONLEVILLE (Amundin d'), I, 332.
ASSUERUS (le roi), II, 552.
AST, voir **ESTE**.
ASTAZONNES, voir **TAZONES**.
ASTI, II, 133; IV, 33.
ASTI (l'évêque d'), I, 298, 299.
ASTI don Francisco d'), II, 135.
ASTI (le comte d'), II, 73.
ASTORGA, I, 161; II, 26; IV, 14.
ASTORGA (l'évêque d'), IV, 13.
ASTORGA (le marquis d'), II, 87, 379; III, 191, 202, 224, 227. Voir aussi **OSORIO**.
ASTROTINE ou **ARARME**, II, 95.
ASTURIES, I, 156. — Les femmes de ce pays ressemblent à des Égyptiennes, 157. — Étonnement des habitants de ce pays à la vue de la flotte néerlandaise, III, 90. — Accoutrement des habitants, 93. — Description du pays, 94. — Dangers des côtes, 105.
ATECA, I, 238.
ATH Jacques d'), I, 531.
ATH (Pelo d'), II, 509.
ATH, I, 82, 85, 93, 101; II, 12, 31, 50, 98, 99; IV, 26, 27, 567, 569, 574, 580, 584.
ATRIA (le duc d'), IV, 46.
AUBADES, III, 67, 190.
AUBENTON, I, 154.
AUBESPINE (Claude d'), secrétaire d'État, IV, 30, 31, 63, 212, 245.
AUBESPINE (Sebastien d'), abbé de Basse-Fontaine, IV, 30; évêque de Limoges, IV, 67.
AUBIGNY, I, 39.
AUBRY, I, 73.
AUCRE (l'archevêque d'), I, 26.
AUBENARDE, I, 22, 23, 37, 49, 50, 53, 54, 81, 117; II, 48, 31, 65, 166; IV, 26, 167, 639, 644.
AUDREGNIES (le sr d'), II, 505.
AUGSBOURG, I, 383. — Description, 307. — II, vi, 48, 96, 348, 350, 353, 354, 357, 374, 398, 404, 413, 460 à 461.
AUGSBOURG (diètes à), II, 319, 359 et suiv., 365, 371, 393, 404, 416, 424, 435, 538, 441, 444, 454; IV, 4, 468, 471 à 472.
AUGSBOURG (ceux d'). Restituent leurs églises à l'évêque, II, 373.
AUGSBOURG (le cardinal d'), II, 308, 309, 333, 349, 389, 399.
AUGST, IV, 514.
AUGUSTIN (Jeronimo), III, 309.
AUGUSTIN (maitre), joueur de cornet, I, 178, 287, 529.
AUGUSTIN (maitre), II, 507, 515; III, 393.
AULETTA, II, 114.
AULT (Colart d'), II, 538.
AULTREY (le baron d'), II, 93.
ACMALE (le duc d'), IV, 518.
AUMONIER de Charles-Quint, voir **PALANCE** (l'évêque de) et **ELNE** (évêque de).
ACMONT (l'abbé d'), confesseur du roi Charles, II, 503; III, 257.
ACUNAY ou **ACUNOY** (Charles d'), I, 525.
AUNAY (Pierre d'), I, 532.
ACNEAU, I, 41.
ACREMIN. Voir **TAORMINA**.
AUSONE. Voir **OSUNA**.
AUSQUE (Claude d'), II, 517.
AUSSAIN (Hugues d'), III, 312.
AUSSER. Voir **OSERO**.
AUTEL, sculpté à Ségovie, I, 170.
AUTHON. Voir **SOUTHAMPTON**.
AUTRICHE (la bannière d'), IV, 43.
AUTRICHE (les députés d'), II, 479.
AUTRICHE (Généalogie des ducs d'), I, 315.
AUTRICHE (Albert, archiduc d'). Quitte la Belgique, IV, 461. — Arrive en Allemagne, 465. — Passe par le Tyrol, 478 et suiv. — Se rend en Italie, 489 et suiv. — Épouse, par procuration et au nom du roi d'Espagne, Marguerite d'Autriche, 484. — Se dirige vers l'Espagne, 499. — Y rejoint l'archiduchesse et part avec elle pour l'Italie, 504. Voir la suite à **AUTRICHE** (Albert et Isabelle).
AUTRICHE (les archiducs Albert et Isabelle d'). — Arrivent à Barcelone, IV, 503. — Quittent l'Espagne, 504. — Arrivent à Gènes, 506. — A Milan, 507. — Vont en Suisse, 511. — Entrent en Lorraine, 514. — Font leur entrée dans le Luxembourg, 518; au pays de Namur, 520; au duché de Brabant, 521. — Font leur entrée à Bruxelles, 522; à Louvain, 525. — Visitent l'Université de cette ville, 527. — Rentrent à Bruxelles, 528. — Sont inaugurés à Maînes, 529; à Vilvoorde, *ib.* — Se rendent à Anvers, 531. — Y font leur entrée, 532. — Rentrent à

Bruxelles, 537. — Font des nominations à la Toison-d'or, *ib.* — Font leur entrée à Termonde, IV, 538; à Gand, 539; à Courtrai, 542; à Lille, 543; à Tournai, 545; à Orchies, 547; à Douai, *ib.*; à Arras, 549; à Cambrai, 552; à Valenciennes, 553; à Mons, 555; à Binche, 557; à Nivelles, 558. — Rentrent à Bruxelles, 558.

AUTRICHE (André d'), cardinal, IV, 463, 477, 521.

AUTRICHE (Anne d'), fille de Maximilien II, femme de Philippe, et reine d'Espagne. Arrive aux Pays-Bas, III, XXXIV, 573 — Part pour l'Espagne, 574. — S'approche de Douvres, et y est complimenté par l'amiral anglais, *ib.* — Ses aventures en mer, 575 et suiv. — Arrive près de Santander, 577. — Sa flotte essuie une tempête, 579 580. — Est reçue à Santander, 582. — Fait remettre des chaînes d'or et des récompenses aux officiers et soldats de sa flotte, 584. — La flotte retourne aux Pays-Bas, 585. — Se dirige vers la France, 585. — Naufrage 586 et suiv. — Les naufragés se dirigent de France sur les Pays-Bas, 591. — Villes et villages qu'ils parcourent, 592.

AUTRICHE (l'archiduchesse Anne d'), fille de Ferdinand, roi des Romains. Épouse le fils du duc de Bavière, II, 333.

AUTRICHE (Catherine d'). Est enlevée par ordre de son frère, III, 237 et suiv. — Arrive à Valladolid, 242, 243. — Est reconduite auprès de sa mère, 245. — Son portrait, 140. — Est fiancée au roi de Portugal, II, 70.

AUTRICHE (Charles d'), roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, empereur. Est inauguré dans différentes villes des Pays-Bas, II, XXXII, 14 et suiv. — Fait la paix avec la France, 19. — Part pour l'Espagne, 21. — Les grands maîtres de Castille, dues, etc., lui prêtent serment, 22. — *Id.* en Aragon, 23. — Revient en Angleterre et passe aux Pays-Bas, 27. — Se rend en Allemagne, 28. — Revient aux Pays-Bas, 30. — Quitte ce pays, 32. — Arrive en Angleterre, *ib.* — Se rend en Espagne, *ib.* — S'embarque pour l'Italie, 46. — Arrive au Tyrol, 47. — Est émancipé, 55. — Convoque les États des Pays-Bas à Gand, XXVII, 57. — Est élu roi des Romains, 62. — Est reconnu en Catalogne, *ib.* — S'embarque à Coruña, *ib.* — Arrive en Angleterre, 63. — Débarque à Bouchaute, *ib.* — Reçoit le roi d'Angleterre à Gravelines, 64. — Se rend en Allemagne, *ib.* — Est couronné à Aix-la-Chapelle, *ib.* — Fait la guerre à la France, *ib.* — Rentre aux Pays-Bas, 64, 65. — Négocie avec la France, 65. — Révoque ses envoyés, *ib.* — Reprend la guerre avec la France, *ib.* — Passe en Angleterre, 66. — Arrive en Castille, *ib.* — Désigne son confesseur, 68. — Est pris d'une fièvre, 69. — Tient les Cortès en Castille, 71. — Fait la paix avec le roi de France, 72, 73, 74. — Épouse la sœur du roi de Portugal, 74, 75. — Fait étrangler l'évêque de Zamora, coupable d'assassinat, 75. — Prend des mesures pour faire délivrer le pape, 78. — Fait des cartels avec le roi

de France, 79. — Fait emprisonner Jean Lallemand, 81. — Part pour l'Italie, 82. — Fait la paix avec le pape, 83. — Désire un entretien avec le pape, 84, 85. — Fait la paix avec le duc de Milan et les Vénitiens, 86. — Est couronné à Boulogne, XXI, 47, 86 et suiv. — Retourne en Allemagne, 48, 49, 95. — Convoque les États-Généraux à Bruxelles, 100. — Retourne en Allemagne, 101. — Est malade, 102. — Se décide à aller au secours de Vienne, 103. — Part pour l'Italie, 104. — Y fait une ligue, 105. — Se rend en Espagne, 106. — Entrepren d'une expédition contre Barberousse, 110. — Prend Tunis, 113. — Essaie de prendre Africa, *ib.* — Retourne en Sicile, *ib.* — Envoie un lion à Gand, 116. — Est reçu par le pape à Rome, 117 et suiv. — Projette une attaque contre Alger, 119. — Désire rester en paix avec la France, 119 et suiv. — Refuse de faire la guerre au roi d'Angleterre, 121. — Ses querelles avec François I^{er}, 121 et suiv. — Est généreux à l'égard de son ennemi, 124 et suiv. — Quitte le pape, 131. — Fait assiéger Turin, 133. — Se décide à entrer en France, 134 et suiv. — Rentre en Espagne, 137. — Négocie la paix avec la France, 138. — Fait une trêve, *ib.* — Attaque des vaisseaux turcs, 150. — Les restitue à la France, *ib.* — Négocie avec le pape, 151, 152. — Conclut une nouvelle trêve avec la France, 152. — Souffre de la goutte, et est visité par le pape, 153. — Décide d'aller voir le roi de France, *ib.* — S'embarque pour Barcelone, 154. — Charge Doria d'assister les Vénitiens contre les Turcs, 155. — Convoque les nobles de Castille, 159. — Leur fait part d'un projet d'expédition au Levant, *ib.* — Sa femme accouche et meurt, *ib.* — Se retire au couvent de Saint-Jérôme, près de Tolède, 151. — Apprend la révolte des Gantois, 152. — Se propose de passer aux Pays-Bas par la France, 153. — Part pour les Pays-Bas, *ib.* — Va voir sa mère, *ib.* — Fait un don de chevaux, à François I^{er}, 154. — Arrive à Paris, 157 et aux Pays-Bas, 158 et suiv. — Châtie les Gantois, 159. — Convoque les États, 161. — Nomme les gouverneurs du pays, 161, 162. — Convoque la diète de Worms, 162. — Intervient dans les différends entre Paul III et Ascanio Colonne, 176. — Obtient un subside pour secourir son frère contre les Turcs, 180. — Fait valoir ses droits sur la Gueldre, 180, 183, 186. — Décide le différend au sujet de la succession en Poméranie, 182. — Quitte la diète de Batisbonne, 187. — Arrive en Tyrol, 188, en Italie, 189. — Est reçu par le pape à Lucques, 191, 192. — Repousse les reproches qui lui sont faits à propos de la mort de César Fregoso, 193. — Aborde l'île de Corse et la Sardaigne, 193. — Se dirige vers Alger, 193 et suiv. — Débarque en Algérie, 195. — Quitte ce pays, 197. — Arrive en Espagne, 199. — Convoque les États de Castille, 201. — Accorde grâce à Lasso de la Vega, 207. — Assemble les États d'Aragon, Valence et Catalogne,

210. — Reçoit le frère du roi de Congo, 211. — François 1^{er}, lui déclare la guerre, 212. — Est accusé d'avoir fait tuer les ambassadeurs de France, 212. — Reçoit des subsides des Cortes, 214. — Récompense un transfuge milanais, 215. — Accompage son fils, qui est reçu par les Cortes en Catalogne, 214, 215. — Met de l'ordre en Espagne et doit partir pour l'Allemagne, 217. — Répond au pape à propos du Concile de Trente, 227. — Reçoit les députés du pape, 237. — Répond à cette mission, 238. — Fait recevoir son fils par les Cortes d'Aragon, 242. — Expédie le Sr de Granvelle en Allemagne, 243, 244, 245. — Condamne les membres du Conseil des ludes, 252. — Quitte l'Espagne, 253 et suiv. — Arrive en Italie, 255. — Est reçu par le pape, 256. — Arrive au Tyrol, 257. — Puis en Allemagne, 258. — Prend Duren, 259. — S'empare de la Guedre, 261. — Traite avec le duc de Cleves, 262. — Reçoit les États de Guedre, 263. — Reçoit un nau et une naïne du roi de Pologne, 264. — Réunit les États à Diest, 264. — Se plaint de la conduite du roi de France, 265. — Assiège Landrecies, 267. — Présente la bataille au roi de France, qui s'enfuit, *ib.* — Se propose de construire un château à Cambrai, 268. — Convoque les États-Généraux à Bruxelles, 270. — Retourne en Allemagne, 274, et suiv. — Ouvre la diète de Spyre, 276 et suiv. — Quitte l'Allemagne et entre à Metz, 287. — Attaque les Français, 289. — Traite avec eux, 291. — Poursuit la campagne contre eux, *id.* — Condamne des sacrilèges, 292. — Conclut la paix avec François 1^{er}, *ib.* — Donne des fêtes à Bruxelles, 295 à 306. — Fait des dons à la reine Éléonore et à des dames françaises, 297, 298, 306 — Est goutteux, 306. — Retourne en Allemagne, 308. — Reçoit à Worms les ambassadeurs français, 309. — Tient une diète à Worms, 308, 309. — Donne des fêtes à l'occasion de la naissance de son petit fils, 307, 310. — Rentre aux Pays-Bas, 311. — Fait célébrer les obsèques de sa belle-fille, 311. — *Id.* du duc d'Orléans, 312. — Est médiateur entre la France et l'Angleterre, 312, 313. — Fait une trêve avec les Turcs, 313. — Se rend en Guedre, 314. — Célèbre la fête de la Toison d'or, 314 et suiv. — Quitte la Guedre, 330. — Serend dans le Luxembourg, 331. — Rentre en Allemagne, *ib.* — Décide de combattre le duc de Saxe et le landgrave de Hesse, 332. — Célèbre le mariage du fils du duc de Bavière, 333. — Commence la guerre contre les révoltés, 335 et suiv. — Fait un appointement avec le duc de Wurtemberg, 338. — Pardonne à ceux de Strasbourg, 341. — Livre bataille au duc Jean-Frédéric de Saxe, 342, 343. — Bataille au duc de Saxe, 343, 344. — Investit le duc Maurice de l'électorat de Saxe, 345. — Accorde grâce au landgrave de Hesse, 346. — Est malade, 349. — Assemble la diète à Augsbourg, 357, 358. — Célèbre le jour du Saint-Sacrement, 359. — Traite de la confédération entre les États de

l'empire et les Pays-Bas, 359 et suiv. — Pardonne aux habitants d'Augsbourg, 373, 374. — Prononce une sentence à propos du comte de Catzenelbogen, 374. — Rentre aux Pays-Bas, 375. — Convoque les États-Généraux à Bruxelles, *ib.* — Part pour Cambrai, *ib.* — Reçoit les nonces du pape chargés d'approuver sa conduite en Allemagne, 376. — Se plaint du retard de cette approbation, *ib.* — Nomme Viglius président du Conseil privé, et de Saint-Maurice président du Conseil d'État, 377. — Célèbre la fête de la Purification, 378. — Reçoit son fils à Bruxelles, 380. — Assiste à un festin donné par la ville de Bruxelles, 381. — Célèbre la Fête Dieu, 382. — Visite plusieurs villes, 383 et suiv. — Reçoit de sa sœur un superbe ameublement, 387. — Assiste à un souper donné par la ville d'Auvers, 391. — Convoque la diète à Augsbourg, 393. — Passe à Groenendaël, 396. — Fait célébrer l'anniversaire des obsèques de sa femme, *ib.* — Convoque les chevaliers de la Toison d'or, *ib.* — Part pour l'Allemagne, *ib.* — Assiste à la diète d'Augsbourg, 399. — Les États répondent à ses propositions, 404. — Fait faire une réplique à cette réponse, 416. — Reçoit des nouvelles de l'arrivée à Séville de navires chargés d'or, 424. — Nouvelle réplique des États de la diète d'Augsbourg, 425. — Fait chercher à Nancy le corps de Charles le Téméraire, 437. — Fait une nouvelle réponse aux États d'Augsbourg, 438. — Montre son mécontentement auxdits États, 441. — Reçoit le roi de Bohême, et son frère, 442. — Obtient des indulgences, *ib.* — Reçoit une nouvelle réponse des États d'Augsbourg, 444, 451. — Y réplique, 449, 452. — Consent à la clôture de ladite diète, 455. — Promet des garanties aux protestants, *ib.* — Donne à son fils l'investiture de ses fiefs, 459. — Informe les protestants de la réunion du Concile de Trente, 461. — Index chronologique et historique des voyages de l'empereur, 465 et suiv. — Fait une ordonnance pour sa maison, 491. — Comptes de sa maison, XXI — Organise sa chapelle, 496. — Fait une ordonnance pour ses gentilshommes et officiers, 498. — État de ses officiers, 502. — Anoblit Vandenesse, VIII. — Ses voyages racontés par Laurent Vital, III, v, vi. — Aime la noblesse, XXV. — Son expédition contre Tunis, X. — Ses relations diplomatiques avec Souleiman, XI. — Est effrayé des conquêtes des Turcs, XI. — Ses succès en Tunisie, XVI, XVII. — Écrivains qui ont traité de cette expédition, XVII et suiv. — Entrepren une expédition contre Alger, XXVII. — Sa conduite courageuse, XXXII. — Projette d'attaquer la ville d'Africa, *ib.* — Sa réponse aux cardinaux qui demandent la paix, XXXIII. — Réunit les États des Pays-Bas à Gand, I. — Est requis d'aller en Espagne, 7. — Retarde ce voyage, 8. — Prend des arrangements à propos de ce voyage, 9, 10, 11, 12, 14. — Projets de son mariage, 14, 15. — Conclut la paix de Noyon et celle

avec Henri VIII, roi d'Angleterre, 15. — Reçoit des invitations gracieuses de la part de la France, 16. — A des différends avec le duc de Gueldre, *ib.* — Retarde son voyage, 48. — Tient un chapitre de la Toison d'or, 49 et suiv. à 26. — Convoque les États pour leur annoncer son voyage de Castille, 25 et suiv., II, xxvii. — Se rend à Bruges, puis à Middelbourg, III, 32, 33, 34, 35. — Assiste à la remise du chapeau de cardinal à Guillaume de Croy, 35. — Fait arrêter un aventurier qui se disait fils bâtard de Philippe le Beau, 37, 38. — Continue à résider en Zélande, 40. — Préparatifs de départ, 41 à 48. — Publie le règlement à suivre pendant le voyage, 49, 50, 51. — Part pour l'Espagne, 55, 56, 57. — Ses aventures sur mer, 58 à 61. — Un de ses vaisseaux est brûlé et s'engloutit, 61 et suiv. — Détails sur le passage-temps pendant son voyage, 67 et suiv. — Son accoutrement, 68. — Essuie des brumes et des tourmentes sur mer, 76 et suiv. — Est arrêté en mer par des calmés, 78 et suiv., 82, 83. — Rencontre des Biscayens, 81. — Promet du vin à ceux qui, les premiers, découvriront terre, 81. — Est attendu à Sautander, 87. — Arrive à Villaviciosa, 88 et suiv. — Étonnement des montagnards à son arrivée, 90. — Reçoit les Castilliens, 92, 93. — Se rend à Colunga, 96; à Ribadesella, 97; à Llanes, 101; à Colombres, 111; à San Vicente de la Barquera, où il est malade, 113. — Se rend à Treceño, 121. — Séjourne à Cabuérniga, 122. — Arrive à Los Tojos, y souffre du mauvais temps, 123, 124. — Se rend à Reynosa, 124. — Est reçu à Aguilar de Campos, 126; à Herrera, 127; à Aviada et Revenga, 128; à Ampudia, 131. — Va voir sa mère à Tordesillas, 131, 132. — Fait célébrer l'anniversaire de son père, 133, 144. — Quitte sa mère, 145. — Fait son entrée à Valladolid, 150. — Ses succès auprès des jeunes filles, 155. — Remet le chapeau de cardinal à Adrien, 158. — Reçoit la reine Germaine, 159. — Assiste à une joute à Valladolid, 169. — Son accoutrement, *ib.* — Est indulgent à l'égard des gens d'église, 180. — Pourvoit au sort d'enfants trouvés, 181. — Reçoit une lettre gracieuse du roi de France, 183. — Prend part à un tournoi, 211, 212. — Est reçu à titre de roi de Castille, 223 et suiv. — Est invité par le roi de Trémécen à lui donner des secours, 232. — Passe la revue de ces secours, *ib.*, 233. — Conspirations en Castille contre le roi, 234 et suiv. — Fait enlever secrètement sa sœur Catherine, 237. — Aime sa mère, 246. — Préside le Parlement de Valladolid, 251. — Part pour l'Aragon, 259. — Célèbre la Semaine sainte, 261. — Revoit son frère aux Pays-Bas, 262 et suiv. — Son panegyrique, 264 et suiv. — Quitte son frère, 269. — Entrepren l'expédition contre Tunis, 317 et suiv. — Motifs de cette expédition, 319, 320. — Ses armements, 320, 321, 338. — S'embarque à Barcelone, 323. — Se dirige vers Majorque et Minorque, 324. — Aborde à

Cagliari, 326. — Se rend à Cagliari, 328. — S'approche de l'Afrique, 329. — S'approche de la Goulette, 332. — Débarque son armée, 333. — Défend le pillage à ses soldats, 334. — Ils pillent un vaisseau venant de Constantinople, 334, 335. — Assiège la Goulette, 336, 343, 344, 346. — Reçoit des envoyés du roi de Tunis, 338, 339. — Chasse les Turcs, qui s'étaient rendus dans les environs de son camp, 346. — Reçoit le roi déchu de Tunis, 342, 351. — Prend la Goulette d'assaut, 348, 567. — Dirige son armée sur Tunis, 352, 353. — Bat l'armée de Barberousse, 353, 354. — Ses soldats souffrent de la soif, 356. — Entre à Tunis, 357. — Y délivre les Chrétiens, *ib.* — Adresse au roi de France des lettres concernant ses conquêtes, 358. — Quitte Tunis, 360. — Ses soldats tuent des Maures, 361; font des pillages, *ib.* — Fait un traité avec le roi de Tunis, 362 et suiv. — Quitte l'Afrique pour se diriger vers l'Italie, 371. — Ses soldats sont malades, 371. — Fait abattre les Tours des Eaux et du Sel, 372, 373. — Dissout son armée, 374 et suiv. — Arrive à Trapani, 374. — Charge André Doria d'attaquer la cité d'Afrique, 375. — Se rend à Moreal, 376. — Arrive à Palerme, 378. — Obtient un subsidie des États de Sicile, *ib.* — Envoie Doria sur la côte de la Goulette, 379. — Part pour Messine, 380. — Le pape Paul III lui dépêche un envoyé, 382. — Se rend à Cosenza, 383. — Fait son entrée à Naples, II, 573; III, 384. — Y reçoit les ambassadeurs de Venise et du pape, et y donne des investitures, III, 385. — Son expédition en Algérie, 403. — Désire réunir une diète à Ratisbonne, 404. — Visite les frontières d'Artois, de Hainaut et de Luxembourg, *ib.* — Arrive à Spire et à Heidelberg, *ib.* — Est reçu à Nuremberg, 405. — Va à Ratisbonne, 408. — Prépare l'expédition en Algérie, 409. — Arrive à Munich, 410; à Innspruck, 412. — Passe par le Tyrol, arrive à Trente, 413; puis en Italie, 414 et suiv. — Le pape l'engage à différer son expédition en Algérie, 417. — Sa réponse, *ib.* — S'embarque pour l'Afrique, 418. — Débarque ses troupes en Afrique, 421. — Marche à la tête des Allemands, 422. — Repousse les Arabes, 422. — S'approche d'Algérie, 423, 424. — Est arrêté par une tempête, 425, 430, 431. — Sa vie est en péril par les attaques des Arabes, 423. — Ses revers, 432, 433, xxix. — Se décide à retirer son armée de l'Algérie, 434 et suiv. — Arrive à Bougie, à Cartagène, puis à Valladolid, 436, 437. — Passe par plusieurs villes espagnoles, 438 et suiv. — Se rend à Barcelone, 440, 441. — Médite une nouvelle descente en Algérie, 441. — Les Français arrêtent ce projet, *ib.* — Se décide à se rendre aux Pays-Bas, par l'Italie, 441, 442. — Arrive en Italie, *ib.* — Va saluer le pape à Busseto, *ib.* — Sa réponse aux cardinaux qui désirent la paix, *ib.* — Arrive au Tyrol, 443. — Rassemble une armée et se rend à Coblenze, *ib.* — Assiège Duren, *ib.*, 444, 445. — Rejoint

l'armée de Flandre, 444. — Arrive à Ruremonde, 446, 447. — Fait la conquête de la Gueldre, 447. — Arrive en Flandre, *ib.* — Chasse les Français, *ib.* — Traite de la paix avec la France, 448. — Charge de Sceppere de négocier avec le sultan, 455 et suiv. — Lui donne ses instructions, 457 et suiv., 486. — Est désigné sous le pseudonyme de Mr de Maïnes, 363. — Écrit à la reine Marie au sujet de Gornelle de Sceppere, 506. — Sa correspondance avec de Sceppere, 509, 510, 514, 520, 523, 529, 533, 539, 542, 547, 553; avec l'évêque de Lundin, 510. — Donne des instructions à ses envoyés auprès du pape au sujet de Koron, 559. — Sa correspondance diplomatique au sujet du mariage de son fils avec Marie Tudor, IV, 83 et suiv. — Ses ambassadeurs font connaître le but de leur mission, 87. — Prend à cœur les intérêts de Marie Tudor, 88, 105, 346. — L'engage à ne pas trop hâter les affaires religieuses, 88. — Lui donne des conseils, 89. — Insiste à employer la clémence et à ne châtier que les plus coupables de ses sujets, 96, 102. — Son ambassadeur Renard lui donne des instructions à ce sujet, *ib.* — Ses ambassadeurs engagent Marie Tudor à éloigner les étrangers, 100. — Bonne des conseils à ladite reine au sujet des châtiements à infliger aux coupables, 101, 103, 104. — Conseille, mais avec prudence, le mariage à la reine, 104. — Résiste aux agissements de la France en Italie, 100. — Tâche d'éloigner le cardinal Pole d'Angleterre, 115, 116, 120, 240, 257. — Son influence sur Marie Tudor, 117, 134, 449. — Mauvais effet produit en Angleterre par la retraite de ses troupes, *ib.* — Ses sujets ont pris des bateaux aux Français, 117. — Il veut marier son fils à Marie Tudor, 119. — Son fils fait des préparatifs pour quitter l'Espagne, *ib.* — Arrête le cardinal Pole dans son voyage, *ib.*, 122. — Pense qu'il serait convenable de faire à Marie Tudor des propositions en vue du mariage de son fils, 121. — Se décide à rappeler trois de ses ambassadeurs en Angleterre, 122. — Si son âge le lui permettait, il voudrait épouser Marie Tudor, 128, 137. — Ses ambassadeurs sont reçus en secret par la reine, 129. — Leurs soupçons sur le compte d'Élisabeth, 130, 131. — Ils engagent Marie à sévir contre les prisonniers politiques, 131. — Ils insistent sur le mariage de la reine, 131. — Donne l'ordre à Simon Renard de communiquer le projet de ce mariage à Pagez, 134, 436, 449. — Il écrit à Marie Tudor, reine d'Angleterre, au sujet de son mariage, 435. — Ses affaires politiques en Allemagne marchent mal, 151. — Désire que Simon Renard se serve des arguments contenus dans ses lettres pour le mariage de son fils, 152. — Quelques-uns de ses ambassadeurs vont quitter l'Angleterre, 158, 164. — La légitimité de la reine sera reconnue par le Parlement, 158. — Fait des propositions officielles pour le mariage de Marie Tudor avec son fils, 166, 167, 468,

169. — Méseintelligence entre lui et le roi des Romains, 184, 254, 282. — Résiste aux Français et aux Tures, 188. — Avertit Renard des démarches faites par le roi des Romains en faveur de son fils, en vue de lui faire épouser la reine Marie, 200. — Reçoit copies des lettres adressées à Marie Tudor par le roi des Romains, 205, 206. — Écrit à Marie Tudor au sujet de son mariage avec le prince Philippe, 214, 215. — Est prié, par le Conseil de la reine, de poser les conditions du traité de mariage, 215, 216, 223. — Bon nombre de vaisseaux de ses sujets sont détruits par les Français, 217, 300. — Représente aux principaux seigneurs et au Conseil d'État les avantages de l'union de son fils avec la reine d'Angleterre, 218. — Fait connaître à Renard sa manière de voir au sujet de l'ambassade destinée à demander la main de Marie Tudor, 219; lui envoie le traité de mariage, *ib.* — Son fils est libre, *ib.* — Envoie une députation en Angleterre, *ib.*, 220, 232, 337, 256. — Doit pourvoir aux dépenses à accorder par le pape pour le mariage de son fils, 243, 257. — Doit engager les Espagnols à se conduire avec modestie en Angleterre, 244. — Doit veiller à la sûreté de son fils, 244. — Son fils devrait arriver sans retard en Angleterre, 247. — Se déclare satisfait de la tournure des négociations, et recommande de surveiller Élisabeth, 250. — Reçoit les articles principaux du contrat de mariage, *ib.* — Est informé des bonnes décisions prises en faveur du mariage de son fils, 253, 256. — Arrivée de ses ambassadeurs à Calais, 256. — Donne des instructions à ses ambassadeurs envoyés en Angleterre, 258 à 261. — Son opinion au sujet du mariage entre Élisabeth et Courtenay, 265. — Recommande à Renard la sûreté des fiancés, 266, et de surveiller les agissements des Français, 267. — Demande dispense pour le mariage, 267. — Ses ambassadeurs en Angleterre lui rendent compte de leur voyage, 269, 272. — Bruits répandus au sujet de la paix entre lui et le roi de France, 279. — Renard l'engage à distribuer de l'argent à ceux qui pourraient nuire à son fils, 280. — Demande de la sécurité pour son fils en Angleterre, 282. — Fait remettre aux seigneurs de Venise des lettres annonçant le mariage de son fils, *ib.* — Ses ambassadeurs concluent ouvertement le traité de mariage, 283. — Ils lui écrivent à ce sujet, 286. — Est engagé par le comte d'Égmont à faire venir son fils en Angleterre, 290. — Son ambassadeur donne des fêtes à Venise à propos du mariage, 291. — Des princes allemands s'arment contre lui, 295. — On s'étonne du défaut d'armements sur mer, 300. — Informe son fils de ce qui se passe à propos de son mariage, 304. — Est engagé à faire certaines libéralités aux Anglais, 306. — Ses ambassadeurs sont bien accueillis en Angleterre, 309, 324. — Lettre qu'il leur adresse, 311. — Fait remercier la reine de son bon accueil, *ib.* — Envoie le

bref de la dispense pour le mariage de ladite reine. *ib.* — Ses réflexions sur les affaires de religion en Angleterre à propos du mariage, 312. — Est disposé à faire la paix avec la France, 313. — Se prête à distribuer de l'argent et des bénéfices aux personnalités importants, 314. — Est informé des troubles en Angleterre, 318, 319, et des agissements des Français, 317. — Son fils arrivera incessamment, 325. — Demande des renseignements sur les secours qu'il devrait fournir à Marie Tudor, *ib.* — Voit avec plaisir la bonne tournure des affaires en Angleterre, 329. — Ses ambassadeurs quittent la reine au milieu de l'insurrection, 330. — Ses besoins de fonds, 330. — Son ambassadeur conseille à la reine de sévir contre les coupables, *ib.* — Approuve les exécutions en Angleterre, 341. — Donne des instructions au comte d'Egmont, *ib.* — Accuse Elisabeth et Courtenay, 342. — Permet les transports des armes et munitions en Angleterre, 344. — A envoyé la ratification du traité de mariage à Gravelines, 345. — Prend des précautions pour l'arrivée des Espagnols, 347. — Recommandations spéciales qu'il fait à son fils, 350. — Demande de pourvoir à la sûreté de son fils, 356. — Presse le départ de son fils, 358. — Son ambassadeur excite la reine contre les rebelles, 359. — Prend des mesures pour la sûreté de son fils et des Espagnols, 360, 369. — Prescrit à son fils la route qu'il doit suivre, 363. — Sa flotte se joint à celle de la reine, 364. — Donne au seigneur de Courrières des instructions pour son voyage en Angleterre, 366. — Prend des précautions en faveur des personnes qui accompagneront son fils, 367, 388. — Consulte la reine Marie, 368. — Engage son fils à ne pas différer son voyage, *ib.* — Tâche de modérer le zèle de Gardynier en matière de religion, *ib.* — Veut céder l'empire à son fils, *ib.* — Son ambassadeur engage la reine d'assurer l'entrée de Philippe en Angleterre, de dissimuler sa conduite à l'égard des suspects, et de poursuivre Courtenay et Elisabeth, 371. — Fait des armements, 381. — D'Egmont lui fait la relation de son voyage vers l'Espagne, 381. — Reçoit bien Jacques Grenade, 394. — Désire la paix pour assurer le mariage de son fils, 397. — Fait néanmoins des armements, 401. — Veut provoquer le rappel du cardinal Pole, 402. — Annonce le mariage de son fils au roi de Pologne, 409. — Forcez dont il dispose, 445, 448. — Est informé de l'arrivée de son fils en Angleterre, 426. — Envoie des ambassadeurs aux deux époux, 428. — Se décide à abdiquer, IV, 21. — Traite de la paix à Cambrai, 23. — Part pour l'Espagne, 24. — Sa mort, 34. — Ses obsèques, 35 et suiv.; II, III. — Son oraison funèbre, IV, 47. — Anniversaire de sa mort, 73.

AUTRICHE Charles, archevêque d', fils du roi des Romains, II, 423.

AUTRICHE (Christophe d'), I, 531.

AUTRICHE (Éléonore d'), I, III, 6, 13, 23, 28, 30, 60, 62, 68, 72, 73, 138, 144, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 375, 377, 380, 381, 382, 389, 390, 391, 544, 549, 551, 557; III, 12, 121, 123, 125, 126, 129, 130, 433, 134; IV, 14, 21, 33, 35, 43, 44, 91, 111, 114, 146, 148, 149, 154, 170, 179, 199, 204, 220, 225, 226, 229 à 241, 271.

AUTRICHE (Élisabeth d'), femme du prince de Vologne, Sa mort, II, 369.

AUTRICHE (Ernest, archiduc d'), Son enterrement, IV, 559.

AUTRICHE (Ferdinand, archiduc d'), ensuite roi des Romains, I, VIII, XXII, 264, 309, 311, 449; II, 55, 59, 97, 98, 402, 100, 173, 176, 179, 180, 185, 205, 258, 276, 285, 308, 310, 324, 334, 342 à 344, 350, 357 à 359, 372, 398, 403, 441, 442, 443, 453, 460; III, XII, 25, 145, 146, 147, 149, 153, 170, 179, 190, 189, 220, 225, 226, 229, 231, 238, 262 à 276, 279, 282, 283, 294, 295, 297, 469, 452, 468, 469, 479, 490, 496, 507, 527, 528, 553, 554, 557, 562; IV, 471, 472, 189, 181, 184, 203, 254, 282, 316, 369, 394, 418, 440, 450. — Les archiducs ses fils, II, 276, 296, 308. — Son ambassadeur, I, 434.

AUTRICHE (Ferdinand, archiduc d'), fils de Ferdinand, roi des Romains, IV, 22, 151, 473, 475.

AUTRICHE (Frédéric d'), empereur. Accompagne son fils, I, 107, 108. — Arrive à Louvain, 110. — Séjourne aux Pays-Bas, *ib.*, 111. — Y visite plusieurs villes, 112.

AUTRICHE (don Georges d'), III, 394.

AUTRICHE (Isabelle d'), sœur de Charles-Quint, II, 6, 13, 56. — Ses obsèques, 75.

AUTRICHE (Isabelle, archiduchesse d'), infante d'Espagne. Reçoit du pape la Rose d'or, IV, 510. — Fait des cadeaux à la famille de Lorraine, 517. — Reçoit un don des États du Luxembourg, 519; de la ville d'Arras et de la province d'Artois, 551; de la ville de Cambrai, 552-560. Voir aussi AUTRICHE (Albert et Isabelle).

AUTRICHE (Jeanne d'), fille de Charles-Quint. Épouse le prince du Portugal, II, 251; IV, 9, 42.

AUTRICHE (don Juan d'), IV, 79, 80, 81.

AUTRICHE (M^e d'), I, 55, 65.

AUTRICHE (Marguerite d') et de Bourgogne, sœur germaine de Philippe le Beau, princesse de Castille, I, vi. — Ses relations avec le comte de Lalaing, I, xii. — Son mariage, 221. — Accouche à 219. — Projet de la marier au roi d'Angleterre, 445. — Reçoit les ambassadeurs de son père, 446. — S'abouche avec les États de différentes provinces des Pays-Bas, I, 458. — Réunit les États à Anvers, II, 58. — Prend à cœur le gouvernement des Pays-Bas. 468. — Convoque les États à Malines, 470. — Leur fait connaître la situation de la politique extérieure, *ib.* — Demande des subsides, *ib.* — Reçoit des lettres de son père, 478. — Est citée: II, 9, 30, 33, 35, 37, 58, 63, 97, 323, 349, 351, 557; III, 43, 464, 268, 302.

AUTRICHE (Marguerite d'), sœur de Charles-Quint. Ar-

rive à Augsburg, II, 96. — Est invitée à se rendre aux Pays-Bas, 97. — Est nommée gouvernante de ce pays, 100. — Projette la paix entre le roi de France et l'empereur, 138. — Rencontre son frère à Hornes, 261. — Arrive à Diest, 265. — Fait connaître à l'empereur la conduite des sujets de celui-ci, 266. — Arrive à Valenciennes, 268, 269. — Est prise d'une fièvre, 267. — Rentre aux Pays-Bas, 357. — Prépare un passe-temps aux chevaliers errants, 386. — Fait à l'empereur don de tous ses meubles, 387. — Organise des jeux à Marimont, *ib.* — Part pour la Hollande, 391. — Arrive à Anghbourg, 423, 443. — Retourne aux Pays-Bas, 460. — Arrive à Munich, 461. — Ses lettres à Marie Tudor, IV, 92. — Part pour l'Allemagne, 160. — Se montre satisfaite des négociations entamées avec cette reine, 210. — Lui envoie le portrait de son neveu, *ib.*, 223. — Projet de son voyage en Angleterre, 217, 231, 415. — Est informée du mauvais effet produit par le retard que son neveu met à partir pour l'Angleterre, 333. — L'engage à partir, 329. — S'oblige personnellement pour un emprunt contracté par Marie Tudor, 353. — Est consultée par son frère, 368. — Insiste sur la nécessité d'introduire l'union entre les membres du Conseil de la reine d'Angleterre, 369. — Projet d'envoyer Elisabeth à sa cour, 411. — Écrit à l'évêque d'Arras au sujet de Puget, 431. — Est citée : I, XXII; II, 6, 139, 161, 295, 299, 307, 311, 313, 325, 350, 375, 377, 379, 393, 550, 553; III, 404, 450, 458; IV, 21, 24, 271, 298.

AUTRICHE (Marguerite d'), duchesse de Parme, III, 386; IV, 25. — Arrive à Londres, IV, 25. — Est nommée gouvernante des Pays-Bas, 72.

AUTRICHE (Marguerite d'), fille de l'archiduc Charles de Gratz. Passe par le Tyrol, IV, 457, 477, 478 et suiv. — Se rend en Italie, 480 et suiv. — Épouse le roi d'Espagne, 484. — S'embarque, 496. — Arrive en Espagne, 499. — Fait son entrée à Valence, 501. — *Id.* à Barcelone, 503. — Sa mère quitte l'Espagne avec l'infante Isabelle, 504. — Leur itinéraire, 504 et suiv.

AUTRICHE (Marie d'), reine de Hongrie, III, XVIII; II, 96, 380, 382; IV, 228.

AUTRICHE (Archiduchesse Marie d'). Épouse le duc de Clèves, II, 334.

AUTRICHE (Maximilien, archiduc d'), empereur, etc., I, II, VI, 21. — Son itinéraire, I, 101. — Va à la chasse, 402 et suiv. — Fait des pèlerinages, *ib.* — Fait une retraite chez les carmes à Malines, 163. — Assiste à un concours d'arbalétriers, 194. — Fait célébrer les fêtes de Saint-Martin et de Saint-Éloi, 106. — Est élu roi des Romains, 407, 108. — Fait son entrée à Aix-la-Chapelle, 108. — Est couronné, *ib.* — Entre à Cologne, *ib.* — Prend des mesures en ce qui concerne les dépenses de sa maison, 109. — Est reçu à Ter Goes, 110. — Prend Théronne, 109, 111. — Crée d'Egmont comte, 113. —

Est fait prisonnier à Bruges, *ib.* — Se dirige vers la Franche-Comté, 290, 298, 299. — Fait suspendre un aérolihte dans l'église de Reuring, 303. — Négocie la traité de Haguenau, 333. — Assiste à la conquête de la Gueldre, 394, 395. — Prend la défense de son fils contre le roi de France, 338. — Publie la paix avec l'Espagne, 400. — A des démêlés en Hongrie et avec le pape, 446 et suiv. — Écrit à son fils à propos de son arrivée en Espagne, 509, 554. — Accepte la tutelle de ses petits enfants, 453, 456. — Apprend l'expédition du roi de France contre Gènes, 456. — Charge différentes personnes de comparaitre en son nom devant les États des Pays-Bas, 456. — Convoque une diète à Constance, 457. — Y expose la conduite de la France, *ib.* — Fait un traité avec l'Angleterre, 461. — Est injurié par l'ambassadeur du roi de France, 466. — Fait des préparatifs pour une expédition en Italie, 476. — Informe sa fille qu'il a terminé ses négociations avec les électeurs, 478. — Émancipe son petit-fils, II, 75. — Sa mort, 60. — Ses obsèques, 61. — Sa sépulture, IV, 476.

AUTRICHE (Maximilien, archiduc d'), ensuite roi de Bohême et empereur, II, 283, 293, 294, 311, 332, 333, 340, 349, 353, 357, 359, 457; IV, 6. — Ses capacités sont comparées à celles de Philippe d'Espagne, IV, 438.

AUTRICHE (les archiducs Maximilien et Ferdinand d'), II, 296, 307.

AUTRICHE (l'archiduc Maximilien d'), fils de l'empereur Maximilien, II, IV, 524.

AUTRICHE (Philippe le Beau, archiduc d'), duc, comte, etc. Itinéraire de son premier voyage en Espagne, I, IV, XXI à XXIII, XXV, 39, 115 et suiv., 341. — Est décrit par le comte de Fürstemberg, XXVII. — Célèbre le jeudi saint, 116. — Assiste à une chasse, 117. — Reçoit les ambassadeurs de Gueldre, 120. — Entreprend un voyage en Espagne, avec sa femme, en 1501, 125. — Assemble les États du pays, 125. — Organise le gouvernement destiné à le remplacer, *ib.* et suiv., 345. — Personnes qui l'accompagnent, 127, 128. — Se rend à Hal et de là en France, 429 et suiv., 341. — Y obtient du roi le droit de faire des grâces, 344. — Accueil qu'il y reçoit, 373 et suiv. — Arrive à Paris, 131, 132, 341. — Visite Saint-Denis, 131. — Se rend à Orléans et à Blois, 133 et suiv. — Sa réception à la cour de France, 136, 137. — Va à la chasse, 138, 429. — Assiste aux joutes, 430. — Se rend à une grand'messe, à laquelle assistent un grand nombre d'évêques et de cardinaux, 140. — Assiste à la proclamation de la paix entre l'empereur et le roi de France, *ib.* — Quitte la cour de France, 142. — Part pour la Navarre, *ib.* — Y est reçu, 145. — Quitte la Navarre et entre en Espagne, 148, 342, 379 et suiv. — Arrive à Vitoria, 151. — A Burgos, 164. — A Valladolid, où sa vaisselle est volée, 166. — A Madrid et villes intermédiaires, 168 et suiv. — Va à la chasse,

169. — Arrive et séjourne à Madrid, 174. — Part pour Tolède, 172. — Est parraiu d'un Maure, *ib.* — Est malade, 173. — Est visité par le roi, *ib.* — Se rétablit, 174 — Fait son entrée à Tolède, 175 et suiv., 342. — Prête serment, à titre de prince de Castille, 179. — Grand souper à cette occasion, 180. — Assiste aux noces du cométable d'Espagne, 183. — Examine des animaux extraordinaires, 185. — Assiste à une messe extraordinaire, 188. — Le roi d'Espagne le quitte, 190. — Renvoie le seigneur de Berghes, 190. — Rémunie le personnel de sa maison, 191. — Prend part au jeu de cagne, 193, 195. — Courre en lice, 193, 194. — Assiste à une course aux taureaux, 194, 195. — Quitte Tolosa et y laisse des malades, 217. — Arrive à Arañuez, *ib.* — Punit un individu coupable d'avoir retenu des lettres qui lui étaient adressées, 218. — Son logement est incendié, *ib.* — Se prépare à rentrer en Flandre, 220. — Fait proscrire les Maures, 225. — Quitte Madrid, 227. — Entre en Aragon, 238. — Ses pages forcent les masqués, 238. — Est reçu en Calatayud, 238, et par le roi d'Aragon, 239. — Est reçu à titre de prince d'Aragon et jure d'observer les privilèges de ce pays, 240, 241. — Veut passer par la France, 242. — Arrive à Madrid, où la cour veut le retenir, *ib.* — Donne la Toison d'or au roi d'Espagne, 244. — Prend congé de ce monarque, 245. — Livre des otages au roi de France, 246, 235, 382, 384. — Loge chez un Maure, 246. — Est reçu à Saragosse, 247. — Assiste à une danse de maures, 249, 250. — Arrive à l'abbaye de Montsera, 253. — Rentre en France, 266. — Accorde des grâces à Narbonne, 266. — Arrive à Lyon, 281. — Prend part à la course à la jenetie, 284. — Est malade, 287, 298, 291 à 293, 344. — Négocie avec Louis XIII, 283, 343. — Se querelle avec le roi et la reine d'Espagne, à propos de ses négociations avec le roi de France, 291, 292, 343. — Quitte la France, 294. — Entre en Bourgogne, 295 et suiv., 383. — Entre en Allemagne, 303, et suiv., 383. — Quitte le Tyrol, 325. — Arrive à Cologne, 332. — On lui exhibe une fille sans bras ni jambes, 333. — Rentre aux Pays-Bas, 336, 344. — Sa chapelle et sa maison, 345 et suiv. — Projette un deuxième voyage en Espagne et prend le titre de roi de Castille, 389. — Célébre les obsèques de sa belle-mère, *ib.* — Envoie en Espagne le seigneur de Verey pour défendre ses intérêts, 390. — Fait la guerre à la Guedre, *ib.*, 392. — Y fait des conquêtes, 393, 394, 396. — Signe le traité de Thiel, 396. — Reçoit des menaces de la part du roi de France, 397 et suiv. — Envoie des ambassadeurs en France, 399. — Mauvais état de ses finances, *ib.* — Ses députés sont mal reçus en France, 400, 401, 404. — Reçoit bien le duc de Guedre, 403. — Coovoque les États, 407. — Prépare son voyage en Espagne, *ib.* — Nomme un lieutenant-général des Pays-Bas, 491, 497. — Fait son testament,

493. — Ordonne des processions pour la réussite de son voyage, 496, 500. — S'embarque avec sa femme, 498. — Est assailli par des tempêtes, 499, 410. — Arrive à Portland, 410. — Confère l'ordre de la Toison d'or à plusieurs seigneurs, 411. — Des difficultés lui sont suscitées à cause des royaumes de sa femme, 411 et suiv. — Adresse des lettres au sr de Verey. Elles sont interceptées, 414. — Est influencé par les jeunes gens et l'évêque de Besançon, 415. — Essoie des tempêtes, 415, 416, 498, 501. — Discours qu'il tient à ce propos, 416, 417. — Aborde en Angleterre, 418, 419. — Y est bien accueilli, 419, 422, 503, 504. — Conclut un traité avec le roi d'Angleterre, 424. — Donne la Toison d'or au prince de Galles, *ib.* — Reçoit l'ordre de la Jarretière, *ib.* — Reçoit des présents du roi d'Angleterre, 426. — Fait des largesses, 428. — Quitte le roi d'Angleterre et ce pays, 428, 429, 431. — Fait livrer le duc de Suffolk à ce monarque, 431. — Arrive à Cornua, 434, 505, 507. — Se rend dans plusieurs villes espagnoles, 435 et suiv., 506. — Arrête les rixes entre les Allemands et les Galiciens, 436. — Négocie avec le roi Ferdinand, 437, 510, 513, 520, 333, 536, 537, 539. — Voit ce monarque, 438, 511, 542, 543. — Fait un traité avec lui, 439, 443, 510. — Fait connaître ses intentions à Diego de Guevara, 517. — Doit bien recevoir l'archevêque de Tolède, 519, 535. — Répond à don de Guevara, 520, 522, 533, 537. — Écrit à son beau-père, 536. — Précautions qu'il doit prendre à propos de sa nourriture, 523. — Sa correspondance avec Philibert Naturel, 545. — Id. avec Courteville, son ambassadeur en France, 550. — Id. avec le sr de Chièvres, 551. — Écrit à son père, 554. — Se plaint de la conduite du Conseil de Castille, 522. — Reçoit différentes nouvelles, 443, 519. — Confère avec l'ambassadeur français, 445. — Id. avec l'ambassadeur anglais, *ib.* — Négocie le mariage de sa sœur, *ib.* — Reçoit des nouvelles de son père et de ce qui se passe en Hongrie, 446, 448. — Continue la guerre en Guedre, 448. — Envoie des gens de guerre aux Indes, 450. — Ses royaumes sont épuisés, *ib.* — Ses embarras financiers, *ib.*, 451. — Ses démêlés avec sa femme, 451, 459. — Meurt de chagrin, *ib.* et suiv. — Services de sa mort, 453, 555. — Sa mort terrifie les Pays-Bas, 455. — Elle est attribuée au poison, 463, 465. — Il avait été dominé par Jérôme Lauwerin, 468 et suiv. — Ses obsèques, 470, 471; II, 67. — Son panégyrique, III, 12.

AUTRICHE (Sigismond d'), I, 112.

AUTRICHE (N), I, 530.

AURYE (Christophe), I, 366.

ACTUS (l'évêque d'), I, 299.

AUTUS (l'abbé de Saint-Martin d'), I, 83.

AUXERRE, I, 47, 65.

AUXONNE, I, 56, 265, 299, 300; IV, 31.

AUXY (Antoine d'), I, 526.

AUCY (Charles d'), III, 262.
 AUCY (le seigneur d'), II, 58, 503, 537.
 AUCY l'abbé d', I, 94.
 AUCY-LE CHATEAU, I, 36; IV, 30, 34.
 AVALOS (Alonso d'), marquis de Guasto, II, 99, 189; III, 414.
 Voir aussi GUAСТО.
 AVALOS-Rodrigo d', III, 309.
 AVALOS D'ARAGON (Juan), IV, 42.
 AVALCOURT M^r de, I, 134.
 AVELUZ (Olfernes d'), I, 322.
 AVELUZ (le bastard d'), I, 368, 331.
 AVERO (le duc d'), II, 152.
 AVERSA, II, 116.
 AVERSELES (Jean, seigneur d'), I, 525.
 AVESNES, I, 58, 85, 166, 267, 384.
 AVESNES (Jean d'), II, 586.
 AVESNES M^r d', I, 143.
 AVESNES-LE-COMTE, I, 27, 28.
 AVIADA II, 21; III, 128.
 AVIGNON, I, II, 274, 449. — Description, 277; II, 141.
 AVIGNON (le prieur du Saint-Esprit à), IV, 635.
 AVILA, II, 108.
 AVILA (Louis d'), II, 153, 175, 179, 247.
 AVILA (Diego d'). Sa mort, 141, 568.
 AVILA (le comte d'), III, 192.

AVILA (l'évêque d'), III, 226.
 AVILA Y ZUNGA (Louis), III, XVIII. Est envoyé à Rome, II, 392.
 AVILES, I, 157.
 AVILLA (Mornaire d'), II, 505, 513.
 AVILLIANO (Bernardino d'), III, 307.
 AVILLIANO (Juan d'), III, 307.
 AWBYR (Edouard), IV, 146.
 AWRAY maître Guillaume), I, 91.
 AXEL, I, 119.
 AYALA (Bernardino de), IV, 460.
 AYALA (Gabriel d'), III, 392.
 AYALA (Louis d'), IV, 44.
 AYALA (Martin d'), III, 391.
 AYALA (don Pedro), comte de Fuensalida, IV, 422.
 AYAMONTE (le comte d'), II, 263; III, 191, 228.
 AYAS-PASCHA, III, 540, 541. Voir AVELLE.
 AVELLE (Martin d'), II, 542.
 AYERBES, II, 210.
 AYMERIES (M^r d'), II, 552.
 AYMERIES, II, 166.
 AYTONA (le comte d'), III, 191.
 AZEVEDO (don Diego d'), IV, 12, 21, 22, 300.
 AZEVEDO Y FONSECA (don Diego), comte de Fuentes, IV, 116.
 AZINCOURT, IV, 397.

B

BABO (le trésorier), II, 71.
 BACA (Louis), III, 394.
 BACCARAT, I, 359; II, 29, 48, 97, 101, 464; IV, 514.
 BACCRE ou BACRE 1^{er}, II, 504, 507, 515.
 BACHELER ou BACHELER (Jean), I, 353; II, 506.
 BACHELIER (Mahieu et Philippot), I, 532.
 BACH (Lambert), II, 548; III, 356.
 BACQUE (Chislain), I, 352.
 BACQUELIN (Maximilien), II, 508.
 BADAJOS (l'évêque de), II, 60, 63, 503; III, 47, 226, 337.
 BADE, II, 164.
 BADE (Marie-Jacqueline de), II, 493.
 BADE (Christophe, marquis de), I, 66, 327, 453.
 BADE (Édouard-Fortuné, marquis de), IV, 464.
 BADE Jacques de), I, 329.
 BAELE (Pierre), II, 523.
 BAESHOGGE, I, 87.
 BAEZA, II, 40, 76.
 BAGDAD, III, 548.
 BAGNEULAS (Jaspard), III, 369.
 BAIDES, I, 324.
 BAGNEUX, I, 10, II, 14.

BAILLARTS (Jean), IV, 629.
 BAILLAY Jean de), III, 313.
 BAILLEU (la dame de), II, 385.
 BAILLEUL, IV, 544.
 BAILLEUL (Gillequin), I, 346, 525.
 BAILLEUX (Robert de), maître de la Chambre des deniers, I, II, 9.
 BAILEY (Aymé de), I, 526.
 BAILLU (Jeannin), I, 352.
 BAISEUX, IV, 597, 598.
 BAISSQUE, alevade, IV, 388.
 BAJARASOSOS, IV, 6.
 BAJOMER (Mahieu), II, 511, 516.
 BAJOMER (Nicolas), III, 312, 394.
 BALENCON (le seigneur de), III, 312.
 BALDEMORO. Voir VALDEMORO.
 BALDIRON (Baptiste), II, 543.
 BALDOVIN (Jean), II, 585.
 BALLAY, I, 350.
 BALLAY (Émine de), I, 128.
 BALLAY (Jean de), II, 510, 548; III, 386.
 BALLAY Martin de), IV, 245.

- BALE**, IV, 513.
BALL (John), IV, 445, 447.
BALLEMAN (Jean), III, 280.
BALLET (Antoine), I, 532.
BALZANO, IV, 4.
BAMBERG, II, 348.
BAMLIEUE (Bertram de la), I, 527.
BANNALO (N.), II, 513.
BANQUETS, I, 49, 51, 53, 188, 189, 219; II, 6 à 9, 12 à 15, 17, 48, 19, 22, 23, 27, 29, 30, 316, 378, 391; IV, 7, 25, 377, 378, 383, 385, 387, 603, 619, 626, 634, 635, 641 à 644. Voir aussi **FESTINS**.
BANQUES (Bastien), II, 545.
BANQUES (Baptiste de), III, 311, 393.
BANQUES (Dominique de), III, 311, 393.
BAPAUME, I, 21, 37, 49, 51, 52; II, 166, 384; IV, 571, 572.
BAR (Henri, duc de), IV, 515, 518.
BAR (Robert de), IV, 574.
BAR (la duchesse de), II, 276, 517.
BARACLES. Voir **BARRACAS**.
BARALLE, IV, 586.
BARANGIER (Louis), II, 494.
BARBANÇON (le seigneur de), I, 525.
BARBANÇON (le jeune), I, 526.
BARBANÇON (Lambert, bâtard de), I, 532.
BARBANZE (Jean), II, 517.
BARBARIE (la), II, 193; IV, 42.
BARBASTRO, II, 212.
BARBEROUSSE, II, 109, 112, 115, 428, 446, 447, 448, 479, 286; III, XI, XIII, XXVII, 234, 319, 320, 331, 353, 354, 373, 374, 379, 380, 383, 397, 458, 477, 494, 531, 534, 538, 539, 547, 562, 570; IV, 498. — Voir aussi **KHEIR-ED-DIN**.
BARBÉSIEUX, I, 144; II, 135.
BARBET (GÉRARD), I, 345.
BARBIER (Pierre le), I, 369; II, 494, 509.
BARBIER (le, de Philippe de Saint-Pol), IV, 643.
BARBY (Pierre), I, 345, 346.
BARBY (le chevalier Jean), III, 308.
BARCELONE. Reçoit Philippe le Beau, I, 255. — Fêtes en cette ville, 255. — Description, *ib.*, 257; II, II, 24, 25, 46, 60, 61, 62, 69, 72, 77, 82, 83, 166, 107, 110, 439, 444, 445, 148, 243 à 247, 252, 254, 321 à 323, 439; IV, 6, 499, 503.
BARCELONE (l'évêque de), II, 213.
BARCELONE (la fille du comte de), 253.
BARCQ (Lambert), III, 314.
BARCQUE, II, 104.
BARDE irlandais, III, 294.
BARDIN (Jacques), II, 314; III, 310, 392.
BARGESEEL. Voir **BRUCHSAL**.
BARMONE, II, 494.
BAROIE (John), IV, 477.
BARON, I, 52.
BARON (Jean), dit le Veau, I, 368.
BARRACAS, I, 215.
BARRADOT (Richard), I, 372; II, 494.
BARRE (Antoine de la, seigneur de Mouscron), I, 128; III, 306.
BARRE (Jacques de la, dit Minette, échanton de Jeanne, I, 128. — Sa mort, I, 217.
BARRE (Philippe de la), I, 319.
BARRIÈRE (Roger de la), III, 396.
BARROYS (le, ambassadeur du roi de France), II, 422.
BAR-SUR-AUBE, I, 54, 86.
BAR-SUR-SEINE, I, 10, 58, 65, 66.
BARTHOLOMÉ, IV, 478.
BARTROUS (Edouard, ^{sr} de Coxie), II, 329.
BAS (Gilles le), I, 532.
BASIRE, roi payen, I, 278.
BASME, I, 289.
BASSAIN, II, 104.
BASSANO, II, 104.
BASSE, voir **BAZA**.
BASSEE (la), I, 83, 91, 93, 94.
BASSENEYS (Jean), I, 365.
BASSET (Jean), IV, 443.
BASSEVELDE (Jean van), II, 536.
BASSIGNANO, IV, 493.
BASTARD (Antoine le), I, 356.
BASTOGNE, II, 166, 331, 464, 519, 587 à 589.
BATENBOURG (N.), II, 513.
BATENBOURG (le jeune), II, 505.
BATEN (Lambert), III, 314.
BATS (Gilles de), III, 314.
BATTELE (Jacques van), III, 312.
BATTLE (Jean van), III, 394.
BATTIE (Raif), IV, 447.
BAUDE (le marquis de), I, 264.
BAUDE (Bernard, fils du marquis de), I, 127.
BAUDE (Claire), I, 337.
BAUDECRON (Raphaël), III, 396.
BAUDECHON (le jeune), III, 306.
BAUDELLOU, I, 117, 119; II, 28, 30, 32, 98, 160, 313.
BAUDEQUIN (Denis), I, 353; II, 506.
BAUDOUIN (Laurent), II, VII.
BAUDEWIN (Jean), II, 511; III, 389.
BAUDCYN, I, 525.
BAUCLARE (Cornelle de), II, 536.
BAUDRY (Jean de), I, 529.
BAUME (Claude de la, maréchal du comté de Bourgogne, II, 99, III, 308, 504, 512.
BAUME (Gui de la, comte de Montrevel, Est nommé chevalier de la Toison d'or, II, 57.
BAUME (le cardinal de la), II, 160, 256.
BAVE (Jean), I, 364. — Sa mort, 198.
BAVE, secrétaire d'État, II, 157.
BAVIÈRE (les ambassadeurs de), I, 91.

- BAVIÈRE (les ducs et duchesses de), I, 91; II, 19, 168, 175, 178, 179, 332, 351, 353, 356, 359, 373, 380, 405, 410, 411, 441, 442.
 BAVIÈRE (Albert III, duc de), I, 91.
 BAVIÈRE (Aubert de), II, 382.
 BAVIÈRE (le duc de) et Albert son fils, II, 348.
 BAVIÈRE (Albert IV, duc de), I, 317.
 BAVIÈRE (Albert V, duc de), IV, 151, 156, 156.
 BAVIÈRE (Frédéric de), I, 127.
 BAVIÈRE (George, duc de), I, 317, 328.
 BAVIÈRE (Guillaume, duc de), II, 132, 138.
 BAVIÈRE (Guillaume, bâtard de), I, 80.
 BAVIÈRE (Henri de), évêque d'Utrecht, I, XII.
 BAVIÈRE (Jean, duc de), I, 65.
 BAVIÈRE (Jean de), II, 283, 286; IV, 579.
 BAVIÈRE (Louis, duc de), I, 49; II, 169, 181, 393, 423.
 BAVIÈRE (Marie de), mère de Marguerite d'Autriche, accompagne sa fille, IV, 477 et suiv. — Quitte sa fille pour retourner en Allemagne, 504. — Son itinéraire, 505 et suiv.
 BAVIÈRE (le duc Oton-Henri de), II, 169, 176, 187.
 BAVIÈRE (Philippe I, duc de), palatin, II, 89, 99, 102, 133, 135, 231, 233.
 BAVIÈRE (Sabine de). Son mariage avec le comte d'Egmont, II, 285. — Est citée : II, 286, 295, 296; IV, 458.
 BAVIÈRE (mademoiselle de), II, 310.
 BAVIÈRE (le fils unique du duc de). Épouse l'archiduchesse Anne, II, 333.
 BAYARD (Gilbert), général, II, 292.
 BAYARD (Jean), 329, 329.
 BAYARD (Fein), II, 72.
 BAYEUX (l'évêque de), I, 67.
 BAYOSSE, I, 146; II, 154.
 BAZA, I, 200.
 BAZAN (don Abouze de), capitaine des galères d'Espagne, II, 110.
 BAZAN (Pedro de), IV, 45.
 BAZAS, II, 135.
 BEAUCAMP (Jérôme de), sommelier de la cave, II, 506; III, 247.
 BEAUFFORT (Jean de), II, 520; III, 313, 306.
 BEAUFFORT, I, 42.
 BEAUFFORT (de sr de), II, 503; III, 168.
 BEAUFREMONT (Claude de), sr de Sombernon, IV, 339.
 BEAUGENCY, I, 11, 133.
 BEAUJEU (Jean de...), III, 310.
 BEAUJEU (sr de...), I, 79 à 85, 95.
 BEAUJEU (de sr de...), III, 391.
 BEAUJEU (le sr de...), dit Rey, II, 312.
 BEAULIEU, I, 18, 35; IV, 94, 212.
 BEAULINCOURT (Antoine de). Est nommé chevalier de la Toison d'or, II, 396.
 BEAULROYE, IV, 30.
 BEAUMONTE (don Louis de), comte de Lerin, I, 465.
 BEAUMONT, en Hainaut, II, 166, 384; IV, 614.
 BEAUMONT-LE-BOIS, I, 64.
 BEAUMONT-SUR-OISE, I, 67.
 BEAUMONT (Anne de), III, 47, 130, 251, 247.
 BEAUMONT (don Francisque de), II, 378; III, 167, 206, 210, 307.
 BEAUMONT (don Pedro de), III, 308.
 BEAUNE, I, 10, 55, 57.
 BEAUCESSE, IV, 569.
 BEURAIN, I, 28.
 BEURAIN (Cason de), II, 507, 512, 515; III, 46, 167, 171, 193, 196, 197, 198, 205, 207, 209, 215, 217, 223, 393.
 BEURAIN-LE-CHATEAU, I, 90.
 BEUREGARD (le sr de), II, 520.
 BEUREVOIR, IV, 26.
 BEUVAIS, I, 43, 63, 64, 67; III, 396.
 BEUVAL (Jean de), châtelain de Hesdin, I, 94.
 BEUVAL (Philippe de), I, 94.
 BEAUVENTRE (Baudichon), I, 532.
 BEAUTE, I, 19, 20.
 BEBELINGEN. Voir BOBELINGEN.
 BEBENHAUSEN, II, 48, 96.
 BECAYRE (Louis de), I, 527.
 BECERRIL de Campos II, 21, 120.
 BECKU (Antoine), II, 548.
 BEDFORT, IV, 401.
 BEDFORT (Jean, comte de), IV, 394, 396. — Son fils, IV, 406.
 BEDFORT (le duc de), régent de France, I, 73.
 BEDIA (Antoine de), III, 312, 394.
 BEEK. Voir HILVARENBEEK.
 BEER (Augustin de), II, 520.
 BEERSEL (le sr de), I, 126; IV, 584.
 BEERTE (Laurent van), IV, 589.
 BEERY (Pierre de), III, 396.
 BEFORT, I, 302.
 BEFOUR (Jacques), I, 335.
 BEGGHE (Henri le), II, 505.
 BEGUE (Thierry le), III, 276.
 BEJAR, I, 434.
 BEJAR (le duc de), II, 142; III, 191, 192, 201, 204, 213, 224, 227, 582, 583. Voir aussi CUNIGA.
 BEKEN (Jean van der), II, 523.
 BEKOWYTH (Myhal), III, 537.
 BELGRADE, II, 76; III, 545, 566, 589, 365.
 BELBEUSE. Voir BEBENHAUSEN.
 BELBOGADO, II, 208.
 BELIGNY-SUB-OISE, I, 35.
 BELISTRE. Voir VELLETRI.
 BELLE (le comte Pierre de), III, 306.
 BELLE (Jean van), I, 361.
 BELLEVROY (?), I, 10.

- BELLEFOURIÈRE (Antoine de), I, 357.
 BELLEFOURIÈRE (Philippe de), I, 326.
 BELLEGNIES (N.), II, 506, 514.
 BELLE-ÎLE, III, 281.
 BELLEMAN (Jean), I, 529; II, 507.
 BELLEME, III, 394.
 BELLEVILLE, I, 11, 129.
 BELLEVILLE (le sr de), I, 126, 288, 289.
 BELLINZONA, IV, 512.
 BELLONO, II, 405.
 BELLUGI, I, 252; II, 24, 25, 43, 45, 82, 107, 110, 254; IV, 6.
 BENALCAZAR (le comte de), I, 189.
 BENAVENTE, I, 161, 435, 437, 534; II, 106; III, 131; IV, 14.
 — Description de la ville, I, 162.
 BENAVENTE (le comte de), I, 106, 134, 135, 190, 191, 202, 213, 224, 227, 236, 245, 342, 434; IV, 75. Voir aussi PIMENTEL.
 BENAVIDES (Juan de), IV, 18.
 BENEDICT-BEUBEN, II, 188.
 BENTINK (Chrétien), III, 314.
 BERCHEN, près d'Anvers, II, 14.
 BERCHEN (Jean de), II, 503.
 BERCHEN, en Allemagne, II, 49, 97, 375, 397.
 BERG (le duc de), I, 39, 63; IV, 574, 575, 590, 591, 632, 633.
 BERG (le damoiseau de), IV, 674.
 BERG (M^{lle} de). Épouse de Robert de la Marck, II, 271, 272.
 BERGE (Pierre vanden), II, 521.
 BERGENROTH, éditeur des Négociations entre l'Espagne et l'Angleterre, III, x.
 BERGHE (Guillaume vanden), IV, 399.
 BERGHE ou BERGE (Rogier vanden), II, 511; III, 306, 390.
 BERGHES (le marquis de), II, xv, 159, 160, 271, 272, 314, 375, 385, 395; IV, 23, 361, 464.
 BERGHES (la marquise de), II, 159, 295, 296, 385, 386, 390.
 BERGHES (le sr de), II, 65, 379; III, 262.
 BERGHES (Antoine, marquis de), gouverneur de Namur, II, 97, 100, 162, 511.
 BERGHES (Antoine de), sr de Walhain, II, 99.
 BERGHES (Guillaume de), évêque d'Anvers, IV, 533.
 BERGHES (Jean, sr de), gouverneur du comté de Namur, II, 555.
 BERGHES (Jean, marquis de), IV, 66.
 BERGHES (Maximilien de), sr de Zevenberg. Est nommé chevalier de la Toison d'or, II, 57. Voir BERGUES.
 BERGHES (Dismas de), II, 492.
 BERGHES (Léonard de), II, 512.
 BERG-OP-ZOOM, I, 72, 106, 110, 112, 118, 460; II, 15, 161; IV, 605, 622.
 BERGHES, I, 49, 61.
 BERGHES (Antoine, bâtard de), I, 345.
 BERGHES (Cornéille de), I, 126, 127, 189, 190, 336, 392.
 BERGHES (Henri de), I, 61.
 BERGHES (Henri de), évêque de Cambrai, I, 126.
 BERGHES (Jean de), premier chambellan de Philippe le Beau, I, 107, 117, 126, 317, 455.
 BERGHES (Jean, bâtard de), I, 126, 128.
 BERGHES (Jacques, bâtard de), I, 350, 509, 526.
 BERGHES (Maximilien de), I, XIII, 349, 525. Voir BERGHES.
 BERGHES (le vicomte de), fils du sr de Gaesbeek, I, 127.
 BERGHES (Raimier de), IV, 574.
 BERGHES-SAINT-WINNOCK, II, 383; IV, 25, 39.
 BERINGEN, IV, 470.
 BERLAER-LEZ-LIEBDE, IV, 622.
 BERLANGA, I, 193, 201.
 BERLANGHE (la marquise de), II, 208.
 BERLAYMONT (Florent, comte de), IV, 458, 462, 472, 520, 524, 537, 539.
 BERLAYMONT (le comte de), IV, 503, 518.
 BERLAYMONT (Charles, baron de), etc., IV, 70.
 BERLAYMONT (le sr de), IV, 23.
 BERLOZ (Guillaume de), II, 563.
 BERNARD (Antoine), I, 370.
 BERNARD (le chevalier), IV, 385.
 BERNARDI ou BERNALDI (le chevalier), IV, 296, 300.
 BERNARDINE (John), IV, 158, 171.
 BERNE, I, 300.
 BERNIMICOURT (Charles de), II, 386; IV, 161.
 BERNSTEIN (Ladislav, baron de), IV, 22.
 BEROT ou BEROT (Jean), III, xx, xxiv.
 BERRUGETTE (Monso), III, 394.
 BERRY (le duc de), I, 17, 23, 29, 31, 38, 40, 47, 48.
 BERSAQUES (Oudart), II, 514; III, 306, 390.
 BERSELLE (George de), III, 397.
 BERSELLE (Philippe de), II, 506, 521; III, 391.
 BERSELLE (le sr de), I, 161.
 BERSELLE (le jeune), II, 272; III, 391.
 BERTAUT (Jennin), III, 311.
 BERTEVILLE. Offre à l'empereur de faire une entreprise en Normandie, IV, 279.
 BERTRELE (N.), II, 306.
 BERTHOE (dom Anselme). Projetée de publier l'itinéraire de Charles-Quint, II, I, II.
 BERTHOÛT (le comte de), I, 66.
 BERTROZ (Édouard), I, 539.
 BERTHOZ (Hippolyte de), maître de la Chambre des deniers, I, II.
 BERTIGNY (Jean de), II, 506.
 BERTIN (Jean), I, 353, 509, 532.
 BERTONNE (Étienne de), II, 312.
 BERTRAN (le docteur). Est condamné par Charles-Quint, II, 252.
 BERTRAND, serviteur de confiance de Jeanne, dite la Folle, III, 238, 239, 249, 241, 243, 244, 245.
 BERTHANI (Guillaume), II, 529.
 BERUGETTE (Monso de), III, 312.

- BERVILLIER, Voir BIENVLIET.
 BESANÇON, I, 66, 529; II, 1.
 BESANÇON (le doyen de), Voir CARONDELET.
 BESANÇON (M^r de ou l'évêque de), Voir BUSLEYDEN.
 BESJERS, I, 206, 277.
 BESIGNAN (de), II, 118.
 BESIGNAN (le duc de), Voir VESIGNANO.
 BESIGNAN (le prince de), II, 144, 191. Voir BISIGNANO.
 BESIGNANO III, 383.
 BESSEL, II, 103.
 BESSEMETZ (Jean), I, 530.
 BESSEY, I, 357, 358.
 BESSEY (Philippe de), II, 504; III, 307, 391.
 BETANSE, Voir BETANZOS.
 BETANZOS, I, 158, 433; IV, 393.
 BETRIZAC, trésorier de Languedoc, I, 469.
 BETRLEEM (l'évêque de), I, 79.
 BETRLEEM (le prieur de), près de Louvain, IV, 645.
 BETHUSE, I, 50, 54, 61, 84; II, 166.
 BETHUNE (le gouverneur de), I, 373, 376, 378, 382, 496, 497, 500; II, 357. — Son fils, II, 504.
 BETHUNE (le magistrat de), I, 373.
 BÉTRUNE (Alpin de), I, 327.
 BETHUNE (N.), III, 312, 394.
 BETSBERE, II, 403.
 BETTEN Jean, III, 314.
 BETTENZIS (Jean), III, 396.
 BETUWE (le), I, 469.
 BEUF (Georges au), II, 521.
 BEUF (Gérard de), I, 360.
 BEUF (Thibaut de), I, 355.
 BEVEREN (le sr de), I, 117, 398, 509; II, 100, 158, 161, 272, 386, 512; III, 191. Voir BOURGNE.
 BEVEREN (M^r de), II, 272.
 BEVEREN (la demoiselle de), II, 270.
 BEYREN (le baron de), III, 308.
 BIASCA, IV, 512.
 BICELEY (John), IV, 446.
 BIDAUL, I, 532.
 BIÉDEMARGE (Henri), I, 525.
 BIENS ecclésiastiques en Allemagne. Leur restitution, II, 402, 408, 429, 436, 556.
 BIERHESCA (Jean de), de Maniotes, grand prévôt de la Cour ou alcade. Est envoyé en Angleterre, IV, 337, 379.
 BIEREN ou KIEVRAIN, II, 386.
 BIENVLIET, I, 59; III, 40; IV, 24, 603.
 BIEST (Jean), I, 345.
 BIGGIES (Lyonellus), IV, 443.
 BILUESCA, II, 23.
 BILBAO, I, 159, 433; IV, 243, 300.
 BILDE (Torheims), archevêque de Lund, III, 491, 496, 501, 510.
 BINASCO, IV, 391, 509.
 BINCRE, I, 119; II, III, v, 16, 31, 267, 384; IV, 537.
 BINCRE, Description du château, II, 384.
 BINCRE (les fêtes de), II, III.
 BINCRE (Maximilien de), I, 530.
 BINGEN, I, 107, 108; II, 310.
 BINOT (Guillaume), III, 313.
 BINOT Jennet, III, 314.
 BINOT (Toussain), II, 507.
 BIRKENFELD, IV, 466.
 BISCAYE, I, 148, 150; III, 280; IV, 301.
 BISCAYENS (les). Attaquent les Français sur mer, II, 216.
 — Accueillent bien le roi Charles, III, 81.
 BISIGNANO, II, 114, 135; III, 191, 205. Voir BESIGNAN.
 BISIGNANO (le prince de), III, 191, 209.
 BISSY (Claude de), I, 350, 351; II, 543, 377; III, 394; IV, 377.
 BISSY-LA-THOUR, I, 128.
 BIZERTA (le port de), III, 319.
 BLAESVELT (la fille de), 128.
 BLAESVELT (le fils, de M^r de), II, 504.
 BLAESVELT (N.), III, 39, 307.
 BLABAIN (Jean de), II, 505; 513.
 BLABAIN (N.), III, 391.
 BLAIRE (Philippe de), II, 508.
 BLAMPAIN (Gérard), I, 530.
 BLANCART ou BLANQUART (Jean), II, 517; III, 313, 396.
 BLANCHE (la reine), III, 159.
 BLANDEIN (Jean), II, 534.
 BLANGY, I, 28.
 BLANKENBERG, III, 301.
 BLARIE (Philippe de la) I, 516.
 BLAUBEREN, I, 325.
 BLE (Huguénin du). Son mariage, I, 39.
 BLICK (Guillaume), IV, 446.
 BLOUL (Laurent de), sr de Sart, I, 290, 369.
 BLOUL (Laurent de), II, 493, 567; III, 21, 393.
 BLOUL (Nolin du), I, 567, 368.
 BLOIS, I, 41, 129, 133, 342, 375; 400, II, 137.
 BLOIS (Baudouin de), sr de Trélon, II, 385.
 BLOIS (Guillaume de), I, 128, 527.
 BLONGEL (Guillaume), IV, 567, 377.
 BLONDT (Messire Wautier), I, 91.
 BLOCCQUE (Jean), I, 532.
 BLUD-EL-ANAB. Voir BONE.
 BOBA (Georges), II, 519.
 BOBAILLA (doña Beatrix de), I, 128.
 BOEELINGEN, II, 48, 96.
 BOBIN ou BOBBIN (Jean), III, 47, 121.
 BOBINS (Robert), I, 196.
 BOCHTEL (Bernardin), IV, 334.
 BOCHTEL, IV, 317.
 BOCKHOVEN, IV, 612.
 BODDIC (John), IV, 446.
 BODEBREGGHE (Jean), III, 311.

- BODUIN** (Jean), III, 306.
BOECK (Antoine de), II, 510. Voir **ETC.** et **BOECK**.
BOEDIN (Simon), II, 515.
BOELE (Gilles), abbé de **SUB-avou** à Gand, II, 525.
BOER (Nicolas), II, 514.
BOETE (Gérard), IV, 397.
BOETEN (Louis), IV, 599.
BOETS Everard, IV, 586.
BOGO EN GENES, II, 490.
BOHÈME Maximilien roi de), Part pour Valladolid, II, 444, 442, 443, 446, 454; IV, 6, 7, 23, 410, 419. — Sa femme, IV, 7, 23, 177, 461. Voir **AUTRICHE**.
BOHÈME (les ambassadeurs de), I, 66, IV, 410, 371.
BOHÈME (Chevaliers de), IV, 584.
BOHÈME (gens de), IV, 583, 584, 601.
BOHÈME (Jean de), II, 437.
BOICHERON, I, 351.
BOIDIN (Jacques), II, 547, 548.
Bois (Adrien du), III, 313.
Bois (Étienne du), III, 311, 313, 393.
Bois (Jacques du), II, 516.
BOIS DE SÈGOVIE, II, 37, 71.
BOIS-LE-DUC, I, 109, 397; II, 15, 161, 313, 314; IV, 568, 575, 577, 590 à 592, 595, 603, 605, 606, 608, 612, 614.
BOISOT (Drain), II, 507.
BOISOT (Pierre), II, xxx, 3; III, 47, 507, 516; III, 394.
BOISSERON (Philippe de), III, 310.
BOISSOT (le docteur), II, 288.
BOISSY (le sieur de), II, 436. Voir aussi **Gouffier**.
BOISSY-LE-BOIS, III, 595.
BOSSY-LE-SEC, III, 594.
BOIT (Édouard), IV, 573.
BOITSFORT, IV, 568, 570, 572, 577, 279, 580, 584, 585, 592, 594, 596, 597, 604, 609, 610, 611, 612, 623, 624, 625.
BOLLAN (M^e de), I, 164.
BOLLENGIER (Louis), II, 536.
BOLOGNE, II, v, xxi, 46, 47, 105, 126, 450.
BOLZANO, II, 47, 95, 188, 258, 478.
BOMAL, II, 359.
BOMBOSI (Jacques), I, 529.
BOMMART (Cornelle), II, 545.
BÖMMEL, II, 314.
BOMMERSSEN (Hans), II, 506.
BONA, II, 112; III, 319.
BONAGEES. Voir **BEENACHE**.
BONARD ou **BONNARD** (Claude), I, 351, 496, 526.
BONAVENTURE (N.), II, 510.
BONBALO, III, 392.
BONDIS (le comte de), I, 166.
BONDIOR (Odinet), I, 496.
BONDY, I, 14, 19, 34.
BONE ou **BLUD-EL-ANAB**, II, 372, 373, 379, 4
BONES ou **BOVES**, I, 64.
BONEVAL (le stde), I, 281.
BONNEVENTE. Voir **BENAVENTE**.
BONIFACE (le port de), II, 193.
BONMARCHÉ (Jacques), II, 517; III, 396.
BONMERQUE, I, 246.
BONN, I, 107, 331; 29, 48, 97, 101, 259, 274, 308, 311, 375, 397, 463.
BONNAY (Martin de), I, 532.
BONNE (M^{me}), I, 21, 23.
BONNEGONTRÉ, I, 35.
BONNE-ESPÉRANCE. Abbaye près de Binche, IV, 35.
BONNE-ESPÉRANCE. Monastère près d'Ocaña, IV, II.
BONNEL (Jean de), I, 525.
BONNER Edmond, évêque de Londres, IV, 245.
BONNETABLE, III, 593.
BONNEVAL, I, 41, 42, 64.
BONNEVOYE (Guillaume de), II, 509.
BONNIER Jennin, II, 507, 515.
BONNOT (Philibert), II, 515.
BONNOT (Philippart), III, 393.
BONTE (Henri), III, 306.
BONVALOT, I, 128, 354.
BONVALOT (François), abbé de St Vincent de Besançois, II, 215.
BONVIST (Antoine), financier à Anvers. Répand des bruits contraires au mariage de Marie Tudor, IV, 299.
BONVYVE (Hannin), I, 360.
BOXY, II, 158.
BOONDAEL, IV, 29.
BOOT (Simon de), II, 525.
BOPPART, I, 107, 330; II, 29, 48, 97, 397, 464.
BOPPART (ceux de). Font un présent au roi des Romains, I, 108.
BOPPINGEN, II, 104, 337.
BORCH, **BERCK** ou **BRUCK**, II, 96.
BORDEUR, I, 145, 455; IV, 304.
BORDEAUX (le doyen de), I, 91.
BORGHETTO, II, 488.
BORGHETTO DI-VARA, IV, 497.
BORGNE (Jean le), II, 508, 516, 518; III, 394, 396.
BORGO-DI-FORNARI, II, 46, 84, 106, 254.
BORGOFORTE, II, 105.
BORGO-SAN-BUONINO, II, 66.
BORGO-VAL-DE-TARO, II, 132.
BORGUE. Voir **BORGO-DI-FORNARI**.
BORGVIET, I, 118.
BORJA (Don Juan de), I, 24.
BORLUT (Baudouin), I, 358; II, 513; III, 394.
BORNHEM, I, 23.
BORRE (Jacques de le), I, 359.
BORREM (Jean van), II, 493.
BORREMAN (Guillaume), II, 522.
BOSNIE (le sansach de), III, 522.

- BOSQUE AU FARGO, IV, 8, 9, 11, 12.
 BOSQUET (Jean), II, 502.
 BOSSCRAERT (Adrien), II, 539.
 BOTZ ou BOZEX. Voir BOLZANO.
 BOUBAIS (Pierre de), II, 304.
 BOUC (Collin le), I, 359.
 BOUCAULT (Jean), II, 502.
 BOUCHAIN, I, 338; II, 166, 384.
 BOUCHAIN (le bois de), II, 288.
 BOUCHAULT, II, 43; III, 33, 382, 602.
 BOUCHAULT (M^e de), IV, 577, 583.
 BOUCHER (Pierre le), I, 333.
 BOUCAUT (le maréchal de), I, 22.
 BOUCK (Audoine le), II, 517; III, 335. Voir BEG et BOECK.
 BOUTIER (Odinet), I, 361, 525; II, 509.
 BOUTIN (Simon), III, 313, 363.
 BOUTIN Vincent, III, 312, 394.
 BOUGHARA, I, 243.
 BOUGIE (la ville de), II, 198, 215, 336.
 BOUILLOX, IV, 32.
 BOULAN (Robert de), III, 308, 392.
 BOULEN (Anne de). Est décapitée, II, 117; IV, 244.
 BOULENGIER (Colinet), II, 517; III, 393.
 BOULERS (M^{lle} de), I, 306.
 BOULOGNE, I, 28, 36, 62, 90, 408; II, 81, 83, 255; III, 59, IV, 300.
 BOULOGNE (le bois de), II, 158.
 BOULOGNE (le cardinal de), II, 155.
 BOULOGNE (l'abbé de N-D. de), I, 90.
 BOULONNAIS (le), IV, 31.
 BOULY Robinet, I, 362; II, 516.
 BOURBON (le duc de), II, 66, 68, 69, 70, 73, 77, 78.
 BOURBON (Pierre II, duc de), I, 17, 23, 26, 29, 36, 38, 265. — Sa mort, I, 332, 333.
 BOURBON (Antoine de), duc de Vendôme. Son mécontentement, IV, 150, 301.
 BOURBON (Antoinette de), veuve de Claude de Lorraine, duc de Guise, IV, 66, 67, 68.
 BOURBON (Arthus de), I, 532.
 BOURBON (Catherine de), épouse de Henri duc de Bar, IV, 515.
 BOURBON (M^e Charles de), I, 67, 68, 69.
 BOURBON (Charles de), prince de la Roche-sur-Yon, IV, 150.
 BOURBON (François de), duc de Montpensier, IV, 150.
 BOURBON (Jacques de), I, 86, 88, 90, 95; IV, 637, 638, 639.
 BOURBON Jean de, duc d'Enghien, IV, 27, 135.
 BOURBON Louis de, duc de Montpensier, IV, 26.
 BOURBON Louis de, prince de Condé, IV, 135.
 BOURBON Louis de, évêque de Liège. Son bâtard, I, 332.
 BOURBON Mademoiselle Marguerite de), I, 4, 5, 6, 7.
 BOURBON (Suzanne de), comtesse de Rieux, IV, 75.
 BOURBON (M^e de), I, 4, 5, 6, 7, 86, 283, 333, 332. — Et ses filles, 86 à 100.
 BOURBON (les demoiselles de), I, 86. Voir aussi BOURBON (M^{lle} Marguerite de).
 BOURBON (le cardinal de), II, 155; IV, 75.
 BOURBOIS (les ambassadeurs de), I, 72.
 BOURBOURG, I, 61; II, 388; IV, 341.
 BOURCHOVEN Jean de), III, 312.
 BOURG (Gilles de le), I, 532.
 BOURG-EN-BRESSE, I, 10, 285.
 BOURGAU (le marquis de), IV, 471, 476.
 BOURGEOIS (Guillaume), maître de la Chambre des deniers, I, II.
 BOURGEOIS (Regnault), II, 507.
 BOURGES, I, 47.
 BOURGET. Voir BURGO (el).
 BOURGHTON, IV, 444.
 BOURGHTON Richard), IV, 447.
 BOURG-LA-REINE, I, 27.
 BOURGOGNE (le duché de), IV, 31, 514.
 BOURGOGNE (la bannière de), IV, 40, 43.
 BOURGOGNE (le duc ou monseigneur de), I, 36, 47, 65, 79, 80 à 83, 85; IV, 567, 571, 573, 574, 583, 600, 609, 614, 622, 639, 643, 646.
 BOURGOGNE (la douairière de), I, 119.
 BOURGOGNE (Charles le Téméraire; duc de), I, III. — L'empereur fait chercher son corps à Nancy, II, 437. Voir aussi CHABOLOIS.
 BOURGOGNE (Adolf de) Sr de Beveren. Est nommé de la Toison d'or, II, 57; III, 212; IV, 421.
 BOURGOGNE (Anne de), dame de Ravestein, I, 65, 126.
 BOURGOGNE (M^{les} Anne et Agnès de), I, 65.
 BOURGOGNE Antoine, grand bâtard de), I, 272, 527.
 BOURGOGNE Banduin, bâtard de), I, 104, 127; II, 165.
 BOURGOGNE (M^{lle} Catherine de), I, 50, 52, 278.
 BOURGOGNE (François de), III, 310.
 BOURGOGNE (Hélène de), IV, 438.
 BOURGOGNE Jean de), I, 354; II, VII.
 BOURGOGNE (Marguerite de), I, 81.
 BOURGOGNE (Marie de), IV, 476.
 BOURGOGNE (Maximilien de), sr de Beveren, IV, 232, 460. — Voir aussi BEVEREN.
 BOURGOGNE Olivier de), III, 392.
 BOURGOGNE (Philippe, bâtard de), I, 126, 190, 331, 394, 399, 443, 455, 460, 478, II, 56.
 BOURGOGNE (des petits bâtards de), I, 89, 92.
 BOURGOGNE (le chancelier de), IV, 582.
 BOURGOGNE (le maréchal de), I, 63.
 BOURGOGNE (le président de), II, 523.
 BOURGOS, II, 74; III, 478.
 BOURGUEFORT, II, 105.
 BOURGUEVILLE, Voir BURGOVAL DI TARO.
 BOURGIGNON (Pierre de), I, 361.
 BOURJA Juan de), III, 308.
 BOURJAS (Louis de), III, 308.

- BOURLENT, I, 527.
- BOURNONVILLE (Dudard de), IV, 458.
- BOURS, I, 527.
- BOURS (M de), III, 221.
- BOURSE à Barcelone, I, 257, 258. — A Seville, 202.
- BOURSIES, IV, 586.
- BOUSINGRUES (la fille de), I, 128.
- BOUSSU (de sieur de), II, 140, 149, 154, 459, 169; II, 36, 235, 270, 274, 308, 326, 350, 351, 378, 379, 389, 390, 437, 444, 503, 513; III, 168, 193, 193, 312, 420. Voir aussi HENNIN.
- BOUSSU (la dame de), II, 385.
- BOUSSU (Philippe sr de), I, 127, 196, 348, 501.
- BOUSSUT, I, 129, IV, 35.
- BOUSSUT (Caisot ou Cuisot de), I, 367, 531.
- BOUSSUT (Louis et Nicolas de), II, 546.
- BOUENDAE. Voir BOONDAEL.
- BOUSERSEM (Jean de), IV, 639, 640, 641, 642, 645.
- BOUTON (Claude), I, 351, 526.
- BOUTON (François), III, 590.
- BOUTON (Fyacre de), I, 529.
- BOUTON (Orosque de), I, 527.
- BOUTON (l'Éveuyer), I, 173, 194, 209.
- BOUTRY (Pierquin), I, 532.
- BOVAL, I, 294.
- BOVAL (Claude de), grand écuyer, I, 127, 239, 284, 294.
- BOVEKERKE (M. Adolfe de), III, 536.
- BOUVERIE (Robert de la, receveur des finances de Philippe le Bon), I, 71, 90.
- BOUVIER (Hanon), I, 529.
- BOUVIGNES, II, 553.
- BOXELEY (Thomas), IV, 447.
- BOXBORN (Jean), III, 389.
- BOXTEL, IV, 575.
- BOXTEL (le sire de), IV, 575.
- BOY (Fray Bernaldo), abbé de St-Michel de Cuxa, ambassadeur du roi d'Espagne, I, 291. — Est renvoyé de France, I, 292.
- BOYELLES, IV, 585.
- BOYS (Jean du), I, 552.
- BOYS BERNART Antoine du, I, 532.
- BOYSSENON, I, 525.
- BOYTRAGO, II, 77.
- BOZZOLO, IV, 487.
- BRABANT (le duché de), II, 211.
- BRABANT (Antoine de Bourgogne, ensuite duc de), I, 48, 23, 38, 39, 44, 50, 52, 53, 54, 73. — Son itinéraire, II, 585. — Son mariage avec Elisabeth de Gorlitz, I, 378, 579. — Son entrée en campagne, 586, 589. — Sa mort et son enterrement, 597, 598. — Anniversaire de sa mort, 625.
- BRABANT (Jean II, duc de), IV, 500.
- BRABANT (Jean IV, duc de), fils d'Antoine, IV, 506. — Son itinéraire, 599 et suiv. — Ses inaugurations, IV, 600. — Célébre le jendi saint et les Pâques, 601. — Est inauguré en Hainaut, 603. — Sa mort, 627.
- BRABANT (M^e de), I, 21, 22, 27.
- BRABANT (Philippe de St-Pol, duc de), IV, 566. — son itinéraire, 629 et suiv. — Fait un pèlerinage à Hal, IV, 629. — Est inauguré en différentes villes, 630, 631. — Fait une ordonnance pour sa maison, 632. — Sa mort, 660.
- BRABANT (hommes de fiefs de), IV, 506.
- BRABANT (les seigneurs de), I, 97.
- BRABANT (les États de), I, 22; IV, 569, 571, 577, 581, 586, 593, 596, 598, 607, 611, 611, 614, 615, 619, 620, 621, 623 à 627, 630 à 645.
- BRABANT (les villes de), sont convoquées, IV, 596.
- BRABANT (les quatre chefs-villes de), IV, 616.
- BRABANT (la bannière de), IV, 43.
- BRABANT, (le drossart de), IV, 623.
- BRABANT-WALLON (le bailli du), IV, 625.
- BRABANT (Griette de), II, 509, 516.
- BRABANT (Maximilien de), I, 355; II, 507.
- BRAC (Jean de), abbé de Vieigne, II, 590.
- BRACONNIER (Jean), I, 346, 524.
- BRADFORD, II, XXVIII.
- BRADFORD (William). Met à contribution le manuscrit de Vandenesse, II, v.
- BRAINE, IV, 30.
- BRAINE L'ALLEU, II, 389; IV, 603.
- BRAINE-LE-COMTE, II, 31, 85, 102, 209, 294, 299; IV, 586, 605, 606, 608, 617.
- BRANDON (Jean de), I, 520.
- BRANDEBOURG (Albert de), markgrave, II, 176, 177, 333, 334, 353, 354, 355, 378, 379; IV, 151, 157, 277.
- BRANDEBOURG (Georges de), II, 176, 177.
- BRANDEBOURG (Jean, marquis de), Est nommé de la Toison d'or, II, 56.
- BRANDEBOURG (Jean de), vice-roi de Valence. — Sa mort, II, 72.
- BRANDEBOURG (Joachim, marquis de), II, 99, 132, 135, 175, 272, 273.
- BRANDEBOURG (l'électeur de), II, 181, 346, 350, 521, 525, 556, 443.
- BRANDEBOURG (le marquis de), I, 317, 332; II, 19, 61, 168, 176, 286, 333, 326, 372; III, 25, 43, 143, 191, 193, 203, 212, 230, 230.
- BRANDON (Francisca), femme du duc de Suffolk, IV, 220, 221.
- BRANLE (Jacques), II, 517.
- BRANOSERA, II, 23, 66.
- BRAOJOS, IV, 12.
- BRAQUET (Arien), III, 306.
- BRASBERRY, gentilhomme anglais, IV, 355.
- BRASSART, auteur de la généalogie des Lalaing, I, vi.

- BRASSEUR (le), III, 311.
 BRASSEUR (Jean le), II, 509.
 BRAULT (Jacques), II, 310.
 BRAVE (Jean), II, 62.
 BRAVO (SANCRO), III, 308, 320.
 BRAVES (Jean), I, 532.
 BRAY, I, 86.
 BRAY (Guyot de), maître de la Chambre des deniers, I, II, 9.
 BRAY (Jean de), maître de la Chambre des deniers, I, I, 9 ; II, 511.
 BRAYER (François), III, 311.
 BRAY SUR-SEINE, I, 10, 69.
 BREDA (Jean van), I, 355.
 BRÉGILLES (Hennin de), I, 350, 529.
 BRÉGILLES (Jean de), I, 127, 349, 525 ; II, 306 ; III, 393.
 BREKEM (Jean van), I, 354.
 BRÈME, I, 529 ; II, 347, 449, 440, 446.
 BRÈME (l'évêque de), II, 356.
 BRÈNES, I, 199.
 BRÈSE (le gouverneur de), II, 503, 554, 557, 561 ; III, 25, 53, 46, 143, 190, 213.
 BRESSIÈRE (la demoiselle de), II, 300.
 BRETAGNE, IV, 228, 449.
 BRETAGNE (le duc de), I, 17, 52, 61, 67, 96.
 BRETAGNE (le duc et la duchesse de), I, 41.
 BRETAGNE (le bâtarde de), I, 134.
 BRETAGNE (les évêques de), I, 41.
 BRETAGNE (les ambassadeurs de), I, 57, 62, 65, 68, 72.
 BRETEUIL, I, 16, 47, 45, 63.
 BRÉTON (Gillet le), I, 367, 531.
 BRÉTON (de), III, 313, 385.
 BRETONNE (Jean), III, 395.
 BRETTIN, II, 259, 374, 397 ; IV, 569.
 BREUCQ (Franskin du), II, 501, 511, 515 ; III, 389.
 BREVISQUE. Voir BLEBBESCA.
 BREVIÈSQUE (le licencié), IV, 16.
 BRÉVILLE (l'évêque), II, 548.
 BRIQUART (Denis), I, 363.
 BRIDIER ou BRUY (Hennin), I, 360, 529.
 BRIE (le duc Louis de), IV, 691.
 BRIECK (Jean van), II, 510.
 BRIE-LE-COMTE, I, 13, 46, 67.
 BRIEMAN (Antoine), II, 536.
 BRIENNE (le comte ou M. de), I, 73, 135, 136, 283.
 BRIENNE (le comte de), sr de Ligny, II, 288.
 BRIENNE (le comte de), sr de Roussy, II, 288.
 BRIG ou BRIGHE (le duc de), I, 60, 66.
 BRIGANDS EN ESPAGNE, III, 389.
 BRIGNOLE, II, 136.
 BRIMEU (Charles de), comte de Megem, IV, 70. Voir aussi MEGEM.
 BRIMEU (Eustache de), sr de Wesemael, I, 127.
 BRINBACK ou BRUNBACH, I, 358, 527.
 BRINDISI ou BRYNDES, II, 148.
 BRION (le sr de), II, 71.
 BRIQUAIX (Jean), II, 518.
 BRISAC, I, 480. — Description, I, 303.
 BRISAC (le sr de), II, 152, 289.
 BRISACH. Voir FRIESACH.
 BRISCAU, I, 303.
 BRISOT, Est nommé de la Toison d'or, II, 396.
 BRISTOL, IV, 245.
 BRIVIESCA, II, 35, 45, 69.
 BRIXEN, II, 47, 95, 188, 258 ; IV, 4, 477.
 BRIXEN (le cardinal de), I, 317.
 BRIXEN (l'évêque de), II, 479.
 BROELE (Josse van den), III, 396.
 BROEM (François de), III, 393.
 BROILLES (le sr de), I, 529.
 BROMBOUT (Jean), I, 369.
 BROGNAT (Bertrand), I, 531.
 BROOKE (Georges), lord Cobham, IV, 243, 324, 333.
 BROOS (Mahou de), laquais au prêtre Maure. Loge Philippe le Beau, I, 246.
 BROTONNE (Jean de), II, 516 ; III, 342.
 BROUART (Bertrand), I, 370.
 BROUAY (Philippe de), I, 525.
 BROUCKÈRE (Jacques de), II, 538.
 BROUCKEMAN ou BROUCTEMAN (Hans), I, 360, 529. II, 508, 516 ; III, 394.
 BROUET (François de), II, 507.
 BROULLAS (le sr de), I, 350, 351.
 BROULLY (N.), III, 394.
 BROUWART (Jemân), II, 514 ; III, 393.
 BROUWERSHAVEN, II, 161.
 BROWNE (Antony), vicomte de Montaigne, IV, 16, 20, 246, 248, 255, 321, 322, 331, 332, 445.
 BROYART (Jean), II, 509.
 BROYES, I, 2, 28, 29.
 BROZE (la). Voir BRÉGO, II, 22.
 BRUCSAL, II, 48, 97, 259, 327, 374, 503 ; IV, 468.
 BRUCSTON, IV, 248.
 BRUGES, I, 22, 43, 44, 49, 50, 51, 53, 54, 59, 61, 63, 73, 74, 80, 88, 89, 94 à 93, 111, 113, 116, 117, 198, 307 ; II, XXXI, 13, 20, 28, 30, 32, 64, 65, 160, 312, 383, 531, 532 ; III, 32, 302 ; IV, 22, 24, 300, 573, 619, 634, 639. — Révolte en cette ville, I, 113. — Conférences diplomatiques, *ibid.*, II, 313. — Marchandises envoyées en cette ville par des Espagnols y sont arrêtées, IV, 95.
 BRUGES (le quartier de), IV, 541.
 BRUGES (de bailli de), I, 89.
 BRUGES (Philippot de), I, 346, 524.
 BRUKESSE (Guillaume de), III, 310.
 BRULE (Pierre), chanteur, I, 347, 524.
 BRÜHL (le cloître de), II, 28.
 BRUMES sur mer, III, 76.

- BRUNE (Pierre de), peintre, 538.
 BRUNETE, II, 37.
 BRUNO, traducteur, II, 456.
 BRUNSWICK (la ville de). Obtient pardon de l'empereur, II, 352, 353.
 BRUNSWICK (Erik, duc de), II, 334, 351, 351, 390; IV, 46, 75, 515.
 BRUNSWICK (Henri, duc de), II, 456.
 BRUNSWICK (Jean, duc de), IV, 22.
 BRUNSWICK (le duc de), II, 132, 135, 163, 169, 175, 179, 182, 378; II, 256, 261, 281, 384, 359, 423; III, 191, 213; IV, 27. — Son fils, II, 333, 347.
 BRUNSWICK (la duchesse de), II, 356.
 BRUNSWICK (la duchesse de) et de Lorraine, IV, 561.
 BRUSBA (François), II, 272.
 BRUXELLES, I, 6, 7, 22, 23, 37, 53, 73, 83 à 87, 96, 101 à 106, 110, 112, 113, 115, 116, 419, 420, 337 à 341, 397, 403; II, III, 8 à 20, 27 à 32, 49, 50, 56, 63 à 65, 99, 98, 101, 159, 161, 162, 209, 270, 272, 294, 299, 305 à 307, 375 à 382, 389, 391, 395, 463, 525, 545, 563, 566; III, 23, 32; IV, 22, 26, 28, 29, 69, 213, 224, 236, 463, 464, 522, 528, 538, 565 à 590, 594, 595, 599, 600 à 605, 610 à 612, 618 à 643. Les arbalétriers de cette ville, I, 101. — Bibliothèque royale, *ib.*, II, XXII, XXVI. — Les obsèques de Marie de Portugal y sont célébrées, II, 311; celles d'Isabelle la Catholique, I, 339, 340; celles de Charles-Quint, IV, 35 et suiv. — Joutes en cette ville, I, 339, 340. Voir aussi JOUTES. — Ceux de Bruxelles donnent une fête à Charles-Quint et à son fils, II, 384. — L'empereur et son fils se rendent à l'église du Sablon en cette ville, *ib.* — Les échevins, *ib.*, IV, 38.
 BRUYERE (Colin de la), II, 515; III, 311, 383.
 BRUYERE (Nicolas de le), I, 529.
 BUC (Anboine le), I, 532; II, 509. Voir BOUCK et BOECK.
 BUCKINGHAM (Jean, fils du duc de), I, 91.
 BUCQUOY, I, 37, 39.
 BUDE, II, XXII; 76, 175, 176; III, 409, 531, 549, 566.
 BUENACHE, II, 89.
 BUENAVIDES (Francisco de), II, 309.
 BUENGRADO, IV, 12.
 BUEQUELER (Arnoul), III, 312.
 BUFFETS de vaisselles, I, 180, 241. Voir aussi VAISSELLE.
 BUGNICOURT (de St^e de), I, 331, 337; II, 386.
 BUGNICOURT (le bâtard de), II, 510.
 BUGNICOURT (de St^e de), IV, 39.
 BUIRE (Adrien de), I, 529.
 BUISSON (Charles du), II, 597.
 BUISSON (Morlet du), I, 532.
 BUJARALAZ, I, 249; II, 24, 25, 44, 45, 80, 82, 109, 254.
 BULEUX (Jean de), dit Piccart, 367.
 BULGARES, III, 397, 398.
 BULLEY (de fils de M^e de), III, 247.
 BUCOT (Philippe), III, 311.
 BUNCEY, I, 10.
 BUNOL, II, 53, 80, 251.
 BURGALS (Thirion), II, 502.
 BURCH (Jean vander), II, 508.
 BUREN (le comte de), I, 392, 411; II, 137, 158, 161, 165, 272, 274, 397, 391, 311, 314, 320, 333, 338, 350, 391, 357, 375, 461. Voir aussi EGMONT (Frédéric et Maximilien).
 BUREN (la comtesse douairière de), II, 264.
 BURGAU, II, 96.
 BURGAU (le marquis de), IV, 477.
 BURGENSELT, II, 102.
 BURGO (el), I, 133; IV, 6.
 BURGO (Audré del), ambassadeur de Maximilien près du roi d'Aragon, I, 437, 507.
 BURGO de Osma, II, 23; III, 269, 261; IV, 7.
 BURGOS, I, XXXIII, 451, 453, 164, 165, 469, 506; II, 26, 34, 42, 43, 67, 69, 79, 131, 207; III, 105, 114; IV, 73.
 BURGOS (le cardinal de), II, 192; IV, 74, 75.
 BURGOS (l'évêque de), III, 126, 226.
 BURGOS (Alonso de), évêque de Palencia, III, 163, 161, 162.
 BURGOS (les procureurs de), II, 201.
 BURY, II, 157.
 BURY (le sire de), II, 133.
 BURY ou BARRIS (l'archevêque de), II, 82.
 BURY (l'évêque de), II, 272.
 BURUON, I, 199.
 BUSEBO, III, XXXVI.
 BUSCHOT, II, 161. Voir BUSSCHOT.
 BUSCOT. Voir BURGAU.
 BUSENGOYS (le comte de), amiral de France, II, 212.
 BUSEYDEN (François de), évêque de Besançon. Son ascendant sur Philippe le Beau, I, 126, 137, 191, 302. — Sa mort, 196.
 BUSSCHE (Nicolas vanden), 536.
 BUSSCHOT (Jean de), I, 372. Voir BUSCHOT.
 BUSSGOP (Jean), II, 532.
 BUSSETO, II, 103, 256. Description, III, 442.
 BUSSEUL (Valentin, bâtard de), I, 352, 527.
 BUSSOLENO, IV, 480.
 BUSSY (Claude de), I, 526.
 BUSTELEBE. Voir BUSEYDEN.
 BUSTINE (Guillaume de), I, 352.
 BUTIANI (Urban de), III, 553.
 BUTZ (Gilles de), III, 396.
 BUY (Aimé du), IV, 574.
 BUYLE (Thierry de), III, 313.
 BUYREN, I, 358.
 BUYRAGO, II, 38, 41, 43, 71, 200.
 BEZERIUS, II, 175.
 BYGOTT (Pierre), IV, 446.
 BYNCAYE (Yliesque de), I, 527.
 BYSCAYEN (Petro), I, 529.
 BYSSHOFF (Richard), IV, 446.

C

- CABANES, II, 43, 80, 438, 248; IV, 560.
 CABANILLES, II, 59.
 CABEZON, II, 66.
 CABEZON DE CAMPOS, I, 166.
 CABOTO (Sébastien), IV, 350, 438.
 CABRA (le comte de), III, 191.
 CABRERA (Sancho), III, 308.
 CABERNIGA, II, 21; III, 122.
 CACHÉ (le), I, 529.
 CACHOUBE (Georges), II, 531.
 CACHT, I, 76, 78.
 CADAQUES, II, 257; IV, 499, 505.
 CABET (N.), III, 312.
 CADIEFIEB. Voir CUDLIERO.
 CADILLAC, I, 448, 457.
 CADYT (maître Jean), I, 43.
 CAEK, I, 71.
 CAELVOET, IV, 585.
 CAESTER (le fils du S^r de), III, 310.
 CAFABELLE (Ascafo), II, 378.
 CAFABELLO (Jean-Pedro), III, 382.
 CAGLIARI II, III, 327, 328.
 CAGNES (jeux de). Voir JEUX.
 GAILLE (Sancho de la), III, 311.
 CAILLY, I, 29.
 CALABRE (le duc de), fils du roi de Naples, I, 244, 245, 281, 293; II, 74. Voir aussi LORRAINE et ARAGON.
 CALABRE (la duchesse de), II, 250.
 CALABREZ (Guillaume), III, 311.
 CALAGIA (Fadelantado de), III, 228.
 CALAIS, I, 17, 18, 61; II, 27, 32; III, 59, 73; IV, 21, 22, 25, 33, 73, 90; IV, 132, 170, 263, 239, 243, 271, 354, 361, 403, 536. — Négociations diplomatiques en cette ville, II, 65. — Cinq mille Espagnoles y débarquent, 286.
 CALAIS (le débâti de), IV, 385.
 CALAIS (le maréchal de), I, 51.
 CALAHORRA, II, 26.
 CALAHORRA (l'évêque de), I, 478; II, 208; III, 226.
 CALANOCHE, I, 216.
 CALATAYUD, I, 243, 246. — Description, 238; II, 23, 44, 45, 81, 82, 107, 253.
 CALATRAYA (le grand commandeur de), I, 539.
 CALATRAYA (le clavier de), III, 228.
 CALATRAYA (l'ordre de), I, 440.
 CALDET, Voir ALCAUDENTE, II, 76.
 CALIEP (Jean), III, 313.
 CALIX ou ARGOS (le duc de), I, 203.
 CALLIBEA. Voir KALBEIA.
- CALVETE, historien, III, XXXI.
 CALZADILLA DE LA CUEZA, I, 155.
 CALYS (Jean de), I, 531, 532.
 CAMABENA, I, 198.
 CAMARINA (le duc de), II, 201. — La duchesse de, 312. Voir CAMERIN.
 CAMARGES, I, 270.
 CAMBRAI I, 54, 102, 129, 341; II, 158, 268, 283, 298, 375, 384, 592; IV, 26, 27, 552, 571, 586. — Fait un don à l'archiduchesse Isabelle, IV, 552. — Négociations diplomatiques et traités conclus en cette ville, I, VII, XIII; II, 125, 126, 83; IV, 23.
 CAMBRAI (l'évêque de), I, 86, 160, 345; II, 288, 294, 444; III, 34, 35; IV, 586.
 CAMBRAI (le suffragant de l'évêque de), I, 96, 98, 99, 100.
 CAMBRAI (le prévôt de), IV, 615.
 CAMBRAY (Franskin de), II, 511; III, 376, 389.
 CAMBRE (la), en Belgique, IV, 521, 609.
 CAMBRE, en Espagne, IV, 15.
 CAMBRITZ, II, 248.
 CAMERBERICHT. Représentations à ce sujet, I, 361, 362, 264, 264, 367 et suiv. Voir CHAMBRE IMPÉRIALE.
 CAMERINO, III, 386.
 CAMERIN ou CAMERINO (le duc de), II, 142, 144, 242, 247, 249, 256, 261, 270, 286, 297, 344. — Voir aussi FARNÈSE et CAMARINA.
 CAMERIN (la duchesse de), II, 192, 255, 256.
 CAMINO REAL, I, 216.
 CAMISANO, II, 104.
 CAMMERARES (Diégo de), III, 312.
 CAMPANARIO, I, 209.
 CAMPBELL (M.), bibliothécaire à La Haye, I, XVI.
 CAMPEGGIO (Laurent), cardinal, II, 102, 117.
 CAMPEJO ou CAMPEGNE (Barthélemi de), 512; III, 399, 391.
 CAMPILLO (le), I, 199, 200; II, 43, 80.
 CAMPINE, I, 449.
 CAMSIN (Jean de), III, 289.
 CANALETTO (Jérôme), III, 531.
 CANARIES (les îles des), I, 225.
 CANDALE M. de, I, 134, 448.
 CANDIE (Garrain de), III, 391.
 CANDRE (Garrain de), III, 308.
 CANETTE, IV, 5.
 CANETTE (le marquis de), vice-roi de Navarre, II, 153.
 CANIZARES (Diégo de), II, 516; III, 384.
 CANNES, IV, 497.
 CANNETO, II, 189, 256.
 CANNSTADT, II, 374; IV, 469, 470.

- CANOTZ (Jean), II, 508, 516; III, 312, 394
 CANTALEJO, II, 11, 77.
 CANTECHOU, IV, 584.
 CANTERBURY, II, 27, 32; IV, 20, 21, 22, 25, 101, 273.
 CANTERBURY (l'évêque de), IV, 204, 209 — Répond une lettre adressée au peuple anglais sur les affaires religieuses, IV, 126. — Est emprisonné, 16. — Voir GRAMMER.
 CASTILLANA, I, 499.
 CAPATA (doña Francisca de), I, 128.
 CAPATA (Vincent), IV, 461.
 CAPCEBY. Voir CASTRO-NERIZ.
 CAPERON (Colinet), I, 356.
 CAPO DI FERRO, cardinal de Saint-Georges, légat en France, IV, 155.
 CAPONE, II, 116.
 CAPPERON (N.), I, 477. — Détrouse les navires hollandais et danois, I, 477.
 CAPPLE (Albert), II, 506, 513.
 CAPRI (investiture de), III, 388.
 CAPSIO, II, 135.
 GARTIEUX-ET-ESCAUDES, I, 145.
 CAPCREMAN (François-Georges). Est pris et décapité à Vitorde, II, 134.
 CARACCIOLI (de cardinal), nonce auprès de l'empereur, II, 115, 131, 135; III, 386.
 CARACQ. Voir URACH.
 CARAFFA (le cardinal), IV, 28.
 CARAVACA, I, 209.
 CARAVAGE, I, 520.
 CARAVANGHEL, I, 172.
 CARBIDIS, III, 383.
 CARBONC-BLANC-ET-BASSENS, II, 155.
 CARBONNIER, I, 354.
 CARBAGNAC (de), ambassadeur à Constantinople, IV, 368.
 CARDENAS (don Alphonse), IV, 400.
 CARDON (Gilot), II, 509, 517.
 CARDON (Pierehon), I, 332; II, 509, 517; III, 395.
 CARDONA (le due de), I, 250. — Reçoit Philippe le Beau, I, 250. Sa famille, 251. — II, 213, 214
 CARDONA (Alvaro de), III, 307.
 CARDONA (Antoine de), III, 306.
 CARDONA (don Pedro de), III, 306.
 CARDONNE (Raimond de), grand écuyer du roi d'Espagne, I, 252, 539. — Vice-roi de Naples, II, 65.
 CARET (maître Henri), I, 91.
 CARENEM (le s^r de), II, 271.
 CARETTE (Jean), II, 509. Voir aussi KABETTE.
 CAREW (Pierre), IV, 245, 299, 300, 302, 306, 309, 321, 322, 337, 338, 340, 351, 354, 360, 363, 368, 374, 378, 383, 385, 592, 502, 405, 425.
 CARIATE (le comte de), III, 191
 CARIGNAN, IV, 32.
 CARINENA, I, 216; IV, 10.
 CARIOGOLÉ (Jean-Laurent de), III, 310.
 CARRION. Voir CARRION DE LOS CONDES, I, 155.
 CARRIER (Colin), II, 516; III, 312, 395.
 CARLIER (Jean), I, 362; II, 508, 516, 518; III, 313, 396.
 CARLIER (Nicole de), III, 389.
 CARLOS (don). Voir ESPAGNE.
 CARMENA, II, 39, 45, 386; IV, 10.
 CARNISIN (Libéral), II, 507, 515
 CARNYN Philippe), II, 506.
 CARONNA, II, 75.
 CARON (Noël), II, 508, 516; III, 313, 394.
 CARON (Pierre), III, 389.
 CARONDELET (le vicomte), III, 47.
 CARONDELET (Antoine), bâtard, I, 372.
 CARONDELET (Charles), I, 525.
 CARONDELET (Claude), II, 7.
 CARONDELET (Guillaume), I, 350, 526; II, 504, 513; III, 306.
 CARONDELET (Jean), doyen de Besançon, I, 381; II, 492, 509; III, 47.
 CARONDELET (Philippe), II, 505.
 CAROUSSEL. Voir JEU A L'ANNELET.
 CARPENTIER (Jean), I, 333, 368, 333; II, 509; III, 313, 395.
 CARPENTIER (Michel), dit Prévôt, I, 368, 369.
 CARPENTIER (Pierre), III, 306, 389.
 CARPENTRAS, I, 274.
 CARPERIC (Augustin de la), J, 531.
 CARPY (le comte de), I, III, 124.
 CARRENAS (N.), II, 517; III, 395.
 CARRILLO (don Alonto), III, 392.
 CARRION DE LOS CONDE, I, 155.
 CARTAJENT (Alphonse de), évêque de Bergos, I, 154.
 CARTIAGE, II, 114; III, 507. — Description de son territoire, 335.
 CARTHAGENE, I, 210; II, 199; III, 437.
 CARTHAGENE (l'évêque de), II, 209.
 CARVAJAL (Bernardino de), cardinal du titre de Ste-Croix, I, 546.
 CARVAJAL (Louis de), II, 392.
 CASALE, IV, 482.
 CASA DE SERRA (la), I, 160, 161.
 CASA-RUBIAS (le s^r de), III, 229.
 CASA RUBEOS, II, 37, 70.
 CASMENE (Jean de), IV, 584
 CASPE, II, 44, 80.
 CASSAI, III, 338.
 CASSANAGA, III, 397.
 CASSÉDIALE, général de Barberousse, III, 367, 373, 379, 380.
 CASSEFOURNE. Voir CAPSIO.
 CASSEL, I, 141; II, 28, 169; IV, 541.

- CASSEL (le prévôt de), I, 371; II, 516.
 CASSEVILLE. Voir CAZALLA.
 CASSEVILLE. Voir CALZADILLA DE LA CUEZA.
 CASSEY ou CHASEE, I, 290.
 CASTALDO (Jean-Baptiste), II, 437.
 CASTELFRANCO, II, 46, 94.
 CASTELLO DE AMPERIAS, I, 260.
 CASTEL-NOVO, II, 79, 118; III, 383, 384.
 CASTELRO, II, 39.
 CASTEL S. GIOVANNI, II, 46.
 CASTEL-ST-JEAN, II, 84, 105.
 CASTILLANS (les) Sont reçus par le roi Charles, III, 42, 43.
 CASTILLAR (le comte de), IV, 45.
 CASTILLE, I, 385, 399, 411, 506; II, 66; III, 162, 278, 279.
 — Conspirations des Communes dans ce pays, II, XXVI;
 III, 18, 234, 235.
 CASTILLE (les rois de). Leurs portraits, I, 170. — Leurs
 tombeaux, 156. — Leurs ordonnances, *id.*
 CASTILLE (Alonso, roi de), I, 155.
 CASTILLE (Henri, roi de), I, 173.
 CASTILLE (Isabelle la Catholique, reine de). Sa maladie, I,
 217. — Son éloge, 220, 223, 225; III, 2 et suiv. — Ses
 enfants, I, 211, 212. — Organise son armée, 223. —
 Proscrit les Maures, 225. — Son zèle pour la religion,
 III, 161. — Fait des conquêtes aux Indes, I, 2, 5. —
 Tâche de retenir Philippe le Beau en Espagne, *ib.* —
 Son portrait, III, 164. — Son testament, 111. — Sa
 mort, I, 227, 389. — Ses obsèques, 389.
 CASTILLE (Jeanne de), dite la Folle. Sa jalousie, I, XXV à
 XXVII, 415, 451. — Est reçue à la cour du roi de France,
 137, 138. — Suit son mari dans ses voyages en Espagne.
 Voir à ce sujet les itinéraires de Philippe le Beau. —
 Sert de turcheman entre son père et son mari, 173. —
 Reste en Espagne après le départ de son mari, 242,
 245. — Accouche à Alcalá, 279. — Montre du courage
 pendant une tempête sur mer, 417. — Souffre de la mer,
 423. — Séjourne à Exeter, 430. — Est enceinte et ma-
 lade, 448. — Ses excentricités, 451, 454. — Son portrait,
 458. — Son désespoir à la mort de Philippe le Beau, 462,
 463. — Accouche d'une fille, 463. — Ne s'occupe point
 du gouvernement du pays, 463. — Le bruit se répand
 qu'elle est prisonnière de Ferdinand, 519, 340. — Ha-
 bite Tordesillas, 58. — Est exclue du gouvernement,
 543. — Est assaillie par les Communes, II, 63. —
 Sa bonté, III, 26. — Aime ses enfants, 246. — Son dés-
 espoir par suite de l'enlèvement de sa fille; III, 239 à
 246. — Est visitée par son fils, II, 153; III, 133, 134,
 par son petit-fils, IV, 7. — Sa vie et son accoutrement,
 III, 144. — Ses facultés intellectuelles, III, x. — II, 122.
 CASTILLE (Bertrandine, fille de Henri, roi de), I, 413.
 CASTILLE (Jacques-Philippe de), II, 315; III, 393.
 CASTILLE (Jean de), fils d'Isabelle et de Ferdinand roi
 d'Aragon, III, 164.
 CASTILLE (Jeanne de), fille du roi de Portugal et femme du
 roi Henri, I, 73.
 CASTILLE (Philippe de), III, 311.
 CASTILLE (Pierre de), I, 264.
 CASTILLE (les États et Cortès de), I, 454; II, 201, 202; III,
 225 et suiv.; IV, 10, 74.
 CASTILLE (les nobles de). Sont convoqués, II, 149.
 CASTILLE (les grand maître, ducs, etc., de). Prêtent ser-
 ment à Charles, II, 22.
 CASTILLE (le conseil de). Néglige de venir au-devant du roi
 et de la reine, I, 522; IV, 80.
 CASTILLE (don Sancho de), capitaine général du comté de
 Rousillon, I, 261, 264. — Fait une montre d'armes, I,
 265.
 CASTILLE (l'amiral de), II, 379, 380, 382; III, 201, 213, 224,
 227. Voir aussi ENRIQUEZ.
 CASTILLE (le grand commandeur de), II, 245; III, 228.
 CASTILLE (le comte de), II, 68, 74; III, 129, 191, 200,
 223, 227. Voir aussi FERNANDEZ et VELASCO.
 CASTILLE (le grand prieur de), IV, 46.
 CASTILLON (marchant de), I, 275.
 CASTILLON (le cardinal de), II, 390.
 CASTILLON-ET-CAPITOURLAN, I, 145.
 CASTRE (Jacques de), IV, 39.
 CASTRE (le fils de), III, 292.
 CASTRES, I, 145.
 CASTRES (l'évêque de), I, 155.
 CASTRO (le duc de), II, 253, 256, 333, 334, 336.
 CASTRO (le comte de), III, 191.
 CASTRO (Alonso de), évêque Cuença, IV, 422.
 CASTROVILLARI, II, 114; III, 383, 384.
 CASTROVILLE (le duc de), II, 191.
 CASTRO-VERIZ, I, 155.
 CAT (Robert le), I, 339.
 CATAGENETS (le liage des), III, 160.
 CATALAYUD, II, 109.
 CATALOGNE, II, 62, 214.
 CATALOGNE (les États de), II, 210, 215; IV, 504.
 CATALOGNE (les prélats et grands maîtres de). Leur nomen-
 clature, I, 260, 261.
 CATEAU-CAMBRESIS, I, 82; II, 267, 268, 293; III, 44; IV, 39,
 34. — La paix conclue en cette ville, IV, 63 et suiv.
 CATELET. Est pris par le comte d'Areberg, IV, 27; IV,
 32.
 CATHERINE D'ARAGON. Voir ARAGON.
 CATHERON (Philippe), I, 364.
 CATRERA (Fadrigue Henriquez de), comte de Melgar et de
 Modica, chevalier de la Toison d'Or, II, 61.
 CATZENELROGEN, II, 338, 374.
 CAUDE (maître Thomas), I, 94.
 CAUDEBEC, I, 29.
 CAUDETE, I, 210.
 CAUDIC. Voir GAUDIA.

- CAUBRELIER (Hippolyte), II, 506.
 CAUBRELIZ Laurent, III, 310, 383.
 CAUBRON Jacques, III, 314, 396.
 CAUENBERGHE ou CAUBERG Charles de, I, 128, 527.
 CAULIER (Jean), conseiller et maître des requêtes, I, XXIV, 389, 467, 552; II, 492.
 CAUNET, écuyer, IV, 583.
 CAUY (le s^r de), I, 130.
 CAURY. Voir CORIA.
 CAUWENBERGE N.), II, 504.
 CAUWENBERG (Jean), abbé de St-Pierre à Gand, IV, 525.
 CAVAIGNES. Voir CABANES.
 CAVAS (las), III, 277, 278.
 CAVE (la), II, 105.
 CAVECHON. Voir CAZEON DE CAMPOS.
 CAYEREL (Philippe de), abbé de St-Vaast, IV, 559.
 CAVERSON N. de, I, XVI; II, 33, 523.
 CAVIGNAC, II, 155.
 CAVO (le cap), II, 146.
 CAVO MARTIN, II, 499.
 CAVRARA, II, 105.
 CAY (Gillo), II, 510.
 CAYRO (la plaine de), II, 190.
 CAZAL (Alfonso), ambassadeur du roi d'Espagne en Suisse, IV, 512.
 CAZALLA, I, 198, 201.
 CEBOLLA, I, 198, 199.
 CECILL (William), IV, 88.
 CECILI, comte d'Exeter, IV, 213.
 CELADA, II, 207.
 CELEN (Laurent), II, 519.
 CELLYE (Thomas), IV, 446.
 CENES (le cardinal de), II, 118.
 CENTE (le marquis de), IV, 75.
 CEPHALONIE, II, 146.
 CERASUERO, II, 39.
 CERCAMP, I, 27, 28.
 CERGEDILLA, IV, 8, 9.
 CERDA (Ferdinand de la), IV, 461.
 CERDA (don Bernardo de la), II, 356, 377.
 CERDA (Inigo de la), I, 172.
 CERDA (Jean de la), duc de Medina Celi, IV, 422.
 CERDA (Louis de la), II, 136.
 CERDA (Pedro de la), IV, 39.
 CERDAN DE CRETILLAR (Jeronimo), III, 309.
 CERDON, I, 294.
 CÉRÉMONIAL-FRANÇAIS, I, 132 et suiv.
 CÉRÉMONIES MAURESQUES, I, 247.
 CERECEDA, IV, 12.
 CERF (bois de), extraordinaire, I, 328.
 CERVÉRA. Description, I, 252. — II, 24, 25, 45, 82, 107, 410, 243, 254.
 CESARINI (Alexandre), évêque d'Albano cardinal, II, 92, 115, 118; III, 385.
 CESI (Angelo), duc d'Agna Sporta, IV, 383.
 CESSA (Julien de), III, 311.
 CESSA (le duc de), comte de Cabra, IV, 23.
 CESSÉ, II, 210.
 CESSÉY ou GRACEY (Étienne de), I, 496, 529.
 CETINA, I, 243.
 CEUTA (le siège de), I, 272.
 CHABLIS, I, 65.
 CHABOT (Philippe), II, 72.
 CHABOT, IV, 150.
 CHACEY (Jean de), I, 526.
 CHACON (Ganrallo), IV, 44.
 CHAFFARON (Jean de), II, 513; III, 168.
 CHALLAIN N.), III, 308.
 CHALON, I, 10, II, 291.
 CHALON (l'évêque de), I, 56, 57, 65, 86, 281; II, 192; IV, 573.
 CHALON (Claude de), baron de Vegon, II, 115.
 CHALON (Jean de), prince d'Orange, I, 131.
 CHALON (Philibert de), prince d'Orange. Est nommé de la Toison d'or, II, 57, 60, 68. — Assiège Florence, 94. — Sa mort, 96.
 CHALON (René de), prince d'Orange, chevalier de la Toison d'or, II, 165. — Sa mort, 289.
 CHAMBERLANT ou CUMBERLANT. Voir GLOFFORD.
 CRAMBLEY, I, 61.
 CRAMBORD, II, 157.
 CHAMBRE aux deniers des ducs de Bourgogne, I, 1. — Titulaires, *ib.* et II.
 CHAMBRE impériale, II, 407, 420, 429, 436, 440, 446, 451, 456. Voir CAMBERGEMERT.
 CHAMBRE de l'empereur et chambellan, II, 356.
 CHAMBRES de Rhétorique la Pensée et la Rose à Louvain, II, 522. — Voir aussi RHÉTOGIENS.
 CHAMILLY (Jacques de), I, 529.
 CHAMOIS chasse au, I, 312.
 CHAMPAGNE (M. le gouverneur de), I, 293.
 CHAMPAGNE N.), II, 513.
 CHAMPAGNE (Antoine de), III, 392, 506.
 CHAMPAGNE (Jacques de), II, 506.
 CHAMPION (Jacques), II, 511; III, 389.
 CHAMPION (Nicole), I, 511.
 CHAMPLITE, I, 56, 57.
 CHAMPPOUX, I, 46.
 CHANCEAUX, I, 10, II, 57.
 CHANGE, III, 593.
 CHANT d'église en Irlande, III, 292, 293.
 CHANTELOUP, I, 34.
 CHANTÈRE (Gillot), II, 520.
 CHANTEUR (Gilles le), I, 329, 529.
 CHANTILLY, II, 157.

- CHANTILLY (le comte de), IV, 263.
 CHANTONAY. Voir PÉRENOT (Thomas).
 CHANTRAIN (le sire de), IV, 623, 639, 642.
 CHANTRAY, I, 358.
 CHANTRES de la chapelle royale et impériale, II, 395, 396;
 III, 24, 260. — Voir aussi CHAPELLE.
 CHANTRONNÉE, I, 41.
 CHAOUCRE, I, 65.
 CHAPELLE de Philippe de Saint-Pol, IV, 638, 642, 643.
 CHAPELLE de Philippe le Beau, I, 345, 346, 524.
 CHAPELLE de l'empereur et roi. Est organisée par lui, II,
 386. — Liste des membres de sa grande et de sa petite
 chapelle, II, 592, 593, 511; III, 260, 261, 262, 365, 389,
 390. — Voir aussi CHANTRES et MUSIQUE.
 CHAPELLE (le sr de la). Soupçons sur son compte, IV, 411.
 CHAPELLE (Michel de la), II, 541.
 CHAPELLE EN TIRACHE, I, 54.
 CHAPELLE SAINT-LAUD (la), III, 593.
 CHARENTON (le pont de), I, 67.
 CHARETTES (les). Sont inconnues dans les montagnes de la
 Biscaye, I, 150.
 CHARITÉ (la), abbaye de Cîteaux, I, 302.
 CHARITÉ-SUR-LOIRE, I, 47.
 CHARLES (3^e), II, 508, 516.
 CHARLES LE TENEBAIRE. Voir BOURGOGNE et CHAROLAIS.
 CHARLES QUINT. Voir AUTRICHE.
 CHARNY (le comte de), vice-amiral de France, II, 212.
 CHAROLAIS (le comte de), I, 6, 44, 48 à 50, 52, 53, 59, 61,
 63, 64, 88, 95, 97; IV, 579, 580, 583.
 CHAROLAIS (M. de), I, 46, 50, 52, 79, 81, 83. — Ses obseques,
 98.
 CHAROLAIS (la bannière de), IV, 40.
 CHARS, I, 30.
 CHARTON. Voir ARBEY.
 CHARTRES, I, 41, 42, 64.
 CHARTRES (Messire Jean de), I, 26, 27.
 CHASSES, I, 102, 103, 104, 105, 117, 169, 171, 172, 184, 243,
 263, 284, 294, 301, 312, 314, 315, 317, 324, 328, 397;
 II, 7, 8, 13, 18, 294, 309, 312, 350, 397, 463; III, XXXI,
 102, 122, 260, 405, 410; IV, 577 à 579, 582, 583, 586,
 587, 590, 597, 601 à 604, 607 à 609, 620, 621, 626, 630,
 633, 645.
 CHASSEURS de Boisfort Apportent à la cour le premier
 cerf, IV, 371. — Célébrent la fête de Saint-Hubert, 614,
 623.
 CHASSEY (Claude de), II, 509, 517; III, 395.
 CHASSEY (Philippe de), IV, 43.
 CHASSEY (le sr de), IV, 462.
 CHASTEL (Ferri du), I, 526.
 CHASTEL (Jacques du), III, 309.
 CHASTEL (Michel du), I, 363, 530, 531.
 CHASTELBERGE. Voir HOSTALRICH.
 CHASTENELAU (Colin), I, 367.
 CHASTILLON. Voir CASTELLO DE AMPURIAS.
 CHASTIVA. Voir JATIVA ou SAN FELIPE.
 CHATEAU-LANDON, I, 65.
 CHATEAU-NEUF, II, 158.
 CHATEAU-RENAULT, I, 42.
 CHATEAU-TBIERRI, I, 406. — Est pris, II, 291
 CHATEL (Tanneguy du), I, 69.
 CHATELHÉRAUT, I, 144.
 CHATILLON, I, 11, 14, 58, 64, 65, 66. — Est brûlé, II, 291.
 CHATILLON (le cardinal de), II, 141, 142, 154, 155, 158; IV,
 383.
 CHATILLON-SUR-SEINE, I, 54, 86.
 CHAUCIER (Thomas), ambassadeur anglais, I, 53.
 CHAUFFREDON (Jean de), II, 505; III, 391.
 CHAULX (la), I, 235.
 CHAULX (le sr de la), I, 194, 348, 382, 344, 435, 506, 525. —
 Est envoyé en France, 242. — II, 74, 75, 106, 154, 175,
 503, 509, 512, 537; III, 190, 306, 380, 394. — Voir aussi
 POUPET.
 CHAUMES-EN-BRIE, I, 68.
 CHAUMONT, I, 142, 594.
 CHAUNY, II, 455. — Est pris, IV, 27.
 CHAUSSEE (la), II, 291.
 CHAVES, I, 436.
 CHAYEZ (le sr de), IV, 43.
 CHARRIÈRE, III, XXX.
 CHAYNE (Thomas), IV, 444.
 CHEFFUT RAIS, III, 334.
 CHELLES, I, 25.
 CHÉNILIER, III, 592.
 CHENU, III, 168.
 CHENU (Pierre), II, 504; III, 307, 391.
 CHERISPHY, II, 395.
 CHERRE. Voir SCHIERA.
 CHERSEUL. Voir CARAVANCHEL.
 CRESSE (Pierre du) ou Vander Eycken, IV, 629.
 CRESSEY (Étienne de), II, 507.
 CHESTER (l'évêque de), I, 60.
 CHEVALIER (Guillaume), chantre, I, 346, 524; II, 502.
 CHEVALIER Pierre, I, 359, 532.
 CHEVALIERS ERBANTS (le jeu des), II, 386; III, 184, 185 et
 leurs suivants.
 CHEVAUX (les), sont bien traités en Allemagne et mal tenus
 en Espagne, III, 258.
 CHEVRON (le baron de), I, 287, 288.
 CHÈZE (Antoine de la), III, 314.
 CHICHON. — Description, I, 218.
 CHIEN extraordinaire, I, 183.
 CHIERF (Michel du), II, 556.
 CHIERI, IV, 33.
 CHIEBLE. Voir ZIBL.
 CHIETI (l'évêque de), II, 557.
 CHIEVRES (la montagne des), I, 157.

- CHIEVRES, IV, 555.
 CHIEVRES (M^r de), I, 137, 331, 338, 340, 343, 392, 449, 455.
 — Commande en Gueldre, 448. — Arrive près de Namur pour arrêter les Français, 449. — Sa correspondance avec Philippe le Beau, 551. Voir aussi CROY
 CHIEVRES (la dame de), II, 62.
 CHIEVRES (le sr de), grand chambellan, II, 61, 64, 563, 522, 523, 544; III, 43, 46, 47, 64, 65, 121, 123, 130, 139, 144, 154, 171, 191, 213, 215, 225, 231, 241. Voir aussi CROY.
 CHIFFLET (Jules), II, vi.
 CRIFFRE (Louis), III, 308.
 CHIFRE (M^{me} Jeanne), I, 39.
 CHIGNY-SUR-AISNE, I, 54.
 CHILLY (Claude de), III, 391.
 CHILLY (Jean de), I, 309.
 CHILLY (Martin de) III, 308.
 CHILLY (N.), III, 392.
 CHIMAY, II, 384.
 CHIMAY (le prince de), I, vii, 339, 340, 384, 385, 461; II, 458, 272, 294, 311, 378, 554, 557.
 CHIMILY (Jacques de), I, 496.
 CHINCHON, II, 82.
 CHINCHON (le comte de), II, XVII; IV, 24. — Voir aussi FERNANDEZ DE FIGUERO.
 CHIO, III, 398.
 CHIOS, III, 548.
 CHIRAVALLE (le monastère de), IV, 510.
 CHIRBURGENS, I, 364.
 CHIUUSA, IV, 477.
 CHIVASSO, IV, 33.
 CHMEL, auteur d'un catalogue de MSS, I, XXVIII.
 CHOISY, I, 38.
 CHOULET, III, 592.
 CHOUYA (le sr de), III, 168.
 CRUCRE (André de), I, 289.
 CHYBAK, III, 553.
 CIBACO (Jean), évêque de Waradin, III, 554.
 CIBO (le cardinal), II, 255.
 CIFUENTES (le comte de), III, 206.
 CIGALES, II, 34, 41, 42, 109.
 CIGÉLA, II, 107.
 CILICE (Haydin), III, 357, 358.
 CILLY (Claude de), II, 504, 512.
 CINCA, I, 249.
 CINCOGENS (Jacques de), II, 518; III, 313.
 CINEY, IV, 464, 526, 588.
 CIOTAT (la), II, 140.
 CITHARO, III, XI.
 CITRON (l'évêque de), I, 141.
 CLAESIS (N.), II, 539.
 CLAENHOUT (Thierry), III, 533.
 CLAGENFURT, II, 104.
 CLAIRE (M^{me}), IV, 573.
 CLAISSOISE (Nicaise), II, 530.
 CLAJON (le sr de), Voir STAVELE.
 CLARFORT, II, 104.
 CLARENCE, IV, 175.
 CLARENCE (Susanne). Voir CLARENCEIEX.
 CLARENCEIEX (Susanne). Confidente de Marie Tudor, IV, 129, 191, 224, 235.
 CLARENSONNE (Quentin), IV, 565.
 CLATIERE (Quentin de la), II, 518.
 CLAUDE M^{re}, I, 376. Voir aussi VALOIS.
 CLAUSEN, II, 258; IV, 477.
 CLAVET (Jérôme), I, 525.
 CLAYE, I, 42.
 CLAYRA, II, 217, 242.
 CLEMENT VII, pape. Son élection, I, 276, 277; II, 69. — Fait la paix avec l'empereur, II, 83. — Son entretien avec lui, 84, 85. — Couronne ce monarque, 87. — Arrive à Bologne, 105. — Se rend à Marseille pour le mariage de sa nièce, 107. — Sa mort, 109.
 CLEMENT VIII, pape. Est reçu à Ferrare, IV, 483, 484. — Fait les épousailles de la reine d'Espagne, 484.
 CLEMENT (le secrétaire), II, 210.
 CLEMENT (Michel), II, 566.
 CLERBAUT (Laurent), I, 359.
 CLERIC ou CLERICQ (Antoine le), I, 532; II, 509.
 CLERICQ (Charles le), I, XIV, XV.
 CLERICQ (Hans le), I, 368, 381.
 CLERICQ (de), IV, 355.
 CERFAY ou CLERFEY (Michel de), I, 128, 357, 529.
 CLÉRIEN (M^r de), I, 131.
 CLERMONT, I, 39, 40; III, 593.
 CLERMONT EN BEAUVOISIS, I, 16, 17.
 CLERMONT (le comte de), I, 38; IV, 579.
 CLEVES (la ville de), I, 391; II, 261.
 CLEVES (le château de), I, 118.
 CLEVES (M^r Adolphe de), I, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 95; III, 212.
 CLEVES (Adolphe, duc de), III, 197.
 CLÈVES (Anne de), femme divorcée de Henri VIII, IV, 151; II, XXII, 153.
 CLEVES (Englebert de), I, 104.
 CLEVES (Guillaume, duc de), IV, 151, 156; II, 262, 264, 311, 334, 557.
 CLEVES M. Jean de, I, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86.
 CLEVES (Jean, duc de), II, 99.
 CLEVES (Philippe de), sr de Ravenstein, I, 104, 406; III, 33. — Voir aussi RAVENSTEIN.
 CLEVES (le comte de), I, 59; IV, 574, 593.
 CLEVES (le duc de), I, 7, 50, 63, 88, 89, 98, 104; II, XV, 160, 180, 186, 211, 217, 237, 263, 280, 342, 354, 355; III, 198, 441; IV, 202, 567, 576, 590, 591.
 CLEVES (le jeune duc de), III, 194.
 CLEVE (le frère du comte de), IV, 587.

- CLEVES (M^e de), I, 46, 47, 55, 56, 78, 91; II, 397; IV, 378, 379, 380.
- CLEVES (Herman, bâtard de), I, 357
- CLEVES (les ambassadeurs de), I, 72.
- CLICQUEBOULT (Jeannet), I, 532.
- CLIFFORD (Henri), comte de Cumberland, IV, 126.
- CLITA (Victor), II, 511; III, 389.
- CLITRE (Pierre), I, 346, 521.
- CLOISTRE, II, 48.
- CLOTART (Guillaume le), I, 530
- CLUTIN (Henri), sr d'Oysel, ambassadeur français, IV, 92.
101. Voir OYSEL.
- CLYBANO (Jérôme de), I, 346.
- CLYNTON (Édouard, lord grand amiral, comte de Lincoln, IV, 120, 373.
- COBEL (Clais), I, 365.
- COBBHAM (Milorid), Voir BROOKE.
- COBLENCE, I, 350; II, 29, 30, 104, 259, 275, 308, 397, 464; III, 443.
- COBOURG, II, 348.
- COC (Olivier de), II, 536.
- COCHE (Marc de), III, 393.
- COCHUET (Thierry), II, 534.
- COCK (Thomas), IV, 444.
- COCC (Jean), I, 525.
- COCC (Jérôme le), I, 531.
- COCCUILLET (Louis), III, 392, 506.
- COCCUILLET (Pierre et Louis), III, 310.
- COGOGNE, II, 255
- COEL (Gilles), IV, 639.
- COEN (Alard), III, 394.
- COENE (Gonsalve de), II, 504.
- COERTE, II, 80.
- COËTLE (Madame de la, fille bâtarde de Philippe le Bon, I, 278.
- COEVOET (Petit Jean), II, 515; III, 393.
- COFFRY (Guillaume), II, 518; III, 311, 386.
- COIFFURE castillane, III, 148.
- COGECES DEL MONTE, I, 448.
- COGLIUDO, I, 229.
- COGNAC, I, 144.
- COGNOL (de père près de), II, 70.
- COILLY ? I, 24.
- COMBRE, IV, 418.
- COLAS Jacques de), comte de la Fère, IV, 472.
- COLBRANT, III, XXXI.
- COLEMAN (Thomas), IV, 447.
- COLIN (Alexandre), IV, 476.
- COLIN (Lajomier?), II, 508.
- COLIN, petit Keux, II, 508, 516.
- COLINDRES, IV, 73.
- COLLEGES à Valladolid, I, 167; III, 160; à Alcalá de Henares, 219.
- COLLEURS (Hugues des), III, 359.
- COLLIURES, I, 264; II, 139, 245; IV, 409, 503.
- COLMAR, IV, 514.
- COLO Goyot, II, 514; III, 311, 393.
- COLOGNE, I, 107, 108, 109, 331, 394; II, 28, 29, 30, 48, 49, 64, 97, 101, 274, 398, 311, 397, 422, 443, 463. — Description, I, 334 et suiv.
- COLOGNE (l'électeur ou l'archevêque de), II, 27, 160, 168, 181, 259, 261, 311, 350, 352 à 355, 375, 381, 443; IV, 361, 374.
- COLOMBES, II, 21; III, 411.
- COLOMBERS, I, 53.
- COLONA (Ascanio), II, 78, 117, 118, 176. — Sa lettre au sujet des excès commis par Barberousse, III, 538.
- COLONE (le cardinal), gouverneur de Naples, II, 78.
- COLONE (Isabelle), duchesse de Trajetto, II, 116; III, 538.
- COLONE (Marc-Antoine), duc de Taglicozzo, IV, 71.
- COLONE (Prosper), II, 62
- COLUNGA, II, 21; III, 96.
- COMBAT d'un ours contre deux lions, II, 132.
- COMBATS sur mer, II, 150, 147, 148, 216; III, 278.
- COMBLE (Pierquin de), I, 531.
- COMBON. Voir BROOKE (Georges).
- COMÉDIE de langue latine, IV, 485, 536, 544. — Id. en espagnol, IV, 490. — Id. à Mantoue, IV, 487; à Milan, 541; à Bonaï, 548.
- COMIGUES (Roger de), sr de Soballes, gouverneur de Metz, IV, 518.
- COMMENDOSE (Gian-Travesco), chambellan du pape, IV, 115.
- COMMERCE à Léon, I, 455; aux Indes, 226; à Barcelone, 257, 268; avec les Flamands, 213.
- COMMERCE (affaires de), 413, 422, 430, 431, 436, 440, 447, 457.
- COMMERCY (la ville de). Se rend, II, 287.
- COMMINES, I, 111.
- COMMUNEROS (les). Se soulèvent, II, 62. — Veulent contraindre Jeanne à signer des concessions en leur faveur, II, 63. — Sont chassés de Tordesillas, *ibid.* Perdent la bataille près de Villalón, *ibid.* — III, ix, x.
- COMMUNIES. Voir CONGLIANO.
- COMPIEGNE, I, 15, 16, 18, 33, 51, 52, 130; IV, 27.
- COMPIGNY (Aldorf de), I, 529.
- COMPTES d'hôtel des ducs de Bourgogne, I, III.
- COMPTES d'hôtel des souverains, III, v.
- COMTES et vicomtes d'Espagne. Leurs revenus, I, 234.
- CONCLE DE TRENTE, II, 219. Voir aussi TRENTE.
- CONCLE (nécessité de le convoquer), II, 119.
- CONCOGNE (le comte de), I, 172.
- CONCORDS d'arbalétriers de Louvain, Bruxelles, etc., I, 104.
- CONDE, I, 73, 79, II, 17.
- CONDE (le sr de), II, 175.
- CONÉ, III, 375.

- COGELIANO** II, 104.
COGESBERG, II, 104.
COGLANS, I, 9, 10, 12, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 10, 42, 45, 355, 440
COGLANS, (Josse de), II, 507.
COGLANS (le sr de), IV, 637
CONGO (le frère du roi de). Est introduit auprès de Charles-Quint, II, 211, 244
CONSEIL DE L'EMPEREUR, II, 392.
CONSEMAIN, ou Couteinan, ou Conseing, ou Rosenheim, II, 96.
CONSPIRATION EN CASTILLE, III, 234, 235.
CONSTANT, IV, 409.
CONSTANS, IV, 312.
CONSTANCE, I, 457, 478.
CONSTANCE (la signora), fille de Paul III, II, 256.
CONSTANCE (le concile de), I, 56.
CONSTANTIN (le sr), I, 299.
CONSTANTIN (le docteur espagnol), II, 442.
CONSTANTINOPLE, II, 286, 319, 335; IV, 391; III, XIV, 397, 398, 462, 463 et suiv., 490, 547, 548, 564.
CONSTANTINOPLE (Manuel Paléologue, empereur de), I, 31.
CONSTANTINOPLE (les ambassadeurs de), I, 21.
CONSTANTINOPLE (le patriarcat de), I, 56.
CONSENTINUS (Antonius Pius), III, XX.
CONSULES DE CARAVAJAL (Diego), III, 308.
COTARENO (le cardinal de), II, 223. — Sa mort, II, 168, 237.
COTARINI (Gaspard), ambassadeur vénitien, I, XI.
COTAULT (Richard), II, 493.
COTAY Laurent de), I, 367.
COTRES, III, 593.
CONTRIBUTIONS DE L'EMPIRE. Opinion des États à ce sujet, II, 411, 421, 433, 436, 456, 457.
CONTROLEUR (lord), voir **ROSCHESTER** (Robert).
CONTROLEUR de la maison impériale. Ses fonctions, II, XI, XII, XIII.
CONY, II, 135.
COQUELLET (Louis), II, 514.
CORBARON (le sr de), III, 306.
CORBAU (Jenni), III, 511.
CORBELL, I, 12, 25, 26, 32, 33, 34, 35, 40, 41, 42, 46, 48, 69; II, 157; IV 571-572.
CORBEKE (Georges van), II, 520.
CORBENY, I, 53.
CORBIE, I, 63.
CORDIER (Paseo), I, 532.
CORDOUE ou Cordoba ou Cordova, II, 76, 39.
CORDOUE (l'évêque de), I, 172, 246, 522; III, 226.
CORDOUE (Alonse de), I, 370.
CORDOUE (Gonsalve de), I, 210. — Reçoit des communications de Philibert Naturel, I, 507.
CORDOUE (Gonsalve Ferdinand de), I, 406.
CORDOUE (don Louis de), III, 168, 206, 208.
CORDOUE (don Pedro de), maître d'hôtel du prince Philippe d'Espagne, IV, 9, 13, 168, 221.
CORDOUE (la bannière de), IV, 43.
CORBELLA, II, 26.
CORDEZ Jacques de), II, 510.
CORFOU, II, 147.
CORFT (James), IV, 352.
CORIA, I, 179.
CORIA (l'évêché de), I, 197.
CORIA (l'évêque de), II, VII, 150 Voir aussi **VANDENESSE**
CORNEJO (Jean), III, 311.
CORNEVILLE, 594.
CORNILLE (Jean), III, 85.
CORNOT (Jean), II, 546.
CORNOUAILLES (les côtes de), III, 283, 296, 297
CORNU (Pierre), I, 530.
CORNU (Thibaut), II, 506.
CORNWALLIS (sir Thomas), IV, 224, 331.
COROGNE (la) ou Coruña, I, XXII, 157, 431, 432, 505; II, 26, 27, 62; IV, 13, 14, 15, 408, 418, 420, 423.
CORON. Voir **KORON**.
CORONELLADREN (don), III, 308.
CORRALDE ALMAGUER, II, 200.
CORREGO (Camillo), IV, 45.
CORREGGIO, II, 17, 94, 105.
CORRENCE, II, 105.
CORRESPONDANCES diplomatiques au sujet du mariage de Philippe II avec Marie Tudor, IV, 83.
CORRON, IV, 34.
CORSE (l'île de), II, 193; III, 419, IV, 170.
CORTES (don Martin), marquis del Valle de Oaxaca, IV, 422.
CORTÉS (les), d'Espagne, III, IX, 439.
CORTÉS d'Aragon, Castille et Valence, IV, 10.
CORTES de Castille, II, 59, 71, 201, 202, 223; IV, 74.
CORTÉS de Catalogne, II, 62, 214; IV, 594.
CORTKEUR (N.), I, 358.
CORUWERE (Petit-Jean), I, 362.
COSENZA, II, 114, III, 383.
COSTA (Georges), archevêque de Lisbonne, I, 546.
COSTERE (Henri de), II, 519.
CUSTOMES SINGULIERS, I, 150 — *Id.* des femmes de Grenade, 208. — *Id.* des habitants des Asturies, III, 93. — *Id.* à Ribadissella, 97. — *Id.* à San Vincente de la Barquera, 116. — *Id.* à Valladolid, 151. — *Id.* en Irlande, 285 et suiv. Voir aussi **COIFFURE**.
COTEBRUNE (le sr de), III, 167.
COTEBRUNE ou **COTTREBRUNE** (le bâtard de), III, 391.
COTEREAU (Alyse), III, XXXV, 596.
COTTERAU (la fille de M^r Jean), I, 81.
COTTERAU (Philippe), garde des bijoux. Est accusé de vol, torturé et meurt, I, 197.
COUCHES (l'abbé de), I, 88.

COUCY, I, 55, 58, 158.
 COUCY (le maréchal de), III, 592.
 COUCY (le bâtard de), I, 531.
 COUFLESTEIN. Voir KCFSTEIN.
 COUBE, II, 155.
 COULLEURS (Hughes des), II, 502, 511; III, 305.
 COULLEVRES. Voir COLLOUBRES.
 COULLEMER (Aouise le), I, 530.
 COULOMBIER, I, 290.
 COULOMMIERS, I, 60.
 COULTER (Thomas), IV, 447.
 COUPIGNY Adolphe de), I, 288.
 COUPES d'argent données à l'archiduc, I, 276, 307.
 COURCELLES, I, 12, 54; III, 584.
 COURCELLES (Jean de), II, 508, 513, 516, 520; III, 369, 342, 389, 391, 394.
 COURCO (le maître d'hôtel), ambassadeur du roi de France, I, 174, 188.
 COURISO, I, 85.
 COURNET (Petit Jean), I, 530.
 COURONNE (N.), II, 509.
 COURONNE, archer, III, 248.
 COURONNE, Jean de la), I, 532.
 COURDWEË (petit Jean), II, 508.
 COURRIER (Georges le), I, 517.
 COURRIERES (de s^r de), II, 158, 504, 512; III, 77, 206, 390, IV, 23, 107, 149, 313, 315, 333, 383, 508. Voir aussi MONTMORENCY.
 COURS Adrien del, II, 548.
 COURSES à la cagne. Voir JEUX.
 COURSES à la jennette, I, 284.
 COURSES à la vergette en masque, II, 377.
 COURSES aux taureaux, I, 153, 165, 194, 218, 249, 220; III, 115, 126, 255.
 COURSE en lice, I, 93.
 COURTENAY (Edouard), comte de Devonshire, IV, 175, 182, 195, 204, 209, 214, 213, 216, 221, 223, 225, 226, 233, 241, 252, 255, 278, 280, 294, 298, 299, 301, 330, 334, 357, 371, 375, 384, 388, 395, 407, 409, 412. — Projet de son mariage avec Marie Tudor, 94, 108, 115, 116, 160. — Est choyé par ceux de la cour d'Angleterre, 127. — Est soutenu par l'évêque de Winchester, 131. — Ses relations avec Marie Tudor, 133. — Projet de son mariage avec Elisabeth, 140, 141. — Ses relations avec cette princesse, 86. — Les projets de son mariage sont arrêtés, 148. — L'empereur et son fils seraient disposés à lui faire une position, 147, 148. Sa conduite immorale, 153. — Est excité par l'ambassadeur de Venise, 155, 156, 204. — Sa morgue, 156. — Est en disgrâce auprès de la princesse Elisabeth, 158. — Ses agissements contre la reine, 163. — Ses relations avec l'ambassadeur français, 163, 181. — Son opposition au mariage de la reine avec Philippe, 180. — Sa maladie, *ib.*

— Se tranquillise, 181. — Veut se retirer en France, 205.
 En veut à Renard, 216. — Résolution prise sur son sort, 301. — Dénonce la conspiration de Carew, 305. — Est sur le point d'être envoyé auprès de l'empereur, 507.
 Est devenu suspect, 308. — Répudie le mariage avec Elisabeth, *ib.* — Est prêt à se mettre au service de la reine, *ib.* — Compromet les conspirateurs, 310. — Accompagne la reine à l'hôtel de ville, 358. — Devient prisonnier de sa souveraine, *ib.*, 342. — Est sur le point d'être renvoyé d'Angleterre, 347. — Est poursuivi sans vigueur, 353. — La reine le juge sévèrement, 380. — Est accusé à tort par Wyatt, 389. — La reine veut le garder dans la Tour, 403. — Est conduit à Fotheringay, 443.
 COURTEVILLE (Guillaume de), II, 506.
 COURTEVILLE (Jean de), ambassadeur de Philippe le Beau en France, I, 550. — Maître d'hôtel de la reine de Castille, 467; II, 507; III, 263; IV, 33.
 COURTEVILLE (Philippe de), II, 504; III, 168, 221, 294; IV, 45, 63.
 COURTEVILLE (Pierre de), II, 508; III, 394.
 COURTEVILLE (le neveu de), II, 506.
 COURTYVON, I, 66.
 COURT-MORTIMER (François de), chambellan du prince de Galles, I, 45.
 COURTOT (Pierre), III, 343.
 COURTRAI, I, 22, 23, 76, 78, 112, 147; II, 18, 166; IV, 544, 617.
 COUSAN (Guillaume de), III, 309.
 COUSIN (Pierre), I, 359, 529.
 COUSTIERE, I, 111.
 GOUSSADAGNE (le comte de), I, 214.
 COUTANSE (Geoffroi de), I, 530; II, 508.
 COUTUMES singulières en Espagne, I, 257.
 COVOS (le grand commandeur), III, XIX.
 COVOS (Francisco de los), II, 138.
 COVOS (Léon), chef des finances en Espagne, II, 153, 253.
 COYATRES, I, 87.
 COYN (Nicole de), III, 314.
 COYVE (don Diégo de), I, 184.
 CRAEN (Antoine de), IV, 571.
 CRANE (Nicolas de), II, 505.
 CRAMER (Thomas), archevêque de Canterbury, IV, 20.
 CRAHSBEIN, II, 331.
 CRANMEN (Arnoul, sire de), IV, 595, 608.
 CRANACH (Lucas de), peintre d'un portrait de Philippe d'Espagne, IV, 201.
 CRAUX (Salon de), I, 271.
 CRAYER (Thomas), IV, 198, 363, 365.
 CRAYER, serviteur du duc de Glèves, Félicie Marie Tudor au sujet de son mariage, IV, 378.
 CRÉCY, I, 24, 32, 58.

- CREHEN (Guillaume de), III, 314.
- CREIL, I, 17, 39, 40.
- CRÈME, II, 103.
- CRÉMONE, II, 105, 189, 255, 256; III, 442, 488.
- CRESCENTIO (Marcel), cardinal, évêque de Marsico, IV, 4.
- CRÉSPY (la paix de), II, 292, 293.
- CRESWEL (Édouard), IV, 446.
- CRÉTEIL, I, 14, 16.
- CRÉTICO (Marc de), I, 532.
- CRÈVE (Milot de), III, 309.
- CRÉUTZNACH, II, 275, 308.
- CRÈVECOEUR (la terre de), I, 398; II, 268.
- CRÈVECOEUR (la fille du sr de), I, 80.
- CRICKI (Léonard van), II, 533.
- CRÉATIE, III, 504.
- CRÉOHIN (Godfroid de), II, 518; III, 513, 396.
- CRÖISSETTE (le détroit de la), II, 140.
- CRÖISSETTES, I, 73.
- CRÖISILLES (le sr de), III, 276.
- CRÖISILLES (le fils du sr de), III, 262.
- CRÖISILLES (la dame de), II, 386.
- CRÖISILLES (N.), II, 503.
- CRÖIX (Gillotin de), II, 517; III, 396.
- CRÖL D'ENKBUZEN (Adrien), marin néerlandais, IV, 179.
— S'empare de l'île de Serk, 197.
- CRÖNWELL (Thomas), IV, 187.
- CRÖQUET (le mont du), I, 111.
- CROSNE-LEZ-VILLENEUVE, I, 31, 33, 40.
- CROTIERE (Mahonche de), I, 532.
- CRÖY (les), ducs d'Aerschot. Leurs sépultures, IV, 528. Voir AERSCHOT.
- CRÖY (Adrien de), sr de Roulx, II, 59, 60, 66, 324, 437.
- CRÖY (Alexandre de), duc d'Havré, III, VIII.
- CRÖY (Antoine de), sr de Sempy. Est nommé de la Toison d'or, II, 57.
- CRÖY (Charles de), sr de Chièvres, II, 13.
- CRÖY (Charles de), duc d'Aerschot, prince de Chimay, IV, 521, 533, 535. Voir AERSCHOT.
- CRÖY (Charles et Alexandre de), marquis d'Havré, etc., IV, 459.
- CRÖY (Charles-Philippe de), marquis d'Havré, II, XXV, 520, 524; IV, 521.
- CRÖY (Claude de), sr de Creque, etc., IV, 460.
- CRÖY (Ferry de), sr de Rœulx, I, 127, 147; II, 512.
- CRÖY (Guillaume de), sr de Chièvres, II, 73, 127. — Est nommé lieutenant-général des Pays-Bas, I, 491, 497. — Est nommé exécuteur testamentaire de Philippe le Beau 495; III, XXV, 231. Voir aussi CHEVRES.
- CRÖY (Guillaume de), marquis de Renty, IV, 71.
- CRÖY (Guillaume de), évêque de Cambrai, II, 58. — Est nommé cardinal, III, 34, 35. — Passe au siège de Tolède, 439. — Sa mort, II, 64.
- CRÖY (Jacques de), IV, 459.
- CRÖY (Michel de), sr de Sempy, I, 403; II, 59.
- CRÖY (Philippe de), comte de Porcean. Est nommé de la Toison d'or, II, 57.
- CRÖY (Philippe de), sr de Motembais, IV, 472.
- CRÖY (Philippe de), comte de Solre-le-Château, IV, 459, 524, 537.
- CRÖY (Philippe de), duc d'Aerschot, II, 100, 324, 350; IV, 70.
- CRÖY (le sr de), III, 390.
- CRÖY (la marquise de), IV, 9.
- CRÖY (Mlle de), III, 47, 130, 499.
- CRÖYN (Philippe), I, 527.
- CRÖYTH ou CRÖUTH (Pierre), III, 522, 527.
- CRÖUSCLE (Fadelantado del), I, 172.
- CRÖYNSINGHEN (Anne de), IV, 469.
- CRÖYNSINGHEN (Jacques de), I, 128, 349.
- CUENÇA (l'évêque de). Est nommé président du Conseil des Indes, II, 253.
- CUÉVA ou CUÉBA (Bartholomé de la), évêque de Cadore, II, 307.
- CUÉVA (don Bertraat de la), duc d'Albuquerque, chevalier de la Toison d'or, II, 99, 512; III, 308, 309, 391; IV, 379, 461.
- CUÉVA (don Christophe de la), II, 514; III, 392.
- CUÉVA ou GOÉBA (don Diégo de la), III, 397.
- CUÉVA (Francisco de la), duc d'Albuquerque, I, 151, 172, 173.
- CUÉVA (don Juan de la), II, 503.
- CUÉVA ou GOÉBA (Louis de), III, 307.
- CUÉVA ou CUÉBA (Marie de la), comtesse d'Urueña, IV, 74, 76.
- CUÉVA (don Pedro de la), II, 154; III, 306, 385.
- CUIGNET (Hubert), II, 529.
- CUYN ou CUYN (Nicole de), II, 529; III, 396.
- CUISE, I, 15, 16.
- CUZERY, I, 10.
- CELEMBOURG (Isabelle de), I, VIII.
- CUNGA (don Alonso de), duc de Bejar, etc., I, 180.
- CUNIGA (don Francisco de), comte de Miranda, I, 148.
- CUNIGA (Jean de), II, 503, 511; III, 390.
- CURANGE, II, 39, 101, 308.
- CURARD (Martin), I, 347.
- CYPERE (Gilles de), II, 521.
- CYBOLE. Voir CEBOLLA.
- CYLLY (Claude de), I, 525.
- CZYBACK (Eméric), évêque, III, 554, 556.

D

- DAEBE** (William), IV, 253.
DAGON (Jean), II, 508, 516.
DAILLON (François de), comte de Lude, IV, 524.
DALE ou **DAULE** (Philippe), maître d'hôtel, I, XXIV, 39, 127, 349, 404, 525.
DALEMAN ou **DALLEMAN** (Adolphe), II, 494, 509, 517.
DALEN (Joachim van), III, 308.
DALLE (vander), II, 504.
DAMANT (Pierre), évêque de Gand, IV, 539.
DAMES (Antoine de), II, 511.
DAMMARTIN, I, 51, 52.
DAMME (Antoine de), III, 389.
DAMME (Gilles van den), II, 493.
DAMMARTIN, III, 594.
DAMPART, I, 58.
DAUVILLEBS, II, 331; IV, 32, 389.
DANDINI (le cardinal Jérôme). Fait des efforts pour amener la paix entre la France et l'empereur, IV, 101, 318. — Prend congé de l'empereur, 144. — Est chargé par le pape d'entrer en correspondance secrète avec Marie Tudor, 157.
DANEMARK, II, 241.
DANEMARK (Christiern II, roi de), II, 30. — Arrive à Bruxelles, II, 64. — Épouse Isabelle d'Autriche, 56. — Est nommé chevalier de la Toison d'or, 60.
DANEMARK (Christiern III, roi de). Sera requis d'assister les États de l'empire à repousser les Turcs, II, 206. — Demande grâce pour Jean de Saxe, 341. — IV, 151, 193, 203.
DANEMARK (la reine de), sœur de Charles-Quint. Sa mort, II, 56, 75. — Est enterrée à Gand, *ib.* — Voir aussi **AUTRICHE** Isabelle d'.
DANEMARK (le prince de). Sa mort à Gand, II, 102.
DANEMARK (Christine de), épouse de François Sforce, II, 108. — Devient veuve, 593, 595. — Ménage les négociations de Lille, IV, 30. — Arrive à Londres, IV, 25, 67.
DANEMARK (la princesse de), II, 110, 160, 168, 175, 276, 285, 286, 309, 310, 397.
DANEMARK (les ambassadeurs de), II, 13.
DANEMARK (Assel de), II, 506.
DANEMARK (Golin), II, 509, 517.
DANIEL, sculpteur, II, 545.
DANNO (Albert), II, 510.
DANSOY (Martin), I, 367.
DANSOY (Charles), I, 349.
DANSOY (Eliacin), I, 367.
DANSES, allemandes, espagnoles, françaises et mauresques, I, 46, 49, 50, 59, 60, 133, 134, 140, 141, 248, 249, 252, 257, 258, 277, 292, 305, 306, 314, 320, 321, 328, 339; II, 73, 250, 272, 286, 296, 334, 383, 387, 388, 390, 392; III, 111, 117, 220, 223; IV, 76, 81, 485, 502, 510, 516, 523, 551, 582, 585, 619, 625, 641 à 644.
DANSEUSE à Colombres, III, 111.
DANSQUE (Claude), III, 395.
DANTIZ (Antoine), I, 525.
DANTZICH, IV, 151, 394.
DANUBE, II, 103; IV, 471.
DARDANELLES, III, 525.
DARNLEY (Marguerite, comtesse de), femme de Mathieu, comte de Lennox, fille de Marguerite, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre, IV, 221, 378.
DASSE (Albert), II, 518.
DASSY (Simon), I, 336.
DAULE (Werner de), II, 563.
DAUPHINE (de), II, 211.
DAUPHIN viennois (de). Sa mort, II, 157.
DAUPHIN (de), II, 154. — Assiégé Perpignan, 211. — Attaque le comté de Roussillon, 214.
DAUPHIN (ambassadeurs du), I, 61.
DAUPHIN (Guichard), ambassadeur de France, I, 57.
DAUPHINE (M^{re} la), I, 32; II, 112.
DAVALO (Fernando Francisco), marquis de Pescara et de Gasto, IV, 422.
DAVE (Olivier de), III, 310.
DAVID, évêque écossais, IV, 388.
DAVID (Hughes), IV, 446.
DAVILA (don Pedro), marquis de las Navas. — Est envoyé en Angleterre avec des présents destinés à la reine. IV, 43.
DAX, I, 146; II, 154.
DAYS (Louis), I, 359.
DEBAND. Voir **BOFFINGEN**.
DECAUFFAIN (Jean), II, 507.
DEEKEN (Jean), III, 396, 399.
DEFFEL (Pierre), III, 395.
DEGRAVE (Cornille), III, 390.
DELBECQ, III, 107, 174.
DELBŒUF (le marquis): Voir **GUISE DE LOBBRAINE**.
DELEPIERRE (Antoin), I, 367.
DELEVAL (Jean), I, 360.
DELFA, plante venimeuse, I, 201.
DELFT, I, 72, 74, 75, 77, 112, 118; II, 15, 164.
DELLILE (Martin), II, 509.
DELSLE (Léopold), I, XXV.
DELLEBERCQ, I, 328.
DEMERICOURT, I, 30.

- DENIA (le marquis de), III, 191, 202, 214; IV, 75.
 DENIS, IV, 443. Voir SANDOVAL.
 DENIS (Jean), I, 368.
 DENBOCH (N.), IV, 379.
 DERRY (le duc de), I, 17.
 DERBY (Milord), IV, 104, 233, 244, 301. — Voir aussi STANLEY Édouard.
 DERMUYDE (Gilles), III, 309, 392.
 DESCHANGE (Jean), I, 532.
 DESCROTIÈRES (Mathieu), II, 509.
 DESKJES (Philipot), I, 359.
 DESMAREZ ou DESMARETZ (Nicolas), I, 372, 391, 509, 517.
 DESSE (Jean), I, 352.
 DESPREZ (Baudechon), I, 368.
 DESROULLE (Jennin), II, 506.
 DESTEL (Pierre), III, 313.
 DESVOZ (Richard), III, 312.
 DEVOS, peintre, IV, 535.
 DEUL, à la mode espagnole, I, 197.
 DEUILLE (Messire Jacques), III, 248.
 DEUX-PONTS (le duc des), II, 353.
 DEUX-PONTS (la duchesse des), II, 356.
 DEYNZE, I, 51, 32, 59, 60, 63, 73; IV, 639.
 DICBIER (Henri), IV, 375.
 DICBIER (Jean), IV, 628, 629, 646.
 DICLES ou DUBEN, II, 343.
 DIEGO (don), II, 514.
 DIELBEEK (N.), 505, 513.
 DIEPE, II, 111, 209, 269, 309.
 DIEPENBEEK, IV, 644.
 DIÈRE, l'Allemand, III, 168.
 DIERICK (André), II, 530.
 DIEST, II, 264, 308; IV, 568, 591, 592, 593, 596, 601, 631, 633, 644.
 DIEST (Henri, sire de), IV, 611, 615, 616.
 DIEST (le Sr de), II, 270; IV, 577, 593, 597, 610, 641.
 DIEST (François van), II, 505.
 DIÈTES à Angsbourg, II, 96, 349, 353, 404, 424, 433, 438, 441, 444, 454; à Nuremberg, II, 277, 456; à Ratisbonne, II, 102, 168, 277, 334; III, 404; à Spire, II, 205, 276; à Worms, II, 165, 308, 309, 412.
 DIETRICHSTEIN (François de), cardinal, légat du pape, IV, 509, 510.
 DIETRICHSTEIN (Maximilien, comte de), IV, 453, 472.
 DIEVEN (Sigismond van), II, 504.
 DIEZ (Michel Juan de), III, 308.
 DIJON, I, 10, 11, 14, 56, 57, 65, 66, 70, 86.
 DIJON (Archêves de), I, 111.
 DILBORN, II, 261.
 DILIGHEM (abbaye de), IV, 436.
 DILIGHEM (l'abbé de), I, 83, 97; IV, 638.
 DILLINGEN, II, 336, 357; IV, 201, 253, 471. — Description, I, 304.
 DIMZE (Jacques), II, 514.
 DISANT, Est pris par les Français, IV, 421.
 DINAUX (Arthur), III, XIX.
 DINKELSDORF, II, 101, 331, 332, 337.
 DINERS, II, 382, 383. Voir aussi FESTINS.
 DISGORDI (Pierre), II, 505.
 DISPE (Gabriel), II, 505, 513.
 DISPE (Philippe de la), II, 505, 513.
 DIURNAL de l'expédition de Tunis, III, XXIV.
 DIXIÈME DENIER (impôt de), I, 215.
 DOBLEY (Bernard), I, 349.
 DOBSON (Guillaume), IV, 446.
 DOCCOBE (Marc), III, 311.
 DOZCY (Jean), assassin de l'évêque Eméric Bryback, III, 558.
 DOLCE ou DOLCE AGUAS ou AGUA, I, 203; II, 47, 95, 489, 256; IV, 5, 479, 480.
 DOMAINES (les). Sont engagés aux Pays-Bas, I, 471.
 DOMESTIQUES (les). Sont bien traités en Allemagne et mal tenus en Espagne, III, 238.
 DOMMARTIN (le comte de), I, 38.
 DOMMARTIN (Diane de), II, XXV; IV, 9, 459.
 DONAUWERTE, II, 332, 336, 348, 398, 464.
 DONC (Georges vander), II, 542.
 DONGELBERG (Gui de), II, 563.
 DONNEMARIE, I, 13.
 DONZELLES, I, 152, 254, 255. Voir aussi SANCTA MARIA DE LAS HUELGAS.
 DONZELLOS l'alcade de los, I, 539.
 DONZY, I, 47.
 DORDRECHT, I, 72, 78, 109, 118; II, 13, 161; IV, 693.
 DOREMUS (Pierre), II, 544.
 DORENT. Voir URENA.
 DÔRET (Étienne), II, 510.
 DORIA (le cardinal), II, 190.
 DORIA (André), prince de Meli. Prend Gênes, II, 78. — Arrive à Barcelone, 82, 83, 110, 239, 243. — Est nommé chevalier de la Toison d'or, 99. — Prend Koron, 103. — Arrive à Naples, 115. — Prend Antibes, 136. — Attaque la flotte Turque, 140, 146, 147. — Reçoit l'empereur, 142. — Retourne à Gênes, 199. — Arrive à Rosas, 242, 245. — Prend quatre galères françaises, 256. — Conquiert Monastir, 397. — Prend la ville d'Afrique, 424. — Conclut une convention avec les habitants des îles de Gerbes, 424. — Revient à Naples, 437. — Enveloppe Gottier Raix, corsaire Turc, 462. — III, XII, XXVII, XXVIII, 320, 321, 322, 327, 336, 373, 375, 376, 379, 385, 416, 434, 459, 549, 562; IV, 6, 176.
 DORIA (Antoine), II, 193, 199; III, 372, 562; IV, 23.
 DORIA (Antoine-Marie), IV, 69.
 DORIA (le sr Étienne), IV, 43.
 DORIA (Fernando), IV, 461.
 DORIA (Janotin), II, 143, 191, 195, 201, 202, 254.

- DORIA** (Jean-André), prince de Meli, IV, 495, 506.
DORIA (Lelio), IV, 43.
DORIA (Pierre), I, 349.
DORMANS (N.), II, 514, 506.
DOBBIER, I, 90.
DORTINGHEN, I, 529.
DOUAI, I, 29, 27, 36, 44, 49, 51 à 54, 60 à 62, 73, 84, 101, 102; II, 166, 384, 536, et suiv.; IV, 31, 34, 547, 570, 585, 617, 622, 623.
DOUES, I, 297.
DOUES (Île sur le), I, 66.
DOUCRY, IV, 426.
DOUGLAS (Archibald), comte de Lennox, IV, 221.
DOUGLAS (Marguerite), comtesse de Lennox, IV, 25.
DOULCEAU (Jaquet), II, 517.
DOULLENS, I, 16, 17, 36; IV, 30, 31.
DOUNAL ou **DOUVAL**, I, 29, 36.
DOURDAN, I, 34, 45.
DOUREL, Voir **DUBRO**.
DOUVRES, III, 59.
DOURS? I, 23, 39.
DOES. Voir **TER DOEST**.
DOÜTREVOLT (Josse), I, 339.
DOUVRES, I, 423; II, 27, 32, 63, 66; III, 574; IV, 21, 22, 24, 73, 171, 203, 243, 319, 377, 385, 388, 403.
DOUVVIN (André de), I, 128, 351, 382, 406, 529; II, 507; III, 263, 279.
DOUVVIN (François de), III, 310.
DOUX (Pierre le), I, 374.
DOYER (Robert), IV, 447.
DOYEN (François le), II, 510; III, 394.
DOYENES, II, 69.
DOYNE. Voir **DUENAS**.
DRAGON merveilleux, II, 461.
DRAGUEL (Josse), II, 510.
DRAGUET BAIS, corsaire Turc, II, 404, 424.
DRANNAT POINT, III, 297, 298.
DRAPS anglais, II, 431.
DRAPS (présents de), II, 510.
DRENCWAIRT (Jean de), s^r de Dormael, IV, 520.
DRENE ou **DREVE**, I, 47.
DRESSOIRS, I, 165, 189. Voir aussi **VAISSELLE**.
DREUX, III, 594.
DRIESSCHE (Josse de la), I, 35.
DRION (Bauduchon), III, 395.
DROIT de vingtième, perçu sur les effets passant d'un royaume dans un autre, I, 210.
DROMISEBES (le comte de), III, 191.
DRUON (Bauduchon), II, 516, III, 312.
DRUCM (Charles), II, 525.
DUBOIS (André), aide-chambre de l'empereur, III, 438.
DUBOIS (Charles), II, 548.
DUBOIS (Étienne), II, 507.
DUBOIS (N.), IV, 368.
DUCS et **MARQUIS** d'Espagne. Leurs revenus, I, 232.
DUDELEY (Guiford), IV, 96.
DUDELEY (Henri), Son interrogatoire, IV, 406, 458, 385.
DUDELEY (John), duc de Northumberland, IV, 20, 84, 88, 96, 98.
DUDELEY (Robert), IV, 223.
DUENAS, I, 165; II, 26, 33, 36, 68, 154.
DUBRO, I, 154, 168.
DUFAY (Louis), III, 310.
DUFFEL (la dame de), IV, 576.
DUFOR (Pierre), II, 534, 544.
DUJARDIN (Philippe), III, 310.
DUNBAR, IV, 295.
DUNKERQUE, II, 27, 32, 383; IV, 22, 24, 29, 30, 73, 377, 341.
DUN-LE-ROI, I, 47.
DUNOIS (M^r de), I, 299.
DUNOIS (la comtesse de), I, 132, 136, 293.
DUNZE. Voir **DEVNZE**.
DUPLOICH (François), II, 566.
DUPONT (Antoine), III, 390.
DUPRÉS (Gérard), II, 517.
DUPUY (P.), I, XIX, XX.
DUPUY (Remi), II, XXVII, XXXI.
DURQUE DE ESTRADA (Hernan), III, 134.
DURAND (maître Jean), I, 38.
DURANGYS (N.), II, 568.
DURAZZO, II, 148; III, 536.
DUREN, I, 108, 335, 336; II, 259; III, 443, 444. — Est assiégé, II, 259; III, 443. — Est pris et brûlé, II, 259, 444.
DURER (Sigismond de), II, 512; III, 309, 391.
DURET (Pierre), I, 347; II, 502, 520.
DURET (maître), II, 540.
DURINGREEST, I, 365, 530.
DURTAL, III, 593.
DUSSELDORF, II, 311.
DUY (le s^r de), II, 523, 556.
DUTYSLANT (N.), II, 516.
DYÈGHE (le bâtar don), I, 529.
DYBRACHUM, II, 148.
DYSPE (Philippe de la), III, 392.

E

EEPERSTEIN (le comte d'), et ses compagnons. Sont arrêtés, **II**, 347.
ECCLESIASTIQUES (la réforme des), **II**, 455.
ÉCHASSES (le jeu d'), **IV**, 521.
ÉCHENAIS (le sr d'), dit Tinteville, **II**, 288.
ECJA, **II**, 39, 76.
ÉCLUSE (l', en Flandre), **I**, 22, 39, 63, 74, 76 à 78, 80, 81, 88; **II**, 15, 20, 385; **III**, 33, 407; **IV**, 2, 541.
ÉCLUSE (l'), près de Douai, **I**, 44.
ÉCLUSIER-VAUX, **I**, 36, 37.
ÉCOLE du monastère de Notre-Dame, **I**, 290. Voir **COLLÈGES**.
ÉCOSSAIS (les). Excitent à la révolte en Irlande, **IV**, 182, 204. Sont dégoûtés des Français, 378. — Montrent mauvaise volonté à l'égard de l'Angleterre, 255. — Menacent ce pays, 412.
ÉCOSSE, **IV**, 118, 378; 163, 211, 228, 242, 345, 251, 295, 355, 364, 407.
ÉCOSSE (Jacques V, roi de), chevalier de la Toison d'or, **II**, 98. — Sa mort, 252.
ÉCOSSE (la reine d'). Ses droits au trône d'Angleterre, **IV**, 488. — Crainte au sujet de ses prétentions à ce trône, 220. — Engage Marie Tudor à entretenir la paix avec la France, 294.
ÉCOSSE (le gouverneur d'), **IV**, 378.
ÉCOSSE (ambassadeurs d'), **I**, 68, 98.
ÉCQUYUS (Jean), **II**, 175.
ÉDINGTON. Voir **HASTINGS**.
EÈCHE ou **EÈKE** (M^r d'), **IV**, 415. Voir **SCÉPPERE**.
ECKBOUT (l'abbé d'), **I**, 93.
ECLDLOO, **I**, 22, 23, 59, 59, 80, 81, 111; **II**, 12, 45, 30, 32, 160, 312, 313, 383; **III**, 40; **IV**, 573, 619.
EEMS (l'), **I**, 74, 75.
EFFELINGHEN (Guillemin d'), **II**, 507.
ÉGLISE (gens d'). Leur rudesse à Valladolid, **III**, 179, 180. — Excommunient le maréchal des logis du roi, 180.
EGMONT (Anne d') Épouse Guillaume de Nassau, **II**, 461.
EGMONT (Charles d'), duc de Gueldre, **I**, vii, xii, xv; **II**, 330; **III**, 437. — Ses guerres, voir **GELORE**.
EGMONT (Charles I, comte d'), **II**, 154.
EGMONT (Charles, troisième comte d'). Sa mort, **II**, 199.
EGMONT (Charles, comte d'), **IV**, 459, 472, 524, 537.
EGMONT (Éléonore d'), **IV**, 460.
EGMONT (le comte Félix d'). Est nommé de la Toison d'or, **III**, 25.
EGMONT (Floris d'), sr d'Ysselstein, **I**, 392, 460, 472; **II**, 134, 136, 152, 153.
EGMONT (Frédéric d'), comte de Buren, sr d'Ysselstein, **I**, 427. — Voir aussi **BUREN** et **YSSELSTEIN**.

EGMONT (M. Georges d'), évêque d'Utrecht, **II**, 530.
EGMONT (Georges d'), **IV**, 71.
EGMONT (Guillaume d'), **III**, 310.
EGMONT (Jean, comte d'). Est nommé de la Toison d'or, **II**, 57.
EGMONT (le comte Lamoral d'), **II**, 285, 294, 296, 297, 299, 306, 307, 310; **IV**, 68, 70, 220, 258, 260, 263, 290, 293, 294, 295, 301, 304, 322, 328, 341, 348, 354 à 357, 364, 379, 381, 384, 385, 411, 458.
EGMONT (Marguerite d'). Épouse le sr de Vaudemont, **II**, 377.
EGMONT (Marie-Christine d'), **IV**, 438.
EGMONT (Maximilien d'), comte de Buren, chevalier de la Toison d'or, **II**, 165, 324, 376.
EGMONT (le sr), lieutenant et gouverneur général de Hollande, **I**, 475.
EGMONT (le comte d'), **II**, 261, 270, 274, 288, 326, 386, 387, 390, 392, 437, 459, 912; **IV**, 193.
EGMONT (la comtesse d'), **II**, 288, 289, 377.
EGMONT (M^r d'), **I**, 107.
EGMONT (M^{lle} d'), sœur de Lamoral, **II**, 286.
EGMONT (la demoiselle d'), **II**, 270, 272.
EGMONT (la fille du comte d'), 128.
EGRA, **II**, 341.
EGUA, **II**, 47.
ÉGYPTIENNES. Voir **ASTURIES**.
ÉGYPTIENS, **II**, 422.
ÉHINGEN, **II**, 48, 96, 304, 470.
EBREMBERGER-CLAUDE, **I**, 324.
ELBE (l'), **II**, 342.
ELDEREN (Arnould d'), 629, 646.
ÉLEPHANT (un). Est introduit à Valladolid, **III**, 236.
ÉLEPHANTS dansants, **III**, 565.
ÉLÉONORE d'Autriche. Voir **AUTRICHE**.
ELFAULT (François d'), **II**, 504.
ELIESQUES. Voir **ILLESÇAS**.
ÉLISABETH d'Angleterre. Voir **ANGLETERRE**.
ELNE, **I**, 265; **II**, 139.
ELNE (l'évêque d'), **II**, vii, 69, 243, 462.
ELSBEIM, **IV**, 467.
ELSINCHE (N.), **II**, 506.
ELSDLOO (Courard, sr d'), **IV**, 645.
ELST (Jean vander), **IV**, 565, 599.
ELTEH, **IV**, 588.
ELTSES (le commendador des), **III**, 308.
ELY (l'évêque d'). Voir **THURLEY**.
EMBRUN (l'archevêque d'), **II**, 71, 72.
EMERICU, **I**, 396.

- EMERSHOFFEN (Edelhans van), II, 504.
 EMIOMAGERE (Abderem), III, 370.
 EMMERY (Jean), III, 312, 394.
 EMPIRE (les électeurs de l'). Élisent le roi des Romains, I, 107, 108.
 EMPLOYÉS de la maison du souverain (les). Sont en désarroi, I, 468.
 EMS Jousse d', I, 531.
 ENGHISE (le marquis d'), III, 312
 ENDELLE, II, 41.
 ENÉE, fils d'Anchise, III, 377.
 ENFANTS exposés, II, 181.
 ENGHEN, I, 73, 95; II, 12, 17, 18, 50, 99, 583; IV, 26, 27, 574, 581, 585, 618, 636.
 ENGHEN le duc d'. Voir BOURBON (Jean)
 ENGHEN Englebert, sr d', IV, 645.
 ENGHEN (Imbert d'), IV, 618, 623.
 ENGHEN (le sr d'), IV, 583, 574, 569, 571, 580, 618, 623, 631.
 ENGHEN (M^e d'), IV, 579, 580, 633, 643.
 ENGHEN Pierre, bâtard d'), I, 532.
 ENGHEN Pierre d', alias d'Alost, I, 563.
 ENGLEFIELD sie Francis, IV, 120, 160, 161, 180, 197, 224, 226, 278.
 ENGLISCHE (Thomas), IV, 444, 466.
 ENGUERAN Guillemette', I, 366; II, 508, 516, 530; III, 305.
 ENINGA don Juan de, III, 306.
 ENKVOORT Adrien, connu plus tard sous le nom d'Adrien IV, pape, II, 492. — Est nommé cardinal, III, 158. — Est nommé vice-roi de Castille, II, 62. — Essaie d'apaiser les *Communeiros*, II, 16, 87, 88. — Voir aussi AUBRIEN VI et TORTOSA.
 ENKHUIZEN. Vaisseaux de cette ville qui prennent part à l'expédition de Tunis, III, XVI.
 ENRIQUEZ (don Enrique), adelantado de Galice, I, 166.
 ENRIQUEZ (don Enrique), III, 307.
 ENRIQUEZ (don Fadrique, grand amiral de Castille, I, 166, 430, 511.
 ENRIQUEZ (Rodrigo), III, 307.
 ENRIQUEZ DE CABRERA (don Louis), comte de Modica, IV, 422.
 ENS, IV, 498.
 ESS (Henri van), dit Snijdevint, I, 475
 ESSÈNEMENT. Voir UNIVERSITÉ, COLLEGES, ÉCOLES.
 ESSISEM, description, I, 303.
 ÉPERLEQUES, I, 16, 17, 18, 28.
 ÉPERNAL Est brûlé, II, 291.
 ÉPIA, II, 45.
 ÉPINOY le comte d'), II, 458.
 ÉPINOY la comtesse d'), II, 459.
 ÉPINOY le prince d'). Voir MELUN.
 ERAS ou HERAS, I, 241, 245, 382.
 ERASO (François', IV, 426, 440.
 ERCKELINS, II, 261.
 ERESMA, I, 170.
 ERGNAM (le sr d'), II, 512.
 ERMAN, IV, 444.
 ERMUDE (N.), II, 506, 512, 514.
 ERRELIN (l'écuier), II, 543.
 ERSTESTEM (Christophe d'), II, 514; III, 332.
 ERTVELDE, II, 7; III, 40.
 ERYX ROSS, III, 377.
 ESCAILLE (André de l'), prétendu fils naturel de Philippe le Beau, III, 37 à 39.
 ESCAILLE (François de l'), III, 38.
 ESCALIN (Antoine), baron de la Garde, dit capitaine Paulin, IV, 277. Voir PAULIN.
 ESCALLAND (Pierre), I, 529.
 ESCALONE (le duc d'), II, 87, 150, IV, 75.
 ESCARMOUCHE, I, 189.
 ESCAULT (le sieur de l'), II, 122.
 ESCHALLON, I, 358.
 ESCHARNY (Alain), I, 352.
 ESCHARNY (Perquin), I, 353.
 ESCHENBACH, II, 162.
 ESCLEBES (Gilles d'), I, 527.
 ESCORNAIN (l'écuier d'), II, 548.
 ESCORNETS (N.), III, 309.
 ESCRIMÉS à Valenciennes, II, 582.
 ESDORME (Henri), I, 526.
 ESPAGNE, I, 209, 408; II, 106.
 ESPAGNE Revenus des prélat's et nobles d'), I, 231 et suiv.
 ESPAGNE (Ferdinand roi d'), I, xxv, xxvii, 435. — Rend visite à Philippe le Beau, 173. — Reçoit le nœud d'amour, 22. — Est créé chevalier de la Toison d'or, 241. — Repudie l'arrangement entre Philippe le Beau et le roi de France, 291. — Fait la paix avec la France, 400. — Négocie son mariage avec la fille du comte de Foix, 400, 401. — Prétend à la possession des États de sa femme défunte, 411 à 413. — Intercepte des lettres de Philippe le Beau, 414. — Est excité par les Français contre ce prince, *ib.* — Épouse Germaine de Foix, *ib.* — Se ligue avec la France, *ib.* — Part pour Naples, 448. — Subit l'influence de la France, 430. — Attend Philippe le Beau à Ouissaut, 434. — Fait des recherches pour rencontrer son gendre, *ib.* — Quitte Villa Franca, 437. — Négocie un traité avec Philippe le Beau, *ib.* — Voit ce monarque, 438. — Enlève tout l'argent des pays appartenant à Philippe le Beau, 450. — Conclut une alliance avec le roi de France, 465 — Irrite le Pape par sa conduite, 466, 478. — Se conduit mal à l'égard de ses petits enfants, 479. — Donne audience à un ambassadeur de Philippe le Beau, 510. — Fait venir des troupes d'Andalousie, 519, 522. — Est accusé de vouloir tenir prisonnière la reine Jeanne, 522. — Veut supprimer l'inquisition, *ib.* — Langage qu'il tient à un envoyé de

Philippe le Beau, 533. — Tache de s'entendre avec ce prince, 539, 541. — Son ambassadeur à Rome s'entend avec celui du roi de France, 548.

ESPAGNE (Ferdinand I, roi d'). Voir ARAGON.

ESPAGNE (Isabelle reine d'). Voir CASTILLE.

ESPAGNE (Philippe, prince d'), ensuite roi sous le nom de Philippe II. Sa naissance, II, 78. — Arrive aux Pays-Bas, III. — Description de son voyage, *ib.*, XLVI. — Est nommé de la Toison d'or, 98. — Va trouver son père à Ocaña, 200. — Est reçu par les Cortés, 214, 215, 212. — Arrive à Barcelone, 244, 246 à 247. — Est parrain du fils du duc de Somma, 247. — Épouse la fille du roi de Portugal, 251. — Assiste à la consulte de guerre, 253. — Naissance de son fils, 310. — Se rend à Spire, 375. — Est atteint de la fièvre, 211. — Arrive à Tervueren, puis à Bruxelles, 379, 380. — Assiste à un festin donné par la ville de Bruxelles, 381. — Obtient un prix à la joute en cette ville, *ib.* — Célèbre la Fête-Dieu, 382. — Fait sa joyeuse entrée à Louvain et à Bruxelles, *ib.* — Id. à Bruges, 383. — Se rend en plusieurs villes des Pays-Bas, 383 et suiv. — Fait son entrée à Tournai et à Arras, 384. — Obtient un prix à la joute de Binche, 386. — Prend part au jeu des Chevaliers errants, 387. — Est parrain du fils de la duchesse d'Aerschot, 389. — Fait son entrée à Malines, à Anvers, 390. — Est parrain du fils du comte de Maausfelt, 391. — Accompagne son père à Tongres, 396. — Fait son entrée à Maastricht, *ib.* — Se rend à Turnhout, 396. — Arrive à Ausbourg, 398, 441. — Quitte cette ville, 405. — Y revient, 423. — Obtient des indulgences, 442. — Demande à son père l'investiture des fiefs qu'il tient de l'Empire, 439. — Désire succéder à l'Empire, 460. — Se rend à Munich, 461. — Retourne à Ausbourg, 461. — Quitte son père, 463. — Son voyage en 1551, IV, 3. — Ses voyages antérieurs, en Flandre, en Italie et en Allemagne, 4. — Arrive au Tyrol, 4, puis en Lombardie, 5. — Est reçu en Italie, *ib.* — Est complimenté par un envoyé du roi de France, 5. — Est logé chez le prince de Melphi, 6. — Est rejoint par son beau-frère, *ib.* — S'embarque à Nice, et arrive en Espagne, *ib.* — Rend visite à sa grand'mère, 7. — Organise la maison de son fils, 10. — Pourparlers de son mariage avec Doña Maria de Portugal, 121, 144. — Négociations de son mariage avec Marie, reine d'Angleterre, 12, 138 et suiv. — Reçoit des nouvelles du projet de son mariage avec Marie Tudor, 12, 116. — Ses fiançailles, 12, 13, 11, XIV. — Dépêche le marquis de las Navas vers la reine, 13. — Charge une délégué pour assister aux obsèques du prince de Portugal, *ib.* — Va à la rencontre de sa sœur, 14. — Envoie Diégo Azevedo en Angleterre, 12. — Ses qualités et capacités, 133, 139, 140, 161. — Envoie Mendoza à la reine d'Angleterre, 165, 173. — Son portrait est remis à Marie Tudor, 201, 210. — Est mal prisé par l'ambassadeur de France,

233. — Précautions pour sa réception en Angleterre, 245, 246, 247. — Conspiration contre son débarquement en Angleterre, 262, 263. — Son entrée en Angleterre est favorisée, 254. — Donne plein pouvoir pour traiter de son mariage, 283. — Approuve ledit traité, 285. — Son père l'avertit de tout ce qui se passe à propos de son mariage, 304. — Les Anglais sont mal disposés à son égard, 305. — Les Français arment pour empêcher son passage, 317. — Son arrivée est attendue avec impatience en Angleterre, 319, 324, 329. — Son futur voyage en Angleterre, 325. — Recommande à Renard de faire disparaître en Angleterre toute prévention contre lui, 336. — Sera bien accueilli à Londres et à Plymouth, 338. — Son traité de mariage, 333. — Ratification du traité, 335. — Les Français arment dans le but de l'arrêter sur mer, 356. — Une ambassade anglaise lui est envoyée, 360. — Les reçoit et leur fait des présents, 15. — Route qu'il doit suivre, 323. — Mesures à prendre pour sa réception en Angleterre, 372. — Ses serviteurs anglais vont prêter serment, 373. — Formation de sa garde, 373, 386. — Précautions à prendre et prises sur mer pour son voyage en Angleterre, 377, 378, 387. — Préparatifs pour sa réception en Angleterre, 386, 389, 392, 411, 413. — Ses titres en Angleterre, 393, 411. — Est invité à accepter l'ordre de la Jarretière, 395, 442. — Envoie la ratification de son acte de mariage, 398. — Sa généalogie, *ib.* — Se trouve dans l'impossibilité d'arriver en Angleterre, 400, 405. — Nouvelles de son départ, 410, 411, 412. — Retarde son voyage, 413, 418. — Conduite qu'il doit observer en Angleterre, 417. — Amènera des forces et de l'argent à son père, 418, 423. — Peste dans ses vaisseaux, 418, 419. — Annonce de son voyage, 419, 420. — Grand bruit de son arrivée en Angleterre, 421. — Annonce de son mariage, 422. — Listes des nobles qui l'accompagnent en Angleterre, *ib.*, 425. — S'embarque, 15. — Est reçu en Angleterre, 16, 423, 424. — Se rend auprès de la reine, 16, 17, 426. — Cérémonies de son mariage, 17, 18, 428 et suiv. — Tient un chapitre de l'ordre de la Jarretière, 19. — Va à Richemont et dans le faubourg de Londres, *ib.* — Fait son entrée en cette ville, 49, 512, 433. — Sa manière d'agir à l'égard de la reine, 426, 430, et des Anglais, 431. — Troupes qu'il amène en Angleterre, *ib.* — Les seigneurs des Pays-Bas viennent lui faire leur révérence, 19. — Joie aux Pays-Bas de son union avec la reine Marie, 427. — Travaille au rétablissement de la religion, 20, 430, 437, 442. — Fait chercher le cardinal Pole, 20, 431, 437, 440. — Est félicité par l'ambassadeur de France, 423. — Part pour les Pays-Bas, 21, 436. — Écrit au légat du Pape, 438. — Sa maison en Angleterre, 442 et suiv. — Renonce au royaume de Naples et au duché de Milan en faveur de son fils, IV, 16, 17. — Va recevoir le roi et la reine de Bohême à Louvain, 23. — Se rend en Zélande, 24. — Re-

- tourne en Angleterre, 24. — Y reçoit des membres de sa famille, 25. — Retourne aux Pays-Bas, y réside et se rend au camp, pendant la guerre avec la France, 26, 27. — Ses troupes brûlent tout le pays jusqu'à Compiègne, 27. — Reçoit le légat du Pape, 28. — Donne un souper aux cardinaux envoyés par le souverain pontife, 29. — Apprend la mort de son père, 31. — Ordonne les obsèques de son père, 31 et suiv. à 62. — Dîne en public 63. — Reçoit à Bruxelles les députés du roi de France, 66 et suiv. — Ratifie la paix de Câteau-Cambresis, 67. — Cérémonies à ce sujet, *ib.* — Envoie des otages en France, 68. — Épouse Élisabeth, fille du roi de France, *ib.* — Envoie le duc d'Arcos faire le compliment de condoléance par suite de la mort du roi de France, 69. — Fait célébrer les obsèques de ce monarque, *ib.* — Tient un chapitre de la Toison d'or, 69, 70, 71. — Convoque les États généraux à Gand, et prend congé d'eux, 72. — Quitte les Pays-Bas, 72, 73. — Arrive en Espagne, 73. — Assiste avec des membres de la famille à l'exécution d'hérétiques, 74. — Fait recevoir sa femme Élisabeth de Valois, 74. — Fait des présents à la Chapelle des Rois à Tolède, 75. — Va épouser Isabelle de Valois, 75, 76. — Reçoit le collier de l'ordre de St-Michel, *ib.* — Fait son entrée avec la reine à Tolède, 79. — Reçoit lui et son fils les hommages des Castilliens, 80. — Épouse Anne d'Autriche, III, XXXIV, XXXV, 383. — Nomme de Vaudenisse son contrôleur, II, XIII, XIV. — L'accuse d'avoir des relations avec les chefs de l'opposition aux Pays-Bas XVII. — Abdicque la souveraineté des Pays-Bas en faveur de sa fille, IV, 462. — Sa mort 471.
- ESPAGNE** (Philippe III, roi d'), IV, 463. — Arrive à Valence, 501. — Assiste à l'entrée de la Reine à Valence, *ib.* — Fait son entrée à Barcelone, 503. — Y jure les privilèges du pays, *ib.*
- ESPAGNE** (don Carlos, infante d'). Est créé chevalier de la Toison d'or, IV, 22. — Projet de son mariage avec la fille du roi de France, 32, 279. — Sa maladie, 73. — Assiste à l'exécution d'hérétiques, 74. — Reçoit sa belle-mère, 79. — Reçoit les hommages des Castilliens, 80, 81. — Projet de lui assurer certains royaumes, 139. — Bruits concernant son déshéritement, 232.
- ESPAGNE** (don Frédéric d'), roi de Naples, 133.
- ESPAGNE** (don Ferdinand d'). Est nommé de la Toison d'or, II, 56.
- ESPAGNE** (don Manuel d'), II, 557.
- ESPAGNE** (Gonille d'), II, 513, III, 307.
- ESPAGNE** (Jaspard d'), III, 308.
- ESPAGNE** (Jean d'), I, 552.
- ESPAGNE** le comte d', épouse Jeanne d'Arçon, I, 483.
- ESPAGNE** (les ambassadeurs d'), 31, 38, 48, 103.
- ESPAGNE** (les États d'). Reçoit Charles et sa mère, II, 42.
- ESPAGNE** (la flotte d'). Arrive en Hollande, IV, 132. — Est en vue de l'Angleterre, 118.
- ESPAGNOLS** (les). Sont mal vus en Angleterre, IV, 186; 188, 244, 427. — Murmurent contre l'alliance anglaise, 232. — Accusation dirigée contre eux, 235. — Leurs soldats périssent en mer, 245. — Sont obligés d'excuser la fierté des Anglais, 255. — Quittent l'Angleterre, 340. — Manifestations contre eux en ce pays, 361. — Cherchent querelle aux Allemands, II, 435, 436.
- ESPARRAGUERA**, II, 243.
- ESPARRE** (André de l'), II, 122, 123, 209.
- ESPINAR**, I, 471.
- ESPINAR** de SEGOVIE (l'), II, 36, 70.
- ESPINE** (l') II, 168, 174.
- ESPINE** (Henri de l'), II, 509.
- ESPINOY**, II, 18.
- ESPINOY** (le comte d'), sr d'Antoing. Est nommé de la Toison d'or, III, 25.
- ESPINOY** (le prince d'), II, 261, 286.
- ESPINOY** (la princesse d'), II, 379, 385, 386.
- ESPINOY** (le bâtard d'), I, 526.
- ESSCRENBEEK**, IV, 610.
- ESSEX** (le comte d'), I, 91.
- ESSISE**. Voir **ELJA**.
- ESSLINGEN**, II, 258, 374, 398; IV, 464, 469.
- ESSONNES**, I, 64.
- ESTAINGOURG** (N.), II, 504.
- ESTAMBRUZE** (le sr d'), III, 590.
- ESTANNE** (Julien de), III, 193, 196.
- ESTAQUETTE** (l'), dans la forêt de Soigne, II, 312.
- ESTE** (don César d'), IV, 482.
- ESTE** (don Francisco d'), II, 132, 144, 169, 175, 285.
- ESTELLA**, II, 55, 68, 209.
- ESTERLICQ**. Voir **HOSTAEBRICH**, II, 139.
- ESTIENBOURG** (Herman d'), I, 527.
- ESTIENBOURG** (N.), III, 307, 391.
- ESTURQUES**. Voir **ASTORGA**.
- ESTOURMEL**, sr de Vendeville, capitaine à Gravelines, IV, 330, 345, 346.
- ETRADA** (Herman duc de), III, 134.
- ESTRAN** (l'abbaye d'), I, 27.
- ESTREES** (N.), II, 506.
- ESTREES**, I, 45.
- ESTREES** (la fille d'), I, 128.
- ESTREILLE**. Voir **ESTELLA**.
- ESQUILLACHE** (d'), II, 135.
- ETAMPES**, I, 31, 40, 45, 64.
- ETAMPES** (la duchesse d'), II, 142, 156, 295, 297, 300.
- ETAMPES** (le comte d'), I, 79, 82, 83 à 85, 87.
- ETAMPES** M^{me} Isabelle d'), I, 79 à 85.
- ETAPLES**, I, 90.
- ETAPLES**. L'archiduc y est reçu, I, 268.
- ÉTATS** d'Arçon, Valence et Catalogne, II, 210. Voir aussi **CORTÈS**.
- ÉTATS** (les) sont convoqués à Arras, IV, 30.

ÉTATS DE BRABANT, II, 264, 270, 321; IV, 569, 571, 577, 581, 585, 593, 596, 598, 609, 611, 614, 615, 629, 620, 621, 624 à 645.
 ÉTATS DE HAINAUT, IV, 615.
 ÉTATS DE LUXEMBOURG, IV, 519.
 ÉTATS (les) de Naples. Accordent un subside à l'empereur, II, 415.
 ÉTATS (les) de Sicile. Voir SICILE.
 ÉTATS GÉNÉRAUX des Pays-Bas, I, 125, 455, 456, 458, 470; II, 55, 57, 100, 161, 375; III, 25, 26; IV, 72.
 ÉTATS de la maison de l'empereur, II, 502; III, 305, 389. — Destruction des états de la maison des souverains, II, 502, note.
 ETHNA (le mont), III, 381.
 ÉTIQUE. Voir JETTINGEN.
 ÉTOILE (?), I, 279.
 ETROBIUS (Joannes), III, XIX, XXIV.
 ETRYNA (Jean d'), III, 308.
 ÉTTAL, IV, 474.
 ÉVÊCHÉS D'ESPAGNE. Leurs revenus, I, 231.
 EVERBODE, IV, 600.

EVERBODE (l'abbé d'), IV, 575.
 EVEREDS, IV, 443.
 EVERETT (Georges), IV, 501.
 EVHART (Ingues), I, 359, 332.
 EVREUX, I, 30.
 EVREUX (l'évêque d'), I, 50.
 EU, I, 29.
 EU (le comte d'), I, 48.
 EU (la comtesse d'), I, 90.
 EURE (?), III, 394.
 EXCESTER (le cardinal), I, 76.
 EXCETER, IV, 302, 420.
 EXÉCUTIONS de malfaiteurs, I, 189.
 EXERCICES militaires, I, 264.
 EXTRÊME-ONCTION. Manière de l'administrer, I, 193, 194.
 EYAK, IV, 477.
 EYCKEN (Pierre vander), IV, 629.
 ÉYALADA. Voir IGUALADA.
 EYMERGHE, II, 404.
 EYNGHER (Ulric), III, 309.
 EZELBEIM, II, 337.

F

FABIAEN (Donat), II, 534.
 FABIAEN (Jean), peintre, II, 553.
 FABINGHE, II, 464.
 FAING (Gilles de), auteur du voyage de l'archiduc Albert. IV, 457, 461, 469, 463, 475, 577.
 FAING (Jean, s^r de), IV, 457.
 FALAIS (François, dit le bâtard de), II, 438, 465, 396.
 FALETAN (Jean de), I, 529; II, 504, 513; III, 308, 394.
 FALETAN (Thibaut de), III, 309.
 FALMOUTH, I, 409, 424, 429, 433; III, 297; IV, 245, 382.
 FALON (Jean de), I, 368, 533.
 FALSÉS (le marquis de), II, 209.
 FALTAIN, gentilhomme bourguignon, III, 167, 221.
 FALTRE (Milord), IV, 253. Voir FEUTRE.
 FAMAQUES (Remi de), I, 530.
 FASO (l'évêque de), Est chargé de la part du pape à traiter de l'affaire de Parme, II, 460.
 FARNÈSE (le cardinal de), II, 83, 109, 117, 152, 158, 491, 492, 255, 256, 272, 275, 308, 335; IV, 488.
 FARNÈSE (Octave, duc de Camerino), II, 143, 188, 360, 402. Voir aussi CAMERINO.
 FARNÈSE (Octave), prince de Parme, IV, 60.
 FARNÈSE (Pierre-Louis), II, 350; III, 382, 383, 385.
 FARSHAM, II, 32; IV, 373, 443.
 FARO (El), II, 114; III, 382, 383.

FARRETTE (Warnix de), II, 506.
 FAUCQUER (Laurent), III, 306.
 FAULCON (Alexis), III, 314.
 FAULTE LA SAUE EN DYNOS, III, 545. Voir BELGRADE.
 FAUQUEMBERGE (le comte de), I, 409; II, 158, 379.
 FAUCQUEMONT, IV, 568.
 FAVAQUES (Remi de), I, 365.
 FAX (Jean), I, 109.
 FAY (Jean du), II, 506.
 FAY (Louis du), II, 507, 514; III, 393.
 FAY (Mc du), I, 268, 300, 302, 315.
 FAYNGREM (Mare van), III, 313.
 FAYREYLD (Heuri), IV, 447.
 FEALTER (le vicomte). Voir STANLEY.
 FEBVIN (Guillemin), III, 47.
 FÉCAMP, IV, 300.
 FÉDÉRATION entre les Pays-Bas et l'empire, II, 372.
 FELUY, II, 389.
 FEMME MARINE, III, 107 à 110.
 FEMMES (les). Sont honorées en Castille, III, 255.
 FEMMES MAURES. Leur portrait, III, 361.
 FENNIN ou FEVIN (Guillemin), II, 508, 516; III, 105.
 FER (l'île de), I, 225.
 FERDINAND, roi d'Aragon. Voir ARAGON.
 FERDINAND (l'archiduc). Voir AUTRICHE.

- FÈRE (la', II, 158; IV, 27.
 FERIA (le comte de), II, 256, 272, 296, 297; IV, 16.
 FERIA (le duc de), II, 286.
 FERIA (le marquis de), IV, 24.
 FERMIN (Guillaume), I, 372.
 FERNACQ (l'abbaye de), II, 293.
 FERNANDE (le comte). Voir ANBRADA.
 FERNANDEZ DE BOVADILLA (doo'), comte de Chicon, IV, 422.
 FERNANDEZ DE VELASCO (D. Inigo), duc de Frias, chevalier de la Toison d'or, II, 60; connétable de Castille, III, 120.
 FERNANDEZ DE VELASCO (don Juan), connétable de Castille, IV, 480, 481.
 FERNANDEZ DE VELASCO (D. Pedro), duc de Frias, chevalier de la Toison d'or, II, 98, 207.
 FERNANDINA (le duc de la), II, 307, 310.
 FERNELMONT (le sr de), II, 533, 536.
 FERNIER (Charles), II, 536.
 FERRAMENSQUE (César), II, 513.
 FERRARE, IV, 482.
 FERRARE (Alphonse, duc de), IV, 483.
 FERRARE (Hercule II, d'Est, duc de), III, 385.
 FERRARE Louis de', IV, 66.
 FERRARE (le duc de), II, 115, 144, 189, 191, 255, 286, 296; IV, 412, 449.
 FERRARE (le prince de), ambassadeur, II, 209.
 FERRETTE. Description, I, 302.
 FERREYROS, I, 158.
 FERRIERES, I, 65.
 FERRIERES (le jeune), I, 357.
 FERRIER. Voir FERREYROS.
 FERRY (Jord), IV, 110, 120.
 FERTÉ, II, 137; IV, 143, 145.
 FERYON, I, 527.
 FESSENHEIM, II, 336.
 FESTINS, II, 296, 301 et suiv., 351, 352, 362, 379, 380, 381, 386, 387, 389, 442, 460; III, 251; IV, 75, 76, 479, 484, 485, 517.
 FÊTE-DIEU. Est célébrée par l'empereur, son fils et la cour, II, 382. Voir DINERS, etc.
 FÊTES à Augsbourg, II, 351.
 FÊTES, III, 22, 23.
 FECHTYANC, II, 167, 337.
 FEULLERES, III, 595.
 FELX de la St-Jean-Baptiste, I, 104.
 FELTRE (Milord), IV, 153. Voir FALTRE.
 FÉVIN ou FENNIN (Guillemin), III, 465, 508, 516.
 FÈVRE (Engadron le), II, 510, 517.
 FÈVRE (Henri le), II, 508.
 FÈVRE (Maximilien le), III, 393.
 FÈVRE (Roland le), I, 119.
 FEZ (l'ambassadeur de), II, 71.
 FFORMANN (John), IV, 446.
 FFRENCH (Joffroi), IV, 447.
 FEYSSTER (Thomas), IV, 445.
 FIANCEILLES. Coutumes observées à ce sujet, I, 147, 183; II, 287.
 FIBALESCHÉ (Jean de), III, 393.
 FICO, traducteur, II, 446.
 FIENNES (Jacques de), II, 510, 513; III, 248. — Voir LUXEMBOURG.
 FIENNES (le sr de), I, 306, 331, 339, 340, 443, 455, 500; II, 12, 58, 552; III, 25, 46, 167, 171, 173, 194, 205, 206, 207.
 FIENNES (la dame de), III, 47, 130.
 FIENNES (M^{lle} de), III, 499.
 FIESCO (le comte de), II, 142.
 FIESVET Jacques, II, 508.
 FIÉVILLE (Eustache-Pantaléon), sr de Steenvoorde, IV, 458.
 FIGIÈRE. Voir HIGUERA.
 FIGUERAS, I, 260; II, 139.
 FIGUEROA (Jean de), IV, 16, 424.
 FILLE DE JOIE, I, 213.
 FILS, IV, 470.
 FIN (David de la), III, 391.
 FINAL, IV, 497.
 FINAL (le marquis de), II, 112.
 FISMES, I, 58.
 FITOR-GÉRALD ou FITZ-WALTER, IV, 349.
 FITOU, II, 133.
 FITZ-ALAN (Henri), comte d'Arundel, IV, 111, 191, 196, 206, 221, 224, 255, 443. Voir ARUNDEL.
 FITZ-WALTER (John), IV, 394.
 FITZ-WALTER (Thomas), IV, 394, 395.
 FITZ-WALTER (le vicomte), IV, 334, 395, 410, 423.
 FLAGIE (M^{re} de), I, 300, 348, 325; II, 116, 154; III, 410, 411.
 FLAGIE (la dame de), II, 55.
 FLAHAULT (Petit Jean), I, 532; II, 510.
 FLANANS (les). S'emparent de l'île de Serck, IV, 407. — Bâtissent Frankenthal, I, 67.
 FLAMENG (Antoine le), I, 448, 449, 531, 552; II, 494.
 FLANDRE, IV, 31, 209, 617.
 FLANDRE (Jean sans Peur, comte de), duc de Bourgogne, etc. Son itinéraire, I, 43, et suiv. — Est assassiné, 69.
 FLANDRE (Philippe le Hardi, comte de), duc de Bourgogne, etc. Son itinéraire, I, 9 et suiv., 71.
 FLANORE (le conseil des bonnes villes de), I, 21.
 FLANDRE (les envoyés des bonnes villes et du pays de), I, 27.
 FLANDRE (les quatre membres de), I, 49.
 FLANDRE (l'amiral de). Voir BOURGOGNE.
 FLANDRE (Louis de), sr de Praet, II, 99. Voir aussi PRAET, FLASCO. Voir FIESCO.
 FLAVIGNY, I, 54.
 FLECHE (la), III, 593.
 FLEMING, IV, 444.

- FLEURS, IV, 34.
 FLESSINGE, I, 408; II, 27, 58, 72, 160; III, 44, 46, 48, 49, 473; IV, 24, 300, 308.
 FLEUREMANS Josse, II, 506, 514.
 FLEURS, II, 106, 553; IV, 521.
 FLEURY-SUR-OLCHE, I, 57.
 FLOBRECKE (Damien de), II, 502, 511.
 FLOBENCE, II, 94, 96, 101, 106, 132.
 FLORENCE (Alexandre de Medicis, duc de), III, 386. Voir aussi MEDICIS.
 FLORENCE (le duc de), II, 115, 116, 139, 143, 176, 190, 235, 450. Voir aussi MEDICIS (Cosme).
 FLORENTINS (l'hôtel des), à Bruges, I, 89.
 FLORENTINS, Génois et Vénitiens (marchands), murmurent contre le mariage de Marie Tudor, IV, 299.
 FLORES (Alonso), II, 516; III, 312, 394.
 FLORY, I, II.
 FLOTTES. Insubordinations des marins, IV, 415, 416.
 FLOTTES anglaise et des Pays-Bas, IV, 364, 387, 406, 404, 405, 410. — Vont à la rencontre du prince Philippe, 424.
 FLOTTE néerlandaise. Est ravitaillée, IV, 421.
 FLUTES allemandes, III, 212.
 FLUTISTES, II, 540.
 FOGARAS, III, 553.
 FOITIST (Isbrand de), I, 526.
 FOIX (Germaine fille du comte de), I, 293, 300, 401, 414; II, 61; III, 158, 159.
 FOIX (le comte de), I, 434, 265.
 FOL (Vauldre le), III, 47.
 FOLATRE, IV, 364.
 FOLCH DE CARDONA, II, 244. Voir CARDONA.
 FOSDI, II, 116; III, XI, 81.
 FONDREMAND, I, 66.
 FONSALINE. Voir FUENSALIDA.
 FONSECA (les de), I, 539.
 FONSECA (Alonso), archevêque de St-Jacques puis de Toledo, II, 68.
 FONSECA (don Gautier de), IV, 460.
 FONSECA (don Juan de), évêque de Cordoue, I, 172.
 FONSECA le comte de), III, 190.
 FONTAINE (la), maison de plaisance, IV, 466, 519.
 FONTAINE (Louis de la., dit Wicart), II, 381.
 FONTAINE (Claude de), I, 339, 529.
 FONTAINE (Pierquin de), I, 360.
 FONTAINELEAC, II, 137; IV, 383.
 FONTAINES Jean de), II, 508.
 FONTAINE-ST-MARTIN, III, 593.
 FONTARABLE, I, 148; II, 63, 65, 68, 69, 423, 154.
 FOPPENS, auteur de la Bibliotheca Belgica, III, XX.
 FOREST (la), secrétaire du roi de France. Sa mission auprès de Barberousse, III, 331.
 FOREST (M^r de), I, 306.
 FOREST-MOUTIER, I, 29, 36.
 FORMANSON (le sr de), III, 380.
 FORMELLES (maître Simon de), IV, 621.
 FORNEAU (Colin), II, 518.
 FORNEAU (Simonet), II, 516.
 FORRERAS, IV, 15.
 FORSTER (sir John), IV, 153.
 FORT (Petit-Jean le), II, 514.
 FORTE-AVENTURE (l'île de), I, 226.
 FORTEVILLE (Pierre de), II, 516.
 FOSCK (Isbrand de), I, 350.
 FOSSANO, II, 133.
 FOSSETZ (Jérôme des), II, 545.
 FOSSETIER (Julien), prêtre, auteur d'une relation de voyage, I, XVII, 144.
 FOSSEUX (le sr de), I, 66.
 FOSTER (Guillaume), IV, 446.
 FOUCKX (Jean), II, 505.
 FOUCHES. Voir FUGGERS.
 FOLLETOURTE, III, 393.
 FOURMANOIR (Gérardin ou Gérard), III, 310, 392.
 FOURMANOIR (Gilles du), II, 502, 511; III, 306, 389.
 FOURMESON (le sr de), II, 512.
 FOURNEAU (Simonet), II, 508; III, 313, 394.
 FOURNEL (Thomas), I, 392.
 FOURNIER (Simon le), maître de la Chambre des deniers, I, II.
 FOURNOCE, II, 132.
 FOUSSAN, II, 135.
 FOYE. Voir LOZOYA.
 FRAGA. Description, I, 249; II, 24, 25, 45, 82, 109.
 FRAGUE, II, 254.
 FRAMESELLE (Robinot de), I, 131.
 FRANC DE BRUGES (le), I, 43.
 FRANÇAIS (les). Sont obligés de quitter l'Espagne, I, 242, 243. — Sont accusés d'ontreinciance, 441. — Sont défaits près de Pampelune, II, 63. — Prennent le prince d'Orange, 69. — Quittent le Luxembourg, 286. — Sont attaqués par les Biscayens, 216. — Assiègent Perpignan, III, 439. — Arrêtent les communications entre la Flandre et l'Allemagne, 441. — Leur ascendant sur la Porte ottomane, XX. — Assiègent Renty, IV, 19. — Assiègent Thionville, 29. — Sont défaits près de Gravelines, 30. — Tentent de s'emparer de Guines, 95. — Excitent des révoltes en Angleterre, 100, 103, 117, 223, 225, 235, 277, 303, 318, 340, 348, 363. — Leurs agissements en Italie, 401. — Entretien des relations avec les Turcs, *ib.* — Leurs agissements à Florence, 406. — Se déclarent adversaires du mariage de Marie Tudor, 139, 140. — Sont déconragés, 155. — Content la mer, 160, 170. — Se rassemblent sur les frontières des Pays-Bas, 177, 179. — Prétendent que le prince espagnol vandra rétablir la religion catholique en Angleterre, 181. — Excitent des révoltes en Irlande, 182. — Arrivent en Normandie,

197, 228, 235. — Brûlent des villages en Artois, 204. — Fabriquent des écus, 214. — Détruisent des vaisseaux néerlandais, 217, 243, 300. — Font des préparatifs de guerre, 251, 300, 301, 322, 335, 386, 388, 392, 412. — S'entendent avec Élisabeth, princesse d'Angleterre, 339. — Projettent une attaque contre le Pérou, 350, 438. — Accordent des secours aux réfugiés anglais, 351. — Prennent des navires néerlandais, 402. — Guettent le passage du prince de Savoie, 403. — Sont chassés devant Câteau-Cambresis, III, 447. — Prennent Calais et d'autres villes, IV, 29.

FRANCE (II, 81, 103; III, 452; IV, 75.

FRANCE (le courrier de). Est détroué, IV, 242.

FRANCE (les rois de). Ne sont pas courageux, I, 477.

FRANCE (Charles VIII, roi de), I, 158.

FRANCE (Henri II, roi de). Fait complimenter Philippe II, IV, 5. — Refuse de croire au mariage de Marie Tudor, 123, 132. — Recommande d'inspirer à la noblesse anglaise l'aversion contre Charles-Quint, 133. — Ses dispositions à l'égard de l'empereur et de la reine d'Angleterre, 142 et suiv. — Wotton lui adresse des plaintes sur sa conduite, 203. — Ses accointances avec l'électeur de Saxe, 214. — Désire la paix, 217. — Fait demander à la reine d'Angleterre des explications sur sa conduite, 249. — Son entretien avec Wotton à ce sujet, 273. — Craint une rupture entre l'Écosse et l'Angleterre, 295. — Est sollicité de fournir des secours aux Anglais mécontents, 297. — Fait des préparatifs de guerre, 301. — Est soupçonné de vouloir jeter des gens de guerre en Angleterre, 301. — Donne des instructions au sujet du traité de mariage de Marie Tudor, 317. — Encourage les insurgés anglais, 320. — Veut placer Élisabeth sur le trône d'Angleterre, 323. — Veut faire la guerre, 328. — Proteste de ses bonnes intentions à l'égard de Marie Tudor, 337. — Fait des armements sur mer, 363. — Nie ces armements, 374. — Désavoue la conduite de son ambassadeur, *ib.* — Ne désire pas la paix, 391. — Approuve la conduite de son ambassadeur, 393, 406. — Accorde sa protection aux réfugiés anglais, *ib.* — Demande de faire réparer les torts causés aux Français par les Anglais, 402. — Adresse des récriminations à l'agent anglais, 406. — Préséance de son ambassadeur, 426. — Félicite le cardinal Pole, 441. — Est blessé, 68. — Ses obsèques, 69.

FRANCE (François I^{er}, roi de). Est nommé de la Toison d'or, II, 56; IV, 25. — Nomme l'archiduc Charles de l'ordre de Saint-Michel, 57. — Est fait prisonnier à la bataille de Pavie, 70. — Est malade à Madrid, 71. — Envoie le sr de Brion à l'empereur, 70. — Conclut la paix, 72; IV, 492. — Est fiancé à Éléonore d'Autriche, II, 73. — Fait rendre visite à l'empereur, 106. — Sa conduite à l'égard de l'empereur, 121 et suiv. — Défie ce monarque, 422. — Soutient la prétention d'Albret

sur la Navarre, 123. — Prend Hesdin, 137. — Conclut une trêve avec l'empereur, 138, 139. — Envoie des vaisseaux aux Turcs, 140. — Conclut une nouvelle trêve avec l'empereur, 143. — Accorde à l'empereur le passage par la France, 153. — Reçoit de ce monarque un don de chevaux, 154. — Reçoit l'empereur, 155 et suiv. — Occupe la Savoie, 183. — Ses agissements contre l'empereur, 205, 211. — Rompt la trêve, 212. — Accuse Charles-Quint d'avoir fait assassiner ses ambassadeurs, *ib.* — Accorde une pension à Martin van Rossem, 263. — Sa conduite à l'égard de l'empereur, 265. — Fuit devant l'armée de ce monarque, 267. — Continue la guerre, 273, 279. — Fait des propositions de paix, 290, 291. — Envoie des ambassadeurs à l'empereur, 309. — Fait des invitations à ce souverain, III, 16. — Lui écrit, 183. — Est informé de l'expédition du Tunis, 320. — A des intelligences avec Barberousse, *ib.*; IV, 498. — Ses lettres à l'aulin et à Dragout-Reiss sont interceptées, 106. — Sa mort, II, 342.

FRANCE (François II, roi de), III, 351; IV, 72.

FRANCE (Henri IV, roi de), IV, 558.

FRANCE (Louis XI, roi de). Arrive à Hesdin, I, 90 — Quitte cette ville, 93. — Fait don de cloches, 155.

FRANCE (Louis XII, roi de), I, XXI. — Envoie un ambassadeur à Bruxelles, 125. — Tercioit Philippe le Beau, 435. — Fait avec sa femme une entrée à Lyon, 283. — Fait la paix avec le roi d'Espagne, *ib.* — Cherche quelle à ce monarque, 291, 293. — Est accusé d'avoir empoisonné Philippe le Beau, 293. — Envoie des gentilshommes sur les frontières du Roussillon, 299. — Reçoit Philippe le Beau, 341, 342. — S'entend bien avec ce prince, 342. — Permet à ce prince de retourner par la France, 343. — Fait un traité avec l'empereur Maximilien et le roi de Castille, 393. — Négocie le traité de Hagenu, 392. — Reçoit mal les ambassadeurs de l'archiduc, I, 400, 404 et suiv. — Envoie un ambassadeur à Philippe le Beau, 406. — Ses vues sur l'Italie, 475, 476. — Favorise les pirateries, 479. — Fait courir le bruit de secours qu'il donnera aux Gueldrois, 480. — Se déclare ennemi de Philippe le Beau, 548. — Son ambassadeur à Rome s'entend avec celui du roi Ferdinand, I, 548. — Ses prétentions sur le comté d'Ostrevant, pays et seigneuries de Waes et Bupelmonde, 552. — Envoie un agent au duc de Gueldre, I, 396, 447, 448, 449. — Fait des menaces à Philippe le Beau, 397. — Assiste le duc de Gueldre, 398, 401. — Négocie le mariage de la fille du comte de Foix avec le roi d'Aragon, 400, 401. — Négocie avec l'Angleterre, 401. — Excite les Suisses et l'Angleterre contre l'empereur et le roi de Castille, *ib.* — Son mécompte sur ce point, 403. — Excite le roi Ferdinand contre son genre, 414. — Se ligue avec ce monarque, *ib.* — Envoie un ambassadeur en Angleterre, 425. — Sa réception, *ib.*, 425. —

- Ses intrigues auprès de Ferdinand, roi d'Aragon, 230. — Feint de s'intéresser à Philippe le Beau, 431. — Envoie un ambassadeur à Valladolid, 444. — Conduite singulière de cet envoyé, *ib.* — Sa mission, 445. — Intrigues qu'il suscite contre Philippe le Beau, 447. — Joint ses troupes à celles du duc de Gueldre, 449. — Ses intrigues avec le pape, *ib.*, 450. — Entreprit une expédition contre Gênes, 456. — Ses projets en Italie, 456, 457. — Son alliance avec le roi d'Aragon, 461. — Ses intrigues avec plusieurs puissances, 464, 465. — Envoie un ambassadeur à Malines, 465. — Offre de se charger de la tutelle de l'archiduc Charles, *ib.* — Son ambassadeur injurié Maximilien, 466. — Désavoue l'ambassadeur, 467.
- FRANCE (la reine de), I, 94.
- FRANCE (la reine de). Est marraine du prince Philippe d'Espagne, II, 78. — Sa mort, 98.
- FRANCE (le dauphin de) et la reine d'Écosse, IV, 143. — Leur mariage, 162.
- FRANCE (Aune de), duchesse de Bourbon, I, 136.
- FRANCE (Claude de), I, 123, 268; III, 14, 23.
- FRANCE (Isabelle ou Elisabeth de), IV, 68, 74 à 76, 79, 279.
- FRANCE (Marguerite, sœur du roi de), IV, 32, 68, 279.
- FRANCE (les ambassadeurs de), I, 45, 56, 57, 58, 74, 90, 103, 174, 175, 183, 192, 424 et suiv.; IV, 91, 639, 640.
- FRANCE (l'amiral de), I, 90.
- FRANCE (le chancelier de), I, 281.
- FRANCE (le connétable de), I, 49; II, 158, 390; IV, 332, 333, 365, 383, 425. — Voir aussi MONTMORENCY.
- FRANCE (les conseillers du roi de), IV, 574.
- FRANCE (le grand prieur de), I, 131.
- FRANCE (le trésorier de), I, 90.
- FRANQUIN, potager de Jeanne la Folle, I, 196.
- FRANCFORT, I, 107, 108, 331. — Assemblée des électeurs en cette ville, 332. — Se rend au sr de Buren, II, 338, 339.
- FRANCHE-COMTÉ (la), I, 295.
- FRANÇOIS (Pierre), II, 503.
- FRANCIQUE, IV, 445.
- FRANÇOIS Antoine), chantre, I, 346.
- FRANCOVILLE, I, 18.
- FRANÇOIS (Anthonin'), I, 524.
- FRANÇOIS (Pierre), I, 525.
- FRANE (?), I, 28, 36.
- FRANGIPANI (Octave), archevêque de Tarente, IV, 538.
- FRANKENTHAL, IV, 467.
- FRANKEWELLS (John), IV, 443.
- FRANQUEVE (l'ordre de), II, 560.
- FRANSAN. Voir SABSANE.
- FRAYO (le commendador), III, 308.
- FRÉDÉRIC l'empereur, Voir AUTRICHE.
- FRÉDÉRIC (le duc), II, 35.
- FREDERIX (Gilles), IV, 643.
- FREGOSO (César), agent français, II, XXII, 436, 493, 212.
- FREISINGEN (l'évêché de), IV, 474.
- FRÉJUS, II, 136.
- FRÉNOI (le sr du), I, 461. Voir aussi SONNAY (Pierre de).
- FRENOI (la fille du sr de), III, 130.
- FRESIN (le sr de), I, VII, 334.
- FRESIN (le sr de). Est nommé chevalier de la Toison d'or, III, 25.
- FRESNE (al), IV, 10.
- FREULLER Jeannio de), I, 367.
- FRIAS (le duc de), II, 244, 249; III, 227.
- FRIAS (la duchesse de), IV, 480. Voir aussi ARAGON.
- FRIBOURG en Brisgau, I, 300. — Description, 303.
- FRIESACH, II, 104.
- FRISE, II, 393; IV, 304.
- FRISE (la bannière de), IV, 39.
- FRYART Jean), I, 533.
- FUEGES (le vicomte de), IV, 462.
- FUENSALIBA (le comte de), I, 484, 489, 246, 434; III, 194, 227; IV, 24, 45. Voir AYALA.
- FUENTE DE COCA, IV, 8.
- FUENTES, II, 75.
- FUENTES (le comte de), III, 194.
- FUENTIDUENA, II, 251.
- FUGGERS (les), IV, 472, 534.
- FUNDI, III, 538.
- FURNES, I, 49, 59; II, 384.
- FURSTENBERG, I, 302, 525.
- FURSTENBERG (les comtes de), I, 298.
- FURSTENBERG (Frédéric, comte de), chevalier de la Toison d'or, II, 333, 441, 442, 456.
- FURSTENBERG Guillaume de), II, 289, 291.
- FURSTENBERG (le comte Wolfgang de). Ses lettres sur le voyage de Philippe le Beau, I, XXVII. — Est cité, 268, 307, 325, 409, 441.

- GABALDON, II, 271.
 GABLE ou GADOTE, IV, 150.
 GABRIEL, I, 527.
 GACHET (M.), III, XIX, XXIV.
 GADDI (Niccolo), cardinal, II, 115.
 GADE (le comte de), I, 549.
 GAESBEEK (le sire de), IV, 375, 609, 611, 639.
 GAESBEEK (l'enfant du sire de). Son baptême, IV, 587.
 GAESBEEK (le sr de). Est nommé chevalier de la Toison d'or, III, 25.
 GAESBEEK (le jeune sr de), I, 348.
 GAËTE, II, 116.
 GAGET (Pierquin), II, 509, 517.
 GAIGEOIS ou GAJOIS (Collart), II, 448, 549.
 GAILLO (le docteur espagnol), IV, 68.
 GALAPAGAR, II, 108, 153.
 GALERA (Innocent de), I, 366, 331.
 GALET (maître Louis), I, 91.
 GALICE, I, 157.
 GALICE (St-Jacques en), III, 589.
 GALICE (la bannière de), IV, 44.
 GALICIENS (les). Sont enclins au vol, I, 437.
 GALLARDON, I, 64.
 GALLES (le prince de), I, 379, 422. — Reçoit mal les ambassadeurs français, 425. — Ses obsèques, 177.
 GALLIOT ou GALYOT, huissier de Philippe le Beau, I, 166, 233.
 GALLIPOLI, II, 146; III, 397, 548.
 GALTÉ (le val de), I, 64.
 GAMBARA (Hubert), cardinal, II, 192.
 GAMBERE (le comte de), II, 503, 512.
 GAMBERE (la comtesse de), II, 256.
 GAMBOA (Hernando), IV, 18, 107, 409.
 GAMBOSA (Jean Lopez de), I, 369, 370.
 GAMERAGES (le sire de), IV, 639, 640.
 GAMERASA (Hamet), III, 370.
 GAMESIA (Allore), III, 370.
 GAMOT (Jeannin), I, 364, 330.
 GAND, I, 22, 23, 33, 44, 50, 51, 54, 59, 60, 63, 73, 76, 78, 80 à 82, 87, 111, 112, 116, 117, 407, 483; II, 7, 11, 20, 27, 28, 30 à 32, 49, 59, 57, 63, 64, 98, 102, 116, 139, 160, 166, 220, 298, 312, 382, 324; III, 25, 32, 302; IV, 22, 24, 72, 539, 573, 576, 602, 619.
 GAND (Jacques-Philippe de), comte d'Isenghien, IV, 460, 463, 469, 477.
 GAND (Maximilien de), dit Vilain, IV, 460.
 GAND (la vicomtesse de), II, 272.
 GAND (Guillaume de), IV, 611.
 GAND (Jean de), II, 508; III, 394.
 GAND (Pierquin de), III, 383, 507.
 GANDIA (le duc de), II, 249; IV, 480, 481.
 GANDIA (la duchesse de), IV, 490.
 GANDREUVILLIERS, III, 394.
 GANDT ou GENDT (Gautier de), II, 505, 543; III, 309, 391.
 Voir GENDT et GENT.
 GANDT (Pierquin de), II, 515; III, 311.
 GANELON, I, 271.
 GANTOIS (les) se révoltent, II, 152.
 GARCIA D'AYALA, II, 377.
 GANTOIS (Arnoul, abbé de Marchiennes), IV, 549.
 GARGERAN DE CARDONA (don), III, 307.
 GARCIA ALVAREZ DE CUELLAR, II, 504.
 GARCIA GÓMEZ DE VILLANOVA, III, 313.
 GARCIA DE LOAYSA, Evêque d'Osme. Est nommé confesseur de Charles-Quint, II, 68, 94, 95. — Est renvoyé du conseil des Indes, 252.
 GARCIA MANRIQUEZ (don), IV, 81.
 GARCIA DE PADILLA (don), III, 47.
 GARCIA POSCHE (don), III, 309.
 GARCIA DE TOLEDO (le capitaine don), II, 194.
 GARCIA SÁRMIENTO (don), IV, 43.
 GARGILLASSE PEERTUCARBERO, IV, 45.
 GARGILLON, IV, 12.
 GARDE (Loupe de la), II, 512.
 GARDENES (Robert), IV, 444.
 GARDES DES JOYAUX, I, 364.
 GARDIN M^r du, I, 154, 168.
 GARDYNER (Étienne), évêque de Winchester, chancelier de la reine d'Angleterre. Son influence sur la reine, IV, 111. — Veut éloigner les étrangers de l'Angleterre, III, 185. — Conseille le mariage de la reine, 120. — Favorise Courtenay, 127, 207, 208. — Est combattu par Renard, 189. — Ses entretiens avec l'ambassadeur impérial, 194, 195, 217. — Excite le parlement contre le mariage de la reine avec le prince d'Espagne, 208. — Interprète les démarches de l'ambassadeur français, 212. — Mérite une récompense de l'empereur, 224. — Propose aux lords le mariage de la reine, 250. — Intervient au traité de mariage, 259, 287. — Se propose de faire arrêter Elisabeth, 310. — Est présent aux fiançailles de la reine, 387. — Son zèle pour la religion catholique, 388, 399, 500. — Des ministres anglais préparent sa perte, 404. — Reuvre en grâce, 404. — Célèbre le mariage de la reine, 17.
 GARDYNER (Robert), IV, 445.
 GARDWIGE (John), IV, 444.
 GARGLIANO (la), rivière, II, 116.

- GARIN (frère Jean), hermite. Est tenté par le diable, I, 233, 251.
- GARBENNE, III, 594.
- GARRETT (lord), IV, 235. — Son dévouement pour le mariage de Marie Tudor avec le prince Philippe, *ib.*
- GARROCHA (John), IV, 447.
- GASCOGNE, I, 150; 150.
- GASTO (le duc del), II, 144.
- GASTO ou GASTO ou GUASTO (le marquis del), II, 106, 133, 309, 310; III, 327; IV, 74. Voir AVALDS et GUASTO.
- GAT (Charles), III, 194, 197.
- GATINAGA (Barthélemy de), II, 517.
- GATTINARA (Francisque de), II, 314, 518; III, 306.
- GATTINARA (Georges de), III, 308.
- GATTINARA Jacques de, III, 309, 392.
- GATTINARA (Mercurien de). Est nommé chevalier, II, 60.
- GAUDARRAMA, II, 70.
- GAUDIA, I, 211.
- GAUDIA (le duc de), I, 214, 218.
- GAUTHIER (Chys), III, 311.
- GAUTHIER (Jean), II, 494.
- GAVI, II, 46, 84, 106, 190; IV, 494.
- GAVRE (Adrien de), I, 358.
- GAVRE (Jacques de), sr de Frezin. Est nommé de la Toison d'or, II, 57.
- GAVRE (Louis de), sr d'Inchy, II, 348.
- GAVRE (le comte de), I, XIII, 91; II, 100; III, 25.
- GAVRE (le prince de), II, 377, 379, 380, 397, 454, 459; IV, 12, 43, 16.
- GAVRE (la princesse de), II, 268, 269, 270, 272, 286, 325, 377, 379, 380, 382. Voir aussi LUXEMBOURG.
- GAY Guillaume le), I, 368, 531.
- GAYET (Lambert), III, 313.
- GAZET (Pierkin), III, 313.
- GEANT (Antoine le), II, 494.
- GEÉON (l'histoire de), II, 324.
- GEERTRUIDENBERG, II, 161; IV, 603.
- GEISERING, II, 373.
- GEISLING ou ESCHINGEN, II, 258; IV, 470.
- GEISLINGEN, II, 374, 398.
- GELBES (le comte de), II, 453, 462.
- GELVES, III, 373.
- GEMBOUX, IV, 559.
- GENPE (le monastère de). Charles-Quint y séjourne, II, 266.
- GEMUND, II, 101.
- GENAPPE, I, 404; IV, 579, 582, 583, 594, 602, 603, 607, 609, 610, 612, 614, 618, 631, 633, 638.
- GENDT (Jean de), II, 516. Voir GANDT et GENT.
- GENÉALOGIE des ducs d'Autriche, I, 315.
- GENÉALOGIE, de Philippe, prince d'Espagne, IV, 398.
- GÉNÉRALIF (le jardin), I, 207; II, 40.
- GÈNES, I, 486; II, XXII, 46, 78, 83, 106, 111, 113, 137, 142, 490, 202, 252, 255, 330, 416, 441; III, 320, 521, 576, 609, 416, 437, 442; IV, 494, 506, 508.
- GENEVILLE EN CHAMPAGNE, I, 86.
- GENLIS (Jean de), IV, 135.
- GENOUCTI, I, 527.
- GENT (Petit-Jean de), III, 312.
- GENTES (Jean), I, 532.
- GERARD (Pierre), rhétoricien de Béthune, II, 523.
- GERARD (le grand), II, 510.
- GERART (Guichart), II, 514; 310, 393.
- GERRES (les îles de), II, 61, 424, 437.
- GERBODE (Thierry), IV, 574.
- GERDEBOURG, II, 104.
- GERMAIN (N.), II, 509.
- GERMAINE (la reine). Épouse le roi d'Aragon, II, 23, 72, 73; III, 171, 181, 199, 220. Voir aussi Foix.
- GERMAN (Antoine), I, 326.
- GERMERSHEIM, II, 374.
- GERMOLLES, I, 10, 11, 87.
- GERNAC ou GERNAQUE (M^{re} de), I, 144; II, 296, 300.
- GERNOD (Claude), II, 504.
- GÉROSE, II, 139.
- GERONE (l'évêque de), II, 210, 243.
- GEROUVILLE, II, 155.
- GESVES (Artois de), II, 556.
- GESVES (M^{re} de), II, 556.
- GETAFE, II, 38, 72, 79.
- GHEEL, IV, 581.
- GREIN, II, 348.
- GREBARO (Louis), consul de Florence, III, XIII, XIV, 477.
- GREVARA ou GEVARA ou GUEVARA (don Diégo de), II, 503; III, 117, 122, 309.
- GREVARA (don Gutierre de), III, 308.
- GREVARA (don Pedro de), II, 503; III, 306.
- GREVARA (Philippe de), III, 309.
- GRIILLIS (Jean), II, 549, 550.
- GRIEPIINGEN (le château de), I, 306.
- GRISTELLES (Jean de), I, 574.
- GRISTELLES (Louis de), III, 308.
- GRISTELLES (Philippe de), II, 505.
- GRORLE (Jean van), III, 394.
- GRUELY (Raoul), III, 396.
- GRYSBRECHT (maître), I, 364.
- GRYSGREEM (Édouard van), II, 534.
- GRYSELIN (Colart), II, 536.
- GIBOCH (Antoine de), II, 510.
- GIXENG, II, 336, 341, 398.
- GIÈS (le maréchal de), I, 135. Voir aussi ROHAN.
- GILFORD, IV, 373.
- GILLEBERT (le commandador), III, 308.
- GILLET, cuisinier, I, 66.
- GILLIS (Jean), II, 548.
- GILLOT Jacques, III, 396.

- GILLY, I, 40, 53.
 GINERY (le sr de), I, 300.
 GINESTAR, II, 248.
 GINGRE, II, 461.
 GIRON. Description, I, 259.
 GIRON (don Gonzalo), III, 228.
 GIRON (don Pedro), III, 191, 192, 203, 228.
 GIRONDE (la), I, 145.
 GISORS, I, 65.
 GIVEY-EN-MONTAGNE, I, 57.
 GLADBACH, II, 261.
 GLAJON (le sr de), II, 503; IV, 23.
 GLANET (Jean), III, 312, 394.
 GLAPION (Jean), confesseur de l'empereur Maximilien. Sa mort, II, 67.
 GLASCOCK (Robert), IV, 446.
 GLAUCHAL, II, 362.
 GLATX, II, 348.
 GLIMES, IV, 397.
 GLIMES (Raudouin de), IV, 623.
 GLIMES (Jacques de), II, 563.
 GLIMES (Maximilien de), sr de Zevenbergen, I, 127.
 GLIMES (le sire de), IV, 608, 615, 616, 623.
 GLOCESTER (le duc de), I, 61.
 GOANDSTEIN, II, 352.
 GOBART (Jean), II, 518; III, 386.
 GOBELET (Jean), III, 305, 389.
 GODDISHALFE (John), IV, 446.
 GODEFRIX, I, 354.
 GODEMER (Jean), III, 313, 306.
 GODEG (John), IV, 445, 446.
 GOELOFS (Jossine), III, 311.
 GOEPFINGEN ou GOPPINGEN, II, 258, 339, 374, 398, 464; IV, 469, 470.
 GOERLE (Jean van), III, 312.
 GOES. Voir TER GOES.
 GOETHALS-VERCRUSSE. Sa bibliothèque, I, III, 71, 113.
 GOETTINGUE ou GÖTTINGUE, II, 463.
 GOITO, II, 47.
 GOLIN (don), III, 209.
 GOME (M^r de), II, 886.
 GOMERE (l'île de), I, 225.
 GOMEZ (Alonso de), chargé d'affaires du roi de Hongrie, IV, 200, 202, 209, 211.
 GOMEZ (Diégo), III, XXII.
 GOMEZ (Lopez), II, 545; III, 313.
 GOMEZ (don), III, 567.
 GOMEZ DE SYVA (Roderic), IV, 284.
 GONCILES (M^r de), II, 552.
 GOMMIER (maître Simon), II, 508.
 GOMMYER ou GOUNEL (Nunc ou Nougne de), I, 361, 385.
 GONAY, I, 39.
 GOND. Voir GUTIN.
 GONDERDOFF (la comtesse de), II, 385.
 GONDEVAL (Nicolas de), maître d'hôtel de Maximilien, I, 102.
 GONSESSE, I, 27, 35, 67.
 GONOR, I, 203.
 GONZAGUE, II, 47, 94, 105.
 GONZAGUE (Fernante de), III, XXII.
 GONZAGUE (Ferdinand de), I, 226; II, 69, 99, 113, 434, 435, 436, 145, 270, 292, 296, 350, 376, 392; III, XXII, XXVII, 341, 380, 419, 420, 422; IV, 3, 27, 106, 176, 246, 436.
 GONZAGUE (Julie de), III, XI, 538.
 GONZAGUE (Hercule de), duc de Mantoue, II, 489.
 GONZAGUE (Hercule de), évêque de Mantoue, IV, 5, 419.
 GONZAGUE (Hercule de), capitaine, IV, 489, 508.
 GONZAGUE (Louis de), II, 416; III, 306.
 GONZAGUE (Louis de), frère du duc de Mantoue, IV, 26.
 GONZAGUE (Vespasien de), IV, 5.
 GONZAGUE (Vincent de), duc de Mantoue, IV, 482, 487, 521, 523, 524.
 GONZAGUE (le sr Caignyn de), II, 437.
 GONZALEZ CHAGNON, III, 263.
 GONZALEZ MEDINA (François), II, 512.
 GONZALEZ DE MENDOZA (Pedro), III, 306.
 GONZALO PERES, IV, 437.
 GONZALVE DE CUEVA, II, 512.
 GORDON, I, 156.
 GORINCHEM ou GORKUM, II, 161; IV, 601, 605, 606.
 GORREYOD (Claude de), II, 512.
 GORREYOD (Laurent de), gouverneur de Bresse, grand maître de la maison de l'empereur, II, 57, 73, 81, 83.
 GORVO (le petit), III, 468. Voir COURVO.
 GOSSUIN (Jean), II, 543, 544, 549.
 GOUDA, I, 77, 117.
 GOUFFIER (Arthur de), sr de Boissy, II, 61.
 GOULETTE (la), II, 412, 404; III, XXII, 111, 317, 319, 320, 330, 331, 332, 333, 335 à 337, 343 à 348, 350, 354, 360, 365, 371, 373, 379, 381, 567.
 GOUMEGNIES (le hâtar de), II, 505.
 GOUNEL. Voir GOMMIERS.
 GOURNAY, I, 23.
 GOURNAY (Simonet de), I, 352.
 GOUTTES (Louis de), III, 310.
 GOURVO (le sr de), III, 205, 208, 209.
 GOURVO (le grand), III, 468. Voir GORVO.
 GOUVERNEURS des provinces. Leurs nominations, II, 400, 461.
 GOUY (Martin de), IV, 43.
 GOUZAUCOIRT, III, 595.
 GRACHT (François de le'), III, 309, 391.
 GRACHT (Fransquin de le'), II, 505.
 GRACHT (le jeune de le'), III, 310.
 GRAFENHAINCHEN, II, 346.
 GRAFENTRAL, II, 318.

- GRAIS (Guillaume le, III, 310, 392.
 GRAMMONT, I, 23, 53, 78, 79, 82; IV, 567, 569, 570, 572, 575, 576, 599, 613, 617, 639, 649.
 GRAMMONT l'abbé de, I, 88.
 GRAMMONT ou GRANTMONT Annoine, baron de, III, 313.
 GRAMMONT ou GRANTMONT Gauvain de, II, 594, 513; III, 307.
 GRAMMONT ou GRANTMONT Jacques de, III, 311.
 GRAMMONT ou GRANTMONT le sieur de, gentilhomme de bouche. Se noie, II, 133; III, 168.
 GRANDCHAMP, IV, 520.
 GRANDMONT (N.), I, 527; III, 385.
 GRANDS d'Espagne, I, 223.
 GRANDS maîtres. Sont obligés d'aller à cheval, I, 223.
 GRAND-RENAULT (le navire, dit le), III, 574, 583.
 GRANGES I, 279.
 GRANGE aux merciers (la), I, 25.
 GRANOLLERS, I, 258.
 GRANSET Jean, I, 529.
 GRANT (Colin le), I, 522.
 GRANT-JEAN, I, 367.
 GRANTMETZ (N.), II, 505, 513; III, 309, 392.
 GRANTZEY, I, 358.
 GRANVELLE (le sr de, ambassadeur de Charles-Quint en France. Y est fait prisonnier, II, 79. — Est envoyé au pape, XIII. Voir PERRNOT.
 GRANVELLE (le cardinal de). Jean Vandenesse lui offre son journal des voyages de Charles-Quint, II, 53. Voir aussi PERRNOT.
 GRASE (Jean de), I, 532.
 GRAVE, I, 109, 394.
 GRAVE Cornille de, II, 503, 511.
 GRAVELINES. I, 61; II, 27, 28, 43, 153, 196, 383; III, 301, IV, 22, 24.
 GRAVELINES (le lieutenant du capitaine de), IV, 35.
 GRAVESEND, IV, 23, 357.
 GRAUX, II, 15.
 GRAY, I, 66.
 GRAY-SUR-SAÛNE, I, 56, 57.
 GREC. Très-adroit dans les eaux de la mer, III, 106.
 GRECE (les ambassadeurs de), I, 69.
 GREENWICH, II, 32; IV, 21, 25, 130.
 GRENADE, II, 39, 40, 74, 76, 151, 198; III, XV, 2. — Costume des femmes de ce pays, 208.
 GRENADE (la ville de), I, 463. — Description, 204, 205. — Siége de cette ville, 222.
 GRENADE l'archevêque de, III, 226.
 GRENADE (l'enfant de), III, 191, 200, 227.
 GRENADE l'adelentade de, I, 317.
 GRENADE (le marquis de Mondejar, vice-roi de), II, 153.
 GRENADE (Jacques de), IV, 379, 394.
 GRENADE Jean de, III, 283.
 GRENADE (N.), I, 392.
 GRENADE (la bannière de), IV, 44.
 GRENOT Gilles, II, 391.
 GREYER ou GUENIER, II, 157; III, 310, 312.
 GRESHAM (Thomas), IV, 344.
 GREVEHM, IV, 544.
 GREVENMACHEREN, IV, 464.
 GREY, I, 383. — Accueil qu'y reçoit l'archiduc, I, 301.
 GREY (Henri), duc de Suffolk, IV, 269, 321.
 GREY (Henri), duc de Suffolk, et ses deux frères. Se déclarent en faveur des rebelles, IV, 320.
 GREY Jeanne), IV, 85, 96, 97, 100, 110, 126, 204, 252, 338, 349, 359.
 GREY Léonard), IV, 156.
 GREY (Thomas), frère de Henri Grey, duc de Suffolk, IV, 252.
 GREY William), commandant de Guines, IV, 90, 197, 340, 355, 393.
 GREY lord), IV, 365.
 GREZ (Ras de), IV, 640.
 GRIANA (Sancho du), III, 393.
 GRIFFE, I, 358.
 GRIFFITH (Maurice), évêque de Rochester, IV, 115.
 GRIGEAU (Lambert), II, 510, 517; III, 395.
 GRIGOIS (Constantin), I, 298.
 GRIMALDI (le cardinal), II, 190, 255.
 GRIMALDI GERA (Lazare), doge de Gênes, IV, 495.
 GRIMAUD (Augustin de), I, 350.
 GRIMBERGHE, IV, 601.
 GRIMBERGHE (l'abbé de), I, 99; II, 523, 625.
 GRIMBERGHE (Jean de), IV, 565.
 GRINDEVERS, II, 104.
 GRISALENA, I, 151.
 GRITTI (Georges), III, 464.
 GRITTI (Louis), bâtarde de l'ambassadeur vénitien, III, XIII, 454, 498, 480, 500, 507, 508, 531, 540, 544, 545, 551, 553, 556, 557.
 GROEDWYN (Richard), IV, 446.
 GROENSDAEL (le prieur de), I, 112, 115, 116, 118 à 120; II, 14, 16 à 20, 27, 30, 31 à 49, 50, 160, 208, 375, 390, 396; IV, 23, 35.
 GROLL, I, 443, 474.
 GRONENBACH, II, 258.
 GRONINGUE, II, 137.
 GRONOD (Louis de), II, 504.
 GROOTENBOUT, IV, 604.
 GROSPAIN, II, 506; III, 168, 222, 223, 307.
 CRUEAU (Liéhart), I, 322.
 CRUINE Jean), I, 367.
 CRUMYDE (N.), III, 307.
 CRUNINGHE (Arnoul de), IV, 44.
 CRUTERE (Jean de), II, 509, 517.
 CRUTERE (Philippote), II, XV.
 CRUTHUSE (le sr de la), I, 131; III, 308

- GRYEVA Bernard, III, 313.
 GRYPE Jean', I, 533; II, 510; III, 396.
 GRYNA Bernard, II, 517; III, 395.
 GUBALAJARA, I, 228, 242; II, 63, 45, 81, 108, 169, 253; IV, 9, 10, 75.
 GUBALCANAL, I, 199, 201.
 GUBALCAZAR, II, 39.
 GUBALOUPE, I, 198, 199, 417; II, 70.
 GUBALQUIVIR, I, 202.
 GUDAMUR, I, 189.
 GUABARAMA, I, 71, 171; II, 37, 71.
 GUADIX, I, 269.
 GUALRES (Michel Ange), III, 308.
 GUARRAS ou GUERRAS (Antoine), IV, 84.
 GUASTU (le marquis de), I, 190, 253, 414; II, 166, 135, 309, 310; III, 327. Voir aussi AVALOS.
 GUÉGNEAU Jean, II, 515; III, 393.
 GUELDBRE, I, VII, 414; II, 314, 330, 391. — La guerre en ce pays, 300 et suiv. — Est revendiqué par Charles-Quint, II, 150, 186, 187; III, 447; par le duc de Juliers, par le duc de Cleves, II, 183.
 GUELDBRE (M^r Adolphe de), I, 91.
 GUELDBRE Charles, duc de', I, 103, 104, 163. Refuse les secours du roi de France, I, 403. — Est bien reçu par l'archiduc, 403. — Soutient la guerre contre Philippe le Beau, 443, 446 à 449, 458, 460, 472, 474, 477. — Traite avec Philippe, bâtard de Bourgogne, 455.
 GUELDBRE (le duc et M^r de), I, 4, 5, 6, 7, 39, 97, 107; III, 16, IV, 568, 576.
 GUELDBRE (M^{re} de'), I, 102, 105.
 GUELDBRE (les ambassadeurs de), I, 72, 120.
 GUELDBRE (les États de). Reconnaisent l'empereur pour leur seigneur, II, 283.
 GUELDBRE (la banrière de), et de Juliers, IV, 43.
 GUELDBRE (la ville de), II, 261.
 GUELDBROIS (des). Sont battus par Georges Schenck, II, 137.
 GUELY (Raoul), III, 314.
 GUEBBIGNI, III, 395.
 GUEBRES ET PILLAGES, III, 10.
 GUEBRES (David des), III, 309.
 GUEVARA (don Diégo de), s^r de Jouvelle, I, 127, 189, 319, 410. — Rend compte à Philippe le Beau de sa mission en Espagne, 510, 513. — Sa correspondance avec ce prince, 519, 520, 522. — Ses entretiens avec Jean de Vasquez et audiences qu'il obtient du roi Ferdinand, 523, 536, 539, 542. — Ses instructions, 537. — Parle de la prétendue captivité de la reine Jeanne, 540 V. GREVARA.
 GUEVARA ou GREVARA (Fernando), III, 370.
 GUEVARA (don Joan de), II, 347.
 GUEVARA (don Pedro de), I, 349, 525; III, 380.
 GUEYBON (Marc), IV, 629.
 GUGNART Colin', II, 514; III, 310.
 GUGNART Jean', II, 507.
 GUGNECOURT, III, 385.
 GULBAUT Guy, conseiller et gouverneur général des dépenses de Philippe le Beau, I, 71.
 GULFORT, IV, 422.
 GULLEROUX, IV, 388.
 GULLET (Jean), I, 371.
 GUINES, I, 17; II, 63; IV, 33, 95.
 GUINES (les débits de), IV, 385.
 GUIBAON Gomez de', III, 229.
 GUISE, II, 137; IV, 27.
 GUISE (Charles de), cardinal de Lorraine, IV, 66, 143, 144, 154.
 GUISE (René de) de Lorraine, marquis d'Elhen, IV, 65, 67, 68.
 GUISE (le s^r de), IV, 383.
 GUISE (le duc de), II, 293, 294.
 GUISE (le cardinal de), I, 331.
 GUSELINGEN, II, 464.
 GUSSAMA (de), III, 309.
 GUTRES, I, 144.
 GUMBERT (Nicole), III, 396.
 GUNDELSEIM, II, 167.
 GUNZENHAUSEN, II, 311.
 GURLEY Guillaume, IV, 446.
 GUSTIS le capitaine, III, 574.
 GUSTIER RAIZ, corsaire turc. Est entouré par la flotte du prince de Doria, II, 462. — Il s'échappe, 463. Voir GAUTIER RAIZ.
 GUTIN, I, 160.
 GUYCHAMT (Gautier) de Castille, III, 218, 219.
 GUYENNE (M^r de), I, 45, à 48, 65.
 GUYOT, I, 526.
 GRUYSEBEBDE (M^c), I, 530.
 GRUYZBERG, II, 374.
 GÜZMAN Françoise de', II, 504, 512; III, 307, 391. Voir aussi HENRIQUEZ.
 GÜZMAN Jean-Henri de', IV, 192.
 GÜZMAN don Henri de', comte d'Olivares, IV, 422.
 GÜZMAN le baron Martin de, chambellan du roi des Romains, IV, 171.
 GÜZMAN (don Pedro de), III, 367.
 GY-L'ARCHEVÊQUE, I, 66.
 GYE le s^r de', IV, 101, 317.
 GYESORY (le cardinal de), II, 153.
 GYTAF. Voir GETAFE.

H

- HAABLEM**, I, 72, 74, 75, 78; II, 15, 161.
HABART (le sr de), II, 85.
HABBARO (le sr de), II, 517.
HABEL-NEUF. Voir **DIEPPE**, IV, 269.
HABOURG (Robin), III, 395.
HACKENEGE (Georges), II, 503, 512.
HACQUINO (Jaspar de), II, 514.
HADDINGTON (le comte de), IV, 321, 333.
HAECHT, IV, 616.
HAEGBEN (Marie van der), III, 312, 395.
HAELEN, IV, 587, 592, 600, 611.
HAERBELDEN, page, I, 357.
HAFFZ (Georges), III, 394, 516.
HAGUENAU, I, 383.
HAGUENAU (le traité de), I, 383.
HAGUENAU (la diète de), II, 162.
HAINAUT, III, 404; IV, 614, 620, 625.
HAINAUT (Aubert de Bavière, régent de), II, 582.
HAINAUT (Marguerite, comtesse de), II, 586.
HAINAUT (M^{re} de), I, 54, 55, 78, 79, 81, 82. — Ses ambassadeurs, 65.
HAINAUT (les États de), IV, 615.
HAINAUT (le drossart de), IV, 574, 582, 584, 585.
HAINAUT (le grand bailli de), II, 557.
HAINAUT (le maréchal de), I, 73; II, 158, 160, 330, 503; III, 191, 217, 306; IV, 29.
HAINAUT (le roi d'armes de), I, 570.
HAINBAROS (sr Georges), IV, 443.
HAI, I, 37, 59, 63, 73, 85, 96, 101, 105, 110, 112, 115, 119, 120, 339, 399; II, 9, 13, 30, 209, 294, 298, 271, 299; III, 271; IV, 164, 321, 574, 589, 584 à 586, 589, 606 à 610, 612, 615, 617, 618, 629, 631, 634.
HAI (Notre-Dame de), III, 280, 589.
HALBURNOS (Bernardino de), III, 312.
HALCEIN (Martin de), receveur de la ville de Mons, II, 543.
HALEMAN, I, 527.
HALENOY, II, 331.
HALET (Bauduin de), II, 510.
HALLE, I, 369. — Description, 311. — Cérémonies religieuses en cette ville, 315 — II, 167, 337, 338, 350.
HALLE. Voir **ALA**.
HALLE (Guillaume van), III, 311, 305.
HALLEWIN (Rolequin de), I, 526.
HALLUIN (Guillaume de), IV, 532.
HALLUIN ou **HALLEWIN** (François de), IV, 161.
HALLUIN (Jean, sr de), I, 127, 128, 318.
HALLUIN ou **HALLEWIN** (Perruin de), I, 368.
HALLUIN (le sr de). Est blessé, II, 289.
HALLY-LEVAS, III, 397.
HAM, I, 15, 44, 129, 374; IV, 27, 32, 386.
HAMAL (Philippe de), sr de Monceau. Est envoyé en Frie, II, 393.
HAMBOURG (ceux d). Arrivent auprès de l'empereur, II, 348.
HAMES (le sr de), III, 168.
HAMILTON (James, comte d'Arram, régent d'Écosse), IV, 308.
HAMMER, auteur de l'histoire de l'empire ottoman, III, XI, XXX.
HAMMES (N.), III, 307, 506, 513.
HAMPTON. Voir **SOUTHAMPTON**.
HAMPTON-COURT, IV, 19, 20, 21, 25, 32, 386, 393, 508.
HAMSA-REYS, III, 397.
HANE (Baudouin d'), II, 532.
HANERON (Nicaise), I, 351, 352.
HANSSART (François), III, 313.
HANSSART (Jean), sr de Liedekerke, ambassadeur de l'empereur auprès du roi de France, II, 130, 133, 138, 494, 506, 509, 514, 517; III, XXII, XXIII, 320, 392, 395.
HANNETON (Charles), III, 313.
HANNETON (Nicaise), III, 390.
HANNETON (Paul), II, 505; III, 263. — Sa maladie, 298. — Sa mort, 299. — Vision de sa mère, 300.
HANNETON (Philippe, secrétaire de Philippe le Beau), I, 356, 393, 495. — Son recueil en forme d'histoire, I, 344, II, 493.
HANNETON (Taudiencier), I, VII.
HANNETON. Voir **PETIT-JEAN**.
HANNIBAL, II, 515; III, 53, 54, 384. — Voir aussi **STEENE**.
HANNOCK. Voir **ANHALT**, II, 177.
HANS, aide portier, III, 280.
HAN-SUR-HEUBE, II, 166.
HARBRAIS (le sr d'), II, 154; III, 395.
HARCHES, IV, 553.
HARCHICOURT (Claude de), I, 527.
HARBERWYK, I, 71.
HAREBEQUE (Henri de), II, 549.
HARNACHERIES d'Inspruck, III, 413.
HARO, I, 527; III, 168, 391, 574.
HARO (le comte de), III, 192, 204, 228.
HARO (la comtesse de), IV, 480.
HARONNIERE, I, 284.
HAROUJJI. Se rend maître d'Alger et de Tunis, III, XI, XV, XXVII. — Voir aussi **BARBEROUSSE**.
HARPE (irlandaise), III, 294.
HARPERIN (Jean), I, 363.

- HARRO Sébastien de, II, 505.
 HARVEE (M.), IV, 443.
 HARWOOD Prosper, IV, 346.
 HARYOTT Robert, IV, 447.
 HASPRES, II, 159; IV, 553.
 HASSEM-AGA, II, 245.
 HASSENHALFT Gossuin van, III, 307.
 HASTELEJO, Voir CANTALEJO.
 HASTINGS Edouard, IV, 331.
 HASTINGS (François), comte d'Huntingdon, IV, 158, 209, 223.
 HASTINGS (Henri), fils du comte de Huntingdon, IV, 443.
 HASTINGS Thomas, IV, 443.
 HATTON, IV, 444.
 HAUBOURDIN (Isabeau, bâtarde de), I, XII.
 HAUBORY Robin, II, 517.
 HAUGNET Jean, I, 89.
 HAULCRIN (Martin de), II, 548.
 HAULTENA, II, 404.
 HAUSBOURG (Sigismond de), III, 310.
 HAUTRAIN, I, 47.
 HAUWET (Pierre), III, 311.
 HAY (la) en Vendée, III, 593.
 HAYDIN GILICE, III, 357, 358.
 HAYE (la), I, 15, 16, 56, 78, 112, 161, 178; IV, 634, 663.
 HAYE (Jean de la), I, 368; III, 313.
 HAYNAYBE, II, 167.
 HAZART (Jean), IV, 537.
 HEDDEBAULT (Philippe de), I, 362.
 HEERS (Jean), dit de Hornes, I, 364.
 HEETVELDE (Adolphe de), I, 358, 526.
 HEETVELDE (Jean vanden), IV, 567.
 HEETVELDE (Thierry de), I, 364; IV, 397.
 HEEZ, IV, 575.
 REFFLINGE (Guillaume de), I, 359, 529.
 HEIDELBERG. Description, I, 327. — II, 29, 161, 161; III, 404; IV, 466.
 HELBRONN, II, 167, 338, 339, 341; IV, 151. — Ligue conclue en cette ville, 203.
 HEINSBERG. Est assiégé, II, 257.
 HEINSBERG (le sr de), I, 57; IV, 566, 595, 606, 641.
 HEISEL (Marie), II, 516.
 HEKELGEM, IV, 576.
 HELBAUT (Philippe de), Est nommé chevalier de l'ordre de St-Jacques, I, 245.
 HELCRUOZ (Jean de), II, 503.
 HELENE (l'impératrice), IV, 465.
 HELFENSTEIN (le comte Rodolphe de), IV, 467, 473.
 HELFT (Jacques vander), II, 336.
 BELLETERNE, I, 63.
 BELLEFELT (Adolphe de), I, 128.
 HELLIN, II, 199.
 HELLIN (Robert), II, 540, 541.
 HELMOND, IV, 612.
 HELMOND (le sire de), IV, 575.
 HEM François du), II, 529.
 HEM (le capitaine du), III, 574.
 HEMMAN, II, 167.
 HENGBERCH, II, 162.
 HENNE, III, XXX.
 HENNE (Diego de), II, 510.
 HENNEBERG (Berthold), archevêque de Mayence, I, 329.
 HENNEBERT (Robinet de), I, 367, 368.
 HENNIN (Henri de), comte de Boussu, III. Voir BOUTSU.
 HENNIN Jean de), sr de Boussu, II, 97, 99, 100, 324, 369; IV, 70, 232.
 HENNIN (Philippe de), sr d'Anfroipré, maître d'hôtel, I, 127.
 HENNIN-LIÉTARD (Maximilien), sr de Boussu, amiral, III, 573, 579, 583, 584.
 HENREZE (Diégo de), III, 395.
 HENRI l'organiste, I, 346.
 HENRI-CRAPPÈLE, II, 353.
 HENRIEK (Marc), III, 394.
 HENRIQUE (Rodrigo), II, 504; III, 391.
 HENRIQUEZ (Fadrigue de Cabrera, comte de Melgar et de Modica, chevalier de la Toison d'or, II, 61; III, 157.
 HENRIQUEZ de Gazman, comte d'Olivarès, IV, 508. Voir GUZMAN.
 HENRY N.), II, 510.
 HERBAUTS d'armes, I, 366.
 HERBAYS (Mr de), Auteur du voyage de Charles-Quint en Algérie, II, XVIII. — Sa biographie, XIX et suiv. — 116, 121, 202, 306, 307.
 HERBERGEMENT (l'), III, 592.
 HERBERT (William), comte de Pembroke, IV, 97, 180, 181, 206, 224, 226, 255, 306, 349, 443.
 HERDE (John), IV, 447.
 HERDISSEN, II, 258.
 HEREDIA (don Michel de), III, 368.
 HERENTHALS, I, 165; IV, 569, 589, 614, 615, 616, 631, 635, 637.
 HÉRÉSIES, II, 175, 478; III, 161, 162. Voir RELIGION affaires de).
 HÉRÉTIQUES (les). Sont enfermés au château de Sécille, I, 202. — Sont exécutés à Valladolid en présence du roi, IV, 74. — Leurs agissements en Europe, IV, 84, 85. — Réfugiés en Angleterre, 85. — Leur conduite à l'égard d'un prêtre catholique, 97. — Leurs intentions, 131. — Désirent l'aide de la France, 163, 430. — Excitent le peuple anglais, 223, 227. — Demandent la couronne pour Élisabeth ou Courtenay, 294. — S'entendent avec les Français, 227, 309. — Prétendent que le roi Édouard III, vit encore, 308. Voir aussi RELIGION affaires de) et FRÈCHES.
 HERICOURT Description, I, 302.
 HERINGHES, I, 357

- HERIN (Mare), II, 516.
 HERISSE. Voir ABIZA.
 HERITIER (Antoine I^r), III, 306, 389.
 HERIZIA, IV, 9.
 HERLAAR, IV, 575, 612.
 HERLIN Michel, II, 583.
 HERMAN (Bernard), III, 312.
 HERMAN (Jean), III, 312.
 HERMAN (Pierkin), III, 314, 396.
 HERMANSTADT (le chef de), Écrit à Ferdinand, roi des Romains, III, 334.
 HERMITAGES, I, 253.
 HERNANDEZ DE HEREDIA (Laurent), III, 308.
 HERNANDO (le duc don), vice-roi de Valence, II, 133, 248, 249, 250.
 HERRERA, II, 21, 33, 66; III, 127; IV, 11.
 HERRERA (Juan de), IV, 43.
 HERRINES (Antoine de), gentilhomme de Philippe le Beau, I, 128. — Sa mort, 193, 194.
 HERSBRUCK, II, 341.
 HERSEVE. Voir ERESMA.
 HERTSBALS (Thomas), II, 521.
 HERVE, II, 275.
 HERZEGOVINE (le sansach d'), III, 531, 532, 533, 535, 537.
 HERZOGENRATH, II, 311.
 HESDERE (N.), gentilhomme allemand, III, 197.
 HESDIN, I, 4, 16, 17, 27, 28, 29, 39, 61, 62, 73, 79, 84, 85, 89 à 94; II, 137; III, 163; IV, 176.
 HESDIN Jean s^r de, II, 563.
 HESDIN (N.), I, 351, 469, 527.
 HESSENSTAM (Sébastien de), élu archevêque de Mayence. — Fait hommage à l'empereur, II, 334.
 HESSE (le landgrave de), II, 169, 175, 176, 179, 186, 332, 334, 335, 339, 344, 346, 348, 374.
 HESSE (Herman de), I, 329.
 HESSELIN (Antoine), I, 131.
 HESSEN (Jean van), II, 539.
 HETSISA. Voir ECLIA.
 HETSINGRE. Voir SCHMETRINGEN, II, 97.
 HECCHIN, I, 29.
 HEULE (le sire de), IV, 597.
 HEULE (N.), II, 503, 513.
 HEULE (Josse de), III, 307.
 HEULE (le jeune), III, 391.
 HEUREC (Diégo de), II, 517.
 HEUSDEN (Brabant septentrional), I, 109; II, 16, 161; IV, 601, 606, 607.
 HEUSENSTAM (Sébastien), électeur de Mayence, IV, 151.
 HEYERLE, II, 8, 13, 14, 16, 18, 20, 28, 382; IV, 528, 602, 607.
 HEYERLE (le bois de), IV, 618.
 HEYERLE (le sire de), IV, 572, 616.
 HEYBERT (Guillaume), IV, 444.
 HEYDOSCH (Jennin), III, 310.
 HEYDORFF (Frédéric), II, 568, 569; III, 314, 394.
 HEYDORFF (Melchior), II, 505, 513.
 HEYLANT (François), III, 309.
 HEYLISSEM (l'abbé d'), II, 523; IV, 635.
 HEYMANS (Hugues), III, 312, 394, 516.
 HEYMBALBRE, II, 167.
 HEYNSAUC (Jean de), II, 598.
 HEYNS Jacques, II, 536.
 HEYRABIN PACHA, III, 543.
 HEZE (le fils de Guillaume), II, 505.
 HIEBEKE (Thierry van), I, 529.
 HIGGERS (la), I, 199, 200.
 HILVAREBEEK, II, 313; IV, 576, 605.
 HINCART (Guillaume de), IV, 65.
 HINCKAERT ou HINQUAERT Jean, II, 263, 505.
 HINCKAERT Jean et Philippe, IV, 623.
 HINJOOS, II, 39.
 HIPOLYTE, sommelier de cave, III, 280.
 HISPE, II, 82.
 HISSONE (Jacotin), I, 363.
 HITA, I, 229; II, 45, 82, 107, 109; IV, 9, 10.
 HITERO, IV, 7.
 HIZE ou HOZE (Rodrigo de la), III, 210.
 HOBY (Philippe), IV, 91, 105, 120, 126, 223, 239, 244, 245, 385, 409, 411, 414.
 HOCRON (Henri de), III, 313, 385.
 HODIMONT (M. de), II, 885.
 HOFFER (von), auteur d'un livre sur les Communes, III, v.
 HOEN (Alard), III, 313.
 HOEN (Hans), II, 394, 399.
 HOEN (Nicolas), IV, 567, 574.
 HOFSTAT (Jean van), I, 360.
 HOFENASPERG, II, 48, 96.
 HOHEN-SCHANGAP, IV, 473.
 HOHENBERG, II, 104.
 HOLFORD (Richard), IV, 444.
 HOLLANDAIS (les). Se distinguent pendant l'expédition de Tunis, III, XVI.
 HOLLANDE, II, 391; IV, 605, 622.
 HOLLANDE (M. de), I, 59, 78.
 HOLLANDE M^e de, IV, 578, 579, 602, 609.
 HOLLANDE (les villes et nobles de). Sont convoqués, IV, 623.
 HOLLANDE (les chevaliers de), IV, 605, 606.
 HOLLANDER (Guillaume d'), II, 534.
 BOLOGNE (Jean de), II, 563.
 HOLSTEIN (les ducs de), II, 211, 217, 375, 377 à 379, 381, 382, 386, 390, 503; IV, 4.
 HOMEDOIGNE. Voir FUENTE DEUNA.
 HOND (de), I, 460.
 HONDECOUSTRE (Diégo de), I, 529.

- HONGAR** (Diégo de), II, 308.
HONGRE (Valentin), I, 345.
HONGRIE. Evénements dans ce pays, I, 446, 448. — Guerres dans ce pays, II, XXII, 205, 217, 409, 417; III, XIII.
HONGRIE Jean, roi de, II, 175.
HONGRIE Louis, roi de. Est nommé de la Toison d'or, II, 36. — Résiste aux Turcs, II, 76. — Sa mort, 581.
HONGRIE Marie, reine de. Voir **AUTBOIRE**.
HONGRIE (Mathias, roi de). Prend une grosse pièce d'artillerie aux Turcs, I, 319.
HONGRIE (Sigismoud, roi de), I, 63.
HONGRIE (le prince de) et sa famille, II, 188.
HONGRIE (la sœur du roi de). Épouse l'archiduc Ferdinand, II, 611.
HONGRIE les ambassadeur et conseillers de), II, 65; IV, 580, 581.
HONGROIS (les). Ne sont pas bons soldats, I, 146.
HENRICKS (Rodrigo), II, 504.
HONSELEM (Ade), IV, 583.
HOSTALBILIA, II, 41, 77.
HOSTANAZA, II, 199.
HOSTILLE, II, 251.
HOUTEGOURT, II, 289.
HOOGSTRAETEN (la terre et seigneurie de). Est donné par Isabelle de Calenbourg à Antoine de Lalaing, I, VIII.
HOOGSTRAETEN, I, 110, 117; II, 16; IV, 577, 600, 604, 606, 608.
HOOGSTRAETEN (les seigneurs de). Voir **LALAING**.
HOOGSTRAETEN Antoine de Lalaing, comte de). Voir **LALAING**.
HOOGSTRAETEN (le comte de), II, 159, 160, 280, 293, 314, 375, 386, 387, 511; III, 25, 26, 444.
HOOGSTRAETEN (la comtesse de), II, 325, 389.
HOOGSTRAETEN Jean de), II, 507, 515.
HOOGSTRAETEN Jean de), médecin, III, 47.
HOOGVORST Jean de), III, 284.
HOOMBORG (Martin), I, 525.
HOOFEST (Philippoi), I, 533.
HOORN, I, 72.
HOPTON (John), évêque de Norwich, IV, 221, 235, 261, 281.
HORFQUE, II, 261.
HORDAING (de sr de), II, 558; III, 308.
HOBLOGE, remarquable à Valenciennes, II, 590.
HOBMAIR (le baron de). Publié, par extraits, le journal de Vaudenese, II, III.
HOBNEC, II, 331.
HORNES, II, 261.
HORNES (Henri de), III, 307.
HORNES (Jean de), évêque de Liège, I, 126, 284.
HORNES (Jean de), comte de Bauxignies, IV, 459.
HORNES (Lamoral de), IV, 460.
HORNES Martin de), III, 309.
HORNES (Maximilien de), I, 127; II, 57.
HORNES (Philippe de), Voir **MONTMORENCY**.
HORNES (Richard de), III, 309.
HORNES (le sire de), IV, 475.
HORNES (le comte de), I, 7, 97, 409, 411; II, 261, 380, 459, 558; IV, 16, 23, 29, 351, 357, 364.
HORNES (la comtesse douairière de), II, 264.
HORNILLOS, I, 463.
HORBEM, II, 49.
HORRESI. Description, I, 325.
HORST, I, 109.
HORTAULT (Mathieu), III, 396.
HOSPICES D'ALIÈNES, I, 213.
HOSTALRICHT, I, 359; II, 139.
HOTELS DES SOUVERAINS. Comptes, III, v. Voir aussi **COMPTES**.
HOTSON (William), IV, 394.
HOUDEIN, I, 79, 89, 91, 93, 94.
HOUFFALIZE, III, 174.
HOUFFALIZE (le sr de), II, 504, 512; III, 167, 277.
HOUFFALIZE (le jeune), III, 391.
HOUGART (Diégo de), II, 516; III, 312, 394.
HOUGHART (Sancho de), III, 314, 395.
HOURDAIN (le sr de), I, 321.
HOUTANES, II, 108.
HOUTHEM (Philippe de), III, 310.
HOUTOR (François de), II, 563.
HOVIUS (Mathias), IV, 526.
HOWARD (Charles), amiral anglais, III, XXXVI.
HOWARD (Catherine). Épouse Henri VIII, roi d'Angleterre, II, 153.
HOWARD (Thomas), duc de Northolk, IV, 206, 228, 321, 329, 444.
HOWARD D'EFFIGHAM (William), gouverneur de Calais, IV, 132, 243, 269, 273, 443.
HOWREN (Richard), IV, 444, 445.
HOYBERGUE (Antoine de), I, 526.
HOZE (Rodrigo de la), II, 503.
HUACHE (Pierre), III, 313.
HUBARQ (le sr de), III, 313.
HUBERTMONT (le sr de), II, 356, 380, 426.
HUBERTS DE ZIHKZEE (les frères), pilotes, III, 53, 60, 301, 302.
HUE (maître Jean), I, 24.
HUELGAS (las), II, 207.
HUERTA, IV, 10.
HUESCA (l'évêque de), II, 210, 260.
HUESCAR, I, 209.
HULT. Voir **WYATT**.
HUYFF (Gery), II, 508.
HUGGEN (Robert), IV, 444.
HUGHENS (Henri), III, 333.
HUGUE (Marie vander), III, 516.

HUGUENOTS, III, 586.
 HUGUENS (Henri), II, 515.
 HUGUES (don), vice-roi de Naples. Est tué, II, 78.
 HUGUES (Henri), III, 341.
 HUISSEN, I, 336.
 HUGEL (Mathieu), III, 390.
 HULDENBERG (le sire de), IV, 374.
 HULST, I, 22, 110; IV, 333, 336, 541, 603.
 HUMAL (Jacquino de), III, 363.
 HUNBERCOURT (le sr d'), I, 66.
 HUN (Philippe de), gentilhomme de Philippe le Beau. Sa mort, I, 217.
 HUNTINGDON. Voir HASTINGS.
 HUX-SI-GEORGE (Philippe de), I, 128.
 HUNTON (Guillaume), IV, 444.
 HURE (le), I, 532.
 HURTADO DE MENDOZA (don Diégo), cardinal d'Espagne, archevêque de Séville. Fonde un collège à Valladolid,

I, 167. — Accompagne le roi Ferdinand au moment d'une visite rendue à Philippe le Beau, 173. — Sa mort, 220, 230.

HURTADO DE MENDOZA (don Diégo), duc de l'Infantado, I, 170, 172, 233, 436, 538; II, 80; IV, 116. V. INFANTADO et ISIGO.
 HURTADO DE MENDOZA (François), IV, 459, 525.
 HURTADO DE MENDOZA (Lopez), II, 246, 307.
 HURTADO DE MENDOZA (don), marquis de Mondejar, vice-roi de Grenade, II, 153.
 HURTRE (Jacques de), II, 536.
 HUSS (Georges), III, 312.
 HUY, II, 28, 49, 98.
 HYDRUNTHUM, II, 148.
 HYENANS (Hugues), II, 508.
 HYSOLET, II, 114.
 HYERES (les îles d'), II, 291, 254, 461, 442; IV, 497.
 HYSPE, II, 103.
 HYSYE, II, 107.

IBARRA (don Diégo de), IV, 460, 472.
 IBÉAS DE JUARROS, II, 208.
 IBRAIM PACHA, III, 452, 454, 455, 457, 460, 469, 477, 486, 491 et suiv., 502, 544, 548.
 IDIAQUEZ (don Alonzo de), vice-roi de Navarre, IV, 489, 508.
 IGEL, IV, 465.
 IGNY (Simon d'), comte de Fontenay, IV, 538.
 IGUALADA, I, 252; II, 24, 25, 45, 82, 107, 110, 243, 254.
 IL-DIEU, III, 586.
 ILLER (?), I, 325.
 ILLES, I, 13.
 ILLESCAS, I, 173; II, 38, 72, 73, 108.
 IMAGES dorées, I, 159. — Id. d'argent, 301.
 IMBERGHS (Jacques), II, 509.
 IMPÉRATRICE (?). Accouche et meurt, II, 149. — Ses obseques et enterrement, *ib.* et suiv.
 IMPÔT du 10^e denier, I, 215.
 INAUGURATIONS de souverains, II, 519-564.
 INCRY (le sr de), II, 551; III, 306, 390.
 INDES, I, 450; IV, 42. — Conquêtes dans ces pays, I, 225. — Sont attaquées par les Français, II, 216. — Flotte venue de ces pays, IV, 228.
 INDES (l'évêque des), III, 228.
 INDES (l'amiral des), III, 191, 228.
 INDES (le conseil des). Les membres de ce corps sont condamnés par l'empereur, II, 252.
 INDEVELDE (Simon de), I, 372.

INDEX historique et chronologique des voyages de Charles-Quint, II, 465.

INDICIAIRE du roi Charles, III, 247.

INDOUE, II, 340.

INDULGENCES à Tolède, I, 495. — Accordées à l'empereur et à son fils, II, 442.

INDUSTRIE à Saint-Claude, I, 295.

INFANTADO (le duc de), I, 228; II, 233. V. ISIGO et HURTADO.

INGELMUNSTER, II, 31.

INGRE (Jacques van), I, 532.

INGOLSTADT, II, 332, 335.

INGO (Alvaro de), III, 307.

INGO (don Juan de), III, 392.

INGO DE LA CUEVA (don), II, 513; III, 310, 392, 557.

INGO LOPEZ CORONEL, II, 503.

INGO LOPEZ DE HURTADO DE MENDOZA (don), duc de l'Infantado, IV, 74, 75, 141, 165, 173, 192, 422. V. HURTADO.

INN (?), rivière, I, 309, 443.

INNICHUM, III, 376.

INIGIA (don Pedro de), III, 307.

INOCCENT (N.), II, 507, 515.

INSBRUCK, I, 95, 478. — Description, 309; III, 412, 413. — Grande cérémonie religieuse en cette ville, I, 313-316, 317, 443; II, 47, 188, 258; IV, 4, 470, 473, 485.

INQUISITION et INQUISITEURS, II, 133, 161, 162. — A Séville et en Espagne, I, 203, 540. — A Valladolid, IV, 74. — En Angleterre, IV, 388.

IPS, II, 103.

IRLANDAIS (un grand seigneur). Rend visite à l'archiduc Ferdinand, III, 294.
 IRLANDE et IRLANDAIS, III, 282, 283 et suiv.; IV, 163, 182, 204, 211, 228, 251
 IRMENACH, IV, 463.
 IS, I, 56.
 ISAACQ, I, 367.
 ISAACUS (Jean), I, 531.
 ISABELLE LA CATHOLIQUE. Voir ESPAGNE.
 ISAR (l'), I, 308.
 ISCAR, IV, 12.
 ISEMBOUTE (Philippe, comte d'), IV, 544.
 ISENGHEN Josse d'), I, 527.
 ISENGHEN (de s^r d'), I, 525.
 ISIERE (l'), I, 279.

ISLES (les). Voir SISLA.
 ISOLA DELLA SCALA (l'), I, 105; IV, 181.
 ISQUE, II, 206.
 ISTELLANO (d'), II, 135.
 ITALIE, II, 82, 104, 105, 441; III, 4.
 ITALIE (les ambassadeurs d'), II, 71.
 ITALIE (Sylvestre d'), I, 351.
 ITALIEN (Jean l'), I, 366.
 ITERE, III, 206.
 ITINÉRAIRES des souverains. Leur utilité, III, 11.
 YTSINGER. Voir YTSINGER.
 IVES (le s^r d'), III, 167.
 İVAÇA, II, 199.
 IVOIX, I, 480, 431; IV, 32, 300, 588.

J

JACOBATH (Christophe), cardinal, II, 139.
 JACOTIN le grand, I, 360.
 JACQUELINE de Bavière. Voir HOLLANDE (M^e de).
 JACQUES (maître), I, 364.
 JABRAQUE, I, 229, 246; II, 44, 45, 82, 107, 253.
 JAEN, II, 40.
 JAEN (l'évêque de), II, 208, 211, 246, 260, 275. Voir aussi MARINO.
 JAFFERIE. Voir ALJAFERIA.
 JAMBOYS (Jean), I, 531.
 JANARO (Hanibal de), III, 308.
 JANSSONE (Martin), III, 580.
 JANUS, waivode, III, 566.
 JANZUENE (Georges), II, 536.
 JARDIN Robin du), II, 518; III, 396.
 JARNIGHEM, IV, 322.
 JARRETIÈRE (Ordre de la), IV, 17, 18, 19.
 JARSINS, I, 280.
 JASPAR II, 508, 516.
 JASPART (messire), I, 313.
 JATIVA ou SAN FELIPE, I, 210.
 JEAN (petit), II, 506.
 JEAN-BAPTISTE, trompette, I, 531.
 JEANDONY. Voir JEAN LE BON.
 JEAN EMMANUEL (don), I, 411.
 JEAN LE BON (le bienheureux), IV, 487.
 JEAN SANS PEUR. Voir FLANDRE.
 JEANNE DE CASTILLE, dite la Folle. Voir CASTILLE.
 JENNIN (Petit), I, 529.
 JEHAN (don), II, 514.
 JEHANNIN, pâtissier, II, 506.

JENINGHAM (Henri), IV, 321.
 JÉRÔME DE ZARA. Envoyé de Ferdinand, roi des Romains à Constantinople, III, 450 et suiv.
 JÉRUSALEM (le patriarche de), I, 90.
 JERUSALEM (la bannière de), IV, 44.
 JETONS d'inauguration des archiducs Albert et Isabelle, IV, 527, 529, 530; II, 561.
 JETTINGEN, II, 96.
 JEU DE L'ANNEAU, II, 247.
 JEU A L'ANNELET ou CAROUSSEL, I, 269. V. aussi COURSES.
 JEU DE BARRE, III, 250.
 JEU DE CAGNES en Espagne, I, IX, 149, 153, 163, 166, 186, 192, 193, 194, 218, 219; II, 75, 418, 250, 251; III, 248 et suiv.; IV, 20, 77, 502.
 JEU DE CAGNES à Bruxelles, II, 297.
 JEU DE CAGNES à Gand, II, 383.
 JEU DE CARTES, I, 138.
 JEU DU DIEU D'AMOUR, II, 392.
 JEU D'ÉCHASSE, II, 563; IV, 521.
 JEUX A ÉTAPES, I, 268.
 JEU DE LA FOSSETTE, I, 293.
 JEU DE PAUME, I, 153, 184.
 JEUX DE TORES, IV, 77, 81.
 JEU DE TAUREAUX, I, 166; II, 250. Voir aussi COURSES
 JEU A LA VERGETTE, II, 247.
 JEU SAINT. Est célébré par Philippe le Beau, I, 116. — En Espagne, 171; par Jean IV, duc de Brabant, IV, 620. — Comment il est célébré, 601
 JESSE Baudekin (e), III, 389.
 JEU DE BASARD. Sont réglementés par Isabelle de Castille, I, 224.

- JEUX à Marimont, II, 388.
 JEUX (M^{re} de), I, 338.
 JOACHIM (le fils de), II, 508.
 JODOIGNE, II, 17; IV, 631.
 JOHAN Michel, I, 525.
 JOHNSON (John), IV, 444.
 JOHNSON Richard, IV, 446.
 JOIGNA, I, 47, 48, 63.
 JOIGNY le comte de, I, 38, 41.
 JOINVILLE. Est pris et brûlé, II, 280.
 JONAS le capitaine, II, 106.
 JONCQVOY (Jean du), II, 582.
 JONES (John), IV, 446.
 JONES le gentilhomme, IV, 156.
 JONGLET Jean, II, 492, 523.
 JONGLET (le conseiller), I, VII.
 JONQUIÈRE (la), I, 280.
 JONUSIEG, drogman, III, 565.
 JONVALLE (le sire de), IV, 632.
 JOSME N., II, 514.
 JOSSE maître, I, 264.
 JOSYNE N., III, 383.
 JOUENE Jean le, orfèvre, II, 544.
 JOURNAL du voyage de Charles V. Divers exemplaires dans les bibliothèques publiques, II, XXII et suiv.
 JOURNAL des voyages de Charles-Quint. Différents projets de le publier, II, I, II, III, IV.
 JOUTES, I, 39, 54, 59, 60, 62, 116, 141, 172, 184, 185, 188, 190, 193, 194, 248, 258, 287 à 289, 319 à 323, 337 à 339; II, 23, 75, 78, 115, 250, 270, 271, 296, 297, 380, 388, 390, 391, 392, 437, 438, 551, 560; III, 165 à 171, 148 à 222, 242, 423, 601, 603, 626, 634, 635, 636, 638, 644; IV, 20, 81.
 JOUTES sur l'eau à Namur, IV, 521.
- JOYE Paul, historien, III, XVII.
 JOYEUSE-ENTRÉE. Voir INAUGURATION.
 JOYEUSE-FOLIE (l'abbé de), I, 87.
 JUBENIACH, II, 348.
 JUDEBOURG, II, 104.
 JUDEO, général de Barberousse, III, 357, 373, 379, 380.
 JUDE prevaricateur, III, 253.
 JUIF, converti, III, 160.
 JUIF (Richard), maître de la chambre des deniers, I, II, 71.
 JUIFS, I, 277, 278, 519; IV, 471.
 JUIFZ Jérôme, I, 530.
 JULES II pape, I, 275. — Ses démêlés avec le roi de France 436, 476. — Id. avec Ferdinand le Catholique, 466, 478. — Reçoit de ces monarques des plaintes dirigées contre le roi des Romains, 479. — Envoie à ce souverain le cardinal de Ste-Croix, 479.
 JULES III, pape. Son élection, II, 391. — Accorde des indulgences à l'empereur, 452. — Somme le duc Octave Farnese de comparaître devant lui, 46. — Fait des processions expiatoires, 462. — Accorde des indulgences, 433. — Tâche de rétablir la paix, IV, 145. — Veut révoquer la commission du cardinal Pole, 157. — Est malade, 280.
 JULIERS, II, 28, 59, 97, 249, 261, 308, 311, 375, 397, 466, 463.
 JULENS (le sire de), IV, 632.
 JULIENS Guillaume VIII. duc de, I, 116, 208, 302, 307, 317, 328, 456.
 JUMÈGE, I, 29.
 JUMILLA, I, 209.
 JUSTI le comte Augustin, IV, 481.
 JUSTICE en Castille, III, 253.
 JUSTICE (la). Est organisée par Isabelle de Castille, I, 224.
- KABLA, II, 378.
 KAISERLAUTERS, II, II 7, 287, 331; IV, 466.
 KALBIA, III, 374.
 KARADJINOVA, III, 540.
 KARETTE Henri, II, 308.
 KARNE Édouard, IV, 20.
 KARRIER Georges, III, 311.
 KEETS Lénaert, II, 516; III, 312, 397.
 KELBEIM, II, 332.
 KEMPE Jacques, II, 536, 538.
 KEMPT. Voir GEMPE.
 KEMPTEN. Description, I, 325. — II, 258.
- KENDEGGE François, II, 508, 516.
 KENPE (Georges), IV, 444.
 KENT le comté de, IV, 254.
 KENT Antoine, IV, 443.
 KENT, gentilhomme anglais, IV, 420.
 KERPEN, II, 274.
 KEYSBEKE Gautier de, IV, 629.
 KEYSBEKE M^{re} de, IV, 583.
 KEYSBEKE la dame de, IV, 577.
 KESELE Olivier de, II, 593.
 KESSELE (Barthélemi van), 521.
 KESTEMBERGE Hans, I, 529.

K

KESTERGATE (Imbert), IV, 597.
 KETELBOURG, II, 167.
 KETS (Arnoul van), II, 519.
 KHEIB-ED-DIN. Cherche l'appui de la France, III, xv. — Ses forces, xvi. — Ses exploits, xi, xii, xxvii. — Voir BARBEROUSSE.
 KIEFFOL ou KIEFFOL, II, 343.
 KINGSTON, II, 66.

KINSALE, III, 282, 283, 289, 293.
 KIRCHBERG, II, 337; IV, 465.
 KIRON, II, 163; III, xii, xiv, 398, 452, 459, 475, 487, 489, 495, 499, 501, 503, 520, 521, 523, 531, 540, 551; IV, 31.
 KREMS, II, 165.
 KREUTZMACH, IV, 466. Voir aussi CREUTZNATH.
 KUFSTEIN, II, 47, 96.
 Kuck (Pierre), I, 397.

L

LARAYE Charles de), III, 311.
 LABBAYE ou LAEYE (Pierre de), I, 367; II, 569.
 LAÏSSE. Voir VILHELS.
 LACHAUX (Philibert de), III, 312.
 LACQUILLE. Voir AL CAMPILLO.
 LACQUAIN (Petit-Jean de), III, 276.
 LADAM (Nicaise), II, 508, 516.
 LADAM (Simon), dit Butin, I, 355.
 LADENBURG, IV, 467.
 LADRON (Diego), III, 308.
 LADRON DE GUEVARA (don), III, 310.
 LAEKEN, II, 6.
 LAEKEN (Jean de), II, 513.
 LAER la demoiselle de), IV, 577.
 LAFENTES, historien, III, xxx.
 LAGNY-SUB-MARNE, I, 12, 13, 24, 25, 32, 58, 68, 69.
 LAHUVILLE (Jacques de), IV, 629.
 LAIGES (Louis de), I, 529.
 LAING, II, 114.
 LAISSAU M^r de), I, 296.
 LAITRE (Guillaume de), II, 548.
 LAJOMIER, II, 508.
 LALAING, II, 17; IV, 301, 322.
 LALAING (Antoine de), sr de Montigny. Sa biographie, I, v et suiv. — Est auteur de la relation du voyage de Philippe le Beau, 121, 123. — Est cité, 127, 153 et suiv., 263, 322, 331, 337, 348, 325; II, 57, 97, 100. — Baptême de son fils, II, xv.
 LALAING (Charles de), sr de Hachicourt, IV, 538.
 LALAING (Philippe, comte de), baron d'Escornaix, IV, 39, 458.
 LALAING (Charles, haron de), etc., I, 411; II, 277, 337; III, 234, 277.
 LALAING (Charles II, comte de), II, 99, 159, 269, 270, 295, 324, 326, 375, 377, 379, 380, 386, 387; III, 262; IV, 23, 226, 258, 260, 261, 269, 270, 271, 272, 290, 293, 313.
 LALAING (Antoine de), comte de Hoogstraeten, III, vii, viii, IV, 72.

LALAING (Guillaume de), comte de Hoogstraeten, IV, 458.
 LALAING (Philippe de), comte de Hoogstraeten, II, 159, 269, 270, 295, 326, 373, 377, 386, 387; IV, 59, 292, 458.
 LALAING (la comtesse de), II, 386.
 LALAING (généalogie de), I, vi.
 LALEU (le pays de). Assassins dans ce pays, I, 437.
 LALLEMAND (Jean, premier secrétaire d'État. — Est fait prisonnier, II, 81. — Est cité, II, 517; III, 395.
 LALMON, II, 81. Voir ALMUSIA.
 LALOUX (Guillaume), I, 346, 369.
 LAMANT (Pierre), II, 566.
 LAMBETH, IV, 20.
 LAMBRECHTS (Mathias, évêque de Bruges, IV, 539.
 LANCASTRE (le due de), I, 17.
 LANCELOT (Denis), I, 530.
 LANDEBOTE (l'île de), I, 226.
 LANDEGIES, II, 267, 303; IV, 193.
 LANDSBERGH (N.), III, 310, 392.
 LANDSHEUT, II, 334.
 LANDSPERG. Description, I, 307.
 LANDTSBERG, IV, 4, 473.
 LANGA, II, 23.
 LANGELE Aert, II, 508.
 LANGELE Raes), III, 312.
 LANGHEBERGHE (Hans van), I, 363, 330.
 LANGHEMAREK, II, 383.
 LANGLOIX (Perrin), I, 355.
 LANGON, II, 153.
 LANGRES Tévêque de), I, 65.
 LANGUEDOC, II, 211.
 LANGWALD, II, 335.
 LANSOULE? le prince de), II, 176.
 LANSUY, I, 95.
 LANNON (Antoine de), I, 127, 350, 351.
 LANNON (Baudouin de), sr de Tourcoing, IV, 66, 70; 72.
 LANNON (Catherine de), de Molemhaix, IV, 56.
 LANNON (Charles de), prince de Sulmon, IV, 72.

- LANNoy Charles de, sr de Sanzeilles, dit de Mingoal, I, 12, 35, 127, 155, 288, 289, 337, 505, 526; II, 57, 65, 72, 116; III, 336.
- LANNoy Éliacinte de, I, 533.
- LANNoy (Guilbert de), I, 349.
- LANNoy (Guillaume de), IV, 621.
- LANNoy (Hugues de), I, 128.
- LANNoy (Jolande de), dame de Molembois, IV, 459.
- LANNoy Maximilien de, II, 509.
- LANNoy Philippe de, prince de Sulmon. Épouse la veuve de Louis de Gonzague, II, 116.
- LANNoy (Philippe de), sr de Molembois, I, 319, 350; II, 99, 100, 138.
- LANNoy (Philippe de), sr de Santes, II, 99.
- LANNoy Pierre de, sr du Fresnoy, I, 318.
- LANNoy Raoul de, I, 333.
- LANNoy (le baron de), III, 508.
- LANNoy, page, I, 367.
- LANNoy, fils, I, 526.
- LANNoy (le bâtard de), III, 391.
- LANSBROEC, II, 176.
- LANSOL (don Manuel), III, 369.
- LANSART (le sr de), II, 122.
- LANTZ, éditeur de la correspondance de Charles-Quint, III, XXII.
- LANS, I, 82.
- LARA (don Pedro Manriquez de), due de Najera, I, 434 Voir NAJERA et MANRIQUEZ
- LARBAÏSTE, I, 527.
- LARDEUR (Alard le), I, 367.
- LAREDO, I, 433; III, 581; IV, 13, 73, 81, 245, 394, 401.
- LARIZ. Voir ALLARIZ.
- LASSO (don Pedro), IV, 409, 440.
- LASSO DE CASTILLA (don Pedro), II, 162; IV, 18.
- LASSO DE LA VEGA, II, 207.
- LASSO NINO Rodrigue), IV, 459, 472.
- LASSY (Jean de), I, 532.
- LASZKO ou LAZKY Jérôme de). Écrit a Charles-Quint, III, 545, 546, 565.
- LATHEM (Gaspard van), II, 515; III, 393.
- LATHEM (Jacques de), peintre, I, 365.
- LATHEM Jean de, I, 530.
- LATHEM Liévin de, I, 365, 530.
- LATHOCWERE (Jean de), II, 529.
- LATIFFY (Adrien), I, 336.
- LATOUR (le sr de), III, 224.
- LATOËR (N.), I, 356.
- LATTEUR (Jean le), II, 549, 550.
- LATTE (Antoine de), II, 504, 512; III, 307, 391.
- LATTE (Guillaume de), III, 386.
- LATTE (Jean de), I, 532; II, 509, 549, 550.
- LATTE (Pierrart de), II, 548, 549, 550.
- LATTE (Richard de), III, 310.
- LAUCHSTADT, II, 347.
- LAUDIN (l'évêque de), I, 129.
- LAUTINGEN, II, 336, 337.
- LAUBRA, I, 157.
- LAURENS (Jean), III, 392.
- LAURENS (Josse, audencier), II, 65, 492, 509, 517.
- LAURIN ou LAUCWERYN (Jérôme de), grand trésorier de Philippe le Beau, I, 282. — Est créé chevalier, 287. — Vole les finances des Pays-Bas, 568 à 470.
- LAUSANNE l'évêque de), I, 286.
- LAUSNOY (Maximilien de), sr du Gardier, II, 548.
- LAUTEREYN (le sr de), IV, 638.
- LAUTREYN ou LAUTREIGHT (le sr de), II, 63, 78, 125.
- LAUCWERYN (Jaques), I, 371; II, 494.
- LAVAL (le sr de), II, 293, 294, 296.
- LAVAL (le fils de M^r de), I, 91.
- LAVAL de Bois-Dauphin (Claude), ambassadeur de France en Angleterre, IV, 244, 245.
- LAWARD (Pierre), IV, 446.
- LAZARLETTE, II, 79.
- LEAU, II, 522; IV, 586, 594, 600, 623, 631, 641.
- LECAT (Jean), peintre, II, 545.
- LECBENICH, II, 259.
- LECHON, I, 216.
- LECK (Henri, sr de la), IV, 565, 568, 574, 576, 583, 591, 597, 615, 616, 623, 625.
- LECLUSE, en France, IV, 586.
- LECOCC (Hugues), I, 356, 369.
- LECOCC (Michel), II, 509.
- LECORACH (N.), II, 510.
- LEEN (Jean de la), II, 494.
- LEENE (Corneille vanden), II, 540.
- LEEUWARGEM sire Robert de), IV, 574.
- LEFEVRE (Pierre), I, 347.
- LEFEVRE Maximilien), III, 313.
- LEFEVRE Roland), II, 9.
- LEGAY (Jacques), II, 540.
- LEGENBRE (Jean), I, 131.
- LEGISSAMO ou LEGISSAMO (N.), II, 505, 513; III, 391.
- LEGONDE, II, 26; IV, 14.
- LEGRAIN Guillaume), II, 506, 514.
- LEGRAIN (Hugues), III, 311.
- LEIBNITZ. Projeté de publier le Journal des voyages de Charles-Quint, II, 1.
- LEIDEX, I, 72, 74, 75, 77, 78, 118; II, 15; IV, 604.
- LEIBHEM, IV, 471.
- LEMAIRE (Jean), II, 506.
- LEMBEKE (Adrien van), II, 536.
- LEMBEKE (Antoine de), II, 508.
- LEMBOTRG (Louis de), III, 312.
- LENGS (le comte de), III, 227.
- LENAERT (maître), II, 540.
- LENCASTRE (Charles de), IV, 44.

- LENGLEZ Guillaume, I, 525.
 LENGLEZ Simon, I, 531.
 LENNIG, II, 261.
 LENNOX (le comte de). Est suspecté d'avoir des intelligences avec la reine d'Angleterre, IV, 221, 530.
 LENOUCOIRT (le sr de), IV, 527.
 LENS, I, 29, 36, 52, 53, 62, 73, 77, 79; II, 166; IV, 597.
 LENS (Michel de), II, 494.
 LENTAILLEUR Jean, abbé d'Anchin, IV, 549.
 LEBREN, II, 104.
 LEON X, pape. Sa mort, II, 63.
 LEON, I, 155.
 LEON (le grand commandeur de), II, 141; III, 228. Voir aussi CAVOS.
 LEON (la bannière de), IV, 45.
 LEPANTE, II, 147.
 LERIDA. Description, I, 230. — II, 24, 25, 45, 82, 107, 110, 243, 254; IV, 6.
 LERIDA (l'évêque de), II, 382.
 LERIN (le comte de), comte de Navarre, III, 227.
 LERMA, II, 35, 42, 43, 69, 79, 258.
 LERMES. Fernando de, II, 504.
 LERYS, I, 435.
 LESBROUSSART publiée des extraits du MS. de Vandenesse, II, III.
 LESCLATIERE Quentin de, III, 386.
 LESIMA, III, 523.
 LESPARE ou ESPARE (André de), II, 63, 122.
 LESPINA. Voir ESPINAR.
 LÉSPINE Henri de, II, 517.
 LESTAT Mathieu, II, 519.
 LESTENDE (Robert), II, 511.
 LESTERLE Jeanet, dit Poullain, I, 308, 309.
 LESTIMEUR (Léon), II, 517.
 LESTOCQ Jacques, I, 367.
 LESTORCHES. Voir TOJOS (Ls).
 LESTRANGE M^{re} de, II, 300.
 LESTRE (Colin de), I, 362, 329.
 LESTRE Guillaume de, II, 313.
 LESUEUR (Toussain), II, 508; III, 313.
 LÉTRIVIEBE (Georges), II, 519.
 LUTTIN Jean, secrétaire et greffier du conseil de Malines, I, 567.
 LETTRE Nicolas de, II, 508.
 LEUCATE, II, 138, 147.
 LEUWE Jean de, II, 508.
 LEUZE, I, 95.
 LEUZE (ceux de), IV, 623.
 LEUZE (Maximilien de), II, 510, 517.
 LEVANT. Expédition maritime d'Antoine Doria de ce côté, II, 145, 146.
 LEVASSEUR (Mabieu), III, 311.
 LEVES (le comte de), III, 191.
 LEWAL (le sr de), II, 306.
 LEWES (Richard), IV, 444, 446.
 LEWYS (Thomas), IV, 447.
 LEYENBERG Arnould de, IV, 611.
 LEYVA (Antonio de), II, 89, 133, 135, 136.
 LEYVA (Jerónimo de), III, 319.
 LEYVA (Pedro de), IV, 497.
 LIBELLE diffamatoire, II, 234.
 LIBERAL (maître), I, 364, 529; III, 311, 394.
 LIBURNIA, III, 523, 526.
 LIGRES (le comte de), II, 583.
 LICHTENSTEIN, I, 350.
 LIQUES (le sr de), II, 263.
 LIQUES M^r, I, 526.
 LIUTEVELDE, I, 592.
 LIUDEKERKE (Henri de), IV, 597.
 LIEGE, II, 28, 39, 64, 98, 211, 274, 330; IV, 127.
 LIEGE (l'évêque de), I, 385, 53, 59, 63, 86, 107; II, 28, 96, 295, 380, 396; IV, 38, 637, 641.
 LIEGE (le bâtard de Louis de Bourbon, évêque de), I, 332.
 LIEGE (les ambassadeurs de), I, 61.
 LIEGE (le chancelier de), IV, 561.
 LIEGEOIS (Clais le), I, 346, 524.
 LIEGEOIS (Jacques), III, 506.
 LIEGEOIS (Nicolas), II, 592.
 LIEGEOIS (Thierry le), I, 360, 529.
 LIENART (maître), I, 335, 336.
 LIEBRE, I, 74, 103, 106; II, 6, 10, 160, 307; IV, 536, 569, 570, 575, 590 à 593, 600, 603 à 608, 612, 613, 616, 619, 620 à 627, 630 à 632, 633, 637, 638, 640, 644.
 LIEBRE (l'écoute de), IV, 623.
 LIEBRE (Nicolle de), I, 345, 348.
 LIENECKE ou LEISSIG, II, 342.
 LIESSIES (l'abbé de), II, 599.
 LIESSIES M^r de, II, 592.
 LIESTAL, IV, 513.
 LIESVELT (Pierre de), III, 313, 393.
 LIGNAN (Michel de), III, 398.
 LIGNE (le château de), II, 16.
 LIGNE (Charles de), comte d'Arenberg, IV, 524, 557.
 LIGNE (Henri de), II, 548.
 LIGNE (Jacques de), I, 128.
 LIGNE (Lamoral, comte, puis prince de), IV, 459, 472, 521, 537.
 LIGNE (Marguerite de), IV, 458.
 LIGNE (Philippe de) et de Fauquemberg, IV, 72.
 LIGNE (Robert de), sr de Barbançon, IV, 538. Voir BARBANÇON.
 LIGNE (le comte de), Voir BRIENNE.
 LIGNE (le sr de), I, 348.
 LIGNY, II, 298, 289; III, 447.
 LIGNY (le comte de), I, 81, 133, 143, 188, 206, 281, 282, 293.
 Voir aussi LUXEMBURG.

- LIGNY** la comtesse de), IV, 632.
LIGUE entre l'empereur, le pape et les souverains d'Italie, II, 165.
LIBOIS, I, 37, 38, 51, 52; II, 505; IV, 571.
LILLE, I, 1, 5, 21 à 23, 37, 43, 44, 49 à 54, 59 à 63, 74, 76 à 79, 85, 89, 91 à 95, 102, 111, 116; II, 12, 18, 106, 284; IV, 29, 30, 31, 553, 567, 569, 570, 574, 575, 576, 580, 581, 589, 590 à 593, 617.
LILLE (négociations de paix à), IV, 29, 30.
LILLE (les quatre hauts justiciers de la châtellenie de), IV, 545.
LILLE (les archives du département à), I, 10.
LILLE (Adrien de), IV, 458.
LILLE (Martin de), I, 368, 533.
LILLE (M^r de), IV, 577.
LILLEBOISSE, I, 29.
LILLERS (Jean de), II, 502, 511; III, 365, 389.
LILLO, I, 105, 106.
LIMBERGNE (Jacques de), III, 311.
LIMBOURG, IV, 587.
LIMBOURG (la bannière de), IV, 39.
LIMBOURG (Louis de), II, 508, 516; III, 394.
LIMOUSIN (le gouverneur de), I, 281.
LIXARES (le comte de), IV, 35.
LINGCOT (John, comte de), I, 402.
LUNDE (Laurent vander), II, 508, 516; III, 312, 391.
LIXTEB (Gérard et Raes de), IV, 623.
LIXZ, II, 103, 334; III, 451.
LIENS dansants, III, 585.
LIPSE (Juste). Son discours aux archiducs Albert et Isabelle, IV, 527.
LISEBONNE, I, 519.
LISER, IV, 465.
LISIETX (le cardinal de), II, 155.
LISLE-ADAM, grand maître de Rhodes, II, 71.
LISLE ou **LILLE** (Marguerite de), dame de Fresne, IV, 458.
LISSY, II, 291.
LISQUE, page, I, 357.
LISSY, I, 58.
LISVELT (Pierre de), II, 519.
LITZ (Adrien de le), II, 509.
LIVOURNE, II, 192.
LIVRY, I, 14, 19.
LIXBONNE (Adrien de), III, 309.
LIZ (Adrien de le), I, 532.
LIANES, II, 21; III, 101. — Description, 104.
LOAIGÉ, I, 525.
LOANS, IV, 497.
LOAYNA. Voir **GARCIA**.
LOCHES (le château de), II, 156.
LOGRES, II, 153, 155. Voir aussi **LOIA**.
LOCQUENGHEUX (Pierre de), I, 127, 289, 350, 525.
LOCQUENGHEUX (le sr de), III, 168.
LOCQUENGHEUX (le jeune), II, 504, 512.
LOCQUERON (Jean de), II, 550.
LOCQUET (Thierion), I, 309, 370.
LODEVE (l'évêque de), I, 133.
LODI, II, 106, 189; IV, 489.
LODRON (le comte de), I, 319. Ses noces, 320, 321.
LODFEN (le commandeur), III, 309.
LOGROSNO, II, 26, 34, 63, 68, 123, 268; III, 438, 529; IV, 495, 410.
LOIS (Jean), II, 502. Voir **LOYS**.
LOIS (messire), III, 395.
LOJA, I, 204.
LOMBART (Ferri), II, 312.
LOMBART (Guillaume), II, 519.
LOMBART (Ph lippon), I, 530.
LOMBAY (le marquis de), vice-roi de Catalogne, II, 149, 153.
LOMDEL, IV, 506.
LOMDEL (Jean, chapelain), II, 293, 502.
LONDRES, I, 522; II, 32; III, 19, 21, 22, 25, 89; IV, 373.
 — Les habitants de cette ville prennent les armes, IV, 332. — Se disposent à recevoir le prince Philippe, 368.
 — Les enfants de cette ville se livrent des batailles, 359, 361. — Assemblées illégitimes en cette ville, 227. — Draps de la ville, II, 431, 557. — Maire nouveau, IV, 179.
LONDRES (l'évêque de). Arrive près de Charles-Quint, II, 292. Voir aussi **LOUVE**.
LONGARIS, I, 216.
LONGASTRO (le sr de), II, 514; III, 167.
LONGCHAMP (Henri de), II, 556.
LONGCHAMP (Jacques de), I, 529; II, 507.
LONGCHAMPS (le baron de), III, 396.
LONGCHAMPS (le bâtiment de), II, 517.
LONGHEES-PÉE (Antoine), I, 368.
LONGAN (Jaquet de), I, 369.
LONGIN (Simon), receveur des finances, I, 115.
LONGMEAL, I, 13, 25, 31, 61, 133, 134.
LONGPÉE (Antoine), I, 531.
LONGUEVAL (Adrien de), sr de Vaux, I, 127.
LONGUEVAL (Abin de), II, 510, 520; III, 395.
LONGUEVAL (Maximilien de, comte de Buquoy), IV, 458.
LONGUEVAL (N.), II, 504.
LONGUEVAL (Renand de), IV, 639.
LONGUEVAL (le sr de), III, 167, 231.
LONGUEVILLE (le duc de), IV, 26.
LONGUEVILLE (la duchesse de), II, 142.
LONGUEVILLE (Martin de), II, 509.
LONGU, III, 594.
LONGU (Étienne de), sr de Choye, II, 503.
LOO, II, 12, 13, 27, 383.
LOON-OP-ZAND, II, 16, 161.
LOOP (Aelhan van), I, 91.

- LOOS (l'abbé de), I, 95; IV, 544.
 LOOZ, IV, 641.
 LOPEZ DE CUNIGA (Diégo), III, 390, 503.
 LOPEZ GOMEZ, II, 515; III, 313, 383.
 LOPEZ DE MENDOZA (Francisco), III, 308.
 LOPEZ PACHECO (don Diégo), marquis de Villeuza, I, 173, 434; II, 60.
 LOPEZ DE PAULLA (Gautier), III, 206, 210, 309, IV, 10, 13.
 LOPEZ DE URCA (don), III, 369.
 LORRAINE (le cardinal de), II, 132, 138, 111, 141, 144, 204, 295, 296, 297; IV, 63. Voir aussi GUISE et BOURBON.
 LORRAINE (Charles de), évêque de Metz, II, 288.
 LORRAINE (Eric de), évêque de Verdun, IV, 517.
 LORRAINE (Anne de), épouse du prince d'Orange, II, 162.
 LORRAINE (Antoine, duc de), II, 269.
 LORRAINE (Catherine de), abbesse de Remiremont, IV, 515.
 LORRAINE (Charles III, duc de), IV, 67, 514, 516.
 LORRAINE (Charles de), duc d'Anjou, IV, 462.
 LORRAINE (Charles de), duc de Guise, IV, 498.
 LORRAINE (Charles de), comte de Vaudemont, IV, 466.
 LORRAINE (Dorothee de), IV, 68, 545.
 LORRAINE (M^r Ferry de), I, 85, 86, 89.
 LORRAINE (François I, duc de), IV, 383, 515.
 LORRAINE (François de), duc de Bar, II, 269, 288.
 LORRAINE (Henri de), fils aîné du duc Charles III, IV, 514.
 LORRAINE (Nicolas de), comte de Vaudemont, II, 393. Voir aussi VAUDEMONT.
 LORRAINE (Philippe-Emmanuel de), duc de Mercœur, IV, 517.
 LORRAINE (René de), IV, 67.
 LORRAINE (le duc de), I, 565, 539; II, 167, 206, 287, 290; IV, 67, 279.
 LORRAINE (le fils du duc de), duc de Calabre, I, 283.
 LORRAINE (la duchesse de), II, 289, 298, 306, 305, 379, 380, 437; IV, 29, 66, 67, 287. Voir aussi BOURBON.
 LORRAINE (la duchesse douairière de), II, 331.
 LORRAINE (l'ambassadeur de), II, 209.
 LORETTE (Notre-Dame de), III, 589.
 LORIOU, I, 279.
 LOS PALACIOS, II, 76.
 LOTHIER (le hérald d'armes de), I, 530.
 LUCHE ou LONDRES (l'archevêque de), II, 285, 286.
 LOUETTE (Thomas), I, 592; II, 509.
 LOUIS, XI, XII, etc. Voir FRANCE.
 LOUIS, duc de Bavière. Voir BAVIERE.
 LOURDEAU (Pierre), instrumentiste, I, 331.
 LUI BDAUT, chantre de Philippe le Beau, I, 196.
 LOUVAIN, I, 163, 165, 110, 116, 119. — Réception de Philippe le Beau en cette ville, 336. — Arbalétriers de cette ville, 105. — Université en cette ville, IV, 327. — L'abbé de Ste-Gertrude, *ib.*, 4, 98. — Est cité, II, 8 à 10, 14, 17, 28, 49, 55, 98, 104, 160, 264, 266, 272, 274, 311, 375, 396, 514; III, 32; IV, 23, 115, 403, 525, 565, 596, 598, 574, 577, 578, 581, 582, 587, 594, 596, 597, 599, 600, 604, 602, 603, 604, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 626, 639, 631, 634, 635, 636, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646.
 LOUVAIN (Chrétien de), II, 311; III, 396, 389.
 LOUVAIN (Chais de), I, 529.
 LOUVAIN (Jean de), dit Dauphin, II, 547.
 LOUVEL (Adrieu), III, 314.
 LOUVERGEM (M^r de), II, 551.
 LOYE (la), I, 55.
 LOYE (Robert de la), II, 504, 542; III, 307, 391.
 LOYS (Adrien), II, 517; III, 313, 396.
 LOYS (Jennin), I, 525, 533. Voir LOIS.
 LOYS (Pierre), fils du pape Paul III, II, 114.
 LOYS (maître), médecin, III, 47.
 LOYSA ou LOYUSA, IV, 474.
 LOZYA, II, 38, 71.
 LUBBEK, IV, 151.
 LUC (grand ou petit), III, 592.
 LUCAS (Thomas), IV, 446.
 LUCAS, IV, 445.
 LUCAS (Robinet), I, 363, 530.
 LUCERNE, I, 300; IV, 512, 513.
 LUCHEUX, I, 23, 36.
 LUCQUES, II, 132, 190, 194; III, 445, 447.
 LUGO (l'évêque de). Est condamné par l'Empereur, IV, 252.
 LULE (Étienne de), III, 313.
 LUSA (Alvaro de), I, 159.
 LUSA (Jean de), III, 397.
 LUSA (Pedro de), III, 310. —
 LUSAWERTH, II, 176.
 LUND (l'archevêque de), III, XXIII. — Voir BELGE.
 LUNEBURG (le duc de), II, 176.
 LUNEL, I, 269. — Description, 274.
 LUNEVILLE, IV, 513.
 LUNTELEY (Thomas), IV, 445.
 LUPARGATES ou LA VENTA DE LOS PAJAROS, II, 80.
 LURCY (le sr de), II, 68.
 LUSIGNAN, I, 441.
 LASINGHE (Aulhese), III, 392.
 LASINGHE (N.), II, 514.
 LUSSELL (André de), II, 506.
 LUSRINGE (Bertrand de), I, 288.
 LUTHER (Martin). Est à Worms, II, 64. — Prêche sa doctrine, 122.
 LUTHERIENS. Mesures contre eux, II, 84. — Conspirent contre Marie Tudor, IV, 124. — Quittent l'Angleterre et se retirent aux Pays-Bas, 118. — Accusations qu'ils dirigent contre le prince Philippe, 181. — Voir aussi HÉBÉTIQUES et RELIGIEUX.
 LUTVIANO (Jacques de), III, 311.

LUXEMBOURG, II, 167, 211, 286, 331, 337; III, 404; IV, 564, 566, 579, 588, 589, 592.
 LUXEMBOURG (le duché de). Est reconquis, III, 244; IV, 357.
 LUXEMBOURG (les États de). Font un don à l'infante Isabelle, IV, 549.
 LUXEMBOURG (le héraut de), I, 530.
 LUXEMBOURG (la bannière de), IV, 39.
 LUXEMBOURG (le cardinal de), I, 375.
 LUXEMBOURG (Françoise de), I, 406; II, 284.
 LUXEMBOURG (Gui de), comte de St-Pol, I, 275. — Voir aussi ST-POL.
 LUXEMBOURG (Guillaume, bâtard de), IV, 584.
 LUXEMBOURG (Jacques de, comte de Gavre, sr de Fionnes, chevalier de la Toison d'or, II, 69).
 LUXEMBOURG (Jacques de, sr d'Auxi, II, 544).
 LUXEMBOURG (Jean de), sr de Ville, I, XXIV, 66, 126, 191, 389; III, v; IV, 621, 634. — Voir aussi VILLE.
 LUXEMBOURG (Louis de), comte de Ligny, I, 129. — Voir aussi LIGNY.
 LUXEMBOURG (Marie de), duchesse de Vendôme, 393.
 LUXEMBOURG (M^r de), I, 268.

LUXEMBOURG St-Pierre de'. Voir SAINT-PIERRE DE LUXEMBOURG.
 LUXENSE (Guillaume de), III, 509.
 LUYNES (Francisco, comte de, III, 308).
 LYBRIEX (Humbert de), I, 278.
 LYZ (ARCHES, I, 13, 18).
 LUZENNE (Fernand de), I, 371.
 LUZY (Antoine de, II, 545).
 LUZY (Jean de, I, 530).
 LYMALE (George de, III, 313).
 LYFÈRE (Jean van, I, 532; II, 522).
 LYESTRE (l'abbé de), I, 88.
 LYESVELT (Pierre de), II, 517.
 LYMON (Claude), II, 517; III, 313, 395.
 LYNELETTI, II, 102.
 LYNN, II, 194.
 LYON, I, 11, 290. — Description, 281.
 LYON (le golfe de, III, 418).
 LYON (Tarchevêque de), I, 89.
 LYON M^r de, I, 88, 90.
 LYSTOC D'ESCALA, II, 105.

M

MAASTRICHT, I, 112, 324, 336; II, 28, 30, 49, 98, 107, 186, 308, 311, 330, 375, 396, 397, 463; IV, 28, 568, 587, 612, 641, 697.
 MABARIEN DE ORTO (M^r), I, 524.
 MACHAULT, I, 54.
 MACHAULT, capitaine à Koron, III, 487.
 MACBELEN, IV, 542.
 MACHEREN-LE COMTE, IV, 464.
 MACHON (Jean), II, 514, 596; III, 392.
 MACON (le cardinal de), II, 455.
 MACONSAIS (de), IV, 31.
 MADELEINE (l'hermitage de la), I, 208.
 MADELEINE (les reliques de la, I, 272, 273).
 MADELEINE-LEZ-LILLE, I, 102.
 MADON, I, 400, 404.
 MADRID, I, 163, 220, 227, 242, 243. — Description, 171. — II, 36, 37, 38, 41, 43, 44, 70, 71 à 73, 77, 79, 81, 108, 109, 152, 153, 200, 251, 252, 253; III, 320, 321; IV, 8, 10, 11, 74, 75, 77, 506.
 MADRID (la Bibliothèque nationale de), II, XVIII, XXII.
 MADRID (le parc près de), II, 70.
 MADRID, Description du palais, IV, 77, 78.
 MADRID (le traité de), II, 72 à 74.
 MADRID (maison du roi, dans le bois de Boulogne, dite), II, 158.
 MADRIGLE. Voir ALMENDRALEGO.

MADRUTZ (le capitaine), II, 308.
 MADRUTZ (le colonel), II, 332, 335, 344.
 MADRUZZI (Louis), évêque de Trente et cardinal, IV, 28, 479.
 MAELGAEN (Daniel de), II, 505.
 MAEZEN (messire Jean van der), III, 312.
 MAGDEBOURG. Est mis au han de l'empire, II, 353. — Est assiégé, 423. — Résolution de l'empereur au sujet de cette ville, 455. — Est cité, 419, 429, 440, 444, 446.
 MAGES (fêtes des trois), II, 8.
 MAGELOISE (l'église de), I, 268.
 MAHIEU (Huchon), I, 353, 530.
 MAHIEU (Luc), II, 548.
 MAHON, II, 111, 112, 115, 194; III, 325, 380, 410.
 MAIGNY (le sr de), I, 126, 495, 500.
 MAILLORIQUE (DORIO, II, 79).
 MAILLY (Antoine, sr de), I, 127.
 MAILLY (Mathias de), III, XXII.
 MAILLY (Robbinet de), II, 509; III, 271.
 MAILLY (le jeune, sr de), I, 348.
 MAINGOVAL, I, 351.
 MAINGOVAL (le sr de), I, 101; II, 558. Voir aussi LANSOY (Charles de).
 MAINGOVAL (le fils de M^r de), II, 548.
 MAIRE (Jean le, de Belges, indiciaire, prévôt d'Arras. Son manuscrit, I, XVI, XIX, XX, 132).
 MAIDE (Huchon le), I, 361.

- MAIRE (Pierre le), II, 517; III, 386.
 MAISERES, IV, 586.
 MAISERES (l'abbaye de), I, 37.
 MAISON (Collart du), II, 558.
 MAISON des souverains aux Pays-Bas (la), Est en désordre, I, 468.
 MAISON de Philippe de St-Pole. Ordonnance qui la concerne, IV, 632.
 MAISON de l'empereur II, 502, 511; III, 389. Voir aussi ÉTATS de la maison de l'empereur.
 MAISON des Archiducs, IV, 458 et suiv.
 MAISON de pierres blanches (la), II, 115.
 MAISONS publiques, I, 213, 214.
 MATHEIS (les trois grands), en Espagne, I, 440.
 MADRUGA, II, 110, 191, 198; III, 519, 324, 325, 419; IV, 44, 74.
 MALADIES, III, 127.
 MALAGA, II, 322.
 MALAGA (l'évêque de), III, 226.
 MALAGOS, II, 51, 77.
 MALAPERT (André), II, 555.
 MALBEGHEM, I, 53; II, 15, 28.
 MALDEGONIA, II, 82.
 MALDONADO (François), II, 62.
 MALL (Guillaume van), auteur des lettres sur la vie intérieure de Charles-Quint, III, XVII.
 MALFAIRE ou MALFANE, I, 161.
 MALFEBIT (don Franchoz), III, 307.
 MALLÉE (Bernardo), II, 82.
 MALIGNANO, IV, 389.
 MALINES, I, 22, 23, 36, 50, 51, 59, 68, 87, 101 à 106, 112, 118, 126, 167, 161, 167, 170, 530. — Réception de Philippe le Beau en cette ville, 336, 347. — II, 3 à 14, 17, 19, 20, 28, 49, 55, 98, 160, 161, 307, 312, 390; III, 32, IV, 22, 23, 29, 69, 576, 577, 584, 602, 606 à 610, 613, 622 à 624.
 MALINES (les bourgeois de), I, 19, 22.
 MALINES (le parlement de), I, 397.
 MALINES (la barrière de), IV, 50.
 MALINES M^{re} de. Nom pseudonyme de l'empereur, III, 465, 539, 543.
 MALINES (Lampart de), I, 531.
 MALLEMURIER M^{re} de), I, 390.
 MALLIN, II, 25, IV, 7.
 MALSEN (Antoine van), III, 314.
 MALTE, II, 113.
 MALTE (l'ordre de), III, 320.
 MAN (Jean de), II, 502, 511.
 MANDERSBEG-BLANKENHEIM (Herman, comte de), IV, 571.
 MANDEVILLE (Nicolas de), II, 694.
 MANGIN (Pierre), II, 516.
 MANGOURT, IV, 586.
 MANILLON, I, 530.
 MANNEVILLE, I, 357, 358.
 MANNEVILLE (Nicolas de), I, 128; II, 512; III, 307, 391.
 MANNEVILLE (le bâtarde), I, 368, 531; II, 509, 517.
 MANNEVILLE (N.), I, 526.
 MANRIQUEZ (la maison de), I, 223.
 MANRIQUEZ (Alonso), III, 309.
 MANRIQUEZ doña Blanca de), I, 128.
 MANRIQUEZ (Francisco), IV, 44.
 MANRIQUEZ (Jean), II, 370, 378; III, 307.
 MANRIQUEZ (don Louis), III, 307.
 MANRIQUEZ (Philippe), IV, 45.
 MANRIQUEZ DE LARA (Antoine), duc de Najera, chevalier de la Toison d'or, II, 61.
 MANRIQUEZ DE LARA (Jean), II, 209, 310, 326, 380, 395, 437, IV, 3.
 MANRIQUEZ DE LARA, marquis d'Aguilar, IV, 422. Voir AGUILAR.
 MANRIQUEZ DE LARA (don Pedro), duc de Najera, I, 466, 169, 184.
 MANRIQUEZ DE LARA (don), IV, 46.
 MANRIQUEZ DE SILVA (don), III, 308.
 MAYN (le), III, 533.
 MASSFELD (Charles, comte de), IV, 438.
 MASSFELD (Ernest de), II, 424.
 MASSFELD (Pierre-Ernest, comte de), IV, 70, 466, 518, 537.
 MASSFELD (le comte de). Est nommé de la Toison d'or, II, 56.
 MASSFELD (le comte de), II, 270, 375, 380, 386, 390; III, 25, 191; IV, 277. — Baptême de son fils, II, 391.
 MASSFELD (le comte et la comtesse de), II, 377.
 MASSFELD (la comtesse de), II, 272, 285, 296, 380, 381, 385, 386, 390.
 MANTES, III, 594.
 MANTOU ou NANTBUE, II, 458.
 MANTOUE, II, 47, 94, 105, 190; IV, 5, 482, 486, 497.
 MANTOUE (le concile de), II, 219.
 MANTOUE (le cardinal de), II, 256, 257.
 MANTOUE (Vincent, duc de). Beroit l'archiduc Albert, la reine d'Espagne, etc., IV, 486.
 MANTOUE (Anne-Catherine, fille de Guillaume, duc de), IV, 475.
 MANTOUE (le duc de), II, 433, 142, 144, 257; IV, 5. — Sa mort, II, 392.
 MANTUEL (Dégé), II, 503.
 MANUEL (Jean), I, 533, 547; II, 63.
 MANUEL (don Laurent), II, 136, 141, 202; III, 306.
 MANUEL doña Maria), I, 128.
 MANUEL (Pedro), IV, 44.
 MANUEL (don Philippe), II, 503.
 MANUEL PALEOLOGUE. Voir CONSTANTINOPLE.
 MANSABA, II, 70.
 MABANGES (Louis), II, 102.
 MABANAS (Gaspar), III, 308.

- MARRACH, II, 339.
 MARRAIS (Arnoud de', I, 365, 376, 539.
 MARRAIS Jean, s^r de', II, 563.
 MARRAIS (M^r de', II, 536.
 MARCA (le comte de), II, 385.
 MARIANA, historien, III, XXX.
 MARCEGOSNE (la comtesse de', II, 380.
 MARCHANDISES anglaises. Sont très-imposées aux Pays-Bas, I, 460.
 MARCHANT (Denis), I, 364.
 MARCHANT (Jacques le), I, 360.
 MARCHÉ (la), en Espagne, II, 251.
 MARCHÉ-EN-FAMÈNE, II, 166; IV, 464, 519, 520, 588, 589.
 MARCHÉ (Jean), II, 507.
 MARCHÉ Læcain de la', I, 354.
 MARCHÉ (Martin de la'), I, 531; II, 509.
 MARCHÉ (Robert de la'), I, 392, 122, 123, 315; II, 64.
 MARCHÉ (le comte de la', I, 22.
 MARCHÉ (M^r de la'), I, 299.
 MARCHÉNAS, I, 203.
 MARCHENELLES (Jean de'), II, 561.
 MARCHIENNES l'abbé de', I, 92.
 MARCHIN, III, 168.
 MARCHON (Andrien de'), III, 309.
 MARCHON N.), II, 512; III, 391.
 MARCILLA COLA (messire), III, 311.
 MARCK Daniel de', II, 386.
 MARCK Érad de la', cardinal et évêque de Liège, II, 96, 562.
 MARCOING, III, 535.
 MARCOUSSIS, I, 31, 41, 42.
 MARCQUE (le s^r de), IV, 354.
 MARCY (la demoiselle de), II, 296, 300.
 MABETZ Bastien de', I, 357, 527.
 MABETZ Jean des), I, 356.
 MABETZ (Simonet du'), I, 532.
 MABFALLY (Jean), II, 529.
 MARGATE, IV, 377.
 MARGNY, I, 10, 13, 58.
 MARGUERITE d'Autriche. Voir AUTRICHE.
 MARIAGE et fiançailles à Bayonne, I, 147. — En Irlande. Voir IRLANDE.
 MARICHAL Hacquinot le), I, 529.
 MARIE d'Autriche, reine de Hongrie. Voir AUTRICHE.
 MARIE (Antoine), I, 532.
 MARIEMBOURG, II, 384; IV, 32.
 MARIIGNAN, II, 189.
 MARIIGNON (le marquis de), IV, 489. — Voir aussi MEDITERRANÉE.
 MARIIGNY en Champagne, I, 66, 69.
 MARIMONT, II, III, v; II, 387, 388, 389.
 MARKAN (Jean-Antoine de'), III, 391.
 MARLES, I, 32.
 MARLES (Jean', II, 520.
 MARLES DE MAYLA Francisco), IV, 42.
 MARLETTE Jean, maître de la Chambre des deniers, I, II.
 MARIADY Louis de), II, 507.
 MARIAN Daniel de', II, 513; III, 307.
 MARIAN Jean-Antoine de', II, 513; III, 308.
 MARLOT (Jean'), I, 530.
 MARMIER (Hugues), II, 492.
 MARMION (Simon), peintre, II, 539.
 MARMOL, historien, III, XXIX.
 MARNEL (le s^r de), IV, 44.
 MARNIX Jacques de', s^r de Toulouse, IV, 83, 84, 122, 123.
 MARNIX (maître Jean), II, 493.
 MARNILLES (l'abbé de), I, 82, 92.
 MARON N.), III, 313.
 MARQUE (la). Rend compte à Henri II, roi de France, de ce qui se passe en Angleterre, IV, 149, 297, 298.
 MARQUETTE, IV, 543.
 MARQUETTE (Aubert de), I, 532.
 MARQUOY, près de Crèvecœur, I, 44.
 MARSEILLE. Description, I, 271, 272. — II, 106, 136, 149, 143, 201, 234; III, 442; IV, 204, 498.
 MARSILLES Jacques de', II, 504.
 MARSILLY (Jacques de', I, 526.
 MARTHEAN ou MATHAY, II, 258.
 MARTIGNES (la demoiselle de'), II, 300.
 MARTIGNY (Jean de', écuyer tranchant, I, 217, 350, 367, 532.
 MARTIGNY (Philippe de', I, 128.
 MARTIGNY (le s^r de', II, 316.
 MARTIN, I, 529.
 MARTINEZ Antoine de', s^r de Marque, II, 493.
 MARTINEZ (Gracien), I, 532; II, 508, 516; III, 394.
 MARTINEZ DE HERBERA Juan', III, 398.
 MARTINEZ DE LEIVA (don Sancho), III, 398.
 MARTINIEN, I, 294.
 MARTORELL, II, 24, 247, 254; IV, 6.
 MARTOS, II, 40, 76.
 MARTYN (John'), IV, 447.
 MARVILLE, II, 344; IV, 589.
 MARVILLE M^r de), II, 552.
 MARNHEIM, II, 336.
 MARYE Watelet, I, 353, 354.
 MARYNO, II, 116.
 MAS DE MÜNTER, II, 248.
 MASCARADES ET MASQUES, I, 265; II, 270, 272, 296, 297, 383, 390; III, 171; IV, 562, 563.
 MASSA, II, 132, 193.
 MASSIN (François du'), III, 312.
 MASTIK N.), II, 512.
 MASTIN le fils de', II, 504.
 MASTAING Baudouin, III, 398.
 MASCRET ou MASSUREL (Roland), II, 507, 515; III, 311, 383.

- MASONE (John), ambassadeur d'Angleterre, IV, 138, 192, 203, 220, 232, 246, 284, 340, 379, 390, 404, 408, 410, 414, 420, 427.
- MASQUARELLE Éléonore de], gouvernante de don Carlos, IV, 10.
- MATA (Ja), I, 199.
- MATHEO (San), II, 44.
- MATHIEU (Jean), II, 508, III, 306.
- MATHIEU (Jeanin), II, 502, 511; III, 389.
- MATHIEU (Louis), III, 313.
- MATHYS (Jean), chanteur, I, 346, 525.
- MATHAN ou MATRAY, IV, 476.
- MATRUC (Pierre), II, 538.
- MAUBEUGE, I, 73, 78; IV, 80, 605.
- MAUBEUGE (le prévôt de), IV, 575.
- MAUGIS, (Alexandre), II, 598.
- MAUGUELIERRE (Jean), II, 502.
- MAULBRONN, II, 48, 97.
- MAURES (les), I, 205, 207, 209, 212, 214, 222, 223, 238, 239, 246, 247. — Un Maure est baptisé, 172. — Objets conquis sur ce peuple, 166. — Ils sont proscrits et détroussés, 225. — Leurs cérémonies dans les mosquées, 247, 249. — Payent des impôts exorbitants, 248. — Ils sont brûlés, 230. — Leurs danses, 249, 250, III, 394.
- MAURMIN (Gaspard de), bailli du comté de Ferrette, I, 302.
- MAUSINO (Jean), IV, 44.
- MAUSOLÉE à Madrid, I, 173. — Id. à Valladolid, 167.
- MAWKYNDER (John), IV, 446.
- MAXIMILIEN d'Autriche, 14. Voir AUTRICHE.
- MAYENCE, I, 107, 324. Description, 329. — II, 29, 48, 101, 254, 378, 397, 464, 511.
- MAYENCE (l'archevêque, électeur de), II, 29, 168, 477, 178, 179, 180, 186, 259, 284, 312, 331, 349, 352, 353, 354, 356, 373, 398, 399, 453; IV, 431.
- MAYLATH Étienne], III, 553, 554, 557.
- MAYMON (Odon de), III, 307.
- MAYNS (Luc et Guillaume), I, 346.
- MAYOUL (Jean), III, 306.
- MAYRE (Pierquin de le), I, 529.
- MAYBENA, I, 203.
- MAZIERES (l'abbaye de), I, 10, 11.
- MEAUX, I, 25, 64.
- MEBLONE, II, 104.
- MECKLEMBURG (Georges, duc de). Vient assiéger Magdebourg, II, 423.
- MECKLEMBOURG (le duc de), II, 380, 382, 443.
- MECKLEMBURG (de fils du duc de), II, 333.
- MÉCRÉANTS, I, 214; III, 3.
- MÉDAILLE du mariage de Philippe II, et d'Anne d'Autriche, III, 583.
- MÉDECINS, I, 364. Voir aussi REMÈDES.
- MÉDICISIN, marquis de Marignan, IV, 388.
- MÉDICIS (la maison de), II, 100.
- MÉDICIS (le cardinal de), légat, II, 83, 102.
- MÉDICIS (le duc Alexandre de), II, 87, 94, 116; III, 386.
- MÉDICIS (Côme de), duc de Florence, II, 253, 333; IV, 277.
- MÉDICIS (Laurent de). Tue le duc de Florence, II, 139.
- MÉDICIS (Raphaël de), II, 67.
- MÉDINACELI, I, 230. Description, *ib.*; — II, 44, 45, 81, 82, 107, 109, 233; IV, 9, 10.
- MÉDINACELI (le duc de), I, 246, 356; IV, 16.
- MÉDINA DEL CAMPO, 163, 227, 539; II, 34, 36, 67, 70, 153, 204; IV, 8.
- MÉDINA DEL CAMPO (le frère du comte de), IV, 192.
- MÉDINA DE POMAR, IV, 73.
- MÉDINA DE RIO (le duc de), amiral de Castille, IV, 22.
- MÉDINA SIDONIA (le duc de), I, 519. — Son hôtel, 203.
- MEDOLA, II, 189, 257.
- MEDRANO (Ferdinand), II, 504, 512.
- MEERDAEL (le bois de), IV, 618, 621, 626.
- MEERE (Charles vander), II, 520.
- MEEREN (Philippe vander), I, 527; IV, 44.
- MEERLE (Maximilien de), II, 504.
- MEERLE (Jean van), II, 505.
- MEERMAN (Jean). Se propose de publier le journal des voyages de Charles-Quint, II, III.
- MEERMAN (Paul), II, 521.
- MEERTSHOVEN (Gérard vander), II, 521.
- MEESTRE (Pierre de), I, 351.
- MEHEM (le comte de), II, 379, 393, 437, 454; IV, 23, 27. Voir aussi BRIMEU.
- MEHEM (la comtesse de), II, 270, 272.
- MEBEDIA, III, XXXII.
- MEILY ou MEILLY-EN-GUISE, I, 58.
- MEJORADA, IV, 8.
- MELANCTON (Philippe), II, 175.
- MELCOMBE REGIS, I, 418.
- MELDELT (Libert de), II, 519.
- MELF (Antoine de), III, 311.
- MELFI (le prince de), II, 415, 485, 436. — Voir aussi DOBIA.
- MELFI (le duc de), II, 490, 491.
- MELFMECK ou METZWIG, II, 343.
- MELGAR DE ARRIBA, II, 33, 66.
- MELIDE (le comte de), I, 158; IV, 30, 32, 63, 69.
- MELITO (le comte de). Voir RUY GÓMEZ DE SILVA.
- MOLLES (Antoine de), II, 520; III, 396.
- MOLLIS, I, 160; II, 26; IV, 14.
- MOLUN, I, 10, 12, 20, 25, 31, 32, 41, 46, 48; IV, 571.
- MOLUN (François de), comte d'Espinoy. Est nommé de la Toison d'or, II, 57, 324.
- MOLUN (Hugues de), I, 126; II, 192.
- MOLUN (Robert de), I, 392.
- MOLUN (M^e de), I, 189.
- MEMINGEN, I, 325; II, 258.

- MENCRENCHY (Mr de), II, 518.
 MENDEZ (Louis), III, 392, 567.
 MENDEZ GUYTARES (Louis), III, 311.
 MENDOZA (la maison de), I, 221. — Voir aussi HURTADO.
 MENDOZA (don Alvaro de), III, 306.
 MENDOZA (don Bernardino de), III, 371. — Sa mort, IV, 27.
 MENDOZA (Christophe de), III, 308.
 MENDOZA (Diégo de). Écrit à l'empereur au sujet des affaires d'Orient, III, 569.
 MENDOZA (Francisco de), IV, 43.
 MENDOZA (don Juan et Antoine de), I, 172.
 MENDOZA (Jean de), III, 194, 198.
 MENDOZA (don Juan de), fils, III, 308.
 MENDOZA (Marie de), II, 247.
 MENDOZA (don Pedro de), III, 308, 340, 392, 514.
 MENDOZA (Rodrigo de), III, 309.
 MENDOZA D'AGUADIS (don Pedro), III, 309.
 MENDOZA DE BOBADILLA (don Pedro de), III, 309; IV, 74, 79.
 MENE, I, 47.
 MENESTER, II, 47.
 MENILGLAISE (Godefroid de), I, xv.
 MENIS (Tristan de), III, 511.
 MENONVILLE, II, 388. — Voir aussi MARVILLE.
 MENUA, II, 48.
 MER (couleur des eaux de la), III, 72, 73.
 MER (description de la), III, 74.
 MERELY. Voir MORELLA.
 MERFALYS (Jean de), I, 366.
 MERICOURT (Philippe de), II, 506.
 MERICOURT (Arthur, baron de), III, 395, 396.
 MERICOURT (le bâtard de), II, 510, 517.
 MERICOURT LE JEUNE (le bâtard de), II, 518.
 MERIDA, II, 39.
 MERINGUE, II, 463.
 MERINO Estéban-Gabriel, évêque de Jaën, II, 99, 100, 105.
 MERKINGS, IV, 469.
 MERLIANT (Louis), I, 529.
 MERLE (Jean van), II, 513.
 MERLINGHE, II, 357, 404, 461.
 MERLOT (Jean), I, 362.
 MÉRODE (François de), sr de Moréalmeé, II, 563.
 MÉRODE (Philippe de), IV, 458.
 MÉRODE (le sr de), II, 503.
 MÉRODE-FRENTZ (Claudine de), IV, 458.
 MERSADERA, IV, 7.
 MERVELLES (le nommé). Sa mort, II, 127.
 MERVILLERS (Jean de), évêque d'Orléans, IV, 68.
 MESSIL-AUBRY (le), I, 14, 17.
 MESSAGIER (Claude), I, 532.
 MESSE extraordinaire, I, 180.
 MESSINE, II, XXXIII, 114, 145, 567 et suiv.; III, XIX, 381, 538.
 MESSINE (le territoire de). Description, III, 382.
 MESTER (Pierre de), I, 368.
 MÉTAFUZ, II, 195, 197; III, 435.
 METELIS, III, 518.
 METS de table, II, 310, 315, 316, 317 et suiv.; II, 382, 591; III, 23, 289; IV, 613.
 METTENEYE (Antoine), II, 529.
 METTENEYE (Jean de), I, 128, 323, 351, 409, 526; II, 512; III, 306, 390.
 METTERNICH (Lothaire de), électeur de Trèves, IV, 518, 519.
 METZ, II, XXXI, 467, 287, 288, 442; IV, 518, 593.
 METZ (l'évêque de), II, 293, 350.
 MEUCK (Hansse), I, 363.
 MEUDON, I, 64.
 MEUDON (le cardinal de), II, 295, 296, 306. — Voir aussi SANGUIN.
 MEULAN, I, 30, 45, 64, 68.
 MEULENAERE (Jean), II, 506.
 MEUREVILLE, I, III.
 MEURS (le comte de), I, 392; IV, 376.
 MEURS (le sr de), II, 296.
 MEXIA DE FIGEROA (Gomez), III, 308.
 MÉZIÈRES-SUR-MEUSE, I, 54.
 MEZO, III, 397.
 MIBERICHTZ ou NIBERICHT, ou WELISCHMICH, II, 95.
 MICA (Ferri de la), II, 512.
 MICHAULT (Jean), II, 506, 514; III, 310, 392.
 MICHEL (Augustin), III, 389.
 MICHEL ou MICHEL (Hugues), I, 532; II, 509, 517; III, 385.
 MICHEL (Jacques), I, 364, 330.
 MICHEL (Jean), II, 507, 515.
 MICHEL ou MICHEL (Pierchon), II, 368, 509, 533.
 MICHELET (Hector), III, 314.
 MICHELLI (Jean), ambassadeur vénitien, IV, 18. — S'oppose au mariage de Marie Tudor, 155, 204, 298. — A des accointances avec Courtenay, 163. — Interroge l'envoyé du roi des Romains, 209. — S'entend avec l'ambassadeur de France, 300. — Prend des informations auprès du comte d'Egmont, 301. — Favorise les insurgés anglais, 343. — S'en excuse, 349.
 MIDDELBOURG, I, 74, 76, 77, 78, 88, 441, 496; II, 15, 21, 58, 160; III, 33, 35, 40, 48, 53, 392; IV, 72, 388.
 MIDY (Pierre), I, 374.
 MIERES DEL CAMINO, I, 456.
 MILAN (le duché de), I, 393, 418; II, 126 et suiv.; IV, 5, 31, 120, 124, 450, 488.
 MILAN (la ville de), I, 65, 406, 189, 414, 415; IV, 5, 279, 489, 492, 507, 509, 510.
 MILAN François-Sforce, due de, II, 115.
 MILAN (le due de), I, 39; II, 86, 165, 127.
 MILAN (la duchesse de), II, 453, 459, 467, 503.
 MILAN (Hermès de), Sa mort, I, 314.

- MILCAMP, I, 365.
MILLEFLORIS, I, 462.
MILLE (Michel van), tapissier, II, 521.
MILLY EN GATTINOIS, II, 157.
MILOURT (le capitaine), II, 136.
MINANA, historien, III, XXIX.
MINANCOURT (Jérôme de), III, 314.
MINES de cristal, I, 156. — Id. d'argent, de cuivre, d'étain et de plomb, 311, 318; II, 95.
MINGOVAL (Antoine de), II, 506.
MINGOVAL (le sr de), I, 194.
MINGOVAL, vire-roi de Naples, II, 71, 78. — Voir LANSOY.
MINGOVAL (M^r de), II, 386, 354; III, 311; IV, 44, 168.
MINGOVAL (N.), II, 514.
MINNE (Coppin), II, 539.
MINORQUE, II, 110, 194, 319, 389, 418.
MIOLLET (M^r de), I, 289.
MIRACLES, I, 159, 164, 170, 182, 228, 249, 253, 259, 260, 270, 280, 281, 308, 309, 355, 359; III, 126; IV, 474, 478, 479, 504, 521.
MIRAFLORES (le monastère de), I, XXVI, 153, 452; II, 26.
MIRALCAMPO, II, 284.
MIRAMONT (Jennet de), III, 314, 396.
MIRANDA, II, 35, 69.
MIRANDA (Antoine de), II, 508, 516; III, 391.
MIRANDA (le comte de), III, 191, 227. — ZUNIGA.
MIRANDA DE EBRO, I, 151.
MIREBEAU, I, 56, 57, 66.
MIRITZ (le capitaine). Obtient sa grâce, IV, 130.
MIS Haynel, I, 361.
MITTENWALD, I, 368; II, 188; III, XXXI, 507; IV, 4, 474.
MODÈNE, II, 46, 105.
MODICA (don Louis, comte de), IV, 227, 422. — Voir aussi ENRIQUEZ DE CABRERA.
MODOX, III, 398.
MOELA (ls), II, 253.
MOER (Antoine-Martin), I, 366.
MOERBEKE (François de), III, 310.
MOERBEKE (Philippe de), III, 396.
MOERBEKE (Roland de), I, 371.
MOEURS des demoiselles nobles, I, 179, 180.
MOEURS en Castille, III, 254 à 256.
MOEURS irlandaises, III, 284.
MOEURS et usages, III, IX. Voir aussi COUTUMES, FIANÇAILLES, NOCES, OBSÈQUES.
MOEYEN (Pierre vander), II, 521.
MOEZEN (Jean vander), II, 516.
MOFFET, IV, 445.
MOGER. Voir MOLLEDO.
MORACS, II, 76.
MOISAIRES, III, 595.
MOISSEAUX ou MONCEAU (le sr de). Voir HAMAL (Philippe de).
MOJAGOS, II, 22, 58, 108, 145.
MOL (Henri de), II, 505.
MOL (Jennin le), I, 531; II, 509.
MOL (Jérôme de), IV, 44.
MOL (Louis de), II, 508.
MOL ou MOLLE (Rollequin de), I, 128, 350.
MOL (Roland de), II, 505.
MOL (le sr de), IV, 44.
MOLAY, I, 45.
MOLEBEKE (Antoine de), III, 314.
MOLEMBAIN (le sr de), II, 159, 162, 386, 503; III, 168, 174, 191, 262, 271, 277, 292. — Voir LANSOY.
MOLEMBAIN (la dame de), II, 385; III, 386.
MOLEMBAIN (la demoiselle de), II, 272.
MOLFETTA ou MOLFETTA (le prince de), II, 135, 255, 270, 286. Voir aussi GONZAGUE.
MOLINA DEL REY, I, 255; II, 24, 25, 46, 62, 82, 106, 110, 247, 254.
MOLINET (Jean), I, XVII.
MOLINOS (Vdajo), III, 229.
MOLINS (Colin des), II, 516.
MOLINS (Nicolas des), III, 312, 394.
MOLINS (Odot des), I, 300, 369.
MOLLE (Rollequin de). Voir MOL.
MOLLEBRE, II, 33, 66.
MOMERIES ou MASCARADES, à Collioure, I, 265.
MOMERY. Voir MONTMÉDY.
MOMMAGA (l'abbaye de), I, 270.
MONACO, II, 78, 82, 83, 111; IV, 505.
MONACO (la flotte de), II, 145.
MONACO (le sr de), II, 82.
MONASTERIO, II, 36, 84.
MONASTERIO DE ROBILLA, I, 151.
MONASTIR. Est assiégé, II, 519, 397.
MONBEKE (Pierre de), IV, 45.
MONBEL (François de), II, 506, 514.
MONCADE (Hugues de), chef de l'armée envoyée à Gerbes, II, 61. — Chevalier de Rhodes, 72.
MONCEAU (Henri de), I, 532; II, 509.
MONCEAU (Jean de), I, 351; II, 507.
MONCEAU (Jennin du), II, 515; III, 383.
MONCEAU (Valérien du), II, 518; III, 314, 396.
MONCEAU (M^r du), I, 157, 525.
MONCEJON, IV, 12.
MONCIGNO (Jean de), II, 505.
MONBEJAR (le marquis de), II, 110; III, 341, 371, 373, IV, 89, 81.
MONDONEDO, I, 157.
MONDOVI, IV, 32.
MONDRAGON (le colonel), III, 574.
MONETA (Jean), I, 524.
MONGIÈRES ou MONCIBRO (Martin de), II, 507, 515.
MONGIN (Jean), III, 312, 395.

- MONGIN (Pierre), III, 394.
 MONGUI (Machin de), II, 148.
 MONHEIN, II, 336, 348.
 MONIATI, III, 389.
 MONIN (Henri), I, 529.
 MONIN (Piérotin), I, 360.
 MONLIEU, II, 155.
 MONNAIE, IV, 299.
 MONNAIE anglaise, nouvellement forgée en 1553, IV, 109.
 MONNAIE fabrication de, au moyen de la vaisselle de Philippe le Beau, I, 453.
 MONNAIES. Leurs évaluations en Allemagne, II, 508, 509, 410, 421, 429, 432, 433.
 MONNAIES en Allemagne et aux Pays-Bas, II, 440, 446, 451, 456, 457.
 MONNAIES espagnoles, I, 237.
 MONNAIES en France, IV, 214.
 MONNAIES. Évaluation à faire des écus d'Italie et d'Espagne et des ducats de Portugal, IV, 372, 373.
 MONNAIES, jetées au peuple de Milan, III, 414.
 MONNIER (Jounet), III, 394.
 MONREAU ou MORREALE, II, 113.
 MONREVEL (le comte de). Est nommé de la Toison d'or, III, 25.
 MONROO (Guillaume de), I, 353.
 MONS, I, 36, 59, 63, 73, 76, 78, 79, 81, 83 à 85, 101, 112, 129, 341; II, 16, 17, 31, 159, 267, 294, 298, 306, 307; IV, 30, 122, 389, 321, 543, 555, 571, 585 à 587, 397, 402, 605, 606, 607, 617.
 MONS (le prévôt de), II, 503; III, 247.
 MONS (Bany de), II, 510.
 MONSERAT, IV, 6. Voir aussi NOTRE-DAME DE MONSERAT.
 MONSEUR, (Charles) III, 312, 394.
 MONSIQUE (Jean de), II, 513.
 MONSTEVILLER, I, 29.
 MONSTRE MARIN, III, 106, 107.
 MONSTRICHART, III, 65, 66.
 MONT (Claude du), I, 367, 533; II, 569.
 MONT Étienne du), II, 518; III, 336.
 MONT (Jean du), II, 518.
 MONT (maître Philippe du), II, 493.
 MONTACYS (milord). Voir BROWNE.
 MONTAGADE. Voir MONTAGUDO.
 MONTAGNES. Instabilité du climat dans leurs environs, III, 123.
 MONTAGU (milord de), IV, 81. Voir aussi BROWNE.
 MONTAGU (le sr de), I, 281, 302.
 MONTAGUDO, II, 107.
 MONTAIGLE, II, 563.
 MONTAIGU en Vendée, III, 532.
 MONTBARD, I, 55.
 MONTBAZON, I, 143.
 MONTBELLARD, I, 66, 302.
 MONTBÉLIARD (le comte de), IV, 568.
 MONTGORNET, I, 85.
 MONT DE MARSAN, I, 145; II, 154.
 MONTDIDIER, I, 39, 44, 63; III, 595-IV, 586.
 MONTEAGUDO, II, 23.
 MONTEAGUDO (le comte de), I, 172.
 MONTEBELLO (le marquis de), IV, 28.
 MONTECCHIO MAGGIORE, II, 105.
 MONTECILLO, I, 199.
 MONTE DEL PABRUC (el), I, 156.
 MONTEJAN (le sieur de), II, 136.
 MONTELEONE, II, 114; III, 383.
 MONTELEONE (le duc de), II, 191.
 MONTELMARE Description, I, 279.
 MONTELMARE Jacques de, comte de la Fere, IV, 462.
 MONTENAJOR, II, 105.
 MONTENAJOR (le marquis de), III, 227.
 MONTENAEKEN (Guillaume de), IV, 623, 638, 639, 640, 646.
 MONTEBAUOU-FEAULT-YONNE, I, 48, 69, 70.
 MONTEBY, I, 436.
 MONTE-ROSSI, II, 131.
 MONTESA (le maître de l'ordre royal de), IV, 75.
 MONTESERRES (Cosme de), II, 505.
 MONTEVEDDO, IV, 32.
 MONTFAUCON (M^e de), I, 89; II, 103; III, 167, 171, 175, 193, 196, 197, 307.
 MONTFAUCON (le baron de), II, 326.
 MONTFAUCONET (N.), II, 505, 513; III, 491.
 MONTFERRAND (le sr de), II, 503; III, 167, 206, 215.
 MONTFERRAT, IV, 33.
 MONTFERRAT Guillaume VIII, marquis de), I, 139, 150.
 MONTFERRAT (le marquis de), II, 87, 89.
 MONTFORT, I, 29.
 MONTFORT (Charles de), I, 128.
 MONTFORT (Claude, sr de), III, 309.
 MONTFORT (Guillaume de), III, 307.
 MONTFORT (Jean de), II, 569.
 MONTFORT (le sr de), I, 295; II, 81, 94, 100; IV, 639.
 MONTFORT, coutelier, I, 358.
 MONTFORT, page, I, 359.
 MONTFORT WOLF (le comte de), II, 512.
 MONTFORT (le comte de), II, 265, 503; III, 24.
 MONTFORT (la comtesse de), II, 286.
 MONTGAILLARD (Bernard de), IV, 560.
 MONTIGNY (le sr de), II, 563, 567; III, 25, 43. Voir aussi LALAING.
 MONTIGNY (Florent de Montmorency, sr de), Voir MONTMORENCY.
 MONTIZ LES-BLOIS, I, 404.
 MONTJOIE. Est pris par le prince d'Orange, II, 260.
 MONTJOIE (Jean, sire de), IV, 588.
 MONTJOIE (le sire de), IV, 565, 595, 604, 608, 611, 615.
 MONTJOIE (le damoiseau de), IV, 540.

- MONTICHI, II, 245.
 MONTLÉRY, I, 34, 43, 64, 133.
 MONTLIEU, I, 144.
 MONTLULL, I, 294.
 MONTMARTIN (le s^r de), I, 525.
 MONTMARTIN (N.), III, 310.
 MONTMÉDY, II, 331; IV, 32, 589.
 MONTMORENCY (Anne de), s^r de Chantilly, II, 72.
 MONTMORENCY (Anne de), connétable de France, IV, 26, 30, 32, 63, 90, 151, 158.
 MONTMORENCY (Jean de), I, 527. — Voir aussi HORNES.
 MONTMORENCY (Jean de), s^r de Conrières, IV, 15, 16, 70, 83, 84, 122, 212, 220, 258, 260, 261, 269, 271, 273, 290, 293, 304, 322, 366, 458, 460.
 MONTMORENCY (Florent de), s^r de Montigny, IV, 72. Voir MONTIGNY.
 MONTMORENCY (Floris de), s^r de Montigny, II, xv, 356.
 MONTMORENCY (Floris), s^r d'Hubermont, II, 437.
 MONTMORENCY (Henri de), fils du connétable, IV, 26.
 MONTMORENCY (Joseph de), II, 512.
 MONTMORENCY (Philippe de), III, 306, 390; IV, 70, 71, 428, 461.
 MONTMORENCY (Quentin de), I, 526.
 MONTMORENCY (le s^r de), II, 71, 94; III, 191, 206 à 208, 217; IV, 400.
 MONTMOÛCHE (Guillaume de), écuyer, auteur du voyage et expédition de Charles-Quint au pays de Tunis, III, XIX, XXV, XXVI, 317.
 MONTPELLIER, I, 297; II, 61.
 MONTPESSIER (le s^r de), I, 265.
 MONTPESSIER (le duc de). Voir BOUREON (Louis de). IV, 26.
 MONTPESSIER (la duchesse de), II, 156.
 MONTPEZAT, II, 133.
 MONTRAMER (Henri de), II, 518; III, 336.
 MONTREUIL, II, 137.
 MONTREUIL (le comte de), I, 300.
 MONTREUIL-SUR-MER, I, 28, 62, 90.
 MONTRICHARD, écuyer, II, 58.
 MONTRICHARD (Denis de), I, 496, 527.
 MONTRICHAÏT (Pierre de), III, 310.
 MONT-SAINT-ÉLOI, II, 466.
 MONT-SAINT-GOTHART, IV, 512.
 MONT-SAINT-JULIEN, III, 377.
 MONT-SAINT-MARTIN, II, 158.
 MONTSERRAT, I, 417; II, 107, 110, 243; III, 439. — Voir aussi NOTRE-DAME DE MONTSERRAT.
 MONTUENGA, II, 107.
 MONUMENTS de l'histoire nationale, publiés par de Nélis, I, v.
 MONZA, II, 86.
 MONZON, II, 44, 79, 80, 81, 107, 138, 139, 210, 211, 213, 214; III, 439, 506, 563; IV, 10.
 MORATE (le comte de), vice-roi d'Aragon, II, 123.
 MORREKE (Philippe de), III, 314.
 MORE. Voir VAL DE MORO.
 MORE (le fleuve du), III, 383.
 MORE (Cristophe et Nicolas le), I, 529.
 MORE (Christophe le), II, 310; III, 395.
 MORE (Jacques le), II, 509.
 MORÉAL. Description, III, 376.
 MORÉAL (le s^r de), I, 130.
 MOREAU (Corneille), I, 355.
 MOREAU (Gilles), I, 525; II, 503.
 MOREAU (Grant Jean), II, 518.
 MOREAU (Huguénin), II, 508, 516; III, 312, 394.
 MOREL (Jennin), II, 511.
 MORELET (N.), II, 515; III, 311, 393.
 MORELLA, II, 44, 80.
 MOREMBERT, I, 527.
 MORENO (Antoine), II, 503.
 MORET en Gâtinois, I, 31.
 MOREVIDRE. Voir MURVIEDRO.
 MORFALIZE (Jean de), I, 531; II, 507, 515.
 MORGOU, I, 308.
 MORIENNE (Jean de), II, 509.
 MORIENNE (Pierre de), I, 527.
 MORICANO, IV, 489.
 MORISON. Voir MORYSINE.
 MORGLYE, MAGRE ou MUNICH, II, 96.
 MORON (le cardinal), II, 257.
 MORRE (Jacques le), I, 532.
 MORRIES (John), IV, 443.
 MORSELLES, I, 527.
 MORTAGNE, I, 102.
 MORTALITÉ parmi les gens de la maison du roi Charles, III, 247, 248.
 MORTIMER, ambassadeur anglais, I, 53.
 MORTSEL, IV, 584.
 MORVIEDRO. Voir MURVIEDRO.
 MORVILLE (Jean de), évêque d'Orléans, IV, 66, 91.
 MORVOER (le comte de), II, 547.
 MORYSINE (Richard), ambassadeur anglais auprès de Charles-Quint, IV, 91, 105, 120, 126, 158, 385. Est accusé d'avoir publié une ballade contre le mariage de Marie Tudor, 409.
 MOSCOSO (Rodrigo de), IV, 34.
 MOSELLE, IV, 465.
 MOSEN FERRER, III, 134.
 MOSQUE. Voir AMUSCO.
 MOSQUÉES, I, 205, 239, 247. — Sont forcées par les pages de l'archiduc, 238.
 MOTA (le docteur), III, 47.
 MOTA, évêque de Palance. Sa mort, II, 66.
 MOTEL Jacques, II, 506.
 MOTTE (Collinet de la), I, 527.
 MOTTE (Moris de la), III, 314.

MOTTE (Quentin), II, 509.
 MOTTE-AU-BOIS (la), I, 60.
 MOUBISANT, III, 594.
 MOUCHET (Antoine), I, 349.
 MOUCHET (Jean), III, 314.
 MUCCHET (le baron de), III, 313.
 MUCCHY (Jean de), sr de Senarpont, capitaine de Boulogne. IV, 198.
 MUCCHY (le sire de), IV, 633, 634, 635, 637 à 641.
 MUCCHY-LA-GAGRE, IV, 586.
 MUGIA (Martin de), III, 283.
 MOUTAERT (Mathieu), évêque d'Arras, IV, 549.
 MUCLEI-IFACEN. Est chassé de Tunis, II, 98; III, XV, XVI. — Son portrait, XXVI. Voir TUNIS.
 MOULINS, I, 265.
 MOUBIAMMER Henri de, III, 313.
 MOURSE Voir MURCIE.
 MOUSCRON (le sr de), I, 525; II, 503.
 MOUSCRON (le maître d'hôtel), III, 47.
 MOUSCRON (Jean), II, 538.
 MOUSCRON, I, 349.
 MOUSSON. Voir MUXENT.
 MOUSTIER-RAINE, I, 58.
 MUXENT, I, 210.
 MOY (M^e de), gouverneur de St-Quentin, I, 129.
 MOYA (la marquise de), I, 175.
 MOYA (le marquis de), I, 176, 218, 219.
 MOYSY (Philippe de), I, 527.
 MOZÉ (maître Simon vander), II, 508.
 MOZONILLO, IV, 12.
 MUELA, I, 443.
 MUELA (la), I, 239, 243, 246; II, 23, 81, 107, 109; IV, 10.
 MUELXARE (Jean de), II, 528.
 MUELNE (Pierre vander), II, 537.

MUENIC (Jacques de), II, 536.
 MUIAUSER. Voir TUNIS.
 MULETIERE (le sr de la), II, 162.
 MULEY-IFACEN. Voir MOULEI-IFACEN.
 MULEY-ROSET, II, 98.
 MULKEN (Hans van), I, 354.
 MULSEH (Oswalde), IV, 474.
 MUNICH, II, 48, 187, 456, 461, 463, 495; III, 510; IV, 472.
 MURAT HAGA, III, 397.
 MURCIE, I, 209; II, 199; III, 537.
 MURCIE (le vice-roi de), III, 203.
 MURCIE (le fils du vice-roi de), III, 191.
 MURCIE (l'adelantade de), I, 194.
 MURVEDRO, I, 215; II, 43, 80, 248; IV, 500.
 MUSSETTES, I, 370.
 MUSIQUE ET MUSIGIENS, I, 131, 140, 162, 175, 178, 180, 217, 248, 267, 277, 282, 283, 287, 301, 311, 317, 319, 328, 332, 370; III, 23, 67, 116, 254, 292; IV, 79, 484, 492, 516, 526, 529, 544. — Musique à la cour d'Angleterre, IV, 130, 158. — Musique irlandaise, III, 294.
 MUSSY, I, 10, 14, 20, 58.
 MUSSY-L'ÉVÊQUE, I, 66.
 MY (la comtesse de). Assiége le château de Ségovie, I, 454.
 MYR Guillaume, IV, 446.
 MYRE (le sr de la), II, 504; III, 391.
 MYBERGUE, II, 104.
 MYLOT (Guillaume), I, 532.
 MYNGIN (Jean), II, 516.
 MYNS. Voir GEMUND.
 MYOBEDA, IV, 9, 12.
 MYRELOS, II, 104.
 MYREHOFF, II, 104.
 MYSETT (Edmond), IV, 447.
 MYSTERES, II, 58, 522, 543, 584, 587, 588, 589.

N

NAARDEN, I, 74.
 NACROIX (Machabée), II, 507, 515; III, 311, 393.
 NACROIX (Pierre), I, 306, 531.
 NADRE (Raphaël le), I, 576.
 NAEN (Marc de), II, 521.
 NAGEUR irlandais, III, 294.
 NAGEL (Hans), I, 531.
 NAGELE (Thomas), III, 314.
 NAGERO (le hâtard de), II, 503.
 NABE, IV, 466.
 NAJERA, II, 26, 34, 68, 208.
 NAJERA (le duc de), I, 190, 224, 251; II, 141, 142, 144, 244,

256, 261, 272; III, 157, 191, 201, 213, 224, 227. Voir MANRIQUEZ.
 NAMUA. Voir NAVIA.
 NAMUR, II, XXXII, 16, 40, 98, 166, 288, 379, 553; IV, 29, 464, 582, 588, 589.
 NAMUR (le château de), I, 631.
 NAMUR (le comte de), I, 38, 39; IV, 568, 579, 580, 615.
 NAMUR (la comtesse de), I, 81, 82; IV, 566.
 NAMUR (la bannière de), IV, 40.
 NANCY, IV, 517.
 NANGIS, I, 67.
 NANTERRE (Simoni), I, 56.

NANTES, I, 41; III, 391, 592.
 NANTUILLET, I, 58.
 NAPLES (le royaume de), I, 466. — Guerre à ce sujet, 226.
 — Est dévoué au duc Charles, 284. — Grand massacre des Français en ce pays, 240; III. — Guerre à propos de ce pays, 278. — Sa flotte, 409; IV, 31.
 NAPLES (la ville de), I, 507, 536; II, XXXIII, 76, 78, 413, 415, 424, 575; III, 371, 381, 384. — Ses antiquités, III, 386.
 NAPLES (le roi de), I, 133.
 NAPLES (Jeanne, reine de), I, 212.
 NAPLES (le vice-roi), II, 74, 76, 78, 81, 191. Voir LANNŶ.
 NARBONNE. Description, I, 266, 299.
 NARENTA, III, 525.
 NASSAU (Englebert, comte de), I, 7, 97, 102, 107, 126, 191, 331, 339, 340, 347, 348. — Est lieutenant de Philippe le Beau, 373. — Ses lettres au magistrat et au gouverneur de Béthune, 375, 376, 378, 382, 383. — Se rend en Angleterre, 409. — Reçoit, pour les sauver, les bijoux et objets précieux de Philippe le Beau, 433. — Part pour la Gueldre, 472.
 NASSAU (Guillaume de). Son procès à propos du comté de Katzenelnbogen, II, 374.
 NASSAU (Henri, fils du comte de). Accompagne Philippe le Beau, I, 127. — Épouse Françoise de Savoie, 292. — Va chercher sa femme, 338, 411.
 NASSAU (Jean de), II, 167.
 NASSAU (Philippe-Guillaume de), IV, 472, 524, 537.
 NASSAU (le sr de), II, 557; IV, 563, 568, 586, 591, 597, 613, 616, 638.
 NASSAU (le damoiseau de), IV, 640 à 642.
 NASSAU (la damoiselle de), IV, 634.
 NASSAU (le comte de), II, 62, 64, 69, 73, 137, 361; III, 306, 380.
 NASSAU (le baron de), III, 307.
 NASSAU (le bâtard de), II, 513; III, 391.
 NASSAU LE GRAND, II, 289.
 NANSERREIT, II, 253.
 NATUREL (Jean), maître de la Chambre aux deniers de Philippe le Beau, I, II, 115.
 NATUREL (Philibert), prévôt d'Utrecht, I, XXIV. — Est nommé conseiller et maître aux requêtes, 369. — Est chargé de négocier avec le duc de Gueldre, 385. — Est envoyé auroi de France, 389. — Harangue ce monarque, 404. — Fait des communications à Gonsalve de Cordoue, 567. — Correspond avec Philippe le Beau, 523, 545; II, 492.
 NAUFRAGE d'un navir de la flotte de Philippe le Beau, I, 410, 411.
 NAUMBOURG, II, 348.
 NAUSYDER (Gelden del), receveur de Louvain, II, 319, 320.
 NAUTICE, II, 158.
 NAVAGERO (André, ambassadeur de Venise), I, 198.
 NAVAYILLAR, I, 18; II, 37.
 NAVARRE, I, 145, II, 122, 123; IV, 301.

NAVARRE (Albert de). Est soutenu par le roi de France, II, 122, 123.
 NAVARRE (le roi de). S'allie à l'empereur Maximilien, I, 463, 466.
 NAVARRE (le marquis de Ganette, vice-roi de), II, 153.
 NAVARRE (le comte de), III, 191, 201, 227.
 NAVARRE (Jérôme de), II, 518; III, 314, 396.
 NAVARRE (Pierre de), II, 514; III, 333.
 NAVARRE (N.), I, 525.
 NAVARRO (Alonso), II, 512.
 NAVARRO ou NAVARAIS (messire Pedro), I, 26, 40, 513, 538.
 NAVAS (don Pedro, marquis de las), IV, 401, 404, 412, 413, 422. Voir DAVILA.
 NAVES (le conseiller). Son discours à la diète de Ratisbonne, II, 169 et suiv.; Id. à Spyre, 276. — 205, 268.
 NAVIA, I, 157.
 NAZAREIT, I, 324.
 NEAUFLES, I, 30.
 NECKER, I, 326; IV, 469.
 NECRDPOINT, III, 398.
 NEDERALPHEN (Étienne del), IV, 565.
 NEDERCKERZEEL, II, 16, 18.
 NEDERZIEU, II, 260.
 NEELS (Georges), II, 513; III, 369.
 NEGERE. Voir LABA.
 NEGES (le duc de). Voir MANRIQUEZ.
 NEGREPOST, III, 548.
 NEIDEN, II, 343.
 NELIS C.-F. de). évêque d'Auvers. Se propose de publier les monuments de l'histoire nationale, I, v, II, II.
 NEMOURS, I, 31.
 NEMOURS (le duc de), I, 95, 226, 290, 291, 344; IV, 66, 383.
 NEPOTIS (Fleurkin), III, 389.
 NESINGER (N.), II, 513.
 NESLE, I, 18, 44.
 NESSE (vande). Voir VANDENESSE.
 NESSELEANG ou NESSELWANG, I, 325; II, 258.
 NEUCHATEL (le sr de), I, 300.
 NEUFARN, II, 334, 335.
 NEUFCHATEL, I, 36, 302.
 NEUFCHATEL (Claude-François del), III, XXIII, 317.
 NEUFCHATEL (Jennin de), II, 508.
 NEUCHOF, II, 373.
 NEUILLY (Charles del), conseiller et maître aux requêtes du roi de France, II, 292.
 NEUMARK, II, 162, 167, 255; IV, 478.
 NEUSCHLOSS, II, 29, 48, 97, 101, 275, 309.
 NEUSTADT, I, 304; II, 287, 331, 348; IV, 466.
 NÈVE. Voir SANTA MARIA DE NIEVA.
 NEVERS (l'évêque de), I, 35.
 NEVERS (le sire de), IV, 508, 574, 579.
 NEVERS (le comte de), I, 23, 38, 40, 41, 42, 45, 46, 48, 50, 52, 85, 93, 131, 133, 238, 269, 300.

NEVERS (le duc de), II, 158; IV, 573.
 NEVERS (la duchesse de), I, 21, 36, 39, 136; II, 159.
 NICASTRO, II, 114.
 NICE, II, XXI, XXII; III, 133, 139, 140, 143, 191, 220 à 222, 229; IV, 6.
 NICE (le château de). Doit être livré à l'empereur, pour le remettre au pape, II, 140. — Sa remise, 141.
 NICOLAI (Nicolas), greffier de la Toison d'or, II, 465.
 NICOSIE, II, 113; III, 389.
 NIELS (Jaris), II, 506.
 NIEUBOURG, II, 352, 335.
 NIEUBAVRE, II, 169.
 NIEUPORT, I, 54, 59; II, 32, 160; IV, 24, 300, 541.
 NIEUSTADT, II, 325.
 NIEUWERKERK, I, 74.
 NIEUWLAND, IV, 612.
 NIEUWLANDT (Hedri), II, 572.
 NIEUWLANDT (Josse), II, 578.
 NIEUWLANT (Pierre de), I, 364.
 NIEVA, II, 153. Voir SANCTA MARIA DE NIEVA.
 NIGRI (Philippe), II, 323, 375; IV, 71, 220, 238, 260, 269, 271, 273, 290, 293, 312, 313, 322.
 NIMEGUE, I, 394, 460, 474, 475; II, 380.
 NIMES, IV, 465.
 NIMY, IV, 623.
 NISO de Portugal (Juan), IV, 53.
 NISOVE, I, 110; II, 540; IV, 390.
 NIVELLES, I, 105; II, 16, 159, 207; IV, 464, 521, 558, 571, 574, 594, 602, 603, 613, 617, 621, 622, 631, 636, 635.
 NIVELLES (les chanoinesses de). Sont festoyées, I, 105.
 NIVELLES (fromage de), II, 301.
 NOAILLES (le sr de). Est chargé d'une mission diplomatique en Angleterre, IV, 91. — Informe le roi de France du mariage de Marie Tudor, 108. — Demande une audience à la reine d'Angleterre, 211. — A une entrevue avec Paget, 231. — Intrigue contre le mariage de la reine, 233. — Travaille au maintien du bon accord entre cette souveraine et le roi de France, *ib.* — Vient établir des postes en Angleterre, 234. — Rend compte de son entretien avec Paget, 272. — Se promet un bon résultat de l'insurrection en Angleterre, 319. — Sa correspondance est enlevée, 323. — Renseignements sur cette correspondance, 331, 332. — Réclame cette correspondance, 350. — Félicite la reine de son triomphe, 352. — Se plaint au sujet de l'enlèvement de ses lettres, 360. — Certifie l'innocence d'Élisabeth, 374. — Veut se retirer de l'Angleterre, 377. — Ses lettres sont communiquées à Renard, 387. — Réclame à propos d'un navire français, pris par les Flamands, 387. — Demande des explications au sujet de la présence de la flotille impériale en Angleterre, 387. — Est informé de ce qui se passe au conseil de la reine, 396. — Donne des conseils pour assurer la paix, 397. — Obtient gain de cause à propos de plusieurs griefs,

398, 400. — Tâche d'embrouiller les affaires de l'empereur, 405. — S'irrite de la réponse que lui fait la reine d'Angleterre, 410. — Déclare la paix impossible avec l'empereur, 450.
 NOGERRA, II, 114.
 NOCES. Gérémonies y pratiquées, I, 321, 322. — Fêtes, II, 272.
 NOËL (Célébration de la fête de), IV, 618.
 NOËL (fête de). Est célébrée par le duc de Brabant, IV, 638.
 NOËL N., II, 510.
 NOËUD d'amour. Est envoyé au roi d'Aragon, I, 221.
 NOGAROL (le comte de), II, 272, 379.
 NOGAROL (la comtesse de), II, 270, 377, 380, 383, 386.
 NOGAYE, IV, 477.
 NOGAYE (Thomas), IV, 444.
 NOGENT, I, 14, 58, 69.
 NOGENT-LEZ-BERNARD, III, 593.
 NOGENT-SUR-SEINE, I, 66.
 NOIRCARMES (le sr de), II, 356, 563, 511, 583; III, 390. Voir aussi SAINTE-ALDEGONDE.
 NOIRCARMES, page, I, 357, 526.
 NOIRCARMES (la fille de), I, 128.
 NOISY-LE-SEC, I, 34.
 NOLA (le sr de), IV, 419.
 NOLL, IV, 497.
 NORCES. Voir BURY, CARACCIOLI, FRANGIPANI, TRIMULSE.
 NORSDOOM Eustache), III, 312, 394.
 NOOT (Adolphe vander), II, 529.
 NOOT (Charles vander), II, 44.
 NOOT (Englebert vander), III, 208.
 NORABROC (le chevalier), II, 386.
 NORDLINGEN, II, 336, 344, 398.
 NORFOLK. Voir HOWARD.
 NORFOLK LE PONT, I, 36, 66.
 NORMAND (Guillaume), I, 530.
 NORMAND François), I, 361, 530.
 NORMAND (Jenet), I, 332.
 NORMANDIE, IV, 197, 228, 279, 332, 419.
 NORTHAMPTON (le marquis de), IV, 398. Voir aussi PARR.
 NORTHUMBERLAND (le duc de), IV, 20, 104, 105, 110, 117, 129, 122, 130, 131, 330.
 NORTHUMBERLAND (les trois fils du duc de). Sont condamnés à mort, IV, 204.
 NORTON, IV, 44.
 NORTOUELS Jean de), I, 128.
 NORWICH, IV, 196.
 NORWICH (l'évêque de), IV, 132, 191, 334, 365, 390, 394, 399. Voir aussi HORTON.
 NOTRE-DAME (le monastère de St-Jérôme à), I, 199.
 NOTRE-DAME de Cléry, I, 134; II, 157.
 NOTRE-DAME d'Espérance, IV, 74.
 NOTRE-DAME de Guadalupe, II, 37, 70.
 NOTRE-DAME de la Garde, II, 143.

NOTRE-DAME del Pilar, I, 249.
 NOTRE-DAME de Pitié, II, 83.
 NOTRE-DAME de la Planque, I, 278.
 NOTRE-DAME de Monserrat (l'abbaye de). Description, I, 252, 253.
 NOTRE-DAME de Monserrat, II, 24, 46, 82, 110, 243, 254; IV, 6.
 NOVARROT (Alonce), II, 504.
 NOVEANT, IV, 517, 518.
 NOUVELLE-ESPAGNE (la), IV, 42.
 NUVI, IV, 494.
 NOYELLES, I, 28.
 NOYELLES (Adrien de), sr de Croix, IV, 439.
 NOYELLES (Alexandrine de), IV, 458.
 NOYELLES (Françoise de), IV, 459.
 NOYELLES (Hugues de), IV, 460.
 NOYELLES (frère Jean de), I, 341.

NOYELLES (Pontus de), IV, 458.
 NOYELLES-SUR-L'ESCAUT (le sr de), 558.
 NOYON, I, 15, 18, 35; IV, 27.
 NOYON (le traité de), III, 45.
 NUDELSCRUT, II, 463.
 NEMARCK (Colin de), III, 305.
 NYTS, I, 40, 57.
 NUNGIO (le neveu de), III, 308.
 NUREMBERG, II, 62, 167, 341, 348. — Description, III, 408.
 NUREMBERG (diète de), II, 277, 456.
 NUREMBERG (Léonard), III, 312.
 NYTS, I, 109.
 NYAGO, II, 63, 77.
 NYCOT (Jean), III, 310.
 NYESPAIN (Jean de), I, 530.
 NYGRE (Christophe le), I, 359.
 NYNO (Rodrigue), II, 504, 512; III, 307.

O

OBENSEUR (Jacques d'), II, 518.
 OBERAMBRIGEN, IV, 473.
 OBEUF ou OBEUF (Georges), II, 507, 515.
 OBIN (Louis), II, 518.
 OBJET d'art donné par la ville de Gand à l'Infante Isabelle, IV, 542.
 OBSEQUES. Usages espagnols à cette occasion, I, 196. Voir pour les obseques des monarques, etc., leurs noms.
 OGANA, I, 495, 217, 381; II, 77, 100, 200; IV, 11.
 OCHINGEN, II, 167.
 OCOCHE (Marc d'), II, 507, 515.
 ODENHEIM, II, 96.
 ODOX, IV, 11.
 ODOURNE (Hugues), I, 371.
 OEBRINGEN, II, 167.
 OETTINGEN, II, 332, 344.
 OETTINGEN (Jean de), I, 529.
 OFFENO (le comte d'), III, 227.
 OFFERANDES d'or et de myrte à la messe, II, 274.
 OFFUT (Jacques), I, 531.
 OFFUZ (Nicolas), I, 527.
 OGADE. Voir l'GARTE.
 OGGERSHEIM, II, 250; IV, 467.
 OHRINGEN, II, 338.
 OHRNBAU, II, 167.
 OIGNES (Antoine d'), III, 391, 392
 OHSCHOT, IV, 568.
 OISQUE. Voir HUESCA.

OISTERWIK, IV, 575, 576, 590, 595, 600, 605, 606, 608, 614, 630.
 OLAVE (Jean van), I, 527.
 OLEZA, IV, 6.
 OLIAS ou OLYAS, I, 173, 191, 378; II, 71.
 OLITE, II, 209.
 OLIVA, II, 209.
 OLIVARES. Voir GUZMAN.
 OLIVARIS (le couvent d'), III, 261.
 OLIVE (le comte d'), I, 214.
 OLIVEBO (N.), III, 394.
 OLIVETI (Archange), III, 312, 394.
 OLIVIER, chancelier de France, II, 343.
 OLIVIER (N.), II, 514.
 OLLEMEDE. Voir OLMEDA.
 OLMEDA, I, 169; II, 201.
 OLMEDO (N.), III, 312.
 OLYAS. Voir OLIAS.
 OMEDES (Jean d'). Sa mort, IV, 176, 177.
 OMONT (le bailli d'), II, 538.
 ONATE (le comte d'), III, 228.
 ONGNIES (Jean d'), I, 526.
 ONNERTAN (Jean), I, 532.
 ONZAIN, II, 157.
 OOSTERHOUT, I, 117.
 OOSTERLYNC (Christophe), II, 534.
 OOSTLAND, IV, 117.
 OOST ou WEST MALLE, II, 313.

- OPCORDE (le sire d'), IV, 639.
- OPDENEM ou ODENHEIM, II, 96.
- OPHEM (le sr d'), IV, 507.
- OPORIUS (Jean), III, XX.
- OPPENHEIM. Description, I, 329. — II, 29, 48, 97, 259, 374, 397, 464.
- OPSTALLE (Gillequin d'), I, 360.
- ORAN (les ambassadeurs d'), II, 71.
- ORANGE. Description, I, 278.
- ORANGE (Guillaume d'), I, 278.
- ORANGE Guillaume de Nassau, prince d', dit le Taciturne. Sa correspondance avec Vandenesse, II, XX, XVI. — Est informé de tout ce que Marguerite de Parme écrit à son frère, XVI. — 464; IV, 70, 232.
- ORANGE (le prince d'), I, 72. Voir CHALON.
- ORANGE (le prince d'), II, 68, 69, 73, 78, 152, 158, 161, 162, 257, 259, 261, 263, 272, 311, 351, 353, 357, 379, 383, 454, 593; III, 444; IV, 23, 27, 29, 30, 46, 63, 68.
- ORANGE (M^{me} la princesse d'), I, 7, 97, 283, 293, 295; II, 58, 335, 356.
- ORREA (Domingo del), IV, 107.
- ORREQUE (Jean d'), I, 530.
- ORCHES, I, 22, 27, 76, 112; II, 384; IV, 31, 537, 569, 589.
- ORDONNANCES en allemand. Devraient être traduites en latin, II, 446.
- ORDRES RELIGIEUX. Jeunes filles portant le costume de religieuses, III, 125.
- ORENSE, I, 435, 535.
- ORENSE (l'évêque d'), II, 209.
- ORFÈVRES, I, 365.
- ORFÈVRES, I, 365. Voir VAISSELLE.
- ORGUENAY, I, 23.
- ORLÉANS, I, 133, 374, 375; II, 157.
- ORLÉANS (l'évêque d'), IV, 32, 63, 101. Voir aussi MORVILLIERS.
- ORLÉANS (le duc d'), I, 17, 23, 26, 40, 48, 49, II; 129, 154, 154, 158, 159, 211, 293, 297, 298, 307, 312, 585, 586, 590, 591, 592; III, 14.
- ORLEY (Bernard d'), sr de la Folle, premier échançon, I, 127, 194, 323, 358, 526. — Sa mort est attribuée à un empoisonnement, 464.
- ORLEY (Philippe d'), I, 529.
- ORMOIGNE. Voir ALMUNIA.
- ORPESA (le comte d'), I, 480; II, 37, 39, 59, 224, 227; IV, 80, 81.
- OROSIO (Diégo d'), III, 312, 391.
- ORSAY, I, 42.
- ORSELINA, IV, 512.
- ORSERA, IV, 512.
- ORTAULT (Mayor), II, 518.
- ORTEGA, II, 68.
- ORTO M. Malarien del, I, 524; II, 529.
- ORVAL (le sr d'), ambassadeur du roi de France, II, 57.
- OS, IV, 590.
- OSERA, I, 249; IV, 7.
- OSORIO (Alvaro), III, 306.
- OSORIO (don Francisco), III, 308.
- OSORIO (don Louis), marquis d'Astorga, I, 464, 166, 434.
- OSORIO Pedro, fils de don Alvaro, III, 308.
- OSORIO DE CASTRO (Pedro), comte de Lemos, I, 434.
- OSORIO DE SALAMANCA (Diégo), III, 307.
- OSSORY, IV, 13.
- OSTENDE, IV, 198, 300.
- OSTERBOFEN, II, 103.
- OSTIANA (la côte), IV, 106.
- OSTIE, I, 466, 478.
- OSTICLIA, IV, 482, 486.
- OSTREVANT, I, 552.
- OSTREVANT (Guillaume, comte d'), II, 560.
- OSTREVANT (le comte d'), I, 21, 23.
- OSTREVANT (Mr d'), I, 23, 39.
- OSUNA, I, 293.
- OSUNA (l'évêque d'), III, 226.
- OTHMARSINGEN, IV, 514.
- ÔTIER, I, 157.
- OTRANGUE (Martin), II, 507.
- OTRANTE en Apollonie, II, 118.
- OUALLE (Pedro de), IV, 461.
- OUDEKERKE (le châtelain d'), IV, 583.
- OUËN-BOSCH, I, 112; II, 15.
- OUËNBORG, I, 49, 102; II, 27; IV, 22, 24.
- OUËNBOUT (l'abbé de), I, 88.
- OUËRSVUEST, II, 337.
- OUËT (le capitaine), I, 148.
- OUËSSANT, I, 431.
- OUËRE (Bernard d'), sr de la Folle, I, 323.
- OUËRSES (chasse aux), I, 324.
- OUTLANDS, IV, 21.
- OVER EMEËN (Jean comte d'), IV, 23, 70.
- OVER EMBËN (le comte d'), II, 159; III, 192, 197, 198.
- OVIËDO, I, 156.
- OVIËDO (le comte d'), III, 227.
- OXFORT, IV, 354.
- OXFORT (le comte d'), IV, 382.
- OXKERKE N.), I, 525.
- OYE (Balthazar d'), III, 389.
- OYSEL (le sr d'), IV, 242, 302, 421, 430.
- OZORIO (don Alver), II, 503; III, 390.

- PACHECO (don Francisco) III, 306
 PADILLA, III, 206.
 PADILLA (Jean de), II, 62.
 PADILLA (Lorenzo), auteur de la Cronica de Felipe, I, 1, 128.
 PADILLA, écuyer de M. de Ligny, I, 284.
 PADULA, H. 114.
 PAGE Édouard, IV, 447.
 PAGET William, secrétaire d'État en Angleterre, IV, 20, 87, 88, 134, 146, 151, 152, 156, 181, 182, 183, 191, 193, 196, 213, 220, 221, 226, 233, 235, 241, 242, 249, 253, 261, 287, 300, 302, 313, 314, 372, 378, 388, 389, 400, 403, 407, 409, 410, 442, 444, 431, 448, 450. — Sa naissance, son caractère, 297.
 PAGNY-SUR-MEUSE, II, 288.
 PAIGE Antoine le, I, 532; II, 509, 520.
 PAILLET ou PAILLETTE (Jean de), II, 510, 517; III, 313, 385.
 PAILLETTE (Philippe), II, 502, 511.
 PAIXNOT Collart, II, 546.
 PAIX publique en Allemagne, II, 466, 416, 417, 419, 445, 451, 452, 455.
 PAIX publique aux Pays-Bas et en Bourgogne, II, 406, 447, 448, 428, 439, 445, 451, 452.
 PAIX de Câteau-Cambrésis, IV, 63 et suiv.
 PAIX des dames, I, XIII.
 PAIX négociations de), à Lille, IV, 29.
 PALACIOS (Jos), II, 39, 76.
 PALAFOZ Jean de, I, 238.
 PALAISEAU, I, 52.
 PALAMOS, II, 46, 83; II, 254; IV, 499.
 PALAMOS (la comtesse de. Donne une fête, II, 247.
 PALANCE. Voir PALENCIA.
 PALANSE la), auberge, I, 199, 202.
 PALATIN (Frédéric duc), II, 109, 110, 149, 169, 175, 178, 182.
 PALATIN (Philippe, duc), II, 476.
 PALATIN Frédéric, comte). Est nommé de la Toison d'or, II, 56. — 58, 276, 310, 397, 529; III, 25.
 PALATIN Frédéric III, électeur), IV, 151, 156.
 PALATIN (Louis, électeur) Sa mort, II, 276.
 PALATIN le comte, I, 189, 284, 317, 339; II, 29, 33, 286, 331, 351.
 PALATIN (l'électeur), II, 443.
 PALATINE la comtesse), II, 160, 351.
 PALENCIA, II, 33, 42, 66, 69, 79, 169; III, 129.
 PELENCUELA, H, 36, 42, 69, 79, 207.
 PALÉOLOGUE. Voir MANDEL.
 PALERME, II, 113; III, XIX, 376, 377, 378, 380.
 PALERME (l'archevêque et l'évêque de), II, 400, 511, 517.
 PALERME (Jean de), III, 311.
 PALIANO, II, 176.
 PALICE (M^{re} de la), I, 280.
 PALLANT (Marguerite de), IV, 458.
 PALLAVICINI Bertolin de), I, 357.
 PALLAVICINI (le sr Thomas de), IV, 494.
 PALLAVICINI (le palais de), IV, 488.
 PALME (l'île de la), I, 226.
 PALME (la fille de), I, 128.
 PALMOS, II, 67.
 PALYN, IV, 444.
 PAMELE M^{re} de), II, 7.
 PAMPELUNE, II, 35, 63, 68, 209.
 PANEL (le sr de), I, 526.
 PANNEÇON (Guillaume), I, 357, 329.
 PANSET, IV, 639.
 PAPE (Henri le), I, 529.
 PAPPEGAY Charles, I, 532.
 PAQUES CHARNELLES, I, 97.
 PAQUES (les). Sont célébrées par la bénédiction de la viande, I, 403.
 PAQUES (les). Sont célébrées par Jean IV, duc de Brabant, IV, 601.
 PARACEL, IV, 8.
 PARABIS (Jean), III, 313.
 PARC (l'abbaye de), IV, 602, 607, 609, 611, 617, 626, 633, 640.
 PARC (l'abbé de), IV, 627.
 PARCO (Gilles du), II, 509.
 PARDO ou EL PARDO, II, 36, 37, 41, 44, 200; IV, 8, 11, 12.
 PARENT (Hacquinot), I, 532.
 PARENT (Hantin), I, 532.
 PARENT (Pierquin), II, 516; III, 312, 335.
 PARENEL, II, 36.
 PARIDAEN Bossaert, II, 536.
 PARIS, I, 9, 12, 13, 17, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 30, 31, 31, 34, 35, 38, 40, 41, 42, 43, 46, 48, 49, 67, 129, 374; II, XXII, 157; IV, 571, 572, 583; III, 447. — Peste en cette ville, IV, 214.
 PARIS l'évêque de), I, 397; II, 65.
 PARIS le cardinal de), II, 425.
 PARIS (Bibliothèque nationale à), II, XXIII, XXIV, XXVII.
 PARIS (les clercs de l'Université de). Font une farce au sujet de la guerre entre le roi de France et l'empereur, III, 447.
 PARIS (Jennin de), I, 360.

PARISIO (le cardinal), II, 235.

PARLEMENT anglais. Le. Annule tous les actes et statuts faits par lui quelque temps avant la déclaration du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, IV, 159, 163. — Envoie une députation à la reine Marie, et lui fait des représentations au sujet de son mariage, 204, 207. — Ses travaux, 224. — Confirme le traité de mariage de la reine, 387. — Fixe les titres du roi et de la reine, 393. — Approuve le mariage de la reine, 398.

PARME, II, 46, 165, 460.

PARME (Renaud I, duc de), IV, 488, 509.

PARME (le duc de) Voir FARNÈSE.

PARME (le prince de), IV, 67, 79.

PARNAL ou PARACEL, IV, 8.

PAROÏCHE (Robert), I, 362.

PAROÏCHE (Gérard), I, 527; II, 507, 515.

PAROÏSSE, prévôt des marchands, III, 59.

PARR Guillaume, comte d'Essex, marquis de Northampton, IV, 96, 110. Voir NORTHAMPTON.

PARRIÈRE Louis de la), III, 393.

PARTÈREBREN, IV, 774.

PARTIT (Jean), II, 590.

PARYS (le président de), II, 71.

PAS, IV, 34.

PAS (Louis de), IV, 209.

PAS EN ARTOIS, I, 27, 37.

PASQUIER (Jean), II, 517; III, 313, 393.

PASSAU, II, 103.

PASTOR FIDO (la comédie du), IV, 487.

PASTORIS (Hugues), II, 511.

PASTORIS (Pasquier), II, 502; III, 305, 389.

PATÈRES (fabrication de), I, 303.

PATRON. Voir MONTE DEL PADRIN.

PAUL III, pape. Sa nomination, II, 109. — Son ût, 114. — Reçoit l'empereur, 117. — S'intéresse à une trêve entre ce monarque et le roi de France, 139. — Arrive en Savoie, 140. — Se rend à Nice, 141. — Rend visite à l'empereur, 143. — Refuse un contingent pour le voyage en Levant, 149. — A des différends avec Ascanio Colonne, 176. — Reçoit l'empereur à Lucques, 191, 192. — Est nommé juge à propos de la mort de César Fregase, 193. — S'entend avec l'empire pour repousser les Turcs, 205. — Convoque le concile de Trente, 217. — Veut ménager une trêve entre l'empereur et le roi de France, 220. — Envoie des cardinaux à cet effet, 237. — Députe des cardinaux pour recevoir l'empereur, 255. — Reçoit ce monarque à Busseto, 256. — Envoie des nonces à Bruxelles, 376. — Envoie Farnèse à l'empereur, III, 382. — Est salué par ce monarque, 412. — Son intervention dans les affaires d'Orient, 452. — Engage l'empereur de retarder son expédition en Algérie, 417, XXVIII. — Sa mort, II, 391.

PAUL IV, pape. Reçoit une ambassade anglaise, dans le but d'arranger les affaires religieuses, IV, 20.

PAULAR al, II, 260.

PAULET (Jean), marquis de Winchester, IV, 18.

PAULET William, comte de Wiltshire, marquis de Winchester, IV, 253.

PAULIER (Gaso, II, 515; III, 393.

PAULIN. Voir ESCALIN.

PAUL JOVE. Écrit sur l'expédition de Tunis, III, XVIII.

PAULES Gason, II, 507.

PAVIE, II, 84, 106, 265; IV, 5, 489, 492. — Description, III, 445.

PAVIE (la bataille de), II, 70, 124. — Tapisserie représentant ce fait d'armes, 385.

PAYVE M., confesseur, II, 558.

PAYELLE (Colin), I, 529.

PAYEN (Colin), III, 389.

PAYEN (Pierrot), I, 356.

PAYS-BAS (paix publique, aux, II, 406, 417, 418, 439, 445, 451, 452.

PAYS-BAS (les) Sont dans une mauvaise situation financière, I, 468. — Leurs finances sont volées, *ib.*, 469. — Confédération entre ce pays et l'empire, II, 372. — Leur commerce est pris en considération à la diète d'Augsbourg, 457. — Avantages que ces pays retirent de l'union de Philippe et de la reine d'Angleterre, IV, 218, 219, 358. — Joie de cette union, 427. — Leurs monnaies. Voir MONNAIES allemandes.

PAYS-BAS Guillaume I, roi des). Rétablit l'Académie de Bruxelles, II, III.

PECHIN (Gülebert du), I, 354.

PECHLIN (le comte). Est conduit prisonnier à Metz, II, 287. — Sa condamnation et sa grâce, 288.

PECKEUR (Pierquin), I, 361.

PEDRA (Pierre de), II, 508.

PEDROSO. Voir VILLAPEDROSA.

PEER, II, 264.

PEINES contre les ennemis de l'empire, II, 476.

PEINTRES, I, 365; II, 533, 558, 565, 559; IV, 201, 555.

PEINTRES. — Anciennes à Valladolid, III, 253.

PEIRE (Antoine de la), I, 534.

PELEBINAGES, IV, 629.

PELRAIN (Guillaume), IV, 289.

PELINGHIN. Voir VELLINGEN.

PELISAYN, IV, 253.

PELLISSIER, III, XXX.

PELLOUALLE, III, 593.

PELOUX (le st de). Est nommé gentilhomme de la Chambre de l'empereur, II, 100, 151, 269.

PENBROKE, IV, 333.

PENBROKE (le comte de). Voir HERBERT.

PENNE. Description, I, 301.

PENAFIEL, II, 41, 43, 79.

PENAFLOB, I, 163; IV, 14.

PENALITES, III, 182, 183, 253.

- PENBROC. Voir HERBERT (William).
 PENDAISON. Voir EXECUTION.
 PENEFLINGER (Marc), III, 537.
 PENNALOZA (Rodrigue de), III, 308.
 PENON (le port de), III, XXVII.
 PENRYN, I, 409, 420, 430, 434, 433.
 PENTHÈVRE (M. de), I, 45.
 PENTHÈVRE (M^{me} de), I, 46.
 PERALTA (don Louis), marquis de Falces, IV, 422.
 PERAYNE, I, 331.
 PERCHE (le comte de), I, 40.
 PERCHEVAL (Arnoul), II, 545.
 PERCHONS (Henri), II, 516.
 PERCY (Heuri), comte de Northumberland. Envoie un agent au roi des Romains, IV, 184. Voir PERSY.
 PERDIGERA, II, 10, 44, 80.
 PERETTI (André), dit Montalto, cardinal, IV, 483.
 PEREZ (Alonso), III, 311.
 PEREZ (Gomez), IV, 44.
 PEREZ DE BINCAYE (Herman), II, 504.
 PEREZ CORONNEL (Servais), II, 505.
 PEREZ DE CORTAZESA (Juan), III, 307.
 PEREZ OZORRO (Alonso), marquis d'Astorga, chevalier de la Toison d'or, II, 61.
 PEREZ DE SENTILLAS (don Michel), III, 308.
 PEREZ DE VARGAS Alonso, III, 308.
 PEREZ DE VARGAS (Louis), capitaine de la Goulette, II, 404.
 PERINNE. Voir PENBYN.
 PERLE (Jean), allemand, II, 506.
 PERMEQUES, III, 38.
 PERO (Byno), I, 360.
 PEROBELLIS (le fils de don), III, 391.
 PÉRONNE, I, 18, 27, 44, 45, 49; II, 137, 203; III, 305; IV, 27.
 PERQUET extraordinaire, I, 185.
 PEROT, IV, 42, 350, 438.
 PERPIGNAN, I, 222. — Description, 261, 262. — II, 133, 211, 214. — Est assiégé, II, 214, 214, 216, 217; III, 439. — Est secouru, II, 215.
 PERRE (maître Jean vanden), II, 508, 516, 312, 394.
 PERRENIN (Antoine), secrétaire de l'empereur, II, X; III, XVIII, 313, 370, 550, 558.
 PERRENOT DE GRANVELLE (Antoine), évêque d'Arras. Est sacré, 207. — Accompagne le légat, 242. — Accompagne le cardinal de Mayence, 239. — Arrive à Valenciennes, 269. — Célébre la messe à Liège, 274. — Arrive à Kreutznach, 275. — Part pour l'Angleterre, 291. — Part pour Barlastro, 242. — Se trouve à Worms, 309; à Heilbron, 341; à Augsbourg, 350, 351, 353, à Ulm, 374. — Baptise le fils de la duchesse d'Aerschot, 389. — Reçoit dans sa maison, 390. — Se trouve à Augsbourg, 404. — Assiste aux funérailles de son père, 415. — Est appelé par l'empereur, 433. — Est chargé d'entendre les propositions de la France, IV, 29, 30, 32. — Assiste aux funérailles de l'empereur, 38. — Est chargé de négocier la paix avec le roi de France, 63. — Assiste aux vêpres, 71. — Conduit les négociations du mariage de Philippe, 91, 95, 102. — Est chargé de procurer les huiles pour le couronnement de la reine d'Angleterre, 117. — Écrit à Simon Renard, 152. — Doit montrer plus de confiance à l'égard du chancelier d'Angleterre, 136. — Propose d'envoyer le portrait de Philippe à la reine Marie, 201. — Se montre satisfait des procédés de l'évêque du Norwich, 261. — Approuve le traité de mariage du prince Philippe, 296. — Se plaint de la conduite de l'ambassadeur vénitien en Angleterre, 298. — Reçoit les articles de ce traité, 313, 316. — Conseille de s'emparer des correspondances de Paget, Masone et Hoby, 414. — Exprime sa joie à propos du mariage du prince Philippe, 428. — Excuse les habitants des Pays-Bas de ne pas envoyer de députation au prince Philippe, 428.
 PERRENOT (Frédéric), sr de Champagny, IV, 43.
 PERRENOT (Jerome), sr de Champagny, II, 415.
 PERRENOT (Nicolas), sr de Granvelle, II, 65, 72, 95, 138, 141, 143, 162 à 165, 167, 175, 178, 190, 193, 201, 202, 206, 243 à 246, 252, 262, 267, 275, 291, 306, 313, 344, 415; III, 313, 370.
 PERRENOT (Thomas), sr de Chantonay, II, 340. — Épouse la fille du sr de Brederode, 390.
 PERRIERE, I, 56.
 PERRIERE (Louis de la), II, 509, 511.
 PERSE (Ismael Sophi, roi de), III, 496, 526. — Fait la guerre à la Turquie, 531, 540, 518, 519. — Envoie un ambassadeur au Sultan, IV, 176.
 PERSE (Jean), III, 311.
 PERSINGHE (Balthazar), II, 513.
 PERSINGUE, II, 403.
 PERSOONS (Henri), III, 312, 394.
 PERSIN (François), III, 311.
 PERSY, IV, 443. Voir PERCY.
 PERUGIA, II, 131.
 PERUVEZ (Godefroid de), I, 362.
 PESCARA (le marquis de), II, 379, 382, 383, 386; IV, 22.
 PESCHER (Pierquin le), I, 529.
 PESCHIERA, II, 47, 95, 180, 257; III, 414.
 PESCHIERA (le lac de), III, 413.
 PESTIN ou PESCHIN (Guilbert de), I, 128, 526.
 PEST, II, 163.
 PESTE, IV, 214; à Aranda, III, 260; à Barcelone, II, 62; à Cambrai, IV, 27; à Paris, 214; à Prague, 473; dans les vaisseaux de Combrè et de Portugal, 418, 419.
 PÉTEGHEM, I, 74.
 PÉTEGHEM LEZ DEYNZE, II, 12.
 PETERENNEQUIN, I, 44.
 PETERSHEIM (le sr de), III, 308, 309.
 PETIT JEAN, II, 509.
 PETIT-JEAN HANNETON, I, 368, 529.

- PETIT-KEUX (Colin), III, 312, 395.
 PETIT-KEUX (Jean), I, 365, 530.
 PLTO (William), Conseiller à la reine de ne pas se marier, IV, 349.
 PETRE (William), secrétaire d'État, IV, 111, 174, 191, 196, 224, 235, 283, 372.
 PETRO-SANCTO, II, 192.
 PEZA (la). La langue des Maures y est seule en usage, I, 269.
 PEZENAS, I, 267.
 PFORTSHEIM, I, 227.
 PHALAIS (M^r de), III, 306.
 PHALEMPIN (l'abbé de), I, 91.
 PHARO (el cabo del), II, 145.
 PHELIPPIN (le comte), III, 306.
 PBIFFRE (Marc-Arnaud), III, 313.
 PHILIPPE LE BON. Voir FLANDRE.
 PHILIPPE LE HARDI. Voir FLANDRE.
 PHILIPPE LE BEAU, duc de Bourgogne, etc. Voir AUTRICHE.
 PHILIPPE II. Voir ESPAGNE.
 PHLIFFELE (Jean de), I, 531.
 PHLEG (Jules), II, 175.
 PICARDIE, I, 60; II, 64; IV, 150.
 PICARDIE (capitaines de), I, 16.
 PICART (le), I, 333.
 PICCART. Voir BULEUX.
 PICCOLOMINI (Jean), archevêque de Sienna, III, 385.
 PICKART (Adrien), III, 306.
 PICKERING (William), ambassadeur anglais en France, IV, 163, 354, 363, 365.
 PICOT ou PICAULT (Robert), I, 361, 330; II, 508.
 PICQUART. Voir ROBERT.
 PIEMONT (Emmanuel-Philibert, prince de), II, 281, 310, 311, 324, 351, 353, 355, 375, 463, 441, 442.
 PIEMONT (le prince de), II, 106, 190, 191; — 235, 357, 377 à 383, 386, 390, 395; III, 453; IV, 6, 7. Voir aussi SAVOIE.
 PIEMONT (le prince de), fils du duc de Savoie. Sa mort, II, 115.
 PIEMONT (la princesse de), I, 94.
 PIERIQUITTE (N) ou PIERBIQUITZ, II, 505, 513; III, 392.
 PIERINGE (Adrien), I, 361.
 PIERRE (Jean de le), II, 514; III, 311, 393.
 PIERRELOTTE, I, 279.
 PIETERS (Antoine), II, 531.
 PIETERS (Jean), président du parlement de Malines, I, 467.
 PIERE DE CAIRO, IV, 493.
 PIGNY (le sire de), IV, 374.
 PILLAGES des Français et des Gueldrois, I, 449; des Anglais, des Bourguignons et des Français, III, 10; des soldats impériaux au pays de Tunis, 334, 361.
 PILLEBRÜCK (Jacques), I, 533.
 PIMENTEL (don Alonso), comte de Benavente, I, 434.
 PIMENTEL (don Alonso), II, 377, 392, 378.
 PIMENTEL (don Bernardino), III, 229.
 PIMENTEL (Jean de), I, 162.
 PIMENTEL (don Rodrigo-Alonso), I, 161.
 PIS (le sr du), II, 504; III, 168.
 PISA, II, 24, 25, 109, 254.
 PINDART (Richard), I, 368, 369.
 PINGON (Englebert), II, 508.
 PINGON ou PINGEON (Maximilien), II, 508; III, 248, 299.
 PINNOCK (Catherine), II, 519.
 PINNOCK (Philippe), III, 37.
 PINNOCK (le baron de), III, 310.
 PISON, II, 292.
 PISOS-PUENTE, II, 40.
 PINTO, II, 37, 44, 71, 74; IV, 11, 12.
 PIPELART (Nicolas), I, 356.
 PIRATERIES, I, 471.
 PIRIS (Hernando), I, 538.
 PIROTIN, sommelier de corps, I, 116.
 PISON (Guillaume), I, 362.
 PISQUERA (Jean de), III, 324.
 PISQUETON. Voir PIZZIGETTONE.
 PISSEPOT (Jean), III, 125.
 PISTOIA, II, 132.
 PISTORIUS, II, 175.
 PITSCERGA, I, 165, 166.
 PILBIVIERS, II, 137.
 PIPERNO, II, 116.
 PIZZIGETTONE, II, 71, 105, 189; IV, 5, 489.
 PLAGER (la comtesse de), II, 270.
 PLAINE (Gérard de), sr de la Roche, II, 192.
 PLAINE (Hubert ou Humbert de), I, 128, 523, 526. Voir aussi PLAYSNE.
 PLAISANCE, I, 30, 31, 33; II, XXII, 46, 83, 85.
 PLAISANCE (ceux de). Se soulèvent en faveur de l'empereur, II, 330.
 PLAISANCE (l'évêque de), II, 202.
 PLAISANCE-SCR-MARNE, I, 19, 23.
 PLAISANTIN (Louis), III, 311.
 PLAN (le comte de). Voir REUSS-PLANEN.
 PLANCY (N.), II, 505.
 PLANGY (l'écuyer de), II, 548.
 PLANTE venimeuse, dite deffa, I, 201.
 PLANTIN (l'imprimerie de), IV, 536.
 PLAT (Jennin), III, 314.
 PLATI (Flaminio), cardinal de St-Clément, IV, 483.
 PLAUES, II, 342.
 PLAYNE (Jean de), I, 351, 394; II, 513; III, 307, 391. Voir PLAINE.
 PLEIGE (le comte de), I, 172.
 PLEYNSE, I, 357, 358.
 PLESSIS-LEZ-BLOIS, I, 500.
 PLESSIS-LEZ-TOURS, I, 143.
 PLOIX, PLOYS ou PLOU (Antoine du), II, 507, 518; III, 396.

- PLoug** Sigismond , prévôt à Anvers, I, 456.
PLouvIER (Jean), I, 316.
PLAYART (Pierquin), 532.
PLUS OULTRÉ (N) III, 394.
PLYMOUTH, IV, 18, 132, 284, 338, 379, 381, 391, 394.
POCKE (Nicolas), II, 507; III, 310.
POCKET (Pierkin), III, 314.
POEDEROEYEN, I, 538.
POEL (Jean), II, 522.
POETE, II, 538. Voir **RETHORICIENS**.
POLLEBRUC (Jaquet), I, 368.
POINCOT (Philibert), I, 361.
POINSON (Philippot), I, 530.
POINTE (la). Voir **PUNTA**.
POIRIER (Antoine du), III, 314, 336. Voir **POIRIE**.
POISSY, IV, 574.
POITIERS, I, 144; II, 155.
POITIERS (le cardinal de), I, 26.
POITIERS (Philippe de), III, 391.
POITOU, I, 144; III, 586.
POIVRE (Jacques et Jean le), II, 535.
POIX, I, 54.
POLA, I, 156; IV, 45.
POLE (Geoffroi), frère du cardinal. Son séjour à Liège, IV, 127.
POLE (le cardinal). légat du pape. N'est pas partisan du mariage de Philippe et de Marie Tudor, IV, 415. — Son voyage est arrêté, 122. — Tient une correspondance avec Courtenay, 164, 176, 224. — Est sur le point d'arriver à Bruxelles, 164. — Est dévoué à l'empereur, *ib.* — Se trouve à Inspruck, 170. — Ses lettres à Marie Tudor, 201. — Annonce son arrivée en Angleterre, *ib.* — Son arrivée dans ce pays irriterait les esprits, 213. — Est mécontent de son séjour à Dullingen, 236, 240, 253. — Est pourvu de l'archevêché de Canterbury, 281. — Se déclare partisan du mariage de Courtenay, 335, 502. — Arrive à Bruxelles, 354. — Se rend en France, 383. — Un de ses neveux tient des discours séditieux contre le mariage de Marie Tudor, 384. — Détails sur le cardinal, 392. — Revient à la cour de l'empereur, 396. — Désire rester à Louvain, 403. — Est suspect aux ambassadeurs de l'empereur, 429. — Se plaint d'être éloigné de sa patrie, 436. — Arrive en Angleterre, 436. — Reçoit une mission du pape, 441. — 20, 129, 130, 278, 299, 305, 349, 391, 404, 431, 437.
POLMAN (de sire de), I, 102, 103, 107.
POLICE des gens de guerre, II, 204.
POLIGNY, I, 55.
POLIGNY (Piro de), I, 526.
POLIZZI, II, 113; III, 380.
POLLÉ, I, 158.
POLLICASTRE (le comte de), IV, 45.
POLLORSTOFF, II, 343.
POLONGE, II, 309.
POLONGE (Sigismond I^{er}, roi de, chevalier de la Toison d'or, II, 61. — Ses obsèques, 357.
POLONGE (Sigismond II, roi de. Épouse sa belle sœur, veuve du duc de Mantoue, II, 392.
POLONGE (Sigismond-Auguste, roi de), IV, 409.
POLONGE (Hedwige, fille de Sigismond, roi de), II, 175.
POLONGE (les ambassadeurs de), I, 109; II, 71, 264; IV, 378.
POMEGUE, IV, 498, 505.
POMERANIE. Différends à propos de la succession en ce pays, II, 182.
POMERANIE (Guillaume, duc de), II, 181, 182.
POMMART (Charles de), I, 251, 520.
POMMERAY, envoyé français, I, XIII.
POMMIER (N. le), II, 518.
PONCHE (don Bernardino), III, 309.
PONCIN, I, 283.
PONDEVAUX (Charles-Emmanuel), IV, 460.
PONFERRADA, I, 161; II, 26; IV, 14.
PONT (le marquis du), I, 38; II, 167.
PONT (Antoine du), II, 503, 414; III, 306.
PONT (Pierot du), II, 510.
PONT-A-CROISY, I, 15.
PONTAILLIER (Claude de), sr de Flagy, I, 127.
PONTAILLIER (Guillaume de), I, 377, 526.
PONTAILLIER (Jean de), I, 353.
PONT-A-MOISSON, IV, 517.
PONT D'AIN, I, 280, 294.
PONT D'ENFER, IV, 513.
PONT-DE-FER. Voir **PUNTE LOS FIERROS**.
PONT DE L'ARCHEVÊQUE (le), II, 70.
PONT-DE-SÉ, I, 41.
PONT DE SORGUES, I, 278.
PONT DE VAULA (le comte), III, 390. Voir aussi **GORREYOD**.
PONTE (le port du), II, 194. Voir **PUERTO**.
PONTE-DECIMO, IV, 494, 507.
PONTE-NEVA, II, 132.
PONTER (David), évêque de Ross, IV, 263.
PONTE TRESA, IV, 512.
PONTE ou **PONTHUS** (le docteur), II, 516; III, 312, 394.
PONTHIEU (le comte de), IV, 574, 622.
PONTHIEU (M^r de), IV, 579, 580.
PONTHIEU (la demoiselle de), II, 296, 300.
PONTOISE, I, 30, 40, 45, 49, 64, 66, 69, 67.
PONT-SAINT-ESPRIT, I, II, 278.
PONT-SAINT-MAXENCE, I, 6, 24, 33, 37, 38, 49.
PONTS DE GÉ (les), III, 592.
PONTEMOLI, II, 132.
POOLE (John), IV, 443.
POPERINGHE, I, 111.
PORCHY ou **PORCIA**, II, 104.
PORCIEN (le comte de), II, 25; III, 46, 167, 205 à 207, 209.

- PORCIEN** (M^e de), I, 338.
PORCIEN (M^{me} de), III, 171, 173, 191.
PORIER (Jean du), I, 533. Voir **POIRIER**.
PORINGE, II, 523.
PORTE (négociations avec la), III, XII et suiv.
PORTE-MARIN. Voir **PUERTO-MARIN**.
POT-DE-PILLE, I, 114.
POTILO, II, 23, 108, 109.
PORTLAND, I, 410; III, 301.
PORTOCABREBO, I, 210.
PORTO-FABINA, III, 331.
PORTO-MAURICIO, IV, 437.
PORTSMOUTH, IV, 17, 320, 373, 377, 416.
PORT-VENDRE, II, 191.
PORT-VENERE, III, 418.
PORTUGAL, IV, 418.
PORTUGAL (un bateau de). Prend un bateau de Barberousse et se défend contre neuf galères turques, II, 415. — Un courrier de ce pays est détroussé entre Boulogne et Calais, IV, 235.
PORTUGAL (sépultures de la famille de), I, 153.
PORTUGAL Emmanuel, roi de. Est nommé de la Toison d'or, II, 56. — Épouse Éléonore d'Autriche, 60.
PORTUGAL Jean III, roi de). Est fiancé à Catherine d'Autriche, II, 70. — Envoie des vaisseaux à l'empereur, 110. — Sa fille épouse le prince d'Espagne, 251; IV, 11, 219. — Son fils épouse Jeanne d'Autriche, *ib.*; IV, 9. — Envoie son fils à l'expédition de Tunis, III, 322. — Bruits de son décès, IV, 416. — Sa mort, 26.
PORTUGAL (Marie de Castille, reine de). Accouche d'un fils, I, 184.
PORTUGAL (doña Aldara de), I, 128.
PORTUGAL (don Donis de), I, 434.
PORTUGAL Georges de), II, 503.
PORTUGAL (don Jean de), I, 350, 332.
PORTUGAL (Jean prince de). Sa mort, IV, 13.
PORTUGAL Jeanne, douairière de), IV, 405.
PORTUGAL Juan Niño de), IV, 43.
PORTUGAL (l'infant don Louis de). II, 73. — Prend congé de l'empereur, 113. — Se rend à Valladolid, 130. — Accompagne l'empereur en Barbarie, III; III, 322, 323. — Projet de son mariage avec Marie Tudor, IV, 116, 448, 449. — *Id.*, avec Élisabeth d'Angleterre, 391.
PORTUGAL (Marie de), Accouche d'un fils, 309. — Sa mort, 310. — Ses obsèques, 311.
PORTUGAL (doña Maria de), fille d'Éléonore, reine de France, IV, 11.
PORTUGAL de Valence (don Georges de), III, 308.
PORTUGAL (la sœur du roi de), II, 74, 75.
PORTUGAL (la princesse de), IV, 7, 79, 80, 126.
PORTUGAL (la princesse de). Accouche, et accepte le gouvernement d'Espagne, IV, 14.
PORTUGAL (les ambassadeurs de), II, 61, 65, 103, 178; IV, 11, 224, 236, 240.
PORTUGALIS (Barthélemi), I, 529.
PORTUNDO (Rodrigo de), III, 358.
PORTUNDO (le fils de), III, 397.
POSTEL, IV, 581.
POT (Louis), I, 397.
POT (messire Philippe), I, 97.
POT Rainier, IV, 573, 574, 584.
POTERNE, I, 131.
POTTUN (l'écuier), I, 288.
POTCKES (Nicolas), II, 514.
POTQUES (le sr de), II, 504; III, 168.
POULLAIN. Voir **LESTERLE**.
POUILLE (la), II, 219.
POULLE (Edmond de la) fils du duc de Suffolk, I, 336.
POUILLY, I, 55.
POUPET (sr de la Chaux), I, 127, 507. — Est chargé de ratifier la paix de Cambrai, II, 83. — Sa mort, *ib.* Voir **CHAUX**.
POPET (Jean de), III, 312.
POURSEVANT (le comte de), II, 503.
POVISSOT (Andrieu), III, 310.
POYLOT (le docteur), II, 63.
POZA (Alonse de), I, 530.
POZUELO, II, 56.
POZUELO DE REY, II, 251.
PRAET (Colinet de), II, 510.
PRAET (Étienne van), II, 534.
PRAET (Jean de), I, 319.
PRAET (le sire de), I, 440, 525; II, 74, 83, 158, 462, 469, 175, 313, 380; III, 342. Voir aussi **FLANDRE**.
PRAGUE, III, 563; IV, 473.
PRAT (le capitaine), IV, 416.
PRATS (le secrétaire), IV, 462.
PRÊCHES séditieux. Sont défendus en Angleterre, IV, 101. — Voir **BELIGION** (affaires de).
PRÉDICATEURS étrangers. Sont renvoyés d'Angleterre, IV, 307.
PRESBOURG, III, 566.
PRESEANCE (ronfil de), entre les ambassadeurs de Savoie et de Venise, I, 313.
PREISINGUE Balthasar), II, 505.
PRET Jean du), II, 552.
PREVESE, II, 146.
PREVOST (Arnoul), III, 312, 374.
PREVOST (Evrat le), I, 372.
PREVOST (Jean), II, 511.
PREVOST Jehenne), III, 395.
PREVOST (le), I, 531.
PRÉVÔT de St-Donat, I, 417.
PREZ (Haudechon des), I, 531.
PREZ (Gérard du), III, 395.

PREZEL (Bynet), I, 524.
 PRISONNIERS à Jativa, I, 216.
 PRIVILÈGE d'Aragon, I, 241.
 PRIVILÈGES du comte de Salinas, IV, 75.
 PRIVY SEAL (lord). Voir RUSSEL (John).
 PROMOST, I, 112.
 PROTESTANTS (les). Obtiennent des promesses de garantie de l'empereur, II, 355. Voir RELIGION (affaires de).
 PROVENCE, II, 211; IV, 31.
 PROVENCE (Pierre de), I, 268.
 PROVINCIO (el), II, 199.
 PROVINCS, I, 58, 67, 68, 69.
 PRUCK, II, 373.
 PRUDHOMME (Jean), chevalier, II, 357.
 PRUSSE (le grand commandeur de), II, 283, 456.
 PRUSSE (le grand maître de), II, 333, 359.
 PUEBLA DE SANABRIA, I, 438; II, 251.
 PUEBLA DE VALVERDE (la), I, 216.
 PUENTE DE CANTOS, II, 39.

PUENTE DEL ARZORISPO, I, 198, 199; II, 37.
 PUENTE DE UME, I, 435.
 PUENTE LA REYNA, II, 68, 209.
 PUENTE LOS FIEBROS, I, 156.
 PUENTES, II, 39.
 PUERTO-MARIN, I, 160; II, 26; IV, 14.
 PUIS (Tévêque du), I, 284.
 PUIS (Ysabeau du), II, 508.
 PUISSET (le), I, 64.
 PUISSANT (Pierre), I, 371.
 PUNERIO (Jean de), III, 389.
 PURIFICATION (la fête de la). Est célébrée à la Cour, II, 378.
 PUTE, IV, 616.
 PYS (Remi du), judiciaire, II, 509, 531, 542.
 PEZCOLI, III, XIX, 386. — Antiquités, 387.
 PYENNES (le sr de), I, 117, 393, 397.
 PYFFER (Mathieu de), I, 370.
 PYGSES, II, 101.

Q

QUADRA (Jean de), I, 362.
 QUAP OU QUAPS (Arnoul), IV, 599, 629.
 QUARRÉ (Jacques), IV, 45.
 QUARRÉ (Jean), II, 505.
 QUARRÉ (Louis), maître de la Chambre des deniers, I, II, 401.
 QUARRÉ (Maximilien), I, 327.
 QUABOCLE (Gilles de), II, 585.
 QUARTO, II, 43.
 QUATRE-VENTS (Mahieu des), II, 515.
 QUELOIGNE. Voir CORUNA, I, 157.
 QUEMPE. Voir KEMPTEN.
 QUESNE (Jean du), II, 549, 550.
 QUESNE (Joachim de), III, 389.
 QUESNOY, I, 36, 54, 60, 81 à 83, 85, 89, 102, 338; II, 166, 207, 203, 384, 602, 605.
 QUITZ (Art), II, 307, 515; III, 393.

QUIESBOURG. Voir KINCBERG.
 QUIÉVRAIN, II, 269; IV, 386.
 QUIÉVRAIN (Antoine de), I, 128. — Son voyage, I, 155 et suiv., 338.
 QUIGNET (Hubert), III, 314.
 QUIADA (Goutier), III, 296. Voir aussi QUIXADA.
 QUINGEY ou QUINGEX, I, 358, 526.
 QUINGEY (Kathelin), II, 505, 513.
 QUINGEY, page, I, 357.
 QUINGIE (Jean de), I, 128.
 QUINTANA, I, 199, 200.
 QUINTANA (le docteur), confesseur de l'empereur, II, 95, 109.
 QUINTANA REVONDA, IV, 7.
 QUINTANILLA, IV, 7.
 QUIRINI (Vincent), ambassadeur vénitien, I, 417.
 QUIXADA (Juan), II, 386. Voir aussi QUIADA.

R

RACHEL (Paul), historien, III, XXXI.
 RACHICOURT (Charles de), prévôt d'Arras, I, 126, 129, 193, 456.
 RACHICOURT (Louis de), père du prévôt d'Arras. Sa mort, I, 195.

RADA, II, 113.
 RADDE (Pierre de), II, 516; III, 394.
 RADDELEY (Guillaume), IV, 446.
 RADE (Pierre vanden), II, 535.
 RADES (le village de), III, 361.

- RAGUSE, III, XIV, 398, 520, 533, 535, 564.
 RAGUSE (les ambassadeurs de), II, 71.
 RAMADAN, III, 397.
 RAMELO, III, 310.
 ROBOUT ou RUMBOUTS Jean, IV, 565, 583.
 RAMIRES N., II, 515. Voir RAMMRES.
 RAMMEKENS, I, 408; III, 45, 574.
 RAMELO (N.), III, 395.
 RAMMRES (Jean), III, 583. Voir RAMIRES.
 RAMOND (messire Jean), I, 530.
 RAMON FOLEX (Fernando), duc de Cardona, chevalier de la Toison d'or, II, 61. Voir CARDONA.
 RANAVAL, IV, 44.
 RANDAZZO, II, 114; III, 380.
 RANDEBOURG, IV, 454.
 RANG ET DENIS (MM.), historiens, III, XXIX.
 RANGON Guido, II, 137.
 RANGUELY (N.), II, 520.
 RANS (Antoine), II, 534.
 RANS (Paul), II, 436.
 RANSBEEK, IV, 610.
 RANST (Jean de), IV, 574.
 RANST (le sire de), IV, 567.
 RANST (les frères de), IV, 623.
 RAQEL, professeur à l'université de Gand, II, III.
 RAPPULTSWEILER, IV, 544.
 RASSENGHIEN (le sr de), IV, 45.
 RATECLIFF (Thomas), IV, 394, 395, 410, 443.
 RATISBONNE, II, 102, 168, 332; III, 408.
 RATISBONNE (la diète de), II, 175 et suiv., 168, 184 et suiv., 220, 277, 334; III, 404.
 RAVANAL, I, 161, 519; II, 26.
 RAVEL, III, 174.
 RAVEL (Luis de), II, 504; III, 307.
 RAVEL (le sr de), III, 168, 277.
 RAVENELLE. Voir RAVANAL.
 RAVESTEIN, II, 264.
 RAVESTEIN (Philippe de), II, 526, 529. Voir aussi CLÈVES.
 RAVESTEIN (M^r de), I, 86, 88, 90, 266, 281, 282, 293, 406; II, 534, 557.
 RAVESTEIN M^r de), I, 417.
 RAVENSTENDER (Baltazar van), III, 308.
 RAVET (Louis), I, 526.
 RAZIÈRES (Jean des), III, 396.
 READING, I, 429; IV, 18.
 REALEJO, II, 39.
 REBAIS (le sire de), IV, 574.
 REBELLEDO (don Alonso), III, 308.
 REBELLIONS en Angleterre, IV, 234.
 RECLUSSE, IV, 633, 635.
 REGOURT (Philippe sr de), IV, 462. Voir LACQUES.
 REBE (Pierre), IV, 444, 447.
 REDON (Jean), muletier, I, 364.
 REES, IV, 521.
 REFFET ou REFFET ou REFFETT (Gantier), II, 508, 516; III, 311, 394.
 REFFET ou REFFETT (Jean), II, 516; III, 312, 394.
 REFFET de St-Claude (Jean), II, 508.
 REGES (l'abbaye de), I, 230, 227.
 REGGIO, II, 46, 105.
 REGGIO (investiture de), III, 285.
 REGIRING, I, 303.
 REGNAULT (messire), I, 520.
 REGNAULT, III, 580.
 REGNAULT (Mahieu), maître de la Chambre des deniers, I, II.
 REGNAULT (Pierchon), I, 530.
 REGNIER, II, 514.
 REGNIER ou RENIERS-François, IV, 415, 416.
 REGNIER (Nicolas), I, 350, 361.
 REGNOSO (don Pedro), IV, 43.
 REICHENBACH, II, 342.
 REICHTADT, IV, 470.
 REIFFENBERG (le baron de). Fait des emprunts aux réécits de Vandenesse, II, IV; III, XVIII.
 REIMS (l'archevêque de), II, 206.
 REIMS (Bibliothèque de), II, XXIV, XXV.
 REINGOTZ Gilles, II, 502.
 REINRAUSEN, IV, 468.
 REISSENBOURG, IV, 471.
 RELIGION (affaires de), II, 426, 427, 435, 438, 451, IV, 400. — Sont remises au concile de Trente, 454. Voir aussi RATISBONNE (diète de).
 RELIGION (affaires de), en Angleterre, IV, 20, 97, 98, 103, 104, 124, 430, 455, 457, 458, 459, 479, 487, 204, 202, 234, 242, 251, 256, 278, 284, 321, 322, 365, 368, 388, 399, 429, 431, 432, 436, 437.
 RELIQUAIES, I, 181, 200, 271, 272, 464, 332.
 RELIQUES, I, 157, 461, 167, 250, 239, 270, 273, 274, 275, 281, 286, 295, 334, 335, 336; II, 269; IV, 465, 478, 487, 492, 495, 496.
 REMAGEN, II, 275.
 REMÈDES de médecins, III, 121.
 REMBRES (Jean), II, 514.
 REMONDIN, mari de Mellasine, I, 253.
 REMY (maître), Indiciaire du roi Charles, III, 247.
 RENARD Simon, dit le lieutenant d'Amont. Est envoyé en Angleterre, IV, 16. — Ses lettres, 83, 84. — Sa correspondance au sujet du mariage du prince Philippe et de Marie Tudor, *ib.* et suiv. — Remet à la reine une lettre de Tempereur, 137. — Entre en pourparler avec elle au sujet de son mariage, 138, 139. — Excite la reine contre la France, 140. — Reçoit une lettre du roi des Romains, 180. — Tâche d'éloigner le cardinal Pole de l'Angleterre, 202. — Sa manière de voir au sujet de la succession au trône de ce pays, 202 — Désigne à l'em-

- perneur les personnes à récompenser par lui, 224. — Rend compte de l'audience qu'il a eue de la reine, 252. — Fait connaître les incidents de l'audience que l'ambassadeur français a obtenue de la reine 224. — Reçoit communication des dépêches interceptées de cet agent, 350. — Fait connaître à l'empereur les doutes répandus au sujet de l'arrivée du prince Philippe, 364. — Fait des promesses à la femme de Wyath, 306. — Reçoit de l'argent pour la grâce du marquis de Northampton, 368. — Donne des conseils à la reine, 371.
- RENAUT (Picroq), I, 361.
- RENESE Jean van), II, VII.
- RÈNE. Voir ARENA
- RENNALDI (Vincent), III, 311.
- RENTY, I, 73, 324; IV, 19, 193, 196, 197.
- RENTY (le marquis de), IV, 46, 71. Voir aussi CROY (Guillaume).
- RENTY (Philippe de), I, 527.
- REQUENA, II, 80, 251.
- RESSON-SUR-MAIZ, I, 37, 38; IV, 571, 572.
- RETHEL, I, 86.
- RETHEL (le comte de), I, 40 à 42
- RETIS (Charles de), II, 569, 517; III, 313, 395.
- RETIS (Fransquin de), I, 524; III, 305.
- REUST-PLANEN (Henri V, comte de), IV, 203.
- REUTTE, II, 258.
- REUX (Constant du), I, 532.
- REUX (Gilles du), I, 531.
- REUX (Pierre du), I, 529.
- REVELLE (Jean de), II, 518; III, 263.
- REVENGA, II, 21; III, 128.
- REVENIE, I, 202.
- REVERE, IV, 482.
- REY Marquet de), III, 392.
- REY (le jeune), II, 504.
- REY (le petit), II, 504.
- REYDUMMEL Mathias), III, 306.
- REYNES (Georges), IV, 444.
- REYNOSA, II, 33; III, 424, 425. — Un couvent y est fondé, 425.
- REYNSBOURG. Voir RATISBONNE.
- REYNSBOURG (Georges de), II, 332.
- RÈGE ou RÈGES, II, 165, 191. Voir aussi VIAREGGIO.
- RÉTORICIENS, II, 533, 536, 537, 538.
- RBIN. Description, I, 330.
- RBIN (navigation du), III, 446.
- RBIN (Louis, comte palatin du), II, 99. Voir PALATIN.
- RBIN (Frédéric du), III, 314, 386.
- RHODE-SAINTE-AGATHE, IV, 570, 603, 618, 626.
- RHODES, II, 113. Voir aussi SAINT-JEAN DE RHODES.
- RHODES (les chevaliers de), III, 421, 427, 428.
- RHODES (le grand maître de), II, 73.
- RHODES (l'ordre de Malte à), III, 320.
- RHODES (la flotte de), II, 111, 143, 193.
- RIADA (Pedro de), III, 312.
- RIBADEG, I, 157.
- RIBADELLA, II, 21; III, 97.
- RIBADINERA (le comte de), IV, 45.
- RIBAFLESCHE (Jean de), II, 515.
- RIBAGORZA, I, 259.
- RIBAS, II, 273.
- RIBAUPIÈRE de Ferrette (le comte de). Est nommé de la Toison d'or, II, 56.
- RIDDEUX. Voir RIDADEG.
- RIBEAUVILLE, IV, 514.
- RIDEMONT, II, 293.
- RICHABOT François), évêque suffragant d'Arras. Prononce l'oraison funèbre de Charles-Quint, IV.
- RICHABOT Jean., président du conseil privé, IV, 462, 520, 540, 549, 556.
- RICHARDSON (Guillaume), IV, 446.
- RICRE. Voir ARIZA.
- RICHERE (Gilles), II, 545.
- RICHMOND, II, 19, 32, 94, 243, 256, 280, 373, 407.
- RICHMOND (le comte de), I, 42.
- RICON, agent français, II, XXII.
- RIDDER (Henri de), III, 312, 394.
- RIDDERE (Henri de), II, 516.
- RIDLEY (Nicolas), évêque de Londres. Défend la cause de Jeanne Grey, IV, 110.
- RIEDLINGEN. Description, I, 394; II, 336.
- RIEL, I, 110.
- RIEZ (Gillet de), I, 367.
- RIEU (Anselme du), III, 389.
- RIEU (Pierquin du), II, 510, 517; III, 395.
- RIEU DES EAUX. Voir DOUCE AGCAS.
- RIEUX (l'évêque de). Voir VOLTAN.
- RIEUX (le maréchal de), I, 133, 283, 293, 299.
- RIEUX (le sr de), I, 375.
- RIEUX (la demoiselle de), II, 300.
- RIFFLART, argentier du roi, III, 47.
- RIGWAY (Thomas), IV, 444.
- RILEY EN ANJOU, I, 42.
- RINCOX, I, 198.
- RIPPE (Martin de), II, 515.
- RITIS (Fransquin), I, 346.
- RIVIERE (Gui vande), II, 536, 538.
- RIXES, I, 243.
- RIXES à Tolède, I, 196.
- ROA, II, 50; III, 158; IV, 7.
- ROBARTE (John), IV, 446.
- ROBEQUAS. Voir ARBÉCA.
- ROBERT (Claude ou Claudine), II, VI.
- ROBERT (Jean) dit Picquart, III, 389.
- ROBES (Bertrand de), I, 527.
- ROBIN (Jean), II, 507, 515.

- ROBINET, I, 527.
- ROBINS Robert, I, 365, 496, 525; II, 503, 511.
- ROBLES (Bertrand de), II, 512; III, 392.
- ROBLES (don Hernando de), III, 368.
- ROBLES (don Pedro de), III, 369.
- ROBOURG Jean de), I, 530.
- ROBROUCK Henri de), I, 364, 365.
- ROBYNSON John, IV, 446.
- ROCAFORT, II, 439.
- ROCHE la), II, 155, 166, 331.
- ROCHE (le seigneur de la), II, 55, 62, 65.
- ROCHE (le prince de la). Voir BOURBON (Charles).
- ROCHE (Gérard de la), maître de la Chambre des deniers, I, II.
- ROCHE, près de la Charité, I, 47.
- ROCHEBARON, I, 525.
- ROCHE FOUCAULT (la), IV, 26.
- ROCHEFORT, en France, I, 56.
- ROCHEFORT en Bourgogne. Description, I, 300.
- ROCHEFORT (le comte de), II, 386.
- ROCHEFORT (la comtesse de), II, 265, 296, 385.
- ROCHEFORT (Gui de), I, 404.
- ROCHELLES, III, 586, 591, 592; IV, 301.
- ROCHEPOT (M^r de la), I, 138; II, 65.
- ROCHESTER. II, 32; IV, 22, 25, 319.
- ROCHESTER Robert, contrôleur de la maison de Marie Tudor. IV, 94, 120, 191, 197, 224, 248, 444.
- ROCHE-SUB-YON (le prince de), II, 296; IV, 75, 76, 291.
- RODEN (Zeghin van), II, 539, 540.
- RODENA (le duc de), IV, 482.
- RODILLAS, II, 69.
- RODILLO, II, 35.
- RODOLF (maître), III, 306.
- RODOLFI (Nicolas), évêque de Vienne, III, 386.
- ROEBROUCK Jean de), II, 508.
- ROELANTS (Georges), II, 538.
- ROELLINS (Hans), II, 508.
- ROÈRE (Michel de), II, 503.
- ROESBRUGGE, II, 383.
- ROEULX (le), II, 159; IV, 622.
- ROEULX (le s^r de), I, 271, 318, 410, 411, 472, 525; II, 68, 71, 73, 94, 503, 557; III, 43, 120, 121, 205, 207, 213, 262, 276, 282, 292 à 295, 298, 299. Voir aussi CNOY.
- ROEULX (le comte de), II, 93, 100, 132, 152, 158, 161, 270, 311, 326, 379; III, XIV, 306; IV, 45. Voir aussi ROCILLON.
- ROEULX (M^r de), I, 338; II, 385, 386.
- ROEULX (M^{me} de), III, 47, 174, 199.
- ROGGHE (Pièrre), III, 310.
- ROGGHENDORFF (Christophe de), II, 75, 176.
- ROGGHENDORFF (Guillaume de), I, 350; II, 102.
- ROGGHENDORFF (N.), III, 4.
- ROGGHENDORFF (le s^r de), I, 525.
- ROGGHENDORFF (le comte de), II, 261, 292.
- ROGIER (messire), I, 524.
- ROGIERVILLE Jean de), I, 369; II, 494.
- ROGLIANO, II, 114.
- ROHAN François de), s^r de Gié, IV, 91, 145.
- ROHAN (le s^r de), I, 145, 283.
- ROHAN M^{me} de), IV, 516.
- ROHELLEDO (Francisco de), III, 309.
- ROIGNE ou HICRONNE (la comtesse de), Voir CEEBA.
- ROIS, hérauts et officiers d'armes, I, 530.
- ROJAS, III, 509.
- ROJAS Antoine de), III, 307; IV, 10.
- ROJAS (don Diégo de), III, 309.
- ROJAS (Francisco de), ambassadeur du roi Ferdinand à Rome, I, 548.
- ROLAND, I, 271, 353.
- ROLLE, I, 350.
- ROLLE (le vicomte de), III, 309, 391.
- ROLLE (Guillaume de), III, 306, 390.
- ROLLERS, II, 505.
- ROLLIE ou ROLLYE Jennin de), II, 514, 311; III, 393.
- ROMARELLE. Voir ROVEREDO.
- ROME Est pris par le prince d'Orange, II; — 78, 117, 462.
- ROME (ambassadeurs de), I, 56, 76.
- ROWE (ambassadeur à), II, 63.
- ROVERSVALLE, I, 74, 78.
- ROMETEAU (Jean), I, 330.
- ROMONT Thomas), III, 311.
- RONC (le sire de), IV, 574.
- RONCEVAL, IV, 75.
- RONCEVAUX (la bataille de), I, 271.
- RONCHI ou ROVEREDO, IV, 5.
- RONNE (le comte de), III, 224.
- RONNET (N.). II, 546.
- RONGUILLE (l'alcade), II, 75.
- RONY (M^r de), I, 282.
- RODEN ou ROODE Jean van), II, 508, 516.
- ROOLLEZ, I, 532.
- ROPE (Michel), II, 516.
- ROQUE (de), II, 290.
- ROSANDE, I, 460.
- ROSAN, I, 260; II, 106, 441; IV, 499, 505.
- ROSAN (don Louis de), III, 206, 214.
- ROSAY, I, 44.
- ROSE C'OR, IV, 484, 510.
- ROSEÉ N.) III, 385.
- ROSENDAAL, I, 469.
- ROSENHEIM, II, 47.
- ROSES, II, 254.
- ROSIMBOIS, I, 350.
- ROSIMBOIS (Gracien de), II, 512.
- ROSIMBOIS (Pierre, s^r de), I, 127.
- ROSIMBOIS (le fils de M^r de), III, 307.
- ROSIMBOIS (la fille du s^r de), III, 430.

- ROSSALLE (N.), III, 263.
 ROSSEU (Martin van), II, 232. — Arrive auprès de l'empereur et lui demande pardon, 263.
 ROT, II, 348.
 ROTELIN (le marquis de), lieutenant général du roi de France, I, 267.
 ROTEMBOURG, II, 337.
 ROTUYSER (Frédéric de la), III, 308.
 ROTH VON SCHREKENSTEIN, éditeur d'une correspondance concernant le voyage de Philippe le Beau en Espagne, I, XXVII.
 ROTSELAER, IV, 591, 616.
 ROTSELAER (Henri de), IV, 639 à 641, 643.
 ROTSELAER Jean sr de, IV, 588, 599.
 ROTSELAER (le sire et le damoiseau de), IV, 597, 615, 616, 623, 639, 640, 642, 645.
 ROTSELAER (la demoiselle de), IV, 577.
 ROTTALDER, III, 309.
 ROTTEROAM, I, 72, 73, 78, 112; II, 13, 16, 161, 314; IV, 622.
 ROTTO-FREDDO, II, 132.
 ROEEN, I, 29; III, 391.
 ROEYEN (le cardinal de), I, 135, 283, 530.
 ROTGE-CLOITRE, I, 106; II, 375; IV, 23, 29.
 ROUEMONT, I, 66.
 ROULERS, I, 23, 71, 76, 77, 92, 93, 116; II, 540.
 ROULET (Guillaume de), vicomte de Dave, I, 128.
 ROULX (Técuyer le), II, 548.
 ROUSÉE (Jean), I, 359.
 ROUSSEAU, I, 532.
 ROUSSEAU (Claude-Bernard), auditeur des comptes, I, XVI.
 ROUSSEAU (Jean), II, 599.
 ROUSSEAU (Jean), procureur général, I, 371.
 ROUSSEAU (Nicolle), II, 507, 515.
 ROUSSEL (Nicolas), II, 517.
 ROUSSET (Hugues), II, 520.
 ROUSSILLON (le comté de), I, 922, 927, 950, 999; II, 106, 439, 214.
 ROUSSILLON (la bannière de), IV, 40.
 ROUSSYR (l'ambassadeur de). Est pris par les Maures et les Turcs, II, 142.
 ROUVRES, I, 10, 11, 12, 55, 56, 57, 63, 66.
 ROUX (le), III, 168.
 ROUX (Guillaume du), III, 310, 392.
 ROUX (Ponthus du), II, 595; III, 347, 391.
 ROUX (Simon du), II, 540.
 ROUX (le), homme d'armes, III, 168, 222.
 ROUXELET (Guillaume), I, 524.
 ROUY ou ROUVS (Jacques), I, 351, 368.
 ROVEREDO ou ROVERET, II, 47, 95, 189, 257; IV, 479.
 ROY (Frérot le), I, 368.
 ROY (Henri le), I, 531; II, 509.
 ROY (Jacques le), II, 503.
 ROYE en Vermandois, I, 21, 36, 37, 44, 45, 49, 51, 52; III, 310, 374, 586.
 ROYE (Guillaume), I, 527.
 ROYS (Herman), II, 514.
 ROZÉE (N.), III, 307, 313, 391.
 ROZIÈRES (Jean), III, 314.
 RUBELERE (Gérard), II, 522.
 RUBEMPRÉ (Anne de), IV, 458.
 RUBEMPRÉ (Marie de), IV, 459.
 RUBENS. Tableaux de ce maître, I, 167.
 RUDDE ou RUDE (Pierre de), I, 527; II, 508.
 RUDESBEIM, II, 29.
 RUE, I, 90.
 RUE (Pierron de la), I, 345, 524.
 RUEBS (Gilles), II, 538.
 RUEJAS (Diégo de la), IV, 44.
 RUELAS (Pedro de las), IV, 45.
 RUELE (Guillaume de la), III, 331.
 RUFFAULT (Jean), trésorier général, II, 162.
 RUFFIN (Robert), I, 306.
 RUFELMONDE, I, 22, 155; II, 390.
 RUFELMONDE (la s^{re} de), I, 552.
 RUPLE (Guibert de), receveur des finances, I, iv, 71.
 RUPT (le sr de), III, 168, 208, 217.
 RUBEMONDE, II, 261, 350; III, 446, 447.
 RUBENZICH, II, 261.
 RUSSEL (Francis), fils de John, IV, 226.
 RUSSEL (Guillaume), IV, 447.
 RUSSEL (John), comte de Bedford, lord, Privy Seal, IV, 13, 15, 87, 191, 206, 216, 224, 244, 287, 366, 364, 394, 420, 423. Voir BEDFORD.
 RUTIERA (investiture de), III, 385.
 RUY GOMEZ, II, 309; IV, 16.
 RUY GOMEZ de Silva, II, 392, 426, 437, 440; IV, 78.
 RUY GOMEZ de Silva, comte de Melito, IV, 29. Voir MELITO.
 RUY GOMEZ de Silva, duc de de Prastrana, prince de Melito, IV, 13.
 RUIZ (don Fernando), marquis de Sarria, IV, 43.
 RUYS (Herman), III, 311, 393.
 RYCKE (Gilles), IV, 614.
 RYCKE (Martin de), II, 539.
 RYE (Joachim, sr de). Est nommé sommelier de corps de l'empereur, II, 100, 504; III, 391.
 RYE (le sr de), II, 103, 154, 351, 437, 441, 442.
 RYE (Gevert de), III, 309.
 RYEN (le pays de), IV, 532.
 RYES ou RYEZ (N.), II, 506, 514.
 RYUNION (Antoine), II, 193, 212.

S

- SAALFELD, II, 378.
 SAARBRUCKEN, II, 167, 331; IV, 466.
 SAABWERDEN (le comte de), IV, 604.
 SABELLO (le cardinal), II, 192, 256.
 SABLON (Gillequin de), I, 525.
 SABLOT Jean, II, 510.
 SABLOT Petit-Jean, II, 517.
 SACRE (Guillaume), I, 359.
 SABAVA, II, 210.
 SADOLETO (le cardinal), II, 237.
 SAELICES, II, 251.
 SAFFLE (Hent), I, 317.
 SAFFRAN, Fraudes en cette marchandise, II, 632.
 SAGON. Voir SARAGUN.
 SAGUNTRES, II, 248.
 SARAGUN, I, 155.
 SAILLART (Joachim), I, 532.
 SAILLART (Jorin), II, 510.
 SAILLE (Colin), III, 314.
 SAIMPY (M^r de), III, 277, 292.
 SAINS (Jean de), I, 368, 531.
 SAINT-ABRIEN (la montagne de), I, 149.
 SAINTE-AFRA, IV, 472.
 SAINT-ALBIN, IV, 477.
 SAINT-AMAND, II, 291; IV, 572.
 SAINT-AMAND (l'abbé de), I, 92.
 SAINT-AMAND en Champagne, I, 86.
 SAINT-AMAND en Pevelé, I, 78.
 SAINT-ANDRÉ, IV, 468.
 SAINT-ANDRÉ (la fête de). Est célébrée, II, 12, 19, 22, 29, 33.
 SAINT-ANDRÉ ou SAINT-ANDRIEU. Voir SANTANDER.
 SAINT-ANDRÉ, dép. de l'Eure, III, 594.
 SAINT-AMIAN, I, 134.
 SAINT-ANDRÉ (le maréchal de), IV, 26, 29, 36, 32, 63, 66, 67, 340. Voir aussi ALRON (Jacques d').
 SAINT-ANSELME, IV, 487.
 SAINT-ANTOINE (le corps de), I, 270.
 SAINT-ANTOINE (le port de), II, 199.
 SAINT-ANTOINE des Champs, II, 157.
 SAINT-ARNOULD, I, 41, 42.
 SAINT-AUGUSTIN, II, 77, 79, 200.
 SAINT-AVALD, II, 167, 287.
 SAINT-BERNARD (l'abbaye de), I, 112; IV, 592, 595, 644.
 SAINT-BLAISE, IV, 478. Ses reliques, I, 161.
 SAINT-BRIS, I, 47.
 SAINT-CASSE, II, 192.
 SAINT-CENS (Jacques de), III, 395.
 SAINT-CHRISTOPHE. Sa dent, I, 161.
 SAINT-CLAUDE (l'abbé de), I, 295.
 SAINT-CLOUD, I, 25, 26, 34, 40.
 SAINT-CLOUD (le pont de), I, 45.
 SAINT-DAVID (l'évêque de), I, 43, 49.
 SAINT-DENIS, I, 10, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 23, 25, 26, 30, 31, 35, 38, 49, 52, 69, 131, 375; II, 458; IV, 571, 622.
 SAINT-DIE, IV, 514.
 SAINT-DIZIER, I, 54; II, 289; III, 447.
 SAINTE-ALDEGONDE (Louise de), de Noircarmes, baronne de Selles, IV, 459.
 SAINTE-ALDEGONDE (Maximilien de, s^r de Noircarmes, IV, 458, 549.
 SAINTE-ALDEGONDE (Philippe de), s^r de Noircarmes, II, 454.
 SAINTE-ANNE. Ses reliques, II, 260.
 SAINTE-ANNE, IV, 465.
 SAINTE-ANNE (le château de). Description, I, 296.
 SAINTE-BARBE, IV, 465.
 SAINTE-BAUME, IV, 498.
 SAINTE-CATHERINE de Fierbois, I, 143.
 SAINTE-CROIX (le cardinal de), II, 83, 191, 255, 256. Voir aussi CARVAJAL.
 SAINT-ÉLOY (la fête de). Est célébrée dans les écuries de Maximilien, I, 106.
 SAINTE-MAINGONE, I, 144.
 SAINTE-MARGUERITE (l'île de), IV, 497, 505.
 SAINTE-MARIE, I, 150; IV, 514.
 SAINTE-MARIE de la Tante. Voir SANCTA-MARIA DEL CAMPO.
 SAINTE-MARIE-DE SEVERE, I, 161.
 SAINTE-MARIE de Torquemadalle. Voir TORQUEMADA.
 SAINTE-MARIE en Pouylie, II, 146.
 SAINTE-MARIE-MADELEINE, IV, 498.
 SAINTE-MARTHE (les reliques de), I, 274.
 SAINTE-MACRE, I, 143.
 SAINTE-MANENCE, IV, 479.
 SAINT-ÉMILION, I, 145.
 SAINT-ESPRIT, I, 28.
 SAINT-ESPRIT (le prieur du), ambassadeur du pape, I, 76.
 SAINT-EUSTACHE, IV, 478.
 SAINTE-FAINCTE, II, 104.
 SAINTE-FOY. Voir SANCTA-FÉ.
 SAINTE-JEANNE, près du Val de Galye, I, 64.
 SAINTE-TRINITÉ (la), près de Tournai, III, 389.
 SAINTE-URSULE, I, 354.
 SAINT-FLORENT, I, 41.
 SAINT-FRANÇOIS. Plante un framboisier, I, 257.
 SAINT-FRANÇOIS, II, 141.

- SAINT-GEORGES en Vendée, III, 592.
 SAINT-GEORGES (le cardinal de), I, 375.
 SAINT-GERMAIN, IV, 142.
 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, I, 26, 40.
 SAINT-GÉRY (le sire de), IV, 639.
 SAINT-GÉRY (Nicolas de), IV, 638, 639, 640, 642, 646.
 SAINT-GHISLAIN, I, 73; IV, 618.
 SAINT-GHISLAIN (l'abbaye de), IV, 557.
 SAINT-GILLES, I, 270.
 SAINT-GILLES-SUR-VIE, III, 586, 591, 592.
 SAINT-GUIDO, IV, 468.
 SAINT-HUBERT (la fête de). Est. célébrée par les chasseurs de Boisfort, IV, 614, 625.
 SAINT-INGENUIN, IV, 477.
 SAINT-JACOMO, IV, 488.
 SAINT-JACQUES (l'archevêque de), II, 260; III, 226.
 SAINT-JACQUES (les chevaliers de l'ordre de). Leur réunion, I, 191. — Renseignements sur cet ordre, *ib.* et 192, 193.
 SAINT-JACQUES (le commandeur de), I, 148.
 SAINT-JACQUES (le grand commandeur de), III, 180.
 SAINT-JACQUES (le grand prieur de), III, 191.
 SAINT-JACQUES en Gallicie, II, 62.
 SAINT-JACQUES de Compostelle. Description de l'église, I, 178, 159. — 425, 520, 521; II, 29; IV, 15, 120, 423, 478.
 SAINT-JACQUES de Lelsmes, I, 435.
 SAINT-JAMES, IV, 102.
 SAINT-JEAN (la villette de), I, 285.
 SAINT-JEAN-BAPTISTE (Feux de la), I, 104; II, 13.
 SAINT-JEAN de Luze, I, 148; II, 248.
 SAINT-JEAN de Losne, I, 55.
 SAINT-JEAN de Rhodés (l'ordre de), I, 50. — Les grands prieurs, III, 294, 298. Voir aussi RHODÉS.
 SAINT-JEROME, II, 21, 25, 39, 43, 45, 151; IV, 479.
 SAINT-JEROME (le monastère de), I, 183.
 SAINT-JOE à Wesemael, III, 589.
 SAINT-JUSSE, I, 90.
 SAINT-JUSSE-TEN-NOODE, I, 7, 97, 98, 99.
 SAINT-JUSSE-TEN-NOODE (le château de), I, 86.
 SAINT-JUDE, I, 17.
 SAINT-LAMBERT, II, 104.
 SAINT-LAMBERT en Vendée, III, 592.
 SAINT-LAURENT, II, 136.
 SAINT-LAURENT (le cloître de), II, 26.
 SAINT-LAURENT-DES-EAUX, I, 135.
 SAINT-LAURENT en Provence, II, 435.
 SAINT-LOU (William), IV, 252.
 SAINT-LUC. Voir SAN LUCAR.
 SAINT-LUCIDO (le château de), III, XI.
 SAINT-MALO, III, 586.
 SAINT-MALO (l'évêque de), I, 450.
 SAINT-MARC (le cardinal de), I, 65, 67.
 SAINT-MARCEAU, II, 292.
 SAINT-MARTIN, II, 79.
 SAINT-MARTIN. Ses reliques, I, 443.
 SAINT-MARTIN (fête célébrée à la), I, 106; IV, 603.
 SAINT-MARTIN (le sr de), I, 348; IV, 322, 323.
 SAINT-MARTIQUE. Voir SAN MATHEO.
 SAINT-MATHIAS, IV, 465.
 SAINT-MATHIEU, II, 218.
 SAINT-MAURE, II, 114.
 SAINT-MAURICE, I, 128.
 SAINT-MAURICE. Son corps, I, 281.
 SAINT-MAURICE (le sr de), président du conseil d'État, 377.
 SAINT-MAXIMIN, II, 136.
 SAINT-MAXIMIN (la ville de). Description, I, 273.
 SAINT-MAXIMIN (l'abbaye de), I, 272, 273.
 SAINT-MICHEL en Tyrol, IV, 478.
 SAINT-MICHEL (l'abbé de), III, 523.
 SAINT-MICHEL (l'ordre de), I, 274.
 SAINT-MICHEL (Guillaume de). sr de Boisseron, I, 128.
 SAINT-MORIS (Jean de), I, 351.
 SAINT-MORIS, écuyer des écuries de Philippe le Beau. Sa mort, I, 183.
 SAINT-NACRISSE, IV, 472.
 SAINT-NICOLAS DEL BOSQUET, II, 46.
 SAINT-OMER, I, 16, 17, 18, 28, 50, 54, 59 à 61, 73, 83; II, 28, 166, 384; III, 105.
 SAINT-OMER (ceux de), IV, 351.
 SAINT-OCES-DE LA-GOURT, III, 594.
 SAINT-PATRICE (le trou de), III, 290 et suiv.
 SAINT-PAUL (le monastère de), II, 114.
 SAINT-PAUL lez-Rome, II, 417.
 SAINT-PHILIPPE, IV, 478.
 SAINT-PHILIPPE (le navire), III, 573.
 SAINT-PIE (le sr de), II, 159; III, 144, 491. Voir SIMPY.
 SAINT-PIERRE, II, 200; IV, 465, 478.
 SAINT-PIERRE de Luxembourg. Sa vie et ses reliques, I, 275, 276.
 SAINT-PIERRE (l'île de), III, 327.
 SAINT-POL, I, 4, 25, 27, 29, 39, 62, 79, 85, 89, 90, 92, 93; IV, 511, 597.
 SAINT-POL (sr de), I, 22, 59, 60, 67, 68, 69, 80, 88; II, 15; IV, 567.
 SAINT-POL (sr de), I, 23; IV, 579.
 SAINT-POL (la douairière de), IV, 625.
 SAINT-POL (sr de), I, 21, 23, 39.
 SAINT-POL (le comte de), I, 17, 38, 39, 41; IV, 566, 593, 612, 618, 619, 621, 627.
 SAINT-POL (la comtesse de), IV, 632.
 SAINT-POL (le drossart de), IV, 639.
 SAINT-POL (Charles de), I, 526.
 SAINT-POL François de., II, 504, 512; III, 168, 174, 193, 196.
 SAINT-QUENTIN, I, 16, 129, 344, 374; II, 158, 203; IV, 26, 27, 32, 450.
 SAINT-SACREMENT. Fête célébrée par Charles-Quint, II, 339.

- SAINTE-SALUS ou SALUT, homme d'État de France, IV, 277.
- SAINTE-SALVATOIR, Voir OVIEGO.
- SAINTE-SAS (Jacques de), II, 510.
- SAINTE-SÉBASTIEN, I, 150; II, 154; IV, 474, 478.
- SAINTE-SEINE-L'ABBAYE, I, 10, 14, 86.
- SAINTE-SIMÉON, IV, 479.
- SAINTE-SIMON, IV, 479.
- SAINTE-SYMPHORIEN D'OSON, I, 281.
- SAINTE-THOMAS, IV, 478.
- SAINTE-TROUD (la ville de), I, 336; II, 274, 275, 314, 396; IV, 28.
- SAINTE-TROUD (journée des envoyés de Philippe le Beau et de l'évêque de Liège à), I, 552.
- SAINTE-VAAST (Lyon de), I, 347.
- SAINTE-VALIER, I, II, 280.
- SAINTE-VALIER (le sr de), I, 279.
- SAINTE-VICTOR (l'abbaye de), I, 272.
- SAINTE-VINCENT, II, 154.
- SAINTE-VINCENT (le sr de), II, 154.
- SAINTE-VIGILE, IV, 479.
- SAINTE-VITR, II, 104; III, 520, 523; IV, 587.
- SALADE, Voir CELADA.
- SALAMANCA (l'évêque de), III, 251.
- SALAMANCA, Traité y conclu, I, 437. — 507; II, 108.
- SALAMANCA (N.), II, 515; III, 393.
- SALA REYS, III, 397.
- SALAZAR (Jean de), I, 109, 185.
- SALAZAR (le licencié), II, XVII.
- SALCES, I, 227; II, 139.
- SALCES (le château de). Description, I, 263.
- SALDANA Voir HURTADO DE MENDOZA.
- SALENOVE (Charles de), III, 208.
- SALERNE, II, 114; III, 381.
- SALERNE (le duc de), II, 142.
- SALERNE (le prince de), II, 118, 135, 136, 144, 169, 206. Voir SAN SEVERINO.
- SALZEBART (N.), I, 362.
- SALINAS (le comte de), I, 151; III, 4, 191, 228. — Ses privilèges, IV, 75.
- SALINAS (Martin de), III, 309.
- SALINES (Antoine), I, 331.
- SALINES à Trapani et à Salinis, III, 377. Voir SAUNERIES.
- SALINONE (le prince), III, 312.
- SALINS, I, 55, 350. — Description, 296.
- SALINS, (la bannière de), IV, 40.
- SALINS (Claude de), I, 307, 367.
- SALINS (le jeune), I, 358, 526.
- SALISBERY (l'évêque de), I, 79, 80, S2, 83, 99, 495, 524; II, 558.
- SALLE (Adrien de la), I, 356.
- SALM (Catherine de), IV, 515.
- SALM (Englebert de), III, 310.
- SALM (Nicolas, comte de), II, 99.
- SALM (le damoiseau de), IV, 633, 642.
- SALM (le comte de), II, 176, 151. Est envoyé au pape, III, 559.
- SALM (le jeune comte de), III, 307.
- SALMON (le duc de), II, 142.
- SALMONETO, II, 236.
- SALMONNETTE, Voir SERMONETTA.
- SALON DE CHAIX, I, 271.
- SALSEDO (Melsie de), II, 149.
- SALUCES (le marquisat de), IV, 558, 559.
- SALUCES (le marquis de), II, 133.
- SALUCES (le cardinal de), I, 26.
- SALUCES (de), II, 135.
- SALUBN, IV, 478.
- SALVATIERRA, I, 450; II, 35, 39; III, 431.
- SALVATIERRA (le fils du comte de), III, 382.
- SALVATI (le cardinal Jean de), II, 74, 75, 115, 117, 381.
- SALZBOURG (l'archevêque de), II, 179, 456.
- SAMANDRIA, III, 395.
- SAMBRAÑO (Pedro de), III, 208.
- SAMER (l'abbaye de), I, 90.
- SAMOIS, I, 55.
- SAMS (le sr de), I, 525.
- SAMSON (M.), I, 330.
- SANABRIA (Alonso de), III, XVIII.
- SAN AGUSTIN, II, 41, 43.
- SANCERRE (le vicomte de), II, 290.
- SANCHE (N.), II, 515.
- SANCHEZ (Gabriel de), III, 193, 195.
- SANCHE, III, 393.
- SANDOVAL, historien, III, XXIX.
- SANDOVAL Y ROJAS (Francisco, marquis de Dénia), IV, 199. Voir DENIA.
- SANDWICH, II, 27.
- SAN-ESTEBAN (le comte de), III, 191, 203, 213, 228.
- SANGLE (Claude de la), IV, 177.
- SANGO (Jean-Baptiste de), III, 308.
- SANGO (Jeronimo de), III, 309.
- SAN-JUAN DE HORTEGA, II, 34.
- SAN-LUCAR, I, 202.
- SAN-MARTIN, II, 22, 42; III, 260, 261.
- SAN-MARTIN DE VALVERA, II, 207.
- SAN-MATHEO, II, 44, 80; IV, 499, 500.
- SAN-MIGUEL DE ARROYO, II, 41.
- SAN-MIGUEL DE LOS BAGOS, IV, 500.
- SAN-NAZARO, IV, 493.
- SAN-PEDRO DE ARENA, IV, 494, 507.
- SAN-PEDRO DEL VAL, II, 69.
- SAN-PIETRO, II, 132.
- SANQUIN (Antoine), de Neudon, cardinal, II, 293.
- SAN-ROMAN, I, 198.
- SAN-ROMEO, II, 106.

- SAN-REMO, IV, 497, 505.
 SAN-SEVERINO (Ferdinand), prince de Salerne, IV, 277.
 SAN-SEVERINO (Pedro-Antonio), prince de Bisignano, chevalier de la Toison d'or, II, 61, 416.
 SAN STEFFANO, IV, 497.
 SANSZELLER (Georges), II, 513.
 SANTA-CRUZ, II, 40, 76.
 SANTA-CRUZ de la Sarta, IV, 11.
 SANTA-FÉ, II, 39, 40, 76.
 SANTA-FÉ de la Vega, I, 204.
 SANTA-FIORA (le comte), II, 333, 454; IV, 23.
 SANTA-FLORE (le cardinal de), II, 417, 192, 256. V. SFORZA.
 SANTA-MARIA del Campo, I, 165; II, 34.
 SANTA-MARIA de las Hulgas, I, 152.
 SANTA-MARIA de Nieva. Miracles en cette ville, I, 170; — II, 153, 200; IV, 6, 8, 9, 12.
 SANTA-MARIA de Orla, IV, 10.
 SANTA-MARIA de Téra, I, 540.
 SANTANDER, I, 150, II, 32, 66; III, 87, 89, 114, 271, 276, 377, 581, 583.
 SANTA OLALLA, II, 37, 38, 74.
 SANTHOVEN, IV, 6, 32.
 SANTHOVEN (l'écoutelle de), IV, 625.
 SANTIQUÉ (N.), I, 533; II, 507.
 SANTO DOMINGO de la Calzada, II, 26, 34, 68, 208.
 SANTOS (les), II, 39.
 SAN VICENTE de la Barquerá, II, 24; III, 413, 414.
 SAN VUST (le monastère de), IV, 34.
 SAONE, II, 83.
 SAPATA (Juan), II, 512; III, 308.
 SAPATA (Francisque de), II, 505, 513.
 SAPATA de CARDENAS (Jean), III, 309.
 SAPATA ELGALAN (Pedro), III, 309.
 SARAGOSSE, I, 381. — Description, I, 239, 247. — II, 23, 24, 45, 60, 66, 81, 82, 407, 469, 243, 253; III, 439; IV, 6, 7, 10.
 SARAGOSSE (l'archevêque de), I, 240, 241; III, 143, 153.
 SARAINA (Ferdinand de), II, 507.
 SARAVALLE, IV, 508.
 SARCEY, I, 42.
 SARDAIGNE, II, 110, 193, 198; III, 319.
 SARDAIGNE (la bannière de), IV, 44.
 SARGHEN (Gilles van), III, 306.
 SARGNAC, I, 275.
 SARINENA, II, 44, 80.
 SARIÓN, I, 216.
 SARMIENTO (don Diego), I, 151; III, 307.
 SARMIENTO (Francisco), II, 148; III, 367.
 SARMIENTO (don Pietro), II, 453.
 SARNO (le comte de), II, 112; III, 567. — Sa mort devant la Goullette, 337, 338.
 SARONNO, IV, 511.
 SARRAVAL, IV, 6.
 SARRETTE (la), 49.
 SARRIA, II, 26; IV, 14.
 SARRIA (le marquis de), IV, 46.
 SARROTE (Jean), maître de la Chambre des deniers, I, II.
 SARSANE, II, 432.
 SART (Jean du), I, 526.
 SAS de GAND, IV, 24, 72, 541.
 SASTAGO (le comte de), II, 215.
 SATIN (Jacques de), 313.
 SAUCH ou SAULX (Jean de le), II, 62, 493.
 SAUF-CONDUITS, accordés par l'empereur en fait de commerce. Sont abolis, II, 458.
 SAULI (Laurent), duc de Gênes, IV, 506.
 SAULSE, I, 206, 209; II, 139.
 SAULTOIR (Gérard du), II, 514.
 SAULX (Jean de le). Voir SAUCRE.
 SAUMUR, I, 41.
 SAUNERIES, I, 314. Voir SALINES.
 SAUPEPIN (Laurent), III, 506.
 SAUTMAN (Henri), II, 502, 511.
 SAUTOIR (Gérard du), II, 506.
 SAUVAGE (Adrien), I, 362, 363.
 SAUVAGE (Antoine le), II, 504.
 SAUVAGE (Jean), président de Flandre. Est créé chevalier, I, 260; II, 55 — 492, 529, 554; III, 26, 124, 154. — Sa mort, II, 60.
 SAUVAGE (Marque), I, 368.
 SAUVAIGE (Philippe de), III, 312, 394.
 SAUVÉGE (Raiff), IV, 446.
 SAVIGLIANO, II, 434.
 SAVILLAN, II, 435.
 SAVOIE (la), I, 294; IV, 32.
 SAVOIE (Charles Emmanuel, duc de), IV, 491, 558.
 SAVOIE (Emmanuel-Philibert de), IV, 95. — Projets de son mariage, IV, 401, 116, 245, 246, 279, 375, 393, 406 — 19, 26, 27, 29, 30, 70, 448.
 SAVOIE (Françoise de). Son mariage, I, 292 — 338.
 SAVOIE (Louise de), I, XIII.
 SAVOIE (Philibert de), prince de Piémont, II, 333.
 SAVOIE (M^e de), I, 36, 39, 354; II, 12, 13, 14, 17, 18.
 SAVOIE (M^{lle} de), I, 94.
 SAVOIE (le duc de), I, 94; II, 115, 123, 127, 129, 135, 140, 142, 144, 160, 169, 255, 593, 595; II, 4, 30, 34, 32, 34, 56, 63, 67, 191, 463, 450, 452.
 SAVOIE (le duc et la duchesse de), I, 285; II, 105.
 SAVOIE (la duchesse de), II, 106, 133. — Sa mort, 139.
 SAVOIE (la douairière de), I, 406.
 SAVOIE (les ambassadeurs de), I, 72, 189, 190.
 SAVOIE (Mando de), II, 520.
 SAVONE, I, 466; II, 46, 77, 254, 376; IV, 106, 496, 505, 546.
 SAXE (Auguste, duc de), IV, 151, 156, 193, 203, 214, 285.
 SAXE (Frans de), II, 201.
 SAXE (le duc Jean-Frédéric de). Résiste à l'empereur, II,

332, 334, 337. — Ses revers, 340, 344, 342, 343, 344, 345, 348, 355 — IV, 151, 193.

SAXE Georges, duc de, II, 99, 176.

SAXE (le duc Maurice de), II, 289, 292, 314, 337, 340, 344, 345, 346, 349, 355, 356; IV, 203.

SAXE (le duc de), I, 116, 118; II, 13, 181; IV, 27.

SAXE (la duchesse de). Demande pardon pour son mari, II, 344.

SAXE (l'électeur de), II, 168, 443.

SCALBORGH. Voir CALAHORRA.

SCAMBOURG (Hermande), I, 128.

SCAPULA, III, 398.

SCART (Mathieu le), I, 532.

SCAUWART (Gilles), II, 506.

SCEPPERUS (Cornetille), II, 143; III, 449 et suiv.

SCEYFFE, IV, 149 et suiv.

SCROSBURG, IV, 474.

SCRORE (Louis), conseiller d'État et maître aux requêtes, — président du Conseil privé, II, 161, 162.

SCROORDOFF, II, 101.

SCHWEICH, IV, 465.

SCHROVSTAIN (le sr de), II, 504.

SCULPTEUR, II, 545. Voir DANIEL.

SECLIN, I, 21, 22, 50, 102.

SECOND (Jean), III, XVII.

SECUNDI (la famille), IV, 465.

SEEFELD, I, 308; II, 188; IV, 474.

SEELANT (Josse Van). Chantre, I, 347.

SÉGORBE, I, 215. — Impôt sur la viande en cette ville, 215.

SÉGORBE (l'évêque de), I, 214.

SÉGORBE (le duc de), comte d'Ampurias, I, 214.

SÉGORBE (le duc de), II, 248, 249; IV, 6, 22.

SÉGOVIE, I, 169. — Description de l'aqueduc, 169. — Id. du château et de la ville, 170; — 447, 454; II, 37, 62, 71, 74, 79, 108, 109, 153, 200; IV, 12.

SÉGOVIE (le bois de), II, 153; IV, 8.

SÉGOVIE (le duc de), II, 215.

SÉGOVIE (Gonsalo de), II, 494.

SÈGRE (la), I, 250.

SÉGURA, I, 149, 348.

SEIBEN, IV, 477, 478.

SEIGNORIE (Jean), II, 314.

SEILLY, III, 168.

SEL (la Tour du), III, 333.

SELDEGNOT (Pierre), II, 508.

SELDT, II, 350. — Le château de, I, 308.

SELDT (le conseiller), II, 337.

SELDT (Georges-Sigismond), II, 346, 459, 460.

SELLEBE (Petit-Jean), III, 396.

SELVE (Jean de), premier président de Paris, II, 72.

SELVE (M. de), IV, 382, 356, 358.

SEMETTE (Heuri), II, 511.

SEMINARA, II, 114.

SEMINARA (le duc de), IV, 46.

SEMOITES (le baron de), III, 193, 194.

SEMPER (Barthélemi), I, 526.

SEMPY (M^r de), I, 331; II, 270, 503, 557; III, 25, 262, 271.

SÉNÉCRAL (Gilles le), I, 347, 325.

SENLS, I, 16, 18, 19, 23, 27, 37, 38, 39, 57, 130, 131; IV, 571, 571.

SENOBOIRS, II, 199.

SENOGHERA (Michel de), III, 309.

SENONCEAUX, II, 156.

SENS, I, 46, 48.

SENS (l'archevêque de), I, 33, 63, 135.

SENTLEGER ou SAINTLEGER (sire Antoine de), IV, 142, 143, 154, 163.

SENZELLER (Georges), II, 505.

SENZELLES (Jacques de), II, 553, 556.

SENZELLES (Philippe de), II, 563.

SENZELLES (le sr de). Est nommé chevalier de la Toison d'or, II, 25; III, 43, 46, 144, 155 et suiv. 167, 168, 171, 172, 173, 193, 194, 195, 196, 198, 205, 207, 208, 209, 210, 213, 215, 216, 220, 223. Voir LANNOY et MINGOVAL.

SEPLECRE (Gérard), I, 530.

SEPT-FONTAINES, I, 119; II, 16 à 18, 249, 294.

SEPTIMO (Pierre de), II, 515.

SEPT-SOEURS (les montagnes dites les), I, 157.

SÉPULCRE (N.) II, 607, 515; III, 311, 393.

SERAN DE GATTINERA (Jean), III, 308.

SERAPONS, I, 527.

SERAVAL, II, 255.

SERCEY, I, 54.

SERDA (don Pedro de la), III, 308.

SERDE. Voir CERDA.

SÉRIFONTAINE, I, 30.

SERK (le de), IV, 479, 197, 245, 407, 421.

SERMENTS à l'inauguration des souverains belges, II, 555, 556, 558, 561. Voir INAUGURATIONS.

SERMIDE, IV, 485.

SERMONETTA, II, 416.

SERNA SANTANDER (la), bibliothécaire à Bruxelles, II, XXVI, XXVII.

SERNO (le comte de). Est renvoyé du conseil des Indes, II.

SERNERE. Voir VILLANUEVA de la Serena.

SERBAMONSCA (César), III, 390.

SERREVAL, II, 189.

SERRIA. Voir CASSA de Serra, I, 160.

SERRÔT (Hubert), II, 517; III, 386.

SERVAIS (Julien), I, 354; II, 506, 514; III, 311, 393.

SERVAIS (M. de), I, XVI.

SERVEVE. Voir CERVÈRA.

SERVIENS, III, 397, 398.

SERVILLON (don Philippe de), III, 310.

SESSA, II, 416.

- SESSA (le duc de), II, 244; II, 379.
 SETBORGHES. Voir ASTORGA.
 SEVERE. Voir CÉRYVÈRA.
 SEVER, IV, 17.
 SEVILLE, I, 199. — Description de la ville, 204; — II, 39, 74; IV, 44, 228. — Des navires chargés d'or y arrivent, II, 224.
 SÉVILLE (la bannière de), IV, 44.
 SÉVILLE (l'archevêque de), I, 540.
 SEVILLE (le cardinal de), président des Indes, II, 133, 202. Voir LAYSÀ.
 SEWART (Jean), peintre, II, 543.
 SEYMOUR (Jeanne), II, 117.
 SEYMOUR (Thomas), IV, 253. Voir aussi SOMERSET.
 SEYNE (le sire et le damoiseau de), IV, 565, 568, 608, 611, 616, 633, 634, 637.
 SEYNE (M^{re} de), IV, 583, 584.
 SFORZA (le cardinal Ascagne-Marie), I, 283.
 SFORZA (François) de Ste-Flore, cardinal, IV, 483. Voir SANTA-FLORE.
 SFORZA (François, duc de Milan). Sa mort, II, 115.
 SFORZA (François-Marie), duc de Milan, II, 303.
 SRELY (Richard). Sa mission en Autriche, IV, 316, 443.
 SHEPPY, IV, 204.
 SHERBURN, IV, 25.
 SHERES ou SHEREN (John). Agent anglais. Affirme l'existence d'une mésintelligence entre l'empereur et le roi des Romains, IV, 184.
 SICILE, II, 110, 113, 463; III, 319, 409.
 SICILE (le roi de), I, 46.
 SICILE (le vice roi de), II, 194, 287, 288. Voir GONSAGLE.
 SICILE (les États de). Accordent un subside à Charles-Quint, III, 378.
 SICILE ET ARAGON (la bannière de), IV, 43.
 SIDRACH. Voir GUALDAJARA.
 SIENNE, II, 132; IV, 106.
 SIERCK, II, 331.
 SIERRA MORENA, I, 201.
 SIFUENTES (l'évêque de), III, 228.
 SIFUENTES (le comte de), III, 567.
 SIGALES, II, 77, 143.
 SIGEBBA (Gomes Xaverez de), III, 308.
 SIGISMOND, roi de Pologne. Voir POLOGNE.
 SIGMUNDPURG, I, 324.
 SIGOËLE, II, 107.
 SIGOËVE. V. SEGOVIE.
 SIGUENZA, I, 220, 243. — Description, 229, 246. — Disette en cette ville, 230; — II, 81, 82, 107, 253; IV, 9, 10, 43.
 SIGUENZA (l'évêque de), président du conseil royal, II, 133, III, 226.
 SIEGAN ou SIGEAN, I, 206.
 SILICEO (Martin), archevêque de Tolède, IV, 8.
 SILVA (Michel), évêque de Viseu, cardinal, II, 237, 246.
 SILVA (Diégo de), III, 168.
 SILVA (Jérôme de), IV, 508.
 SILVA (don Manriquez de), III, 308.
 SILVA (Philippe de), IV, 43.
 SILVA DE BORDADILLA (Alonso de), III, 309.
 SILVESTIN, I, 527.
 SILVESTRIN (N.), II, 513.
 SIMANCAS, I, XXIII, 749; II, 75.
 SIMANCAS (le château de), I, 454.
 SIMARINGEN. Description, I, 304.
 SIMBACH, IV, 466.
 SIMILLY (Jacques de), I, 128, 301.
 SIMINARA, III, 383.
 SIMPFRN, II, 275, 308; IV, 466.
 SIMONIUS (Pierre), évêque d'Ypres, IV, 539.
 SINA, III, 357.
 SINGONGNE (la), I, 269.
 SINSENBORG, II, 102.
 SINSHEIM, II, 167, 331.
 SINSZENDORFF, II, 304.
 SINT-LAMPRECHT, II, 104.
 SION-HOUSE, IV, 96.
 SIFE (Gérard vander), IV, 539.
 SIERCK, IV, 466.
 SIRUELA ou SIROLLE (le comte de), I, 151.
 SISLA, IV, 79.
 SISLA (le monastère de), IV, 74.
 SISSACH, IV, 513.
 SITTINGBORNNE, II, 32; IV, 22.
 SKIO, SAKI ou CHIGIS, III, 548.
 SLEE, IV, 444.
 SLIVIKET (Pierkin), III, 312, 304.
 SMET ou SMIT (André de), II, 536, 538.
 SMETS (Henri), III, 389.
 SMIT (Jean de), II, 534.
 SNEKANT (Charles), II, 540.
 SNIDEWINT. Voir ENS (van).
 SOCCUES, I, 157.
 SŒUR (Jean le), I, 363.
 SOIGNE (la forêt de), I, 102, 104; II, 297, 312; IV, 601, 602.
 SOIGNES, I, 101, 112, 129, 338; II, 299; IV, 605, 623.
 SOING (Pierre de), I, 532.
 SOIRS. Voir SCRWAZ.
 SOÏROY, I, 86.
 SOÏSSONS, II, 158, 202.
 SOÏSSONS (l'évêque de), IV, 646.
 SOLDATS MUTINES, II, 349.
 SOLICR, IV, 513.
 SOLRE (le comte de), II, 548.
 SOLRE (le duc de), III, 231.
 SOLRE-LE-CHATEAU, II, 166.
 SOMA (le duc de), amiral de Naples, II, 156, 244, 246, 247; IV, 204.

- SOMAGLIA (Déidamia, comtesse de), IV, 460.
 SOMAIN, IV, 385.
 SOMANS OU SOMANEN, II, 77.
 SOMBOURG, IV, 24.
 SOMBURNON (le sr de), 45.
 SOMERGHEN N., III, 309, 392, 513.
 SOMERSET (le duc de), IV, 243. Voir SEYMOUR.
 SOMERSET (Charles, bâtarde de), I, 400.
 SOMOGHI (Martin de), IV, 461.
 SOMOSIERRA, II, 41, 77.
 SOMPTEN, II, 398.
 SONASTRE (Philippe de), I, 128, 217, 326.
 SONASTRE (milord), IV, 13, 15.
 SONGEER (le). Voir LAHAM.
 SONE (Jean van), II, 520.
 SOREL, III, 593.
 SORGER, IV, 513.
 SORGES (le pont de), I, 278.
 SORIA, IV, 7.
 SORIA (le marquis de), IV, 24, 75.
 SORICQUA. Voir XÉRICA.
 SORLINGUES (les îles de), III, 281, 296.
 SORT (Petit-Jean le), III, 393.
 SORTILAR (le bâtarde de), II, 540.
 SORVE (le jeune comte de), III, 307, 309.
 SOSES, II, 202.
 SOTO (Pedro de), confesseur de l'empereur, II, 109; IV, 240, 241.
 SOTO MAYOR (don Diégo), III, 306.
 SOTTEGHEM, II, 18.
 SOUABE, IV, 409.
 SOUABE (la ligue de), III, 484.
 SOUBOURG, IV, 72.
 SOUCER, IV, 478.
 SOUFFRE (puits de), III, 387.
 SOULISSE (le), I, 532.
 SOULEIMAN I, sultan. Ses conquêtes en Hongrie, II, 76, 120; III, 408. — Assiégé Vienne, II, 84, 162. — Se retire devant cette ville, 163. — Ses conquêtes, III, XI. — Négocia avec le roi des Romains et Charles Quint, XI, XIV, XV, 430, 462 et suiv. — Ses relations avec Barberousse, 397. — Entretien des intelligences avec les princes chrétiens, 502. — Part pour la Perse, 547. — Demande de passer en Italie, 509; — IV, 176, 183. Voir TIRCS et TURQUIE.
 SOULPERS, I, 179.
 SOURE (le duc de), II, 257.
 SOUTHAMPTON, I, 499; II, 66; IV, 13, 17, 91, 245, 373, 411, 424.
 SOUTHEIM-UNTER-BRENZ, II, 336.
 SOUTHWEL (Richard), IV, 160, 161, 224, 226, 278.
 SOUVANS (Jean de), I, 361.
 SOYE, II, 341.
 SOYE (le sr de), II, 542.
 SOYONS, I, 11.
 SPA, IV, 470, 516.
 SPAEN (le comte de), IV, 586.
 SPAGUERE OU ENPARAGERA, II, 243.
 SPENCE (John), IV, 446.
 SPERLONGA, III, 338.
 SPEZZIA, II, XXI, 143, 191, 193; III, 416.
 SPIERINC (André), I, 530; II, 308, 316, 529; III, 123.
 SPILLET (Pierre), I, 532.
 SPINELLI (Jean-Baptiste), comte de Cariati, II, 65.
 SPINOLA (Baptiste), IV, 157, 300.
 SPINOLA (Frédéric), IV, 461.
 SPINOLA (Hector), IV, 43.
 SPIRE, II, 48, 97, 167, 230, 275, 276, 331, 374, 397, 464; III, 404, 466, 468.
 SPIRE (la diète de), II, 263, 270, 276.
 SPIRE (la Chambre impériale de), IV, 467.
 SPONTIN (Jean, sr de), II, 533.
 SPONTIN (M^r de), II, 536.
 STELIX (M. H.), IV, XXVIII.
 STAINVILLE, II, 289.
 STAME, II, 162.
 STAMOEL (N.), III, 168.
 STANLEY (Édouard), comte de Derby. Ses efforts pour soutenir Marie Tudor, IV, 100 — 206, 234, 248, 306.
 STANLEY (Henri, comte de Derby), IV, 243, 226, 253, 360, 443.
 STAPE (Arnoul Van) alias Arent Broed, I, 354.
 STAPPOINS (le sr de), III, 308.
 STARHEMBERG, II, 503.
 STASSIN (Allemand de), IV, 584.
 STAUFFEN, IV, 470.
 STAVELY (Philippe de), sr de Glajon, IV, 70.
 STEENECQUE (Étienne de), II, 506.
 STEENBEKE (Cornéille de), III, 310, 311, 392.
 STEENBERGEN, IV, 622.
 STEENE (Guillaume Vanden), II, 506, 511; III, 392.
 STEENE (Jean Vanden), dit Hamhal, I, 353, 354.
 STEENE (Marick Vanden), III, 310.
 STEENE (Willequin Vanden), I, 353, 354.
 STEENLAND (Josse), I, 524.
 STEIN (Thibaut de), I, 306.
 STEINACH OU STENIES, IV, 476.
 STELLATA, IV, 485.
 STERCKE (Henri), II, XXIX, 162, 165, 308, 515; III, 394.
 STERCKE (Jean), II, 516; III, 313, 394.
 STERZINGEN, II, 47, 95, 188, 258; 4, 476.
 STEVENS (Jean), II, 522, 523.
 STEYN (Paul Van), I, 362.
 STILLIARUS (la Hanse des), IV, 451, 495.
 STOCKEM, II, 330.
 STOOFF (Berthel), III, 392.
 STRATE (Jean Vander), II, 534.

STRAUBING, II, 103.
 STRABISE, II, 104.
 STRAFFORT (Thomas), IV, 383.
 STRAFFORT (les cousins de), IV, 383.
 STRAFFRITT, II, 104.
 STRALEN, II, 261.
 STRASBOURG, II, 397.
 STRASBOURG (ceux de). Demandent pardon à l'Empereur, II, 341.
 STRASBOURG (l'évêque de), II, 397.
 STRETE, IV, 444.
 STRIGOVIE, III, 451, 506.
 STRIMEBES (Antoine de), I, 527.
 STROLZ (le sr de), ambassadeur d'Angleterre, I, 49.
 STROMBOLI, II, 145.
 STROP (le sr de), ambassadeur anglais, I, 53.
 STROPIANA (le comte de), IV, 32.
 STROSSERY ou SCRREWSBURY, IV, 206. Voir TALBOT.
 STROUBING, II, 175.
 STROZZI, IV, 176.
 STROZZI (Jean-Baptiste, dit Philippe), III, 386.
 STROZZI (Pierre), IV, 204, 277, 287, 388.
 STUKELEY (Thomas), IV, 300, 328.
 STUTTGART, I, 326; II, 401, 258, 259, 374 IV, 468, 469
 STUVIÈRE (Jennette), II, 510.
 STUARDO (Jean-Baptiste), IV, 43.
 SUAREZ DE FIGUEROA (don), comte de Feria, IV, 422. Voir FERIA.
 SUCHTELN, 261.
 SUCRET (Jean), I, 371.
 SUCQUET (Josse), II, 509.
 SUCRE Jean, bâtard de), I, 368, 369; II, 509.
 SUDDELSTONE (John), IV, 442.
 SUCY, III, 593.
 SUCYR (Jean le), I, 530.
 SUCYR (Toussain le), II, 516.

SUFFOLK (Edmond, comte de), I, 402.
 SUFFOLK (le duc de). Est livré au roi d'Angleterre, I, 331.
 — Sa maison près de Londres, IV, 49. — Rend de mauvais services à la cause de religion, 179. — Bâtardise supposée de ses enfants, 182. — Sa femme, 220, 221. — Clémence dont la reine d'Angleterre use à son égard, 223. — Intervient dans le traité de mariage de la reine, 301. — Un de ses serviteurs est pendu, 335.
 SUFFOLK (la duchesse de), IV, 91, 220, 221.
 SUGNY, I, 526.
 SUIPPES, I, 51.
 SUISSES (les). Sont excités contre l'empereur, I, 400. — Se détachent de l'empire, 457. — Promettent de ne pas s'allier à la France, *ib.* — N'écoutent pas le conseil du roi de France, 403. — Sont requis d'assister les États de l'Empire pour repousser les Turcs, II, 206.
 SULMONE, III, 444.
 SULMONE (le duc de), II, 256.
 SULMONE (de), II, 116, 118, 135, 196, 261, 287, 333. Voir aussi LANNON (Philippe de).
 SULMONE (le prince de), IV, 24, 28, 40, 75, 81. Voir aussi LANNON (Charles de).
 SUCYCHE (le), I, 359.
 SWAEF (Jean de), IV, 638.
 SWAEF (Nicolas et Jean de), IV, 597.
 SWARTE (Philippe de), I, 351.
 SWEYERS (Alexandre), III, 313.
 SWYNAERDE, II, 14, 75.
 SYDRACH, II, 107. Voir aussi JABRAQUE.
 SYDWAE (Thomas), IV, 446.
 SYGALLE, II, 109.
 SYGONCE, II, 107.
 SYLLY (le sr de), maréchal des logis, II, 81.
 SYMON (maltre), I, 368.
 SYMON ou SYMAGENNE (Pierre), I, 531.

T

TABACO REYS, III, 397.
 TABLEAUX, IV, 526, 530, 544.
 TABLEAUX historiques à Ségovie, I, 170.
 TAFALLA, II, 209.
 TAGRON. Voir TAGE.
 TAGE, I, 193, 218.
 TAILLEUR D'IMAGES, III, 405. Voir aussi SCULPTEUR.
 TALAVEIRA, II, 70, 71, 72, 73, 74, 198, 199.
 TALAVEIRA DE LA REYNA, II, 37, 38.
 TALEMONT (le prince de), I, 133.

TALIPHES (le marquis de), III, 191.
 TALME, I, 358.
 TALBOT (Francis), comte de Schrewsbury, IV, 306.
 TALBOT (Georges), comte de Schrewsbury, IV, 206, 224, 226, 255.
 TALBOT, comte de Schrewsbury, IV, 443.
 TAMBOURINS, I, 370.
 TAMBOURINS allemands, III, 212.
 TAMISE, I, 87, 117, 119; II, 9, 14; IV, 613.
 TAMIZE (le colonel), II, 135.

- TAMPON, I, 302.
 TAXARO (le), IV, 494.
 TANCARVILLE (le comte de), I, 50.
 TANGES (le comte de), gouverneur de Provence, II, 106, 112.
 TANNERIE (Jacques de la), maître de la chambre des deniers I, 4, 9.
 TANNEGIU DUCHATEL, I, 69.
 TAXNIERE (Guillemot de la), I, 363.
 TAORMINE, II, 114; III, 380.
 TAPIN (N.), II, 505, 513.
 TAPISSERIES, I, 152, 453, 483, 188, 218, 230, 241, 251, 261, 275, 279, 281, 282, 285, 295, 297, 423, 453; II, 138, 208, 286, 384, 385, 391, 521, 552; III, 26, 121, 135; IV, 69, 78, 79.
 TAPISSERIES, représentant l'histoire de Gédéon, II, 324. — La prise de Tunis, III, XVII. — Id. de la Toison d'or, III, 22. — Id. à Tordesillas, 133. — Id. à Anvers représentant les victoires de l'archiduc Albert, IV, 536. — La maison des Tapisseries en cette ville, IV, 536.
 TAQINE, I, 163.
 TABANCON, II, 251.
 TABASGONE. Description, I, 274.
 TABLES (l'évêque de), II, 71, 72.
 TARRACQUE. Voir TERRACINE.
 TARRAGONE, II, 247.
 TARBEGA, I, 252.
 TARTAS, I, 146; II, 154.
 TASSINOT (N.), II, 506.
 TAUREAUX Chasse aux), III, 102, 103. — Courses aux taureaux. Voir COURSES.
 TAURUS III, 540.
 TAVENAS-SUPÉRIEURE, IV, 512.
 TAVERA Joan, II, 153; IV, 43.
 TAXIS (Baptiste de), III, 394, 515.
 TAYE (Ghisbert), IV, 608.
 TAYLOR (John), IV, 447.
 TAZONES, II, 21; III, 88.
 TECCHATI (Octavien), III, 538.
 TECQUEN. Voir ATEGA.
 TELFS, II, 268.
 TELLINGHE (le château de), I, 118.
 TEMENDEUST, II, 125.
 TEMPEL (Louis Vanden), II, 519.
 TEMPLEUVE. Arnoul de), I, 529.
 TENDE (le sr de), IV, 31.
 TENDILLA (le comte de), I, 205.
 TENERIFFE (île de), I, 225.
 TERBANK (le prieur de), II, 14; IV, 525.
 TER BOEST (l'abbé de), I, 88, 94.
 TER GOES, I, 74, 78, 110; II, 160; IV, 72.
 TER GOUWE, I, 107.
 TERIS, I, 229.
 TERMONDE, I, 22, 23, 37, 50, 51, 59, 60, 74, 83, 87, 106, 110, 111, 112; II, 7, 27, 28, 49, 50, 98, 113, 159, 169, 306, 312, 382; IV, 22, 538, 541, 576, 567, 595, 603, 608, 623.
 TERMONDE (Jean de), II, 507; III, 47, 66.
 TERMONDE (Jennet de), maître de l'artillerie, III, 277.
 TERMONDE (N.), I, 368, 527.
 TERNAUT (le comte de), I, 255, 256, 257.
 TERNOT (Jennot), II, 508; III, 894.
 TERRACINE, II, 116, 145; III, 538.
 TERRE-NEUVE, IV, 385.
 TERROC (Guillaume), I, 370.
 TERVEL, I, 216; IV, 9.
 TERVERE, II, 15, 21, 160.
 TERVIEREN, I, 53, 104, 105, 106, 110, 112, 113, 116, 118, 119, 397; II, 7, 44, 16 à 19, 50, 160, 207, 311, 312, 375, 379, 382; III, 23, 72, 565, 566, 567, 570 à 574, 577, 578, 581 à 584, 592 à 598, 601 à 604, 607 à 612, 614, 617 à 630, 632, 633, 636.
 TESSIN (le), IV, 493.
 TBALEBYA (don Carlos de), III, 309.
 THALEME M^r de, I, 300, 301.
 THANN, I, 302.
 THÉÂTRE. Voir COMÉDIE, MYSTÈRES et TRAGÉDIE.
 THELIS GIRON (don Alonzo), III, 309.
 THELLEI DE GUZMAN, III, 309.
 TREMSKE (Georges de), prévôt de Cassel, II, 493.
 TREMSKEE (Jean de), I, 365, 530.
 TREGORICI (Alard), II, 502, 511; III, 306, 389.
 THEROUANNE, I, 18, 28. — Prise de cette ville, 109; II, 137, 438.
 THEROUANNE (l'évêque de), I, 67; IV, 618.
 THIÈRE (Josse), II, 536.
 THEYLINGEN, II, 15.
 THIANQCIN, I, 530.
 THIAUT, I, 527. Voir TYAN.
 THIERAUVILLE (N.), I, 409, 525.
 THIEL (le traité de), I, 396.
 THIE, le bâtard du comte Palatin, I, 526.
 THIEVEN (Gérard van), II, 522.
 THILLIEU (Colin du), III, 314, 395. Voir TILLEUR.
 THIGNVILLE, II, 167; IV, 32, 518, 588. — Est pris, 29.
 THIEL (Thomas), I, 91; IV, 20, 33. — Évêque de Norwich, 105, 106, 120, 307. Voir aussi NORWICH.
 THIRYON (le grand), I, 531.
 THOLLEDO (Christophe de), III, 307.
 THOMAS, serviteur du sr de Chièvres, III, 260.
 THORAGE ou THORAZE (Jacob de), II, 517, 313.
 THON M^r de, prévôt de Bavai, II, 552.
 THON. Voir OTIER.
 THOUART (Antoine), III, 493, 494.
 THOUART (don Francisco de), III, 308.
 THOUT (Bissy la), I, 438.
 THOUT (Chilly de la), III, 395.

- TROUR (Nicolas de la), II, 513.
 TRUER (Pierquin de la), II, 517.
 TROUBERT, I, 44, 51, 63, 102, 110.
 TROURS (Antoine de), II, 504.
 TRUNES. Voir TUNIS.
 TRUNES (Mahomet de), II, 370.
 TRYNO Gérard de), II, 523.
 TUCHO ou TUDO (Sancho de), III, 194, 197.
 TITFAUGES, III, 592.
 TILLARD, I, 64.
 TILLEUR (Colin du), II, 517. Voir THILLIEU.
 TILLERES, III, 594.
 TINTEVILLE, II, 288.
 TIBILLIERE (la), I, 526.
 TOISA, II, 248.
 TIBLEMONT, II, 274, 311, 375, 396, 463, 522; IV, 573, 578, 586, 600, 613, 624, 631, 641.
 TIRSCHEBREUTH, II, 342.
 TISSINGEN, II, 398.
 TITHEX (le). peintre du portrait de Philippe d'Espagne, IV, 201, 210.
 TOISON D'OR. Nominations, I, 69, 411. — Chapitres de l'ordre, I, 113; II, 56, 165, 313; III, 49, 22, 69. — Roi d'armes de l'ordre, I, 530. — Fêtes de l'ordre, II, v, 19, 314, 315 et suiv.; III, 24. — Listes des membres, II, 321, 329 et suiv., 351; II, 98, 99; IV, 528. Voir aussi ST-ANDRE.
 TOISON D'OR (N.), II, 508.
 TOIS (los), II, 21; III, 123.
 TOLEDE, I, 148, 170, 172, 174, 498, 220, 342, 378, 380; II, 37, 38, 41, 44, 45, 71 à 73, 77, 81, 108, 118, 149, 151; IV, 8, 74, 75, 79. — Les procureurs de cette ville, II, 201. — Rixes en cette ville, I, 196. — Indulgences accordées à la ville, 195. — Trésor de l'église, 181. — La bannière du royaume, IV, 44.
 TOLEDE (l'archevêque de), I, 519, 523, 535; II, 74, 75. — Baptise le fils de Charles-Quint, 78.
 TOLEDE (le cardinal de), II, 162, 150, 200, 201. — Est nommé gouverneur de Castille, II, 123. — Sacre l'évêque d'Atras, 207. — Est nommé gouverneur d'Espagne, 253.
 TOLEDE (Autoine de), II, 392; IV, 18.
 TOLEDE (le duc d'Albe de), I, 510, 513, 517, 520, 534, 539. Voir ALBE.
 TOLEDE (don Fadrique de), duc d'Albe, etc., I, 179; II, 60.
 TOLEDE (Henri de), II, 116, 154.
 TOLEDE (don Pedro de), envoyé du pape, I, 392; III, 307.
 TOLEDO (don Garcian), fils du vice-roi de Naples, II, 445, 479.
 TOLEDO Y DE AGUILA (Juan), IV, 460.
 TOLOSA, I, 149, 217; II, 154.
 TOLYVE ou OLIVA, II, 269.
 TOMBES (M^{re} de), III, 47.
 TON (Gaspar Van), I, 525.
 TONGERLOO, IV, 602, 616.
 TONGERLOO (l'abbé de), IV, 575.
 TONGRES, II, 274, 311, 386, 463.
 TONNELET (Josse), III, 393.
 TOPOCHY (Mahomet), III, 535.
 TORAL, I, 161.
 TORDESILLAS, I, 169; II, 22, 33, 35, 36, 58, 63, 66, 70, 77, 153, 201; III, 12, 131, 152. Description, III, 133. — 142; IV, 7, 9, 75.
 TORE LA VENTOSA, IV, 7.
 TORELLES (Jean de), III, 308.
 TORNERE (Jacques de), III, 393.
 TORO, II, 108; IV, 7 à 10.
 TORQUEMADA, I, 165. Privilèges de cette ville, *ib.* — I, 463; II, 26, 34, 42, 68, 69.
 TORRE, II, 247. Voir aussi TORAL.
 TORRE LA CARCEL, I, 216.
 TORREJON, II, 37, 38, 71, 119, 251.
 TORREJONCILLO, II, 43, 79.
 TORRIGLIA (la marquise de), IV, 507.
 TORRIDOS, I, 198.
 TORTONE, II, 46, 81, 133, 225; IV, 5, 6, 508.
 TORTOSE, I, 211; II, 66, 248.
 TORTOSE (l'évêque de), II, 243.
 TORTOSE (Adrien, cardinal de), III, 453, 225. Voir aussi ENCKEVOERT.
 TOSCANI, IV, 33.
 TOUL, II, 288.
 TOULETTE. Voir TOLOSA.
 TOULON, IV, 498.
 TOUR (la), II, 510.
 TOUR (Phébus de la), II, 505.
 TOUR (Pierre de la), II, 510.
 TOERS DES EAUX ET DU SEL (les). Sont démolies par ordre de l'empereur, III, 372 et suiv. — Celle des eaux est conquise, III, 334; II, 112, 113.
 TOURIER Georges (le), II, 509.
 TOULON, II, 143, 498; IV, 497.
 Tournai, I, 21, 23, 27, 37, 50, 85; II, 50, 65, 98, 165, 166, 384, 564, 593; IV, 30, 545, 567, 570, 572, 574, 576, 589, 581, 585, 692, 617.
 Tournai (la Bibliothèque de), III, XXXI.
 Tournai l'évêché de). Difficultés au sujet de la nomination des titulaires, I, 397.
 Tournai l'évêque de), I, 6, 35, 76, 79, 88, 97; II, 159, 272; IV, 621, 646.
 Tournai (le suffragant de l'évêque de), I, 88, 89, 91, 92, 97.
 TOURNOIS, II, 75; IV, 7; IV, 491. Voir JOUTES.
 TOURNON, I, 279; II, 137.
 TOURNON (François de), cardinal d'Ostie, IV, 142, 143, 154, 155, 184, 293, 420.
 TOURS, I, 10, 11.
 TOURS, I, 41, 42, 64, 127, 143.
 TOURS SUR-MARNE, II, 291.

- Tous (le s^r de). II, 358.
- TOUSSAINT (la fête de la). Est célébrée à la cour du duc de Grabant, IV, 638.
- TOUSTAIN (Bâtard), I, 332
- TOUTEVILLE (Jérôme de), III, 337.
- TRADATA, IV, 511.
- TRAGÉDIE-COMÉDIE LATINE, IV, 491.
- TRAINA, II, 114; III, 380.
- TRAINEL, I, 10.
- TRAITÉ D'ALLIANCE avec Liège, etc., I, vii. — Id. de Salamisque, I, 437. — Id. conclu entre les Pays-Bas et l'Angleterre en 1567, 461. — Id. de Madrid, II, 72 à 74. — Id. de Cambrai, 83, 84. — Id. entre l'empereur et le roi de France, III, 362 et suiv. — Id. de Madrid, de Boulogne-sur-Mer et de Cambrai, 502. — Id. entre le roi de France et le sultan, IV, 193. — Id. de Venloo, II, 262. Voir aussi LIGUE et TRÈVES.
- TRAJERBAOIN, bassa. Voir BARBEROUSSE.
- TRAJETTO (la duchesse de). Voir CALONE (Isabelle).
- TRAMIN, IV, 4.
- TRANSEN (de baron de), IV, 579.
- TRANSILVANO (Maximilien), II, 517; III, 385.
- TRANSYLVANIE, II, 458, 549, 551.
- TRAPANI, II, 113; III, 372, 374 à 376, 379. Description, III, 376 et suiv.
- TRASPINEDO, II, 41.
- TRAZEGNIES (Charles de), I, 127, 349, 350; IV, 458.
- TRAZEGNIES (Charles, Robert et Jean de), II, 386.
- TRAZEGNIES (Jean, fils aîné de M^r de), I, 127, 318.
- TRAZEGNIES (Jean, s^r et baron de), II, 37, 324.
- TRAZEGNIES (Madeleine de), IV, 465.
- TRAZEGNIES (le s^r de), I, 125; II, 158, 272, 326; III, 25, 240, 241, 270, 271; IV, 640, 646.
- TRAZEGNIES (le bâtard de), I, 196; III, 193, 196.
- TREBETES, IV, 465.
- TRECCO. Description, III, 121.
- TRELON (le s^r de), I, 331; II, 504. Voir BLOIS.
- TRELON (M^{re} de), II, 352.
- TRELLECAS ou TRELLECATZ (Michel), II, 514; III, 393.
- TREMEN. Est pris d'assaut, II, 253. — 71; IV, 42.
- TREMEN ou TELMEGEN ou TELENSIN (le roi de). Sollicite l'aide de Charles-Quint, III, 231, 232.
- TREMENTINE, III, 592.
- TREMESSAN. Voir TREMENC.
- TREMOUILLE (Pierre de la). Son mariage, I, 39.
- TREMOUILLE (le s^r de la), I, 135, 136, 290, 291, 404; IV, 574, 640, 642.
- TRENTE, II, 47, 188, 189, 257, 258; III, 413; IV, 4, 473.
- TRENTE (le concile de), II, 217, 227, 333, 354, 364, 416, 438, 441, 444, 449, 454, 461; IV, 4.
- TRENTE (le cardinal de), II, 350, 353, 380, 413, 437.
- TRENTE (l'évêque de), II, 479, 272.
- TRESENE, II, 340.
- TRESNIEZEBRE ou TREMENSE. Voir BRANOSÉRA.
- TRESONS de l'église de S^t Jacques de Compostelle, I, 159; de l'église de Tolède, 181; de Notre-Dame de Guadeloupe, 200; de l'église de Marseille, 272; de l'église de Tolosa, 295; de l'église de Halle, près d'Inspruck, 315; de l'église des Dominicains à Valladolid, III, 164. Voir aussi RELIQUES.
- TRETEAU-S^t-CREPAU, II, 291.
- TREYES entre le roi de France et l'empereur, II, 119, 212, 329; IV, 465.
- TREYES (l'archevêque ou l'électeur de), I, 329; II, 181, 239, 350, 352, 354, 358, 372, 397 à 399, 443.
- TRIBOULET ou TRIBAUT (le président), I, 133.
- TRICASTELA, II, 26; IV, 14.
- TRIEUL (Gilles du), III, 394.
- TRIVULZIO (Antoine de), évêque d'Asti, I, 298, 299.
- TRIVULZIO (Augustin), cardinal, II, 116, 117, 132, 133.
- TROCKMORTON (Nicolas), IV, 169.
- TROIS-CHATEAUX, I, 160.
- TROIS-FRÈRES (les), I, 91.
- TROIS-SOEURS (aux), I, 92.
- TROMPETTES, I, 531; II, 520, 526, 547, 594, 212, 224.
- TROMSLAGHER (Jeamin de), I, 331; II, 598, 516; III, 312, 370, 371.
- TROTIN (Edouard). Est accusé d'avoir retenu des lettres adressées à Philippe le Beau. Sa punition, I, 218.
- TROUBLES religieux en Angleterre, IV, 157. Voir RELIGION (affaires de).
- TROC DE LA SIBILLE, III, 388.
- TROU DE L'ISLE, I, 72.
- TROULLIERE (Jacques de la), I, 128, 357, 358, 515; II, 598, 548; III, 168, 206, 313, 394.
- TROYES, I, 10, 14, 58, 65, 66, 69.
- TROYES (l'évêque de), I, 65.
- TROCHEMENTS, I, 173.
- TRUPEL (Gilles de), II, 516.
- TRURO, I, 429.
- TREXILLO, II, 39, 74.
- TREYES (Robert aux), II, 494.
- TRYEU/ (Gilles Van), III, 312.
- TSEBAERTS (Henri de), capitaine, III, 574, 575, 581, 583, 585, 592.
- TUANS (Edouard), IV, 444.
- TUDELA, II, 25.
- TUDELA DE DUERO, I, 448, 449.
- TUDOR (Marguerite), épouse de Jacques, IV, 221.
- TUCNIS (le royaume de), II, 103.
- TUNIS (la ville de). Lieu de résidence des corsaires turcs, III, xv. — Est conquise par Charles-Quint, II, 114, 113; III, x, 317 et suiv., 396; IV, 42, 73, 77. — Auteurs qui ont écrit sur cette expédition, III, xvi, xvii.
- TUNIS (le roi de). Arrive à Augsbourg, II, 357, — 579. — Sa mort, 88.

TUNIS (le roi de). Charge des envoyés de se rendre auprès de l'empereur, III, 338, 339. — Arrive au camp de l'empereur, 342. — Son portrait, 351. — Fait un traité avec ce monarque, 362 et suiv.

TURCOING (le sr de. Voir LANNoy).

TURCS (les). Entrent en Hongrie, II, XXII, 179, 180, 217; III, 452. — Des vaisseaux leur appartenant sont attaqués par Charles-Quint, II, 142. — Leur guerre avec les Vénitiens, 145. — Prennent Bude, 176. — Descendent vers l'Italie, 182. — La diète de Spire décide de les repousser, 205. — Attaquent les Chrétiens, 218, 219. — Leurs guerres, 278 et suiv. — Font une trêve avec l'empereur, 313. — Occupent une partie de la Transylvanie, 458. — Guerres contre eux, 459. — Leurs armements, IV, 384. Voir TCHAGUE.

TURIN, II, 433; IV, 33.

TURNSHOUT, I, 51, 103, 105, 449; II, 313, 396; IV, 568, 570, 575, 578, 584, 590, 591, 594, 595, 596, 597, 600, 603, 604, 605, 608, 607, 614, 615, 616, 620, 631.

TURNO (Renaud), IV, 445.

TURPY, II, 290.

TURQUIE (guerre contre la), II, 169. — Relations diplomatiques avec ce pays, III, XI et suiv., 450 et suiv. — Nouvelles de ce pays, IV, 391. Voir TURCS.

TURQUE (Souleiman I, sultan) Voir SOULEIMAN.

TURY (le cardinal de), I, 26.

TUTTLINGHEN. Voir DIELINGEN.

TYAN (le sr de), II, 316. Voir THIAN.

TYROL, II, 188, 257; III, 413, 443; IV, 4.

U

UEBDA, II, 40, 76.

UCLESIA, IV, 11.

UDIANTE (Francisque d'), II, 513.

UGARTE, II, 35, 68.

ULLDEGONA, II, 248.

ULLOA (Pedro de), IV, 45.

ULM. Description, I, 305, 325; II, 258. — Se rend à l'empereur, 358. — Renonce à la ligue, 339; — 340, 341, 374, 464; IV, 470.

UMBRAS, IV, 476.

UNDERBERGHE (Jean van), II, 536.

UNIVERSITÉ à Lerida, I, 250.

UNIVERSITÉ à Louvain. Voir LOUVAIN.

UNIVERSITÉ à Montpellier, I, 267.

URACE, II, 48, 96, 78.

URBIN (François-Marie, duc d'), III, 386.

URBIN (Guidobald, duc d'), IV, 74.

URBIN (le duc d'), II, 89, 115, 490.

URENA (le comte d'), III, 191, 213, 227.

URIAS (le secrétaire), III, 308.

URSEL, IV, 639.

URSINS (la maison des), II, 116.

URSINS (le cardinal de), I, 65, 67.

USEIZ (Antoine d'), I, 526.

USELDANGE, IV, 464.

USIE (Jean d'), I, 526.

USURIERS et JUIFS, II, 432, 458.

UTHINGHE (la fille du comte d'), I, 128.

UTRECHT, I, 74; II, v, 461, 313, 314.

UTRECHT (l'évêque d'), II, 159, 272.

UTRECHT (le prévôt d'), I, 208. Voir aussi NATUREL.

UTTEGRACHE (Henri d'), I, 526.

UTKERKEN (Roland), IV, 621, 639.

V

VA (Martin du), II, 518; III, 314, 396.

VACA (Louis), II, 493, 517.

VADILLO (Blaise de), II, 505.

VAGUYSA, II, 26.

VARA (Gilles de), I, 532.

VAIDES. Voir BAIDES.

VAIRINGEN, II, 101.

VAIL DU SATBAN, II, 207.

VAISSELLES, I, 179, 218, 296, 326, 328, 426, 446, 451; II, 519, 544; III, 252, 381; IV, 75, 497, 551.

VAL (Pierre du), III, 389.

VALACHIE, III, 551.

VALBUENA, II, 22, 23, 34, 41, 67.

VALCKENSTEIN (Michel, baron de). Est nommé de la Toison d'or, II, 56.

VALDARACÈTE, II, 251.

- VALDECASA. Voir GUADALCAZAR.
- VAL DE CILLA, IV, 11.
- VALDELACASA, I, 198; II, 37, 70.
- VAL DE MDRIO, II, 41, 77, 79, 108, 200; IV, 8, 11. Voir BAL-DEMORO.
- VALDERAME, I, 263. Voir GUADARRAMA.
- VALDONZELLE LES-BARCELONE ou VALLE DE DONCELLAS (le monastère de), II, 24, 25, 35, 244; IV, 503. Voir DONZELLES.
- VAL-DUC, II, 8.
- VALDUCHESSÉ, IV, 597.
- VALBUENA (le comte de), III, 228.
- VALDUYS (Pierre), II, 516.
- VALENCE. Description, I, 210, 211; — II, v, 43, 72, 106, 214, 248; IV, 500, 501.
- VALENCE (le royaume de). Ses villages sont pour la plupart habités par des mécréants, I, 214.
- VALENCE (des Etats de), II, 210, 216; IV, 11.
- VALENCE (la bannière de), IV, 44.
- VALENCE (les femmes de). Leur toilette, I, 211. — Mœurs des habitants, 212.
- VALENCE (l'évêque de), I, 214.
- VALENCE (le duc Hernando, vice-roi de), II, 153. Voir aussi ARAGON.
- VALENCE (Amador de), II, 516; III, 312, 394.
- VALENCIENNES, I, 61, 63, 73, 76, 78, 84, 101, 102, 112, 129, 265, 340, 381; II, 31, 65, 166, 268, 269, 293, 299, 384, 559 et suiv. 581, 596; IV, 26, 553, 585, 586, 597, 605, 622, 623.
- VALENCIENNES (le prévôt de), IV, 623.
- VALENCIENNES (Jeanin de), I, 529.
- VALENTINOIS (le duc), I, 279.
- VALLAGOLID, I, XVIII; II, xx, 22, 26, 33, 34, 35, 36, 41, 42, 58, 59, 62, 66, 67, 69, 77, 78, 108, 130, 148, 154, 163, 164, 201, 207, 441, 443, 449, 507, 534; III, 114, 145, 150, 153, 460, 461. — Description de la ville, 154, 160, 163. — Rébellions en cette ville, 179, 182, 223 et suiv. — Mœurs en cette ville, 255, 256; — 437, 438; IV, 12, 13, 73 à 75, 410.
- VALLAGOLID (le collège de), I, 167; III, 160, 163.
- VALLAIX (Aimé de), II, 512.
- VALLE Jean de le, I, 527.
- VALLÉ (M^{re} de), I, 338.
- VALLETO (le courrier), IV, 281.
- VALO, J, 260.
- VALOIS (le duc Charles de), III, 26.
- VALOIS (M^{re} Claude), I, 376, 393.
- VALOIS (Isabelle de). Voir FRANCE.
- VALOIS (François, bâtard de), II, 396.
- VALOIS (Marie de), III, 268.
- VALONE (la), II, 446.
- VALPARAYSO, II, 39, 108.
- VAL-SAINT-MARTIN, II, 409.
- VALVERDE, I, 199.
- VANDENESSE Étiennette de), II, VII.
- VANDENESSE (Guillaume de), II, VI, IX, XI. — Est nommé évêque d'Elne, 67. — 503, 511; III, 390. — Évêque de Coria, sa mort, II, 91, 95, 100.
- VANDENESSE (Jacques de), II, XIV, XV. — Est accusé d'avoir révélé différentes affaires aux chefs de l'opposition dans les Pays-Bas, II, XVI, XVII.
- VANDENESSE (Jean de) — Sa famille et sa biographie, II, VI, VII et suiv. — Est auteur des voyages de Charles Quint, I et suiv. — Varlet servant de l'archiduchesse Marguerite, VII. — Fait l'énumération des voyages qu'il a entrepris au service de Philippe II, IV, 82. — Se retire du service de ce monarque, *ib.* — Est auteur du journal des voyages de Philippe II, 3. — Est chargé d'organiser la maison du fils de Philippe, 10. — Sa maladie, 34. — Dirige les obsèques de l'empereur, II, 34, 53; — III, 313, 395; IV, 13.
- VANDENESSE (Louise de), II, VII.
- VANDENESSE (Maximilien de), II, VII, VIII, IX.
- VANNES (Pierre), ambassadeur anglais à Venise, IV, 157, 318, 351.
- VAN ROSSEM. Voir ROSSEM.
- VANTBALE (Guillaume), II, 514.
- VANTOUX, I, 56, 66.
- VARAMBON, I, 289.
- VARAMBOURG (le sr de), IV, 44.
- VARAMBOURG (le comte de), IV, 633, 641.
- VARAONO (Juan de), IV, 48.
- VARENGHIEN (Gillechon de), I, 530; III, 312.
- VARENGHIEN (Pierre de), I, 363.
- VARENNES (Antoine de), II, 504.
- VARENT (Cornille Vander), II, 530.
- VAREZ, IV, 514, 512.
- VARGAS ou BARGAS, IV, 79.
- VARGAS (Jean de), de Molina Annonce à Simon Renard le retour de don Hernando de Gambo en Angleterre, IV, 107; — 284, 286.
- VARGAS (Rodrigo de), III, 309.
- VARLET (Roelkin), II, 508, 516.
- VARRAS (le comte de), II, 512; III, 306, 390.
- VARRAS (Gilbert de), II, 504.
- VASCO D'ACUNIA, III, 307.
- VASQUEZ (Jean), II, 201; IV, 74.
- VASQUEZ D'ACOGNA, III, 168.
- VASQUEZ ARANGUA, III, 391.
- VASQUEZ DE GUESMAN, II, 503.
- VASQUEZ DE MOLINA Juan, VI, 437.
- VASSABE, III, 393.
- VASSALLE (N.), II, 515.
- VASSEUR (Jean ou Jeannot le), II, 506, 510; III, 395.
- VASSEUR (Thomas le), I, 368, 431.

- VAUDEMONT (le sr de). Épouse la demoiselle d'Egnont, II, 377.
 VAUDEMONT (le comte de), II, 437; IV, 514, 515, 540.
 VAUDEMONT (le duc de), IV, 516.
 VAUDEMONT (la duchesse de), IV, 517.
 VAUDEMONT (la princesse de), II, 389.
 VAUDEMONT, II, 393. Voir LORRAINE (Nicolas de).
 VAUDREY, I, 297, 409, 531.
 VAUDREY (Claude de), I, 300.
 VAUDREY (Guyot de), II, 504, 512; III, 168, 474, 568.
 VAUDREY (Jean de), I, 358; II, 504; III, 307, 390.
 VAUDREY (le fils de Louis de), II, 506.
 VAUDREY (Simon de), II, 505.
 VAUDREY (le sr de), II, 504, 515; III, 167, 474, 309, 391.
 VAUDREY (N.), II, 513.
 VAUDREY (le petit), III, 174.
 VAUDRE LE FOI, III, 47.
 VAULX (Antoine de), maréchal des logis de Philippe le Beau.
 Sa mort, I, 183, 361.
 VAULX (Gilles de), I, 323.
 VAULX (le jeune), III, 391.
 VAULX (le sr de), I, 348, 525; II, 61, 512; IV, 43.
 VAUX-LA-REINE, I, 13.
 VEGA (la), I, 161; II, 20; IV, 14.
 VEGA (don Diégo de la), III, 392.
 VEGA (Hernando de), I, 538.
 VEGA (Jean de), vice-roi de Sicile, II, 404.
 VEGARD. Voir MELGAR.
 VEGERA (le duc de). Est parrain du prince Philippe d'Espagne, II, 78. Voir BÉJAR.
 VEGHELMAN (Antoine), II, 359.
 VEGRE. Voir VEGA.
 VEIGE. Voir BÉJAR.
 VEILT (Louis de), I, 530.
 VEJAR (le duc de), III, 137. Voir ZUNIGA et BÉJAR.
 VELASCO, I, 154.
 VELASCO (Antoine de), IV, 44.
 VELASCO (Ferdinando de), connétable de Castille, IV, 506.
 VELASCO (Pedro de), IV, 44.
 VELASQUEZ (Juan), I, 510, 517, 533, 539.
 VELYBY (Jean de), maître de la Chambre des deniers, I, II, 43.
 VELEZ (le roi de). Arrive à Bruxelles, II, 395. — 398.
 VELIS de CÉVARRE (Pedro), II, 503.
 VELIS (le fils de don Pedro), II, 504.
 VELIS DU VAL DE LA JABRE (don Pedro), II, 503.
 VELLETRI, II, 116.
 VELLINGEN. Description, I, 304.
 VELONE, II, 148.
 VELY (le sr de), II, 138, 143.
 VELY ou VELLY (Jean de), ambassadeur de France, I, 57; II, 133; III, 358.
 VENDEUIL, II, 178.
 VENDEVILLE. Voir ESTOURMEL.
 VENDÔME, I, 42, 64.
 VENDÔME (le duc de), II, 141, 142, 158, 292; IV, 75.
 VENDÔME (le sr de), ambassadeur du roi de France, II, 56.
 VENDÔME (le sr de), I, 265, 337; II, 358. Voir BOURBON (Antoine).
 VENDÔME (M^e de), I, 130, 132, 338; II, 15, 156. Voir LUXEMBOURG.
 VENDÔME (la comtesse de), I, 374.
 VENIN, I, 201, 202.
 VENIN (Combat de deux navires de guerre au port de), III, 278.
 VENISE (la république de). Fait la paix avec l'empereur, II, 86. — Ses ambassadeurs, I, 26, 103, 175, 177; II, 65, 71, 105; III, 385. Leur conduite en Angleterre, IV, 150, 338, 415. — Sa flotte, II, 146, 148, 149.
 VENITIENS (les). Sont secourus par Charles-Quint, II, 145.
 — Font construire un pont sur l'Adige, IV, 5.
 VENLO. Reçoit l'empereur, II, 263. — 262, 350.
 VENLOO (le traité de), II, 262.
 VENTA DE LA LAGUNA, I, 199.
 VENTA DE LOS PAJAROS (la), II, 43.
 VENTA DE LOS PALACIOS (la), II, 50, 80.
 VENTA RODRIGO (la), I, 216.
 VENTE DEL PAILLAR (la), II, 251.
 VENTE-GONIS, I, 163.
 VENTIVILLA (Charles de), IV, 46.
 VENTOSILLA, II, 22, 43, 79.
 VENUS (le temple de), III, 377.
 VENZONE, II, 104.
 VERAGUA (le duc de), IV, 75.
 VERBERIE, I, 15, 16, 35, 130.
 VERCELE (Antoine de), IV, 42.
 VERCHAMP (Thilaut), II, 504; III, 391.
 VERCHANS, III, 168.
 VERD (Pierre de), I, 354.
 VERBERTE (Adolf de la), I, 525; II, 503.
 VERDERVE (maître Charles de la), II, 493, 557.
 VERDONGHE (N.), 505, 513.
 VERDUGO (le capitaine), III, 574.
 VERDUN (Jean), I, 530.
 VERE (Ter). Voir TERVERE.
 VERE (Cornille de la), II, 502.
 VERE (Pierre de), II, 504.
 VEREY. Voir VEYRE.
 VERGADE NABER, IV, 14.
 VERGAS (Francisque de), II, 512.
 VERGÉ, III, 593.
 VERGON (le sr de). Voir CRALON.
 VERGY, II, 158.
 VERGY (Antoine de), archevêque de Besançon, I, 134; IV, 574.

- VERGÉ** (Claude de), comte de Champlite, IV, 524.
VERGÉ (Guillaume de), I, 392.
VERGÉ (M^r de), maréchal du comté de Bourgogne, I, 300.
VERGÉ (M^r de), ambassadeur du roi des Romains, I, 141.
VERGÉ (M^r de), III, 215.
VERIN, I, 436.
VERJON (le s^r de), III, 391.
VERJUNES (Narcisque), II, 516.
VERMANDOIS (le'), IV, 27.
VERMAYEN (Jean), peintre, III, XVII.
VERNEMBOURG (le comte de), I, 63, IV, 583.
VERNEUIL, III, 594.
VERNEUIL (le s^r de), II, 511, 558; III, 391.
VERNON-SUR-SEINE, I, 30.
VERONE, II, 120; IV, 438.
VERONE (l'ambassadeur de), III, 177.
VERRAS, III, 168.
VERRERIES à Barcelone, I, 257.
VERREY (le jeune), dit Millau, III, 167.
VERREY (le jeune'), III, 207.
VERRIÈRE (Rogier de la), II, 520.
VERRON, III, 393.
VERRYCKEN (Louis), IV, 561, 562.
VERRYCKEN (Louis-François), IV, 551.
VERS, I, 295.
VERS. Voir **VERSÈS**.
VERS (le comte de), I, 214.
VERSAILLES, I, 64.
VERSAÏ (Jean de), I, 532.
VERSON (le s^r de), III, 307.
VERTAIN (le s^r de), IV, 45.
VERTONNET (Antoine), II, 517; III, 314, 395.
VERTONNET (N.), II, 510.
VERTEUIL, II, 455.
VERTON (le s^r de), II, 513.
VERTSCRAMPS (N.), II, 512.
VERTUNES (Narcisin), III, 312, 394.
VERTUS (la comtesse de), II, 293, 309.
VERTUS (le comte de), I, 48.
VERVESQUA. Voir **BRIVIESCA**.
VERVINS, I, 85.
VESERILLE. Voir **BECCERIL DE CAMPOS**.
VESIGNANO (le prince de), II, 142.
VESOUL. Description, I, 302.
VEYRE (Philibert, s^r de), dit la Mouche, est envoyé en Espagne pour défendre les intérêts de Philippe le Beau, I, 380, 395, 411. — Arrête le projet de mariage du roi Ferdinand avec Bertrand de Castille, 413. — Les lettres que Philippe le Beau lui adresse sont interceptées par le roi Ferdinand, 414. — Lute en Castille contre l'influence du roi de France, 430. — Va trouver Philippe le Beau en Espagne, 434. — Reçoit la Toison d'or, 434. — Est mécontent de la conduite de l'ambassadeur français, 444. — Reçoit des lettres de Philippe le Beau, 499. — Rend compte de la réception faite en Castille à Philippe le Beau, 506. — Intervient dans les négociations au sujet de Jeanne, 515, 525.
VEYU ou **VEIT**, s^r de Volkenstein, I, 105.
VIANDÉ, bénite aux Pâques, I, 103.
VIANDÉ, mangée aux jours maigres, I, 237.
VIANE, II, 161.
VIANE (les Bréderode, s^{rs} de), I, 337; II, 93, 99, 161, 272, 324, 326, 386, 390, 503; III, 168, 206, 245; IV, 608.
VIAREGGIO, II, 191.
VICOÈNE, IV, 35.
VICOÈNE (l'abbaye de), IV, 555, 606.
VICOÈNE (l'abbé de), II, 590.
VICQ ou **VIC** (l'évêque de), II, 210, 243.
VICQUE (don Louis de), IV, 45.
VICTOIRE (la galère, nommée la), II, 140.
VIEGE (M^r de), I, 338.
VIEL (Thomas le), III, 393.
VIELLE-VILLE (M^r de la), gouverneur de Metz, III, 593.
VIENNE. Est assiégé par les Turcs, II, 84. — Est menacé par les Turcs, 102, 103.
VIENNE (bibliothèque impériale à), II, XXII, XXVI, XXVII.
VIENNE, en France. Description, I, 280, II.
VIESVILLE (Bonne de la), I, VI.
VIESVILLE (Philippe de la), I, 127, 269, 319.
VIEUX-POST (le s^r de), I, 56.
VIGEVANO, II, 106.
VIGLIUS. Voir **ZUCHEM**.
VIGNACOURT (Philippe de), IV, 44.
VIGNETTE (la), IV, 505.
VIGNIER ou **VIGNYER** (Claude), II, 517; III, 313, 395.
VIGNIER (Jean le), II, 509, 517.
VIGNOLES, I, 168.
VIGNOLES, I, 358.
VIGNOLES (Claude de), I, 529.
VIGONE, IV, 32.
VILAIN (Gilles le), capitaine, III, 574, 578, 582.
VILAIN (Simonet), II, 514; III, 392.
VILAINNES, I, 86.
VILICHES, II, 40, 76, 108, 341.
VILLABANÈZ, II, 22; III, 259.
VILLABUÈNA, III, 259.
VILLACASTIN, II, 108.
VILLACQ, II, 104.
VILLACQUE de la Torre. Voir **ZEVICO**.
VILLA DE REY, I, 435.
VILLAFILA, I, 438.
VILLAFLORE. Voir **PENAFLORE**.
VILLAFRANCA en Espagne, I, 461, 434; II, 26, 69, 208, 247, IV, 44.
VILLAFRANCA de Noye en Provence, II, 83.
VILLAFRANCA en Italie, II, 138, 139 à 142, 144, 497, 505; IV, 5.

- VILLAFRANCA (le marquis de), II, 102; III, 191, 206, 210, 211, 227.
- VILLAGARCIA, I, 463; IV, 44.
- VILLA HERMOSA (le duc de), I, 214; IV, 46.
- VILLAINÉ. Voir PACHECO.
- VILLAINES, I, 10, 14, 57, 65.
- VILLAINES-EN-DUESMOIS, I, 55.
- VILLALBA, I, 158.
- VILLALON, II, 63, 108.
- VILLALORDO, II, 31.
- VILLALPANDO, I, 163; II, 26; IV, 14.
- VILLALVA, II, 31.
- VILLAME (Regnault de), II, 518.
- VILLANEDA, I, 198.
- VILLANOVA, III, 509.
- VILLANUEVA, II, 22; III, 131.
- VILLANUEVA DE LA SERENA, I, 200.
- VILLAPEDROSA, II, 37, 70.
- VILLAR DE CANAS, II, 43, 79, 251.
- VILLAR DE FRADES, II, 26, 68.
- VILLAR DEL PEDROSO, I, 199.
- VILLAREAL, II, 43, 248; IV, 500.
- VILLARQUENADO, I, 216.
- VILLARS EN BRESSE, I, 285.
- VILLA SECA, II, 290; IV, 8.
- VILLASEVILA, II, 32.
- VILLASEQUILLA, I, 217.
- VILLATADAS, II, 200; IV, 8, 11.
- VILLAVEGA, II, 71.
- VILLAVICIOSA, II, 21, 58; III, 88, 89.
- VILLAVILLA, III, 261.
- VILLE OU WALE, II, 96.
- VILLE (le sr de), I, 189, 306, 328, 339, 340, 348, 404, 409, 495, 499, 525, 535. Voir LUXEMBOURG (Jean).
- VILLEALBE, Voir VILLALEA.
- VILLEALTA (Gonsalez de), III, 311, 393.
- VILLEBROOT, Voir WILLEBROOT.
- VILLECLÈRE, III, 177.
- VILLE DE CAMVILLE. Voir VILLAR DE CANAS.
- VILLEFRANÇHE, II, XXII. Voir aussi VILLAFRANCA.
- VILLEGAGNON, historien, III, XXIX.
- VILLEGAS ou VILLÈGHES (Antoine de), II, 494; III, 47.
- VILLEGAS ou VILLÈGHES (François de), II, 505, 513; III, 310, 392.
- VILLEHORADE, II, 79. Voir BELHORADO.
- VILLE-MAGOR, Voir MONDONDO.
- VILLE MENNE PEDRALLE, Voir VILLAR DEL PEDROSO.
- VILLENA (le marquis de), I, 176. Voir LOPEZ. — Son portrait, III, 148; — 191, 224, 227.
- VILLENEUVE, I, 31, 32, 35, 275, 277; II, 141, 142.
- VILLENEUVE, près de Nice, II, 139.
- VILLENEUVE (Louis de), I, 269, 275.
- VILLENEUVE-LE-ROI, I, 47.
- VILLENEUVE-SI-GEORGES et VILLENEUVE, I, 10, 11, 12, 13, 16, 20, 24, 25, 26, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 40, 42; IV, 572.
- VILLERADE. Voir VILLAR DE FRADES.
- VILLERS, IV, 579, 582, 602.
- VILLERS (l'abbé de), IV, 639.
- VILLERS (Jean de), III, 310, 392.
- VILLERS COTERETS, II, 128; IV, 143, 154, 177, 179.
- VILLESXEL, I, 302.
- VILLES IMPÉRIALES. Sont autorisées à imposer leurs bourgeois, I, 455.
- VILLESQUE, II, 108.
- VILLEY (Jean de), IV, 43.
- VILLIER. Voir AVILÈS, I, 157.
- VILLIERS, I, 50.
- VILLIERS (Jacques de), I, 527.
- VILLIERS-CESSEY, I, 66.
- VILVILQUES. Voir BRIEVQUE.
- VILVORDE, I, 37, 87; II, 6, 7, 14, 19, 134, 307; IV, 600, 608, 609, 611, 618, 619, 621, 623, 630, 631, 633, 636, 637, 640, 642, 643.
- VILVORDE (le héraut), I, 106.
- VILVORDE (Cornelle de), II, 507.
- VIMBOT (Jean de), I, 532.
- VINARIZ, IV, 499.
- VINCIBORT (maître Thomas), I, 91.
- VINGELLES (le sr de), I, 525.
- VINGENNES, I, 48.
- VINGENNES (le bois de), I, 46, 68.
- VINCENT (maître), II, 515.
- VINCE (Jean Vander), I, 531.
- VINTIMILLE ou VINTIMIGLIA, IV, 497.
- VINSBOURG. Voir ABENBERG.
- VIRAY (l'évêque de), III, 228.
- VIRTON, IV, 588.
- VIRY, I, 24, 34, 34.
- VIRY (Jean de), II, 206, 513; III, 391.
- VISANS (N. de), I, 409.
- VISANS (Philippe de), I, 127, 322, 323, 496, 529.
- VISCONTI (Octave), comte de Gamalerio, IV, 460.
- VISCOURT (Jean de), I, 353.
- VIS-EN-ARTOIS, IV, 552.
- VISEN (Philippe de), I, 362.
- VISEU (le cardinal de), II, 237.
- VISION, près de Yérone, III, 177. — Autre à Bruges, 300.
- VITAL (Laurent), auteur du voyage de Charles-Quint, de 1517 à 1518, III, II, IV. — Sa vie, ses manuscrits, v, VI. — Perd ses mémoires en mer, 242; II, 508.
- VITORIA, I, 151; II, 35, 69, 74, 154.
- VITRY. Est assiégé et pris, II, 289, 290.
- VITRY-EN-PERTHOIS, I, 54.
- VIVARIO (Juan de), IV, 45.
- VIVIERS, I, 11.

VAMYNG (Jean et Donatien), II, 539.
 VEYTINGEN, IV, 568.
 VIERBEEK, IV, 618, 626.
 VIERBEEK (l'abbé de), IV, 575.
 VLIET (sire Jean Vander) IV, 611.
 VOGBERA, II, 46, 81, 133, 255; IV, 5, 508.
 VOICTURE (Philipot), II, 514; III, 592.
 VOIGT (M.), auteur d'un mémoire sur les historiens qui se sont occupés de l'expédition de Tunis, III, XVIII, XXI.
 VOITURE (Jean), I, 351.
 VOITURE (Willemet), I, 355.
 VOLAN, II, 132.
 VOLEURS. Punitions minimales qui leur sont infligées, III, 253.
 VOLKENSTEIN (Veyl de), I, 105.

VOLTAGGIO, IV, 495, 507, 508.
 VOLTAN (Pierre Louis de), évêque de Rieux, I, 44.
 VORSELAER, I, 105; IV, 607.
 Vos (de), Voir DEUS.
 Vos (Arnoul), II, 539.
 VOSSEM (Pierre et Gaspard Van), II, 521.
 VOYAGES de Charles-Quint. Index chronologique, II, 465.
 VOYENES-SUR-SOMME, IV, 586.
 VOYE (Georges de), III, 308.
 VVANCX (Jean), III, 312.
 VVICDS (Charles), IV, 443.
 VULDEBE (Henri de), III, 311, 393.
 VULDERE (Michel de), III, 311.
 VUYNSON, II, 104.

W

WAAL (le), II, 314.
 WACHINGEN, II, 398.
 WACHTENDONCK, II, 261.
 WACKEN (le sr de), IV, 415.
 WADBPONT (Antoine de), II, 493.
 WAELBEM, IV, 605, 611, 620, 632.
 WAES, IV, 541.
 WAGENINGEN, II, 330.
 WAIE (Ryde), IV, 447.
 WAIGNIES (le baron de), III, 395.
 WAIGNIES (le bâtard de), II, 517.
 WAHINGEN, II, 259, 374; IV, 168.
 WAIVODE (le). Envois des ambassadeurs à l'empereur, II, 115.
 WALCHEGEN (The de), III, 40, 43.
 WALDEGRAVE ou WALGRAVE (sire Édouard), IV, 120, 161, 179, 197, 216, 221, 236, 248, 255.
 WALE, II, 96.
 WALE (Guillaume le), sr de Hansbeke et d'Axpoel, II, 530.
 WALE (Libert de), III, 314, 396.
 WALE (Lae de), II, 515; III, 393.
 WALEVES (Thierry de), II, 556.
 WALEZIN (N.), III, 307.
 WALTERDANGE, II, 331.
 WALHAIN (le sr de), II, 503, 537, 562; III, 167, 191, 390; IV, 640. Voir aussi BERGHES.
 WALLE (Pierre Van de), III, 539, 540.
 WALLECAROT (Ambroise), II, 518.
 WALTEMBERGHER (Valentin), III, 394.
 WALTHAM, II, 33; IV, 373.
 WAMBECK (Hubert), II, 507.

WANDREGNIES (le sr de), II, 504.
 WANGNEX, II, 403.
 WARENGHIEN (Gillechon de), II, 508, 516; III, 394.
 WARGNIES (le baron de), III, 314.
 WARGNIES (le bâtard de), II, 510, 517.
 WARIN (Antoine), II, 508, 516.
 WARISOUL (Jean de), II, 563.
 WARTON Thomas, IV, 120, 321.
 WASING, IV, 18.
 WASSENEGES, II, 563.
 WASSENAAR (Adrien de), IV, 43.
 WASSENAAR (Jean, sr et baron de). Est nommé de la Toison d'or, II, 57; III, 25.
 WASSERBILIG, IV, 461.
 WASTENDOLFF ou WASTENDORFF ou WESENDORFF, II, 348.
 WATERVLIET (Baudouin), II, 513.
 WATERVLIET (le sr de), II, 505.
 WAULTIEB (Gillon), II, 548.
 WAURY ou WAVRY (le sr de), II, 503, 548; III, 168, 193, 196, 197, 222, 390.
 WAURY (le bâtard de), II, 509, 512.
 WAYBE, II, 49, 98, 379, 563; III, 238; IV, 463, 464, 523, 588, 589, 596, 602, 603.
 WAYBE (le sire de), IV, 623.
 WECHELDERSANDE, IV, 595.
 WEDE, Voir UREDA.
 WEDERGRACHT (Henri de), II, 513.
 WEDERGRATE (Charles de), II, 7.
 WEERDE (Noël Vander), II, 542.
 WEERT, II, 264; IV, 612.
 WEERT (Louis de), II, 507, 515; III, 311, 394.

- WEIDEN, II, 342.
 WEINBERG (le baron de), IV, 467.
 WEINGARTEN (l'abbé de), II, 456.
 WEISSENBURG, II, 348.
 WELDES (Antoine), IV, 446.
 WELLS, II, 339.
 WELLE, III, 595.
 WELLE (Luc de), II, 507.
 WELS (Gérard Van), I, 350, 526.
 WELSER (les), III, 511.
 WELSER (Philippine), IV, 475, 477.
 WENTWORTH (Thomas) Est envoyé à Calais, IV, 361;— 403.
 WERBLITZ, II, 343.
 WERCHIN (Antoine, sr de), sénéchal de Hainaut, II, 548, 551.
 WERCKER, IV, 616.
 WERDAU, II, 342.
 WERDENBERG (Félix de), II, 55, 56.
 WEISS, éditeur des papiers de Granvelle, III, XVIII.
 WEISSENBORN, II, 48, 96.
 WESEMAEL (St Job à), 589.
 WESEMAEL (Jean, sr de), IV, 588.
 WESEMAEL (le sire de), IV, 568, 574, 591, 593, 608, 609, 611, 616, 633, 634, 639.
 WESENDORF, II, 398.
 WESTBERG, II, 405.
 WESTERLOO, IV, 569, 608.
 WESTHOVEN, II, 21; III, 42, 43.
 WESTHUSE (Corneille Vanden), II, 531, 532, 538.
 WESTMINSTER, IV, 19, 25, 109, 121.
 WEYBRE (Pierre de), II, 512.
 WEZELLE (Andrieu de), II, 508, 516; III, 312, 394.
 WHALLY (Richard), IV, 444.
 WBARTHON (Thomas). Envoyé anglais auprès de Charles-Quint, IV, 105, 106, 150, 243.
 WHELER (Henri), IV, 443.
 WHITT (Georges), IV, 443.
 WICART. Voir FONTAINE (Louis de la).
 WIGHT (l'île de), III, 304; IV, 73, 321, 377, 415, 421.
 WIGNACOURT (Jean de), II, 545.
 WIGNE (Baudouin de), III, 314, 336.
 WILLAME (Regnault de), III, 336.
 WILLEBRUEK, IV, 531.
 WILLEBOOT (Jean), II, 502, 541; III, 365, 312, 389.
 WILLEMS (John), IV, 442.
 WILLIAMS, IV, 288.
 WILRE (M^r Henri de), II, 563.
 WINCHESTER, IV, 16, 32, 66, 373.
 WINCHESTER (l'évêque de), II, 211. — S'oppose au mariage du prince Philippe avec Marie Tudor, IV, 181. — Veut précipiter les questions de religion, 159. — Arrive à Bruges, 312. — Fait un sermon en public à Londres, 20. — Est partisan du mariage de Courtenay avec Marie Tudor, 125, 131, 178. — S'oppose au mariage du prince Philippe, 160, 161. — Ses craintes, 157, 150. — Reconnaît son intervention dans le divorce de Henri VIII, 171. — Ne fait plus d'opposition au mariage de Marie Tudor. Voir GARDYNER.
 WINCHESTER (le marquis de). Voir PAULET.
 WINDSOR, II, 32, 66; IV, 18, 21, 246.
 WINDSOR (M^r), IV, 443.
 WINGHE (Jean Van), IV, 599, 629.
 WINGHIUS (Jérôme), chanoine du chapitre de Tournai, III, VI, VII, VIII.
 WINGNE (Baudouin de), II, 517.
 WINNECOURT (Jean de), II, 508.
 WINTER (Jean), II, 520.
 WISBERG (Frédéric de), évêque de Bamberg et de Wurtzbourg, IV, 193.
 WISSEMOURG, IV, 468.
 WITHAM (Henri, sr de), IV, 646, 645.
 WITHAM (Jean de), IV, 615, 616, 623.
 WITHAM (le sire de), IV, 567.
 WITHEM, II, 28.
 WITTE (Jean de), II, 536.
 WITTEBERG, II, 343 à 345.
 WOLF Michel de), III, 306.
 WOLFRATSHUSEN, II, 188.
 WOLNER SHANSENS (Georges), III, 391.
 WOLMERSHAUSEN (Georges), II, 504, 512; III, 307.
 WOODSTOCK, IV, 407.
 WORMS (la diète de), II, 122, 163, 167, 308, 309, 412, 467.
 WORMS, II, 29, 30, 64, 97, 101, 259, 275, 306, 374, 397, 430, 464.
 WOTTON (Nicolas), dit le docteur, ambassadeur anglais en France. Demande aux Français la restitution de Calais et de Guines, IV, 33. — Écrit au sujet du projet de mariage du prince de Piémont avec Marie Tudor, 101. — Rend compte des dispositions du roi de France, 142 et suiv. — Ses lettres sont communiquées à Simon Renard, 150. — Fait des efforts pour rétablir la paix entre la France et l'Empereur, 153, 154, 176. — Fait connaître l'aversion du roi de France pour le mariage de Marie Tudor, 162. — Ses lettres, 171. — Doit arrêter les négociations de paix, 184. — Adresse des plaintes au roi de France, 203. — Sera averti du mariage projeté de Marie Tudor, 249. — Fait connaître les dispositions du roi de France à l'égard de Marie Tudor, 264. — Est informé de l'opposition faite par l'ambassadeur français contre le mariage de la reine, *ib.* — Fait connaître les armements de la France, 251. — Son audience auprès du roi de France, 274 et suiv. — Donne son avis sur le futur mariage de la reine d'Angleterre et du prince Philippe, 282. — Négocie la paix avec le roi de France, 295, 298, 324. — Explique au comte de France les bonnes dispositions de la Reine Marie, 305. — Ses rapports sur

les intentions du roi et du connétable de France, 313. — Son entretien avec le secrétaire du roi de France, 317. — Fait connaître les préparatifs du roi de France pour empêcher le passage par mer du prince Philippe, 317. — Signale ce qui se passe en France, 334. — Demande au roi de France des explications sur les secours sollicités par Carew, 336. — Annonce l'arrivée en France de Carew et donne des renseignements sur son entretien avec le roi de France et le connétable de ce pays, 337. — Reçoit des informations sur les rebelles et les réclamations des ambassadeurs français, 350. — Se plaint de la conduite des Français, 357. — Informe son gouvernement des plaintes du roi de France sur l'enlèvement des dépêches de l'ambassadeur de Noailles, 363. — S'explique sur les dispositions du roi de France, 373. — Fait au roi de France des remontrances sur la conduite de son ambassadeur en Angleterre, 377. — Traite avec le connétable de France, 382, 383, 404. — Est informé des réclamations faites par l'ambassadeur français, 387. — Fait connaître la réception du cardinal Pole en France, 392. — Donne avis des informations que le roi de France reçoit de ce qui se passe au conseil en Angleterre, 396. — Donne des renseignements sur les avis émis en France à propos du voyage du prince Philippe, 405. — Reçoit de la reine Marie une lettre dans laquelle elle fait connaître ses intentions à l'égard de quelques insurgés, 408. — Écrit au sujet des nouvelles répandues en France sur le voyage du prince Philippe, 420. — Donne des renseignements sur les réfugiés anglais, 423.

WOUDE (Jean de), IV, 612.

WOURICHEM, IV, 606, 687.

WULFAERTS (Wolfart), II, 538.

WURTEMBERG (le duc de), II, 128; IV, 469.

WURTEMBERG (le duc de), II, 156, 187, 338, 359, 398, 460; IV, 151, 156, 468.

WURTZBOURG, II, 373.

WURTZBURG (l'évêque de), II, 369.

WYATT (Thomas). Sa rébellion, IV, 43. — S'empare de Rochester, 319. — Est renié par lord Cobham, 321. — Sa conduite à Rochester, 322. — Est sur le point de succomber, 328. — Entre dans les faubourgs de Londres, 329, 330. — Ses projets, 332. — Intercepte l'acte de mariage de la reine, 333. — Demande un appointment, *ib*. — Relation de sa révolte et de sa fuite, 337, 338. — Affirme qu'il est insignifié par Élisabeth, 352. — Dénonce ses complices, 354. — A été assisté par des nobles, 359. — La Reine veut se l'attirer, 366. — Annonce de sa prochaine exécution, 375. — Est exécuté, 384, 389, 383. — Sa confession, 389. — Sert d'exemple aux conspirateurs, 385. — Était soutenu par les Français, 388. — Exécution de ses complices, 396.

WYFFLER (Henri), IV, 584.

WIJK-BIJ-DUURSTEDE, II, 314.

WYLEN ou WYDER ou WYLEN (le baron de), IV, 461.

WYNANT (Laurent), II, 509.

WYNANT (N.), II, 504, 513.

WYNDAEL, II, 20, 28, 31, 32, 383; III, 73.

WYNGENE (Corneille van), II, 536, 538.

WYSTERE (Adrien de), II, 538.

WYSTRE (François de), II, 537.

WYSSENBURFF, II, 461.

WYTS (Laurent), auteur d'un voyage manuscrit, III, xxxvii.

X

XALON (la), I, 238.

XÉRICA, I, 215.

XIMÈNES (François de), évêque de Tolède, I, 178, 219, 438.

— Sa mort, II, 1, 38; III, 138. — Avant de mourir il

désirait faire des confidences au roi, III, 138. — Ses richesses, 16.

XIMÈNES (Pierre), II, 494.

Y

YANÈS. Voir IBÉAS.

YAROWE (Philippe), IV, 446.

YCARTE (le commandador), III, 308.

YBIACQUES, secrétaire d'État, II, 151.

YBRON, I, 367.

YECLA, I, 209.

YEVÈNES, II, 41.

YÈVE-LE-CHATEL, I, 64.

- YGOLADA, II, 107.
 YLESKA, II, 155.
 YMER (Philippe), III, 306.
 YUCREY, III, 376.
 YONNE. Voir ELNE.
 YORCK (le cardinal de), II, 19, 65; IV, 19.
 YORCK (Marguerite d'), I, 337, 338.
 YORCK (le duc d'), I, 402.
 YPRES, I, 23, 53, 59, 60, 63, 116; II, 28, 166, 383; IV, 26.
 YPRES (le quartier d'), IV, 541.
 YROILE. Voir TERUEL.
 YSACQ (Guillaume), I, 372.
 YSDRON, I, 530.
- YSE. Voir INN.
 YSENDYCKE (François van), II, 536.
 YSONNE (Jacques), I, 530.
 YSOBET (Nicolas), III, 314, 326.
 YSPE (Gabriel d'), III, 291.
 YSSELSTEIN (Floris d'), I, 348.
 YSSELSTEIN (le sr d'), I, 109, 322, 409, 411, 513; II, 523, III, 313. Voir aussi EGMONT.
 YSSELSTEIN (le bâtard d'), I, 526.
 YSCARTS (Léonard), III, 312.
 YTSINGRE (Christophe), III, 307.
 YVES (Louis d'), II, 505, 513; III, 307.
 YVICA, II, 194.
- Z
- ZAFFERAN, III, 373.
 ZALEY (Jean) de Kerhen. Écrit à Ferdinand, roi des Romains, III, 536.
 ZAMORA, II, 108.
 ZAMORA (l'évêque de), II, 75.
 ZAND (le lanc dit : DEN), III, 61.
 ZAPOLSKI (Jean et son fils), III, 408.
 ZAPOLYA (Jean) Walvode de Transylvanie, III, XIII, 334, 484, 548.
 ZARA (Jérôme de), diplomate, III, XII, XIV, 437, 443, 450, 512, 514, 517, 522.
 ZARA (Vespasien de), III, 473, 522.
 ZEELMANS (Henri), II, 306, 514.
 ZEGHERS (Jennin), III, 311.
 ZELANDE, II, 58, 391, 307; IV, 39, 605, 622.
 ZELL, IV, 476.
 ZENETTE. Voir CENTE.
 ZENETTE (la comtesse de), II, 73.
 ZENETTE (la marquise de), II, 69, 87.
 ZEVENBERGEN (le sr de), II, 66, 557; III, 25, 390.
 ZEVENBERGEN (le jeune), III, 168.
 ZEVICO DE LA TORRE, II, 42, 79.
 ZEVICO DE VALYERA, II, 207.
 ZIBRACQ, IV, 9.
 ZIERIKZEE, II, 15, 160; IV, 72.
- ZIEZA, II, 199.
 ZIPS, III, 454.
 ZOELAERT (Athouf), II, 533.
 ZOEMAN (Henri), II, 334.
 ZOESINGEN, IV, 313.
 ZOHASSE. Voir SCHWAZ.
 ZOMERGHEN (N.), II, 505.
 ZONEBERGHE (Arnonf de), III, 313.
 ZUNIGA (Alvaro de), duc de Vejar, II, 74, 75.
 ZUNIGA (Diégo de), comte de Miranda, chevalier de la Toison d'or, II, 61.
 ZUNIGA (Francisco de), comte de Miranda, II, 99.
 ZUNIGA (Louis de), II, 454.
 ZUNIGA Y AVALLANEDA (Gaspard de), cardinal et archevêque de Séville, III, 582, 583.
 ZUNIGA Y GUZMAN (Alvarado de), duc d'Arevalo, chevalier de la Toison d'or, II, 60.
 ZUNIGA Y SOTOMAYOR (don Francisco), III, 582, 583.
 ZUSMARSHAUSEN, IV, 471.
 ZUTPHEN, II, 330.
 ZUTPHEN (la bannière de), IV, 28.
 ZWEIBRUCKEN, II, 167, 287, 331.
 ZWENKEKE (Laurent Van), I, 362.
 ZWICHEN (Viglius). Est nommé président du Conseil privé, II, 377.

ERRATA.

- Page 4, note 1. *Albe*, lisez : *Holstein*.
— 13, — 3. *Brussel*, lisez : *Russel*.
— 16, — 1. *Montmorenci*, lisez : *Montmorency*.
— 18, — 1. *Benarodes*, lisez : *Benarides*.
— 33, — 6. *Thirloy*, lisez : *Thirlby*.
— 82, ligne 10. *p. 90*, lisez : *p. 50*.
— 82, note 1. *Simon Renard et le lieutenant d'Amont*, lisez : *Simon Renard, dit le lieutenant d'Amont*.
— 88, — 1. *d'Amont*, ajoutez : *ou Renard*.
— 93, ligne 10. *717*, lisez : *71*.
— 115, — 4. Effacez : *sic*.
— 223, note 1. *Françuts*, lisez : *François*.
— 224, — 12. *Antoine Browne*, lisez : *Robert Rochester*.
— 274, — 2. *Watton*, lisez : *Wotton*.
— 443, — 3. *Ratcliff*, lisez : *Ratecliff*.
— 480, — 3. *Bretino*, lisez : *Busselcno*.
— 665, colonne 2, ligne 6. *118*, lisez : *118*.
— 667, — 4, — 11. *359*, lisez : *339*.
— 686, — 1. Après la ligne 13, ajoutez : *Brederode*, voyez : *VIANE*.
— 705, — 4, ligne 5. *577*, lisez : *178*.
— 725, — 2, — 28. Effacez : *Loude*.
— 726, — 1, — 41. *Londrec*, lisez : *Lund*.
— 749, — 4, — 48. *75*, lisez : *175*.
-

Tous les livres et brochures destinés à la Commission doivent lui être envoyés par l'intermédiaire de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie. Toute réclamation relative à l'envoi des Bulletins ou des Chroniques doit lui être faite par le même intermédiaire.

PUBLICATIONS

DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE.

IN-QUARTO.

Rymkronyk van Jan Van Hacla, uitgegeven met ophelderingen en aenteekeningen van J. F. WILLEMS; 1856.

Chronique rimée de Philippe Montskés, publiée par le baron de REIFFENBERG, t. I^{er}, 1856; t. II, 1858; *Suppl.*, 1845.

Corpus Chronicorum Flandriae, edidit J. J. DE SMET, cathed. S. Bavonis canon. : t. I^{er}, 1857; t. II, 1841; t. III, 1856; t. IV, 1865.

Brabantsche Yeesten, of Rymkronyk van Eraband, door Jan De Klerk van Antwerpen, t. I^{er}, 1859; t. II, 1845; t. III, 1869. (Les deux premiers volumes publiés par M. WILLEMS, le 5^{me} par M. J. H. BORMANS.)

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. (Les tomes I, IV, V, VII et VIII ont été publiés par le baron de REIFFENBERG.)

Tome I^{er}. — Chartes de Namur et de Hainaut; 1844. Tome II. — Cartulaire de Cambron, 1^{re} et 2^{me} parties, publié par M. J. J. DE SMET; 1869.

Tome III. — Cartulaires de Hainaut : suite et fin; publié par M. LÉOP. DEVILLERS; 1874.

Tomes IV et V. — Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon; 1846 et 1848.

Tome VI. — 1^{re} partie : Suite du Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon (publiée par M. BORGNET); 1854; 2^{me} partie : Glossaire, par MM. ÉM. GACHET et LIEBRECHT; 1839.

Tome VII. — Gilles de Chin, poème; Chroniques monastiques; 1847.

Tome VIII. — Autres Chroniques monastiques du Namurois et du Hainaut; 1848.

Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes, publiés par le chanoine DE RAM; 1844.

Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, suivie de 550 documents inédits sur cet événement, publiée par M. GACHARD; 1846.

Chronique de Brabant, par de Dyster, avec la traduction de Wauquelin; publiée par M. DE RAM : t. I, part. I et II, 1834 et 1860; t. II, 1854; t. III, 1857.

Joannis Molani Historia Lovaniensium libri XIV, publiés par M. DE RAM : part. I et II; 1861.

Chronique de Jean de Stavelot, publiée par M. BORGNET; 1861.

Chronique de Jean d'Outremeuse, publiée par M. BORGNET : t. I, 1864; t. II, 1869; t. III, 1875; t. V, 1867; par M. STANISLAS BORMANS, t. IV, 1877; t. VI, 1880.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par M. ALPHONSE WAUTERS; t. I, 1866; t. II, 1868; t. III, 1871; t. IV, 1874; t. V, 1877; t. VI, 1881.

Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne, publiées par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE : t. I, 1870; t. II, 1875; t. III, 1876.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond, publié par M. CH. PIOT : t. I, 1870; t. II, 1875.

Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, publiée par M. GACHARD : t. I, 1876; t. II, 1874; par MM. GACHARD et PIOT, t. III, 1881; par M. PIOT, t. IV, 1882.

Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique, par M. GACHARD; 1875.

Codex Dunensis sive diplomatum et chartarum mediæ ævi amplissima Collectio, publié par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE; 1875.

La Bibliothèque nationale, à Paris. Notices et Extraits

des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique, par M. GACHARD; t. I, 1875; t. II, 1877.

Correspondance du cardinal de Granvelle, publiée par M. EDM. POULET; t. I^{er}, 1878; t. II, 1880; t. III, 1881.

Istorie et Chroniques de Flandres, publiées par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE; t. I^{er}, 1879; t. II, 1880.

Chroniques de Erabant et de Flandre (en flamand), publiées par M. CHARLES PIOT; 1879.

Cartulaire de l'abbaye d'Orval, publié par le P. HIRPOLYTE GOFFINET; 1879.

Cartulaire des comtes de Hainaut, par M. LÉOPOLD DEVILLERS; t. I^{er}, 1881.

Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II; t. I, 1882; éditeur, M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE.

IN-OCTAVO.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses Bulletins : 1^{re} série, 46 vol., 1854-1850; 2^{me} série, 42 vol., 1850-1859; 3^{me} série, 44 vol., 1860-1875; 4^{me} série, t. I à IX.

Table générale des Bulletins (1^{re} série, t. I à XVI), rédigée par ÉM. GACHET, 1852; — (2^{me} série, t. I à XIV), par M. ERNEST VAN BRUYSSEL, 1865; — (5^{me} série, t. I à XIV), par M. J. J. E. PROOST.

Table générale chronologique et analytique des chartes, lettres, ordonnances, traités et autres documents contenus dans les 1^{re}, 2^e et 5^e séries, rédigée par M. J. J. E. PROOST.

Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste : Lettres inédites, publiées par M. GACHARD. Introduction, 1854; t. I^{er}, 1854; t. II, 1855.

Relations des ambassadeurs vénitien sur Charles-Quint et Philippe II, par M. GACHARD; 1855.

Synopsis actorum ecclesiae Antverpiensis, par M. DE RAM; 1856.

Revue des Opera diplomatica de Miræus, par M. LE GLAY; 1856.

Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI, publiée, pour la première fois, par M. GACHARD; 1859.

Actes des États généraux des Pays-Bas, 1576-1583.

Notice chronologique et analytique, par M. GACHARD : t. I^{er}, 1861; t. II, 1866.

Don Carlos et Philippe II, par M. GACHARD : t. I et II, 1865.

Le Livre des feudataires du duc Jean III, par M. L. GALESLOOT; 1865.

Table générale des notices concernant l'histoire de Belgique publiées dans les Revues belges, de 1850 à 1865; par M. ERNEST VAN BRUYSSEL; 1869.

Le Livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arcel, publié par M. le chevalier C. DE BORMAN; 1875.

SOUS PRESSE :

Cartulaire des comtes de Hainaut, t. II : éditeur, M. LÉOPOLD DEVILLERS.

Correspondance du cardinal de Granvelle, t. IV : éditeur, M. EDM. POULET.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, t. VII : éditeur, M. ALPHONSE WAUTERS.

Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II; t. II, éditeur, M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE.

Histoire des troubles des Pays-Bas, par RENON DE FRANCE : éditeur, M. CH. PIOT.

DC
611
B772C6
t.4

Collection des voyages

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
